HISTOIRE GENERALE DES VOYAGES OU NOUVELLE COLLECTION DE TOUTES LES…



HISTOIRE
GENERALE
DES VOYAGES.
TOME IV.

HISTOIRE
GENERALE
DES VOYAGES,
OU
NOUVELLE COLLECTION
DE TOUTES LES RELATIONS DE VOYAGES
PAR MER ET PAR TERRE,
Qui ont été publiées jusqu'à present dans les différentes Langues de toutes les Nations connues :

CONTENANT

CE QU'IL Y A DE PLUS REMARQUABLE, DE PLUS UTILE, ET DE MIEUX AVERÉ DANS LES PAYS OU LES VOYAGEURS ONT PENETRÉ,

TOUCHANT LEUR SITUATION, LEUR ETENDUE, leurs Limites, leurs Divisions, leur Climat, leur Terroir, leurs Productions, leurs Lacs, leurs Rivieres, leurs Montagnes, leurs Mines, leurs Cités & leurs principales Villes, leurs Ports, leurs Rades, leurs Edifices, &c.

AVEC LES MŒURS ET LES USAGES DES HABITANS, LEUR RELIGION, LEUR GOUVERNEMENT, LEURS ARTS ET LEURS SCIENCES, LEUR COMMERCE ET LEURS MANUFACTURES;

POUR FORMER UN SYSTÊME COMPLET D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE MODERNE, qui représentera l'état actuel de toutes les Nations :

ENRICHI

DE CARTES GÉOGRAPHIQUES

Nouvellement composées sur les Observations les plus autentiques,

DE PLANS ET DE PERSPECTIVES; DE FIGURES D'ANIMAUX, DE VÉGÉTAUX, Habits, Antiquités, &c.

TOME QUATRIÉME.



A PARIS,
Chez DIDOT, Libraire, Quai des Augustins, à la Bible d'or.
M. DCC. XLVII.
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.



III

10. 2. 3

QUAKU
LAMPI ou ALAMPO
ROYME DE LADINGKUR
Riviere de Volta
KAMANA
ROYAUME D'AQUAMBO
LATABI
EQUEA
BUNU
NINGO
Ningo
AKARADI
ABURA
AQUAMBO
Grand Akra
AKRA
Petit Akra
GONNA

SUITE DE LA COSTE DE GUINÉE

Depuis le Cap Apollonia jusqu'à la Riviere de Volta

OU

LA COSTE D'OR

Dressée sur les Journaux des Navigateurs par N.B. Ingr. de la Me.

Echelles

Lieues Marines de France et d'Angleterre de 20 au Degré

1 2 3 4 5 10 15

Lieues Communes de France.

1 2 3 4 5 10 15

18 10 20 30 40 50 19 10



HISTOIRE GENERALE DES VOYAGES

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU XVe SIÉCLE.

PREMIERE PARTIE.



SUITE DU LIVRE NEUVIÉME, ET DE LA DESCRIPTION DE LA GUINÉE,

CONTENANT LA GEOGRAPHIE ET L'HISTOIRE CIVILE ET NATURELLE DU PAYS.

CHAPITRE IV.

CÔTE D'OR.

Sa Découverte. Etabliſſemens des Européens.



LE nom de *Coſta del Oro*, que les Portugais ont donné à cette Côte, vient de l'immenſe quantité d'or qu'ils en ont tirée ; &, par la même raiſon, toutes les autres Nations de l'Europe l'ont nommée *Côte d'Or* dans leur Langue. Suivant nos Cartes, fondées ſur des Obſervations, la ſituation de cette Côte eſt entre quatre degrés trente minutes & huit degrés de Latitude du Nord; & entre ſeize & dix-huit degrés quarante minutes de Longitude. CÔTE D'OR. Origine du nom.

CÔTE D'OR. Etendue de cette Côte.

Elle commence à la Riviere de Cobre ou d'Ankobar, & s'étend jusqu'à Rio-Volta, c'est-à-dire, cent trente lieues de l'Ouest à l'Est.

Suivant Smith (1), la Côte d'Or commence à la Riviere de Mancha, un peu à l'Ouest de Cobre, & s'étend vers le Sud-Est jusqu'à vingt lieues du Cap Tres-Puntas; d'où tirant à l'Est-Nord-Est, elle continue l'espace de quatre-vingt-dix lieues jusqu'à la Riviere Volta; ce qui fait cent dix lieues, ou trois cens trente milles de longueur. On ne peut rien établir sur sa largeur, parce qu'elle n'est ici considerée que sous le titre de Côte, ou de Bord d'un vaste Pays. Cependant on connoît dix ou onze petits Royaumes qui sont renfermés dans cette étendue, & dont quelques-uns s'enfoncent assez loin dans l'intérieur des terres (2).

La découverte de la Guinée est contestée entre les François & les Portugais.

On a déja remarqué que les François & les Portugais se disputent l'honneur d'avoir découvert la Guinée. Villault & Robbe assurent que les François ont connu la Nigritie & la Guinée près de cent ans avant que les Portugais ayent commencé leurs découvertes. Le premier remonte jusqu'à 1346. L'autre fixe sa datte à 1364.

Preuves en faveur des François.

C'est en 1364, suivant Robbe, que plusieurs Marchands de Dieppe firent plusieurs voyages de Commerce au Cap-Verd, & pénetrerent jusqu'à Sestro-Paris, sur la Côte du Poivre ou de Malaguette. En 1382, les Marchands Dieppois, de concert avec ceux de Rouen, envoyerent trois Vaisseaux, pour faire de nouvelles découvertes au long de la même Côte. Un de ces Bâtimens, nommé *la Vierge*, alla jusqu'à *Commendo*, & de-là jusqu'au lieu où l'on a bâti depuis la Ville de Mina, qui a tiré ce nom de la quantité d'or qu'on y a reçue des Négres, ou de l'opinion qu'on s'est formée des Mines du Pays. L'année suivante, les mêmes Marchands établirent, dans ce lieu, une Maison forte, ou un Comptoir, à la garde duquel ils laisserent dix ou douze de leurs gens. Cet Etablissement (3) fut quelques années à se perfectionner. En 1384, la Colonie étant considérablement augmentée, on y bâtit une Chapelle, & le Commerce y fut très florissant jusqu'en 1413. Mais les guerres civiles de France le firent tomber dans une langueur, qui obligea bientôt les Normands d'abandonner Mina, Sestro-Paris, le Cap Monte, Sierra-Leona, le Cap-Verd, & tous leurs autres Etablissemens.

Une autre preuve que les François font beaucoup valoir, pour s'attribuer la fondation du Château de Mina, c'est qu'après tant d'années & de révolutions, un des Bastions de cette Place conserve le nom de Bastion de France, & qu'on y lit encore fort distinctement ces deux chiffres 13 :, qui semble être les restes de 1383, datte de l'érection du Fort par les Normands (4).

Circonstances differentes des mêmes faits.

Villaut rapporte cet événement avec des circonstances différentes. Vers l'année 1346, quelques Avanturiers de Dieppe, accoutumés aux voyages de mer par la situation de leur Ville, ayant fait voile au long des Côtes de l'Europe, passerent jusqu'à celles de Nigritie & de Guinée, où ils établirent diverses Colonies, particuliérement au Cap-Verd, dans la Baye de *Rio-Fresco* (5), & sur la Côte de Malaguette. Ils donnerent le nom de *Baye de France* à la Baye qui s'étend du Cap-Verd au Cap-Mosto; celui de *Petit-Dieppe* au Village de Rio-Corse, entre Rio-Junco & Rio-Sestos; & celui de *Sestre Pa-*

(1) Smith, p. 13.
(2) Le même, p. 140.
(3) Voyez ci-dessus, Tome II, Liv. VI.
(4) Barbot, p. 160 & suiv.
(5) On en a fait par corruption Rufisco.

ris ou de *Grand-Sestre* à un autre Village qui n'est pas éloigné du Cap Palmas. De tous ces lieux, ils transporterent en France beaucoup de poivre de Guinée; mais sur-tout quantité de dents d'Eléphans; & les Habitans de Dieppe en prirent le goût de faire de leur yvoire un grand nombre d'ouvrages & de bijoux précieux, qui leur ont fait une réputation dont ils jouissent encore.

Côte d'Or.

Le même Ecrivain assure qu'en 1383, les François jetterent les fondemens du Château de Mina sur la Côte d'Or, & le posséderent jusqu'en 1484; mais que pendant les guerres civiles de France, qui durerent depuis 1380 jusqu'en 1461, c'est-à-dire l'espace de quatre-vingt-un ans, les François se trouverent dans une confusion qui les obligea d'abandonner le Commerce de Guinée. Tous leurs Etablissemens passerent ainsi aux Portugais, aux Hollandois, aux Anglois, aux Danois & aux Courlandois.

Fondation de Mina par les François.

Barbot observe qu'en admettant la vérité de tous ces événemens, il doit paroître fort étrange que les grands Historiens de France, tels que de Serres & Mezeray, n'en ayent fait aucune mention. Des entreprises de cette nature sembloient mériter plus d'attention, sur-tout dans un tems où les longs voyages de mer étoient regardés avec autant d'admiration que d'effroi. Il ajoûte qu'on ne trouve dans l'Histoire Portugaise aucun témoignage que le Château de Mina ait été bâti en 1383 par les François; & qu'en 1484, *Azembuja*, qui entreprit de fortifier cette Place, paroît avoir ignoré qu'on y eût élevé un autre Fort, cent ans auparavant. Barbot conclut du silence des Historiens François & Portugais, qu'on doit se défier du récit de Villaut. Mais la vérité oblige de de confesser qu'une objection de cette nature a peu de force contre des preuves directes & positives, telles que le Monument de Dieppe cité par Labat, (6) & les traces encore subsistantes de l'ancien Etablissement des François.

Objections de Barbot.

Les Portugais, continue Villault, qui ne connoissoient rien encore au-delà du Cap-Verd, ayant entendu vanter les grands avantages que la Compagnie de Dieppe avoit tirés du Commerce de Guinée pendant cinquante ans, équiperent un Vaisseau à Lisbonne en 1452, sous la protection de l'Infant Dom Henri, pour faire de nouvelles découvertes au long de cette Côte. Alphonse I occupoit alors le Trône de Portugal. Ce Vaisseau étant arrivé en Guinée dans la saison des grandes pluies, tout l'Equipage peu accoutumé à l'intemperie du climat, eut beaucoup à souffrir de diverses maladies, & prit la résolution de remettre à la voile pour retourner en Portugal. Mais comme il n'avoit aucune connoissance des marées & des vents dans ces Mers, le Vaisseau fut poussé contre une Isle du grand Golfe de Guinée, où il aborda le 21 de Décembre, jour consacré à l'Apôtre Saint-Thomas, dont cette Isle prit le nom. Les provisions s'y trouverent en si grande abondance, que les Portugais fort embarrassés du mauvais état de leur Bâtiment, regarderent comme une faveur du Ciel d'avoir été jettés dans un lieu si convenable à leurs besoins. Ils s'y arrêterent long-tems, ils y jetterent les fondemens de la premiere Colonie Portugaise; & s'étant remis en mer, après avoir radoublé leur Vaisseau, ils arriverent à Lisbonne en 1454.

Quand les Portugais ont connu la Guinée.

Quand ils découvrent l'Isle Saint-Thomas.

(6) Voyez ci-dessus, Tome II, Liv. VI. Les Dieppois joignent à l'autorité de ce monument l'affection que les Negres des mêmes lieux conservent encore pour le nom François, & quantité de mots de la Langue de France, qu'ils ont fort bien conservés, sans parler du Bastion & de l'Inscription du Château de Mina.

CÔTE D'OR.

La Cour de Portugal, ardente alors pour les progrès de son Commerce, ne differa pas long tems à faire partir d'autres Vaisseaux, qui fortifierent cette nouvelle Colonie. Ils pousserent leurs découvertes jusqu'à Benin, & par degrés ils arriverent dans la Rade d'Akra, sur la Côte d'Or, où ils se procurerent une grosse quantité d'or. A leur retour, le Gouverneur de Saint-Thomas équipa trois Caravelles, qui furent chargées d'un nombre considérable d'Avanturiers, & de materiaux pour établir des Comptoirs en différens lieux de la même Côte. Ces trois Bâtimens s'avancerent jusqu'à Mina, quarante ans après le départ des François.

Ils pénetrent jusqu'à Mina.

Marmol raconte que *Santeren* & *Escobar* furent les premiers qui aborderent en 1471 dans cette Partie de la Côte d'Or. En 1681, le Roi Jean II résolut de soutenir le Commerce de ses Sujets, y envoya dix Caravelles, munies de toutes sortes de materiaux pour bâtir un Fort, avec cent Massons, sous le commandement de Jacques *de Azambuja*. Ce Géneral, en arrivant sur la Côte, fit avertir *Kasamansa*, Prince du Pays, de se rendre à bord, pour ratifier un Traité de Commerce qu'il avoit conclu avec lui dans un autre voyage. En même tems il prit possession d'une petite éminence, qui contenoit environ cinq cens maisons, comme d'un lieu propre à l'érection d'un Fort. Il y arbora les Enseignes du Portugal, le jour de Saint-Sebastien, dont le nom fut donné à la Vallée voisine, où les Portugais avoient débarqué. Ensuite apprenant que le Prince Kasamansa s'approchoit, il mit ses gens en ordre, & s'assit dans un fauteuil qu'il avoit apporté. Il étoit vêtu d'un habit de brocard d'or, avec un collier d'or, orné de pierreries. Tout son cortege portoit des habits de soye, & formoit deux hayes devant lui, pour donner aux Negres une haute opinion de sa grandeur. Kasamansa, de son côté, n'avoit rien oublié de ce qui pouvoit servir à faire connoître son rang & sa puissance. Il étoit accompagné d'un grand nombre de Negres armés, & d'une multitude d'instrumens, tels que des sonettes, des cornets & des tambours, qui formoient un bruit affreux. Les principaux Negres étoient vêtus, suivant leurs usages, des habits qu'ils portent à la guerre, & dont on donnera la description dans un autre lieu. Ils étoient suivis de deux Pages, dont l'un portoit un bouclier, & l'autre une sellette ronde. Leur barbe & leur chevelure étoient entrelassées d'or & d'autres ornemens (7).

Le Château de Mina bâti par Azambuja.

Faste qu'il affecte à son arrivée.

Après les premieres salutations, Azambuja fit un long discours, dans lequel il étala toute la puissance du Roi son Maître, son affection pour Kasamansa, & le desir qu'il avoit de bâtir un Fort dans le Pays, pour entretenir un heureux Commerce avec les Sujets du Prince Negre, & lui accorder une protection qui le rendroit redoutable à tous ses voisins (8).

Kasamansa, qui étoit homme sensé, fit plusieurs objections contre le projet de bâtir un Fort. Mais il y consentit enfin. Dès le jour suivant, Azambuja fit commencer le travail. Ses Massons avoient déja brisé quelques rochers au long de la Côte, lorsque les Negres, soit par véneration pour les rochers, soit par la répugnance qu'ils avoient à se voir brider par un Fort, donnerent plusieurs marques de ressentiment. Cependant ils furent appaisés à force de présens; & les Portugais pousserent si vivement leur travail, qu'en moins de vingt jours le Fort fut mis en état de défense, & la Tour élevée jusqu'à la pre-

Les Portugais obtiennent par leurs présens la liberté de bâtir un Fort.

(7) Barbot, Description de la Guinée, p. 161 & suivantes.

(8) Barbot, p. 161.

miere division. Les materiaux qu'ils avoient apportés étoient disposés avec tant d'art, qu'ils n'avoient besoin que d'être placés l'un sur l'autre. Azambuja n'ayant pas trouvé moins de facilité à se procurer de l'or, fit bientôt partir ses Caravelles, chargées d'immenses richesses.

Côte d'Or.

Par un Traité de paix, conclu le 4 Septembre 1479, au Château d'Alcazores, entre Ferdinand de Castille & Alphonse I de Portugal, on étoit convenu que le Commerce & la Navigation de Guinée, avec la Conquête du Royaume de Fez, qui avoit été accordé par les Papes aux Rois de Portugal, leur appartiendroient perpétuellement à l'exclusion des Castillans; & que d'un autre côté les Isles Canaries appartiendroient exclusivement à la Couronne d'Espagne. L'Historien Faria prétend qu'au mépris de ces articles les Castillans envoyerent une Flotte de trente Vaisseaux en 1481, pour exercer le Commerce sur la Côte de Guinée, & que le Roi Alfonse ayant fait partir en même tems son Escadre, sous la conduite de Correa, il y eut une action sanglante, dont les Portugais remporterent tout l'avantage. Barbot doute beaucoup de la verité de ce récit; 1°. parce qu'on n'en trouve aucune trace dans les Historiens Espagnols; 2°. parce que les Couronnes de Portugal & de Castille étoient liées, cette même année, d'une étroite amitié, & qu'elles joignirent leurs forces contre les Turcs; 3°. parce que l'expédition d'Azambuja, qui arriva aussi dans le cours de cette année, contredit manifestement le récit de Faria. Le même Historien assure encore qu'en 1478, les Castillans envoyerent sur la Côte de Guinée une Flotte de trente-cinq Voiles, sous le Commandement de Pedro de Cobines, & qu'elle revint en Espagne chargée d'or. Mais Barbot ne trouve pas plus de vraisemblance à cet évenement qu'au premier; parce que ces grandes Flottes, dit-il (9), n'étoient point encore en usage, & que si l'Espagne en eût envoyé de cette nature, l'admiration seule en auroit fait conserver la mémoire aux Historiens.

Traité entre l'Espagne & le Portugal.

Doutes sur quelques récits de Faria.

Le Roi Jean, Successeur d'Alfonse, dans la résolution de conserver le Commerce exclusif de la Guinée, accorda des Lettres Patentes à quelques Marchands, & s'associa lui-même avec eux pour cette entreprise. Trois Vaisseaux furent équipés au Port de Lisbonne, & soit que le Fort eût été bâti en 1471, ou seulement en 1481, ce qui paroît très incertain dans les Histoires Portugaises, ce Monarque lui donna le nom de Saint-Georges, & prodigua les franchises & les privileges à ceux qui voudroient s'y établir. Il l'honora du titre de Cité; il y fit bâtir une Eglise, qui fut dédiée au même Saint; & prenant la qualité de Seigneur de Guinée, il ordonna que tous les Portugais qui feroient de nouvelles découvertes au long des Côtes Méridionales de l'Afrique, élevassent à chaque lieu un Monument de pierre quarré, de la hauteur de six pieds, avec les Armes de Portugal, & deux inscriptions, l'une en Latin, l'autre en Portugais, contenant l'année, le mois & le jour de la découverte, son nom Royal, & celui du Capitaine qui commanderoit l'Escadre ou le Vaisseau. Il voulut aussi qu'au lieu d'une croix de bois, qu'on plantoit sur le rivage dans les premiers tems, on ne plantât plus que des croix de pierre sur des piedestaux (10).

Agrandissemens du Fort de Mina & des Portugais.

Ordonnances du Roi de Portugal.

Quelques années après, le même Prince forma une Compagnie de Guinée,

(9) Voyez ci-dessus, Tome I. Chap. II. (10) Barbot, p. 162.

CÔTE D'OR.

Compagnie Portugaise & ses progrès.

avec les Privileges d'un Commerce exclusif. Cette nouvelle Société fit des gains si considérables, que ses vûes croissant avec le succès, elle bâtit le Fort Saint-André près d'Axim, une autre petit Fort près d'Akra, & un Comptoir à Sama sur la Riviere de Saint-Georges, pour fournir des provisions à la garnison de Saint-Georges de Mina, qui avoit été jusqu'alors entretenue aux dépens du Roi. Cependant il se réserva le droit de nommer, tous les trois ans, le Gouverneur & les Officiers de cette Ville, dans la vûe de faire servir ces Emplois de récompenses, pour quantité de braves gens qui l'avoient servi dans ses guerres d'Europe & d'Afrique, sans être mieux partagés du côté de la fortune.

Desordres & violences des Portugais.

Ainsi la garnison de Mina & d'autres Forts Portugais se trouva composée, par degrés, d'Officiers pauvres & avides, & de Soldats accoutumés à la guerre & au pillage. Comme on y joignit tous les Malfaiteurs, qui avoient mérité le bannissement par leurs crimes, on ne doit pas être surpris de trouver dans tous les Historiens de ce tems-là, d'affreuses peintures des violences & des inhumanités commises par les Portugais, soit à l'égard des Habitans, soit contre les autres Nations de l'Europe qui se présentoient dans les mêmes lieux, soit entre eux & contre eux-mêmes (11).

Les François retournent en Guinée.

Sous le Regne de Henri III de France, la paix ayant succédé quelque-tems aux guerres civiles, les François recommencerent à fréquenter la Côte de Maguette & la Côte d'Or. Dans la terreur que les Portugais avoient inspirée aux Negres de Mina, ils ne purent leur faire agréer aucune proposition de Commerce. Mais apprenant que ceux d'Akra, poussés à bout par la barbarie de cette Nation, avoient surpris le Fort en 1578, massacré la garnison, & détruit les fortifications jusqu'aux fondemens, ils leur firent des offres qui furent mieux reçues. Depuis ce tems, le crédit des Portugais sur cette Côte commença sensiblement à décliner; & les autres Nations de l'Europe entrerent en partage de toutes les richesses dont ils avoient joui paisiblement pendant plus d'un siecle. A la verité ce ne fut pas sans effusion de sang. Quantité de François perdirent la vie, non-seulement par la main des Portugais, mais par celles des Negres, qui recevoient d'eux une récompense de cent écus pour chaque tête de François qu'ils pouvoient leur apporter. Elles étoient exposées sur les murailles du Fort de Mina. Ces cruels excès jetterent tant de consternation parmi les Négocians François, qu'ils abandonnerent encore une fois le Commerce de Guinée.

Raison qui leur fait abandonner ce commerce.

Tyrannie des Portugais.

A l'égard des Negres, rien n'est comparable à la tyrannie que les Portugais exerçoient sur eux. Ils avoient établi des impôts excessifs sur toutes les provisions du Pays, & sur la pêche. Ils forçoient les Seigneurs & jusqu'aux Rois mêmes de leur livrer leurs enfans, pour s'en faire servir en qualité de domestiques ou d'esclaves. Ils n'ouvroient pas leurs Magasins, si l'on ne s'y présentoit avec quarante ou cinquante marcs d'or; & ceux mêmes qui venoient avec cette somme étoient forcés de recevoir les marchandises dont on jugeoit à propos de se défaire, au prix que les Facteurs avoient réglé. S'il se trouvoit quelque mêlange dans l'or des Negres, le coupable étoit puni de mort, sans distinction de fortune & de rang. Le Roi de Comani ne put sauver du supplice un de ses plus proches parens. Toutes les marchandises que les Negres achetoient des

(11) Barbot, p. 165 & suivantes.

autres Nations étoient confisquées, avec une grosse amende pour ceux qui avoient osé violer les Ordonnances du Portugal (*).

Ils sont massacrés au Fort d'Akra.

Artus de Dantzick nous a laissé des éclaircissemens fort curieux sur la conduite des Portugais. Il raconte (12) les circonstances de l'affaire d'Akra. Les Portugais avoient commencé à bâtir un Fort sur cette Côte, sans avoir consulté l'inclination des Habitans. Leurs cruautés étoient déja connues ; & la crainte augmentant sans cesse par de nouveaux exemples, les Negres prirent la résolution de secouer le joug avant qu'il pût s'appesantir. L'arrivée de quelques Marchands de l'intérieur des terres leur en fit naître l'occasion. Leurs mesures furent concertées avec tant de prudence, qu'étant entrés dans le Fort sous le prétexte du Commerce, ils fondirent sur les Portugais, les tuerent jusqu'au dernier, & démolirent tous les ouvrages. Le Gouverneur de Mina, informé de cette disgrace, roula de furieux projets de vengeance, & fit partir immédiatement quelques Vaisseaux pour Akra, en feignant de proposer une réconciliation. Mais les Negres incapables de confiance pour des Ennemis dont ils connoissoient le caractere, ne leur permirent pas de débarquer.

Renouvellement du commerce François.

Dans le même tems, les François qui avoient recommencé le Commerce sur la Côte de Malaguette, apprenant les immenses profits que les Portugais faisoient sur la Côte d'Or, prirent le parti d'y envoyer aussi quelques Vaisseaux. Mais dans la contrainte où les Portugais tenoient le Pays de Mina, les Negres avouerent naturellement qu'ils n'osoient prêter l'oreille aux autres Nations de l'Europe. Les François furent mieux reçus de ceux d'Akra, qui leur accorderent toutes les facilités du Commerce, en apprenant qu'ils étoient ennemis des Portugais.

Cependant les Habitans des Côtes voisines ouvrirent enfin les yeux sur la rigueur de leur esclavage, & commencerent à se lier plus étroitement avec les François. Ils leur donnoient le nom de *Borso Changa*, qui signifie tout à la fois, dans leur langue, des Marchands mieux assortis, & des marchandises à meilleur marché. Cette préférence irrita si vivement les Portugais, qu'ils équiperent deux Barques, pour couler à fond tous les Canots qui se trouveroient sur la Côte. Mais les Negres en furent quittes pour en construire de neufs, qui les mitent en état de continuer leur Commerce avec les François.

Vaisseau Dieppois fort mal traité par les Portugais.

Le Gouverneur de Mina fit plus heureusement l'essai d'une autre méthode. Il fit venir du Portugal deux Vaisseaux de guerre pour garder la Côte. L'*Espérance*, Vaisseau Dieppois, qui parut dans cette dangereuse conjoncture, fut coulé à fond, après avoir perdu une partie de son Equipage. Le reste fut condamné à l'esclavage. Cette disgrace arriva aux François en 1582 ; & dans le tems que l'Auteur composoit sa Relation, il restoit encore quelques-uns de ces malheureux prisonniers au Château de Mina.

Rigueur de la Cour de Portugal contre ses propres Sujets.

Mais les défenses & la force ne suffisant pas pour faire perdre aux Negres le goût du Commerce avec les François, la Cour de Portugal tourna toutes ses vûes à chasser, non-seulement les François, mais encore tous les autres Européens, de la Côte de Guinée. Elle résolut de ne pas ménager davantage ceux d'entre ses Sujets qui exerçoient le commerce d'Interlope. Leurs marchandises & leurs Vaisseaux furent confisqués. L'Equipage même fut soumis à la

(*) Barbot, pag. 163.
(12) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI. p. 107 & suiv.

Côte d'Or.

peine de mort. Un Bâtiment de Lisbonne, qui avoit fait le Commerce après cette rigoureuse Ordonnance, fut confisqué au profit du Roi, & tout l'Equipage condamné au dernier supplice (13).

Les Portugais chassés de Guinée par les Hollandois.

Les Hollandois, quoique traités dans l'occasion avec la même rigueur, furent presque les seuls qui s'obstinerent à continuer leurs voyages en Guinée. La grandeur du profit leur fit oublier les outrages, & remettre leur vengeance à des tems qu'ils ne pouvoient encore prévoir. Elle fut suspendue jusqu'à la guerre entre la Hollande & l'Espagne. Mais rappellant alors toutes les injures qu'ils avoient reçues des Portugais, & couvrant leur haine du prétexte de leur réunion avec les Espagnols, ils leur enleverent, avec une partie du Bresil, tous les Etablissemens qu'ils avoient sur la Côte d'Or, & les forcerent enfin de leur céder leurs deux principales Forteresses; le Château de Mina en 1637, & celui d'Axim en 1643 (14).

Conduite des Hollandois.

Voyons à present quelle fut la conduite des Hollandois dans les mêmes lieux. Si l'on s'en rapporte aux Histoires Portugaises, ils traiterent les Peuples de Guinée avec plus d'injustice & de cruauté que ceux à qui l'on avoit reproché si longtems ces deux vices. Les Rebelles, dit Vasconcelos (15), en parlant des Hollandois, firent d'abord plus de progrès par l'ivrognerie, c'est-à-dire, en prodiguant aux Negres du vin & des liqueurs fortes, que par la voie des armes ou de la persuasion. Ils s'étoient rendus méprisables dans toutes ces Régions par une lâcheté de courage que les Negres n'étoient point accoutumés à trouver dans les autres Nations de l'Europe. Cependant, continue le même Historien, l'ignorance & la legereté, qui font le caractere de tous ces Peuples d'Afrique, leur avoit fait recevoir tout à la fois, la Religion de Calvin, & les marchandises de Hollande; lorsque les Hollandois prenant avantage de l'indolence des Portugais, s'érigerent en Maîtres, ou plutôt en Pirates, si redoutables par la force & par le nombre, qu'ils se saisirent de *Bourtri*, à quatre lieues d'Axim, & des Forts de *Cora*, de *Cormantin*, d'*Aldea del Fuerto*, & de *Commendo*. Ensuite s'étant emparés du commerce de Mina même, ils continuerent d'en jouir si paisiblement, qu'ils en tiroient tous les ans deux millions d'or, & qu'ils se virent seuls en possession de tous les biens du Pays. La quantité de marchandises qu'ils y portoient de l'Europe, & le bon marché qu'ils en faisoient aux Negres donnoient à ces Barbares une extrême avidité pour tout ce qui venoit de leurs mains; quoique l'Auteur ait appris, par le témoignage de plusieurs personnes de distinction & d'honneur, que si les Negres achetoient d'eux, c'est qu'ils manquoient d'autres occasions, & qu'ils auroient payé, dit-il, plus volontiers les marchandises Portugaises (16).

Progrès des Hollandois.

§. I I.

Etablissement des Hollandois en Guinée.

A qui ils ont l'obligation du commerce de Guinée.

Le premier Hollandois qui ouvrit à sa Nation le commerce de Guinée se nommoit Bernard *Ericks*, ou *Erickson*. Il étoit de *Medenblick*. Ayant été pris en

(13) Artus, *ubi sup.* p. 108 & suiv.
(14) Barbot, p. 163.
(15) Dans sa Vie du Roi Jean, Liv. II. p. 194 & suivantes.
(16) Vasconcelos, *ubi sup.*

en mer par les Portugais & conduit dans l'Isle du Prince, il y entendit vanter les richesses que le Portugal tiroit des Côtes voisines. Ensuite, étant retourné en Hollande, il y offrit ses services, pour un voyage de Guinée, à quelques Marchands qui lui fournirent un Vaisseau avec une grosse cargaison.

Côte d'Or.

Ericks (17) fit un voyage fort heureux en 1595. Il parcourut toute la Côte d'Or, & forma des correspondances avec les Negres pour l'établissement d'un Commerce régulier. Ces Peuples se trouverent d'autant plus de penchant à l'encourager, qu'outre le dégoût qu'ils avoient conçu pour le Gouvernement tyrannique des Portugais, ils furent plus satisfaits de la quantité & du prix des marchandises de Hollande. Cependant les Gouverneurs du Portugal n'épargnerent rien pour ruiner de si dangereux Rivaux. Ils representerent les Hollandois comme des traîtres & des rebelles. Ils assurerent les Negres que ces nouveaux Hôtes venoient moins pour le Commerce, que pour observer le Pays, & chercher l'occasion de réduire les Habitans à l'esclavage. Ils s'efforcerent de les engager par de grosses récompenses à détruire tous les Vaisseaux qui s'approcheroient de leur Côte. Le Gouverneur de Mina promit cent florins à ceux qui fourniroient l'occasion de surprendre un Bâtiment Hollandois. *Simon de Taye* fut la premiere victime. Il étoit arrivé au Cap Corse, où les Negres lui firent un accueil favorable, & lui firent espérer que leur Roi viendroit le visiter à bord. Etant sans défiance, il envoya sa Chaloupe avec une partie de ses gens, pour recevoir ce Prince au rivage. Mais les Negres qui s'étoient embusqués dans leurs Canots, fondirent sur la Chaloupe, & massacrerent tout l'Equipage, à la réserve d'un ou deux Matelots qui se sauverent à la nage. A la vérité, cette trahison fut punie sévérement. Mathieu Cornelius, autre Capitaine Hollandois, commit de si furieux ravages sur la même Côte, que son nom fit longtems trembler les Negres.

Leur premier voyage, sous Bernard Erickson.

Violences que les Portugais employent contre eux.

Vers le même tems, un Gouverneur Portugais engagea quelques Negres à lui livrer plusieurs Hollandois avec lesquels ils étoient en commerce. Ils se rendirent à bord d'une Barque qui s'étoit familiarisée sur la Côte; & sous le voile de l'amitié, ils informerent le Capitaine, que leur Canton étoit rempli de Daims & d'autres animaux. Les Hollandois envoyerent aussi-tôt trois de leurs Chasseurs au rivage. Dans l'intervalle, ceux qui étoient restés sur la Barque caresserent beaucoup les Negres & commirent l'imprudence d'abandonner leurs armes. Ces perfides, qui n'attendoient que l'occasion de les surprendre, se jetterent aussi-tôt sur eux, en tuerent plusieurs, précipiterent les autres dans les flots, & les auroient fait perir tous, si le Charpentier qui revenoit de couper du bois, ne fût arrivé heureusement, & n'eût employé sa hache avec tant d'adresse & de furie, qu'il les força de regagner la terre à la nage. Cependant les trois Chasseurs furent saisis & menés au Gouverneur de Mina, qui les condamna au plus misérable esclavage. Il n'avoit pas le droit de condamner ses Prisonniers à mort, sans un ordre exprès de la Cour de Portugal, à moins qu'ils n'entreprissent de rompre leurs liens par la violence ou par la fuite. Mais dans l'un ou l'autre de ces deux cas, il les faisoit mettre dans la bouche d'un canon, & servir de boulet. Tel fut le sort d'un François qui avoit tenté de sortir du Château.

Negres excités à la trahison par les Portugais.

(17) Barbot, Description de la Guinée, p. 164.

Côte d'Or. Traitement barbare de cinq Hollandois.

En 1599, cinq Hollandois qui se rendoient à *Mawre* ou *Mauri*, dans un Canot, furent arrêtés en mer par le calme, à la vûe du Château de Mina. Le Gouverneur les fit attaquer aussi-tôt par quelques Negres, qui en blesserent une partie, les firent tous prisonniers, & leur couperent la tête en retournant au rivage. Leurs cranes furent changés en tasses par ces Barbares; & le Gouverneur ayant fait démembrer les corps, ordonna qu'ils fussent exposés sur les murs du Château, pour inspirer la terreur aux Hollandois.

Ce petit avantage ayant relevé l'orgueil des Portugais, ils surprirent, au mois de Janvier 1600, une Barque Hollandoise, qui fut encore trahie par les Negres. Mais ils y trouverent une si vigoureuse résistance, qu'ils se crurent heureux de revenir avec perte d'une partie de leurs gens. Ainsi leur haine ne perdoit pas une occasion de s'exercer. Cependant, comme ils recevoient peu de secours du Portugal, & que leur Commerce diminuoit de jour en jour, ils furent bientôt réduits à demeurer renfermés dans leurs Forteresses, tremblant à leur tour, que les Habitans, dont ils n'ignoroient pas qu'ils étoient détestés, ne les livrassent à leurs ennemis (18). En effet, dans le cours de la même année, ils se virent attaqués par les Negres de Commendo, & de Fetu, qui étoient animés par les Hollandois; de qui ils recevoient des armes & des munitions. Cette guerre coûta aux Portugais plus de trois cens hommes.

Décadence des Portugais.

Enfin les Hollandois, qui malgré la faveur des Negres avoient eu tant de difficulté jusqu'alors à s'établir sur la Côte d'Or, résolurent d'élever quelques Forts sur celle de Benin & d'Angola. Ensuite, par des intrigues secretes, ils obtinrent du Roi de Sabo la permission d'en bâtir un à Mawri, trois lieues à l'Est du Cap Corse. L'ayant achevé en 1624, ils en donnerent le Commandement au Capitaine Adrien Jacobs, dans un tems où le Portugal étoit en guerre avec la Hollande, sous la domination de Philippe IV Roi d'Espagne.

Erection du Fort de Mawri.

Entreprise des Hollandois sur le Château de Mina.

Au mois de Décembre 1625, les Hollandois formerent une entreprise sur le Château de Mina. Leurs forces consistoient en douze cens hommes de leur propre Nation, & cent cinquante Negres de Sabo, sous la conduite de leur Vice-Amiral *Jean Dirks Lamb*, qui fit sa descente à *Terra-Pequena*, ou *Ampena*, dans le Pays de Commendo. Mais ils furent entiérement défaits par les seuls Negres de Mina, qui se chargerent de défendre les Portugais. Ces Barbares ayant surpris l'Armée Hollandoise avant qu'elle se fût rassemblée en corps, l'attaquerent au pied d'une montagne, un peu avant le coucher du Soleil, & lui tuerent trois cens soixante Soldats & soixante-six Matelots, sans compter la plus grande partie des Officiers, & tous les Auxiliaires de Sabo. Lamb, leur Géneral, fut blessé dangereusement, & ne dut la vie qu'au secours des Negres du petit Commendo.

Ils sont repoussés par les Negres.

Une disgrace si éclatante refroidit pendant quelques années les Etats Géneraux des Provinces-Unies. Cependant lorsqu'ils eurent accordé à leur Compagnie des Indes Occidentales la propriété du Fort Nassau à Mawri, Nicolas *Van-Ypren*, qui commandoit pour eux dans cette Place, renouvella ses présens & ses intrigues, pour engager tous les Princes Negres de cette Côte à chasser entiérement les Portugais (19). Il eut l'adresse de faire naître des divi-

Intrigues de Van-Ypren, leur Géneral.

(18) Artus, *ubi sup.* p. 110 & suivantes.
(19) Description de la Guinée par Barbot, p. 164 & 165.

tions jusques dans la Garnison de Mina. Après avoir préparé toutes ses batteries, & disposé les Kabaschits du Canton à favoriser une seconde entreprise sur le Château, il se hâta d'en donner avis aux Directeurs de la Compagnie. Les circonstances étoient d'autant plus favorables, que s'étant établis l'année d'auparavant dans le Bresil par la prise de Saint Salvador & de Bahia, ils tournoient toutes leurs vûes à s'assurer d'une Place d'armes sur la Côte d'Afrique, pour se rendre maîtres de l'Ocean & du passage aux Indes Orientales, lorsqu'ils le seroient des deux Pointes de ces deux Continens; après quoi tout le Commerce sembloit devoir tomber entre leurs mains. Ils avoient cherché souvent un lieu de cette nature au long de la Côte d'Afrique, depuis le Cap-Verd jusqu'au Cap de Bonne-Espérance. Toutes leurs entreprises avoient échoué, sur-tout celle de 1625 contre le Château de Mina, dont la situation leur avoit paru favorable à leurs desseins.

Côte d'Or.

Projet de se rendre maîtres du passage aux Indes Orientales.

En 1637, le Comte Jean Maurice de Nassau fut envoyé au Bresil, avec une Flotte de trente-deux Voiles, dont douze étoient des Vaisseaux de guerre, chargés de deux mille sept cens Soldats. La Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales l'ayant nommé son Gouverneur Géneral dans l'Amérique Méridionale, il y fit plusieurs conquêtes. Van-Ypren, informé de ses succès, lui fit donner avis, par un Vaisseau, de l'occasion qui se présentoit de réduire le Château de Mina, & de chasser enfin les Portugais de la Côte d'Or. Le Comte de Nassau détacha aussi-tôt, de son Escadre, neuf Vaisseaux de guerre, sous le Commandement du Colonel *Hans-Coine*, avec tous les secours nécessaires pour cette expédition.

Jean Maurice de Nassau, Gouverneur Géneral de la Compagnie Hollandoise.

Hans Coine ayant mouillé le 25 de Juin au Cap Laho, fit avertir le Géneral Van-Ypren de son arrivée, & s'avança vers Issini avec son Escadre. Là, il reçut ordre de se rendre dans la Rade de Commendo, où le Géneral l'attendoit avec deux cens Canots & quelques Bâtimens de transport. Il avoit engagé dans les intérêts de la Compagnie toute la jeunesse de Commendo, par des promesses qui avoient ébloui les Negres. Toute la Flotte se mit en mouvement vers le Cap Corse, où les Troupes furent débarquées le 24 Juillet, dans une petite Anse, un demi-mille à l'Oüest du Cap. On comptoit huit cens Soldats & cinq cens Matelots, sans y comprendre les Negres auxiliaires. Ils prirent des provisions pour trois jours, & commencerent leur marche en trois corps. Leur premiere halte se fit à la Riviere de Dona ou de Doli. Coine qui conduisoit l'arriere-garde, apprenant que les Negres de Mina s'étoient placés au nombre de mille sous la colline de Saint-Jago, pour l'empêcher de saisir un poste qui commandoit absolument le Fort, fit marcher contre eux quatre Compagnies de Fusiliers. Mais ce détachement fut taillé en pieces par les Negres, qui couperent la tête à tous les morts, & retournerent au Château comme en triomphe. Cependant le Major *Bongarçon*, commandé avec d'autres Troupes, passa facilement à gué la Riviere de Dona; & tombant sur les Negres, qu'il força d'abandonner leur poste, il prit possession de la colline. Les Portugais s'efforcerent deux fois de l'en chasser, & furent toujours repoussés avec perte. Bongarçon les poursuivit dans la vallée qui est entre cette colline & les montagnes, & rejoignit heureusement l'Armée Hollandoise qui s'étoit avancée vers le même lieu.

Il envoye du Bresil neuf Vaisseaux en Afrique.

Seconde entreprise des Hollandois sur Mina.

Perte qu'ils essuient d'abord.

Les Portugais & leurs Negres desespérant de pouvoir tenir plus longtems

Côte d'Or.

la campagne, se retirerent dans une Redoute, sur la colline de Saint-Jago. Mais ils y furent bientôt attaqués par le Colonel Coine. La colline étoit couverte d'un côté par des bois. Coine y fit percer deux routes; l'une qui conduisoit à la Riviere Dona, l'autre à la Redoute même. Il fit monter par la premiere deux pieces de canon & un mortier, & les plaça si avantageusement, que cette petite batterie commandoit entiérement le Château. Dix ou douze bombes, que les Hollandois jetterent d'abord comme au hasard, tomberent au pied du mur. Cependant ayant voulu commencer leur attaque par l'Ouest du Château, ils y essuyerent un si grand feu, qu'ils furent contraints de se retirer. D'un autre côté, les Negres de Commendo qui entreprirent d'enlever quelques bestiaux, près de la Place, auroient été taillés en pieces dans une sortie des Assiegés, si la bonne conduite de leurs Officiers ne les eût mis à couvert.

Ils se rendent maîtres du Château Portugais.

Le lendemain dès la pointe du jour, Van-Ypren appréhendant que le délai ne fit manquer son entreprise, somma les Portugais de se rendre, & protesta que s'ils entreprenoient de résister, il passeroit toute la Garnison au fil de l'épée. Le Gouverneur du Château demanda trois jours pour déliberer. Ils lui furent refusés, & les Hollandois rassemblant toutes leurs forces, commencerent aussi-tôt à faire jouer leur artillerie. Elle ne produisit pas tout l'effet qu'ils en avoient attendu. Mais à la vûe des Grenadiers, qui marchoient déja vers le Château (20), le Gouverneur Portugais fit battre la chamade & députa deux de ses Officiers pour regler les conditions. Elles furent telles qu'il plût au Géneral Hollandois de les imposer.

Articles de la Capitulation.

1°. Que le Gouverneur de la Garnison, & tous les autres Portugais sortiroient le même jour de la Ville avec leurs femmes & leurs enfans, mais sans enseignes, sans épées, & sans autres armes.

2°. Que les marchandises, l'or & les Esclaves demeureroient aux Hollandois, à l'exception de douze Esclaves qui étoient accordés aux Habitans.

3°. Que tous les ornemens & les vases de l'Eglise seroient emportés, à la réserve de ceux qui étoient d'or ou d'argent.

4°. Que les Portugais & les Mulâtres seroient embarqués sur l'Escadre avec leurs femmes & leurs enfans, pour être transportés dans l'Isle Saint-Thomas.

Garnison que les Hollandois mettent à Mina.

C'est ainsi que les Hollandois entrerent en possession du célébre Château de Mina, le 29 d'Août 1637. Ils y trouverent trente belles pieces de canon de fonte, neuf milliers de poudre, & beaucoup d'autres munitions, mais peu d'or & de marchandises. Coine y laissa pour Gouverneur le Capitaine Walraven, avec une Garnison de cent quarante hommes, & quantité de Negres à qui l'on fit prêter le serment de fidélité.

Tentative inutile sur Axim.

Les Commandans Hollandois résolus de tirer d'autres avantages de la consternation qu'une si prompte conquête avoit répandu sur toute la Côte d'Or, envoyerent un Canot au Gouverneur de St-Antoine d'Axim, le plus important de tous les Forts Portugais, après Mina, avec une Lettre qui le sommoit de rendre sa Place, sans attendre qu'il y fût contraint par la force des armes. Ce Gouverneur, plus ferme que celui de Mina, fit réflexion que le danger n'étoit pas pressant dans la saison des pluies. Il répondit qu'il étoit prêt à recevoir l'Escadre Hollandoise, lorsqu'elle paroîtroit, & qu'il promettoit au Ciel de se

(20) Barbot, p. 166.

défendre jusqu'à l'extrêmité. Une contenance si fiere obligea Coine de remettre cette entreprise à d'autres occasions, & le Fort d'Axim ne fut réduit par les Hollandois qu'en 1642. En retournant au Bresil avec sa Flotte, Coine fut reçu à Olinde & à Arracife par le Comte Jean Maurice, avec tous les honneurs du triomphe.

Côte d'Or.

Après la réduction de Mina, les Hollandois se flatterent que tout le Commerce de la Côte alloit tomber entre leurs mains. Van-Ypren reçut ordre de la Compagnie de faire sa résidence dans cette importante Place, avec le titre de Gouverneur Général de Guinée & d'Angola. Il s'attacha soigneusement à reparer les fortifications. Il augmenta les édifices, & rendit sa demeure plus belle & plus capable de défense qu'elle ne l'avoit jamais été du tems des Portugais.

Conduite qu'ils tiennent sur la Côte d'or.

Il traita d'abord les Habitans naturels avec beaucoup de caresses. Mais lorsque les Anglois voulurent entrer en partage des richesses du Pays, & penserent à gagner les Negres, pour obtenir la liberté d'y former des Etablissemens, la douceur des Hollandois fit bientôt place à la sévérité. Ils mirent en usage tout ce qui pouvoit ôter aux Habitans la pensée de favoriser des rivaux si redoutables. Ils allerent jusqu'à s'emparer du Fort de Cormantin, où le Directeur Géneral de cette Nation faisoit sa résidence; & cette usurpation fut un des motifs de la guerre de 1666 entre l'Angleterre (21) & la Hollande. Dans la vûe d'assujetir plus que jamais les Negres, ils élevérent de petits Forts à *Boutro*, à *Sama*, à *Corse*, à *Anamabo*, à *Akra*, sous prétexte de soutenir leurs Alliés contre les Habitans des Pays intérieurs, qui les troubloient par de fréquentes incursions. En même tems ils établirent des droits sur la pêche des Negres d'Axim, de Dina & de Mawri, en leur défendant, sous de rigoureuses peines, toutes sortes de Commerce avec les autres Nations de l'Europe. En un mot, ils s'attribuerent, par degrés, tous les droits de l'autorité absolue, jusqu'à prendre connoissance de leurs affaires civiles & criminelles, & se rendre Juges de la mort & de la vie; quoiqu'ils ne cessassent point de payer aux Rois du Pays une sorte de tribut annuel, pour le terrain de leurs Etablissemens. Avec tant de précautions, ils ne purent empêcher le Commerce des autres Européens, qu'ils traiterent en ennemis, lorsqu'il en tomba quelques-uns entre leurs mains.

Mécontentement des Negres contre les Hollandois.

Le mécontentement des Negres de Mina, de Commendo, de Sabo, & de Fetu, alloit si loin pendant le séjour que Barbot fit parmi eux, qu'ayant actuellement rompu avec les Hollandois, ils tenoient leur Général renfermé dans les murs de Mina. Cette querelle, qui dura dix mois entiers, n'eut pas d'autre effet que deux assauts, dans lesquels ils perdirent environ quatre-vingt hommes. Il n'en coûta pas plus de quatre aux Hollandois. Mais si ces Barbares eussent mieux entendu la guerre, peut-être la Compagnie de Hollande perdoit-elle Mina pour toujours.

Leurs plaintes adressées à l'Auteur.

Dans le même tems, l'Auteur voyoit arriver, chaque jour, trente ou quarante Canots chargés de Negres, qui venoient lui faire des plaintes de la tyrannie avec laquelle ils étoient traités par les Hollandois. Plusieurs avoient été liés fort longtems sur les terrasses du Château, exposés nuds aux ardeurs brû-

(21) Description de la Guinée par Barbot, p. 166.

Côte d'Or.

lantes du Soleil, & aux froides rosées de la nuit. Barbot en vit trois dans cette situation; & le Gouverneur prenant plaisir à les montrer, lui dit qu'il croioit devoir ce châtiment à des Traîtres, qui avoient formé le dessein de surprendre le Château & de le brûler. Leur complot avoit été découvert. La plûpart avoient mis le feu à leurs propres maisons, & s'étoient retirés dans d'autres endroits de la Côte. Mais comme ils avoient à se plaindre aussi du Gouverneur & des Hollandois, leurs murmures éclatoient sans cesse; & souvent ils pressoient Barbot d'implorer pour eux la protection de la France contre des Tyrans dont le joug leur étoit insupportable.

Jalousie du Gouverneur Hollandois.

Un jour que l'Auteur étoit à déjeuner familiérement avec le Gouverneur, il observa par une fenêtre de la galerie plusieurs Canots de Mina, qui alloient chercher sur son Vaisseau l'occasion de faire quelque Commerce. Le Gouverneur, qui les apperçut aussi, entra dans une furieuse colere, & menaça l'Auteur de faire saisir son Vaisseau. Barbot, pour l'appaiser, le pria d'envoyer demander à bord, s'il n'y avoit pas laissé une défense expresse de rien vendre aux Negres. Mais cette apologie même ne paroissant pas le satisfaire, il lui offrit de lui vendre le reste de sa cargaison, & le marché fut conclu sur le champ pour dix marcs d'or. Cette nouvelle causa beaucoup de chagrin à tous les Negres du Pays (22).

A l'égard des Anglois qui ont formé des Etablissemens sur la Côte d'Or, on a déja donné l'histoire de l'origine & du progrès de leur commerce. Il ne nous reste pour conclure cet article, qu'à joindre ici la Liste des Etablissemens Européens sur la Côte de Guinée, de Benin & d'Angola.

Liste des Forts Européens sur la Côte d'Or.

ANkobra	Hollandois	
Axim, Fort Saint-Antoine	Hollandois	1 lieue.
Frédérisckbourg	Danois	5 lieues.
Akquedah	Hollandois	
Dixcove	Anglois	8 lieues.
Brutto, Fort S. Sebastien, ou Badensteyn	Hollandois	3 lieues.
Takquerado	Hollandois	3 lieues.
Suckondi	Hollandois	3 lieues.
Suckondi	Anglois	1 mille.
Suma	Hollandois	4 lieues.
Commendo	Anglois	5 lieues.
Commendo	Hollandois	1 mille.
Mina, ou S. Georges del Mina	Hollandois	4 lieues.
Couradsbourg, ou S. Jago	Hollandois	1 mille.
Château du Cap Corse	Anglois	3 lieues.
Philips s'Tower	Anglois	½ mille.
Fort Royal	Anglois	1 mille.
Pointe de la Reine Anne	Anglois	1 lieue.
Fort Nassau à Mawri	Hollandois	2 lieues.
Annischan	Anglois	2 lieues ½.
Anamabo	Anglois	2 lieues.
Adja ou Agga	Comptoir Anglois	1 mille.

(22) Barbot, *ubi sup.* p. 167. On n'a point de Relations Hollandoises de ces Côtes.

Côte d'Or.

Cormantin, ou Fort d'Amsterdam..........	Hollandois...............	2 lieues.
Tantumguery..	Anglois....	7 lieues.
Apong..	Hollandois................	3 lieues.
Winneba...	Anglois.....................	5 lieues.
Barrako..	Hollandois................	6 lieues.
Shido...	Comptoir Anglois.....	4 lieues.
Akra, Fort James....................................	Anglois.....................	6 lieues.
Akra, Fort Crevecœur.............................	Hollandois................	1 mille.
Akra, Christiansbourg.............................	Danois......................	2 milles.
Alampo, transporté à Rio-Volta...........	Comptoir Anglois.....	5 lieues.
Quita..	Comptoir Anglois.....	15 lieues.
Whida, ou Fida, ou Juida.......................	Anglois.....................	20 lieues.
Jaquin...	Comptoir Anglois, abandonné..........	3 lieues.
Kabenda..	Angl. détruit en 1723 par les Portugais...	
Leango, Ville & Forts.............................	Portugais..................	

CHAPITRE V.

Géographie de la Côte d'or.

Géographie.

Quinze Royaumes au long de la Côte.

AU long du Rivage, la Côte d'Or contient quinze Royaumes, qui sont *Adomir*, nommé aussi *Saku* & *Avina*; *Axim*; *Ankobar*; *Adom*, nommé aussi *Petit Inkassan* ou *Warshes*; *Jabi* ou *Jabs*; *Commendo* ou *Guasso*; *Fetu*; *Sabo*; *Fantin*; *Ackron*; *Agonna* ou *Anguirra*; *Akra* ou *Aquambus*; *Labbade*; *Ningo* ou *Lampi*. On doit placer le commencement de cette Côte à *Rio de Suciro da Costa*, près d'*Issini*, parce que c'est le premier endroit où l'on achete de l'or; & sa fin, à Lay, dans le Pays de *Lampi*, à treize ou quatorze lieues d'Akra, parce qu'on n'y reçoit plus d'or que par hasard, d'un Peuple nommé *Amaho*, qui habite plus loin dans les terres.

Par qui gouvernés.

Toutes ces Regions contiennent, une, deux ou plusieurs Villes & Villages sur le bord de la mer, entre ou sous les Forts & les Châteaux Européens; mais les principales Villes des Negres sont dans les terres & beaucoup plus peuplées. Neuf de ces Royaumes sont gouvernés par leurs propres Rois (23), c'est-à-dire, par des Princes, qui ne prenoient, à l'arrivée des Européens, que le nom de Capitaines. Les six autres sont des Republiques indépendantes, sous la direction de leurs Magistrats. Les Pays interieurs ont aussi leurs Rois ou leurs Princes (24).

Sur la Riviere d'Ankobar, ou de Cobre qui est proprement le premier Pays de la Côte d'Or, on trouve un grand nombre de Villages, qui composent les trois differentes Contrées d'Ankobar, *d'Aborrel* ou *Abocro*, & d'Eguira. Ankobar est une Monarchie; & les deux autres, sont des Republiques. Les Hollan-

(23) Bosman compte sept Royaumes & quatre Républiques.
(24) Barbot, p. 145.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

dois ont eu pendant plusieurs années un Fort à Eguira ; & leur Commerce y étoit d'autant plus considérable qu'outre l'or qu'ils se procuroient des Pays voisins, le Canton d'Eguira avoit ses propres Mines. On y en découvrit de fort riches, tandis que Bosman commandoit au Fort d'Axim. Mais les Hollandois perdirent cet établissement par une avanture fort tragique. Leur Chef ayant pris querelle avec un des principaux Seigneurs Negres, le tenoit assiégé dans l'enclos de ses propres Edifices. Enfin le Negre, hors d'état de resister après avoir tiré de l'or au lieu de plomb, fit connoitre par des signes qu'il consentoit à traiter, & donna des espérances considérables aux Hollandois. C'étoit un artifice de son desespoir, pour envelopper ses ennemis dans sa ruine. Il chargea un de ses Esclaves de mettre le feu, dans un lieu qu'il lui marqua, lorsqu'il lui entendroit frapper la terre d'un coup de pied. Ensuite ayant reçu les Hollandois pour négocier, il n'attendit pas longtems à donner le signal, ni l'Esclave à suivre fidellement ses ordres. Plusieurs barils de poudre, qu'il avoit disposés pour cette exécution, firent sauter la maison & tous ceux qui avoient eu l'imprudence d'y entrer. Le seul qui eut le bonheur de se sauver fut un Esclave de la Compagnie Hollandoise, qui se défiant de quelque trahison à la vûe d'une meche allumée qu'il découvrit, se hâta de sortir sans avoir averti ses Maitres, & porta la nouvelle de leur infortune au Château d'Axim (25).

Avanture tragique des Hollandois à Eguira.

Différentes prononciations d'Axim.

Huit lieues à l'Est du Cap Apollonia, on rencontre un Village que les Negres nomment *Ahxem*, & les Hollandois *Atsim* ou *Atchiem*, mais que les François ont changé en *Axim* pour éviter la dureté (26) d'une prononciation trop gutturale. Barbot lui donne le nom d'Achembene, sans en expliquer la raison (27).

Divisions du Pays d'Axim.

Suivant les idées de pouvoir établies parmi les Negres, le Pays d'Axim étoit autrefois une puissante Monarchie. L'arrivée des Brandebourgeois divisa les Habitans. Une partie se mit sous la protection de ces nouveaux Hôtes, dans l'espérance de vivre avec plus de liberté. Les autres, qui étoient les plus honnêtes gens de la Nation, conserverent leur attachement pour les Hollandois. Avant ce tems, Axim s'étendoit l'espace de sept lieues depuis *Rio-Cobre*, ou la Riviere *Serpentine*, jusqu'au Village de *Bosna*, un mille à l'Ouest du Fort Hollandois, près du Village de Boutray ou *Boutro* (28).

Ses productions.

Ce Canton produit beaucoup de riz, de melons d'eau, d'ananas, de cocos, de bananes, d'oranges, de limons des deux especes, & d'autres fruits & de légumes. Le maïz n'y est ni bon ni en abondance, parce que les terres sont trop humides. Elles sont sujettes à des pluies si continuelles, que suivant le proverbe du Pays il y pleut onze mois & vingt-neuf jours de l'année ; c'est-à-dire, qu'à peine y jouit-on d'un beau jour. Mais le riz & les arbres y croissent merveilleusement. On y trouve aussi une abondance extraordinaire de moutons, de chevres, de vaches, de pigeons domestiques, & de toutes sortes de volailles, sans parler des singes, & du vin de palmier (29) qui y est excellent & à très bon marché. Cependant Smith assure que depuis ce Canton, la plus grande partie de la Côte d'Or tire du bled des Pays voisins, en échange pour son huile de palmier (30).

(25) Bosman, p. 12.
(26) Des-Marchais, Vol. I. p. 223.
(27) Barbot, p. 149.
(28) Bosman, p. 35 ; & Barbot, *ubi sup.*
(29) Barbot, p. 130.
(30) Smith, Voyage en Guinée, p. 147.

Axim

Côte d'Or. Géographie. Son gouvernement.

Axim est gouverné par un Sénat de Cabaschirs, qui sont les Chefs du Pays; & par les Manceros, autre Cour subalterne. La connoissance des affaires civiles appartient aux premiers; mais tout ce qui concerne la paix, la guerre & la levée des taxes, regarde les deux corps, qui se réunissent alors dans une seule assemblée. Les Cabaschirs sont accusés de se laisser souvent corrompre dans le jugement des causes. Ils tiennent leur Cour sans Avocats & sans Procureurs, mais ils examinent les témoins. Le meurtre & l'adultere sont punis séverement lorsque le coupable est pauvre. S'il est riche, il en est quitte pour une amende. La seule punition pour le vol est de restituer les biens dérobés, ou de payer une amende proportionée à la qualité du coupable. Dans les cas de dette, le Créancier peut prendre au débiteur le double de la valeur; mais l'exercice de cette loi passe pour une oppression cruelle, & l'on se contente ordinairement de la restitution ordonnée par les Juges.

Beauté du Pays.

Le Pays d'Axim est rempli de Villages, grands & peuplés, les uns sur le bord de la mer, d'autres plus loin dans les terres. Les principaux de ceux qui bordent la Côte sont, *Achombene*, près du Fort Hollandois de Saint-Antoine, & *Pockquesso*, près du Mont-Manfro, au Cap *Tres-Puntas*. Les terres y sont fort bien cultivées, & la plûpart des Habitans assez riches, par le Commerce de l'or, qu'ils entretiennent depuis long-tems avec les Européens. Mais les longues guerres qu'ils ont eues à soutenir contre les Negres d'*Ante* ou d'Adem, l'ont beaucoup diminué depuis 1681.

Situation de la Capitale.

La Ville, ou le Village (31) d'Achombene, est située sous le Canon du Fort Hollandois. Elle a, par derriere, un bois qui s'étend sur le penchant de la colline. Entre la ville & la mer, le rivage est spacieux & d'un beau sable. Les maisons d'Achombene sont séparées par un grand nombre de cocotiers & d'autres arbres, qui sont plantés à d'égales distances. Ces arbres, joint à l'étendue de la perspective, rendent le Fort Hollandois un des plus agréables établissemens de toute la Guinée. Mais cet avantage est diminué par l'humidité de l'air, qui rend le Pays fort mal sain, sur-tout dans la saison des pluies.

La Côte est dangereuse.

La petite Riviere d'Axim traverse la Ville des Negres; mais elle a si peu d'eau qu'à peine la distingue-t-on à son embouchure, qui est fort près du Fort. Elle vient du Pays d'Eguira. Le rivage de la mer est défendu par quantité de grands & de petits rochers, plus ou moins éloignés de la Côte, ce qui en rend l'accès fort dangereux par le battement continuel des vagues. La plupart des Habitans s'exercent à la pêche. Ils ont l'art de faire de grands Canots, qu'ils vendent aux Etrangers pour la commodité du débarquement au long des Côtes (32).

Industrie des Habitans.

Les Negres d'Axim sont fort industrieux. La pêche, l'agriculture & le commerce les occupent continuellement; sur tout la culture du riz, dont ils transportent une quantité incroyable sur toute la Côte d'Or. En échange, ils rapportent du millet, des ignames, des patates & de l'huile de palmier. A l'égard de l'or, leur principal Commerce est avec les Vaisseaux d'Interlope, Anglois & Zelandois, malgré les rigoureuses loix des Hollandois du Fort. Ils trouvent le moyen de tromper la vigilance du Gouverneur; de sorte que la Compagnie de Hollande ne tire pas la centienne partie de l'or du Pays (33).

(31) Les autres Voyageurs la nomment *Axim*.

(32) Barbot, p. 249.

(33) Bosman, p. 6.

CÔTE D'OR. GÉOGRAPHIE. Situation du Fort Hollandois de Saint-Antoine.

Le Fort de Saint-Antoine est situé sur un rocher, qui s'avance dans la mer en forme de peninsule. Il est environné de tant d'autres rocs, que l'accès en est impossible de tout autre côté que celui de la terre, qui est fortifié par des parapets & un pont-levis, avec une batterie de gros canon. Le rocher étant fort étroit, la Place ne peut avoir beaucoup d'étendue. A quelque distance en mer, on la prendroit pour une grande & seule maison blanche. Mais à deux milles du rivage, rien n'est plus agréable que la perspective du Fort, de la Ville d'Achombene, du bois qui est par derriere, & de tous ces rochers d'inégale grandeur qui bordent la Côte. Dans les tems de guerre, l'usage des Habitans est de mettre leurs femmes, leurs enfans & leurs richesses en dépôt sur quelqu'un de ces rochers, pour sauver du moins ce qu'ils ont de plus précieux lorsque la fortune les abandonne.

Les Portugais, qui ont bâti le Fort de Saint-Antoine, s'étoient d'abord établis, pendant le regne d'Emmanuel, sur une petite pointe qu'ils ne purent conserver long-tems contre les attaques des Negres. Ils se virent forcés de transporter leur établissement sur le rocher, d'où ils furent chassés le 2 de Janvier 1642 par les Hollandois. Ensuite la guerre ayant cessé entre le Portugal & la Hollande, ce Fort demeura, par le Traité, à la Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales, qui en est encore en possession (34).

Forces du Château Saint-Antoine.

Quoique le Fort Saint-Antoine ait peu d'étendue, il est fort bien bâti & capable d'une bonne défense. Sa forme est triangulaire. Il a (35) trois batteries; une du côté de la mer & deux vers la terre, avec quelques ouvrages extérieurs, qui sont de pierre noire du Pays. On y compte vingt-quatre pieces de canon de fer, sans y comprendre les *Pédereros*. La porte du Fort est basse, & défendue par un fossé creusé dans le Roc, de huit pieds de profondeur, sur lequel est un pont-levis gardé par deux Pédereros; avec un *Avancé* capable de contenir vingt hommes, & quantité de degrés, taillés aussi dans le Roc, pour la communication de l'avancé & du Fort. La maison du Gouverneur, qui est ordinairement le Chef du Comptoir, est bâtie de fort belles briques & d'une bonne hauteur. Elle forme un triangle; & devant une des trois faces, qui est celle de l'Ouest, on a menagé une petite esplanade, sur laquelle on a planté quelques orangers. La Garnison Hollandoise est ordinairement composée de vingt-cinq Blancs & d'autant de Negres, sous un Sergent. Elle est entretenue par la Compagnie. Lorsqu'elle est bien munie d'armes & de provisions, elle suffit, dans une situation si avantageuse, pour résister à des armées des Negres. Cependant le Fort d'Axim est sujet au même inconvénient que tous les autres Etablissemens de la Côte; c'est-à-dire que la violence des pluies altérant beaucoup les murs, il demande des réparations continuelles.

Réservoir de ciment pour les Hollandois.

Les Hollandois ont, près de la Ville, un réservoir de ciment qui sert aussi pour Mina & leurs autres Forteresses. Ce ciment est composé d'écailles d'huitres, dont l'abondance est extrême sur la Côte.

Bosman, qui étoit Gouverneur de cette Place, regrette beaucoup la perte de son Dessinateur. Il l'avoit employé à lever le Plan de tous les Forts qui sont à l'Est de Mina; mais la mort le lui enleva tandis qu'il travailloit à celui d'Axim (36).

(34) Barbot, p. 149.
(35) Barbot dit trois, p. 27.
(36) Barbot & Bosman, *ubi sup.*

Des-Marchais ajoûte quelque chose à la description de ce Fort. Après avoir remarqué que les François (37) possédèrent Axim long-tems avant les Portugais, & que ceux-ci ayant formé leur premier établissement en 1515 sous le Regne de leur Roi Emmanuel, furent ensuite chassés par les Hollandois, il represente le Fort Saint-Antoine comme une double redoute quarrée, qui paroît haute du côté de l'Ouest, mais qui ne peut être apperçue à l'Est & au Sud, parce qu'elle est cachée de ces deux côtés par un grand rocher. Sa situation est à l'Est de la Riviere du même nom, que les Portugais appellent *Rio-Manco*. Cette Riviere est à peine navigable pour des Canots; mais elle roule de l'or dans son sable. Les Habitans, continue le même Voyageur, font leur principale occupation de chercher ce précieux métal, & plongent quelquefois l'espace d'un quart d'heure. Mais la violence de cet exercice leur cause souvent de fâcheuses ruptures, qui deviennent mortelles ou incurables, parce qu'ils n'ont pas l'art des bandages. Leur méthode est de plonger, la tête la premiere, en tenant à la main une calebasse qu'ils remplissent de sable ou de tout ce qui se trouve au fond de l'eau. Ils répetent ce travail jusqu'à ce qu'ils soient fatigués ou qu'ils croient avoir tiré assez de matiere. Alors s'asseiant sur la rive, ils mettent deux ou trois poignées de leur sable dans une gamelle de bois; & la tenant dans la Riviere, ils remuent le sable avec la main, pour faire emporter les parties les plus legeres par le courant de l'eau. Ce qui reste au fond de la gamelle est une poudre jaune & pésante, qui est quelquefois mêlée de grains beaucoup plus gros. C'est ce qu'on appelle l'or lavé. Il est ordinairement fort pur; & celui d'Axim passe pour le meilleur de toute la Côte. On ne sauroit douter que la Riviere d'Axim & tous les ruisseaux qui s'y joignent n'ayent passé par des mines d'or, d'où elles entraînent dans leurs flots de petites parties de ce métal. Dans la saison des pluies, où l'eau grossit beaucoup, les Negres en trouvent de plus grosses & plus abondamment que dans les autres saisons. Mais les Hollandois n'épargnent rien pour exclure les autres Nations de ce Commerce; & la difficulté de les tromper est d'autant plus grande pour les Negres, que le Village d'Achombene ou d'Axim est sous le canon du Fort Saint-Antoine. C'est ce qui rend le Gouvernement de Hollande fort odieux sur toute la Côte (38).

Côte d'Or. Geographie.

Remarques de Des-Marchais sur le même Fort.

Or que la Riviere d'Axim entraîne dans son sable.

Maniere dont les Negres le tirent.

L'*Opper-Keopman*, ou le Chef du Comptoir d'Axim, est le principal Officier de cette contrée, après le Gouverneur géneral de Mina. Il s'attribue tous les droits de l'autorité souveraine. Il juge les causes des Negres. Il reçoit les amendes & les distribue aux personnes intéressées, en prélevant ses propres droits, qui sont toujours considerables. Qu'un Negre soit condamné à cent livres d'amende, ses droits montent aux deux tiers, & le reste est pour l'assemblée des Cabaschirs. Mais dans les cas de meurtre, de vol ou de dette, les trois quarts de la somme appartiennent à l'accusateur, & le dernier quart tourne au profit du Facteur ou des Cabaschirs, qui le divisent en trois parts, deux pour le premier, & la troisiéme pour les autres. Les pêcheurs payent aussi le huitiéme de leur pêche; ce qui produit encore une somme assez considérable au Facteur (39).

Opper Keopman, ou Chef du Comptoir Hollandois.

Ses profits.

Trois lieues à l'Est du Fort Saint-Antoine, on trouve le Mont-Manfro;

Mont-Manfro.

(37) Il entend les Normands.

(38) Des-Marchais, p. 221.

(39) Barbot, p. 450; & Bosman, p. 7.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

Ville de Jean Konny.

près duquel est un Village nommé *Pockeso*, grand & bien peuplé, dont le Chef ou le Capitaine étoit alors connu sous le nom de *John* ou *Jean*. Cette habitation est la même qu'Atkins nomme la Ville de *John Konny*. Il la place à trois milles du lieu de l'Aiguade. Elle est grande, dit-il, & bâtie aussi proprement que les maisons de Village au Nord & à l'Ouest de l'Angleterre. Chacun a ses cocotiers autour de ses édifices. L'usage du Peuple est de s'asseoir dans les rues pour vendre des noix de cocos, des limons, du bled d'Inde, & du kankey, qui est une sorte de patisserie. Elle est composée de bled d'Inde que les femmes pilent d'abord dans un mortier. Ensuite y mêlant un peu d'eau & de vin de palmier, elles recommencent à le broyer encore sur une grande pierre, qu'on voit pour cet usage à la porte de chaque maison. On divise cette pâte en gâteaux, qu'on fait cuire à l'eau ou sous la cendre, & les Voyageurs assurent que c'est un aliment fort agréable & fort nourrissant (40).

Mont-Manfro, ou Mansfort.

Le Mont ou la Colline *Mansro* est un lieu fort commode pour un Fort, par sa situation, qui est près de la premiere pointe du Cap *Tres-Puntas* (41). C'est-là que les Brandebourgeois ou les Prussiens ont leur principal établissement, nommé *Fredericsbourg*, qui est grand & bien bâti, avec quatre batteries montées de 46 canons; mais dont la grosseur ne répond point à l'importance du lieu. La porte est une des plus belles de toute la Côte. Cependant on lui reproche d'être trop grande; & l'on peut appliquer ici, dit l'Auteur, ce qu'on dit comme en proverbe aux Bourgeois de Minde: « N'oubliez pas de fermer vos portes, » de peur que votre Ville ne s'enfuie «. Du côté de l'Est, Fridericsbourg est revêtu d'un fort bel ouvrage extérieur, qui contre l'intention même de ses Auteurs, sert à rendre la Place plus foible, parce qu'il peut être pris fort aisément. Mais le plus grand défaut du Fort est que les parapets ne sont pas plus hauts, que le genoux; ce qui expose ses défenseurs à tous les coups du dehors. On ne peut approcher des batteries du côté de la Place sans se trouver tout-à-fait à découvert, & presque toujours à la portée du mousquet. Le reste des ouvrages n'est pas méprisable, & les édifices interieurs sont d'une beauté singuliere (42). Barbot ajoute que les murailles sont hautes, épaisses, fortes; & qu'elles contiennent quantité de beaux magasins & de logemens pour les Officiers & les soldats.

Fort de Fridericsbourg, & ses fortifications.

Le (43) Gouverneur, qui se qualifioit de Directeur général pour l'Electeur de Brandebourg, présidoit sur tous les Comptoirs Prussiens à *Takrama* ou *Krema*, aux Forts de Dorothea & d'Akoka, & aux Loges de Papa & de Juida ou Whida. On lit dans le même Auteur quelques remarques sur l'origine de cet établissement, tirées de la Relation d'un Directeur d'Embden. En 1682 l'Electeur de Brandebourg envoya deux Frégates sur la Côte d'Or; l'une de trente-deux pieces de canon & de soixante hommes, l'autre de cinquante hommes & de dix-huit pieces. La premiere étoit commandée par le Capitaine Mathieu de Vos & la seconde par le Capitaine *Phillip-Peter Blanco*. Ils arriverent au Cap Tres-Puntas dans le cours du mois de Mai; & débarquant au Mont-Mansro qui se nomme aussi *Mansfort*, ils y éleverent les enseignes du Brandebourg. Blanco, qui connoissoit les usages & le caractere des Habitans, employa son crédit avec tant d'adresse, qu'il obtint des Cabaschirs la liberté d'éle-

Origine de cet Etablissement Prussien.

(40) Atkins, p. 77.
(41) Barbot, *ubi sup.*
(42) Bosman, *ubi sup.*
(43) Barbot, *ubi sup.* p. 431.

ver un Fort sur la colline & d'établir un Commerce reglé dans le Pays. Après avoir débarqué son canon, & fait quelques retranchemens revêtus d'une palissade, il bâtit un petit nombre de maisons, où il laissa des munitions, des vivres, & des marchandises. Ensuite il remit à la voile pour Hambourg, avec les deux Frégates. Quelques Cabaschirs s'étant déterminés à l'accompagner dans ce voyage, ils les conduisit à Berlin, où l'Electeur les reçut avec beaucoup de caresses, & leur fit voir tout ce qui pouvoit exciter leur admiration à sa cour & dans son armée. Mais il les renvoya bientôt au Cap Tres-Puntas, sous la conduite du même Blanco, qui acheva le Fort & demeura revêtu du Gouvernement. Il y plaça trente deux pieces de canon, & le nomma *Grrote Fredericsbourgh* à l'honneur de son Souverain (44).

Côte d'Or. Géographie.

Cabaschirs Negres qui font le voyage de Berlin.

Bosman nous apprend les noms de sept Gouverneurs de ce Fort, qu'il y vit successivement. Le 6e, qui se nommoit Jean Victor, étoit un homme de si peu de jugement, que par l'imprudence de son administration les affaires tomberent en décadence. Enfin les Negres s'étant soulevés contre lui se saisirent de sa personne, lui casserent les jambes, le noyerent dans la mer, & lui nommerent un Successeur. Ainsi les Prussiens, dont le pouvoir ne faisoit plus que s'affoiblir, prirent la résolution d'abandonner toutes leurs espérances. Le 28 Mars 1708, Sir *Dalby Thomas*, Gouverneur Anglois du Cap Corse, fit avertir la Compagnie d'Afrique que le Roi de Portugal offroit au Roi de Prusse quarante mille livres sterling pour son Fort (45). Cependant ce ne fut qu'en 1721 que les Prussiens l'abandonnerent. Aussi-tôt qu'ils furent partis, Jean Konny, Cabaschir de la même contrée, s'en mit en possession, & soutint l'attaque des Hollandois dont on a déja lû le recit (46).

Les Prussiens abandonnent Fredericsbourg.

Des-Marchais raconte que les Prussiens, quitterent Frederisbourg en 1720, & qu'ils le remirent entre les mains de *Jean Kommain* (47), Roi du Cap Tres-Puntas. Il ajoute qu'en 1729, cette Place fut attaquée par les Hollandois de Mina, qui avoient embarqué toutes leurs forces sur trois grands Vaisseaux qui leur servoient de gardes-Côte. Ils allerent mouiller devant le Fort, & débarquerent d'abord quelques Officiers pour conférer avec le Roi sur un droit de vente qu'ils s'attribuoient. Ils produisirent même le contrat qu'ils avoient avec les Prussiens. Mais le Prince Negre leur répondit qu'il connoissoit peu ces sortes de marché; que les Prussiens lui avoient fait présent du Fort, & n'avoient d'ailleurs aucun droit sur une Place bâtie dans ses terres; enfin qu'il étoit résolu de la conserver pour les François & de n'avoir rien à démêler avec les Hollandois. La conférence étant ainsi rompue, les Hollandois s'approcherent du rivage, & commencerent leur attaque par une furieuse canonade. Ensuite leur Commandant, qui étoit le Gouverneur de Mina, fit une descente à la tête de ses troupes. Il fut reçu de bonne grace par le Roi Negre, qui lui tua cent cinquante cinq hommes, & qui força le reste de se rembarquer. Le Gouverneur même & le Commandant de la Flotte revinrent dangereusement blessés. Pendant l'attaque, un Vaisseau François nommé la Princesse de Rochefort, commandé par le Capitaine Morel, étoit à l'ancre dans la

Querelle de Jean Konny, ou Kommain avec les Hollandois.

(44) Barbot, p. 431.

(45) Le même, p. 432.

(46) Ils prétendoient l'avoir acheté du Roi de Prusse, avec Arguim, pour la somme de trente mille livres sterling.

(47) Les Anglois l'appellent Conny. L'un ou l'autre est une corruption.

Côte d'Or. Geographie.

Jean Konny reçoit bien les François.

Rade. Il s'approcha du rivage, après le départ des Hollandois, & fut civilement reçu par le Roi, qui lui offrit le Fort & sa protection. Ils convinrent par un Traité formel, qu'il y resteroit huit François, avec l'Enseigne de leur Nation, en attendant l'occasion d'y former un meilleur établissement. Mais Morel étoit d'un caractere timide, qui lui fit craindre d'abandonner six hommes à la discrétion des Negres. Aussi-tôt qu'il fut retourné à bord, il prit le parti de remettre à la voile.

Avantages de la situation de Fredericsbourg.

Vûes de la Compagnie de France.

Des-Marchais prétend que la situation de Fredericsbourg est une des plus avantageuses de toute la Côte. L'ancrage y est bon & le débarquement facile. Il n'y a point de barre qui ferme l'entrée de la Riviere. Le climat est sain, le Pays riche & bien cultivé. Quoique les Habitans excellent à plonger, & qu'ils acquerent beaucoup d'or par cette méthode, ils n'en sont pas moins laborieux pour la culture des terres. Outre le Commerce de l'or, qui est fort considérable, ils exercent celui de l'ivoire & des Esclaves. Une autre de leurs richesses est le sel, que leurs femmes font dans leurs tems de loisir. Le Gouvernement du Pays est bien reglé, & les Negres ont des principes d'humanité & de justice. En un mot (48) leur Commerce n'a pas moins d'agrément que d'utilité.

Toutes ces raisons font conclure à l'Auteur, qu'il seroit fort important pour les Colonies Françoises que leur Nation possedât le Fort de Fredericsbourg. Il ajoute que dans la même persuasion les Directeurs de la Compagnie Françoise ordonnerent au Capitaine d'un Vaisseau qui faisoit voile pour cette Côte, d'y laisser une garnison & des marchandises propres au Commerce. Mais cet Officier perdit ou négligea l'occasion d'executer cet ordre. A son retour, il apporta pour excuse qu'ayant manqué le Cap, les vents & les courans ne lui avoient pas permis de regagner cet avantage après l'avoir perdu. Les Hollandois ont été plus attentifs à leurs intérêts. Loin d'être découragés par leurs anciennes disgraces, ils ont fait de nouveaux embarquemens, ils ont recommencé le siége du Fort; & malgré la vigoureuse résistance des Négres, ils ont (49) emporté la Place & s'y sont établis avec une bonne garnison. Ils faisoient le siege, lorsque l'Auteur passa par Mina en 1725 (50).

Description du Cap Tres-Puntas.

Le Cap Tres-Puntas a reçu ce nom des Portugais à cause des trois pointes, ou des trois collines, dont il est composé. Elles sont à peu de distance l'une de l'autre; & dans les deux intervalles elles forment deux petites Bayes (51) où l'on peut jetter l'ancre. Le sommet de chaque pointe est orné d'un petit Bois qui s'apperçoit de fort loin. Sa situation (52) est à quatre degrés dix minutes de latitude du Nord. Le rivage des deux Bayes présente trois Villages, *Akora*, *Ackron*, & *Insiamma*. Les Anglois donnent au dernier, ou plutôt au Comptoir qu'ils y ont établi, le nom de *Dickscove*.

Akora, Ackron, Dickscove.

Akora, ou *Akolea*, est au fond de la premiere Baye en arrivant du côté de l'Ouest. *Ackron* est situé sur le panchant de la pointe ou de la colline du milieu. Dickscove est dans un petite Golfe, formé par la terre, entre la même pointe & Ackron.

(48) Barbot dit au contraire que le commerce du Cap Tres-Puntas est d'un avantage médiocre, parce que les Habitans sont trompeurs & qu'ils alterent l'or.

(49) On a déja rapporté cet événement.

(50) Des-Marchais, Vol. I. p. 217.

(51) Barbot a donné le Plan de ces Bayes, p. 151.

(52) Barbot dit quatre degrés quinze minutes, p. 150.

Côte d'Or. Géographie.

Quelques Voyageurs prétendent que ces trois Villages appartiennent au petit Roc de *Warshas* ou du petit Inslassan, Pays situé entre *Axim* & *Anta*. Toute cette contrée est montagneuse & couverte de Forêts. Entre les arbres, on estime beaucoup une sorte de bois jaune dont on fait des chaises & des tables. Le Canton d'Akoda, derriere le Fort Prussien, s'est rempli de cette espece d'arbre (53).

Beau bois jaune.

Fort Prussien de Takrama.

Outre le grand Fredericsbourg, les Prussiens avoient un autre établissement dans le voisinage, près d'un Village nommé *Takrama* ou *Krema*, au milieu du Cap Très Puntas. Ils l'avoient bâti en 1674, pour la sureté des Aiguades voisines. L'artillerie de ce Fort ne montoit qu'à six canons; & dans le tems que tout le Pays étoit sous la protection d'un Gouverneur Prussien, elle servoit aussi à écarter les Vaisseaux Etrangers que l'espérance du Commerce amenoit dans la Baye. Cependant en 1701 le Gouverneur accordoit, pour dix livres sterling, la liberté d'y prendre de l'eau & du bois.

Fort de Dorothea.

Le petit Fort, nommé *Dorothea* est près d'Akora, Village à trois lieues du Cap vers l'Est. Il reçut en 1690 des augmentations considérables par les soins des Hollandois, qui en avoient chassé les Prussiens en 1683. Huit ans après, c'est-à-dire 1698, la Compagnie de Hollande le rendit aux Prussiens, qui l'ont encore augmenté & fortifié de divers ouvrages. L'édifice consiste dans une seule maison, à toît plat, sur lequel on a placé deux batteries d'environ vingt canons: les logemens y sont en assez grand nombre, mais la fabrique du bâtiment est fort legere (54).

Fort Anglois de Dickscove.

A Dickscove (55), qui se nomme proprement *Insiamma*, les Anglois ont bâti un petit Fort en 1691, après avoir disputé plusieurs fois le terrain aux Brandebourgeois, qui y avoient élevé quelque tems auparavant les Enseignes Electorales. Ce Fort ne fut achevé que dans l'espace de six ans; ce qui n'empêchoit point qu'il ne fût si peu considérable, qu'à peine méritoit-il le nom de Forteresse. L'Auteur se rappelle d'avoir entendu souvent les plaintes des Anglois, qui n'y trouvoient pas beaucoup d'avantages pour le Commerce, & qui accusoient les Habitans du Pays d'autant de mauvaise foi que de férocité & de barbarie. Si l'on prétend les soumettre par la violence, ils savent l'employer aussi pour la repousser; & depuis quatre ou cinq ans, dit l'Auteur (56), ils ont failli plusieurs fois d'emporter le Fort par un siége. A la fin ils ont réduit les Anglois à les respecter, ou du moins à les laisser libres, & cette convention a produit entr'eux une si étroite alliance qu'ils s'unissent à present pour tromper les Marchands Etrangers, en alterant l'or qu'ils leur vendent. Cette fraude s'exerce sur les Anglois mêmes, comme il est arrivé depuis peu à deux petits Bâtimens de cette Nation, dont l'un changea sa cargaison, qui étoit d'environ dix-sept cens livres sterling, pour une grosse quantité de faux or, qui lui fit perdre tout le fruit de son voyage. L'autre ne fut gueres mieux traité; & ce qu'il y a de plus étrange, c'est que les Anglois du Pays eurent autant de part à cette friponnerie que les Negres. Elle est devenue si commune, qu'on en voit chaque jour des exemples. Mais l'Auteur ne dit pas que les Anglois y soient toujours mêlés. Cependant il croit que pour l'instruction des Marchands de l'Europe, on devroit appeller ce lieu *la fausse monnoie de l'Afri-*

Accord des Anglois avec les Habitans, & leurs tromperies communes.

(53) Barbot, p. 150.
(54) Barbot, p. 431; & Bosman, p. 10.
(55) Les Anglois l'appellent aussi *Dickiske*.
(56) Il écrit en 1702.

Côte d'Or. Géographie.

que. On y pousse l'infidélité jusqu'à l'honorer du nom de Commerce, qu'elle doit porter en effet, puisque du tems de l'Auteur la valeur reçue de douze livres sterling en faux or étoit un écu en or véritable (57).

Situation & forme du Fort de Dickscove.

Barbot dit que le Fort Anglois de Dickscove est situé deux lieues à l'Est de Dorothea; qu'il est sur le bord de la mer, & que sa forme est quarrée. Il est bâti de pierre & de ciment. Ses deux bastions, qui font sa principale force, sont montés de douze pieces de canon. On y a pratiqué une citerne pour l'eau de pluie. La garnison est ordinairement composée de seize Blancs, & de quatorze Gromettes, qui sont aux gages de la Compagnie (58).

Ses aggrandissemens.

En 1716, Dickscove avoit changé de face, puisque Smith le trouva revêtu de fortifications belles & régulieres, avec quatre batteries montées de vingt canons. Ce Fort, comme tous ceux de la même Côte, est subordonné au Château du Cap Corse. Les Commandans de ces petits Comptoirs fortifiés ont droit de porter le pavillon de Saint-Georges, qui est d'argent à croix de gueule; au lieu que celui des Gouvernemens géneraux, à Jamesfort sur la Gambra, à Sierra-Leona, au Cap Corse & à *Juida* est le pavillon de (59) l'*Union*. Les deux Villages qui sont près de Dickscove ont pour Chef un Cabaschir, qui arbore aussi le pavillon de Saint-Georges sur sa maison lorsqu'il le voit sur le Fort, pour faire connoître l'affection qu'il porte aux Anglois.

Sa Baye.

La petite Baye, ou plutôt l'anse de Dickscove, est également commode pour l'ancrage & pour le débarquement. Le Fort a plusieurs jardins, où l'agrément & l'utilité se trouvent réunis (60).

§. II.

Pays d'Anta & de Jaba, avec leurs Villes & leurs Forts.

Etendue & situation d'Anta.

LE Royaume d'Anta, que les Negres appellent *Haute*, commence au Village de *Bassira* (61), huit milles à l'Est d'*Akora*. Sa situation est entre Insiamma & le Cap de Boutro. Il s'étend à l'Est jusqu'à *Sama*, où il borde le Pays de *Jabs*. Du côté du Nord il a le Pays d'Adem, celui de Mampo au Nord-Est, celui d'Eguira au Nord-Ouest, celui d'Inkassan & d'Axim à l'Ouest, & l'Océan au Sud & au Sud-Est. Sa longueur de l'Est à l'Ouest est d'environ dix lieues. Il est montagneux & couvert de grands arbres, entre lesquels il a de fort gros Villages (62).

Autrefois il étoit divisé en haut & bas Anta, dont Axim faisoit la premiere partie. Ses Habitans étoient une Nation nombreuse & guerriere, que le goût du pillage armoit souvent contre les Hollandois. Mais ses guerres continuelles avec les Negres d'Adem & des autres Pays voisins l'ont tellement affoiblie, qu'elle ne conserve plus aucune trace de son ancienne gloire (63).

Richesse du Pays.

Le terroir du Pays d'Anta est fort bien arrosé. Il produit d'excellent riz, du maïz de la meilleure espece, des cannes de sucre, des ignames, & des patates

(57) Bosman, p. 14.
(58) Barbot, p. 433.
(59) C'est le Pavillon de la Compagnie.
(60) Smith, p. 119.
(61) Bosman l'appelle *Bosua*.
(62) Barbot, p. 151.
(63) Bosman, p. 14.

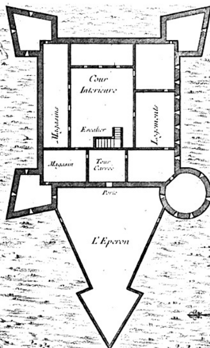
beaucoup

PLAN DU FORT ANGLOIS DE DICKSCOVE

Situé a la Coste de Guinée.

Echelle de 20 Toises



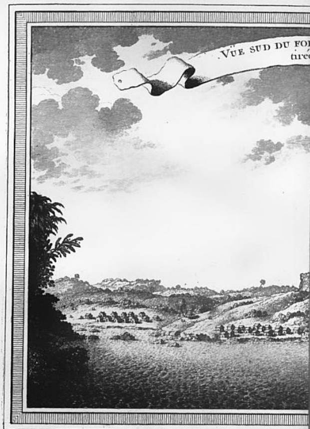




Tome IV. N.° 2.



246



Chedel Sculp.

beaucoup plus grosses que dans aucun autre endroit de la Côte, sur-tout vers la Riviere de Botro, où les plantations produiroient autant de richesses qu'en Amérique, si la terre étoit mieux cultivée. Il donne aussi les meilleures sortes d'huile & de vins de palmier; des noix de cocos, des ananas, des oranges & de petits limons. On y trouve toutes sortes d'animaux sauvages & privés, avec un grand nombre d'éléphans. Les serpens y sont en fort grand nombre (64), & quelques-uns de la longueur de vingt-quatre pieds. Mais les mêmes guerres, qui ont détruit les Habitans, ont réduit le Pays à la plus misérable condition. Les terres demeurent incultes, tandis qu'une poignée de Negres, qui s'en attribuent encore la possession, viennent se refugier sous le canon du Fort Hollandois de *Botro*. Avant les ravages de la guerre, l'Auteur allant d'Axim à *Botro* ne pouvoit rassasier ses yeux de la vûe d'une multitude de Villages bien peuplés, de l'abondance des grains qui couvroient les campagnes, & de celle des bestiaux qui s'engraissoient tranquillement dans les plus fertiles pâturages. L'air de Botro est le plus (65) sain du Pays. Mais la plus belle partie du Pays d'Anta est entre Akora & Botro. Elle est arrosée par une Riviere qui vient de l'intérieur des terres, & qui va se jetter dans la mer près du Fort Hollandois. Ses rives sont bordées de fort grands arbres qui la couvrent entierement de leur ombre. Les Mangles qui croissent sous ces arbres sont chargés d'huitres. La Riviere est navigable l'espace de quatre lieues; mais Bosman s'assura par sa propre expérience, qu'elle est bouchée plus loin par quantité de Rocs & de chutes d'eau. On y voit, des deux côtés, une multitude innombrable de singes. L'Auteur en apporta quelques-uns à Paris, où ils furent regardés comme les plus beaux qu'on y eut jamais vûs (66).

Côte d'Or. Geographie.

Il est ruiné par la guerre.

Riviere qui l'arrose.

Les principaux Villages du Pays d'Anta au long de la Côte, sont *Botro* ou *Boutri*, *Poyera* ou *Petri-Grande*, *Pando*, *Tokorary*, qui surpasse tous les autres en grandeur, *Sukonda*, *Anta* & *Sama*; tous lieux célebres pour le Commerce.

Ses principaux Villages.

Botro est situé sur une petite Riviere, au pied d'une haute colline, sur laquelle les Hollandois ont un petit Fort irrégulier, de forme oblongue, & divisé en deux parties, dont chacune est défendue par une batterie de quatre petits canons. Il fut bâti par un Officier nommé Carolos, qui étoit alors au service (67) des Hollandois, & qui obtint du Roi d'Anta la permission de leur former cet établissement en lui payant un petit tribut. Il le nomma *Badensteyn*. Les deux batteries commandent le Village de Botro, qui n'est que médiocrement peuplé, & qui n'a gueres d'autres Commerce qu'avec les Negres d'Adem (68), d'où il reçoit quelquefois de l'or. En 1682, tandis que Barbot étoit dans le Pays on n'y étoit pas encore revenu des horreurs de la guerre, qui n'avoit fini que l'année d'auparavant, & qui avoit jetté beaucoup de langueur dans le Commerce, & dépeuplé le Pays. Dans plusieurs grands Villages, il ne restoit pas plus de dix familles.

Fort Hollandois de Badensteyn, près de Botro.

Bosman dit que Boutro est habité par un Peuple doux & de bonne foi, fort différent de celui (69) d'Insiamma. Le 29 de Juin 1708, les Hollandois

(64) Barbot, *ubi sup.*
(65) Bosman, p. 17.
(66) Bosman & Barbot, *ubi sup.*
(67) Ce Carolos que l'Auteur ne fait pas mieux connoître, passa, dit-il, dans la suite au service de France.
(68) Bosman, p. 15.
(69) *Insiama* dans l'Original.

Côte d'Or. Geographie.

Plantations Hollandoises à Botro.

commencerent à choisir des terres pour former des Plantations de sucre, & leur General envoya un Vaisseau à Juida, pour en apporter deux cens Esclaves, qu'il destinoit à ce travail. Il attendoit aussi des matériaux par les premieres Flottes de Hollande; & Sir Dalby Thomas fit craindre à la Compagnie, que si leur entreprise avoit quelque succès elle ne fut fort préjudiciable au Commerce des Isles Angloises de l'Amérique (70).

Le Roi d'Anta fait sa résidence à quatre lieues du Fort Hollandois. Il est rarement en paix avec les Negres d'Adem, dont le Pays s'étend entre les Rivieres de Sama & de Cobre, qui sont à vingt lieues l'une de l'autre. Les Hollandois regardent l'air de Botro comme le plus sain de toute la Côte d'Or (71).

Poyera, ou Petri-grande.

Poyera ou *Petri-grande*, & *Pandos* ou *Pompemay*, deux Villages entre Botro & Takorari, ont peu de réputation pour le Commerce. Ils sont habités presqu'uniquement par des Pêcheurs & des Laboureurs. Le Pays voisin produit beaucoup de maïz. On reconnoît ces deux Villages, en mer, par un grand Rocher qui est près du rivage (72).

Tokorari, sa situation.

Tokorari, que les Anglois nomment *Tokkorado*, est la principale Ville de la Côte. Sa situation est au sommet d'une Colline, qui s'avance dans la mer au Sud-Est, environnée de plusieurs rocs, les uns sous l'eau, d'autres audessus, jusqu'à deux milles du rivage. Ils sont fort remarquables au battement des vagues. Lorsqu'on a passé ces rocs, la Ville se découvre aisément. Le Pays qui est par derriere ne le céde point à celui de Botro pour l'agrément. Ce sont des plaines & des vallées délicieuses, ornées de grands arbres & de charmans Bosquets. On y remarque à chaque pas les traces de divers animaux. Les Hollandois avoient autrefois, près de Tokorari, un Fort nommé *Witsen*, que les Anglois prirent d'assaut en 1664, sous le commandement du Capitaine Holmes. L'année suivante, il fut repris par les Hollandois, sous Ruyter, qui le fit sauter, comme une Place de peu d'utilité; mais ce fut après avoir passé tous les Habitans au fil de l'épée & brûlé la Ville. On voit encore les ruines du Fort, qui avoit été possédé (73) successivement par les Anglois, les Hollandois, les Danois, les Suedois & les Brandebourgeois. Quelques Auteurs François ont prétendu (74) que dans l'origine il avoit été bâti par des Marchands de leur Nation. Mais après quantité de recherches, Barbot déclare que cette opinion ne lui paroît fondée sur aucune preuve.

Fort Hollandois.

Canots célebres.

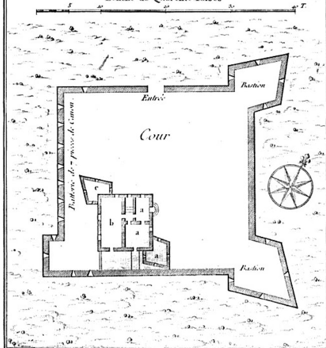
Les Habitans du Pays ont la réputation de faire les meilleurs & les plus grands Canots de toute la Guinée. On en voit de trente pieds de long, & de sept ou huit pieds de largeur, quoiqu'ils soient composés d'un seul tronc d'arbre. Ils portent dix ou douze tonneaux de marchandises, & dix-huit ou vingt rameurs. Les Vaisseaux Européens qui vont faire le Commerce sur les Côtes de Juida & d'Ardra, achetent ordinairement quelques-uns de ces Canots pour la commodité du débarquement. Le prix des plus grands est de quarante ou cinquante livres sterling en marchandises. On a si mauvaise opinion de la bonne foi des Habitans de Tokorari, qu'à la réserve des Canots, on fait peu de Commerce avec eux; quoique l'ancrage soit fort bon dans leur Baye. La

(70) Bosman, p. 431.
(71) Le même, p. 151.
(72) Barbot, p. 152.
(73) Bosman, p. 28.
(74) Villault, p. 124. & Des-Marchais, p. 134 assurent que les Normands y firent un Comptoir.

PLAN DU FORT ANGLOIS
DE SUKONDA
Situé a la Coste de Guinée par 4 Deg. 32 Min. de Latitude.

a. Apartemens. b. Salle. c. Magasin a Poudre.

Echelle de Quarente Toises



Tom. IV. N° 3.

Riviere de Saint-Georges vient s'y décharger, une lieue à l'Est de la Ville. On trouve sur toute cette Côte quantité de grandes huitres, dont les écailles servent à faire une sorte de chaux. Elle est fort utile aux Anglois pour les édifices qu'ils ont dans toutes ces contrées. Mais, en 1707, les Hollandois, dans la seule vûe de leur ôter ce secours, bâtirent ici un Fort de sept ou huit canons, avec une cargaison pour la garde des huitres (75).

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

Chaux d'écailles d'huitres: jalousie des Hollandois.

Bosman raconte que dans les guerres d'Anta & d'Adem Tokorari fut détruit, & que de son tems, il n'y restoit qu'un fort petit nombre d'Habitans (76).

Le Village de *Sukkonda*, est situé dans l'autre coin de la même Baye. Il est riche en or, & renommé par la douceur & la pureté de l'air. On le place seize milles au-dessus de Botro. Avant les guerres d'Adem & d'Anta, Sukkonda étoit un des plus puissans Villages de toute la Côte. Mais ayant eu le sort de la plupart des autres, ses Habitans dispersés ont eu beaucoup de peine à se rassembler, & c'étoit depuis peu qu'on avoit commencé à le rebâtir. Le Pays, dans l'espace de huit ou dix milles aux environs, n'est pas moins agréable que les précédens. Les vallées y sont si belles que l'imagination ne peut rien se representer qui en surpasse l'agrément. Bosman fait la peinture d'une plaine qu'il regarde comme le chef-d'œuvre de la nature. Mais de si beaux lieux étant mal habités depuis la guerre, on n'y rencontre que des traces de cerfs, d'éléphans, de tigres, de chats sauvages, & d'autres animaux féroces (77).

Sukkonda.

Beauté du Pays.

On trouve près de Sukkonda une chaîne de Rocs, qui partant de la pointe Ouest s'avance l'espace d'une lieue dans la mer (78), & rend l'eau fort paisible & fort unie dans toute cette étendue.

Les François y avoient autrefois un établissement. Aujourd'hui les Anglois & les Hollandois y ont bâti deux Forts, c'est-à-dire un pour chaque Nation. Celui de Hollande, qui se nomme Orange, fut élevé avant l'année 1682; l'autre, quelques années après. Ils sont de la même forme, à la portée du mousquet l'un de l'autre. Au mois de Septembre 1694, le Fort d'Orange fut surpris & pillé par les Negres, qui massacrerent immédiatement l'équipage d'un petit Bâtiment Hollandois que son malheur avoit amené dans cette Rade. En 1698, le Fort Anglois essuya (79) le même sort. Il avoit été construit (80) par le Capitaine Henry Nurse, Agent de la Compagnie d'Afrique; & le nom de cet Officier en faisoit foi dans une inscription qu'il avoit placée sur le mur. Philipps, qui rend témoignage de cette circonstance (81) décrit le Fort, tel qu'il étoit en 1699. Ce n'étoit, dit-il, qu'une petite maison blanche, au milieu d'une grande cour, & sans autre défense que huit ou dix canons de fer dont les affuts tomboient en pourriture. Il ne lui parut pas surprenant que les Negres eussent pû s'en saisir dans cette condition. Mais il joint, à cette peinture, l'Histoire même de la disgrace des Anglois.

Forts Anglois & Hollandois.

Il y avoit cinq ou six ans que le Commerce étant fort affoibli, les Officiers des Forts Anglois & Hollandois de Sukkonda vivoient dans une état miserable, quoiqu'aux dépens des Compagnies de Hollande & d'Angleterre. Ce fut dans ces circonstances que les Negres d'Anta prirent l'occasion d'attaquer

Le Fort Anglois de Sukkonda pris & pillé par les Negres.

(75) Barbot, p. 433.
(76) Bosman, *ubi sup.*
(77) Bosman écrit *Zaconde*; d'autres *Sukkonde*, *Sukkondi*.
(78) Bosman, p. 19.
(79) Atkins, p. 140.
(80) Barbot, p. 152 & 433.
(81) Philipps, p. 203.

Côte d'Or. Geographie.

les Anglois. Ils en tuerent plusieurs avec leur Commandant. Ils pillerent le Fort, & chasserent le reste de la garnison.

Ces Barbares étoient venus secretement de Mina, les uns dans leurs Canots, d'autres par terre. Ils s'approcherent du Fort Anglois, sous prétexte de demander le payement d'une vieille dette. Les Anglois informés d'où ils étoient partis, firent porter leurs plaintes au Géneral Hollandois. Il ne désavoua pas qu'ils n'eussent marché avec sa participation; mais feignant d'ignorer leur dessein, il ne leur en attribua pas d'autre que celui de se faire payer. En vain les députés Anglois lui representerent que leur Fort étoit menacé des dernieres violences, & que ces hostilités blessoient ouvertement le dernier Traité. Dans leur route même, se trouvant fort pressés du mauvais tems, ils employerent le secours d'un Vaisseau Hollandois qui étoit à l'ancre dans la Rade de Sukkonda. Mais le Capitaine leur répondit : Croyez-vous que nous prenions beaucoup d'intérêt à votre situation ? Ne voyez-vous pas que nous sommes envoyés pour nous rendre maîtres de votre Fort ? Comment pouvez-vous nous demander du secours? Les Anglois repliquerent qu'il falloit donc perir. Perissez, leur dit froidement le Hollandois; & que le ciel ait pitié de vos ames. Mais ce qui ne laisse aucun doute que les Hollandois n'eussent part à la prise & au pillage du Fort Anglois, c'est que les Facteurs du Fort d'Orange reçurent le butin que les Negres apporterent publiquement dans leurs murs, & qu'ils refuserent un azile aux Anglois fugitifs (82) en les raillant même de leur infortune.

Part que les Hollandois eurent à cette violence.

En 1700, il ne restoit que les murs du Fort Anglois; mais quoique les Hollandois fussent devenus seuls maîtres du canton, ils en tirerent peu d'avantage, parce que les efforts continuels (83) des Anglois pour s'y rétablir, leur laisserent peu de repos. Barbot ne put être informé dans quel tems le Fort se releva de ses ruines. Il rapporte seulement qu'il est quadrangulaire, & situé sur une colline à cinquante pas de la mer, entre deux Forts Hollandois, celui de Tokorari à l'Ouest, & celui de Sama à l'Est. Il est bâti de briques & monté de quelques pieces de canon. La cargaison (84) est composée de quinze Blancs & de vingt Negres. Smith qui étoit sur cette Côte en 1726, le represente plus spacieux & plus fort que celui de Dickscove, quoiqu'il n'ait, dit-il, que le même nombre de canons, c'est-à-dire vingt pieces. Le lieu du débarquement & les jardins ne le cedent pas non plus à ceux de Dickscove. Mais un avantage qui lui est particulier, c'est qu'ayant le Fort Hollandois à si peu de distance, les Facteurs des deux Nations, qui vivent en bonne intelligence, peuvent se visiter avec autant d'agrément que d'utilité (85).

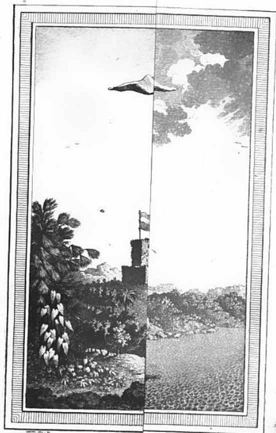
Ce Fort est rétabli par les Anglois.

Villages d'Anta & de Boari.

Anta & *Boari* sont deux Villages, où les occasions de Commerce n'arrivent que par hasard. Leur situation est entre Sukkonda & Sama. Le Pays, par derriere, est montagneux & couvert de bois. *Anta* ne laisse pas d'être renommé, entre les Negres, par l'abondance de ses vins de palmier, qui attirent des Marchands de vingt lieues à la ronde, & qui se transportent au long de toute la Côte d'Or. Le terroir est fertile en légumes, en racines, en fruits, & bien fourni de chevres & de volaille. Dans tout le canton la couleur des pierres est brune ou noiratre. On remarque avec surprise que les Habitans

(82) Bosman, p. 18.
(83) Barbot, p. 434 & suivantes.
(84) Bosman, *ubi sup.* Barbot, p. 435.
(85) Smith, p. 110.

280



T. IV. N.° XIII.

PLAN DU FORT HOLLANDOIS DE SAMA

nommé S.t Sebastien

Situé a la Coste de Guinée

Par les 4 Deg.s 35 min.s de Latitude.

Echelle de Trente Toises



Tour
Cour
Magasins
la Grande Porte
Baraques
Tour Carrée
Eperon
Place d'Arme
Chapelle
Tour
Plateforme de 13 Canons

Riv. de Sama appellée Riv. S. Georges ou S. Jean

font dévorés par un faim canine ; & ceux qui en ont recherché la cause croyent devoir l'attribuer au *Kriska*, sorte de vin du Pays, dont ils boivent excessivement. L'or vient ici de Mampa & d'Eguira ; mais il n'y arrive qu'avec la permission des Negres d'*Adem*, qui sont maîtres de fermer les passages ; ce qui leur donne continuellement l'occasion de s'enrichir (86).

Côte d'Or. Géographie.

Après Anta, on rencontre le Village d'*Aboari*, où les Hollandois ont eu pendant quelques années un Comptoir. Mais ils en tiroient si peu de profit, qu'ils l'ont transporté à Sama (87) ou *Schama*, Ville assez grande & fort bien peuplée, quoiqu'il y ait peu d'endroits sur toute la Côte dont les Habitans soient si pauvres.

Village & Comptoir Hollandois d'Aboari.

Sama est située sur une colline, dont le pied est arrosé par la Riviere Saint-George, qui se jette dans la mer à peu de distance. Cette Ville contient environ deux cens maisons, qui paroissent former trois différens Villages, dont l'un est sous le Fort Hollandois de Saint-Sebastien. Des-Marchais la regarde comme une des principales Habitations de la Côte d'Or, & la place quatre lieues à l'Est de Tokorari. Il lui donne la même situation & le même nombre d'Habitans que Barbot. Tous les Habitans s'exercent à la pêche ; & cette raison, dit-il, explique la cause de leur pauvreté. Leur Gouvernement est une sorte de République, qui a ses Chefs, sous la protection du Roi de *Gavi*. Ce Prince fait sa résidence ordinaire à quelques lieues de la mer vers le Nord-Est. Il est riche, & fort consideré de ses voisins (88).

Il est transporté à Sama.

Le Fort Hollandois de Sama est de la même forme que celui de Botro, mais un peu plus long. Il a quatre petites batteries. Le nom de Saint-Sebastien lui vient des Portugais, à qui les Hollandois l'ont enlevé. Pendant les guerres de l'Angleterre & de la Hollande, les Anglois réunis avec les Negres de Jab l'attaquerent plusieurs fois & le ruinerent sans avoir pû s'en saisir. Depuis ce tems-là, les Hollandois l'ont possédé sans interruption (89).

Fort Hollandois de Saint Sebastien à Sama.

Barbot dit que ce petit Fort n'est presque point apperçû de la mer, & qu'on ne le découvre pleinement que du côté du Sud, vers lequel il se présente comme une maison blanche. Les logemens y sont fort commodes, & la situation favorable pour le Commerce d'*Adem* & de *Worchas*, d'où les Negres viennent prendre des marchandises de l'Europe en échange pour leur or. Ils les transportent fort loin dans les terres, où d'autres Marchands les achetent d'eux pour les porter encore plus loin, chez des Peuples, qu'on prend pour les Habitans du Niger, à la description que les Negres font de leurs usages & de leurs Forteresses.

Les Hollandois n'ont pas moins d'autorité sur les Negres de Sama que sur ceux d'Axim, quoiqu'ils payent un tribut annuel au Roi de Gavi pour le terrain de leurs Forts. Leurs Vaisseaux y trouvent en tout tems de l'eau, du bois & d'autres provisions. Le meilleur ancrage est sur neuf brasses d'un fond de vase, à une lieue du rivage, au Nord-Ouest quart de Nord du Fort (90).

La Riviere de Sama a reçu des Portugais le nom de Rio de Saint-Juan ; mais les Negres l'appellent (91) *Bossum-Pra*, qui signifie Dieu ou Divinité,

Riviere de Sama, nommée Rio de Saint-Juan.

(86) Barbot, p. 152.

(87) Bosman & Des-Marchais écrivent *Chama*.

(88) Barbot, p. 158.

(89) Des-Marchais, Vol. I, p. 235.

(90) Barbot, p. 133.

(91) Ce doit être la même que d'autres appellent *Saint-Georges*.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

& lui rendent effectivement des adorations. Elle arrose le Fort Hollandois, après avoir passé par les Pays de *Jabs*, d'*Adom* & de *Jaffer*. Les Negres prétendent qu'elle vient de plus de quatre cens milles dans les terres; & Barbot croit que par des milles ils entendent de véritables lieues. Elle est un peu moins grande que celle d'Ankobar, mais commode pour les Barques chargées, qui peuvent remonter & descendre en sureté, sans autre soin que celui d'éviter un rocher qui est près de l'embouchure & que les Matelots ont nommé le Pain de sucre. Il est très dangereux dans la moindre agitation des vagues. Les Hollandois tirent beaucoup d'avantages de Rio Saint-Juan; car outre l'eau fraiche, il fournit le chauffage à leur Château de Mina, & même du bois de construction pour les petits Bâtimens de mer. Aussi le principal objet du Fort est-il de défendre cette Riviere.

Dangers à son embouchure.

Entreprise des Hollandois pour y pousser leurs découvertes.

Sur le recit des Habitans, qui la font venir de plusieurs Pays riches en or, les Hollandois entreprirent d'y pousser leurs découvertes, & firent partir dans cette vûe une Chaloupe avec six hommes bien armés. Treize jours après leur départ, on fut surpris de les voir reparoître. Ils s'étoient avancés pendant douze jours à force de rames, malgré la violence d'un courant fort rapide; & trouvant enfin le Canal bouché par un grand nombre de Rocs, de basses & de grandes chutes d'eau, ils avoient été forcés de retourner sur leurs traces (92).

Outre le Pain de sucre, qui est fort voisin de l'embouchure, on trouve d'autres Rochers dangereux à la distance d'une demie lieue en mer, sur la Côte qui sépare Boari de la Riviere de Sama.

Les Negres du petit Territoire de Tabeu, à l'Est, un peu dans les terres (93), apportent à Sama des racines, des fruits, & de la volaille.

Pays de Jabs, ou d'Yabbah.

Le Pays de *Jabs*, que les Anglois appellent *Yabbah*, commence un peu à l'Est du Fort Saint-Sebastien, & s'étend l'espace de quelques lieues, tant dans les terres qu'au long de la Côte vers celui de *Commendo*. S'il a peu d'étendue, il n'a pas plus de puissance. Son Roi est si pauvre, que Bosman exhorte les Marchands de l'Europe à ne lui pas faire de crédit au-delà de dix livres sterling, dans la crainte de le trouver insolvable. Cependant il assure en même tems qu'avec la quantité de millet que le Pays produit à chaque saison, ce Prince & ses sujets s'enrichiroient bientôt, s'ils n'étoient exposés aux pillages continuels de plusieurs puissans voisins (94).

Village d'Abrobi.

Le Village d'Abrobi est le seul, sur la Côte de ce Pays, qui soit remarquable par sa situation dans la Baye. Il est divisé en deux parties, avec de grandes Plaines, par derriere, qui s'étendent jusqu'au pied de plusieurs montagnes, & qui de la mer font paroître la Côte comme une double terre. Le Pays est abondant en grains & en volaille; mais il fournit peu d'or qui ne soit altéré (95). La Baye finit au Cap *d'Aldea das Terras*.

(92) Des-Marchais dit qu'après avoir remonté l'espace de quarante lieues, on a trouvé des obstacles.

(93) Bosman, *ubi sup.*

(94) Bosman, *ubi sup.*

(95) Barbot, *ubi sup.*



§. III.

Royaume de Commendo.

Ses différens noms & son étendue.

Ce Pays, qui porte aussi dans les Voyageurs les noms de *Kommani*, d'*Aguasso* & de *Guaffo*, a pour bornes à l'Ouest, les contrées de *Jabs* & de *Tabeu*, celui d'*Adom* au Nord-Ouest, celui d'*Ambrambo* au Nord, celui d'Oddena ou de Mina à l'Est, & l'Ocean au Sud. Son étendue est d'environ cinq lieues au long de la Côte. Il n'a pas plus de largeur que de longueur. Au milieu, sur le rivage, est situé le *Petit-Commendo*, que les Negres nomment *Ekki-Tekki* à l'Ouest, le Cap Aldea das Terras; *Ampeni* à l'Est, avec quelques Hameaux dans l'intervalle (96).

Il se nommoit autrefois Adoffenis.

Le Royaume de Commendo ne faisoit autrefois qu'un même Pays avec *Sabu* & *Fetu*, sous le nom d'Adossenis. Sa principale Ville, ou la résidence du Roi, se nomme Guaffo. Elle est grande & bien peuplée. On n'y compte pas moins de quatre cens maisons. Sa situation est sur une Colline, à quatre lieues du Petit-Commendo, dans les terres. Les Hollandois ont donné à Guaffo le nom de Commendo Grande, pour le distinguer du Petit-Commendo (97).

Beauté & forces du Pays.

Derriere le Petit-Commendo, le Pays s'éleve par degré en petites Collines, couvertes d'arbres, au pied desquelles la nature semble avoir pris plaisir à disposer de petites Plaines, qui sont chargées d'arbres à fruit. Les Habitans sont naturellement guerriers, & si nombreux, que dans un si petit espace le Roi peut lever une armée de vingt mille hommes. Sa garde ordinaire est composée de cinq cens. On est persuadé que cette contrée renferme des mines d'or fort riches; mais que le Roi ne permet pas qu'elles soient ouvertes, dans la crainte qu'elles n'excitent aussi-tôt l'avarice des Européens. Barbot raconte, d'après quelques Habitans, que fort près du Cap d'Aldea on a découvert une mine, & que pour ôter la pensée d'y fouiller (98) on a fait une divinité de sa Colline.

Petit Commendo. Sa situation.

Le Petit-Commendo, dit Artus, que les François, les Anglois & les Hollandois appellent également de ce nom, pour le distinguer de *Guaffo*, qu'ils appellent tous aussi *le grand Commendo*, est nommé par les Portugais *Aldea das Terras* & par les Habitans naturels (99) *Ekki-Tekki*. Villault donne à cette Ville environ cent maisons. Il la represente sur le rivage, arrosée par un petit Ruisseau, qui se jettant dans la mer au Sud, forme un petit Canal ou un Port pour les Canots. La rive de l'Est est basse. Celle de l'Ouest s'éleve en Colline, qui s'applatissant au sommet offre une situation fort commode pour un Fort. L'extrémité Nord-Est de la Ville, où les François avoient autrefois leur Comptoir, est bordée aussi par de petites Collines, au pied desquelles on découvre de belles prairies, & des campagnes fort agréablement plantées de toutes sortes de fruits (1).

Grandeur & situation du petit Commendo.

Le nombre de maisons, au Petit-Commendo, est d'environ cent cinquante.

(96) Barbot, p. 154.

(97) Le même, *ibid*; & Des-Marchais, Vol. I, p. 115.

(98) Smith, p. 142.

(99) Atkins, dans la Collection de Bry, Part. VI, p. 48 écrit *Agitaki*. Des-Marchais l'a corrompu en *Agaia*

(1) Villault, p. 125.

Côte d'Or. Geographie.

Mais ce n'est que le reste d'une plus grande Ville, dont la moitié fut brulée par accident en 1675 ; ce qui porta quantité d'Habitans à se retirer dans Ampeni. Une partie de la Ville est située sur un Ruisseau qui coule jusqu'à la mer, & qui forme à son embouchure un petit Port pour les Canots. Du côté de l'Ouest, il a une petite Colline, qui forme comme un petit Cap. A l'Est, la terre est basse, mais le débarquement difficile à cause de la barre. Le meilleur tems pour descendre au rivage (2) est celui du matin. Il se tient au petit Commendo un grand marché qui est le plus célebre de la Côte & peut-être le meilleur de toute l'Afrique (3).

Caractere des Habitans.

Les Negres sont ici d'un naturel turbulent, artificieux, trompeur. Il faut les observer sans cesse si l'on ne veut pas être volé continuellement. Leur occupation est ou la pêche ou le Commerce. Ils exercent l'office de Facteurs pour les Negres voisins, sur-tout pour ceux d'Akamea qui viennent chaque jour au marché. Tous les matins on voit sortir de chaque Village de la Côte soixante ou quatre-vingt Canots, les uns pour la pêche, d'autres pour le Commerce avec les Vaisseaux qui sont dans les Rades. Ils retournent au rivage avant midi, lorsque les vents du Sud-Ouest commencent à souffler, pour s'assurer la facilité de débarquer, & de disposer de leur poisson ou de leurs marchandises au grand & au petit Commendo, où les Negres des terres viennent faire leurs provisions. Ces deux marchés sont si bien fournis de toutes sortes de grains, de légumes, de racines, de poisson, & à si vil prix, que les Européens & les Negres y abondent (4) également.

Leur commerce.

Fort Anglois.

Suivant Barbot, le Fort Anglois de Commendo est spacieux, & de forme quarrée, avec un bastion à chaque angle. Dans l'intérieur du Fort, on a bâti une fort grosse tour. Il est situé sur un terrain uni, à cinquante pas de la mer, entre les deux Forts Hollandois, de Sama à l'Ouest, & de *Wedenbourg* à l'Est. Son artillerie consiste en vingt quatre pieces. Il a une citerne, & soixante hommes de garnison (5).

Smith prétend qu'à l'exception du Cap Corse, Commendo est le principal Fort que les Anglois ayent sur la Côte d'Or. De son tems l'artillerie n'étoit que de vingt-un canons, quoiqu'il y eût des préparations pour le double. Le Fort Hollandois de Wedenbourg n'en est qu'à la portée du mousquet. Mais les Chef des deux Nations n'ont pas toujours vécu en bonne intelligence. Un Facteur Anglois, des amis de Smith, ayant eu quelque dispute avec le Facteur de Wedenbourg, se vit attaquer lâchement sous un arbre où il étoit à se reposer sans défiance, & ne put défendre sa vie qu'en l'ôtant à son adversaire. Le lieu du débarquement est ici d'une bonté médiocre ; mais les jardins sont excellens, & les deux Forts sont accompagnés de deux gros Villages Negres (6).

Il est voisin de Wedenbourg.

Querelles entre les deux Nations.

Fort Hollandois de Wedenbourg.

Le Fort Hollandois fut bâti en 1688 par *Swerts*, qui le nomma *Wedenbourg*. C'est un bâtiment quarré, défendu par de bonnes batteries, qui pourroient être composées de trente-deux pieces de canon si toutes les places étoient remplies. Il pourroit contenir aussi une garnison de soixante hommes, quoiqu'elle ne soit pas de la moitié, ni l'artillerie de plus de vingt pieces. En 1695 les Negres l'attaquerent pendant la nuit, dans un tems où vingt hommes qui

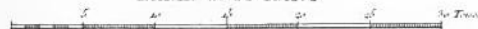
(2) Barbot, p. 154.
(3) Des-Marchais, p. 235.
(4) Barbot, p. 154; & Artus, *ubi sup.* p. 48.
(5) Barbot, p. 437.
(6) Smith, p. 121.

le

PLAN DU FORT ANGLOIS
DE COMMENDO

Situé a la Coste de Guinée par 4. Deg.' 42 Min. de Latitude
Par Smith 1727.

Echelle de 30 Toises



Magasins *Cuisine* *Magasins*

Porte

Porte

Petit Fort Interieur

Place des Forges

Magasins

Porte

le gardoient, sous le commandement de Bosman, étoient accablés de maladie. Cependant après un combat de cinq heures ils furent contraints de se retirer avec perte. Bosman ne perdit que deux hommes, quoique les Negres eussent fait pleuvoir une grêle de balles par les embrazures, qui étoient malheureusement ouvertes, sans pouvoir être fermées. Enfin, un Negre, qui avoit entrepris de fendre la porte à coup de hache, ayant été tué d'un coup de picque, par la fente même qu'il avoit déja faite, tous les autres ne penserent qu'à la fuite. Le Géneral de Mina, que Bosman avoit informé du péril qui menaçoit le Fort de Wedenbourg, avoit envoyé deux Bâtimens dans la Rade, pour le fournir d'hommes & de munitions; & la veille du jour de l'attaque, un des deux Capitaines avoit envoyé au rivage sa Chaloupe remplie d'hommes. Mais à peine ce secours étoit-il débarqué que les Negres fondirent dessus, en tuerent une partie, & poursuivirent le reste jusqu'à la Chaloupe, sous le canon même du Fort. L'Auteur, surpris de cette hardiesse, le fut bien plus de trouver son artillerie enclouée. Comme il ne pouvoit en accuser que la négligence ou la perfidie du canonier, il l'envoya chargé de chaînes au Château de Mina; & le Géneral jura d'abord qu'il en feroit une punition exemplaire. Cependant il lui rendit ensuite la liberté & le plaça même dans un meilleur poste. Bosman ajoute que si les Negres eussent commencé leur attaque dans le tems que s'étant apperçu du desordre de son artillerie il ne voyoit aucun remede pour un mal si pressant, le Fort n'auroit pas manqué d'être emporté. Mais ces Barbares se retirerent pour manger, & lui donnerent le tems de pourvoir à sa défense (7).

Côte d'Or. Géographie.

Il est attaqué par les Negres.

Embarras de Bosman qui y commandoit.

Les principales marchandises que les Negres recherchent sur cette Côte, sont, la rassade, c'est-à-dire les grains de verre de diverses couleurs, qu'ils divisent en parties plus petites encore, pour les revendre dans l'intérieur du Pays; les petits bassins de cuivre; les draps bleus; & sur-tout les toiles larges. Cependant les ventes ne se font qu'en détail; de sorte qu'en joignant à cette incommodité les daschis ou les présens, qu'on est obligé de faire en grand nombre aux Facteurs Negres & aux rameurs, c'est l'endroit de toute la Côte le moins favorable au Commerce. Ajoutez, dit l'Auteur, qu'il s'y trouve toujours quantité de Bâtimens Hollandois (8).

Marchandises recherchées par les Negres de Commendo.

Lorsque les Habitans sont en guerre avec leurs voisins, le Commerce des Esclaves est assez avantageux. Les Negres se hâtent de vendre leurs Prisonniers, pour s'épargner la dépense de les nourrir. Un Vaisseau, qui arrive dans ces conjonctures, fait heureusement sa cargaison (9).

Barbot se plaint que l'or est souvent alteré, aux deux Commendos; sur-tout l'or nommé *Krakra*. Cette fraude n'est pas nouvelle, car Artus observe (10) que de son tems l'or n'étoit pas ici plus pur. Après l'avoir fondu, les Negres le coupent en petites pieces, pour déguiser mieux le mélange. Il s'en est trouvé qui ont poussé l'effronterie jusqu'à présenter aux Hollandois du cuivre pur pour de l'or. Quoique ce Commerce ne soit pas ici fort considérable, les Normands y avoient un Comptoir, dont les Negres montrent encore les ruines sur une Colline au Nord. Un Voyageur moderne rapporte que le Roi de Commendo, qui fait sa résidence à Guaffo, ayant appris l'arrivée d'un Vaisseau François

Alteration de l'or dans le Commerce.

(7) Bosman, p. 27 & suiv.
(8) Smith, *ubi sup.*
(9) Barbot, p. 154.
(10) Artus, p. 48.

Côte d'Or. Geographie.

dans sa Rade, envoya des rafraîchissemens au Capitaine, & lui fit dire qu'il ne traiteroit avec aucune Nation de l'Europe aussi long-tems qu'il auroit quelque espérance de voir un établissement François dans son Pays (11).

Affection des Negres de Commendo pour les François.

Les Habitans marquerent beaucoup d'affection à Barbot pour la Nation Françoise. A son second voyage, en 1682, le Roi lui envoya son second fils pour ôtage, en le faisant prier de se rendre au grand Commendo pour y traiter d'un établissement, quoique dans le même tems il eut refusé aux Anglois & aux Hollandois la liberté de bâtir des Forts. Barbot, à son retour, proposa cet établissement au Ministre de France, & nomma le Canton d'Ampeni, comme le meilleur endroit pour élever un Fort capable de brider Mina. Mais ses representations demeurerent sans effet (12). En 1688, Du-Casse arriva sur cette Côte, avec quatre Vaisseaux de guerre équipés à Rochefort, dans le dessein d'y former quelques établissemens pour la Compagnie Françoise d'Afrique, surtout à Commendo dont les Habitans ne pensoient qu'à se vanger des Hollandois. En effet il y forma un Comptoir, & fit voile ensuite à Alampi & à Juida dans la même vûe. Mais, quelques mois après son départ de Commendo, les intrigues des Hollandois susciterent, entre les Negres, une guerre où le Roi fut tué & le nouveau Comptoir pillé. Les François se virent forcés de chercher une retraite au Cap Corse, & leur entreprise n'a point été renouvellée depuis cette disgrace (13).

Du-Casse y établit un comptoir, qui dure peu.

Terra-Piguena ou Lari.

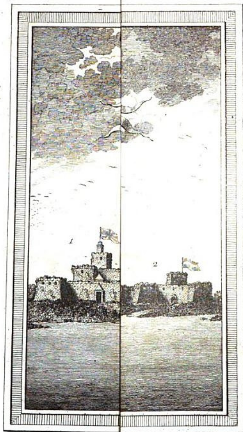
Un peu plus loin à l'Est, on trouve un Village nommé *Terra-Piguena*, ou *Lari*. Les Hollandois n'y avoient point de Commerce en 1600, parce qu'il est trop voisin du Château de Mina. Lorsque les Portugais ont besoin de marchandises, ils envoyent quelques Habitans de ce lieu à Ekki-Tekki, ou à Commendo, avec de l'or, pour en acheter des Hollandois (14). Le Village de Lari n'est pas plus considérable que celui d'Ampeni. Mais toutes ces Places ont des relations fort étroites, puisque ce fut un Negre d'Ampeni, nommé *Kukumi*, que le Roi du grand Commendo députa au Roi de France en 1671, pour l'inviter à bâtir un Fort sur cette Côte. Il y avoit long-tems que les Negres du Pays portoient impatiemment le joug des Hollandois de Mina, qui avoient pillé & brûlé plusieurs de leurs Villages sur le bord de la Côte, sans avoir la hardiesse de pénetrer (15) plus loin dans les terres. C'est ici que Bosman place le recit de la guerre de Commendo, dont il nomme les Habitans *Commeniens*, en faisant remarquer que les affaires des Hollandois souffrirent beaucoup de cette révolution.

Guerres des Hollandois contre les Negres de Commendo.

Commendo étoit dans une situation florissante, lorsque les entreprises des Hollandois commencerent à révolter les Commeniens, & leur firent prendre la résolution de défendre leur liberté par les armes. Cependant la guerre fut quelque-tems suspendue par les bons offices d'un Negre, frere du Roi de Commendo, qui étoit alors au service du Gouverneur de Mina. Mais cet utile médiateur ayant été congedié dans la suite, & même offensé par les Hollandois, les Commeniens n'attendirent plus qu'une occasion pour rompre ouvertement. En 1694, le Gouverneur de Mina, ayant reçu quelques Mineurs de l'Europe,

(11) Barbot, p. 115.
(12) Des-Marchais, pag. 121, & Vol. I. p. 236.
(13) Lettre de John Bloome du 7 Février 1691, écrite du Cap Corse à Barbot.
(14) Artus, *ubi sup.* p. 49.
(15) Barbot, *ubi sup.*

34a



T. IV. N.° X.

leur fit faire l'essai de leur habileté sur une petite Colline du Pays de Commendo, à deux milles du Fort de Wedenbourg. Les Habitans s'en trouverent d'autant plus offensés, que ce lieu étoit une de leurs divinités. Ils attaquerent les Mineurs, leur enleverent tout ce qu'ils avoient avec eux, & firent prisonniers ceux qui n'eurent point assez d'agilité pour s'échapper par la fuite.

Côte d'Or. Geographie.

Origine de ces démêlés.

Les Hollandois se plaignirent de cette insulte au Roi de Commendo, qui répondit par des protestations d'innocence. Mais étant pressé de punir les coupables, il fit tomber tout le blâme sur un Négociant Negre, nommé (16) Jean *Kabes*, qui avoit sa demeure près du Fort de Wedenbourg & qui faisoit un Commerce considérable avec les Hollandois : fausseté manifeste, remarque Bosman (17); car ce Kabes étoit un homme sans hardiesse & sans courage. Cependant le Gouverneur de Mina prit droit de cette déclaration pour faire avancer ses troupes dans le Pays de Commendo, sous prétexte d'obliger Kabes à des réparations. Au premier bruit de leur arrivée, Kabes sortit de son Village, pour se justifier & leur offrir quelques présens. Mais voyant qu'ils avoient déja commencé à ravager son territoire, & qu'ils paroissoient peu disposés à l'écouter, toute la lâcheté que Bosman lui attribue ne l'empêcha pas de pourvoir à sa défense. L'action fut vive, & couta la vie à plusieurs combattans des deux partis.

Ce que c'étoit que Jean Kabes.

Cet évenement jetta toutes les affaires du Pays dans la confusion. Jean Kabes, pour tirer vengeance des Hollandois, invita les Anglois à s'établir dans le voisinage de Commendo. Il leur offrit d'abord une demeure dans son propre Village; & bien-tôt il leur procura le moyen de reparer les ruines d'un vieux Fort qu'ils avoient autrefois possedé. Ils s'y sont fortifiés avec tant de soin, dit Bosman, qu'il seroit fort difficile aujourd'hui de les en chasser. Cette Place est défendue par quatre batteries, & par une tour sur laquelle ils peuvent placer aussi plusieurs pieces de canon, qui seroient capables d'incommoder beaucoup les Hollandois. Bosman ajoute que le Commerce de Hollande s'est déja ressenti de cet établissement, & condamne beaucoup l'emportement du Gouverneur de Mina contre Jean Kabes. Mais il se flattoit, continue-t-il, d'acquerir, dans cette occasion, autant d'honneur que *Swerts*, autre Gouverneur Hollandois, qui avoit pris en 1687 un ascendant absolu sur les Commeniens.

Les Anglois profitent du trouble pour s'établir à Commendo.

Cependant, pour réparer ses fautes, il eut la prudence d'engager à son service, pour la somme de cinq mille livres sterling, une armée de Negres, des contrées de Juffer & de Kabestere. Ce secours, qui le rendoit deux fois plus fort que les Commeniens, l'auroit mis en état de réduire & Jean Kabes & le Roi

Negres que les Hollandois louent pour leur service.

(16) Suivant cette Lettre du Chevalier d'Alby Thomas, dattée le 1 Novembre 1701, Jean Kabes avoit été autrefois domestique des Anglois au Cap Corse. Il y avoit fait quelques dettes, qui l'avoient porté à se retirer chez les Hollandois de Mina, quoiqu'il eût anciennement coupé la tête à plusieurs de leurs Compagnons. Mais une bourse d'or, qu'il offrit à Nugnez, Général Hollandois, lui fit obtenir sa protection, & la liberté de s'établir dans un Village près du Fort de Wedenbourg. Après l'injure dont il est ici question, il se remit sous la protection des Anglois, & leur devint fort utile à l'érection du Fort qu'ils bâtirent ensuite à Commendo. Cependant, sur quelque nouveau sujet de plainte, il se lia avec les Marchands Anglois d'Interlope, & se mit en état par leur secours d'élever en 1702 une sorte de Fort monté de dix huit pieces de canon : ce qui n'empêcha point qu'en 1707 il ne fut si bien reconcilié avec les Agens de la Compagnie Angloise, qu'ils lui fournirent du secours contre les Hollandois. Barbot, p. 439.

(17) Bosman, p. 29 & suiv.

même; s'il n'eût publié mal à propos qu'après les avoir chatiés, il étoit résolu de rendre une visite aux Negres de Fantin & de Sabu. Les Habitans de ces deux Pays se crurent obligés de se joindre aux Commeniens pour éviter leur ruine. Ils formerent un corps si puissant, qu'ayant défait plusieurs fois les Hollandois & leurs alliés, ils les mirent dans l'impuissance de former de nouvelles entreprises. Mais la division se mit bien-tôt entre les vainqueurs. *Tekki Ankan*, frere du Roi de Commendo, abandonnant les intérêts de sa Patrie, passa dans l'armée Hollandoise avec les Negres d'Adom & d'autres auxiliaires. Un incident si peu prévû mit les Hollandois en état de tenter une nouvelle Bataille, où la victoire fut longtems douteuse. Elle parut enfin si déclarée pour eux, que leur armée ne pensoit plus qu'au pillage; lorsque le Roi de Commendo, un des plus braves Princes (18) de son tems, crut pouvoir profiter de la confiance même de ses ennemis. Ils rallia ses gens, avec ordre de porter le bout de leurs mousquets en arriere, pour faire croire qu'ils étoient du nombre de leurs alliés & qu'ils ne s'avançoient vers eux que pour avoir part au butin. Cet artifice lui réussit avec tant de bonheur, qu'ayant recommencé à charger vigoureusement, il mit les vainqueurs en fuite, & remporta une victoire complete.

Valeur du Roi de Commendo. Il bat les Hollandois.

Le Gouverneur Hollandois n'ayant plus rien à se promettre de la force, espera plus de succès de la négociation. Il fit proposer au Roi de Commendo une alliance perpétuelle, à la seule condition d'être dédommagé, par les Commeniens, de tous les frais de la guerre. Mais les Anglois, qui avoient déja commencé leur établissement, & qui ne pouvoient tirer aucune avantage de cette réconciliation, prirent soin de representer au Roi, qu'après avoir remporté plusieurs victoires & réduit ses ennemis à l'extrémité, c'étoit lui qui devoit exiger d'eux des satisfactions. Ils ajouterent qu'il étoit assez fort pour leur imposer des loix, & que la Nation Angloise s'offroit à le seconder de tout son pouvoir. Le Roi gagné par des propositions qui flattoient également ses ressentimens & son intérêt, recommença les hostilités, & fit aux Hollandois tout le mal qu'il put s'imaginer. Ils continuerent quelque tems d'employer la douceur; mais recevant tous les jours de nouveaux outrages, ils s'adresserent aux Negres de Fantin, qui s'engagerent, pour la somme de trois cens livres sterling, à pousser la guerre contre les Commeniens jusqu'à la ruine de l'une ou de l'autre Nation.

Propositions des Hollandois.

Les Anglois les font rejetter.

Tandis que le Gouverneur de Mina se repaissoit de ces esperances, il eut le chagrin de les voir détruire par une contremine des Anglois du Cap Corse, qui offrirent la même somme aux Negres de Fantin pour demeurer neutres. Ainsi ces Barbares payés des deux côtés, trouverent de l'avantage à garder fidellement leurs derniers conventions. Leur Chef fut le seul qui entreprit de les rappeller à leur premier engagement; mais l'ayant déposé dans une assemblée solemnelle, ils lui nommerent aussi tôt un successeur. Les Hollandois, plus insultés que jamais par les Commeniens, eurent recours aux Negres d'Adom, & leur donnerent cinq cens livres sterling pour obtenir leur assistance. Ils traiterent d'un autre côté, pour la même somme, avec ceux d'*Akani* & de *Kabestere*. L'effet de ces nouvelles négociations leur paroissoit infaillible, lors-

Les Hollandois sont dupés par plusieurs Nations du Pays.

(18) Il se nommoit Abe Tocki. Son frere lui succéda sur le trône.

qu'ils apprirent qu'à l'occasion même de leur argent il s'étoit élevé des querelles & des divisions parmi ces trois Peuples, & qu'ils étoient trop occupés de leurs affaires domestiques pour se mêler de celles d'autrui. Le Gouverneur de Mina, sans se rebuter de tant d'infidélités, tourna vers les Negres de *Dinkira*, & leur fit promettre, pour la somme de huit cent livres sterling, d'embrasser plus fidellement ses intérêts; mais lorsqu'ils paroissoient disposés à se mettre en marche, ils furent arrêtés par une incursion de quelques Nations voisines, qui les obligea de penser à la défense de leur propre Pays. Cependant ils eurent assez de bonne foi pour restituer l'argent qu'ils avoient reçu; à l'exception de quelque partie, qui s'accrocha, dit l'Auteur, aux droits des Messagers. Les Negres d'Adom rendirent aussi la plus grande partie de ce qu'ils avoient touché. Mais ceux de Fantin s'embarrasserent peu de la restitution.

Incident qui tire les Hollandois d'embarras.

Dans une situation si desesperée, il ne restoit plus d'autre ressource aux Hollandois que de demander humblement la paix, lorsqu'un heureux incident leur fit naître l'occasion de sortir d'embarras avec plus d'honneur. Le frere du Roi de Commendo, qui avoit pris parti pour eux dès le commencement de la guerre, s'étoit ensuite attiré leur mépris par quelque crime ou quelque bassesse, qui l'avoit fait condamner à l'esclavage avec sa femme & ses enfans. Le Gouverneur de Mina l'avoit fait conduire à Surinam. Mais la Compagnie Hollandoise, informée de son châtiment, qu'elle trouva trop rigoureux (19) lui fit rendre la liberté. A son retour, les Hollandois de Mina employerent son entremise pour tourner l'esprit de son frere à la paix. Il l'y trouva si disposé, qu'elle fut bien-tôt conclue à des conditions fort honorables. Mais à peine cette nouvelle tranquillité commençoit-elle à se faire goûter, que les Anglois assassinerent le Roi dans une partie de plaisir qu'il avoit faite avec eux; triste récompense pour tant de services qu'ils avoient reçus de ce Prince.

Action barbare des Anglois.

Une action si barbare jetta ce Pays dans de nouveaux troubles. Les Commeniens prenant une haine mortelle pour les Anglois résolurent de vanger à toutes sortes de prix la mort de leur Roi. Au contraire Tekki Ankan, qui avoit eu part à la mort de son frere, abandonna secretement Mina pour se joindre aux Anglois & pour fondre avec eux sur les Commeniens. Ils proposerent néanmoins aux Hollandois d'unir leurs ressentimens contre cette nation; mais le Gouverneur de Mina ne voulut point se rengager dans une guerre qui avoit été si fatale à son Commerce. Tekki Ankan & les Anglois chercherent d'autres alliés, dont le nombre, qui surpassoit beaucoup celui des Commeniens, n'empêcha point qu'ils ne fussent entierement défaits. Les Commeniens eurent l'obligation de cette victoire signalée à leur Géneral *Tekki Amo*; dont la valeur égaloit celle du feu Roi.

Ils sont défaits par les Commeniens.

Quoique les Hollandois eussent pris le parti de la neutralité, le Géneral Negre fit faire un compliment civil à leur Gouverneur, & lui envoya plusieurs cranes de ses ennemis, pour lui témoigner qu'il vouloit vivre & mourir au service de la Nation Hollandoise. Cette députation fut bien reçue du Gouverneur, & le messager revint chargé de presens. Les Hollandois ne pouvoient desirer de plus belle occasion pour se vanger des Anglois, en se liant contr'eux avec les Commeniens. Mais leur Gouverneur étoit obsedé par un Negre, nom-

(19) On doit supposer que c'est ici l'histoire de plusieurs années.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

Mauvaise conduite des Hollandois.

mé *Azim*, ennemi de cette Nation, qui ne cessoit pas de lui proposer la conquête de Commendo, comme une réparation qu'il devoit aux anciennes pertes de la Hollande. Cette raison eut tant de force sur l'esprit du Gouverneur, que sans avoir consulté son conseil il résolut d'attaquer la Nation des *Fetus*, sujette des Commeniens. Tous les droits furent violés, car il prit pour cette exécution un jour de marché, où les Fetus apportoient leurs marchandises à Mina sous la garantie de la foi publique. Ils furent pillés avec la derniere perfidie. On en tua plusieurs, & quatre-vingt furent faits prisonniers. Le prétexte d'une action si noire fut le meurtre de quelques femmes de Mina, qu'on les accusoit d'avoir tuées aux environs du Château. Mais ils avoient protesté solemnellement qu'ils n'avoient aucune part à cette violence; & pour témoignage de leur bonne foi, ils avoient continué de venir sans armes au marché. Il y avoit beaucoup d'apparence que les seuls coupables étoient Azim & Tekki Ankan, qui avoient voulu faire servir ce crime à leurs vûes. Cependant le Conseil de Mina ne pressa point les informations, dans la crainte de trouver trop de preuves contre Azim, qui étoit en état de faire redouter sa vangeance.

Elle ruine leur Commerce.

Une conduite si odieuse ruina tout d'un coup le Commerce de Mina, & laissa aux Commeniens & aux Fetus une haine mortelle contre les Hollandois. D'un autre côté, les Anglois s'étant fortifiés par de nouvelles alliances crurent l'occasion favorable pour renouveller la guerre contre les Commeniens. Ils les attaquerent avec la supériorité du nombre; ce qui n'auroit pas rendu leur victoire plus certaine, si Tekki Amo n'eût reçu une blessure mortelle qui le força de se retirer au milieu du combat. Mais les Commeniens manquant de Chef tomberent dans une confusion irréparable, & perdirent enfin l'avantage d'une journée qui décidoit de leur sort. Tekki Ankan victorieux se fit reconnoître Roi de Commendo. Les Anglois & les Hollandois ont retiré quelques avantages de ce changement; mais ils pouvoient en espérer beaucoup plus d'une meilleure conduite (19).

Tekki Ankan monte sur le trône de Commendo.

§ IV.

Royaume de Fetu.

Etendue & bornes du Pays.

CE Pays, que Barbot nomme *Fetu*, est nommé *Afuto* par Vasconcelos, & *Fetou* par les Anglois. Il a pour bornes, à l'Ouest, la Riviere *Benja* & le Pays de Commendo; au Nord, le Pays d'*Ati*; à l'Est, celui de Sabu, & l'Occean au Sud. Le Roi qui le gouverne aujourd'hui porte le nom d'*Ahen Penin Ashrive*. Cette couronne est élective; & la Capitale, qui se nomme Fetu, est située dans les terres (20).

Bosman donne au Royaume de Fetu cent soixante milles de longueur & presqu'autant (21) de largeur. Il le fait commencer à la Colline de *Saint-Jago* où à la Riviere de *Sel*, & finir au-dessous du Mont-Manfro ou Manfort. Cette contrée étoit autrefois si puissante, qu'elle inspiroit de la terreur à tous ses

(19) Tout ce détail est tiré de Bosman, p. 31 & suivantes.

(20) Barbot, p. 168.

(21) Barbot dit qu'il n'a que cinq lieues de largeur; c'est peut-être une méprise au lieu de cinquante.

voisins, & qu'elle avoit rendu (22) les Commeniens ses tributaires. Mais elle s'est tellement affoiblie par ses divisions civiles & ses guerres étrangeres, que la fortune ayant changé de face, son Roi & sa noblesse n'oseroient aujourd'hui faire un pas sans la permission du Roi de Commendo. A peine lui reste-t-il assez d'Habitans pour cultiver ses terres, quoique pour la fertilité & l'agrément elle puisse être comparée à celle d'Anta. Avant les guerres qui ont causé sa ruine, Bosman l'ayant traversée plusieurs fois rend témoignage qu'elle étoit remplie de grandes Villes, & que ses campagnes portoient de tous côtés des marques d'abondance. Les grains de toute espece, les bestiaux, l'huile & le vin de palmier, faisoient ses principales richesses. Mais ce qu'elle avoit de plus agréable étoit la beauté de ses arbres, qui formoient un ombrage continuel sur toutes les routes, particulierement depuis le Château de Mina jusqu'à Simbe, & qui mettoient les Voyageurs à l'abri de la pluie & du soleil. Tous les Habitans s'occupoient sans distinction à la culture des terres; après quoi les uns s'exerçoient à la pêche ou à la fabrique du sel, & les autres au Commerce, en qualité de Facteurs pour les Negres de l'intérieur des terres (23).

Côte d'Or. Géographie. Sa beauté avant les guerres qui l'ont ruinée.

Occupation des Habitans.

Smith dit (24) que le Pays aux environs de Mina & du Cap Corse est de la même beauté, mais qu'il est beaucoup mieux peuplé; & que plus on approche de la Côte des Esclaves, plus le terroir paroît riche & délicieux.

Douze milles au-dessous de Wedenbourg, on trouve la Ville & le Château de *Mina*. Mais les environs n'offrent aucune mine, quoique ce nom semble l'annoncer; & vraisemblablement les Portugais n'ont donné le nom de Mina au Château que pour faire connoître l'abondance d'or (25) qu'ils y recevoient de toutes parts. Les Habitans appellent la Ville, *Oddena*. Elle est assez longue, mais elle a peu de largeur. Ses édifices sont de pierres de rocs; ce qui la distingue beaucoup des autres Villes des Negres, qui ne sont ordinairement que d'argile ou de bois. Vers l'année 1684 elle étoit peuplée, & si puissante par le courage & le nombre de ses Habitans, qu'elle s'étoit rendue terrible à tous les Negres de la Côte. Mais depuis environ quinze ans, dit Bosman, la petite verole, les guerres de Commendo, & le Gouvernement tyrannique des Hollandois, l'ont tellement appauvrie & dépeuplée, qu'on auroit peine à s'imaginer quelle est à present (26) sa foiblesse. Il n'y reste pas cinquante hommes capables de porter les armes. On ne trouve point un Village sur la Côte d'Or, qui n'ait servi de retraite à quelques Habitans de Mina; & la tyrannie des Gouverneurs Hollandois passe pour la principale cause de cette dispersion. Lorsque Bosman arriva pour la premiere fois sur cette Côte, il comptoit souvent jusqu'à cinq & six cens Canots, qui sortoient le matin pour la pêche; au lieu que les années suivantes il voyoit à peine la dixiéme partie de ce nombre; & ce reste de Peuple lui paroissoit misérable (27). La Ville de Mina, ou d'Oddena, est située (28) sur la Riviere de Benja, dans une longue & basse péninsule, qui a l'Ocean au Sud, la Riviere au Nord, Commendo à l'Ouest;

Ville & Château de Mina.

Comment la Ville s'est dépeuplée.

Sa situation.

(22) Le même Auteur represente le Pays actuellement florissant; mais il faut entendre apparemment au tems de son voyage, c'est-à-dire, en 1682.

(23) Bosman, p. 47.

(24) Smith, p. 142.

(25) Bosman, p. 41.

(26) En 1701.

(27) Bosman, p. 43.

(28) Barbot, p. 442.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

& le fameux Château de Saint-George de Mina, à l'Est. Elle est fortifiée, vers Commendo, par un gros mur de pierres de roc, avec un large fossé, & quelques pieces de canon sur la porte. Ce mur commence au rivage de la mer, & s'étend jusqu'à la Riviere de Benja, qui sépare la Ville & le Château du Mont Saint-Jago. C'est sur ce Mont que les Hollandois ont bâti le Fort de Conradsbourg, dans une situation qui commande également le Château & la Ville (29).

Fort de Conradsbourg.

Les Negres de Mina sont bien faits & robustes. Ils ont l'humeur guerriere; & l'ancienne familiarité dans laquelle ils vivent avec les Blancs les a rendus les plus polis de tous les Negres de la Côte d'Or. Leurs occupations ordinaires sont la pêche, le Commerce & l'agriculture. Barbot remarque, comme Bosman, qu'avant les infortunes qui ont ruiné leur Ville, on voyoit sortir en mer au lever du soleil, sept ou huit cens Canots, dont chacun n'avoit pas moins de trois ou quatre rameurs. Ils reviennent à midi avec leur pêche, dont ils payent le cinquiéme aux Officiers de Hollande. Leur Commerce s'étend par mer au long de la Côte, jusqu'à Juida. Ils ne manquent pas d'adresse pour alterer l'or, & l'on prétend que cet art leur vient des Portugais. On trouve parmi eux des fondeurs & des orfevres, qui font avec beaucoup de propreté de petits bijoux d'or, des boutons massifs ou en filigramme, des bagues, des chaînes, des poignées d'épée & d'autres ornemens curieux. Ils savent aussi fondre le verre & lui donner toutes sortes de formes (30).

Ancienne splendeur de Mina.

Ses Artisans.

La Ville est longue. Elle est composée d'environ deux cens maisons, toutes bâties de pierre de roc. Mais les rues sont étroites, irrégulieres, & fort sales dans la saison des pluies. La plupart des maisons n'ont qu'un étage; cependant il s'en trouve de deux & de trois, toutes si bien peuplées, que dans le tems dont parle l'Auteur on y comptoit six mille Habitans, sans y comprendre les enfans & les femmes, qui devoient être en fort grand nombre, puisque suivant l'usage de Guinée la polygamie est dominante dans le Pays (31).

Ses édifices.

Trois parties, qui divisent la Ville, la feroient prendre pour autant de Villages différens. Chaque partie est gouvernée par un Chef particulier, que les Negres appellent Brasso. Il a pour assistans un Cabaschir (32) & quelques Officiers inférieurs qui ont l'administration ordinaire de la Justice. Les trois Brassos, avec leur cour, forment la régence de cette petite République, depuis que les Portugais l'ont rendue indépendante des Rois de Fetu & de Commendo, qui partageoient autrefois la souveraineté du Canton. C'est dans cet état que les Habitans avoient trouvé le moyen de se rendre redoutable à leurs voisins. Cependant lorsque les Hollandois eurent commencé à limiter leurs privileges, & même à se mêler de leur Gouvernement, la bonne intelligence qui avoit rendu leur Ville si puissante diminua par degrés & fit bien-tôt place à de fâcheuses divisions (33).

Son gouvernement.

La Riviere de Benja n'a pas plus de deux milles de cours; & suivant les experiences de Focquenburg, son eau est dix fois plus salée que les viandes de mer qui le sont le plus; ce qui doit être entendu néanmoins du tems de la séche-

Sa Riviere, nommée Benja.

(29) Le même, p. 156.
(30) Le même, *ibid.* & p. suiv.
(31) En 1600, suivant Artus, il y avoit dans la Ville sept cens Negres, dévoués aux Portugais, & mortels ennemis des Hollandois. *Ubi sup.* Part. VIII. p. 117.
(32) Dans l'original, c'est *Caboceiro.*
(33) Barbot, *ubi sup.*

resse,

resse, qui rend les terres fort nitreuses & la riviere fort basse. Il n'est pas surprenant que l'eau de mer y entrant alors ait plus de facilité à se congeler en sel que dans la mer même. Les Habitans, qui ont fait cette observation, en tirent un profit considérable. Mais aux mois de Mai & de Juin, qui sont le fort de la saison des pluies, l'eau y est aussi fraîche que celle de source (35).

Description du Château.

Le Château de Mina est très fort, & situé fort avantageusement pour servir de protection au Commerce. Il est au centre de la Côte d'Or. Les lieux voisins abondent en fruits & en bestiaux. Sa situation est sur un rocher, dont une partie est baignée par la mer, & défendu du même côté par un boulevard. Il en a deux autres, du côté de la terre; mais beaucoup moins capables de défense, parce qu'ils risquent moins d'être attaqués. Le Château & les ouvrages exterieurs sont de pierre, & bâtis fort proprement. Vers la mer, le mur a moins de hauteur, & n'en demande pas davantage, parce que le rocher même qui lui sert de fondement en est un presqu'inaccessible. Les murs qui regardent la terre sont fort hauts, avec un profond fossé, qui est sec vers la terre, mais qui contient assez d'eau, près de la mer, pour recevoir des Barques.

Il y a deux portes au Château; l'une à l'Est, & l'autre à l'Ouest. La seconde est la plus grande & la plus belle. Elle a son pont-levis, devant lequel est un bâtiment de pierre, ou une tour, qui forme le logement du Gouverneur. La porte de l'Est, qui est proche de la Douane, sert de passage pour le transport des marchandises. Au centre du Château est une grande Place quarrée, où l'on a bâti nouvellement une fort belle Eglise. L'ancienne étoit sur une éminence, hors des murs; mais en 1596, le Château étant menacé d'un siége, on prit le parti de la démolir.

L'artillerie est nombreuse au Château de Mina. Mais comme les Portugais (36) employent secretement les Negres pour acheter la poudre des Hollandois, & qu'ils ne ménagent pas l'or, on doit s'imaginer (37) que le Château est mieux fourni d'artillerie que de munitions.

On l'a representé jusqu'ici tel qu'il étoit en 1600. Bosman, qui écrivoit cent ans après, le met, pour la force & la beauté, fort au-dessus de tous les Forts de cette Côte.

Avantages naturels de Mina.

Les Portugais ajouterent le nom de Saint-Georges à celui de Mina, parce qu'ils y avoient abordé le jour de cette Fête. Il est situé, dit Barbot, à l'extrémité d'une longue & étroite Peninsule, si près de la Ville qu'on y peut jetter une grenade avec la main, & sur la rive Sud de la Riviere de Benja. Des deux côtés, c'est-à-dire au Nord & au Sud, il est environné de rochers & de la mer; de sorte qu'il n'est accessible que du côté de l'Ouest, par lequel il est couvert de la Ville. Ainsi la nature & l'art ont contribué à le fortifier, car la partie qui commande la Ville est défendue par divers ouvrages; & du côté de la mer, on ne peut s'approcher qu'au long de la Riviere, près du pont qu'on y a bâti pour communiquer au Fort de Conradsbourg. L'entrée de la Riviere est très difficile, à cause de la barre.

Les François s'attribuent la fondation de cette Place en 1382. Les Portugais prétendent au même honneur en 1452. Mais, ce qui n'est contesté de personne, les Hollandois l'enleverent aux Portugais en 1637.

(35) Bosman, p. 46.

(36) Artus, *ubi sup.* p. 116, & suiv.

(37) Barbot, p. 156.

Côte d'Or. Géographie. Description de son état présent.

Dans l'état où Bosman & Barbot (38) la représentent, il paroît que la Compagnie de Hollande n'a rien épargné pour l'augmenter & l'embellir. L'édifice est quarré, & les murs si fermes qu'on les croit à l'épreuve du canon. Il est environné de quatre grands bastions, ou de quatre batteries interieures. Deux de ces bastions regardent la mer, & sont d'une prodigieuse hauteur; car la pointe de la Peninsule, où ils sont situés, est celle d'un rocher fort élevé. Les deux autres bastions sont du côté de la Riviere, où le terrain descend par degrés. Ces quatre ouvrages sont montés de quarante-huit gros canons de fonte & de quantité de *Padereros*. Plus bas est une autre ouvrage extérieur, qui contient un grand nombre de canons de fer pour les saluts.

La garnison est composée de cent Blancs, avec un nombre proportionné d'officiers, & de cent Négres libres, aux gages de la Compagnie.

Le pont-levis est défendu par une redoute, montée de huit canons de fer, & par un fossé taillé dans le Roc, large de dix-huit pieds sur vingt de profondeur; avec une herse de fer, & quatre Padereros de fonte dans l'interieur de la porte. Le corps de garde, qui est immédiatement derriere, est un bâtiment massif & de bonne défense; sans parler de plusieurs ouvertures par où la mousqueterie commande le pont, & rendroit le passage impossible.

Du côté de la terre, le Château a deux fossés, qui sont toujours remplis d'eau de source ou de pluie, & qui suffisent pour la provision du Château. Ils ont été taillés dans le Roc par les Portugais, avec une dépense & des peines infinies pour le creuser, sur-tout du côté de la Ville. Il y a d'ailleurs dans le corps de la Place trois belles citernes, qui tiennent plusieurs tonnes d'eau.

Logement du Gouverneur.

Le grand édifice quarré, qui fait le centre de la Place, est environné de fort beaux Magazins & d'autres bâtimens, qui laissent dans l'intervalle une grande Place d'armes. L'appartement du Gouverneur, ou du Directeur géneral, occupe toute la partie haute du grand édifice. On y monte par un escalier fort large, de pierres blanches & noires, au sommet duquel on a placé deux canons de fonte & quatre Padereros, qui commandent la Place d'armes, avec un petit corps de garde. On entre dans une très grande salle, qui sert comme d'Arsenal au Château, après laquelle on trouve une gallerie, qui fait proprement l'entrée de l'appartement. Il est composé de plusieurs chambres commodes. La Chapelle est spacieuse. Outre l'Office du Dimanche, on y fait tous les jours des prieres publiques, ausquelles tous les Officiers de la garnison sont obligés d'assister, sous peine d'une amende de vingt-cinq sols pour chaque absence. L'Infirmerie ou l'Hôpital, est au long du rempart, du côté de la Riviere. On y a bâti une grande tour, qui commande la redoute, mais qui est sans artillerie.

Magasins & Comptoirs.

Les Magazins, soit pour les marchandises ou pour les provisions, sont beaux, spacieux, & toujours bien remplis. Les Comptoirs n'ont pas été plus négligés. Outre les lieux destinés à la garde des Livres de compte, on y a menagé le logement d'environ soixante personnes, qui font le nombre ordinaire des Agens & des domestiques de la Compagnie. Sur la porte d'un ancien Magazin, on lit en gros caractere *Anno 1484*. C'est la datte de sa fondation, sous le regne de Jean II de Portugal. Les lettres, qui sont gravées sur une pierre de roc, sont aussi fraîches qu'elles seroient dans un ouvrage de vingt ans.

(38) Barbot, p. 42; & Bosman, p. 158.

Les marchandises & les provisions entrent dans le Château par une porte qui donne sur la mer, d'où elles se tirent à l'aide des grues & des poulies. Côte d'Or. Geographie.

Enfin le Château de Mina a l'air aujourd'hui d'un Palais plutôt que d'une maison de Commerce. Il étoit fort éloigné de cette beauté, lorsqu'il sortit des mains des Portugais. C'est la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales qui l'a porté à sa perfection, sans avoir eu sujet jusqu'à present de regretter la dépense. Smith confesse (39) qu'il est plus grand & plus fort que celui du Cap Corse, quoiqu'il le trouve moins agréable. On débarque ici sur un beau Quai, que les Hollandois ont construit à l'entrée de la Riviere & fort près du Château. La plus grande partie de l'artillerie est de fonte, & la garnison fort bien entretenue. Il est comparé à un Palais.

De l'autre côté, c'est-à-dire au Nord de la petite Riviere de Benja, la Compagnie de Hollande a fait élever le Fort de Conradsbourg, sur une haute Colline, qui a pris le nom de Saint-Jago d'une petite Chapelle que les Portugais y avoient dédiée à Saint-Jaques. Les Directeurs Hollandois ont jugé apparemment cet ouvrage nécessaire pour la sureté du Château, quoique d'autres soient persuadés qu'il lui deviendroit fort incommode s'il étoit pris par l'ennemi. Du sommet, la vûe s'étend dans le plus beau Pays du monde, & peut découvrir les Vaisseaux à trente milles en mer (40). Fort de Conradsbourg.

Conradsbourg est situé dans le Pays de Fetu. Sa forme est quadrangulaire, avec une grosse batterie à chaque angle. La hauteur de ses murs n'est que d'environ douze pieds; mais au-dessous il a quatre autres batteries montées de douze canons. L'édifice interieur consiste dans une tour, qui commande tous les environs, & qui suffit pour loger commodément vingt-cinq hommes avec leur Commandant. Cette garnison est relevée de Mina une fois en vingt-quatre heures, & peut être plus nombreuse dans les occasions pressantes. Comme c'est de ce poste, que les Hollandois se souviennent d'avoir forcé le Château de se rendre, ils se croyent obligés de l'entretenir fort soigneusement. L'accès est aisé du côté de Mina, depuis qu'on a taillé dans le roc une route du Château jusqu'au pont. Mais de l'autre côté des Forts, vers Fetu & Commendo, le Mont Saint-Jago est fort escarpé. Le pont de communication qui est sur la Riviere est à la mode de Hollande, c'est-à-dire qu'il est coupé par un pont-levis, autant pour la sureté de la garde que pour le passage des Barques. Au pied du Mont, on a bâti une sorte de grand Magazin pour y tenir les Canots à sec, & plusieurs appentis pour la commodité des Charpentiers. Près du même lieu, on voit quantité de tombes, ou de petits monumens, ornés de figures ridicules, que les Negres (41) donnent pour celles de leurs anciens Rois & de leurs grands hommes. Sa description. Pont de communication.

Sous le Mont Saint-Jago, du côté du Nord, les Gouverneurs de Mina ont un grand jardin, entouré de hautes murailles, & divisé en belles allées d'orangers, de limoniers, de cocotiers, de palmiers, de *Palma-Christi*, & d'autres arbres. On y voit toutes sortes de plantes & de légumes, autant d'Europe que d'Afrique. Le centre est occupé par un magnifique sallon, qui est ouvert de tous côtés, avec un dôme qui s'éleve au milieu, & plusieurs degrés à l'entour Beau jardin du Gouverneur.

(39) Smith, p. 121.
(40) Bosman, p. 46; & Barbot, p. 159.
(41) Bosman, p. 46; Barbot, p. 159.

Côte d'Or. Geographie.

pour y entrer du jardin. Les oranges douces qu'on cultive dans ce lieu ne le cedent point à celles de la Chine.

Qualités du Canton de Mina.

On a déja remarqué que le Canton de Mina est une petite République, située entre le Pays de Commendo & celui de Fetu. Il n'est séparé du dernier que par la Riviere de Benja; mais la Ville & le Château sont à quatre lieues des terres de Commendo, & à deux milles de Terra Piquena. Ce petit territoire a ses collines & ses vallées, mais d'une fertilité médiocre. Les Habitans tirent leur vin de palmier, leur maïz & leurs bestiaux, de plusieurs contrées voisines, telles que *Fetu*, *Abrambo*, *Ackanis*, & *Commendo*; partie en échange pour du poisson, partie pour de l'or (42).

Mines d'or.

Des-Marchais dit que le Canton de Mina n'est pas fertile, & que c'est le cas de tous les Pays riches en or. Il ajoute que les provisions viennent de Fetu, de Commendo & du Cap Corse. Outre l'or que les Habitans tirent de leur Riviere & des ruisseaux, il assure qu'à la distance de quelques lieues au Nord & au Nord-Est du Château, il y a plusieurs mines de ce métal; mais que les Negres du Pays n'ont pas plus d'habileté à les faire valoir que ceux de Bambuck & de Tomba ont dans le Royaume de Galam. Cependant, continue-t-il, elles doivent être fort riches, pour avoir fourni depuis si long-tems autant d'or que les Portugais & les Hollandois en ont tiré. Pendant que les Portugais étoient en possession de Mina, ils ne prenoient pas la peine d'ouvrir leurs Magasins, si les Marchands Negres n'apportoient cinquante marcs d'or à la fois. Les Hollandois qui sont établis dans le même lieu depuis plus d'un siécle, en ont apporté d'immenses trésors. On prétend qu'ils ont fait de grandes découvertes dans l'interieur des terres (43), mais qu'ils jugent à propos de les cacher au public.

Nous avons rapporté d'après Barbot (44), ou plutôt d'après les Ecrivains de Hollande, l'Histoire de la conquête de Mina par les Hollandois. L'interêt de la justice & la vérité nous obligent aussi de rapporter le même évenement d'après les Portugais (45).

Histoire de la conquête de Mina.

Un Vaisseau Hollandois, que la curiosité ou le besoin avoit amené sur la Côte, employa le dernier de ces deux prétextes pour obtenir la liberté de mouiller dans la Rade de Mina. Il y fut bien traité par le Gouverneur Portugais. Les présens furent accompagnés de fêtes mutuelles; & le Gouverneur acheta des Hollandois quantité de marchandises de l'Europe, dont il leur compta le prix en or. L'avantage qu'il crut tirer de ce Commerce lui fit proposer au Capitaine de revenir avec une cargaison plus considérable. Il lui promit qu'il seroit satisfait de son voyage, & qu'il trouveroit de l'or & de l'ivoire prêts pour son arrivée. Le Capitaine Hollandois ne retourna dans sa Patrie que pour faire comprendre aux Etats généraux de quelle importance il étoit pour eux de s'emparer du Château de Mina. Sous le voile du Commerce & de l'amitié, il avoit observé les moyens de faire réussir ce dessein. Ses vûes furent approuvées. On fit fondre une sorte de canons fort courts, qui furent emballés comme des marchandises. Les munitions & les petites armes furent déguisées

Artifice des Hollandois.

(42) Les mêmes.

(43) Des-Marchais, Vol. I. p. 105.

(44) Barbot a tiré son récit de l'Afrique de Dapper.

(45) C'est Des-Marchais qui leur attribue ce récit & qui le fait d'après eux, sans faire connoitre néanmoins de quelle source il est tiré.

avec le même soin. On ne manqua point d'embarquer aussi tout ce qui convenoit au Commerce de la Côte d'Or, avec des presens considérables pour le Gouverneur Portugais. Mais au lieu de trente ou quarante Matelots, qui font l'Equipage ordinaire d'un Vaisseau de quarante pieces de canon, les Etats donnerent au Capitaine trois cens hommes résolus, & disposés aux plus dangereuses entreprises. Dans l'espace de six mois le Vaisseau reparut devant Mina. La maladie de plusieurs gens de l'Equipage & le besoin de provisions furent des prétextes raisonnables pour obtenir des Portugais la liberté de dresser quelques tentes sur le rivage. On se plaignit ensuite du mauvais air, & l'on n'eut pas plus de peine à se faire accorder la permission de camper sur une éminence voisine du Château, qui étoit apparemment le Mont Saint-Jago. Comment le Gouverneur auroit-il refusé une faveur si simple, à des amis, qui lui avoient fait des présens considérables, & qui n'en avoient pas usé moins généreusement à l'égard de ses Officiers & de ses Soldats? Les tentes furent transportées sur le Mont. Mais la chaleur devenant insupportable pour des malades, on proposa d'élever des barraques; & les Portugais pousserent l'honnêteté jusqu'à prêter leurs mains pour ce travail. A la verité, ils étoient payés libéralement. Les Ingénieurs Hollandois, qui se faisoient passer pour des Chirurgiens, disposerent tellement leurs barraques, qu'elles pussent être facilement changées en autant de batteries qui commandoient le Fort. Il ne leur fallut que deux jours pour y transporter leur artillerie & leurs munitions, sous l'apparence de marchandises. Pendant ce tems-là, le Gouverneur & les Officiers du Château étoient traités à bord avec autant de magnificence que de politesse & d'affection.

Côte d'Or. Geographie.

Leur adresse à se conduire.

Les Portugais se laissent amuser.

Pour assurer encore plus le succès de leur dessein, les Hollandois proposerent une partie de chasse à la plûpart des Officiers Portugais, & leur emprunterent des armes, sous prétexte qu'ils avoient laissé leurs fusils à bord. A leur retour, ils les engagerent à souper dans leurs barraques, où l'abondance du vin & des liqueurs les mirent hors d'état de retourner au Fort sans être soutenus. Enfin la nuit suivante fut employée à découvrir les batteries, & les barraques furent abbatues. Les Matelots malades se métamorphoserent en Soldats armés & pleins de vigueur. Les Chirurgiens devinrent des Officiers; & dès la pointe du jour le Gouverneur du Château fut sommé de se rendre, avec menace, pour la garnison, d'être passée au fil de l'épée si les portes n'étoient livrées dans une heure. Soit que le Gouverneur fût d'intelligence avec les Hollandois, soit que la vûe de ses fautes & celle du danger lui fissent perdre la raison & le courage, il capitula sur le champ, & rendit la Place sans tirer un coup du fusil. Les Officiers, à peine sortis de l'yvresse, furent obligés de signer la capitulation, & se virent embarquer le même jour sur un de leurs Vaisseaux qui étoit dans la rade, & qui les conduisit dans l'Isle de Saint-Thomas, sous la Ligne (46).

Conclusion du stratagême.

Le Château de Saint-Georges de Mina, étant devenu le principal Etablissement des Hollandois sur cette Côte, leur Directeur général, leur premier

Etablissemens des Hollandois.

(46) Des-Marchais, Vol. I. p. 250. Il y a si peu de ressemblance entre ce récit, & celui qu'on a déja fait du même événement sur le témoignage de Barbot & de Dapper, que si ce n'est pas une fable inventée par les Portugais, pour couvrir la honte de leur perte, on est embarrassé sur le jugement qu'on en doit porter.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE. Méthode de leur Commerce.

Facteur & leur Fiscal y font leur séjour. Tous les Vaisseaux de la Compagnie y viennent jetter l'ancre & débarquent leurs marchandises dans les beaux magasins dont le premier Facteur a la direction & d'où elles sont distribuées dans les autres Forts. La méthode du Commerce n'est pas de les étaller hors des Forts. On oblige les Negres d'apporter leur or dans l'interieur des murs. Il y est mis à l'essai, pesé, purifié, après quoi les marchandises sont livrées. Mais elles ne sortent jamais sans avoir été payées; ou si le Facteur accorde des crédits, c'est toujours à ses propres risques. On ne lui tient pas compte non plus des presens qu'il est obligé de faire aux Marchands Negres. Cependant on lui accorde beaucoup au-delà de ce qu'ils peuvent valoir, pour encourager sa diligence & son zéle.

A qui ils ont affaire.

Les Negres qui viennent de l'interieur du Pays pour le Commerce, sont ordinairement des Esclaves, entre lesquels il y en a toujours un que les Maîtres ont choisi pour servir de Chef à la caravane. Il est traité avec beaucoup de caresses par les Hollandois, qui sont interessés à se l'attacher, parce qu'il dépend de lui de s'adresser aux Comptoirs Anglois, ou Danois, ou Prussiens. Ils lui marquent plus d'attention & de respect (47) qu'ils n'en auroient pour ses Maîtres dans toute autre occasion.

Sujetion humiliante des Portugais.

Tous les Vaisseaux Portugais, qui viennent du Bresil, pour faire le Commerce en Guinée, sont sujets à la visite des autres Nations, & courent risque d'être confisqués s'ils apportent d'autres marchandises que de l'or. Les Hollandois prétendent les obliger de faire leur déclaration à Mina ou dans quelqu'autre Comptoir, & de payer certains droits; après lesquels ils leur accordent la liberté de commercer au long des Côtes. Sans cette formalité, leurs Gardes-Côtes ne manquent pas de s'en saisir. Un privilege, si humiliant pour les Portugais, vient à la Hollande de la cession qu'elle leur a faite de tout ce qu'elle possédoit au Bresil, en échange pour ce qui leur appartenoit sur la Côte d'Or. Ce Traité, réel ou non, les a long-tems exposés à toutes sortes d'outrages, sans qu'ils en ayent fait des plaintes ou qu'ils ayent employé les représailles, jusqu'en 1720, que le Ministre de Portugal à la Haye, s'efforça d'obtenir là-dessus un nouveau réglement (48).

Ancien ordre de Mina sous les Portugais.

Après la découverte de cette Côte par les Portugais, & les dépenses qu'ils avoient faites pendant plusieurs années pour y élever des forteresses, le Roi d'Espagne, dont ils devinrent les Sujets, se regardant comme le maître absolu de tous leurs Etablissemens, accorda, sous un tribut annuel de cent pieces d'or, le Château de Mina & ses dépendances à une Compagnie de Marchands Portugais. Il défendit en même-tems, sous peine de mort, à tous ses autres Sujets, de porter leur Commerce dans les mêmes lieux sans la permission de cette Compagnie. Ce fut alors que le Château fut mieux fortifié qu'il ne l'avoit été depuis sa fondation. Les Gouverneurs, dont le Roi s'étoit réservé la nomination, étoient changés tous les trois ans. Il choisissoit, pour cet Emploi, d'anciens Officiers qui étoient demeurés sans récompense après de longs services, & qui trouvoient dans un poste si avantageux le moyen de faire promptement leur fortune (49).

Les dignités qui suivoient le principal Commandement, étoient celles de

(47) Bosman, p. 92, & suivantes.
(48) Des-Marchais, Vol. I. p. 140.
(49) Atkins, *ubi sup.* p. 113.

Chapellain; de Viador, ou de premier Facteur; de Procureur du Roi, ou de Juge; de Commandant de la garnison; de premier Commis de la Compagnie, & d'autres Officiers subalternes, qui faisoient tous leur résidence dans le Château. Les Soldats & les Artisans avoient leurs logemens dans la Ville voisine, & se rendoient au Château pour l'exercice de leurs fonctions, à des heures marquées. Mais lorsqu'il ne se trouvoit pas de Vaisseaux dans la Rade, la garde se faisoit avec beaucoup de négligence.

Côte d'Or. Geographie. Dignités qu'ils y avoient établies.

La garnison étoit composée de Criminels, qui avoient été bannis pour toute leur vie. En 1600, leur nombre étoit si diminué, qu'il n'en restoit pas plus de trente, la plûpart accablés de maladies, & renfermés dans une Infirmerie, hors des murs. Cependant Artus, qui les vit dans cet état, rend témoignage (50) qu'il y avoit entr'eux plusieurs personnes de qualité & d'honneur. Ils étoient payés par le Roi, qui s'étoit chargé de toute la dépense militaire. Mais lorsque le Commerce eut commencé à languir, la Cour d'Espagne se relâcha beaucoup pour l'entretien de cette milice. La foiblesse & la misere de la garnison alloient quelquefois si loin, qu'un Soldat n'auroit pas osé sortir du Château, dans la crainte d'être pris ou tué par les Hollandois, ou par les Negres qui avoient embrassé leurs interêts. Enfin la situation des Portugais étoit si triste en 1600, qu'ils ne recevoient pas annuellement plus d'une ou deux Barques de l'Europe, & que tout le Commerce de la Côte étoit déja passé entre les mains des Hollandois (51).

De quoi leur garnison étoit composée.

Les Flottes de Lisbonne venoient à Mina deux fois l'année; dans le cours d'Avril & de Mai, & dans celui de Septembre & d'Octobre, qui sont les saisons pour cette Côte. Ces Flottes consistoient ordinairement en quatre ou cinq Vaisseaux, qui, après avoir débarqué leurs cargaisons, passoient un mois ou cinq semaines à se rafraîchir & à prendre des provisions. Les Négocians n'avoient pas d'autre peine que d'envoyer leurs marchandises aux Facteurs, qui leur faisoient remettre l'or à mesure qu'ils le recevoient en échange. Le voyage ne demandoit que huit ou neuf mois pour aller & revenir; au lieu que les Hollandois y en mettoient souvent dix ou douze, & quelquefois dix-huit, parce que n'ayant point alors de Châteaux ni de Comptoirs où ils pussent déposer leurs marchandises, ils employoient autant de tems sur la Côte à finir leur cargaison, que les Portugais à faire le voyage entier. Cependant ils envoyoient tant de Vaisseaux, que dès ce tems-là le Commerce des Portugais étoit languissant, & suffisoit à peine pour l'entretien de leurs Forts; sans compter que les Hollandois donnoient les marchandises à meilleur marché que les Portugais ne les achetoient à Lisbonne.

Durée des voyages de Commerce à Mina.

Tandis que le Commerce étoit entre les mains des seuls Portugais, les Negres recevoient la loi d'eux pour le prix des marchandises, & se voyoient forcés, comme on l'a déja remarqué, d'apporter de l'or jusqu'à la valeur de quatre mille florins, pour obtenir que les magasins fussent ouverts. Encore n'avoient-ils pas la liberté de choisir. Il falloit prendre tout ce qu'il plaisoit aux Portugais de leur présenter. Ainsi le Commerce d'Afrique devoit apporter alors des profits immenses au Portugal. Les Habitans du Canton de Mina vivoient dans une si rigoureuse contrainte, que sur le soupçon du

Ancienne sévérité des Portugais.

(50) Le même, p. 117.

(51) *Ibid.*

Côte d'Or. Geographie.

moindre commerce avec les Hollandois, ils étoient emprisonnés & toutes leurs marchandises saisies. Dans ce tems, où le pouvoir des Portugais étoit comme arbitraire, ils voyageoient librement dans les Pays voisins de leurs Etablissemens; mais, ensuite, à peine osoient-ils sortir de leurs garnisons, & les Negres secouerent le joug par degrés.

Obligation que leur a le Canton de Mina.

Cependant il faut avouer que le Pays est redevable aux Portugais de plusieurs avantages, dont il a continué de jouir après leur départ, quoique dans l'origine ils n'y eussent cherché que leur propre interêt. Tel est celui de la multiplication de plusieurs sortes de bestiaux, qui étoient tout-à-fait inconnus aux Negres de Mina; celui de la transplantation du maïz & des cannes de sucre, & celui d'avoir aujourd'hui, en abondance, des bananes, & quantité d'autres fruits qui n'étoient pas plus connus sur leur Côte.

Pourquoi ils ont pris des femmes du Pays.

Les Portugais supportoient beaucoup mieux que les Hollandois toutes les incommodités du climat. On attribue cette différence à leur sobriété. Mais leurs femmes ne résistoient pas long-tems à l'air d'Afrique, & les plus robustes y étoient sujettes à des maladies qui les emportoient en peu de mois. Aussi les Portugais qui s'établissoient sur la Côte s'accoutumoient-ils (52) au commerce des femmes du Pays. Bien-tôt il sortit de ces liaisons une race de Mulâtres, qui mit de la distinction parmi les femmes. Celles de la nouvelle espece prirent plus de soin de leur parure, & se rendirent plus aimables par la douceur de leurs manieres.

Lorsque les Hollandois eurent commencé à s'établir sur la Côte d'Or, le premier rang, parmi eux, étoit celui des Officiers militaires, & même des Soldats, que le Directeur général ne faisoit pas difficulté d'employer aux affaires du Commerce, quand ils étoient capables de manier la plume. Mais leur mauvaise conduite a fait abandonner cette méthode; & par un réglement particulier de la Compagnie, les Militaires sont exclus de la direction & des détails mêmes du Commerce.

Grades & Emplois de l'Etablissement Hollandois.

On s'éleve aux Emplois par degrés. Celui par lequel on commence, est l'Office de *Sous-Facteur*, ou de *Commis*, avec vingt-quatre florins d'appointemens par mois. Ces Sous-Facteurs reçoivent la plus grande partie de l'or, & rendent leurs comptes aux Facteurs ordinaires, ou immédiatement au principal Facteur, qui n'est comptable qu'à la Compagnie. Comme les magasins géneraux sont à Mina, l'Emploi des Sous-Facteurs est d'autant plus important, qu'ils ont en grande partie l'administration des vivres & des provisions. Aussi les Facteurs, qui sont responsables pour leurs Commis, ont-ils les yeux sans cesse ouverts sur leur conduite.

Sous-Facteurs.

C'est entre ces Commis ou ces Sous-Facteurs qu'on choisit les Facteurs ou les Commissaires qui doivent résider dans les Forts. Outre la direction du Commerce, ils y sont revêtus du Commandement. Leurs appointemens sont de trente-six florins par mois, sans y comprendre dix florins pour l'entretien de deux domestiques, & vingt pour aider aux frais de leur table. Le Fort de Mawri, ou de Cormanti, étant le plus considérable, après Mina, c'est à la longueur des services, qui suppose ordinairement l'âge & l'experience, que ce Poste est accordé par la Compagnie; car elle s'est ré-

(52) Arthus, dans la Collection de Bry, Part. VI. p. 114 & suiv.

servé

servé le droit d'y nommer, comme à celui de premier Facteur de Mina, qui, n'ayant au-dessus de lui que le Directeur général, jouit par mois de cent florins d'appointemens, sans compter d'autres avantages particuliers pour l'entretien de sa maison.

Côte d'Or. Geographie. Premier Facteur de Mina.

Un premier Facteur de Mina, qui a servi fidellement pendant trois ans dans cet office, a de justes prétentions au Gouvernement général, c'est-à-dire au premier emploi de toute la Côte. La Compagnie, qui confie toute son autorité à son Gouverneur, apporte beaucoup d'attention à ce choix. Elle lui donne par mois trois cens florins d'appointemens, avec quantité de droits sur le Commerce, qui assurent la fortune d'un homme sage & intelligent (53).

Ses avantages.

Jusqu'à l'année 1699, le Facteur de Mauri tiroit des avantages particuliers du Commerce des Esclaves, sur les Côtes d'Ardra & de Juida. Ces profits l'emportoient même sur ceux du Commerce de l'or, qui étoit tombé depuis quelque tems dans une grande langueur. Mais sur quelques informations, que Bosman juge assez mal fondées, la Compagnie s'est déterminée à confier le Commerce des Esclaves aux Capitaines de Vaisseaux qu'elle envoye. La plupart, dit Bosman, connoissant peu le génie des Negres, il y a peu d'apparence que ce réglement ait autant de succès qu'on se l'imagine (54).

Facteur de Mauri. Suppression de ses droits.

Outre les emplois du Commerce, la Compagnie a d'autres Officiers au Château de Mina. Le premier est *le Fiscal*, dont les appointemens sont de cinquante florins par mois, & dix pour l'entretien de ses domestiques; avec le droit de manger à la table du Général. Si ce salaire paroît médiocre, les profits casuels sont très-considérables. Le Fiscal a le tiers de l'or & des marchandises, qui sont confisquées sur toute la Côte. Il a de même le tiers de toutes les amendes; ce qui monte à de fort grosses sommes.

Autres Officiers. Fiscal.

Après lui, c'est le Controlleur général, dont l'emploi consiste à tenir tous les livres de compte. Ses appointemens sont de soixante dix florins par mois, dix pour l'entretien de ses domestiques, & vingt-cinq pour aider aux frais de sa table. Il a sous lui un Lieutenant, aux appointemens de trente florins, & deux Sécretaires.

Controlleur général.

L'Officier qui le suit est le Controlleur de la garnison, avec trente six florins d'appointemens comme les sous-Facteurs. Mais pour suppléer à la médiocrité de ce salaire, il a cinq pour cent sur tous les effets de ceux qui meurent sur la Côte, & le droit de les faire vendre publiquement lorsqu'il trouve de la difficulté à s'accorder avec les heritiers.

Controlleur de la garnison.

Le poste suivant est celui de Sécretaire du Château, qui n'a d'appointemens fixes que quinze florins par mois, mais à qui l'occasion ne manque pas de gagner beaucoup davantage. On en peut juger par le nombre de ses Commis, qui est toujours de trois ou quatre.

Sécretaire du Château.

Enfin le dernier office & le moins lucratif est celui de *sous-Fiscal*, ou d'Auditeur. Son emploi n'est pas fort honorable, parce qu'il ne consiste qu'à prendre des informations au desavantage d'autrui. Ses appointemens ne sont que de vingt florins par mois, mais il a le dixiéme de toutes les confiscations. Comme les fonctions de son office le rendent méprisable, la Compagnie a voulu, pour lui attirer un peu de considération, qu'il eut la préséance sur les

Auditeur.

(53) Tout ce qui précede est tiré d'Artus, *ubi suprà*.
(54) Bosman, p. 93 & suiv.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

sous-Facteurs. C'est ainsi que le Fiscal, dont l'emploi n'est gueres plus propre à le faire aimer, prend le rang sur tous les Facteurs, & passe même pour le second personnage de toute la Côte (55).

Toute la Côte n'a qu'un Ministre pour la Religion.

Les interêts de la Religion paroissent assez négligés chez les Hollandois de la Côte d'Or, puisque dans un espace de cette étendue il n'y a qu'un seul Ministre, avec un simple Clerc. Le Ministre est néanmoins assez bien payé. Ses appointemens sont de cent florins par mois, sans compter l'amende spirituelle, qui tourne à son profit. Elle est de vingt-cinq sous, pour chaque Officier qui s'absente du service divin. Le Clerc n'a, par mois, que vingt florins.

Enfin, voici l'ordre établi parmi les Officiers de Mina. 1. Le Directeur général. 2. Le Ministre. 3. Le Fiscal. 4. Le premier Facteur. 5. Deux ou trois autres principaux Facteurs. 6. Sept ou huit Facteurs ordinaires. 7. Neuf ou dix sous-Facteurs. 8. Dix-neuf ou (56) vingt Commis assistans. 9. Le garde-Magazin. 10. Le Controlleur général. 11. Son Lieutenant. 12. Le Controlleur de la garnison. 13. Le Clerc du Ministre. 14. Le sous-Fiscal ou l'Auditeur.

Gouvernement.

La principale partie du Gouvernement est entre les mains du Directeur géneral, & les Officiers des Forts ne peuvent rien entreprendre sans sa participation. Cependant les affaires difficiles ou de grande importance doivent être exposées devant le Conseil, qui est composé du Directeur géneral, du Fiscal, des principaux Facteurs, du Porte-Etendard & du Controlleur général. On y joint les Commandans des Forts, lorsqu'ils se trouvent à Mina, ou que la nécessité des conjonctures les y fait appeller.

Le pouvoir du Gouvernement a trop d'étendue.

Dans cette assemblée, chaque membre a droit d'expliquer librement son opinion, ou de donner son suffrage à celle qu'il approuve. Mais comme l'autorité du Directeur géneral est fort étendue, & qu'il a le pouvoir de déplacer les Officiers sur toute la Côte, sans rendre compte de ses motifs, chacun observe son visage & se conforme ordinairement à ses intentions. L'Auteur en conclut que les affaires de la Compagnie ne peuvent jamais prosperer sous de mauvais Gouverneurs. Il exhorte la Compagnie à moderer leur pouvoir, & represente avec force les avantages qui reviendroient d'une administration plus réguliere, où tous intérêts seroient ménagés avec plus de justice & de discretion (57).

§ V.

Description du Cap Corse, principal Etablissement des Anglois en Guinée.

Ogoua, Ville des Negres.

LE petit Royaume de *Fetu*, dont le nom est revenu tant de fois, offre, au long de la Côte, plusieurs Villes, dont la principale est *Ogoua*, près du Cap Corse. Ce Cap, qui est situé à quatre degrés quarante neuf minutes de latitude du Nord, est fameux par l'Etablissement des Anglois (58).

Sa situation & sa grandeur.

Ogoua, suivant la description d'Artus, est placée sur la pente d'un terrain qui s'éleve par degrés, & défendue par un rocher, contre lequel les flots se

(55) Bosman, p. 96 & suiv.

(56) Ce nombre varie, suivant les occasions & la quantité des affaires.

(57) Bosman, p. 98 & suiv.

(58) Barbot, p. 168.

brisent avec tant de violence, que le bruit se fait entendre de fort loin (59). Barbot dit que cette Ville contient environ cinq cens maisons, séparées par des rues etroites & tortues, & que de la Côte on la prendroit pour un amphithéatre. Elle est gouvernée par un Braffo, un Griffin & un Cabaschir (60). Le canon du Château la commande entiérement. Des-Marchais n'y compte que deux cens maisons. C'est le même nombre qu'Arthus y trouva vers l'année 1600. Il ajoute que les rues y étoient alors bien percées, & qu'il y avoit au centre de la Ville une grande Place quarrée, ou, pour de l'or, (61) on pouvoit trouver toutes sortes de commodités. Les maisons sont de terre, mais propres, & la plûpart meublées de chaises, de bancs, de nattes, de pots de terre & de chaudrons (62). Cette Ville, suivant Barbot (63), est renommée par l'abondance des provisions qu'on y apporte des Cantons voisins & qui s'y vendent tous les jours au marché. On y trouve aussi une assez grosse quantité d'or (64), qui vient de Fetu, d'Abrambo, d'Asiento, & même de Mandingo (65). Artus & Villault vantent ce marché comme le plus riche de la Côte d'Or & le plus abondant pour les provisions (66). Atkins dit qu'il est tenu par les femmes de la Ville, qui étallent leur *Kanky*, leurs papas, leur savon, & sur-tout beaucoup de poisson, que leurs maris pêchent tous les jours dans la Rade. Elles ont des balances, qui leur servent à peser jusqu'au moindre grain de poudre d'or. Une douzaine de bâtons de cire, deux livres de sucre, deux ou trois pieces de bœuf salé se vendent un *Akki*, c'est-à-dire, le tiers d'un écu d'Angleterre (67).

Côte d'Or. Geographie.

Ses Edifices.

La Ville d'Ogoua étoit autrefois fort peuplée; mais elle s'est ressentie, comme les autres, de la guerre des Commeniens. D'ailleurs, la multitude des Vaisseaux Anglois d'Interlope lui a fait perdre un grand nombre d'Habitans. Lorsqu'ils relâchent ici, dans leur route pour Juida, ils en prennent toujours quelques-uns, sous prétexte d'en tirer quelque service pour le Commerce des Esclaves; & rarement leur arrive-t-il de les renvoyer. C'est Bosman qui les accuse de cette perfidie (68), & qui represente Ogoua comme une Ville ruinée. Cependant il faut qu'elle ait trouvé le moyen de se rétablir, car Smith assure (69) qu'il l'a trouvée grande, peuplée, & les Habitans fort sociables. Atkins les donne pour les meilleurs Negres de tout le Continent. Ces deux Auteurs attribuent cette bonté de caractere à la fréquentation des Européens. En effet, le commerce des Anglois & des Hollandois doit avoir changé leurs mœurs, puisque du tems d'Artus ils étoient trompeurs & méchans; qualités, dit cet Auteur, qu'ils avoient contractées dans le commerce des Portugais. Malgré le changement qu'il leur attri-

Comment la Ville d'Ogoua s'est dépeuplée.

Elle s'est rétablie.

Caractere de ses Habitans.

(59) Artus, *ubi sup.* p. 49.
(60) Ce sont des titres de dignité.
(61) Barbot, *ibid.*
(62) Des-Marchais, Vol. I. p. 266.
(63) Barbot, *ibid.*
(64) Atkins, p. 99.
(65) Le Pays de Mandingo, ou Mandinga, est à deux cens lieues de Mina, dans les terres, en tirant au Nord-Ouest, du moins si l'on s'en rapporte aux Negres d'*Ogoua*. Ils en representent les Habitans comme une Nation sauvage & sanguinaire Barbot dit que la Capitale de ce Pays se nomme *Songo*; qu'elle est à dix degrés de latitude du Nord, & vers le sixiéme degré de latitude Ouest de Londres; que le Pays est riche en or, & que les Habitans en transportent beaucoup à Tombuto au Nord du Sénégal. *Barbot, ubi supra.*
(66) Artus, *ubi sup.* Villault, p. 127.
(67) Atkins, p. 100.
(68) Bosman, p. 51.
(69) Smith, p. 123.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

bue, Barbot remarque qu'ils sont rusés, & qu'ils entendent merveilleusement l'art d'altérer l'or; qu'ils sont fort pareffeux, fur-tout pour la culture de leurs terres, qui leur rendroient le fruit de leur travail avec ufure; qu'ils ont le défagréable ufage de laiffer pourrir leur poiffon pendant plufieurs jours avant que de le manger, & que par le même goût de puanteur & de malpropreté ils fe foulagent de leurs befoins naturels autour de leurs maifons & dans toutes les parties de la Ville; ce qui rend l'air infect & mal-fain, fur-tout dans les tems humides.

Atkins obferve que ceux qui s'emploient au travail du fer ou du cuivre, deviennent bien-tôt d'excellens ouvriers (70).

Noms qu'ils donnent à leurs enfans.

Leur ufage, pour les noms, eft de donner à leurs enfans celui du jour auquel ils font nés. *Quafchy*, *Yeday*, *Kujo*, qui font des noms communs parmi eux, fignifient Dimanche, Lundi, Mardi. Cependant, à l'âge viril, ils les changent fouvent dans quelqu'autre dénomination, qui exprime leurs qualités naturelles, telle que *Perroquet*, *Lion*, *Loup*, &c. Ils nomment de même les Blancs avec lefquels ils ont quelque commerce, & les allufions qu'ils font à leurs qualités font toujours fort juftes (71).

Smith vante beaucoup (72) leurs inclinations guerrieres, quoique pendant la paix ils faffent leur principal exercice de la pêche. Ils y font fort adroits, fur-tout à jetter le filet, avec lequel ils prennent toutes fortes de poiffon fur la furface de l'eau. La pêche à la ligne ne leur eft pas moins familiere. C'eft un fpectacle agréable, de voir fortir chaque jour au matin une flotte de quatre-vingt ou cent Canots du Cap-Corfe, & de les voir revenir chargés de poiffon vers le foir. Le Mercredi eft le feul jour qui foit excepté du travail, parce qu'il eft confacré à l'honneur du Fétiche. La pluie n'eft point un obftacle pour la pêche, ni même la crainte des orages. Il arrive fouvent que (73) les Canots font repouffés par une tempête une heure ou deux après leur départ. Cette intrépidité des Habitans d'Ogoua eft confirmée par le témoignage de Phillips. Il les a vûs boire & s'enyvrer fur des barils de poudre qu'ils achetent des Anglois, au rifque d'y laiffer tomber quelques étincelles de leurs pipes, qu'ils ont continuellement à la bouche. Auffi leur arrive-t-il affez fouvent de fauter; & de-là vient l'ufage établi parmi les Anglois, de faire écarter leurs Canots lorfqu'on leur a vendu de la poudre, & de les tenir à cent toifes au moins du Vaiffeau, jufqu'à ce que leurs affaires foient expediés (74).

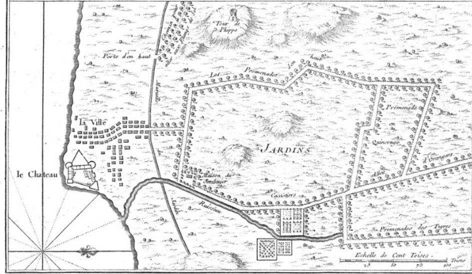
Leur intrépidité à la pêche, & dans les autres occafions.

Origine du nom Cap-Corfe & du Château.

Le nom de *Cap-Côte*, que les Anglois emploient fouvent, eft une corruption de *Cabo-Corfo*, ancien nom Portugais. Ce Cap eft formé par une pointe angulaire, dont les côtés Sud & Eft font baignés par la mer. C'eft fur ce Cap, neuf milles à l'Eft de Mina, qu'eft fitué le Fort Anglois du même nom, principal Etabliffement de la Compagnie d'Angleterre fur la Côte d'Or.

Les Portugais s'étoient établis dans ce lieu vers l'année 1610. Ils y avoient fondé le Château de Cabo-Corfo, fur un grand rocher qui s'avance dans la mer. Mais, peu d'années après, ils furent dépoffedés par les (75) Hollandois, auxquels cette Place doit la plus grande partie de fa force. Cependant

(70) Atkins, p. 99.
(71) Artus, *ubi fup.*
(72) Smith, *ubi fup.*
(73) Smith, p. 123.
(74) Phillips, p. 207.
(75) Smith, p. 122.


PLAN DU FORT ANGLOIS ET DE LA VILLE DU CAP DE CORSE.
Situé à la Coste de Guinée par 4. Degrés 50. Minutes de Latitude.
le Chateau
la Ville
Porte d'en haut
Chemin pour aller aux Etangs de Sel
Tour de Phipps
Muraille
Les Promenades d'en haut
Maison du Jardinier
JARDINS
Cocotiers
Ruisseau
Promenade en Quinconge
Allée d'Orangers
Promenades des Tigres
Echelle de Cent Toises.
25 50 75 100 Toises

quelques Ecrivains prétendent que les Hollandois l'acheterent d'un certain *Carolef*, qui l'avoit bâti pour la Compagnie Danoise. En 1664, il fut détruit par les Anglois, sous le commandement de l'Amiral *Holmes*. L'année suivante, *Ruyter*, Amiral Hollandois, fut chargé de venger sa Nation avec une Escadre de treize Vaisseaux de guerre. Il attaqua les Anglois sur toute la Côte, ruina leurs Comptoirs, & leur détruisit quantité de Vaisseaux. La perte de la Compagnie d'Angleterre fût estimée à deux cens mille livres sterling. Mais les Hollandois, avec toutes leurs forces, ne purent se saisir du Château, quoiqu'il eût alors très peu d'étendue. Le Traité de Breda en assura la possession aux Anglois; & Charles II. ayant formé en 1672 une nouvelle association de Commerce, sous le nom de Compagnie Royale d'Afrique, les Directeurs s'attacherent à lui donner cette force & cette beauté, qui lui font tenir le premier rang sur la Côte après le Château de Mina (76).

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE. Les Anglois l'enlevent aux Hollandois.

Il leur demeure par le Traité de Breda.

Les murs sont fort hauts & fort épais, sur-tout du côté de la terre. Une partie est composée de pierres de roc, & l'autre de grandes briques, que les Anglois fabriquent (77) à quelque distance de la Place. C'est l'excellence & la hauteur des murs qui fait sa principale force, du moins contre les attaques des Negres (78).

La parade intérieure, élevée de vingt pieds au-dessus de la surface du rocher, forme une place quarrée, qui, étant ouverte à l'Est vers la mer, est rafraîchie par des vents fort doux, & fait découvrir la Pointe de la Reine Anne (79) & les Vaisseaux qui se trouvent dans la rade d'Anamabo. Cette plate-forme est munie de treize grosses pieces de canon. Les trois autres côtés du quarré sont fort bien bâtis, & contiennent des logemens spacieux, avec leurs offices & d'autres commodités; sur tout le côté du Sud, qui est occupé par une grande & belle Chapelle, appuyée contre le mur de la Place, qui, étant couvert lui même en dehors par une grande partie du rocher nommé *Tabora*, n'a pas besoin de ce côté-là d'autre défense (80) contre toutes sortes d'attaques.

Description de la Place.

Les treize pieces de canon, qui sont sur la plate-forme, commandent la rade & son entrée. Le lieu du débarquement n'est pas moins commandé par la mousqueterie, de derriere les rochers. Le Château a quatre bastions, montés de vingt-neuf pieces de canon, depuis le mignon jusqu'à neuf livres de balle. Il y en a dix sur les creneaux, cinq ou six sur le rocher de Tabora, dans une tour ronde, qui sert à tenir en respect les Negres de la Ville, & qui n'a pas d'autre utilité, parce que le Château même la commande entiérement (81).

La perspective du Château de Mina est belle & réguliere du côté de la mer. Ses fortifications sont bien imaginées, & l'art a tiré tout le parti possible de la disposition naturelle du rocher. On y entre par une porte grande & bien munie, qui fait face à la Ville, & d'où l'on tombe aussi-tôt sur la parade quarrée, dans laquelle on peut ranger facilement quatre ou cinq cens hommes & les exercer. Ses quatre bastions communiquent de l'un à l'autre par un chemin-couvert; & la chaîne est une belle batterie de quinze pieces, qui

Perspective du Château.

(76) Barbot, p. 169; & Villaut, p. 127.
(77) Barbot, *ubi sup.*
(78) Atkins, p. 98.
(79) En Anglois, Queen Ann's Point.
(80) Smith, p. 123.
(81) Barbot, p. 169.

Nombre total de l'artillerie.

sont pointées assez bas pour commander la rade (81). Smith observe que toute l'artillerie du Château (83) consiste en quarante grosses pieces, sans y comprendre les demi-coulevrines. Phillips en compte à peu près le même nombre, dont la plûpart, dit-il, sont de fonte. Il ajoute que la garnison est ordinairement composée de cent hommes (84). Suivant Barbot, elle est de cent Blancs, & du même nombre de Negres, avec leurs Officiers respectifs, tous vêtus de rouge & payés par la Compagnie (85). Phillips ne nomme qu'un Officier militaire, qui commande la garnison sous les Agens, & qui porte le titre de Capitaine, quoiqu'il ne soit que le Lieutenant du Château. Chaque nuit la porte se ferme à huit heures. Elle est gardée (86) régulièrement, & la garde prend le mot du guet du principal Facteur.

Etat de la garnison.

Malgré tant de témoignages, qui représentent avantageusement la garnison, Bosman s'efforce d'en faire prendre une idée fort différente. Après avoir décrit la force & la beauté de la Place, il ajoute que la milice y est toujours dans un état misérable, & moins capable d'inspirer la terreur que la pitié. Il en donne pour raison la facilité que les Anglois ont à recevoir les déserteurs Hollandois, par un faux principe de bonté, qui est, dit-il, une infraction ouverte des Articles. D'ailleurs ils trouvent de l'avantage, continue-t-il, à recevoir des yvrognes, qui emploient leur argent à boire du pounch, liqueur très mal saine, sur laquelle plusieurs de leurs Agens font un profit d'autant plus considérable, qu'ils la vendent aux soldats le double de son prix. Ceux qui font peu de dépense (87) peuvent compter d'être bien battus; car, si l'on en croit Bosman, les Agens s'embarrassent peu si leurs soldats ont assez de conduite pour employer leur paie à se bien nourrir, pourvû qu'ils en achetent du pounch; désordre néanmoins qui fait périr une partie de la garnison, & qui donne au reste l'air d'une troupe de mendians. Mais l'Auteur en est d'autant moins surpris, que la plûpart des Agens mêmes & des Facteurs meurent d'un excès de gourmandise ou (88) d'yvrognerie. Au reste, Smith ne fait pas plus de grace que Bosman à ses compatriotes, & les accuse d'abréger leur vie par l'usage continuel des liqueurs fortes.

Yvrognerie des Soldats & des Facteurs.

Ruyter se rebute de l'attaque du Cap Corse.

En 1665, Ruyter ayant observé qu'il n'avoit qu'une longue pointe de sable pour débarquer ses gens au Cap-Corse, & que si le Château se défendoit seulement trois jours on pouvoit leur couper l'eau & les vivres; apprenant d'ailleurs que les Negres de Fetu étoient déterminés à prendre parti pour les Anglois, il crut devoir abandonner son entreprise, en s'étonnant beaucoup (89) que les Hollandois eussent laissé prendre si facilement possession d'une Place de cette importance à des rivaux tels que les Anglois. Atkins observe qu'un des bastions s'avance assez pour donner une vûe admirable au long des Côtes, & qu'avec un telescope on voit de fort loin les Vaisseaux à la voile, & ceux mêmes de la rade de Mina (90).

Avec tous ces avantages, le Château du Cap-Corse n'est pas à couvert de

(81) Philipps, p. 204.
(83) Smith, p. 128.
(84) Phillips, *ubi sup.*
(85) Barbot, p. 170.
(86) Phillips, *ubi sup.*
(87) Bosman, p. 49.
(88) Bosman, *ibid.*
(89) Barbot, p. 169.
(90) Atkins, p. 99.

toutes sortes d'ennemis. Trois grandes collines qui n'en sont pas éloignées, au Nord-Ouest & au Nord-Est de la Ville, pourroient l'incommoder beaucoup si l'on y élevoit trois batteries. C'est cette raison qui rend les Anglois fort attentifs à se ménager l'affection des Negres du Pays. Ils n'épargnent ni caresses ni présens; sans compter une somme qu'ils payent chaque mois au Roi de Fetu pour le privilege du terrain (91).

Côte d'Or. Geographie. Endroit foible du Château.

Les logemens du Château sont spacieux & commodes. Ils ont trois faces, revêtues de fort belle brique (92). Les barraques mêmes des soldats l'emportent beaucoup sur celles de tous les autres Forts d'Afrique. Ils sont logés deux à deux, & payés régulièrement une fois la semaine en poudre d'or. On trouve d'ailleurs dans le corps de la Place un très-grand magasin, & plusieurs petits; des loges commodes pour les Esclaves; une bonne forge, & un attelier bien fourni pour les ouvrages de fer; une grande cuisine, d'autant plus nécessaire, que les Facteurs entretiennent une table excellente. L'Auteur remarque néanmoins qu'ils ne mangent que deux fois le jour; l'une à dix heures du matin, l'autre à quatre heures après midi. Ils sont ordinairement seize à la même table; & l'on a vû des années où cette dépense montoit pour la Compagnie jusqu'à douze ou quinze cens livres sterling. Cependant Phillips ne la fait pas monter ordinairement si haut, parce que les provisions, dit-il, ne sont pas cheres dans le Pays (93).

Logemens intérieurs.

Dépense de la table des Facteurs.

L'appartement du Directeur général communique à la Chapelle, qui (94) n'est qu'une grande salle, à double usage, car on y mange & l'on y fait le Service Ecclésiastique. Le premier étage est orné d'un fort beau balcon, qui regne dans toute l'étendue de la façade. On y trouve plusieurs escaliers, à des distances reglées, & quantité de petites boutiques autour du mur, sous le balcon. Les Comptoirs, c'est-à-dire, les chambres qui servent pour les comptes & pour la garde des livres, sont aussi fort spacieux & fort commodes (95).

On entretient, dans l'enceinte du Château, une Ecole pour l'instruction des jeunes Negres de la Ville; & sous prétexte de leur faire apprendre à lire & à écrire, on s'efforce de leur inspirer du goût pour la Religion Chrétienne; mais jusqu'à présent on a tiré peu de fruit de ce travail, parce que les parens s'y opposent avec beaucoup d'obstination.

Ecole des Negres.

Près de la porte est un donjon, où l'on renferme les meurtriers, les traîtres & les autres criminels, en attendant l'occasion de les faire transporter en Angleterre, pour y être jugés suivant les loix (96).

Enfin, sous la plate-forme, on a taillé dans le roc une grande voûte, pour y renfermer les Esclaves. Ce lieu est divisé en plusieurs loges, qui contiennent jusqu'à mille hommes. On ne pouvoit rien imaginer de plus heureux pour se garantir du soulevement des Esclaves. Une grille de fer, qui est sur la surface de la voûte, lui donne de l'air & de la lumiere; mais la multitude de Vaisseaux, qui abordent ici pour le Commerce, ne leur laisse guères le tems de s'ennuier dans ce séjour. Ils ont tous l'épaule droite marquée, avec un fer chaud, de ces deux lettres, D. Y., qui signifient, *Duc d'Yorck*, (97).

Voûte pour les Esclaves.

(91) Barbot, p. 170.
(92) Barbot, *ibid.*
(93) Phillips, p. 204.
(94) Atkins, p. 98.
(95) Barbot, *ubi sup.*
(96) Phillips, p. 207.
(97) Barbot, *ubi sup.*

CÔTE D'OR. GÉOGRAPHIE. Belle citerne.

La citerne, sur laquelle on a placé une batterie, ne contient pas moins (98) de quatre-cens tonneaux. C'est un quarré long taillé dans le roc, & terrassé par dessus, avec des degrés commodes pour y descendre. Elle est remplie d'eau de pluie, qui suffit non seulement pour la provision du Château, mais souvent pour le besoin des Vaisseaux de la Compagnie. Lorsqu'il commence à pleuvoir, on bouche soigneusement tous les tuyaux qui aboutissent à la citerne, & les Esclaves Negres sont employés à laver la surface du Château. Après une heure de pluie, qui emporte ordinairement toutes les ordures, on ouvre les passages; & les pluies sont toujours si longues & si abondantes, que la citerne ne tarde gueres à se remplir. Le dessus est si bien vouté (99), qu'il forme une promenade fort agréable au long de la batterie. Atkins remarque que le pavé du Château panche de toutes parts vers la citerne (1).

Lieu du débarquement.

Le lieu du débarquement est sous la Forteresse, dans une petite Baye, à l'Est, où le rivage est sans rochers, & d'un sable plat, sur lequel les Canots des Negres glissent sans danger. Le chemin conduit au long des murs jusqu'à la principale porte, qui regarde l'Ouest-Nord-Ouest, c'est-à-dire la terre. Elle n'a ni fossé, ni pont-levis, ni herse; & sa seule défense consiste dans les deux Bastions qui sont du même côté, & dans une petite batterie de six pieces (2).

Ses dangers.

Smith assure que le lieu du débarquement est si dangereux, qu'il n'y a point de Barques qui osent s'approcher du rivage, & qu'elles sont obligées d'attendre que les Canots viennent prendre les passagers & les marchandises. Il arrive même assez souvent (3) que les Canots sont renversés dans le passage. Le lieu du mouillage est à deux milles de la terre. *Greenhill* trouva par de fréquentes observations, en 1660, que la variation étoit de vingt degrés quatorze secondes, Ouest. En pleine lune, la direction de la marée est ici au Sud-Sud-Est, & le reflux au Nord-Nord-Ouest. Dans les marées vives, l'eau s'éleve de six ou sept pieds.

Salut exigé au Cap Corse.

Le salut qu'on exige, au Cap Corse, de tous les Vaisseaux qui viennent mouiller dans la Rade, ne consiste point dans une décharge de leur artillerie, mais à baisser la voile du perroquet; & le Château tire à boulet sur tous les Bâtimens, Anglois ou étrangers, qui se dispensent de cette formalité. Barbot en fit l'expérience dans son dernier voyage, à bord du *Joli*, Vaisseau de guerre qu'il commandoit.

Etang voisin du Château.

Outre la citerne du Château, les Vaisseaux de la Compagnie tirent leur eau d'un étang qui est à quelque distance de la Place, entre le Cap Corse & Mina. Les Negres y conduisent les Barques, & se chargent de rouler les tonneaux, entre les rocs, jusqu'au lieu (4) qui s'appelle *Domine*. Atkins, qui rapporte la même chose, ajoute que les Barques ne pouvant s'approcher tout à fait du rivage, les Negres poussent les tonneaux dans la mer, & se mettent à la nage pour les conduire avec beaucoup de difficulté jusqu'aux Barques. Il

(98) Atkins, *ubi sup.*

(99) Barbot dit qu'elle ne contient que trois cens tonneaux. Atkins a dit cent.

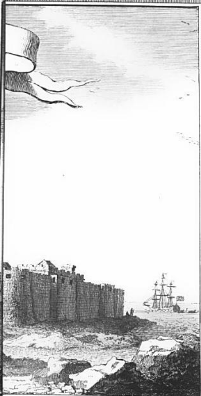
(1) Barbot dit que l'eau vient des plombs & des noes, qui sont sur les Bâtimens.

(2) Phillips, p. 204.

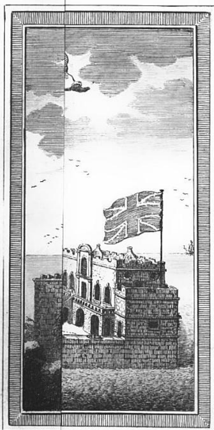
(3) Smith, p. 128.

(4) Atkins dit que l'eau de cet étang est fort puante, & la seule néanmoins qu'il y ait dans ce Canton.

ne



T. IV. N.° I.



T. IV. N.° II

ne represente pas moins vivement l'embarras des Marchands à charger ou débarquer leurs marchandises.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

Des-Marchais observe que le Directeur géneral du Cap-Corse ne se borne point au Commerce de sa Place, & qu'employant quantité de grands & de petits Bâtimens au long de la Côte, il fait apporter dans ses Magasins (5) toutes les commodités du Pays, qu'on embarque de-là pour l'Europe.

Jardins des Anglois au Cap-Corse.

Les jardins du Directeur géneral paroissent mériter une description plus particuliere. On a déja remarqué que la Ville d'Ogoua forme une sorte de triangle. Deux de ses angles environnent presqu'entierement le Château; & le troisiéme s'étend au long des murs des jardins qui sont au Nord du Château & de la Ville; de sorte que pour aller de la porte du Château à celle des jardins, il faut traverser cette partie de la Ville. Smith, qui leva le plan de ce Canton en 1727, fait une peinture fort agréable des jardins du Cap-Corse. Ils n'ont pas moins de huit milles de tour; mais, excepté du côté du Sud, qui est celui de la Ville, ils sont sans mur & sans enclos. On a donné, dit Smith, le nom de jardin à tout l'espace qui est planté d'arbres & cultivé. Ce terrain est fertile, & renferme tout ce que la nature produit dans la Zône torride, comme des oranges, des limons, des limes, des citrons, des guaves, des papas, des plantins, des bananes, des noix de cocos, de la canelle, des tamarins, des pommes de pin, des choux d'Inde & de l'Europe, toutes sortes de salades & de fournitures, des concombres, des melons d'eau, &c. Les meilleures racines sont les ignames & les patates. Il y vient même des navets, dont on apporte la semence d'Angleterre (6).

Témoignage de Phillips.

Lorsque Phillips fit le voyage, les Anglois du Château avoient deux jardins; l'un fort grand, qui est apparemment celui que Smith a décrit. Il étoit alors rempli d'orangers & de limoniers, mais fort mal pourvû de légumes & de salades; ce qui ne pouvoit venir, dit l'Auteur, que d'un excès de paresse ou d'ignorance, car l'abondance regnant dans le jardin (7) de Mina, les Anglois devoient être encouragés par l'exemple. Mais comme le plaisir étoit moins négligé, ils avoient un fort beau cabinet d'été, où ils s'assembloient souvent pour se réjouir. Leur second jardin étoit plus près du Château & se nommoit *Black jack's garden* (8); mais il n'étoit planté que de cocotiers. Il servoit de cimetiere pour les Facteurs, & pour tous les Blancs qui mouroient dans le Pays; excepté les Directeurs géneraux & quelques autres Officiers, qui souhaitoient d'être enterrés dans quelque coin du Château (9).

Cimetiere des Blancs.

Qualités du terroir.

Barbot dit que le rivage, aux environs du Cap-Corse, s'étend presque de l'Est à l'Ouest & que son exposition est au midi. Le Pays est rempli de montagnes, qui, sans être fort hautes, s'approchent de fort près, ce qui rend les vallées fort étroites. Elle sont couvertes d'une sorte de ronces, basses, mais épaisses. Les Negres ne cultivent pas la dixiéme partie du terrain, & six mois d'interruption lui rendent toutes les ronces dont on l'avoit déchargé. Quelques Voyageurs les attribuent aux mauvaises qualités de l'air; d'autres à

(5) Des-Marchais, Vol. I. p. 266.

(6) Smith, p. 126.

(7) Phillips observe à cette occasion, qu'à la réserve de l'honnêteté, les Hollandois de la Côte l'emportent en tout sur les Anglois, & qu'ils n'épargnent rien pour l'utilité & l'agrément.

(8) Barbot dit seulement qu'il a l'apparence d'un jardin.

(9) Phillips, p. 205; & Barbot, p. 171.

Côte d'Or. Geografhie.

l'eau de pluie que les Negres rassemblent dans des trous, & qui se filtrant dans la terre y porte une teinture de vitriol ; d'autres enfin à l'excès même des pluies qui y tombent directement. Mais Phillips prétend que ce ne peut être l'humidité qui rend le Pays sterile & mal sain. La surface, dit-il, est généralement de sable ou de gravier, avec une sorte de marle blanche au-dessous ; ce qui passe dans toutes les parties du monde pour un terrain fort sain (10).

Bonté du Pays de Fetu.

Mais quoique le Château & la Ville du Cap-Corse soient situés dans un Canton sec & sterile, le reste du Pays de Fetu est d'une fertilité singuliere. Toutes les terres y sont bien cultivées. Les Habitans sont en grand nombre & distingués par leur industrie. Ceux qui ne s'employent point à la recherche de l'or ou à la pêche, s'exercent à l'agriculture, & fournissent aux autres les nécessités de la vie. Ils portent aussi quantité de provisions à Mina, avec autant d'avantages pour eux-mêmes que d'utilité pour les Etrangers (11). On trouve ici, dit Phillips, une grande abondance d'excellent poisson, de volaille, & de gros canards de Moscovie, à très-bon marché. Le mouton & le chevreau y sont maigres & insipides. Le bœuf y est rare. Les pigeons y sont en très-grand nombre (12).

Sentiment de Barbot sur l'air du Pays.

A l'égard de l'air, Barbot, sans le trouver plus mauvais que dans les autres cantons de la Côte d'Or, se figure que ce qu'il y a de mal-sain peut venir des ronces qui couvrent la terre, & d'où l'on s'apperçoit, dit-il, qu'il s'éleve, matin & soir, sur-tout dans les vallées, une sorte de brouillard, qui ne peut être l'effet d'une bonne cause. Mais il attribue particuliérement la mortalité à l'intemperance & à la qualité des alimens. D'ailleurs, ajoûte-t-il, la chaleur, qui est excessive, pénetre beaucoup plus les corps qu'en France & en Angleterre. Elle ronge même beaucoup plus promptement le fer (13). Smith juge néanmoins que l'air du Cap-Corse est le plus sain & le plus supportable de toute la Guinée (14).

Deux Forts Anglois.

Dans le voisinage du Château, les Anglois ont bâti deux Forts, dont l'un se nomme *Phipp's-Tower*, & l'autre, Fort-royal. Ils sont tous deux à trois quarts de milles de la Place. Le premier, qui est sur le sommet d'une colline, à côté des jardins, à la Ville au Sud-Est. Bosman dit que de son (15) tems il étoit gardé par six hommes, & muni du même nombre de canons. Son usage est pour tenir la Ville des Negres en respect, & pour la garantir des incursions de leurs voisins (16).

Phipp's-Tower.

Phillips parle d'une Redoute, élevée sur une colline, à mille pas du Château, qui ressemble, dit-il, à ces Tours qui sont au long de la Côte. Elle étoit montée de deux ou trois petites pieces de canon, & gardée par deux soldats, avec ordre de donner l'allarme, au moindre danger. Ils y (17) entroient par le moyen d'une corde, qu'ils ne manquoient pas de tirer après eux. Malgré la différence des deux Descriptions, cette Redoute ne pouvoit être que le Fort de *Phipp's-Tower*, dont le nom signifie *Tour de Phillipe.*

Depuis que les Européens fréquentent la Guinée, le Cap-Corse a toujours

(10) *Ibid.*
(11) Des-Marchais, p. 266.
(12) Phillips, *ubi sup.*
(13) Barbot, *ubi sup.*
(14) Smith, p. 128.
(15) Bosman, p. 51.
(16) Bosman, *ibid.*
(17) Phillips, p. 207.

été célebre par le Commerce. Artus rapporte que celui des François y fut considérable, jusqu'en 1590 ou 91; mais qu'il fut interrompu par les Portugais de Mina, qui, s'étant saisis d'un Vaisseau François, tuerent une partie de l'Equipage & jetterent le reste dans l'esclavage. En 1592, ils firent le même traitement à la Chaloupe d'un Vaisseau d'Amsterdam. Cependant, vers l'an 1600, tandis qu'ils étoient en guerre avec les Negres de Mawri, le Commerce des Hollandois reprit des forces au Cap-Corse. On leur apportoit quantité d'or des contrées de *Fetu*, d'Abrambo, de Mandinga, & de plusieurs autres Pays, qui sont à plus de huit cens milles dans les terres. Ils le recevoient en échange pour diverses marchandises de l'Europe, sur-tout pour de la toile & de petits bassins de cuivre (18).

Côte d'Or. Geographie. Cap Corse, toujours célebre par le Commerce.

On demande souvent du sel au Comptoir Anglois du Cap-Corse. Il le fait apporter d'*Acra*, où l'on en fabrique beaucoup. Les jours qui sont destinés à ce marché ressemblent à des jours de Foire. On assura l'Auteur, que parmi les Negres, qui viennent de fort loin (19) pour acheter du sel, il s'en trouve souvent qui ont à peine l'yvoire ou l'or nécessaire pour en acheter un demi-boisseau.

Nécessité du sel.

On a parlé d'un second Fort, qui est à la même distance du Château que le premier. Il se nomme *Queen-Anne's Fort*, ou Fort de la Reine Anne. Sa situation est près de la Ville de *Manfro*, ou *Manfort*, sur une colline nommée *Danistein*, ou le Mont Danois, parce que les Danois y avoient bâti un Fort nommé *Fredericksbourg*. Par un Traité, que les Anglois firent avec eux, après avoir repris le Cap-Corse sur les Hollandois, il fut stipulé que la Compagnie Angloise auroit un Comptoir fortifié (20) près de Manfro, & que les Danois auroient la liberté d'en établir un dans la Ville d'Ogoua, avec une garnison, & le droit d'y arborer le pavillon de Dannemark. Ils en avoient un, du tems de Villault, à l'extrémité de la Ville (21).

Second Fort Anglois, nommé *Queen-Anne's-Fort*.

Fredericksbourg étoit situé au sommet de la colline, qui se termine en pointe. Tout le circuit de la Place n'avoit pas plus de trois cens pas. Elle commandoit le Pays voisin, & même le Cap-Corse, qui n'en est éloigné que d'une portée de mousquet. La forme de son terrain étoit ronde, mais celle du Fort même étoit triangulaire. Sa défense consistoit en trois bastions, dont l'un commandoit la rade du côté du Sud; le second regardoit le Cap-Corse à l'Ouest, & le troisiéme faisoit face au Fort Hollandois de Nassau, à l'Est, près de Mawri. Le pied de la colline est environné de cabanes des Negres (22).

Fredericksbourg, Fort Danois. Sa situation.

Barbot observe que la hauteur du Mont-Danois est d'environ trois cens pas; que le sommet est plat, & fort par sa disposition naturelle, qui le rend inaccessible. Il ajoûte que le Château de Fredericksbourg n'étoit qu'un enclos, presque triangulaire; que le mur ayant peu d'épaisseur, & n'étant composé que d'un mélange de pierre & d'argile, tomboit tous les jours en ruine; qu'à la verité il avoit trois bastions, l'un vers la mer, les deux autres à l'Est & à l'Ouest, du côté de la terre; mais qu'ils n'ont guéres plus de solidité que le mur, parce qu'ils sont de la même matiere: que leur défense consistoit en

Restes de Fredericksbourg.

(18) Artus, *ubi sup.* p. 48.
(19) Atkins, p. 36.
(20) *Ibid.*
(21) Villault, p. 117.
(22) Des-Marchais, Vol. I. p. 166.

Côte d'Or. Geographie.

seize vieux canons de fer, & que dans l'interieur de la Place on ne trouvoit qu'un amas confus d'édifices d'argile, couverts de chaume comme ceux des Negres, & tous dans le besoin d'une prompte réparation. Le logement même du Général Danois (23) n'avoit rien de plus remarquable, qu'une vieille galerie, d'où la vûe étoit assez belle du côté de la terre & de la mer. Les vents du Sud-Ouest y faisoient regner pendant tout le jour une fraîcheur qui étoit quelquefois excessive. Mais cette raison même rendoit le séjour du Fort beaucoup plus sain que celui du Cap-Corse. Les Danois y avoient ordinairement une garnison de vingt Blancs, & le même nombre de Gromettes.

L'air y est sain, mais mortel aux Danois.

On a toujours observé que malgré l'avantage du bon air, ils perdoient beaucoup plus de monde que les autres Européens de la Côte. L'Auteur en trouve la raison dans les liqueurs fortes, pour lesquelles ils ont encore plus de passion que les Anglois du Cap-Corse. L'argent leur manque souvent pour acheter des provisions, & l'eau-de-vie est alors toute leur ressource. Les femmes Danoises ne vivent pas plus long-tems à Fredericksbourg. Elles y sont sujettes à des pertes de sang prodigieuses.

Ancrage de Manfro.

Le meilleur ancrage, à Manfro, est au Sud du Fort, sur treize ou quatorze brasses d'un excellent fond. Mais les Anglois du Cap-Corse prétendent que cet endroit est renfermé dans leurs limites. Le lieu le plus commode pour le débarquement, est le côté Est de la colline. Cependant les Barques sont obligées de demeurer à l'ancre, hors des rochers, pour attendre les Canots, qui viennent prendre les Passagers & les marchandises; sans quoi l'on seroit toujours menacé de quelque danger.

Le Gouverneur du Fort a de fort beaux jardins, au Nord-Est de la colline. Un peu au-delà, le Pays s'éleve en montagnes, couvertes de ronces & de buissons, par l'indolence des Negres, qui négligent de les cultiver (24).

Raisons qui firent acheter Fridericksbourg aux Anglois.

Le voisinage du Mont-Danois est fort désavantageux pour le Cap-Corse, qui en est tellement commandé, qu'avec quelques pieces de gros canon il seroit aisé de le (25) réduire en poudre. L'Auteur a distingué plusieurs fois, de Frederickbourg, les Anglois qui étoient à se promener sur la place-d'armes du Cap-Corse. Cette fâcheuse dépendance leur faisoit employer toutes sortes de moyens pour vivre en paix (26) avec les Danois, & leur a fait trouver enfin celui d'acheter un Fort, dont ils avoient tôt ou tard quelque disgrace à redouter. Frederickbourg leur fut livré en 1685 par *Harris Luck*, Directeur de la Compagnie Danoise. Ils lui ont donné le nom de Fort-Royal (27).

Ils l'ont nommé Fort-Royal.

Ils l'ont négligé long-tems.

Quoiqu'il fût en si mauvais ordre, la Compagnie d'Angleterre s'applaudit beaucoup d'en avoir acquis la possession. Les Anglois, dit Bosman, ne vantent pas moins leur Fort du Mont-Danois, que les Hollandois celui de Saint-Ja-

(23) Des-Marchais, ou plutôt Labat, son Editeur, dit que » Frederickbourg est la résidence du premier Facteur de la Compagnie Danoise, qui fait toujours paroître le » pavillon de sa Nation lorsqu'il voit approcher quelque Vaisseau. L'Ecrivain, quel qu'il soit, continue de parler de ce Fort comme s'il étoit encore entre les mains des Danois quoique voyageant en 1724 il ne dût pas ignorer qu'il avoit changé de nom & de Maîtres depuis cinquante ans. On doit juger que c'est le P. Labat, qui a corrompu l'Original par ses propres erreurs. *Vol. I. p. 266.*

(24) Barbot, p. 173.

(25) Voyez l'article précedent, ou Villault fait la même remarque.

(26) Barbot, p. 170.

(27) Le même, p. 445.

go près de Mina ; mais on n'en voit pas la raison, continue-t-il, car il a moins l'air d'un Fort que d'une masure. Ses murs ont été réparés avec de l'argile, & ses édifices ne sont couverts que de roseaux, comme ceux des Negres. Il est surprenant, dit-il encore, qu'ils laissent dans cet état une Place si importante ; car un ennemi, qui s'en rendroit le maître, pourroit raser le Cap-Corse avec six pieces de canon. Cependant il n'a pas changé de condition pendant la derniere guerre ; & douze hommes auroient suffi pour le prendre.

Côte d'Or. Géographie.

Enfin la Compagnie d'Angleterre, ouvrant les yeux sur ses intérêts, envoya des ordres, en 1699, pour le faire mettre en état de défense. Il fut abattu, & rétabli sous une nouvelle forme. Les Agens firent voir à Bosman le modele sur lequel on en avoit déja commencé quelque partie. Il ne renferme point un grand espace ; mais Bosman jugea qu'il seroit quelque jour incomparablement plus fort qu'aucun autre Château de la Côte. Ses ouvrages, dit-il, joints à la situation naturelle de la colline, qu'on se proposoit de tailler de toutes parts & de rendre fort escarpée, en n'y laissant qu'un étroit passage, le rendront presqu'imprenable (28).

Changemens qu'ils y ont faits.

Smith nous apprend que dès l'année 1698, les Agens de la Compagnie d'Angleterre avoient commencé à le fortifier ; mais qu'ils ne suivoient pas le plan qu'on leur avoit envoyé, & qui auroit pû le rendre une des plus fortes Places de toute la Guinée. Il avoit alors vingt-une petites pieces d'artillerie, montées, dit-il, ou démontées, qui, servant aux saluts, étoient fort commodes pour les malades du Cap-Corse, à qui elles épargnoient la peine d'entendre de trop près le bruit du canon (29).

Mais Fort-Royal est aujourd'hui un Fort quarré, de brique, monté de seize pieces de canon, dont onze sont sur la plate-forme (30), & gardé constamment par une garnison de six Blancs & de douze Gromettes. Des-Marchais, qui en rend le même témoignage, ajoûte qu'il n'est accessible que par une chemin tournant, qui forme une rue spirale & bordée de cabanes de Negres (31).

Son état présent.

La Ville de Manfro est presque ronde. Sa situation est sur le rivage, auprès du Mont-Danois, dans un lieu dont plusieurs grands rochers rendent l'accès fort difficile. Elle est d'ailleurs peu considérable, parce que ses Habitans ne sont occupés qu'à la pêche, à l'agriculture & à faire du sel. Il s'en trouve néanmoins quelques-uns qui servent de Facteurs aux Negres de l'interieur des terres (32).

Situation & Marché de Manfro.

Outre le Marché qui se tient tous les jours dans la Ville d'*Ogoua*, près du Cap-Corse, il y en a un considerable à *Abrambo*, grande Ville, éloignée de vingt-sept milles au Nord. Abrambo n'est pas moins célebre par une grande Assemblée (33) de danse, où l'on se rend de toutes les parties du Pays, dans un tems que le Roi de Fetu indique chaque année, & qui dure pendant huit jours. On y voit un nombre incroyable de Negres, qui passent le jour entier & une partie de la nuit à ce fatiguant exercice. Ce tems est marqué aussi pour la décision des procès & des querelles qui n'ont pû être terminés par les

Son assemblée de danse.

Sa Cour de Justice.

(28) Bosman, p. 52.
(29) Smith, p. 127.
(30) Barbot, p. 45.
(31) Des-Marchais, Vol. I. p. 269.
(32) Barbot, p. 172.
(33) C'est ce qu'on appelle *Folgar* sur la Côte Occidentale.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE. Justices inferieures de leurs districts respectifs. La Cour suprême est composée du Roi de Fetu, de son premier Ministre, du *Jeraffo*, du *Braffo*, & de deux Facteurs Anglois du Cap-Corse, choisis par le Directeur général. Ces deux Commissaires doivent paroître chaque fois au Tribunal avec un habit neuf; dépense qui monte tous les ans, pour la Compagnie, à trois cens livres sterling.

Ville d'Aquaffo. *Aquaffo* est une autre Ville des Negres, à l'Ouest du Cap-Corse, qui passe pour grande & bien peuplée. Il s'y tient un Marché, où les Negres achetent les Esclaves qui doivent être sacrifiés aux funérailles de leurs Rois & renfermés dans la même fosse (34).

§ VI.

Royaume de Sabu & de Fantin.

Etendue de ce Pays. I. CE n'est pas par son étendue que le Pays de *Sabu*, ou de *Sabo* (35), s'est attiré l'attention des Voyageurs. Il n'a que deux lieues de largeur au long de la Côte, en le faisant commencer au pied du Mont-Danois, d'où il s'étend jusqu'à deux milles au-dessous de Mawri, & joint dans cet endroit le Pays de Fantin. On lui donne environ quatre lieues dans les terres, vers le Nord. Ses bornes sont, de ce côté-là, le Pays d'Atti, & celui de Fetu à l'Ouest.

Sa fertilité. Sabu produit une quantité surprenante de bled-d'Inde, de patates, d'ignames, de bananes, d'oranges, de limons & d'autres fruits; outre l'huile (36) de palmier, qu'il fournit en abondance aux Pays d'Acra & d'Axim. Les Habitans passent pour la plus industrieuse Nation de la Côte, soit pour l'agriculture, la pêche, ou le Commerce avec les Européens, & la Nation d'Akkanez, qui leur apporte de l'or en échange pour leur poisson & leur sel (37).

Les Negres du Pays haïssent les Hollandois. Bosman represente les Negres de Sabu aussi puissans que ceux de Commendo, & ne leur attribue pas plus de bonté & de droiture. Les Hollandois les accusent d'avoir trompés sous de faux prétextes de médiation. Mais quoiqu'ils reconnussent clairement l'imposture, ils ne s'en crurent pas moins obligés de gagner cette perfide Nation par des presens, dans la crainte (38) qu'elle ne passât d'une amitié feinte à la déclaration d'une haine ouverte. Barbot, au contraire, n'attribue la haine des Negres pour les Hollandois, qu'à l'autorité tyrannique des Gouverneurs de Mina. Il ajoûte, qu'avec l'affection des Naturels du Pays, ils ont perdu leur Commerce; & que le Roi de Sabu, en particulier, fourniroit volontiers un secours de deux mille Negres à toute autre Nation de l'Europe qui entreprendroit de chasser les Hollandois (39).

Il paroît effectivement, par le témoignage d'Artus (40), que la haine des

(34) Barbot, p. 171.

(35) Bosman & Barbot écrivent *Saboe*. D'autres, *Sabou*.

(36) Bosman dit qu'ils en envoient la charge de cent Canots tous les jours.

(37) Barbot, p. 174.

(38) Bosman, p. 54.

(39) Barbot, p. 175.

(40) Artus, p. 48.

Negres pour les Hollandois, n'a pas été volontaire, & qu'ils étoient fort éloignés de vouloir troubler la paix du Commerce. Ce Voyageur raconte qu'au mois d'Avril 1598, quelques Matelots de Hollande étant descendus au rivage pour couper du bois, commencerent par abbattre quelques arbres qui étoient les Fétiches du Pays. Plusieurs Habitans, qui frémirent de cette profanation, ne laisserent pas de les avertir avec douceur. Mais voyant leurs representations mal reçûes, ils passerent des reproches aux coups, & forcerent, par une nuée de fléches & de dards, les Hollandois de regagner leurs Vaisseaux. Dans leur retraite, ils eurent un homme de tué, à qui les vainqueurs couperent la tête. Le jour suivant, une troupe de Negres se rendit à bord; & presenta le meurtrier au Capitaine, en le priant de le traiter comme les Hollandois l'avoient été. Cette soumission fut rejettée. Les Negres retournerent au rivage, & n'en couperent pas moins la tête au coupable. Ensuite ayant coupé le corps en quatre parties, ils l'exposerent aux bêtes farouches. Lorsque les Hollandois descendirent à terre, ils trouverent leur compatriote enterré décemment, & la tête du meurtrier sur la fosse au bout d'une lance. Artus conclut que le desir des Habitans étoit de vivre en bonne intelligence avec les Hollandois (41).

Ils étoient autrefois mieux disposés.

Preuve ancienne de leur droiture.

Le pere du Roi de Sabu (42) avoit fait longtems la guerre aux Negres d'Atti & d'Akkanez, ses voisins du côté du Nord: mais le fils, Prince d'un caractere paisible, a fini heureusement tous les troubles. Les Negres d'Atti sont plus nombreux que ceux de Sabu. Cependant les armes à feu, dont ceux de Sabu entendent fort bien l'usage, leur ont fait obtenir des avantages signalés; & souvent ils ont apporté les têtes de leurs ennemis au Comptoir Hollandois de Mawri (43).

Guerres d'un Roi de Sabu.

La Ville de Sabu, où le Roi fait sa résidence, est située à deux lieues dans les terres. Elle est grande & bien peuplée. Des-Marchais dit que c'est un grand Village, trois lieues au Nord-Nord-Est de Mawri (44).

La premiere Place qui se presente sur la Côte, est *Queen-Anne's-Point*, Fort Anglois, bâti depuis peu de pierre & de chaux, sur une colline qui n'est pas à plus d'un mille de *Fort-Royal* ou du Mont-Danois, du côté de l'Ouest, & qui n'est qu'à deux milles du Fort Hollandois de Nassau à l'Est. Son artillerie est de cinq pieces de canon (45), & sa garnison, de cinq Blancs, avec six Gromettes. On trouve ensuite le Village d'*Ikon* ou de Congo, une demie lieue à l'Est du Mont-Danois. On y voit, sur deux petites éminences, les ruines d'un Comptoir Hollandois, dont tout l'avantage étoit de pouvoir écarter les Vaisseaux Européens qui venoient troubler le Commerce de Mawri.

Fort Anglois, nommé Queen-Anne's Point.

Ikon, ou Kongo.

Mawri est situé à deux milles de Kongo (46), vers l'Est, à une petite (47) lieue de Fort-Royal, & à deux lieues (48) de Mina. Suivant la description d'Artus, cette Ville est sur une éminence, sans en être moins sale & moins irréguliere. Son Marché est fort incommode, & n'en abonde pas moins en vin-

Mawri & sa situation.

(41) *Ibid.*

(42) C'est apparemment celui qui régnoit en 1682, pendant le voyage de Barbot.

(43) Barbot, *ubi sup.*

(44) Le même, p. 174 & Des-Marchais, Vol. I. p. 271.

(45) Barbot, p. 445.

(46) Bosman, p. 53; & Barbot, p. 174.

(47) Bosman, p. 55.

(48) Des-Marchais, Vol. I. p. 270.

Côte d'Or. Géographie.

de palmier & en toutes sortes de fruits. Elle appartient au Roi de Sabu, qui fait lever ses droits par les mains d'un Officier. On y voit arriver quantité de Marchands de *Cano*, & d'autres lieux fort éloignés dans les terres, qui apportent leur or cru, c'est-à-dire, tel qu'il sort de la terre, & qui le donnent en échange pour diverses marchandises. Cette Place étoit peu considérable avant que les Hollandois s'y fussent établis; mais s'étant aggrandie avec le tems, elle passe aujourd'hui pour celle de toute la Côte où le Commerce est le plus florissant (49).

Villault dit que Mawri est composé d'environ deux cens maisons, qui environnent de toutes parts le Fort Hollandois de Nassau, excepté du côté de la mer. De son tems la Ville relevoit du Roi des Akkanez, aussi-bien que celle d'Ikon, ou de Kongo, qui n'en est pas à plus de trois quarts de lieue sur la Côte (50).

Description de Mawri.

La Ville, ou le Village de Mawri, n'a pas tant d'étendue que celle de Mina. Mais elle est mieux peuplée. La plus grande partie des Habitans étant des pêcheurs, on voit sortir chaque jour au matin quatre ou cinq cens Canots, qui reviennent chargés de poisson, mais qui payent pour droit, au Facteur Hollandois, la cinquiéme partie de leur pêche. Les Hollandois levent cette sorte de taxe. Cependant Bosman, après avoir reconnu de bonne foi que cette sorte de tribut se leve dans trois endroits de la Côte, & que les Hollandois le regardent comme un droit de conquête, n'ose assurer la même chose de Mawri. Il ajoûte seulement qu'ils sont les seuls Européens qui exercent cet empire absolu sur leurs Sujets Negres. Ceux qui ne jouissent pas, dit-il, du même avantage, ne doivent en accuser qu'eux-mêmes, & sont cause, par cette mollesse, que les Hollandois ont perdu quelque chose de leur pouvoir (51).

Barbot observe que Mawri est situé sur une grande pointe plate, qui s'avance un peu au Sud-Sud-Est, à cinq degrés de latitude (52) du Nord. On y voit un grand nombre d'*Akkanez*, qui s'y sont établis pour la facilité de leur Commerce avec les Hollandois & les Habitans. Les maisons sont à quelque distance l'une de l'autre; & dans l'intervalle (53) on trouve des Rocs qui rendent les passages assez difficiles. On appelle Mawri le cimetiere des Hollandois, parce qu'il y en est mort un fort grand nombre, dont on voit les sépultures. La principale raison qui rend le Commerce florissant dans cette Ville & qui attire continuellement beaucoup de Vaisseaux, c'est qu'avec le dessein même de commercer dans d'autres parties de la Côte, on est obligé de toucher ici pour prendre de l'eau & du bois (54).

Fort de Nassau & sa situation.

Le Fort de Nassau est situé sur un rocher, dont le pied (55) est arrosé par la mer. Il doit son origine aux Hollandois (56), qui le regardoient comme le plus considérable de leurs Etablissemens tandis que les Portugais étoient en possession de Mina; mais ils ne lui donnent aujourd'hui que le second rang. Sa forme est un quarré, dont le front est un peu plus long que les côtés. Il a

(49) Le même.
(50) Villault, p. 135.
(51) Bosman, *ubi sup.*
(52) Des-Marchais le met à cinq degrés dix minutes.
(53) Barbot, *ubi sup.*
(54) Artus & Barbot, *ubi sup.*
(55) Artus, p. 75.
(56) Villault, p. 134.

quatre

quatre batteries de dix-huit (57) pieces de canon. Si l'on excepte Mina, il n'y a point de Fort, sur toute la Côte, dont les murs ayent tant de hauteur. La courtine qui contient les deux batteries de la mer, est si spacieuse & si commode, qu'on y pourroit faire, comme au Cap-Corse, une batterie qui commanderoit entiérement le rivage. Mais sa plus grande force, & le plus bel ornement de la Place, consiste dans quatre Tours quarrées qui forment la pointe des (58) quatre angles. Elle n'étoit jamais, autrefois, sans une garnison de soixante ou quatre-vingt hommes. Quoique le nombre soit fort diminué, il suffit encore pour contenir les Negres (59). Côte d'Or. Géographie.

Suivant Barbot, ce Fort fut élevé en 1664 par l'ordre & aux frais des Etats Géneraux, qui lui donnerent le nom de Nassau à l'honneur des Princes d'Orange. On se proposa, dans sa forme, de lui faire commander la Ville de Mawri. En effet, à la réserve du côté de l'Est, par lequel il regarde la mer, il est environné de cette Ville comme d'un cercle. Les Etats le donnerent ensuite à la Compagnie des Indes Occidentales; mais fort différent de ce qu'il est aujourd'hui. Les ouvrages n'étant que de terre, étoient souvent ruinés par des pluies, & laissoient la garnison exposée aux insultes des Portugais de Mina. Mais aussi-tôt que les Hollandois se furent emparés de Mina, ils penserent sérieusement à se fortifier sur la Côte, en joignant une bonne demie-lune au Fort de Nassau, & revêtant tous les ouvrages de pierre. La porte est défendue par un pont-levis, couvert d'une gallerie, d'où la mousqueterie peut jouer avec beaucoup d'avantage. Dans l'interieur, les logemens sont propres & commodes, & la vûe fort agréable (60). Son origine.

Cette Place fut prise en 1664 par Robert *Holms*, Amiral Anglois; mais reprise dès l'année suivante par *Ruyter*, avec le secours de neuf cens Negres de Mina, qui lui furent envoyés par *Vatheuburgh*, Gouverneur de ce Château. Elle est prise & reprise.

Le jardin du principal Facteur est à peu de distance du Fort, vers l'Ouest, & passe pour le meilleur de toute la Côte. Son seul défaut, qui lui est commun avec ceux de Mina & de Manfro, c'est (61) d'être couvert par de grandes montagnes. Des-Marchais observe que le Fort de Nassau est à la pointe Est de Mawri, & qu'il est composé de quatre bastions, qui renferment quatre grandes Tours. La porte, dit-il, est défendue par un ouvrage qui ressemble à nos demie-lunes. Cette piece exterieure & les bastions sont revêtus de pierre, & situés avantageusement sur un terrain élevé. Il ajoute que c'est le premier Etablissement que les Hollandois ayent formé sur cette Côte (62). Son état présent.

II. Le Pays de Fantin borde celui de Sabu à l'Ouest, & se termine au Mont *Iron*, deux milles au-dessous de Mawri. L'étendue de ce Mont est d'un mille. Ses promenades sont charmantes au sommet, & couvertes d'arbres si touffus, que le jour y est obscur à midi. C'est au pied (63) de cette montagne que Fantin commence à s'étendre. Au Nord, il a pour bornes *Asti*, *Aqua* & *Tonqua*; à l'Est, *Akrou*; au Sud, la mer, au long de laquelle il s'étend l'espace d'environ dix lieues. Etendue du Pays de Fantin.

(57) Barbot dit vingt-quatre.
(58) Villault les nomme quatre bastions.
(59) Bosman, p. 141; & Barbot, p. 175.
(60) Voyez la Figure.
(61) Barbot, p. 174 & suivantes.
(62) Des-Marchais, Vol. I. p. 170.
(63) Bosman, p. 55.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE. Caractère des Habitans.

Les Negres de Fantin sont naturellement artificieux & trompeurs, adroits sur-tout (64) à contrefaire l'or. Ils entretiennent un Commerce considerable avec toutes sortes de Bâtimens d'Interlope, à la vûe même des Anglois & des Hollandois, qui n'ont pas la hardiesse (65) de s'y opposer. C'est une Nation entreprenante & résolue, qui est capable de lever en peu de tems une armée de dix mille hommes, & qui, pouvant d'ailleurs fermer le passage aux Negres d'Akkanez & de plusieurs autres Pays au Nord, couperoit tout d'un coup le cours du Commerce, soit pour les marchandises de l'Europe, soit pour le poisson & le sel de la Côte. Les Akkanez tirent quantité de sel, & payent en or certains droits au Pays de Fantin. C'est le soleil qui forme la plus grande partie de ce sel, dans un grand étang qui n'est pas loin de la Ville.

Leur Commerce.

Les Negres des Parties intérieures de Fantin sont livrés à l'agriculture & au Commerce. Ils portent aux Marchés, des fruits, du vin de palmier, & du maïz, que le Pays produit en abondance, & qui (66) passe même dans d'autres contrées. Ils ont une sorte de vin de palmier *Quaker*, terme qui, dans leur Langue comme en Anglois, signifie des mouvemens extraordinaires de gaieté, que cette liqueur communique. Il se vend le double du vin commun; & l'ardeur est si grande à s'en procurer, qu'on ne peut satisfaire tout le monde. Le Pays de Fantin est riche aussi en or & en Esclaves. L'opulence des Habitans les rend si fiers, que les Européens ont beaucoup de ménagemens à garder avec eux dans le Commerce. Ils n'ont pas de Roi. Leur Chef est un *Brasso*, c'est-à-dire une espece de Gouverneur, dont le pouvoir est resserré par l'autorité d'un Conseil de Vieillards, qui, ressemblant assez au Parlement d'Angleterre, agit souvent sans avoir consulté le Brasso. Chaque Canton a d'ailleurs son Chef, dont la soumission pour le Brasso ne consiste gueres qu'à lui accorder le premier rang. Si les Negres de Fantin n'étoient pas sans cesse troublés par leurs divisions domestiques (67), ils feroient bientôt éprouver leur puissance aux Nations voisines. Ils ont un nombre extraordinaire de Villes. Les principales, au long de la Côte, sont *Anikan* ou *Inghenisian*, *Anamabo*, *Aga*, *Cormantin*, *Ameisa*, le *Petit-Cormantin*, *Aqua*, *Laguyo* & *Mansro*; sans en compter plusieurs de moindre consideration, qui se trouvent entre Montfort & le Cap *Ruyge-Hoeck*. On a compté dans toutes ces Habitations plus de quatre mille pêcheurs. La Capitale du Pays est Fantin, que Barbot place à cinq lieues dans les terres (68), & Des-Marchais à six. C'est de cette Ville que le Pays a pris son nom.

Leur Gouvernement.

Le Pays est fort peuplé. Ses principales Villes.

Anikan, ou Inghenisian.

Anikan, ou *Inghenesian*, est située sur une petite colline, deux lieues à l'Est de Mawri. Les Hollandois y avoient autrefois un Comptoir, mais trouvant que le Commerce ne répondoit point à leur dépense, parce que les Anglois & les Portugais le partageoient avec eux, ils ont pris le parti de l'abandonner. La Rade est entre la Ville même d'Anikan & le Château d'Anamabo.

Comptoir Anglois raillé par Bosman.

Le premier Comptoir des Anglois, dans cette contrée, dit Bosman, est celui d'Inghenisian, où la garnison est composée d'un seul homme de leur

(64) Barbot, p. 175.
(65) Bosman, p. 57.
(66) Barbot, p. 176.
(67) Bosman, p. 56.
(68) Barbot, p. 175.

Nation. La Compagnie d'Angleterre, ajoute-t-il, lui devra beaucoup de reconnoissance (69) s'il réussit à conserver l'honneur de son pavillon. Mais Barbot fait une peinture plus avantageuse de ce Comptoir. Il le represente muni de deux pieces de canon, & gardé par une garnison de deux ou trois Blancs & de quelques Negres, avec les Enseignes de la Compagnie d'Angleterre. Cependant il ne vante pas beaucoup leur Commerce. CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

Comptoir & Commerce Portugais.

Les Portugais, qui se sont établis dans le même lieu depuis l'année 1679, y ont bâti, pour leur sûreté, une Redoute de terre, dont le Commandant, qui se nommoit alors *Lorenzo-Perez Branco*, avoit dix ou douze Blancs sous ses ordres. Leur Commerce consistoit en tabac & en pipes, en confitures, en savon, en rum, & d'autres marchandises de l'Amérique. Mais l'Auteur ne comprend point quel avantage ils peuvent tirer de cet Etablissement, à moins qu'ils n'achetent d'autres biens des Vaisseaux d'Interlope, ou qu'ils n'en reçoivent de Hollande par le moyen des Juifs, qui sçavent fort bien, dit-il, se procurer des passeports Portugais (70), & qui sont traités alors comme s'ils étoient partis réellement de Portugal.

Anamabo, ou Jamissa.

Deux milles au-delà d'Inghenisian, & par conséquent à deux lieues & demie de Mawri, & quatre à l'Est du Cap-Corse, on remonte *Anamabo* ou *Jamissa*. Phillips la represente comme une grande Ville. Mais les Habitans sont les plus trompeurs & les plus méchans de tous les Negres de cette (71) Côte. Il n'y a point de Canton dans la Guinée où l'or soit plus mêlé de cuivre. Suivant Bosman, Anamabo est la plus forte Ville de la Côte. Son territoire peut fournir autant d'hommes armés, que le Royaume entier de Sabu, ou que celui de Commendo. Il ne contient que la cinquiéme partie des Habitans de Fantin (72).

Qualités du Comptoir Anglois d'Anamabo.

Anamabo est divisé en deux parties, l'une habitée par des pêcheurs de Mina, l'autre par ceux de Fantin, qui payent un droit au Brasso de la Ville pour obtenir la liberté de la pêche. Les Habitans sont des fripons du premier ordre, qui doivent être observés soigneusement, comme leur or ne peut être examiné de trop près, parce qu'il est toujours ou mêlé ou contrefait. Leur Ville est sous le canon du Fort Anglois (73). Cet Etablissement de la Compagnie d'Angleterre est petit, mais en fort bon état. La Rade est toujours remplie de Vaisseaux. La Compagnie y feroit un Commerce considerable, si les Bâtimens d'Interlope, Anglois & Zélandois ne venoient enlever continuellement l'or & les Esclaves. D'un autre côté, les Negres de Fantin traitent la garnison avec tant d'insolence, qu'elle est forcée le plus souvent de se tenir renfermée dans ses murs; &, dans les tems mêmes les plus tranquilles, s'ils prennent quelque dégoût pour le Gouverneur, ils le renvoient, avec mépris, au Cap-Corse, dans un Canot. Loin de pouvoir s'y opposer, on est encore obligé d'acheter la paix par des presens (74). Enfin les Negres de Fantin & d'Anamabo sont les plus hardis & les plus turbulens de toute la Côte. En 1701, ils déclarerent la guerre aux Anglois, & les Hollandois furent soupçonnés de leur avoir fourni de la poudre. Le Dimanche, quatre de Septembre, ils s'approcherent tumultueusement du Château; ils tirerent plu-

Caractere turbulent des Negres du Pays.

Guerre qu'ils déclarent aux Anglois.

(69) Des Marchais, Vol. I. p. 271.
(70) Barbot, p. 176.
(71) Bosman, p. 56.
(72) Bosman & Barbot, *ubi sup.*
(73) Les mêmes, *ibid.*
(74) Barbot, p. 177.

Côte d'Or. Geographie.

sieurs coups, mirent le feu aux édifices exterieurs, & n'auroient pas fini si-tôt leurs outrages, si plusieurs décharges d'artillerie ne les eussent forcés de se retirer. Mais les Anglois se vengerent dès la nuit suivante, en brûlant la plus grande partie de leur Ville. Après vingt jours de guerre ouverte, quelques uns de ces Barbares vinrent proposer une tréve, en offrant au Gouverneur la disposition des articles. Le Roi de Sabu se chargea de la qualité de médiateur. Ils ne firent aucune objection aux demandes des Anglois; & s'étant engagés à payer le dommage qu'ils avoient fait au Fort, non-seulement ils prirent les Fétiches à témoins de leur fidelité, mais ils donnerent en ôtage plusieurs de leurs enfans. Cependant l'arrivée d'un Vaisseau Anglois d'Interlope, qui leur offrit un gain de dix pour cent pour la traite des Esclaves, eut le pouvoir de leur faire oublier leurs sermens. On apprend, dans les Mémoires de *Bloom*, que le Gouverneur & quelques uns des principaux Facteurs, furent saisis d'une crainte si vive, qu'ils se sauverent en chemise au Cap-Corse (75).

Etat present du Fort d'Anamabo.

Le Fort Anglois avoit été rebâti depuis peu (76), à la place d'une vieille maison, qui subsistoit entiere en 1679, mais dont il ne reste aujourd'hui que les ruines. C'est un grand édifice, flanqué de deux Tours d'un côté (77) & de deux bastions vers la mer. Tout est de brique ou de pierre, liées avec du ciment. Sa situation est sur un roc, à trente pas du rivage. On y a mis douze pieces de canon & deux padereros. La garnison est ordinairement composée de douze Blancs & de dix-huit Negres, sous les ordres d'un principal Facteur. Les logemens interieurs & les magasins sont commodes. Mais la difficulté est pour le débarquement, sur un rivage parsemé de rochers, où la mer est dans une agitation continuelle. Les Chaloupes viennent jetter l'ancre contre les rochers; & les marchandises, avec les passagers, sont portées delà au rivage dans des Canots, sur une pointe de sable, entourée d'un mur de terre haut d'environ huit pieds, où la Compagnie a fait bâtir quelques logemens pour les domestiques Negres, sous le canon du Château. On se proposoit, dit l'Auteur, d'abbatre ce mur & d'en faire un de brique aussi-tôt que le Fort seroit achevé. La terre est ici fort propre à faire des briques. Les écailles d'huîtres servent à composer un très bon ciment; & le Pays fournit abondamment du bois de construction.

Marques de terre pour Anamabo.

Il est montagneux autour d'Anamabo; mais les montagnes sont assez éloignées de la Ville. On en distingue cinq, qui sont plus hautes que toutes les autres, & qui peuvent servir de marques de terre pour reconnoître le Canton du côté de l'Ouest. La multitude & la varieté des arbres forment une perspective agréable. Le vin de palmier est ici le meilleur de toute la Côte, sur-tout celui qui se nomme Quaker. Le maïz y est dans une abondance extrême.

Perroquets fort vantés.

On y trouve un nombre infini de perroquets de la grosseur des moineaux. Ils ont le corps d'un fort beau verd, la tête & la queue d'un rouge admirable, & toute la figure si fine, que l'Auteur en apporta quelques-uns à Paris, comme un present digne du Roi. Ces oiseaux ne se vendent qu'un écu la douzaine. Mais il est si difficile de les conserver vivans, qu'à peine en sauve-t-on un sur vingt, dans le voyage de l'Europe. Les choux verds sont excel-

(75) Le même, p. 446.
(76) L'Auteur voyageoit en 1682.
(77) Voyez la Figure.

Geographie. Richesse du terroir.

lens autour d'Anamabo. Les papas y sont aussi fort estimés. C'est un fruit verd de la grosseur d'un petit melon, qui a le goût du choux-fleur. La plus grande incommodité pour la culture des jardins est la rareté de l'eau fraîche, qu'on est obligé de faire apporter de deux lieues par les Esclaves. Le maïz, ou le bled d'inde, se vend ici par caisses, dont chacune contient environ trois boisseaux. Le prix commun est d'un aki d'or par caisse; mais dans les mauvaises années il monte jusqu'à deux ou trois akis. On a vû des tems d'abondance, où la caisse de maïz ne valoit pas plus de huit tabos d'or (78), qui ne font pas trois schellings d'Angleterre. Le Fort d'Anamabo fut abandonné en 1730. Mais on a senti qu'il est nécessaire de le rétablir.

Village d'Aga ou d'Adja.

Une demie lieue, ou deux milles, au-delà d'Anamabo, on trouve sur le rivage une Ville nommée *Aga*, ou *Adja* (79). Les Hollandois y avoient autrefois un Fort, d'où ils furent chassés par la trahison des Anglois, qui ayant obtenu d'eux la permission d'y demeurer, traiterent leurs hôtes avec la derniere barbarie. Aujourd'hui la Compagnie de Hollande n'entretient qu'un Facteur, dans la maison d'un Negre, où le Pavillon Hollandois ne laisse pas d'être arboré. On pourroit rendre ici à Bosman la raillerie qu'on a lûe sur un Comptoir Anglois. Quel appui que celui d'un seul Facteur pour l'honneur du Pavillon Hollandois!

Phillips ne parle point d'Aga comme d'une Ville ou d'un Village. C'est, dit-il, une petite maison couverte de chaume, un mille & demi à l'Est d'Anamabo, sur le rivage de la mer, sans autre défense que celle de quelques mousquets. Il ajoute qu'elle a néanmoins une fort grande cour & un bel étang pour les canards. Mais il est clair que Phillips ne represente ici qu'un Comptoir.

Barbot dit que le Village est divisé en trois parties, dont chacune est composée de vingt-cinq ou trente maisons. C'est un lieu, dit-il, qui n'est pas favorable au Commerce, parce que le débarquement y est fort dangereux. Le Pays aux environs produit de fort bon cotton.

Comment les Hollandois perdirent leur Fort d'Aga.

Les Danois avoient aussi dans ce Canton, un Comptoir, sur les ruines duquel les Anglois ont bâti un petit Fort de terre, gardé par deux Blancs & quelques Gromettes, sous le commandement d'un Facteur. Le Fort Hollandois n'étoit qu'une simple redoute, qui fut détruite en 1665 par les Anglois, le jour même que Ruyter, Amiral de Hollande, entreprit de descendre à Anamabo. Il y trouva des obstacles invincibles; mais les Anglois d'Aga ne doutant point qu'il ne revînt victorieux & qu'il ne les visitât à son retour, minerent secrettement le Fort de Hollande, & laisserent une mèche allumée qui devoit le faire sauter lorsque la Flotte y arriveroit. Mais l'effet de la poudre fut beaucoup plus prompt. Les Ecrivains Hollandois se plaignent beaucoup des cruautés que les Anglois ont exercées contr'eux dans ce Canton & dans celui d'Anamabo (80).

Comantin.

A trois lieues de Mawri (81) on arrive au Village de *Comantin*, qu'on a

(78) Barbot, p. 176 & suiv.

(79) Phillips écrit *Aga*, Bosman *Adja*, & Barbot *Aga* & *Adja*, chacun apparemment suivant le génie de sa Langue.

(80) Artus, *ubi sup.* p. 50.

(81) Des Marchais & d'autres Voyageurs s'accordent sur cette distance. Mais dans les Tables des Comptoirs Anglois, on lit à sept lieues de Mawri & sept milles d'Anamabo.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

nommé le *Petit-Cormantin*, pour le distinguer d'un autre qui porte le nom de *Grand*. Bosman parle du premier comme d'un lieu misérable, qui ne mérite pas d'attention. Cependant Des-Marchais, qui le vit en 1724, assure qu'il est plus grand & mieux bâti que le commun des Villes du Pays. Artus observe que Cormantin, après avoir été un marché considérable, étoit réduit presqu'à rien en 1600. Le Village est situé sur une éminence, & se fait reconnoître aisément par un grand arbre, qui est au milieu du marché; sans parler de cinq petites collines qu'il a du côté de l'Ouest & de la montagne de *Mango* qui est à l'Est. Les Portugais & les François faisoient ici beaucoup de Commerce. Les Hollandois y participoient aussi, jusqu'à ce que les Negres ayant entrepris d'alterer leur or, le dégoût de cette imposture éloigna les Européens de leur Côte. Aussi n'ont-ils pas aujourd'hui d'autre ressource que Mawri (82) pour se procurer des marchandises de l'Europe. C'est toujours Artus dont on cite ici le témoignage. Mais Bosman, qui parle d'un tems postérieur, nous apprend qu'en 1681 ou 82 les Hollandois y ont rétabli le Fort & l'ont beaucoup augmenté. C'est un édifice quarré, bâti de pierre de roc & de chaux, & défendu par une grande (83) batterie & trois petites, qui sont composées de vingt pieces de canon. Au centre est une grosse tour, destinée, suivant le premier plan, à faire un dôme, pour y arborer les Enseignes Hollandoises. Les appartemens des Officiers sont commodes, & les logemens de la garnison ne le sont pas moins. Elle est composée de vingt-cinq Blancs, & de plusieurs Gromettes. Les parapets sont spacieux. La vûe s'étend du sommet de la tour, sur la campagne & sur la mer. On a pratiqué, dans le corps de la Place, plusieurs citernes qui fournissent de l'eau en abondance.

Ses marques de terre.

Fort Hollandois.

Sa situation.

Ce Fort, dit Barbot, est défendu naturellement par sa situation. Il est placé sur un mont pierreux, dont tous les environs sont rudes & escarpés, & qui n'est accessible que par un sentier fort étroit (84).

On apprend de Des-Marchais que les Anglois avoient ici un Fort à quatre bastions, avant que les Hollandois s'en fussent rendus les maîtres en 1665. Ils trouverent le moyen d'y rentrer; mais ils en furent chassés pour la seconde fois par les mêmes ennemis, qui y ont établi un excellent Commerce. Le même Auteur ajoute qu'au milieu du Fort de Cormantin, il y a un gros bâtiment quarré, qui sert de logement au Gouverneur & de Magazin, dont le toit est une plateforme qui peut porter du canon; que le Pays est riche en or & bien peuplé; le terroir excellent; que les Habitans sont industrieux, & fort amis du Commerce, qu'ils ont appris des Hollandois (85), avec l'agriculture & l'œconomie. Bosman dit que le Gouverneur du Fort est ici un Facteur, comme à Mawri, & que la Place pourroit être fort augmentée, avec peu de dépense; mais que le Commerce du Pays n'en vaut pas la peine (86).

Grand Cormantin.

Le *Grand-Cormantin*, suivant le même Voyageur est situé sur une haute colline, au-dessous & à la portée du canon d'un autre Fort Hollandois nommé *Amsterdam*. Cette Ville est si grande & si bien peuplée, que son nom lui convient à juste titre. On fait monter le nombre des Habitans à mille ou

(82) Bosman, p. 58; Barbot, *ubi sup.*
(83) Voyez la Figure.
(84) Barbot, p. 178.
(85) Des-Marchais, Vol I. p. 271.
(86) Bosman & Barbot, *ubi sup.*

douze cens hommes, tous négocians ou pêcheurs. Le Pays de Fantin continue de s'étendre, depuis cette Ville l'espace de vingt-deux ou vingt-trois milles au long du rivage, & presente quantité de petits Villages qui rendent la vûe fort agréable en passant dans les Canots. Les fruits & les grains y sont en abondance, & l'air fort sain. On y fait une liqueur, nommée *Peta*, qui est une espece de bierre excellente, composée de maïz ou de bled d'Inde. Le Pain ou le biscuit des Habitans est une pâte de banane. Le maïz est aussi leur aliment commun.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE. Sa situat. & sa grandeur. Richesse du terroir.

Autrefois, Anamabo & Cormantin étoient les deux principaux lieux de Commerce sur la Côte, pour les Anglois & les Hollandois; parce que ces deux Places étoient extrêmement fréquentées par les Akkanez, qui faisoient ce voyage en petites Caravanes. Mais les différends qui s'élevèrent entre ces deux Nations, dans les années 1664 & 1665, leur devinrent également funestes (87). Les Hollandois se retirerent à Mawri, & laisserent les Anglois libres à Cormantin, où ceux-ci traiterent si mal les Negres du Pays & les Akkanez, que ces Barbares accoutumés depuis long-tems au Gouvernement de Hollande, rappellerent les Hollandois, & les aiderent à bâtir un Fort, que les Anglois prirent en 1664 & firent sauter en 1665. D'un autre côté les Facteurs Anglois, pour rendre le change à ceux de Hollande, s'efforcerent de gagner les Braffos de Fantin & d'Akkanez. Mais ces Chefs Negres prirent leur argent, sans executer les conditions ausquelles ils s'étoient engagés. Cependant après s'être apperçus que les démêlés des Européens leur faisoient obtenir les marchandises à meilleur marché, ils encouragerent les Anglois à bâtir un Fort près d'Anamabo, pour faire tête aux Hollandois de Mawri & d'Aga.

Différends entre les Anglois & les Hollandois.

Lorsque les Hollandois eurent repris le Fort de Cormantin sur les Anglois, les Negres de Fantin marquerent beaucoup de joie de les voir rétablis dans leur contrée. Ils apportoient pour raison, que les Gouverneurs Anglois les avoient fort incommodés avec leurs garnisons, & que les marchandises Hollandoises leur paroissoient à meilleur marché. Mais la vérité étoit qu'ils avoient exigé des Hollandois une somme considérable pour récompense de leurs services, outre trois cens florins que les Facteurs de Hollande s'étoient engagés à payer pour chaque Vaisseau de la Compagnie qui viendroit faire le Commerce sur la Côte, à l'exception de ceux qui feroient la traite des Esclaves. Suivant Bosman, toute sorte de Vaisseaux payent aujourd'hui la même somme; & les Negres de ce Pays (88) extorquent aussi, tous les ans, beaucoup d'argent des Anglois.

Variation des Negres.

Barbot raconte l'expédition de Ruyter à Cormantin, & prétend qu'elle fut entreprise contre l'inclination de cet Amiral. Après la réduction du Fort Nassau à Mawri, il avoit eu le chagrin de se voir repoussé dans l'attaque du Cap-Corse & d'Anamabo. Mais dans un Conseil, qui se tint à bord de l'Amiral, Valkenburgh se déclara fortement pour l'entreprise de Cormantin, en soutenant que cette Place causoit plus de mal à la Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales, que Holmes ne lui en avoit fait avec sa Flotte dans

Expédition de Ruyter contre Cormantin.

(87) Barbot, p. 178 & suiv. Ces petites guerres ne se trouvent en détail dans aucun Voyageur, & ne mériteroient pas d'être racontées, quand on nous en auroit laissé l'histoire.

(88) Bosman, p. 59.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

Ses troupes sont d'abord repoussées.

la guerre de l'année précedente. Lorsqu'on se fut attaché à cette résolution; Valkenburgh envoya de Mina un renfort de quatre cens Canots, chargés de Negres armés, qui entrerent dans la Rade de Cormantin avec la Flotte Hollandoise. La Baye, quoique spacieuse, n'est pas sans danger pour le débarquement; & la sortie d'ailleurs en est toujours difficile. Ruyter prit le parti de faire descendre à Anamabo un corps de neuf cens hommes, soutenus par les Negres de Mina. Ces forces s'étant approchées du rivage le 7 de Février 1665, furent reçues de si bonne grace par les Negres de Cormantin, qui s'étoient postés derriere les rocs & les buissons, que les Hollandois rebutés du feu de la mousqueterie & du canon du Fort, ne penserent qu'à retourner vers leur Flotte.

Il est secouru par les Negres.

Cependant le courage de Ruyter ne lui permit pas d'abandonner son entreprise. D'ailleurs les Negres des cantons d'Anamabo & d'Aga, qu'il avoit soupçonnés de favoriser les Anglois, lui firent donner des assurances de fidelité, & s'engagerent à le joindre avec toutes leurs forces, pour lui faire emporter le Fort de Cormantin. Ils parurent dès le lendemain avec trois mille de leurs alliés, qu'ils avoient loués dans cette vûe. Ruyter ne balança point à débarquer une partie de ses troupes, qui se joignirent aux Negres. Une armée si redoutable par le nombre marcha vers le Fort en bon ordre. Chaque Negre avoit un mouchoir blanc autour du cou, pour se faire distinguer d'avec les Negres de Cormantin. On arriva vers midi à la vûe du Fort. Valkenburgh somma le Gouverneur Anglois de se rendre aussi-tôt, & fit avancer en même tems un corps de ses troupes, sur un terrain élevé, qui étoit hors de la porté du canon. Loin de perdre courage, les assiégés firent un feu terrible & de fréquentes sorties. Leur défense fut si vigoureuse que les passages se trouverent bouchés par les cadavres. Trois cens Negres, commandés par (89) Jean Kabes, firent des exécutions surprenantes. Mais ce secours manquant enfin aux Anglois, parce qu'une partie se fit tailler en pieces, & que le reste fut contraint de se précipiter vers le Fort en desordre, Valkenburgh fit mettre le feu à la Ville. La fumée ôta quelque tems la vûe du Fort aux Hollandois & jetta les Anglois dans une si grande consternation, que voyant l'ennemi s'approcher la grenade à la main & prêt à commencer l'assaut, ils leverent le drapeau blanc & livrerent aussi-tôt leur porte. La dépense des Hollandois pour cette conquête se réduisit à soixante deux marcs d'or (90), qu'ils payerent aux Negres auxiliaires de Fantin, & aux Brassos d'Anamabo & d'Aga.

Défense des assiégés.

Le Fort est pris par les Hollandois.

Amersa, *Aqua*, *Laguyo*, *Tautumqueri*, *Manfro*, & quelques autres petits Villages à l'Est du rivage de Fantin jusqu'au canton d'Akron, n'ont qu'un foible Commerce. *Aqua* est situé sur une petite riviere, deux lieues à l'Est de Cormantin. La terre aux environs, est basse & plate. Elle produit beaucoup de bled d'Inde, & fournit de l'eau & du bois aux Bâtimens qui en ont besoin.

Laguyo.

Laguyo est deux lieues plus à l'Est qu'*Aqua*, sur un terrain élevé, qui

(89) C'est celui qui se trouve aussi nommé Joha-Cony dans les Relations précédentes, & qui tint long-tems le Fort de Frederickbourg.

(90) C'est mille neuf cens quatre-vingt-quatre livres sterling.

descend

descend vers le rivage. Le Commerce des Esclaves y est médiocre, & l'or n'y est pas excellent (91).

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE. Tantumqueri.

Tantumqueri est sept lieues à l'Est de Cormantin, & par conséquent à trois de Laguyo. Smith l'appelle un joli petit Fort, à quatre bastions réguliers, montés de douze pieces de canon. Il est dans une situation agréable, sur le bord de la mer; mais le débarquement y est si (92) difficile, que de quinze Canots l'Auteur en vit sept renversés avec tout leur poisson, en abordant au rivage. Le Fort fut bâti en 1726.

Montfort.

Montfort, ou Mantfort, se trouve placé, dans la carte de Smith, comme un Fort ou un Comptoir Anglois à l'Est de Tantumqueri; mais on ne voit son nom, ni dans le voyage du même Auteur ni dans la table (93) des Comptoirs. Barbot dit seulement que c'est un Village situé à l'Est de Laguyo, qui fournit du maïz & quelques Esclaves. Il ajoute que les autres Villages à l'Est de Montfort ne sont pas plus fréquentés des Européens. Leurs Habitans sont de pauvres pêcheurs, qui portent leur poisson sur les Vaisseaux, comme ceux de Laguyo & de Montfort, & qui ne vantent l'abondance de leur or & de leurs Esclaves que pour arrêter plus long-tems les Européens dans leur Rade (94).

Obstacles au Commerce des Anglois.

C'est vraisemblablement d'un des deux derniers Villages qu'on a nommés, que parle Bosman, lorsqu'il rapporte qu'en 1698 les Anglois commencerent à bâtir un Fort vers l'extrémité du Pays de Fantin, mais qu'ayant trouvé beaucoup d'obstacles de la part des Negres, ils prirent le parti, en 1700, d'emporter leurs materiaux. En effet, ajoute le même Auteur, quoique les Anglois & les Hollandois ayent plusieurs Forts dans ce Pays, ils y ont si peu de pouvoir, qu'au moindre mécontentement des Negres tous les passages du Commerce se trouvent fermés, & les provisions quelquefois coupées jusqu'au renouvellement de la paix (95).

Le langage des Habitans, depuis Axim jusqu'à Fantin, est le même, avec quelques légeres differences.

§ VII.

Royaumes d'Akron & d'Agouna.

Grand & Petit Akron.

Le reste de la Côte d'Or contient trois Royaumes; *Akron*, *Agouna*, ou *Augwina*, & Aquambo. Celui d'Akron est situé sur la mer, entre Fantin & Agouna. Il s'étend à l'Est jusqu'au fameux Cap *Monte del Diabolo*, ou Mont du Diable. On le divise en deux parties, le *Grand* & le *Petit* Akron. Le premier, qui est dans les terres, est une espece de République. L'autre est un Royaume. Mais quoiqu'ils soient indépendans l'un de l'autre, ils entretiennent une parfaite union, sous la protection des Negres de Fantin; & leur Pays étant très fertile, ils en tirent (96), par une soigneuse culture, de quoi suppléer aux nécessités de leurs voisins.

Pendant le voyage de l'Auteur, le Roi du Petit Akron étoit un Prince

(91) Barbot, p. 179.
(92) Smith, p. 133.
(93) Barbot, *ubi sup.*
(94) Bosman, p. 59; & Barbot, p. 178.
(95) Barbot, p. 179.
(96) Bosman, p. 61; & Barbot, p. 180.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE. Caractere du Roi d'Akron.

civil & d'un fort bon naturel. Son âge étoit d'environ cinquante ans. Il passoit pour un des plus riches Monarques de la Côte d'Or, quoique dans ses habits il n'affectât pas plus de faste que le moindre de ses sujets. Le Pays abonde en Faisans, en perdrix, en lievres & en daims. Barbot, qui n'a fait jusqu'ici que copier Bosman, ajoute qu'on y trouve aussi quantité de cette espece de bois jaune dont on a parlé dans l'article d'*Akoba*, près du Cap Tres-Puntas, & qu'il est d'une beauté admirable pour les tables & les chaises.

Apam, ou Apang.

Sur la Côte, au milieu du Petit-Akron, on rencontre le Village d'*Apam* ou *Apang*. La table des Comptoirs Anglois le place à trois lieues de Tantumqueri. Il est fort petit & n'a que des pêcheurs pour Habitans; mais sa situation est avantageuse pour le Commerce; & si les Negres du canton étoient plus traitables il deviendroit bientôt une Ville fort peuplée. Il est arrosé par une petite riviere d'eau salée, qui prend sa source à quatre ou cinq milles dans les terres, & qui vient passer sous le Fort. Le poisson & la volaille y sont dans une égale abondance.

Fort Hollandois de Leydsaamheyde.

Le Fort d'Apam fut bâti en 1697 par les Hollandois. Ils lui donnerent le nom de *Leydsaamheyde*, qui signifie *Patience*, parce qu'en le bâtissant ils avoient trouvé beaucoup d'opposition de la part des Negres. Bosman fut trompé d'abord par l'accueil obligeant de ces Barbares. Mais ayant bientôt reconnu leur mauvaise disposition & le peu d'avantage qu'il y avoit à tirer de leur Commerce, il se repentit des frais dans lesquels il s'étoit engagé. Le Fort est défendu par deux batteries, qui contiennent dix-huit pieces de canon; mais sa principale force consiste dans une belle tour, qui lui sert aussi d'ornement (97).

Pays d'Agouna.

Le Pays d'Agouna commence près du Cap *Monte-del-Diabolo*, que les Hollandois appellent *Ruyge Hœck*, & qui n'est gueres à plus d'une lieue de la riviere salée d'Akron. De-là il s'étend à l'Est, au long du rivage, jusqu'au Village d'Anonse, dans le Pays d'Aquambo ou d'Akra. Au Nord, il borde le Pays de Sonquay & l'Ocean au Sud. Son étendue sur la Côte est d'environ quinze lieues.

Depuis Cormantin jusqu'au Cap Monte-del-Diabolo, la Côte s'allonge l'espace de douze lieues au Sud-Est quart d'Est. Ensuite elle tourne vers Barku, qui est à neuf lieues de-là; & de Barku, vers la riviere d'Akra, où l'on compte encore neuf lieues.

Belle Riviere.

Le Pays qui est à l'Est de *Koecks Broothill* est bas & uni jusqu'à la mer, mais assez montagneux dans les terres. Quelques lieues (98) plus loin à l'Est, il est couvert de bois, & la terre est fort seche. Cependant cette contrée en géneral, se ressent de la beauté d'une grande & fraîche riviere, qui est remplie d'huitres & de poisson, & dont les bords sont peuplés de singes & de babons, aussi grands qu'il s'en trouve en Guinée. L'Auteur suppose (99) que la situation de cette riviere est un peu à l'Est de Barku.

Reine d'Agouna.

Il y a peu de difference pour la beauté entre le Pays d'Agouna & celui d'Akron. Les Habitans, qui sont presque tous pêcheurs, passent pour une Nation audacieuse & guerriere. Elle a beaucoup d'adresse à contrefaire l'or & l'argent. En 1682, elle étoit gouvernée par une femme d'un courage &

(97) Bosman, p. 61 & suivantes; Barbot, p. 180.

(98) Barbot, p. 181.

(99) Bosman, p. 64.

d'une prudence extraordinaires, qui prenoit le nom de Reine. A l'âge de trente huit ans, cette Princesse étoit encore (1) sans mari, pour conserver son autorité. Mais elle suppléoit à cette privation par un jeune Esclave (2) qu'elle faisoit servir à ses plaisirs. Elle lui défendoit, sous peine de mort, toute sorte de Commerce avec d'autres femmes ; & si le goût qu'elle avoit eu pour lui venoit à s'éteindre, elle ne faisoit pas difficulté de le changer pour un autre. Smith observe que c'est le seul Pays, de toute la Guinée, où le pouvoir suprême (3) puisse tomber entre les mains d'une femme. Ensuite copiant avec beaucoup de fidélité tout ce qu'on vient de lire d'après Bosman, il ajoute que l'heritage de la couronne descend en droite ligne à l'aînée des filles, & que les enfans mâles sont vendus pour l'esclavage, dans la crainte qu'ils n'apportent quelque trouble au droit établi. La jeune Princesse, qui est destinée à l'héritage du trône, jouit aussi-tôt qu'elle le souhaite, du privilege de faire servir un jeune Esclave à ses plaisirs. Les Anglois ont eu, pendant quelque tems, un petit Fort près d'Agouna (4).

Côte d'Or. Geographie. Jeune Negre, qui sert à ses plaisirs.

La succession de la Couronne appartient à l'aînée des filles.

Ce Royaume a plusieurs Villes & quantité de Villages au long de la Côte. Ses principales places sont *Dajou*, *Polder*, *Mangor*, *Winiba*, *Wiamba*, ou *Simpa*, le vieux *Barku*, ou *Barraku*, *Jakkou*, *Innya*, *Lampa*, *Sukkumma*, le nouveau ou le petit *Barku*, & *Kouks Broot*, situé, à deux lieues d'Akra, sur une haute colline, de la forme d'un pain de sucre. Toute cette Côte est dangereuse par ses écueils, & par la violence des vagues.

Villes & Villages de ce Pays.

Dajou & *Polder* n'ont rien qui les distingue. *Mango*, qui les suit, est representé par Barbot comme un assez bon Port, que les François ont fréquenté long-tems, & qu'ils ont abandonné après avoir reconnu l'habileté des Negres à faire passer de l'or contrefait. Mais cet Auteur, qui est ici le copiste d'Artus, paroît l'avoir assez mal entendu. Artus dit que Mango est une montagne, & qu'il n'y a point de Commerce jusqu'à *Biamba*, par lequel il entend sans doute *Wiamba*, *Wimba*, ou *Winniba*, que Barbot, par une autre erreur, appelle *Bremba*.

Mango ou Mont du Diable.

Il y a beaucoup d'apparence que Mango est la même montagne qu'on a nommé *Monte-del-Diabolo* ou Mont du Diable. Artus dit que les Negres y offrent des sacrifices au Diable. Bosman observe que les Matelots (5) donnent souvent ce Mont au Diable, parce qu'étant fort élevé on l'apperçoit long-tems avant que d'y arriver. Barbot, qui emprunte beaucoup de ces deux Auteurs, & qui entreprend quelquefois de les accorder, dit que cette Montagne s'éleve comme un grand Cap, & que les Portugais lui ont donné le nom de Mont du Diable dans la supposition mal fondée que les Negres y offroient des sacrifices à cet ennemi de Dieu. Il ajoute qu'elle est riche en or, & qu'après les grandes pluies il s'en trouve beaucoup dans le sable, d'où les Negres le tirent à force de le laver. Les Hollandois lui ont donné le nom de *Ruyge Hœck*, parce qu'elle est si haute qu'en faisant voile de l'Est à l'Ouest on la découvre de fort loin ; d'autant plus que le vent soufflant ici au Sud-Ouest pendant la plus grande partie de l'année, & le cours de la marée étant

Or qui s'y trouve. Origine de son nom.

(1) Barbot, p. 180.
(2) Bosman, *ubi sup.*
(3) Voyez quelque détail sur cette Reine, dans le Voyage de Phillips, qui est ci-dessus.
(4) Smith, p. 209.
(5) Bosman, p. 62.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

E treprise d'un Anglois pour y trouver de l'or.

à l'Est, on employe (6) beaucoup de tems à faire le tour de cette pointe. Bosman parle d'un Anglois, nommé Baggs, qui mourut au Cap-Corse en 1700, & qui jouissoit d'une récompense considérable, pour avoir appris à la Compagnie d'Afrique que cette montagne contenoit de l'or, & s'être engagé à creuser des mines. Il s'y étoit rendu avec tous les instrumens nécessaires à son projet. Mais je suis sûr, dit Bosman, que s'il eût entrepris sérieusement d'executer son projet, il n'eût pas été mieux traité que les Hollandois ne l'avoient été par les Commeniens. Je suis persuadé, dit-il encore, que ses successeurs y feront réflexion plus d'une fois. Atkins apprit d'un Negre, qui faisoit le Commerce de l'or, qu'on voyoit quelquefois sortir de la montagne une fumée semblable à celle des volcans. D'ailleurs elle est infectée d'une multitude de bêtes farouches; & c'est apparemment par toutes ces raisons qu'on l'a nommée le Mont du Diable (7).

Winiba, ou Simpa.

Winiba, ou *Simpa*, qui s'appelloit autrefois *Viamba* ou *Vimba*, est situé cinq lieues au-delà d'*Apang* ou d'*Apam*. Artus assure que de son tems il n'y avoit aucun Commerce depuis Cormantin jusqu'à *Biamba*, ou *Winiba*, qui est, dit-il, quatre milles au-delà du Mont-Mango. Mais Winiba est environnée d'excellens pâturages, où les Habitans nourrissent quantité de bestiaux, qu'ils vendent au long de la Côte. Les femmes y entendent si bien toutes les fonctions du ménage, que les Negres des Pays voisins viennent s'y fournir de Servantes, & d'Esclaves du même sexe. L'agriculture & le soin des bestiaux (8) n'y distinguent pas moins les hommes. Bosman loue la situation de Winiba, qu'il represente environnée d'arbres. La plûpart de ses Habitans sont des pêcheurs, & le Commerce n'y est pas plus florissant que dans le Canton d'Apam. Cependant, lorsque le Pays est exemt de guerre, ces deux Villes ne sont pas mal situées (9) pour la commodité des Marchands. Phillips ne donne que trente maisons à la Ville de Winiba. Elle

Beauté du Pays.

est environnée de champs agréables, plantés de bonnes haies, & remplis de bled d'Inde ou d'excellente herbe. Comme les terres sont fort basses, on trouve, à la distance d'un mille, plusieurs grands étangs, dont les bords sont peuplés de pintades & d'une grande abondance d'autres oiseaux. Mais il n'y a point d'animaux en plus grand nombre que les daims, dont l'Auteur a vû des troupeaux de cinq ou six cens à la fois (10).

Barbot donne à peu près la même idée de Winiba. Mais il compte trente maisons dans la Ville, & se plaint d'une quantité prodigieuse de singes & de babons, qui infestent les campagnes.

Fort Anglois, & ses révolutions.

A l'égard du Fort, le même Auteur le represente sur le penchant d'une colline, dans l'endroit où la Côte s'avance vers la mer, & fort agréablement situé entre un grand nombre d'arbres. L'édifice, qui étoit bâti d'une double pierre, fut saccagé par les Negres en 1679, & les Facteurs n'eurent pas peu de peine à sauver leur vie. Ils gagnerent le Cap-Corse à la faveur de la nuit. L'Auteur les y vit débarquer, dangereusement blessés & couverts de sang. On distingue aisément Winiba de la mer, à deux maisons Angloises, qui subsistent encore sur le rivage, à deux cens pas de la Ville (11).

(6) Barbot, *ubi sup.*
(7) Bosman, p. 61.
(8) Atkins, p. 108.
(9) Artus, p. 51.
(10) Bosman, *ubi sup*; & Barbot, p. 180.
(11) Phillips, p. 211.

mais dont il ne reste que les murs. Mais le Fort, qu'on ne découvre pas de si loin, quoiqu'il ne soit qu'à cent vingt pas du rivage, prit dans la suite une meilleure forme. C'est un quarré, à quatre bastions, qui sont montés de dix-huit pieces d'artillerie. La garnison est ordinairement de douze Blancs & de vingt-huit Gromettes. Il est pourvû d'une citerne, & d'une loge qui peut contenir cent Esclaves. On compte, du Fort de Winiba, trois milles jusqu'à Schido, du côté de l'Ouest, & trente-six milles à l'Est jusqu'au Village d'Akra (12).

Qualités du Fort de Winiba.

Le Fort de Winiba, suivant Smith, a été bâti sur le même plan & sur les mêmes dimensions que celui de *Tantumqueri*, & le débarquement n'y est pas moins difficile. Sa situation, dit-il, est sur un terrain qui s'éleve, avec une belle avenue d'arbres qui conduit jusqu'à la porte. S'il n'est pas capable d'une grande défense contre des attaques régulieres, on y est du moins fort bien à couvert, pendant la nuit, de l'insulte des bêtes farouches (13). Les jardins en sont fort agréables. Il ne devoit pas être en fort bonne condition du tems de Bosman, puisqu'après avoir rapporté qu'il fut bâti en *1694*, il ajoute qu'on auroit pû franchir d'un saut ses ouvrages & ses batteries, & que ses canons n'étoient que d'une demie livre de balle. En un mot, dit Bosman, il ressemble aux Forts Hollandois de Botro, de Sukkonda & de Schama, ou au Fort Anglois de Dixscow, qui auroient besoin d'un autre Fort pour les défendre (14).

Ville de Barku.

Barku ou *Barraku* (15), est à six lieues de Winiba sur la Côte, situé sur le sommet d'une colline, & fréquenté autrefois par les François. Le langage, qui est jusqu'ici le même au long de la Côte d'Or, commence ici à changer. Les Habitans sont fort entendus, non-seulement à fondre l'or, mais à le travailler en chaînes & en toutes sortes de bijoux. Ils font une liqueur qui ressemble à la petite bierre d'Angleterre & qu'ils nomment (16) *Pito*. La volaille est ici en plus grand nombre & à meilleur marché que dans aucun autre lieu de la Côte. Les perroquets (17) y sont en abondance. Du fer que les Vaisseaux Hollandois apportent dans le Pays, les Negres font toutes sortes d'armes pour leur propre usage. Mais leur principal Commerce se fait aujourd'hui à Akra, où ils vont acheter, dans leurs Canots, les marchandises qui leur conviennent. Les terres sont plates & unies dans l'intervalle, & remarquables par un arbre courbé, ou brisé, en forme de gibet, que les Negres honorent comme un Fétiche.

Fort des Hollandois à Barku.

Barbot dit que Barku est la principale Ville de la Côte d'Agouna, & que le Canton étant fertile & agréable (17*), c'est un lieu propre à l'établissement d'un Comptoir. Les Anglois avoient autrefois beaucoup de considération dans ce Pays, & s'étoient liés avec la Reine par un contrat formel. Mais les Hollandois ont pris sur eux tant d'avantage, qu'ils ont bâti à Barku un petit Fort triangulaire de douze pieces de canon. Le Commandant qu'ils y avoient en 1706 enleva aux Marchands Negres diverses marchandises qu'ils avoient achetées des Anglois, & leur déclara qu'ils devoient s'attendre aux

(12) Barbot, *ubi sup.*
(13) Smith, p. 133.
(14) Bosman, *ubi sup.*
(15) Artus écrit *Bergu*. Barbot met indifféremment *Barku*, *Barrakou* & *Barrako*.
(16) Barbot l'appelle *Peta*, & dit qu'elle est fait de maïz.
(17) Artus, *ubi sup.* (17*) Barbot, p. 181.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

même traitement lorsqu'ils en recevroient d'une autre main que de celle des Hollandois. Cependant le Chevalier Dalby Thomas se fit rendre tout ce qui avoit été confisqué (18). Les Negres du Pays ont conservé quantité de mots François, sur-tout du dialecte Normand, depuis le Commerce que cette Nation entretenoit autrefois avec eux, soit du tems des Portugais, soit avant leurs découvertes.

Petit Barku.

Le Petit-Barku est une lieue & demie à l'Est du Grand, sur le bord d'une petite Riviere. Toutes les Villes qu'on a nommées dans les Cantons d'Akron & d'Agouna, sont situées avantageusement pour le Commerce. Mais on y trouve peu d'or & peu d'Esclaves lorsqu'elles sont en guerre avec leurs voisins. Les Negres d'Akra s'empressent de venir au-devant des Vaisseaux qui arrivent sur la Côte, sur-tout s'ils apprennent que les cargaisons soient en toiles d'Osnabruck (19), en fer & en eau-de-vie. Un bon Esclave se vend ici, comme au long de la Côte occidentale, environ deux onces d'or, poids, ou quantité, que les Habitans appellent *Benda* (20).

Fort Anglois de Schido.

Le Fort de *Schido*, qui appartient aux Anglois, est environ quatre lieues à l'Est de Barku. Il mérite moins le nom de Fort que de Comptoir (21).

§ VIII.

Royaume d'Akra.

CE Royaume est tributaire de celui d'Aquambo. Quoique la plus grande partie de son étendue soit dans les terres, on le compte au nombre des Pays de la Côte, parce que le domaine du Roi s'étend plus de vingt lieues au long de la mer sur plusieurs autres Princes. Les bornes d'Akra, du côté de l'Est, sont le Pays d'Agouna, dont il est séparé par une petite Riviere. Au Nord, il borde *Aboura* & *Bonu*; à l'Est, *Labadde* & *Ningo*; au Sud, l'Océan; & dans cet espace, on lui donne environ seize lieues de circonference. Sa forme est presque ronde; &, du côté de la mer, il ne présente qu'environ deux lieues (22).

Bornes du Pays d'Akra.

Les Hollandois l'appellent *Kra*, tandis que toutes les autres Nations s'accordent sur le nom d'*Akra* ou d'*Akara*. On le regardoit autrefois comme le dernier Pays de la Côte d'Or, parce qu'on ne trouve plus d'or au-delà de la Riviere de *Volta*, qui le termine à l'Est. Sa distance de Cormantin n'est que de quinze lieues à l'Est (23).

Révolutions qui ont changé la forme de ce Pays.

Akra étoit autrefois un Royaume indépendant. Mais ses Habitans ayant été vaincus, dans plusieurs batailles, par les Aquambos, leurs anciens ennemis, se virent forcés de chercher une retraite dans un Canton nommé le *Petit-Papa* (24), qui forme à présent le Royaume d'Akra. Barbot rapporte cet évenement aux années 1680 & 1681. L'ancien Pays, qui n'est plus (25) qu'une Province tributaire, produit peu d'arbres & de fruits. Le fond du

(18) Barbot, p. 447.
(19) L'Auteur met *Osnebrugs*.
(20) Barbot, p. 181.
(21) Voyez le Mémoire déja cité, sur l'importance du Commerce d'Afrique.
(22) Barbot, *ubi sup.*
(23) Des-Marchais, Vol. I. p. 272.
(24) Bosman, p. 68.
(25) Barbot, p. 185.

Côte d'Or. Géographie.

terroir est une sorte d'argile pâle-rouge, où les ignames, les pois & les féves croissent abondamment. Près des Forts Européens, on trouve quantité de grosses fourmies, dont les nids ou les habitations peuvent être nommés proprement des tourelles, & ressemblent, dans l'éloignement, aux petites pyramides de sel qui se voient dans l'Isle de Rhé au commencement de la saison. Les terres d'Akra, dans l'espace de trois lieues, depuis la mer vers l'interieur du Pays, forment un Canton fort uni, qui sert comme de parc à des troupeaux de daims, de pintades, de chevres sauvages, de liévres, de lapins, d'écureuils, & de plusieurs autres sortes d'animaux. Les gros & les petits bestiaux, qui s'y trouvent aussi, viennent de Labadde, du côté de l'Est. Mais les liévres y sont sur-tout en si grand nombre, que les Habitans les tuent à coups de bâtons dans les buissons & les ronces. Un épagneul, tel qu'il s'en trouve dans les Forts Européens, en prend autant qu'il plaît à son maître. Mais la chair de ces animaux est (26) insipide. Cette contrée nourrit plus de lions, de tigres, de léopards, de chats musqués & d'autres bêtes féroces, qu'aucune autre région de la Guinée. C'est dans le Pays d'Akra qu'on trouve de petits daims, qui n'ont pas plus de huit ou neuf pouces de hauteur, & dont les jambes ne sont pas plus grosses (27) que le tuyau d'une plume. Les mâles ont deux cornes, longues de deux ou trois pouces, sans branches & sans division, mais tortues, & d'un noir aussi luisant que le jais. Rien n'est si doux, si joli, si privé & si caressant que ces petites créatures. Mais elles sont si délicates, qu'elles ne peuvent supporter la mer; & tous les soins qu'on a pris pour en transporter quelques-unes en Europe, ont été jusqu'à present sans succès (28).

Troupes d'animaux differens.

Bêtes féroces.

Petits daims d'une espece charmante.

Le Pays d'Akra, suivant Phillips, contient, dans l'interieur des terres, plusieurs grandes Villes, dont le *Grand-Akra* est la Capitale. Barbot la place à quatre lieues de la Côte, au pied d'un Canton montagneux, qui se découvre de fort loin en mer. Des-Marchais dit qu'elle se découvre à six lieues dans les terres, & qu'on lui donne le nom de Grand-Akra, pour la distinguer du Petit-Akra, qui est situé sur la Côte, entre Cormantin & Rio-Volta.

Villes interieures du Pays d'Akra.

De trois Villes, que le Pays d'Akra presente sur la Côte, le Petit-Akra est celle du milieu. Les deux autres sont *Soko* à l'Ouest, & *Orsoko* à l'Est. Toutes trois sont sous le canon d'un Fort Européen; Soko sous celui du Fort Anglois de James; Petit-Akra, sous celui du Fort Hollandois de Crevecœur, & Orsoko, sous celui du Fort Danois de Christiansbourg. Ces trois Forts sont comptés entre les meilleurs de la Côte (29). Ils sont tous trois dans l'étendue d'une lieue & demie (30) de terrain; chacun sur une pointe de rocher, qui s'avance un peu sur le rivage. Le débarquement y est dangereux, mais beaucoup plus au Petit-Akra qu'aux deux autres lieux, sur-tout pendant le premier & le dernier quartier de la Lune. Des Marchais place près d'Akra une petite Crique, qui, dans un cas pressant, peut passer pour un Port. La rade est sûre & commode.

Trois Villes maritimes, & trois Forts Européens.

(26) Le même, p. 184; & Phillips, p. 213.

(27) Les Habitans employent leurs pieds, ornés d'or ou d'argent, à charger leurs pipes.

(28) Des Marchais, Vol. I. p. 276.

(29) Barbot, p. 181; Bosman, p. 67.

(30) Des-Marchais dit qu'ils sont à la portée du canon l'un de l'autre. Mais Smith assure que le Fort Hollandois est à la portée du mousquet du Fort Anglois, & que le Fort Danois est à deux milles du Fort Hollandois.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE. Ville de Soko.

Soko étoit composée d'une centaine de maisons dispersées. Mais elle a reçu beaucoup d'augmentation en 1692, par l'arrivée d'un grand nombre de familles, qui la choisirent pour retraite après les guerres d'Aquambo ; & dès l'année suivante elle devint une des plus belles & des plus grandes Villes de la Côte d'Or. Sa situation est sur un terrain uni, & ses rues sont régulieres. Elle entretient beaucoup de Commerce avec les Anglois, au préjudice de la Compagnie de Hollande. Le Fort James, qui la commande, est un édifice quarré, défendu par quatre batteries. Ses murs sont fort hauts & fort épais, sur-tout du côté qui regarde le Fort Hollandois. Ils sont de pierre de roc, mais trop mal cimentés pour résister aux pluies excessives du Pays. Les logemens ont pour toît une plate-forme, surmontée d'une Tour quarrée (31) où l'on arbore le pavillon Anglois. L'Auteur ne compta que dix-huit petites pieces de canon de fer sur les batteries. Vingt Blancs & trente Negres composent la garnison.

Fort Anglois de James.

La situation de ce Fort est des plus avantageuses. Il a la Ville de Soko au Nord. Mais l'année n'a pas de saison où l'on puisse y débarquer sans danger. Barbot nous apprend qu'on a fait, en 1700, des réparations considerables aux murs, sur-tout du côté qui regarde le Fort Hollandois, & qu'on a augmenté l'artillerie. Les logemens & le donjon ont reçu aussi plus d'élévation, & l'on y a joint une citerne (32).

Bosman remarque que le Fort James, comme tous ceux, dit-il, qui appartiennent aux Anglois, est fort mal en garnison. Cette Nation, ajoute-t-il, s'imagine qu'il suffit de bâtir des Forts & d'y mettre du canon, sans prendre soin de les faire garder : exemple, dit-il encore, qui n'est que trop suivi par leurs voisins.

Ses divers changemens.

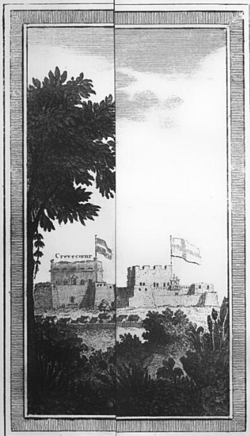
Phillips rend témoignage qu'en 1695 le Fort n'avoit que douze Blancs pour garnison. C'étoit alors un simple quarré, dont les quatre angles avoient chacun leur batterie, qui contenoient vingt canons. L'angle, ou le bastion du Sud, s'écroula dans le même tems, parce que la pluie avoit entraîné l'argile ou le plâtre qui servoit à lier les pierres au lieu de chaux. On entreprit de le rebâtir, dit le même Auteur, mais avec aussi peu de précaution contre le même danger (33). Smith, qui étoit dans le Pays en 1727, assure que le Fort James est aujourd'hui fort grand, & d'une force égale à sa beauté, qu'il est bâti sur une colline pierreuse & escarpée, qui semble pendre sur la mer ; que sous le mur de la Place, on a fait une batterie capable de contenir vingt pieces de canon ; que le Fort a d'ailleurs quatre grands bastions, qui contiennent vingt-sept pieces, & que la campagne, aux environs, n'étant pas trop couverte de bois, peut passer pour une des plus agréables de toute la Guinée. Il ajoute qu'à peu de distance du Fort il y a des étangs de sel, qui suffisent pour fournir toute la Côte (34), & les Vaisseaux mêmes qui y abordent. Atkins dit que les François (35), les Anglois & les Hollandois en prennent une grosse quantité, qu'ils répandent dans les Pays interieurs, où cette marchandise est toujours précieuse (36).

Petit-Akra.

Le Petit-Akra, qui n'est éloigné de Soko que d'un demi-mille, avoit un

(31) Voyez la Figure.
(32) Barbot, p. 182 & 448.
(33) Phillips, *ubi sup.*
(34) Smith, p. 135.
(35) C'est une erreur, au lieu des Danois.
(36) Atkins, p. 107.

Marché



T.IV. N°. XVIII.

Côte d'Or. Geographie.

Marché commode & très fréquenté, avant qu'il eût été brûlé par les Aquambos, qui n'y ont pas laissé six maisons entieres. *Fourri*, Roi d'Akra, préferoit ce lieu au Grand-Akra, pour sa résidence. L'Auteur vit plusieurs fois ce Prince en *1679*. Il avoit la phisionomie fort belle, & beaucoup d'affection pour les Européens; mais son caractere inquiet causa sa ruine. Smith observe que les Habitans de Soko & du Petit-Akra ne peuvent vivre d'accord, & qu'ils se distinguent par des noms Anglois & Hollandois.

Fort Hollandois de Crevecœur. Sa situation & sa forme.

Le Fort Hollandois de Crevecœur, au Petit-Akra, est à la portée (37) du canon du Fort de James, sur une pointe de rocher. Il est quarré & défendu par quatre batteries (38), qui sont de pierre, comme la courtine, mais si mal construites, qu'elles ne soutiendroient pas une longue attaque. D'ailleurs, il est commandé par le Fort James, qui le réduiroit bien-tôt en poudre. Les logemens consistent dans un grand bâtiment quarré, avec une plate forme au sommet, & une Tour d'où l'on déploie le pavillon de Hollande, suivant l'usage de tous les Forts de Guinée à la vûe des Vaisseaux qui s'approchent. La garnison est composée de quinze Blancs & de vingt-cinq Negres. La porte du Fort, qui regarde le Petit-Akra, & la rade du Grand, est défendue par un corps-de-garde & par deux barrieres, mais sans fossé & sans palissade; défaut commun à tous les Forts de la Côte, sans exception. L'ignorance des Negres, dans l'art d'attaquer les Places, fait regarder ces défenses extérieures comme un secours inutile. L'Auteur compta, sur les batteries, quatorze pieces de canon & quelques padereros. Mais l'avantage particulier du Fort de Crevecœur est de jouir d'un air beaucoup plus pur que les deux Forts voisins.

Malgré la remarque qu'on vient de faire sur ce qu'il auroit à redouter du Fort Anglois, Phillips, Anglois lui-même, assure que celui de Crevecœur est plus élevé, & que dans un cas de guerre il pourroit l'incommoder beaucoup, parce qu'il est mieux en artillerie (39).

Ville d'Orsoko.

Orsoko, ou *Orsaki*, s'est ressenti, comme Akra, de la fureur des Aquambos. C'étoit autrefois une Ville assez considérable; mais ayant été ruinée par la guerre, les Habitans se sont retirés à Papa. Le Fort de Christiansbourg, qui commande ce lieu, fut bâti par les Danois, sans qu'on sçache dans quelle année; mais ils lui donnerent ce nom à l'honneur de leur Roi. C'est un bâtiment quarré, comme ceux des deux autres Forts, & défendu aussi par quatre batteries de vingt pieces de canon (40). Smith, qui le place à deux milles du Fort Hollandois, dit qu'il est fort (41) & spacieux. Bosman observe qu'il (42) vaut seul les deux autres. Cet avantage ne l'a pas garanti de plusieurs révolutions.

Fort Danois de Christiansbourg.

Révolutions de ce Fort.

En *1670*, il étoit gouverné par Jean *Ollarichs de Gluckstad*, homme de mérite, que les Negres massacrerent perfidement, à l'instigation d'un Grec qui avoit vécu quelques années sous ses ordres. Ce traître vendit ensuite la Place à Julien de Campo Baretto, ancien Gouverneur de Saint-Thomas, pour la somme de sept marcs d'or, qui ne font pas plus de deux cens vingt-quatre

Les Portugais s'en saisissent.

(37) Smith dit à une portée du mousquet.
(38) Barbot, p. 182.
(39) Phillips, *ubi sup.* p. 23.
(40) Bosman, p. *69*.
(41) Smith, p. 135.
(42) Bosman, *ubi sup.*

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

livres sterling. Au commencement de l'année 1681, ce Baretto ayant été fait prisonnier dans le Fort, par sa propre garnison, qui s'étoit revoltée, l'Auteur, qui l'avoit connu trois ans auparavant dans l'Isle du Prince, se crut obligé de lui rendre une visite. Mais le Chef des mutins fit fermer l'entrée du Fort, & se contenta de répondre qu'il justifieroit quelque jour sa conduite. Il ajouta que si le Prisonnier souhaitoit de retourner en Europe, il en avoit la liberté. Baretto s'obstina dans la résolution de ne pas quitter son poste sans un ordre exprès du Roi de Portugal, & chargea Barbot d'une Lettre pour la Cour de Lisbonne. Il se flattoit, de jour en jour, de voir arriver quelque Vaisseau de guerre Portugais. Le Fort avoit reçu de lui le nom de Saint-François-Xavier. Mais la garnison étoit alors dans une misérable situation. Les provisions lui manquoient, jusqu'au pain, & les marchandises qui étoient dans les magasins ne montoient pas à la valeur de soixante livres sterling; quoiqu'il en eût coûté aux Portugais plus de cent marcs d'or pour les réparations de la Place. Les Danois de Fredericksbourg, près du Cap-Corse, en solliciterent la restitution, & l'obtinrent en 1682 pour une grosse somme. Ils y rétablirent leur Commerce, avec assez de succès jusqu'en 1693, qu'ils se laisserent surprendre par les Negres. Barbot fait le recit de cet évenement.

Il retourne aux Danois.

Ils le perdent par la trahison d'un Negre.

Les Danois avoient offensé le Roi d'Akra par quelqu'insulte. Ce Prince, qui cherchoit l'occasion de se venger, prit le tems d'une maladie, qui avoit fort affoibli la garnison. Il observa que les Danois prenoient beaucoup de confiance à l'attachement d'un Negre nommé *Assemi*, qui, jouissant d'une grande consideration dans le Pays, avoit rendu d'importans services à leur Commerce. Il ne manqua pas d'artifice pour le faire entrer dans son projet. Assemi, gagné par de flateuses promesses, fit croire au Gouverneur Danois qu'il devoit lui venir un grand nombre de Marchands Negres pour acheter des armes, & lui conseilla d'en hausser le prix. En effet, il parut au jour marqué, avec quatre-vingt Negres alterés de sang, que les Danois reçurent sans défiance. Lorsque le marché fut conclu, & que les armes eurent été payées en or, cette troupe perfide les ayant chargées de poudre & de balles, sous prétexte de les mettre à l'épreuve, fondit sur la garnison qui n'étoit que de vingt-cinq ou trente hommes, & trouva peu de difficulté à s'emparer du Fort. Les trente Danois furent dispersés dans divers Cantons du Pays. Leur dépouille & celle des magasins valut au Roi d'Akra environ sept mille livres sterling. Le Fort fut donné au traître Assemi (44), qui, soutenu d'une garnison de Negres, y entretint un Commerce fort avantageux avec les Vaisseaux de diverses Nations de l'Europe.

Scenes comiques d'un Commandant Negre.

Bosman, après avoir déploré le sort des Danois, prend plaisir à raconter divers changemens comiques qui arriverent dans leur Fort. Assemi, revêtu du Commandement, prit les habits du Gouverneur Danois, & se fit faire des complimens sous le même titre. Cette cérémonie produisit plusieurs scenes plaisantes. Il fit tonner son artillerie à l'arrivée des Bâtimens d'Interlope, comme s'il n'eût jamais dû voir la fin de sa poudre. Le Fort demeura quelque-tems entre ses mains. Mais il fut obligé de le remettre à

(44) On trouve le même recit dans les Mémoires de Bloom, de l'année 1693.

deux Vaisseaux Danois qui aborderent sur la Côte. Les Hollandois contribuerent à cette restitution par leur entremise. Service, dit l'Auteur, qui fut payé d'ingratitude : mais ils eurent la satisfaction d'être bien-tôt vengés. Les Danois ayant dégarni leur Flotte, pour laisser une puissante garnison dans le Fort, devinrent la proie des Pirates à la vûe même des Côtes de Guinée (45). CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

Quand on considere le courage & l'humeur martiale des Negres de cette contrée, il paroît fort étrange qu'ils ayent pû consentir à se laisser brider par trois excellens Forts, à si peu de distance l'un de l'autre. Mais tel est le pouvoir des presens, dans le Pays même qui produit l'or. Le Roi d'Akra, gagné il y a quarante ans par ceux des Hollandois & des Danois, commença par leur accorder la liberté de bâtir chacun leur magasin, & d'y mettre un Facteur, sous l'obligation (46) d'un tribut annuel de sept marcs d'or. Après avoir obtenu cette premiere faveur, ils ne cesserent pas d'insinuer aux Negres, que leur Pays étant exposé aux courses continuelles des Aquambos, leurs mortels ennemis, leur propre sûreté devoit leur faire souhaiter de voir les Comptoirs changés en Forts, pour mettre leurs biens & leurs familles sous la protection d'une bonne artillerie. Ils réussirent enfin à former les Etablissemens qui subsistent aujourd'hui. Comment les trois Forts Européens d'Akra ont été bâtis.

Les Hollandois furent les premiers qui choisirent un lieu convenable pour un Fort, & qui y bâtirent un magasin de pierre de roc, long de soixante-deux pieds, sur vingt-quatre de largeur. L'édifice fut environné de boulevarts & de murs, avec des embrasures pour le canon. Bien-tôt les Denois obtinrent la même permission, & les Anglois (47) se la procurerent à leur exemple. Cependant les Portugais avoient eu long-tems auparavant un Fort dans le Pays d'Akra, d'où leur cruauté les avoit fait chasser par les Habitans, comme on l'a déja rapporté.

Au fond, les trois Forts Européens ont été, dans quelques occasions, d'une extrême utilité pour les Habitans, sur-tout en 1680, lorsque le Roi d'Aquambo fit la conquête d'Akra. Sans le secours qu'ils trouverent dans ces trois asiles, il n'en seroit pas échappé un seul à la furie du vainqueur ; & ceux qui auroient survécu à la perte de leur Pays, ne seroient point en état de faire le riche Commerce qu'on leur voit exercer aujourd'hui. Cependant il y eut un grand nombre de familles qui chercherent une retraite dans les contrées de *Lay*, de *Papa* & de *Juida* ; comme leur Roi (48) s'étoit retiré dans celle de Fetu, pour se délivrer entiérement du pouvoir arbitraire des Aquambos. Utilité que les Negres en ont tirée.

Les trois Forts d'Akra reçoivent leurs provisions du Cap-Corse, de Manfro, d'Anamabo, & de Cormantin. Depuis que les ravages de la guerre ont dépeuplé le Pays, les grains y sont devenus si chers, que la caisse de maïz, de deux boisseaux, est montée jusqu'à dix pieces de huit (49).

Le Roi d'Akra & ses Nobles, ou plutôt ses Favoris, étoient si riches en or & en Esclaves, que Bosman ne faisoit pas difficulté d'attribuer plus de richesses à cette seule contrée qu'à tout le reste (50) de la Côte d'Or. Des- Ancienne richesse du Pays d'Akra.

(45) Bosman, p. 68.
(46) Deux cens vingt quatre livres sterling.
(47) Barbot, p. 181.
(48) Nous l'avons nommé Fourri, d'après Barbot. Bosman, qui raconte son Histoire, le nomme Fereri.
(49) Barbot, p. 182 & 184.
(50) Bosman, p. 70.

CÔTE D'OR. GEOGRAPHIE.

Marchais dit qu'elle étoit tout à la fois riche & si puissante, qu'elle pouvoit lever en peu de tems une armée de quinze ou seize mille hommes (51).

Occupations de ses Habitans.

Les principales occupations des Habitans sont le Commerce, l'agriculture & la guerre. Quoique le terroir soit assez fertile, les provisions leur manquent ordinairement vers la fin de l'année; ce qui les met dans la nécessité d'avoir recours aux Pays voisins, & d'enlever quelquefois à force ouverte ce qu'ils ne peuvent obtenir par des échanges. Ils s'embarrassent peu de la pêche ou de la fabrique du sel, quoique le sel & le poisson soient en abondance dans le Pays. Ils abandonnent ce soin aux Negres de la Côte, ou à ceux qui viennent chercher leur vie parmi eux, & qui sont en assez grand nombre pour servir à peupler plusieurs Villes. Ces Etrangers ne se bornant point aux profits du sel & de la pêche, font un Commerce considérable avec les Vaisseaux étrangers. Il n'y a point de Canton, sur toute la Côte d'Or, sans en excepter celui d'Anamabo, qui fournisse plus d'Esclaves que le Pays d'Akra. Les guerres continuelles des Habitans leur procurent sans cesse un grand nombre de Prisonniers, dont la plûpart sont vendus aux Marchands de l'Europe (52).

Leurs maisons.

Smith represente les Habitans des trois Villes maritimes d'Akra (53), comme les plus civilisés de la Côte d'Or. Des-Marchais raconte que leurs maisons sont quarrés & bâties fort proprement. Les murs, dit-il, sont de terre, mais d'assez belle hauteur, & les toits couverts de paille. L'ameublement est des plus simples; car malgré leurs richesses, ils se contentent de quelques pagnes pour habillement, & leurs besoins sont renfermés dans des bornes fort étroites. Ils sont laborieux. Ils entendent le Commerce. On s'apperçoit qu'ils ont retenu parfaitement les leçons des Normands, leurs anciens maîtres. La crainte que leurs voisins, du côté du Nord, ne viennent partager avec eux les profits du Commerce des Européens, leur fait boucher soigneusement tous les passages. Ainsi toutes les marchandises qui se répandent au Nord passent nécessairement par leurs mains. Ils ont établi un grand Marché, qui se tient trois fois la semaine à *Abeno*, Ville à deux lieues du Grand-Akra & sept ou huit de la Côte, où les Negres voisins apportent en échange, pour les commodités de l'Europe, de l'or, de l'yvoire, de la cire & du musc; sans compter les Esclaves, qui viennent en fort grand nombre par cette voie. Akra fournissoit autrefois (54) un tiers de l'or que les Européens tiroient de la Côte. Bosman observe que dans l'abondance de l'or & des Esclaves, les trois Forts vivoient en bonne intelligence, parce que chacun n'avoit rien à regretter pour sa part, & que l'un ayant quelquefois des marchandises qui manquoient à l'autre, ils s'entr'aidoient mutuellement pour leur avantage commun.

Leur jalousie pour le Commerce.

Marché qu'ils ont établi par précaution.

Guerres qui arrêtent le progrès du Commerce.

Le Commerce d'Akra n'auroit fait qu'augmenter de jour en jour, si les Negres d'Aquambo & d'Akim étoient capables de vivre d'accord. Mais les querelles & les guerres se renouvellent sans cesse entre ces deux Nations. Celle d'Akim s'attribue sur l'autre un droit féodal, & veut se faire payer un tribut qu'on lui refuse. Le Roi d'Aquambo, pour se procurer quelques

(51) Des-Marchais, Vol. I. p. 272.

(52) Bosman, *ubi sup.*

(53) Smith, p. 135. Il en fait honneur à sa Nation.

(54) Des-Marchais, *ubi sup.* p. 272 & 274.

intervalles de tranquillité, a l'adresse de semer (55), par ses insinuations & ses presens, des dissensions entre les principaux Seigneurs d'Akim. Mais de part ou d'autre on est toujours troublé par le bruit des armes. Des-Marchais assure (56) que l'or est si commun dans le Pays d'Akra, qu'une once de poudre à tirer se vend deux dragmes de poudre d'or. Suivant Barbot, il y est d'une pureté singuliere, & ne le cede pas à celui d'Axim, qui vient d'Iguira. La plus grande partie sort du Pays d'*Aboni*, & de celui de *Quako*, qui est plus éloigné & plus (57) riche encore qu'Aboni. Smith rend témoignage, que dans quelques circonstances qu'on arrive sur la Côte d'Akra, il est rare qu'on n'y trouve point un Commerce avantageux, sur-tout en Esclaves. Il suppose qu'on les y amene de fort loin, parce qu'il se trouve ordinairement un ou deux Malayens dans chaque troupe (58).

Côte d'Or. Géographie.

Marchandises recherchées par les Negres d'Akra.

Les marchandises qui réussissoient le mieux anciennement, étoient les draps rouges de laine, la vaisselle de cuivre, de toutes sortes de forme (59) & les grosses serges d'Espagne. Mais celles qu'on recherche aujourd'hui, sont les toiles de Coësvelt ou d'Osnabrug, les étoffes de Silesie, les lyats, les saies, les perpetuanes, les fusils, la poudre, l'eau-de-vie, les colliers de verre, les couteaux, les petites voiles, les nicances, & d'autres commodités dont le goût s'est répandu parmi les Negres. Ils les portent au Marché d'Aboni, où l'on voit arriver, trois fois la semaine, une prodigieuse quantité d'autres Negres, *Akkanez*, *Aquambos*, *Aquimeras*, *Quakos*, qui achetent leurs nécessités à fort grand prix; car, ne pouvant obtenir la liberté de venir jusqu'aux Forts Européens, ils n'ont pas d'autre régle pour la valeur des marchandises, que la volonté des Marchands Negres d'Akra. Cependant le Roi s'est établi, dans ces Marchés, des Inspecteurs, qui fixent à present les prix respectifs. Il en tire un profit considerable; & ces Postes, qui ne manquent point d'enrichir ceux qui les possedent, sont fort recherchés (60).

Inspecteurs établis dans le Marché d'Aboni.

Remarques nautiques.

La violence des vagues, qui rend le débarquement fort dangereux, est le plus grand obstacle du Commerce, sur la Côte d'Akra. Tous les Voyageurs conviennent (61) que le meilleur endroit pour le mouillage est vis-à-vis le Fort Danois. Barbot avertit les Matelots de lever l'ancre, tous les deux ou trois jours, parce que le fond est si rempli de rocs, que les cables courent toujours risque d'être coupés huit ou neuf pieds au-dessus des ancres. Les vents Sud-Ouest, qui soufflent ici pendant tout le jour, depuis le mois de Mai jusqu'au mois de Septembre, excepté dans le tems des pluies, rendent la mer si grosse & donnent tant de force à la marée, dont le cours porte à l'Est, que les meilleurs Bâtimens ont peine à résister sur leurs cables. Dans la saison humide, la marée n'a point d'autre regle que la lune & le vent. Deux ou trois jours avant & après la nouvelle & la pleine lune, sa direction est à l'Ouest; comme elle est aussi, lorsque le vent, après avoir soufflé impétueusement au Nord-Est & à l'Est-Nord-Est, tourne au Sud-Sud-Ouest ou au Sud-Ouest. Alors elle remonte, pendant vingt-quatre heures, contre le vent.

(55) Bosman, p. 68.
(56) Des-Marchais, *ubi sup.* p. 276.
(57) Phillips dit qu'il est d'une pureté parfaite, p. 213.
(58) Barbot, p. 184.
(59) Smith, p. 171.
(60) Artus, *ubi sup.* p. 51.
(61) Barbot, p. 184.

Côte d'Or. Geographie.

C'est ce que l'Auteur a verifié plus d'une fois, tandis qu'il étoit à l'ancre devant le Cap-Corse, Anamabo, Cormantin & Akra (62).

Grands Canots d'Akra.

Artus observe que de son tems, les Negres d'Akra n'avoient pas beaucoup de Canots, mais qu'ils en avoient d'une grandeur extraordinaire. Il en vit plusieurs qui étoient longs de trente-cinq pieds, & larges de cinq, sur autant de profondeur. Ils étoient capables de contenir jusqu'à trente hommes. Leur Commerce avec les Vaisseaux Hollandois étoit marqué pour certains jours de la semaine, & jamais ils ne se rendoient à bord sans être fournis d'une bonne quantité d'or. Le même Voyageur ajoute que les Bâtimens Hollandois venoient rarement sur cette Côte, parce qu'ils redoutoient la violence de la mer; mais qu'ils envoyoient leurs marchandises de Mawri & du Cap-Corse, sur des Barques ou des Chaloupes. Quoique la distance ne soit que de dix-huit milles, la force des courans retenoit quelquefois ces Barques trois semaines ou un mois dans le voyage (63).

Difficultés de la Côte.

§ IX.

Royaumes de Labadde, de Ningo & de Soko. Riviere de Volta.

Etendue du Pays de Labadde.

APRÈS le Royaume d'Akra, on trouve celui de *Labadde*, qui n'ayant pas plus de quatre lieues de circonférence, mériteroit à peine une description particuliere, s'il ne touchoit à la mer, par une lieue de Côte entre Akra & Ningo. Dans cet espace, il a deux Villes; *Orso* & *Labadde*. La seconde est fort grande & fort peuplée (64). Elle est environnée d'un mur sec de pierre. Sa situation est dans une grande & belle prairie. Les Habitans de ces deux Villes sont généralement livrés à la culture de leurs terres & au soin d'un grand nombre de moutons & de porcs, qui composent leurs troupeaux. Ils les tirent du Pays de Lay, & les ayant engraissés des fruits de leurs terres ils les vendent avantageusement aux Negres d'Akra & de plusieurs autres Cantons. Ils font du sel pour leur propre usage; mais comme (65) ils ont peu d'or, leur Commerce n'est pas considérable. Ils sont gouvernés par leur propre Roi. Le Royaume de Ningo, que les François appellent *Lempi*, ou *Lampi*, & les Anglois *Lampa* ou *Alampo*, borde à l'Oüest celui de Labadde, & le Grand-Akra; à l'Est, Soko, & la mer au Sud. Il n'a pas moins de treize lieues au long de la Côte, depuis Labadde jusqu'à la Ville de Lay ou d'Alampi. Son Chef porte le titre de Roi de Ladingkour, quoiqu'il soit dépendant du Roi d'Aquambo, qui exerce une autorité arbitraire dans ses Etats, & qui impose des châtimens séveres à ses Sujets pour les moindres fautes (66). Le Pays est d'une fertilité médiocre, & n'est pas mieux peuplé. Mais il nourrit beaucoup de bestiaux, tels que des vaches, des porcs & des moutons, avec une grande quantité de volaille. Les Negres de tous les Cantons de la Côte d'Or viennent s'en fournir dans leurs Canots, à fort bon marché. Le reste du Commerce consiste dans la traite des Esclaves, que les mêmes Negres viennent acheter, lorsqu'il ne se

Villes d'Orso & de Labadde.

Différens noms du Royaume de Ningo.

Ses productions.

(62) Barbot, p. 185.
(63) Artus, *ubi sup.*
(64) Artus la place à quatre milles d'Akra.
(65) Artus, p. 52; & Barbot, p. 184.
(66) Bosman, p. 327; & Barbot, p. 185.

presente point de Vaisseaux Anglois, François (67) ou Portugais. Cette traite est quelquefois fort avantageuse pour les Européens, sur-tout aux environs de Lay ou d'Alampi. Mais comme elle dépend de la guerre ou de la paix des Pays interieurs, l'incertitude arrête les Vaisseaux de l'Europe, & l'on ne voit gueres que les Hollandois qui y touchent en passant. Outre le Commerce, les Habitans exercent l'agriculture & la pêche. Mais s'ils tirent quelqu'avantage de l'agriculture, ils ont moins à se louer de leur pêche au long de la Côte, parce que l'agitation continuelle des flots les expose toujours à quelque danger. Leur goût pour le poisson trouve plus aisément à se satisfaire dans les rocs & les rivieres, dont tout leur territoire est rempli (68).

Côte d'Or. Geographie. Occupations des Habitans.

Les principales Villes du Pays sont le Petit-*Ningo*, *Tema* ou *Temina*, *Sincho* (69) ou *Chinka*, *Brambo*, *Pompena* ou *Ponni*, le Grand-*Ningo*, *Lay* ou *Alampi*, & *Ocka*; tous lieux stériles, & dont l'accès est fort dangereux. Les plus célebres pour le Commerce sont *Sincho*, le *Grand-Ningo* & *Lay*, quoiqu'en 1680 les Hollandois fussent établis à *Tema* ou *Temina*.

Principales Villes du Pays.

Sincho, ou *Chinka*, est située à cinq lieues d'Akra. Cette Ville étoit assez fréquentée au commencement du dernier siécle, lorsque les Hollandois commencerent à la connoître; mais les Habitans ne s'occupent aujourd'hui que de la pêche, pour fournir du poisson au Marché de *Spise* (*), grande Ville interieure, où ce Commerce n'est chargé d'aucun impôt. Les Negres achetent ici, des Vaisseaux Européens, beaucoup de toile & plusieurs sortes d'étoffes, pour les répandre dans l'interieur du Pays; & le même usage est établi au long de la Côte jusqu'à la Riviere de *Volta*. Leur langage est différent de celui d'Akra. Entre les productions du Pays, on distingue les oranges par leur grosseur & leur beauté. On prend ici des raies, qui ont quelquefois quinze pieds de longueur (70).

Sincho, ou Chinka.

La situation du Grand-Ningo est cinq lieues à l'Est de *Sincho*. On n'apperçoit presque point cette Ville de la rade, & ses marques de terre se réduisent uniquement à la haute Montagne de *Redundo*, qui est dans les terres, exactement au Nord de Lay; c'est-à-dire, que si l'on est parti de Sincho, on est dans la rade de Ningo lorsqu'on arrive au Sud de cette montagne. Mais on est bien mieux averti par l'arrivée d'un grand nombre de Canots, qui se détachent de la Côte aussi-tôt qu'ils apperçoivent quelque Vaisseau qui vient du côté de l'Ouest. Cette Ville offre quelquefois un Commerce fort brillant. On y trouve, suivant le hazard des conjonctures, un grand nombre d'Esclaves, & quantité d'or, qui vient de Quako, Pays interieur, où ce précieux métal est en abondance. Les Habitans du Grand-Ningo & de son Canton engraissent une multitude de bestiaux dans leurs pâturages, & les vendent aux Negres de la Côte d'Or, qui viennent les acheter; ou les transportent, avec beaucoup d'avantage, dans le Royaume d'Akra. Un jeune bœuf s'y vend jusqu'à trente écus.

Grand-Ningo.

Son Commerce.

Lay, ou *Alampi*, est située deux lieues à l'Est du Grand-Ningo, & se fait reconnoître aisément à la Montagne de Redundo, qui se presente en forme

Lay ou Alampi. Sa situation.

(67) Barbot fut informé que les François sont le principal Commerce de cette Côte.

(68) Bosman, p. 327 & suiv.

(69) Dans l'Original c'est *Cincho*. Artus met *Chinka*.

(*) Dans l'Original c'est *Spice*.

(70) Artus, *ubi sup.* p. 52; Barbot l'a copié ici, & lui doit entiérement sa page 185.

Côte d'Or. Geographie.

de pain-de-sucre au Nord-Nord-Ouest, & qui est éloignée de six lieues dans les terres. L'ancrage est excellent à Lay, sur un fond de sable, mêlé de petits cailloux. La Côte, aux environs, est bordée de collines assez hautes & quelquefois fort escarpées, dont plusieurs sont ornées de palmiers & d'autres arbres dispersés. Sous ces collines, le rivage est d'un beau sable blanc, mais assez étroit dans sa largeur. La situation de la Ville est sur le penchant d'une colline qui regarde le Nord; de sorte qu'on ne découvre de la rade qu'un petit nombre de maisons. Les Habitans sont doux & civilisés, mais si timides & si défians, qu'ils n'osent aller à bord sans (71) avoir reçu des ôtages.

Lay ou Alampi.

Lay, ou *Alampi*, qui est une Ville renommée pour le commerce des Esclaves, s'est vûe pendant quatre ans soumise aux Anglois, qui y avoient un Comptoir, gardé par cinq Blancs & par dix Gromettes. La Compagnie d'Afrique fit quelques démarches pour y faire bâtir un Fort; mais les Habitans s'y étant opposés avec le secours des Anglois, il fut interrompu pendant quelques années. Cependant elle avoit recommencé, du tems de (72) l'Auteur, l'exécution de cette entreprise. Lorsque les Royaumes d'Axim & d'Aquambo sont en guerre, on trouve ordinairement ici un grand nombre d'Esclaves. Les Negres d'Axim y amenent leurs prisonniers; & ceux d'Aquambo conduisent les leurs dans le Canton d'Akra. *Santi*, célebre Négociant Negre, fit long-tems ce commerce à Lay, sous les ordres du Roi, qui l'avoit chargé de mettre le prix aux Esclaves & aux marchandises. Il commençoit par exiger des ôtages; après quoi, se livrant avec assez de confiance, il envoyoit par degrés ses Esclaves à bord, & recevoit les marchandises à mesure qu'ils étoient délivrés. Un Vaisseau n'avoit souvent besoin que d'un mois ou de trois semaines pour se fournir de quatre ou cinq cens Esclaves. Du tems de l'Auteur, un bon Esclave mâle ne coûtoit que cinquante-cinq ou soixante livres de Koris.

Santi, fameux Commerçant Negre.

Les François, les Anglois, & sur-tout les Portugais, fréquentent beaucoup cette Côte, pour se procurer des Esclaves & des provisions. Cependant il arrive quelquefois, dans les intervalles de paix, que les Esclaves y sont fort rares. En 1682, l'Auteur y fut trois jours à l'ancre sans en pouvoir obtenir un, quoique deux mois auparavant un Vaisseau de guerre de sa petite Escadre en eût acheté trois cens dans l'espace d'une semaine; ce qui marque, dit-il, combien le Commerce est incertain à Lay.

Fertilité du Pays de Ningo.

Le Pays de Ningo est plat & bas, peuplé, fertile & rempli de bestiaux, tels que des vaches, des moutons, des porcs, que les Habitans vendent continuellement dans toute l'étendue de la Côte d'Or. Les difficultés d'un rivage fort haut & presqu'inaccessible rendent leur pêche peu considerable: mais l'abondance de leurs rivieres & de leurs lacs supplée au poisson de mer.

Fin de la Côte d'Or.

Les Anglois & les Hollandois terminent la Côte d'Or à Lay, parce que le commerce de l'or cesse plus loin, & que celui des Esclaves y commence. Mais, à l'exemple d'Artus & des anciens Navigateurs, nous l'étendons jusqu'à la Riviere de Volta; & nous croyons devoir considerer l'espace qui est entre cette Riviere & Lay, comme une frontiere, dont le Commerce est mêlé avec celui de ses voisins à l'Est.

(71) Barbot, p. 186.

(72) Le même, p. 449.

Le

Le Royaume de Soko s'étend à l'Ouest d'*Okka*, Village à l'Est de Lay, & forme la Côte jusqu'à *Rio Volta*. On ignore son étendue dans les terres, parce que le hasard seul y amene les Européens. Cependant les Portugais touchent quelquefois à ses Places maritimes, qui se nomment *Angulan*, *Bribarou* ou *Bribreka*, *Baya* & *Aqualla* (73), pour y acheter diverses sortes de grains, que le Pays produit en abondance; ou des étoffes d'Akkanez, que les Negres de cette contrée y apportent lorsqu'ils n'ont point à craindre d'être volés sur la route. Les Negres de Kalo viennent aussi à Soko, mais par mer, lorsqu'ils apprennent l'arrivée de quelque Vaisseau de l'Europe, & ne manquent point d'amener quelques Esclaves.

Côte d'Or. Géographie. Royaume de Soko, & ses Villes maritimes.

Les occupations des Habitans de Soko, sont presqu'uniquement le soin de leurs bestiaux & la pêche, quoiqu'il y ait peu d'avantage à tirer de la derniere sur une Côte si dangereuse. Aussi s'en trouve-t-il fort peu de riches, excepté quelques Negres d'Alampi, d'Akra & d'Aquambo, qui se sont établis parmi eux. Ces trois Nations ayant le goût du Commerce, se sont répandues aussi à Lay, à Ningo, à Sincho, & à Pompena du côté de l'Ouest.

Outre les quatre Villages que j'ai nommés sur la Côte de Soko, on rencontre dans les intervalles plusieurs hameaux & quantité de cabanes dispersées. Quelques Voyageurs regardent cette contrée comme une partie du Royaume de Lampi. Le Port de Soko est environné d'une Côte basse & unie, qui s'éleve par degrés & qui se couvre de bois vers les terres.

Autres Habitations du même Pays.

Rio da Volta a reçu ce nom des Portugais, pour exprimer la rapidité de son cours & sur-tout celle de son reflux. Un Auteur fort moderne place sa source dans le Royaume d'Akan, qui borde au Sud celui de Gajo, vers le neuviéme degré de latitude du Nord. Cette Riviere traverse de-là le Pays de Tafou, dont on vante les mines d'or, & descend ensuite vers le Sud par *Quako*, *Aboura*, *Ingo*, & d'autres lieux. La Côte est plate & basse à son embouchure; mais on voit les terres s'élever en hautes collines, & même en montagnes fort escarpées. Le rivage de la mer est large & couvert d'un beau sable. Il forme plusieurs petites bayes. A la distance d'une lieue en mer, on trouve par-tout environ neuf brasses de fond. Des deux côtés de la Riviere, le Pays est assez ouvert pendant quelques milles, & presente un grand nombre de palmiers, qui paroissent plantés à des distances égales. Plus loin, on ne découvre que des bois, ou des arbres, entremêlés de ronces & de buissons (*).

Rio da Volta. D'où lui vient ce nom.

Bosman represente Rio da Volta comme une belle & grande Riviere, qui se décharge dans la mer avec tant de violence, qu'à trois ou quatre milles du rivage on s'apperçoit de la différence de ses eaux. Il ignore la longueur de son cours dans les terres. L'impétuosité de ses flots entraîne continuellement un grand nombre d'arbres, qui, s'arrêtant à son embouchure, redoublent le mouvement & la confusion des vagues. Les Canots mêmes n'y peuvent passer que deux fois l'année. C'est ordinairement entre le mois d'Avril & de Novembre; c'est-à-dire, dans le tems qui précede immédiatement la saison

Sa description.

(73) Smith, dans sa Carte, place un lieu nommé *Quitto* entre le grand Ningo & la Riviere de Volta; mais il n'en fait aucune mention dans son Voyage. Ce nom differe peu de *Queda*, qui est un des noms que Phillips donne au Royaume de Fida, ou Whida, ou Juda.

(*) Barbot, p. 319.

Côte d'Or. Geographie.

Curiosité inutile de Barbot.

des pluies, lorsque le calme regne sur la Côte; parce que le reflux de la Riviere est alors moins rapide. Mais après les pluies, il n'y a point de Negres qui osent en courir les risques. L'Auteur avoit passé quatre fois, sur son Vaisseau, devant l'embouchure de cette Riviere, sans autre éclaircissement que celui des Matelots, qui prétendoient chaque fois l'avoir apperçue. Mais en *1699*, étant revenu de Juida dans un Canot, il se fit conduire, à force de rames, le plus près qu'il put du rivage; & sa surprise fut extrême, de ne pouvoir découvrir ni l'embouchure, ni la moindre apparence d'ouverture. Cette experience lui parut une confirmation de ce qu'il avoit entendu raconter par un de ses gens, qui avoit fait le voyage par terre; sçavoir, que près de la mer, Rio da Volta est d'une prodigieuse largeur; mais qu'à l'Ouest il est resserré par une longue pointe de terre, qui ne lui laisse qu'un passage fort étroit. C'est apparemment cette disposition de son embouchure qui donne tant de rapidité & de violence à sa sortie (74).

Isle à l'embouchure de Rio Volta.

Des-Marchais dit (75) qu'on distingue ses eaux à deux lieues en mer; que l'embouchure est fort large, mais qu'elle est divisée au milieu par une petite Isle fort escarpée de toutes parts, déserte & couverte de bois; que cette Isle est défendue par une basse, ou un banc de sable, qui s'étend à deux lieues du rivage, & contre lequel la mer bat avec beaucoup de violence du côté de l'Est; que la Riviere de Volta vient de fort loin dans les terres, sans qu'on sçache la longueur de son cours ni les Pays qu'elle traverse; que ses inondations causent beaucoup de ravage, comme on en peut juger par la quantité d'arbres qu'elle entraîne jusqu'à la mer; enfin, qu'il est impossible alors d'y entrer ou de la traverser, même dans les Canots, mais qu'elle est plus accessible dans les tems de secheresse. La meilleure marque, pour découvrir de la mer l'embouchure de la Volta, est un petit bois situé sur sa pointe Est; quoique, dans l'éloignement, toute la Côte n'offre que l'apparence d'un Continent.

Erreur des Cartes Angloises & Hollandoises.

Toutes les Cartes Hollandoises & Angloises représentent le rivage, aux environs de la Volta, sur-tout quelques lieues à l'Ouest de son embouchure, comme bordé d'un banc de sable fort large & fort élevé. Sur ce témoignage, la plûpart des Vaisseaux de l'Europe qui font voile de Lay à Juida, prennent le large à dix ou douze lieues de la Côte. Mais ils abregeroient leur navigation s'ils étoient mieux informés; car il n'y a point d'autre écueil qu'un petit banc, qui est précisement à l'Est de l'embouchure de la Volta, & qui n'est pas marqué dans les mêmes Cartes. Ainsi toutes sortes de Vaisseaux peuvent faire voile, de Lay, au long des Côtes de Soko & de Volta, sans s'éloigner de plus d'une lieue & demie du rivage. Il y a un autre banc qui traverse l'embouchure, & qui, formant comme une barre, rend l'eau moins profonde, & contribue sans doute, avec la violence du reflux & l'étroite disposition du passage, à l'horrible gonflement qu'on a represénté.

Conseil pour la navigation de cette Mer.

Artifice du Gouverneur Hollandois de Mina.

Verboutert, Gouverneur Hollandois de Mina, s'étant imaginé à l'arrivée de Barbot, qu'il venoit tenter de nouvelles découvertes sur cette Côte, lui conseilla de ne pas entreprendre de pénetrer dans cette Riviere, & lui en representa vivement les dangers, dans la saison même où l'on étoit, c'est-à-

(74) Bosman, p. 328.

(75) Des-Marchais, Vol. II. p. 2.

dire, au mois d'Avril, qui passe pour la plus favorable. Mais dans le cours de la conversation, oubliant le dessein qu'il avoit eu de l'effrayer, il ajouta qu'il avoit pris l'usage d'envoyer, par intervalles, ses Chaloupes dans la Riviere de Volta, & qu'elles en apportoient des étoffes & quantité d'Esclaves. Il continua de raconter à l'Auteur que ces étoffes venoient des Nubiens & des Abyssins, avec lesquels les Habitans de la Volta entretenoient un Commerce fort libre, par le moyen de leur Riviere, qui vient de fort loin au Nord-Nord-Est. Il lui montra même quelques pieces de ces étoffes, qui ressembloient aux bordures de nos tapisseries à l'aiguille. Mais Barbot jugea que ce Commerce n'étoit pas fort considerable, puisque les Hollandois n'avoient pas formé d'établissement sur la Riviere. Les Portugais y touchent quelquefois, & se procurent quelques Esclaves, des dents d'éléphans, du maïz, qui y est en abondance, mais rarement ou jamais de l'or, ce métal étant à peine connu des Habitans (76).

Côte d'Or. Geographie.

Atkins dit que la Riviere de Volta est remarquable par la rapidité extrême de son cours; qu'elle rend la mer fort grosse près de sa barre, & qu'elle roule quelque-tems ses eaux sans s'y mêler. C'est-là, conclud-il, que commence la Côte de Papa (77).

Témoignage d'Atkins.

CHAPITRE VI.

Pays interieurs, derriere la Côte d'Or.

LES Européens ayant acquis peu de connoissances des Pays qui sont derriere la Côte d'Or, on ne doit pas s'attendre à trouver des éclaircissemens fort exacts dans les Relations. Cependant, comme il s'en trouve quelques-uns de nommés dans la Description des Pays maritimes, il est à propos de recueillir ici ce qu'on nous a laissé de plus clair sur leur situation.

Pays interieurs.

Les Pays interieurs, suivant le témoignage des Negres les plus sensés, sont *Avina*, *Iguira*, le Grand-*Inkassan*, *Inkassia-Iggina*, *Tabeu*, *Adom*, *Mompa*, *Vassabs*, *Vanqui*, *Abrambo*, *Quisoro*, *Inta* ou *Assienta*, *Achim* ou *Akim*, *Aqua*, *Quako*, *Kammana*, *Bonu*, *Equea*, *Latabi*, *Akkaradi*, *Insoko*, *Dankereis* ou *Dinkira*, *Kabesterra*, & le grand Royaume des *Akkanez*, qui comprend une partie des autres, du Nord-Ouest au Nord-Est; sans compter plusieurs petits Pays entremêlés. Toutes ces contrées sont fort riches en or. Les Habitans tirent ce précieux métal du sein de la terre, ou des rivieres, dont ils lavent le sable. Leur situation est entre quatre degrés trente minutes & huit degrés de latitude au Nord; & entre quinze & dix-neuf degrés de longitude Est de l'Isle de Fer; petit espace pour un si grand nombre de Nations (78).

Noms des Pays interieurs.

1. Avina borde *Adom*, premier Royaume de la Côte d'Or. Ses Habitans portent quantité d'or, très pur & très fin, dans le Pays d'Issini & dans

Avina.

(76) Barbot, p. 310 & suiv.
(77) Atkins, p. 109.
(78) Barbot, p. 145.

PAYS INTERIEURS.

d'autres parties de la Côte. Ils sont d'une probité rare entre les Negres, & le Commerce est aussi agréable qu'utile avec eux.

Iguira ou Eguira.

2. Le Royaume d'Iguira, ou d'Eguira, touche à celui (79) d'Axim. Il est au Nord du Grand-Inkassan & à l'Est de Mompa. On y trouve beaucoup d'or, & de l'espece la plus pure, soit qu'il sorte de la terre ou des rivieres. La plus grande partie se transporte sur la Côte d'Axim ou d'Illini, suivant les occasions qui peuvent déterminer les Negres. Aussi l'or de ces deux Places est-il fort estimé des Marchands de l'Europe; d'autant plus, que passant par très peu de mains, il est moins sujet à l'imposture. Deux Negres de Commendo firent, il y a quelques années, le voyage d'Eguira, avec des marchandises de l'Europe, & se vanterent d'en avoir tiré un immense profit. Mais l'éloignement étant considérable, les chemins infestés de voleurs, & les passages gardés par d'autres Nations qui font acheter à grand prix la liberté du Commerce, il est rare qu'on s'expose à tant de dangers.

Grand-Inkassan.

3. Le Pays du Grand-Inkassan est bordé au Sud par celui d'Eguira, à l'Est par ceux de Vassabs & de Vangui, à l'Ouest par des régions inconnues. Ses Habitans viennent peu sur la Côte d'Or. Cependant il s'en trouve quelques-uns qui traversent le Pays d'Adom, pour faire le Commerce au Petit-Commendo ou à Illini, sur-tout au dernier de ces deux lieux, comme au plus proche.

Inkassa-Iggina.

4. Le Royaume d'*Inkassa-Iggina* touche, du côté du Sud, à celui du Grand-Inkassan, & vers l'Est à ceux de Vassabs & de Vanqui; mais ses bornes sont incertaines au Nord & à l'Ouest. Ses Habitans n'ont aucune correspondance avec les Negres de la Côte, & sont même inconnus au-delà des Nations qui touchent à leur Pays.

Taben.

5. Le petit territoire de Taben a le Royaume d'Anta au Sud, celui d'Adom à l'Ouest & au Nord, & vers l'Est celui de Commendo, dont il n'est séparé que par une petite Riviere. Les Negres de Taben sont en Commerce avec les Hollandois de Schama. Ils leur portent du grain, de la volaille & des fruits, comme ils fournissoient autrefois les mêmes commodités aux Portugais d'Axim (80).

Adom.

6. Le Royaume d'Adom est bordé par Taben à l'Ouest, par Guasso au Sud, par Vassabs au Nord, & par Abrambo à l'Est-Nord-Est. Ses Negres font le Commerce avec Axim & Boutro; mais lorsque les passages sont fermés, & les chemins infestés par des voleurs, ils cherchent leurs avantages du côté du Petit-Commendo. Le Pays d'Adom s'étend en droite ligne au long de la Riviere de Schama, & contient plusieurs Isles ornées de belles Villes & de Villages. De-là il s'avance à l'Ouest l'espace d'environ dix-huit lieues, jusqu'à la Riviere d'Ankobar. Il est sans Roi. Son Gouvernement consiste dans un Conseil de cinq ou six Seigneurs, dont l'un néanmoins est si puissant, que, suivant le Proverbe du Pays, il pourroit porter le Roi de Jabi sur ses cornes. Cette République n'est qu'une société de brigands, qui seroient capables d'inspirer la terreur à tous leurs voisins, s'ils l'étoient de vivre entr'eux dans l'union. En 1690, ils commencerent une guerre sanglante contre les Negres d'Anta; & pendant trois ou quatre ans qu'ils la

Gouvernement du Pays.

(79) Dans l'Original, on lit *Atzym*. (80) Barbot, *ubi sup.*

poufferent fans relâche, ils ruinerent leur Pays fans pouvoir les forcer à la foumiffion. Ils étoient en même-tems aux mains avec les trois Nations qui habitent la Riviere d'Ankobar, & les obligerent d'acheter la paix par un gros tribut.

PAYS INTERIEURS.

Guerres des Negres d'Adom.

Dans ces expéditions, ils avoient pour Général un Negre nommé *Anqua*, né avec des inclinations fi guerrieres, qu'il ne pouvoit vivre en paix. Cependant fes qualités militaires répondoient fi mal à fon goût, que dans la plûpart des engagemens qu'il eut avec les Negres d'Anta, il fut réduit à chercher fa fûreté dans la fuite. Il auroit bien-tôt vû la fin de fa carriere, fi fes compagnons n'euffent pas été meilleurs foldats que lui. Mais comme il étoit le plus puiffant de la Nation, en hommes & en argent, les autres régions n'ofoient s'oppofer à fes volontés. C'étoit d'ailleurs un monftre de cruauté. S'étant faifi, en 1691, de cinq ou fix des principaux Antefiens, il prit plaifir, de fang froid, à leur faire de fa propre main une infinité de bleffures. Enfuite il hûma leur fang avec une brutale fureur. Un de ces malheureux, qu'il haïffoit particulierement, fut lié par fes ordres, jetté à fes pieds, & percé de coups en mille endroits, tandis qu'avec une coupe à la main il recevoit le fang qui ruiffeloit de toutes parts. Après en avoir bû une partie, il offrit le refte à fon Dieu. C'eft ainfi qu'il traitoit fes ennemis; mais, faute de victimes, il tournoit fa rage contre fes propres Sujets.

Cruautés de leur Général.

En 1692, pendant la feconde campagne qu'il faifoit contre les Negres d'Anta, l'Auteur lui rendit une vifite dans fon camp, près de Schama. Il en fut reçu fort civilement, & traité fuivant les ufages du Pays. Mais au milieu même des amufemens que ce Barbare procuroit à fon hôte, il trouva l'occafion d'exercer fa cruauté. Un Negre remarquant qu'une de fes femmes étoit ornée de quelque nouvelle parure, prit le bout d'un collier de corail, dont il admira l'ouvrage, fans que cette femme parût s'offenfer de fa curiofité. L'ufage du Pays accorde une liberté honnête, dont le Negre ni la femme n'avoient pas paffé les bornes. Cependant le cruel Anqua fe trouva fi bleffé de cette action, qu'après le départ de Bofman, il leur fit donner la mort; &, fuivant fon goût monftrueux, il but à longs traits tout leur fang. Quelque-tems auparavant il avoit fait couper la main, pour un crime fort leger, à une autre de fes femmes; & fe faifant un amufement de fa cruauté, il vouloit que dans cet état elle lui peignât la tête & lui treffât fes cheveux. Bofman rapporte ces traits de barbarie, comme des exemples fort extraordinaires parmi les Negres de Guinée (81).

Productions du Pays.

Ceux des Pays interieurs étant obligés de traverfer Adom pour aller commercer fur la Côte, cette contrée a continuellement l'occafion de s'enrichir du travail d'autrui. Il s'y trouve d'ailleurs des mines d'or & d'argent; & Bofman fut informé que trois ans auparavant on en avoit découvert une fort riche. L'abondance qui regne dans cette Nation & la multitude des Habitans l'ont rendue fi fiere, que le Commerce y eft fort difficile. Ses terres font excellentes. Elle en tire affez de grains & de fruits, pour être fans ceffe en état d'en vendre à fes voifins. Les animaux, farouches & privés, y font en

(81) Bofman, qui fait tous ces récits, confeffe qu'il ne parle que fur le témoignage d'autrui, c'eft-à-dire, de quelques Negres.

PAYS INTERIEURS. grand nombre, & les rivieres remplies de poisson. Enfin, le Pays ne manque de rien pour la subsistance & la commodité de ses Habitans (82).

Mompa ou Mampa. 7. *Mompa* ou *Mampa*, est un Pays dont on ne connoît que les bornes. A l'Ouest il touche Eguira; au Nord, le Grand-Inkassan, Vassabs & Adom; à l'Est, le Royaume d'Anta.

Vassabs. 8. Le Pays de *Vassabs*, ou *Warschabs*, comme Barbot le nomme souvent & comme il l'écrit dans sa Carte, borde au Nord *Vanqui*, à l'Est *Quiforo & Abrambo*; à l'Ouest, le Grand-Inkassan, & au Nord-Ouest, Inkassia-Iggina. Il est fameux par la grande quantité d'or qu'on en apporte. Comme il a peu de rivieres, quelques Voyageurs ont crû que son or vient de plus loin dans les terres. Le Pays est stérile, ou ne produit rien de remarquable. L'unique occupation des Habitans est de se procurer de l'or, soit qu'ils le doivent à leur travail, ou qu'ils le reçoivent d'autrui. Ils l'échangent pour les marchandises de l'Europe, dont ils font d'autres échanges avec leurs voisins.

Vanqui. 9. Le territoire de *Vanqui*, ou Wamki, est bordé à l'Ouest par Inkassia-Iggina; au Sud, par Vassabs, & au Nord par Bonu. Les Habitans ont l'art de fabriquer des étoffes d'un tissu d'or, qu'ils vendent aux Arabes, vers le *Niger*, ou dans les contrées de Gago & d'Akkani, au Nord de leur propre Pays.

Aquambo. 10. Le Royaume d'*Aquambo*, ou d'Akambu, touche à l'Ouest Adom & Vassabs; au Sud, Guasso; à l'Est, Acti; Akkani au Nord, & Fetu au Sud-Ouest. C'est un Pays fort peuplé, où le Commerce est considérable. Ses Habitans fréquentent beaucoup Mawri, pour y faire l'échange de leur or contre de la toile & du fer. Plusieurs y sont même établis, en qualité de Facteurs & d'Agens pour leur Nation.

Les Negres d'Aquambo sont naturellement braves & guerriers. Ils ont des différends continuels avec les Akkanez, par l'effet d'une vieille haine qui subsiste entre les deux Nations (83).

Bosman observe que le domaine des Aquambos s'étend sur plusieurs Royaumes au long de la Côte, dans l'espace de plus de soixante-dix milles, & que leur Roi n'est pas moins absolu sur ces Peuples étrangers que sur ses propres Sujets. Cette autorité despotique a fait naître un Proverbe: Il n'y a, dit-on, que deux sortes d'hommes dans Aquambo; le Roi, avec ses amis, & leurs Esclaves.

Arrogance des Negres d'Aquambo. Ces Negres sont d'une hauteur & d'une arrogance extrême. Ils sont redoutés de tous leurs voisins, à l'exception de ceux d'Akim. Les troupes qu'ils employent pour tenir leurs vassaux dans la dépendance, commettent mille desordres, sans que personne ose s'y opposer. La séverité du Roi est excessive contre ceux qui manquent de soumission pour ses ordres, & le moindre outrage qui regarde ses soldats est puni avec la derniere rigueur.

Ils ont été gouvernés par deux Rois. Le Royaume d'Aquambo a été gouverné quelque-tems par deux Rois; l'*Ancien* & le *Jeune*. C'étoit par ce titre qu'ils étoient distingués, quoique ce ne fût au fond que le pere & le fils. Mais le jeune ayant été chassé par son oncle, le Trône se trouva partagé entre les deux freres. Ils régnerent

(82) Le même, p. 27; & Barbot, p. 153. (83) Barbot, p. 188.

pendant quelques années dans une union qu'on ne devoit point espérer de ce partage. Mais les Sujets n'en furent pas plus heureux, & porterent le joug de deux Tyrans au lieu d'un, jusqu'en 1699, que le vieux Roi étant mort, son fils remonta sur le Trône, & trouva le moyen d'en exclure entiérement son rival.

PAYS INTERIEURS.

Le vieux Monarque des Aquambos étoit un Prince méchant par le fond du caractere, & méprisable par la bassesse de ses inclinations. Il portoit une haine invétérée aux Européens. Quoiqu'il reçût des Anglois, des Danois & des Hollandois, une once d'or, comme une marque de reconnoissance accordée à ses Prédécesseurs, pour la liberté du Commerce & pour le terrain des Forts, il ne laissoit point échaper une seule occasion de les chagriner. Sous les moindres prétextes, il leur fermoit les passages & troubloit leur Commerce, sans autre vûe que de s'attirer des satisfactions & des hommages. Son fils, plus généreux & plus sensé, fit profession d'aimer les Marchands de l'Europe. Il traita particulierement les Hollandois avec une confiance distinguée. Dans une maladie dangereuse, dont ses Médecins desespéroient de le guérir, il se fit transporter au Fort de Hollande; & s'étant livré sans précaution entre les mains des Facteurs, il y passa quelque-tems avec eux. A la verité, leur Barbier, qui prenoit la qualité de Chirurgien, le traita un peu rudement dans ses opérations. Mais il réussit néanmoins à lui rendre la santé, quoiqu'il ne pût le remettre en état de voir ses femmes. La maladie de ce jeune Prince venoit d'un excès d'incontinence.

Confiance du Roi d'Aquambo pour les Hollandois.

Sous le regne de son pere, les Hollandois avoient souhaité passionnément de bâtir un Fort, & l'avoient même commencé près du Village de Pompena, ou Pouni, à l'extrémité de la Côte d'Or. Mais lorsque le Vaisseau qu'ils attendoient de l'Europe avec des materiaux, fut arrivé dans la rade d'Akra, ils apprirent qu'Ado, qui partageoit alors le Trône, étoit parti à la tête d'une armée pour combattre quelque Nation voisine. Ce contre-tems leur fit interrompre leur entreprise, dans la crainte que le vieux Monarque n'exigeât d'eux quelques nouveaux droits. Ils s'applaudirent beaucoup d'avoir pris cette résolution, lorsque l'avenir leur eut appris que la dépense du Fort auroit surpassé les profits du Commerce, & qu'ils n'avoient besoin dans ce canton que d'un Comptoir, avec un ou deux Facteurs.

11. *Quiforo*, qui se nomme aussi *Juffer*, est borné à l'Ouest par Vassabs, au Sud par Abrambo, au Nord par Bonu, & à l'Est par Akkani. C'est une contrée stérile, dont les Habitans menent une vie simple & connoissent peu le Commerce.

Quiforo.

12. Le Pays de *Bonu*, ou *Bono*, touche du côté de l'Ouest à *Vanqui*; du côté du Sud à *Quiforo*, & vers l'Est aux Pays d'*Akkani* & d'*Inta* ou d'*Assienta*. Ses Habitans ne fréquentent pas plus la Côte que ceux de Mompa.

Bonu, ou Bono.

13. Le territoire d'*Atti* a, du côté de l'Ouest, Abrambo; Fetu, Sabu, Fantin du côté du Sud; & Dabo au Nord. Ses Habitans avoient autrefois un Commerce considerable avec les Hollandois; mais étant épuisés par leurs guerres avec les Negres de Sabu, ils se sont réduits à la culture de leurs terres, qui sont naturellement fertiles. Ils ont quelque dépendance du Royaume d'Akkani, dont les Habitans peuvent interrompre leur communication avec la mer. Ces Akkanez, pour augmenter leur Commerce, ont établi un

Atti.

PAYS INTERIEURS. Akkani.

grand Marché dans leur Pays, où l'on vient acheter, de toutes les contrées voisines, les marchandises qu'ils vont prendre sur la Côte.

14. Le Royaume d'Akkani, ou d'Akkanez, est divisé en deux parties; *Akkani-Grande* & *Akkani-Pinquena*, c'est-à-dire, le Grand & le Petit-Akkani. Celui-ci s'étend à l'Ouest jusqu'à *Quiforo* & Bonu. Au Sud, il borde *Daho*, *Atti* & *Abrambo*; au Nord, Inta; à l'Est, *Akim* ou *Achim*. La grande Ville de *Dabo* est située sur la frontiere, près d'Atti.

Les Akkanez sont renommés par le grand Commerce qu'ils font sur la Côte & dans l'interieur des terres. Ils se joignent avec les Negres de Kabesterra, Pays qui les sépare de celui de Sabu, pour apporter sur la Côte de l'or d'Assienta, d'Akim & de leur propre Pays. Leur réputation d'intelligence & de fidelité est si bien établie, que les Marchands de Commendo & de Viamba donnent à leur or le nom d'*Akkanez-Chienka*, parce qu'il n'est jamais alteré par le moindre mélange (84).

Caractere des Negres d'Akkanez.

Le caractere des Negres Akkanez est naturellement fier, audacieux & guerrier; ce qui les fait cherir ou redouter de leurs voisins, suivant les occasions qu'ils leur donnent de s'en louer ou de s'en plaindre. Mais à l'un ou l'autre de ces deux titres, ils sont si bien reçus dans tous les lieux qu'ils ont à traverser, que leur dépense se réduit presqu'à rien pendant leurs voyages. Leurs armes ordinaires sont la zagaie, le cimeterre & le bouclier. Leur langage ressemble beaucoup à celui de Fetu, d'Atti, de Sabu, d'Abrambo & de Fantin; mais il est beaucoup plus doux à l'oreille. Les Marchands Akkanez transportent les marchandises qu'ils achetent sur la Côte, par terre & sur le dos de leurs Esclaves, dans tous les Marchés d'Atti, de Sabu & des autres Pays interieurs, en payant, à chaque passage, les droits établis par les Princes & par les Gouverneurs. Il leur reste encore quelques mots Portugais, ou de la *Lingua-Franca*, que leurs ancêtres ont retenus de leur ancien Commerce avec les Portugais. Ce qu'on appelle *Lingua-Franca* est une corruption du Latin, de l'Italien, du François & du Portugais.

Dinkira.

15. Le Pays de Dinkira est situé à dix journées, par terre, de la Côte d'Axim, & cinq de Mina, au Nord. Il a Kabesterra vers l'Est, Adom à l'Ouest, & Akkani au Nord. Les chemins qui y conduisent d'Axim & de Mina, sont fort mauvais & remplis de détours, ce qui rend le voyage plus long du double. Cet obstacle pourroit être levé avec un peu de travail; mais on ignore si c'est l'intelligence ou la volonté qui manquent aux Negres (85).

Etat & Commerce de ce Pays.

Cette contrée étoit autrefois resserrée dans des bornes fort étroites, & mal pourvûe d'Habitans; mais la valeur naturelle de ses Peuples a fort étendu leurs limites, & tellement augmenté leur puissance, qu'ils sont devenus redoutables à tous leurs voisins, excepté néanmoins ceux d'Assienta & d'*Akim*, qui leur sont encore fort superieurs en nombre. Les Dinkirois ont beaucoup d'or, & le tirent en partie de leurs propres mines, en partie de leurs pillages, mais sur-tout du Commerce, qu'ils entendent mieux que la plûpart des autres Negres. Lorsque les chemins sont libres & ouverts, les Marchands de Dinkira viennent avec les Akkanez à Schama, à Commen-

(84) Bosman, p. 77. Barbot, p. 188.

(85) Bosman, *ubi sup.* p. 78; & Barbot, p. 189 & suiv.

do,

co, à Mina, au Cap-Corse, &c. suivant la situation & la distance des lieux qu'ils habitent. Mais si les passages sont fermés, ils vont plus loin sur la Côte & rendent le Commerce fort brillant dans les Comptoirs superieurs, tandis qu'il demeure languissant dans les Forts du milieu. L'or de Dinkira est très fin, mais souvent mêlé avec l'or de Fétiche, dont on expliquera la nature dans un des Articles suivans.

Pays intérieurs.

16. Le Pays d'Inta, ou d'Assienta, qu'un Auteur moderne donne pour le même, est bordé à l'Ouest par le Royaume de Mandingo; au Nord, par des régions inconnues; à l'Est, par Akim, & au Sud par Akkani. Il est peu connu, parce qu'il n'a point de correspondance immédiate avec les Negres des Côtes. On sçait seulement qu'il est fort riche en or, & que les Akkanez en apportent quelquefois sur la Côte d'Or. Sa situation d'ailleurs, qui est vers la source de *Rio Sueiro da Costa*, seroit fort avantageuse pour le Commerce d'Issini & d'Akim, si les Habitans avoient plus de goût pour les voyages.

Inta, ou Assienta.

17. *Akam*, *Akim*; *Akin* ou (86) *Akkani-Grande*, le Grand-Akkani, borde à l'Ouest *Akkani-Picqueno*; au Sud, Aqua & Souquo; Inta & Akkra au Nord; Aquambo & Quaku à l'Est. Quelques Akkanez assurent qu'il s'étend jusqu'à la Côte de Barbarie; mais cette Côte étant à plus de six cens lieues, Barbot juge qu'ils prennent pour elle les rives du Niger (*), parce que ce Fleuve est fort large. Le Grand-Akkani étoit autrefois une Monarchie. Son Gouvernement s'est changé en République, & les dissensions civiles qui le troublent continuellement, l'ont rendu moins redoutable à ses voisins. La plus grande partie de l'or qui vient de ce Pays, arrive sur la Côte d'Akra, d'où il se répand dans les Forts à l'Ouest.

Akim, ou le Grand-Akkani.

Les Negres d'Akim & du Grand-Akkani sont d'un caractere fort hautain, & s'attribuent une sorte de superiorité sur ceux du Petit-Akkani, parce qu'ils sont plus riches du double en or & en Esclaves. Ils tournent leur principal Commerce vers les Pays qui sont au long du Niger; d'autant plus, qu'ils ont au Nord le Pays de Mekzara, & le grand Royaume de *Gago*, célebre par l'abondance de son or, qui passe à Tombuto, & de-là à Maroc par la voie des Caravanes. Les Akkanez ne laissent pas d'en tirer beaucoup des Pays d'Assienta & d'Akim, qu'ils ont, le premier au Nord-Ouest, & l'autre au Nord. Ils y portent, en échange, des étoffes, du sel & d'autres marchandises. Quelquefois, au lieu de les venir acheter sur la Côte, ils les vont prendre au Marché d'Aboni, près d'Akra, d'où ils les transportent dans l'interieur des terres. Akim a, du côté de l'Ouest, Inta ou Assienta; à l'Est, Quaku & Tafu; au Nord, des régions inconnues. Les Européens de la (87) Côte n'ont aucune correspondance avec ses Habitans.

Caractere des Habitans. Leur Commerce.

18. *Aqua*, ou *Aka*, touche vers l'Ouest aux Pays d'*Atti* & de *Dabui*; vers le Sud, à celui de Fantin; vers le Nord, à celui d'Akim. C'est une contrée de peu d'étendue, qui a quelque dépendance du Roi de Fantin.

Aqua.

19. *Sanquay*, ou *Sonquay*, borde Fantin au Sud; Akim au Nord, & Agouna à l'Est. Ses Negres viennent acheter du poisson, pour leurs Marchés, à *Monte-del-Diabolo*, & tirent quelque profit de ce Commerce, quoique

Sanquay.

(86) C'est le nom que lui donnent les Portugais.

(*) On suit ici le langage de l'Auteur; mais voyez ci-dessus, au second Tome, ce qu'il faut entendre par le *Niger*.

(87) Bosman, p. 78; & Barbot, p. 189.

PAYS INTERIEURS. leur marchandise soit ordinairement pourrie lorsqu'elle arrive au terme. Leur Pays (88) est tributaire d'Agouna.

Aboni. 20. Aboni est un petit territoire, qui est renfermé à l'Ouest par Aquambo; au Sud, par Agouna; au Nord, par *Aboera;* à l'Est, par le Grand-Akra & par une partie d'Aboera. Il n'a de remarquable que le Marché extraordinaire qui se tient dans Aboni, sa Capitale, & qui est très fréquenté de toutes les Nations voisines.

Quahu. 21. *Quahu*, ou *Quaho*, borde à l'Ouest Akim; au Sud, Aquambo & Axim; au Nord, Tafu; Aboera & Kammana à l'Est. Les Habitans sont peu connus; mais ils passent pour une Nation perfide.

Tafo. 22. *Tafo*, ou *Tafu*, joint Akim à l'Ouest; Quahu au Sud; à l'Est, Kammana & Quahu. Ce Pays est riche en or, & ses Habitans le portent quelquefois au Marché d'Aboni, quelquefois à Mawri.

Aboera. 23. *Aboera*, ou *Abura*, est borné à l'Ouest par Aquambo; au Nord, par Kammana & Quahu; au Sud, par Aboni & le Grand-Akra; à l'Est, par *Bonu*. Les Habitans ont beaucoup d'or, & le portent au Marché d'Aboni.

Quaku. 24. *Quaku* borde Kammana & le Petit-Akra au Sud, & Tafu à l'Ouest. Son or, qui est en abondance, est porté au Marché d'Aboni, ou sur les Côtes d'Akra du Grand-Ningo.

Kammana. 25. *Kammana* touche vers l'Ouest à Quahu, & vers le Nord à Quaku; vers le Sud il joint Aboera & Bonu; & vers l'Est, *Latabi*, *Equea* & le Petit-Akra. Les Habitans sont particulierement livrés à l'agriculture, & vendent leur maïz aux Pays voisins.

Bonu. 26. *Bonu* a pour limites *Aboera*, du côté de l'Ouest; Kammana, du côté du Nord; Agrana & Akra au Sud; Equea & Ningo à l'Est. La principale occupation des Habitans est l'agriculture.

Equea. 27. *Equea* est bordé à l'Ouest par Bonu; au Nord, par Kammana; au Nord-Est, par le Petit-Akra; au Sud, par Ningo & Latabi. Les Habitans ne s'attachent qu'à cultiver leurs terres.

Latabi. 28. *Latabi* joint à l'Ouest Equea & Kammana; au Nord-Est, le Petit-Akra; au Sud, Ningo & Labadde. Ce Pays est renommé par ses Marchés, où l'on porte beaucoup d'or, mais moins qu'au grand Marché d'Aboni.

Akkaradi. 29. Akkaradi touche vers l'Ouest à Kammana; vers le Nord à Quaku; vers le Sud, à Latabi & Ningo. Ses Habitans portent beaucoup d'or au Marché d'Aboni. On le trouve aussi pur & aussi fin que celui des Akkanez.

Insoko. 30. Insoko, suivant le recit des Akkanez, est à cinq grandes journées des Côtes. Ses bornes sont peu connues au Sud, parce qu'il est peu fréquenté & que les chemins sont infestés de voleurs. Les Negres du Pays sont fort bons tisserands. Ils fabriquent des étoffes curieuses, & de petits pagnes, dont ils tirent beaucoup de profit dans le Commerce qu'ils ont avec les Nations voisines. Les Akkanez assurent que les Habitans d'Insoko ne connoissent pas la différence du cuivre & de l'or, & que ces métaux n'ont jamais paru dans leur Pays.

Remarque générale. Toutes les contrées qu'on vient de nommer n'ont pas autant de bois que

(88) Barbot place ensuite un second Aquambo, qui est bordé, dit-il, à l'Est par Aboni & Aboira; à l'Ouest, par Akim; au Nord par Quaku, & par Agouna au Sud. Il ajoute que ses Habitans n'ont aucun Commerce avec les Européens.

le Pays de Cormantin & que les autres Cantons superieurs de la Côte d'Or. Les terres n'y sont pas non plus si fertiles; mais elles ont de l'or en abondance; sur-tout le Pays d'Inta ou d'Assienta, & ceux d'Agouna, d'Eguira, de Dinkira, d'Akim & d'Akkani. C'est de-là que vient tout l'or qu'on apporte sur la Côte, en y joignant néanmoins celui que les Habitans des mêmes contrées tirent de Mandingo, de Gago & de Tafu, soit par la voie tranquille du Commerce & des échanges, soit, pendant la guerre, par le pillage & la violence (89). PAYS INCERIEURS.

(89) Barbot, p. 190 & suivantes.

CHAPITRE VII.

NÉGRES DE LA CÔTE D'OR.

Figure, Caractere, Habillement, Mœurs & Usages.

ARTUS, Villault, Bosman & Des-Marchais, se sont fort étendus sur le caractere des Negres de la Côte d'Or, en profitant des lumiéres de leurs Prédécesseurs, auxquelles ils ont joint leurs propres Remarques. Barbot a recueilli tout ce qu'on avoit publié sur le même sujet avant lui; & s'attachant particulierement à suivre Artus, il nous a donné la Description la plus complette qui ait paru de cette riche Partie de l'Afrique. NEGRES DE LA CÔTE D'OR. Plagiat des Auteurs.

Les Negres de la Côte d'Or sont géneralement d'une taille moyenne, & bien proportionnés dans leur forme. Ils ont le visage ovale, les yeux étincellans, les oreilles petites & les sourcils épais. Leur bouche n'est pas trop large. Leurs dents sont blanches & bien rangées; leurs lévres fraîches & vermeilles, sans être aussi épaisses que celles des Negres d'Angola; & le nez moins plat aussi que dans la plûpart de ces régions d'Afrique. Ils ont peu de barbe avant l'âge de trente ans. Mais au-dessus de cet âge ils la portent assez longue. Ils ont communément les épaules larges, les bras gros, la main épaisse, les doigts longs & de grandes ongles courbées, les jambes longues, le pied & les orteils fort grands, le ventre plat, les reins forts & peu de poil sur le corps. Leur peau, sans être parfaitement noire, est douce & unie. Ils sont d'une complexion si chaude, qu'ils digerent en peu de tems les nourritures les plus grossieres, & jusqu'aux intestins de la volaille, qu'ils mangent cruds avec beaucoup de voracité. Ils se lavent fort soigneusement tout le corps, matin & soir, & l'oignent ensuite d'huile de palmier. Ils croient ce bain fort salutaire, & propre du moins à les garantir de la vermine, à laquelle ils sont fort sujets. Les vents rendus par haut ou par bas passent entr'eux pour une indécence horrible, & la mort même ne la leur feroit pas commettre volontairement. Figure des hommes de la Côte d'Or.

La plûpart ont la pénétration fort vive & la mémoire excellente. Dans le plus grand trouble du péril ou des affaires, leurs idées sont nettes & sans confusion. Mais ils sont d'une indolence & d'une paresse, dont il n'y a que la nécessité qui les fasse sortir. La bonne fortune & l'adversité ne font pas Leurs qualités d'esprit.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

sur eux beaucoup d'impression. Quoiqu'ils paroissent fort avides dans l'occasion d'acquerir, la perte de leur bien les afflige peu. Ils sont generalement trompeurs, artificieux, dissimulés, portés au larcin, à l'avarice, à la flatterie, à la gourmandise, à l'yvrognerie & à l'incontinence. L'amour propre & l'envie les dominent sans exception. Ils se querellent pour les moindres sujets. Ils sont vains & fiers dans les expressions, dans le port, & dans les manieres (90).

Figure des femmes, & leur naturel.

Les femmes de la Côte d'Or sont de la même taille que les hommes, c'est-à-dire, de la moyenne; mais droites, bien proportionnées & d'un embonpoint raisonnable. Elles ont la tête ronde & petite, les yeux grands & fort vifs, le nez haut pour la plûpart, & un peu courbé; les cheveux longs & naturellement frisés, la bouche petite, les dents belles, fort blanches & bien rangées; la gorge pleine & le sein parfaitement beau. Elles ont de l'esprit & de la vivacité. Elles parlent beaucoup; &, si l'on en croit le témoignage des Européens, elles sont fort libertines. L'Auteur ajoute qu'elles sont interressées & portées au vol. Il est certain, dit-il, qu'elles entendent fort bien le ménage dans leurs maisons, où elles prennent la peine de préparer leurs grains & les autres alimens. Elles forment de bonne-heure leurs filles aux mêmes exercices. Elles sont passionnées pour leurs enfans; sobres dans l'usage des liqueurs & des viandes, & propres dans le soin de leurs personnes (91).

Des-Marchais observe qu'elles sont bien faites; qu'elles paroissent délicates, mais que leur santé n'en est pas moins bonne, ni leur complexion moins robuste; qu'elles sont naturellement frugales & industrieuses, rusées, vives, engageantes, passionnées pour le plaisir, mais si interessées, qu'elles vendent leurs faveurs fort cher aux Européens: qu'ils n'y a point de femmes au monde qui sçache prendre tant d'empire sur leurs amans, parce qu'elles sont fort propres & que tous leurs soins se rapportent à plaire (92).

Leurs dents & leurs ongles.

Artus remarque qu'elles prennent un soin extrême de leurs dents & qu'elles se les rendent aussi belles que l'yvoire, en les frottant d'un bois (93) qui leur donne une blancheur admirable. Elles laissent croître leurs ongles, jusqu'à les avoir quelquefois aussi longues que la partie du doigt qui est entre les deux jointures; c'est un ornement qui les fait respecter. Mais, dans cette grandeur, elles les entretiennent fort propres, & les rendent quelquefois fort utiles aux Marchands, en les faisant servir, au défaut des cuilleres, pour prendre la poudre d'or. La mesure d'une ongle est ordinairement une demie-once de ce métal. Elles ne se piquent pas la peau, comme on l'a rapporté de plusieurs Pays. La paume de leurs mains & la plante de leurs pieds tirent sur le blanc. Vers l'âge de trente ans elles sont dans la perfection de leur noirceur; mais à soixante-dix ou quatre-vingt, cette couleur commence à se flétrir, leur peau devient pâle & jaune, se seche & se ride comme le vieux maroquin d'Espagne.

Autres qualités des Negres.

Les Negres sont non-seulement robustes; mais lorsque la nécessité leur fait surmonter leur indolence naturelle ils sont laborieux, industrieux, &

(90) Barbot, p. 235 & suiv.
(91) Barbot, p. 238; & Villault, p. 148.
(92) Des Marchais, Vol. I. p. 285.
(93) Villault dit qu'il vient du Pays des Akkanez. C'est le *Quelole*, qui est en usage aussi sur les Côtes Occid. *Voyez le Tome III.*

fort adroits, sur-tout pour l'agriculture & la pêche. C'est Artus même (94) qui parle ici. Ils ont, dit-il, l'esprit si facile & la conception si vive, qu'ils apprennent en peu de tems tout ce qu'on leur montre. Ils n'ont pas les yeux du corps moins perçans. On observe que sur mer ils découvrent les objets de beaucoup plus loin que les Hollandois. Ils ne manquent point de cette espece de prudence qu'on appelle jugement. Le progrès de leurs connoissances est si prompt dans les affaires de Commerce, qu'ils l'emportent bien-tôt sur les Européens. D'un autre côté, ils sont malins, envieux, & si dissimulés qu'ils sont capables de déguiser leurs ressentimens pendant des années entieres. Ils mourroient plutôt que de lâcher un vent dans une compagnie qu'ils respectent. Ils s'offensent beaucoup lorsqu'ils ne voyent pas aux Européens les mêmes ménagemens pour eux. Ils sont avides du bien d'autrui, importuns à demander; & ce qu'ils obtiennent par cette voie, ils le partagent libéralement avec leurs compagnons, quoiqu'ils soient fort resserrés lorsqu'il est question de leur propre bien.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Ils se livrent avec tant d'emportement au Commerce des femmes, que les maladies honteuses sont ici fort communes; mais ils les comptent pour rien. Ils sont ivrognes & gourmans. Dans quelque état que la débauche puisse les mettre, ils haïssent le froid, & se garantissent soigneusement de la pluie. Hors du bain, après lequel ils s'essuyent, ou se sechent au soleil avec beaucoup de soin, ils ne peuvent supporter d'avoir le corps humide. Ils sont grands menteurs, & si naturellement portés au vol, sans en excepter leurs principaux Seigneurs & leurs Rois mêmes, qu'ils paroissent avoir apporté cette disposition en naissant. Il n'y a point de Nation, dit l'Auteur, qui leur puisse être comparée pour l'adresse à voler. Cependant on ne sauroit prétendre qu'ils acquierent cette habileté par l'exercice; car le châtiment du larcin est si rigoureux dans leurs Villes, qu'ils n'osent entr'eux se dérober la moindre chose. Un Negre qui vole un autre Negre est regardé parmi eux avec détestation. Mais ils ne se figurent pas de crime à voler les Européens. Ils font gloire au contraire de les avoir trompés, & c'est aux yeux de leur Nation une preuve d'esprit & d'adresse. Lorsqu'ils voyent arriver un Vaisseau, ils se rendent à bord en aussi grand nombre qu'ils peuvent obtenir d'y être reçus, avec de grands paniers qu'ils appellent *Abasso*. Ensuite, s'asseyant sans affectation près du Capitaine, ou de l'Ecrivain, ils examinent les marchandises, comme s'ils avoient dessein d'en acheter une grosse quantité; & tandis que le Capitaine, dans l'esperance d'une bonne vente, s'empresse de leur déployer ses balles ou de leur ouvrir ses coffres, ils saisissent, avec une légereté surprenante, l'occasion d'enlever ce qui excite leur convoitise. Les plus riches sont aussi capables de cette bassesse que les pauvres. Ceux qui apportent sept ou huit marcs d'or pour le Commerce, n'ont pas honte de voler des cloux & les plus vils instrumens du Vaisseau. Cependant s'ils s'apperçoivent qu'on leur ait pris quelque chose, ils font retentir leurs plaintes avec un bruit épouventable. Lorsqu'on les surprend sur le fait, ils apportent pour excuse que les Européens ont quantité de biens superflus, au lieu que tout manque dans le Pays des Negres. Ils ajoutent même que c'est rendre service aux

Leur passion pour les femmes.

Voleurs par nature.

De quelle maniere ils s'y prennent pour voler.

(94) Atkins, dans la Collection de Bry, Partie VI. p. 16 & suivantes.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Marchands de l'Europe que de les voler, parce que c'est les mettre plutôt en état de retourner dans leur Patrie. Cependant comme ces apologies ne les mettent pas toujours à couvert du châtiment, leur disgrace leur attire beaucoup de railleries de leurs compagnons, qui leur reprochent de ne s'être pas conduits plus adroitement. Ceux qui se voyent surpris, & qui peuvent éviter d'être arrêtés, ne balancent point à se précipiter dans les flots. Ils se sauvent à la nage; mais on est sûr qu'ils ne reparoitront plus à bord (95).

Des-Marchais, pour peindre leur avidité, dit qu'ils croyent (*) faire un present considérable aux Européens en leur offrant quelques fruits, & qu'ils paroissent fâchés s'ils n'en reçoivent pas dix fois la valeur.

Leurs talens naturels.

Villault leur donne une mémoire surprenante. Quoiqu'ils ne sachent ni lire ni écrire, ils conduisent leur Commerce avec la derniere exactitude. Un Negre ménagera, sans aucune erreur, quatre ou cinq marcs d'or entre vingt personnes, dont chacune a besoin de cinq ou six sortes de marchandises. Leur adresse ne paroît pas moins dans toutes les fonctions du Commerce.

Leur fierté à l'egard de leurs inférieurs.

Mais, au milieu même des services qu'ils vous rendent, ils sont d'une hauteur & d'une fierté singulieres. Ils marchent les yeux baissés, sans daigner les lever autour d'eux pour regarder ce qui se presente, & ne distinguent personne s'ils ne sont arrêtés par leurs Maîtres ou par quelque Officier supérieur. A ceux qu'ils regardent comme leurs inférieurs ou leurs égaux, ils ne disent point un seul mot; ou s'ils leur parlent, c'est pour leur ordonner de se taire, comme s'ils se (96) croyoient deshonorés de converser avec eux. Cependant ils ne manquent pas de complaisance pour les Etrangers; mais elle vient moins d'humilité, que de l'esperance de s'attirer les mêmes témoignages de considération. Ils en sont si jaloux, que leurs Marchands, qui sont tous à la verité du corps de leur noblesse, ne marchent point sans être suivis d'un Esclave, qui porte une sellette derriere eux, afin qu'ils puissent s'asseoir lorsqu'ils rencontrent quelqu'un à qui ils veulent parler. Ces Chefs de la Nation traitent le commun des Negres avec beaucoup de mépris. Au contraire ils s'efforcent de marquer toutes sortes de respects aux Blancs de quelque distinction; & rien ne paroît égal à leur joie lorsqu'ils en reçoivent des civilités.

Bosman les peint avec peu d'avantage.

Bosman ne fait point une peinture avantageuse des Negres de Guinée (97). Il les traite sans exception de trompeurs & de vilains, ausquels il n'est jamais prudent de prendre la moindre confiance, & qui rapportent tous leurs soins à tromper les Européens. Un Negre honnête homme, dit-il en badinant sur le nom, est en effet un merle blanc. Leur fidélité ne s'étend pas à d'autres qu'à leur Maître. Encore n'ont-ils pas d'autre frein que la crainte du châtiment. Ils ne sont pas plus touchés de l'adversité que de la bonne fortune.

Leur insensibilité pour les évenemens.

Focquenbrog les a peints parfaitement, lorsqu'il a dit d'eux qu'ils se réjouissent au milieu des sépulcres, & que s'ils voyoient leur Pays en flammes, ils le laisseroient bruler, sans interrompre leurs chants & leurs danses. On a déja fait observer qu'avec toute l'avidité qu'ils ont pour acquérir, ils ne

(95) Le même, p. 18 & suivantes.
(*) Des-Marchais, Vol. I. p. 188.
(96) Les Auteurs Anglois du Recueil demandent ici si les Européens ne ressemblent pas à cette peinture.
(97) Bosman, p. 117.

paroissent point affligés de perdre ; & qu'on pourroit leur enlever tout leur bien sans leur ôter un quart d'heure de repos.

Negres de la Côte d'Or.

Les Negres s'abandonnent dans les maladies.

Un des plus odieux traits de leur caractere, c'est qu'ils ne sont capables d'aucun sentiment d'humanité & d'affection. Villault rapporte qu'à peine soulageroient ils d'un verre d'eau un homme qu'ils verroient mortellement blessé, & qu'ils se voyent mourir les uns les autres comme des chiens, sans compassion & sans secours. Leurs femmes (98) & leurs enfans sont les premiers qui les abandonnent dans ces circonstances. Rien ne marque mieux leur barbarie, dit Des-Marchais, que l'abandon où ils laissent leurs amis dans le tems de la maladie. C'est un usage établi de ne leur donner aucune assistance. Les femmes abandonnent leurs maris dans ces occasions, les enfans leur pere. Le malade demeure seul lorsqu'il n'a pas d'Esclaves prêts à le servir, ou d'argent pour s'en procurer. Cette désertion de ses parens & de ses amis n'est pas même regardée comme une faute. Si sa santé se rétablit ils recommencent à vivre avec lui comme s'ils avoient rempli tous les droits de la nature & de l'amitié (99).

Variété dans leurs habillemens.

L'habillement des riches est fort varié, sur tout la parure de leur tête, qui est le principal objet de leur vanité. Mais c'est à leurs femmes que ce soin appartient. Les uns portent leurs cheveux longs, frisés & tressés tout à la fois, ou relevés sur le sommet de la tête. D'autres les ont en petites boucles, baignés d'huile de palmier, & leur donnent la forme d'une rose ou d'une couronne, entremêlée de brins d'or, & d'une sorte de corail qui s'appelle sur la Côte *Conta de Terra*, & qu'ils estiment quelquefois beaucoup plus que l'or. Ils emploient aussi pour ornement une espece de corail bleu auquel les Européens donnent le nom (1) d'*Aigris*, & les Negres celui d'Akkerri. Il leur vient de Benin ; & lorsqu'il a quelque grosseur, il vaut autant que l'or, contre lequel on l'échange pour le même poids. Quelques-uns se font raser la tête & n'y laissent qu'une bande de cheveux d'un pouce de largeur, en forme de croix, ou de cercle (2), ou de croissant. D'autres portent à leur chevelure un ou plusieurs petits peignes, qui n'ont que deux, ou trois, ou quatre dents, & qui ressemblent à de petites fourches sans manche. L'usage de ces peignes est pour se gratter la tête lorsqu'ils y sentent de la vermine. Ils s'en servent avec beaucoup d'adresse, & sans déranger la forme de leur frisure (3). Les jeunes gens se font souvent raser les cheveux, & se frottent la tête, chaque jour au matin, avec de l'huile de palmier, pour y entretenir la propreté (4).

Leurs chapeaux & leurs bonnets.

La plupart des Negres un peu distingués portent des chapeaux, qu'ils achetent assez cher des Européens, quoique fort gros & quelquefois fort vieux. Les autres se font des bonnets ou des calottes de peau de chevre ou de chien, en la faisant tremper dans l'eau pour lui donner cette forme, & la faisant ensuite sécher au soleil. Ces chapeaux ou ces bonnets, ils les ornent de petites cornes de chevreaux, de bijoux d'or, de quelque cordon d'écorce.

(98) Villault, p. 260.
(99) Des-Marchais, Vol. I. p. 252.
(1) On a déja parlé de cette pierre dans l'article du Sénégal & de la Gambra.
(2) Artus dit qu'ils ont cinquante manieres d'ajuster leur chevelure, p. 18.
(3) Bosman, p. 119 ; & Barbot, p. 236.
(4) Des-Marchais, *ubi sup.* p. 286.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

d'arbre, & d'ongles de singes. Il n'y a que les Esclaves qui ayent la tête nue. C'est la marque de leur condition (5).

Leurs autres ornemens.

Les Negres, dit Bosman, se parent le cou, les bras, & les jambes de colliers de verre, entremêlés d'or & de Conta Terra ou d'Aigris. Ils en ont un si grand nombre autour du corps, que cette parure suffiroit pour couvrir leur nudité quand ils n'auroient aucune sorte d'habit. Ils ne sont jamais sans ceinture. Leurs colliers ou leurs chaînes valent quelquefois plus de cent livres sterling. Ils prennent aussi plaisir à porter, aux bras, des grandes plaques d'yvoire, d'or ou d'argent. Leurs bracelets se nomment manillas. Ils en ont souvent trois ou quatre, à peu de distance l'un au-dessus de l'autre.

Gens du commun.

Tous ces ornemens ne conviennent qu'aux personnes riches ou distinguées par le rang. L'habillement commun des hommes consistent en trois ou quatre aunes d'étoffes, qu'ils appellent *Paen* ou *Pagne*. Ils le passent en forme d'écharpe autour du corps, & le bout leur tombe jusqu'au milieu des jambes (6).

Marchands.

Leurs Marchans portent une piece de taffetas, ou de damas des Indes, de deux ou trois aunes de long, roulée autour des reins, & laissent pendre, devant & derriere, les deux bouts presqu'à terre. Quelquefois ils s'enveloppent tout le corps d'une autre piece de la même étoffe; ou ils la passent seulement sur leurs épaules comme (7) une sorte de mantille, & portent dans leurs mains deux ou trois zagayes.

Pêcheurs & Artisans.

Les pêcheurs & les artisans, c'est-à-dire les gens du plus bas ordre, mettent aussi beaucoup de variété dans leur habillement; mais il se ressent toujours de leur pauvreté. Les uns portent une aune ou deux d'étoffe grossiere, de la fabrique du Pays, qui ne fait que leur couvrir les reins, en passant entre leurs cuisses pour se rejoindre d'un côté & de l'autre à la ceinture. Leur tête est couverte d'un bonnet de peau, ou de quelque vieux chapeau qu'ils achetent des Matelots de l'Europe, & qui ne laisse pas de leur être fort utile contre les brulantes ardeurs du soleil, ou contre la fraîcheur excessive des tems humides. Les jeunes gens des deux sexes ont rarement le corps couvert (8) jusqu'à l'âge de neuf ou dix ans. Des-Marchais dit qu'ils sont nuds jusqu'à douze ou quinze ans. Dans plusieurs cantons, les filles ne portent pas de Pagne jusqu'au tems de leur mariage. Celles que leur laideur ou d'autres raisons empêchent de trouver un mari, ne sont pas moins nues à trente ans qu'à quinze (9).

Nudité des filles.

Le goût de la parure leur vient des Européens.

Avant l'arrivée des Portugais & des Hollandois, les femmes de la Côte d'Or n'avoient aucune notion de parure & d'ornemens. Elles vivoient nues jusqu'à l'âge de maturité, & les hommes l'étoient aussi. Mais s'étant apperçues que cet état ne plaisoit point aux Européens, elles prirent par degrés le goût de s'embellir par le secours de l'art, d'ajuster leur chevelure, de la charger de bijoux, de se couvrir dans les endroits dont la nudité paroissoit choquante, & de consulter de petits miroirs pour ne laisser rien manquer à leur parure. Elles commencerent bientôt à se nettoyer les cheveux avec de

(5) Artus, *ubi sup.*
(6) Bosman, p. 119; & Barbot, p. 237.
(7) Artus, p. 18; & Villault, p. 144.
(8) Bosman, p. 120; & Barbot, p. 237 & 239.
(9) Des-Marchais, Vol. I. p. 290.

l'huile

Bijoux d'Or qui se portent comme des Amuletes.



















Grand Siéges de Bois.





















T. IV. N°. IX.

l'huile de palmier, à les friser avec de petits peignes à deux dents, qu'elles y laissent ensuite attachés, & qu'elles tirent de la main gauche pour saluer ceux qui les visitent. Elles les remettent aussi tôt; & cette formalité passe dans le Pays pour une grande marque de politesse & de considération (12).

Leurs scarifications & leurs peintures.

Villault observe que chaque jour au matin, les jeunes femmes sont fort empressées à se laver & à se peigner; qu'elles se frottent la tête d'huile de palmier, au lieu d'essence; qu'elles se la parent de rubans, quand elles sont assez riches pour s'en procurer; ou faute de rubans elles employent des brins d'or, & une sorte de coquillages (13) qui sont communs dans le Pays. Artus dit qu'elles se font deux ou trois incisions au front, aux yeux & aux oreilles; qu'elles les enluminent de diverses couleurs, & qu'elles se font sur le visage de petites taches blanches, qui paroissent comme autant de perles. Elles se coupent aussi la peau des bras & celle du sein en diverses figures. Le matin, en se levant, elles rafraîchissent toutes ces peintures; de sorte qu'on les croiroit toujours enveloppées d'une piece de damas à fleurs (14). D'autres (15) racontent qu'elles se peignent le front, les sourcils & les joues d'un mêlange de rouge & de blanc; qu'elles se font de petites incisions sur le visage, & qu'elles impriment sur toutes les parties de leur corps des figures de fleurs, relevées par un vernis qui leur donne l'apparence d'un bas relief. Il se trouve aussi des hommes qui ornent de cette maniere leurs bras & leurs jambes. Cette opération se fait avec un fer chaud (17).

Pendans d'oreilles.

Ils portent aux oreilles, dit un autre Voyageur, de petits pendans de cuivre, de laiton ou d'étain, travaillées avec beaucoup d'art; aux jambes & aux bras, des anneaux de cuivre & d'yvoire. Les filles à marier ont des bracelets de fer très minces & très propres. Quelquefois elles en portent trente ou quarante au même bras.

Villault leur donne des colliers & des bracelets de verre, enrichis de petits ouvrages d'or, à l'honneur de leur Fétiche & consacrés par quelques prieres mystérieuses; de petits cercles de joyaux au-dessus de la cheville du pied; des cordons de corail, ou de l'écorce de quelque arbre consacré à leur Fétiche (18). Elles sont, dit-il, passionnées pour les rubans; sur-tout pour les rubans rouges. Suivant Des-Marchais, leurs joyaux & leurs chaînes d'or montent quelquefois à cinquante marcs (19). Pour habit, elles sont enveloppées d'une piece d'étoffe, qui leur couvre depuis le sein jusqu'aux genoux, & qui est soutenue par une ceinture rouge, bleue, ou jaune, d'où pendent leurs couteaux, leurs bourses, & des pacquets de clés, qu'elles ne portent que pour la montre, car elles n'ont ni coffres ni armoires. Elles attachent aussi à leurs ceintures, plusieurs petits cordons de paille tressée, avec de petits grains de verre entremêlés. Ces cordons ne sont suspendus que par un fil, & passent pour des Amulets ou des Fétiches, ausquels il y a toujours quelque vertu ou quelque charme attaché. D'autres n'ont que des nattes ou quelque tissu d'écorce d'arbre pour couvrir leur nudité. Tel est leur habillement domesti-

Bourses & clefs de ceinture.

(12) Artus, p. 19 & suiv.
(13) Villault, p. 148.
(14) Artus, p. 20.
(15) Villault, p. 149; Barbot, p. 238; & Des-Marchais, Vol. I. p. 285.
(17) Artus, *ubi sup.*
(18) Villault, p. 145.
(19) Des-Marchais, p. 286.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Parure pour le dehors.

que. Mais lorsqu'elles doivent sortir, pour leur plaisir ou pour leurs affaires, elles commencent par se laver fort soigneusement. Ensuite, elles mettent un pagne frais, avec la ceinture; & par-dessus, elles jettent une piece de toile, ou d'étoffe, qui les couvre depuis le sein jusqu'aux talons, comme une robbe ou un manteau. Souvent elles conservent un bras nud, dont elles se servent pour porter quelque chose à la main. Reviennent-elles au logis? Elles se deshabillent aussi-tôt. Elles sont beaucoup plus sobres & plus ménageres que les hommes (21).

Parure des femmes de Capitaines & de Marchands.

Les femmes des Capitaines & des Marchands ne sortent point sans une piece de taffetas ou de quelque autre étoffe de soie, qui leur entoure les reins, & leur tombe jusqu'au milieu des jambes. Leur couleur favorite est le rouge, le bleu ou le violet. Elles ont généralement un trousseau de clés suspendu à leur ceinture, & des bracelets d'yvoire ou d'or, avec un si grand nombre de bagues que leurs doigts en sont cachés. Mais lorsqu'elles retournent au logis, elles se hâtent de quitter tous ces ornemens, pour reprendre un pagne (22) grossier qui les couvre depuis le nombril jusqu'aux genoux. Bosman dit que les Dames portent de fort beaux pagnes, deux ou trois fois aussi longs que ceux des hommes; qu'elles se les passent autour des reins, & que pour les soutenir elles ont une ceinture de drap rouge ou d'autre étoffe, large d'une demie aune & longue de deux, dont les deux bouts pendent au-dessous d'un second pagne, qui est ordinairement enrichi de dentelles d'or ou d'argent. La partie superieure du corps est couverte d'un voile ou de quelque toile d'Europe ou des Indes. La couleur qu'elles préferent pour cet habit extérieur est le bleu ou le verd. Elles ont aussi la tête & les bras ornés de rubans (23).

Modes arbitraires.

Cependant comme la plupart de ces modes sont arbitraires, d'autres portent leurs étoffes serrées autour du corps & passées au-dessous de leur sein, en les laissant pendre jusqu'au milieu des jambes ou beaucoup plus bas. Alors elles ont pour ceinture une piece d'étoffe plissée & fort agréablement entrelassée, d'où pend d'un côté une bourse pleine d'or de *Krarak*, & de l'autre un pacquet de clés (24).

Dans les basses conditions, elles portent un voile ou une mante de serge de Leyde, longue de quatre ou cinq aunes, pour se mettre à couvert du froid & de la pluie. Elles ornent leurs bras de cercles d'étain, de cuivre & d'yvoire; quelques-unes de cercles de fer; & les bagues, qu'elles portent en fort grand nombre, sont aussi de ce dernier métal (25).

Parure des femmes de débauche.

Les femmes de débauche, qui sont distinguées, suivant Artus, par le nom d'*Eligason*, ont, aux jambes & à la cheville du pied, des cercles de cuivre, où elles attachent des sonnettes ou des grelots, pour se faire entendre de loin. Villault dit qu'elles n'ont pas d'autre distinction dans leurs habits, & qu'elles sont reçues volontiers dans toutes sortes de lieux; mais que tout l'Univers n'a pas de créatures plus avides & plus interessées (26).

L'œconomie accompagne le goût de la parure.

Quoique les femmes de la Côte d'Or soient passionnées pour la parure, elles ménagent beaucoup leurs habits, & ne se servent des meilleurs ou des plus

(21) Villault, p. 150.

(22) Villault, p. 150; & Des-Marchais, Vol. I. p. 285.

(23) Bosman, p. 121; & Barbot, p. 238.

(24) Les mêmes, *ibid.*

(25) Barbot, p. 239.

(26) Artus, p. 20; & Villault, p. 151.

riches, que dans les occasions extraordinaires. Le goût naturel qu'elles ont pour l'œconomie ne leur permet pas non plus d'acheter rien d'inutile ou d'un usage passager. Elles choisissent toujours les meilleures étoffes & les plus durables (27).

Propreté commune à tous les Negres.

Tous les Negres des mêmes Pays, hommes & femmes, sont d'une propreté admirable, dans leur personne comme dans leurs habits. Ils se lavent plusieurs fois le jour. Dans les lieux commodes pour le bain, leur premier soin est de se baigner en sortant du lit. C'est cette raison, qui leur fait choisir ordinairement le voisinage de la mer, ou le bord des rivieres, pour l'établissement de leurs maisons & de leurs Villages. Leurs enfans ne sont pas plutôt nés qu'ils courent à l'eau comme autant de petits canards. Ils apprennent à nager dès l'enfance & deviennent (28) ainsi d'excellens plongeurs. Artus dit qu'ils sentent continuellement l'huile de palmier, dont ils ne manquent pas de se frotter tous les jours; & que s'ils se lavent si souvent, c'est pour se délivrer de la vermine, à laquelle ils sont fort sujets (29).

Race de Mulâtres.

On trouve sur la Côte d'Or, comme dans les autres parties de la Guinée, une sorte d'hommes qui s'appellent Mulâtres; race qui vient du Commerce des Européens avec les femmes du Pays. Cette espece bâtarde forme un tas de brigands, qui n'ont aucune notion de fidélité & d'honneur, ni pour les Negres, ni même entr'eux. Ils prennent le nom de Chrétiens, quoiqu'ils soient les plus grands Idolâtres de la Côte. La plûpart de leurs femmes servent publiquement aux plaisirs des Européens, & se livrent secrettement aux Negres. En un mot cette race est composée de tout ce qu'il y a de mauvais dans les Européens & dans les Negres. Elle en est comme le cloaque. Les hommes sont fort laids; & (30) les femmes encore plus, sur tout lorsqu'elles avancent en âge.

Ils se nomment Tapoyers.

Les Negres ont donné aux Mulâtres le nom de *Tapoyers*, sans qu'aucun Voyageur nous apprenne ce qu'il signifie dans leur langue. Le teint des Mulâtres est jaune & bazané, aussi different de la couleur des Negres que de celle des Blancs. A mesure qu'ils vieillissent, leur corps se couvre de taches blanches, brunes, & jaunes; qui leur donnent quelque ressemblance avec les Léopards, dont ils ne sont pas d'ailleurs fort differens par la férocité de leur naturel (31).

Leur habillement.

La plûpart des hommes sont engagés au service des Hollandois, & portent l'habit de cette Nation. Mais les femmes ont une maniere de se vêtir qui leur est propre. Les plus distinguées ont de fort belles chemises, & mettent, par dessus, un casaquin de soie, ou de cotton, sans manches. Sur la tête elles portent plusieurs bonnets l'un sur l'autre, cette parure n'est pas sans agrément. Depuis les reins jusqu'en bas elles sont vêtues comme les Negres. Les plus pauvres sont nues au-dessus de la ceinture (32).

Villes & Villages. Leur forme.

Les Villes & les Villages de la Côte d'Or sont composés d'une multitude de cabanes, dispersées en grouppes, sans aucun ordre. Elles forment entr'elles des rues étroites & tortueuses, aboutissant à quelque grande Place, qui est

(27) Villault, p. 146; & Des-Marchais, Vol. I. p. 290.
(28) Des-Marchais, *ibid.* p. 282 & 285.
(29) Artus, p. 17.
(30) Smith, p. 213; mais il a copié Bosman.
(31) Barbot, page 251. Il a copié aussi Bosman.
(32) Le même, p. 141.

NIGRES DE LA CÔTE D'OR.

ordinairement au centre de l'habitation, pour servir tout à la fois de marché & de lieu d'assemblée aux Habitans. Les Villes interieures sont mieux bâties que celles des Côtes, quoiqu'elles n'ayent (33) ni murs ni palissades. Leur principale défense consiste dans leur situation, qui est presque toujours quelque lieu marécageux ou quelque rocher fort élevé. Elles ne sont accessibles que par quelque sentier étroit & difficile, ou par quelque bois épais. Les Villes de la Côte sont géneralement situées dans un terrain sec & sterile, sur quelque rocher plat, ou dans un Canton de sable & de gravier (34). Artus observe que les Villes intérieures sont non-seulement mieux bâties, mais plus grandes, plus nettes, & mieux peuplées; quoique n'ayant point de portes, ni de murs, elles soient sans cesse ouvertes à l'invasion. Il ajoute que leurs Marchands font un Commerce beaucoup plus considérable que ceux de la Côte, où la plupart n'ont pas d'offices plus rélevés que ceux d'Interpretes, de Facteurs, de porteurs, de pêcheurs, enfin de valets ou d'Esclaves des premiers (35).

Les Villes interieures plus belles que les maritimes.

Ce qui rend les Villes maritimes fort inférieures aux autres, c'est qu'outre la mauvaise disposition des rues, elles sont toujours d'une saleté & d'une puanteur insupportable. Les ordures des Negres, & le poisson à demi pourri dont ils font des amas dans leurs maisons, jettent une odeur qui se fait sentir jusqu'en mer, à la distance de deux ou trois milles, sur-tout pendant la nuit, lorsqu'elle est portée (36) à bord par les vents de terre. C'est ce qui fait choisir aux Rois du Pays, pour le lieu ordinaire de leur résidence, quelque place un peu éloignée de la Côte; quoique le soin qu'ils ont d'entretenir des Gouverneurs dans les Ports, & les relations qu'ils y ont continuellement avec les Marchands de l'Europe, marquent assez qu'ils (37) y trouveroient le séjour préferable sans cet inconvénient. Une autre incommodité des Villes maritimes, c'est que n'étant point pavées, à la réserve des marchés de Mina & du Cap-Corse, les rues en sont impratiquables dans les tems de pluie. Ajoutez que les Habitans, moins curieux que dans l'intérieur des terres, ne plantent point d'arbres autour de leurs maisons, pour s'y procurer une fraîcheur que le climat rend souvent nécessaire. Axim est le seul endroit où la Ville reçoive ainsi l'ombre d'une infinité d'arbres (38).

Les Negres n'ont aucun goût de situation & de perspective.

Bosman observe qu'en bâtissant leurs Villes ils n'ont point d'égard à l'agrément de la situation. Ils n'ont aucune notion de beauté dans la perspective & de commodité pour la promenade. Tandis qu'ils s'établissent dans un terrain rude & sterile, ils ont quelquefois, à fort peu de distance, de belles collines, des vallées charmantes & des rivieres fraîches, dont ils ne connoissent point le prix ni l'usage. Ils ne paroissent pas moins indifferens pour les chemins, qui sont ordinairement raboteux, coupés par des rochers ou des ravines, & si tortueux, que pour un mille on est souvent obligé d'en faire deux ou trois. Malgré les avis qu'ils reçoivent des Européens & la facilité qu'ils auroient à faire certaines réparations, ils demeurent insensibles à leurs propres avantages, avec une indolence stupide dont rien ne peut les faire sortir (39).

(33) Différentes en cela de celles du Sénégal & de la Gambra.
(34) Barbot, p. 242 & suiv.
(35) Artus, p. 46. Il en est de même à Porto-Bello & dans les autres Ports Espagnols de l'Amérique.
(36) Barbot, p. 253.
(37) Artus, *ubi sup.*
(38) Barbot, p. 254.
(39) Bosman, p. 137.

Les maisons de la Côte sont toutes bâties de la même forme. Elles sont petites, basses, semblables dans l'éloignement aux barraques des camps de l'Europe; excepté néanmoins près des Forts Européens, où elles sont plus grandes & plus commodes. Dans le voisinage de Mina, leur hauteur est de deux étages, avec (40) plusieurs chambres, dont quelques-unes sont fort bien voutées. Ils doivent ces changemens aux Européens (41).

NEGRES DE LA CÔTE D'OR. Forme de leurs maisons.

La forme de chaque maison est quarrée. Ils commencent par enfoncer dans la terre aux quatre coins, quatre pieux ou quatre troncs d'arbres, de six ou sept pieds de hauteur, à la distance nécessaire pour donner la grandeur qu'ils se proposent à leur édifice. Ils les joignent par des poutres; & dans l'intervalle, ils en placent d'autres en croix. Il ne leur reste ensuite qu'à former le mur d'une sorte de plâtre auquel ils donnent sept ou huit pouces d'épaisseur. En peu de tems, la chaleur du soleil le rend aussi dur & aussi solide que la brique. Ils y laissent quelques petites ouvertures pour le passage de la lumiere, & un trou fort étroit qui sert de porte. Communément ils ajoutent au premier plâtre un second enduit, blanc, rouge, noir, ou jaune, suivant leur goût ou leur caprice.

Dans l'espace intérieur, ils font quelques divisions par d'autres solives croisées, pour servir de chambres. Au lieu de tuiles, ils couvrent l'édifice de feuilles de palmiers, tissues en nattes, ou de paille de riz & d'autres feuillages que le Pays leur offre. La plupart des toits sont disposés de maniere qu'ils peuvent s'ouvrir au (42) sommet. Dans le beau tems, ils les ouvrent en effet, à l'aide de quelques bâtons qui les soutiennent, pour y faire entrer de la fraîcheur; on les prendroit alors pour deux ailes. Pendant la pluie, ils les tiennent soigneusement fermés; mais toujours soutenus, pour leur donner une sorte de pente; sans quoi leurs murailles sont si basses qu'ils ne pourroient être debout dans leurs maisons. Des-Marchais dit que leurs platfonds, comme leurs toits, sont extrémement legers, & ne sont composés que de petites branches entrelassées, & couvertes de feuilles de palmier, de paille, ou de roseaux (43).

Divisions interieures.

Leurs toits s'ouvrent & se ferment.

La porte est géneralement si basse, qu'il faut se baisser de la moitié du corps pour y entrer. Les uns ont pour porte un faisceau de ronces applati, d'autres quelques mauvaises planches, liées avec des cordes, au lieu de gonds, qui s'ouvrent en dedans ou en dehors, suivant que le hasard en a disposé. Artus dit qu'elles sont faites pour glisser dans le mur, & qu'au lieu de ferrure elles ne se ferment qu'avec une corde. Le rez de chaussée est fort égal & fort uni. C'est un fond d'argile, aussi dur que la pierre. Les Negres y laissent, au centre, un trou qui sert à placer leur pot de vin de palmier, lorsqu'ils veulent se réjouir (44).

Forme de leurs portes.

Les maisons du commun sont ordinairement accompagnées de deux ou trois autres petites hutes, pour servir d'offices. Celles des riches en ont sept ou huit, qui sont un peu écartées l'une de l'autre, & dont la plupart sont divisées en deux ou trois petits appartemens, par des branches entrelassées,

Hutes qui accompagnent les maisons.

(40) Barbot, p. 239.

(41) Villault, p. 161; & Des-Marchais, Vol. I. p. 290.

(42) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI. p. 45; & Barbot, *ubi sup.*

(43) Des-Marchais, *ubi sup.*

(44) Artus, *ibid.* p. 46.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

& fort bien liées entr'elles. Les uns servent de logement aux femmes; d'autres pour les usages de la cuisine. La cheminée est au milieu, mais sans aucune ouverture pour le passage de la fumée. Chaque femme a son logement à part avec ses enfans (45).

Palais des Rois & des Seigneurs.

Les maisons des personnes distinguées ont, par derriere, un enclos quarré ou une bonne haie de branches ou de roseaux, de la même hauteur que les murs de l'édifice, & sans porte, c'est-à-dire sans autre passage que la maison même pour communiquer à la rue (46).

Les Palais des Rois & des principaux Seigneurs sont ordinairement situés près du marché, & séparés de tous les autres édifices. Ils sont plus hauts & plus spacieux que les maisons du Peuple, mais composés des mêmes matériaux. On y voit quantité de portes & de détours, qui forment un véritable labyrinthe. Au milieu de l'emplacement, il y a toujours un portique, ou un édifice ouvert de tous côtés, mais à couvert du soleil par un plat-fond. C'est dans ce lieu que le Roi passe la plus grande partie du jour, assis ou se promenant avec les Seigneurs de sa cour. A l'entrée du Palais, on voit sans cesse deux pots, ou deux jarres, qu'on remplit tous les jours d'eau fraîche, & que l'Auteur croit consacrés au Fétiche du Roi (47).

Quelques-uns des principaux Negres entretiennent à la porte de leur chambre, deux Esclaves armés de zagayes, qui sont relevés de tems en tems comme nos sentinelles (48).

Incommodités des rues.

Toutes ces maisons sont situées sans ordre; & n'étant séparées que par leurs haies de roseaux, elles forment des rues si étroites qu'il n'y peut gueres passer qu'une personne de face. Dans les tems secs, elles sont aussi dures que si elles étoient pavées de pierres. Mais les pluies rendent le chemin si glissant, qu'il est presque impossible (49) d'y marcher. Une maison se bâtit ici en sept ou huit jours, & ne coute pas plus de quarante schellings en charpente & en maçonnerie. Les materiaux, tels que les bois, l'argile, & les feuilles de palmier, se prennent librement dans le premier endroit où elles se trouvent. Chaque famille a son grenier ou son Magasin hors de la Ville, où le bled d'Inde, le millet & le riz se renferment pour la provision de l'année (50).

Meubles.

Les plus distingués & les plus riches ont peu de délicatesse pour l'ameublement. Tous leurs meubles consistent dans un petit nombre de bancs & de sellettes de bois, quelques pots de bois ou de terre, quelques tasses de la même matiere, & leurs armes, qui sont suspendues aux murailles. Cependant quelques-uns ont des tables. Mais pour le lit, ils n'ont, au lieu de matelats, que des feuilles de palmier, ou de la paille de riz, qu'ils couvrent de deux nattes, entre lesquelles ils se couchent. Leur oreiller est une natte roulée; & pendant la nuit ils ont toujours près d'eux un grand bassin de cuivre, avec de l'eau pour se laver. Les pauvres sont couchés sur une simple natte, & n'ont que leur bras, ou quelque bloc de bois, pour oreiller. Ils se lavent (51) hors de leurs maisons. Villault, contraire ici à Barbot, dit qu'ils ont des peaux étendues sur des matelats de paille, & qu'ils en ont aussi pour leur servir de

Lits.

(45) Villaut, p. 163; & Barbot, *ubi sup.*
(46) Artus, Villault & Barbot, *ibid.*
(47) Artus, p. 46; & Barbot, p. 253.
(48) Villault, p. 162.
(49) Artus, *ubi sup.* p. 45.
(50) Barbot, p. 253.
(51) Le même, p. 254.

couvertes; mais qu'il n'y a que les riches & les grands qui se servent d'oreillers. Il ajoute que dans la saison des pluies on trouve toujours un fort bon feu dans leur chambre de lit (52), pour la garantir de l'humidité, & qu'ils se couchent, les pieds tournés vers le foyer. Suivant Barbot, tous les meubles des personnes riches sont rassemblés dans l'appartement des femmes; & les hommes (53) n'ont dans leur chambre que des nattes, des sellettes & leurs armes. Mais chez les personnes du commun, tout est mêlé confusément avec les instrumens de leur profession (54).

Commens les Marbuts expliquent la pauvreté des Negres.

Cette pauvreté universelle, & cette privation de meubles & de commodités, qui paroît dans toutes les habitations des Negres, joint au penchant qu'ils ont au larcin, est expliquée d'une maniere assez bizarre par les Marbuts Mahométans. Ils vous disent, d'un air grave & sérieux, que les trois fils de Noé, tous trois de couleur differente, comme on l'a déja rapporté sur les mêmes témoignages, s'assemblerent après la mort de leur Pere pour faire entr'eux le partage de ses biens. C'étoit de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, de l'yvoire, de la toile, des étoffes de soie & de cotton, des chevaux, des chameaux, des bœufs & des vaches, des moutons, des chevres, & d'autres animaux; sans parler des armes, des meubles, du bled, du tabac & des pipes. Les trois freres souperent ensemble avec beaucoup d'affection, & ne se retirerent qu'après avoir fumé leur pipe & bû chacun leur bouteille. Mais le blanc, qui ne pensoit gueres à dormir, se leva aussi-tôt qu'il vit les deux autres ensevelis dans le sommeil; & se saisissant de l'or, de l'argent, & des effets les plus précieux, il prit la fuite vers les Pays qui sont habités aujourd'hui par les Européens. Le More s'apperçut de ce larcin à son réveil. Il se détermina sur le champ à suivre un si mauvais exemple; & prenant les tapisseries, avec les autres meubles, qu'il chargea sur le dos des chevaux & des chameaux, il se hâta aussi de s'éloigner. Le Negre, qui eut le malheur de s'éveiller le dernier, fut fort étonné de la trahison de ses freres. Il ne lui restoit que des pagnes de cotton, des pipes, du tabac & du millet. Après s'être abandonné quelque tems à sa douleur, il prit une pipe pour se consoler, & ne pensa plus qu'à la vangeance. Le moyen qui lui parut le plus sur fut d'employer les représailles, en cherchant l'occasion de les voler à son tour. C'est ce qu'il ne cessa point de faire pendant toute sa vie; & son exemple devenant une regle pour sa posterité, elle a continué jusqu'aujourd'hui la même pratique.

Diete des Negres de la Côte d'Or.

La diete des Negres de la Côte d'Or n'est pas fort recherchée, sur-tout celle des Negres du commun; & les plus riches mêmes ont si peu de goût pour la dépense, qu'ils vivent ordinairement de légumes & de poisson. Le bœuf, le mouton & la volaille sont réservés pour les jours de fête. Deux sols par jour suffisent pour l'entretien d'un Negre. Cependant l'Auteur remarque que cette sobrieté ne vient pas de leur aversion pour la bonne chere. Ils sont d'une gourmandise extrême lorsqu'ils vivent aux dépens des Européens. Ainsi la simplicité de leur diete n'est qu'un effet de leur avarice (55).

Leur sobriété vient de leur avarice.

Des-Marchais dit qu'ils mangent plus de poisson que de viande, & plus de

(52) Villault, p. 164.

(53) Artus dit qu'ils enferment leurs pots de cuivre dans des armoires qu'ils achetent des Hollandois.

(54) Barbot, p. 254.

(55) Bosman, p. 124.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Nourriture des Negres riches.

légumes que de poisson. Artus observe qu'ils ont une espece de féves délicieuses; sans compter les ignames, les patates, les bananes & d'autres fruits, qui font la plus grande partie de leurs alimens. Mais il prétend que les nobles & les riches se nourrissent de volaille, de bœuf, de porc & de chevreau, dont la cherté seule empêche les pauvres de se nourrir aussi. Le même Auteur assure que les Negres sont fort friands de poisson, jusqu'à le manger crû, ou seulement trempé dans l'eau chaude, avec plusieurs poignées de poivre; après quoi, ils font leurs délices d'avaller un grand verre d'eau-de-vie d'un seul trait. Ils mangent aussi de la chair de chien, de chat, d'élephant & de buffle, souvent puante & remplie de vers. On rapporte que dans l'intérieur des terres ils mangent des lezards sechés au soleil. Ceux qui habitent les Côtes, quoique plus civilisés & mieux fournis d'alimens, sont d'une avidité qui leur fait avaller les intestins de la volaille. Bosman raconte qu'un jeune Negre, qui étoit demeuré en ôtage sur un Vaisseau Hollandois, avoit tant de passion pour la chair crue (56), que n'étant jamais rassasié de celle qu'on lui donnoit avec assez d'abondance, il tuoit les poules au travers des barreaux de leur cage, avec une aiguille de fer au bout d'un baton, dans la seule vûe d'en obtenir les boyaux. Le Pays est rempli de certains petits oiseaux, de la grosseur de nos (57) rouges-queues, qui ont le plumage brun & la tète rouge (58), qui bâtissent leurs nids à l'extrémité des branches d'arbres, pour se garantir de la surprise des serpens. Lorsque les Negres en peuvent attraper quelqu'un, ils le mangent vif, plumes & intestins. Ils n'ont pas moins d'avidité pour le poisson puant & séché au soleil. Leurs autres mets (59) sont toujours à demi pourris. Ils font rotir ou bouillir la chair des bestiaux. Leur poisson est cuit à l'eau, ou sous la cendre, avec quantité de poivre ou de sel (60).

Avidité d'un jeune Negre.

Divers ragoûts des Negres.

D'autres, après l'avoir fait bouillir à l'eau, avec du sel & du poivre de Guinée, font rotir des ignames & des patates, dont ils composent une sorte de marmelade qui leur sert de sauce. Ils paitrissent des figues vertes, qu'ils font cuire sous la cendre, & qui leur tiennent lieu de pain. Le bled d'Inde, roti sur le feu, leur sert au même usage. Ils font bouillir du riz avec de la volaille ou du mouton. C'est un ragoût Portugais qu'ils aiment beaucoup, & qu'ils assaisonnent avec du sel & de l'huile de palmier. Quelques-uns mangent la chair de buffle & d'élephant bouillie (61).

Leur mets ordinaire.

Mais la nourriture ordinaire des Negres est du millet bouilli en consistence de pâte; ou des ignames & des patates bouillies de même, sur lesquelles ils versent de l'huile de palmier, avec quelques herbes cuites à l'eau, en y joignant un peu de poisson pourri. Ces mets passe entr'eux pour excellent. Ils en ont un autre, mais moins commun, qu'ils nomment *Malaquette*, composé de poisson, avec une poignée de bled d'Inde, autant de pâte, & un peu d'huile de palmier, qu'ils font bouillir dans l'eau tout à la fois. L'Auteur rend témoignage (62) que l'habitude le fait trouver assez agréable, & qu'il est fort sain.

(56) *Ibid.* Il paroît que ce jeune-homme étoit d'ailleurs fort affamé; car l'Auteur ajoûte qu'il déroboit la nourriture des poules & la dévoroit.

(57) *Fringillas* ou *Peros*, en Portugais.

(58) C'est plutôt le bec qui est rouge, du moins si ce sont les mêmes oiseaux qu'on nomme *Kurbalos* sur la Gambra.

(59) Artus, p. 22.

(60) Villault, p. 167.

(61) Barbot, p. 255.

(62) Bosman & Barbot, *ubi sup.*

La

La sauce des Negres est l'huile de palmier pour toute sorte d'alimens. Cette huile est de fort bon goût, lorsqu'elle est nouvelle. Aussi-tôt qu'elle commence à s'épaissir, ils ne s'en servent plus que (63) pour s'oindre le corps & se frotter les cheveux (64). Barbot dit qu'elle a de l'âcreté dans le goût, & (65) que l'odeur en est desagréable aux Etrangers. Villault observe que les Marchands, lorsqu'ils sont assez riches pour se faire servir par des Esclaves, mangent à la maniere de l'Europe, & qu'ils ont leurs potages & leurs ragoûts, aussi bien préparés qu'à Paris. Cet art leur vient des cuisiniers François. Cependant le poivre est toujours leur principal assaisonnement (66).

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Qualités de l'huile de palmier.

Ils mangent avec beaucoup de mal-propreté. Leurs ongles leur servent de couteau; & n'ayant ni (67) fourchettes ni cuilleres, ils se lancent, avec les doigts, chaque morceau dans le gozier. On les voit porter tous ensemble la main au plat, & prendre leurs ragoûts à poignées. Il n'y a point d'exageration à dire qu'ils se les précipitent dans la bouche, car leur main ne touche point à leurs levres; & leur adresse est si surprenante qu'ils ne manquent jamais l'ouverture. Mais quoiqu'ils mangent avec tant d'appêtit, on ne les voit jamais rassasiés. Ils paroissent toujours affamés, sans qu'on en puisse donner d'autre cause que la chaleur de leur estomac. Cependant l'Auteur s'en étonne, parce qu'un climat si ardent lui semble plus propre à rallentir la digestion qu'à la hâter. Il observe néanmoins que les Européens ont ici l'appêtit plus vif qu'en Europe. Villault nomme celui des Negres une faim canine. Il a remarqué, dit-il, que ce qui suffit pour la nourriture de six Matelots ne rassasie point un Negre, & que ces estomacs barbares digerent facilement la chair crue (68).

Leur malpropreté en mangeant.

Le mari mange ordinairement seul dans sa propre cabane, & ses femmes prennent leurs repas séparément, dans les leurs, avec leurs enfans; à moins qu'une raison extraordinaire n'en rassemble quelques-unes, ou que le mari n'appelle sa principale femme ou sa favorite. Il se trouve quelques Negres qui prennent l'habitude de manger à table. Mais la plûpart mangent à terre assis les jambes croisées, & s'appuyant sur l'un ou l'autre coude; ou les jambes (69) pliées sous eux, & le derriere sur leurs talons.

Les maris mangent seuls.

La boisson commune des Negres est de l'eau simple, ou du *Poytou* (70), liqueur qui ne ressemble pas mal à la biere, & qui se brasse avec du maïz. Ils achetent aussi du vin de palmier, en se joignant cinq ou six pour en avoir une mesure du Pays, qui contient environ dix pots de Hollande. Ils se placent autour de leur calebasse, & boivent à la ronde. Mais avant que de commencer la Fête, chacun prend soin d'envoyer quelques verres de cette liqueur à la plus chere de ses femmes. Alors celui qui doit boire le premier remplit un petit vase, qui sert de tasse, tandis que les autres se tenant debout autour de lui, les mains sur la tête, prononcent en criant, *Tantosi*. Il ne doit point avaller tout ce qui est dans la tasse; mais, laissant quelques gouttes de la liqueur, il la

Boissons des Negres.

Formalités en buvant du vin de palmier.

(63) Artus dit que le palmier, d'où vient l'huile de Guinée, est le palmier femelle, & ne donne pas de vin. Il fait une autre description de son fruit que celle qu'on a déja lûe au Tome second. *Voyez ci-dessous l'Histoire Naturelle.*

(64) Artus, p. 23.

(65) Barbot, *ubi sup.*

(66) Villault, p. 167.

(67) Artus, p. 24; & Villault, p. 167.

(68) Villault, p. 165; & Barbot, p. 254.

(69) Barbot, p. 255.

(70) On a déja remarqué que Barbot l'appelle *Peta*.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

répand sur la (71) terre, comme une offrande au Fétiche, en répetant plusieurs fois le (72) mot *jou*. Ceux qui ont leur Fétiche avec eux, soit qu'ils le portent aux jambes ou au bras, l'arrosent d'un peu de vin, & sont persuadés (73) que s'ils négligeoient cette cérémonie, ils ne boiroient jamais tranquillement.

Villault dit que l'eau & le Poytou se boivent le matin, & que les Negres ne touchent point au vin de palmier avant la nuit (74). La source de cet usage est l'heure de la vente qui est toujours l'après midi pour le vin de palmier. Le même Voyageur ajoûte que ce vin ne pouvant se garder jusqu'au jour suivant, parce qu'il s'aigrit dans l'intervalle, les Negres s'assemblent ordinairement le soir pour acheter ce qui en reste aux Marchands. Bosman rapporte qu'à quelque prix que ce soit, il faut qu'ils ayent de l'eau-de-vie le matin, & du vin de palmier l'après midi. Les Hollandois sont obligés d'entretenir une garde à leurs celliers, pour empêcher les Negres de voler leur eau-de-vie & leur tabac; deux passions ausquelles ils ne peuvent resister. Leurs femmes n'y sont pas moins livrées. Dès l'âge de trois ou quatre ans, on apprend à boire aux enfans, comme si c'étoit une vertu (75).

L'eau-de-vie se boit le matin, & le vin le soir.

Heure & nombre des repas.

L'usage du Pays est de faire deux repas par jour; l'un au lever, l'autre au coucher du soleil. Suivant Des-Marchais, le premier commence une heure avant le jour. Mais Barbot dit seulement qu'il se fait au matin. Il ajoute que les Negres boivent de l'eau-de-vie au repas du matin, & du vin de palmier à celui du soir (76).

Sage economie des femmes.

Le soin des provisions domestiques appartient aux femmes, sous la direction de celle qui tient le premier rang. Aussi la bourse est-elle confiée à leur garde. Mais elles en usent si bien, qu'elles achetent (77) rarement plus que la provision du jour, & qu'elles ne font jamais de dépenses inutiles. Le partage des hommes est le soin des affaires extérieures, telles que la pêche, le Commerce, la fabrique du vin de palmier, suivant la profession qu'ils exercent. Ils remettent leur profit entre les mains de leurs femmes, qui le ménagent avec beaucoup d'économie. Artus leur donne la qualité d'excellentes ménageres; & quoiqu'elles manquent de toutes les commodités qui sont ordinaires en Europe, il prétend qu'elles n'entendent pas mal la cuisine. Il s'en trouve quelques-unes qui ayant servi dans les Comptoirs Européens y ont appris nos usages & nos sauces; & l'ardeur des autres est extrême à s'instruire par leurs leçons. La plûpart sortent rarement de leurs maisons, & s'occupent de l'éducation de leurs filles, pour les rendre capables de conduire, à leur tour, un ménage (78).

Maniere dont elles font le pain & d'autres pâtes.

Le premier de leurs travaux domestiques est de faire le pain, ou ce qui tient lieu de pain dans leur Nation. Dès le soir du jour précédent, elles préparent la quantité de grain qui est nécessaire le lendemain pour la famille. Ce sont les Esclaves qui l'apportent des magasins. A la pointe du jour, les femmes

(71) Purchas dit que cet usage leur est commun avec les Chinois.

(72) Des-Marchais assure que cela se fait aussi en mémoire des amis morts.

(73) Artus, p. 23.

(74) Villault, p. 68; & Des-Marchais; Vol. I. p. 293.

(75) Bosman, p. 125.

(76) Artus, p. 22; & Barbot, p. 254.

(77) Villault, p. 165 & suiv. Artus, pp. 20 & 25.

(78) Les mêmes, *ibid.*

commencent à le broyer dans un tronc d'arbre, creusé en forme de mortier, ou dans des pierres creuses, avec un pilon de bois. Ensuite elles le vannent; & pour achever de le réduire en poudre, elles l'écrasent sur une pierre plate, comme les peintres font leur couleur. Enfin, elles le mêlent avec de la fleur de millet, pour en composer une pâte, qu'elles divisent en petites parties rondes, de la grosseur du poing & qu'elles font bouillir en pleine eau dans de grands pots de terre.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Cette pâte ou cette espece de pain est d'un goût supportable, mais extrémement pesante sur l'estomac. Elle est beaucoup meilleure, lorsqu'on prend la peine de la faire cuire sur des pierres chaudes. Celle de Mina passe pour la plus legere de toute la Côte. On fait aussi de cette pâte une sorte de biscuit, qui se conserve l'espace de trois ou quatre mois, & qui sert de provision aux grands Canots qu'on employe pour le Commerce d'Angola. On en fait encore une espece de gâteau, nommé *Quanquais* ou *Kanki* (79), qui se vend dans les marchés & dont le goût est assez agréable.

Gâteau, nommé Quanquais.

Quoique la préparation du grain & la maniere même de faire le pain soient fort pénibles, les femmes s'exercent joieusement à ce travail, & la plûpart chargées de leurs enfans, qu'elles portent sur le dos (80).

§ III.

Mariages & Education des Negres.

LES usages & les formalités qui s'observent aux mariages de la Côte d'Or ont quelques circonstances differentes dans les divers Cantons, quoiqu'ils soient au fond les mêmes.

Les fiançailles se font avec peu de cérémonie. Un pere, qui voit son fils en état de pourvoir à sa subsistance, ne tarde gueres à lui chercher une femme, lorsque le jeune homme n'a pas déja pris ce soin lui-même. Les parties se conviennent-elles; le pere s'adresse aux parens de la fille, & regle avec eux le prix qu'ils en veulent tirer. On appelle un Prêtre des Fétiches, pour recevoir le serment des jeunes époux. La fille promet d'aimer son mari & de lui être fidelle. Le jeune homme promet d'aimer sa femme (81), sans toucher à l'article de la fidelité. Après cette cérémonie, les parens, de part & d'autre, se font des presens naturels. Ils (82) passent le jour à se réjouir. Dès la nuit suivante, le mari ouvre à sa femme l'entrée de sa maison (83) & le mariage est consommé. Artus dit que le jeune homme ne reçoit aucune provision de son pere, & qu'il n'a, pour commencer son établissement, que ce qu'il a déja pû gagner par sa propre industrie; mais que les parens de sa femme donnent à leur fille, en forme de dot, une somme d'or, qui monte à quatorze Florins. Si la famille est riche, elle y ajoute une demie-once d'or, pour acheter le vin de palmier qui sert à la fête. Cet

Fiançailles.

Facilité des mariages.

(79) Artus écrit *Kanghes*.

(80) Artus, p. 22. Villault, p. 166; & Barbot, p. 256.

(81) Villault, qui fut témoin d'un de ces mariages à Frederickshourg, fait le même récit.

(82) Artus confirme la même chose.

(83) Villault, p. 141. Bosman, p. 197; & Des-Marchais, Vol. I. p. 286.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

usage, ajoûte Artus, est si géneralement établi, que les filles mêmes des Rois ne sont pas mieux partagées; excepté néanmoins qu'on leur donne un Esclave ou deux pour les servir (84).

A quoi se borne la dépense.

Bosman observe que les frais du mariage consistent dans un peu d'or, du vin de palmier, de l'eau-de-vie, un mouton pour les parens, & des habits neufs pour la femme. Le mari tient un compte exact de ce qu'il a dépensé pour elle & pour ses amis, parce que dans la supposition qu'elle vienne à le quitter, il est en droit de se faire (85) restituer tout ce qu'il a donné. Mais si c'est lui qui la congédie, il ne peut rien exiger d'elle ni de ses parens, à moins qu'il ne puisse justifier son divorce (86) par de bonnes raisons. Suivant le même Auteur, les réjouissance de la nôce sont médiocres; mais la Mariée apporte beaucoup de recherches à sa parure, & se presente chargée de bijoux d'or, soit qu'elle les tienne de son mari, ou qu'elle les emprunte, comme il arrive fort souvent, car, pour toute fortune, elle n'apporte gueres que sa personne. Elle est conduite à la maison de son mari par quelques jeunes femmes de ses meilleures amies (87), qui demeurent une semaine entiere à lui tenir compagnie.

Parure de la Mariée.

Formalités pour les mariages qui se font avant l'âge nubile.

Lorsqu'une femme se marie trop jeune pour la consommation, l'usage demande quelques autres cérémonies. Barbot fut témoin, sur la Côte d'Akra, du mariage d'un Negre de quarante ans & d'une fille de huit. Le jour de la célébration, tous les parens des deux familles s'assemblerent dans la maison du pere de la fille, & se livrerent à la joie jusqu'au soir. Ensuite la jeune Mariée fut conduite au lit de son mari, mais sous les yeux de deux matrones, qui devoient la conserver chaste. Cette formalité se renouvella trois nuits consécutives; après lesquelles la jeune femme fut ramenée chez son pere, pour y demeurer jusqu'à l'âge de la consommation. L'Auteur apprit que, suivant l'usage, le mari (88) donne alors un akki d'or (89) à chacune des deux matrones qui ont servi de Gouvernantes à sa femme.

Nombre de femmes que les Negres peuvent prendre.

Quoique chaque Negre puisse prendre autant de femmes qu'il est capable d'en nourrir, il est rare que le nombre aille au-delà de vingt. Ceux mêmes qui en prennent le plus, se proposent moins le plaisir que l'honneur & la considération, parce que la mesure du respect entre les Negres est le nombre de leurs femmes & de leurs enfans. Ordinairement il monte depuis trois jusqu'à dix, sans compter les concubines, qui sont souvent préferées aux femmes, quoique leurs enfans ne passent pas pour légitimes. Quelques riches Marchands ont vingt & trente femmes. Mais les Rois & les grands Gouverneurs en prennent (90) jusqu'à cent. Du tems de l'Auteur, le gendre du Roi de Fetu en avoit quarante, qui lui avoient donné quatorze garçons, & douze filles. Il entretenoit cent Esclaves pour les servir (91).

(84) Artus, p. 11.

(85) Smith dit (p. 145) que ces dépenses entre les Negres du commun, ne montent qu'à une once d'or pour toute la famille, à deux habits neufs pour la mariée, un mouton & un chevreau gras, avec de l'eau-de-vie & du vin de palmier pour la fête.

(86) Atkins dit (p. 88) que le mari emploie quatre onces d'or entre les parens, qu'il engage par-là à lui servir de témoins en cas d'adultere.

(87) Bosman, *ubi sup.* p. 198; & Smith, p. 145.

(88) Bosman, *ubi sup*; & Barbot, p. 239.

(89) C'est la seiziéme partie d'une once.

(90) Bosman, p. 199; & Barbot, p. 240.

(91) Villault, p. 155.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Toutes ces femmes s'exercent à la culture de la terre, excepté deux, qui sont dispensées de toutes sortes de travaux manuels, lorsque les richesses du mari le permettent. La principale, qui se nomme *la Muliere-grande*, est chargée du gouvernement de la maison. Celle qui la suit en dignité porte le titre de *Bossum*, parce qu'elle est consacrée au Fétiche de la famille. Les maris sont fort jaloux de ces deux femmes, sur-tout de la *Bossum*, qui est ordinairement quelque belle Esclave, achetée à fort grand prix. L'avantage qu'elle a d'appartenir à la Religion, lui donne certains jours reglés pour coucher avec son mari, tels que l'anniversaire de sa naissance, les fêtes du Fétiche, & le jour du Sabbat, qui est le Mercredi. Ainsi la condition de cette femme est fort superieure à celle de toutes les autres, qui sont condamnées à des travaux pénibles pour entretenir leur mari, tandis qu'il passe son tems dans l'oisiveté, à s'entretenir ou à boire du vin de palmier avec ses amis.

La Muliere-grande, & la Bossum.

Heureux sort de la Bossum.

La principale femme, ou la *Muliere-grande*, prend soin de l'argent & des autres richesses de la maison. Loin de marquer de la jalousie lorsqu'elle voit prendre d'autres femmes à son mari, elle l'en sollicite souvent, parce que dans ces occasions elle reçoit de la nouvelle femme un present de cinq akkis d'or; ou, suivant Villault, parce que sur la Côte d'Or l'honneur & la richesse des familles consistent (92) dans la multitude des femmes & des enfans. D'ailleurs, il paroît, suivant Artus, que le mari est obligé d'acheter son consentement par une (93) certaine somme d'or. Toutes les femmes qu'il prend de cette maniere sont distinguées par le titre d'*Etigasou*, qui revient à celui de concubine. Elles ont la liberté de se faire un amant, sans que le mari puisse le poursuivre en Justice (94).

Droit de la Muliere grande.

Villault confirme ce droit d'opposition pour la *Muliere-grande*, par un exemple qui arriva de son tems à Mina. Un riche Marchand Negre, nommé *Antony*, que le Commerce amenoit souvent à bord, & qui n'apportoit jamais moins de dix ou douze marcs d'or, étoit réduit à une seule femme, & ne pouvoit s'en donner d'autres, parce qu'il lui manquoit le consentement de cette imperieuse Maîtresse. En faisant à Villault l'aveu de son chagrin, il l'assura (95) que la patience dans ces occasions étoit une loi inviolable.

Artus raconte que les maris ont le droit d'appeller celle de leurs femmes avec laquelle ils veulent passer la nuit. Elle se retire ensuite dans son appartement, avec beaucoup de précaution (96), pour cacher son bonheur, dans la crainte d'exciter quelque jalousie. Bosman dit que l'émulation est fort vive entre les femmes pour les faveurs conjugales, & que les choix dépendant du mari, elles emploient tous leurs artifices & tous leurs charmes pour s'attirer la préference. Mais, pour éviter les querelles domestiques, un mari sage rend la distribution égale, & les reçoit toutes à leur tour. Cependant Villault assure que la Muliere-grande a le privilege de passer trois nuits chaque semaine avec son mari, tandis que les autres partagent le reste entr'elles, suivant l'ordre de l'ancienneté. Il ajoute qu'elles (97) n'en vivent pas avec moins d'harmonie. Artus dit que la Muliere-grande venant à vieillir,

Distribution des faveurs conjugales.

(92) Bosman, *ubi sup*; & Barbot, p. 241.
(93) Bosman, p. 154.
(94) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI. p. 11.
(95) Villault, *ubi sup*. p. 153.
(96) Artus, *ubi sup*. p. 11.
(97) Villault, p. 154.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

le mari en choisit une autre pour occuper sa place, & qu'elle ne demeure pas moins dans la maison, mais qu'elle est réduite à l'office de Servante (98).

Fécondité des femmes.

Comme les Negres font consister leur richesse dans une famille nombreuse, & que c'est le premier avantage qu'ils font valoir aux Etrangers, ils rapportent tous leurs soins à multiplier le nombre de leurs enfans. En general, leurs femmes ne sont ni stériles ni d'une fécondité extraordinaire. Il se passe ordinairement deux ou trois années de mariage (99) avant qu'elles deviennent meres. Villault n'attribue ce délai qu'à leur tempérament, & prétend avoir remarqué que les plus (1) fécondes ont rarement plus de quatre ou cinq enfans. Des-Marchais rapporte, comme un autre obstacle, qu'elles sont obligées de les nourrir de leur lait pendant quatre années entieres (2).

Respect pour les femmes grosses.

Une femme enceinte est extrèmement respectée dans la famille & traitée par son mari avec des attentions extraordinaires. Si c'est son premier fruit, on fait des riches offrandes au Fétiche pour sa délivrance. Aussi-tôt qu'elle s'apperçoit de sa grossesse, on la conduit au rivage de la mer, suivie d'une foule d'enfans, qui lui jettent toutes sortes d'ordures en chemin. On la lave ensuite avec beaucoup de soin. Sans cette cérémonie, les Negres sont persuadés que la mere, ou l'enfant, ou quelque parent de la famille, mourroient avant le terme ordinaire de l'accouchement (3).

Accouchemens.

Tous les Voyageurs racontent, que vers le terme il se rassemble dans la chambre de la mere une foule de Negre de l'un & de l'autre sexe, jeunes & vieux, & que sans aucune honte elle accouche aux yeux du Public. Le travail ne dure pas ordinairement plus d'un quart-d'heure (4), & n'est accompagné d'aucun cri ni d'aucune autre marque de douleur. Aussi-tôt que la femme est délivrée, on lui presente un breuvage composé de farine de maïz, d'eau, de vin de palmier, & d'eau-de-vie (5) avec du poivre de

Courage des femmes.

Guinée. On prend soin de la couvrir; & dans cet état, on la laisse dormir trois ou quatre heures. Elle se leve ensuite, elle lave son enfant de ses propres mains; & perdant l'idée de sa situation, elle retourne à ses exercices ordinaires avec ses compagnes. Villault en vit un exemple à Frederickſbourg. Bosman parle d'une femme, qui mit deux enfans au monde en moins d'un quart d'heure. Barbot en vit une, sur son Vaisseau, qui, s'étant délivrée aussi de deux enfans, entre deux affuts de canon, les prit aussi tôt, les porta dans une cuve d'eau & les y lava soigneusement; après quoi, s'étant reposée l'espace d'une demie-heure, elle retourna au travail avec autant de vigueur que jamais, chargée de ces (6) deux petites créatures, qu'elle portoit enveloppées sur son dos. Des-Marchais s'imagine que le silence des femmes d'Afrique, dans ces occasions, vient moins (7) d'insensibilité que de courage, ou de la crainte des railleries publiques; car il seroit scandaleux de les entendre crier, & l'on ne reconnoît qu'elles sont accouchées qu'aux cris de l'enfant (8).

(98) Artus, *ubi sup.* p. 11.
(99) Le même, p. 21.
(1) Villault, p. 148.
(2) Des Marchais, Vol. I. p. 287.
(3) Bosman, p. 208.
(4) Le même, *ibid.*
(5) Artus dit que cette liqueur n'est que de l'huile de palmier & du poivre de Guinée.
(6) Le même, p. 12; & Barbot, p. 242.
(7) Des-Marchais, Vol. I. p. 281.
(8) Le même, *ibid.*

Il n'est pas plutôt né, qu'on fait appeller le *Konsor*; c'est-à-dire, le Prêtre, qui commence par lui attacher sur la tête, sur le corps, & sur les bras & les jambes, des petits pacquets d'écorce de l'arbre Fétiche, des brins de corail & d'autres bagatelles. Il l'exorcise ensuite, avec d'autres cérémonies, qui passent pour un préservatif contre toutes sortes de maladies & de fâcheux accidens. On pense alors à le nommer. Si le pere est riche, l'enfant reçoit ordinairement trois noms; celui du jour où il est né; celui du grand-pere ou de la grand-mere, suivant le sexe dont il est déclaré; & celui du pere, ou de la mere, ou de quelqu'autre parent. Sur la Côte d'Akra, ce sont les parens assemblés qui nomment l'enfant. Le nom qu'ils lui donnent est ordinairement celui qui est le plus commun dans la compagnie.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Cérémonies à la naissance des enfans.

La plûpart des enfans mâles se nomment *Adam*, *Quaquan*, *Qua*, *Karbei*, *Kessi*, &c. Les filles, *Kano*, *Jama*, *Aquauba*, *Hiva*, *Akasussa*. On y joint souvent un nom Européen, tel que *Jean*, *Antoine*, *Pierre*, *Jacob*, *Abraham*. Mais ce dernier usage est borné aux Negres de la Côte. A mesure que les enfans croissent, on leur donne encore des surnoms, ou plutôt des titres, qui sont tirés de quelqu'action remarquable, comme d'avoir (10) tué un tigre ou quelqu'ennemi. Il s'en trouve qui portent vingt de ces noms d'honneur. Le plus glorieux est celui qu'ils reçoivent du Public, dans les Assemblées qu'ils font au Marché pour boire du vin de palmier. Mais le nom qu'on emploie pour les appeller & pour les reconnoître, est toujours celui qu'ils ont reçu au tems de leur naissance. On les nomme quelquefois aussi du rang numérique de leur naissance, c'est-à-dire, *huit*, *neuf*, *dix*, &c. mais c'est lorsqu'une femme est déja mere de sept ou huit enfans (11).

Noms qu'on leur donne.

Artus rapporte qu'à un certain âge ils circoncisent leurs (12) enfans des deux sexes avec de grandes réjouissances. Mais Bosman, & Barbot après lui, déclare que cette opération n'est connue sur la Côte d'Or que dans le canton d'Akra, & qu'elle se fait dans le même tems que l'enfant est nommé. Quelques Européens ont jugé que ces deux usages viennent des Juifs, avec quelques autres, que les Negres paroissent avoir pris d'eux; comme d'honorer la Lune dans certains tems, d'épouser la femme de son frere, &c. Plusieurs de leurs noms semblent venir aussi de l'Ancien Testament. Mais Bosman & Barbot croient qu'ils leur viennent plutôt des Mahométans de (13) Barbarie, avec lesquels on sçait que les Negres d'Ardra & de Juida ont des relations de Commerce. N'est-il pas encore plus probable qu'ils (14) les ont reçus des Portugais & des François? Villault & Des-Marchais nous apprennent que c'est un usage assez commun parmi eux, de donner à leurs enfans les noms des Européens auxquels ils ont quelqu'obligation (15).

L'usage de la circoncision est borné.

Si ces usages viennent des Juifs.

Les enfans des Negres sont d'une si bonne constitution, que les premieres années de leur vie demandent peu de soin. Au moment de leur naissance, & lorsqu'ils ont été lavés dans la mer, ou dans quelque riviere voisine, on les enveloppe d'une piece d'étoffe; & les plaçant à terre sur une

Education des enfans Negres.

(10) L'Auteur remarque que plusieurs noms viennent de la même origine en Europe.

(11) Bosman, p. 209; & Barbot, p. 244.

(12) Artus, p. 13.

(13) Bosman, p. 210; & Barbot, p. 244.

(14) On a déja vû plus d'une fois la même remarque.

(15) Villault, p. 135. Des-Marchais, Vol. I. p. 281.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR. Distinction entre les femmes.

natte, on les abandonne à eux-mêmes pendant plus d'un (16) mois. Villault dit qu'ensuite les meres prennent leurs enfans sur le dos, dans une petite caisse de bois, les jambes liées sous leurs aisselles & les bras passés autour de leur col. Elles ne quittent ce fardeau que pendant la nuit (17).

Barbot les compare à ces femmes vagabondes que les Européens nomment Egyptiennes. La fatigue du poids & celle du travail ne les empêchent pas de nourir leurs enfans de leur lait, en les levant un peu sur leurs épaules, & tournant vers eux le bout de leurs mammelles. Mais cette description ne regarde que les femmes du commun; car celles qui ont quelque fortune en partage (18) ne paroissent jamais avec leurs enfans. Dans toutes sortes de rang & de condition, elles les lavent soigneusement, matin & soir, elles les frottent d'huile de palmier pour leur rendre les jointures flexibles & leur tenir les pores ouverts; enfin elles n'épargnent rien pour seconder l'ouvrage de la Nature (19).

Enfance des Negres.

Artus admire beaucoup que la maniere dont les petits sont portés par leurs meres ne paroisse leur causer aucune incommodité & ne change rien aux proportions de leur taille. A l'âge de huit mois, on les laisse ramper sur les genoux & les mains; on commence à leur donner des nourritures seches; & cette méthode les rend si vigoureux, qu'ils commencent à marcher, & même à parler (20), avant la fin de l'année. A la verité, remarque Des-Marchais, il leur arrive souvent de tomber; mais sans aucun accident fâcheux. Quoiqu'on les accoutume de si bonne-heure aux alimens solides, ils ne laissent pas de succer fort long-tems le lait de leurs meres. On a déja remarqué que dans plusieurs Cantons cet usage ne dure pas moins de quatre ans. Dans d'autres, il ne dure que deux; & Barbot assure même qu'il se réduit quelquefois à six mois. Mais dès qu'un enfant commence à quitter le dos de sa mere & qu'il est capable de marcher seul, on lui donne un morceau de pain sec, avec lequel on lui laisse la liberté de s'éloigner. S'il ne perd pas tout d'un coup la maison de vûe, il s'accoutume par degrés à gagner la Place publique, les champs, & sur-tout le bord de la mer, où il apprend à nâger par l'exemple, ou par la force de la Nature (21).

De quoi ils sont vêtus.

A l'égard de l'habillement, les petits Negres ne sont pas plutôt au monde, qu'on les charge de petites cottes d'écorce, de quelqu'arbre consacré au Fétiche, d'amuletes, de chaînes, de brasselets, pour leur procurer un sommeil tranquille, pour les garantir des chûtes, du saignement de nez, & de tous les maux (22) qu'on appréhende de la malignité du Diable. A quatre ans, on leur entoure les bras & les jambes de branches entrelassées, comme d'un préservatif contre les dangers & les maladies qui menacent cet âge. Bosman dit que les cordes & les chaînes, dont ils sont chargés jusqu'à l'âge de sept ou huit ans, leur tiennent lieu d'habit, & qu'ensuite ils se glorifient de prendre un petit pagne d'une demie-aune d'étoffe (23).

C'est ainsi qu'ils passent le tems de l'enfance, livrés à eux-mêmes dans

(16) Artus, p. 13; & Barbot, p. 241.
(17) Villault, p. 157.
(18) Artus les compare aux femmes des soldats Hollandois.
(19) Barbot, p. 241; & Villault, *ubi sup.*
(20) Villault, *ubi sup*; & Des-Marchais, p. 282.
(21) Artus, *ubi sup.*
(22) Le même, p. 23; & Villault, p. 158.
(23) Bosman, p. 122.

une

une oisiveté continuelle, négligés par leur famille, courant en troupes dans les champs & les Marchés, comme autant de petits pourceaux qui se veautrent dans la fange, & tirant pour tout fruit de leurs premieres années une agilité extrême, & l'art de nâger, dans lequel ils excellent. S'ils se trouvent dans un Canot que le vent renverse, ils gagnent en un instant le rivage. Un grand défaut dans la liberté dont on les laisse jouir, c'est qu'ils mangent sans distinction tout ce qu'ils trouvent de plus infect & de plus dégoûtant. Artus en observe un autre : mêlés comme ils sont, garçons & filles, nuds & sans aucun frein, ils perdent tout (24) sentiment naturel de pudeur; d'autant plus que leurs parens ne les reprennent & ne les corrigent presque jamais. Cependant le même Auteur a vû quelquefois des peres emportés contre leurs enfans, jusqu'à les maltraiter avec cruauté. Mais comme ces châtimens sont rares, ou n'arrivent que dans des occasions extraordinaires (25), l'autorité paternelle est fort peu respectée. Barbot dit que les Negres ne punissent leurs enfans que pour avoir battu leurs pareils ou s'être laissés battre eux-mêmes, & qu'ils les traitent alors sans pitié. Pendant l'enfance, ils sont sous le gouvernement de leur mere, jusqu'à ce qu'ils ayent embrassé quelque profession, ou que leur pere juge à propos de les vendre pour l'esclavage (26).

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Fruit qu'ils tirent de leur oisiveté.

Inconvéniens de leurs premieres années.

Ils sont sans correction.

A l'âge de dix ou douze ans ils passent sous la conduite du pere, qui entreprend de les rendre propres à gagner leur vie. Il les éleve ordinairement dans la possession qu'il exerce lui-même. S'il est Pêcheur, il les accoutume à l'aider dans l'usage de ses filets. S'il est Marchand, il les forme par degrés dans l'art de vendre & d'acheter. Il tire, pendant quelques années, tout le profit de leur travail. Mais lorsqu'ils arrivent à dix-huit ou vingt ans, il leur donne des Esclaves, avec le pouvoir de conduire eux-mêmes leurs entreprises & de travailler pour leur propre compte. Ils abandonnent alors la maison paternelle, pour bâtir des cabanes qui leur appartiennent; & s'ils ont pris le métier de Pêcheur, ils achetent ou louent un Canot pour la pêche. Les premiers profits qu'ils en tirent sont employés à l'acquisition d'un pagne. Si leur pere est satisfait de leur conduite & s'apperçoit qu'ils ayent gagné quelque chose, il apporte tous ses soins à leur procurer une honnête femme (27).

A quoi ils s'emploient dans leur jeunesse.

Les filles sont élevées à faire des paniers, des nattes, des bonnets, des bourses, & d'autres commodités à l'usage de la famille. Elles apprennent à teindre en différentes couleurs, à broyer les grains, à faire diverses sortes de pain ou de pâte, & à vendre leur ouvrage au Marché. Elles mettent leurs petits profits entre les mains de leur mere, pour servir quelque jour à grossir leur dot. Tous ces exercices, répetées de jour en jour avec de nouveaux progrès, en font naturellement d'excellentes (28) ménageres. Des-Marchais ajoute qu'on leur apprend aussi à prendre soin de leurs habits, lorsqu'elles sont nées d'une famille assez riche pour leur en fournir; & sur-tout, à prendre soin que la table de leur pere soit toujours servie à l'heure marquée (29).

Education des filles.

(24) Artus, *ubi sup.* Villault, p. 159. Barbot, p. 241.
(25) Barbot, *ubi sup.*
(26) Barbot, *ubi sup.*
(27) Artus, p. 14 & suivantes; Villault, p. 160.
(28) Artus, p. 15; & Villault, p. 161.
(29) Des-Marchais, Vol. I. p. 284.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR. Usage remarquable.

Les femmes, pendant leurs incommodités lunaires, passent pour souillées, & sont forcées de se retirer dans une petite hutte, à quelque distance de leur mari ou de leur pere. Il est fort remarquable, dans le Pays d'Anta, qu'une femme après avoir eu dix enfans, est condamnée à la même retraite, où rien ne lui manque pour la commodité de la vie, mais où elle passe deux années entieres sans aucune sorte de société. Après l'expiration de ce terme, & lorsqu'elle a satisfait à certains devoirs qui lui sont imposés, elle retourne avec son mari & vit avec lui comme auparavant. C'est un usage propre à cette contrée, dont l'Auteur ne connoît pas d'exemple dans toutes les autres régions d'Afrique (30).

Les femmes n'heritent point de leurs maris.

Le mariage n'emporte aucune communauté de bien. Le mari & la femme partagent les frais de la subsistance; mais ceux de l'habillement regardent l'homme seul. De-là vient qu'aux funérailles de l'un ou de l'autre, les parens de chaque côté se saisissent de tout ce qui appartenoit au Mort, & laissent souvent toute la dépense funébre à la charge du survivant. S'il arrive même qu'un Negre ait eu quelqu'enfant d'une Esclave, soit qu'elle ait porté le titre de femme ou de concubine, ses heritiers le retiennent dans l'esclavage. Aussi les peres de famille, qui ont aimé leurs Esclaves, ne manquent-ils pas d'affranchir pendant leur vie les enfans qu'ils ont eus d'elles; après quoi personne ne peut leur disputer les droits de la liberté (31).

Ordre de la succession.

A l'égard de la succession, Artus nous apprend qu'une femme n'a jamais de part à l'héritage de son mari, quoiqu'elle en ait eu des enfans. Biens & meubles, tout passe au frere du Mort, ou à son plus proche parent dans la même ligne. S'il n'a pas de frere, tout ce qu'il a possedé remonte à son pere. La même Loi oblige le mari de restituer tout ce qu'il a reçu de ses femmes, à leur frere ou à leurs neveux. Les femmes ont l'usage de tous les biens de leur mari tandis qu'il est au monde; mais aussi-tôt qu'il est mort, elles sont obligées de pourvoir à leur propre subsistance & à celle de leurs enfans. C'est la rigueur de cette Loi qui porte les enfans & les meres à mettre à part tout ce qu'ils peuvent retrancher de la masse commune, pour se mettre en état de subsister après la mort de leur pere ou de leur mari, dont ils ne peuvent esperer l'héritage (32).

Recherches de Bosman sur le même sujet.

Bosman, qui paroît s'être informé avec soin de tout ce qui regarde la succession des biens parmi les Negres, observe qu'Akra est le seul Canton de toute la Côte d'Or où les enfans légitimes, c'est-à-dire, ceux qui viennent des femmes déclarées, heritent du bien & des meubles de leur pere. Dans tous les autres lieux, l'aîné, s'il est fils du Roi ou de quelque Chef de Ville, succede à l'Emploi que son pere occupoit; mais il n'a pas d'autre heritage à prétendre que son sabre & son bouclier. Aussi les Negres ne regardent-ils pas comme un grand bonheur d'être nés d'un pere & d'une mere riche, à moins que le pere ne se trouve disposé à faire de son vivant quelqu'avantage à son fils : ce qui n'arrive pas souvent, & qui doit être caché avec beaucoup de précaution; car, après la mort du pere, ses parens se font restituer jusqu'au dernier sol.

Autant que le même Auteur l'a pû découvrir, les enfans des freres & des

(30) Bosman, p. 209 & suiv.
(31) Le même, p. 201.
(32) Artus, *ubi sup.* p. 94 & suiv.

sœurs participent à l'heritage dans l'ordre suivant. Il n'héritent pas conjointement; mais l'aîné des fils est l'heritier du frere de sa mere, & l'aînée des filles herite de sa tante maternelle. Cette Loi est inviolable, sans que les Negres puissent en expliquer l'origine. Mais Bosman juge qu'elle a sa source dans la mauvaise conduite des femmes, comme dans plusieurs Pays de l'Inde Orientale, où les Rois adoptent le fils aîné de leur sœur & les nomment pour leur succeder, parce qu'ils sont plus sûrs de la transmission du sang par cette voie. Une femme, qui n'a aucune relation de parenté avec eux, peut les tromper, disent-ils, & leur donner un héritier qui ne soit pas de leur sang. Au défaut des aînés, ce sont les autres enfans de la même mere qui succedent à leur tour. S'il n'en reste aucun, c'est le plus proche parent de la mere du Mort qui est appellé à la succession.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Quoique les Negres ne tombent jamais dans l'erreur sur l'ordre des successions, l'explication qu'ils en donnent est si obscure & si confuse, que si l'on en croit Bosman, il n'y a point d'Européen qui puisse jamais s'en former des idées bien nettes. Il s'éleve quelquefois, dit-il, des difficultés sur la possession, parce que la force & la violence peuvent interrompre le cours de l'usage; mais il ne (33) s'en éleve jamais sur le Droit. Cependant Smith, qui a fait le voyage des mêmes Pays depuis Bosman, assure que toutes ces Loix Afriquaines ont reçu beaucoup d'alteration parmi les Negres qui vivent sous le Gouvernement des Européens (34).

L'origine de ces loix est inconnue aux Negres.

§ IV.

Amour des femmes. Licence des femmes publiques. Salutations & Visites.

LORSQU'UNE femme donne atteinte à la fidelité du mariage, soit volontairement, soit par l'effet de quelque violence, son mari est en droit de la répudier, sans autre explication que la preuve du fait. L'amende pour celui qui a causé sa disgrace, est de vingt-quatre *Pesos*, qui reviennent à neuf onces d'or. Si le coupable est Européen, il n'est pas soumis à cette punition; mais la femme est condamnée elle-même à payer quatre pesos. Une femme soupçonnée, peut se justifier en jurant par les Fétiches. Le plus grand malheur d'un Negre est de voir souiller son lit par la Muliere-grande, c'est-à-dire, par sa principale femme. Le coupable n'évite la mort qu'en payant son amende au Roi. Mais le mari outragé ne vit point en repos, s'il n'oblige l'ennemi de son honneur à (35) quitter le Pays.

Amendes pour l'adultere.

Suivant Bosman, l'amende des Negres du commun, pour avoir couché avec la femme d'autrui, est de quatre, cinq, ou six livres sterlings; mais elle est beaucoup plus considerable pour l'adultere des personnes riches. Ce n'est pas moins de cent ou deux cens livres sterling. Ces causes se plaident avec beaucoup de chaleur & d'adresse devant les Tribunaux de Justice. L'Auteur en fut témoin cent fois, dans une Cour solemnelle, où il étoit revêtu

Maniere dont ces causes se plaident.

(33) Bosman, p. 230 & suiv.
(34) Smith, p. 143.
(35) Artus, *ubi sup.* p. 11.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

lui-même de la qualité de premier Juge. Le désaveu, dit-il, est le premier moyen de défense qu'inspire la Nature; & les Negres, qui n'ont pas d'autres lumiéres, réduisent toujours leurs accusateurs à la voie des preuves. Un homme qui se croit trahi par sa femme, paroît en pleine Assemblée, explique le fait dans les termes les plus expressifs, la peint de toutes ses couleurs, represente le tems, le lieu, les circonstances. Ces plaidoyers deviennent quelquefois fort embarrassans, sur-tout lorsque l'accusé convient, comme il arrive souvent, qu'à la verité il a poussé l'entreprise aussi loin qu'on le dit, mais que faisant réflexion tout d'un coup aux conséquences, il s'est retiré assez-tôt pour n'avoir rien à se reprocher. Alors on oblige la femme d'entrer dans les détails les plus obscurs. Enfin si les Juges demeurent dans l'incertitude, ils exigent le serment de l'accusé. Lorsqu'il le prononce de bonne grace, il est déchargé de l'accusation. S'il le refuse, on prononce contre lui la Sentence.

Infâme commerce des Negres dans le mariage.

Quantité de Negres n'épousent plusieurs femmes que pour se rendre la vie plus aisée par le fruit de leur mauvaise conduite, & n'ont pas honte, suivant l'expression de Smith, de porter des cornes dorées. Ils engagent eux-mêmes leurs femmes à dresser leurs piéges pour attirer d'autres hommes. L'adresse de ces perfides créatures ne peut être representée, sur-tout à l'égard des Etrangers. Elles feignent d'être libres & indépendantes. Mais lorsqu'elles sont arrivées à leur but, elles avertissent leur mari, qui sort aussi-tôt de son indifférence affectée, & qui fait repentir le Galant d'avoir été trop crédule. D'autres ne pouvant déguiser qu'elles sont mariées, promettent le secret avec de redoutables fermens. Mais comme elles ne les prononcent que pour les violer, elles se hâtent d'avertir leur mari. Elles feroient exposées à des suites fâcheuses s'il faisoit lui-même cette découverte; au lieu qu'en l'avertissant de bonne foi, elles satisfont sans danger leurs inclinations déreglées, & se rendent utiles à l'interêt de la famille (36).

Sévérité contre l'adultere dans les Pays intérieurs.

Les Negres de l'interieur du Pays ne sont pas de si bonne composition sur l'adultere. Celui qui débauche la femme d'autrui, court risque, non-seulement de se ruiner sans ressource, mais d'entraîner tous ses parens dans sa ruine. Un mari riche, ou d'un rang distingué, ne se borne pas à la perte des biens; il poursuit la vie du coupable. Si l'adultere est un Esclave, il n'évite gueres une mort cruelle, sans compter une amende considerable qui retombe sur son Maître. Les hommes, à quelque distance de la Côte, ne sont pas capables du honteux marché que les Negres maritimes font avec leurs femmes. Celle qu'ils surprennent dans le crime est fort menacée de perdre la vie, à moins que ses parens ne trouvent le moyen d'appaiser le mari furieux avec une grosse somme d'argent. Si c'est par un Esclave qu'elle s'est laissée séduire, sa mort & celle du Galant sont infaillibles. Ses parens sont encore obligés de payer une grosse somme au mari. Dans le cas d'une vengeance si juste, chaque Negre est ordinairement son propre Juge. Est-il trop foible pour se venger sans le secours d'autrui? Il emprunte l'assistance de ses amis, qui la lui prêtent volontiers, parce qu'ils sont sûrs d'avoir quelque part aux compensations. Les Negres interieurs étant beaucoup plus,

(36) Bosman, *ubi sup.* p. 205 & suivantes.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

riches que ceux de la Côte, sont punis avec beaucoup plus de séverité pour les moindres crimes. L'Auteur parle d'une amende pour l'adultere, qui montoit à plus de cinq mille livres sterling : au lieu que sur la Côte, dans tous les lieux qu'il avoit parcourus, il ne connoissoit pas un Negre dont tous les biens approchassent de cette somme ; à l'exception, dit-il, du Roi d'Aquambo & de celui d'Akron, qui possedoient plus d'or que tous les autres ensemble.

Amendes considerables.

Quoique les hommes exigent de leurs femmes cette rigoureuse fidélité, ils peuvent se livrer impunément au plaisir & même à la débauche, sans avoir d'autres reproches à craindre que ceux de leur principale femme. Elle est en droit de faire des plaintes. Elle peut y joindre la menace de se séparer. Mais l'ascendant des hommes est si absolu, qu'elle est obligée de choisir pour ses reproches quelque moment où son mari soit de bonne humeur (37).

Libertinage des femmes.

Malgré des loix si séveres, les femmes prennent beaucoup de liberté. Si l'on considere, observe l'Auteur, quelle est la chaleur naturelle de leur complexion, & qu'elles se trouvent quelquefois vingt ou trente au pouvoir d'un seul homme, il ne paroîtra pas surprenant qu'elles entretiennent des intrigues continuelles, & qu'elles cherchent au hasard de leur vie quelque soulagement au feu qui les dévore. Comme la crainte du châtiment est capable d'arrêter les hommes, elles ont besoin de toutes sortes d'artifices pour les engager dans leurs chaînes. Leur impatience est si vive, que si elles se trouvent seules avec un homme, elles ne font pas difficulté de se précipiter dans ses bras (38), & de lui déchirer son pagne, en jurant que s'il refuse de satisfaire leurs desirs, elles vont l'accuser d'avoir employé la violence pour les vaincre. D'autres observent soigneusement le lieu où l'Esclave qui a le malheur de leur plaire est accoutumé de se retirer pour dormir ; & dès qu'elles en trouvent l'occasion, elles vont se placer près de lui, l'éveillent, employent tout l'art de leur sexe pour obtenir ses caresses ; & si elles se voient rebutées, elles le menacent de faire assez de bruit pour le faire surprendre avec elles, & par conséquent pour l'exposer à la mort. D'un autre côté, elles l'assurent que leur visite est ignorée de tout le monde, & qu'elles peuvent se retirer sans aucune inquiétude de la part de leur mari. Un jeune homme, pressé par tant de motifs, se rend à la crainte plutôt qu'à l'inclination. Mais, pour son malheur, il a presque toujours la foiblesse de continuer cette intrigue jusqu'à ce qu'elle soit découverte. Les hommes, dit Bosman, qui sont pris dans ce piége, méritent véritablement de la pitié. Les femmes (39), ajoute-t-il, peuvent en mériter aussi ; car étant de chair & de sang, la contrainte qu'on exerce sur elles est une tyrannie bien cruelle. Elles ont un autre Avocat dans Smith. Il n'a pû s'empêcher de les plaindre ; sur-tout les femmes des Rois, qui ne passent souvent que deux ou trois nuits avec leur mari, & qui se voient interdire ensuite tout commerce avec les

Méthodes qu'elles emploient pour se satisfaire.

Bosman & Smith font leur apologie.

(37) Bosman, *ibid.*

(38) Smith raconte que les femmes des Rois emploient toutes sortes de moyens pour satisfaire leurs appétits déreglés. Elles se liguent quelquefois vingt ou trente pour enlever quelque jeune homme vigoureux. Elles le retiennent jusqu'à l'épuisement de ses forces, & le congédient avec de belles promesses. Mais elles ont l'adresse de le faire vendre ensuite pour l'esclavage, p. 223.

(39) Bosman, p. 206.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

hommes : défense si rigoureuse, qu'il doute si les femmes chrétiennes seroient capables de s'y assujettir contre leur inclination (40).

Desordre des jeunes filles.

On voit des Negres, de l'un & de l'autre sexe, vivre assez long-tems sans penser au mariage. Les femmes sur-tout paroissent se lasser moins du célibat que les hommes, & l'Auteur en apporte deux raisons : 1°. Elles ont la liberté, avant le mariage, de voir autant d'hommes qu'elles en peuvent attirer : 2°. Le nombre des femmes l'emportant beaucoup sur celui des hommes, elles ne trouvent pas tout d'un coup l'occasion de se marier. Le délai d'ailleurs n'a rien d'incommode, puisqu'elles peuvent à tous momens se livrer au plaisir. L'usage qu'elles ont fait de cette liberté ne les deshonore point, & ne devient pas même un obstacle à leur mariage. Dans les Cantons d'*Eguira*, d'*Abokro*, d'*Ankober*, d'*Axim*, d'*Anta* & d'*Adom*, on voit des femmes qui ne se marient jamais. C'est après avoir pris cette résolution qu'elles commencent à passer pour des femmes publiques ; & leur initiation dans cet infâme métier se fait avec les cérémonies suivantes.

Filles publiques. Ordre observé à leur réception.

Lorsque les Manferos, c'est-à-dire, les jeunes Seigneurs du Pays, manquent de femmes pour leur amusement, ils s'adressent aux Kabaschirs, qui sont obligés de leur acheter quelque belle Esclave. On la conduit à la Place publique, accompagnée d'une autre femme de la même profession, qui est chargée de l'instruire. Un jeune garçon, quoiqu'au dessous de l'âge nubile, feint de la caresser aux yeux de toute l'Assemblée, pour faire connoître qu'à l'avenir elle est obligée de recevoir indifféremment tous ceux qui se présenteront, sans excepter les enfans. Ensuite on lui bâtit une petite cabane dans un lieu détourné, où son devoir est de se livrer à tous les hommes qui la visitent. Après cette épreuve, elle entre en possession du titre d'*Abeleré* ou d'*Abelecre*, qui signifie femme publique. On lui assigne un logement dans quelque rue de l'Habitation ; & de ce jour elle est soumise à toutes les volontés des hommes, sans pouvoir exiger d'autre prix que ce qui lui est offert. On peut lui donner beaucoup, par un sentiment d'amour ou de générosité ; mais elle doit paroître contente de tout ce qu'on lui offre (41).

Elles se nomment Abelerés.

Triste sort de ces créatures.

Chacune des Villes qu'on a nommées n'est jamais sans deux ou trois de ces femmes publiques. Elles ont un Maître particulier, à qui elles remettent l'or ou l'argent qu'elles ont gagné par leur trafic, & qui leur fournit l'habillement & leurs autres nécessités. Ces femmes tombent dans une condition fort misérable, lorsqu'une prostitution si déclarée leur attire quelque maladie contagieuse. Elles sont abandonnées de leur Maître même, qui s'intéresse peu à leur santé s'il n'a plus de profit à tirer de leurs charmes ; & leur sort est de périr par quelque mort funeste. Mais aussi long-tems qu'elles joignent de la santé aux agrémens naturels qui les ont fait choisir pour la profession qu'elles exercent, elles sont honorées du Public ; & la plus grande affliction qu'une Ville puisse recevoir, est la perte ou l'enlevement de son Abeleré. Par exemple, dit l'Auteur, si les Hollandois d'Axim ont quelque démêlé avec les Negres, la meilleure voie pour les ramener à la raison est d'enlever une de ces femmes, & de la tenir renfermée dans le Fort. Cette nouvelle n'est pas plutôt portée aux Manferos, qu'ils courent chez les Ka-

Combien elles sont estimées des Negres.

(40) Smith, p. 222.

(41) Smith, *ibid.*

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

baschirs (42), pour les presser de satisfaire le Facteur & d'obtenir la liberté de leur Abeleré. Ils les menacent de se venger sur leurs femmes, & cette crainte n'est jamais sans effet. L'Auteur ajoûte qu'il en fit plus d'une fois l'experience. Dans une occasion, il fit arrêter cinq ou six Kabaschirs, sans s'appercevoir que leurs parens parussent fort empressés en leur faveur. Mais une autre fois, ayant fait enlever deux Abelerés, toute la Ville vint lui demander à genoux leur liberté, & les maris mêmes joignirent leurs instances à celles des jeunes gens.

Ressource des jeunes Negres qui n'ont pas d'Abelerés.

Les Pays de Commendo, de Mina, de Fetu, de Sabu & de Fantin n'ont pas d'Abelerés; mais les jeunes gens n'y sont pas plus contraints dans leurs plaisirs, & ne manquent point de filles qui vont au-devant de leurs inclinations. Elles exercent presque toutes l'office d'Abeleré sans en porter le titre; & le prix qu'elles mettent à leurs faveurs est arbitraire, parce que le choix de leurs amans dépend de leur goût. Elles sont si peu difficiles, que les différends sont rares sur les conditions du marché. Quand cette ressource ne suffiroit pas (43), il y a toujours un certain nombre de vieilles matrones, qui élevent quantité de jeunes filles pour cet usage, & les plus jolies qu'elles peuvent trouver. Ce penchant géneral pour les femmes, fait aussi que les manieres d'un sexe à l'égard de l'autre sont plus douces & plus civiles qu'entre les personnes du même sexe.

Politesse des Negres entr'eux.

Cependant les Negres ne manquent pas d'une certaine politesse dans le commerce qu'ils ont entr'eux. Artus rapporte qu'en se rencontrant le matin, ils se saluent par des embrassemens mutuels. Ils commencent par se prendre les deux premiers doigts de la main droite, qu'ils se font craquer, comme on l'a déja raconté de plusieurs autres régions; & baissant la tête, ils répetent le mot *Auni*, qui est leur formule de salutation (44).

Leur maniere de s'entre-saluer.

Suivant Bosman, ils s'entre-saluent en se découvrant la tête; mais, dans l'interieur des terres, cette salutation n'emporte aucune marque de respect. Ils se demandent ensuite comment ils ont dormi; & la réponse ordinaire est, *fort bien* (45). Barbot dit qu'à la rencontre d'un Européen ils ôtent leur bonnet ou leur chapeau, en faisant de la jambe une sorte de réverence, & qu'ils s'écrient, *Agio* (46) *Signor*. A Mina, le compliment des Negres de distinction, après la formalité commune de se prendre les doigts & de les faire craquer, consiste à répeter deux fois *Bere*, *Bere*; c'est-à-dire, *paix*, *paix*. Dans les visites, la personne chez qui l'on entre, prend son hôte par la main, & lui faisant craquer les doigts, l'assure qu'il est le bien venu. S'il est question d'une seconde ou d'une troisiéme visite, l'un dit: Vous nous aviez quittés, & vous êtes revenu. L'autre répond; vous me revoyez. Tel est le principal fond de la politesse des Negres.

Usages de leurs visites.

Lorsqu'ils reçoivent la visite d'un Européen ou de quelqu'autre Etranger, les femmes, ou les Esclaves du même sexe, se hâtent, après les premiers complimens, d'apporter de l'eau, de l'huile de palmier, & une sorte de parfum gras, pour en frotter leur hôte.

(42) Bosman, p. 212 & suiv.

(43) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI. p. 19.

(44) C'est sans doute le même mot qu'Artus écrit *Adzi*, quoique Barbot répete *Anni* dans plusieurs endroits.

(45) Barbot, p. 257; & Bosman, p. 126.

(46) Bosman, *ubi sup.*

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Visites des Rois & des Princes.

Les visites des Rois & des autres personnes d'un rang distingué, sont accompagnées de plusieurs bizarres cérémonies. Lorsqu'un Roi, ou le Seigneur d'une Ville, est arrivé près du lieu qu'il veut honorer de sa visite, il dépêche un homme de sa suite pour avertir le Prince & les Habitans. On envoie aussitôt un messager, pour l'assurer qu'on sera charmé de le voir. Dans l'intervalle, le Prince ou le Roi de la Ville range tous ses soldats en bataille, sur la Place publique ou devant le Palais. Cette milice, qui est ordinairement de trois ou quatre cens hommes, s'assied à terre pour attendre l'illustre Etranger; tandis que de son côté, il est suivi d'un cortege nombreux de gens armés, qui sautent & qui dansent avec un horrible bruit d'instrumens militaires.

Cérémonies de la réception.

Lorsqu'il approche de la Place où il est attendu, il ne continue pas de s'avancer directement vers le Prince de la Ville; mais il détache tout ce qu'il a de gens de distinction sans armes, dans son cortege, pour saluer le Prince, en lui presentant les mains, & pour faire la même civilité à tous les Grands qui sont autour de lui. Enfin, les deux Princes faisant quelques pas l'un au devant de l'autre, se rencontrent; & si celui qui rend la visite est d'un rang supérieur, l'autre l'embrasse & lui dit trois fois successivement, qu'il est le bien venu: s'il est inferieur, celui-ci se contente, sans l'embrasser, de lui dire qu'il est le bien venu, & de lui presenter trois fois la main, en lui faisant craquer autant de fois le doigt du milieu. Ensuite l'Etranger s'assied, pour attendre que l'autre soit retourné à sa place, & lui envoie plusieurs de ses Grands, qui viennent le féliciter de son heureuse arrivée, lui & toutes les personnes distinguées de son cortege. Il en vient d'autres, pour s'informer de l'état de sa santé & des motifs particuliers qui l'amenent. Il répond à toutes ces politesses par des messagers qu'il députe à son tour. Toutes ces cérémonies prennent ordinairement plus d'une heure, jusqu'à ce que le Prince de la Ville se leve, & propose à son hôte d'entrer dans sa maison, où lui & tous ses Grands lui préparent un mouton, de la volaille, des ignames, & ce que le Pays produit de meilleur (47).

Esclaves domestiques du Pays.

On voit paroître peu d'Esclaves sur la Côte, dans les fêtes ou les visites, parce que les Rois & les Nobles étant les seuls qui aient droit d'en vendre, il n'y a dans les familles que ce qui est nécessaire pour le service domestique & pour la culture des terres. Les Rois mêmes, & ceux à qui ce Commerce appartient, n'en sont bien fournis que par intervalles, & dans les occasions que la guerre leur donne d'en prendre ou d'en acheter. Mais alors ils ne tardent gueres à les vendre aux Marchands de l'Europe. Ceux qui servent sur la Côte sont ordinairement les pauvres du Pays, qui vendent leur liberté pour assurer leur subsistance. Leurs Maîtres les marquent de quelque signe qui les fait reconnoître. S'ils entreprennent de s'échaper & qu'ils soyent pris dans leur fuite, ils perdent une oreille pour la premiere fois: la seconde fois, ils perdent l'autre; la troisiéme fois, leur Maître est libre de les vendre aux Européens ou de leur couper la tête. Les Enfans qui naissent de ces Esclaves sont bornés au sort de leur pere. Mais le travail qu'on leur impose est fort doux. C'est la pêche, la culture des terres, la préparation des grains, & d'autres exercices qui se rapportent à l'entretien de la vie. Les Rois ont

Châtiment de ceux qui prennent la fuite.

(47) Barbot, p. 257; & Bosman, p. 126.

plusieurs

plusieurs sortes d'Esclaves, entre lesquels on distingue ceux qui sont tombés dans l'esclavage pour n'avoir pas payé quelqu'amende que la Loi ou la Sentence des Juges leur avoit imposée pour leurs crimes. Ils ne portent point de chapeau ni de bonnet, & leur distinction est d'avoir sans cesse la tête nue. NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

L'Auteur observe ici que les Habitans de la Côte d'Or ne souffrent pas volontiers qu'on les appelle Negres (48), & prétendent que ce nom ne convient qu'à leurs Esclaves. Ils veulent être nommés *Prettos* ou Noirs (49). Les Habitans ne veulent pas être nommés Negres.

§ V.

Métiers, Occupations & Marchés des Negres.

IL y a peu d'arts manuels parmi les Negres. L'industrie de la plupart des hommes se réduit à faire des selles de bois, des tasses de bois ou de terre, des nattes de roseaux ou de feuilles de palmier, des boetes pour renfermer leurs onguens & leurs bijoux d'or, d'argent ou d'yvoire, leurs Fétiches & d'autres bagatelles.

Le seul métier que les Negres exercent avec succès est la feronnerie. Avec très peu d'outils les Forgerons, qui sont en grand nombre à Boutro, à Commendo, à Mina & dans d'autres lieux, font toutes sortes d'instrumens militaires, à l'exception des armes à feu. Ils forgent aussi les instrumens necessaires à l'agriculture & au service domestique. Quoiqu'ils n'aient pas d'acier, ils font des cimeterres & d'autres armes tranchantes. Au lieu d'enclume, ils se servent d'une pierre fort dure. Des tenailles, un petit soufflet à trois ou quatre vents, qui est de leur propre invention, composent le fonds de leur boutique. Ils ont des limes de différentes grandeurs, aussi dures & d'aussi bonne trempe qu'en Europe. Les marteaux leur viennent de Hollande & d'Angleterre. Forgerons; principal métier des Negres de la Côte d'Or.

Cependant leurs Orfévres surpassent beaucoup leurs Forgerons, parce qu'ils ont pris anciennement de bonnes leçons des François, des Portugais & des Hollandois. Ils font aujourd'hui fort proprement des brasselets, des pendans d'oreille, des plaques, des colliers, des chaînes, des bagues, des boutons & d'autres joyaux d'or. Ils jettent au moule, avec assez d'habileté, toutes sortes d'animaux privés & sauvages, des têtes & des squelettes de lions, de tigres, de vaches, de daims, de singes & de chévres, qui leur servent de Fétiches, soit massifs ou de filigrane. Mais leurs ouvrages les plus curieux sont des cordons d'or, d'un tissu si délicat, que les Artistes de l'Europe seroient embarrassés à les imiter (50). Habileté de leurs Orfévres.

Quoique la plûpart des Negres soient naturellement Charpentiers, Couvreurs, Potiers, Bonnetiers & Tisserands, c'est-à-dire, qu'ils exercent tous ces métiers dans l'occasion, il y en a plusieurs qui s'y attachent comme à leur profession particuliere. D'autres se consacrent au Commerce ou à la pêche. Mais tous prennent part au travail de l'agriculture.

(48) Villault dit Mores; & Bosman Ethiopiens.

(49) Artus, page 99; Villault, page 106 & suivantes.

(50) Bosman, Description de la Guinée, p. 128 & suiv. Barbot, p. 261 & suiv.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR. Charpentiers.

La principale occupation des Charpentiers est de donner la forme nécessaire au bois de construction, pour les Edifices & pour les Canots. On a déja rendu compte de leur méthode & de leur goût dans les bâtimens. On expliquera aussi la fabrique de leurs Canots. Ils ont une façon singuliere de ranger les feuilles de palmier, la paille de maïz & de riz, & les roseaux, en les joignant par faisceaux entre des pieux de différentes grosseurs. Ces matelats de feuille ou de paille se vendent tout faits, au Marché, pour servir de couverture aux maisons. Ainsi ceux qui entreprennent de bâtir, vont acheter des toits qui conviennent à leur édifice.

Potiers.

Les Negres de la Côte d'Or ont appris des Portugais l'art de tourner de la terre en poterie. Leur vaisselle de terre, quoique fort mince, est d'une dureté à toute épreuve, & propre à toutes sortes d'usages, dans l'eau & sur le feu. L'argile dont elle est composée est d'un brun foncé, dont la couleur se soutient sans le secours d'aucun vernis.

Métiers des Negres interieurs.

Les Negres interieurs ont aussi leurs métiers, mais sur-tout beaucoup de Laboureurs. On voit parmi eux quantité de Bonnetiers, qui font différentes sortes de bonnets & de chapeaux, de paille, de joncs & de peaux de bêtes. On y voit des Tisserands, qui, après avoir filé l'écorce de certains arbres, & l'avoir teinte de plusieurs couleurs, en font assez habilement de petites pieces d'étoffes. Les Habitans d'Issiny & des Pays voisins sont les meilleurs Tisserands de la Côte d'Or (51).

Pêche des Negres de la Côte d'Or.

La pêche tient le premier rang, sur la Côte d'Or, après le Commerce. Il n'y a pas de profession plus exercée. On y éleve les enfans dès l'âge de neuf ou dix ans. Mais le plus grand nombre de pêcheurs est à Commendo, à Cormantin & à Mina. Tous les jours, à la réserve du Mercredi, qui est consacré aux Fétiches, il part de chacune de ces Villes, cinq, six, & quelquefois huit cens Canots, dont le moindre a douze ou treize pieds de long sur trois ou quatre de largeur, avec deux Negres, l'un pour la rame & l'autre pour la pêche, & bien pourvûs de filets & d'hameçons. Ils s'éloignent environ deux lieues en mer. Chaque pêcheur porte, dans son Canot, un cimeterre, du pain, de l'eau, & du feu sur une grande pierre, pour cuire du poisson si la faim le presse. Leur travail dure jusqu'à midi, & jamais plus long-tems, parce que le vent de mer devient alors plus impétueux. Ils reviennent ordinairement bien chargés. Ceux qui arrivent les derniers disposent de leur poisson sur les Vaisseaux de l'Europe, pour de l'eau-de-vie, de l'ail, des hameçons, du fil, des aiguilles, des pipes, des épingles, du tabac, des couteaux, de vieux chapeaux & de vieux habits. Les pêcheurs Negres sont adroits & véritablement infatigables (52).

Tems qu'ils y emploient.

Artus, dont il semble que les autres Ecrivains ont ici copié leurs Observations, remarque que les Negres joignent l'experience à l'adresse dans l'exercice de la pêche, parce qu'ils y ont été formés dès l'enfance ; qu'ils y vont tous les jours, à l'exception du Mercredi, qu'ils regardent, dit-il, comme leur Dimanche ; & que, suivant les saisons & les circonstances, ils y emploient différentes sortes d'instrumens. Outre la pêche du jour, ils en ont une de nuit, à la lumiere d'un flambeau ou d'une torche, qu'ils portent

Pêche de nuit.

(51) Barbot, p. 268.

(52) Le même, *ibid.* p. 26.

d'une main, tandis que de l'autre ils tiennent un dard ou un trident, dont ils percent le poisson avec beaucoup d'habileté. Ces torches sont composées d'un bois sec & leger, trempé dans l'huile de palmier. D'autres allument du feu dans leurs Canots, qui, étant percés de trois ou quatre trous sur les côtés, jettent des flammes dont la lumiere attire le poisson. D'autres, sans employer leurs Canots pour la pêche de nuit, marchent au long du rivage & se mettent dans l'eau jusqu'à la ceinture. Ils ont leur flambeau dans une main, & dans l'autre un panier de branches entrelassées. Le poisson s'approchant à la lumiere, ils le prennent facilement dans leur panier, & lui passant un cordon dans la gueule, ils en chargent leurs épaules jusqu'à ce qu'ils soient contens du fardeau. Le poisson qu'ils prennent ainsi, ressemble à la carpe ou à la breme, & tire sur le goût du saumon. Si la saison n'est pas favorable pour la pêche nocturne, ils vont en mer de fort grand matin.

Aux mois de Janvier, Février & Mars, ils prennent une espece de petit poisson à grands yeux, qui saute & s'agite avec beaucoup de bruit, jusqu'à ce qu'il soit tué. Il ressemble à la perche par la forme & la couleur. Il en a même le goût; & l'Auteur juge, à la grandeur de ses yeux, que c'est l'*Oculus* ou le *Piscis Oculatus* de Pline. On le prend à la ligne, avec deux ou trois hameçons, & de la chair puante pour amorce. Les lignes des Negres sont d'un tissu d'écorce d'arbre, & longues de trois ou quatre brasses.

Especes de poissons, suivant les saisons.

Aux mois d'Avril & de Mai, ils prennent un autre poisson, qui n'est pas fort différent de la raie, & qui, s'élevant sur la surface de l'eau, se laisse aisément tromper à l'amorce.

Pendant les mois de Juin & de Juillet, ils prennent une sorte de harengs, qu'ils appellent *Sardines*, si remplis d'arrêtes, qu'on n'en peut manger sans beaucoup de précaution. Ce poisson nâge près de la surface, & saute, ou joue beaucoup, dans le beau tems. La méthode que les Negres emploient pour les prendre, est d'attacher un plomb à l'extrêmité d'une longue ligne, qui est environnée de quantité d'hameçons. Ils attendent que les poissons paroissent en grand nombre; & jettant la ligne au milieu ils en prennent toujours plusieurs d'un seul coup. Pendant les mêmes mois, ils prennent aussi beaucoup d'écrevisses de mer, qui ressemblent à celles de Norvege & qui sont un fort bon aliment, mais plus ou moins grasses, suivant les changemens de la Lune.

Espece de sardines.

Au mois de Septembre, la mer offre ici diverses sortes de poissons; les uns semblables à nos maquereaux, mais avec la tête plus longue & le corps aussi plus allongé; d'autres avec une double gueule, qui ont à peu près le goût de nos carpes; d'autres fort semblables à nos mullets, mais barbus, & dangereusement armés, sur le dos, d'une nâgeoire qu'on prendroit pour une scie. La qualité en est si venimeuse, que sa moindre blessure fait enfler avec beaucoup de douleur la partie affectée, & cause souvent la perte du membre entier. La chair de ce poisson est d'un goût médiocre. On le prend avec un instrument particulier. C'est une piece de bois, à laquelle on attache une sorte de cornet, ou de sonnette, avec un battant. On jette cette machine dans la mer. Le mouvement des flots agitant la sonnette, produit un certain bruit, qui attire le poisson. Il veut mordre le bois, qui est couvert d'hameçons, & se prend ainsi de lui-même.

Espece de maquereaux, de carpes & de mullets.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

La pêche des mois d'Octobre & de Novembre se fait généralement avec des filets d'écorce d'arbre, qui n'ont pas moins de vingt brasses de long. On les tend le soir, au commencement de la marée, en se servant de grosses pierres pour les faire enfoncer, & liant au sommet quelques pieces de bois qui surnâgent, pour les rendre faciles à retrouver. Le matin, à leur retour, les Negres y trouvent du poisson en abondance. Celui qu'ils y prennent en plus grand nombre ressemble à nos brochets. Il a les dents fort aigues, & sa morsure est dangereuse. Comme il est aussi fort vorace, les Hollandois ne lui ont pas donné d'autre nom que celui de brochet. On trouve communément dans ces filets un autre poisson, de la forme de nos saumons, dont la chair, quoique plus blanche, est de fort bon goût. On y trouve l'étoile de mer, & le chien marin, dont la tête est fort grosse, & la gueule, dit l'Auteur, de la forme d'une bassinoire. Le chien marin a le corps marqué d'une croix. Il ne touche point aux amorces de chair pourrie. Les Negres en font secher la chair, & la transportent dans tous les Cantons du Pays. Il s'en trouve de si gros, qu'on est obligé de les mettre en pieces, pour en faire la charge de deux ou trois Canots.

Brochets dangereux.

Etoile de mer.

Chien marin.

Au mois de Décembre, on prend un poisson qui se nomme *Korkofedo*, & qui paroît aussi dans le cours du mois de Juin. Ses dimensions sont égales en longueur & en largeur. Sa queue a la figure d'une demie-lune ou du croissant. Il a peu d'arrêtes, & les écailles fort petites. Sa chair est blanche avant que d'avoir ressenti le feu. Mais, bouillie ou rôtie, elle devient rougeâtre, comme celle de l'Esturgeon. Le Korkofedo se prend avec un hameçon fort crochu, auquel on attache une piece de canne de sucre, à l'extrémité d'une ligne de sept ou huit brasses de longueur. Les Negres se passent l'autre bout de la ligne autour de la tête, pour reconnoître l'instant où le poisson touche à l'amorce & l'attirer sur le champ dans leur Canot. Ils en prennent ainsi vingt ou trente pendant la moitié du jour. Ce poisson se vend fort bien parmi le commun des Habitans, de même que les moules, les huîtres, & les autres coquillages, qui se prennent au long des rochers, & qui sont aussi bons qu'en Hollande.

Korkofedo.

De quelle maniere on le prend.

En arrivant au rivage, les Negres donnent pour le Roi, en forme de tribut, une partie de leur pêche, qui est portée immédiatement au Palais. Ils sont soumis aux mêmes droits pour le gros poisson qu'ils prennent dans les Lacs & les Rivieres. Ils se servent de filets pour cette pêche, mais sans les traîner d'un lieu à l'autre. Leur méthode est de les attacher à des pieux, dans un certain espace, où ils pêchent ensuite avec d'autres filets, qu'ils levent à chaque coup, pour mettre le poisson qu'ils y trouvent, dans des paniers, dont ils ont toujours un grand nombre avec eux. Ils font ainsi des pêches fort abondantes. Mais les petits poissons qui ne sont pas plus gros que la perche, ne doivent aucun tribut. Les pêcheurs font eux-mêmes leurs filets, d'écorce d'arbre, ou de roseaux & de joncs. Dans la chaleur extrême du climat, le poisson ne conserve pas long-tems sa fraîcheur; & les Habitans ne le trouvent bon que lorsqu'il commence à pourrir. Mais les Européens doivent se hâter, s'ils veulent le manger frais (53).

Pêche des Rivieres.

(53) Artus, p. 73; Villault, p. 229; & Des-Marchais, Vol. I. p. 311.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Fabrique des Canots. Lieux célebres pour ce travail.

Les Cantons les plus célebres de la Côte d'Or, pour la fabrique des Canots, sont *Axim*, *Akrom*, *Boutri* ou *Boutro*, *Takorari*, *Commendo*, *Cormantin* & *Wineba*. Ce Commerce est considérable avec les Européens & les Habitans des contrées voisines. Les plus grands ont quarante pieds de longueur, six de largeur & trois de profondeur. On en trouve ensuite de longueurs différentes, jusqu'à douze ou quatorze pieds.

Les plus grands se font dans le Canton d'Axim & de Takorari. Ils sont capables de porter huit, dix, & quelquefois douze tonneaux de marchandises, sans y comprendre l'équipage. On s'en sert beaucoup pour le passage des barres, & dans les lieux trop exposés à l'agitation des vagues, tels que les Côtes d'Ardre & de Juida. Les Negres de Mina, qui ne sont pas des plus adroits à les conduire, ne laissent pas de visiter dans ces fréles Bâtimens toutes les parties du grand Golfe de Guinée, jusqu'à la Côte même d'Angola. Ils emploient des voiles, & prennent douze ou quinze rameurs, suivant la grandeur du Canot. Les Canots de guerre portent quinze ou seize hommes, outre des munitions & des provisions pour quinze jours. Il y a des Canots de fête & de plaisir, qui sont de cinq ou six tonneaux, & dont l'usage n'est gueres réservé qu'aux Directeurs des Comptoirs de l'Europe. Le Général Danois, du tems de Barbot, en avoit un d'une beauté rare, au milieu duquel on avoit pratiqué une sorte de cabane, environnée de rideaux bleus & rouges, à franges d'or & d'argent. Derriere, on avoit placé des bancs fort commodes, & couverts de tapis de Turquie.

Description des Canots.

Les voiles des Canots sont ordinairement des nattes de joncs, ou des étoffes d'écorce d'arbre. Les cordages sont de feuilles de palmiers. La grossiereté des Negres n'empêche pas qu'ils ne recherchent l'ornement dans leurs Canots. Ils ont l'art de les peindre en dedans & en dehors. Ils y mettent un grand nombre de Fétiches ou d'Idoles, qui sont ordinairement des épics de bled d'Inde, des têtes séches ou des museaux de lions, de chévres, de singes & d'autres animaux. S'ils ont à faire un long voyage, ils suspendent à l'arriere une chevre morte.

Prodigieuse grandeur des arbres dont ils sont composés.

On peut juger, par la grandeur des Canots, quelle doit être celle des arbres du Pays, puisque les plus spacieux de ces Bâtimens ne sont composés que d'un seul tronc. On doit s'imaginer aussi quel est le travail des Negres; pour abbatre de si grands arbres & leur donner la forme nécessaire, avec de petits instrumens de fer, qui ne méritent que le nom de couteaux. On croiroit cet ouvrage impossible, si l'on ne sçavoit que ces arbres sont des cocotiers, c'est-à-dire, un bois tendre & poreux.

Lorsque l'arbre est coupé, de la longueur dont ils veulent faire leur Canot, ils le vuident autant qu'il leur est possible, avec leurs couteaux (54), & le vuident par degrés, jusqu'à l'épaisseur qu'ils se proposent de lui laisser. Ensuite ils le grattent, pour le rendre uni, avec de petits instrumens de leur propre invention. Le dehors n'est pas plus négligé que le dedans. Ils applatissent le fond; mais les deux côtés sont tellement arrondis, que l'espace entre les deux bords est un peu plus étroit & le ventre beaucoup plus large. L'avant & l'arriere sont allongés en pointe, & même un peu

(54) L'Auteur dit qu'ils sont courbés, mais il faut entendre apparemment de petites haches.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

courbés, pour la commodité de ceux qui veulent les tourner, ou les faire aborder au rivage.

D'où vient le nom de Canot.

Les petits Canots, que les Negres appellent *Ekem*, & les Portugais *Almadies*, sont excellens à Commendo. Les meilleurs se font à *Ekk-Jekki*, qui se nomme autrement le Petit-Commendo. Le nom de Canots vient proprement des Indes Occidentales, d'où les Espagnols l'ont tiré; & les autres Nations l'ont reçu d'eux (55).

Leur vitesse en mer.

Artus observe, que tout legers que sont les petits Canots, ils avancent fort vîte en mer; mais qu'ils sont si bas, que les Matelots ont la moitié du corps sous l'eau. Ils peuvent contenir sept ou huit personnes, assises l'une après l'autre; car deux n'y peuvent être de front. Chaque Negre est assis sur une sellette, & tient à la main sa rame, qui ressemble à nos pelles de four. Ils s'en servent avec tant d'adresse & de legereté, que la vitesse d'une fléche ne surpasse pas celle d'un Canot, sur-tout dans les tems calmes; car ils sont peu capables de résister aux vagues. Aussi les Européens n'en peuvent-ils faire usage lorsque la mer est agitée. Mais les Negres craignent peu d'être renversés. Ils sçavent redresser leur voiture, se dégager des flots & continuer tranquillement leur voyage (56).

Bosman ne donne aux plus grands Canots que trente pieds de long & six de large. Ils contiennent, dit-il, environ la charge d'une Barque marchande, & servent aux Européens pour transporter leurs marchandises au long des Côtes. Le nombre des rameurs, ajoute-t-il, est depuis deux jusqu'à quinze; & lorsque le nombre passe deux, il est toujours impair, parce que dans ces grands Canots les rameurs sont toujours assis deux à deux, & qu'il en faut un pour gouverner (57).

Agriculture de la Côte d'Or.

Choix des terres.

A l'égard de l'agriculture & de l'œconomie domestique, les Negres de la Côte d'Or sement leurs grains dans la saison des pluies. La terre seroit trop dure dans tout autre tems. Lorsque les pluies approchent, ils vont choisir, dans les champs & dans les bois, le terrain qui convient à leurs vûes; car il n'y a point de proprieté pour les terres. Elles appartiennent au Roi, sans le consentement duquel personne n'a droit de semer ni de planter. Après avoir obtenu la permission, les Negres sortent en troupes, pour aller défricher le fonds. Ils brûlent les ronces & les herbes, dont la cendre sert de fumier. Ensuite, ayant ouvert la terre à la profondeur d'un pied, avec une sorte de beche, qu'ils appellent *Koldon*, ils la laissent reposer dans cet état pendant huit ou dix jours, pour laisser le tems à leurs voisins de finir aussi leurs préparatifs. Alors ils s'assemblent, le premier jour du Fétiche, qui est leur Sabbat ou leur Dimanche. Ils déliberent ensemble sur l'ordre qui doit être observé pour semer. Le champ du Roi est celui par lequel on commence. Après quoi, chacun retourne au sien, donne une nouvelle forme à la terre, & seme enfin son millet ou son maïz.

Le travail commence par celles du Roi, & le reste en commun.

C'est le jour même du Fétiche, en sortant de leur Assemblée, qu'ils sement ordinairement le champ du Roi ou du Gouverneur. Leur unique salaire consiste en plusieurs pots de vin de palmier & quelques chevreaux, qu'il envoie, suivant le nombre des Laboureurs. Ils finissent leur travail par des

(55) Artus, p. 71; & Barbot, p. 266.
(56) Artus, *ubi sup.*
(57) Bosman, p. 129.

chants & des danses à l'honneur du Fétiche, pour obtenir de lui une moisson abondante. Le jour suivant ils ensemencent le champ de leurs voisins avec autant de zéle que celui du Roi. Ce service est récompensé par les mêmes presens & suivi de la même fête. Ils continuent ainsi de travailler en corps, jusqu'à ce que tous les champs soient ensemencés.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Leur grain croît si vîte, qu'ils voient bien-tôt le fruit de leurs peines. Lorsqu'ils apperçoivent un épi qui commence à se former, ils élevent une cabane de bois au milieu du champ, ils la couvrent de paille, & mettent leurs enfans dans ce lieu pour veiller à la sûreté de leur moisson, contre les oiseaux. Ils ne sarclent jamais les terres. L'herbe y croît librement & tombe sous la faux avec le grain.

Aussi-tôt qu'ils ont fait la moisson, ils en vendent une partie à ceux qui n'ont pas pris la peine de semer. C'est avec le produit de cette vente qu'ils payent leurs taxes au Souverain. Elles ne sont pas fixées. Chacun porte au Gouverneur de la Ville ce qu'il croit suffisant. Le Gouverneur, après avoir recueilli cinq ou six *Bendas* d'or (58), les porte au Roi, qui les reçoit avec (59) bonté, & qui lui marque par ses caresses s'il est satisfait du present.

Avec quelle promptitude les grains y croissent.

Des-Marchais observe qu'il ne faut pas plus de huit jours au riz, au maïz & aux autres grains du Pays, pour sortir en herbe; & qu'ils parviennent à leur maturité dans l'espace de trois mois. Il ajoute que les Negres choisissent des lieux élevés pour y semer le maïz, parce que ce grain demande un terrain sec, qui ne soit pas sujet aux inondations. Au contraire, le riz & le millet demandent des terres basses & humides; & le riz, sur-tout, ne croît jamais mieux qu'après avoir été couvert d'eau (60).

Marchés réguliers, & leur police.

Les Habitans de la Côte d'Or trouvent toujours facilement à se défaire de leurs grains & de leurs denrées, parce que dans tous les Villages il y a des Marchés régulierement établis. La monnoie courante est de la poudre d'or; & dans quelques Cantons, les *Bujis* ou les *Kowris*. Ces Marchés sont ordinairement au milieu des Villages. Chaque marchandise a son quartier séparé. Les prix sont fixés par les Officiers du Roi : police admirable & qui ne laisse aucun lieu à la confusion. Les Marchés se rassemblent dans chaque Canton. Villault nous a décrit celui de Frederickbourg, & Barbot celui du Cap-Corse. Ils se tiennent tous les jours de la semaine, à l'exception du Mercredi, qui est le jour du repos. Aussi-tôt que le jour paroît, les Negres de la campagne apportent d'abord des cannes de sucre, en petites bottes, & le goût en est si général, qu'elles sont bien-tôt achetées. Ensuite, les femmes de la campagne paroissent avec des fruits & des racines. Les unes ont de grands paniers, remplis d'oranges, de citrons & de melons. D'autres apportent des *Bananes*, des *Bakkovens*, des *Patates*, des *Ignames*, &c. d'autres sont chargés de grains, tels que du millet, du riz, du maïz & de la malaguette; d'autres ont de la volaille, des œufs, de la pâtisserie, & d'autres commodités utiles à la vie. Ce n'est pas seulement aux Negres qu'elles vendent ces marchandises; les Vaisseaux de l'Europe (61) en achetent une grande partie pour leur provision.

(58) Dix ou douze onces d'or.

(59) Artus, p. 67 & suivantes.

(60) Des-Marchais, Vol. I. p. 331 & suiv.

(61) D'autres Voyageurs mettent entre ces denrées, du tabac de la production du Pays.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Industrie des femmes du Pays.

Les femmes du Pays entendent également l'art de vendre & d'acheter. Leur industrie surpasse l'idée qu'on pourroit s'en former. Elles viennent chaque jour au Marché, de cinq ou six lieues, chargées comme des jugemens; souvent avec un enfant sur le dos, & un fardeau de grain ou de fruit sur la tête. Après avoir vendu toute la marchandise qu'elles apportent, elles achetent du poisson, des merceries de l'Europe, & d'autres commodités, avec lesquelles elles retournent aussi chargées qu'elles sont venues. Les merceries qu'elles achetent sont ordinairement de la toile, des couteaux, des colliers de verre, des miroirs, des brasselets, &c. Les Negres interieurs étant passionnés pour le poisson, elles le vont quelquefois revendre à deux cens milles dans les terres (62).

Nuls droits dans les Marchés.

Les Marchés des Negres sont exemts de toutes sortes de droits; mais si les gens de la campagne rencontrent, en chemin, quelque chose qu'ils aient choisi pour leur Fétiche, ils lui presentent une petite partie des marchandises qu'ils apportent.

Maniere de peser l'or.

A midi, on voit arriver les Marchands de vin de palmier, qui apportent cette liqueur dans des pots de différentes grandeurs. Les uns sont chargés d'un seul pot, d'autres de plusieurs, suivant le succès qu'ils ont eu pendant la nuit dans leur travail. Ils n'arrivent qu'à midi, parce que les affaires du Commerce étant alors finies avec les Européens, ils trouvent les Negres & les Matelots de l'Europe également disposés à se réjouir pendant le reste du jour. Mais lorsqu'ils voient rouler l'or avec plus d'abondance, ou que le nombre des buveurs leur paroît augmenté, ils font monter ordinairement le prix de leur liqueur au double. Ils ne viennent au marché qu'avec deux ou trois zagaies à la main, parce qu'on les oblige, à leur arrivée, de laisser leurs autres armes à l'entrée de la Ville; mais elles leur sont rendues fidellement lorsqu'ils en sortent.

On apporte aussi, sur le rivage des Villes, du vin de palmier des autres Cantons, dans des Canots qui arrivent le soir. Comme tout le monde est alors délivré du travail ou des affaires, le débit en est fort prompt (63).

Le tabac se vend en feuilles, que les Negres font sécher eux-mêmes, & qu'ils fument dans cet état, sans avoir eu jusqu'à present l'industrie de les mettre en rouleau (64).

Après le Marché, qui finit ordinairement vers trois heures, on voit les femmes de la campagne retourner gaiement à leurs Villages, en chantant & se réjouissant sur les chemins. Elles n'ont jamais d'inquiétude pour le crédit, car les Negres ne le connoissent point, & veulent toujours être payés comptant. Si ce qu'ils achetent ou ce qu'ils vendent est peu considérable, ils pesent l'or sur le bout du petit doigt. S'il est question d'une plus grosse somme, ils emploient des balances. Au lieu de poids, ils ont certains grains rouges, qu'ils appellent *Takous*, chacun du poids d'environ deux liards, avec lesquels ils pesent fort exactement un marc d'or. Leurs balances sont deux petites piéces de cuivre, de la grandeur d'un écu, suspendues, comme les nôtres, aux deux bouts d'un petit bâton, avec un nœud de fil au milieu,

Vente du vin de palmier.

(62) Artus, *ubi sup.*, p. 36; Villault, p. 271; & Barbot, p. 269.

(63) Artus, p. 37.

(64) Villaut, p. 171.

pour

pour y passer le pouce & les soutenir. Quelques riches Marchands ont des balances d'or (65).

NEGRES DE LA CÔTE D'OR. Monnoie courante.

La monnoie courante, dans les Marchés, consiste en poudre d'or, ou en petits lingots, nommés *Krakra*, qui sont en usage sur toute la Côte, excepté dans le Canton d'Akra, où, pour les petites marchandises, on se sert d'une (66) sorte de grosse épingle de fer, avec un demi-cercle à l'extrêmité. Artus fait entendre que ces épingles étoient la monnoie de Mina & de toute la Côte, en 1600, & que les Negres (67) n'en connoissoient pas d'autre. Il observe aussi que les Krakras sont de petits lingots quarrés, chacun d'un scrupule ou d'un grain, qui ont été inventés par les Portugais de Mina pour la commodité du Commerce; car il ne se faisoit d'abord que par des échanges (68).

Foires des Negres.

Les Negres ont d'autres Marchés, qui ressemblent à nos Foires & qui ne se tiennent que deux fois l'an. Tous les Habitans du Pays s'y rassemblent; car le tems en est si bien reglé, que jamais ils ne tombent aux mêmes jours. On y porte toutes les marchandises qui s'achetent des Européens au long de la Côte, pour les distribuer de-là dans l'interieur des terres (69).

Danses & ornemens de ces fêtes.

C'est dans ces Assemblées qu'on voit éclater particuliérement la passion des Negres pour la danse. Elle est si génerale, sur-tout parmi les femmes, qu'au moindre son d'un Instrument, ou même de la voix, on leur voit quitter leurs plus pénibles exercices & se mettre aussi-tôt à danser. C'est un usage immémorial, pour la plus grande partie des Habitans d'une Ville ou d'un Village, de se rassembler tous les jours au soir sur la Place publique, pour danser, chanter, & se réjouir l'espace d'une heure avant que de se mettre au lit. Ils se parent alors de leurs meilleurs habits. Les femmes, qui sont toujours les plus ardentes, portent aux pieds quantité de grelots. Les hommes ont à la main de petits éventails (70), d'un bout de queue d'éléphant ou de cheval, assez semblables pour la forme aux gros pinceaux de nos Peintres, mais dorés aux deux bouts. L'heure ordinaire de leurs rendez-vous est le coucher du soleil. Leur musique est composée de cornets, de trompettes, de tambours, de fluttes & d'autres Instrumens.

Description de la danse des Negres.

Les hommes & les femmes, qui sont disposés à danser, se partagent en couples, l'une vis-à-vis de l'autre, comme dans nos contredanses, & forment ensuite une danse génerale, ils s'abandonnent à toutes sortes de sauts, de gestes & de contorsions ridicules. Ils avancent les uns vers les autres, ils reculent, ils frappent la terre du pied, ils baissent la tête en passant l'un près de l'autre & prononcent quelques mots; ils font claquer leurs doigts, ils secouent leur éventail. Leurs mouvemens sont tantôt vifs, tantôt lents, tantôt accompagnés d'une voix basse & tantôt d'un cri. Enfin c'est un desordre, qui n'est pas sans méthode, puisqu'il se renouvelle avec une exacte imitation, & que chacun paroît fort bien instruit des pas & des attitudes qui conviennent à chaque danse.

Artus & Villault ajoutent qu'ils se frappent alternativement l'épaule avec

(65) Barbot, p. 169.
(66) Villault, p. 171.
(67) Barbot, *ubi sup.*
(68) Il paroît que les Bujes ou les Kowris n'étoient point alors en usage.
(69) Artus, *ubi sup.*
(70) Artus dit, une queue de cheval; Barbot, d'éléphant; & Villault l'une ou l'autre.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

leurs queues de cheval; que les femmes ont des cordons de paille, qu'elles balancent en cercle dans leurs mains, & par-dessus lesquels elles sautent avec beaucoup d'adresse; qu'elles les jettent en l'air avec le pied, & qu'elles les reçoivent avec la main (71), &c. Toutes ces gambades paroissent leur plaire beaucoup; mais elles n'aiment pas trop à les faire devant les Etrangers, parce que les voyant rire du spectacle, elles prennent leurs risées pour une raillerie. Après une heure d'exercice, elles retournent tranquillement dans leurs cabanes (72).

Variété dans les danses & les fêtes.

Ces danses varient, suivant les tems, les circonstances & les lieux. Celles qui se font à l'honneur des Fétiches, sont plus graves & plus sérieuses. Il y a des danses publiques, ordonnées par le Roi, comme celle d'Abrambo, grande Ville du Royaume de Fetu, où, pendant huit jours consécutifs, il s'assemble une prodigieuse quantité de Negres des deux sexes. Chacun se pare avec soin pour cette solemnité (73).

Leçons de danse & de musique pour les jeunes gens.

Artus raconte qu'ils ont certains édifices séparés, dont l'unique usage est pour y donner aux jeunes gens des leçons de danse & de musique. Mais il arrive souvent qu'échauffés par la nature de ces exercices & par le vin de palmier, auquel ils sont fort livrés, ils ne sortent de là que pour courir armés dans toutes les rues, & pour y commettre beaucoup de désordres. Quoiqu'ils ne prennent point aisément querelle, ils sont capables de beaucoup d'emportement lorsqu'ils s'offensent (74), & rarement se séparent-ils sans effusion de sang.

Fête pour l'anniversaire d'une victoire.

Toutes les réjouissances publiques des Negres de Guinée se réduisent à la danse, à la musique & à des combats simulés, qui ne laissent pas de se terminer quelquefois d'une maniere sanglante. Le 26 d'Avril 1667, on célebra au Cap-Corse, sous la conduite d'un Prince Negre, gendre du Roi de Fetu, qui faisoit sa résidence dans ce Canton, l'anniversaire d'une victoire qu'il avoit remportée sur le Roi d'Akkani & sur le Seigneur d'Abrambo. Villault apprit du Géneral Danois (75) que cette bataille avoit coûté la vie à cinq mille hommes. Mais la fête répondit à l'importance d'une telle victoire. Pendant tout le jour, on vit distribuer parmi le Peuple une profusion de vivres & de liqueurs. A l'entrée de la nuit, le Prince rendit une visite au Géneral Danois, qui étoit alors à souper. Villault, qui étoit present, raconte qu'il se fit préceder d'un tambour, de quinze ou vingt trompettes, d'une douzaine de ses femmes, & d'environ soixante Esclaves. Deux Negres de belle taille portoient près de lui de grands boucliers pour le couvrir; & deux autres, ses dards, son arc & ses fléches. Les femmes étoient vêtues de damas & de taffetas, qui leur tomboit depuis le sein jusqu'au milieu des jambes, avec quantité de Fétiches sur la tête, des colliers, des brasselets, & d'autres ornemens d'or & d'yvoire. Elles étoient fort proprement coëffées à la mode du Pays. La parure du Prince étoit une piece de taffetas bleu autour des reins, qui lui pendoit jusqu'à terre entre les jambes. On portoit devant

(71) Artus, p. 89. Villault, p. 217; & Barbot, p. 275.

(72) Villaut dit qu'elles dansent autour d'un cercle, qu'elles lancent en l'air avec le pied.

(73) Artus, *ubi sup*; & Villaut, p. 218.

(74) Barbot, p. 276.

(75) Des-Marchais dit quinze ou seize milles.

lui un coutelas recourbé. Sur la tête, il avoit un bonnet orné des cranes de plusieurs ennemis qu'il avoit tués de sa propre main, & couvert de fort belles plumes. Ses jambes & ses bras étoient parsemés de plaques d'or; & dans les mains, il portoit deux petits éventails de crin de cheval.

Entrée des Acteurs dans la cour du Général Danois.

Il entra dans la Cour du Géneral Danois au bruit d'une infinité d'acclamations. Les hommes de sa suite se posterent en haie d'un côté, & les femmes de l'autre. Le tambour & les trompettes firent retentir leurs Instrumens à son passage. Ensuite les deux haies de ses gens, qui s'étoient écartées l'une de l'autre, commencerent à se rapprocher, & se retirerent avec des mouvemens fort justes & fort reglés. Cet exercice militaire dura l'espace d'un quart-d'heure. Enfin le Prince mettant ses deux éventails entre les mains d'un Esclave, prit un dard, & feignit de le jetter à ses femmes, qui firent mine aussi de lui lancer les leurs. Mais les Esclaves qu'il avoit autour de lui le couvrirent aussi-tôt de leurs boucliers. Après avoir renouvellé le même jeu plusieurs fois, il mit la main à l'épée, & courut vers les femmes, qui vinrent au-devant de lui d'un air ferme, armées de petits bâtons. Les Esclaves qui avoient des épées se jetterent dans la mêlée, en feignant de frapper de toutes leurs forces. Il s'éleva un grand cri, & telle fut la fin de la danse.

Combat simulé.

Dépense de cette fête.

Le Général traita l'Assemblée avec de l'eau-de-vie. Cette fête (76) ne couta pas moins de cinq mille marcs d'or au gendre du Roi de Fetu. Du Fort, il se rendit à la maison du Chef des Negres de Frederickbourg, où il demeura le jour suivant jusqu'à midi (77).

Autre fête, donnée à Barbot par les Negres.

En 1682, Barbot fut traité dans le même lieu par les Negres, aux frais du Géneral Danois. Les circonstances de la fête furent les mêmes. Après un repas somptueux, les Facteurs Européens se rendirent dans le cabinet du jardin, qui étoit environné de beaux orangers. A peine y furent-ils assis, qu'ils virent paroître autour d'eux une centaine de Negres, armés comme en guerre, mais bizarrement ornés de chapeaux & de bonnets de peaux d'éléphans & de crocodiles, de coquilles rouges, de queues de cheval, de chaînes de fer, & la moitié du corps blanchi; ce qui les rendoit semblables à des diables plutôt qu'à des hommes. Ils commencerent par un bruit effroyable, en choquant leurs boucliers l'un contre l'autre, faisant feu de leurs mousquets & baissant la tête jusqu'à terre.

Après ce feint combat ils se retirerent à quelque distance, pour faire un concert de musique à leur maniere. Dans l'intervalle, les concubines du Géneral & celles des autres Facteurs du Fort Danois, accompagnées des Dames de la Ville des Negres, vinrent faire la réverence au Géneral, qui leur offrit une collation de fruits, du vin de France, du vin de palmier, de rum & d'eau-de-vie. Pendant cette nouvelle fête, les Negres armés recommencerent leurs mouvemens guerriers, dansant & faisant leurs esmarmouches en cadence, frappant de leurs coutelas sur leurs boucliers, tandis que d'autres redoubloient le feu de leurs mousquets, sautoient, se jettoient à terre, & s'agitoient comme des furieux ou des possedés.

Les Dames Negresses eurent leur tour, & firent éclater leur adresse &

(76) L'Auteur évalue cette somme à seize mille livres sterling.

(77) Villault, p. 219 & suiv. Labat l'a copié presque mot pour mot, dans le Voyage du Chevalier Des-Marchais, Vol. I. p. 306 & suivantes.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

leur legereté à la danse. D'un autre côté, l'artillerie du Fort se faisoit entendre sans relâche. Cet agréable amusement dura jusqu'au soir. La Compagnie retourna au Fort sous l'escorte des Negres armés, qui se diviserent pendant la route en deux Compagnies, chacune avec ses Commandans, ses tambours, ses trompettes & ses Enseignes. A l'entrée du Fort, elles se rangerent en ordre de bataille, pour faire passer l'Auteur entre les deux fronts, & recommençant leur danse, qui dura jusqu'à minuit, elles ne se séparerent que pour conduire, l'une ses Officiers jusqu'à la Ville de Manfro, l'autre les Enseignes Danoises, qu'on leur avoit prêtées, & qui furent remises fidellement dans le Fort. Le Géneral leur fit distribuer du vin & de l'eau-de-vie. Cette fête, dit l'Auteur, lui coûta cinq *bondes* d'or, qui reviennent à quarante livres sterling (78).

Différentes musiques des Negres.

La musique des Negres est fort variée dans ces occasions. Artus parle de petits bassins de cuivre, sur lesquels ils frappent avec de petites baguettes; de leurs tambours, qui ne sont que des troncs de bois creusé, & couverts de peaux de chévres; de diverses sortes de cresselles; & d'un Instrument qui ressemble à la harpe, monté de six cordes de roseaux, qu'ils touchent avec les deux mains (79).

Leurs Instrumens.

Barbot nomme des bassins, des tambours, des cornets, des cresselles, un Instrument à six cordes, qu'il appelle guittare; des flutes & des flageolets de roseaux, qui rendent beaucoup de son (80).

Villault ne parle que de trois Instrumens: une sorte de tambour; une canne à plusieurs trous, qui a l'apparence d'une flutte; & l'Instrument à six cordes, qui tient assez de la guittare (81).

Bosman dit que leurs Instrumens de musique sont en fort grand nombre; mais il n'en cite que trois, dont il donne la description. Le premier est leur cornet, ou leur trompette, qui est composée d'une dent d'éléphant. Il s'en trouve qui pesent plus de trente livres. Elles sont ornées de plusieurs figures d'hommes & d'animaux, mais si mal dessinées, qu'on ne distingue pas facilement les especes. Au plus petit des deux bouts est un trou quarré, qui sert à souffler. Le bruit en est fort étrange. Cependant, à force d'exercice & d'habitude, les Negres trouvent le moyen d'en regler les sons par une sorte de mesure. Quelquefois ils y apportent tant d'art, que s'ils ne rendent pas leur musique agréable, ils ne mettent pas du moins les Européens dans la nécessité de se boucher les oreilles, comme Focquenbrog le faisoit soigneusement.

Ressource des Européens contre les mauvais sons.

Leur second Instrument est le tambour; mais Bosman leur en donne dix sortes. Le plus grand nombre est composé d'un tronc d'arbre creux, couvert, d'un côté, d'une peau de mouton ou de chévre, & tout ouvert de l'autre. Ils les placent à terre, comme nos tymbales, ou les portent suspendus, avec le secours d'une corde (82), qu'ils se passent autour du col. Pour battre, ils ont de longues baguettes, de la forme d'un marteau, & quelquefois un bâton droit, qu'ils tiennent simplement à la main. Mais, de quelque maniere

(78) Barbot, p. 276.
(79) Artus, p. 89.
(80) Barbot, p. 275.
(81) Villault, p. 217.

(82) Barbot ne leur donne qu'une sorte de tambours, qu'ils battent de deux ou trois façons différentes.

136a

Instrumens Musicaux de la Côte d'Or.



T. IV. N.° V.

qu'ils s'y prennent, ils en tirent un horrible bruit, qui est encore augmenté par les cornets, dont les tambours sont ordinairement accompagnés. Il ne manque rien pour en faire un bruit infernal, lorsqu'ils y joignent, comme il arrive presque toujours, celui d'une piece creuse de fer, sur laquelle un enfant frappe à grands coups avec une piece de bois. Ce détestable carillon surpasse encore les tambours & les cornets réunis.

Ils ont inventé depuis peu une sorte de petits tambours, couverts d'une peau des deux côtés, & de la forme d'une horloge de sable. Le bruit qu'ils en tirent ressemble, dit Bosman, à celui que les enfans de Hollande font les jours de fête, avec leurs pots (83). Seulement, comme les Negres attachent des chaînes de fer au col de leur Instrument, il y a quelque difference pour le son.

Tambour nouvellement inventé.

Leur troisiéme espece est une piece creuse de bois, longue de huit pouces, & large de quatre, qui est traversée par une autre piece de la même matiere, mais solide, au long de laquelle s'étendent cinq ou six cordes; de sorte qu'il a quelque ressemblance avec la harpe ou l'Instrument des Grecs modernes. La Côte d'Or n'en a aucun dont le son ait tant d'agrément (84).

Artus observe (85) que dans les grandes Assemblées, où tous leurs Instrumens se réunissent pour former une espece de concert, ils gardent les tems & les mesures. Si l'on en croit Villault, cette mélodie, accompagnée des mouvemens de la danse (86), produit un effet assez agréable. Bosman (87), au contraire, & Barbot après lui, la representent comme un charivari barbare, qui n'a rien que de choquant pour les oreilles (88).

Différens jugemens sur cette musique.

§ V.

Maladies, Medecins, Remedes, Mort & Enterrement des Negres.

Quoique l'air & le séjour de la Guinée soient fort mal sains pour les Européens, les Habitans naturels du Pays sont sujets à peu de maladies. Ils sont d'une constitution si forte, que blessés ou malades ils font peu d'attention à leur santé. Ils ne se rendent pas moins à leurs exercices ordinaires, sans faire attention si leurs blessures tournent en ulceres, ou s'ils sont menacés d'en conserver la cicatrice. Les maladies les plus communes sur la Côte d'Or, sont celles qui portent parmi nous le nom de vénériennes, les chancres, les vers, les maux de tête & les fiévres malignes.

Maladies les plus communes.

Les Negres n'ont pas d'autres remedes contre les maux vénériens, que la sarsepareille en décoction. Ils reçoivent des Vaisseaux Hollandois une grosse quantité de ce bois, qui leur sert aussi pour les chancres & les vers. Contre les maux de tête, ils emploient des cataplasmes de différentes herbes, qu'ils appliquent sur les oreilles du Malade. Ce remede fait lever de petites tumeurs (89). Ils les scarifient avec de petits couteaux fort pointus, & met-

Maux vénériens.

Maux de tête.

(83) L'Auteur suppose qu'on est instruit des usages de sa Patrie.

(84) Bosman, p. 138.

(85) Artus, p. 89.

(86) Villault, p. 217.

(87) Bosman, *ubi sup.*

(88) Barbot, p. 276.

(89) Artus semble croire que ces tumeurs sont une maladie particuliere, qui n'est pas l'effet du cataplasme.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

tent sur les plaies une sorte de terre blanche, qui les séche & les ferme. Mais la cicatrice demeure visible. Comme on voit un grand nombre de Negres qui portent de ces marques au visage, l'Auteur est porté à croire qu'ils sont fort sujets à la migraine (90).

Remedes des Negres.

Des-Marchais dit que pour le même mal ils se serrent la tête autant qu'ils peuvent avec une corde, & que dans la chaleur comme dans le tremblement de la fiévre ils se baignent dans l'eau froide. S'ils croient s'appercevoir qu'ils ayent trop de sang, ils se blessent d'un coup de couteau, sans distinction d'aucune partie du corps, & laissent couler leur sang aussi long-tems qu'ils le jugent nécessaire. Ils lavent ensuite la blessure avec de l'eau froide & la couvrent de quelque morceau de linge (91).

Colique, & ses remedes.

Les Negres ne sont pas si souvent attaqués de la colique & du flux de ventre que les Européens. Leur remede, pour la premiere de ces deux maladies, est de boire, matin & soir, pendant plusieurs jours, une grande callebasse de jus de limon, mêlé de poivre de Guinée. On s'imagineroit, dit l'Auteur, que ce remede est ce qu'il y a de plus contraire aux besoins du Malade, si l'on ne sçavoit que les Médecins de France ordonnent la limonade pour les coliques néphretiques. Les Européens, qui se trouvent ici attaqués du même mal, ont aussi leurs remedes, tels que l'art & l'experience les a fait croire utiles. C'est de ne pas dormir ou se coucher sur la terre; de se tenir chaudement; d'éviter les rosées du matin & du soir; de s'interdire l'usage de l'eau de fontaine, du jus de limon, & de toutes sortes d'acides. Il en faut conclure que le pounch, dont les Anglois de Guinée usent si volontiers, leur est absolument contraire, & que c'est peut-être l'excès de cette liqueur qui en fait périr un si grand nombre. Les drogues éprouvées pour la colique, sont quatre ou cinq goutes de baume de souffre, dans une petite quantité d'eau-de-vie. Elles procurent une sueur salutaire, après laquelle on saigne le Malade, & deux jours après on le purge doucement. On fait prendre aussi tous les matins un peu de confection-d'hyacinte & d'Alkerme. On donne par intervalles de bons cordiaux, & l'on ordonne sur-tout d'éviter tous les excès de vin & d'eau-de-vie. L'Auteur recommande à cette occasion la recepte qu'il observoit lui-même, & qui soutint constamment sa santé. Il portoit, nuit & jour, sur l'estomac, une peau de liévre bien préparée. Quoiqu'elle lui procurât des sueurs surprenantes, elle hâtoit beaucoup sa digestion. Il ne prenoit jamais d'eau-de-vie & de liqueurs fortes à jeun; usages pernicieux, dit-il, qui n'est que trop commun en Guinée parmi les Européens. S'il buvoit un verre de liqueur, ou de cette espece de bierre que les Negres appellent *Poytou*, ou *Peta*, c'étoit toujours une heure après avoir mangé. Cette méthode lui conserva l'estomac fort sain.

Remedes pour les Européens en Guinée.

Autre remede.

Un autre remede pour les coliques de Guinée, est le poids d'un demi-louis d'or de bon orviétan, dans quatre ou cinq goutes d'huile anisée. On y joint des lavemens deterssifs, avec de la poudre de casse & dix goutes d'huile anisée. Mais il est d'une extrême importance d'éviter le froid (92), sur-tout pendant la nuit.

(90) Artus, p. 90.
(91) Des-Marchais, Vol. I. p. 326. Artus, *ubi sup.*
(92) Barbot, p. 277.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Suivant Des-Marchais (93), les Negres n'ont pas d'autre remede pour la colique que pour le mal de tête; c'est-à-dire, qu'ils se serrent l'estomac avec une corde. Les ligatures, dit-il, font une grande partie de leur chirurgie. Ils sont fort tourmentés des vers, sur-tout à Mina (94); tandis que trente lieues plus loin cette maladie est à peine connue. Les Hollandois y firent d'abord peu d'attention, parce que leurs premiers Navigateurs eurent le bonheur de s'en garantir. D'ailleurs, elle ne se déclare pas tout d'un coup. Souvent, ils ne s'en apperçoivent que pendant leur retour, ou lorsqu'ils ont pris terre en Hollande, & quelquefois même l'espace d'un an après leur arrivée. Il se trouve des Hollandois qui n'en sont jamais attaqués, quoiqu'ils aient fait plusieurs fois le même voyage.

Vers qui tourmentent les Negres.

Les Anciens nous ont laissé plusieurs observations sur les vers dont les Afriquains sont affligés. Ils n'ont pas douté que ce ne fussent des vers réels : mais ils ne se sont pas expliqués sur leur nature, ni sur les causes de leur génération dans le corps humain. Les Médecins Grecs & Ethiopiens ont representé particulierement cette maladie comme Epidémique, sans dire un seul mot de son origine. D'un autre côté, quelques Médecins modernes nient absolument les vers. Mais leur opinion se trouve refutée par l'expérience.

Differentes opinions sur ces vers.

Il n'y a point de Canton, sur la Côte d'Or, où cette vermine fasse plus de ravage qu'à Mawri. Celui d'Akra, du moins, en est (95) presqu'exemt. Ce qu'il y a d'étrange, c'est de ne la voir régner qu'en Afrique, & dans une autre Partie du Monde (96) que Linschoten a nommée. Elle n'est connue, dit-il, dans aucune Isle des Indes Orientales & Occidentales, ni à la Chine, au Brésil, ni même dans l'Isle de Saint-Thomas, qui est l'endroit le plus mal-sain de l'Univers.

Les Negres apportent plusieurs causes du mal qui les afflige, mais incertaines, parce qu'elles sont mal expliquées. Les uns l'attribuent à l'excès de leur incontinence; d'autres, à l'usage trop fréquent d'une certaine espece de poisson, dont plusieurs se privent même par cette raison; d'autres, à la qualité de l'eau qu'ils boivent & dans laquelle ils se baignent; d'autres, aux proprietés du terroir & du climat; enfin, d'autres au vin de palmier, & à l'espece de pain ou de pâte qu'ils appellent *Kanki*. Mais ces conjectures paroissent d'autant plus douteuses, que ceux qui évitent l'excès de ces alimens, ou ces usages, ne sont pas plus heureux à se garantir des vers.

Causes que les Negres en apportent.

L'opinion la plus probable est celle qui les attribue aux mauvaises qualités de l'eau. L'Isle d'Ormuz, qui est le Pays dont parle Linschoten, y est sujette par la même cause. Ce fameux Voyageur ajoute que ceux qui veulent s'en garantir sont forcés de ne boire que de l'eau fraîche, & que leurs plongeurs la tirent du fond de la mer, à dix-huit brasses de profondeur. Cependant Artus rend témoignage qu'un grand nombre de Negres & d'Européens, qui

Opinion la plus probable.

(93) Des-Marchais, *ibid.*

(94) Barbot dit que les Negres appellent cette maladie *Ikkon*. Tout ce que lui & Villault disent d'ailleurs sur ce sujet, est tiré presqu'uniquement d'Artus.

(95) Barbot la represente très-commune sur la Côte de Cormantin & d'Apam. Il dit que la pureté de l'air en exemte Akra.

(96) C'est Ormuz. Mais Linschoten se trompe, lorsqu'il prétend que les vers ne sont pas connus au Levant & dans les Indes Occidentales.

lence au ver en le roulant, & qu'il arrive malheureusement de le rompre, l'enflure augmente, devient plus dangereuse, & souvent mortelle (1).

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Quelquefois, après avoir tiré entiérement un ver, il s'en présente un autre à la même ouverture. On voit des Negres qui sont attaqués de dix ou douze vers à la fois dans différentes parties du corps, & qui souffrent par conséquent de mortelles douleurs.

Danger de l'operation.

Les grands vers ont quelquefois plus d'une brasse de long. Leur grosseur ordinaire peut être comparée à celle d'une grosse corde de violon. Quelques-uns sont plus petits, & de la grosseur seulement d'une éguillée de soie.

Les Negres n'emploient pas de remedes contre les vers. Ils les laissent sortir librement, & lavent ensuite la plaie avec de l'eau de mer. Linschoten est persuadé, dit-il, qu'il n'y a point au monde de maladie plus horrible & plus douloureuse. Alsanaran nous apprend là dessus (2) qu'elle est appellée par quelques-uns *la maladie des bœufs*, parce que ces animaux y sont sujets. Il leur croît des vers entre la chair & la peau, où ils s'étendent jusqu'à ce qu'ils trouvent un passage. Il n'y a point d'autre remede que des purgations fréquentes. Lorsque le ver est sorti, on frotte la plaie avec du beurre frais, mêlé d'un peu de sel (3).

Maladie des bœufs.

Villault donne des préservatifs. C'est de se tenir les pieds fort secs; de changer d'habit aussi-tôt qu'on est mouillé; de ne pas dormir sur la terre & d'éviter la rosée du soir : de se couvrir soigneusement l'estomac, & de se tenir le corps chaud; de s'abstenir du commerce des femmes; de prendre souvent de la confection-d'alkermes, d'hyacinte ou de *Clary*; enfin, de se garantir de la pluie, que les Negres redoutent effectivement comme la peste. Villault parle d'une personne de sa connoissance, qui, ayant passé dix-sept ans dans le Pays, ne se ressentit de cette fâcheuse maladie que la premiere année, parce qu'il avoit d'abord négligé les précautions (4).

Préservatifs de Villault contre les vers.

Quoiqu'Artus donne aux Negres une insensibilité pour les maux d'autrui, qui leur fait abandonner leurs plus proches parens (5) sans aucun secours, Bosman assure qu'ils prennent assez de soin des malades. Comme ils appréhendent beaucoup la mort, ils prennent tous les soins imaginables pour la prolongation de leur vie. S'ils avoient, dit agréablement l'Auteur, les mêmes idées des Parques que les Grecs & les Latins (6), il ne faut pas douter qu'ils n'en fissent leurs principales Divinités, & qu'ils ne chargeassent leurs Autels de victimes & d'offrandes.

Les Negres craignent la mort dans leurs maladies.

Artus assure (7) qu'ils n'ont ni Médecins pour leur prescrire des remédes, ni Chirurgiens pour les opérations, & qu'ils périroient tous de leurs maladies, s'ils ne recevoient quelque secours des Chirurgiens Hollandois. Bosman & Des-Marchais contredisent ici Artus. Ils rapportent que le premier soin des Negres, dans leurs infirmités, est de recourir aux remedes; mais que s'ils ne les jugent pas suffisans, ils regardent la Religion comme une ressource beaucoup plus puissante. Leurs Docteurs en Médecine sont en même-tems leurs Prêtres, & ces imposteurs n'ont pas de peine à persuader aux

Prêtres Médecins.

(1) Villault dit qu'il n'y a point d'autre remede que de couper la partie affligée.
(2) *In Praxi*, *Cap.* 2.
(3) Artus, *ubi sup.* p. 103.
(4) Villault, p. 215 & suiv.
(5) Artus, *ubi sup.* p. 30.
(6) Bosman, p. 221.
(7) Artus, *ubi sup.* p. 90.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR. Leurs impostures.

Malades, que pour se rétablir promptement ils doivent offrir quelques présens aux Fetiches. On leur demande ce qu'ils croient capable de plaire à la Divinité. Ils conseillent ordinairement d'offrir un mouton, un porc, un canard & un chat. Si le Malade est riche, ils y font joindre de l'or & des étoffes. Que la nature ou les remedes surmontent la force du mal, le Prêtre ne manque pas d'en recevoir tout l'honneur, avec des récompenses proportionnées. Mais si le mal augmente, on redouble les offrandes jusqu'à la mort ou la guérison.

Quelquefois les Malades changent de Médecin, dans l'espérance d'être mieux secourus par un autre. Celui qu'on appelle à la place du premier, sçait tirer avantage de cette confiance. Il commence, comme les Médecins de l'Europe, par condamner la méthode de son prédécesseur, qu'il fait passer pour un ignorant. Les offrandes se renouvellent, avec des dépenses qui ruinent souvent le Malade; car il s'en trouve qui changent de Médecin jusqu'à vingt fois. Les Negres poussent la superstition si loin, qu'ils forcent quelquefois leurs Prêtres d'accepter des présens pour les Fétiches. Ceux qui sont au service des Hollandois ne se croient pas plutôt menacés de quelque maladie, qu'ils portent sécrettement leurs offrandes aux Prêtres, parce qu'ils craignent de déplaire à leurs Maîtres. S'ils voient malade quelqu'Hollandois pour lequel ils aient de l'attachement, ils lui rendent le même service sans sa participation. On a trouvé plus d'une fois, dit Bosman, dans les chambres ou sur le lit des principaux Facteurs, plusieurs amulettes consacrés par les Prêtres Negres, que les Esclaves y avoient placés avec beaucoup de précaution.

Superstition des Negres & de quelques Européens.

Les Mulâtres mêmes, qui veulent passer pour Chrétiens, sur-tout leurs femmes, sont extrêmement livrés à cette superstition. La maîtresse, ou la femme d'un Européen, lorsqu'elle se croit aimée & qu'elle est bien payée par celui qui prend soin de son entretien, ne manque point, à la moindre maladie, de faire de riches presens au Prêtre des Fétiches, & souvent avec plus de zéle & de confiance que les Negres mêmes. On a vû des Européens qui n'avoient pas moins de foiblesse, & qui envoyoient ouvertement leurs offrandes. Il s'en est trouvé, dit Bosman, qui n'avoient pas honte de porter autour d'eux des bagatelles consacrées par des Prêtres Negres.

Remedes généraux des Negres.

Suivant le même Auteur, les principaux remedes des Negres sont le jus de limon, la malaguette ou le poivre du Pays, les racines de certaines plantes, les feuilles & les gommes de certains arbres, & trente ou quarante Simples dont les propriétés sont extraordinaires. L'Auteur remarque que ce qui paroît souvent pernicieux, suivant nos lumieres, tourne à l'avantage des Negres. Par exemple, dans une violente colique, ils prennent, matin & soir, pendant plusieurs jours, une grande calebasse de jus de limon, avec de la malaguette. Ce remede, tout déplacé qu'il paroît dans un mal de cette nature, les guérit presqu'infailliblement. Il n'a pas produit un effet moins heureux sur plusieurs Hollandois, qui étoient abandonnés de leurs propres Médecins. Bosman, qu'on est obligé de reconnoître pour un Ecrivain sensé, croit fermement que les Simples dont se servent les Negres, ont plus de vertu pour les maladies du Pays que toutes les préparations de l'Europe. Il rend témoignage qu'il en a vû des effets qui l'ont rempli d'admiration (8).

Leurs effets merveilleux.

(8) Bosman, p. 222. Il parle sur-tout des blessures, soit de hazard, soit à la guerre.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR. Simples & leurs vertus.

Des-Marchais rapporte (9) que le Pays produit d'excellens Simples, des baumes, & des gommes admirables; mais que l'ignorance ou la paresse des Negres les empêchent d'en faire usage. Ici l'Auteur (10) paroissant oublier ce qu'il vient de raconter, assure qu'il se trouve parmi les Negres des Médecins & des Chirurgiens, qui, sans étude & sans degrés, font des cures dont les *Esculapes de l'Europe* se feroient beaucoup d'honneur. A la verité, il n'attribue ces merveilles qu'à leurs simples; mais il suppose du moins qu'ils en ont la connoissance. Il prétend qu'ils la déguisent avec tant d'adresse, qu'en les employant pour la guérison même des Blancs, ils sçavent cacher le fond du remede & l'espece de leurs herbes. Des-Marchais avoit fait une liaison étroite avec un de ces Docteurs Negres, dans l'esperance d'en tirer quelques lumieres. Il l'avoit traité plusieurs fois; il lui avoit fait des presens, avec les promesses les plus avantageuses pour l'avenir. Mais tous ses empressemens furent inutiles. Les Docteurs laissent ordinairement leurs connoissances à leur fils aîné, après les avoir fait jurer solemnellement de ne jamais réveler un secret, dont ils connoissent par conséquent l'importance (11).

Durée de la vie des Negres.

Changemens que l'âge apporte à leur figure.

Artus observe que les Negres de Guinée vivent assez long-tems, autant du moins qu'on en peut juger par les apparences; car, ne faisant aucun calcul du tems, ils ignorent eux-mêmes leur âge. Lorsqu'ils avancent vers la vieillesse, leur couleur change & commence à perdre sa noirceur. Leurs cheveux grisonnent, leur peau se ride comme du maroquin d'Espagne. Cette derniere altération, si l'on en croit l'Auteur, vient du fréquent usage qu'ils font de l'huile de palmier. Elle leur donne un air de maigreur & d'épuisement, sur-tout aux femmes, qui ont ordinairement les mammelles pendantes.

Mort des Negres.

A la mort d'un Negre, les parens & les amis de la famille s'assemblent & font entendre leurs lamentations autour du corps. Ils font diverses questions au Défunt; Pourquoi il s'est laissé mourir? Quelles raisons l'ont pû porter à quitter la vie? Ensuite ils placent le corps (12) sur une natte d'écorce d'arbre, & l'enveloppent dans quelque vieille étoffe de coton, sans s'embarrasser de la couleur. Ils mettent sous sa tête un bloc de bois, & lui couvrent le visage d'une peau de bouc. Ils jettent sur le corps quelques poignées de cendre. L'usage ne permet pas de lui fermer les yeux, s'il n'est mort dans cette situation; mais on lui étend les bras & les jambes. Il demeure exposé en plein air pendant la moitié d'un jour. La plus chere de ses femmes est assise près de lui; ou, si la personne morte est une femme, son mari lui rend le même office, en pleurant à chaudes larmes, & les essuyant avec un peu de paille.

Circonstances de leurs funérailles.

D'un autre côté, les parens assemblés ne cessent pas de pousser des gémissemens. Des femmes, nommées pour cette fonction, battent sur des chaudrons de cuivre & chantent des airs lugubres. Elles marchent autour du corps, en jettant des exclamations, en frappant des mains & faisant un horrible bruit. Ensuite, s'approchant de la maison du Mort, elles font la

(9) Des-Marchais, Vol. I. p. 326.

(10) Les Auteurs Anglois rejettent cette contradiction sur l'Editeur.

(11) Des-Marchais, Vol. I. p. 132.

(12) Villault dit qu'on le met dans un cercueil, ou plutôt dans un panier d'écorce ou de roseaux.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

même procession autour des murs. Cette cérémonie se répete trois ou quatre fois, jusqu'à ce que les porteurs enlevent le corps, & que tous les préparatifs soient finis pour la procession. On tue d'avance une chévre, ou un mouton, avec quelques pieces de volaille, qui doivent servir au festin après l'enterrement.

Quête & sacrifice qu'on fait pour leur ame.

Cérémonies superstitieuses.

Dans l'intervalle, une vieille femme va de maison en maison, avec un bassin de cuivre à la main, pour faire contribuer tous les voisins à la dépense des funérailles. Chaque famille est obligée de donner un peu d'or, sans qu'on puisse exiger néanmoins plus de quatre *Bakos*. Avec l'argent qui vient de cette quête, on achete un bœuf ou une vache, qu'on livre (13) au Prêtre des Fétiches. Il est obligé, à ce prix, d'obtenir, par ses conjurations (14), du repos pour l'ame du Mort, & la protection des Fétiches dans le voyage qu'elle entreprend pour un autre Monde. Il sacrifie cette victime, il arrose le Mort de son sang ; & cette formalité passe pour une offrande propitiatoire (15).

Villault ajoute qu'il place en cercle trois Fétiches de la maison dans un coin de la chambre, & que se tenant au milieu, paré de colliers de verre, de corail, & de plaques d'or, il fait apporter une grosse quantité de pois, de féves, de riz, de maïz & de vin de palmier, qu'il arrose du sang d'un poulet. Après quoi, prononçant quelques prieres, il prend, dans sa bouche, de l'eau ou de l'huile de palmier, qu'il crache sur le plus ancien des trois Fétiches. Il se fait donner de la graisse ou du saindoux, qu'il paîtrit avec des feuilles, pour le réduire en consistance ; & divisant cette masse, il en forme plusieurs petits morceaux, dont il distribue une partie dans l'Assemblée. Le reste est réservé pour être enseveli avec le corps. Cette cérémonie est une des plus solemnelles.

Procession solemnelle.

Enfin l'on se met en marche, avec le corps, qui est porté sur une planche. Tout le cortege danse & chante dans cette procession. Ce sont des hommes qui portent le cercueil ; mais il n'est permis qu'aux femmes d'approcher des porteurs. Elles suivent, l'une après l'autre, appuyées chacune sur un bâton, avec un lien de paille autour de la tête. La Favorite marche immédiatement après le corps. Si la cérémonie se fait pour une femme, son mari marche le premier, en versant beaucoup de larmes, mais seul de son sexe, à moins que le lieu de la sépulture ne soit fort éloigné ; car il est alors escorté d'une troupe d'hommes bien armés.

Sépulture.

Lorsqu'on arrive au cimetiere, on creuse une fosse de quatre pieds de profondeur, où l'on dépose le corps, environné de pieux fort serrés, & couvert d'une sorte de toît, qui le garantissent de la pluie & de l'approche des bêtes farouches. Alors les femmes se glissent sous le toît, renouvellent leurs lamentations, & font au Mort leurs derniers adieux. Elles forment ensuite sur la fosse un petit mont de terre quarré, sur lequel on apporte tous ses meubles, tels que ses plats, ses bassins, ses pelles, ses chaudrons, & tous les ustenciles dont il a fait usage pendant sa vie. On y joint ses habits, & l'on suspend sous le toît toutes ses armes, de peur qu'il n'en ait besoin dans un autre Monde. Ses amis paroissent avec leurs présens, qu'ils laissent sur

Presens qu'on laisse sur la fosse du Mort.

(13) On trouve quelquefois ces Prêtres nommés *Fetisseros*.

(14) Ou *Fetisses*.

(15) Artus, p. 92.

la fosse, comme le dernier témoignage de leur affection. Si le Mort aimoit le vin, on place près de lui un pot de vin de palmier, pour soulager sa soif. Une femme qui seroit morte en mettant au monde un enfant, qui auroit eu le même sort, seroit enterrée avec son fruit entre ses bras.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Si les amis ne peuvent ramasser entr'eux dequoi payer ceux qui ont fait la fosse & les autres travaux de la sépulture, ces Ouvriers publics se paient de leur propre main, en prenant une partie des presens qu'on y a laissés. L'honneur d'une famille augmente à proportion des richesses qui restent sur le tombeau du Mort.

Cérémonies des femmes après les funérailles.

Après toutes ces formalités, les femmes qui ont assisté au convoi se rendent sur le bord de l'eau la plus voisine, soit que ce soit une riviere ou la mer. Elles y entrent jusqu'au nombril; & s'entre-jettant de l'eau au visage, elles aident mutuellement à se laver; tandis que le reste du cortege, qui demeure à terre, fait retentir l'air du son des instrumens, & d'une infinité de nouvelles lamentations. Ensuite une femme de la compagnie s'avance vers la Veuve favorite, la conduit dans l'eau, la renverse sur le dos & lui lave toutes les parties du corps. Toutes les autres femmes s'approchent pour la relever, & lui font un compliment de condoléance. Ainsi se termine la fête funebre. L'Assemblée retourne en bon ordre à la maison du Mort, & l'on ne pense plus qu'à se réjouir.

Circonstances différentes.

Villault fut témoin, à Frederickfbourg, d'un enterrement, dont toutes les circonstances furent les mêmes. Il en ajoute seulement deux ou trois, qui ne se trouvent point dans Artus (16). En plaçant le corps dans la fosse, on prit soin que la terre n'y pût toucher. Les assistans, en quittant le tombeau, dirent adieu au Mort avec de grands cris. La femme chérie jetta les Fétiches du Mort dans la fosse. On mit à son côté une grande partie de ses meubles, telle que ses chaudrons & ses habits; mais ses armes furent suspendues au-dessus de sa tête. On mit aussi, à côté de lui, du vin de palmier, du riz, du maïz & d'autres provisions (17).

Description des mêmes cérémonies par Bosman.

Bosman s'écarte un peu de la description d'Artus & de Villault; mais on conçoit que cette différence doit être attribuée à celle des usages, qui varient dans les divers Cantons. Suivant ce Voyageur, aussi-tôt qu'un Negre est mort, le Prêtre & ses suppôts doivent s'informer soigneusement s'il ne s'est jamais parjuré. Si l'on trouve qu'il se soit rendu coupable de quelque parjure, on déclare que c'est la cause de sa mort. Autrement, l'on continue de s'informer s'il n'avoit pas quelqu'ennemi puissant, qui ait pû susciter contre lui la haine de ses Fétiches. Alors on oblige ses ennemis de paroître. Ils sont examinés avec rigueur; & si l'on découvre dans leur conduite quelqu'entreprise de cette nature, quelqu'ancienne qu'elle puisse être, ils ont beaucoup de peine à se garantir du ressentiment de la famille. L'Auteur rapporte, à cette occasion, un exemple arrivé sur la Côte d'Axim. Le service de la Compagnie l'obligeant d'envoyer quelqu'un de ses gens à la Cour du Roi de Dinkira, il choisit pour cette commission son propre valet, qu'il chargea d'un present fort honnête. Les Brandebourgeois firent aussi leur députation; & les deux Messagers furent reçus avec beaucoup de civilité. Mais ayant été obligés

Informations des Prêtres sur la mort des Negres.

(16) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI. p. 93.

(17) Villault, p. 202.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

d'attendre près de deux mois à la Cour, pour l'expédition de leurs dépêches, la mort enleva le Roi dans cet intervalle, & ce contre-tems les jetta dans un fort grand danger. La famille royale les soupçonna ridiculement d'avoir contribué au malheur du Pays. Ils furent arrêtés, chargés de chaînes & soumis aux interrogations des Prêtres, qui les presserent de déclarer si les presens n'étoient pas empoisonnés ou charmés. Cependant, après de longues informations, ils furent déclarés innocens, & congediés avec des presens.

A quel artifice ils ont recours.

S'il ne paroît aucune marque de malignité ou de poison, c'est sur la femme, les enfans, les Esclaves, & les autres domestiques du Mort que les Prêtres tournent leurs recherches, pour découvrir s'ils n'ont pas manqué de soin pendant sa maladie, & s'ils n'ont pas négligé de faire aux Fétiches les offrandes ordinaires. Enfin, lorsqu'il ne se presente rien qu'ils puissent faire regarder particulierement comme la cause de sa mort, ils ont recours à leur derniere ressource, qui ne manque jamais de vraisemblance. Ils accusent le Mort même d'avoir négligé quelque devoir de Religion. Alors ils s'approchent du corps, & lui demandent pourquoi il est mort. Au lieu de la réponse qu'ils ne peuvent recevoir, ils en font une eux-mêmes à leurs propres questions. Elle est ajustée à leurs vûes, & les parens se persuadent que c'est le Fétiche du Mort qui répond par la bouche des Prêtres.

Maniere d'interroger les Morts.

La maniere d'interroger le cadavre, varie suivant les Cantons. Par exemple, quelques personnes de l'Assemblée le prennent sur leurs épaules, & le Prêtre lui demande dans cette posture, s'il n'est pas vrai que telle raison ait été la cause de sa mort. Si ceux qui le soutiennent font une inclination de tête, c'est une réponse affirmative. S'ils demeurent immobiles, on suppose que le Mort a répondu Non (18). Sur la Côte d'Akra, le Prêtre se courbe sur l'estomac du cadavre, le prend par le nez, & lui fait les demandes suivantes : Quel motif avez-vous eu pour nous quitter ? Que vous manquoit-il ? Qui devons-nous accuser de votre mort ? La simplicité des Negres va si loin sur cet article, qu'au lieu de soupçonner leurs Prêtres d'imposture, ils assurent, avec une confiance étonnante (19), qu'ils ont vû remuer la langue, les yeux ou les lévres du Mort.

Aussi-tôt qu'un Malade a rendu le dernier soupir, il s'éleve des cris si perçans, que toute la Ville est avertie sur le champ de son trépas. D'ailleurs les jeunes gens de la famille du Mort se hâtent de faire éclater leur tendresse & leur respect par plusieurs décharges de mousqueterie (20).

Deuil des femmes.

A la mort d'un mari, ses femmes se font couper les cheveux de fort près, se défigurent le corps avec de la terre blanche, & se couvrent de leurs plus vieux habits. Dans cet état, elles courent par toutes les rues de la Ville, comme autant de folles ou de furieuses, leur chevelure suspendue à leurs habits. Elles poussent des cris, elles répetent sans cesse le nom du Mort, elles font le récit des plus belles actions de sa vie ; & cet exercice dure quelquefois plusieurs jours, jusqu'au moment de la sépulture.

Deuil pour les Guerriers.

S'il est question de quelque Guerrier, qui soit mort dans une bataille, & dont on n'ait pû rapporter le corps, ses femmes sont obligées de porter long-tems le deuil, & d'avoir les cheveux toujours rasés dans cet intervalle.

(18) Bosman, p. 226.
(19) Barbot, p. 281.
(20) Bosman, p. 229; & Atkins, p. 105.

Quoiqu'il y ait un terme reglé pour les marques de douleur, elles se renouvellent suivant les occasions, & les cérémonies funebres recommencent quelquefois dix ou douze ans après la perte. Les femmes reprennent alors toutes les apparences du deuil, & témoignent autant d'affliction que le premier jour.

Autres circonstances des funérailles.

Mais, pour revenir aux usages ordinaires, tels que Bosman les décrit; tandis que les femmes se livrent aux gémissemens (21) dans les rues, les plus proches parens sont assis près du corps, où leurs cris répondent à ceux qui se font entendre hors de la maison. Ils se lavent, ils se nétoyent, avec diverses cérémonies. Les parens & les amis absens sont rappellés par des messagers, pour assister aux funérailles; & ceux qui négligeroient de s'y rendre seroient fort maltraités, s'ils ne justifioient leur absence par de bonnes raisons. Les Habitans de la Ville, qui ont eu les moindres relations avec le Mort, viennent joindre leurs lamentations à celles de la famille. Ils apportent des presens, en or, en eau-de-vie, en étoffes, pour le service de leur ami dans sa fosse. Celui qui se distingue par la richesse ou la quantité de ses offrandes, est le plus honoré. Pendant le concours de tant d'amis ou de spectateurs, on distribue avec profusion, l'eau-de-vie le matin, & le vin de palmier dans le cours de l'après-midi. Ainsi les funérailles d'un riche Negre jettent sa famille dans de grands frais; car, outre ceux des provisions, le corps est richement orné dans son cerceuil; & l'or, l'eau-de-vie, les étoffes, qu'on porte au tombeau, montent toujours à des sommes considerables. Ces presens funebres sont proportionnés à l'heritage du Mort, ou plutôt à la fortune des heritiers. Toutes les formalités préliminaires étant finies, & les parens ou les amis assemblés, on conduit le corps à la sépulture. Il est précedé d'une Compagnie de jeunes Soldats, qui ne cessent de courir & de s'agiter sans ordre, en faisant de continuelles décharges de leurs mousquets. Le convoi, qui vient à la suite, est une foule de personnes des deux sexes, dont la marche n'est pas mieux ordonnée. Les uns gardent le silence, d'autres poussent de grands cris, tandis qu'un grand nombre ne pense qu'à rire avec aussi peu de ménagement; ce qui fait assez voir que leur deuil n'est qu'exterieur. Aussi-tôt que le corps est enterré, chacun a la liberté de se retirer; mais la plûpart retournent à la maison du Mort, pour boire & se réjouir. Cette fête dure plusieurs jours, & ressemble à des nôces plus qu'à des funerailles (22).

La dépense de ces fêtes est proportionnée à l'héritage.

Usage des Negres de Tres-Puntas.

Suivant Barbot, les Negres des environs du Cap Tres-Puntas ont l'usage d'ensevelir leurs Morts dans un coffre de mer. Comme sa longueur n'est ordinairement que de quatre ou quatre pieds & demi, ils sont obligés de plier le corps, & souvent de lui couper la tête, qu'ils placent à côté. Après l'enterrement, toutes les personnes qui composent le cortege se mettent à boire en abondance du vin de palmier & du rum, dans des cornes de bœuf; & ce qu'ils ne peuvent avaller à chaque coup, ils le jettent dans la fosse (23).

C'est une coutume générale de bâtir sur le tombeau une petite cabane,

(21) Sur la Côte d'Akra, la principale femme demeure près du corps à pleurer & crier, en se frottant les yeux avec un peu de paille ou avec quelques feuilles de l'arbre Fétiche. Barbot, *ubi sup.*

(22) Bosman, *ubi sup.*

(23) Barbot, p. 281.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Images de terre sur les tombeaux.

ou d'y former un champ de riz. On y jette quelques mauvais meubles du Mort; mais, si l'on en croit Bosman, on n'y laisse rien d'aussi précieux que d'autres Voyageurs le prétendent. Cet usage, dit-il, ne subsiste plus, & n'a peut-être jamais été réel. Il observe que sur la Côte d'Axim & dans plusieurs autres lieux, on place sur le tombeau plusieurs images de terre, qui sont lavées fort soigneusement pendant le cours entier d'une année, après quoi la cérémonie funebre se renouvelle avec les mêmes circonstances.

Negres qui meurent hors de leur Pays.

Les Negres de toutes ces contrées souhaitent avec une passion étrange d'être enterrés dans leur propre pays; & le respect est si grand pour les volontés des Morts, qu'on ne fait pas difficulté de les rapporter de fort loin. Cependant, si l'éloignement est excessif, on les enterre dans le lieu où ils sont morts. Mais leurs amis, s'ils en ont dans le même lieu, leur coupent un bras, ou la tête, l'embaument après l'avoir fait bouillir, & portent ce triste lambeau dans leur patrie, où il est enterré avec les mêmes cérémonies qui s'observent pour les corps (24).

Oraisons funébres des Negres.

Il paroît que les enterremens sont accompagnés d'une oraison funebre. Le Général du Cap-Corse, qui avoit assisté aux funérailles d'une femme de distinction, apprit à Barbot que le Prêtre Negre avoit prononcé un discours fort patétique, exhortant l'Assemblée à bien vivre, à n'offenser personne, à remplir fidellement les promesses & les contrats, avec quantité d'autres instructions morales. Ensuite il s'étoit étendu sur les louanges de cette femme; & prenant vers la fin de son discours une chaîne de machoires de moutons, passées dans une corde, dont il avoit fait descendre un bout dans la fosse, tandis qu'il tenoit l'autre avec la main, il s'étoit écrié: » Faites » comme la Défunte. Imitez-la. Elle n'a pas manqué de sacrifier, dans l'oc- » casion, un grand nombre de victimes, comme ces machoires en rendent » témoignage. Cette exhortation produisit l'effet que l'Orateur s'étoit proposé. Plusieurs des assistans offrirent un mouton, & lui-même en donna l'exemple (25).

Sépulture refusée aux Esclaves.

Dans plusieurs Cantons on n'accorde pas l'honneur de la sépulture aux Esclaves. Leurs cadavres sont jettés dans quelque champ, pour y pourrir, ou servir de pâture aux bêtes sauvages. Dans d'autres lieux de la Côte, on les couvre d'un peu de terre (26).

Cérémonies funébres du Cap-Corse.

Atkins décrit en peu de mots les cérémonies funebres du Cap-Corse. A la mort d'un Negre, dit ce Voyageur, ses parens & ses amis font entendre beaucoup de bruit & de lamentations jusqu'au jour de la sépulture, mais sans sortir de leurs propres maisons. Le corps est porté au tombeau dans un coffre. Pendant la marche, tous les Habitans de la Ville l'accompagnent avec une augmentation de cris & plusieurs décharges de leurs armes à feu. Mais lorsqu'ils s'apperçoivent que tout ce bruit est inutile pour réveiller le Mort, ils se mettent à boire & à se réjouir; ils jettent dans la fosse une partie de leur liqueur & de leurs pipes, & le cadavre est enterré avec peu d'autres cérémonies. Ensuite on porte assez long-tems, chaque jour au matin, quelques alimens sur la fosse (27).

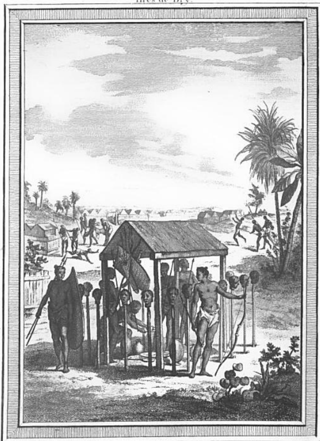
(24) Bosman, p. 232. Il faut toujours se souvenir que les différences viennent de la variété des Cantons.

(25) Barbot, p. 284.

(26) Le même, p. 281.

(27) Artus, p. 105.

TOMBEAUX DES ROIS DE GUINÉE
Tirés de Bry.



Tardieu filius Sculp. T.IV. N.° XXII.

A l'égard des Grands, Artus dit que le deuil des Negres est excessif. Les cérémonies de l'enterrement sont peu différentes de celles qu'on a representées; mais comme la dignité du Mort demande plus de respect & de soin, il est accompagné d'un plus grand cortége, non-seulement pour le conduire à sa derniere demeure, mais encore pour le servir dans l'autre monde. Dans cette vûe, si c'est le Roi qui meurt, tous les Grands lui font present chacun d'un Esclave. Quelques-uns lui donnent une de leurs femmes, pour faire sa cuisine; d'autres, un de leurs enfans. Le nombre de ces malheureuses victimes est fort grand, sans qu'elles aient la moindre défiance de leur sort. On leur cache soigneusement à quoi elles sont destinées; & le jour de la sépulture, on les envoie, sous quelque prétexte, dans le lieu où elles sont attendues par des gens armés, qui les expédient à coups de zagaie & de fleches. Leurs cadavres sont apportés au Palais, pour y demeurer exposés pendant quelques heures, comme un témoignage de l'affection des Sujets pour leur Roi. Ensuite on les colore de sang; &, dans le convoi, ils sont portés autour du corps royal, pour être enterrés dans la même fosse.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR. Deuil des Grands. Sacrifices humains.

Les principales femmes, ou les Favorites, demandent quelquefois l'honneur d'accompagner leur Maître au tombeau. On n'enterre point les têtes avec leurs corps. On les plante autour du monument, sur des pieux, comme le plus honorable de tous les ornemens funebres. On met aussi, près de la fosse, des liqueurs & des viandes, pour l'usage du Roi, avec le soin continuel d'y porter de nouvelles provisions lorsque les premieres ont disparu. On les enterre avec ses armes, ses habits & ce qu'il avoit de plus précieux. On place autour de ces grands tombeaux la representation des principaux Courtisans, peints au naturel, dit l'Auteur, & parés de leurs habits. Le sépulcre des Rois occupe quelquefois autant de place que leurs Palais, & se trouve pourvu de tant de commodités, que si le Mort revenoit au monde il n'auroit besoin de rien. Ces Monumens sont extrêmement respectés de leurs Successeurs. Ils y entretiennent une garde, pour veiller sans cesse aux besoins du Mort, & donner avis sur le champ de tout ce qui peut leur manquer (27).

Vaste étendue du Tombeau des Rois.

On a vu des Rois Negres conservés un an entier après leur mort. Pour les garantir de la pourriture, on les place sur un gril de bois, sous lequel on entretient un feu lent, qui les séche par degrés. Quelquefois, après les avoir enterrés secrettement, on publie que le corps est conservé de cette maniere, & que dans un tems marqué, les Funérailles se feront avec les Cérémonies convenables. Lorsque ce jour approche, on en donne avis non-seulement à toute la Nation, mais aux Habitans des contrées voisines, qui viennent avec un concours surprenant pour assister à la fête. C'est un spectacle, dit Bosman, qui mérite la curiosité des Etrangers. Tous les Negres sont parés de leurs meilleurs habits; & dans l'espace d'un jour, on voit plus de pompe & de richesses que dans le cours de plusieurs années.

Morts conservés hors de terre, & comment.

C'est alors qu'on ne manque point de sacrifier un grand nombre d'Esclaves, pour le Service du Roi dans un autre monde. On n'épargne pas sur-tout les *Bossums*, c'est-à-dire, ceux qu'il avoit consacrés pendant sa vie au culte & à

Esclaves sacrifiés.

(27) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI. p. 95. Villault, p. 198; & Barbot, p. 281. Tous deux Copistes d'Artus.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

l'honneur de ses Fétiches. Celle de ses Femmes qui appartenoit à la Religion, & son Esclave favori, sont ordinairement les premieres Victimes. Mais ce qui parut le plus détestable à l'Auteur, c'est qu'on achete dans ces occasions plusieurs des Vieillards qui ont passé le tems du travail. Ces misérables créatures sont tourmentées en mille façons, comme si l'on prenoit plaisir à l'exercice du droit qu'on s'est acquis sur leur corps. L'Auteur ne peut se rappeller sans horreur la déplorable fin d'onze malheureux qu'il vit périr dans ces cruelles tortures. Il y en eut un particulierement, qui après avoir longtems souffert, fut destiné à perdre la tête par les mains d'un enfant de six ans. La foiblesse de l'Exécuteur, qui étoit à peine capable de soutenir un sabre, fit durer l'exécution plus d'une heure. Comme les Hollandois ne souffrent pas que ces horribles usages se pratiquent dans l'étendue de leur Jurisdiction, les Negres de leur dépendance se retirent secrettement dans d'autres lieux, pour commettre un crime, que l'usage a changé pour eux en vertu.

Cruauté de ces exécutions.

Funérailles du Roi de Fetu.

On lit dans Des-Marchais la description suivante des Cérémonies qu'il vit observer aux Funerailles du Roi de Fetu. Le Peuple exprima d'abord sa douleur par des chants & des cris lugubres. Ensuite on lava le corps, on le revêtit d'habits magnifiques, on l'exposa à la vûe du Public; & pendant plusieurs jours, on lui servit des vivres aux heures ordinaires du repas. Lorsque le cadavre commence à se corrompre, quatre Esclaves l'emportent & le vont enterrer dans les bois, avec beaucoup de précautions pour cacher le lieu de sa sépulture. S'ils sont observés & suivis par quelque femme du mort, ils emploient l'adresse pour s'en saisir, ils la tuent & l'ensevelissent avec son mari. Dans la même fosse, ils jettent ses Fétiches, ses habits, ses armes & ce qu'il a le plus aimé pendant sa vie.

Enterrement secret.

Sort des Esclaves qui ont fait l'enterrement.

Lorsqu'ils ont exécuté leur office, ils reviennent au Palais; & sans prononcer un seul mot, ils se mettent à genoux devant la porte, tendent le col à leur propre Exécuteur, dans la persuasion qu'ils vont servir leur Maître, & qu'en arrivant dans son nouveau Royaume, leur fidélité sera récompensée par les premiers emplois. Pendant qu'ils étoient occupés de sa Sépulture, le Peuple a fait une cruelle boucherie de ceux qui étoient destinés à le servir dans un autre Monde. On a vû des Rois chéris de leur Peuple, à la mort desquels on a sacrifié jusqu'à cinq ou six cens personnes des deux sexes. Cette barbare coutume s'observe avec plus ou moins de zele, au long des Côtes de Guinée (28).

Artus apprit au Cap de Tres-Puntas que c'est un usage établi dans ce Canton, de sacrifier un Esclave ou deux à la mort des Personnes riches (29); & Barbot raconte que dans une Ville du Royaume de Fetu, nommée Aquaffou, à l'Ouest du Cap-Corse, on tient un Marché particulier pour la Vente des Esclaves qui doivent servir de Victimes aux Funérailles des Grands (30).

(28) Des-Marchais, Vol. I. p. 205.
(29) Artus, *ubi sup.* p. 80.
(30) Barbot, p. 185.



§ VII.

Religion des Negres de la Côte d'Or.

Opinion qu'ils ont de Dieu, du Diable, & de la Création.

Diversité d'opinions entre les Negres.

LA Religion de ces Contrées est divisée en plusieurs Sectes. Il n'y a point de Villes, de Villages, ni même de Famille, qui n'ait quelque différence dans ses opinions. Tous les Negres de la Côte d'Or croient un seul Dieu, auquel ils attribuent la création du Monde, & de tout ce qui existe; mais cette Créance est (31) obscure & mal conçue, parce qu'ils ne sont pas capables de se former une idée de la divinité. Artus rapporte que si les Européens leur demandent quelque éclaircissement sur leur Religion, ils font des réponses qui blessent les premiers principes de la raison; & lorsqu'on prend la peine de leur en faire sentir l'absurdité, leur replique est qu'ils tiennent leur Doctrine des Fétiches. A diverses questions que le même Voyageur leur fit sur la nature de Dieu, ils répondirent qu'il étoit noir & méchant, qu'il prenoit plaisir à leur causer mille sortes de tourmens; au lieu que celui des Européens étoit un Dieu très bon, puisqu'il les traitoit comme ses enfans. D'autres lui demanderent, en murmurant, pourquoi Dieu n'avoit pas autant de bonté pour eux que pour les Hollandois, & pourquoi il ne leur donne point aussi, de la laine, de la toile, du cuivre, du fer, de l'eau-de-vie? Il leur dit que ce Souverain Etre ne les avoit pas négligés, puisqu'il leur avoit envoié de l'or, du vin de palmier, des fruits, du bled, des vaches, des chevres, des poules, & d'autres biens nécessaires à la vie, qu'ils doivent regarder comme autant de bienfaits. Mais il est impossible de leur persuader que ces commodités leur viennent de Dieu. Ils prétendent que ce n'est pas Dieu, mais la terre, qui leur donne de l'or, quand ils prennent la peine d'ouvrir son sein; qu'elle leur fournit du maïz, & du riz, mais avec le secours de leur travail; qu'à l'égard des fruits, ils en ont l'obligation aux Portugais qui leur ont planté des arbres: que leurs bestiaux produisent eux-mêmes des petits, & que la mer donne libéralement du poisson, ce qui n'empêche pas qu'ils ne soient obligés d'y contribuer de leur travail, sans quoi ils seroient réduits à mourir de faim; & que par conséquent, ils n'ont aucune obligation à Dieu de tous ces biens.

Leurs idées sur la nature de Dieu.

Ils prétendent ne rien devoir à Dieu.

Cependant ils confessent que la pluie vient de Dieu, & que c'est elle qui rend non-seulement la terre & les arbres fertiles, mais qui produit l'or des Montagnes. Mais avec ces avantages, ils ne veulent pas convenir qu'ils soient aussi heureux que les Européens, à qui Dieu donne en partage une si grande variété de Marchandises. Dans leurs idées, on n'a besoin, en Europe, ni de travail, ni d'industrie pour se procurer toutes sortes de commodités, & la prédilection que Dieu a pour les Blancs leur fait trouver toutes leurs richesses au milieu des Champs (32).

Ils le croient plus favorable aux Européens qu'aux Negres.

Bosman a reconnu qu'ils ne font jamais la moindre offrande à Dieu, &

(31) Description de la Guinée, par Bosman, p. 146 & suivantes.
(32) Artus, *ubi sup.* p. 41 & suivantes.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

qu'au lieu de l'invoquer dans leurs besoins, ils adressent toutes leurs prieres aux Fétiches : d'où il conclut que la notion imparfaite qu'ils ont de Dieu, ils l'ont reçue des Européens.

Ils croient voir le Diable sous la figure d'un chien noir.

Suivant Des-Marchais (33), les Habitans de la Côte d'Or prétendent que Dieu est noir; & leurs Prêtres assurent qu'il se fait voir souvent au pied des arbres Fétiches, sous la figure d'un gros chien de la même couleur. Mais comme les Européens leur ont fait croire que ce chien noir est le Diable, un Negre ne leur entend jamais faire aucune de ces imprécations qu'un mauvais usage a rendues familieres parmi les Matelots, *le Diable vous emporte*, *le Diable vous casse le col*, sans être prêt à s'évanouir de fraieur (34).

On trouve quantité de Negres qui font profession de croire deux Dieux; l'un blanc, qu'ils appellent *Bossum* & *Jangu-Mon*, c'est-à-dire, *le bon homme*. Ils le regardent comme le Dieu particulier des Européens. L'autre noir, qu'ils nomment d'après les Portugais *Demonio* ou *Diablo*, & qu'ils croient fort méchant & fort nuisible. Ils tremblent à son seul nom. C'est à cette puissance maligne qu'ils attribuent toutes leurs infortunes.

Si le Diable bat les Negres.

La plupart des Européens, dit l'Auteur, affectant d'être peu crédules, accusent un Voyageur d'imposture, lorsqu'il raconte que les Negres sont souvent battus par le Diable. Mais, sans gêner la foi de personne, il assure qu'ils s'en plaignent eux-mêmes, & qu'on les entend quelquefois crier pendant la nuit, ou qu'on les voit sortir de leurs cabanes, suans & tremblans d'effroi. Quelques Negres d'Akra l'assurerent que non-seulement le Diable les maltraitoit fort souvent, mais qu'il leur apparoissoit quelquefois sous la figure d'un chien noir, & qu'il leur parloit même, sans se rendre visible.

Quelques Voyageurs en sont persuadés.

Des-Marchais, ou Labat son Editeur, qui ne trouve rien de douteux dans ces recits, en prend droit de conclure que l'empire du Diable est absolu sur les Negres, & que le pouvoir qu'il exerce sur eux n'est que trop réel. On entend leurs cris, dit-il, on voit les traces & les meurtrissures des coups qu'ils reçoivent. Il ne leur brise jamais les bras ni les jambes; mais il les bat avec tant de cruauté, qu'ils sont obligés de garder le lit pendant plusieurs mois. C'est alors que leurs Prêtres se rendent nécessaires, & qu'ils exigent d'eux des présens pour appaiser les Fétiches, en les menaçant d'être battus jusqu'à la mort s'ils leur refusent cet hommage. Ils leur vendent de petits crochets de bois, qu'ils feignent d'avoir trouvés au pied des arbres Fétiches, où ils prétendent que le Diable les apporte. Les uns ont la vertu de préserver les maisons; d'autres, les cours, les champs, les étables des bestiaux; & quoiqu'ils soient tous de la même forme, l'adresse des Prêtres consiste à leur assigner differens usages (35).

Avantages qu'en tirent leurs Prêtres.

Témoignage sensé de Bosman.

Bosman dit que les Negres de Guinée non-seulement croient l'existence d'un Diable, mais qu'ils en reçoivent souvent beaucoup de mal. Il ajoute néanmoins que Dapper & d'autres Voyageurs se sont laissés tromper par de faux témoignages, lorsqu'ils leur font pousser le respect ou la crainte jusqu'à lui offrir des présens & lui consacrer une partie de leurs alimens. Il assure qu'ils ne le consultent jamais, & que toutes leurs questions & leurs offrandes s'adres-

(33) Des-Marchais, *ubi sup.* page 300 & suivantes.

(34) L'Auteur entend les François & les Portugais, qui ont été les premiers connus des Negres.

(35) Des-Marchais, Vol. I. p. 300 & suiv.

fent à leurs Fétiches, ou plutôt à leurs Prêtres. De même, dit-il, quoiqu'ils aient beaucoup de confiance & de docilité pour leurs Devins ou leurs Sorciers, c'est dans un sens fort different de celui de l'Europe, où l'on n'attribue leurs prestiges qu'à la puissance du Diable. Les Negres sont persuadés au contraire que cette vertu est un don de Dieu, & la regardent comme une merveilleuse communication de la Puissance divine (36).

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Cérémonie des Negres pour chasser le Diable.

Ils ont l'usage de bannir tous les ans le Diable de leurs Villes, avec une abondance de cérémonies, qui ont leurs loix & leur saison réglées. L'Auteur en fut témoin deux fois sur la Côte d'Axim. Il s'y fit une Procession solemnelle, qui avoit été précedée de huit jours de Fête. Dans cet intervalle, la Satyre est permise; & tout le monde a la liberté d'expliquer si naturellement ce qu'il pense, qu'il n'y a point de recits scandaleux, d'imputations malignes, de fraudes ou d'impostures qu'on ne puisse hasarder avec impunité. La seule voie, pour fermer la bouche aux Médisans, est de leur donner de quoi boire. Ils changent alors leurs invectives & leurs satyres en panégyriques (37).

Le huitiéme jour au matin, ils commencent la chasse du Diable par un horrible cri, ensuite ils se mettent à courir tous ensemble, en faisant plusieurs tours, & revenant plusieurs fois sur leurs traces. Ils jettent devant eux des pierres, du bois, des excrémens, & tout ce qu'ils trouvent sous leurs mains, comme s'ils voyoient fuir le Diable & qu'ils lui envoyassent tous ces presens par derriere. Lorsqu'ils croyent l'avoir chassé assez loin de la Ville, ils reviennent joyeusement, & terminent ainsi leur Fête. Mais de peur qu'il ne lui prenne envie de retourner sur le champ dans leurs maisons, les femmes se hâtent de nétoyer avec beaucoup de soin leur vaisselle de terre & de bois, pour effraier l'esprit immonde par leur propreté.

Esprit qui tourmente les Negres d'Anta.

Les Negres d'Anta chassent aussi le Diable avec les mêmes cérémonies; mais ils se croyent tourmentés par un Esprit plus terrible que le Diable, quoiqu'ils l'honorent du nom de Dieu. C'est un Geant, qui a la moitié du corps saine & l'autre pourrie. Ils sont persuadés que celui qui a le malheur d'y toucher, meurt sur le champ; circonstance, dit Bosman, que je crois sans scrupule. Ils s'efforcent d'appaiser ce Monstre divin en lui offrant toutes sortes de vivres. Le Pays d'Anta est couvert en mille endroits de pots & d'autres vaisseaux remplis; de sorte que le Geant doit être tourmenté lui-même d'une faim plus que canine, s'il n'est pas rassasié. Outre ces bizarres notions du Diable, ils croient les apparitions des Esprits & des Ames, qui prennent plaisir, disent-ils, à les venir effraier. Lorsqu'il est mort quelqu'un de leur connoissance, ils prétendent l'avoir vû paroître autour de leurs Habitations pendant plusieurs nuits, & forgent là-dessus mille avantures, par lesquelles ils s'épouvantent mutuellement (38).

Opinions des Negres sur l'état futur.

Artus leur demanda ce qu'ils pensoient de l'état de leurs morts, & s'ils ne s'attendoient pas à quelque jugement futur, pour la récompense ou la punition de leur conduite pendant la vie. Ils lui répondirent qu'ils n'avoient aucune connoissance de ce jugement, mais qu'ils sçavoient que leurs Morts étoient dans un autre Monde, sans pouvoir dire où ce Monde étoit situé. Ils ajou-

(36) Artus, *ubi sup.* p. 157 & 218.

(37) Sur le Sénegal & sur la Gambra, les Guiriots ou les Prêtres Musiciens jouissent continuellement de ce droit.

(38) Description de la Guinée par Bosman, p. 158 & suiv.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

terent que c'étoit la différence qu'il y avoit entr'eux & les animaux : qu'ils ignoroient à la verité si leurs parens & leurs amis morts étoient sous eux ou dessus, mais que dans quelque lieu qu'ils fussent, ils se croyoient obligés de leur fournir des liqueurs & des alimens, afin qu'ils ne manquassent de rien ; & que lorsqu'il leur arrivoit de perdre quelque chose, ils ne doutoient pas que ce ne fussent les Morts qui s'en étoient saisis, pour satisfaire à quelque besoin (39).

Autres opinions.

Après quantité d'informations, Bosman ne trouva pas moins de différence dans leurs idées sur l'état futur que sur la création de l'homme. La plûpart assurent qu'en sortant de cette vie, les Morts passent dans un autre Monde, où ils vivent dans les mêmes professions qu'ils ont exercées sur la terre, & qu'ils y font usage de tous les presens qu'on leur offre dans celui-ci. Mais ils n'ont aucune notion de récompense ou de châtiment pour les bonnes ou les mauvaises actions de la vie. Cependant il s'en trouve d'autres, qui faisant gloire d'être mieux instruits, prétendent que les Morts sont conduits immédiatement sur les bords d'une fameuse Riviere de l'interieur des terres, nommée *Bosmanque*. Cette transmigration, disent-ils, ne peut être que spirituelle, puisqu'en quittant leur Pays ils y laissent leurs corps. Là, Dieu leur demande quelle sorte de vie ils ont menée. Si la vérité leur permet de répondre qu'ils ont observé religieusement les jours consacrés aux Fétiches, qu'ils se sont abstenus des viandes défendues, & qu'ils ont satisfait inviolablement à leurs promesses, ils sont transportés doucement, sur la riviere, dans une Contrée où toutes sortes de plaisirs abondent. Mais s'ils ont violé ces trois devoirs, Dieu les plonge dans la riviere, où ils sont noyés sur le champ & ensevelis dans un oubli éternel.

Autres opinions.

D'autres croient qu'après la mort, ils doivent être transportés dans le Pays des Blancs, & prendre leur couleur. Cette idée de Métempsycose marque du moins qu'ils jugent leur condition fort inférieure à celle des Blancs (40). Barbot a connu des Negres qui se croyoient destinés, après la mort, à descendre sous terre, pour être presentés devant un ancien Génie, qu'ils appelloient *Bossifor*, & qui doit examiner rigoureusement leurs bonnes & leurs mauvaises actions. Ceux qui ont bien vécu entrent dans le corps de quelque Animal, & se voyent transportés, sur la Riviere de Bosmanque, dans un beau Pays, où rien ne doit leur manquer. Les coupables sont noyés sans bruit dans le passage (41).

Idées des Negres sur la création du genre humain.

Il seroit difficile de rendre un meilleur compte de leurs idées sur la création du genre humain. Le plus grand nombre croit que l'homme fut créé par une Araignée nommée *Anansio*. Ceux qui regardent Dieu comme l'unique Créateur, soutiennent que dans l'origine il créa des Blancs & des Negres ; qu'après avoir consideré son ouvrage, il fit deux presens à ces deux especes de Créatures, l'or, & la connoissance des arts ; que les Negres ayant eu la liberté de choisir les premiers, se déterminerent pour l'or, & laisserent aux Blancs les arts, la lecture & l'écriture : que Dieu consentit à leur choix ; mais qu'irrité de leur avarice, il déclara qu'ils seroient les Esclaves des Blancs, sans aucune esperance de voir changer leur condition. D'autres assu-

(39) Artus, dans la Collection de Bry, p. 41 ; & Villault, p. 170.

(40) Bosman, p. 156 ; & Barbot, p. 307.

(41) Barbot, *ibid.*

rent qu'à la création, l'homme n'étoit pas fait comme il l'est aujourd'hui, & que les parties distinctives des deux sexes étoient placées dans un endroit plus visible; mais qu'aussitôt que le Monde fut assez peuplé pour la conservation de l'espece humaine, Dieu fit quelque changement dans l'ordre de son ouvrage. Enfin, d'autres paroissent persuadés que les premiers hommes sont sortis de quelque grand trou, tel que celui du Rocher d'Acra, près du Fort Hollandois. Toutes ces opinions différentes sont bornées dans certaines familles, & se transmettent des peres aux enfans. Bosman juge qu'il est impossible de les rassembler toutes, particulierement celles qui concernent les Planetes & les Etoiles. Mais il observe que le Pere Kirker n'auroit pas eu de peine à persuader aux Negres que les Corps célestes sont peuplés d'Habitans, ou du moins la Lune; parce qu'ils croient y avoir découvert un Homme qui bat du tambour (42).

Sur toute la Côte d'Or il n'y a que le Canton d'Acra, où les images & les statues soient honorées d'un culte. Mais les Habitans ont des Fétiches, qui leur tiennent lieu de ces Idoles.

Origine du nom Fétiche & sa signification.

Le mot de *Feitisso* ou Fétiche, comme on l'a déja fait observer, est Portugais dans son origine, & signifie proprement *Charme* ou Amulete. On ignore quand les Negres ont commencé à l'emprunter; mais dans leur langue, c'est *Bossum* qui signifie *Dieu* & chose divine, quoique plusieurs usent aussi de *Bassefo* pour exprimer la même chose. Fétiche est ordinairement employé dans un sens religieux. Tout ce qui sert à l'honneur de la Divinité des Negres prend le même nom; de sorte qu'il n'est pas toujours aisé de distinguer leurs Idoles, des instrumens de son culte. Les brins d'or qu'ils portent pour ornemens, leurs parures de corail & d'yvoire, sont autant de Fétiches (43).

Forme des Fétiches.

Loyer, d'après lequel on a déja donné quelque explication des Fétiches, (44) blâme ceux qui accusent les Negres de les adorer (45) comme des Divinités. Tous les Voyageurs conviennent que ces objets de véneration n'ont pas de forme déterminée. Un os de volaille ou de poisson, un caillou, une plume, enfin les moindres bagatelles prennent la qualité de Fétiches, suivant le caprice de chaque Negre. Le nombre n'en est pas mieux reglé. C'est ordinairement deux, trois, ou plus. Tous les Negres en portent un sur eux ou dans leur Canot. Le reste demeure dans leurs cabanes, & passe de pere en fils comme un héritage, avec un respect proportionné aux services que la famille croit en avoir reçus.

Imposture des Prêtres Negres.

Les Fétiches qu'ils portent sur eux, sont quelquefois un bout de corne rempli de ce qu'il y a de plus sale, ou de petites figures qui representent la tête de quelque animal. Ils les achetent à grand prix de leurs Prêtres, qui feignent de les avoir trouvés sous les arbres Fétiches. Pour la sûreté de leurs Maisons, ils ont à leur porte une sorte de Fétiches, qui ressemblent aux crochets dont on se sert en Europe pour attirer les branches d'un arbre dont on veut cueillir le fruit. C'est l'ouvrage des Prêtres, qui les mettent pendant quelque tems sur une pierre, aussi ancienne, disent-ils, que le monde, & qui les vendent

(42) Bosman, *ubi sup*, p. 146 & suiv.

(43) Barbot, p. 308; Bosman, p. 155 & 148.

(44) Voyez ci-dessus.

(45) Bosman, Barbot, Villault & plusieurs autres en parlent toujours comme de leurs Divinités.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

au Peuple après cette consécration. Dans les disgraces ou les chagrins, un Negre s'adresse aux Prêtres pour obtenir un nouveau Fétiche. Il en reçoit un petit morceau de graisse ou de suif, couronné de deux ou trois plumes de Perroquet. Le Gendre du Roi de Fetu avoit pour Fétiche la tête d'un Singe, qu'il portoit continuellement.

Abstinences en usage.

Chaque Negre s'abstient de quelque liqueur ou de quelque sorte particuliere d'aliment, à l'honneur de son Fetiche. Cet engagement se forme au tems du mariage, & s'observe avec tant de scrupule, que ceux qui auroient la foiblesse de le violer, se croiroient menacés d'une mort certaine. C'est par cette raison qu'on voit les uns obstinés (46) à ne pas manger de bœuf, les autres à refuser de la chair de chevre, de la volaille, du vin de palmier, de l'eau-de-vie; comme si leur vie en dépendoit.

Respect des Negres pour leurs Fetiches.

Suivant Bosman, les peres de famille ont dans leurs maisons un Fétiche, auquel ils croient les yeux sans cesse ouverts sur leur conduite, pour récompenser leurs bonnes actions ou punir leurs crimes. Ils font consister cette récompense dans le nombre de leurs femmes & de leurs Esclaves, & la punition dans la perte de ces biens. Quoique redoutant beaucoup la mort, ils la regardent comme le plus terrible de tous les châtimens, c'est cette crainte qui enflamme leur zèle dans toutes les affaires de Religion, & qui les rend si fideles à leurs engagemens d'abstinence. Le meurtre, l'adultere & le vol ne passent point parmi eux pour de grands crimes, parce qu'ils peuvent être expiés avec une somme d'argent; au lieu que dans leurs idées, les fautes qui blessent la Religion ne peuvent être si parfaitement effacés qu'il n'en reste quelque tache. Frederic Cojet attribue les mêmes principes aux Habitans de l'Isle Formosa (47).

Diverses sortes de Fetiches.

Outre les Fétiches domestiques & personnels, les Habitans de la Côte d'Or, comme ceux des Contrées superieures, en ont de publics, qui passent pour les Protecteurs du Pays ou du Canton. C'est quelquefois une montagne, un arbre, ou un rocher; quelquefois un poisson, ou un oiseau. Ces Fétiches tutélaires prennent un caractere de divinité pour toute la Nation. Un Negre qui auroit tué, par accident, le poisson ou l'oiseau Fétiche (48) seroit assez puni par l'excès même de son malheur. Un Européen qui auroit commis le même sacrilege verroit sa vie exposée au dernier danger. L'Auteur vit un de ces oiseaux à Fredericksbourg, de la grosseur d'un Roitelet, avec le bec d'une linotte, le fond du plumage brun, mais tacheté de blanc & de noir. S'il en paroît un autour de l'Habitation, c'est un augure favorable pour les Negres. Ils s'empressent pour le voir, & chacun lui jette à manger (49).

Oiseaux Fétiches.

Artus dit que cet oiseau est celui qui s'appelle communément *Ardea stellaris* (50) qui tire son nom de la variété de ses couleurs. D'autres le nomment *Bull-bird*, parce qu'il imite le mugissement du taureau; les Negres qui le rencontrent dans leurs voyages, se croient destinés à quelque bonheur extraordinaire, & regardent l'apparition de leur Fétiche, comme la marque d'une protection déclarée. Dans cette esperance, ils se chargent, en partant, d'un

(46) Villault, p. 179 & suiv. Labat l'a copié.
(47) Bosman, p. 155.
(48) Pestro de Diagro. Voyez ci-dessous l'Histoire Naturelle.
(49) Villaut, p. 181.
(50) Barbot l'appelle *Bittein*.

petit

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

petit pot d'eau & de quelques grains de bled, pour la nourriture de l'oiseau divin. On trouve souvent, dans les champs & dans les bois, ces témoignages du respect qu'ils portent au Fétiche national. Barbot rapporte qu'ils ont aussi beaucoup de véneration pour un fort petit oiseau, dont le plumage est mêlé de noir, de gris & de blanc, & qu'on voit en grand nombre dans le Pays de Juida. Ils paroissent transportés de joie lorsqu'il en vient quelqu'un dans leurs vergers ou sur leur terrain. L'amende est considerable pour ceux qui les épouvantent ou qui leur nuisent (*).

Poissons Fétiches.

La bonite (**), & l'épée, ou l'empereur, sont les deux Poissons que les Negres honorent; & leur véneration va si loin qu'ils évitent de les prendre. Cependant si le hasard fait tomber un empereur dans leurs filets, ils lui coupent l'os qui a la forme d'épée; & le faisant sécher, ils le regardent comme un Fétiche (51).

Arbres Fétiches.

Entre les arbres, c'est le Palmier qui est consacré au rang des Fétiches, sur tout l'espece qui porte le nom d'*Assoanam*, parce qu'elle est la plus belle & la plus nombreuse. On voit de toutes parts quantité de ces arbres, qui portent les marques de leur consécration. Un Negre ne passe pas devant eux sans prendre quelques lambeaux de l'écorce, qu'il roule entre ses doigts, & dont il se fait une ceinture ou un bracelet (52), comme un merveilleux préservatif. Villault dit qu'ils entourent ces arbres de petits cordons de paille, & qu'après quelques autres céremonies ils attachent à ces cordons (53) l'or qu'ils emploient pour se parer les bras & les jambes. Ils sont persuadés qu'on ne peut couper un Assoanam sans exposer tout le Pays à manquer de fruit, & sans s'exposer soi-même à quelque danger mortel. Le 8 de Mai 1598, huit ou dix Hollandois furent massacrés pour avoir coupé quelques arbres Fétiches sans en connoître la vertu (54). Suivant le témoignage d'Artus, les Negres adressent leurs prieres à ces arbres, & prétendent y voir quelquefois, sous (55) la forme d'un chien noir, le Diable, qui leur répond avec une voix humaine.

Montagnes Fétiches.

Ils s'imaginent que les plus hautes montagnes, celles d'où ils voient partir les éclairs, sont la résidence de leurs Dieux. Ils y portent des offrandes de riz, de millet, de maïz, de pain, de vin, d'huile & de fruits, qu'ils laissent respectueusement au pied. Artus assure que dans leurs voyages ils n'osent passer près de ces lieux sans y monter, pour appaiser le Fétiche par quelques presens (56).

Les pierres Fétiches ressemblent aux bornes qui sont en usage dans quelques parties de l'Europe pour marquer la distinction des champs. Dans l'opinion des Negres, elles sont aussi anciennes que le Monde. C'est sur ces pierres que leurs Prêtres consacrent les petits crochets de bois qui servent de Fétiches aux Maisons.

S'il arrive que cinq ou six Negres se bâtissent des cabanes dans un lieu séparé de la Ville, ils ne manquent point de choisir entr'eux un Fétiche,

(*) Artus, p. 41; & Barbot, p. 311 & suivantes.
(**) Artus l'appelle *Tunny*.
(51) Barbot, p. 309.
(52) Villault, p. 179.
(53) Le même, p. 183.
(54) Artus, p. 41; & Villault, p. 195.
(55) Artus, *ubi sup.* & Villault, p. 183.
(56) Villault, p. 183 & suiv.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

qu'ils chargent de leur sûreté commune (57). Ils ne rendent pas moins de respect aux rochers & aux collines, du moins aux environs de Boutri & de Dixfcove dans le Pays d'Anta. Ils leur offrent aussi des presens, & les ornent de bâtons crochus, comme on le voit au grand Rocher de Tokorari, qui est tout couvert de ces offrandes. Les Negres de Korby le Hou & de la Côte voisine, jusqu'à Rio de Sueiro da Costa, viennent tous les ans, dans des tems reglés, pour faire leurs presens à ces Divinités de la part de leurs Villes. Ils les prient d'appaiser l'Océan, & de les garantir des orages & des Tornados pendant la saison du Commerce.

Grand Fétiche de Frederickfbourg. Avanture de Villault.

A Frederickfbourg, on fit voir à Villault le Fétiche géneral, ou le grand Fétiche, qui étoit placé au centre d'une vaste pleine (58). C'étoit une fort grosse pierre, couverte de terre. Il en découvrit une partie, sur laquelle il trouva quantité de crochets de bois. Il en prit un, brisa une partie des autres, & s'étant rendu chez le Prêtre du Canton, il lui demanda s'il avoit des Fétiches à vendre. Le Prêtre, qui reconnut celui qu'il avoit à la main, lui dit qu'on ne le trompoit pas facilement, & demanda d'être payé. Villault prit plaisir à le conduire jusqu'à la pierre, où le spectacle d'une profanation si déclarée lui fit pousser d'affreux gémissemens (59).

Fetiche public du Cap-Corse.

Le Fétiche public du Cap-Corse est le Roches de *Tabra* ou de *Tabora*, pointe en forme de Peninsule, qui s'avance dans la mer du pied même de la colline où le Fort est situé, & qui rendroit le débarquement assez facile si l'agitation continuelle des vagues n'y mettoit toujours quelque danger. Il y a quarante ou cinquante ans qu'un vent du Sud y brisa tous les Canots pêcheurs de la Ville. Ce malheur étant arrivé un Mardi, les Negres, depuis ce tems, ont renoncé au travail le même jour de chaque semaine, & le passent à danser & à se réjouir dans l'oisiveté. Le Prêtre des Fétiches sacrifie, tous les ans, sur ce roc, une chevre, dont il mange lui-même une partie; & jettant le reste dans la mer, avec des invocations & des grimaces fort bizarres, il déclare à l'Assemblée que le Fétiche lui a fait connoitre de sa propre bouche la saison & les jours les plus favorables à la pêche. Chaque pêcheur lui marque sa reconnoissance par quelque daschi (60).

Lacs & Rivieres Fetiches.

Cérémonie des Negres pour obtenir de la pluie.

Les lacs, les rivieres & les étangs, ont part aussi à la superstition des Negres. L'Auteur fut témoin d'une cérémonie extraordinaire sur le bord d'un étang, dans le Canton d'Akra, pour obtenir de la pluie dans une saison fort séche. Un grand nombre de Negres, assemblés autour de l'etang, avoient amené une brebis, que le Prêtre égorgea sur la rive; de sorte que le sang de la victime se mêla tout d'un coup avec l'eau. Le Prêtre y jetta un pot, en prononçant quelques paroles. Alors les Negres allumerent un grand feu, tandis que d'autres couperent la brebis en pieces, firent griller la chair sur les charbons, & la dévorerent fort avidement. Un Danois, qui étoit present, & qui parloit très facilement la Langue des Negres, apprit à l'Auteur que cet étang s'attiroit leurs hommages, comme une de leurs principales Divinités; qu'il étoit le messager de toutes les eaux du Pays, & qu'ils l'avoient prié de porter promptement le pot aux lacs & aux rivieres, pour leur de-

(57) Barbot, p. 309.

(58) Labat, qui rapporte cette Histoire d'après Villault, l'a fort augmentée à sa maniere.

(59) Villault, p. 187.

(60) Voyages d'Atkins, p. 102.

mander du secours de la part des Habitans; qu'ils esperoient que le pot reviendroit plein, & seroit répandu dans leurs champs, pour leur procurer une abondante moisson.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Cet Etang sacré avoit été mis à sec par les Portugais lorsqu'ils s'étoient établis sur la Côte d'Akra. Ils en avoient fait une saline, malgré les representations des Negres, qui, dans le chagrin de voir profaner leur Divinité, se retirerent en grand nombre au *Petit-Papa*, près de Juida (61).

Artus, déplorant la superstition des Negres, raconte qu'on ne les voit jamais sans quelques lambeaux sacrés de l'écorce des arbres Fétiches. Ils les portent autour du corps, ou de quelque membre, comme un préservatif contre toutes sortes de dangers. Dès le matin, ils arment leurs enfans de ces frivoles amuletes. Ensuite, après les avoir lavés, ils leur colorent le visage de raies blanches & noires, à l'honneur des Fétiches. Aux heures de leurs repas, ils réservent, pour les mêmes Divinités, le premier morceau de leurs alimens & le premier verre de leur liqueur, qu'ils jettent sur leurs amuletes, sans manquer d'en répandre quelque partie sur ceux mêmes qu'ils portent autour d'eux (62).

Explication du Capitaine Tom.

Le Capitaine *Tom*, Negre assez sensé du Cap-Corse, & qui se faisoit assez bien entendre en Anglois, satisfit la curiosité d'Atkins sur les Fétiches. Il lui dit qu'ils avoient la vertu de préserver les Negres de toutes sortes de dangers, soit dans les voyages ou dans leurs autres entreprises, & qu'il n'y avoit rien à redouter pour ceux qui, portant leur Fétiche sans aucune interruption, avoient soin de lui faire constamment des presens & des offrandes. Tom portoit le sien à la jambe. S'il recevoit un verre de vin ou d'eau-de-vie, il n'oublioit jamais d'y tremper le doigt & d'en faire goûter à son Fétiche. Les Negres sont persuadés que leur Fétiche voit & parle; & lorsqu'ils commettent quelqu'action que leur conscience leur reproche, ils le cachent soigneusement sous leur pagne, de peur qu'il ne les trahisse (63).

Le Fétiche sert à la vengeance des Negres.

Ils se reposent autant sur son assistance pour se venger de leurs ennemis que pour leur propre sûreté. Lorsqu'ils ont reçu quelqu'injure dont ils veulent tirer raison, ils font exorciser, par le Prêtre, quelques vivres & quelques liqueurs, qu'ils jettent dans le chemin où leur adversaire doit passer; persuadés que s'il y touche, ce present lui deviendra funeste. Ceux qui se défient d'une telle rencontre, se font porter dans le passage; car avec cette précaution ils se croient sûrs que le charme ne peut leur être nuisible; & les amis qui leur rendent ce service n'ont rien à craindre d'un maléfice qui ne les regarde pas. Ainsi l'art d'empoisonner, s'il falloit les en croire, est porté chez eux à sa perfection, puisque l'effet en est borné à l'ennemi qu'on veut perdre. Ils se flattent aussi du pouvoir de découvrir les vols par la même voie (64). Comme ils ne peuvent manquer d'être souvent trompés dans leur attente, il semble qu'ils devroient ouvrir enfin les yeux sur l'imposture de leurs Prêtres. Mais loin d'attribuer le mauvais succès de ces entreprises à l'impuissance du Fétiche, ils se reprochent d'en être eux-mêmes la cause,

Il sert à découvrir les vols.

(61) Barbot, *ubi sup.* p. 309 & 311.

(62) Artus, dans la Collection de Bry, p. 39 & suivantes.

(63) Voyage en Guinée par Atkins, p. 100 & suivantes.

(64) Description de la Guinée par Bosman, p. 148 & suivantes.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Bons effets de superstition des Negres.

par leurs indévotions, ou par quelqu'autre faute dont ils se reconnoissent coupables (65). En vain s'efforceroit-on de les détromper. D'un autre côté, l'Auteur prétend que cette stupidité produit de fort bons effets. La crainte du Fétiche les empêche, dit-il, de se nuire les uns aux autres. Malheureusement elle n'a pas la même (66) force en faveur des Etrangers, qu'ils ne font pas difficulté de tromper, de voler, & même de tuer lorsqu'ils y trouvent quelqu'avantage.

Combien ils redoutent le parjure.

Ils craignent beaucoup de jurer par les Fétiches; &, suivant l'opinion généralement établie, il est impossible qu'un parjure (67) survive d'une heure à son crime. Lorsqu'il est question de quelqu'engagement d'importance, celui qui a le plus d'interêt à l'observation du Traité, demande qu'il soit confirmé par le Fétiche. En avallant la liqueur qui sert à cette cérémonie, les Parties y joignent d'affreuses imprécations contre eux-mêmes s'il leur arrive de violer leur engagement. Il ne se fait aucun contrat qui ne soit accompagné de cette redoutable formalité. Les Chefs des troupes auxiliaires doivent avaller la liqueur fatale avec les mêmes imprécations; c'est-à-dire, en se dévouant à la mort s'ils n'emploient pas toutes leurs forces pour la ruine de l'ennemi. Depuis quelque-tems, remarque l'Auteur, on ne fait plus le même fonds sur ces sermens, parce que l'argent est devenu parmi les Negres une source continuelle de corruption. Les Géneraux vont joindre l'armée après avoir avallé le Fétiche; mais ils n'oublient point, avant leur départ, de se faire relever de leur serment & d'acheter l'absolution du Prêtre. Cette pratique étoit devenue si commune, que les Habitans d'Axim se sont crus obligés, pour leur sûreté, de faire jurer leurs Prêtres, avec les imprécations ordinaires, qu'ils n'absoudroient personne de son serment sans la participation & le consentement des parties interessées. Les engagemens qui sont formés avec cette précaution, s'exécutent fidellement.

Corruption qui s'est glissée dans ces usages.

Sermens & leurs formes.

Dans le cas du parjure, tous les Negres sont persuadés que la liqueur feroit enfler le coupable jusqu'à crever avec beaucoup de violence; ou que ceux qui seroient punis avec moins d'éclat tomberoient dans une maladie de langueur, qui ne finiroit que par leur mort. Ils regardent la premiere de ces deux punitions comme infaillible pour les femmes qui se parjurent par l'adultere. Sur une accusation de vol, qui n'est pas clairement prouvée, on force aussi l'accusé de boire la liqueur Fétiche, en se dévouant à la mort s'il est coupable. Il seroit ennuyeux de rapporter toutes les formules de leurs sermens; mais l'Auteur nous donne la plus solemnelle & la plus sacrée; celle, en un mot, qui s'emploie dans les plus importantes occasions.

Formule la plus solemnelle.

Le serment se fait devant le Fétiche du Prêtre. Celui qui doit s'engager se place vis-à-vis l'Idole, & demande au Prêtre (68) quel en est le nom, parce que chaque Fétiche a le sien. Alors, attestant l'Idole par son nom, il recite en détail tout ce qui est contenu dans les articles du contrat ou du Traité; après quoi il prie le Fétiche de le punir, s'il blesse la verité par son

(65) Voyage de Villault, p. 191; & Bosman, *ubi sup.*

(66) Atkins, *ubi sup.* p. 87.

(67) Villault, *ubi sup.*

(68) Il reste quelqu'obscurité dans cette description. L'Auteur n'explique point assez de quelle nature sont ces Fétiches des Prêtres, & le tonneau dont il parle ensuite n'a point encore paru dans les recits des Voyageurs.

ferment. Il répete trois fois la même chose, en faisant le tour du tonneau. Ensuite le Prêtre prend entre les mains quelques-uns des ingrédiens dont son Fétiche est composé, les fait toucher aux temples, aux bras, au ventre & aux jambes du Negre; & les tenant sur sa tête, il tourne trois fois autour de lui. A cette cérémonie il en fait succeder une autre. C'est de lui couper l'extrêmité de l'ongle d'un doigt de chaque main, celle d'un orteil de chaque pied, & quelque partie de sa chevelure, qu'il jette dans le tonneau, ou le baril, qui sert de logement à son Idole. Lorsque toutes ces formalités sont finies, il ne manque rien à la force du serment (69).

Negres de la Côte d'Or.

Villault donne deux ou trois exemples du respect que les Negres ont pour ces engagemens. Tandis qu'il étoit à Issini, un Negre nommé *Attiro*, se plaignit d'avoir été volé d'un marc d'or sur le Vaisseau. Le Capitaine, qui se nommoit *Wantesk*, prit une croute de pain, & le pressa de la manger, avec l'imprécation ordinaire; c'est-à-dire, en souhaitant que le diable l'emportât dans une heure, s'il juroit contre la verité; mais le Negre refusa de prêter ce serment, & son refus le rendit si ridicule parmi les autres Negres, qu'il fut obligé de se cacher (70).

Exemple du respect des Negres pour leur serment.

Un autre jour, tandis que le même Voyageur étoit à souper avec le Général Danois, *Janque Senese*, Gendre du Roi de Fetu, entra dans la salle, pour se purger d'un soupçon qui le deshonoroit. Il étoit accusé d'avoir volé une bague au Général; & dans le chagrin de cet affront, il venoit offrir de jurer par son Fétiche. Villault eut la curiosité de voir l'idole de près. C'étoit un petit faisceau d'épines, qu'un Esclave portoit sous son bras, dans un panier couvert d'une peau. Au centre du fagot étoit un petit morceau de graisse mêlée de cire, avec des plumes de Perroquet, de petits os de poulet brulés, & d'autres plumes d'un oiseau qui passoit pour la plus grande divinité du Pays. Un Prêtre, qui accompagnoit le Prince, assura qu'ayant fait lui-même le Fétiche, il l'avoit rendu le plus fort qu'il avoit pû, & que le Prince ne pouvoit vivre un quart d'heure s'il faisoit un faux serment. Mais lorsqu'il parut disposé à commencer la cérémonie, le Général affecta de s'y opposer, & lui épargna cette humiliation (71).

Autre exemple.

Le même Auteur observe qu'au départ des femmes pour le Marché ou pour quelque autre lieu, le mari prend un morceau de son Fétiche domestique & le trempe dans un verre de vin de palmier, qu'il fait boire à sa femme, comme un vœu de fidélité pendant son absence. Il lui fait faire le même serment à son retour (72).

Précaution pour s'assurer de la fidelité des femmes.

Après les Fétiches, rien n'inspire tant de frayeur aux Negres que le tonnerre & les éclairs. Dans la saison des orages, ils tiennent leurs portes soigneusement fermées; & leur surprise paroit extrême de voir marcher les Européens dans les rues, sans aucune marque d'inquiétude. Ils croient que plusieurs personnes de leur Pays, dont les noms sont demeurés dans leur mémoire, ont été enlevés par les Fétiches, au milieu d'une tempête; & qu'après ce malheur ou ce châtiment, on n'a jamais entendu parler d'eux. Leur crainte va si loin qu'elle

Combien les Negres craignent le tonnerre & les éclairs.

(69) Bosman, p. 149 & suiv.

(70) Villault, p. 191. Cet endroit de son Voyage est copié dans celui de Des-Marchais, *ubi sup.* p. 304. Vol. I. p. 306.

(71) Villault, p. 193.

(72) Le même, p. 192, & Des-Marchais, Vol. I. p. 306.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

les ramene dans leurs cabanes pendant la pluie & le vent. Au bruit du tonnerre, on leur voit lever les yeux & les mains vers le ciel, où ils sçavent que le Dieu des Européens fait sa résidence, en l'invoquant sous le nom de *Juan-Goemain*, dont ils entendent seuls le sens. Les Hollandois retinrent un jour à bord un Negre qu'ils accusoient de leur avoir apporté de l'or faux. Ils furent surpris de lui voir prendre de l'eau tous les matins, s'en arroser la tête en prononçant quelques paroles, & cracher avec d'autres cérémonies dans le bassin dont il se servoit. On lui en demanda la raison. Il répondit, qu'il prioit les Fétiches (73) de lui accorder un tems favorable, afin que ses amis pussent amasser de l'or pour racheter sa liberté (74).

Zéle de Villault contre l'idolâtrie.

Villault, dans le zèle qui l'animoit contre l'idolâtrie, sembloit avoir déclaré la guerre aux Fétiches. On a déja vu qu'il s'étoit signalé par un exploit fort hardi dans le Canton d'Akra. Il rapporte quelques autres traits qui ne font pas moins d'honneur à sa Religion. Le 14 d'Avril 1667, se trouvant à Frederickfbourg, il sortit du Fort tandis que les Danois faisoient le Service divin suivant leurs usages. Dans sa promenade, il vit à l'entrée d'une maison qui étoit séparée du Village des Negres un homme & une femme du Pays, occupés à tuer une poule, dont ils faisoient couler le sang sur certaines feuilles qu'ils avoient rangées à terre. Après cette opération, ils couperent la poule en pieces, & jetterent les morceaux sur les mêmes feuilles. Ensuite se tournant le visage l'un à l'autre, & se baisant les mains, ils se mirent à crier, *Me cusa, me cusa*, c'est-à-dire, dans leur langue, *faites-moi du bien*. Villault ne les interrompit point pendant toutes ces cérémonies ; mais lorsqu'elles furent achevées, il leur demanda quelles étoient leurs intentions. Ils répondirent, que le Fétiche du quartier les avoit battus, & que dans l'espérance de l'appaiser ils venoient de lui offrir une poule pour son dîner. Comme sa curiosité lui faisoit considerer les feuilles, qui étoit une sorte d'herbe marine, ils lui conseillerent de n'y pas toucher, en l'assurant que ceux qui avalleroient un morceau de cette poule, mourroient infailliblement dans l'espace d'une heure. Villault rit de leur menace, prit la poule, la fit bouillir en leur presence par son valet, en mangea sur le champ une partie, & jetta le reste. Les deux Negres effraiés de sa hardiesse, s'attendoient à chaque moment de le voir tomber mort. Mais les ayant rassurés, il les pria de lui faire voir leur Fétiche. Ils le conduisirent dans une petite cour, où ils lui montrerent une tuile enveloppée de paille. C'étoit la Divinité qui les avoit battus. Il ne balança point à brifer la tuile, & son zèle lui fit mettre à la place une croix de bois. Il brisa de même tous les Fétiches de bois, ou les crochets qui étoient suspendus autour de la maison. Enfin, pour joindre l'instruction à la pratique, il leur apprit à s'armer du signe de la croix, lorsque le Fétiche reviendroit les tourmenter, & les assura qu'ils feroient plus forts que lui avec ce secours. Cette leçon, dit-il, produisit tant d'effet parmi les Negres du Canton, que dès le jour suivant, il lui vint un grand nombre de Negres, qui demanderent à changer leurs Fétiches contre des crucifix. Le marché fut bientôt conclu. Villault en étoit quitte pour de petites Croix de bois. Mais lorsqu'il examina ce qu'il avoit reçu en échange, il ne trouva que des morceaux de terre,

Effet de son zèle.

Il brise plusieurs Fétiches.

(73) Villault raconte la même avanture, comme arrivée sur son propre Vaisseau.

(74) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI. p. 41 & suiv.

enduits de graisse & d'huile de palmier, avec quelques plumes de Perroquet plantées au centre (75).

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Autre hardiesse de Villault.

Dans une autre occasion, l'Auteur aiant voulu toucher de la main le Fétiche du Prince de Fetu, un Prêtre, qui l'observoit, lui dit de prendre garde à ce qu'il osoit entreprendre, & que s'il poussoit la témérité plus loin, il étoit un homme mort. Villault qui avoit l'esprit trop ferme pour se laisser effraier par un morceau de bois ou par une plume, se saisit du panier où le Fétiche étoit porté par un Esclave. Alors le Prêtre hors de lui-même fit deux pas en arriere, & s'écria : Si vous y mettez la main, le feu du ciel est prêt à tomber sur vous. Villault ne mit pas moins (76) l'Idole en pieces. Tous les Negres, surpris de le voir vivre, l'assurerent qu'il feroit mort le lendemain. Mais le Prêtre, après s'être un peu recueilli, lui déclara que s'il étoit échappé à la punition du Fétiche, il n'en avoit l'obligation qu'à son incrédulité : Vous êtes donc bien fol, répondit Villault, de n'être pas aussi incrédule que moi. Ils repliquerent que cela ne dépendoit pas d'eux parce que le Fétiche ne le souffriroit pas. Quel est donc votre Fétiche ? reprit Villault. C'est, lui dirent-ils, un gros chien noir, qui se fait voir au pied d'un grand arbre. Il leur demanda s'ils l'avoient vû. Ils confesserent qu'ils ne l'avoient jamais vû ; mais ils sçavoient, ajouterent-ils, que leurs Prêtres & le Fétiche étoient fort puissans, & qu'ils avoient ensemble de fréquentes conferences.

Son entretien avec un Prêtre Negre.

Quoique les Negres n'ayent pas d'autre notion de l'année & de sa division en mois & en semaines, que celle qu'ils tirent de la fréquentation des Européens, ils ne laissent pas de mesurer le tems par les Lunes, & d'employer ce calcul pour la connoissance des saisons. Il paroît même qu'ils divisent les Lunes en semaines & en jours ; car ils ont, dans leur langue, des termes établis pour cette distinction.

Divisions du tems parmi les Negres.

Les Negres des Pays interieurs divisent le tems en parties heureuses & malheureuses. Les premieres se subdivisent en d'autres portions, de plus ou moins d'étendue. Dans plusieurs Cantons, les plus longues portions heureuses sont de dix-neuf jours, & les moindres de sept ; mais elles ne se succedent pas immédiatement. Les jours malheureux, qui sont au nombre de sept, viennent entre les deux portions heureuses. C'est pour les Habitans une espece de vacation, pendant laquelle ils n'entreprennent aucun voyage, ils ne travaillent point à la terre, ils ne font rien de la moindre importance, & demeurent enfin dans une oisiveté absolue. Les Negres d'Aquambo sont plus attachés à cette pratique superstitieuse que ceux de tout autre Pays ; car ils refusent, dans cet intervalle, de s'appliquer aux affaires & de recevoir même des presens.

Jours heureux & malheureux.

Bosman juge (77) que cette distinction entre les jours leur est venue de quelque Chef respecté, qui, ayant crû s'appercevoir que certains jours étoient plus heureux que d'autres pour ses entreprises, s'en fit une regle pour la suite de sa vie. Son exemple, après avoir passé d'abord en coutume, se changea par degrés en loi. Mais on remarque, dans chaque Pays, beaucoup de differences sur cet article. Les jours heureux d'une Nation ne sont

(75) Villault, p. 184 & suiv. Cette Histoire a été copiée aussi par Labat dans le Voyage de Des-Marchais, Vol. I. p. 301.

(76) Villault, p. 194.

(77) Bosman, p. 160.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

pas toujours ceux de l'autre. Parmi les Negres de la Côte, tous les jours sont égaux.

Quoique les mêmes Negres aient des jours de réjouissances & de fêtes, & même des anniversaires pour la mémoire des Morts, Bosman observe qu'ils n'ont que deux fêtes reglées; l'une à l'occasion de leur moisson; l'autre, pour chasser le Diable, comme on a déja pris soin de le décrire.

Fêtes & exercices de religion.

A l'égard de leur culte religieux, Artus distingue le géneral & le particulier. Le premier regarde une Nation ou une Ville entiere, dans des Assemblées publiques. Le second est pour l'interieur des familles. Les exercices publics d'une Ville ou d'une Nation se font ordinairement à l'occasion du mauvais tems, de la disette des grains & des grandes inondations. Dans ces fâcheuses conjonctures, les Chefs s'assemblent & déliberent avec les Prêtres sur les remedes qu'on peut apporter aux calamités presentes. Le résultat de cette conference est publié dans tous les Pays par un Crieur public. Celui qui entreprendroit de s'y opposer, ou qui refuseroit de s'y soumettre, seroit puni par une grosse amende pécuniaire. Lorsque la pêche n'est pas heureuse, on ne manque point de faire des offrandes publiques à la mer. Mais le tems de cette fête est ordinairement vers les mois d'Août & de Septembre, parce que l'experience leur ayant appris que c'est la saison la plus abondante en poisson, ils s'apperçoivent plus aisément s'il manque quelque chose à leurs esperances. Leur pêche arrive-t-elle avec ses avantages ordinaires? ils ne laissent pas de les attribuer à leurs dernieres offrandes.

Bois sacrés.

La plûpart des Negres ont quelque petit bois consacré aux pratiques de religion, où les Gouverneurs & les Chefs vont faire souvent leurs offrandes pour le bien public ou pour leurs interêts particuliers. Ces bois sont si respectés, que personne n'auroit la hardiesse d'en couper une branche, parce qu'outre des amendes considerables, il seroit exposé à la malédiction publique.

Deux jours de fête chaque semaine.

Les Negres ont géneralement deux jours de fête chaque semaine. Ils ont donné à l'un le nom de *Bossum*, c'est-à-dire (78), jour du Fétiche domestique; & dans plusieurs Cantons ils l'appellent *Dio-santo*, d'après les Portugais. Bosman assure, que ce jour-là ils ne boivent point de vin de palmier jusqu'au soir. Ils prennent un pagne blanc, pour marquer la pureté de leur cœur; & dans la même vûe, ils se font diverses raies sur le visage avec de la terre blanche. La plûpart, mais sur-tout les Nobles, ont un second jour de fête, qui est consacré en géneral aux Fétiches. Ils font le sacrifice d'un coq; ou, s'ils sont riches, celui d'un mouton, qu'ils se contentent d'offrir verbalement à leurs Idoles, comme si c'étoit assez de l'avoir tué à leur honneur. Au reste, le Sacrificateur n'a pas plus de part aux victimes que le Dieu; car ses amis & ses voisins tombent dessus, comme autant de chiens affamés, mettent l'animal en pieces avec les doigts & les ongles, se jettent sur chaque morceau, le grillent & l'avallent sur le champ, sans aucune préparation. Les boyaux & les autres intestins n'excitent pas moins leur avidité. Ils les

(78) C'est ordinairement le jour de leur naissance. Atkins rapporte qu'au Cap de Tres-Puntas, dans leurs besoins pressans, ils font successivement une sorte d'appel de tous leurs Fétiches, & qu'ils les mettent à leur porte chacun leur jour, pour leur adresser certaines dévotions.

hachent

hachent fort menus, & les font bouillir avec un peu de sel & beaucoup de poivre de Guinée. Ce mets s'appelle parmi eux *Eynt-Juba*, & passe pour un de leurs plus friands ragouts (79). Le même Auteur nous apprend, que dans les occasions où leurs affaires les obligent de consulter leurs Divinités domestiques, ils s'écrient : *Faisons le Fétiche, & voyons ce que notre Dieu pense là-dessus* (80).

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Sabbat des Negres.

Bosman ne nous dit pas si c'est l'un ou l'autre de ces deux jours de Fête, qui tombe au Mercredi des Européens, & qui est comme le Sabbat des Negres. Mais tous les Voyageurs conviennent que la Fête du Mercredi est observée sur toute la Côte d'Or; excepté dans le Canton d'Anta, où, comme chez les Mahometans, l'usage a placé cette célébration au Vendredi, & où d'ailleurs la défense du travail regarde uniquement (81) la pêche. Mais dans les autres lieux, ce Sabbat s'observe avec tant de rigueur, que les marchés sont interrompus & qu'on n'y vend pas même de vin de palmier. Enfin l'on n'y fait aucune affaire, à la réserve du Commerce avec les Vaisseaux Européens (82), qui est excepté, à cause du peu de séjour qu'ils font sur la Côte. Ce jour là, tous les Negres se lavent avec plus de soin que dans tout autre tems (83).

Adorations publiques des Fétiches.

Artus fait la description suivante des adorations qu'ils rendent aux Fétiches. Le mercredi, on éleve, au milieu de la place publique, une table quarrée, soutenue par quatre piliers de la hauteur de sept ou huit pieds. Cette table n'est qu'un tissu de paille ou de roseaux, en forme de natte. Les bords sont ornés de quantité de joyaux & de petits Fétiches d'écorce d'arbre ou de branches. On étalle dessus, différentes sortes de grains, avec quelques petits pots d'eau & d'huile de palmier. Telle est l'offrande que le public fait aux Fétiches. Toute l'Assemblée se retire; mais c'est pour revenir au même lieu vers le soir; & s'il ne reste rien sur la table, tout le monde est persuadé que les Fétiches ont mangé ce qu'on leur avoit offert, quoiqu'il ait servi de pâture (84) aux insectes & aux oiseaux. On répand alors un peu d'huile sur la table; & si l'on juge que les Fétiches ayent encore un peu d'appetit, on recommence à leur servir quelque partie des mêmes alimens.

Grands jours de fêtes & leurs cérémonies.

Aux grands jours de Fête, le Prêtre, qui se nomme *Fetissero*, monte sur la table, &, s'asseiant au milieu, harangue le Peuple qui est assemblé autour de lui. On l'écoute avec beaucoup d'attention. Les Hollandois ont prêté souvent l'oreille à ces discours, sans y avoir pû rien comprendre. Si l'on demande aux Negres ce qu'ils ont entendu, ils paroissent confus de cette question, & se retirent sans vouloir répondre.

Cependant quelques Hollandois, poussant plus loin la curiosité, ont remarqué que le Fetissero a près de lui un pot rempli d'eau, dans lequel il a mis un Lezard vivant; & qu'après son sermon, il arrose de cette eau quelques femmes & quelques enfans, qui se presentent pour y recevoir l'aspersion. A la fin de cette cérémonie, le Prêtre se léve, & lave la table avec l'eau de son pot; tandis que le Peuple battant des mains répete à haute voix *Iou Iou* & quelques autres mots inconnus qui terminent la Fête. Le soir du même jour,

(79) Bosman, p. 153 & suiv.

(80) Le même, p. 148.

(81) Artus dit que ce jour s'appelle *Dio-Fetisso*, p. 38. Barbot dit, *Dio-Santo*.

(82) Artus, *ubi sup.* p. 38.

(83) Barbot, p. 318.

(84) Des Marchais dit que les Prêtres le mangent eux-mêmes.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

on apporte devant le Roi une grosse quantité de vin de Palmier, qu'il distribue entre les Seigneurs & les Courtisans (85).

Autres fêtes.

Quelques Auteurs modernes, ou plutôt Villault, qu'ils ont copié sans honte, rapportent la même céremonie avec quelques formalités différentes. Ils prétendent qu'aux grandes Fêtes, les Negres après s'être lavés soigneusement & s'être revêtus de leurs meilleurs habits, s'assemblent dans une place, au milieu de laquelle est un arbre Fétiche; qu'on dresse, au pied de l'arbre, une table, dont les piliers sont ornés de branches & de guirlandes; qu'on y apporte du riz, du millet, du maïz, des fruits, du poisson, du vin & de l'huile de palmier pour en faire l'offrande aux Fétiches (86), & que pendant tout le jour on ne cesse point de chanter & de danser autour de l'arbre, au bruit d'une infinité de bassins de cuivre & des autres instrumens de musique. Le soir, suivant les mêmes Auteurs, on recommence à se laver. Les Negres de la campagne apportent alors du vin de palmier, que le Chef de la Ville ou du Village distribue à toute l'Assemblée. Ensuite chacun retourne chez soi à l'heure du souper; & l'on ne manque pas de répandre plus de vin à l'honneur du Fétiche qu'aux jours ordinaires (87).

Habits & pouvoir des Prêtres.

Des-Marchais assure que tout ce qui est offert sur la table appartient aux Prêtres. Mais il est tems d'expliquer avec un peu plus d'étendue ce qui regarde le sacerdoce des Negres. Les Prêtres portent dans le Pays le nom de *Fetisseros*, qui vient des Portugais. Les Anglois leur ont donné celui de *Fetishemen*. L'habit qui les distingue ressemble beaucoup à celui des Héraults de l'Europe. Il est de toile grossiere ou de serge. Leur ceinture est une sorte d'écharpe, parsemée de petits os de poulets rotis ou grillés, comme les Pelerins de Saint-Michel portent leurs écailles. Ils ont le reste du corps nud. Mais ils portent de grandes jarretieres, de l'écorce des arbres Fétiches (88).

Leurs communications avec les Fetiches.

Atkins donne pour un principe généralement établi parmi les Negres, que leurs Prêtres conversent familiérement avec les Fétiches, & qu'ils apprennent d'eux tout ce qui se passe dans les lieux les plus secrets, à toutes sortes de distance. Rien n'a plus de force que cette opinion pour contenir le Peuple dans la crainte & dans le respect. Un Negre du Cap-Corse, nommé *Anchicove*, assura l'Auteur qu'étant un jour à Sukkonda, il avoit donné trois Atkins à un Prêtre qui les lui demandoit avec beaucoup d'instances. Sa charité fut récompensée; car le Fétissero lui conseilla d'abreger son voyage, & de retourner à sa maison, parce qu'il avoit appris de quelques Fétiches que dans son absence, sa femme entretenoit un commerce scandaleux avec d'autres hommes. Anchicove partit sur le champ, & trouva que le Prêtre étoit bien informé (89).

Puissance merveilleuse attribuée aux Prêtres Negres.

Villault ne doute pas que les Prêtres n'entretiennent des conférences reglées avec le Diable, qui leur apprend, dit-il, à séduire aisément le Peuple. Sa preuve est digne de son opinion. C'est qu'en délivrant les Fétiches au Peuple, ils leur adressent toujours quelques paroles (90). Du tems de Bosman, les Negres d'un Pays intérieur donnerent avis à ceux de la Côte, qu'ils avoient un Prêtre

(85) Artus, *ubi sup.* p. 38 & suiv.

(86) Des-Marchais dit que le but de ces offrandes publiques est que les Grands & les Fetiches puissent se réjouir ensemble.

(87) Villault, p. 176; & Des-Marchais, Vol. I. p. 299.

(88) Villault, p. 190; Barbot, p. 316; & Des-Marchais, *ubi sup.* p. 304.

(89) Atkins, p. 103.

(90) Villault, *ubi sup.*

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

ou un grand Fétissero merveilleux. Les prodiges les plus surprenans étoient ses exercices familiers. Il avoit sous ses ordres les vents & les tempêtes. Quoique sa maison fût sans toît, il étoit toujours à couvert de la pluie. Non-seulement il avoit la connoissance de toutes les choses passées, mais il lisoit dans l'avenir comme s'il eût été present. Il guérissoit toutes sortes de maladies. Enfin rien n'étoit au-dessus de ses lumieres & de sa puissance. Les Habitans du même Pays assuroient que tous ceux qui avoient vécu dans son Canton paroissoient devant lui après leur mort; & qu'étant porté à l'indulgence, il envoyoit le plus grand nombre, après un examen assez leger, dans une Région de bonheur & de contentement; mais qu'ayant néanmoins le crime en horreur, il donnoit une seconde mort à ceux qui avoient mené une vie fort déreglée, & qu'il avoit toujours devant son habitation une massue pour ces terribles exécutions. Le respect qu'on avoit pour lui (91) alloit jusqu'à le faire regarder comme un demi-Dieu; & par des messages adroitement répandus, il avoit trouvé le moyen de donner la même opinion de lui aux Habitans de plusieurs Contrées voisines.

Crédulité du Peuple pour leurs décisions.

Ces vertus extraordinaires, dont on suppose quelque partie à la plûpart des Prêtres, rendent tous les Negres, sans en excepter les Rois, fort empressés à rechercher leur amitié (92). On s'efforce d'obtenir leur protection dans les affaires importantes, & l'on n'entreprend rien sans les avoir consultés. Ces consultations sont toujours accompagnées de quelques presens, tels qu'un flacon de liqueur, une chevre, une poule, ou quelques fruits, suivant l'importance du besoin. Ils répondent indifféremment sur les maladies ou sur les affaires, & leur décision passe pour un oracle des Fétiches. Comme ils ont ordinairement plus de subtilité & d'expérience que le commun des Negres, ils tirent assez de lumieres de leurs interrogations & des circonstances pour juger de la suite des événemens (93).

Ressource des pêcheurs dans le mauvais tems.

Lorsque les Pêcheurs Negres voient le poisson rare pendant quelques jours, ils s'imaginent que le grand Fétiche est offensé, & leur premiere ressource est d'offrir un peu d'or au Prêtre pour appaiser leur divinité. Alors le Fétissero, accompagné de toutes ses femmes, dans leur plus riche parure, fait une procession solemnelle au travers de la Ville, en versant des larmes, en se battant la poitrine & battant des mains avec beaucoup de bruit. Aussi-tôt qu'il est arrivé sur le rivage, il se passe autour du col un collier de branches, d'un certain arbre Fétiche, auquel les Negres attribuent un domaine particulier sur le poisson; ils l'appellent *Fetissio Dasianam* (94). Le Fétissero, pour plaire à son collier, prend un tambour, & bat lui-même. Ensuite, se tournant vers ses femmes, il leur parle avec chaleur, comme s'il avoit quelque raison de gronder. Il jette alors du grain & d'autres presens dans la mer: après quoi la procession retourne à la Ville.

Ressource des Rois dans les diminutions du Commerce.

Si le nombre des Commerçans diminue dans une Ville, & que le Roi s'apperçoive de quelque changement dans ses revenus, il s'adresse à l'arbre Fétiche. Après avoir commencé par lui envoyer des provisions, il fait appeller

(91) Description de la Guinée par Bosman, p. 157.
(92) Villault, *ubi sup.*
(93) Atkins, p. 101. Il fut témoin plusieurs fois qu'ils avoient rencontré juste.
(94) On a vû dans un autre endroit *Assianam*.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

le Fétiſſero, & lui donne ordre de demander à l'Arbre ſi l'on verra bien-tôt arriver des Marchands. Le Prêtre s'approche de l'arbre avec ſes femmes, forme un monceau de cendre en figure conique; & coupant une branche, la plante au milieu du monceau. Enſuite s'étant rempli la bouche d'eau dans un baſſin, il la jette ſur la cendre à pluſieurs repriſes. Il parle à ſes femmes. Il prononce ſeul quelques paroles. Enfin, après diverſes grimaces; il ſe barbouille tout le viſage de cendre, & le Prêtre répete à haute voix la queſtion du Prince. Une voix, diſent-ils, ſe fait entendre auſſi clairement que la demande : c'eſt la réponſe du Fétiche; & le Prêtre ſe hâte de la porter au Roi (95).

Conſultations des Prêtres.

Les Negres ſe propoſent-ils de faire la guerre, d'entreprendre quelque voyage, quelque marché, ou quelqu'autre affaire d'importance ? Ils penſent d'abord à conſulter le Fétiche ſur le ſuccès de leur deſſein. Les Prêtres, qui ſervent toujours d'organe à l'Idole, font rarement une réponſe affligeante. Au contraire ils encouragent leurs cliens par des eſperances flateuſes, que les Negres reçoivent avidement. Auſſi leurs ordres ſont-ils fidelement exécutés. On commence toujours par l'offrande d'un mouton, d'un porc, d'un chien, d'un chat ou de quelque piece de volaille, c'eſt-à-dire, d'un de ces animaux; auquel on joint des pagnes, du vin & de l'or. Ainſi les profits du Prêtre ſont certains; car il garde le preſent pour lui; & ce qu'il abandonne à ſon Dieu n'eſt que le ſang & les excrémens de la Victime. Outre l'or, qui ne ſort point de ſes mains, il eſt fort bien payé pour ſes peines.

Idoles qui leur ſont particulie-res.

On a déja fait obſerver que chaque Prêtre a ſon idole particuliere, qu'il compoſe & qu'il orne ſuivant ſon goût. Mais la plûpart de ces ridicules Divinités conſiſtent dans un baril rempli de terre, d'huile, de ſang, d'os de morts, de plumes, de cheveux ou de crin, en un mot de toutes ſortes d'immondices & d'excrémens, qui ſont entaſſés dans le baril ſans aucune forme. Si le Prêtre eſt diſpoſé à favoriſer ſon ſuppliant, il interroge l'idole en ſa preſence. Il y a deux méthodes connues. La premiere, eſt de lier enſemble une vingtaine de petits cordons de cuir, au milieu deſquels le Prêtre met une petite partie des ordures qui ſont dans ſon baril. Quelques-uns de ces ingrédiens annoncent le bonheur, d'autres le mauvais ſuccès. Après avoir mêlé pluſieurs fois les cordons, ſi les ingrédiens heureux ſe rencontrent ſouvent enſemble, c'eſt une marque infaillible de proſperité. Mais avec un peu d'adreſſe, dit l'Auteur, il eſt facile au Prêtre de diriger les cuirs & la matiere. S'il fait quelquefois prévaloir les ſignes de malheur, c'eſt pour extorquer de nouvelles offrandes au ſuppliant, ſous prétexte d'appaiſer le Fétiche irrité.

La ſeconde méthode pour conſulter les Fétiches, eſt de prendre une ſorte de noix ſauvage, dont le Prêtre remplit ſa main au haſard, & qu'il laiſſe tomber de même; après quoi, il forme ſa réponſe ſur la ſituation de chaque noix & ſur leur nombre. En un mot, les Prêtres, qui ſont généralement fins & exercés, ne perdent pas une occaſion d'abuſer de la crédulité du Peuple, & de remplir leur bourſe. Si l'évenement ſe trouve contraire à leur prédiction, ils ne manquent jamais d'excuſes. Les rites ſacrés n'ont pas été obſervés aſſez ſoigneuſement. On a négligé telle partie. On a fait quelque chan-

Excuſes des Prêtres, lorſque leurs prédictions manquent d'effet.

(85) Artus, *ubi ſup.* p. 39. & ſuivantes.

gement à l'autre. Le Fétiche est offensé, ses dispositions sont changées pour le suppliant. Il n'y a point de frivoles raisons que les Negres ne soient disposés à recevoir. Jamais les Prêtres ne sont accusés, & tout le Pays seroit ruiné & confondu, sans que leur réputation en souffrît la moindre atteinte. Mais si le hasard fait réussir la prédiction d'un Fétissero, il n'y a personne au monde qui l'égale en sagesse, en sainteté, ni qui mérite de si magnifiques récompenses (96). La derniere ressource des Prêtres, pour se disculper des évenemens, est d'accuser les supplians de quelque crime, qui a refroidi pour eux le Fétiche. Le Peuple Negre, dit Atkins, est si attaché à ses divinités tutelaires & si crédule pour les impostures de leurs Ministres, que ceux à qui la fortune est contraire s'accusent mutuellement des fautes qui leur ont attiré leur disgrace, & prendroient plutôt le parti de s'accuser eux-mêmes, que de laisser croire qu'ils ont été négligés par mépris (97).

Maniére dont ils font les Fétiches.

Il est juste, dit le même Auteur, qu'un Prêtre Negre connoissant les dispositions des Fétiches, puisqu'ils sont l'ouvrage de ses mains, la forme de leur consécration varie, suivant les occasions pour lesquelles ils sont composés.

Fétiche pour un Mort.

Artus parle de ceux qu'on fait pour les Morts. Lorsqu'un Negre, dit-il, a rendu le dernier soupir, on lui compose un nouveau Fétiche, pour le conduire en sureté dans un autre monde. Tous ses parens & ses amis s'assemblent. On égorge une poule. Le Prêtre se retire dans un coin de la maison du Mort, se fait apporter tous les Fétiches, & les range en ordre, en plaçant le principal au centre. Il le pare de pois, de feves, & d'un cordon de l'écorce des arbres Fétiches, parsemé de grains de verre. On lui presente le sang de la poule, dont il arrose les divinités. Ensuite, il leur met un collier de certaines feuilles. Pendant ces préparations, on fait cuire la poule, que les femmes de la maison apportent dans un plat, & placent au milieu des Fétiches. Alors le Fétissero commence ses enchantemens. Il prononce à voix basse quantité de paroles; & prenant dans sa bouche de l'eau ou du vin de palmier, il le crache sur les Idoles. Aussi-tôt il tire deux ou trois feuilles, de plusieurs qu'il porte autour du col; & les roulant en forme de balle, il se les met entre les jambes, en criant d'un ton triste *Auzy*, comme s'il imploroit l'assistance des Fétiches. Il retire la balle, pour en exprimer le jus, qu'il fait rejaillir sur eux. Cette cérémonie est répetée plusieurs fois, jusqu'à ce qu'il ait converti successivement en balles, toutes les feuilles qu'il porte autour du col. Enfin roulant toutes ces balles, en une seule, il s'en essuie le visage; & cette balle, composée de toutes les autres, devient elle-même un Fétiche. Après une si belle opération, le Mort doit reposer en paix, & tous les Fétiches reprennent leur place ordinaire dans la maison (98).

Combien les Prêtres sont distingués.

Villault admire beaucoup la vénération des Negres pour leurs Prêtres. Elle surpasse, dit-il, toutes les expressions. Les alimens les plus délicats sont réservés pour eux. Ils sont les seuls, dans toutes ces Nations, qui soient exempts de travail & nourris aux dépens du Public. Il ne manque rien d'ailleurs pour leur entretien, parce qu'ils tirent un profit considérable des Fétiches qu'ils vendent au Peuple (99).

(96) Atkins, p. 102.
(97) Villault a copié cet endroit de la Relation d'Artus, p. 200. de la sienne.
(98) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI. p. 40 & suivantes.
(99) Villault, p. 189.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Prix des Fétiches.

On apprend d'Atkins le prix de ces religieuses impostures. Les Fétiches se vendent, à proportion de leur bonté & de leur vertu, depuis deux Akkis, jusqu'à deux Banda. C'est la garantie des Prêtres, pour les divers usages ausquels ils doivent être employés, qui leur donne cette valeur.

Prêtresses du Canton d'Akra.

Le même Ecrivain rapporte que dans le Canton d'Akra, il y a des Prêtresses qui s'attribuent la vertu de deviner les choses les plus obscures, & qui entreprennent de répondre à toutes sortes de questions. Elles descendent, comme les Prêtres, d'origine sacerdotale; car il paroit que la Prêtrise est héréditaire parmi les Negres. Il se trouve des Fétisseros qui font gloire de l'ancienneté de leur race, & qui en tirent beaucoup d'avantages par le respect & la considération qu'elle leur procure (1).

Penchant des Negres à tout rapporter aux causes surnaturelles.

Entre une infinité de superstitions ausquelles les Negres sont livrés, ils en ont une qui leur est commune avec presque toutes les Nations du monde. C'est de rapporter tout ce qui leur (2) arrive d'extraordinaire à quelque cause surnaturelle. Bosman se contente d'en donner un exemple, lorsqu'il pourroit, dit-il, en citer un nombre infini. Au mois de Novembre 1698, le Roi de Commendo, anciennement l'ennemi mortel des Hollandois, ayant été tué au Cap-Corse par les Anglois, il arriva que le premier Facteur de Mina mourut naturellement dans les mêmes circonstances. Tous les Negres se persuaderent unanimement que c'étoit le Roi de Commendo qui l'avoit appellé à sa suite; & que n'ayant pas eu le pouvoir de se faire accompagner, en mourant, de quelques chefs Hollandois, le premier usage qu'il avoit fait de son autorité dans l'autre monde, avoit été pour en forcer un de partir après lui; autant pour se venger de cette Nation, que pour diminuer le nombre de ceux qui se réjouissoient de sa mort (3).

Jusqu'où les Negres se sont civilisés.

Artus observe que depuis l'établissement des Portugais sur la Côte d'or, quantité de Negres avoient appris leur langue, & s'étoient civilisés. Il ajoute que le Commerce avec les Hollandois, a servi beaucoup aussi à diminuer l'attachement qu'ils avoient pour leurs Fétiches, & leur a même fait goûter quelques principes du Christianisme. Il en nomme un, qui parloit en perfection la langue Portugaise, & qui l'écrivoit de même. Ce Negre devoit son instruction à quelques Religieux Portugais de Mina. L'Ecriture sainte lui étoit si familiere, qu'il étoit capable de disputer avec les Hollandois, & de citer fort heureusement divers passages pour la défense de la Religion Romaine (4).

Raisons qui pourroient disposer les Negres à se convertir.

S'il étoit possible de convertir les Negres au Christianisme, Bosman s'imagine (5) que les Catholiques Romains auroient plus de succès que tous les Sectaires, parce que la discipline de leur Religion s'accorde sur quelques articles avec celle des Negres. Ils ont des jours communs d'abstinence, de jeûne & de privation. Ils ont la même confiance au ministere des Prêtres, le même respect pour les traditions, &c. Un Negre se vante hardiment que la raison qui l'attache à ses principes, est que depuis le commencement du monde, ses Ancêtres ont suivi sans interruption la même doctrine. Il n'est question que de leur persuader qu'elle doit faire place à de meilleures idées, qui sont

(1) Atkins, p. 104.
(2) Barbot, p. 316.
(3) Bosman, p. 161.
(4) Artus, *ubi sup.* p. 44.
(5) Bosman, p. 154.

soutenues ensuite aussi fidellement. Mais leur conversion n'en est pas moins difficile. Tandis que les Portugais étoient maîtres de la Côte, ils y ont entretenu constamment des Missions sans aucun fruit. Les Missionnaires François (6) ne furent pas plus heureux en 1635. Ils s'étoient établis à Issini, au nombre de cinq. Le mauvais air du Pays en fit périr trois, & les deux autres se retirerent à Axim, chez les Portugais.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Nous finirons cet article de la Religion des Negres, par une courte observation d'Atkins. Ils ont, dit ce Voyageur, avec l'usage de la Circoncision, des prieres & des purifications par l'eau, qui paroissent leur venir du Judaïsme. Tout le reste vient de leur ignorance & de leur superstition, par l'imposture de leurs Prêtres. S'ils entretiennent quelques idées de l'avenir, elles sont fort obscures : cependant ils sont persuadés qu'après la mort, les honnêtes gens mennent une vie heureuse, avec une bonne femme, & de bons alimens ; & que les méchans, au contraire, sont dans une agitation perpétuelle, errans de côté & d'autre, sans goûter jamais aucun repos. De quelque maniere qu'ils le conçoivent, ce principe s'accorde dans leur esprit avec une autre notion vulgaire, qu'après leur mort dans les Pays les plus éloignés, plusieurs retournent dans leur propre Pays (7).

Observation d'Atkins sur leur Religion.

§ VIII.

Gouvernement. Noblesse. Degrés du Peuple.

LEs Negres de Guinée sont distingués en cinq classes. Leurs Rois forment la premiere. La seconde, est celle des *Cabaschirs* (8), ou des Chefs, qui peuvent être regardés comme les Magistrats civils ; car leur office consiste uniquement à prendre soin du bon ordre dans les Villes, & dans les Villages ; à prévenir le tumulte & les querelles, ou à les appaiser.

Cinq classes ou cinq Ordres de Negres.

La troisiéme classe, comprend ceux qui ont acquis la réputation d'être riches. Quelques Auteurs les ont representés comme les Nobles. La quatriéme, compose le Peuple, c'est-à-dire, ceux qui s'emploient à la vendange, à l'agriculture & à la pêche. La cinquiéme classe, est celle des Esclaves, soit qu'ils aient été vendus par leurs Parens, ou pris à la guerre, ou condamnés pour leurs crimes, ou réduits à ce triste sort par la pauvreté.

Dans la plûpart des Pays de la Guinée, la dignité du Roi descend du pere au fils par héritage. Au défaut d'enfans mâles, elle passe au plus proche héritier du même sang ; quoique les richesses en or & en Esclaves fassent quelquefois préferer un Etranger au légitime successeur.

L'inauguration des Rois n'est point accompagnée de céremonies pompeuses. Les Negres ne connoissent ni couronnement, ni l'usage de faire prêter des sermens à ceux qui doivent les gouverner. Le nouveau Roi est presenté au Peuple, & quelquefois porté dans les principaux lieux de son Domaine ; mais un jour de joie fait ordinairement toute la durée de la fête. Cependant si quelque concurrent s'attribuoit les mêmes droits, chaque parti se lie à son

Inauguration des Rois.

(6) On a déja rendu compte de cette Mission.

(7) Atkins, p. 105.

(8) Barbot, p. 305.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

chef par un serment de fidelité. Mais hors de ces occasions qui sont fort rares, tout se passe fort paisiblement; & les plus grandes cérémonies sont des offrandes de Religion, qui se font avec les solemnités ordinaires.

Fonction des Cabaschirs.

Cérémonies de leur création.

Les Chefs ou les Cabaschirs, qui composent la seconde classe, sont ordinairement en certain nombre, suivant qu'il est limité par l'usage. Si la mort le diminue, tout l'Ordre s'assemble, pour choisir des successeurs entre les personnes âgées de la Nation, car les jeunes gens sont rarement admis dans cette honorable Assemblée. Les Candidats font present aux Electeurs, d'une vache & de quelques flacons de vin de palmier ou d'eau-de-vie; après quoi ils entrent en possession de tous les droits de leur rang. Dans la Ville d'Axim, l'usage exclut les Etrangers de cette dignité. Il faut non-seulement que le Candidat soit du Pays, mais qu'il ait dans la Ville une maison habitée par une de ses femmes, & qu'il y réside quelquefois lui-même. Comme les Hollandois s'attribuent le droit de présider à ces élections, les nouveaux Cabaschirs doivent se presenter au Fort, pour obtenir l'agrément du principal Facteur. S'il consent au choix qu'on a fait d'eux, il leur fait prêter, sur la Bible, un serment par lequel ils s'engagent à servir les Hollandois de tout leur pouvoir, contre toutes sortes d'ennemis Européens ou Negres, & à se conduire en toutes sortes d'occasions comme de fideles sujets. Ils font ensuite le même serment pour leur propre société, en souhaitant, par une imprécation solemnelle, que Dieu leur ôte la vie sur le champ, s'ils jurent contre le témoignage de leur conscience, & s'ils violent jamais leur promesse. Le Facteur, pour confirmer cet engagement, leur met la Bible sur la tête & sur la poitrine. Ensuite ayant enregistré leurs noms, il les reconnoît pour Membres de leur assemblée & leur accorde tous les droits & les privileges que les Hollandois ont attachés à cette qualité. Lorsqu'ils ont joint les presens ordinaires à cette cérémonie, ils jouissent pendant toute leur vie du titre & du rang de Cabaschirs (9).

Noblesse du Pays.

La troisiéme espece de Negres, est composée des riches, soit qu'ils aient reçu leur fortune par héritage, ou qu'ils la doivent à leur propre industrie. Ceux qui se trouvent élevés à cet ordre, achetent sept petites dents d'Eléphans, dont ils font une sorte de trompettes ou de cornets. Ils obligent leurs enfans & leurs domestiques à jouer, sur ces instrumens, les airs communs du Pays. Lorsqu'ils les croient assez formés à cet exercice, ils donnent avis à leurs Parens & à leurs amis, qu'ils sont prêts à célebrer une Fête publique. Cet avis tient lieu d'invitation. Le pere de famille, ses femmes, ses enfans, & tous ses Esclaves, sont vêtus avec toute la magnificence qui convient à leur fortune. Ils empruntent de leurs amis de l'or & du corail, pour donner encore plus de lustre à leur parure. Ils distribuent des presens, ils font durer les réjouissances & les festins pendant plusieurs jours. Cette cérémonie extravagante les engage dans une dépense excessive. Mais pour fruit de leurs libéralités, ils acquierent le droit de soufler à leur gré dans leurs cornets; ce qui n'est permis qu'à ceux qui sont initiés, par une fête de cette nature, dans tous les droits de la grandeur. Leur privilege est si exclusif, que les Negres subalternes, qui voudroient se réjouir avec des cornets de la même espece, sont obligés de les emprunter d'eux & d'obtenir leur permission.

En quoi elle consiste.

(9) Bosman, p. 134 & suivantes.

Un

Un Négre, qui s'est élevé à cet honneur, achete, ou se procure par d'autres voyes, de nouvelles armes & plusieurs boucliers, dont il fait une pompeuse parade aux yeux du public. Il est obligé de faire une veille d'armes, c'est-à-dire, de passer une nuit à l'air, armé de toutes piéces, pour faire connoître qu'il ne redoute aucun danger, & qu'il est disposé à toutes sortes de fatigues. Il emploie le reste de cette seconde Fête, qui dure ordinairement huit jours, à donner des preuves de son adresse ou de sa force dans tous les exercices militaires. Ses femmes & toute sa famille ne sont pas moins parées qu'à la premiere Fête. Toutes ses richesses sont exposées à la vûe du Public, & changent plusieurs fois de place, pour donner au Peuple la facilité de les admirer. Mais cette cerémonie lui coûte beaucoup moins que l'autre, parce qu'au lieu de faire des presens, c'est lui qui en reçoit de tous ses amis, & que chacun se pique dans ces occasions de les faire riches & précieux. Après cette nouvelle épreuve, il acquiert le droit de porter deux boucliers à la guerre; privilege glorieux, qui n'appartient qu'aux Negres du même rang.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR. Veille d'armes pour les nobles.

Telle est la noblesse que plusieurs Ecrivains ont vantée sur cette Côte. Elle ne vient ni de la naissance ni de la création des Rois, mais uniquement du bonheur que le dernier Negre peut avoir de s'enrichir, & de l'orgueil qui lui fait souhaiter des distinctions dans sa Patrie. En un mot, tous les postes d'honneur sont également ouverts à ceux qui ont assez de bien pour en soutenir la dépense. Dans les autres Régions de l'Afrique, la qualité de Noble engage ceux qui en sont revêtus au service du Roi & de leur Pays. Mais ici, les Nobles s'embarrassent peu des affaires publiques, & n'ont pas d'autre occupation que le Commerce. Cependant ils n'en sont pas moins jaloux du titre de Nobles & de Gentilshommes. Bosman ne laisse pas d'assurer qu'il eut pendant plusieurs années à son service un de ces Nobles de la Côte d'Or, en qualité de simple Laquais (10).

Idée que Bosman donne de la noblesse des Négres.

Barbot pense fort differemment de Bosman; & jugeant mieux de cette Noblesse, il prétend que les cornets d'yvoire n'en sont que le caractere distinctif ou la marque. Ils sont, dit-il, gravés fort curieusement & revêtus de plusieurs ornemens rares & précieux. Il en compte aussi sept. Mais d'autres Voyageurs connoissent parmi les Negres deux, trois, ou même quatre degrés de Noblesse. Elle s'obtient, suivant Villault, par les services qu'on rend à l'Etat, ou par une somme d'argent qui sert à l'acheter. Les Negres qui peuvent se procurer ce Titre, y emploient tout leur bien, au risque de demeurer pauvres (11).

Opinion de Barbot.

Opinion de Villault.

Des-Marchais distingue entr'eux quatre degrés de Noblesse. La premiere, de ceux qui sont Nobles par le sang. La seconde, de ceux qui sont annoblis par leurs emplois. La troisiéme, comme à Venise, de ceux qui achettent avec une somme d'argent, la noblesse, ou des offices qui la donnent. Enfin, le degré de ceux qui l'ayant méritée par de grandes actions militaires, ou par d'autres services rendus à l'Etat, sont déclarés Nobles de la bouche du Roi, dans une Assemblée de tous les Grands.

Opinion de Des-Marchais.

Dans ce dernier cas, dit le même Auteur, le nouveau Noble est conduit

Création d'un Noble.

(10) Description de la Guinée par Bosman, p. 135 & suiv.

(11) Villault, p. 250.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

devant le Roi par quelque Grand d'une ancienne Noblesse, par ses amis & par quelques Officiers de la Maison Royale. Il se prosterne aux pieds du Monarque, en se couvrant la tête de poussiere; & dans cette posture, il lui fait ses remercimens. Le Roi lui explique en peu de mots la grandeur du rang où il est élevé, l'exhorte à ne jamais rien faire qui le rende indigne de sa condition, lui fait présent d'un tambour, & de quelques trompettes d'ivoire, & lui donne le droit d'exercer le Commerce avec les Blancs, privilege propre à la Noblesse, avec celui d'acheter & de vendre des Esclaves, &c.

Fête qu'il donne à cette occasion.

Après cette création, le nouveau Noble est porté par toute la Ville sur les épaules de ses Esclaves, au bruit des tambours & des autres instrumens de la Nation. Ses femmes marchent devant lui, avec des chants & des danses, accompagnées de leurs Parens, de leurs amis & de leurs voisins. Cette pompe ne cesse point jusqu'à sa maison, où il est attendu par le reste de sa famille, dans un sallon de feuillage, bâti exprès pour cette Fête. Il y donne un grand festin à la Noblesse & aux Officiers du Roi qui ont composé son cortege. Les divertissemens durent pendant trois ou quatre jours, dont le dernier est célébré par le Peuple comme une Fête de Religion. Le nouveau Grand fait rôtir un bœuf & distribuer une profusion de vin de palmier. Ces Fêtes ont quelquefois coûté plus de (11) deux cens marcs d'or; & l'on a vû des Nobles appauvris tout d'un coup par les frais excessifs de leur installation.

Pendant la guerre, le commandement des armes appartient à la Noblesse. Les Negres ne vivent pas long-tems en paix. Leur avarice & leur fierté font naître à tous momens des occasions de querelle; & chaque Nation souhaite d'en venir aux armes, pour se procurer des Esclaves qui sont vendus aux Européens.

Noblesse qui s'achete.

Artus explique la création des Nobles, qui achetent cette qualité pour une somme d'argent. Il observe que sans avoir beaucoup d'avantage à tirer de la Noblesse, les Negres de Guinée y aspirent avec beaucoup d'ambition, & s'efforcent d'amasser assez d'argent, pour acheter un honneur dont le prix est fixé. Mais ils sont obligés de faire trois présens pour l'obtenir. Un chien, qu'ils appellent *Cabra-de-Matto*, ou une brebis sauvage; une brebis privée ou une chévre; un bœuf ou une vache; sans compter d'autres dépenses. Ces présens sont partagés entre les Nobles & les Grands.

Cérémonies pour la Noblesse qui s'achete.

La premiere démarche du Candidat, est de donner son nom au Lieutenant du Roi, & de faire attacher dans la Place publique un bœuf à quelque pilier. On annonce ensuite, par une proclamation solemnelle, que tel Habitant demande d'être annobli, & que la cérémonie doit se faire un certain jour. Toute la Noblesse se prépare à l'installation, & le Candidat fait de son côté ses préparatifs pour la Fête. Il amasse particulierement de la volaille, & du vin de palmier, parce qu'il doit envoyer à chaque Noble une poule & un pot de vin.

Réception du nouveau Noble.

Le jour arrivé. Tous les Habitans de la Ville s'assemblent au Marché. Il y a des Places assignées par les Chefs ou les Magistrats, qui prennent séance au bruit des tambours, des cornets & des autres instrumens du Pays. Le Gouverneur ou le Lieutenant de Roi, se présente au milieu de l'Assemblée, cou-

(11) Six mille quatre cens livres sterling.

vert de ses armes, escorté de ses Gardes, qui portent la Targete & la Zagaie, & qui ont le visage & tout le corps barbouillé de rouge & de jaune. On introduit enfin le nouveau Noble. Il est accompagné de plusieurs personnes du même rang, & vêtu de riches habits, dont ils ont contribué à le parer. Un jeune Negre porte sa sellette derriere lui. Tous ses parens & ses amis s'avancent, pour le saluer, le féliciter, & jetter sous ses pas chacun leur poignée de paille, de l'espece qui sert à couvrir leurs maisons. Après les complimens des hommes, les femmes vont rendre les mêmes honneurs à la principale Epouse du nouveau Noble. Elles aident à parer ses cheveux de Fétiches d'or, & ses bras de chaînes & de bracelets. On lui met, dans une main, un petit bouclier, de la forme d'un couvercle de pot, & dans l'autre une queue de cheval, pour chasser les mouches.

Ces préludes sont suivis de la procession, dans l'ordre suivant. Le bœuf marche le premier, conduit par un homme. Il est suivi de tout le Peuple de l'un & de l'autre sexe, qui exprime sa joie dans cette marche, par des chants, des danses, & toutes sortes de contorsions ridicules. Le nouveau Noble & sa femme sont portés par les jeunes gens, sur deux chaises ou deux selles, au milieu des Nobles. On parcourt toutes les rues jusqu'au soir. La procession retourne en suite au Marché, on attache le bœuf à son pilier, les tambours se font entendre avec un redoublement de bruit, & toute l'assemblée se met à danser. L'attention de tout le monde se tourne vers le nouveau Noble & vers sa femme. On n'est occupé que du soin de les réjouir & de leur plaire. Il n'y a personne qui n'abandonne son travail, & qui ne se livre à des transports de joie; comme si chacun se croyoit interessé à la splendeur & au succès de la Fête. On porte enfin le Noble à sa maison, & le reste de la nuit se passe tranquillement.

Marche ou procession.

Mais le lendemain, de fort bonne heure, tous les Habitans se rassemblent à sa porte, & le reconduisent au Marché, avec les mêmes cérémonies que le jour precédent. Ces réjouissances durent trois jours, pendant lesquels on voit voltiger au sommet de sa maison, une piece de cotton blanc, qui est comme l'enseigne de la joie publique. Le troisiéme jour, on égorge le bœuf; & sur le champ, il est distribué à la populace. On ne permet point au nouveau Noble, ni à sa femme, de goûter de cette chair, parce qu'on est persuadé qu'ils en mourroient tout deux avant la fin de l'année.

A la fin des trois jours de Fête, on porte la tête du bœuf à la maison du Noble. Elle y est peinte de diverses couleurs, farcie de paille Fétiche, & suspendue comme un monument de sa nouvelle dignité & des privileges dont il commence à jouir. Les principaux, sont celui d'acheter des Esclaves, & celui d'exercer le Commerce avec les Blancs. Rien n'approche de la fierté d'un Négre, lorsqu'il est parvenu à cet honneur. Il s'en vante sans cesse aux Etrangers; quoiqu'il arrive assez souvent qu'après s'être ruiné par les frais de la Fête, il se trouve plus pauvre qu'il n'étoit en commençant l'ouvrage de sa fortune, & qu'il est forcé, pour vivre, de reprendre le métier de la Pêche, ou quelqu'autre occupation, avec l'ornement d'un vain titre. Les dépenses ordinaires, dans ces occasions, montent à huit Bandas, qui font une livre d'or. Mais si l'on déduit de cette somme les présens que le Noble reçoit de ses amis, avec un peu de conduite & de modération il en est quitte pour six onces.

Tête de bœuf, qui sert de preuve à la Noblesse.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR. Confrairie & fête anniversaire des Nobles.

La Noblesse de la Côte d'or est unie par une espece de Confrairie, qui observe une Fête anniversaire, à laquelle chaque Noble invite ses amis. On renouvelle alors les peintures des têtes de bœufs; on les pare de nouveaux Fétiches & d'autres ornemens, pour rappeller le souvenir des Promotions. Outre cette anniversaire, les Nobles ont une autre Fête commune, qui tombe au 6 de Juin. Ce jour-là, ils se peignent le corps de rouge & de blanc, ils portent autour du col des colliers de branches vertes, comme une marque de leur qualité. Ils chargent de Fétiches les têtes de bœufs & de boucs qu'ils ont dans leurs maisons; & le soir ils s'assemblent à la maison du Gouverneur, qui leur donne un grand festin (13).

Classes inférieures.

A l'égard des deux dernieres classes des Negres qui sont le Peuple & les Esclaves, on n'a point de remarques à faire ici sur leur caractere & leurs occupations, qui n'aient déja trouvé place dans les différentes sections de cet article. Cependant on doit observer, comme une perfection du gouvernement de Guinée à laquelle on n'est point encore parvenu en Europe, que malgré la pauvreté qui regne parmi les Negres, on n'y voit point de Mendians (14). Les vieillards & les Estropiés sont emploiés, sous la direction des Gouverneurs, à quelque travail qui ne surpasse point leurs forces. Les uns servent aux soufflets des Forgerons, d'autres à presser l'huile de palmier, à broier les couleurs dont ont peint les nattes, à vendre les provisions au Marché. Les jeunes gens oisifs sont enrollés pour la profession des armes.

Il n'y a point de pauvres en Guinée. Pourquoi.

Mais Bosman paroît avoir ignoré cette méthode des Negres; car après avoir remarqué qu'ils n'ont point de Mendians, il en apporte une raison tout-à-fait différente. Un Negre, dit-il, qui ne trouve plus le moien de subsister s'engage au service d'autrui pour une certaine somme d'argent, & quelquefois même au service de ses meilleurs amis. Le maître auquel il s'attache par cet engagement, ne l'emploie point à des travaux trop serviles. La principale occupation qu'il lui donne, est le soin de ses terres, c'est-à-dire, celui de semer, dans la saison, avec la liberté de ne pas travailler au-delà de ses forces. A cette condition, il se charge de son entretien & de sa défense avec moins d'égard à l'intérêt qu'au devoir de l'humanité (15).

Gouvernement de divers Pays de la Côte d'Or.

Mais après avoir parlé des Rois de la Côte d'Or, il reste à s'étendre un peu sur le Gouvernement. On a déja fait remarquer qu'au long de la Côte, les Etats sont ou Monarchiques ou Républiquains. Entre les derniers, on compte ceux d'Axim, d'Anta, de Fantin, d'Akron & plusieurs autres. Axim & Anta paroissent les plus réguliers. Bosman s'est borné à leur description, quoiqu'il reconnoisse que leur méthode de Justice & d'Administration est si confuse, qu'il n'est pas aisé de la comprendre, & moins encore de l'exprimer.

Le gouvernement d'Axim consiste en deux corps; celui des Cabaschirs, ou des Chefs; & celui des jeunes gens, qui portent le nom de *Manseros*. Toutes les affaires civiles ressortissent à l'Assemblée des Cabaschirs : mais la connoissance des intérêts publics, tel que celui de la guerre ou de la paix, & la levée des tributs ou des impôts, appartiennent aux deux corps; & dans ces occasions, les Manseros emportent souvent la balance, sur-tout si les Cabaschirs ne

(13) Artus dans la Collection de Bry, Part. VI. p. 86 & suiv.

(14) Le même, p. 91; & Barbot, p. 256.

(15) Description de la Guinée par Bosman, p. 161 & suiv.

sont pas assez riches en or & en Esclaves pour former un contrepoids de force égale. Une autorité si foible dans les Chefs de l'Etat devient souvent la cause d'une infinité de désordres. Elle produit une administration languissante, qui jointe à quantité d'usages absurdes, donne naissance à quantité de guerres étrangeres ou domestiques (16).

Negres de la Côte d'Or.

Ancien titre des Rois Négres.

Commendo, Fétu, Sabu, Acra & plusieurs autres Pays sont des Etats monarchiques, dont les Rois sont électifs ou héréditaires. Avant l'arrivée des Portugais sur cette Côte, on n'y connoissoit pas de titre plus relevé que celui d'*Ohin* ou d'*Ahin*, qui répond dans les langues de l'Europe à celui de Capitaine. Mais les Negres entendoient toujours par ce nom le Commandant d'un Pays, d'une Nation ou d'une Isle. Dans la suite, ces Barbares, ou peut-être les Européens mêmes, ont mis de la distinction entre la qualité de Roi, & celle de Capitaine (17).

Sentiment d'Artus sur leur succession.

Artus assure expressément, qu'il n'y a point d'Etats héréditaires sur la Côte d'Or, c'est-à-dire, de Pays où les enfans succedent sur le Trône à leur pere, & les parens les plus proches au défaut des enfans; mais qu'après la mort d'un Roi, les Nobles en élisent un autre, qui (18) prend possession du Palais, & toutes les richesses de son Prédécesseur. Le même Voyageur ajoute, que si les premiers exclus sont les enfans & les parens du mort, on rejette aussi du nombre des Candidats, ceux qui l'ont offensé ou qui sont entrés pendant sa vie dans des intérêts opposés au sien. Le nouveau Roi, dit-il, est immédiatement conduit au Palais, & mis en possession du trésor & des effets royaux, comme s'ils descendoient à lui par voie d'héritage. Il ne reste aux enfans du Mort que le bien dont leur pere jouissoit avant son election, qui leur est fidellement restitué, ou divisé entr'eux suivant l'usage établi dans la Nation (19).

Opinion de Bosman sur le même sujet.

Barbot, qui représente quelques Monarchies comme héréditaires, observe que dans les Royaumes électifs, le frere, ou le plus proche parent mâle est choisi pour succeder au Trône; excepté, dit-il, à Sabu, où l'on appelle toujours à la succession, quelque Prince étranger du sang royal. Dans le royaume de Fétu, on viole quelquefois cette constitution, pour élire un sujet qui ne touche point au Roi par le sang, pourvû qu'il soit assez puissant pour faire, disent les Negres, tout ce qu'il juge à propos, & qu'ils n'ayent rien à faire eux-mêmes pour son service. Dans les Pays d'Acra & de Fétu, c'est le Fatayra, ou le Capitaine des Gardes du dernier Roi, qui est choisi pour lui succeder.

Simplicité des cérémonies de la succession.

Dans le Royaume de Fétu, les inaugurations sont fort simples. Au jour marqué, le Roi nouvellement élû sort de sa maison, où il s'est tenu renfermé depuis la mort de son Prédécesseur & se montre au Peuple, avec un cortege des principaux Seigneurs du Pays. Quelquefois on le porte dans toutes les parties de son Etat, au bruit des acclamations & des chants du Peuple. On le conduit ensuite au Palais du Roi, où il est placé sur un trône, & proclamé par son nom. Les Prêtres paroissent alors, pour faire de nouvelles Idoles, au pied desquelles on apporte quantité d'offrandes; après quoi le Monarque entre en possession de l'autorité, & du trésor de son Prédécesseur.

(16) Bosman, p. 164 & suiv.
(17) Le même, p. 167.
(18) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI. p. 56.
(19) Le même p. 59.

NIGRES DE LA CÔTE D'OR.

Ses femmes & ses enfans, qu'on amene le même jour au Palais, sont logés dans les appartemens destinés à leur usage. Depuis ce moment, elles ne sortent plus à pied, ni dans d'autres voitures que des *Hamacs*.

Pendant ce premier jour, le Roi est obligé de faire de grands présens au Peuple, & de commencer des réjouissances qui durent l'espace de 8 jours. C'est dans le cours de cette fête que les Princes voisins & les Facteurs Européens félicitent le Prince par des députations & des présens. Ils viennent ensuite lui renouveller leurs complimens de bouche (20).

Les Rois soutiennent leur autorité par la force.

Bosman raconte que les Rois de ce Pays ne soutiennent leur autorité que par la force, & que le respect qu'on leur porte se mesure sur leurs richesses & sur le nombre de leurs Esclaves. Sans ces deux appuis de leur trône, ils trouvent si peu de soumission parmi leurs sujets, qu'ils sont obligés de payer leurs moindres services. D'un autre côté, lorsqu'ils sont riches & puissans, leur inclination ne les porte que trop souvent à la tyrannie. Ils ne pensent qu'à grossir leurs richesses par toutes sortes de violences & d'exactions. Les moindres crimes sont punis par des amendes excessives ou par l'Esclavage. On trouve des Negres si durement traités par leur Roi, qu'ils en conservent du ressentiment pendant toute leur vie (21).

La bonté leur réussit mieux.

Artus pense au contraire que la générosité est le seul moyen qui réussisse aux Rois Negres, pour assurer leur autorité. Si le nouveau Roi, dit-il, veut gagner l'affection de son Peuple, il doit commencer par de libérales distributions de viandes & de vin de palmier. Ils sont passionnés pour un maître dont ils ont une fois connu la bonté. Mais s'il est avare, ils le prennent en horreur, & ne manquent point de le détrôner tôt ou tard, pour lui donner un successeur plus convenable à leurs inclinations. Tel fut le sort du Roi de Sabu, pendant le séjour que l'Auteur fit sur cette Côte. Ce Prince, qui étoit né dans le Pays de Fantin, avoit été choisi par les Negres de Sabu pour les gouverner. Son avarice, qui le rendoit aussi resserré à donner, qu'avide à prendre ou à recevoir, révolta tellement ses sujets, que l'ayant dépouillé tout à la fois de ses richesses & de son autorité, ils le forcerent de retourner honteusement dans sa Patrie : la liberalité, est donc une vertu nécessaire aux Rois Negres; & la plûpart l'exercent avec si peu de ménagement, que lorsqu'ils reçoivent des Gouverneurs le quartier de leurs revenus, ils donnent une fête, qui leur coûte souvent beaucoup plus qu'on ne leur apporte. Tous les Conseillers & les Grands du Royaume y sont invités. Le Roi fait acheter tout le vin de palmier du Pays, & tuer quantité de bœufs & de chevres pour traiter le Peuple. La joie regne alors dans toutes les Villes. Après cette solemnité, on place, dans le Palais royal, les têtes des bœufs qui ont servi aux festins publics. Elles sont peintes de diverses couleurs, ornées de Fétiches, & suspendues, à la maniere de nos peintures, comme des monumens de la magnificence & de la liberalité du Roi.

Fêtes royales.

Jour Fétiche des Rois.

Les Princes ont une autre fête solemnelle, qui est l'anniversaire de leur couronnement, & qu'ils appellent leur jour Fétiche. Ils y invitent non-seulement les Gouverneurs & les Grands de leur Royaume, mais encore les Rois voisins avec toute leur Cour. La dépense n'y est point épargnée. C'est dans

(20) Description de la Guinée par Barbot, p. 186.

(21) Bosman, p. 188.

ce jour que le Roi fait des sacrifices publics à son Fétiche, qui est ordinairement le plus grand arbre du Pays. La musique, la danse, le vin & la bonne chere, deviennent l'amusement de plusieurs Nations, qui prennent la même part à cette solemnité. Chaque Roi faisant la même fête à son tour, on prend soin que l'une ne tombe jamais au même jour que l'autre; & le tems qu'on choisit est ordinairement celui de l'Eté. Enfin les Rois célébrent chaque semaine un autre jour consacré aux Fétiches, qui répond au Sabbat des Juifs, ou à notre Dimanche. Il donne à souper ce jour-là aux Nobles de sa Cour & à toute sa maison. C'est la seule fois qu'il rassemble ses femmes & ses enfans, dans le cours de la semaine (22).

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Familiarité des Rois avec leurs Sujets.

Bosman, qui accuse les Rois Negres de paresse & de débauche, n'a peut-être fondé son accusation que sur ces usages. Dans la saison, dit-il, où le vin de palmier arrive en abondance des Pays intérieurs, tous les Negres, Roi, Maîtres & Esclaves, se rendent ensemble au Marché, s'y placent à terre, ou sur leurs selles, & se livrent au plaisir de boire. A mesure que la liqueur les échauffe, leur bonne humeur augmente. Ils prennent plaisir à boire des rasades, & souvent à vuider d'un seul coup leurs calebasses, qui sont de différentes grandeurs. Mais en buvant, ils laissent toujours tomber au long de leur barbe quelque partie de la liqueur. Chacun aime à voir autour de soi de petits ruisseaux de vin, & cette profusion passe pour magnificence ou galanterie. Les Européens même prennent volontiers part à ces amusemens. Pour quatre ou cinq Schellings, un Matelot peut s'enivrer & répandre beaucoup de vin. Le tumulte de ces Assemblées ne peut être mieux comparé qu'à celui de la synagogue Allemande d'Amsterdam. Les discours y sont fort libres. On n'est point scandalisé d'entendre sortir les mêmes propos de la bouche des femmes. En un mot, dit l'Auteur, c'est une parfaite école de médisance & d'obscenité. Chacun parle sans ménagement de son voisin; avec beaucoup plus de bonne foi qu'en Europe, où l'on se tient à l'écart pour médire d'autrui. Ici la raillerie & la satyre s'exercent en présence de ceux qu'elles attaquent, qui peuvent emploier les mêmes armes pour se vanger.

Yvresse & médisances.

Mais quoique les Rois vivent dans cette familiarité avec leurs Esclaves, il arrive souvent que pour les moindres sujets de plainte, ils s'emportent jusqu'à les maltraiter. On voit quelquefois des têtes cassées, suivant l'expression de Bosman. Les seuls qui soient à couvert de ces outrages, sont ceux dont la réputation est bien établie parmi le Peuple; car il se trouve des Esclaves, ajoute le même Auteur, qui ont plus d'autorité que leurs Maîtres. Après avoir commencé par exercer un Commerce dépendant, ils sont parvenus à se procurer eux-mêmes quelques Esclaves; & par degrés, leur industrie les a rendus si puissans, que leurs patrons n'osent plus se plaindre d'eux que des yeux. Ils résistent quelquefois à leur Maître avec tant d'obstination qu'il faut des presens pour les appaiser (23).

Autorité de certains Esclaves.

Les Rois n'ont aucune majesté dans leur Palais. On ne voit point de Gardes à leur porte, ni de Courtisans empressés à les servir. S'ils paroissent dans la Ville, c'est sans autre suite que deux ou trois Esclaves, dont l'un porte leur sabre, un autre leur chaise ou leur sellette. Ceux qui se trouvent à leur ren-

Simplicité des Rois Negres dans leurs Palais.

(22) Artus, *ubi sup.* p. 56 & suiv.
(23) Description de la Guinée par Bosman, p. 190.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR. Faste de leurs visites.

contre ne leur donnent aucune marque de respect. Le plus vil Esclave ne feroit point un pas pour leur rendre le passage plus facile. Mais lorsqu'ils visitent quelqu'autre Ville, ou qu'ils reçoivent eux-mêmes la visite de quelque personne de distinction, ils affectent d'étaller leur grandeur. Une troupe de gens armés compose leur cortége. On porte autour d'eux des targetes pour leur défense, & des parasols pour les garantir de la chaleur. Leurs femmes sont parées de bijoux d'or & d'autres ornemens. Dans la Ville de leur résidence, un Roi & ses femmes sont si mal-vêtus, qu'on les distingue à peine de leurs Esclaves. Mais cette simplicité n'est pas surprenante. La plûpart sont pauvres, & leurs Etats si petits, que souvent les terres de leur dépendance n'ont pas plus d'étendue que le territoire de nos Villages (24).

Etat de leurs femmes.

Leurs femmes sont ordinairement logées dans le même Palais, quoiqu'ils éloignent quelquefois les plus vieilles, après avoir établi des fonds pour leur subsistance. Celles qui vivent auprès d'eux ont des appartemens séparés, & des revenus assignés pour l'entretien de (25) leur famille. *Inchero*, Roi de Commendo ou de Guaffo, avoit, du tems de Barbot, huit femmes (26) logées sous ses yeux, dans des cabanes différentes. Ce prince, qui étoit fort riche, faisoit pour elles une dépense considérable (27).

Etat de leurs enfans.

A l'égard de leurs enfans, Bosman confesse qu'il n'a jamais pû découvrir la moindre différence entre l'éducation royale & celle du commun des Negres. Un Prince qui arrive à l'âge du travail, choisit quelque profession honnête, telle que l'agriculture ou la pêche. Il en tire de quoi fournir à son entretien. Il n'a pas honte de porter le fruit de son travail au Marché. Le reste de ses occupations ne répond pas mieux à sa naissance ; & c'est ordinairement de ces exercices méchaniques qu'il monte au trône royal de ses Peres. Souvent même on voit porter la couronne à des Negres qui ont servi les Européens dans les plus vils emplois. Aussi le moindre Facteur des Comptoirs de l'Europe se croit-il fort supérieur à ces Monarques Afriquains. Il ne se flate pas trop, remarque l'Auteur, s'il considere en lui-même la puissance de sa Compagnie & l'autorité du Directeur Général dont il est revêtu (28).

Partage que les Rois font à leurs enfans.

Artus dit que les Rois n'osent faire des provisions pour leurs enfans, parce que le Peuple ne manqueroit pas de s'y opposer, sur-tout les Nobles, qui nourrissant toujours l'esperance d'obtenir la couronne, ne souffriroient pas qu'on retranchât quelque chose de la succession. D'ailleurs le Peuple craindroit que tous ces partages du trésor royal ne diminuassent le nombre des fêtes. Les Rois, en mariant leurs enfans, ne leur font pas d'autres avantages que les Particuliers du dernier ordre, à la réserve d'un Esclave ou deux qu'ils leur donnent pour les servir. Comme c'est l'unique part que les Princes aient à prétendre, si leur paresse & leurs autres vices les empêchent d'amasser du bien dans leur jeunesse ils ne manquent point, à mesure qu'ils avancent en âge, de tomber dans le mépris & la pauvreté. Un Roi qui veut se rendre utile à ses enfans, cherche l'occasion de les employer dans les Cours voisines, soit pour négocier la paix, ou pour y servir d'otages à la fin d'une guerre,

(24) Le même, p. 187.
(25) Artus *ubi sup.* p. 58.
(26) C'est peut-être une erreur, pour quatre vingt.
(27) Barbot, p. 190.
(28) Bosman, *ubi sup*, p. 191.

dans

dans l'esperance que se faisant connoître, ils pourront être appellés (29) à la succession de quelque couronne. A Commendo, ils obtiennent les meilleurs postes de l'Etat, tels que celui de *Fatayra*, ou de Capitaine des Gardes, qui leur facilite quelquefois les moyens de monter sur le trône après leur pere (30).

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Partage des Princesses.

On s'imagineroit du moins que les Princesses sont d'une complexion trop délicate pour les fatigues de l'agriculture. Mais Bosman nous assure qu'elles ne font pas difficulté de mettre la main à la charrue. Cependant celles qui ont trop de fierté pour faire le métier des Esclaves, choisissent ordinairement une profession plus convenable à leur noblesse. Elles ne deviennent point aussi riches que nos Princesses d'Europe ; mais ayant moins de besoin, elles acquierent assez de bien pour vivre contentes. D'ailleurs la plûpart sont mariées fort jeunes, sans aucun égard pour leur naissance. On n'est pas surpris que la fille d'un Roi devienne la femme d'un Esclave. Leur inclination est la seule regle de ce choix. L'Auteur ajoute que suivant les idées du Pays, il seroit plus surprenant de voir choisir aux Princes des femmes dans l'esclavage, parce que les enfans suivent la condition de leur mere ; c'est-à-dire, que dans le premier cas les enfans de la Princesse seroient libres ; & dans le second, ceux des Princes seroient Esclaves.

Grands Officiers de la Maison du Roi.

Les grands Officiers, qui tiennent leur dignité du Roi, sont les *Braffos*, titre qui comprend le porte-Etendard, & le porte Sabre ; les *Fi-tis*, c'est-à-dire, les Crieurs publics, les Gardiens des femmes, & les instrumens militaires, tels que les trompettes & les tambours. Bosman ne donne pas d'autres Officiers à la Maison Royale. Chaque Seigneur, dit-il, a les mêmes ; & souvent les Seigneurs riches l'emportent sur (31) le Roi par le nombre. Cependant Barbot a remarqué quelques Offices de plus dans divers Royaumes. Le Pays de Fetu, par exemple, est gouverné, après le Roi, par un Lieutenant qui porte le titre de *Di* ; il a un grand Trésorier ; un *Braffo* ; un *Fatayra*, c'est-à-dire, un Capitaine des Gardes ; un Porte-épée ; des Gardiens pour les femmes du Roi ; des *Fi-tis*, ou des Crieurs publics ; un tambour du Roi ; des trompettes & d'autres instrumens.

Le Di.

Le *Di* represente le Roi dans son absence, avec la même autorité dans les affaires civiles & militaires. Le grand Trésorier reçoit les revenus de la couronne, & fournit à toutes les dépenses de la Maison Royale. Comme ses fonctions l'obligent d'être sans cesse auprès de la personne du Roi, il est logé au Palais. Les profits de son emploi sont considérables. Il est respecté de tous ceux qui ont des affaires ou des esperances à la Cour. On le voit toujours richement vêtu, & paré de bijoux d'or, qui le distinguent des autres Officiers (32).

Le Braffo.

Le *Braffo* est une sorte de *Maréchal*, qui doit commencer la charge dans les batailles (33).

Le Fatayra.

Le *Fatayra*, ou le Capitaine des Gardes, est chargé de la personne du Roi. Il l'accompagne dans toutes ses expéditions ; & l'occasion qu'il a sans cesse

(29) Artus, p. 59.
(30) Barbot, p. 287.
(31) Description de la Guinée par Bosman, p. 193 & suivantes.
(32) Artus dit qu'il se nomme *Viados*, nom emprunté des Portugais, & qu'il est le Chef de la Maison du Roi, *ubi sup.* p. 58.
(33) Barbot, p. 291.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

de paroître & d'agir, lui donne une considération qui le fait souvent choisir pour succeder à son maître.

Le Porte-Epée.

L'Office de Porte-Epée, est ordinairement partagé entre quatre personnes, qui portent non-seulement l'épée, mais toute l'armure du Roi, aux fêtes publiques & dans les expéditions de guerre. Ce poste n'est pas méprisable, puisque c'est parmi ceux qui le possédent que le Roi choisit souvent ses Ambassadeurs.

Gardiens des femmes.

Les Gardiens des femmes du Roi sont representés dans la relation de Bosman, comme superieurs à tous les Officiers de la Maison Royale. Leur principale fonction est d'écarter les Etrangers de l'appartement des femmes. Mais lorsqu'ils sont jeunes & de bonne mine, l'Auteur est persuadé que toutes les femmes sont pour eux. Il en fait aussi les Trésoriers ordinaires du Roi. C'est entre leurs mains, dit-il, que sont les clés du trésor. Ils en ont la garde & la direction. Après la mort du Roi, ils sont les seuls qui puissent rendre compte de ses richesses.

Les Fi-tis.

L'emploi des Officiers, qu'on nomme *Fi-tis*, est de proclamer les Ordonnances du Roi, & de publier à grands cris les vols & les choses perdues. Chaque Ville a deux ou trois de ces Crieurs publics, qui font aussi l'office d'Huissiers au Conseil, pour arrêter le bruit & la confusion. De-là vient leur nom de *Fi-tis*, ou *Fie-ties*, qui signifie dans leur langue, *Ecoutez*, ou Faites silence. Ils portent un bonnet de la peau d'un singe noir, dont le poil est de la longueur du doigt. A la main, ils ont un faisceau de poil, de la queue d'un Eléphant, qui leur sert à chasser les mouches. L'office d'Ambassadeur leur appartient plus proprement qu'aux Porte-Epées. Aussi sont-ils ordinairement chargés des messages & des Négociations publiques. Leur bonnet leur tient lieu de sauf-conduit dans tous les lieux de leur passage (34).

Le Tambour & les Trompettes.

L'office de Tambour est un Poste où l'honneur est égal au profit, parce que celui qui le possede est sans cesse près du Roi. Les Trompettes sont les moindres Officiers de la Cour (35).

Revenus des Rois Negres.

Suivant le témoignage d'Artus, les revenus des Rois Negres consistent en grains de diverses especes, en poisson, en huile & en vin de palmier, en fruits & en légumes, qui leur suffisent abondamment pour la subsistance de leur famille & de toute leur Maison. Ils ont des champs, que leurs Sujets cultivent, sement, moissonnent, & dont les fruits sont apportés dans leurs magasins, sans qu'il leur en (36) coute la moindre peine. D'autres Voyageurs les representent plus riches, par les taxes qu'ils imposent à leurs Peuples, par les amendes & les confiscations, par les droits qu'ils prennent sur les marchandises qui traversent le Pays, & par les subsides qu'ils tirent de leurs voisins ou des Européens, pour leur fournir des secours pendant la guerre. Ils font payer aussi leur médiation, lorsqu'ils entreprennent de rétablir la paix entre les Nations voisines; &, semblables à nos gens d'affaires, ils reçoivent des deux côtés, avec le soin de tenir toujours la bréche ouverte, pour tirer davantage de l'un & de l'autre Parti. Sans cette multitude de ressources extraordinaires, il leur seroit impossible de fournir à la dépense de toutes leurs fêtes, & difficile même de subsister, parce que ceux

(34) Bosman, p. 194.

(35) Barbot, *ubi sup.* Dans quelques Pays ces deux Emplois peuvent être réunis.

(36) Bosman, p. 194.

qui sont chargés de recevoir leurs revenus en détournent toujours une partie à leur avantage (37). En un mot, les Rois Negres sont souvent obligés de vivre de leur travail & de celui de leurs Esclaves; d'où l'Auteur fait conclure que leur condition est fort malheureuse lorsqu'ils ont peu d'Esclaves, & que leur pauvreté est alors égale à leur foiblesse. Il en a connu de si misérables, qu'ils n'avoient ni argent ni crédit pour offrir un flacon de vin de palmier aux Etrangers dont ils recevoient la visite (38).

NEGRES DE LA CÔTE D'OR. Pauvreté de plusieurs Rois.

C'est cet excès de misere qui les rend si avides du bien d'autrui, que, suivant Bosman, toute leur étude est d'arracher des presens à leurs moindres Sujets. De-là vient aussi que les cuisines royales ne sont guéres mieux fournies que celles du commun des Negres. La nourriture ordinaire d'un Roi est de la pâte de maïz ou de riz & de l'huile de palmier, avec un peu de poisson pourri. Pendant la plus grande partie du jour, il n'a que de l'eau pour liqueur. Il boit de l'eau-de-vie le matin, s'il peut s'en procurer. Le vin de palmier vient fort tard dans l'après-midi. Enfin la table des Rois n'est pas différente de celle des plus pauvres Negres (39).

Mauvais état de leur table.

Cependant il y a quelque chose de plus recherché dans le soin qu'ils prennent de leur personne. Lorsqu'un Roi se leve, ses femmes s'assemblent autour de lui, le lavent & lui frottent le corps d'huile de palmier. On (40) lui sert ensuite à manger. Il s'assied sur sa sellette ou sur sa natte, avec une queue d'éléphant ou de cheval à la main, pour chasser les mouches. Il est ordinairement vêtu avec assez de propreté. Sa barbe est entremêlée de corail & d'autres bijoux. Il porte des brasselets d'or pur, & plusieurs rangs de rassades, de diverses couleurs. Ses colliers sont de la même matiere. S'il est assez riche pour vivre dans l'oisiveté, il passe tout le jour à s'entretenir avec ses courtisans & ses femmes. On ne le voit guéres sortir de cette situation, à moins que ce ne soit pour s'asseoir à sa porte, avec un cortege de ses Nobles. S'il a des gardes, il les tient jour & nuit sous les armes autour de son Palais (41), il s'en fait accompagner dans ses moindres marches, avec beaucoup de faste & de bruit. Matin & soir, le tambour & les trompettes ne manquent jamais de se faire entendre. Mais il y a peu de Rois qui soient capables de cette magnificence. Celui de Fetu, qui n'est pas un des plus pauvres, n'affecte l'éclat que dans quelques occasions extraordinaires, telles que les visites, qu'il fait ou qu'il reçoit.

Ils ont plus de soin de leur personne.

Barbot, dans une visite qu'il rendit au Roi de *Fourri*, ou d'*Afourri*, comme l'appelle Bosman, trouva ce Prince assis devant la porte de son Palais, au milieu de ses principaux Officiers, dont les uns étoient assis, d'autres debout, avec une troupe de Negres armés, qui paroissoient composer sa garde ordinaire. Il pria Barbot de s'asseoir vis-à-vis de lui. Ses femmes reçurent ordre de paroître, pour faire montre de sa Grandeur. Elles se presenterent aussitôt. Sa mere, qui étoit du nombre, prit place à sa droite, & sa femme favorite à sa gauche. Toutes les autres se rangerent des deux côtés, assises à terre; & les gardes formerent un demi-cercle autour d'elles. On apporta une

Visite de Barbot au Roi de Fourri.

(37) Bosman, p. 191; & Barbot, p. 287.
(38) Le même, p. 192.
(39) Le même, p. 189.
(40) Le Roi de Commendo se faisoit toujours porter dans un hamak, par des Esclaves.
(41) Artus, *ubi sup.* p. 57.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

grande calebasse de vin de palmier, qui fut placée entre le Roi & l'Auteur. Quelques Esclaves en servirent; & le Roi dit gracieusement à l'Auteur, que s'il eût été prévenu sur son arrivée, il l'auroit traité beaucoup mieux. Il n'avoit pour habit qu'un simple manteau, d'étoffe du Pays. Mais plusieurs de ses Officiers & toutes ses femmes étoient vêtus assez proprement. Le Gouverneur du Fort Hollandois de Crevecœur, dans le Canton d'Akra, dit à Barbot que la Cour du Roi de Fourri n'approchoit point de celles de Commendo & de Fetu pour la magnificence des habits, ni pour le nombre des Officiers & des gardes. *Inchero*, Roi de Commendo, ne paroissoit jamais avec moins de deux cens gardes. Le Palais du Roi de Fetu est le plus grand de toute la Côte d'Or. Il contient environ deux cens chambres. Ce Monarque, & celui de Commendo, ne sortent jamais qu'en hamak, escortés de leurs Officiers & de leurs gardes, & précedés d'un grand nombre de tambours, de trompettes, de bassins & de toute la musique du Pays (42).

Magnificence des Cours de Commendo & de Fetu.

Il ne sera point inutile, pour jetter du jour sur l'état politique de la Guinée, de joindre ici ce que Villault rapporte du Roi de Fetu, d'après quelques personnes sensées, qui avoient passé six ou sept ans à cette Cour; & particulierement d'après les Mémoires du Chapellain Danois de Frédérickbourg.

Caractere aimable du Roi de Fetu, en 1665.

Le Roi de Fetu, en 1665, étoit un homme de fort belle figure. Il aimoit les Européens, & leur avoit marqué, dans plusieurs occasions, le penchant qu'il avoit pour eux. Son âge étoit alors de quarante ou cinquante ans. Il étoit riche & géneteux. Dans les fréquentes visites qu'il faisoit au Gouverneur de Frédérickbourg, il signaloit toujours sa générosité par quelques presens.

Sa Cour étoit nombreuse. Il passoit le jour à boire & à se réjouir avec ses Nobles, dans une grande salle, qu'il avoit fait bâtir au milieu de son Palais. Le soir, au coucher du soleil, il paroissoit à sa porte, richement paré de colliers & de brasselets d'or, & vêtu des plus magnifiques étoffes. Il y étoit quelque-tems avec ses femmes, qui se faisoient un amusement d'ajuster ce qui manquoit à sa parure, & de se disposer elles-mêmes pour le bal, qui duroit ordinairement toute la nuit.

Roi fort honorable en sa faveur.

Ce Prince avoit trouvé l'art de s'attirer tant de respect & d'affection, que, par une Loi publique, ceux qui manquoient d'empressement pour lui obéir devenoient incapables de posseder aucun Office. Son autorité étoit absolue; mais il en devoit la meilleure partie à l'inclination de ses Sujets. Il avoit constamment une garde nombreuse autour de son Palais; & l'on ne concevroit pas qu'elle pût être en petit nombre, puisque cet édifice contenoit plus de deux cens chambres, avec plusieurs grandes cours. Il ne sortoit point sans un brillant cortege, ni sans être porté (43) dans un hamak, sur les épaules de ses Esclaves. Dans quelque lieu qu'il parût, il ne trouvoit que de l'ardeur à lui plaire.

Il donnoit souvent des fêtes à la Noblesse & au Peuple. S'il recevoit quelque present des Européens, il le distribuoit aussi-tôt entre ceux qui ap-

(42) Barbot, *ubi sup.* p. 271.

(43) On a déja fait la description de cette voiture dans l'article de Juida. On en verra d'autres & de plusieurs formes dans celui de Benin.

prochoient de sa personne. Les liqueurs, il les buvoit avec eux, sans oublier jamais d'en réserver quelque partie pour ses femmes & ses enfans. Ses femmes étoient logées dans des appartemens séparés; de sorte qu'il étoit toujours libre de manger avec celles qui lui plaisoient le plus. Mais il usoit rarement de cette liberté, parce que son goût le portoit à manger en public. Il les faisoit appeller souvent dans la grande salle, pour y participer à ses plaisirs. Elles étoient fieres, & ne sortoient jamais de leurs appartemens que sur le dos de leurs Esclaves. Cependant elles mettoient toute leur gloire à laver le Roi de leurs propres mains & à le parer. Comme elles avoient aussi quantité de personnes à leur service, après avoir travaillé à la parure de leur Maître elles alloient se livrer aux mêmes soins de la part de leurs Esclaves. Elles se faisoient ajuster les cheveux avec beaucoup d'agrément & de propreté. Elles portoient des habits fort riches, & des bijoux d'or en si grand nombre, qu'il étoit surprenant qu'elles en soutinssent le fardeau (44).

NEGRES DE LA CÔTE-D'OR. Sa complaisance pour ses femmes.

Efforts qu'elles faisoient pour lui plaire.

Pendant la vie du Roi de Fetu, ses enfans sont élevés aux frais du Public. S'ils sortent du Palais, ils sont portés par des Esclaves, au son d'un tambour & de quelques trompettes, qui n'appartiennent qu'à eux. Le Roi leur pere, en les mariant, leur donne le titre de Nobles, les exempte du tribut. Il feroit beaucoup plus en leur faveur, s'il n'étoit retenu par les craintes dont on a déja parlé. Son revenu, comme celui des autres Rois Negres, consiste en fruits, en poisson, en huile & en vin de palmier, en millet, en riz, en maïz & en bestiaux, qu'on apporte chaque jour au Palais; mais comme ses Etats sont assez grands & fort peuplés, l'abondance regne toujours dans sa maison. Il a droit sur toutes les amendes qui sont imposées par sa Cour de Justice, dans les causes civiles & criminelles. Son Tresorier les reçoit, à chaque quartier, des Gouverneurs & des Receveurs particuliers. C'est le même Officier qui fait tous les payemens de la Maison Royale, pour les affaires d'Etat, pour la solde des troupes & pour les dépenses particulieres du Roi. Il achete toutes les étoffes qui servent à ses femmes & à ses enfans. Il l'accompagne dans toutes ses marches. Il a son logement au Palais. Enfin c'est l'Officier du Royaume qui est le plus respecté après le Roi.

Sort des Enfans du Roi de Fetu.

Richesses du Roi.

Outre le Sabat des Negres, que le Roi de Fetu, après ses dévotions, passe ordinairement dans le sein de sa famille, l'usage a fait recevoir plusieurs fêtes, qu'il célebre aussi avec ses Nobles, ses femmes & ses enfans, en faisant acheter tout le vin de palmier & toute la volaille que les Negres de la campagne apportent au Marché. Mais sa principale solemnité est l'anniversaire de son Couronnement, qui porte le nom de Fête des Fétiches. Il y invite non-seulement toute sa Noblesse, mais encore les Princes voisins, & les Européens de sa Côte, qui ne doivent pas manquer de s'y rendre s'ils veulent conserver ses bonnes graces. Ils les traite pendant trois jours avec des festins & des danses. Dans ces occasions, les Negres portent, au pied de quelqu'arbre ou de quelque montagne, des liqueurs & des vivres pour les Fétiches du Roi.

Fêtes royales.

Après la mort des Rois de Fetu, on met une garde au Palais, & les por-

(44) Mille exemples précédens doivent faire trouver ici de la vraisemblance.

NEGRES DE LA CÔTE-D'OR.

Changemens qui arrivent après la mort.

tes sont fermées, jusqu'à ce que le plus proche héritier soit appellé à la succession du Trône & du tresor royal. Le nouveau Roi donne un festin public, qui dure ordinairement quatre ou cinq jours. Il choisit ensuite de nouveaux Fétiches, & l'anniversaire de ce grand avenement est célebre pendant toute sa vie. Quelquefois il congédie les anciens Officiers de la Couronne, pour mettre à leur place ses parens ou ses amis. Mais si ceux qu'il trouve employés sont avancés en âge, il les laisse jouir de leurs dignités jusqu'à leur mort, moins par inclination que pour se rendre agréable au Peuple (45).

Administration de la Justice sur la Côte d'Or.

Revenons aux Observations générales qui sont tirées de différentes sources. Les Juges, ou les Chefs des Tribunaux de Justice, dans les Monarchies comme dans les Républiques, sont choisis entre les plus riches & les plus notables Personnages de l'Etat. Tels sont les Brassos, les Cabaschirs & les Gouverneurs des Villes & des Villages, avec l'assistance des Prêtres, qui passent pour leurs Substituts. C'est à ces Magistrats qu'appartient la connoissance de toutes les causes civiles & criminelles; mais leur décision n'est pas si absolue qu'on ne puisse en appeller à la personne même du Roi; quoique ces appels soient fort rares. Les Rois, pour s'épargner cette peine, nomment des Commissaires, qui prennent le nom d'*Enes*, & qui, revêtus de l'autorité royale, font le tour du Pays, pour appaiser les différends par des Sentences définitives (46).

Forme des procedures.

Artus rapporte la forme des procedures dans quelques Pays monarchiques. Lorsqu'il s'éleve entre les Negres quelque différend civil ou criminel, qui ne peut être terminé par les voies de la douceur, ils se presentent au Gouverneur de la Place & se soumettent à sa décision. Si l'accusateur paroît seul, le Gouverneur fait avertir l'accusé, par un Esclave, & l'oblige de se défendre. Chacun plaide sa cause, sans qu'il soit permis à l'un ni à l'autre d'interrompre son adversaire. Après avoir entendu gravement les deux Parties, le Gouverneur prononce la Sentence; & dans les lieux dont parle Artus, elle est sans appel. Mais si l'affaire touche le Roi, & que le coupable soit condamné à quelqu'amende, il est forcé de payer avant qu'il obtienne la liberté de se retirer.

Combat entre les Parties, & leur sort.

Dans les cas difficiles, où le Juge n'ose se fier à sa propre décision, la haine des Parties devient quelquefois si mortelle, qu'elle se termine par un défi. On convient d'un jour. Les deux adversaires se font accompagner de quelques amis, qui sont spectateurs du combat. Il finit ordinairement par la mort de l'un ou de l'autre. Alors les parens du Mort se réunissent pour tirer vengeance du meurtrier. S'il cherche un asile dans quelqu'autre lieu, ils n'épargnent rien pour le faire tomber entre leurs mains. Il échape difficilement; à moins que la fureur de ses ennemis ne se rallentisse, ou qu'il n'ait le bonheur de se cacher à leurs poursuites. Il n'y a point de Ville, ni même de Roi, qui soit disposé à le proteger; dans la crainte d'offenser le Prince dont il a tué le Sujet. S'il est pris, on le livre à la veuve de son ennemi, qui a droit de le garder pour son service, ou de le vendre pour l'esclavage. Un meurtrier riche s'accommode pour une somme d'argent avec la femme & les parens du Mort. Mais s'il les trouve inflexibles, il ne peut éviter l'esclavage.

(45) Villault, p. 235.

(46) Barbot, p. 299 & suiv.

Ces duels néanmoins arrivent fort rarement ; & si l'on excepte quelques occasions pressantes, où l'on n'espere pas de réconciliation par d'autres voies, les amis n'ont pas plutôt le moindre soupçon d'un défi, qu'ils s'emploient de part & d'autre avec la même ardeur, pour prévenir les catastrophes sanglantes.

Maniere singuliere d'arrêter certains coupables.

Ceux qui violent les Ordonnances du Roi doivent payer l'amende établie, ou s'exiler volontairement du Royaume. Un Negre, après s'être apperçu que son voisin s'est rendu coupable de ce crime, dissimule quelquefois le fait pendant des années entieres, jusqu'à l'occasion de quelque injure qui le fait penser à la vengeance. Alors il avertit le Gouverneur, qui fait battre le tambour par un de ses Esclaves, pour avertir les Habitans de la Ville, qu'il y a quelque cause importante à juger. On s'assemble sur la place publique. Les femmes y sont assises dans un lieu séparé des hommes. Le Gouverneur paroît avec une escorte de gens armés. Si le coupable est present, il est arrêté au milieu de la foule, & conduit à la maison du Gouverneur, où les moindres preuves le font charger de chaînes. Lorsque l'accusation paroît être prouvée, on le met seulement sous la garde d'un autre Negre qui ne lui permet pas de s'éloigner un moment, jusqu'à la Sentence. Le Gouverneur après avoir examiné toutes les circonstances, avec les Nobles & les anciens de la Ville, envoie déclarer au Prisonnier le crime & les preuves. Si sa réponse ne le justifie pas, il est condamné à l'amende, qu'il doit payer sur le champ. Est-il insolvable ? Il devient l'Esclave du Roi ; & sur le champ, il est vendu, pour satisfaire à l'amende par le prix de sa liberté.

Punition qui ne l'est pas moins.

Méthode de Justice dans les Républiques.

On trouve dans Bosman la méthode de Justice qui est en usage dans les Républiques. Elle est peu différente de celle des Monarchies. Dans le Pays d'Axim, un Negre qui veut en accuser un autre, s'adresse aux Cabaschirs, avec un present d'or & d'eau-de-vie. Après avoir commencé par cette hommage, il explique le cas, en demandant une prompte satisfaction. S'ils sont disposés à le favoriser, le Conseil s'assemble en peu de jours, on discute les preuves, & sans beaucoup d'égard pour la justice, on porte une Sentence qui satisfait l'Accusateur. Mais si les Juges sont mal disposés pour lui, ou que dans l'intervalle, ils aient reçu des presens plus considérables de son Adversaire, la meilleure cause n'obtiendra rien de l'équité des Cabaschirs. Dans un fait de la derniere évidence, où la prévarication seroit scandaleuse, ils trouveroient le moyen de faire traîner l'affaire en longueur, & de reculer perpétuellement la conclusion. Un malheureux Plaideur, après quantité de sollicitations inutiles, est obligé d'attendre la mort de ses Juges, dans l'espérance de trouver plus de justice dans leurs successeurs. Il meurt lui-même, & laisse à ses héritiers un Procès, qui se réveille quelquefois au bout de trente ans. L'Auteur en vit plusieurs exemples, avec d'autant plus d'étonnement, que les Negres n'ont pas le secours de l'écriture, pour rappeller des faits que le tems doit avoir effacés dans leur mémoire.

Combien les plaideurs ont à souffrir de leurs Juges.

Souvent, lorsqu'un Plaideur se croit injurié par la Sentence ou les délais de ses Juges, il cherche l'occasion d'enlever, non-seulement à son Adversaire, mais au premier Habitant de la même Ville, autant d'or & de marchandises, que l'injustice lui en a fait perdre. Alors celui qu'il offense, entreprend un Procès contre lui, & contre celui qui est la premiere cause

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

du tort qu'il reçoit. Nouvelles sources de chicanes, & d'injustices ou d'offenses, qui produisent quelquefois des meurtres & des guerres. Au contraire si la Sentence est juste, ou si la cause est décidée au Fort Hollandois en présence du Facteur, on n'entend aucune plainte, & le démêlé finit sans apparence de ressentiment. Au défaut d'évidence dans les preuves, on s'en rapporte au serment de l'Accusé; & s'il refuse de le prêter, il est condamné à payer ce qu'on lui demande (47).

Procès d'un Negre avec une femme.

Il arriva, du tems de l'Auteur, qu'un Negre venu d'une Ville éloignée, dans une Ville de la Côte, pour se faire payer quelque somme qui lui étoit dûe, fut apperçu d'une femme mariée qu'il avoit séduite un an auparavant par de fausses promesses. Cette femme porta aussi-tôt ses plaintes au Gouverneur, & demanda que le coupable fût arrêté. Le Conseil s'étant assemblé, elle parut avec audace, elle accusa l'homme de lui avoir fait violence, & demanda qu'il fût condamné du moins à payer ce qu'il lui avoit promis. Le Negre au contraire prétendoit qu'elle s'étoit livrée à lui volontairement & sans condition. Quoiqu'ils fussent Etrangers tous deux dans la Ville où ils étoient, on leur fit une prompte justice. Après quelques discussions, le *Fetissero*, ou le Prêtre, parut avec un vase rempli d'une certaine liqueur, qu'il plaça aux pieds du Gouverneur & des Cabaschirs. La femme s'en étant approchée sans crainte avalla une partie de la liqueur, pour confirmer la vérité de son accusation. Si le Negre eût bû le premier, il auroit été renvoié libre; mais la difficulté qu'il fit de boire parut une conviction de son imposture. Aussi reconnut-il sa faute, & se soumit-il à payer trois Bandas ou six onces d'or.

Autre procès d'un Negre.

Dans un autre tems, un Negre fut accusé, devant le Roi, d'avoir tué le frere de son Adversaire, par le moyen d'un Fétiche qu'il (48) avoit composé dans cette vue. Le Roi le fit avertir de paroître, & le pressa d'avouer son crime. Mais sans se déconcerter, il protesta solemnellement que dans toute sa vie, il n'avoit pas eu de querelle avec le Mort. La liqueur lui fut presentée de la main du Fetissero. Il l'avalla d'un air intrépide, comme la preuve infaillible de son innocence (49).

Liqueur qui sert à purger les accusés.

Cette liqueur, qui se nomme *Enchion Benou*, est composée des mêmes simples & des mêmes ingrédiens que les Idoles du Pays. Quoiqu'elle n'ait rien de malin en elle-même, les Negres sont persuadés que par d'autres vertus qu'elle a reçues des enchantemens des Prêtres, on ne peut en boire pour soutenir le mensonge ou l'imposture, sans s'exposer aux plus affreuses calamités (50).

Cérémonies des sermens à Fetu.

La cérémonie des sermens n'est pas la même à Fetu que dans la plûpart des autres Cantons du même Pays. Le Prêtre éleve une pile de petits bâtons, en forme d'autel, sur lequel il place un petit sac de toile, qu'il arrose de sang humain, & qui contient quelques os secs d'un cadavre. Il y joint plusieurs morceaux de pâte, avec une calebasse remplie de la liqueur qui sert au ser-

(47) Description de la Guinée par Bosman, p. 165 & suiv.

(48) On a lû dans le Chapitre précédent, que les Negres se croient capables de faire périr leurs ennemis par des Fétiches qu'ils jettent sur leur chemin.

(49) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI. p. 61.

(50) Le même, p. 63; & Barbot dans sa Description de la Guinée, p. 300.

ment.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

ment. Il exorcise tout cet appareil, en prononçant quelques mots, accompagnés de gestes & de grimaces. Alors il fait jurer l'accusé sur la liqueur, par *Osture*, qui est la principale divinité du Pays. Si c'est aux Anglois, ou à d'autres Européens, qu'un Negre doit prêter serment, ils le font jurer sur la Bible, avec trop peu de respect, peut-être, pour leur propre Religion. Dans cette cérémonie, les Negres se prosternent devant leurs Prêtres, embrassent leurs pieds, en levent un, dont ils se frottent le visage, la poitrine & les épaules, répetant plusieurs fois la syllabe *Iou*, *Iou*, faisant craquer leurs doigts, baisant les Fétiches, avec des contorsions qui viennent de leur fraieur ou de leur joie : ils avallent ensuite la liqueur. D'autres, pour prêter serment aux Européens, mettent deux doigts en croix, & les portant à la bouche, prononcent ces paroles Portugaises : *Par esta cruz de Dios*, c'est-à-dire, par cette croix de Dieu (51).

Negres qu'on fait jurer sur la Bible.

C'est ainsi, remarque Bosman, que sans Conseil & sans Procureur, en moins de tems, & peut-être avec autant de justice (52) que dans nos Tribunaux, les Negres de Feru terminent leurs Procès. La punition ordinaire des crimes, sur toute la Côte d'Or, est la mort, l'esclavage, ou l'amende. Mais la peine de mort est très-rare. Quoique la loi l'établisse pour l'homicide (53), il n'arrive jamais qu'un meurtrier soit exécuté, s'il a dequoi payer l'amende, ou s'il a des amis qui soient en état de lui rendre ce service. Il y a deux sortes d'amendes, pour le meurtre des personnes libres & pour celui des Esclaves. Dans le Pays d'Axim, elle est de cinq cens écus pour la mort d'un Negre libre. Mais le coupable obtient quelque diminution, suivant le degré de chaleur que les parens du Mort ont pour sa vengeance ; car il dépend d'eux de réduire leurs prétentions, & c'est avec eux qu'il faut composer. Artus se trompe, lorsqu'il fait tourner ces amendes au profit des Rois. Ils n'y ont pas la moindre part ; à moins qu'ils n'aient aidé la famille du Mort à (54) se faire payer : & dans ce cas, ils ne sont récompensés que de leur peine. Les cinq cens écus sont l'amende ordinaire pour un Negre du commun. Mais si le mort est un homme de distinction, elle monte quelquefois jusqu'à cinq mille écus. L'Auteur observe que sans cette rigueur, quantité de Negres s'exposeroient volontiers à payer une somme de cinq cens écus, pour se venger d'un ennemi puissant. Mais l'amende alors est abandonnée à la discrétion des Juges. Pour la punition d'un Esclave elle est de trente-six écus. Encore admet-elle des réductions ; & le Poursuivant se contente ordinairement d'une chaîne d'or de trente-deux écus.

Amendes & punitions.

Distinction pri se du rang & de la qualité.

Si le Meurtrier n'est point en état de satisfaire, il est remis au pouvoir des parens du Mort, qui deviennent les maîtres absolus de sa vie. Ils peuvent exiger sang pour sang. Lorsque la vengeance leur fait prendre ce parti, l'exécution est cruelle. Ils font souffrir mille morts au coupable ; à moins que les Facteurs Hollandois (55) ne le tirent d'entre leurs mains & ne le fassent exécuter d'un seul coup.

Supplices cruels.

Dans les Pays gouvernés par un Roi, le supplice est plus uniforme &

(51) Barbot, p. 276.
(52) Bosman, p. 167.
(53) Des-Marchais, Vol. I. p. 329.
(54) Il dit même que le Roi en distribue la moitié à ses Courtisans, p. 62. Villault l'a copié dans cette erreur, p. 263.
(55) Bosman, p. 168.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Exécution des criminels, moins dure dans les Monarchies.

moins barbare. Le Criminel est livré à l'Exécuteur, qui lui bande aussi-tôt les yeux & lui lie les mains derriere le dos. Il le conduit dans quelque champ, où il le fait mettre à genoux, lui fait baisser la tête, & le perce d'un coup de zagaye. Ensuite il lui coupe la tête avec sa hache; & mettant le corps en pieces, il le jette aux oiseaux de proie. Artus ajoute, qu'après l'exécution, les parens du Mort s'assemblent avec de grandes marques de douleur. Ils prennent sa tête, & l'ayant fait bouillir dans l'eau jusqu'à ce qu'elle soit dépouillée de sa chair, ils avallent le bouillon, & suspendent le crane à leurs Fétiches. Les femmes poussent des cris, & déplorent longtems la malheureuse fin du coupable. Personne, remarque l'Auteur, n'est present à l'exécution : mais aussi-tôt qu'elle est achevée, le Peuple accourt en foule pour voir le corps (56).

Peine pour le vol.

Le vol est puni par la restitution des biens & par une amende; avec l'attention de proportionner l'amende à la nature des biens, au lieu où le crime s'est commis, & au rang de la personne offensée. Par exemple, un voleur sera condamné à payer cent écus, outre la restitution, tandis que pour le même crime (57) un autre ne sera condamné qu'à vingt écus d'amende. Bosman exhorte les Facteurs Hollandois, qui sont au nombre des Juges dans le Pays d'Axim, à ne jamais perdre de vûe (58) une si sage institution. Suivant le recit d'Artus, tous les biens d'un homme surpris en adultere sont confisqués au profit du Roi; & la femme est obligée de payer à son mari deux ou trois onces d'or, si elle ne veut pas qu'il en vienne au divorce. Tel est le droit des maris. Mais les parens de sa femme ont celui de brûler la maison de l'adultere, & de le poursuivre lui-même jusqu'à le mettre dans la nécessité de chercher une retraite hors du Pays (59).

Peine pour l'adultere.

Usage de Commendo.

A Commendo, l'usage est de couper une oreille à l'adultere, & de lui faire payer autant d'or que la femme en a reçu pour douaire, avec quatre brebis ou quatre chevres. S'il n'est pas en état de satisfaire à cette amende, il est vendu pour l'esclavage. Un adultere Esclave est condamné à perdre la partie qui sert au crime. La femme paye deux onces d'or à son mari, ou se soumet au divorce. Dans d'autres Pays, le châtiment de l'adultere est une amende de six onces d'or, dont un tiers appartient au Roi, un tiers à ses principaux Officiers, & l'autre au mari (60).

Villault dit que l'adultere est puni fort séverement, lorsqu'il est commis avec la principale femme. Le coupable est condamné pour toute sa vie à l'esclavage; ou s'il a le bonheur de se dérober au châtiment par la fuite, sa tête est mise à prix pour une somme considérable (61).

Vol d'hommes & de bestiaux.

Du tems d'Artus, un Negre qui auroit presenté de l'or faux (62) à quelque Marchand, auroit perdu la liberté pour toute sa vie. Le vol des enfans, est un crime qu'on punit ordinairement de mort. Celui des bestiaux, n'obtient pas plus de grace, parce qu'une créature muette, disent les Negres, n'est pas capable de crier au secours. Dans quelque Pays, la mort est plus sûre

(56) Artus, *ubi sup.* p. 64.

(57) Artus dit que l'amende est de trois bandas, ou six onces d'or.

(58) Bosman, p. 169.

(59) Artus, p. 62.

(60) Barbot, p. 300.

(61) Voyage de Villault, p. 264.

(62) Artus, *ubi sup.* p. 64.

pour celui qui vole un mouton, que pour le meurtrier de son voisin (63).

Negres de la Côte d'Or.

Amendes au profit du Roi.

Les amendes sont au profit du Roi dans toutes les offenses qui regardent sa personne ou le bien de l'Etat. Les Princes puissans trouvent continuellement l'occasion de punir leurs Sujets par la bourse. Cependant ils observent quelque forme de justice. L'affaire est remise entre les mains des Cabaschirs & soumise à leur décision. Mais, connoissant l'intention du Roi, ils aggravent le crime au lieu de le diminuer; & leur Jugement est toujours (64) conforme à la volonté de leur Maître. Suivant Artus, si le Negre condamné n'est point en état de payer, & qu'il ait quelques parens ou quelques amis plus riches, qui soient Sujets du même Roi, ils sont appellés en Justice & forcés d'acquitter cette dette; à moins qu'ils ne prennent le parti d'abandonner le Pays, où ils ne peuvent rentrer sans avoir satisfait le Roi. Lorsque l'amende est payée, le coupable rentre dans tous ses droits, visite ses amis, & les prie d'oublier sa faute. La raison qui porte les Rois à rendre une famille entiere responsable d'un Particulier, n'est que la crainte de se voir importunés par des prieres & des instances en faveur du coupable (65).

Maniere de les faire payer.

Les peres & les maîtres répondent pour leurs inferieurs.

Dans les cas d'injure, les peres de famille répondent toujours pour leurs enfans, leurs neveux & leurs autres parens. Mais ils font une quête dans la famille; &, suivant les circonstances, tout le monde entre volontiers dans une contribution qui sauve la vie ou la liberté à leur parent ou leur ami. Chaque Maître est responsable aussi pour son Esclave, dans les cas mêmes de vol & d'adultere; c'est-à-dire, qu'il doit payer l'amende imposée par les Juges ou par la Loi. Il arrive de-là que la multitude des Esclaves, qui fait la gloire & la richesse des Negres, devient quelquefois la cause de leur ruine (66).

Modération dans les amendes.

L'égard aux personnes ne passe point ici pour une injustice dans l'administration; d'autant plus que la connoissance des richesses ne sert qu'à rendre le châtiment plus sévere. Les Negres justifient cet usage par deux raisons; premierement, parce que dans le cas de fraude un homme riche ne peut pas trouver d'excuse dans la nécessité: en second lieu, parce qu'il lui est plus facile de satisfaire à la Justice. Mais, en general, on n'impose point ici d'amende qui surpasse les forces du coupable; à moins qu'il ne le mérite par des crimes accumulés, qui le rendent digne de la mort ou de l'esclavage. C'est une des raisons qui portent un Negre prudent, lorsqu'il s'est enrichi, à garder toujours les apparences de la pauvreté, dans la crainte que ses parens se rendant coupables de quelque crime, les Juges ne tombent sur lui avec trop de rigueur. Dans le Pays d'Axim, les amendes se payent entre les mains du Facteur Hollandois, qui les distribue aux Parties offensées, sans oublier de prélever ses droits. Jusqu'à l'année 1700, ces droits étoient considérables. Mais ils ont été réduits à huit écus, pour les cas les plus graves qui puissent être portés à son Tribunal. Bosman déclare, avec beaucoup de franchise, que c'est une injustice, & qu'elle étoit quelquefois poussée jusqu'à l'excès. Sous prétexte de marquer de la tendresse aux Negres, par l'intérêt qu'on prenoit à leurs affaires, les Facteurs s'attribuoient jusqu'à cent écus d'une seule amende; & cette lâche conduite ne leur attiroit que des

Usurpations des Hollandois.

(63) Bosman, *ubi sup.* p. 170.
(64) Le même, p. 188.
(65) Artus, *ubi sup.* p. 63.
(66) Bosman, p. 204.

imprécations. Malgré le soin qu'on a pris de borner leurs prétentions, les droits d'un Facteur Hollandois d'Axim, en qualité de Juge, sont encore très considérables. Sur une amende imposée pour crime, sa part est les deux tiers, & le reste passe à l'assemblée des Cabaschirs. Dans les cas de dette, il en tire le quart; & les trois autres parties vont au créancier. Ainsi l'Office de Juge, conclut Bosman, vaut mieux ici qu'en Hollande.

Cause singuliere plaidée devant Bosman.

Le même Ecrivain rapporte une Cause qui fut plaidée devant lui, pendant qu'il étoit Facteur d'Axim. Deux Cabaschirs du Pays d'Ankobar, qui étoit alors dépendant de celui d'Axim, avoient depuis plusieurs années, l'un sur l'autre, des prétentions fort singulieres. Chacun des deux vouloit que l'autre fût son esclave, & fondoit sa demande sur un droit d'heritage. Les Cabaschirs d'Ankobar se trouvant fort embarrassés pour la décision d'une affaire de cette nature, les deux Parties convinrent de s'en rapporter au Facteur Hollandois. Bosman employa un jour entier à la discussion de cette Cause. Mais les témoignages, de part & d'autre, ne portant que sur des *oui-dire*, parce que les véritables témoins étoient morts, il y trouva tant de contradictions, que dans l'impuissance de parvenir à la verité, il proposa aux deux adversaires de se réconcilier. Les y trouvant assez disposés, il exigea d'eux qu'ils se reconnussent mutuellement pour libres, avant que de sortir du Fort; & de plus, que celui qui renouvelleroit la querelle fût soumis à une grosse amende. Ils parurent tous deux fort satisfaits de cette décision. Ils s'embrasserent, ils se promirent une amitié éternelle; & pour ne laisser aucun doute de leur sincerité, ils récompenserent les bons offices de l'Auteur par un fort beau present. Mais deux ou trois mois après, l'un des deux oubliant ses promesses fit assassiner l'autre dans sa maison.

Embarras de Bosman pour faire exécuter ses ordres.

Bosman ne put apprendre cette perfidie sans en être vivement irrité. Il la regarda comme un exemple de la plus dangereuse conséquence. Quelques Officiers Hollandois, chargés de ses ordres, partirent aussi-tôt pour Ankobar, & demanderent que le coupable fût livré à la Justice. Les Habitans, au lieu de reconnoître la nécessité de cette punition, répondirent avec audace qu'ils n'étoient pas soumis à la Hollande, & que le Facteur pouvoit exercer son autorité dans les lieux de sa jurisdiction.

Révolte d'un corps de Negres.

Comme cette réponse devenoit un outrage pour la Compagnie Hollandoise, Bosman prit le parti de se rendre lui-même à Ankobar, accompagné de quelques-uns de ses gens. Mais à trois milles du Fort d'Axim, il fut surpris de rencontrer un corps d'environ cinq cens Negres armés. Ces mutins s'étoient flattés de lui causer de l'épouvante. Cependant ils le saluerent assez civilement, & parurent attendre ce qu'il avoit à leur dire. Il leur demanda pourquoi ils refusoient de se soumettre à l'autorité de la Compagnie, qui étoit capable de les exterminer au moindre signe de sa volonté? Leur réponse fut, qu'ils ne pensoient point à manquer d'obéissance pour la Compagnie, & qu'ils ne vouloient pas se priver d'une protection dont leur Pays tiroit tant d'avantage. Bosman demanda que le meurtrier lui fût livré. Ils le refuserent tous d'une voix, en disant qu'ils le puniroient peut-être de leurs propres mains. Vous avez l'audace de résister à la Justice, leur dit Bosman, d'un ton ferme; vous êtes les protecteurs du meurtre. C'est en cette qualité que je vous regarderai désormais, & je punirai comme autant

de meurtriers tous les Habitans d'Ankobar qui tomberont entre mes mains. Il se tournoit pour les quitter; mais son discours avoit fait tant d'impression qu'ils demanderent du tems pour déliberer; & dans l'espace d'un quart-d'heure ils lui presenterent les criminels, en demandant pour toute grace de ne les pas faire exécuter avant trois jours. Il leur en donna volontiers sa parole, & retourna au Fort d'Axim très satisfait de son expédition.

Conclusion de ce différend.

Trois jours après, tous les Chefs d'Ankobar arriverent au Fort, & demanderent comment le Facteur se proposoit de punir les coupables. On leur répondit qu'ils devoient avoir la tête coupée; & pour augmenter la terreur, on fit paroître l'Exécuteur avec tout son appareil. Cette déclaration leur fit pousser des cris lamentables. Ils supplierent Bosman de permettre que, suivant l'usage du Pays, le crime fût expié avec une somme d'argent. Quoiqu'il ne desirât rien de plus, il attendit que les parens du Mort vinssent lui témoigner eux-mêmes qu'ils se bornoient à cette satisfaction, & qu'on lui apportât l'amende. Alors, pour faire valoir aussi sa génerosité, il se contenta de prendre la moitié de la somme, & leur rendit les criminels. Son but, dit-il, dans ce recit, est de faire connoître par quelles voies les Hollandois soutiennent leur autorité & ménagent la soumission des Negres. La Compagnie est si respectée, que les Cabaschirs n'oseroient décider la moindre Cause sans la permission du Facteur. Un jour que sur la demande d'un Negre, Bosman lui avoit fait payer une somme qui lui étoit dûe par un autre, le débiteur vint l'informer qu'il avoit contracté cette dette par la Sentence des Cabaschirs, pour avoir couché avec la femme de son adversaire. Bosman demanda au créancier s'il ignoroit que sa somme devoit être confisquée, parce que cette affaire avoit été décidée sans la participation des Facteurs du Fort. Le Negre en convint de bonne foi, & se réduisit à demander le quart de l'amende. Cette modération lui en fit obtenir la moitié, avec laquelle il s'en retourna fort joyeux. Les Hollandois, ajoute l'Auteur, se croient obligés à cette séverité, pour prévenir tous les complots que les Negres pourroient former contr'eux dans leurs Assemblées.

Empire des Hollandois sur leurs Negres.

Maniere odieuse de faire payer les dettes.

Dans les Pays où les Hollandois n'ont pas d'autorité, la méthode de faire payer les dettes est fort odieuse. Un créancier, au lieu de porter sa plainte au Tribunal de la Justice, enleve à son voisin la premiere chose dont il peut se saisir, quoiqu'elle surpasse beaucoup la valeur de sa dette, & dit au propriétaire qu'il peut se faire payer par tel autre Habitant, sur lequel il lui explique ses droits. Aucune loi ne s'opposant à cette injustice, le propriétaire est obligé de s'adresser au débiteur, & le force de payer à la concurrence du vol qu'on lui a fait; de sorte que le premier créancier gagne souvent beaucoup plus qu'on ne lui devoit. A la verité, cet usage n'a lieu que pour les petites dettes. Mais un malheureux débiteur se trouve ainsi dans la nécessité de payer quelquefois douze pour un, sans aucune ressource pour obtenir plus de justice, parce que le Roi & les Grands prennent toujours parti pour les créanciers. Ces exemples arrivent tous les jours, & l'on voit quantité de pauvres qui s'enrichissent en peu de tems par ces extorsions. Il s'en trouve d'autres qui ont l'effronterie d'aller trouver un pere de famille, & de se plaindre que son fils, ou son neveu, ou quelqu'un de ses Esclaves, leur a causé quelque dommage, en le menaçant de tuer quelqu'Habitant de

Hardiesse des Negres.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

la Ville, s'ils ne reçoivent une prompte satisfaction. Lorsque le scélerat qui fait cette menace a le courage de l'exécuter, comme l'Auteur assure qu'il en fut deux fois témoin, c'est le pere de famille qui porte la peine du crime, comme s'il l'avoit commis lui-même (67).

Tribunal singulier dans le Pays d'Axim.

Outre l'administration ordinaire de la Justice, le Pays d'Axim en a une fort étrange, sous la direction des Manseros. Ce Tribunal, dont on a déja rapporté les fonctions, s'est attribué, dans chaque Village, le droit de juger les petites causes, telles que les imprécations, les combats de main, & les autres querelles d'injures, qui sont fort fréquentes parmi les Negres. La personne outragée s'adresse aux Manseros dans les termes suivans: » Un » tel ma injurié (68). Je vous le vends & vous le livre. Punissez-le, comme » il l'a mérité. Sur cette plainte, les Manseros font arrêter le coupable. Ils l'examinent avec peu de rigueur & de formalité; mais ils lui imposent une amende de quelques écus. S'il fait difficulté de payer, sous prétexte qu'on ne l'a point entendu dans ses défenses, les Manseros vont droit au Marché, prennent sur son compte la somme en marchandises, qu'il est forcé de payer; & comme ils choisissent ordinairement de l'eau-de-vie & du vin de palmier, l'usage qu'ils en font est pour se réjouir ensemble. Les offenses qui ressortissent à cette Cour, sont en si grand nombre & si ridicules dans leur espece, que l'Auteur a cru devoir éviter le détail: mais il assure en général que si le jour s'est passé sans quelque cause de cette nature, les Juges ne s'assemblent pas moins pour chercher les moyens de faire tomber quelqu'un dans leurs filets, & de se procurer des liqueurs par cette voie (69).

Guerres des Negres de la Côte d'Or.

Conseil qui se tient, & déclaration de guerre.

La fierté & l'ambition n'étant pas moins communes parmi les Negres de la Côte d'Or, que la pauvreté & la convoitise du bien d'autrui, il s'éleve entr'eux des querelles fréquentes, qui deviennent l'occasion des plus sanglantes guerres. Lorsqu'un Roi prend la résolution d'attaquer ses voisins, il fait avertir ses Sujets, par le ministere des Gouverneurs (70), de s'assembler en armes, au jour & dans le lieu qu'il lui plaît d'indiquer. Là, formant un Conseil de ses Capitaines & de ses Nobles, il leur expose le sujet de ses plaintes & de ses ressentimens, il les exhorte à soutenir leur réputation de valeur, & leur faisant esperer la victoire au nom des Fétiches, il leur promet un butin considerable. Après cette Assemblée, il fait partir un *Titi*, ou un Héraut, pour déclarer la guerre à ses ennemis, en leur faisant assigner aussi le lieu, le jour & l'heure de la bataille. Tous les Capitaines se rendent à la tête de leurs troupes, qui sont composées de leurs propres Esclaves & de tous les hommes du Pays au-dessus de vingt ans (71).

Pendant qu'ils s'occupent de leurs préparatifs, le Roi & les Grands retournent à la Cour, d'où ils reviennent bien-tôt avec leurs femmes & toutes leurs familles. Si la querelle est vive & fait prévoir une guerre sanglante, ils commencent par détruire leurs propres Villes & leurs Villages, dans la double vûe d'ôter à l'ennemi tous les avantages de sa conquête, s'il est victo-

(67) Bosman, p. 169 & suiv.

(68) On a vû que les Manseros sont les jeunes gens.

(69) Bosman, *ubi sup.*

(70) Artus, *ubi sup.* p. 52.

(71) Des-Marchais, Vol. I. p. 320; & Barbot, p. 293.

rieux, & de faire perdre à leurs troupes (72) l'envie de quitter les armes avant la fin de la campagne.

Asiles qu'ils trouvent dans les Forts Européens.

Les Negres de la Côte, qui vivent sous la protection des Forts Européens, demandent aux Facteurs la permission d'y réfugier leurs familles & leurs effets, avec un azile pour eux-mêmes, s'ils ont le malheur d'être vaincus. En 1687, les Habitans du Pays d'Akra auroient été détruits jusqu'au dernier par les Aquambos, si le Gouverneur du Fort Hollandois de Crevecœur ne les eût reçus dans ses murs, & n'eût fait tirer sur l'ennemi pour l'éloigner (73).

Pendant la guerre, les Rois Negres ont toujours une garde nombreuse autour de leur personne, soit qu'ils tiennent la campagne, soit que se fiant à leurs Généraux, ils prennent le parti de demeurer dans leurs Palais. Comme l'Auteur ne vit que cette partie de leur milice, il en fait une description fort effraiante. La figure de tous ces Guerriers, dit-il, est si terrible, qu'on les croiroit prêts à dévorer tout ce qu'ils rencontrent. Ils affectent de grincer les dents & de mettre de la fureur dans leurs regards. Ils se colorent bizarrement le visage de raies blanches, rouges & jaunes. Le reste du corps est peint aussi de diverses figures, qu'ils croient propres à les rendre plus formidables. Ils n'oublient pas de se passer, autour des épaules, plusieurs colliers de verre, chargés de Fétiches, pour leur propre sûreté au milieu des dangers. Mais ils portent, par-dessus, un autre collier de branche, de l'épaisseur du bras, qui est capable en effet d'amortir les coups de leurs ennemis. Sur la tête, ils ont un bonnet ou un casque, de quelque peau de léopard ou de crocodile. Leur pagne, ou l'espece de tablier qu'ils portent autour du corps, est de la même matiere, avec beaucoup de soin de le relever entre leurs jambes. Toute autre sorte d'habit leur paroît embarrassante. Ils ont à la ceinture, un poignard, dans la main gauche une grande rondache (74), qui leur couvre tout le corps; & dans la droite, trois ou quatre dards, ou une zagaie, suivant leur rang & leur emploi. Le commun des soldats a pour armes des arcs & des fleches, dont ils se servent fort adroitement. Leurs carquois sont de peau. Les Esclaves ou les domestiques libres battent le tambour, & sonnent du cornet ou de la trompette, pour commencer la charge (75).

Hideuse figure des gens de guerre.

Armure des Negres.

Plusieurs Auteurs donnent aux simples soldats des sabres, qui sont suspendus à leur ceinture (76) ou passés dans leur pagne : leur bonnet, dit-il, est de peau de crocodile, ornée des deux côtés d'une coquille rouge, & par derriere, d'une touffe de crin ou de queue de cheval. Quelques-uns ont autour de la tête une chaîne de fer assez pesante. Dans cet équipage, avec les diverses couleurs dont ils ont soin de se peindre le corps, on les prendroit moins pour des hommes, que pour autant de diables (77).

Leurs diverses armes.

Des-Marchais, d'accord avec Artus, dit que les Nobles occupent les premiers postes de l'armée; qu'ils portent leur sabre devant eux, & de larges poignards aux côtés; que leurs Esclaves marchent autour d'eux, armés

(72) Artus, *ubi sup.* p. 53.

(73) Barbot, p. 294.

(74) Des-Marchais leur donne une zagaie dans la même main.

(75) Artus, *ubi sup.*

(76) Des-Marchais dit qu'ils le portent devant eux.

(77) Bosman, p. 185.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

d'arcs, de flêches & de coutelas; & que les soldats ont pour armes, avec l'arc & la flêche, des sabres & des haches (78).

Ils ont beaucoup d'armes à feu.

La plûpart néanmoins ont aujourd'hui des mousquets ou des carabines, & s'en servent avec beaucoup d'adresse. Ils ont l'obligation de ces armes aux Hollandois, qui leur en vendent une quantité presqu'incroyable; & s'ils ne les recevoient pas des Hollandois, dit Bosman, ils en tireroient abondamment des Anglois, des Danois, & des autres Marchands de l'Europe. C'est un present funeste, ajoute-t-il de bonne foi; car nous leur avons fourni des armes pour nous égorger.

Leurs sabres.

Leurs sabres sont larges & pesans, mais tranchent ordinairement si mal, qu'ils ont besoin de plusieurs coups pour abbattre une tête. La poignée est de bois, avec des gardes de la même matiere, armés d'un côté, & quelquefois des deux, de petits nœuds ronds qui sont couverts de peau. D'autres se contentent, pour gardes, de quelques petites cordes, teintes de sang, avec l'ornement ordinaire d'une touffe de crin. L'épée des Negres de qualité est garnie d'or. Pour fourreau, ils ont un cuir; mais si mal joint, qu'il laisse voir une partie de l'épée à nud. Ils y attachent une tête de tigre, ou une coquille rouge; deux ornemens qui sont ici fort précieux (79).

Leurs poignards.

Artus loue beaucoup leurs poignards à deux tranchans. Ils sont longs de deux pieds, & larges de quatre pouces, avec un manche de bois, couvert de lames d'or, ou de certaines peaux rares, qu'ils estiment plus que l'or même. Le fourreau est de peau de chien ou de chevre. Au lieu de chape, ils y mettent une coquille rouge de la grandeur de la main. Ceux qui ne sont point assez riches pour acheter de si belles armes, portent un instrument fort court, de la forme d'une hache, & qui ne coupe que d'un (80) côté, mais qui se retrecit vers la pointe, comme une épée. La poignée de cette espece de couteau est ornée d'une tête de singe (81).

Leurs zagaies.

Il y a deux sortes de zagaies ou d'assagaies. La plus petite, est longue d'une aune (82) ou d'une aune & demie. Elle est fort menue, & se lance comme les dards. La grande zagaie est trois fois plus longue & plus grosse. Sa pointe est armée de fer, comme une pique; & quelquefois l'arme en est couverte, dans l'étendue de deux ou trois pieds. Les Seigneurs ont toujours près d'eux quelque Esclave pour la porter. Ils s'en servent de la main droite, en tenant leur bouclier de la gauche. Artus dit que la plûpart des zagaies sont de fer massif, avec un manche de bois (83).

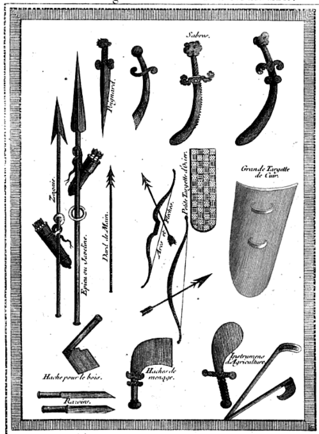
Leurs arcs & leurs flêches.

Les arcs & les flêches sont aujourd'hui moins en usage chez les Peuples de la Côte d'or, à l'exception des Aquambos, qui s'en servent avec tant d'adresse, qu'on les prétend capables, à la chasse, de fraper un lievre dans la partie qu'ils veulent choisir. La tête de leurs flêches est aîlée, & la pointe armée de fer. Les Negres du Pays d'*Avina* les empoisonnent, avec le jus de certaines herbes. Cependant il leur est défendu d'en porter pendant la paix, sous des peines fort rigoureuses. Sur la Côte, ces odieuses pratiques

(78) Des-Marchais, Vol. I. p. 321.
(79) Bosman, p. 164 & suiv.
(80) Purchas lui donne la forme d'un jambon. *Pilgrims*, Vol. II. p. 949.
(81) Artus, p. 55.
(82) Bosman, p. 186.
(83) Artus, *ubi sup.*

sont

Armes des Negres de la Côte d'Or tirées de Barbot.



T. IV. N°. VI.

font inconnues ; & les Habitans ignorent ce que c'est que le poison (84). Artus dit que leurs arcs font composés d'un bois dur & raboteux, & la corde d'écorce d'arbre. Les plumes de leurs fleches ne sont qu'un tissu de poil de chien, qui va jusqu'à la moitié de leur longueur. Leurs carquois, qu'ils portent suspendus au col, sont de peau de bouc (85).

Targettes ou boucliers.

Enfin, leurs boucliers ou leurs targettes font une partie considérable de leur armure. Ils les portent dans la main gauche ; & tenant leur sabre de la droite, ils secouent ces deux armes & s'en couvrent avec tant d'adresse, ils se placent si habilement derriere, & prennent tant de postures différentes, qu'il est presqu'impossible de s'approcher d'eux. La grandeur ordinaire des targettes est de quatre ou cinq pieds de long sur trois de large. Elles sont d'ozier, mais couvertes de peau & d'autres matieres. Quelques-unes font garnies de plaques de cuivre, qui les rendent capables de résister à la pointe des fleches & au tranchant du sabre, mais qui ne sont point à l'épreuve des balles (86).

Artus compose leurs targettes d'un tissu d'écorce d'arbre. Il les represente quarrées, & leur donne six pieds de long & quatre de large. Elles sont soutenues, dit-il, par une croix de bois qui les traverse intérieurement, & qui les rend plus fermes. Il ajoute que l'anse ou le manche est en dedans ; qu'elles sont couvertes de peau de bœuf, & que la croix de bois est garnie de plaques de fer (87).

Artillerie des Negres ; usage qu'ils en font.

Telles sont les armes des Negres. Il se trouve parmi eux quelques pieces de Canon ; mais ils entendent peu la maniere de s'en servir. Le Roi de Sabu en avoit un petit nombre, qu'il faisoit traîner dans ses marches, sans en avoir jamais fait le moindre usage. D'autres, après les avoir tirés une seule fois, les ont abandonnés à l'ennemi, qui n'étant pas plus capable de s'en servir, les laissoit sur le champ de bataille. En général l'artillerie des Monarques Negres n'est employée que dans leurs réjouissances, parce qu'il ne faut pas beaucoup d'habileté pour tirer au hazard & pour brûler de la poudre. Le bruit amuse beaucoup les Negres (88).

Trompettes & tambours.

Les instrumens de leur musique militaire sont le tambour, la trompette, ou plutôt le cornet, la flute & les chaudrons de cuivre, dont on a déja donné la description. On auroit peine, dit Artus, à s'imaginer le bruit que ces instrumens barbares font dans les batailles. Pendant la paix, les tambours reposent à la porte des Rois, ou Gouverneurs, & des Grands, qui jouissent seuls de ce glorieux privilege. On y voit des tambours de vingt pieds de long, dont l'usage est réservé pour les grands jours de fête (89).

Ordre & forme de leurs armées.

Les Negres ignorent absolument la maniere de camper & de se retrancher dans un poste. N'ayant ni tentes, ni bagage, ils couchent (90) en plein air. Ceux qui ont tué anciennement quelque ennemi dans une bataille paroissent au premier rang, la tête couverte d'un casque, qui est en partie composé des cranes de leurs ennemis vaincus. Ceux qui ont des armes à feu se

(84) Bosman, *ubi sup.* mais il se contredit dans un autre endroit.
(85) Description de la Guinée par Bosman, p. 180 & suiv.
(86) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI. p. 56.
(87) Bosman, *ubi sup.* p. 187.
(88) Artus, *ubi sup.* p. 54 & 56.
(89) Barbot, p. 297.
(90) Des-Marchais, Vol. I. p. 321.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

placent au centre du premier rang. L'armée ne forme jamais que deux lignes, suivant la disposition du terrain. Ils combattent tous à la fois; de sorte qu'une fois enfoncés, il leur est impossible de se rallier. Ils prennent la fuite, ou demeurent la proie du vainqueur (91). Leurs mouvemens sont fort irréguliers dans l'action. Chaque Chef est au milieu de ses gens, qui composent un grouppe autour de lui. Ils attaquent ainsi un autre grouppe, qui se trouve devant eux dans le même ordre. Au lieu de secourir leurs voisins lorsqu'ils les voient plier, c'est souvent une raison qui leur fait abandonner leurs propres avantages pour prendre la fuite. D'autres, effraiés du même spectacle, tournent le dos sans avoir fait usage de leurs armes. Leurs amis, qu'ils laissent dans l'embarras, imitent aussi-tôt leur exemple. S'ils se trouvent tellement mêlés avec l'ennemi, qu'ils ne puissent se dégager, la nécessité les force de combattre; & c'est malgré eux qu'ils obtiennent ainsi la réputation de bons soldats. Jamais il ne combattent debout. Ils s'avancent en prêtant l'oreille, en se courbant le corps & baissant la tête, pour laisser passer les balles. D'autres vont en rampant jusqu'à l'ennemi, font leur décharge, & retournent aussi-tôt vers leur armée en courant de toutes leurs forces. Enfin leurs attitudes, leurs contorsions, leurs cris & leurs mouvemens ridicules, feroient moins prendre ces actions pour une bataille (92) que pour un divertissement de singes.

Leur maniere de combattre.

Description de leurs batailles.

Des-Marchais s'attache un peu plus au détail. Lorsque les armées, dit-il, sont à la vûe l'une de l'autre, elles poussent un horrible cri; après quoi, chacun lance sa zagaie, dont ils sont assez défendus par leurs targettes; mais lorsque les fléches commencent à pleuvoir sur leurs corps nuds, l'exécution devient terrible, sur-tout pour ceux qui n'ont pas de boucliers. Les cris qui se renouvellent, joints au bruit des tambours & des trompettes, animent l'action pendant quelques momens. Ils tirent le sabre & les poignards. S'ils s'approchent assez pour s'en servir, le carnage est d'autant plus sanglant qu'ils sont excités par leurs femmes & leurs enfans, dont les cris se font entendre derriere eux. Le Parti qui est forcé de plier, ignore l'art de faire une bonne retraite. Cette boucherie ne cesse que par la défaite entiere des vaincus. Alors toute l'attention du vainqueur est de faire un grand nombre de prisonniers, & d'enlever beaucoup d'ornemens. C'est le principal but de toutes leurs guerres. Il se trouve des Negres si stupides, qu'ils se parent dans ces occasions de tout ce qu'ils ont de précieux, & qu'on les voit chargés d'or jusqu'à devenir incapables de marcher.

Prisonniers de guerre, & leur sort.

Les prisonniers qui ne sont point en état de payer leur rançon appartiennent au vainqueur, qui est le maître de les vendre pour l'esclavage. Ceux qui sont distingués par leur rang ou par leurs richesses, sont gardés avec beaucoup de soin, & rachetent leur liberté par une grosse somme. Mais un prisonnier de distinction, qui est soupçonné d'avoir contribué à la guerre, offre en vain de l'or pour sa rançon. On se délivre de lui par la mort ou par l'esclavage.

Le Negre le plus riche & le plus puissant n'est pas toujours à couvert d'un sort misérable, lorsqu'il tombe entre les mains de l'ennemi. Outre qu'il est

(91) Bosman, *ubi sup.* p. 182.

(92) Bosman, *ibid.*

réduit à la condition d'Esclave, jusqu'à ce que sa rançon soit payée, elle est quelquefois mise à si haut prix, que tout son bien, joint aux contributions de ses parens & de ses amis, ne suffit pas pour lui faire obtenir la liberté. Alors il se voit condamné pour toute sa vie aux offices les plus abjects; & souvent, dans le chagrin de se voir frustrés de leurs espérances, les vainqueurs prennent le parti de les faire périr par une mort cruelle.

Sort des Rois prisonniers de guerre.

Des-Marchais paroît persuadé qu'il n'y a point d'esperance de rançon pour les prisonniers. Il assure que de quelque rang qu'ils puissent être, ils n'obtiennent jamais la liberté. Un Roi, dit-il, est rarement exposé à ce sort, parce que ses Sujets le défendent jusqu'à l'extrêmité, & que s'il périt dans l'action, ils ne font pas moins d'efforts pour sauver son cadavre. Mais s'il a le malheur d'être pris, il se donne la mort de sa propre main avant que de paroître aux yeux du conquerant. Dans toutes sortes de sens, un Roi pris à la guerre passe pour mort, parce que toutes les richesses du monde ne le garantiroient pas du dernier supplice, ou d'être vendu aux Européens (93), sans aucun espoir de retourner jamais en Afrique.

Effets cruels de la haine, entre les Negres.

Suivant Barbot, si la haine est irréconciliable entre les deux Partis, ils se traitent avec les derniers excès de cruauté. Ils ne coupent que la tête aux morts; mais ceux qui tombent vivans entre les mains de leurs ennemis doivent s'attendre à toutes sortes de barbaries. Après les avoir long-tems tourmentés, on leur coupe, ou plutôt on leur déchire & leur arrache la machoire d'enbas; & sans égard pour leur soumission & pour leurs larmes, on les laisse périr dans cet état. Un Habitant de Commendo assura l'Auteur qu'il avoit traité lui-même, avec cette furie, trente-trois hommes, dans une seule bataille. Après leur avoir coupé le visage, d'une oreille à l'autre, il leur avoit appuyé le genouil contre l'estomac, & leur avoit arraché, de toutes ses forces, la machoire d'enbas, qu'il avoit emportée comme en triomphe. D'autres ont la cruauté d'ouvrir le ventre aux femmes enceintes, & d'en tirer l'enfant pour l'écraser sous la tête de sa mere. Les Nations de Guafo & d'Akkanez, se regardent avec tant d'horreur, que leurs batailles sont de véritables boucheries, après lesquelles ceux qui survivent n'ont pas d'autres passion que de se rassasier de la chair de leurs ennemis dans un horrible festin, & de prendre leurs machoires & les cranes pour en orner leurs tambours & la porte de leurs maisons (94).

Barbarie des Negres mêmes de la Côte d'Or.

Les Negres mêmes de la Côte d'Or, quoiqu'assez civilisés par le commerce des Européens, sont si cruels dans leurs haines, que si l'avarice ne leur faisoit souhaiter de faire des prisonniers pour les vendre, ils feroient la guerre sans quartier. Ils ont quelquefois poussé la rage, jusqu'à manger leurs ennemis sur le champ de bataille. C'est un usage établi, parmi eux, d'emporter la tête de ceux qui sont morts par leurs mains, d'orner leurs casques de cranes, & leurs portes de machoires. Ils n'ont pas de degré plus sûr pour s'élever à la Noblesse. Un Guerrier dont la porte est entourée de machoires, & qui a deux ou trois casques ornés de cranes, est sûr d'être admis au rang des Nobles, & n'a plus d'autre embarras que pour les frais de sa réception (95).

(93) Voyage de Des-Marchais, Vol. I. pages 291 & 296.

(94) Description de la Guinée par Barbot, p. 322 & suiv.

(95) Des-Marchais, *ubi sup.*

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Ils surprennent les Villes & les brûlent.

Mais leurs guerres ne se font pas toujours en pleine campagne. Ils se surprennent souvent dans les Villes. Ils les détruisent par le feu, & chassent ou prennent les Habitans. C'est ainsi que dans une vive querelle entre les Negres d'*Ekki-Tekki*, ou d'*Aldea de Torto*, & ceux de *Jabbe* & de *Kamma*, ceux d'Ekki-Tekki vinrent mettre le feu, dans les ténebres, à ces deux dernieres Villes, dont ils forcerent les Habitans de se jetter dans leurs Canots, pour gagner le territoire d'Anta. Ces malheureux fugitifs formerent deux nouvelles Habitations sur la rive Ouest de la Riviere de Saint-Georges.

Les Negres ne sont pas moins experts dans les embuscades. Artus en rapporte un exemple. Dans le cours de l'année 1570, les Portugais, qui étoient alors maîtres de Mina, firent la guerre aux deux Nations de Commendo & de Fetu, avec une puissante armée, qui ravagea leur Pays & qui détruisit une partie de leurs Villes. Les Negres s'étant rassemblés dans un bois, attendirent leurs ennemis au passage, & les surprirent avec tant de bonheur & d'habileté, qu'ils leur tuerent plus de trois cens hommes. Les Hollandois, après s'être mis en possession de Mina, virent encore cinquante têtes Portugaises autour du tombeau d'un Roi du Pays, qui avoit perdu la vie dans cette bataille. La victoire des Negres avoit été si complette, que le Château même de Mina seroit tombé entre leurs mains, si le canon, qu'ils redoutent beaucoup, quoiqu'ils en aiment le bruit, n'eût servi à rallentir leur ardeur (96).

Embuscades & stratagêmes de guerre.

Les frais de la guerre ne sont pas immenses entre les Negres, ni même pour les Européens qui ont quelque chose à démêler avec eux. On a vû qu'une guerre de quatre ans, contre les Commeniens, ne coûta que six mille livres sterling aux Hollandois, quoiqu'ils eussent entretenu successivement cinq Nations à leur solde. Quatre mille hommes font une armée considérable dans une guerre offensive; mais la défense en demande ordinairement une plus nombreuse. Quelquefois ce que les Negres appellent une armée ne monte pas (97) à plus de deux mille hommes; d'où l'on peut conclure quelles sont leurs forces, à l'exception néanmoins des deux Nations de Fantin & d'Aquambo, dont la premiere est capable de mettre vingt-cinq mille hommes en campagne, & la seconde un beaucoup plus grand nombre. Cinq ou six Monarchies de la contrée d'Axim n'approcheroient pas de cette puissance, avec toutes leurs forces réunies. Mais, s'il faut s'en rapporter au récit des Negres, les Roiaumes interieurs, tels que ceux d'*Akim*, d'Asiente, &c. sont en état de couvrir les plus grandes plaines de leurs nombreuses armées. La petitesse de celles de la Côte, joint à la lâcheté des combattans, ne permet gueres qu'il y ait jamais beaucoup de morts. On regarde la perte de mille hommes comme une journée fort sanglante. Dans la derniere bataille des Commeniens contre deux ou trois autres Nations, Bosman ne croit pas qu'il ait péri plus de cent hommes. Cependant les Commeniens chasserent leurs ennemis du champ de bataille & remporterent une victoire complette (98). A la verité toutes leurs guerres ne sont pas poussées avec la même vigueur,

Pertes ordinaires dans leurs batailles.

(96) Artus, *ubi sup.* p. 54.

(97) En 1682, tandis que Barbot se trouvoit au Fort d'Akra, les Aquambos & les Akims étoient en guerre à douze lieues de ce Fort, & chacune des deux armées n'étoit que de douze cens hommes, p. 294.

(98) Bosman, p. 181.

parce qu'elles ne sont point entreprises avec la même animosité. Elles n'ont pas ordinairement d'autre cause, que l'ambition, le desir du pillage, quelque dette Nationale, ou quelque différend entre les Chefs. Bosman rend témoignage, qu'ayant eu le tems d'en voir un fort grand nombre & d'en approfondir les sources, la plûpart étoient nées de la maniere suivante. Un Negre de quelque distinction, dans un Pays, a vendu, dans le Pays voisin, des marchandises dont le payement lui paroît trop differé. Il s'offense, & pour obtenir la satisfaction qu'il desire, il fait enlever, dans le Pays de son Créancier, assez de biens & d'hommes, libres ou Esclaves, pour se payer abondamment par ses mains. Les Prisonniers qu'il a faits sont chargés de chaînes, & menacés de l'esclavage si leur rançon n'arrive promptement. Le Débiteur, s'il est honnête homme & si la dette est juste, s'efforce aussi-tôt de satisfaire son Créancier; ou si les parens des Prisonniers ont quelque autorité, ils trouvent le moien de l'y contraindre. Mais lorsque la dette est douteuse, ou lorsque le Débiteur n'est pas disposé à payer, il persuade aisément à ses compatriotes, que son Créancier est un homme injuste, qui forme des prétentions excessives, ou même à qui il n'est redevable de rien. A-t-il fait goûter ses impostures? Il commence de son côté à faire des représailles, qui aboutissent de part & d'autre à soulever les deux Nations, & à leur faire chercher toutes les occasions de se surprendre. Les deux ennemis s'efforcent d'abord de faire entrer les Cabaschirs dans leurs interêts. Ils gagnent ensuite les soldats. Une bagatelle rompt ainsi les plus saintes alliances. On prend les armes. La guerre dure jusqu'à ce qu'un parti ait subjugué l'autre, ou si les forces sont égales, jusqu'à ce que les Chefs aient fait la paix à la sollicitation des soldats. Les réconciliations arrivent ordinairement vers le tems où l'usage est d'ensemencer les terres. Des guerriers qui n'ont aucune paye, & qui commencent leurs campagnes sans provisions, sont bien-tôt pressés de leurs besoins, sur-tout lorsque le pillage ne répond point à leurs espérances.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

Causes de leurs guerres.

Guerres d'interêts.

Si c'est l'ambition des Gouverneurs d'un Pays qui les fait penser à la guerre, ou peut-être la jalousie de voir leurs voisins dans l'opulence, & l'envie de participer à leurs richesses; on assemble le Conseil des Cabaschirs & des Manseros, dont les délibérations réunies doivent décider de ces entreprises. Ils entrent volontiers dans des vûes qui flattent leur avidité pour le bien d'autrui. La guerre est résolue. On se hâte de prendre les armes, & les hostilités commencent sans aucune déclaration: Le Peuple qu'on attaque est quelquefois détruit avant qu'il ait pû songer à sa défense. Mais s'il a quelque soupçon du malheur qui le menace, & s'il se croit trop foible pour résister à l'invasion, il implore l'assistance de ses voisins, il loue des troupes auxiliaires, & fait souvent retomber sur ses ennemis la honte & le dommage d'une injuste entreprise.

Guerres d'ambition.

A l'égard du butin, quoiqu'il doive être emploié principalement aux frais de la guerre, & que suivant les loix établies, le reste doive être partagé avec égalité, chacun se saisit ordinairement de tout ce qui tombe entre ses mains, sans aucun égard pour le bien public. Si le pillage ne rapporte rien, les Manseros se dégoûtent bien-tôt d'une expédition infructueuse, & retournent dans leurs Villes; car ils sont libres de quitter les armes aussi-tôt que

Butin, & son partage.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

la guerre commence à les ennuier ; & quoiqu'ils soient attachés à certaines Enseignes, les Capitaines n'ont droit de commander proprement qu'à leurs Esclaves. Un Negre libre ne reconnoît aucune autorité, & ne se soumettroit pas même à celle du Roi, s'il n'y étoit contraint par la force. Si le Général de l'armée n'est pas moins résolu de marcher contre l'ennemi, il est le maître de ses résolutions ; mais il trouve peu de guerriers qui le suivent (99).

Durée des guerres.

Des-Marchais dit que leurs guerres durent rarement plus d'une campagne, & que la durée de cette campagne n'est ordinairement que de trois ou quatre jours. Cependant Bosman remarque qu'entre deux Rois despotiques, dont l'autorité est absolue sur leurs troupes, une guerre se prolonge quelquefois pendant plusieurs années, & ne finit ordinairement que par la ruine de l'un ou l'autre parti. Ils demeurent campés des années entieres à la vûe l'un de l'autre, sans autre combat que des escarmouches passageres, & lorsque la saison des pluies est arrivée, ils retournent comme de concert dans leurs Habitations. Cette conduite vient souvent de l'influence de leurs Prêtres, qui ne leur conseillent pas aisément de s'exposer au hazard d'une bataille. Ils font valoir les droits de la Religion ; & prétendant que la volonté des Fétiches ne s'est point encore déclarée (1), ils annoncent les plus grands désastres à ceux qui répandront du sang avant leur décision. Mais lorsqu'ils croient leur armée superieure en nombre à celle de l'ennemi, ou qu'ils remarquent dans le soldat une ardeur extraordinaire, ils exhortent les Chefs au combat. Si le succès répond mal à leur attente, ils se réservent toujours quelque excuse qui les justifie. Les Commandans ou les soldats ont oublié quelque devoir ou commis quelque faute. Les Fétiches sont irrités, & toute l'armée est justement punie (2).

Impostures des Prêtres.

Occasion d'une guerre en 1663. Traités de paix.

Pendant le séjour que Villault fit sur la Côte d'Or, en *1663*, il s'éleva une guerre fort vive, dont ce Voyageur explique l'occasion. Le Prédecesseur du Roi des Abrambos, qui étoit mort depuis quatre ans, avoit imposé des droits sur toutes les marchandises qui passoient sur ses terres, & les Rois voisins n'avoient osé s'y opposer. Après sa mort, les Marchands du petit Akanis demanderent à son successeur la restitution de tout ce qu'ils avoient payé malgré eux, pendant la durée d'un tribut qu'ils attribuoient à la violence ; & n'ayant pû l'obtenir, ils eurent recours à la voie des armes. Le fils unique du Roi de Fetu, que le hazard avoit alors conduit dans le Pays d'Akanis, entreprit genereusement de soutenir les prétentions des Habitans ; mais il eut le malheur d'être tué dans la premiere bataille. Son pere, desesperé de cette perte, joignit ses troupes à celles d'Akanis, & fit entrer tous ses alliés dans la même querelle. Cette guerre dura quatre ans, coûta au Pays plus de six mille hommes, & ruina presqu'entierement le Commerce. Les Anglois, les Danois & les Hollandois firent inutilement leurs efforts pour réconcilier les esprits par leur médiation. La fête solemnelle qui fut célebrée au Cap-Corse par le gendre du Roi de Fetu, & dont on a déja vû la description, étoit l'anniversaire d'une bataille, par laquelle son beau pere avoit terminé cette guerre. La tranquilité du Pays fut troublée dans le même tems par une querelle entre les Rois de Sabu & de Fantin, à l'occasion d'un Sei-

(99) Description de la Guinée par Bosman, p. 178 & suiv.

(1) Bosman, p. 182.

(2) Le même, p. 183.

gneur Fantinois, qui avoit enlevé une Dame de Sabu dont il étoit amoureux (3).

A la fin d'une guerre, & lorsqu'on parvient à se réconcilier par un traité, les deux Rois jurent solemnellement de l'observer; & pour confirmation de leur bonne foi, ils se donnent mutuellement des ôtages, qui sont pris dans la premiere noblesse, ornés de colliers, peints de diverses couleurs, & portés sur les épaules des Gardes du Roi, dont ils deviennent volontairement les prisonniers. Il les traite honnêtement; mais il fait veiller soigneusement sur eux, dans la crainte qu'ils ne s'échappent (4).

Formalités de la paix.

Des-Marchais rapporte les formalités avec lesquelles la paix fut conclue entre le Roi d'Abrambo & l'Empereur d'Axim. Fatigués tous deux d'une longue guerre, ils prêterent enfin l'oreille à la médiation des Européens. Le jour & le lieu furent assignés pour la cérémonie. Le lieu étoit une grande plaine, sur les frontieres des deux Princes, qui consentoient à se reconcilier. Ils s'y rendirent tous deux, armés comme s'ils eussent touché au moment d'une bataille, & suivis chacun de ses Fétiches. Les Prêtres de chaque parti les firent jurer réciproquement de cesser les hostilités, d'oublier les injures mutuelles, & de se donner des ôtages pour la sûreté de leurs engagemens. Mais, dans ces occasions, les Prisonniers de guerre sont oubliés, & l'on ne connoît aucune Nation qui ait jamais proposé des échanges. Lorsque les sermens sont finis, le bruit des tambours & des trompettes commence à se faire entendre. De part & d'autre, on jette les armes; on s'embrasse; on se mêle avec confiance. Le jour se passe à boire & à danser. Le Commerce se renouvelle, comme s'il n'avoit jamais été troublé par le moindre différend. L'Auteur ajoute, que les ôtages sont ordinairement des enfans de Rois ou leurs principaux Nobles (5).

Guerre entre les Anglois & les Negres du Cap-Corse.

Barbot observe que dans des conjonctures extraordinaires, les Rois ne font point difficulté de se livrer eux-mêmes en ôtages, comme il arriva au Cap-Corse en 1681. Il rapporte les circonstances de cet incident. Dix-huit Esclaves s'étant sauvés du Château dans la Ville, y furent reçus sous la protection des Habitans, qui refuserent de les rendre aux Anglois. Le Commandant du Château fit pointer ses canons vers la Ville, pour effraier les Negres. Mais loin de céder, ils s'avancerent au nombre de sept ou huit cens, pour attaquer le Château. Les Anglois forcés de penser à leur défense firent jouer sérieusement leur artillerie, & leur tuerent dès les premiers coups cinquante ou soixante hommes. Ce ne fut pas sans perdre aussi quelques uns de leurs gens, qui furent tués par la mousqueterie des Negres. A la premiere nouvelle de cette guerre, le Roi de Fetu, qui passe pour le plus grand Monarque de la Côte d'Or, & qui étoit alors âgé d'environ soixante ans, se hâta de venir au Cap-Corse, sans autre suite que dix ou douze Gardes; & s'étant arrêté sous un arbre consacré à la Religion du Pays, qui est à la vûe du Château, il y passa huit jours entiers en prieres, pour engager les Fétiches à lui reveler ce que les Esclaves fugitifs étoient devenus. En même tems, il fit assurer les Anglois qu'il ne prenoit point de part à la révolte; & députant deux de ses Gardes aux Negres de la Ville, il leur fit déclarer qu'a-

Zéle du Roi de Fetu pour l'appaiser.

(3) Villault, p. 237 & suiv.
(4) Artus, *ubi sup.* p. 54.
(5) Des-Marchais, Vol. I. p. 323.

NEGRES DE LA CÔTE D'OR.

près avoir juré, par ses Fétiches, de rendre au Comptoir, sans distinction de tems & de lieux, tous les Esclaves qui déserteroient du Château, il étoit résolu de ne pas quitter l'arbre sous lequel il étoit comme prisonnier des Anglois, sans avoir rempli ses engagemens. Enfin ce différend fut terminé par son entremise, & l'alliance renouvellée avec les Anglois, qui avoient pris soin de sa subsistance pendant tout le tems qu'il avoit passé sous l'arbre sacré. Il étoit vêtu, dans cette occasion, d'un habit de velours noir (6).

CHAPITRE VIII.

Histoire Naturelle de la Côte d'Or.

§ I.

Propriétés du Climat.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR. Froid & chaud du Pays.

La situation de la Côte d'Or étant au cinquiéme degré de la Ligne, on doit juger que l'ardeur du soleil y est extrême; mais le climat n'est pas aussi mal sain que divers Voyageurs l'ont prétendu. Aux mois d'Octobre, de Novembre, Décembre, Janvier, Février & Mars, la chaleur n'a pas moins de violence qu'ils ne lui en attribuent : mais dans tout le cours des autres six mois, les Habitans & les Etrangers mêmes n'en ressentent point d'incommodité. Bosman rend témoignage qu'il y a trouvé, vers le mois de Septembre, le feu presqu'aussi nécessaire qu'en Europe. D'ailleurs les jours les plus chauds (7) sont suivis d'une soirée fraîche. Le même Auteur observe qu'il y a beaucoup de différence entre le froid & le chaud d'autrefois, & celui d'aujourd'hui. Anciennement, dit-il, la chaleur étoit excessive en Eté; mais elle est devenue fort supportable. Le froid, qui étoit très-vif aussi pendant la nuit, jusqu'à laisser des traces de frimats, est aujourd'hui plus modéré. Un Facteur, qui avoit précedé Bosman, assuroit qu'il avoit touvé plusieurs fois, le matin, l'encre gelée dans son cornet. Quoique Bosman n'ait rien éprouvé de semblable, il assure que pendant les nuits du mois de Septembre, il a quelquefois senti le froid jusqu'à trembler. Actuellement les nuits sont encore froides, sans l'être autant qu'autrefois; mais l'hiver du Pays, ajoute-t-il, est plus long qu'il ne l'a jamais été, & dure deux tiers & demi de l'année. Cependant Artus proteste de son côté, qu'on ne sent jamais de froid sur la Côte d'Or. Il ajoute que les jours & les nuits sont d'une égale longueur. Le soleil se leve & se couche régulierement à six heures, quoiqu'il ne paroisse qu'une demie-heure après son lever; de sorte que son lever & son coucher ne peuvent être calculés si exactement qu'en Europe (8).

Longueur des jours & des nuits.

Ce que le climat peut avoir de mal sain, suivant Bosman, ne vient que du passage soudain de la chaleur du jour au froid de la nuit; sur-tout pour ceux à qui l'envie de se rafraîchir fait quitter trop-tôt leurs habits. Artus en

(6) Barbot, p. 344.

(7) Description de la Guinée par Bosman, p. 103.

(8) Le même, p. 114 & suiv.

apporte

apporte une autre cause. La Côte étant assez montageuse, il s'éleve chaque jour au matin, du fond des vallées, un brouillard épais, puant & sulphureux, particulierement près des rivieres, & dans les lieux marécageux, qui se répandant fort vîte, avant que le soleil puisse le dissiper, infecte tous les lieux où il s'étend. Il est difficile de ne pas s'en ressentir, sur-tout pour les Européens, dont le corps est plus susceptible de ces impressions, que celui des Habitans naturels. Ce brouillard est très fréquent pendant l'hiver, sur-tout au mois de Juillet & d'Août, qui sont aussi les plus dangereux pour la santé. Il reçoit un surcroit d'infection du pernicieux usage qui est établi parmi les Negres, de laisser pourrir leur poisson pendant cinq ou six jours, avant que de le manger, & de se décharger honteusement le ventre non-seulement (9) autour de leurs maisons, mais dans tous les lieux publics de leurs Villes.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Brouillard infect & dangereux.

La différence est si grande entre l'air de l'Europe & celui de Guinée, que la plûpart des Européens qui arrivent sur la Côte d'Or, sont presqu'aussitôt saisis d'une maladie qui en fait périr un grand nombre. Mais la principale cause de leur mort est la mauvaise qualité des alimens. Les remedes mêmes qu'on apporte de l'Europe, se trouvent ordinairement corrompus, & les Médecins ne sont que des Barbiers ignorans, qui augmentent le mal en travaillant à le guérir. La nature seule, avec le secours d'une diéte bien entendue & de quelques bons cordiaux, sauveroit probablement quantité de malades. Un homme du commun n'a pas ici d'autre nourriture que du poisson, des poules séches & maigres, du bœuf & du mouton, qui ne valent pas mieux, & qu'on mange à peine sans dégoût dans la meilleure santé. Un malade, qui n'est pas riche, n'a pour ressource que des potages. Le Directeur & les principaux Facteurs sont bien fournis de toutes sortes de légumes & d'excellente volaille : mais ces secours ne sont pas à la portée de tout le monde.

Causes des maladies des Européens.

Les maladies ne viennent pas généralement, comme le pensent quelques Ecrivains, de la débauche & des autres excès ; puisqu'avec beaucoup de tempérance & de régularité on ne se garantit pas toujours des attaques les plus malignes & les plus mortelles. Cependant tous les Auteurs avouent que la plûpart des matelots & des soldats Européens se rendent coupables de leur propre mort, par l'usage excessif du vin de palmier & de l'eau-de-vie. A peine ont-ils reçu leur paye, qu'ils l'emploient à ce brûtal amusement, & l'argent leur manquant bien-tôt, pour acheter des alimens qui pourroient soutenir leur santé, ils ont recours au pain, ou plutôt aux pâtes du Pays, à l'huile & au sel, qui ne réparent pas le double épuisement du travail & de la débauche. Ainsi leurs forces diminuent sensiblement, jusqu'à la naissance de quelque maladie violente, à laquelle ils ne sont plus capables de résister. Leurs supérieurs mêmes, livrés à l'intempérance des femmes & des liqueurs fortes, ne sont pas plus capables de modération.

La débauche a la plus grande part.

Il n'est pas surprenant que les Negres du Pays ne soient pas sujets à des maladies extraordinaires. Ils sont faits au climat par leur naissance, & par l'habitude de vivre au milieu de cette infection. Leurs maladies épidémiques sont la petite verole & les vers. Le premier de ces deux fleaux en fait périr

Les Negres y sont moins sujets.

(9) Artus, *ubi sup.* p. 67 & suiv.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

un nombre incroiable avant l'âge de quatorze ans; & l'autre assujettit les vivans à d'affreuses douleurs dans toutes les parties (10) de leur corps, mais particulierement aux jambes. A l'égard des lieux, ceux qui sont rafraîchis par des vents continuels & où les Negres répandent moins de puanteur, sont sans contredit les plus sains. Tels sont Boutri & Suckonda, dont le séjour est préférable par cette raison (11).

Comment ils reglent les saisons.

Artus observe que les Negres de la Côte d'Or, n'ont pas d'autre regle pour distinguer les saisons, que la différence du tems. Ils le partagent ainsi en hiver & été. A la verité, les arbres sont toujours verds, & couverts de feuilles. Il s'en trouve même un assez grand nombre qui produisent des fleurs deux fois l'année. Mais, pendant l'été, qui est la saison de la sécheresse, une chaleur excessive semble écorcher la terre; au lieu que dans le tems des pluies, qui est l'hiver, les champs sont couverts d'abondantes moissons. Ainsi c'est dans l'hiver qu'il faut marquer leur automne; c'est-à-dire, le tems où ils recueillent leurs grains & leurs fruits, pour remplir leurs magasins (12).

Variétés dans les saisons de la Côte d'Or.

Bosman fait commencer leur été au mois de Septembre, & le fait durer six mois. Il donne le reste de l'année à l'hiver; mais il le divise en trois parties, dont il donne deux mois à la pluie, deux au brouillard, & deux au vent. Cependant cet ordre est sujet à tant d'altérations & de variété, que les Hollandois se sont lassés du calcul. Dans certaines années l'été arrive un mois plutôt que dans les autres. On a fait la même remarque pour le tems des pluies & du brouillard. Enfin l'incertitude & la confusion paroissent augmenter tous les ans. L'Auteur passa dix ans entiers sur la Côte d'Or. A son arrivée, la succession de l'hiver & de l'été fut réguliere, & l'hiver lui parut beaucoup plus rude que les années suivantes. Les pluies furent si violentes pendant plusieurs jours, que le Pays paroissoit menacé d'une effroiable déluge. Mais dans la suite il ne les trouva ni si impétueuses ni si violentes. Axim, qui n'est qu'à vingt lieues de Mina, est géneralement plus sujet aux pluies (13) que tous les autres lieux de la Côte. Bosman fut extrêmement surpris de leur durée. Il demanda quelle en feroit la fin. On lui répondit, qu'elle duroit ordinairement onze mois & vingt-huit jours de l'année. C'étoit, dit-il, une exageration; mais il assure qu'elles durent la moitié de l'année & que par cette raison, il ne croît dans le Pays que du riz & des arbres (14).

Horreur des Negres pour la pluie.

Les Negres de la Côte évitent la pluie avec des soins extrêmes, & la croient fort dangereuse pour leurs corps nuds. Les Hollandois s'en sont convaincus par leur propre expérience, sur-tout dans la saison qu'ils nomment Travado, à l'imitation des Portugais, & qui répond à nos mois d'Avril, de Mai & de Juin. Dans cet intervalle, les pluies qui tombent près de la Ligne sont tout-à-fait rouges, & d'une qualité si pernicieuse, qu'on ne peut dormir dans des habits mouillés, comme il arrive souvent aux matelots, sans se réveiller avec une maladie dangereuse. On a vérifié que des habits dont on se dépouille dans cet état & qu'on renferme sans les avoir fait sécher parfaitement, tombent en pourriture aussi-tôt qu'on y touche. Aussi les Ne-

Ses effets pernicieux.

(10) Artus, *ubi sup.* p. 67.
(11) Bosman, p. 105 & suiv.
(12) Artus, p. 67.
(13) On verra dans la suite des explications plus curieuses de cette pluie.
(14) Bosman, p. 111 & suiv.

grès ont-ils tant d'aversion pour la pluie, que s'ils sont surpris du moindre orage, ils mettent les bras en croix, au-dessus de leur tête, pour se couvrir le corps; ils courent de toutes leurs forces jusqu'à la premiere retraite, & paroissent frémir à chaque goutte d'eau qui tombe sur eux, quoiqu'elle soit si tiéde qu'à peine en ressentent-ils l'impression. C'est par la même raison qu'en dormant sur leurs nattes, ils tiennent pendant toute la nuit leurs pieds tournés vers le feu, & qu'ils se frottent si soigneusement le corps d'huile. Ils sont persuadés que cette onction leur tient les pores fermés, & que la pluie, qu'ils regardent comme la cause de toutes leurs maladies, n'y peut pénétrer (15).

Nature des Tornados.

Les ouragans, que les Portugais ont nommés (16) *Travados* & *Tornados*, & que les Negres appellent *Agambrettous*, suivent ordinairement le soleil (17), qui paroît les attirer. Ce sont des tourbillons de vent, qui s'élevent subitement de l'Est & du Sud-Est, & quelquefois du Nord avec quelques points Ouest. Ils sont accompagnés d'un horrible bruit du tonnerre, d'éclairs qui causent de l'épouvante, de grosses pluies qui semblent tomber en masse, & d'une obscurité extraordinaire, qui dérobe la lumiere du jour en plein midi. La durée de ces Tornados, est d'une heure ou deux, & quelquefois davantage; mais aussi-tôt qu'ils sont finis, l'air devient clair & serein comme auparavant. S'ils arrivent dans la bonne saison, c'est-à-dire, dans celle de l'été, ils n'ont pas la même violence qu'en hiver; cependant ils sont plus incommodes, parce qu'ils sont ordinairement suivis de pluies froides, qui durent plusieurs jours avec une abondance qu'il est impossible de representer.

Signes qui les annoncent.

En hiver, il y a toujours beaucoup à craindre de ces furieux ouragans pour les Vaisseaux qui sont à la voile. Mais on est averti de leur approche par divers signes, & l'expérience apprend aux matelots à s'armer de précaution. On apperçoit dans l'éloignement une nuée fort épaisse & fort noire. Si elle est marquée de plusieurs taches blanches, il faut s'attendre à des vents impétueux. Si sa couleur n'est pas variée, c'est de la pluie qu'elle annonce. Telle est du moins l'observation des gens de mer; mais les Auteurs prétendent qu'elle n'est pas infaillible. Il est certain que les Tornados sont d'un grand secours à la navigation, lorsqu'ils favorisent la course d'un vaisseau, & que leur violence est moderée : mais autrement ils deviennent un obstacle terrible, contre lequel il n'y a point d'autre remede que d'amarrer avec toutes sortes de soins, si l'on peut s'approcher de la Côte, ou de baisser voiles & mats & de se tenir ferme sur toutes ses ancres.

Leur saison.

Les Tornados commencent ordinairement au mois d'Avril, & continuent jusqu'au mois de Juin. Il s'en éleve quelquefois plusieurs dans le même jour, mais ils ne durent alors qu'environ deux heures, & leur grande furie n'a pas plus de quinze ou seize minutes. La force du vent est si excessive, qu'elle a quelquefois roulé le plomb des toits aussi proprement qu'il pourroit l'être par la main de l'ouvrier. Le nom de Tornado ou d'ouragan fait supposer

(15) Artus, p. 70.

(16) Atkins dit que ce sont les Espagnols qui les appellent *Travados*. Mais les Travados ne sont accompagnés que du tonnerre sans pluie.

(17) Barbot, p. 192 & suiv.

foient pas moins communs, ils ne font ni fi fubits ni fi terribles qu'on en puiffe craindre beaucoup de dommages. Le même Auteur trouva dans quelques papiers du Directeur Walkenburg, qui regardoient l'état de la Côte, qu'en 1651 le tonnerre y avoit caufé d'affreux ravages & fait croire à tout le monde que la diffolution de l'univers approchoit. L'or & l'argent fe trouverent fondus dans les coffres, & les épées dans leurs fourreaux. La principale crainte des Hollandois, étoit pour leur magafin à poudre. Il fembloit que tous les tonnerres du Pays fuffent venus s'y raffembler. Mais, par une exception fort heureufe (20), ce fut prefque le feul endroit qui s'en trouva garanti pendant toute la faifon.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

En 1691, un tonnerre épouventable renverfa & mit en pieces, dans le Pays d'Anta, plufieurs milliers d'arbres & quantité de cabanes. Le pavillon du Fort Hollandois de Boutri fut déchiqueté, comme fi l'on eut pris plaifir à le tailler avec cent paires de cifeaux. Les Negres, auffi effraiés que les Hollandois, apporterent, après l'orage, une pierre à laquelle ils attribuoient toutes les découpures du pavillon. Mais l'Auteur eft perfuadé qu'elles venoient de la violente compreffion de l'air, quoiqu'il laiffe, dit-il, l'explication de ce Phenomene aux Naturaliftes. En 1694, le tonnerre brifa tous les verres de la chambre du Facteur, fouleva le berceau dans lequel étoit un de fes enfans, & le jetta même à quelques pieds de diftance. D'un autre côté, les murs du Fort Anglois d'Akra furent ébranlés & fendus dans plufieurs endroits, fans excepter ceux du magafin à poudre; & la vaiffelle d'étain fe trouva réduite en maffe. Pendant que Bofman commandoit à Mauri, un coup de tonnerre fendit une des tourelles du Château, & fon Lieutenant reçut au bras une fecouffe violente, qui ne lui caufa pas d'autre mal. Mais, dans l'efpace de trois ou quatre ans qu'il continua de demeurer fur la Côte, il ne vit rien arriver d'extraordinaire (21).

Autres effets du tonnerre.

Les Portugais ont donné le nom de *Terreno* à un vent de terre que les Negres appellent *Harmattan*, & qui eft fi fort, dès le moment de fa naiffance, qu'il prend auffi-tôt l'afcendant fur les vents de mer. Il forme des orages qui durent ordinairement deux ou trois jours, & quelquefois quatre ou cinq, comme l'Auteur en fit l'expérience à Boutri, au mois de Janvier 1682. Il eft extrêmement froid & perçant. Le foleil demeure caché dans l'intervalle; & l'air eft fi obfcur, fi épais & fi rude, qu'il affecte fenfiblement les yeux. La nudité des Negres les expofe à reffentir fi vivement fon action, que l'Auteur les a vûs trembler comme dans l'accès d'une fiévre violente. Les Européens mêmes, qui font nés dans un climat plus froid, le fupportent à peine, & font obligés de fe tenir renfermés dans leurs chambres, avec le fecours d'un bon feu & des liqueurs fortes. Ces Harmattans regnent à la fin de Décembre & fur-tout pendant tout le mois de Janvier. Ils durent quelquefois jufqu'au milieu de Février, mais ils perdent alors une partie de leur violence. Jamais ils ne fe font fentir pendant le refte de l'année (22).

Vent nommé Terreno & Harmattan.

Barbot rapporte (23) que pendant toute la durée des Harmattans, les Blancs & les Negres font également forcés de demeurer à couvert dans leurs

Combien il eft pernicieux.

(20) Bofman, p. 112 & fuiv.
(21) Voyage d'Atkins, p. 147 & fuiv.
(22) Defcription de la Guinée par Bofman, p. 112 & fuivantes.
(23) Barbot, p. 193 & fuiv.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

maisons, ou n'en sortent que pour des besoins pressans. L'air, dit-il, est alors si suffoquant, qu'il y a peu de poitrines assez fortes pour y résister. La respiration est embarrassée. On avalle de l'huile pour l'adoucir. Les Harmattans ne sont pas moins pernicieux aux animaux qu'aux hommes. Aussi les Negres, qui connoissent le danger, prennent-ils des précautions pour en garantir leurs bestiaux. Deux chevres, que le Commandant du Cap-Corse fit exposer à l'air, dans la seule vûe de s'instruire par l'expérience, furent trouvées mortes au bout de quatre heures. Les jointures des planchers, dans les chambres, & celles des ponts sur les Vaisseaux, s'ouvrent presqu'aussi-tôt que le Harmattan commence, & demeurent dans cet état jusqu'à sa fin. Ensuite elles se ferment d'elles-mêmes, comme s'il n'y étoit point arrivé de changement. La direction ordinaire de ces vents est Est-Nord-Est. Ils sont rarement accompagnés de tonnerre, d'éclairs & de pluie. Leur force est si extraordinaire, qu'ils font changer le cours de la marée; & ce changement est aussi favorable que les Tornados aux Vaisseaux qui font voile de l'Est à l'Ouest de la Côte.

Il fait changer les marées.

Suivant les Observations d'Atkins, les Harmattans, qu'ils appelle *Airmattans*, sont des vents impétueux, qui s'élevent vers Noël, & qui sont accompagnés de brouillards, mais rarement de tonnerre & d'éclairs, comme les Tornados. La pluie les fait cesser. Ils resserrent le papier, le parchemin & le cuir, avec les mêmes effets que l'approche du feu. Quoiqu'ils se fassent sentir sur la Côte d'Or, ils sont beaucoup plus fréquens sur celle de Benin. Leur nom paroît venir de *Mattan*, mot Negre, qui signifie un soufflet (24).

§ II.

Or & Sel de la Côte d'Or.

Or le plus fin de la Côte.

L'Or passe pour le seul fossile de cette Côte; ou du moins les Européens, qui n'y sont attirés que par ce précieux métal, n'ont pas pris la peine de pousser plus loin leurs recherches. Villaut, & Labat son plagiaire, prétendent que l'or le plus fin est celui d'Axim, & que naturellement on en trouve dans ce Canton à vingt-deux ou vingt-trois carats. Celui d'Akra ou de Tasore est inferieur. Celui d'Akkanez & d'Achem suit immédiatement; & celui de Fetu est le pire. Villault ne put apprendre des Negres quelle est leur méthode pour le tirer du sein de la terre. Leurs récits s'accordent si peu, qu'il n'y a point de fonds à faire sur leur témoignage.

D'où les Negres le tirent.

Cependant on sçait, par la vûe même de leur travail, que ceux d'Axim & d'Achem le tirent du sable de leurs rivieres. Il est probable que s'ils ouvroient la terre aux pieds des montagnes, d'où ces rivieres paroissent sortir, ils le trouveroient avec plus d'abondance. Ils confessent, & l'expérience n'en laisse aucun doute, qu'ils trouvent plus d'or dans le sable après les grandes pluies. Si l'or leur manque, ils demandent de la pluie à leurs Fétiches par un redoublement de prieres.

Or de la Montagne de Tafu.

L'or (25) d'Akra vient de la Montagne de *Tafu*, qui est à trois journées

(24) Voyage d'Atkins, p. 149.

(25) Villault, p. 278 & suiv.

de la Côte ; c'est-à-dire, à trente lieues dans l'interieur des terres. Un Chef des Negres paroissoit fort disposé à conduire Villault jusqu'aux Mines, & promettoit de laisser son fils à bord pour ôtage. Mais la saison des pluies, qui survint, fit manquer cette partie. Cependant le Capitaine Negre apprit à l'Auteur que la Mine appartenoit au Roi ; que le travail se réduisoit à fouir la terre & à recueillir l'or qui s'y trouve mêlé ; que la moitié du profit appartient aux ouvriers, & l'autre au Roi. Il ajouta que ce Prince avoit, devant la porte de son Palais, un lingot d'or, qui surpassoit en grosseur le plus gros Fétiche du Pays. En effet, un Officier Danois, qui avoit été plusieurs fois à la Cour de Fetu & d'Akkanez, assura Villault qu'il y avoit vû des Fétiches d'or de la grosseur d'un picotin.

L'or d'Akkanez & de Fetu est tiré de la terre, sans autre fatigue que de l'ouvrir. Mais il ne s'y trouve pas toujours avec la même abondance. Un Negre qui découvre une Mine, ou quelque veine d'or, en a la moitié. Le Roi partage toujours avec égalité. L'or de ce Pays ne passe jamais vingt ou vingt-un carats. On le transporte sans le fondre, & les Européens le reçoivent tel qu'il est sorti de la terre.

Le Géneral Danois avoit un lingot d'or de sept marcs & un septiéme d'once (26), qui venoit de la Montagne de Tafu. C'étoit un present qu'il avoit reçu du Roi d'Akra, lorsque ce Prince s'étoit réfugié dans le Fort Danois après avoir été défait dans une bataille.

Abondance de l'or.

Le Roi de Fetu avoit un casque d'or, & une armure complette du même métal, travaillée avec beaucoup d'art. Rien n'est si commun, parmi les Negres, que les brasselets & les ornemens d'or ; mais ce ne sont que des feuilles, aussi minces que le papier, ou des tissus d'un fil d'or, qui n'est pas plus gros qu'un cheveu. Leurs filieres sont plus belles que celles de l'Europe ; & l'experience, plutôt que l'art, leur en fait tirer meilleur parti. Leurs Rois ont de la vaisselle d'or de toutes sortes de formes. Dans les danses publiques, on voit des femmes chargées de deux cens onces d'or, en divers ornemens, & des hommes qui en portent jusqu'à trois cens. En un mot, dit l'Auteur, l'or est si commun dans ce Pays, qu'un Roi ne fait pas difficulté de distribuer à ses Courtisans deux cens marcs d'or (27) dans une seule fête. Les Negres paroissent charmés d'avoir des Rois libéraux, parce que la circulation de l'or tourne à l'avantage de tout le monde (28).

Les Negres en distinguent trois sortes.

Ils distinguent trois sortes d'or : le Fétiche, les lingots & la poudre. L'or Fétiche est fondu ou travaillé en différentes formes, pour servir de parure aux deux sexes ; mais il s'allie communément avec quelqu'autre métal. Les lingots, sont des pieces de différends poids, tels, dit-on, qu'ils sont sortis de la mine. M. Phips en avoit un qui pesoit trente onces. Cet or est aussi très-sujet à l'alliage. La meilleure poudre d'or est celle qui vient des Royaumes intérieurs de Dunkira, d'Akim & d'Akkanez. On prétend qu'elle est tirée du sable des rivieres. Les Habitans creusent des trous dans la terre, près des lieux où l'eau tombe des montagnes, & l'or est arrêté par son poids. Alors ils tirent le sable avec des peines incroiables, ils le lavent & le passent jusqu'à ce qu'ils y découvrent quelques grains d'or, qui les payent de leur travail,

(26) Cent trente-six onces un septiéme.

(27) Six mille quatre cens livres sterling.

(28) Villault, p. 278 & suiv.

mais avec assez peu d'usure. L'Auteur est persuadé qu'entre une infinité de récits qui se combattent, c'est le seul qui ait quelque vraisemblance; car si la nature avoit placé des mines si près de la Côte, les Anglois & les Hollandois s'en seroient saisis depuis long-tems, & se garderoient bien d'admettre les Negres au partage. On ajoute que la poudre d'or ne se trouve jamais en égale quantité dans toutes les parties de la même riviere. Lorsqu'elle est trop éloignée des premiers flots qui ont traversé les mines, ses particules s'ensevelissent trop avant dans le sable, ou se dispersent tellement que le fruit du travail ne répond plus à la peine.

Fraudes dans ce commerce.

Les Marchands de l'Europe prennent ordinairement un Negre à leurs gages, pour séparer, de l'or véritable, un or faux, qui se nomme *Krakra*. C'est une sorte d'écume séche, ou de poussiere de cuivre, qui se trouve mêlée dans la poudre d'or, & qui donne lieu à beaucoup de fraudes dans le Commerce (29).

Sel de la Côte d'Or.

Après l'or, le principal objet du Commerce, sur cette Côte, est le sel, qui produit des richesses incroyables aux Habitans. S'ils étoient capables de vivre dans une paix constante, cette seule marchandise attireroit sur leur Côte tous les tresors de l'Afrique; car les Negres des Pays interieurs sont obligés d'y venir prendre du sel, du moins ceux qui sont en état de le payer. Les Pauvres usent, au lieu de sel, d'une certaine herbe qui renferme imparfaitement quelques-unes de ses qualités. Au-delà d'Ardra, dans quelques Royaumes d'où vient la plus grande partie des Esclaves, deux hommes se vendent pour une poignée de sel.

Différentes manieres dont il se fait.

Dans les Cantons où le rivage est fort élevé, la méthode des Negres, pour faire le sel, est de faire bouillir l'eau de la mer dans des chaudieres de cuivre, jusqu'à sa parfaite congélation. Mais cette opération est ennuieuse & d'une grande dépense. Les Negres qui sont situés plus avantageusement sur une côte basse, creusent des fossés & des trous, dans lesquels ils font entrer l'eau de la mer pendant la nuit. La terre étant d'elle-même salée & nitreuse, les parties fraîches de l'eau s'exhalent bien-tôt à la chaleur du soleil, & laissent de fort bon sel, qui ne demande pas d'autre préparation. Dans quelques endroits, on voit des salines régulieres, où la seule peine des Habitans est de recueillir chaque jour un bien que la nature leur prodigue.

Dans les lieux hauts, où les chaudieres de cuivre manquent aux Negres, ils se servent de pots de terre, dont ils rangent un certain nombre sur deux lignes. Ils les cimentent avec de l'argile; & par-dessous, ils pratiquent une sorte de four, où ils entretiennent continuellement du feu. Cette maniere est non-seulement la plus pénible, mais elle ne produit point de si bon sel, ni si promptement. Le sel de Fantin, où la Côte est très-favorable, égale la nége en blancheur (30).

Sa beauté & sa blancheur.

Artus assure que dans la plus grande partie de la Côte d'Or, le sel est d'une blancheur & d'une pureté extraordinaire. On le prendroit d'autant plus aisément pour du sucre, qu'on lui donne ordinairement la forme de pain. Les Negres en font beaucoup d'usage dans tous leurs alimens, & l'envelop-

(29) Atkins, p. 184 & suivantes.
(30) Description de la Guinée par Bosman, p. 308 & suivantes.

pent

pent dans des feuilles vertes pour lui conserver sa blancheur. Ils ne se contentent pas, suivant le même Auteur, d'en vendre une quantité incroyable sur leur Côte; ils le transportent dans plusieurs contrées, & la fatigue du voyage est comptée dans le prix. Il ajoute que la meilleure espece est celle d'Anta & de Chinka; que les Habitans de ces deux Cantons jouissent d'une réputation bien établie; que dans le cours de Novembre, Décembre & Janvier, ils recueillent assez de sel pour fournir au Commerce pendant tout le reste de l'année; que le profit qu'ils en tirent leur coûte peu de peine, parce que leur sel blanchit naturellement; qu'après avoir bouilli une seule fois, il n'est point inférieur au sel de Hollande, qui demande des préparations si pénibles : & que son unique défaut est de ne pouvoir soutenir la chaleur du soleil (31).

Histoire Naturelle de la Côte d'Or.

Tems où les Negres le font.

Villault en parle à peu près dans les mêmes termes. Leur sel, dit-il, est plus blanc & meilleur que le nôtre. Ils en transportent la plus grande partie dans l'interieur des terres; & cette fatigue leur produit des avantages considérables. Mais il n'est point à l'épreuve des grandes chaleurs. Elles le rendent trop âcre, & lui donnent une sorte d'amertume (32).

§ III.

Arbres, Plantes, Racines & Grains.

Erreur de Focquenbrog sur les Arbres & les Plantes de la Côte d'Or.

Bosman blâme Focquenbrog, d'avoir assuré, dans sa Description de la Côte d'Or, qu'on ne trouve ni arbres ni plantes à Mina & aux environs, dans l'espace de plusieurs milles. Il rend témoignage, au contraire, que toute la Côte est remplie d'arbres, de diverses grandeurs; & que les charmans bosquets, qui se présentent de tous côtés dans l'interieur des terres, forment des perspectives assez délicieuses pour faire supporter patiemment la malignité de l'air & l'incommodité des chemins. Il ajoute qu'entre les arbres, les uns croissent naturellement avec tant d'ordre, que toutes les comparaisons seroient au desavantage de l'art; tandis que les autres étendent leurs branches & se mêlent avec tant de confusion, que ce desordre même a des charmes surprenans pour les amateurs de la promenade.

Prodigieuse grosseur de certains arbres.

Les arbres vantés par Olearius, qui étoient capables de couvrir deux mille hommes de leur ombre, & ceux dont parle Kirker, qui pouvoient mettre à l'abri du soleil un berger avec tout son troupeau, n'approchent point, suivant Bosman, des arbres de la Côte d'Or. Il en a vû plusieurs, qui auroient couvert vingt mille hommes de leur feuillage. Il en a vû de si larges & de si touffus, qu'une balle de mousquet auroit à peine atteinte d'une extrémité des branches à l'autre. Ceux qui seront tentés de trouver un peu d'exagération dans ce récit, doivent se rappeller ce qu'ils ont déja lû de la grandeur extraordinaire des Canots.

Ils se nomment Kapots.

Ces arbres prodigieux se nomment *Kapots*. Ils tirent ce nom d'une sorte de coton (33) qu'ils produisent, & que les Negres appellent aussi Kapot,

(31) Atcus, dans la Collection de Bry, Part. VI. p. 105.

(32) Voyage de Villault, p. 277.

(33) On en a déja vû la description au second Tome.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

dont l'usage ordinaire est de servir de matelas, dans un Pays où l'excès de la chaleur ne permet pas d'employer les plumes. Leur bois, qui est leger & poreux, n'est propre qu'à la construction des Canots. Bosman ne doute pas que l'arbre célebre de l'Isle du Prince, auquel les Hollandois trouverent vingt-quatre brasses de tour, ne fût un Kapot. On en voit un, près d'Axim, que dix hommes pourroient à peine embrasser.

Bois propres à divers usages.

Il se trouve ici plusieurs sortes de bois, qui pourroit être aisément travaillé. Dans le Pays d'Anta, près du Fort Prussien d'*Akoda* ou de *Dorothea*, & dans le Canton d'Apam, derriere le Fort Hollandois de *Lydsamheyd*, il croît un bois jaune dont on fait des chaises & des tables. *Rio de Gambon* produit deux especes de bois, l'un jaune & l'autre rouge, qui sont fort propres au même usage. On en pourroit faire aussi des gouvernails, de petits mâts, & d'autres instrumens pour la navigation. Les mâts suffiroient du moins pour les Barques, les *Yachts*, & d'autres petits Bâtimens (34).

Smith dit que l'arbre nommé *Bois-rouge* est ici fort gros, & que le bois en est très dur. Il croît que c'est une espece de *Magogoni*, qui ne le cede en rien à celui qui nous vient des Indes Occidentales (35).

Le Papay.

Sa description.

Le *Papay* croît en abondance au long de la Côte. On lit dans quelques Ecrivains, qu'il n'a ni branches ni feuilles, & qu'il ne surpasse pas la hauteur d'un homme. Bosman, pour les réfuter, en donne ici la description. Le tronc, qui a plusieurs pieds d'épaisseur, est composé d'un bois spongieux, qu'on prendroit pour une racine, tant il en a l'apparence. Il est creux, & peut être abbatu facilement d'un coup de hache. Son fruit sort d'abord du sommet, sans qu'il ait produit aucune branche. Mais lorsque l'arbre avance en âge, il pousse des branches, qui sortent vers le sommet & qui produisent aussi des fruits. Entre ces branches & le tronc, il croît d'autres petits rejettons, assez semblables au roseau, creux & un peu courbés. L'extrêmité de ces rejettons se couronne de larges feuilles, qui ne ressemblent pas mal à celles de la vigne. On voit des papays hauts de trente pieds. Le fruit, qui porte aussi le nom de papay, est à moitié gros comme la noix de coco. Sa forme est ovale. Il est vert au dehors & blanc dans l'interieur. Mais avec le tems, l'interieur devient rouge & se remplit d'un grand nombre de pepins blancs, qui sont sa semence. On distingue deux especes de papays; les mâles & les femelles; ou du moins, on donne aux uns le nom de mâles, parce qu'ils ne portent point de fruit & qu'ils sont continuellement en fleurs. Ces fleurs sont longues & blanches. La femelle en porte aussi, mais moins longues & moins nombreuses. Quelques Hollandois prétendent avoir observé que la fécondité des femelles augmente lorsqu'elles sont près des mâles. Mais l'Auteur croit qu'on en peut douter sans crime (36).

Qualités de son fruit.

Smith dit que le papay s'éleve en un tronc fort droit, de sept ou huit pieds de hauteur; & qu'au sommet il pousse de petites branches vertes, qui portent des feuilles semblables à celles de la vigne. C'est entre ces branches & près du tronc qu'il place le fruit. Coupé en pieces, dit-il, bouilli avec de la chair salée, il fait un mets supportable, pourvu que le poivre & le beurre n'y soient pas épargnés; car de lui-même il a peu de goût. Les An-

(34) Bosman, p. 294.
(35) Smith, p. 160.
(36) Bosman, p. 290 & suiv.

glois & les Hollandois y mettent du jus de limon & du sucre; & le faisant cuire en pâte, ils lui trouvent, dit l'Auteur, la couleur & le goût d'un pâté de pommes.

Le Cinamome.

Le cinamome ressemble assez au laurier. Son écorce interieure est la plus forte & celle qui mérite le mieux le nom de canelle. L'Auteur se trouvant un jour au Cap-Corse, goûta de l'écorce d'un cinamome & la trouva fort insipide. Mais ayant mis dans sa poche quelques feuilles du même arbre, qu'il apporta séches en Europe, il fut surpris de leur trouver à (37) Londres plus d'odeur & de goût que l'écorce verte n'en avoit en Afrique.

Orangers.

Axim offre une prodigieuse quantité d'oranges, douces & aigres. Les premieres sont communément assez bonnes; mais dans le jardin de Mina, qui en est rempli, elles ne le cedent gueres à celles de la Chine. Dans les autres cantons de la Côte d'Or, on trouve peu d'orangers. La Riviere de Boutri, que l'Auteur visita plusieurs fois, n'en presente pas un sur ses bords, quoiqu'on en découvre un petit nombre sur les collines, près des Forts Hollandois.

Limoniers.

Les limoniers, qui portent ici le nom de *Brambas*, croissent dans toutes les Parties de la Côte, sur-tout à Mauri, où l'on en tire le jus dans des presses. Dans tout autre tems que celui des sécheresses extraordinaires, le Canton donne deux cens tonneaux de ce jus, à vingt ou vingt-cinq schellings d'Angleterre par tonneau, & fournit la même quantité de petits limons confits, qui sont fort recherchés en Hollande (38).

Grenadiers.

Les grenadiers ont été transplantés ici de l'Europe; mais ils n'y reussissent pas bien. Bosman vit quelques grenades dans les jardins de Mauri. On l'assura qu'elles pourrissoient presque toutes avant leur maturité (39).

Autres fruits.

Il se trouve quantité d'autres fruits sur la Côte d'Or; mais comme les Européens les connoissent peu, parce qu'ils n'osent s'y fier assez pour en manger beaucoup, l'Auteur ne s'arrête point à leur description. Cependant il parle de plusieurs especes de prunes, bleues & blanches, qui ressemblent aux nôtres par la forme & la couleur, mais qui sont d'une douceur fade & trop séches (40). Il parle aussi des vignes de Mauri, auxquelles, dit-il, il peut donner hardiment ce nom, parce qu'il ne s'en trouve point dans aucun autre lieu de la Côte. Elles produisent deux fois l'année; mais étant livrées au soin d'un Negre ignorant, la plus grande partie des grapes séche ou pourrit avant le tems de leur maturité. Le raisin est bleu, gros & de fort bon goût. On ne sçauroit douter qu'avec une culture mieux entendue il ne devînt aussi bon & peut-être meilleur que celui de l'Europe. Il l'emporte déja sur celui de Hollande. L'Auteur admire beaucoup que tous les moyens qu'on a tentés pour le faire croître en divers endroits de la Côte d'Or, n'ayent eu de succès qu'à Mauri; mais il n'entreprend point de rendre raison des bizarreries de la Nature. Les premieres vignes, dit-il, y ont été plantées par les Portugais. Il regrette qu'ils n'en aient point apporté davantage; car on ne voit de raisin qu'à la table du Gouverneur Hollandois, qui croit accorder une faveur extraordinaire aux Etrangers lorsqu'il leur laisse la liberté de voir ses vignes. Tels sont les arbres fruitiers de la Côte d'Or (41).

Vignes de la Côte d'Or.

Leur origine.

(37) Voyage de Smith, p. 160.

(38) Bosman, *ubi sup.* p. 289; & Barbot, p. 100.

(39) Bosman, *ubi sup.* p. 292.

(40) Bosman, p. 292.

(41) Artus, p. 82.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Cannes de sucre.

Les Cannes de sucre y croissent de la hauteur de sept ou huit pieds; c'est-à-dire, celles qui sont cultivées dans le jardin du Gouverneur; car les cannes sauvages, qui viennent assez abondamment, sur-tout dans le Pays d'Anta, sont hautes de dix-huit & de vingt pieds. Bosman ne doute pas qu'avec les soins convenables, on ne pût les conduire à leur perfection. Mais il en coûteroit beaucoup de peine, parce que leur maturité est fort lente, & qu'elles ont besoin de deux ans pour arriver à leur pleine grosseur (41).

Calebassier.

Le Calebassier de la Côte d'Or n'est pas différent de celui dont on a déja donné la description. Cependant Smith fait quelques remarques, qui méritent de n'être pas négligées. La feuille du Calebassier, dit-il, ressemble à celle de la Gourde; & le fruit, quand il est verd, ressemble à la gourde aussi.

Leur grandeur.

Les Calebassiers que les Negres cultivent près de leurs cabanes, s'élevent au long des murs, en s'y attachant, & couvrent assez les toits pour leur donner de l'ombre. Lorsque le fruit est mur, les Negres l'exposent au soleil, qui endurcit la peau extérieure, consume tout ce qu'elle renferme, & n'y laisse que la graine. Il suffit alors de la secouer pour la faire sortir. La forme naturelle des Calebasses, est celle des flacons de Florence; mais dans leur jeunesse il est aisé de leur faire prendre toutes sortes de figures. Il y a tant d'inégalité dans leur grandeur, qu'il s'en trouve de la mesure d'une pinte, jusqu'à celle de trente ou quarante (42).

Arbres de la Côte d'Or.

La Côte d'Or a des palmiers de toutes especes, des guaviers, des tamarins, des mangles, & tous les autres arbres qui se trouvent (43) sur la Côte Occidentale d'Afrique. Elle est aussi pourvue des mêmes légumes & des mêmes racines. Artus, qui s'étend plus que Bosman sur les fruits, dit que les prunes, les poires, les oranges, les citrons & les noix de coco y sont en abondance, mais que les figues n'y croissent pas si bien. Il loue particulierement la pomme de cormantin, les bananes, les ananas, & les melons d'eau.

Pomme de Cormantin.

La pomme de cormantin tire son nom de ce Pays, parce qu'elle y est fort commune. Elle est de la grosseur d'une noix dans sa coque. Sa chair est jaune & tire un peu sur le rouge. Artus a reconnu par expérience qu'elle est non-seulement fort agréable, mais rafraîchissante, & salutaire aux malades, sur-tout à ceux qui sont attaqués de la dissenterie. Elle est fort astringente; & si on la fait cuire, dit-il, avec du vin & du sucre, il la prefere, pour l'utilité & l'agrément, aux meilleurs tamarins (44).

Différentes sortes d'ananas.

Nous avons déja donné (45) la description de la banane. L'ananas, suivant le récit d'Artus, est un fruit remarquable par l'excellence de son odeur. Il porte differens noms. Aux Canaries, on l'appelle *Ananesa*; au Bresil, *Mana*, dans l'Isle d'Hispaniole, *Savama*, & dans d'autres lieux *Pinas*. On distingue le mâle & la femelle; mais tous deux sont de la grosseur du melon. Leur couleur est fort belle : C'est un mélange de verd, de jaune & d'incarnat, qui dans leur parfaite maturité, se change en orangé. Leur qualité est chaude. Il faut les manger avec du vin, & se garder d'en faire excès, si l'on ne veut courir les risques d'une violente inflammation. La Côte d'Or, & même

(41) Artus, p. 82.
(42) Smith, p. 29.
(43) Voyez l'Histoire Naturelle au Tome troisiéme.
(44) Bosman, p. 252.
(45) Voyez l'Histoire Naturelle du Tome troisiéme.

toute la Guinée, n'en produit qu'une seule espece, qui s'éleve de trois ou quatre pieds, & dont les feuilles ressemblent à celles de la *Sempervive*. L'Ananas coupé en tranches, dans du vin d'Espagne, parut si délicieux à l'Auteur, qu'il ne se lassoit pas d'en manger. Son jus, dit-il, a quelque chose de plus doux & de plus charmant que le musc. Il ajoute que si le couteau dont on s'est servi pour le couper, n'est pas essuié, il paroît taché dans l'espace d'une demie-heure, comme s'il avoit été frotté d'eau forte. L'ananas aime un terrain sabloneux (46).

Histoire Naturelle de la Côte d'Or.

Excellence de ce fruit.

Bosman convient de la beauté (47) de ce fruit; mais il n'y trouve pas toute la délicatesse que d'autres lui attribuent. Sa plante a quelque ressemblance avec la grande Sempervive (*Houseleik* en Anglois). Cependant les feuilles ne sont ni si larges ni si épaisses. D'ailleurs, elles s'élevent davantage; elles sont armées de pointes; & leur couleur est un verd-jaune foncé; au lieu que celle de la Sempervive, est d'un très beau verd.

Sa description.

La plante de l'ananas pousse entre ses feuilles une sorte de fleur, de la grosseur du poignet, verte, mais ornée d'une belle couronne rouge, & environnée de petites feuilles fort agréables. Par degrés, cette fleur se change en fruit. Il est d'abord verd, & ses feuilles jaunissent. Mais en meurissant, il devient aussi parfaitement jaune. Sa couronne lui demeure, quoiqu'elle prenne une couleur jaunâtre. Autour de la plante, il s'éleve de petits rejettons, qui servent à la propagation de l'espece.

Sentiment de Bosman sur l'ananas.

Lorsque Bosman paroît se déclarer contre l'ananas, il ne prétend pas que le goût de ce fruit soit désagréable; mais après l'avoir trouvé délicieux au premier moment, il assure qu'on s'en dégoûte bien-tôt. Cependant il ajoute que cette fadeur peut être relevée avec de la canelle, du vin & du sucre. Il croit même cet assaisonnement nécessaire, parce que l'ananas est trop chaud pour être mangé seul. Il blâme Monardus de lui avoir attribué des qualités froides. Enfin il croit son jus si capable de causer des inflammations, qu'il a vû, dit-il, cracher le sang à ceux qui en mangeoient avec excès. D'un autre côté il a reconnu, par des expériences continuelles, qu'il est faux (48) que le jus de l'ananas pénetre & ronge le fer dans l'espace d'une demie-heure. A la verité le couteau dont on s'est servi paroît un peu taché, & son tranchant s'émousse. Mais la même chose arrive en coupant un citron, un limon, une orange, une banane, & d'autres fruits, sur-tout lorsqu'ils ne sont pas murs. Bosman ajoute encore que Linschoten s'est trompé, lorsqu'il donne une brasse de hauteur à la plante. Elle n'a pas plus d'un pied & demi, & la tige du fruit un demi-pied; ce qui ne surpasse jamais la hauteur de deux pieds. De grands Voyageurs l'ont assuré qu'il n'y a point de différence réelle entre l'ananas d'Afrique, d'Asie, & d'Amérique (49).

Melon d'eau.

Le melon d'eau, suivant le même Auteur, est un fruit beaucoup plus noble & plus agréable que l'ananas. Avant sa maturité, il est blanc dans l'interieur (50) & verd au dehors. Mais, en meurissant, son écorce se couvre de taches blanches, & sa chair est entremêlée de rouge. Il est aqueux, mais

(46) Artus, *ubi sup.* p. 84 & suiv.

(47) Il cite à cette occasion Linschoten & Simon de Vries.

(48) Bosman, p. 302 & suiv.

(49) Le même, p. 304.

(50) Voyez l'Histoire Naturelle du second Tome.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

d'une saveur délicieuse, & fort rafraîchissant. Lorsqu'il est verd, il se mange en salade, comme le concombre, avec lequel il a quelque ressemblance. Ses pepins, qui sont les mêmes, deviennent noirs à mesure qu'il meurit, & produisent, avec peu de soin, des fruits de la même espece. Le melon d'eau croît comme le concombre; mais ses feuilles sont différentes. Sa grosseur ordinaire est le double des melons musqués de l'Europe. Il croîtroit en abondance sur la Côte d'Or, si les Negres n'étoient trop paresseux pour le cultiver. Il ne s'en trouve à present que dans les jardins des Hollandois. Sa saison est le mois de Juillet & le mois d'Août. Mais dans les années abondantes, il porte deux fois du fruit (51).

Serpentine & tabac.

La nature n'a point accordé au Pays les herbes qui sont communes en Europe; excepté la serpentine & le tabac, qui croissent ici en abondance. Mais Bosman trouve le tabac de la Côte d'Or d'une puanteur insuportable, quoique les Negres en fassent leurs délices. La maniere dont ils le fument est capable d'empêcher qu'il ne leur nuise. La plûpart ayant des tuiaux de cinq ou six pieds de long, les vapeurs les plus infectées peuvent perdre une partie de leur force dans ce passage. La tête des pipes est un vaisseau de pierre ou de terre, qui contient deux ou trois poignées de tabac. Les Negres qui vivent parmi les Européens ont du tabac du Bresil, qui vaut un peu mieux, dit l'Auteur, quoiqu'il soit aussi fort puant. La passion des deux sexes est égale pour le tabac. Ils se retrancheroient jusqu'au nécessaire pour se procurer cette consolation dans leur misere; ce qui augmente tellement le prix du tabac, que pour une brasse Portugaise, c'est-à-dire, pour moins d'une livre, ils donnent quelquefois jusqu'à cinq schellings. La feuille de tabac croît ici sur une plante de deux pieds de haut. Elle est longue de deux ou trois paumes, sur une de largeur. Sa fleur est une petite cloche, qui se change en semence dans sa maturité (52).

Herbes & Simples, Racines & Gommes.

Barbot nous apprend qu'on trouve sur la Côte d'Or plus de trente sortes d'herbes, toutes fort saines, avec quantité de simples, de racines & de gommes, qui pourroient être d'une grande utilité dans la médecine, & qui méritent les recherches d'un habile (53) Botaniste. On y trouve particulierement une plante (54) que les Negres nomment *Fétie*, & qui ressemble à nos raves par les feuilles & la racine. Le goût en est fort agréable & la vertu extrêmement stomachique.

Les légumes & les salades des Comptoirs Européens viennent des semences qu'on apporte de l'Europe, & croissent très heureusement; sur-tout les laitues romaines, les choux & les melons. Le pourpier sauvage se trouve de toutes parts dans les campagnes, & sert aux matelots pour le potage (55).

Deux especes de gingembre.

On voit ici, dans plusieurs Cantons, une sorte de gingembre, qui s'éleve de deux ou trois paumes. Le gingembre est la racine. Les Negres le recueillent aux mois de Décembre & de Janvier, & le font sécher dans des vaisseaux bien luttés, parce qu'ils ont reconnu que la moindre évaporation lui fait perdre sa force. Ils en ont une autre espece, dont la tige est un peu plus haute, & dont la racine verte se mange en salade avec du sel, de l'huile

(51) Bosman, p. 304; & Barbot, p. 204.
(52) Bosman, p. 306.
(53) Barbot, p. 198.
(54) Barbot l'appelle une espece de légume, p. 198.
(55) Villault, p. 306.

& du vinaigre. Le gingembre transplanté croît facilement dans tous les lieux chauds. Celui que la nature produit d'elle-même a peu de force. Cependant il differe en bonté, suivant l'exposition du lieu. Le meilleur vient du Brezil & de Saint-Domingue. On estime beaucoup moins celui de Saint-Thomas & du Cap-Verd (56).

Passion des Negres pour l'ail.

Les Negres ont tant de passion pour l'ail, qu'ils l'achetent à toutes sortes de prix. Barbot assûre qu'il y a gagné cinq cens pour cent (57), avec beaucoup de regret de n'en avoir pas apporté une plus grosse provision.

Ignames.

Les racines de la Côte d'Or sont les ignames & les patates. Le Pays est rempli d'ignames. Ils ont la forme de nos gros navets, & se sément de la même maniere. Leur peau extérieure est grise ou couleur de cendres, & leur chair aussi blanche que celle du navet, quoiqu'il y ait beaucoup de différence pour le goût. On les fait bouillir avec de la viande; & les assaisonnant de sel & d'huile, on en fait (58) une assez bonne nourriture. Ils tiennent lieu de pain aux Negres, & font la meilleure partie de leur subsistance (59). Après le riz du moins, c'est le plus grand avantage que le Pays ait reçu de la nature. L'igname croît sous terre, comme le navet. Il pousse au dehors une longue tige verte, assez semblable à celle des haricots, mais armée de petites pointes. Cette tige s'éleve au long d'une infinité de pieux, que les Negres plantent exprès en forme d'échalas, & sert à leur faire connoître quand la racine est meure. Le goût des ignames, suivant Bosman, tire sur la noisette. Sabu est le Canton qui en produit le plus, & qui en fournit à ceux où la terre est moins fertile. A Mauri, ils valent quatorze schellings le cent, & sont encore plus chers dans d'autres lieux (60). Smith observe que les ignames ressemblent aux panets plutôt qu'aux navets de l'Europe; mais qu'ils sont plus gros à proportion de leur longueur. Elle est ordinairement d'environ douze pouces; & leur circonférence est à peu près de la même mesure au sommet. Rotis, ils ont le goût de la patate d'Angleterre. Au contraire, la patate de la Côte d'Or ne ressemble à la nôtre que par la forme. Elle est d'un goût fade (61), qui n'approche point de celui des ignames. Artus en juge autrement. Il dit que les patates & les ignames different peu pour le goût; que la patate est rouge; mais que ces deux racines ont également le goût de la noisette, & qu'elles sont dans une égale abondance. Suivant Villault, les Negres ont une grande abondance de patates, qui leur viennent des Hollandois, & qu'ils appellent artichaux des champs. Elles ont, dit-il, le même goût que les ignames (62).

Sa description.

Patates & leur description.

Les patates, comme les ignames, poussent une tête verte, qui rampe sur la terre. Les branches qui sortent de cette tige, n'ont besoin que d'être coupées & plantées pour produire d'autres patates; au lieu que les ignames ne viennent que de leur racine. Les patates sont ovales, & communément de la forme des gros & longs navets de Hollande. La peau extérieure en est rouge; mais la chair est fort blanche. Roties & bouillies, elles tiennent lieu de pain aux

(56) Artus, p. 83.

(57) Barbot, p. 280.

(58) Villault dit qu'ils les coupent en pieces & les mangent comme les navets en France.

(59) Artus, *ubi sup.* p. 85.

(60) Bosman, p. 299.

(61) Barbot (p. 197) dit qu'il s'en trouve de huit & dix livres, & qu'elles sont, audehors, d'un rouge jaunâtre.

(62) Smith, p. 165.

Negres, sur-tout dans le Royaume de Juida; où ils n'ont presque pas d'autre nourriture. Le plus grand nombre des Voyageurs s'accorde à les trouver beaucoup meilleures que les ignames, & d'un goût qui tire sur celui de la châteigne bouillie. Anta & Sabu sont les plus fertiles en patates. On prétend qu'avant l'arrivée des Portugais, qui apporterent le millet en Afrique, les Negres ne subsistoient que de ces deux racines; ce qui paroît d'autant plus vraisemblable, qu'à present même le millet y est assez peu cultivé, & qu'une grande partie des Habitans se réduisent encore à leur aliment primitif (63).

Féves & pois.

Ils ont néanmoins des féves & des pois de diverses couleurs; rouges (64), noirs, violets & gris. On distingue une espece de pois, qui est pourpre ou couleur de rose, & qui fait un mets délicieux, lorsqu'elle est assaisonnée à l'huile. Mais elle n'est point assez commune pour servir de nourriture (65) ordinaire. La meilleure sorte de féves, est celle que les Negres appellent *Kallavances*, de la forme & de la grosseur de nos haricots. Fraîche ou vieille, elle se mange fort bien avec toutes sortes de viande (66).

Plusieurs especes de féves.

Bosman parle de plusieurs especes de féves. Les premieres ressemblent (67) aux féves hollandoises de jardin. Elles en ont à peu près la figure & le goût. La seconde espece est plus grosse. Sa cosse est longue de trois quarts d'aune, & la féve est d'un rouge brillant. La troisiéme a beaucoup de ressemblance avec les petites féves de Hollande, qui s'appellent féve de Princesse, excepté qu'elles sont d'un rouge foncé. Non-seulement elle est bonne & nourrissante, mais elle fait une nourriture délicate. Toutes ces especes croissent comme les haricots, en rampant, ou soutenues par des rames. Mais les especes suivantes viennent différemment. Bosman nomme d'abord les *Jojoties*, qui se répandent sur la terre, comme les patates, renfermées dans de petites cosses assez longues, & qui sont fort bonnes, quand elles sont nouvelles. Il parle d'une seconde espece sans la nommer. Elle croît, dit-il, sur des arbres qui sont de la grandeur du groseiller. Sa cosse ressemble à celle de nos petits pois. Mais chaque cosse ne contenant qu'une féve, il en faut un grand nombre pour en faire un plat. La troisiéme espece, que Bosman nomme *Gobbegobes*, croît sous terre, deux féves dans chaque cosse, & pousse au dehors une petite feuille; mais c'est la moins estimée, quoiqu'elle fasse la nourriture de quantité de Negres. Enfin la derniere sorte, est une féve de terre, que les Hollandois ne connoissoient que depuis peu d'années, & qu'ils ont nommée féve d'Angola, parce qu'elle vient originairement de cette région. Elle est fort bonne sous la braise, comme les châteignes. C'est sans raison qu'on la compte au rang des féves, puisqu'elle ne croît point dans une cosse, & qu'elle ne se mange point comme les autres. Les Hollandois lui trouvent le goût de la noisette. Si on l'écrase, & qu'après l'avoir laissée tremper dans l'eau, on la presse dans un linge, la liqueur qui en sort tient lieu de lait avec du riz, & n'en peut être aisément distinguée; sur-tout si l'on y mêle un peu de bearre, avec de la canelle & du sucre (68).

Jojoties. Gobbegobes. Féves d'Angola.

Maïz & ses différens noms.

Le grain que les Negres appellent maïz, & qui porte ailleurs le nom de

(63) Artus, p. 85.
(64) Villault, p. 274.
(65) Bosman, p. 299.
(66) Villault, *ubi sup.*
(67) Bosman, p. 300 & suiv.
(68) Description de la Guinée par Bosman, p. 300 & suiv.

bled

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

bled de Turquie (69), est célèbre dans toutes les parties du monde. Les Portugais l'apporterent, les premiers, d'Amerique dans l'Isle de Saint-Thomas; d'où il fut transplanté sur la Côte d'Or. Il avoit été jusqu'alors inconnu aux Negres; mais il a multiplié dans leur Pays (70) avec tant d'abondance, que toutes ces régions en sont aujourd'hui couvertes. Barbot prétend que le nom de maïz est venu d'Amerique. Les Portugais lui donnent celui de *Milhio-Grande*, c'est-à-dire, grand-millet; les Italiens le nomment (71) bled de Turquie, & les François bled d'Espagne (72).

Son usage & ses qualités.

Le maïz demande un terrain chaud & humide. Il produit deux moissons chaque année. On ne le seme point comme le bled. Il se plante à la main, comme les pois & les féves; & dans un espace fort court il s'éleve de la hauteur d'un homme. La tige ressemble à celle des roseaux de marais. Les Negres s'en servent pour couvrir leurs maisons. Quoiqu'elle soit fort mince, & les épis de la grosseur d'un concombre, elle en porte sept ou huit, dont chacun renferme quelquefois cinq cens cinquante grains (73).

Ces grains sont de diverses couleurs; les uns blancs, d'autres noirs, jaunes, orangés, rouges, violets, pourpres, &c. tous dans le même épi avec cette variété. La grandeur des épis est fort inégale; mais les plus grands sont les meilleurs. En Amérique, la tige sert à nourrir les troupeaux (74).

La premiere moisson du maïz se fait au mois d'Août, & l'autre à la fin de l'année. Mais celle-ci est toujours moins abondante, parce que les Negres n'esperant pas beaucoup de pluie dans cette saison, ne confient à la terre que la moitié de leur semence. Ce travail leur coûte peu. Un ou deux hommes, au plus, peuvent préparer autant de terre qu'une charrue en laboure dans les Pays de l'Europe. Cette espece de bled prend racine aisément; & cette facilité, jointe à l'abondance des grains, qui ne sont jamais moins de trois ou (75) quatre cens, le fait multiplier avec une fécondité prodigieuse.

Après la premiere moisson, mille tiges ne coûtent pas plus d'un écu d'Angleterre; & dans plusieurs Cantons elles sont encore à meilleur marché. Le bled qu'on en tire monte à cinq boisseaux. Quoique les grains blancs soient les plus beaux (76), les rouges passent généralement pour les meilleurs.

Millet de la Côte d'Or.

La seconde espece de grain, sur la Côte d'Or (77), est le véritable millet, que les Portugais appellent *Milhio-Piqueno*, ou petit (78) millet. Artus dit que l'épi en est fort long, & que les grains ressemblent par la couleur au chenevi, mais qu'ils ont un peu plus de longueur. Ils sont renfermés dans des cosses sans barbe, comme le bled de Canarie. La farine en (79) est

(69) On en a déja parlé dans l'Histoire Naturelle du second Volume.

(70) Artus, p. 69; & Barbot, p. 196.

(71) Smith dit qu'on l'appelle aussi bled de Guinée.

(72) Barbot, p. 197.

(73) Villault dit que le meilleur croît sur les lieux élevés.

(74) Artus, *ubi sup.*

(75) Barbot dit quatre ou cinq cens; de sorte qu'une seule tige porte mille, quinze cens, & quelquefois deux mille grains.

(76) Bosman, p. 296; & Smith, p. 164.

(77) Bosman, & Smith après lui, dit que les Portugais nomment la seconde sorte de millet, maïz; mais c'est une erreur.

(78) Le même Auteur l'appelle un grain excellent, p. 69.

(79) Artus, p. 67.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

blanche. Les Negres avoient du millet avant l'arrivée des Portugais. Il n'a besoin que de trois mois pour meurir. Après la moisson, l'usage est de le faire sécher au soleil pendant l'espace d'un mois. Alors on sépare les épis de la tige; & les mettant en gerbes, on les transporte dans les magasins. Les tiges, ou la paille, servent à couvrir les cabanes; & dans plusieurs cantons, à faire les haies qui les environnent (80).

Bosman compare le millet de la Côte d'Or à la graine de coriandre, & prétend y trouver aussi beaucoup de ressemblance avec le petit seigle de Hollande. Il est de bon goût & fort nourrissant. Il croît comme le grand millet, avec cette différence, que la tige n'est pas si épaisse, & que l'épi n'est pas couvert de feuilles. Aussi est-il plus exposé à servir de proie aux oiseaux; ce qui le rend de la moitié plus cher que l'autre.

Différence de son prix.

On trouve sur toute la Côte d'Or (81) du millet des deux especes. Mais il est moins commun & par conséquent plus cher dans le Canton d'Axim. Celui d'Anta en produit une abondance surprenante dans les années fertiles. Bosman acheta le millier de tiges à six, sept, huit & neuf takos (82). Il est rare que le sac monte à plus de deux schellings. Ainsi, dans les tems de paix, le bled est la moins chere de toutes les provisions. Mais pendant la guerre il devient quelquefois d'une cherté incroyable. L'Auteur vit donner pour mille tiges une once d'or, qui revient presqu'à quatre livres sterling. Les Negres n'en peuvent accuser que leur propre paresse, qui ne leur permet jamais de porter leurs vûes au-delà du besoin d'une année. D'ailleurs le grand nombre de Vaisseaux qui viennent continuellement pour la traite des Esclaves, en achetent tous les ans plusieurs milliers de sacs (83).

Pâtes & pain des Negres.

Les Negres composent une sorte de pâte, du maïz mêlé avec le millet. Ceux qui ont vécu avec les Portugais broient le maïz, seul, & sçavent en faire d'excellent pain, qu'ils vendent aux Européens avec beaucoup d'avantage. Il se conserve plusieurs mois sans altération. Les enfans font griller les épis de millet, & les mangent au lieu de pain. Mais l'usage trop fréquent de cette nourriture échauffe le sang jusqu'à causer le scorbut ou la galle, quoiqu'elle soit d'ailleurs fort saine & qu'elle ait le goût de notre froment.

Le millet se broie fort aisément, sur-tout lorsqu'il est nouveau, & demande peu de peine pour en faire d'excellent pain. Lorsque la pâte est bien paitrie, il ressemble à notre pain d'orge. Mais comme les Negres ignorent l'usage des fours & ne connoissent pas mieux l'art de paitrir, ils ne font cuire leur pâte que sous la cendre chaude; ce qui en fait du gâteau plutôt que du pain. Cependant il n'est pas désagréable au goût, quoique les dents se ressentent quelquefois des restes de gravier, qui viennent de la pierre qu'on emploie pour broyer le grain (84).

Bosman assure que le pain de maïz, lorsqu'on en retranche le son, est fort pesant, faute de levain; sans quoi il seroit aussi sain que le pain commun de l'Europe.

Villault represente en peu de mots les qualités de leurs différentes sortes

(80) Villault, p. 276 dit que le millet aime un terrain bas.

(81) Bosman, p. 297.

(82) Artus, p. 69.

(83) Bosman, p. 107; & Villault, p. 275.

(84) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI. p. 69.

de pain. Leur pain de riz a beaucoup de blancheur, mais il est fort pesant. Leur pain de millet est brun & de mauvais goût. Leur pain de maïz est amer. Enfin le meilleur & le plus (85) agréable est celui qui est mêlé de maïz & de millet.

Qualités de quatre sortes de pain.

Liqueur composée avec le maïz.

Artus observe que les Indiens de l'Amérique font de leur maïz une sorte de liqueur qu'ils nomment Chinka, & qui est aussi capable d'enyvrer que le vin. Les Negres de la Côte d'Or le font tremper dans l'eau, pour en faire une espece de biere, qu'ils nomment *Pittau*. Mais cet usage n'est établi que dans les Cantons où les Negres ont beaucoup de commerce avec les Portugais (86).

Riz de la Côte d'Or.

Le riz n'est pas commun dans toutes les contrées de la Côte d'Or. Il s'en trouve très peu hors des Cantons d'Axim & d'Anta. Mais il croît avec tant d'abondance à l'entrée de la Côte, qu'on l'y trouve, net & préparé, à moins d'un sol la livre; tandis que dans les autres lieux à peine l'a t-on, mêlé & chargé de sa paille, au même prix. Le Canton d'Axim, qui manque de millet, est dédommagé fort heureusement par le riz (87).

Observations d'Artus.

Ajoutons à cet article les observations d'Artus sur le riz de la Côte d'Or. Il croît, dit-il, sur une tige longue & ferme, mais un peu courbée. L'épi est environné de barbes fort pointues. La cosse qui renferme les grains est jaune. L'Auteur donne un pied & demi de longueur à la tige. Elle ressemble à celle de l'orge; mais la racine approche plus de celle du froment. Dans son origine, le riz vient des Indes Occidentales, d'où il s'est répandu dans toutes les Parties du Monde. Il demande un climat chaud, & ne meurit guéres qu'à la fin de Septembre. On admire qu'un grain si sec & si ferme ne se plaise que dans un terrain humide, ou que des terres aqueuses puissent produire un grain si substantiel & si nourrissant (88).

Fleurs de la Côte d'Or.

A l'égard des fleurs, Villault n'en remarqua pas beaucoup sur la Côte d'Or. Il n'en cite qu'une, qui est couleur de flamme, sans odeur, & dont la tige est de la grosseur du senevé. La même fleur est fort commune dans l'Isle de Saint-Thomas (89).

§ IV.

Animaux sauvages & privés.

Taureaux, vaches, chévres, moutons, &c.

ENtre les animaux privés, le premier rang semble appartenir aux taureaux, aux bœufs, aux vaches, aux chévres & aux moutons. Dinkira, Asiante, Axim & d'autres Pays interieurs en sont remplis; mais ces contrées sont si éloignées de la mer, qu'il en vient peu de bœufs & de vaches sur la Côte. Cependant on nourrit un grand nombre de toutes sortes de bestiaux dans les Cantons d'Axim, de Pokerson, de Mina & d'Akra; sur-tout dans celui d'Akra, parce qu'on les y amene aisément d'Aquambo & de Lampi.

Dans les autres Cantons, il ne se trouve que des taureaux & des vaches. Les Negres ignorent l'art de couper les taureaux pour en faire des bœufs. Aux environs d'Axim, les pâturages sont assez bons, & les bestiaux peuvent

(85) Bosman, *ubi sup.* p. 197; & Villault, p. 275.

(86) Artus, *ubi sup.*

(87) Bosman, p. 198 & suiv.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

s'y engraisser. Mais à Mina, qui est un lieu fort sec, ils participent à la qualité du terroir. C'est néanmoins le seul endroit (88) où l'on tire du lait des vaches; tant la plûpart des Negres sont obstinés dans leur ancienne ignorance. Maigres & décharnés, comme on represente les bestiaux de ce Canton, il n'est pas surprenant que vingt ou trente vaches suffisent à peine pour fournir du lait à la table du Géneral. Les plus grosses ne pesent pas plus de deux cens cinquante livres. En géneral, tous les animaux du Pays, sans en excepter les hommes, sont fort legers pour leur taille; ce que l'Auteur attribue aux mauvaises qualités de leur nourriture, qui ne peut produire qu'une chair molle & spongieuse. Aussi celle des vaches & des bœufs y est-elle de fort mauvais goût. Une vache ne laisse pas de coûter douze livres sterling. Les veaux, qui devroient être beaucoup meilleurs, ont aussi quelque chose de désagréable au goût, qu'on ne peut attribuer qu'au mauvais lait de leurs meres, qu'ils n'ont pas même en abondance. Ainsi les bœufs, les vaches & les veaux de la Côte d'Or ne sont pas une nourriture fort saine (89).

Les Negres ne tirent pas le lait des vaches.

Prix des vaches.

Mauvais chevaux du Pays.

Les chevaux du Pays sont de la grandeur de nos chevaux du Nord, sans être aussi bien faits. On en voit peu sur la Côte; mais ils sont en grand nombre dans l'interieur des terres. Ils portent la tête & le col fort bas. Leur marche est si chancellante, qu'on les croit toujours prêts à tomber. Ils ne se remueroient pas s'ils n'étoient continuellement battus; & la plûpart sont si bas, que les pieds de ceux qui les montent touchent presqu'à terre.

Anes & leur usage.

Les ânes, qui sont aussi en assez grand nombre, ont quelque chose de plus vif & de plus agréable que les chevaux. Ils sont même un peu plus grands. Les Hollandois en avoient autrefois quelques-uns au Fort d'Axim, pour leurs usages domestiques; mais ils les virent périr successivement, faute de nourriture. Bosman s'imagine que les Negres ne les employent point à porter ni à charier, & qu'ils ne les font servir que de monture.

Forme des moutons du Pays.

Quoiqu'il y ait beaucoup de moutons sur toute la Côte, ils y sont toujours chers. Leur forme est la même qu'en Europe, mais ils ne sont pas de la moitié si gros que les nôtres, & la Nature ne leur a donné que du poil au lieu de laine. Ici, dit l'Auteur, le Monde paroît renversé; les hommes ont de la laine & les moutons du poil (90).

Leur chair & leur prix.

La chair du mouton est si séche & si maigre dans tous les cantons de la Côte d'Or, qu'un Européen délicat n'est pas tenté d'y toucher. Cependant le prix de ces animaux n'est jamais au-dessous de vingt-sept ou vingt-huit schellings; ce qui ne permet guéres aux gens du commun d'en faire leur nourriture. Le Géneral & les principaux Facteurs prennent soin de les engraisser pour leur table, avec de l'orge grillé (91), qui les rend un peu plus supportables.

Si l'on en croit Smith (92), les moutons de Guinée ont si peu de ressemblance avec ceux de l'Europe, qu'un Etranger ne reconnoîtroit pas leur es-

(88) Artus, après avoir observé que les bœufs & les vaches sont très petits, ajoute que les Negres ne peuvent traire les vaches, parce qu'elles ont à peine assez de lait pour nourrir leurs veaux, p. 8.

(89) Bosman, p. 235.

(90) Artus, p. 198, dit qu'au bas de la Côte il n'a jamais vû de chiens ni de chevaux.

(91) Bosman, p. 236.

(92) Smith, p. 147.

pece à la vûe. Il faut les entendre bêler; & l'on est surpris de trouver la voix du mouton dans un animal qui est couvert assez légerement de poil brun & noir comme le chien.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Chevres & leur forme.

Le nombre des chevres est prodigieux. Elles ne different de celles de l'Europe que par la grandeur; car la plûpart sont fort petites; mais elles sont beaucoup plus grasses & plus charnues que les moutons. Le prix d'un bon chevreau est ordinairement de douze ou treize schellings.

Cause de la puanteur des boucs.

Les Negres donnent une explication fort plaisante à la puanteur des boucs. Ils prétendent qu'au commencement du Monde la Terre étoit gouvernée par une certaine Déesse, qui étoit accoutumée à se frotter le corps d'une huile fort odoriférante. Les boucs s'en étant apperçus, la prierent de leur communiquer une si précieuse faveur. Mais choquée de leur présomption, elle feignit de vouloir les satisfaire, & les frotta d'une graisse puante dont ils conservent l'odeur jusqu'aujourd'hui. Les Negres ajoutent que ces vilains animaux prirent cette onction pour la faveur qu'ils avoient demandée, & s'en trouverent si contens, qu'ayant toujours élevé leurs chevreaux dans la même opinion, c'est cette raison qui leur fait chercher à se mettre à couvert pendant la moindre pluie, de peur que l'eau ne leur fasse perdre l'avantage dont ils croient jouir.

Porcs de la Côte d'Or.

Le Pays ne manque point de porcs: mais ceux qui sont nourris par les Negres ont la chair fade & désagréable; au lieu que la nourriture qu'ils reçoivent des Hollandois leur donne une qualité fort différente. Cependant les meilleurs n'approchent point de ceux du Royaume de Juida, qui surpassent les porcs mêmes de l'Europe pour la délicatesse & la fermeté. Un porc du poids de quatre-vingt-dix livres se vend ici trois livres sterling. Artus dit que ces animaux se nomment *Ebbio* dans le Pays; qu'ils sont d'une grandeur moyenne, & qu'ils font une bonne nourriture.

Chiens & chats.

Ici, comme en Europe, les animaux domestiques sont les chats & les chiens. Mais les chiens n'aboient & ne mordent pas comme les nôtres. Il s'en trouve de toutes sortes de couleurs; blancs, rouges, noirs, bruns & jaunes. Les Negres en mangent la chair, & jusqu'aux intestins; de sorte que dans plusieurs cantons, on les conduit en troupes au Marché comme les moutons & les porcs. Les Negres leur donnent le nom d'*Ekia*, ou d'après les Portugais celui de *Cabra-de-Matto*, qui signifie chevre sauvage. On en fait tant de cas dans le Pays, qu'un Habitant qui aspire à la Noblesse, est obligé de faire au Roi un present de quelques chiens. Ceux de l'Europe sont encore plus estimés, à cause de leur aboiement. Les Negres s'imaginent qu'ils parlent (93). Ils donnent volontiers un mouton pour un chien, & préferent sa chair à celle de leurs meilleurs bestiaux. Les chiens de l'Europe dégenerent beaucoup ici. Leurs oreilles deviennent roides & pointues comme celles du renard. Leur couleur change par degrés. Dans l'espace de trois ou quatre ans, on est surpris de les trouver fort laids, & de s'appercevoir qu'au lieu d'aboier (94) ils ne font plus que hurler tristement. C'est le cri de ceux du Pays. Barbot, qui en parle dans les mêmes termes, ajoute qu'ils sont fort laids, & qu'ils ont les oreilles longues & roides comme le renard; que leur queue est longue

Les chiens de l'Europe changent de nature sur la Côte d'Or.

(93) Artus, p. 80.

(94) Bosman, p. 239.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Les Negres mangent la chair des chiens.

& pointue sans aucun poil ; qu'ils ont aussi la peau du corps nue, ordinairement tachetée (95) & quelquefois d'une seule couleur ; qu'ils sont désagréables à la vûe & plus encore au toucher ; que les Negres ont appris des Portugais à les nommer Cabra-de-Matto, parce qu'ils en aiment la chair & qu'ils la préferent à celle du mouton ; enfin qu'on les conduit au Marché deux à deux, & qu'ils s'y vendent mieux que les bestiaux (96).

Chats nommés Ambaios.

Les chats sont aussi des animaux fort estimés sur la Côte d'Or, sur-tout lorsqu'ils paroissent habiles à la chasse des souris, vermine dont les Negres ont beaucoup à souffrir. Ils ont la peau fort belle & fort douce. Leur nom dans le Pays, est *Ambaio*. Les Negres mangent leur chair (97). Cependant Bosman assure que c'est uniquement dans les cas de nécessité. Il remarque aussi que les chats de la Côte d'Or ne sont pas différens de ceux de l'Europe, & que ceux-ci ne changent point de nature, après avoir passé plusieurs années en Afrique (98).

On a déja vû la description de l'éléphant dans l'Histoire naturelle de l'Afrique Occidentale; mais les Voyageurs trouvent ici quelques différences remarquables, & l'on ne doit pas être surpris, qu'un animal si gros & si curieux donne toujours matiere à de nouvelles observations.

Eléphans de la Côte d'Or.

Quoique les éléphans ne soient nulle part en si grand nombre que sur la Côte d'Ivoire, il s'en trouve beaucoup aussi sur la Côte d'Or, qui s'avancent de l'intérieur des terres jusqu'au rivage de la mer. Anta n'en est jamais dépourvû. On en voit moins du côté d'Akra, parce que ce Canton est depuis long-tems assez bien peuplé ; mais les ravages de la guerre ayant rendu pendant cinq ou six ans le Pays de Fetu très desert, on y a vû paroître quantité d'éléphans ; car moins il y a d'hommes dans une contrée, plus elle se remplit ordinairement de bêtes farouches.

Les éléphans de la Côte d'Or ont douze ou treize pieds de hauteur, & sont par conséquent moins grands que ceux des Indes Orientales, auxquels les Voyageurs donnent le même nombre de coudées. C'est la seule différence qui mérite d'être remarquée. A l'égard de ce qu'on rapporte de leurs accouplemens, du terme de leur délivrance, de leur âge, du renouvellement de leurs dents, & de quantité d'autres observations, vraies ou chimériques, Bosman, qui ne perdit point une occasion de s'éclaircir là-dessus dans un long séjour en Afrique, ne vit & n'apprit rien qui lui pût faire adopter aucune de ces opinions. Quelle apparence, dit-il, que personne ait jamais vû deux éléphans s'accoupler, ou qu'on ait pu sçavoir pendant quel tems ils portent leur fruit, dans quel lieu ils s'en délivrent, & s'il est vrai qu'ils jettent leurs dents. Il croit (99) que l'idée que l'on a du renouvellement de leurs dents, est entierement détruite par la différence extraordinaire qu'on remarque, pour le poids, entre celles que le hazard fait trouver dans les forêts, & qui ont donné naissance à cette opinion. Cependant d'autres Ecrivains apportent diverses raisons qui paroissent capables de la confirmer.

Ce que Bosman pense des opinions communes sur l'éléphant.

Opinion d'Atkins.

Atkins remarque que les dents d'éléphans viennent des Negres intérieurs, avec lesquels ceux de la Côte font des échanges pour les marchandises de l'Eu-

(95) Voyez la Figure.
(96) Barbot, p. 215.
(97) Artus, *ubi sup.*
(98) Bosman, *ubi sup.*
(99) Description de la Guinée par Bosman, p. 241.

rope. Il ajoute que *Plunket*, ancien Gouverneur de Sierra-Leona, & d'autres Anglois qui avoient acquis en Afrique une expérience de vingt ans, l'avoient assuré que les éléphans changent d'habitations & de pâturages; & que pour cette transmigration, ils se rassemblent en troupeaux fort nombreux; qu'ils en avoient vû sur les bords de la Gambra, des légions de mille & quinze cens; que ces monstrueux animaux sont d'une hardiesse qui répond à leur grosseur; & que marchant en fort bon ordre, ils se croient comme supérieurs aux attaques des Negres, qui ne peuvent leur faire la guerre sans en approcher, parce que de loin, la peau d'un éléphant est impénétrable aux balles du mousquet. Or comme l'yvoire étoit le principal Commerce de Guinée, avant l'introduction des armes à feu, & que les Negres apportoient beaucoup moins de grosses dents que de petites, Atkins conclut qu'ils ne tuoient pas les éléphans; mais que les grosses dents étoient celles des éléphans qui mouroient de vieillesse ou de maladie; & que les petites venoient des jeunes, qui en peuvent perdre de tems en tems, comme les enfans dans l'espece humaine, ou comme les cerfs & les daims perdent leurs cornes. Dans cette supposition, l'art des Negres ne consistoit qu'à découvrir les lieux où ils pouvoient trouver cette riche dépouille (1).

Opinion de Smith.

Smith est persuadé que les éléphans jettent leurs dents. Il observe que les cornes d'une biche ou d'un daim, ne sont pas moins dures & moins solides qu'une dent d'éléphant; & l'on sçait bien, dit-il, qu'elles n'ont besoin que de trois mois pour croître dans toute leur grandeur. Il ajoute, pour confirmer son opinion, que suivant le témoignage des Negres, on ne trouve jamais qu'une dent au même lieu; ce qui montre assez qu'elles sont jettées par intervalles, & sans autre regle que le hazard.

L'éléphant se nourrit particuliérement d'une sorte de fruit qui ressemble au papa, & qui croît sauvage dans plusieurs parties de la Guinée. L'Isle de Tesso en est remplie, & c'est apparemment ce qui invite ces animaux à s'y rendre en grand nombre. Ils passent le canal à la nage. Un Esclave de la Compagnie blessa un éléphant dans cette Isle; & n'ignorant pas ce qu'il avoit à craindre de sa furie, il se réfugia aussi-tôt dans un bois voisin. L'éléphant s'efforça de le suivre; mais soit qu'il fût affoibli par sa blessure, ou retardé par l'épaisseur des arbres, il abandonna les traces de son ennemi pour repasser le canal à la nage. Il mourut en chemin, & les Negres profiterent de la marée pour le conduire dans la Baye de Fero, où ils commencerent par lui arracher les dents, & firent ensuite un festin de sa chair. L'Auteur assure que le mouvement d'un éléphant dans l'eau, est plus prompt que celui d'une Chaloupe à dix rameurs, & qu'à terre il est aussi leger qu'un cheval à la course (2).

Si les dents de l'Eléphant doivent être nommées cornes.

Barbot met en question si les dents ou défenses d'un éléphant ne doivent pas plutôt porter le nom de cornes, parce qu'au lieu de sortir de la machoire, elles sortent du crane, & qu'elles ne leur servent proprement que d'armes défensives (3).

On distingue plusieurs especes d'éléphans; le Lybien, l'Indien, l'éléphant

(1) Voyage d'Atkins, p. 182 & suiv. Il allonge beaucoup son raisonnement.

(2) Voyage de Smith, p. 49 & suiv.

(3) Description de la Guinée par Barbot, p. 207.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR. Diverses especes d'élephans.

de marais, celui de montagne & celui de bois. L'éléphant de marais a les dents bleues & spongieuses, difficiles à tirer, & plus encore à travailler, parce qu'elles sont remplies de petits nœuds. L'éléphant de montagne est farouche & dangereux. Il a les dents plus petites, & la taille mieux formée. L'élephant qui vit dans les bois est le plus doux & le plus docile. Il a les plus grosses dents & les plus blanches.

Les Negres les nomment Ossons.

On ne voit jamais d'élephans blancs sur la Côte d'Or, quoiqu'on lise dans quelques relations qu'il s'en trouve plus loin dans l'Afrique au long du Niger, dans l'Abissinie & dans le Pays de Zanjibar. Ceux de Guinée sont si prompts qu'ils surpassent un cheval à la course. Les Negres de Mina leur donnent le nom d'*Ossons*. La partie qui distingue les mâles est petite, à proportion de la grandeur monstrueuse du corps, & ne surpasse pas celle d'un étalon. Les testicules ne paroissent point, & sont cachées près des reins; ce qui les rend plus propres à la génération. L'éléphant a le pied rond, comme le sabot du cheval, mais beaucoup plus grand. Sa peau est plus dure & plus épaisse sur le dos que sous le ventre. Outre ses défenses, il a quatre dents qui lui servent à mâcher; tortues dans les mâles, & droites dans les femelles.

Femelle, & ses propriétés.

La femelle de l'éléphant est plus forte, mais moins hardie que le mâle. Elle a deux mammelles. On prétend qu'elle a beaucoup de peine à nourrir ses petits; & qu'elle est obligée alors de s'accroupir. Les uns ne lui donnent qu'un jeune à la fois; d'autres lui en donnent quatre. Les petits élephans voient clair, dit-on, aussi-tôt qu'ils sont nés. Ils suçent le lait de leur mere, non avec leur trompe, mais avec la langue & les levres (4).

Tigres en grand nombre.

Les tigres sont en fort grand nombre sur toute la Côte. Ils y portent le nom de Bohen. L'espece commune est de la grosseur d'un veau ordinaire. Ils ont le pied grand, les griffes très fortes, & la (5) peau marquetée de taches jaunes & noires. La férocité de ces animaux est terrible. Ils causent ici plus de ravages que toutes les autres bêtes de proie. Un homme qui se hazarde seul dans un bois, est menacé à tous momens de leurs insultes & n'a de ressource que dans son adresse & son courage. Peu de tems avant l'arrivée de l'Auteur, un domestique du Facteur de Sukkonda fut dévoré à cent pas de son Comptoir. Dans le même tems & près du même lieu, un Negre, qui alloit couper du bois avec sa hache, renconta un tigre, qui fondit sur lui. Mais après un long combat, le Negre lui ôta la vie d'un coup de hache, & revint couvert de sang & de blessures. En 1693, tandis que l'Auteur commandoit dans le même Fort, il ne se passoit pas de nuit où les tigres n'enlevassent quelques moutons de son troupeau, & de celui des Anglois ses voisins. Un jour, en plein midi, un de ces furieux animaux pénetra dans la loge & dévora deux chevres. Bosman, qui s'en apperçut, se hâta de sortir avec son Canonier, deux Anglois & quelques Negres, tous armés de mousquets. Ils poursuivirent le monstre, & le virent entrer dans un petit bois, où il s'arrêta tranquillement. Le Canonier eut la hardiesse d'y entrer, pour découvrir son gite; mais il revint bientôt, avec une vive épouvante, après avoir laissé derriere lui son chapeau, son sabre & ses sandales. Le tigre s'étoit jetté sur lui, l'avoit mordu, & n'avoit lâché prise qu'à l'oc-

Combien ils sont dangereux.

Avanture d'un tigre.

(4) Tout ce détail a l'air d'autant de conjectures.

casion

casion d'une branche, que le bonheur du Canonier avoit fait tomber sur lui & qui l'avoit sans doute effrayé. Un des Anglois n'entreprit pas moins de le faire déloger. Il pénétra dans le bois, son mousquet en joue; mais le tigre se tint assis tranquillement pour lui laisser la liberté d'approcher, & le saisissant tout d'un coup par les épaules, il l'abbattit, & l'auroit infailliblement mis en pieces, si Bosman & ses Negres, qui suivoient immédiatement, n'eussent paru assez-tôt pour le secourir. Si le monstre prit la fuite, ce ne fut qu'après avoir ôté à son ennemi la force de se relever pendant le reste du jour. Mais en fuyant hors du bois il causa un autre accident, que l'Auteur appelle tragi-comique. Un Facteur du Fort, qui étoit parti après les autres, avec son mousquet, pour augmenter le nombre des assaillans, s'avançoit d'un air fort résolu, au moment que le tigre quittoit sa retraite. Il le vit venir à lui; & son courage l'abandonnant à cette vûe, il se mit à courir de toute sa force pour regagner le Comptoir. Soit frayeur ou lassitude, il eut le malheur de tomber sur une pierre. Le tigre s'approcha aussi-tôt de lui. Bosman & ses compagnons s'arrêterent tremblans, à quelque distance, sans oser tirer, parce que le monstre étoit trop près du Facteur. Ils s'attendoient à le voir déchirer à leurs yeux; lorsque le tigre, abandonnant sa proie, continua de fuir d'un autre côté. Ils n'attribuerent ce miracle qu'à leurs cris. Cependant on peut s'imaginer, ajoute l'Auteur, qu'ayant dévoré deux chévres le même jour, sa faim n'étoit pas assez pressante pour animer sa cruauté. Quoiqu'il en soit, continue-t-il, cette avanture ne l'empêcha point de revenir peu de jours après, & de tuer quelques moutons. Les Hollandois, après avoir employé si malheureusement la force, eurent recours à l'adresse. Ils firent une cage de plusieurs grands pieux, longue de douze pieds & large de quatre, sur laquelle ils mirent un tas de pierres pour la rendre plus ferme. Dans un coin de cette cage ils en mirent une petite, où ils renfermerent deux cochons de lait. L'entrée étoit une trappe, soutenue par une corde, qui devoit se lâcher d'elle-même au moindre mouvement de la petite cage. Ce stratagême eut tant de succès, que trois jours après, vers minuit, le tigre se jetta dans le piege. Au lieu de pousser des rugissemens, comme on s'y attendoit, il employa d'abord ses dents pour se procurer la liberté. Ses efforts lui auroient ouvert un passage, s'il eût pu continuer ce travail une demie-heure de plus; car il avoit déja rongé la moitié d'une palissade. Mais l'Auteur parut assez-tôt pour l'interrompre; & sans s'amuser à tirer plusieurs coups inutiles, il passa le bout de son fusil entre deux pieux. L'animal se jetta dessus avec une extrême furie, & s'offrit ainsi comme de lui-même à trois balles, qui le renverserent sans vie. Il étoit de la grandeur d'un veau, & pourvû de dents aussi terribles que ses griffes. Cette victoire devint l'occasion d'une fête, qui dura huit jours, suivant l'usage du Pays, qui accorde à celui qui tue un tigre le droit de prendre, sans payer, tout le vin de palmier qu'on met en vente au Marché. Bosman, qui avoit tué le monstre, résigna son privilege à ses Negres.

Maniere dont Bosman prit un tigre.

Le Pays d'Axim produit plus de tigres que celui d'Anta. Ils poussent la hardiesse jusqu'à sauter pendant la nuit dans les Forts Hollandois, quoique les murs n'aient jamais moins de dix pieds de hauteur; & s'il se présente quelque proie, leur férocité n'épargne rien. L'Auteur observe qu'ils ne sont pas

Si les tigres craignent le feu.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

aussi effrayés du feu qu'on se l'imagine. Après en avoir reçu deux ou trois visites, qui lui avoient coûté quelques moutons, il espera de s'en délivrer en allumant un grand feu près de son parc. Cinq de ses domestiques reçurent ordre de passer la nuit au même lieu sous les armes. Malgré toutes ces précautions, un tigre s'approcha sans être entendu, tua deux moutons entre deux de ses gens, qui s'étoient endormis, & lorsque se réveillant aux cris des victimes ils se préparoient à faire usage de leurs armes, il eut plus de légereté à s'échapper qu'ils n'eurent de courage à le poursuivre. Cet incident semble confirmer une opinion, qui est commune à tous les Negres. Ils assurent que jamais le tigre ne s'attaque aux hommes lorsqu'il peut se saisir d'une bête. Sans cela, dit Bosman, deux domestiques endormis auroient été plus faciles à dévorer que deux moutons (5).

Ils dévorent plutôt les bêtes que les hommes.

Bufles & leurs qualités.

Les bufles sont si rares sur la Côte d'Or, qu'à peine en voit-on quelques-uns dans l'espace de deux ou trois ans. Mais ils sont en assez grand nombre à l'Est (6) vers le Golfe de Guinée. Ils sont de la grandeur d'un bœuf. Leur couleur est rougeâtre. Leurs cornes sont droites. Ils sont très legers à la course. Dans les bons pâturages leur chair est un fort bon aliment. Il est dangereux de les blesser, lorsqu'on ne les tue pas du même coup. Les Negres, instruits par l'experience, montent sur un arbre pour les tirer (7).

Cerfs, daims, gazelles, lievres, &c.

Avec ces animaux farouches, le Pays est rempli d'especes plus douces, telles que les cerfs, les gazelles ou les antilopes, les daims, les lievres, &c. Le nombre des cerfs est surprenant dans les contrées d'Anta & d'Akra. On les rencontre en grands troupeaux. L'Auteur en a quelquefois compté jusqu'à cent. Si l'on en croit les Negres, ils sont si subtils & si timides, que dans leurs marches ils détachent un d'entr'eux, pour faire l'avant-garde & travailler à la sûreté commune. Mais on distingue environ vingt sortes de ces animaux; les uns de la grandeur d'une petite vache, d'autres aussi petits que le mouton, & même que le chat. La plûpart sont rougeâtres, avec une raie noire sur le dos. Il s'en trouve néanmoins de mouchetés. Leur chair est excellente, sur-tout celle de deux principales sortes, que les Hollandois trouvent fort délicate. La couleur de l'une est un souris-pâle. L'Auteur ne distingue pas celle de l'autre. Mais, outre la couleur, elles different encore par la taille, quoiqu'elles aient également deux pieds de longueur. L'une est plus grosse, avec les jambes moins longues.

Diverses especes de cerfs.

Il parle d'une autre sorte, qui a quatre pieds de long, la taille mince, les jambes fort allongées, la tête & les oreilles très longues, & qui est de couleur d'orange rayée de blanc. Mais il n'a pas vû de plus beaux cerfs que ceux dont la couleur est rouge, & qui n'ont que la moitié de la grosseur des précédens. Ce sont, dit-il, de charmantes créatures. Leurs cornes sont petites & d'un noir luisant; leurs jambes si menues, qu'il les compare au (8) tuyau d'une pipe. C'est l'animal que Smith appelle un admirable Antilope. Il est si leger, qu'il paroît voltiger au milieu des buissons. Cependant les Negres en prennent quelquefois, & la chair en est assez bonne. Cette espece de cerfs ou d'antilopes, n'a pas le corps plus gros qu'un lapin. Les Européens

Cerfs charmans.

(5) Description de la Guinée par Bosman, p. 312 & suivantes.

(6) Voyez l'Histoire Naturelle du second Tome.

(7) Barbot, p. 209.

(8) Bosman, p. 248 & suiv.

du Pays se servent de leurs jambes (9) pour arranger le tabac dans les pipes. En parlant des mêmes animaux, dans un autre lieu, on a déja fait remarquer qu'ils sont trop délicats pour être transportés vivans jusqu'en Europe. On l'a tenté plusieurs fois, en prenant la peine de les couvrir soigneusement de coton; mais à peine ont-ils passé la Ligne qu'ils meurent en peu de jours (10). Le même Auteur ajoute qu'on voit beaucoup de gazelles dans le Pays (11) d'Akra, & que la chair en est excellente. Cet animal est d'une legereté incroyable. Il aime les terres hautes, au-delà des Forts Européens. Leur taille tient le milieu entre la chevre & le cerf. Ils ont les cornes de la chévre ou du busle (12). Ils ne peuvent être transportés.

Toutes ces especes de cerfs sont d'une legereté qu'on auroit peine à s'imaginer, sur-tout ceux de la derniere espece, qu'on nomme communément gazelles ou antilopes. L'Auteur en a vû sauter par-dessus des murs de dix ou douze pieds de hauteur. Les Negres les appellent dans leur Langue, *Rois des Cerfs* (13). Rois des cerfs.

Artus dit que les daims, les renards & les lievres sont en plus grand nombre dans certains cantons que dans d'autres, & qu'ils sont peu différens de ceux de l'Europe. La méthode que les Negres emploient pour les prendre, est de veiller au bord des ruisseaux où la soif les amene. Ils les tuent, ou les font tomber facilement dans leurs piéges. Le Pays d'Anta est rempli de lievres, & les Habitans ont une maniere de les tuer qui leur est propre. Ils se rendent en troupe dans les lieux où ces animaux se retirent. Chacun est armé d'un bâton de la longueur du bras. Cette arme leur sert d'abord à faire un cliquetis qui effraie les lievres & qui les fait sortir de leur retraite. Alors les Negres se jettent dessus avec peu de mesure, & de leurs bâtons ils ne manquent jamais d'en tuer un grand nombre. La chasse est libre sur la Côte, en tous tems & pour toutes sortes d'animaux (14). Daims & Renards. Liévres. Maniére de les tuer.

Bosman observe que les deux Cantons d'Apam & d'Akra sont remplis d'une sorte de lievres qui ne sont pas fort différens de ceux de l'Europe. Les sangliers, qui passent avec raison pour des bêtes voraces, n'ont point ici tant de férocité qu'en Europe; mais ils sont rares sur la Côte d'Or. Cependant l'Auteur en ayant quelquefois mangé, a trouvé leur chair tendre & délicieuse. La graisse, dit-il, en est extrêmement (15) délicate. Barbot, qui en juge de même, ajoute que tout le Pays à l'Est, vers le Golfe de Guinée, rassemble un si grand nombre de ces animaux, qu'on en rencontre des troupeaux de trois ou quatre cens. La chasse en est agréable, parce qu'ils sont fort legers à la course. Les Negres de Mina les appellent (16) *Parpor*. Dans d'autres lieux, on les nomme *Kosokon*. Sangliers & bonté de leur chair.

Les *Jackals*, que plusieurs Européens, dit Barbot, prennent pour des chiens sauvages, sont une espece de tigres très voraces, & très furieux. Leur grandeur est celle d'un mouton; mais ils ont les jambes plus longues & d'une grosseur proportionnée au corps, avec des griffes terribles. Leur poil est court & moucheté, leur tête large & plate, leurs dents très aigues. Ils sont d'une Jackals, ou chiens sauvages.

(9) Bosman en envoya quelques-unes en Europe.
(10) Smith, p. 147.
(11) Voyez l'article d'Akra, Tome III.
(12) Smith, *ubi sup.* p. 212.
(13) Bosman, p. 249.
(14) Artus, *ubi sup.* p. 79.
(15) Bosman, p. 247.
(16) Barbot, p. 211.

force extraordinaire (17). Smith dit que le jackal ou le chien sauvage est de la taille d'un grand mâtin ; mais qu'il a les jambes plus fortes & plus épaisses : que sa tête est courte, plate & large entre les oreilles, son nez étroit, ses dents longues & pointues. Quelques Européens, qui n'avoient jamais vû de loups en Europe, les ont confondus avec cet animal (18).

Chats sauvages.

Bosman compte ici trois ou quatre sortes de chats sauvages, entre lesquels il range le chat-civette, que les Negres ont l'adresse de prendre fort jeune, & qu'ils vendent aux Européens pour huit ou neuf schellings. Il faut beaucoup de soins pour l'élever. La nourriture qu'on leur donne est de la bouillie de millet, avec un peu de viande & de poisson. Dès sa jeunesse il produit de la civette. Mais celle du mâle est la meilleure, parce qu'il se mêle de l'urine dans celle de la femelle. Tous les chats sauvages sont mouchetés comme les tigres, & très dangereux, sur-tout pour la volaille (19).

Chat-civette, nommé Kankan & Gatos de Algalia.

Suivant Barbot, le chat-civette, que les Negres appellent *Kankan*, & les Portugais, *Gatos de Algalia*, ressemble au renard pour la (20) grandeur & la forme ; mais il a les jambes plus longues, & la queue exactement semblable à celle du chat, quoique plus longue à proportion du corps. Il a le poil gris, marqueté de taches noires. Il mange plus volontiers de la chair crue ou des entrailles d'animaux, que du millet, ou d'autres grains bouillis, & cette nourriture lui fait rendre plus de musc. Barbot fait la même observation que Bosman sur le musc de la femelle. Lorsque cet animal est en colere, il pousse la furie jusqu'à vouloir exercer ses griffes entre les barreaux de sa cage. Il se roule sur la viande crue qu'on lui donne, avant que de la manger. L'usage est de le tourmenter & de l'agiter beaucoup avant que de lui faire rendre son musc, parce que le parfum en est plus fort & moins sujet à s'alterer. L'Auteur conseille d'employer des cuillieres de bois pour le tirer du petit sac qui le contient, dans la crainte, dit-il, de blesser l'animal avec une substance plus dure (21).

Maniere de leur faire rendre le musc.

Porcs-épis & leur ferocité.

On trouve ici des porcs-épis, mais en petit nombre ; ou du moins les Negres en apportent rarement aux Comptoirs de Hollande. Ces animaux ont environ deux pieds & demi de hauteur. Leurs dents sont si tranchantes, qu'il n'y a point d'ouvrages de bois qui leur résistent. L'Auteur en ayant renfermé un dans un tonneau, où il le croyoit fort en sûreté, fut surpris de trouver, le lendemain, que dans l'espace d'une nuit il s'étoit presqu'ouvert un passage au travers des planches, dans l'endroit même où elles ont le plus d'épaisseur. Le porc-épi est si féroce ou si hardi, qu'il attaque les plus dangereux serpens. Dans sa colere, il lance ses pointes, qui ont environ deux paumes de longueur, avec tant de violence, que s'il se trouve une planche à leur rencontre, elles y pénetrent. Les Negres, & quelques Blancs mêmes, trouvent sa chair fort délicate (22). Barbot assure, contre le témoignage de

(17) Barbot, p. 209.

(18) Smith, p. 57. Il prétend que les loups ont la tête plus longue & moins large ; mais cette différence ne suffit-elle pas pour établir celle de l'espece, lorsqu'on vient de remarquer à tous momens, que dans les mêmes especes il y a toujours quelque différence des bêtes de la Côte d'Or avec les nôtres ?

(19) Bosman, p. 251 & suiv.

(20) Smith (p. 148) dit qu'il est de la grandeur & de la couleur d'un chat gris commun, mais qu'il n'a pas exactement la même taille.

(21) Barbot, p. 211.

(22) Bosman, p. 249.

Bosman, que les porcs-épis sont fort communs sur la Côte d'Or. Il n'y a point de créatures, dit-il, qu'ils ne puissent blesser (23) à une distance raisonnable. Smith donne sept ou huit pouces de longueur à leurs épines. Elles sont d'une substance qui tire sur la corne, & qui ressemble assez à l'écaille de tortue. Le principal usage qu'ils en font est contre les serpens, dont ils sont mortels ennemis (24). Bosman parle d'un autre animal, qui ressemble beaucoup à l'hérisson, mais qui n'a pas, comme lui, la propriété de se rouler (25).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Nature de leurs épines.

Artus a vû, sur la Côte d'Or, quantité d'animaux farouches, d'une forme extraordinaire, & non-seulement inconnus aux Européens, mais qui n'ont pas même de nom parmi les Negres (26).

Potto ou Sluggard.

Il a vû une créature, que les Habitans nomment *Potto*, & les Hollandois, *Sluggard* (*), qui a besoin d'un jour entier pour avancer l'espace de dix pas. Quelques Ecrivains, dit-il, assurent que cet animal ne laisse pas de grimper sur les arbres, & qu'il s'y arrête jusqu'à ce qu'il ait dévoré, non-seulement le fruit, mais même toutes les feuilles. Il descend alors, pour se rendre sur un autre arbre; mais avant qu'il ait fait ce chemin, il devient d'une maigreur extrême; & s'il ne trouve rien dans son voyage, qui puisse lui servir de nourriture, il meurt infailliblement de faim en allant d'un arbre à l'autre. Mais l'Auteur ne garantit point la verité de ce récit, quoiqu'il en ait trouvé les Negres assez persuadés. Le porto ou le sluggard est d'une forme si affreuse, que Bosman ne peut s'imaginer qu'il y ait rien d'approchant sur la terre. Ses pieds de devant sont deux véritables mains. Sa tête est d'une grosseur qui n'a pas de proportion avec le corps. La Figure qu'on a fait graver represente un sluggard, couleur de souris-pâle; mais il étoit jeune alors, & sa peau étoit assez douce; car en vieillissant il devient rouge, & se couvre d'une espece de poil aussi épais que des floccons de laine. L'Auteur ajoute que la seule propriété qu'il connoisse à cet animal, est de ne pouvoir être regardé sans horreur.

Etrange propriété de cet animal.

Berbe, ou buveur de vin.

Il nomme encore trois ou quatre autres sortes de petits quadrupedes. Le premier est un petit animal, qui paroît de l'espece des chats, mais qui a le muzeau plus pointu & le corps plus petit. Il est marqueté comme le charcivette. Les Negres l'appellent *Berbe*, & les Européens *Wine-Bibber*, ou *Buveur de vin*, parce qu'il aime le vin de palmier avec passion.

Autre espece.

La seconde sorte est de la grosseur d'un rat domestique. Sa couleur est un mélange de rouge & de gris, avec quelques petites taches blanches. Sa queue, dont le poil est fort long, a trois ou quatre doigts de largeur. En la repliant sur le dos, il la fait aisément toucher à sa tête. On l'appelle aussi *Buveur de vin*, quoique le nom d'écureil paroisse lui convenir mieux.

Kokobo.

La troisiéme sorte est de la moitié plus grosse que la précédente, & de couleur rouge. C'est un animal fort dangereux pour ses morsures. Il se jette sur les hommes & sur les bêtes, pour peu qu'il ait reçu de mal ou d'outrage. Les Negres le nomment *Kokobo*. Il persécute cruellement la volaille, sans avoir besoin de beaucoup de subtilité pour cette chasse; car il est si léger, qu'il prend les poules à la course; & si fort, qu'il les emporte facilement. Bos-

(23) Barbot, p. 214.
(24) Smith, p. 149.
(25) Bosman, *ubi sup.*
(26) Artus, p. 80.
(*) *Sluggard* signifie *Paresseux*.

man rend témoignage qu'il en a vû plusieurs; mais ayant eu le tems de les examiner, il ne leur a pas trouvé toutes les qualités que Focquenbrog leur attribue (27).

Arompo, ou mangeur d'hommes.

On voit ici, dans les bois, un animal long & menu, qui a la queue fort longue, avec une touffe de poil à l'extrêmité. Sa couleur est pâle, & tire un peu sur le brun. Il a le poil du corps long & délié. Les Negres l'appellent *Arompo*, c'est-à-dire, *Mangeur d'hommes*, parce qu'il se nourrit de cadavres humains, & qu'il n'est pas moins habile à les déterrer avec ses ongles, qu'à découvrir les lieux de leur sépulture. Les Negres racontent qu'après avoir tiré un corps de sa fosse, il ne se jette pas dessus tout d'un coup. Il en fait plusieurs fois le tour; comme s'il vouloit marquer, disent les Negres, qu'on ne sçauroit commettre une mauvaise action sans y sentir quelque répugnance & sans étouffer les remords. L'Auteur se figure que l'animal est saisi d'une frayeur naturelle à toutes les brutes, & qu'il observe s'il ne paroît pas quelqu'homme qui veuille lui enlever sa proie (28).

Mais il n'y a point d'animaux en si grande abondance, sur la Côte d'Or, que les rats & les souris; sur-tout les rats, qui ne se rendent (29) pas peu redoutables par leurs ravages & par leur nombre. Les Hollandois appellent *Rats sauvages*, une autre espece de bêtes, qui courent dans les bleds, où ils commettent beaucoup de desordres, & qui sont plus gros que les chats. Leur chair paroît extrêmement délicate aux Negres & même à quelques Européens. Elle l'est en effet, dit l'Auteur; mais le nom de l'animal, & sa figure, qui est fort choquante, révoltent ceux qui en veulent faire l'essai. Pour diminuer l'effet de cette prévention, on lui coupe la queue, la tête & les pattes avant que de le servir à table; & tous les Blancs qui ne le connoissent pas, s'accordent à le trouver tendre, délicat & d'excellent goût.

Rats sauvages.

Autre espece.

On voit particulierement, près d'Axim, une autre espece de rats sauvages, qui sont de la même longueur que les précédens, mais qui ont le corps plus effilé, & qui sont nommés *Boutis* dans le Pays. Il n'y a que les Negres à qui leur chair paroisse agréable. Ils causent un dommage incroyable aux magasins de millet & de riz. Dans l'espace d'une seule nuit, un seul de ces animaux fait dans un champ de bled le même ravage que cent rats. Après avoir beaucoup mangé, il renverse & détruit tout ce qu'il ne peut avaler.

Souris odoriferantes.

Entre les souris, on en distingue une espece qui rend une odeur de musc extrêmement agréable. Bosman croit que ce parfum provient de sa peau (30).

Singes, & leur prodigieuse quantité.

Les singes sont d'autres animaux, dont l'abondance est incroyable sur la Côte d'Or. Smith assure qu'on en distingue plus de cinquante sortes (31), tous capables de causer une infinité de désordres. On auroit peine, dit Artus, à compter les différentes especes de singes. Les uns ont la barbe blanche & le corps moucheté, le poil du ventre blanc, une raie brune sur le dos, les pieds blancs & la queue blanche. Les Hollandois leur donnent le nom de *Singes barbus*. Ils en nomment d'autres *Blancs-nés*, parce que c'est la seule partie de leur corps qui soit de cette couleur. Ils sont puans & farouches,

(27) On n'a pû donner la figure de tous ces animaux sur de simples descriptions historiques, & l'on ne s'est attaché qu'à ceux dont on trouve les Desseins dans les Voyageurs.

(28) Bosman, p. 239.

(29) Le même, p. 251.

(30) Voyage de Smith, p. 147.

(31) Bosman rapporte la même chose.

Cependant tous les singes du Pays peuvent être réduits à deux especes, la premiere, de ceux que leur férocité naturelle rend incapables de s'apprivoiser. Cette espece multiplie prodigieusement. Ils sont en si grand nombre, que dans plusieurs cantons les Negres sont obligés de faire la garde pour se défendre de leurs attaques. En géneral, tous les singes sont malins & fort portés à l'imitation de tout ce qui se presente devant leurs yeux. Ils sont passionnés pour leurs petits. Jamais on ne les voit tranquilles. La Nature n'a rien qui represente mieux le mouvement perpétuel. Comme ils approchent beaucoup de la forme humaine, les Negres sont persuadés que c'est une race d'hommes (32) maudits, qui pourroient parler, si leur malignité ne leur lioit la langue. On tend, sur les arbres, des ressorts & d'autres pieges pour les prendre (33).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR. On les réduit à deux especes.

Bosman dit qu'on trouveroit plus de cent mille singes sur la Côte, & qu'il y a tant de variété dans les especes, qu'il seroit impossible d'en faire la description. Les plus communs ont reçu des Hollandois le nom de *Smitten*. Leur couleur est un souris pâle. Ils sont d'une prodigieuse grandeur. L'Auteur en a vu de cinq pieds de long, c'est-à-dire, d'aussi grands qu'un homme. Leur laideur, leur hardiesse & leur méchanceté sont incroiables. Un Facteur Anglois assura Bosman que derriere le Fort de Wimba, ou Wineba, une troupe de singes se saisit un jour de deux Esclaves de la Compagnie, & leur auroit crevé les yeux avec des bâtons, qu'ils préparoient déja, si d'autres Esclaves n'étoient venus à leur secours.

Singes nommés Smitten.

Les plus grands, après cette monstrueuse espece, n'en approche pas pour la hauteur; mais ils ne sont pas moins laids. Leur meilleure qualité est d'apprendre parfaitement tout ce qu'on leur enseigne.

Autres especes.

La troisiéme sorte de singes, est d'une beauté singuliere, & n'a pas plus de hauteur. Leur poil est noir & de la longueur du doigt. Ils ont la barbe blanche, & si longue, qu'ils en ont tiré le nom de petits hommes barbuts, ou de *Monkeys*, qui signifie petits (34) moines. On les nomme aussi *Manikins*. Les Negres emploient leur peau à faire des *Fitis*, espece de bonnets dont ils se couvrent la (35) tête. Elles se vendent dix-huit ou vingt schellings dans le Pays.

On distingue deux ou trois autres sortes de singes, qui sont de la même beauté, mais petits; le poil court & mêlé de gris, de noir, de blanc & de rouge. La plûpart ont la poitrine & la barbe blanches (36). C'est de cette espece que parle Barbot, lorsqu'il les compare à ceux que les François appellent Marmots, & qu'il les represente noirs, gris, blancs & rouges, d'autres d'un gris clair, moucheté, avec la poitrine blanche, la barbe pointue de la même couleur, une tache blanche sur le bout du nez & une raie noire autour du front. Il en apporta un de Boutri (37), qui fut estimé vingt louis d'or.

De la plus petite espece, on en compte environ vingt sortes, toutes fort

On en compte vingt sortes, de la plus petite espece.

(32) Artus, *ubi sup.* p. 78.
(33) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI. p. 78.
(34) *Monkey* est un mot Anglois.
(35) Bosman, p. 254.
(36) Barbot, p. 212.
(37) Bosman, p. 255.

Histoire Naturelle de la Côte d'Or.

belles, mais si délicates, qu'il est difficile de les conserver long-tems, & plus encore de les transporter en Europe.

Adresse des singes à derober.

Tous ces singes sont naturellement voleurs. Bosman a vû plusieurs fois avec quelle subtilité ils dérobent le millet. Ils en prennent deux ou trois tiges dans chaque main, autant sous les bras, deux ou trois dans la bouche; & marchant sur les pieds, ils s'enfuient avec leur fardeau. S'ils sont poursuivis, ils ne gardent que ce qu'ils ont dans la bouche, & laissent tomber le reste, pour se sauver plus légerement. En prenant les tiges, ils examinent soigneusement l'épi; & s'ils n'en sont pas satisfaits, ils le jettent pour en choisir un autre. Ainsi leur friandise (38) cause plus de dommage que leur larcin.

Atkins observe (39) que le prodigieux nombre de singes qui habitent la Côte d'Or rend les voyages fort dangereux par terre. Ils attaquent un passant lorsqu'ils le voient seul, & le forcent de se réfugier dans l'eau, qu'ils craignent beaucoup. Dans quelques cantons, on accuse les Negres de se livrer aux plus honteux désordres avec les singes. L'Auteur se rappellant plusieurs exemples de la passion de ces animaux pour les femmes, juge que cette accusation n'est pas sans vraisemblance. Un Officier du Vaisseau qu'il montoit, acheta dans le Pays un singe, qui avoit une parfaite ressemblance avec un enfant. Il avoit le visage plat & uni, avec une petite chevelure. Il étoit sans queue. Il ne vouloit prendre pour nourriture que du lait ou de l'orge en bouillie. Il gémissoit continuellement, & ses cris étoient les mêmes que ceux des enfans. Enfin, dit l'Auteur, sa figure & ses pleurs continuels avoient quelque chose de si choquant, qu'après l'avoir gardé deux ou trois mois, son maître prit le parti de l'assommer & de le jetter dans les flots (40).

Espece de singes qui ressemblent parfaitement à l'espece humaine.

Elle se nomme Boggo. Sa description.

Il paroît que cette espece est la même dont Smith fait la description. Il raconte que les Habitans de Scherbro l'appellent *Boggo*, & les Blancs, *Mandril*; qu'il a véritablement la figure humaine; que dans toute sa grandeur on le prendroit pour un homme de la taille moienne; que ses jambes & ses pieds, ses bras & ses mains, sont d'une juste proportion : mais que sa tête est fort grosse, son visage plat & large, sans autre poil qu'aux sourcils; qu'il a le nez fort petit, les lévres minces, & la bouche grande; que la peau de son visage est blanche, mais extrêmement ridée, comme les femmes l'ont dans l'extrême vieillesse; que ses dents sont larges & fort jaunes, ses mains blanches & unies, quoique le reste du corps soit couvert d'un poil aussi long que celui de l'ourse. Il marche droit & jamais sur ses quatre pattes, comme les autres singes. S'il ressent quelque mouvement de colere ou de douleur, il crie comme les enfans. On prétend que les mâles de cette espece se saisissent des femmes, lorsqu'ils les trouvent à l'écart, & les caressent jusqu'à l'excès. Ils ont géneralement le nez morveux, & paroissent prendre beaucoup de plaisir à se le frotter avec la langue.

Avanture d'un Boggo.

Tandis que l'Auteur étoit à Scherbro (41) un Facteur Anglois, nommé Cummerbus, lui fit present d'un Boggo. C'étoit une femelle, âgée d'environ six

(38) Le même, *ibid.*

(39) Voyage d'Atkins en Guinée, p. 108 & suivantes.

(40) Atkins, p. 108.

(41) C'étoit dans ce Pays que l'animal avoit été pris; ce qui porte à croire qu'il étoit de la même espece que le *Quoja-Morrow* dont on a parlé dans l'article de cette Riviere.

mois,

mois, mais déja plus grande que cette espece de singe qu'on appelle *Babons*. Smith chargea du soin de la nourrir un Esclave Négre qui étoit propre à cette commission. Mais lorsqu'elle fut à bord, les matelots se firent un amusement brutal de la tourmenter, pour entendre ses cris. D'autres prirent son nez en aversion. Un jour ils demanderent à l'Esclave s'il ne pensoit point à la prendre pour sa femme. » Non, leur répondit malignement le Négre. » Elle me convient moins qu'à vous, puisqu'elle est blanche ». Cette raillerie devint apparemment funeste au malheureux animal : car on le trouva mort le lendemain dans sa loge (42).

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Orang-Outang, apporté en Angleterre.

Atkins rapporte que l'*Orang-Outang*, qui se trouve quelquefois, dans diverses parties de la Guinée, & plus souvent dans l'Isle Borneo, passe dans l'esprit des Négres & même de plusieurs Européens, pour homme sauvage. Le Capitaine Flower en apporta un d'Angola, en 1733 (43), qu'il avoit soigneusement conservé dans des esprits de liqueurs. Il l'avoit eu vivant pendant quelques mois. On admira beaucoup à Londres son visage, sa petite chevelure & ses parties naturelles, qui ne différoient pas de l'espece humaine. Ses testicules étoient extérieurs. Flower rendit témoignage, qu'il marchoit souvent sur les deux jambes; qu'il s'asseoit sur une chaise pour boire & pour manger; qu'il dormoit assis, les mains sur les épaules; qu'il n'avoit pas la méchanceté des autres singes, & que ses mains, ses pieds & ses ongles ressembloient beaucoup aux nôtres (44).

Lezards de plusieurs especes. Le Quoggelo.

Les lezards sont aussi fort communs dans toutes ces contrées & se distinguent en plusieurs especes. On met au premier rang le Quoggelo, qui habite particulierement les bois, près de la Riviere de Saint-André. Sa longueur est d'environ huit pieds; mais sa queue seule en prend plus de quatre (45). Il est quadrupede. Ses écailles ressemblent aux feuilles de l'artichaux, mais elles sont plus pointues. Elles sont fort serrées, & si dures qu'elles peuvent le défendre contre les attaques des autres bêtes. Ses principaux ennemis sont les tigres & les léopards. Ils le poursuivent, & sa légéreté n'est pas si grande qu'ils aient beaucoup de peine à l'atteindre. Mais il se roule alors dans sa cotte de maille, qui le rend invulnérable. Les Négres le tuent par la tête, vendent sa peau aux Européens, & mangent sa chair, qui est blanche & de bon goût. Cet animal vit de fourmies, & se sert, pour les prendre, de sa langue, qui est extrêmement longue & gluante. Suivant Des Marchais, c'est une créature douce & tranquille, qui n'est pas (46) capable de nuire. Dapper assure au contraire, que c'est une bête de proie, qui ressemble beaucoup au crocodile. Il ajoute que ses écailles blessent dangereusement les hommes, mais qu'elles ne lui servent qu'à se défendre, contre les autres créatures; qu'il a sept ou huit pieds de long; que sa langue est fort longue (47) & qu'il se nourrit de fourmies.

S'il est dangereux.

Le Guana.

Le Guana est un autre animal, qui a la forme d'un crocodile, & qui a

(42) Smith, p. 52.

(43) Cinq ou six ans après on en apporta un vivant à Londres, sous le nom de Champonez; mais il étoit plûtôt semblable au Mandril de Guinée qu'à l'Orang-Outang de Borneo, entre lesquels il y a quelque différence pour les traits du visage & la conformation des membres.

(44) Atkins, p. 109.

(45) On en a déja parlé dans l'Histoire Naturelle du troisiéme Tome.

(46) Des Marchais, Vol I. p. 176.

(47) Afrique d'Ogilby, p. 585.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

rarement plus de quatre pieds de longueur. Il est amphibie. Son corps est noir & tacheté, ses yeux ronds, & sa chair tendre. Il n'attaque ni les hommes ni les bêtes, à l'exception des poules, dont il fait quelquefois un grand carnage. Quantité d'Européens, qui ne font pas difficulté d'en manger, trouvent sa chair fort au-dessus de la meilleure volaille (48).

Villault assure qu'il se trouve des dragons sur la Côte d'Or; mais il ne nous apprend pas quelle est leur grandeur & leur forme. Il ajoute qu'on y voit de gros lezards, dont la chair est une fort bonne nourriture. Ce qu'il dit des cameleons s'accorde avec le témoignage des autres Voyageurs. Ils sont de la taille des lezards verds de France, & ne changent point de couleurs, comme plusieurs Naturalistes se le sont imaginé. Mais leur peau, qui est ferme & unie, a (49) l'effet d'un miroir pour réfléchir les objets qui en approchent. Smith rapporte, comme une expérience averée, qu'ils peuvent vivre long-tems, c'est-à-dire, plusieurs mois, sans autre nourriture que l'air; mais qu'on leur voit souvent darder la langue pour prendre des mouches (50).

Autre espece de lezards.

Les lezards communs sont ici par milliers, sur-tout au long des murs des Forts Hollandois, où ils viennent chercher, pour nourriture, des araignées, des vers, des mouches, &c. On en distingue de plusieurs especes. Les uns ont la queue longue d'un pied, & large comme la main, la couleur foncée, & la moitié de la tête rouge. Les autres sont de la même grandeur & ne different que par la couleur. Ils sont tous d'une laideur choquante, à l'exception de deux especes qui sont plus supportables. La premiere, n'a que la moitié de la grosseur ordinaire des autres, & sa couleur est verte. L'autre, qui est encore plus petite, paroît d'un fort beau gris. C'est la derniere de ces deux especes que les Blancs appellent Salamandres, sans leur avoir reconnu néanmoins aucune propriété qui les garantisse du feu. Mais ils se glissent dans les chambres, où ils font la guerre à toutes sortes de vermine. Bosman s'imagine que l'opinion commune, sur l'incombustibilité des Salamandres, vient de l'aversion que ces animaux ont pour le feu, & de la nature de leur constitution qui est extrêmement froide (51). Il n'est pas plus persuadé que les lezards avertissent l'homme, lorsqu'ils le voient ménacé de la morsure d'un serpent ou de quelque autre animal vénimeux (52).

Salamandres. Si elles sont incombustibles.

§. V.

Oiseaux & Volaille, sauvages & privés.

Division en trois classes.

ON peut diviser les oiseaux de la Côte d'Or en trois classes : Ceux qui lui sont communs avec l'Europe ; ceux qui sont connus en Europe, quoiqu'ils y soient étrangers ; & ceux qui n'y sont pas connus.

Especes communes.

Les especes privées qui sont communes à la Côte d'Or & à l'Europe, se

(48) Bosman l'appelle *Guaen*, p. 253.

(49) Villault, p. 286.

(50) Voyages de Smith, p. 156. On a parlé ci dessus plus au long de cet animal.

(51) Thevenot en fit l'essai. Il remarqua que la salamandre éteint d'abord le feu par le moyen d'une liqueur dont elle se décharge, mais qu'ensuite le feu reprend sa force & l'emporte.

(52) Bosman, p. 256.

réduisent à un fort petit nombre ; ce sont les poules, les canards, les poules d'Indes & les pigeons. Encore les deux dernieres ne se trouvent-elles que dans les Comptoirs Hollandois ; car on n'en voit point parmi les Négres (53). HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Artus observe que leur volaille, aussi bien que leurs chevres, leurs moutons & leurs porcs, sont des mêmes especes qui ont été apportées par les Portugais de l'Isle Saint-Thomas. Il ajoute que l'abondance des grains a fait multiplier prodigieusement cette volaille, & qu'elle est généralement aussi grasse que les chapons de Hollande, quoique plus petite. Les œufs de poules sont de la grosseur de nos œufs de pigeons (54).

Volaille de table.

Villault rapporte que la volaille de table se réduit, sur la Côte d'Or, aux poules, aux pigeons, aux pintades, aux oies, aux canards, aux mollards, aux faisans & aux perdrix, qui sont plus petites que celles de France. Il ajoute les paons, les grues, les pigeons ramiers, les tourterelles, les merles, & les grives, qui sont en fort grand nombre. En un mot, dit-il, tous les oiseaux de France s'y trouvent à, l'exception des alouettes, dont il ne vit pas une seule dans le Pays (55).

Smith divise ici les volatiles, entre ceux qui se mangent, tels que les canards qu'on nomme en Angleterre canards de Moscovie, les pigeons, les tourterelles, & les perdrix ; & ceux qui ne se mangent pas, comme les perroquets, les aigles, les milans, les corbeaux, les verdiers, & deux sortes d'oyseaux à couronne (56).

Cocqs & poules.

Les cocqs & les poules sont fort nombreux sur la Côte, dans les tems de paix. Pendant la guerre, dit Bosman, ces animaux disparoissent, comme s'ils étoient résolus de ne prendre aucune part à la misere publique. Aussi deviennent-ils beaucoup plus chers. Dans le Pays d'Axim, les poules, quoique petites, sont grasses & de bon goût. Mais aux environs de Mina & dans les autres lieux, elles sont si maigres & si séches, elles ont si peu de chair, qu'un homme de bon appetit ne seroit pas rassasié après en avoir mangé trois (57).

Pintades.

Les pintades peuvent passer pour un des meilleurs volatiles privés du Pays ; mais il ne s'en trouve que dans le Canton d'Acra, où l'on en nourrit un petit nombre. Elles sont plus grosses que les poules, & sont une assez bonne nourriture lorsqu'elles sont bien engraissées (58).

Oyes nommées Apatta.

Ce sont les Hollandois qui ont apporté des oies sur la Côte d'Or. Les Négres les appellent *Apatta*, nom qui exprime leur rareté, & le cas qu'ils (59) en font. Ils ont une autre sorte d'oyseau de table, que les Hollandois ne connoissoient point, & qui s'appelle *Portugais*, sans qu'on puisse deviner l'origine de ce nom. Il a le corps aussi gros que l'oie, & sa couleur est ordinairement blanche (60).

Canards.

Les canards ne sont connus dans le Pays que depuis quelques années. Bosman ignore de quelle partie de la terre ils y sont venus ; mais ils n'ont aucune ressemblance avec ceux de l'Europe. Ils sont de la moitié plus gros. Les mâles ont au bec une excrescence rouge, comme les cocqs d'Inde, avec

(53) Le même, p. 240.
(54) Artus, *ubi sup.* p. 80.
(55) Villault, p. 270.
(56) Smith, p. 149.
(57) Bosman, *ubi sup.*
(58) Barbot, p. 217.
(59) Artus, *ubi sup.* p. 81.
(60) Bosman, p. 266.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

cette seule différence, qu'il est plus ferme. Leur chair est fort bonne lorsqu'ils sont jeunes; mais à mesure qu'ils vieillissent, elle devient coriace & insipide (61).

Belles especes de canards sauvages.

La Côte d'Or ne manque pas de canards sauvages. Ils y sont même délicieux, & ne different de ceux de l'Europe, que parce qu'ils sont plus petits. On en distingue de deux sortes; mais pendant tout le séjour que Bosman fit dans le Pays, il n'en vit que deux de la premiere espece, qui furent tués par le Trompette du Gouverneur. Quoiqu'ils ne soient pas différens des canards ordinaires (62) par la forme, ils les surpassent beaucoup par l'éclat de leur couleur, qui est un verd charmant, relevé par la rougeur du bec & des pieds. L'Auteur les trouva d'une beauté si singuliere, que s'ils eussent été vivans, il n'auroit pas fait difficulté d'en donner dix livres sterling. Il remarque, avec étonnement, que jusqu'alors on n'en avoit point encore vû de cette espece, & qu'il n'en parut plus jusqu'à son départ. La seconde, dont il ne vit qu'un seul, qui avoit été tué aussi d'un coup de mousquet, est de la même forme que la premiere; mais elle a le bec & les pieds jaunes, le corps mêlé presqu'également de jaune & de verd; & pour la beauté, elle n'approche point de la premiere (63).

On ne voit pas de cocqs & de poules d'Inde parmi les Négres. Le Directeur Général en fait nourrir un petit nombre, dont la chair n'est pas excellente (64).

Pigeons & leur origine.

Suivant le témoignage d'Artus, la Côte d'Or est redevable de ses pigeons aux Portugais. Les Négres les ont nommés, par cette raison, *Abronoma*, c'est-à-dire, dans leur langue, *Oyseaux apportés par les Blancs*. Ils ressemblent aux nôtres; mais ils ont la tête plus petite, & ne sont (65) pas devenus fort communs. Cependant les Hollandois en nourrissent un assez grand nombre dans leurs Forts (66).

Perdrix & Faisans.

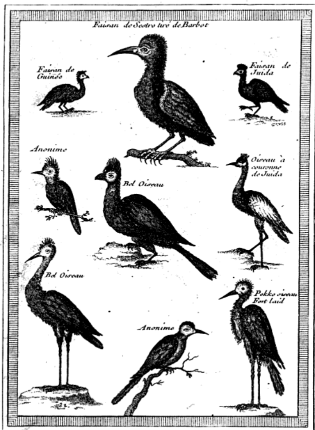
Les perdrix & les faisans ne ressemblent point ici (67) à ceux de l'Europe. Le nombre des perdrix est fort grand sur toute la Côte; ce qui ne les rend pas plus communes sur la table des Hollandois, parce qu'ils manquent de Chasseurs pour les prendre ou les tuer. Mais dans le Royaume de Juida, elles sont à fort bon marché, & d'un excellent goût dans la saison. Les faisans, tels qu'on les voit représentés dans la figure, sont en fort grand nombre aux environs d'Acra & d'Apam, & dans la Province d'Aquambo. Leur grandeur ne surpasse pas celle d'une poule; mais on vante beaucoup leur beauté. Ils ont le plumage tacheté de blanc & de bleu, le col entouré d'un cercle bleu célèste, de la largeur de deux doigts, & la tête couronnée d'une belle touffe noire. En un mot, l'Auteur les regarde comme les plus beaux oiseaux de la nature, & comme la plus précieuse rareté que la Guinée produise après l'or.

Faisan de Fida.

Le faisan de Juida (68), qui a pris ce nom parce qu'il est fort commun dans cette Contrée, quoiqu'il s'en trouve aussi sur la Côte d'Or, est pres-

(61) Barbot dit que les canards ont été apportés ici du Brésil & des autres Parties de l'Amérique; mais il ne cite aucun témoignage.
(62) Bosman, p. 263.
(63) Bosman, p. 240.
(64) Artus, *ubi sup.* p. 81.
(65) Bosman, p. 241.
(66) Artus, p. 82.
(67) Voyez la Figure.

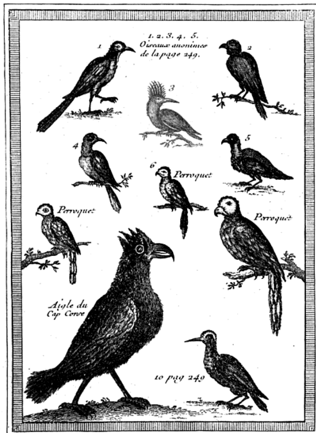
OISEAUX DE GUINÉE tirés de Bosman.



Sup. tom. IV. pag. 244. et Suivantes.

10-2-c · 24/12

OISEAUX DE GUINÉE tirés de Bosman.



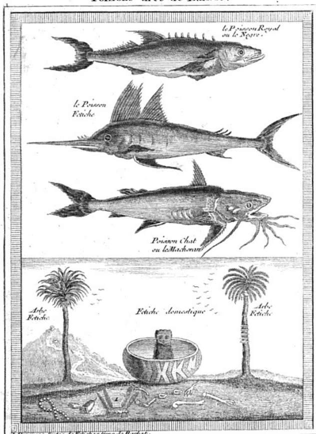
Sup. tom. IV. pag 249. et Suivantes



Sup. T. IV


CHIMPANEZE, agé de 21. mois
haut de 2. pieds 4. pouces apporté
d'Angola en 1738.
Sup. T. IV. N.° V.

Poissons tirés de Barbot.



1 Diverses Sortes de Fetiches tirés de Barbot.

Sup. T. IV. N.° VI

qu'aussi gros que l'autre, sans être de la même beauté. Le fond de son plumage est gris & blanc, avec quelques taches bleues. Il a la tête chauve & couverte d'une peau dure & calleuse. Son bec est jaune, & revêtu des deux cotés d'une excrescence rouge. HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

On distingue ici deux ou trois sortes de tourterelles; la premiere, petite & de couleur baye. Elle est fort bonne & beaucoup plus tendre que la seconde sorte, qui est d'une couleur beaucoup plus vive. La troisiéme, est d'un beau verd, avec le bec & les pieds blancs, quelques plumes rouges autour des yeux, & un grand cercle blanc, pour oreilles, qui est tacheté de bleu (68). A deux ou trois portées de mousquet du Fort Hollandois d'Axim, près d'un grand rocher qui est couvert de bois, on trouve des milliers de ces deux especes de tourterelles. Mais les arbres sont si serrés, qu'elles y trouvent des retraites inaccessibles. Celles qu'on tire à coups de fusil tombent & ne peuvent être trouvées. Elles se rendent chaque jour au soir dans cet asile; & le matin elles en sortent pour chercher leur nourriture (69). Tourterelles. Leur retraite.

Les cantons marécageux ne sont pas sans bécasses & sans bécassines; mais le nombre n'en est pas infini. Les pigeons-ramiers, les merles & les grives sont des oiseaux assez communs dans les bois, & different (70) peu des nôtres. Les moineaux, dont la multitude est innombrable au long de la Côte, ressemblent beaucoup aussi à ceux de l'Europe. Ils sont mêlés d'un grand nombre d'autres petits oiseaux, qui mangent les grains; les uns rouges, d'autres noirs, & d'autres parés de diverses couleurs. Bécasses, bécassines & moineaux, &c.

Les hirondelles du Pays sont plus petites & d'un noir plus clair que celles de l'Europe. On y voit aussi des grues, des buttors, des pies, des cormorans. Les Négres regardent le buttor comme l'avant-coureur des orages (71). Hirondelles.

Smith parlant des hirondelles, qui sont pendant toute l'année en fort grand nombre sur la Côte d'Or, raconte qu'à vingt lieues de la terre il en vient quelquefois des légions à bord pour s'y reposer, & qu'à la pointe du jour elles retournent à la poursuite des insectes, dont elles font leur nourriture.

On trouve ici des bec-figues (72) couleur de saffran. Ils ne fréquentent point les champs, dit l'Auteur, dans la crainte des serpens & des autres monstres. Ils font leurs nids avec beaucoup d'art, à l'extrémité des branches, & se mettent ainsi à couvert de toutes sortes de dangers. On trouve une espece de petits oiseaux, qui ressemblent aux linots, & que les Négres mangent avec (73) leurs plumes. Barbot s'imagine qu'ils le font par un mouvement de vengeance contre ces petits animaux, à cause du ravage qu'ils font dans les grains, au milieu desquels ils construisent (74) toujours leurs nids. On trouve des hiboux, des chouettes, des chauves-souris, une sorte d'oiseaux qui ressemblent à la cigogne, des paons semblables à ceux de l'Europe, des grues (75) & des hérons. Bosman distingue deux sortes de hérons, le bleu Bec-Figues jaunes. Oiseaux qui se mangent avec les plumes.

(68) Artus y ajoute quelques cercles noirs autour du col, p. 82.
(69) Bosman, p. 262.
(70) Artus, *ubi sup.* p. 82.
(71) Barbot, p. 218.
(72) Smith, p. 149.
(73) Barbot le donne pour un oiseau très-délicat. Il fait son nid comme les *Cubales*, p. 218.
(74) Artus, *ubi sup.* p. 82.
(75) Barbot, *ubi sup.* Voyez la Figure.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

& le blanc, il les compte au rang des animaux qui se mangent, parce qu'en effet les Blancs mêmes ne font pas difficulté d'en manger.

Aigles. Différentes especes.

La plûpart des aigles ressemblent à celles de l'Europe. Cependant il s'en trouve aussi de différentes, telles que l'aigle à couronne (76), qui fréquente beaucoup le Canton d'Acra. Artus parle d'une espece, qui ressemble par la tête au cocq-d'Inde. C'est un animal fier, & qui cause tant de mal aux Négres, qu'ils portent sur les rochers & dans les montagnes du bled & de l'eau pour l'appaiser. Ils l'appellent *Pastro de Diegro*, c'est-à-dire, oiseau du diable. Ces animaux se plaisent dans la fange & fréquentent les lieux les plus sales & les plus infects (77), où ils contractent une puanteur qui se communique de fort loin. Barbot s'accorde avec Artus dans la description de cet aigle ; mais il prétend qu'on le nomme *Passoros de Dios*, c'est-à-dire, oiseau de Dieu. Il ajoute que les Négres ont tant de vénération pour lui, qu'ils regardent comme un crime capital de le tuer, quoiqu'il soit le mortel ennemi de leur volaille (78).

Autres oiseaux de proie.

On voit sur la Côte un autre oiseau de proie, qui ressemble beaucoup au faucon, & qui, sans être plus gros qu'un pigeon, a tant de force dans les aîles & dans les serres, qu'il attaque & qu'il enleve les plus gros poulets.

Le milan, troisiéme oiseau de proie de la Côte d'Or, enleve non-seulement les poulets, mais tout ce qu'il juge propre à lui servir de pâture, soit chair ou poisson. Sa hardiesse est étrange. Il attrache en plein jour, au milieu des Marchés, les alimens qu'un Négre (79) porte à la main. Mais il s'attaque sur-tout aux femmes.

Perroquets de diverses especes.

Entre une infinité d'oiseaux, les perroquets sont également remarquables par leur nombre & par leur beauté. L'usage commun des Négres est de les prendre jeunes dans leurs nids, de les apprivoiser & de leur apprendre plusieurs mots de leur langue. Mais les perroquets de la Côte d'Or (80) ne parlent pas si bien que les verds du (81) Brésil. Quoiqu'on en trouve sur toute la Côte, ils n'y sont pas en si grand nombre que dans l'interieur des terres, d'où ils viennent presque tous. Ceux de Benin, de Kallabar & du Cap-Lopez sont les plus estimés, parce qu'on les apporte de fort loin ; mais outre qu'ils sont ordinairement trop vieux, ils n'ont pas la même docilité que ceux qui naissent ici. Tous les perroquets de la Côte, ceux du Promontoire de Guinée & des lieux qu'on vient de nommer (82), sont bleus ; &, ce qui doit paroître fort étrange, ils sont ici plus chers qu'en Hollande. On ne fait pas difficulté de donner trois, quatre & cinq livres sterling, pour un perroquet qui sçait parler (84).

Aburots, ou Parrokitos.

On y voit une espece de petits oiseaux verds, que les Négres appellent *Aburots*, & les Hollandois, *Parrokitos*, qui se laissent prendre au filet comme les alouettes, & qui aiment à se rassembler en troupes dans les champs de bled. Ils se portent entr'eux une singuliere affection, comme les tourterelles. Ils ne sont pas moins remarquables par la beauté de leur plumage.

(76) Artus, *ubi sup.*
(77) Barbot, *ubi sup.*
(78) Bosman, p. 266.
(79) Bosman, *ibid.*
(80) Villault prétend le contraire, p. 270.
(81) Artus, p. 81.
(82) Voyez la Figure.
(83) Villault dit néanmoins que les perroquets gris à queue rouge viennent de-là.

Ils ont le corps verd & la tête orangée. On en voit une autre sorte, qui est un peu plus grosse & qui a le plumage rouge, avec une tache noire sur la tête & la queue noire (86).

Histoire Naturelle de la Côte d'Or.

Moineaux de Guinée.

On donne aux perroquets le nom de moineaux de Guinée, sans qu'il soit aisé, dit Bosman, d'en trouver la raison, puisque les moineaux ordinaires (87) sont ici dans une extrême abondance. Ils ne different des autres que par la couleur & le bec. Leur couleur (86) est un beau verd, mêlé de rouge, & dans quelques-uns, d'un peu de jaune & de noir. Leur bec est rouge (88) & un peu courbé, comme celui des perroquets. On transporte en Hollande un grand nombre de ces petites créatures. Elles s'y vendent fort bien. Quoiqu'elles ne valent en Guinée qu'un écu la douzaine, il en meurt neuf sur dix dans le passage; ce qui n'empêche pas, dit Bosman, qu'un certain Auteur n'ait eu la hardiesse d'assûrer qu'elles vivent trente ou quarante ans (89).

Oiseaux à couronne.

L'oiseau à couronne, qui se trouve sur la Côte d'Or (90), n'a pas moins de dix couleurs. Son plumage est un mélange admirable de verd, de rouge, de bleu, de brun, de noir, de blanc, &c. De sa queue, qui est fort longue, les Négres tirent des plumes dont ils se parent la tête. Les Hollandois leur ont donné le nom d'oiseaux à couronne (91), parce qu'ils ont sur la tête une belle touffe, les uns bleue, d'autres couleur d'or. Bosman remarque (92) que Focquenbrock s'est trompé en prenant ces oiseaux, à Boutri, pour des paons; parce qu'il ne se trouve pas, dit-il, de paons sur la Côte d'Or. Mais on a vû, par le témoignage d'Artus, déja cité dans cet article, que les paons n'y sont pas rares; à moins qu'Artus n'ait pris lui-même les oiseaux à couronne pour des paons. Au reste, on ne doit pas être surpris qu'avant que les Européens fussent convenus des noms, ils se soient mal accordés dans l'opinion qu'ils ont eue de certains animaux. Il y a beaucoup d'apparence, par exemple (93), que c'est ici l'aigle que Villault croit avoir vû dans le Pays d'Acra. Il lui donne le plumage d'un paon, les jambes d'une cigogne, & le bec d'un héron, avec une couronne de plumes sur la tête. Il ajoute que le Facteur Danois de ce Canton envoya deux de ces animaux à Frédéricksbourg. L'un, qui étoit mort, avoit la chair excellente : l'autre fut envoyé vivant au Roi de Danemark (94).

Erreur de plusieurs Ecrivains.

Deux sortes d'oiseaux à couronne.

Smith distingue deux sortes d'oiseaux à couronne. La premiere a la tête & le col verds, le corps d'un beau pourpre, les aîles & la queuë rouges, & le toupet noir. Elle est à peu près de la grosseur des grands perroquets. L'autre sorte est de la forme du heron, & n'a pas moins de trois pieds de hauteur. Elle se nourrit de poisson. Sa couleur est un mélange de blanc & de noir; & la

(84) Bosman, p. 276.
(85) Villault, p. 270. dit qu'ils sont aussi petits que les linots.
(86) Artus, *ubi sup.*
(87) Voyez la Figure.
(88) Villault dit qu'ils ont les pieds & le bec comme les perroquets.
(89) Bosman, p. 270.
(90) Voyez la Figure.
(91) On leur a donné en France le nom de *Demoiselles*. Voyez l'Histoire Naturelle du troisiéme Tome.
(92) Bosman, p. 266.
(93) Artus, *ubi sup.*
(94) Barbot, p. 218. dit qu'il vit un de ces animaux au Cap-Corse; mais il est évident qu'il n'a fait que copier Villault. Il ajoute qu'on les compte au rang des aigles, quoiqu'ils n'en aient pas la forme.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

touffe dont elle est couronnée ressemble moins à des plumes qu'à des soyes de porc (95).

L'oiseau à couronne, dit Atkins, est environ de la grosseur du paon. Celui de la Gambra (96) est couronné d'une touffe de plumes roides & mouchetées. Il a les aîles rouges, jaunes, blanches & noires, & un duvet blanc sur le devant de la tête (97).

Oiseau d'une beauté singuliere. Sa description.

Bosman vit sur la Côte un oiseau, d'une rareté égale, dit-il, à sa beauté. On ne le trouve que dans le Pays d'Apam, où il s'imagine qu'il doit être assez commun, parce que dans l'espace de deux jours on lui en apporta deux successivement. Ils avoient été tués à coups de fusil, car ces animaux ne se laissant guéres prendre vivans. Ils ressemblent parfaitement, par le bec, aux grands perroquets. Mais l'ordre de leur plumage, & la varieté de leurs couleurs en font des animaux d'une beauté incomparable. Ils ont la poitrine & tout le dessous du corps, d'un très-beau verd. Le dessus est un mélange charmant de gris, de rouge, de bleu céleste & de bleu foncé. La tête, le col, & la queue sont du même verd que la poitrine. Sur la tête, il s'éleve une touffe de plumes, dans la forme de la plus belle crête. Les yeux sont grands & bien ouverts. Au dessus & au dessous, ils sont entourés de deux rayes, ou de deux arcs, du plus beau rouge qu'on puisse se représenter : enfin, l'Auteur ne connoît point de spectacle si merveilleux.

Autre oiseau.

Il parle encore d'un oiseau qui habite le bord des lacs & des rivieres, & qui peut passer aussi pour un fort bel animal (98). Sa taille est à peu près celle d'un gros poulet. La partie supérieure de son corps est brune & tachetée de blanc. Le dessous est un jaune foncé, qui tire sur le rouge. Il a sur la tête une touffe de plumes tachetées, qui s'éleve en forme de crête. Son bec est fort long, & fort mince à proportion du corps.

Le Pokko. Sa description.

Le pokko est un oiseau, qui, malgré sa laideur, est en estime par sa rareté. L'Auteur assure qu'il n'y a rien au monde (99) qu'on puisse lui comparer. Il ajoute qu'avec quelque soin qu'on l'ait copié dans la figure, il y paroit plus beau qu'il ne l'est réellement. Il est exactement de la taille d'une oye. Ses aîles sont d'une grandeur & d'une largeur démesurées, couvertes de plumes brunes. Tout le dessous du corps est couleur de cendre. L'Auteur n'ose donner le nom de plumes à l'enveloppe de cette partie. Il l'appelle volontiers du poil. Sous le col, pend une sorte de bourse rouge, longue de quatre ou cinq pouces, & de la grosseur du bras d'un homme. C'est dans ce réservoir que l'animal dépose sa nourriture. Son col, qui est assez long, & cette espece de sac, sont couverts de quelques poils, de la même nature que ceux du ventre. Sa tête est beaucoup trop grosse à proportion du corps, & n'est couverte que d'un petit nombre des mêmes poils. Ses yeux sont grands & noirs, son bec fort gros & fort long. Il se nourrit de poisson, & dans un seul repas il dévore ce qui suffiroit pour la nourriture de quatre hommes. Il se jette avec beaucoup d'avidité sur le poisson qu'on lui présente, & le cache aussi-tôt dans son sac. Il n'aime pas moins les rats, & les avalle entiers. On prend quelquefois plaisir à lui faire rendre gorge. Les Hollandois avoient

(95) Smith, p. 149.
(96) Voyez la Figure, dans l'Histoire Naturelle du troisiéme Tome.
(97) Atkins, p. 115.
(98) Voyez la Figure.
(99) Voyez la Figure.

un

un de ces animaux, qu'ils laissoient courir dans les ouvrages extérieurs de leur Fort. Ils l'avoient accoutumé à vuider quelquefois devant eux son réservoir, d'où ils voyoient sortir un rat à demi digeré. Un autre de leurs amusemens étoit de lâcher sur lui un chien, ou même un enfant, pour le mettre dans la nécessité de se défendre. Ses seules armes étoient son bec, dont il se servoit assez adroitement pour pincer; mais sans être capable de nuire beaucoup (1).

Comment il servoit à l'amusement des Hollandois.

Pendant le séjour de Bosman dans le Pays, on tua sur la Riviere d'Apam un oiseau assez semblable au pokko, mais si grand, lorsqu'il se tient sur ses jambes & la tête levée, qu'il surpasse beaucoup la hauteur d'un homme. Son plumage étoit mêlé de noir, de blanc, de rouge, de bleu, & de plusieurs autres couleurs. Il avoit les yeux jaunes & très-grands. L'Auteur le regarda comme un animal fort extraordinaire, & les Negres mêmes ignoroient son nom.

Oiseau extraordinaire.

L'Auteur ne remarqua pas moins particuliérement deux oiseaux (2) qui dévorent les grains. L'un avoit le bec long & pointu, le plumage échiqueté de jaune, & d'un bleu leger, un demi-cercle autour du col, une longue queue de plumes jaunes, bleues & noires, & quelques plumes sur la tête. L'autre étoit de la taille du premier, & vraisemblablement de la même espece. Mais sa principale difference étoit dans le bec, qui étoit épais, court & noir; le dessous du corps, noir; le dos d'un jaune admirable, & les pieds noirs comme le bec.

Oiseaux qui dévorent les grains.

Un autre oiseau, sans être fort different du dernier, a le plumage mêlé de gris & de jaune, le bec pointu, avec les pieds & les griffes d'une longueur peu proportionnée à sa taille.

Un autre, beaucoup plus petit, a la forme d'un moineau. Sa couleur fait toute sa beauté. Il a la tête & la poitrine noires, les aîles & les pieds gris, & le reste du corps d'un rouge éclatant. L'Auteur regrete que tous ces animaux ne puissent être transportés vivans.

Mais il n'y en a point d'un éclat plus distingué que celui dont Bosman fit tirer le portrait par un Peintre malade, qui n'étoit point en état par conséquent de bien représenter toute la varieté de ses couleurs. Il en fait la description sans le nommer. Son penchant l'arrête au long des rivieres, où il s'engraisse de petits poissons. Il a les aîles & le dessus du corps entiérement bleus. Les plumes du col sont fort longues & de la même couleur, aussi bien que la touffe qui lui couvre la tête. Celles de la poitrine sont d'un jaune foncé, avec un mélange de bleu & de rouge. Son bec & ses jambes, qui sont d'un rouge luisant, ont une longueur extraordinaire, & de la grosseur à proportion.

Oiseau extraordinaire.

L'Auteur vit encore un oiseau qui ravage les grains, & dont la poitrine, le ventre & le col sont d'un jaune rougeâtre. Sa tête est entiérement noire, à l'exception d'une belle tache jaune qu'il a sur le front. Le dessus du corps & les aîles sont noirs. La queue est un mélange de noir, de jaune & de rouge. Un autre, de la moitié plus gros que le précedent, a toutes les par-

Autre oiseau.

(1) Comme les Figures ont été tirées d'après celles de Bosman, & qu'on en a conservé jusqu'aux moindres traits, le Lecteur les distinguera aisément sur chaque description.

(2) Bosman, p. 265. & suiv.

ties inférieures d'un rouge admirable, le dos, les aîles & la queue d'un noir parfait, & la tête d'un jaune brillant.

Etrange oiseau, nommé l'Etoile.

Enfin l'on trouve ici l'oyseau qu'on a nommé l'Etoile. Plusieurs Ecrivains le représentent comme un animal merveilleux, qui porte des étoiles sur ses aîles. Ils lui donnent une voix aussi forte que celle du taureau. Si les Négres l'entendent crier du côté gauche dans leurs voyages, ils retournent aussi-tôt sur leurs pas. Cet animal est deux fois plus gros que le moineau. Mais Bosman ne découvrit aucune figure d'étoiles sur son plumage; à moins, dit-il, qu'on ne veuille donner ce nom à quelques taches de diverses couleurs; & dans cette supposition les bois du Pays sont remplis d'oyseaux qui doivent être nommés de même. Sa voix, ajoute le même Auteur, est fort perçante; mais la comparer au mugissement du taureau, c'est prétendre qu'une cloche de cent livres rend le même son qu'une cloche de mille (3).

§. VI.

Reptiles & Insectes.

Les reptiles de la Côte d'Or, dont on trouve le nom dans les Voyageurs, sont les serpens, les crapauds, les grenouilles, les crabbes de terre, les scorpions, les sauterelles, les chenilles, les mosquites, les escargots, les cerf-volans, les araignées, les abeilles & les fourmies.

Prodigieux nombre d'insectes.

Bosman reconnoît qu'il est impossible de décrire toutes les différentes especes d'abeilles, de chenilles, de crillons, de sauterelles, de vers, de fourmies & d'escargots, qui se forment & qui se renouvellent sans cesse dans le Pays. Le nombre, dit-il, en est véritablement infini, & le célébre Leuwenhoeck auroit trouvé ici plus d'exercice que dans toute autre partie de l'univers. Il se fit un amusement de recueillir une centaine d'especes, des plus rares, qu'il envoya dans une boëte à son correspondant de Hollande (4).

Serpens. Leur grandeur commune.

Artus dit que les serpens ont ici communément vingt pieds de longueur, & cinq ou six de largeur, mais qu'il s'en trouve de beaucoup plus grands. Il en vit un, qui sans avoir plus de trois pieds de longueur, étoit assez gros pour faire la charge de six hommes. La plûpart ont la gueule si large, qu'ils sont capables d'avaller des poules & des oies. Ils sont amphibies. Lorsqu'ils ont devoré leur proie, ils s'endorment, & deviennent très-faciles à tuer. Les Négres en mangent la chair, & la préferent à la meilleure volaille. Le même Auteur rapporte, mais sur le témoignage d'autrui, qu'on voit ici des serpens aîlés, ou des dragons, qui ont la queue fort longue & les dents assez tranchantes pour dévorer les bestiaux. Leur couleur, dit-il, est un mélange de bleu & de verd. Ils passent, dans l'esprit des Négres, pour autant de Fétiches. La haine de ces monstres est si déclarée contre les éléphans, qu'ils leur font une guerre continuelle. Ils ont communément dix aunes de long; mais dans d'autres Pays, ajoute Artus, il s'en est trouvé de cent verges (5), qui étoient capables de voler assez haut pour prendre des oyseaux dans l'air.

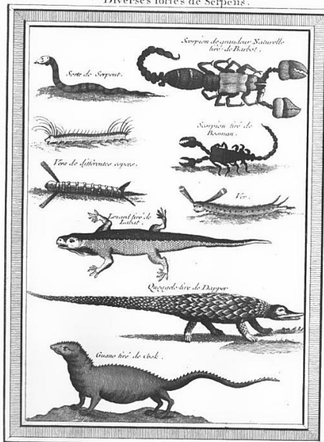
Serpens aîlés. Leur grandeur paroît fabuleuse.

(3) Toutes les figures de ces différens oiseaux sont ici copiées d'après Bosman.

(4) Bosman, p. 75.

(5) Artus, *ubi sup.* p. 79. On sentira bien ici qu'Artus étoit trop crédule.

Diverses sortes de Serpens.



T. IV. N.° XIV.

Il faut répéter, pour l'honneur d'Artus, qu'il parle ici d'après les Négres, & qu'il n'y a par conséquent qu'un excès de crédulité à lui reprocher.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

On trouve des hommes dans le ventre des serpens.

Bosman s'étend, comme lui, sur le nombre & la grandeur des serpens de la Côte d'Or. Le plus monstrueux qu'il ait vû, n'avoit pas moins de vingt pieds de longueur; mais il ajoute qu'il s'en trouve de beaucoup plus grands dans l'intérieur des terres. Les Hollandois, dit-il, ont souvent trouvé dans leurs entrailles, non-seulement des animaux, mais des hommes entiers. La plûpart sont vénimeux; sur-tout une espece qui n'a pas plus d'une verge de long & de deux paumes d'épaisseur. Elle est mouchetée de blanc, de noir & de jaune. L'Auteur faillit un jour, près d'Axim, d'être mordu par un de ces serpens, qui s'étoit approché de lui sans être apperçû, tandis qu'il étoit assis tranquillement sur un rocher.

Serpens qui marchent sur deux pattes.

Ces monstres infectent non-seulement les bois, mais les cabanes des Négres, & jusqu'aux Forts des Européens, où l'Auteur en tua plus d'un. Il conserva la peau d'un serpent mort, qui avoit deux têtes. Au Fort Hollandois d'Axim, on en voyoit plusieurs qu'on avoit pris soin de faire sécher, & de remplir de paille, pour leur rendre leur grandeur naturelle. La plus grande avoit quatorze pieds de longueur. A deux pieds de la queue, on remarquoit encore (6) deux pattes, sur lesquelles on prétend que ces animaux se lévent, & courent plus vîte qu'autrement. Sa tête, qui ressembloit par la forme à celle d'un brochet, étoit armée de deux terribles rangées de dents. Il y avoit une autre peau, d'un serpent long de cinq pieds & de la grosseur du bras d'un homme, raié de noir, de brun, de jaune & de blanc avec un mélange fort agréable. La plus curieuse partie de son corps étoit la tête, qui paroissoit fort large & fort plate. Il n'a pour arme offensive qu'une fort petite corne (7), ou plûtôt une dent, qui lui sort de la machoire d'en haut, par le nez. Elle est blanche, dure, & pointue comme une aleine. Il arrive souvent aux Négres de marcher sur cet animal, lorsqu'ils vont nuds pieds dans les champs; car se remplissant le ventre avec beaucoup d'avidité, il tombe ensuite dans un si profond sommeil qu'il ne faut pas peu de bruit & de mouvement pour l'éveiller. Il est aisé alors de le prendre ou de le tuer (8).

Cerastes ou serpent cornu.

Vers l'année 1689 les Négres d'Axim tuerent un serpent long de vingt-deux pieds, dans le ventre duquel on trouva un daim (9) entier. Vers le même tems, on trouva dans un autre, à Boutri, les restes d'un Négre qu'il avoit dévoré (10).

Combat d'un serpent contre deux porcs-épics.

Quelques domestiques Négres de Bosman apperçurent, près de Mauri, un serpent de dix-sept pieds de long, & d'une grosseur proportionnée. Il étoit au bord d'un trou rempli d'eau, entre deux Porcs-épis, avec lesquels il s'engagea dans un combat fort animé. Il vomissoit son venin, tandis que ses deux adversaires lui lançoient leurs dards. Mais les Négres terminerent la bataille en tuant les trois champions à coup de fusil. Ils les apporterent à

(6) Ce serpent avoit été pris dans le jardin de Mina, par un Esclave, qui, sans employer d'arme ni de bâton, l'avoit saisi avec ses mains & l'avoit apporté vivant dans le Fort. Bosman, p. 274.

(7) C'est apparemment le *Cerastes* ou le serpent cornu, dont Pline fait mention.

(8) Bosman, p. 273.

(9) Smith, p. 154. dit qu'ils avalent aussi des moutons.

(10) Le même, p. 311.

Histoire Naturelle de la Côte d'Or.

Mauri, où rassemblant leurs camarades, ils en firent ensemble un festin délicieux.

Avanture d'un Masson Négre.

En réparant les murs du Fort Hollandois de Mauri, les Ouvriers découvrirent un grand serpent, sous un monceau de pierres, & résolurent aussi-tôt de le prendre. Après avoir remué une partie des pierres, un masson Négre voiant passer la queue du serpent, s'en saisit; mais n'ayant pas la force de la tirer, il prit le parti de la couper avec son couteau, & se flattant d'avoir mis le monstre hors d'état de lui nuire, il continua d'écarter le reste des pierres. Aussi-tôt que le serpent se vit à découvert, il s'élança sur le masson, & lui couvrit le visage d'un venin si dangereux, qu'il le rendit aveugle sur le champ. Cependant ses yeux se rouvrirent, & la vûe lui revint, après avoir été quelques jours dans cette situation. L'Auteur observa souvent parmi les Négres, que la morsure d'un serpent les fait d'abord enfler, & leur cause de vives douleurs, mais qu'ils reviennent ensuite à leur premier état; d'où il conclut que le poison a différens dégrés de force, & que s'il est quelquefois mortel, il n'est capable ordinairement que de blesser (11). Dans le Royaume de Juida, la plûpart des serpens ne causent aucun mal. Smith confirme cette opinion. A Juida, dit-il, il se trouve de gros serpens qui n'ont aucun venin, & que les Habitans honorent d'un culte. Mais il ajoute qu'on y trouve aussi des serpens à sonnettes.

Serpens sans venin.

Crapauds d'une prodigieuse grosseur.

Les crapauds & les grenouilles sont non-seulement aussi communs, mais de la même forme ici qu'en Europe. Cependant il s'y trouve moins de crapauds que de grenouilles; & dans quelques Cantons ils sont d'une grosseur prodigieuse. Dans le Village d'*Adja*, entre Mauri & Cormantin, Bosman en vit un de la largeur d'un plat de table. Il le prit d'abord pour une tortue de terre; mais il fut bien-tôt détrompé en le voiant marcher. Le Facteur Anglois l'assura qu'on en voyoit beaucoup de cette taille aux environs du même lieu. Ils sont mortels ennemis des serpens, & l'Auteur fut quelquefois témoin de leurs combats. Barbot raconte que dans certaines années, vers la fin du mois de Mai, on voit paroître au Cap-Corse un nombre incroiable de ces hideux animaux, qui disparoissent peu de tems après (12).

Crabbes de terre.

On voit ici des crabbes de terre, qui sont un fort bon aliment, & qui ressemblent à celles des Isles sous-le-vent. Leur retraite est dans des trous qu'elles se creusent (13).

Scorpions. Leur forme.

Les scorpions sont en grand nombre sur cette Côte; les uns fort petits; d'autres de la grosseur d'une écrevisse. Mais la différence de la taille n'en met pas dans le venin de leur picqueure, qui (14) est presque toujours mortel. Bosman nous a donné la figure (15) d'un grand scorpion, tirée, dit-il, d'après nature, avec une parfaite exactitude. Mais il assure qu'il en a vu de la grandeur d'une écrevisse de mer, avec des pattes & des pieds de la même forme, & le corps tout couvert d'un poil fort long. Personne n'ignore combien cet animal est redoutable pour l'espece humaine. Il a communément, vers l'extrémité de sa queue, une petite bourse d'un demi-doigt de largeur, remplie d'une liqueur noirâtre qu'il lance indifféremment sur tout ce qui le

Leur venin.

(11) Le même, p. 154. Voyez l'article des Voyages sur la Côte de Fida, ou Juida.

(12) Barbot, p. 172.

(13) Artus, *ubi sup.* p. 81.

(14) Voyages de Smith, p. 155.

(15) Voyez la Figure.

blesse, & dont l'effet est immédiatement funeste. Celui dont Bosman donne la figure, avoit cette vessie terrible; mais elle n'étoit pas plus grosse qu'un pois blanc. Barbot, qui a copié la description de Bosman, assure que ce poison est toujours mortel, si le remede n'est pas apporté sur le champ. L'antidote le plus certain est d'écraser le scorpion sur la blessure; & le premier soin du malheureux qui se sent picqué, doit être d'arrêter son ennemi, pour le faire servir à sa guérison. Un des gens de Barbot fut guéri par cette méthode dans l'Isle du Prince, où il avoit été blessé au talon pendant qu'il étoit à couper du bois. Le même Auteur & Bosman (16) nous apprennent deux autres remedes, dont ils ne vantent pas moins la vertu. L'un est de frotter la partie blessée avec le *Penis* d'un enfant. La douleur cesse aussi-tôt, & le venin se dissipe. L'autre, est d'oindre la même partie avec une sorte de liqueur, ou d'humidité, qui sort du bec d'une poule.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Remedes pour la picqure du scorpion.

Toutes les parties de la Guinée sont remplies de grandes & noires araignées, dont la vûe a quelque chose d'effraiant. Bosman, se mettant un jour au lit, fut véritablement allarmé d'appercevoir près de lui un de ces animaux, qui avoit le corps d'une longueur extraordinaire, la tête pointue par derriere & fort large sur le devant, dix jambes couvertes de poil & de la grosseur du petit doigt. Il n'ajoute pas de quelles armes il se servit pour tuer le monstre. Les Habitans sont persuadés que le premier homme fut l'ouvrage d'une de ces araignées, qu'ils appellent *Anansé*. Il n'y a point de raisonnement qui puisse leur faire perdre cette idée. Bosman la regarde comme le plus notable excès de leur ignorance & de leur (17) stupidité. Ici Barbot & Smith semblent avoir copié jusqu'aux expressions de ce Voyageur. Ils ajoutent qu'au Cap-Corse, dans les mois pluvieux de Juin & de Juiller, on voit une sorte d'insecte, de l'espece des araignées, qui est de la grosseur d'un escargot, & qui ressemble à la crabbe. On lui distingue, au milieu du ventre, une ouverture d'où sortent ses toiles. Smith prenant ici la qualité de témoin oculaire, rapporte que se trouvant au Fort Anglois de la Gambra, il vit un de ces animaux qui étoit de la grosseur d'une crabbe de terre. Il remarqua facilement que c'étoit une femelle. Sous le ventre, il lui pendoit une bourse blanche, de quatre doigts de circonférence, qui paroissoit remplie d'œufs. Elle avoit le dos & les jambes couverts d'un beau poil couleur de souris, aussi brillant que le plus beau velours. On prétend que cette monstrueuse araignée est fort vénimeuse (18).

Araignée monstrueuses.

Autre araignée.

Le même Auteur parle d'un insecte, qu'il nomme *Cockroach*, d'un brun foncé, & de la forme d'un escargot. Les plus grands ont deux pouces de longueur. Ils sont ennemis mortels des punaises; & Smith en fut convaincu par l'expérience: ses vaisseaux, dit-il, qui étoient remplis de *Cockroachs*, n'avoient point une punaise (19).

Cockroach, ennemi des punaises.

Les *Millepedes*, que les Portugais appellent *Centipes*, sont ici dans une abondance prodigieuse; & quoique leur picqueure ne soit pas si dangereuse que celle des scorpions, elle cause pendant quelques heures des douleurs

Millepedes.

(16) Bosman, p. 274. & Barbot, p. 221. On ne comprend point comment deux Voyageurs si sensés ont pû donner les deux remedes suivans pour certains, sans les avoir éprouvés.

(17) Bosman, p. 322.

(18) Barbot, p. 171. & 222.

(19) Smith, p. 157.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR. Leur description.

fort aigues, qui cessent ensuite sans qu'il en reste aucune trace. Bosman dit que dans les Forts Hollandois il n'y a point de lieu qui soit exempt de cette vermine. La longueur des plus grands est de trois ou quatre doigts : ils sont rouges, plats, canelés comme la plûpart des autres vers. Ils ont deux petites cornes, ou plûtôt deux pattes qui leur servent à s'attacher. Leurs pieds sont rangés des deux côtés du corps, au nombre (20) de trente ou quarante. Smith assure qu'ils en ont vingt de chaque côté; ce qui les a fait nommer par les Anglois *Forty-legs* (21).

Mosquites.

Les Mosquites, ou les cousins, sont un autre fleau de cette Côte, sur-tout pendant la nuit, près des bois & dans les lieux marécageux. Leur aiguillon est si pointu, que pénétrant aussi-tôt la chair, il y cause une enflure fort douloureuse (22).

Mouches lumineuses.

Les Hollandois trouverent ici, dit Artus, un insecte si brillant dans les ténébres, qu'ils le prirent d'abord pour un vers luisant. Il ressembloit à la cantharide, ou à la mouche d'Espagne, excepté (23) par sa couleur, qui étoit noire comme le jais. Barbot observe qu'outre ces mouches noires, qui sont fort grosses, dit-il, & qui rendent pendant la nuit une sorte de lumiere, on voit sur la Côte quantité de vers luisans (24). Atkins rapporte que la *Mouche de feu*, qui est fort commune dans les latitudes méridionales, vole ici pendant la nuit, & répand dans l'air autant de clarté que les vers luisans sur terre (25).

Sauterelles.

Ici, comme sur la Côte Occidentale, on voit arriver de l'intérieur du Pays des légions, ou plûtôt des nuées de sauterelles, qui font des ravages incroiables, jusqu'à causer quelquefois la famine.

Sigarras.

Les *Sigarras* sont une sorte de mouches, à large tête, & sans bec, qui s'arrêtent ordinairement sur les arbres, & qui ont nuit & jour un chant fort aigu. L'Auteur, qui ne leur donne pas de bec ni de gueule, semble avoir oublié de nous apprendre d'où sort ce son. Mais il ajoute qu'elles se nourrissent de rosée, & qu'elles ont, pour la succer, une langue, longue & pointue, qui est placée dans leur estomac (26).

Abeilles & fourmies.

Artus parle avec admiration de la multitude d'abeilles & de fourmies qu'on rencontre ici de toutes parts. On connoît assez, dit Bosman, l'excellence du miel de Guinée. Il n'est pas moins célébre par son extrême abondance, aux environs de Rio de Gabon, du Cap-Lopez, & plus haut dans le Golfe de Guinée. Mais il n'est pas si commun sur la Côte d'Or (27).

Nids de fourmies.

Les fourmies font leurs nids, ou leurs loges, au milieu des champs & sur les collines. Ces habitations, qu'elles composent avec un art admirable, sont quelquefois de la hauteur d'un homme. Elles se bâtissent aussi de grands nids sur des arbres fort élevés; & souvent elles viennent de ces lieux, dans les Forts Hollandois, en si grand nombre qu'elles mettent les Facteurs dans la nécessité de quitter leurs lits. Leur voracité est surprenante. Il n'y a point d'animal qui puisse s'en défendre. Elles ont souvent dévoré des moutons &

(20) Le même, p. 156.
(21) Bosman, p. 275.
(22) Smith, p. 155. Voyez la Figure, dont l'Auteur vante l'exactitude.
(23) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI. p. 82.
(24) Barbot, *ubi sup.*
(25) Atkins, p. 189.
(26) Barbot, *ubi sup.*
(27) Artus, *ubi sup.*

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Etranges effets de leur voracité.

des chevres. Bosman rapporte (28) que dans l'espace d'une nuit elles lui ont quelquefois mangé un mouton, avec tant de propreté, que le plus habile Anatomiste n'en auroit pas fait un si beau squellete. Un poulet n'est pour elles que l'amusement d'une heure ou deux. Le rat même, quelque léger qu'il soit à la course, ne peut échapper à ces cruels ennemis. Qu'une seule fourmie l'attaque ; il est perdu. Tandis qu'il s'efforce de la secouer, il se trouve saisi par quantité d'autres, jusqu'à ce qu'il soit accablé par le nombre. Elles le traînent alors dans quelque lieu de sûreté. Si leurs forces ne suffisent pas pour cette opération, elles font venir un renfort, elles se saisissent de leur proie, & la (29) conduisent en bon ordre.

Ces fourmies sont de plusieurs sortes ; grandes, petites, blanches, noires & rouges. L'aiguillon des dernieres cause une inflammation très-violente, & plus douloureuse que celle des millepedes. Les blanches sont aussi transparentes que le verre, & mordent avec tant de force, que dans l'espace d'une nuit elles s'ouvrent le passage dans un coffre de bois fort épais, en y faisant autant de trous que s'il avoit été percé d'une décharge de petit plomb. Mais que ces fourmies aient un Roi de la grandeur d'une écrevisse, comme Focquenbrog n'a pas fait difficulté de l'écrire, c'est ce que Bosman ignore (30).

Barbot observe, comme eux, que le nombre des fourmies est surprenant, sur-tout aux environs d'Acra, où les terres sont plates & unies. Elles y font des nids de dix ou douze pieds de haut. La forme (31) en est piramidale ; & la composition si ferme & si solide, qu'il n'est pas aisé de les détruire. On est étonné, en les démolissant, de la variété de loges & de divisions qu'on y découvre. Les unes sont remplies de provisions ; quelques-unes d'excremens, & d'autres servent uniquement d'habitations.

Nids des fourmies.

Smith, d'accord avec Bosman, distingue des fourmies rouges, blanches & noires. La premiere sorte ressemble exactement à celles de l'Europe. Les deux autres sont beaucoup plus grosses & n'ont pas moins d'un pouce de long. Elles bâtissent quelquefois dans le creux des arbres, & quelquefois sur terre, en élevant, dit l'Auteur (32), de petits monts de la hauteur de sept ou huit pieds, mais si pleins de trous qu'on les prendroit pour des gauffres de miel. La circonférence de ces édifices est petite, à proportion de leur hauteur. Le sommet est si pointu, que le moindre vent paroît capable de l'abbatre. Un jour l'Auteur entreprit d'en briser un avec sa canne ; mais l'unique effet de plusieurs coups fut d'attirer des milliers de fourmies à leurs portes. Il prit aussi-tôt le parti de la fuite, se souvenant que ces insectes avoient souvent attaqué des poules, & quelquefois des moutons, avec tant de succès que dans l'espace d'une nuit, elles n'y avoient laissé que les os. Il ajoute, sur sa propre expérience, que la morsure d'une fourmie noire cause des douleurs inexprimables, quoiqu'elle n'ait pas d'autre effet dangereux.

Frayeur de Smith à la vûe d'une troupe de fourmies.

Le même Auteur parle, avec plus de ménagement que Focquenbrog, de certains Chefs qui paroissent gouverner les fourmies. On distingue aisément, dit-il, à la tête de leurs bataillons, trente ou quarante guides qui surpassent

Elles ont des Chefs. Tems de leurs excursions.

(28) Bosman, *ubi sup.*

(29) L'Auteur ne dit pas qu'il ait été témoin de ce spectacle.

(30) Bosman, p. 176.

(31) Voyez la Figure.

(32) Voyage de Smith, p. 151. & suiv.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

les autres en grosseur, & qui dirigent leur marche. Leurs exécutions se font ordinairement la nuit. Elles visitent souvent les Européens dans leurs lits, & les forcent de se mettre à couvert dans quelqu'autre lieu. S'ils oublient derriere eux quelques provisions de bouche, ou d'autres effets comestibles, ils doivent être sûrs que tout sera dévoré avant le jour. L'armée des fourmies se retire ensuite avec beaucoup d'ordre, & toujours chargée de quelque butin qu'elle a la précaution d'emporter.

Visite qu'elles font au Cap-Corse.

Pendant le séjour que l'Auteur fit au Cap-Corse, un grand corps de cette milice vint rendre sa visite au Château. Il étoit presque jour lorsque l'avant garde entra dans la Chapelle, où quelques domestiques Négres étoient endormis sur le plancher. Ils furent réveillés par l'arrivée de leurs Hôtes; & l'Auteur, s'étant levé au bruit, eut peine à revenir de son étonnement.

Comment elles furent détruites.

L'arriere-garde étoit encore à la distance d'un quart de mille. Après avoir tenu conseil sur cet incident, on prit le parti de mettre une longue traînée de poudre sur le sentier que les fourmies avoient tracé & dans tous les endroits où elles commençoient à se disperser. On en fit sauter ainsi plusieurs millions, qui étoient déja dans la Chapelle. L'arriere garde ayant reconnu le danger, tourna tout d'un coup & regagna directement ses habitations.

Preuve qu'elles s'entendent entr'elles.

Si les fourmies n'ont point un langage, comme les Négres & plusieurs Européens se le sont imaginé; on ne peut douter, ajoute l'Auteur, qu'elles n'aient quelque maniere de se communiquer leurs intentions. Il s'en convainquit par l'expérience suivante. Ayant découvert, à quelque distance des nids, quatre fourmies qui paroissoient être à la chasse, il tua un Cockroach, & le jetta sur leur chemin. Elles passerent quelques momens à reconnoître si c'étoit une proie qui leur convînt. Ensuite une d'entr'elles se détacha pour porter l'avis à leur habitation, tandis que les autres demeurerent à faire la garde autour du corps mort. Bien-tôt l'Auteur fut surpris d'en voir paroître un grand nombre, qui vinrent droit au corps & qui ne tarderent point à l'entraîner. Dans d'autres occasions, où il prit plaisir à renouveller la même expérience, il observa que si le premier détachement ne suffisoit pas pour la pésanteur du fardeau, les fourmies renvoioient un second messager, qui revenoit avec un renfort (33).

§. VII.

Poisson de mer & de rivieres.

Nécessité du poisson sur la Côte d'Or.

LA disette ou la mauvaise qualité des viandes & des autres provisions, rend ici les secours de la mer fort utiles à la conservation de la santé & de la vie. Il seroit impossible de subsister long-tems sans cette ressource; car non-seulement les Négres, mais la plûpart même des Européens ne vivent que de poisson, de pain & d'huile de palmier. Ceux qui aiment le poisson peuvent ici s'en rassasier pour cinq ou six sols; & s'ils ne s'attachent point à choisir le plus rare & le plus beau, ils peuvent se satisfaire aisément pour la moitié de ce prix. Si la pêche n'est pas heureuse comme il arrive souvent

(33) Smith, *ibid.*

dans

dans la saison de l'hiver ou dans le mauvais tems, la vie du Peuple est fort misérable.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Poisson d'eau douce. Trois espèces remarquables dans les Rivieres.

Les rivieres fournissent particulierement trois sortes de poissons, que l'Auteur appelle d'eau douce, pour les distinguer non-seulement du poisson de mer, mais encore de celui qui vient de la mer dans les rivieres. La premiere espece se nomme *Carmon*. Dans toute sa grandeur, elle est longue de trois quarts d'aune, & de l'épaisseur ordinaire du bras. Sa chair est blanche, & seroit délicieuse si elle n'avoit quelque chose de trop gras & de trop huileux. La seconde sorte est le mullet. Il n'est gueres different du Carmon que par la tête (35), qui n'est pas si épaisse. Il est aussi moins grand. Mais il ne lui cede en rien pour la bonté. La troisiéme se nomme *Batavia*. Les gros poissons de cette espece sont assez bons, lorsqu'ils ne sentent point la bouë. C'est leur défaut commun. Quelques Européens les ont pris pour des perches; mais Bosman n'y trouve pas la moindre ressemblance (36).

Poissons de mer.

Villault nomme, entre les poissons de mer, la dorade, la bonite, les *Jacos*, qui sont de la grosseur d'un veau, le brochet de mer, la morue, le thon & la raye. Les petits poissons, sur-tout les sardines, y sont dans une extrême abondance. On y voit une sorte de poisson volant, qui est d'un fort bon goût, & blanc comme la nége. D'autres Auteurs en nomment un beaucoup plus grand nombre. Artus prétend que le meilleur poisson qu'on trouve dans cette mer est la dorade. Elle a le goût du saumon. Les Anglois lui donnent le nom de *Dauphin* (37) & les Hollandois, celui de poisson d'or. On le regarde comme le plus léger de tous les animaux qui nagent. Il s'en trouve toujours une quantité à la suite des Vaisseaux. Les dorades se laissent prendre aisément lorsqu'elles sont pressées de la faim. Elles sont ordinairement longues de quatre ou cinq pieds; & depuis la tête jusqu'à l'extrêmité de la queue, elles ont une nagoire, qui sert à la vivacité de leur mouvement. Leur peau est douce & unie, sans la moindre écaille. Si l'on s'en rapporte à l'observation des matelots Hollandois, lorsque la faim les presse & qu'elles ne trouvent pas de poissons volans pour pâture, elles se mangent les unes les autres. Dans les tems calmes on les voit en troupes sur les basses; &, suivant les saisons, elles fréquentent différens lieux. On assure que leur foye, séché & pulvérisé, guérit de la dissenterie, s'il est pris dans du vin.

Dorade.

Bonite.

La bonite est un fort bon poisson (38), mais inferieur à la dorade. On la prend dans les lieux où la mer est le plus agitée. Elle est courte & épaisse, avec la tête pointue, & quelques picquans qu'on ne trouve point à la dorade. Ces deux poissons font également la guerre aux poissons volans, & se plaisent à nâger autour des Vaisseaux. On les prend à l'hameçon, avec une amorce de quelque vieux morceau de linge, qu'ils avalent avidement. La peau des bonites est unie & couleur de cendre. Celles qui se prennent dans le mauvais tems passent pour les meilleures. Elles n'approchent guéres du rivage; mais on en trouve un très-grand nombre en mer, sur-tout près de la Ligne.

Albicore.

L'albicore ressemble assez à la bonite, excepté qu'il (39) a la peau blan-

(35) Barbot en a donné la Figure, p. 214.

(36) Bosman, p. 277.

(37) C'est une erreur, car le dauphin est un poisson différent. *Voyez* les Figures du Tome I.

(38) Figure du Tome I.

(39) Figure du Tome I.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

che & sans écailles. Ses nâgeoires sont jaunes & forment un beau spectacle dans l'eau. Il est beaucoup plus gros que la bonite, car on en voit de cinq pieds de long & de la grosseur d'un homme. Mais il a la chair séche & de mauvais goût (40).

Le poisson royal ou le Négre.

Les Anglois du Cap-Corse regardent le *Poisson-royal* comme un des meilleurs & des plus délicats de la Côte. Mais il demande d'être pris dans la saison qui lui convient. Sa pleine longueur est d'environ cinq pieds. Quelquefois on en découvre des troupes nombreuses au long du rivage. Plusieurs Ecrivains le nomment *Seffer;* d'autres, *Négre*, parce qu'il a la peau noire. Sa retraite ordinaire est entre les rochers; mais, dans certains tems, il se tient sur les basses, & si près de la terre, que les Négres le percent à coups de dards dans leurs pêches au flambeau (41). Bosman dit que le seffer, ou le poisson-royal, est extrêmement gras, & que dans la saison qui lui est propre il a le goût de l'anguille. On le coupe en tranches, qu'on fait sécher comme le saumon.

On trouve assez abondamment, dans cette Mer, un poisson de la grosseur des morues de l'Europe, qui porte ici le nom de morue du Bresil. Il est fort gras & d'un excellent goût.

Brochets de mer ou Bekunes.

Les brochets, grands & petits, sont gras & de bon goût dans (42) leur saison. C'est apparemment le même poisson que les François appellent *Bekune*, & qui se prend, dit Barbot, au long du rivage avec de grands filets, dans le cours d'Octobre & de Novembre. Le même Auteur ajoute que la Bekune est une sorte de brochet (43).

Carabins.

Les *Carabins*, noirs & blancs, sont si communs, qu'ils sont la nourriture ordinaire du Peuple.

Nez-platt.

Entre les poissons de taille moyenne, on nomme d'abord le *Nez-plat*, qui tire ce nom de la forme de son muzeau. Il a le goût de la merluche. Une autre sorte, mais plus petite, est celui que les Hollandois nomment dans leur Langue *Petit-Barbu* (44), parce que sous la machoire il a des poils en forme de barbe.

Maquereaux ou Trezabars.

On trouve ici des maquereaux, dans quelques saisons; mais (45) différens des nôtres par la forme. Les François leur ont donné le nom de Trezabars. Ils paroissent dans l'eau d'un verd d'émeraude, mêlé d'un blanc d'argent sur le dos.

Raye.

La Raye est un poisson dont l'abondance sur toute cette Côte est égale à sa bonté. Les soles & les barbues sont ici fort rares; mais les soles sont plus grandes que celles de Hollande.

Aboïs.

Bosman nomme encore entre les petits poissons, les *Abois*, qui ressemblent en quelque chose à la truite de Hollande, mais qui ont la chair beaucoup plus ferme & plus délicate. On les prend par milliers.

Breme.

La breme est ici fort abondante. On en distingue de trois ou quatre sortes, dont les deux plus estimées se nomment vulgairement *Evertxen* & *Roojeud* (46).

(40) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI. p. 75. & suiv.
(41) Barbot, p. 222.
(42) Bosman, p. 277.
(43) Barbot, p. 224. *Voyez* la Figure.
(44) On en verra ci-dessous la description.
(45) Voyez la Figure.
(46) Bosman, p. 278.

Le crapaud de mer est un poisson de taille moyenne, dont le Peuple fait sa nourriture. Ses nâgeoires sont extrêmement curieuses (47). Il tire son nom de sa tête, qui ressemble à celle du crapaud.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

Crapaud de mer.

Aux mois de Juin, de Juillet & d'Août, on prend sur les Côtes de Commendo & de Mina une prodigieuse quantité de petits poissons, qui ont le goût de la sardine, mais qui sont remplis d'arrêtes. Il s'en trouve de plus gros, de la même espece (48).

Espece de Sardines.

Les limandes & les plies ne sont pas ici des poissons communs ; mais les carlets sont en abondance, quoiqu'ils n'aient ni l'épaisseur ni la bonté de ceux de Hollande, dont ils sont aussi fort différens pour la forme. Barbot croit que la plie de cette Côte est le même poisson que les François de Gorée appellent Demie-lune du Cap-Verd (49).

Limandes, Plies, Carlets.

On voit une autre sorte de poisson plat, qui surpasse tous les autres, & qui se trouve nommé *Pisspamphers*, sans qu'on nous apprenne l'origine de ce nom. Bosman l'associe avec un autre de la même espece, mais plus rond, qui est distingué, dit-il, par le nom obscene de *Couvreur*. Il parle aussi de deux sortes de melettes, l'une grande, l'autre petite, qui sont toutes deux fort grasses dans leur saison, mais dont la premiere est si cordée qu'on en fait peu de cas. L'autre est fort agréable, soit mariné, comme le thon ; soit séché, comme les harangs rouges ; & les Hollandois en font de grosses provisions (50).

Pisspamphers.

Couvreurs.

Melettes.

Il y a ici deux especes de tortues ; l'une, qui vit sur terre ; l'autre, amphibie, qui s'accommode des deux élémens. Celle-ci est un animal lourd & paresseux, qu'on trouve souvent endormi sur l'eau. Lorsqu'il se sent incommodé de la chaleur du soleil, il se tourne sur le dos pour se rafraîchir. Au moindre pressentiment de quelque danger, il descend au fond de l'eau ; mais il n'y peut demeurer long-tems (51).

Deux especes de tortues.

Les homars, les crabbes, les langoustes, les chevretes & les moules sont ici fort communs. Barbot dit que les homars sont peu différens, pour la forme, de ceux du Cap-Verd ; mais que les huîtres sont beaucoup plus grandes. Au contraire, Villault assure que les plus grandes huîtres, dont l'abondance est extrême sur la Côte d'Or, ne sont pas plus grosses que (52) les petites huîtres de France. Il ajoute qu'elles sont excellentes.

Homars, Crabbes, Langoustes, &c.

Outre les poissons précédens, qui servent de nourriture commune aux Habitans de la Côte, il y en a différentes sortes, qui paroissent fort remarquables par leur grandeur, leur force & leurs autres qualités.

Le plus monstrueux est le *Grampus*, qui a reçu des Hollandois le nom de *Noord-Kapers*, & des François celui de *Souffleur*, parce qu'en s'élevant sur la surface de la mer il souffle en effet une abondance d'eau par les narines. Les basses du Golfe de Guinée sont couvertes de ces monstres, qui se font voir dans les tems calmes comme autant de maisons flotantes. On n'en trouve pas moins dans plusieurs autres endroits, au Sud de la Ligne. La plûpart ont trente-cinq ou quarante pieds de longueur. C'est une espece de baleine, quoiqu'ils soient moins gros à proportion de leur longueur. Leur vitesse est

Le Grampus ou le Souffleur.

(47) Voyez la Figure.
(48) Barbot, p. 223. & suiv.
(49) Bosman & Barbot, *ubi sup.*
(50) Artus, p. 76.
(51) Barbot, p. 224.
(52) Villault, p. 271.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

surprenante, pour une telle masse (53). Bosman en vit un de quarante pieds aux environs de Rio Gabon, & fut effrayé de l'appercevoir si près du Vaisseau, qu'on l'auroit aisément touché avec un long croc. Il en découvrit de plus grands encore dans d'autres lieux. Les vieux sont ordinairement accompagnés d'un ou de deux jeunes, qui lancent aussi de l'eau en montant sur la surface des flots. Ces jets-d'eau naturels s'élevent plus haut, dit l'Auteur, que ceux des maisons royales de France, & causent autant d'agitation dans la mer que le mouvement d'un Navire à pleines voiles. Il est fort remarquable que si ces souffleurs ou ces grampus s'approchent des Côtes, pendant la saison de la pêche, ils causent tant d'épouvante aux autres poissons, qu'il n'en paroît pas le jour suivant. L'Auteur s'imagine qu'ils les poursuivent, pour en faire leur proie (54).

Le Marsouin.

Le *Marsouin*, dont on a déja donné la description (55), est en fort grand nombre aussi sur cette Côte. Sa longueur est d'environ cinq pieds. Il a beaucoup de chair, mais trop de graisse. Sa tête est un fort bon mets, lorsqu'après avoir été salée durant quelques jours, elle est cuite à l'eau & bien assaisonnée. Cependant les estomacs foibles la trouvent encore trop grasse & trop pesante. Sa peau est de couleur de poix, comme celle de la baleine. La forme du corps est ronde & potelée, le muzeau assez long, avec deux rangées de dents fort aigues dans la gueule, qui ont de loin l'apparence d'une scie. Cependant ces animaux ne sont pas voraces. Lorsqu'on les jette sur le tillac, après la pêche, ils poussent une sorte de gémissement jusqu'à ce qu'ils expirent. Leur sang est aussi chaud que celui des animaux terrestres, & coule en abondance ; ce qui est contraire à la nature du poisson. Les parties qui leur servent à la génération paroissent distinctement dans le mâle & la femelle. Ils s'accouplent comme l'espece humaine.

Le Schark ou le Requin.

A la description (56) qu'on a déja donnée du schark ou du requin, on se contentera d'ajouter, après Barbot, qu'il a les yeux petits à proportion du corps, qu'il les a ronds & fort enflammés. Les os de sa machoire ont un ressort si singulier, qu'il peut ouvrir la gueule suivant la grosseur de sa proie & lui donner une largeur prodigieuse. On observe qu'après avoir manqué l'amorce il y retourne jusqu'à trois fois, quoique déchiré jusqu'au sang par le croc de fer qui sert d'hameçon. Barbot rapporte qu'on trouva dans le ventre d'un requin un couteau & une livre de lard.

Propriétés de cet animal.

Ce monstre marin se trouve en abondance entre les tropiques, particulièrement depuis Arguim, au long de la Côte, jusqu'au Royaume d'Angola. Sa peau est d'un brun-foncé dans toutes les parties du corps, excepté sous le ventre, où elle est blanchâtre. Elle n'a point d'écailles, mais elle est revêtue d'une sorte d'enduit, dur, épais, & grenelé comme le chagrin, divisé par des raies ou des lignes qui se croisent régulierement. Il n'y a point de créature plus difficile à tuer. Après l'avoir coupé en piéces, toutes ses parties se remuent encore. Il a dans la tête une sorte de moëlle, qu'on fait sécher au soleil & qu'on réduit en poudre. Prise avec du vin blanc, elle est excellente pour la colique. La chair des petits requins, de huit ou dix pieds de

(53) Barbot, p. 225.

(54) Bosman, *ubi sup.* p. 280. & 407.

(55) Voyez l'Histoire Naturelle du troisième Tome.

(56) Voyez l'Histoire Naturelle du Tome troisiéme.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

long, n'est pas un manger désagréable, lorsqu'après l'avoir fait cuire à l'eau & l'avoir beaucoup pressée, on la fait étuver au poivre & au vinaigre. Les Matelots Européens s'en accommodent volontiers dans le besoin. Le requin est ordinairement accompagné d'une espece de poissons de la grosseur de la sardine, mais d'une forme plus ronde, qui marchent devant lui sans en recevoir le moindre mal. On les a nommés pilotes, & plusieurs Ecrivains remarquent qu'en prenant un requin, on lui trouve souvent quelques-uns de ces petits animaux attachés au dos. On y trouve quelquefois aussi la Remore, que les François nomment *Sucet* ou *Arretenef* (57), & les Anglois *Sucking-Fish* & *Lamproie de mer*. La partie superieure de sa tête est tout-à-fait plate, avec douze petites fentes (58) qui vont d'un bout à l'autre, & qui lui servent comme de dents pour s'attacher, comme les lamproies, au bois ou à la pierre; de sorte que le reste du corps se trouve suspendu. Sa machoire d'enbas est un peu plus longue que celle d'enhaut. On prétend que sa chair est supportable lorsqu'elle est bien assaisonnée. Il se trouve des *Sucets* d'environ trois pieds de longueur. Barbot est porté à croire qu'ils se multiplient par le même accouplement que les requins. Il ajoute que dans le Golfe de Guinée ils s'attachent à suivre les Vaisseaux pour recueillir les excrémens humains, & que les Bâtimens (59) qui font la traite des Esclaves en ont toujours un grand nombre à leur suite. Villault dit que les Hollandois les nomment dans leur Langue poisson d'ordure, parce qu'ils se nourrissent des immondices qu'on jette d'un Vaisseau. Leur peau, qui est sans écailles, ressemble à celle de l'anguille. On les écorche, & leur chair tire aussi sur le même goût. Ils s'attachent, suivant le même Auteur, à la quille des Bâtimens, par une membrane large de trois doigts & longue de huit, qu'ils ont à la tête. Toutes les forces d'un homme ne peuvent leur faire quitter cette situation. On en trouve un grand nombre depuis le Cap-Verd jusqu'à l'Isle S. Thomas (60).

Poissons nommés Pilotes. Leurs propriétés.

Le poisson qu'on nomme l'*Epée* n'est pas rare sur la Côte d'Or. L'os qui lui sort du museau, & dont il tire son nom, est long d'un aune & de la largeur de la main. Il est armé, des deux côtés, de dix-sept, dix-neuf, & quelquefois d'un plus grand nombre de dents pointues de la longueur du doigt. Le corps de ce monstre est long de huit, neuf, ou dix pieds, & d'une grosseur proportionnée. On parle de ses combats contre la baleine; mais l'Auteur déclare (61) qu'il ne peut confirmer cette opinion par son témoignage.

L'Epée & sa description.

La *Manatée* & le *Machoran* fréquentent aussi la même Côte. On a déja décrit (62) le premier de ces deux poissons. L'autre, qui doit son nom de machoran aux François, a reçu des Anglois celui de *Horn-Fish* ou *Poisson cornu*, & des Hollandois celui de *Baerd-Manetie* ou *Petit homme barbu* (63), à cause de cinq excrescences assez longues, qui lui tombent sous la machoire en forme de barbe. Il en a une aussi des deux côtés de la gueule, immédiatement au-dessous des yeux. Ses deux nâgeoires, dont l'une regne au long

Le Machoran.

(57) *Ibid.*

(58) *Ibid.* On y verra aussi la figure d'une partie de tous ces animaux, sur-tout de ceux dont la différence n'est pas assez grande pour mériter une nouvelle Planche.

(59) Barbot, p. 216. & suiv.

(60) Villault, p. 271.

(61) Artus le représente beaucoup plus long.

(62) Bosman, p. 280. Voyez l'Histoire Naturelle du Tome III.

(63) On en a déja parlé dans ce même article.

HISTOIRE NATURELLE DE LA CÔTE D'OR.

du dos, & l'autre sous le ventre, sont armées d'une corne dure & pointue, dont la picquure fait enfler les parties blessées, avec une violente douleur. Cette raison le fait rejetter comme une nourriture dangereuse, aux Isles sous le Vent, où il se trouve en abondance. On y est persuadé aussi que se nourrissant de manzanilles au long du rivage, cette espece de pomme lui communique ses funestes qualités. Mais sur la Côte d'Afrique, c'est un poisson fort sain & de très-bon goût. Il paroît gémir & soupirer lorsqu'il est pris (64).

La Lune d'Afrique.

La lune-d'Afrique, qu'on appelle de ce nom parce qu'elle a quelque ressemblance (65) avec un poisson qui se nomme de même en Amérique, a dix-huit ou vingt pouces de long depuis la tête jusqu'à la queue, douze ou treize pouces de large & deux ou trois d'épaisseur. C'est un poisson plat, qui seroit presqu'ovale sans sa queue. Il a la peau blanche & comme argentée, la face plate & la gueule petite, mais armée de deux rangées de dents. Une petite élévation, qu'il a sous les yeux, présente assez l'apparence d'un nez & de deux narines. Le front large & ridé; les yeux ronds, grands & fort rouges. Il n'a que deux nâgeoires, mais fort grandes, qui commencent à côté des ouies. Sa chair est blanche, ferme, tendre, nourrissante & de bon goût. La lune ne mord point à l'hameçon dans les mers de l'Amérique; mais elle ne se prend point autrement sur cette Côte (66).

Les Portugais la nomment Carcovados.

Barbot dit qu'au mois de Décembre on prend ici quantité de lunes, que les Portugais (67) nomment *Carcovados*. Elles sont, dit-il, de couleur blanchâtre, presque plattes, mais d'une certaine épaisseur vers le dos. Leur forme, qui est presque ronde, leur a fait donner le nom de lunes. On les prend avec des cannes de sucre pour amorce. Dans le cours du même mois, on prend un poisson qui se nomme *Corango* ou *Carangou*, dont on distingue deux especes; l'une, qui a les yeux fort grands, & l'autre petits (68).

Le Poisson Fétiche.

Le Poisson-Fétiche (69) a tiré ce nom du respect ou de l'espece de culte que les Négres lui rendent. C'est un poisson d'une rare beauté. Sa peau, qui est brune sur le dos, devient plus claire & plus brillante près de l'estomac & du ventre. Il a le museau droit & terminé par une espece de corne dure & pointue, de trois paumes de longueur. Ses yeux sont grands & vifs. Des deux côtés du corps, immédiatement après les ouies, on découvre quatre ouvertures en longueur, dont on ignore l'usage. Celui dont Barbot a donné la figure, avoit sept pieds de long. Il ne lui fut pas possible d'en goûter, parce que rien ne peut engager les Négres à le vendre; mais ils lui permirent de le tirer au crayon (70).

Le Diable.

Pendant le séjour qu'Atkins fit dans la baye du Cap *Tres-Puntas*, il vit réguliérement, vers le soir, un affreux poisson, qui se remuoit pesamment autour du Vaisseau. Ce monstre étoit divisé en huit ou neuf parties différentes, dont chacune avoit l'apparence d'une grande Raie. Les Matelots le nomment Diable. Il s'enfonçoit dans les flots chaque fois qu'on lui jettoit l'amorce (71).

(64) Barbot, p. 224.

(65) Voyez la Figure au Tome III. dans l'Histoire Naturelle.

(66) Des Marchais, Vol. II. p. 19. & suiv.

(67) Ils en nomment d'autres *Corcobados*, & les Anglois, *Gilt-Fish* ou poisson doré.

(68) Voyez la Figure.

(69) Barbot, p. 224.

(70) Voyez la Figure.

(71) Atkins, p. 189.


SUITE
DE LA COSTE DE
Depuis la Riviere de Volta J
ou sont
LES ROYAUMES DE KO
DE WHIDAH ou JUIDA, ET
Echelles
Lieues Marines de France et d'Angleterre
Lieues Communes de Fran
Tire de l'Anglois
Les Terres qui sont a l'Orient de la
de Volta sont basses Sablonneuses et Sterr
celles qui en sont a l'Occident sont hautes
ROY.E DE K
La Riviere de Volta
est ainsi nommée par
les Portuguais a cause
de sa rapidité
Cap Monteg
Riv. de Volta dans laquelle aucuns
Vaisseaux ne peuvent entrer
Grand Popo
Offra
Jakin
Rade de Jakin
6.D
7
19
Tome IV. N.° 7.

HISTOIRE GENERALE DES VOYAGES

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU XVe SIÉCLE.

PREMIERE PARTIE.



LIVRE DIXIÉME, CONTENANT LA DESCRIPTION DES CÔTES, DEPUIS RIO DA VOLTA JUSQU'AU CAP LOPE CONSALVO (1).

CHAPITRE PREMIER.

CÔTE DES ESCLAVES.

Royaumes de Koto & de Poto.



LES Navigateurs Européens étendent la Côte des Esclaves depuis *Rio da Volta*, où finit la Côte d'Or, jusqu'à Rio Lagos dans le Royaume de Benin. La Côte suivante prend le nom de Grand-Benin. Celle d'après porte celui de *Douarre*, & s'étend vers le Sud jusqu'au Cap-Formose. De-là elle tourne à l'Est jusqu'à Rio del Rey, d'où elle reprend au Sud jusqu'au Cap-Consalvo, au-delà de l'Equateur, & forme le Golfe de Guinée. Ainsi dans toute son étendue, qui est de trois cens cinquante lieues, elle forme un grand arc. Sa plus grande partie, du moins jusqu'à la Riviere de Kamarones qui est au fond du Golfe, pourroit être comprise dans la Côte des Esclaves, puisqu'elle en fournit un grand nombre, sur-tout au vieux & au nouveau *Kalabar* jusqu'à *Rio del Rey*. Mais du tems d'Artus, l'ivoire étoit le seul Commerce des Rivieres de Volta, d'Ardra & de Lay. Il y étoit même en si petite quantité, qu'il ne valoit pas la peine & le danger de toucher au rivage (2).

CÔTE DES ESCLAVES. Etendue & forme de cette Côte.

(1) Barbot met Lopez-Consalvez, mais c'est une erreur. Description de la Guinée, p. 319.
(2) Barbot, p. 319.

Côte des Esclaves. Etablissemens Européens sur cette Côte.

L'Europe n'a que trois établissemens sur cette Côte. Le premier, qui se nomme *Quita*, est un comptoir Anglois de la Compagnie Royale d'Afrique, éloigné de quinze lieues à l'Est de *Lay* ou d'*Alampo* sur la Côte d'Or. Le second, se nomme *Fida* ou *Juida*, les Anglois, les François & les Hollandois y ont des Comptoirs, & des Forts. Le troisiéme établissement, qui s'appelle *Jakin*, est un Comptoir Anglois, trois lieues à l'Est de Juida. Mais diverses raisons l'ont fait abandonner, sans qu'on ait pensé depuis à le rétablir (3).

La Côte des Esclaves comprend les Côtes de *Koto*, de *Poto*, de *Juida*, & d'*Ardra*; quatre Royaumes qui se suivent immédiatement.

Distance & position des lieux.

Suivant le récit de Bosman, *Koto* est nommé par la plûpart des Négres *Terre de Lampi*. Il le fait commencer à l'Est de Rio de Volta (4), & Des Marchais suit la même opinion. Barbot marque ses bornes à l'Ouest de cette riviere (5), avec d'autant plus de vraisemblance que le Pays de Lampi est effectivement situé sur les deux bords de la Volta. Mais la partie de ce Pays qui est à l'Ouest porte proprement le nom de *Ladinghur*, comme on le voit dans notre Carte.

Koto s'étend l'espace de seize ou dix-sept lieues depuis cette riviere, jusqu'au Cap de Monte, sur les bords du Royaume de Popo. Barbot lui donne seize lieues d'étendue, depuis le lieu où il le fait commencer à l'Ouest de Volta, jusqu'à la Ville de *Koto* ou de *Verhu*; & Bosman compte quatorze milles de Hollande, qui reviennent à dix lieues (6), depuis la riviere de Volta jusqu'à la même Ville, mais sans prétendre que cette Ville soit l'extrêmité du Royaume.

Les Hollandois donnent à la Côte d'Or, depuis Lay jusqu'à Rio-Volta, Nord-Est & Nord-Est quart d'Est, environ (7) douze milles de Hollande. Mais Barbot assure qu'elle s'étend Est quart Nord-Est, & quelquefois Est quart Sud-Est, l'espace de dix-sept ou dix-huit lieues. Il eut l'occasion d'acquerir cette connoissance en faisant voile au long de la même Côte dans un Yach, à sept ou huit brasses du rivage. Il y vit des feux continuels depuis Lay jusqu'à Rio de Volta, parce qu'on étoit alors dans la saison des semences.

Village des Négres du Cap-Montego.

Depuis la pointe Est de Rio-Volta jusqu'au Cap *Montego* ou *Monte da Raposa*, la Côte s'étend Est-Sud-Est environ quatre lieues. Le Village ou l'Habitation des Négres est situé ici sur le rivage, une lieue & demie à l'Ouest du mont, & se fait reconnoître par un bois fort grand & fort épais qu'il a vers le Nord-Est. Le sable des sondes est aussi fin que la poussiere.

Côte fort agitée.

Depuis le Cap-Montego, à l'Est, la côte est fort agitée pendant l'espace de dix lieues, jusqu'au Cap *Saint-Paul*, près duquel est le Village de *Quilla*, qu'on reconnoit par un petit bois, & par trois palmistes qui s'y élevent. Le sable est extrêmement fin dans toutes ces sondes, & les vagues si enflées sur le rivage, qu'elles empêchent les Habitans de se hazarder dans leurs Canots. La côte paroît brisée dans plusieurs endroits, & la terre marécageuse, comme elle ne cesse pas de l'être depuis Rio-Volta jusqu'ici. Les eaux qu'on y voit de toutes parts la feroient prendre pour un lac continuel. Au milieu de

(3) Voyez le Discours déja cité sur l'importance des Forts de la Compagnie d'Afrique, p. 30.

(4) Bosman, p. 319.

(5) Barbot, p. 321.

(6) Des Marchais, qui semble copier ici Bosman, dit treize ou quatorze.

(7) Bosman, *ubi sup.* p. 319.

cette

cette côte on découvre une petite riviere, qui ne coule pas jusqu'à la mer, mais qu'on distingue aux arbres qu'elle a sur ses deux rives, & à quelques petites Isles qu'elle paroit former.

Côte des Esclaves.

Côte du Cap-Paolo ou S. Paul.

La Côte de Koto, depuis le Cap Paolo ou Saint Paul, jusqu'au (8) Cap-Monte, s'étend Est-Nord-Est. C'est une terre basse, platte, unie, ouverte, qui n'offre qu'un petit nombre de buissons. Près de ce Cap, on apperçoit, au rivage, une séparation qui a l'apparence d'une riviere. L'un des deux bords est bas & ouvert, l'autre élevé, avec quantité de hutes ou de maisons qui semblent border la rive. Mais il n'en vient jamais aucun Canot, & les Habitans n'entretiennent point de Commerce avec les Européens. Le Village de *Beguo* n'est pas éloigné de ce lieu (9).

Ville de Koto ou Verhu.

La Ville de Koto ou de Verhu, qu'on a déja nommée, étoit autrefois la résidence du Roi de Koto. Bosman y vit ce Prince en 1698; & Des Marchais nous apprend que c'étoit encore la Ville Royale en 1725.

Propriétés du Pays de Koto.

Le Pays de Koto est d'une nature entierement opposée à celle de la Côte d'Or. On n'y trouve pas la moindre colline. C'est un terroir plat, sablonneux, sec, sterile, & sans autres arbres que des palmiers & des cocotiers sauvages, qui y croissent en abondance. Il s'y trouve néanmoins assez de bestiaux (10) pour la subsistance des Habitans. Le poisson d'eau douce n'y manque pas non plus; mais l'agitation continuelle des vagues, au long de la Côte, en écarte le poisson de mer. Le Commerce du Pays se réduit à la traite des Esclaves, quoiqu'on n'y en trouve jamais un assez grand nombre pour charger un Vaisseau. L'usage des Habitans est de les voler dans les Pays intérieurs, & de les vendre aux Portugais, qui fréquentent plus cette Côte que tous les autres Marchands de l'Europe. Cependant comme ce Commerce est incertain, & qu'il n'y a point de Comptoir Européen dans le Pays, il se passe quelquefois des années entieres sans qu'on en puisse tirer un Esclave (11). Bosman trouva ici des Négres d'un fort bon naturel, & vante les civilités (12) qu'il en reçut. S'étant ouvert à leur Roi sur le dessein qu'il avoit de retourner par terre à Juida, ce Prince lui offrit de le conduire avec toutes ses forces jusqu'à la frontiere de ses Etats, pour le garantir de l'insulte des brigands. Mais les Négres du petit Popo, qui s'étoient engagés aussi à l'escorter au travers de leur Pays, le dissuaderent de ce dangereux voyage, en lui faisant représenter par un Ambassadeur qu'il auroit le tems d'être insulté ou pillé avant qu'ils pussent le joindre. Il perdit ainsi l'occasion d'acquerir des connoissances utiles & curieuses. Entre celles qu'il put se procurer à Koto, il remarqua que pour la religion, la politique & l'œconomie, les Habitans different peu de ceux de la Côte d'Or. Il ne leur trouva de plus, qu'une prodigieuse quantité de Fétiches (13). Des Marchais rend témoignage aussi qu'ils font consister leurs richesses dans la multitude de ces idoles, & qu'un Négre passe pour être extrêmement pauvre lorsqu'il n'en a pas du moins une douzaine. Leurs maisons, les grands chemins, & les moindres sen-

Bosman veut traverser le Pays par terre.

Superstition des Habitans.

(8) Barbot étend ce Royaume jusqu'au Cap-Monte.

(9) Barbot, p. 321.

(10) Des Marchais dit la même chose.

(11) Bosman, p. 330. Barbot, *ubi sup.* Des Marchais, Vol. II. p. 4.

(12) Suivant Des Marchais, on peut se louer de leurs manieres, mais sans y prendre trop de confiance.

(13) Bosman, p. 330.

CÔTE DES ESCLAVES.

tiers en sont couverts ; sans qu'on puisse juger, dit l'Auteur, en quoi cette profusion de Fétiches contribue à leur fortune & à leur bonheur. Ils ont le même langage que les Négres d'Acra, avec peu d'altération. Leur Commerce étant si borné, il se trouve peu de personnes riches dans la Nation. Le profit qu'ils tirent par intervalle, de la vente de quelques Esclaves, ne change presque rien à leur pauvreté naturelle. Ils ne sont pas plus forts que riches, sur-tout depuis les guerres qu'ils ont soutenues pendant plusieurs années contre le Royaume de Popo. Ces deux Etats sont divisés si continuellement, qu'étant d'ailleurs de la même force, il n'y a que la ruine de l'un ou de l'autre, qui puisse terminer leurs querelles. Jusqu'à présent, la Nation des Aquambos, qui a quelque interêt à tenir la balance égale, s'est fait une loi d'arrêter les suites de chaque victoire, en se déclarant aussi-tôt pour le parti vaincu. Cependant lorsqu'Aquambo étoit gouverné par deux maîtres, comme on l'a déja rapporté, le vieux Monarque embrassa la cause de Popo & le jeune celle de Koto. Ce fut dans cette occasion (14) que l'armée du petit Popo ayant surpris celle de Koto, la mit dans la nécessité d'abandonner son propre Pays. Il étoit encore dans cette espece d'exil à l'arrivée de Bosman sur cette Côte. Mais Bosman ne doura point que les Aquambos ne fissent bien-tôt leurs efforts pour rétablir l'égalité (15).

Guerres entre Koto & Popo.

Politique des Aquambos.

Des Marchais rapporte, à peu près dans les mêmes termes, que le Royaume de Koto auroit été entierement conquis, si la politique, plûtôt que l'amitié, n'eut porté les Aquambos à le secourir. Il ajoute que cette derniere Nation étant riche en mines d'or, craint également les Peuples de Koto & de Popo, & qu'elle s'efforce par cette raison de les tenir sans cesse aux mains, en nourrissant leur haine mutuelle (16) ; mais qu'elle prend soin de fournir du secours aux plus foibles, suivant les divers succès de leurs armes.

Etendue du Royaume de Popo ou Papa.

Le Royaume de *Popo* ou de *Papa* s'étend depuis le Cap-Monte jusqu'au Royaume de Juida. On lui donne dix lieues dans cet espace. Il est divisé en deux parties, le grand & le petit Popo ; celui-ci à l'Ouest du premier. Barbot assure que depuis le Cap-Monte dans le Pays de Koto, jusqu'au petit Popo, la Côte s'étend au Nord-Est l'espace d'environ cinq lieues, & que cette terre est plate, sabloneuse & sterile. Il ajoute que le petit Popo est une fort petite contrée, qui porte le nom de Royaume, & qui est situé entre Koto & le grand Popo sur le bord de la mer. Cependant il confesse qu'on ne connoît pas son étendue dans les terres (17).

Effet de l'abondance du sable dans ce Pays.

Bosman compte dix milles depuis Koto jusqu'au petit Popo. Il représente aussi le terroir, plat & sec, sans aucune apparence d'arbres & de collines, & si sabloneux que les alimens mêmes s'en ressentent. Il en fit l'expérience, lorsqu'ayant reçu quelques provisions de bouche de la part du Roi, il les trouva mêlées de tant de sable, qu'il fut obligé de se faire apporter des vivres de son Vaisseau. Cette abondance de sable rend le Pays sterile, & met les Habitans dans la nécessité de tirer la plus grande partie de leurs provisions (18) du

(14) En 1700.
(15) Bosman, p. 330. & suiv.
(16) Bosman donne le nom d'Abrambours à cette Nation. Mais on a fait remarquer mille fois que tous les Voyageurs écrivent les noms différemment.
(17) Des Marchais, Vol. II. p. 3. & suiv.
(18) Description de Guinée par Barbot, p. 329. & suiv.

Pays de Juida. Ils sont tourmentés aussi par une prodigieuse quantité de rats.

CÔTE DES ESCLAVES.

Ville du Petit-Popo & ses Habitans.

La Ville du *petit Popo* est située sur le rivage de la mer, quatre lieues à l'Ouest du grand Popo (20), près d'une petite riviere ou d'une Anse (19). Les Habitans sont un reste du Royaume d'Acra, dans cette partie qui est derriere le Fort Hollandois. Ils vinrent ici chercher un asile, après avoir été chassés par le Roi d'Aquambo, & les apparences ne promettent pas qu'ils aient jamais la liberté de retourner dans leur Patrie. Sans être fort nombreux, ils ont la réputation d'être extrêmement guerriers. *Aforri*, frere & prédécesseur du Roi (21) étoit un Prince belliqueux, qui s'étoit fait craindre & respecter par sa valeur. La plus belle occasion qu'il eut de se signaler fut contre le Fidalgo (22) d'*Offra* (23), qui ayant secoué le joug du Roi d'Ardra, porta l'insolence jusqu'à massacrer le Facteur Hollandois nommé *Hollwerf*. Aforri, sollicité par le Roi d'Acra de marcher contre le rebelle avec toutes ses forces, battit les troupes d'Offra, ravagea le Pays, & se saisit du coupable, qu'il remit entre les mains de son maitre. Après cette victoire, il se laissa persuader par les mêmes sollicitations, d'attaquer le Pays de Juida. Il y fit entrer son armée; & s'étant campé à la vûe de la Capitale, il n'attendoit qu'une provision de poudre qu'il avoit demandée au Roi d'Ardra, & que ce Prince lui envoioit sous une bonne escorte. Mais les Géneraux de Juida, informés de l'approche du convoi, détacherent sécretrement un parti considérable qui défit l'escorte & se saisit de la poudre. Aforri n'eut pas d'autre ressource qu'une prompte retraite. Il la fit avec autant d'intelligence que de fermeté; & ses ennemis, assez contens de se voir délivrés du danger, n'eurent pas la hardiesse de le poursuivre.

Valeur du Roi Afori, & ses guerres.

Il périt glorieusement dans une bataille.

A son retour, ayant appris que les Peuples de Koto, ses voisins, s'étoient proposé de secourir ceux de Juida s'il eut fait un plus long séjour dans leur Pays, son ressentiment lui fit reprendre les armes. Il marcha contr'eux, malgré la supériorité de leurs forces, & leur livra bataille. Mais ils soutinrent son attaque avec tant de vigueur, qu'ils firent mordre la poussiere à la plus grande partie de ses gens. Le désespoir de son malheur le précipita dans la plus épaisse mêlée, où il périt lui-même, après avoir vendu sa vie bien cher. Son frere, qui lui succeda sur le trône, quoique moins propre à la guerre, entreprit de le venger avec plus de prudence que d'emportement & de valeur. Il attendit, pour attaquer ses voisins, qu'ils fussent affoiblis par d'autres pertes; & ménageant par dégrés ses avantages, il réussit enfin à les chasser de leur Pays (24).

Bosman, de qui ce récit est tiré, ajoute que la Nation du petit Popo n'a pas d'autre exercice que le pillage & le Commerce des Esclaves. Elle l'emporte des deux côtés sur celle de Koto, parce qu'avec beaucoup plus de valeur, elle est plus heureuse ordinairement dans ses brigandages. Cependant

(19) Bosman, p. 332. & Barbot, *ubi sup.*

(20) Suivant notre Carte, elle est sur la rive Ouest de l'Euphrate, Riviere qui traverse les Royaumes d'Ardra & de Juida.

(21) En 1700.

(22) Mot Portugais qui signifie Gentilhomme, & que les Négres ont pris de cette Nation.

(23) Offra est une Ville & un Canton près de Jakin.

(24) Des Marchais raconte le même événement; mais il fait mal-à-propos *Aforri* Roi de Koto, & change ainsi les noms. Il paroît qu'ayant ici pillé Bosman, il n'a fait que le corrompre. Vol. II. p. 6 & suiv.

CÔTE DES ESCLAVES.

la cargaison d'un Vaisseau demande un séjour de plusieurs mois sur la Côte. En 1697, l'Auteur ne put s'y procurer trois Esclaves, dans l'espace de trois jours. Mais on ne lui demanda que trois jours de plus pour lui en donner deux cens. Il n'osa se fier à cette promesse. Cependant il apprit en arrivant à Juida que les Négres du petit Popo avoient ramené de leurs incursions plus de deux cens Esclaves, & que faute d'autres Marchands, ils avoient été obligés de les vendre aux Portugais. Cette Nation, ajoute l'Auteur, surpasse toutes les autres pour le vol & la fraude. Elle vous dira qu'elle a des Esclaves en grand nombre, dans la seule vûe de vous attirer au rivage, & de vous y retenir pendant plusieurs mois, par divers prétextes. Les Portugais y sont plus souvent trompés que toute autre Nation : mais ils ne se rebutent pas d'y porter leur Commerce, parce qu'ils trouvent peu d'autres Négres qui veuillent recevoir leurs misérables marchandises.

Penchant des Négres de Popo au vol.

En 1698, Bosman trouva sur cette Côte un Vaisseau Danois, qui attendit plus long-tems, pour se procurer cinq cens Esclaves, qu'il n'auroit fait à Juida pour deux mille ; &dans cet intervalle, il essuia tant d'injustices & de tromperies, qu'au jugement de l'Auteur, il y a peu d'apparence que les Danois y reviennent jamais. Quelques mois auparavant les Négres du petit Popo avoient traité de même un Vaisseau Anglois. Mais le Capitaine chercha l'occasion de se venger, & la trouva fort heureusement. Etant retourné sur la Côte, du tems de Bosman, il y demeura quelques jours à l'ancre, pour exciter l'impatience des Habitans. En effet leur avidité en amena bien-tôt plusieurs à bord. Il y avoit parmi eux quelques Chefs de la Nation, & le fils même du Roi. Le Capitaine Anglois les fit arrêter, & les tint renfermés à fond de calle, jusqu'à ce qu'il fut non-seulement remboursé de ses pertes, mais dédommagé de son tems & des outrages qu'il avoit essuiés. Pendant le regne du frere d'Aforri, le Commerce étoit plus aisé avec cette Nation, parce que ce Prince ne permettoit à ses sujets de tromper les Européens qu'après avoir terminé avec eux ses propres affaires. Comme il étoit lui-même d'assez bonne foi, on pouvoit s'accorder promptement avec lui, & quitter le rivage sans se laisser séduire par d'autres espérances. Ce fut ainsi que du tems de Bosman, un Vaisseau de la Compagnie Hollandoise se procura plus de cinq cens Esclaves dans l'espace d'onze jours. Mais aujourd'hui les Marchands se flatteroient en vain du même bonheur ; & quiconque aura quelque chose à démêler avec cette trompeuse Nation, doit s'attendre à quelque perte ou quelque outrage. Il seroit d'ailleurs inutile de s'étendre sur ses loix & ses usages, parce qu'étant originaire d'Acra, elle a conservé la Religion & le gouvernement de son ancienne Patrie (25).

Vengeance d'un Capitaine Anglois.

Le Royaume du grand Popo touche du Côté de l'Est à celui du petit Popo. On y trouve beaucoup de fruits, de racines, de bestiaux & de volailles dans l'intérieur des terres ; mais, vers la mer, le Pays est marécageux, & par conséquent fort bas, comme on l'a déja fait observer (26). Cette Côte est presqu'inaccessible. La mer y bat avec tant de violence pendant la plus grande partie de l'année, que (27) les Canots & les Chaloupes n'osent en approcher. Du Port qu'on a nommé *Petit-Popo*, jusqu'à celui du grand Popo

Etendue & propriété du Royaume de Popo.

(25) Bosman, p. 332.
(26) Barbot, p. 323.
(27) Voyage de Des Marchais, Vol. I. VI.

à l'Est, on compte environ cinq lieues. En arrivant de l'Oueft, on reconnoît aifément le dernier de ces deux Ports à deux drapeaux ou deux pavillons, qui font conftamment déploiés (28) fur les deux pointes de la Riviere de *Tari* ou de *Torri*. Celui de la pointe Eft appartient au Comptoir ou à la Loge Hollandoife. L'autre, qui eft un drapeau blanc, vient des Négres, qui ne manquent point de l'élever à la pointe Oueft, lorfqu'ils voient quelque Navire approcher du même côté. La Ville de Popo eft fituée près de l'embouchure, dans une Ifle formée par des étangs & des marais, qui donnent au Pays l'apparence d'un grand lac & qui l'ont fait nommer par les Portugais *Terra-Anegada*, c'eft-à-dire, terre noiée. D'autres l'appellent *Terra-Gazella*. La Ville eft divifée en trois parties, féparées diftinctement l'une de l'autre. L'entrée de la Riviere de Tari, que les Portugais nomment *Rio-de-Poupou*, eft bouchée par une barre, que les Canots paffent facilement. Les maifons ou les cabanes font de la même forme que celles du Cap-Verd (29).

CÔTE DES ESCLAVES.

Ville de Popo & fa fituation.

Des Marchais fait confifter toute la force de cette Ville dans fa fituation. Elle eft à dix lieues de Koto; & c'eft la feule place du Pays qui mérite le nom de Ville ou de Village. Toutes les autres ne font que des Hameaux de dix ou douze maifons, dont les Habitans fe retirent à Popo dans les moindres dangers (30). Le Palais Royal eft d'une fort grande étendue. Il eft compofé d'une infinité de petites Hutes, qui environnent le principal appartement. On traverfe trois cours pour y arriver. Elles font gardées par autant de Compagnies armées; & la derniere, où font les logemens du Roi, eft ornée d'un grand fallon, qui fert à ce Prince pour fes audiences, & pour fes entretiens familiers avec les Seigneurs ou les Officiers de fa Cour. Mais il mange toujours feul. Ses femmes font en grand nombre. Il en a toujours deux près de lui, qui le rafraîchiffent avec une forte d'éventail. Ses occupations ou fes amufemens pendant la plus grande partie du jour confiftent à fumer du tabac, à badiner avec fes femmes, & à s'entretenir avec fes Officiers. Toutes les femmes qu'il honore de fon affection font nourries au Palais, avec autant d'abondance que de variété dans leurs alimens (31).

Palais du Roi.

Ses femmes.

Suivant le récit de Bofman, toute la Nation du grand Popo n'a prefque pas d'autre habitation que la Ville Royale, & l'Ifle où elle eft fituée. Le Pays eft fi mal peuplé, & troublé fi continuellement par les incurfions des Négres de Juida, que les terres y demeurent fans culture. Auffi les Habitans manquent-ils fouvent de provifions. Ils mourroient de faim, dit l'Auteur, s'ils ne tiroient leur fubfiftance de leurs ennemis mêmes, à qui l'avidité du gain fait rifquer leur vie dans ce commerce illicite (32).

Le Pays eft mal peuplé.

Barbot affure au contraire (33) que ce Pays n'eft pas dépourvû d'habitations fixes; & s'expliquant avec la certitude d'un Voyageur qui a vérifié fon récit par fes propres yeux, il obferve que fur les bords du Tari on rencontre le Village de Koulain-Ba, & plufieurs Hameaux; que cette riviere defcendant de la contrée d'Ardra paffe dans celle de Juida pour fe rendre à la mer; fans s'éloigner, dans cette courfe, à plus d'un quart de mille de la Côte; qu'elle

Témoignage oppofé.

(28) Barbot, p. 322. & fuivantes.
(29) Barbot, p. 322.
(30) Des Marchais, *ubi fup.* p. 5.
(31) Barbot, p. 323.
(32) Bofman, p. 336.
(33) *Ubi fuprà.*

Côte des Esclaves.

a si peu de profondeur qu'on peut la passer continuellement à gué, & que débordant sur des rives fort plates, elle forme ces grands marais qui durent l'espace de plusieurs lieues, & qui s'étendent jusques dans le Royaume de Juida.

Au dessus de Koulain-Ba, on trouve la Ville de Jackain (34), sur le bord d'une autre riviere, qui coule dans le Pays d'Ardra, mais pour y perdre ses eaux par dégrés, jusqu'à disparoître presque entiérement dans le sable. Toutes ces Villes ou ces Villages ne s'apperçoivent pas facilement de la mer, si l'on ne monte au sommet des mats en faisant voile au long du rivage (35).

Démembremens du Royaume d'Ardra.

Quelques Voyageurs rapportent que le Royaume du Grand Popo étoit autrefois si puissant, qu'il avoit forcé Juida même de lui payer un tribut. Mais c'est une erreur sans fondement. Il est certain au contraire que les Royaumes de Juida, de Popo & de Koto, sont des démembremens de celui d'Ardra, contre lequel ils sont fort souvent en guerre, mais plus souvent encore les uns contre les autres, avec une varieté de succès qui ne sert qu'à les affoiblir (36). Celui de Popo particuliérement ne doit sa conservation & sa sureté qu'à la situation avantageuse de sa Capitale. Elle est dans une Isle, formée par une riviere que ses ennemis ne peuvent passer que dans leurs Canots, & la plûpart de leurs attaques ne tournent qu'à leur propre ruine (37).

Popo attaqué par le Roi d'Ardra.

Bosman, d'accord avec Des Marchais, si l'on n'aime mieux penser que Des Marchais est ici son copiste, nous apprend, sur de bonnes informations, que le petit Royaume du Grand Popo, nommé *Poupou* par les Portugais, étoit autrefois soumis, comme celui de Juida, au puissant Monarque d'Ardra. Mais ce Prince ayant établi sur le Trône de Popo le Roi qui regne aujourd'hui, à la place de son frere, dont il avoit reçu quelque offense, ne trouva qu'un ingrat & un rebelle dans un vassal qu'il avoit comblé de bienfaits. Il fit marcher contre lui une armée nombreuse; & secondé par quelques Vaisseaux François qui lui fournirent de la poudre & d'autres munitions, il ne se proposoit rien moins que d'exterminer son ennemi. Mais la Capitale de Popo étant située au milieu d'une riviere, il falloit une Flotte de Canots pour l'attaquer. Les Habitans se défendirent avec tant de vigueur, & profiterent si bien de l'avantage qu'ils avoient de pouvoir tirer sur la Flotte sans sortir de leurs maisons, qu'après avoir tué un grand nombre d'hommes aux Assiegeans, ils les forcerent de se retirer. Plusieurs François qui s'étoient joints au Roi d'Ardra périrent dans cette occasion; & l'Auteur ajoute qu'étant moins legers que les Negres à la fuite ou à la nage, tous les autres auroient eu le même sort, si les Rebelles n'eussent manqué de hardiesse pour les suivre. Depuis cette disgrace, le Roi d'Ardra n'ayant pas jugé à propos de renouveller son entreprise s'est contenté d'engager, à force d'argent, d'autres Nations dans sa querelle. Mais après avoir reconnu qu'il étoit la dupe de ceux qu'il employoit, il s'est déterminé à laisser le Roi de Popo tranquille dans la possession de son Isle (38).

Il est forcé de se retirer.

(34) On prendroit cette Ville pour celle de *Jakin*, si la situation n'en étoit différente. Mais l'Auteur recueillant ici ce qu'il a trouvé dans plusieurs autres, est fort éloigné d'être exact.

(35) Barbot, *ubi sup.*

(36) Des Marchais, Vol. 2. p. 7.

(37) Barbot, p. 323.

(38) Bosman, p. 335. & suiv.

Le Prince qui regnoit à Popo, tandis que Barbot se trouvoit sur cette Côte, étoit un homme de haute taille & fort bien fait, dont la phisionomie avoit quelque chose de plus relevée que celle du commun des Négres. Il portoit ordinairement une longue robbe de Brocatelle, avec un bonnet d'ozier sur la tête. Ses peuples n'avoient pas pour lui moins d'affection que de respect. En 1682 il soutint la guerre contre les Négres réunis de Koto & de Juida. Mais dans la crainte de ne pouvoir résister à cette double Puissance, il fit la paix avec les derniers, & se joignit avec eux pour attaquer le Roi de Koto (39).

CÔTE DES ESCLAVES. Portrait du Roi de Popo.

Les Habitans du Grand Popo font le commerce des Esclaves ; & s'il ne leur vient aucun Vaisseau de l'Europe, ils les vendent à leurs voisins du petit Popo. Mais leur principal commerce est celui du poisson qu'ils prennent dans leur riviere (40) & qu'ils vendent aux Négres intérieurs. Lorsqu'ils étoient dépendans d'Ardra, ils avoient peu de relation avec les Européens, parce que le Roi les obligeoit de lui amener tous leurs Esclaves, pour assurer le payement de ses droits. Il y a beaucoup d'apparence que cette tyrannie devint la source de leur révolte. Aussi n'ont-ils pas cessé, depuis la révolution, d'entretenir un commerce assez avantageux. Les échanges qu'ils prennent pour leurs Esclaves sont des toiles, du fer, des colliers de verre, & d'autres merceries de l'Europe. Le penchant qu'ils ont pour le vol a fait perdre aux François & aux Anglois l'envie de former des établissemens dans leur Pays. Les Hollandois sont les seuls qui en ayent voulu courir les risques ; mais avec la précaution d'exiger du Roi, qu'il se chargeât de régler tous les différends qui pourroient naître entr'eux & ses Sujets (41), & qu'il se rendît caution pour toutes leurs dettes. Ce Traité même n'a point empêché qu'à l'occasion des troubles de Juida ils n'ayent pris le parti, après la mort de leur Facteur, d'abandonner (42) entiérement le Pays. Depuis ce tems-là, le besoin d'Esclaves y a conduit les François. Des Marchais rend témoignage qu'il y laissa deux Agens, & quelques Domestiques Négres, subordonnés à leur Directeur General de Juida, de qui ils reçoivent des marchandises, & à qui ils envoyent les Esclaves. Mais ce commerce se fait par terre, avec beaucoup de mesures pour le garantir des brigandages du chemin. Le plus sur moyen qu'ils ayent imaginé est d'obliger les Négres mêmes qui vendent ou qui achetent, de lui servir d'escorte jusqu'aux frontieres de Juida, où leurs personnes & les marchandises sont en sureté (43).

Commerce des Habitans.

Comptoir Hollandois abandonné.

Les François s'y établissent avec des précautions.

Les Négres de Popo, comme les autres Habitans de toutes ces Régions, ont une aveugle confiance pour leurs Prêtres. Ils les appellent *Domine*, nom Latin qu'ils ont sans doute emprunté de quelque nation de l'Europe. Ces Prélats Afriquains sont ordinairement vêtus d'une longue robbe blanche, & portent toujours à la main une sorte de crosse Episcopale. Tous les Vaisseaux de commerce leur payent un certain droit, sous le nom de présent, pour encourager les Négres du Pays, par ce témoignage du respect qu'on a pour leurs Prêtres, à favoriser la cargaison. En effet, ces imbécilles humains, persuadés que l'intérêt de leurs Prêtres est d'obtenir la protection de leurs Divinités

Confiance des Négres de Popo pour leurs Prêtres.

(39) Barbot, p. 323.
(40) Bosman, p. 337.
(41) Barbot, *ubi sup.*
(42) Bosman, *ubi sup.*
(43) Des Marchais, Vol. II. p. 6.

Côte des Esclaves.

pour ceux qui les traitent si bien, ne refusent aucun secours aux Marchands de l'Europe. Ils les aident à transporter les marchandises & les Esclaves. Pendant cet exercice, ils ont au rivage, un Prêtre, qui leur jette quelques poignées de sable sur la tête, comme un préservatif infaillible pour la sureté de leurs Canots au passage de la Barre (44).

Langage du Pays.

Popo est proprement le premier canton de la Côte qui appartienne au Pays d'Ardra. On y parle la même langue, avec peu d'altération; & la forme du Gouvernement y est aussi la même (45).

CHAPITRE II.

Royaume de Juida, ou Fida, ou Whida.

Divers noms de ce Royaume.

DEs Marchais observe (46) que ce Pays est nommé *Whida* par les Anglois, par les Portugais, & par les Habitans; *Juda* par les François, & *Fida* par les Hollandois. Phillips prétend que son véritable nom est *Whida* ou *Queda*. Les Voyageurs mêmes qui s'accordent pour Whida l'écrivent différemment. Phillips & Snelgrave mettent *Whidaw*; Atkins & Smith *Whidah*, & quelques François *Ouida*. Cependant Barbot dit que les François appellent ce Royaume (47) *Juida*. Dans le doute où ce partage m'a laissé, il est naturel qu'écrivant en François je me détermine ici pour *Ouida*, ou *Juda* ou *Juida*, puisque la différence des François n'est qu'entre ces trois prononciations; & je m'attache à Juida, parce qu'il a plus de rapport avec le Whida des Habitans & des Anglois. Il est clair d'ailleurs que le nom de Juda n'est qu'une mauvaise corruption, ou peut-être une plaisanterie fondée sur l'allusion.

Son étendue & ses limites.

Bosman, qui passa trois mois entiers dans ce Royaume, employa tous ses soins pour découvrir quelle est son étendue. Mais il n'apprit qu'imparfaitement qu'il s'étend l'espace de neuf ou dix lieuës au long du rivage, & qu'au centre il a six ou sept lieues de largeur : après quoi, dit-il, il se divise en deux bras, qui, dans quelques endroits, sont larges de dix ou douze lieues, & beaucoup plus étroits dans d'autres (48).

Suivant Des Marchais, il commence à cinq ou six lieues du Village de Popo, & s'étend quinze ou seize lieues au long de la Côte. Sa largeur est de huit ou neuf lieues dans les terres. Il est à six dégrés (49) vingt minutes de latitude du Nord. Ses bornes sont le Royaume de Popo (50) au Nord-Ouest, & celui d'Ardra au Sud-Est (51).

D'autres ne donnent au Pays de Juida, que seize lieues de circonférence; & d'autres encore lui donnent dix lieues d'étendue au long de la Côte, en y comprenant le canton de Torri (52).

(44) Barbot, p. 323.
(45) Bosman, *ubi sup.*
(46) Des Marchais, *ubi sup.* p. 194.
(47) Barbot, p. 327.
(48) Bosman, p. 339.
(49) Phillips (p. 214.) met six degrés dix minutes; mais il parle de la Rade de Juida.
(50) Suivant la Carte, Popo est au Sud-Ouest & Ardra au Nord-Ouest.
(51) Des Marchais, *ubi sup.* p. 10.
(52) Barbot, p. 327.

Quelques

CARTE DU RO

Tire de

Echelle de Lieue

1 2

Ziaghe

Qualuga

Xavier Zonto

Babo

Azean

Paque

Beli

Abanga

Eufrates

Soti

Dabo

Debere

Fort

Soudre

Govega

Corpo di Guarda

Fort

Riviere de Jakin

Tentac door

RADE L

Côte des Esclaves.

Quelques Voyageurs représentent Juida comme une partie du Royaume d'Ardra, qu'ils étendent depuis la frontiere de Benin à l'Est, jusqu'au grand Popo à l'Ouest. Mais l'erreur est manifeste; car le Royaume de Juida & de Torri sont entre ceux de Popo & d'Ardra; & celui de Juida bordant à l'Ouest le grand Popo, s'étend au long du rivage jusqu'à celui de Torri du côté de l'Est (53). Depuis le grand Popo jusqu'au Port de Juida, la Côte s'étend l'espace d'environ cinq lieues à l'Est Nord-Est. Dans cet intervale on trouve sur le rivage la petite Ville d'Oy, un quart de lieue à l'Est d'une petite riviere qui vient se décharger dans la mer. L'agitation extraordinaire des vagues rend sans cesse toute cette Côte inaccessible (54).

Deux Rivieres. Le Jakin.

Le Pays est arrosé par deux ruisseaux, qui meritent néanmoins le nom de rivieres, & qui descendent tous deux du Royaume d'Ardra. Celui qui est le plus au Sud coule à la distannce d'une lieue & demie de la mer, & porte le nom de Jakin, qu'il tire d'une Ville du Royaume d'Ardra. L'eau en est jaunâtre. Il n'est navigable que pour les Canots. A peine a-t'il trois pieds de profondeur; & dans plusieurs endroits il en a beaucoup moins.

L'Eufrates.

Le second, qui se nomme *Eufrates*, arrose la Ville d'Ardra, & va passer à la distance d'une lieue de *Sabi* ou *Xavier*, Capitale du Royaume de Juida. Il est plus large & plus profond que le premier. Son eau est excellente; & s'il n'étoit pas bouché par quelques bancs de sable, il seroit navigable. Les Rois de Juida ont établi depuis longtems à tous ces gués une sorte de Douane, où tous les Passans sont obligés de payer deux *Bugis* ou *Kowris*. Les Grands du Pays, & les Européens mêmes ne sont pas exempts de ce Droit (55).

Situation du Pays.

Vers la mer, le terrain est fort marécageux. C'est une plaine d'environ trois lieues de largeur, sans la moindre apparence d'élévation. Elle continue l'espace de quinze lieues au long de la Côte. Mais les terres s'élévent insensiblement vers l'intérieur du Pays; & si l'on y fait cinq ou six lieues, on se trouve au pied d'une chaîne de montagnes, qui le bornent au Nord-Est. Elles le séparent de plusieurs Etats voisins, sur-tout du Royaume d'Ardra, qui regne au long de Juida, de Popo, & de Koto, jusqu'à Rio de Volta. Cette étendue est assez considérable (56).

Son incomparable beauté.

Tous les Européens qui ont fait le voyage de Juida conviennent que c'est une des plus délicieuses contrées de l'Univers. Les arbres y sont d'une grandeur & d'une beauté admirable, sans être offusqués, comme dans les autres parties de la Guinée, par des buissons & de mauvaises plantes. La verdure des campagnes, qui ne sont divisées, que par des bosquets, ou par des sentiers fort agréables, & la multitude des Villages qui se présentent dans un si bel espace, forment la plus charmante perspective (57) qu'on puisse s'imaginer. Il n'y a ni montagnes, ni collines, qui arrêtent la vûe. Tout le Pays s'éleve doucement jusqu'au trente ou quarante milles de la Côte, comme un large & magnifique amphithéâtre; où, de chaque point les yeux se promenent jusqu'à la mer. Plus on avance, plus on le trouve peuplé. C'est la véritable image des Champs Elisés, quoiqu'il ne produise point d'or, &

(53) Le même, *ibid.*
(54) Le même, p. 323.
(55) Des Marchais, *ubi sup.*
(56) Voyage de Phillips en Guinée, p. 214.
(57) Des Marchais, Vol. II. p. 14.

Côte des Esclaves.

qu'on n'y en voye pas d'autre que celui des Portugais du Bresil, qui l'apportent pour la traite des Esclaves (58).

Phillips déclare avec admiration que le Royaume de Juida est le plus délicieux Pays qu'il ait vû dans toute la Guinée. Il n'est composé, dit-il, que de belles campagnes, d'une pente insensible, qui sont ornées de bosquets toujours verds, d'orangers, de limoniers, & d'autres arbres; arrosés de (59) plusieurs rivieres, & de quantité de ruisseaux où le poisson est en abondance (60). A ceux qui viennent de la mer, cette contrée, dit Des Marchais (61) présente un spectacle charmant. C'est un mélange de petits bois & de grands arbres. Ce sont des grouppes de bananiers, de figuiers, d'orangers, &c. au travers desquels on découvre les toîts d'un nombre infini de Villages, dont les maisons couvertes de paille & couronnées de cannes forment un païsage admirable.

Culture & fécondité du Pays de Juida.

Ce Pays, dit Bosman, est sans cesse orné d'une belle verdure, autant par ses plantes & ses grains, que par ses arbres. On y voit croître en abondance trois sortes de bled, des pois, des féves, des patates, & toutes sortes de fruits. Les richesses de la terre sont si serrées, que dans la plûpart des champs il ne reste qu'un petit sentier sans culture. Les Négres de Juida sont fort industrieux. Ils n'abandonnent que les terres absolument stériles. Tout est cultivé, semé, planté, jusqu'aux enclos de leurs Villages & de leurs maisons. Leur avidité va si loin, que le jour d'après leur moisson, ils recommencent à semer (62), sans laisser à la terre un moment de repos. Aussi leur terroir est-il si fertile, qu'il produit deux ou trois fois l'année. Les pois succedent au riz. Le millet vient après les pois; le bled de Turquie après le millet; les patates & les ignames après le bled de Turquie. Les bords des fossés, des hayes, & des enclos sont plantés de melons & de légumes. Il ne reste pas un pouce de terre en friche. Leurs grands chemins ne sont que des sentiers. La méthode commune pour la culture des terres est de l'ouvrir en sillons. La rosée, qui se rassemble au fond de ces ouvertures, & l'ardeur du Soleil, qui en échauffe les côtés, hâtent beaucoup plus les progrès de leurs plantes & de leurs sémences que dans un terroir plat (63).

Division des Provinces.

Avec si peu d'étendue, le Royaume de Juida est divisé en vingt-six Provinces, ou Gouvernemens, qui tirent leurs noms des principales Villes. Ces petits Etats sont distribués entre les principaux Seigneurs du Pays, & deviennent héréditaires dans leurs familles. Le Roi, qui n'est que leur Chef, gouverne particuliérement la Province de *Sabi* ou *Xavier*, c'est-à-dire celle qui passe pour la premiere du Royaume, comme la Ville du même nom est la Capitale. Des Marchais nous apprend les noms & les titres de toutes les autres (64):

(58) Bosman est persuadé que l'Univers n'a point de canton qui l'égale. Tous les Voyageurs tiennent le même langage & font à peu près le même tableau.

(59) Bosman, p. 339. & Des Marchais, Vol. II. p. 194.

(60) Phillips, p. 214.

(61) Des Marchais, p. 16.

(62) Bosman, *ubi sup.*

(63) Des Marchais, p. 13. & suiv.

(64) Le même, *ibid.*

Noms des Provinces & de leurs Villes capitales, & qualités de leurs Gouverneurs.

Noms des Provinces & titres des Gouverneurs.

1. Xavier ou Sabi,	le Roi.
2. Xavier-Goga,	un Prince Vice-roi.
3. Beti,	le Grand-Prêtre.
4. Aploga,	un Prince.
5. Niapou,	un Prince.
6. Xavier-Zante,	un Prince.
7. Gregoué-Zante,	un Seigneur.
8. Abinga,	un Seigneur.
9. Gourga,	un Seigneur.
10. Doboé,	un Seigneur.
11. Abingeto,	un Seigneur.
12. Karté,	un Seigneur.
13. Agou,	l'Intreprête-royal.
14. Assou,	un Prince.
15. Vassaga,	un Seigneur.
16. Pague,	le premier Valet-de-chambre du Roi.
17. Walonga,	un Seigneur.
18. Danio,	un Seigneur.
19. Zingha,	un Seigneur.
20. Koulasoute,	un Seigneur.
21. Zoga,	un Seigneur.
22. Hamar,	le Général des troupes.
23. Agrikoquou,	le Tambour-Major.
24. Kouagouga,	le Commandant des Gardes du Roi.
25. Ghiaga,	l'Exécuteur de la Justice.
26. Babo,	les oncles du Roi.

Combien le Pays est peuplé.

Chacun de ces vingt-six Cantons a plusieurs Villages, qui dépendent de la principale Ville. Quoique le Royaume soit aussi petit qu'on l'a représenté, & que par conséquent chaque Province n'ait qu'une étendue proportionnée, tout le Pays est néanmoins si rempli de Villages, & si peuplé, qu'il ne paroît composer qu'une seule Ville, divisée en autant de quartiers, & partagée seulement par des terres cultivées, qu'on prendroit pour des jardins (65).

Bosman représente le Royaume de Juida si peuplé, que chaque Capitale, dit-il, contient autant d'Habitans que les Royaumes ordinaires de la Côte d'Or. Il ajoute qu'outre ces grandes Villes, on rencontre de toutes parts une multitude innombrable de petits Villages, qui ne sont éloignés l'un de l'autre que d'une portée de mousquet (66), parce que les Habitans des Villes ont la liberté de s'établir dans les lieux qui leur plaisent : Ainsi chaque famille peut former un Village, qui augmente en grandeur à mesure qu'elle se multiplie.

Rade & Port de Juida.

Les Européens connoissent peu les parties intérieures du Royaume de Juida. La plûpart bornent leur curiosité à la rade, qui est située entre le Port du Pays & la Capitale. Tous les Voyageurs conviennent que cette rade (67) a le fond excellent, & que les sondes y diminuent par dégrés. Le mouillage le plus sûr est par huit brasses, vis-à-vis une grande touffe d'arbres, qui se présente à un mille & demi du rivage. Mais l'agitation des vagues y est toujours si violente (67), que le débarquement n'est jamais sans danger. Bosman observe que sur-tout aux mois d'Avril, de May & de Juillet, le péril est

Dangers du débarquement.

(65) Des Marchais, *ubi sup.* p. 11.
(66) Bosman, p. 339.
(67) Barbot dit que les François l'appellent *le Praye*, nom qui vient du Portugais *la Praya*, c'est-à-dire, gréve ou rivage.
(68) Phillips, p. 228.

Côte des Esclaves.

si grand, qu'il faut avoir, dit-il, deux vies pour en risquer une. Les flots s'élevent & s'entrepoussent avec tant de furie, qu'un Canot est renversé & brisé dans l'espace d'une minute. Alors les marchandises & les Passans sont perdus sans ressource. Heureux les Rameurs mêmes, s'ils peuvent se sauver à la nage. Ces funestes accidens se renouvellent tous les jours. En 1698, l'Auteur vit périr, avec plusieurs Esclaves, un Capitaine Portugais, un Ecrivain de Vaisseau, & trois Matelots Anglois. Deux autres Capitaines, qui furent rapportés vivans au rivage, y expirerent au même instant. Ce Port a coûté des sommes considérables à l'Auteur, ou plûtôt à la Compagnie de Hollande. Il ne doit pas avoir été moins fatal aux François, & aux Anglois, qui n'ont pas ordinairement de si bons Rameurs. Mais aussi-tôt qu'on a gagné la terre, on se croit transporté de l'enfer dans un lieu de délices, parce qu'on trouve le plus beau Pays du monde à cent pas du rivage (69).

Marques de terre.

Des Marchais dit que le débarquement est ici d'autant plus difficile que la rade est ouverte; & que pour marque de terre on n'apperçoit que des touffes d'arbres. Cependant on découvre, au coin de la plus grande, le pavillon du Fort-François de *Gregoué*, sur un bastion. L'Auteur ajoute que la meilleure direction est celle des Bâtimens qui sont amarrés dans la Rade. Il est rare qu'il ne s'y en trouve pas plusieurs, vis-à-vis la grande touffe d'arbres, à une lieue du rivage, sur un fond d'argile de douze brasses. On amarre également du côté de l'Est & de l'Ouest; mais les Bâtimens de chaque Nation mouillent ordinairement les uns près des autres, pour être à portée de s'entr'aider mutuellement dans le besoin (70).

Marque de terre observée par Barbot.

A l'Est de la touffe d'arbres, on découvre, suivant Barbot, une petite maison sur le rivage, & près d'elle un étendart ou un pavillon, au sommet d'un poteau. On voit ordinairement plusieurs Canots à sec, aux environs de cette maison. L'Auteur conseille de mouiller au Nord du poteau, comme sur le meilleur fond; parce qu'un peu plus loin à l'Est on trouve quantité de pierres & de rocs cachés sous l'eau, qui endommagent beaucoup les cables. Les Vaisseaux François, qui font voile à Juida, tirent ordinairement un coup de canon lorsqu'ils arrivent trois lieues à l'Est de Popo. C'est un signal pour leur Facteur de Juida, qui fait planter aussi-tôt son pavillon sur le rivage. Les Facteurs Anglois ont imité cet exemple à l'arrivée des Vaisseaux de leur Nation, & l'usage du poteau est commun aux deux Comptoirs (*).

Empressement des Négres à l'arrivée des Vaisseaux.

Aussi-tôt que les Négres voyent entrer dans la Rade un Vaisseau de l'Europe, ils méprisent tous les dangers pour apporter à bord du poisson & des fruits. L'expérience les rend sûrs d'être bien payés, & d'obtenir quelques verres d'eau-de-vie par dessus. C'est par ces Canots que les Capitaines de chaque Nation écrivent aux Directeurs Généraux, pour leur donner avis de leur arrivée. Le Chevalier Des Marchais, après avoir reglé les signaux de mer & de terre, & fait dresser des tentes sur le rivage, se mit dans sa chaloupe pour s'avancer à cent pas de la barre, c'est-à-dire, jusqu'au lieu où commence la grande agitation des vagues. Il y trouva un Canot qui l'attendoit. Les personnes sensées se dépouillent de leurs habits, jusqu'à la chemise, parce que le moindre de tous les maux qu'on peut craindre est d'être bien

Comment Des Marchais passa la Barre.

(69) Bosman, p. 337.
(70) Des Marchais, Vol. II. p. 27.
(*) Barbot, p. 324.

moüillé de la troisiéme vague ; toute l'adresse des Rameurs ne put garantir le Canot d'être couvert d'eau, & le Chevalier fut moüillé depuis la tête jusqu'aux pieds. Heureusement le Canot ne fut pas renversé. On gagna la terre. Les Négres sauterent dehors ; & secondés par ceux qui les attendoient au rivage (**), ils mirent le Canot & tous les Passans sur le sable. La barre de Juida, suivant Barbot, est par tout aussi périlleuse que celle du petit Ardra, sur-tout dans la haute saison, & pendant la pleine lune, lorsque le mouvement des vagues est si impétueux, que le passage est impratiquable pendant douze ou quinze jours (71).

Côte des Esclaves.

Il ne sera point inutile ici d'expliquer ce que c'est que cette Barre qui régne au long de toute la Côte de Guinée (72), & qui est plus ou moins dangéreuse, suivant la position des Côtes, & suivant la nature des vents ausquels elle est exposée.

Par le terme de Barre, on entend l'effet produit par trois vagues qui viennent se briser successivement contre la Côte, & dont la derniere est toujours la plus dangéreuse, parce qu'elle forme une sorte d'arcade, assez haute & d'un assez grand diamêtre pour couvrir entiérement un Canot, le remplir d'eau, & l'abîmer avant qu'il puisse toucher au rivage. Les deux premieres vagues ne s'enflent pas tant, & ne forment point d'arche en approchant du rivage ; la premiere, parce qu'elle n'est pas repoussée par une vague précedente qui ait eu le tems de se briser avant qu'elle arrive ; la seconde, parce que le retour seul de la premiere n'a pas assez de force pour repousser fort impétueusement celle qui la suit. Mais la troisiéme, qui trouve le repoussement de la seconde, augmenté par celui de la premiere, forme cette arche terrible qui porte proprement le nom de barre, & qui a causé la perte de tant de malheureux.

Ce que c'est que la Barre en Guinée.

Ces vagues commencent à une portée de fusil de la Côte, parce que la mer trouve dans ce lieu un banc plat, mais élevé, après lequel il ne reste rien à craindre, & les Canots au contraire sont portés au rivage avec une rapidité incroyable. L'adresse des Rameurs Négres consiste ici à sauter promptement dans l'eau, & à soutenir le Canot des deux côtes, pour empêcher qu'il ne tourne. Cette opération le conduit à terre en un moment, avec autant de sûreté pour les Passagers, que pour les marchandises. Depuis que les Européens exercent le commerce à Juida, les Négres du Pays ont eu le tems de se familiariser avec ce dangéreux passage. Il est rare à présent qu'un Canot y périsse. Il arrive encore plus rarement que les Rameurs ayent quelque risque à courir, parce qu'ils sont excellens Nageurs, & qu'étant nuds, ils comptent pour rien d'être un peu sécoués par les flots. Leur hardiesse est si tranquille, qu'ils profitent souvent de l'occasion pour dérober de l'eau-de-vie ou des kowris. S'ils n'ont pas quelque Européen qui les observe, ils cessent quelque tems d'avancer, en soutenant le Canot avec leurs rames, tandis qu'un des plus adroits perce les barils, & sert de l'eau-de-vie à tous les autres ; ensuite ils recommencent à ramer de toutes leurs forces ; & lorsqu'ils arrivent au rivage, ils racontent froidement, pour excuser leur lenteur,

En quoi consiste l'habileté des Rameurs Négres.

Friponneries qu'ils exercent au passage.

(**) Des Marchais, Vol. II p. 23. & suivantes.

(71) Barbot, p. 346.

(72) Le même Auteur dit qu'elle regne depuis Rio da Volta jusqu'au petit Ardra.

Côte des Esclaves.

Matiere & disposition de leurs Canots.

que le Canot a fait une voie d'eau, & qu'ayant été forcés de la boucher, ils ont eu beaucoup de peine à surmonter les difficultés.

On a déja fait remarquer que les Canots sont d'une seule piece, & composés d'un tronc d'arbre, assez légérement creusé. Leur longueur ordinaire est de quinze ou dix-huit pieds, & leur largeur de trois ou quatre, sur autant de profondeur. Ils sont conduits par dix Négres, avec une sorte de rames qui ressemblent à nos pelles de four, & qui sont longues de quatre ou cinq pieds. La partie la plus large a quinze pouces de longueur, sur huit de largeur. Les Rameurs sont assis deux à deux, le visage tourné vers le terme de leur course. Celui qui gouverne l'arriere s'entend avec le Pilote, qui est assis à l'avant, & c'est ordinairement le plus habile de l'équipage. Ceux qui rament ont pour siege des bambous, ou des cannes fort grosses, qui traversant le Canot y sont attachées par les deux bouts. Le Pilote regle de la voix tous les mouvemens des Rameurs, & presse ou retarde leur course. C'est un spectacle agréable que de leur voir doubler la mesure, pour avancer quelquefois de toutes leurs forces, avec une vîtesse dont nos chaloupes ne peuvent approcher.

Maniere d'y transporter les Européens.

Lorsqu'ils ont des Européens à transporter au rivage, ils les font asseoir au fond du Canot, du côté de l'avant, l'un derriere l'autre. Si c'est à bord qu'ils les conduisent, ils les placent de même, mais à l'avant. Cette méthode est prudente, parce qu'en allant au rivage elle expose moins les Passans aux vagues, qui prennent alors le Canot par derriere. Ils n'y sont pas plus exposés au retour, parce que dans ces occasions elles prennent le Canot pardevant. Les Négres prennent beaucoup de soin des Etrangers ; & lorsqu'on s'abandonne à leur conduite, il n'arrive presque jamais de fâcheux accidens. Mais au contraire, avec quelque attention qu'on puisse veiller sur les marchandises, il est presque impossible de se garantir de leurs larcins. Ils donneroient des leçons d'effronterie & de subtilité à nos plus habiles voleurs. S'ils sont observés de si près qu'ils ne puissent tromper, ils ont l'art de renverser le Canot dans quelque lieu où les barils & les caisses coulent à fond ; & la nuit suivante ils reviennent les pêcher.

Signaux [illegible]

Après avoir débarqué les Marchandises, on les place dans des tentes, que les Capitaines font dresser sur le rivage. Au sommet de ces tentes, on éleve des pavillons, qui servent à donner les signaux reglés entre les Marchands qui sont à terre, & les Barques qui demeurent à l'ancre au-delà de la Barre ; car, à si peu de distance, il n'en est pas moins impossible de se faire entendre en criant, & même avec le porte-voix. Le bruit des vagues, qui se brisent incessamment contre la rade, l'emporte sur celui du tonnerre (73).

Le Port est ouvert à toutes les Nations.

Autrefois les Anglois & les Hollandois étoient seuls en possession du Commerce de Juida. Mais les François obtinrent par dégrés la liberté d'y bâtir un Fort ; & l'adresse des Habitans a fait ouvrir enfin leur Port à toutes les Nations. Il en résulte un effet très-désavantageux pour la Compagnie Angloise d'Afrique : Le prix des Esclaves, qui étoient anciennement reglé pour elle, à trois livres sterling par tête, est monté dans ces derniers tems jusqu'à vingt (74).

(73) Des Marchais, Vol. II. p. 24. & suivantes.

(74) Importance des Forts de la Compagnie d'Afrique, p. 30. & suiv.

§. II.

Marchés, Commerce & Voitures de Juida.

Il se tient tous les quatre jours un grand Marché à *Sabi* ou *Xavier*, dans différens endroits de cette Ville. Il s'en tient un autre dans la Province d'*Aploga*, où le concours est si grand qu'on n'y voit pas ordinairement moins de cinq ou six mille Marchands (75).

Marchés de Sabi & d'Aploga.

Phillips (76) ajoute au témoignage de Des Marchais, qu'entre plusieurs Foires qui se tiennent à Sabi, il n'y en a pas de plus célébre que celle du Mercredi & du Samedi. Mais au lieu de la placer dans la Ville, il la met à la distance d'un mille, au Nord-Est, en pleine campagne, sous des arbres épais, où il s'assemble, dit-il, un grand nombre d'hommes, de femmes & d'enfans. Les femmes mêmes du Roi ont la liberté de s'y trouver, pour vendre leurs étoffes & d'autres ouvrages de leurs mains. Ces Marchés ou ces Foires sont réglés avec tant d'ordre & de sagesse qu'il ne s'y passe jamais rien contre les loix. Chaque espece de Marchands & de Marchandises a sa place assignée. Il est permis à ceux qui achetent, de marchander aussi longtems qu'il leur plaît, mais sans tumulte & sans fraude. Le Roi nomme un Juge, assisté de quatre Officiers, bien armés, qui a non-seulement le droit d'inspection sur toutes sortes de Commerce, mais celui d'écouter les plaintes & de les terminer par une courte décision, en vendant pour l'Esclavage ceux qui sont convaincus de vol, ou d'avoir troublé le repos public. Outre ce Magistrat, un Grand du Royaume, nommé le *Konagongla*, est chargé du soin de la Monnoie ou des Bujis. Il en faut quarante pour faire un *Toqua*. Cet Officier examine les cordons; & s'il y trouve une coquille de moins, il les confisque au profit du Roi.

Foire champêtre & ses circonstances.

Les Marchés sont environnés de petites barraques, qui sont occupées par des Cuisiniers ou des Traiteurs, pour la commodité du Public. Mais ils ne peuvent vendre que certaines sortes de viandes, telles que du bœuf, du porc, de la chair de chévre ou de chien. Ce sont des femmes qui ont le privilege de vendre, dans d'autres loges, du pain, du riz, du millet, du maïz & du kuskus. D'autres vendent du *Pito*, qui est une espece de bierre rafraîchissante & de fort bon goût. Le vin de palmier & l'eau-de-vie se vendent aussi par d'autres mains. Ceux que l'appetit presse, sont obligés de payer d'avance les liqueurs & les alimens qu'ils achetent. Il ne manque aucune provision dans tous ces Marchés. On y vend des Esclaves de tous les âges & des deux sexes; des bœufs & des vaches, des moutons, des chévres, des chiens, de la volaille & des oyseaux de toutes especes; des singes & d'autres animaux; des draps de l'Europe, des toiles, de la laine & du cotton, des calicos ou toiles des Indes, des étoffes de soie, des épices, des merceries, de la porcelaine de la Chine, de l'or en poudre & en lingots, du fer en barre & en œuvre, enfin toutes sortes de marchandises de l'Europe, d'Asie & d'Afrique, à des prix fort raisonnables. Cette abondance est d'autant plus sur-

Alimens, denrées & marchandises qui s'y vendent.

(75) Des Marchais, Vol. I. p. 162.

(76) Phillips, p. 222.

prenante, qu'une partie de tous ces biens est achetée de la seconde ou de la troisiéme main, par des Marchands qui les vont revendre à trois ou quatre cens lieues du même Pays (77).

Marchandises du Pays.

Les principales marchandises du Royaume de Juida sont les étoffes de la fabrique des femmes, les nattes, les paniers, les cruches pour le Pito, les calebasses de toutes sortes de grandeur, les plats & les tasses de bois, le papier (78) rouge & bleu, la malaguette, le sel, l'huile de palmier, le Kanki & d'autres denrées (79).

Par qui le Commerce est exercé.

Le Commerce des Esclaves est exercé par les hommes, & celui de toutes les autres marchandises par les femmes. Nos plus fins Marchands pourroient recevoir des leçons de ces habiles Négresses, soit dans l'art du débit, soit dans celui des comptes. Aussi les hommes se reposent-ils (80) entiérement sur leur conduite.

La monnoye courante dans tous les Marchés est de la poudre d'or ou des bujis. Comme on ne connoît pas l'usage du crédit, les Marchands n'ont pas l'embarras des livres de compte (81).

Monnoie courante.

Les *Bujis* ou les *Kowris*, que la plûpart des François appellent *Bauges*, par corruption, sont de petites coquilles d'un blanc de lait, & de la grandeur d'une olive. Les Habitans des Maldives les employent pour lester leurs Bâtimens, dans les voyages qu'ils font à Goa, à Cochin, & dans d'autres lieux, d'où les Européens, sur-tout les Hollandois, les apportent en Europe, & s'en servent fort avantageusement pour le commerce de Guinée & d'Angola. Le prix de ces utiles bagatelles augmente ou diminue en Angleterre & en Hollande, suivant leur abondance ou leur rareté. Elles s'y vendent par quintal. L'Auteur ne peut s'imaginer pourquoi cette vente se fait au poids plûtôt qu'à la mesure.

Grosseur des bujis.

Ces Bujis sont de différentes grandeurs. Les plus petits ne sont pas plus gros qu'un pois commun. Les plus grands ont la grosseur d'une noix; mais ils sont en petit nombre à proportion des autres. Ordinairement les grands & les petits sont mêlés. On les apporte des Indes Orientales en pelotons bien enveloppés; mais les Anglois & les Hollandois les mettent dans des barils, pour la facilité du transport en Guinée (82).

Usage qu'on en fait dans le Pays.

Dans les Contrées de Juida & d'Ardra, les bujis servent également de parure & de monnoie. Les Habitans percent chaque coquille avec un fer propre à cet usage. Ils les enfilent au nombre de quarante dans un cordon (83), qu'ils appellent *Senre*, & les Portugais (44) *Toquos*. Cinq de ces cordons de quarante Bujis font ce que les Portugais nomment *Gallinha* (85), & les Négres *Fore*. Deux cens senres ou cinquante fores composent un *Alkove*, &

(77) Des Marchais, *ubi sup.* p. 165.

(78) Les Compilateurs Anglois croient que c'est une faute, au lieu de *Perpetuane*.

(79) Phillips, *ubi sup.*

(80) Des Marchais, p. 166.

(81) Le même, *ibid.*

(82) Barbot, p. 339.

(83) Phillips dit qu'ils les enfilent dans des jones.

(84) Phillips les appelle *Toggys*, Atkins, *Toccies*; Des Marchais, *Toques*.

(85) Les mêmes Auteurs écrivent *Gallinas*, & font l'évaluation suivante : quarante bugis font une toque; cinq toques une gallina; & vingt gallinas un grand kobeche, qu'Atkins appelle quibesh, & qui revient à l'alkove de Barbot; c'est-à dire, à quatre mille bujis.

dans

dans le langage des Négres de Juida, un guinbatton. Chaque alkove pese ordinairement soixante livres, & contient quatre mille bujis.

CÔTE DES ESCLAVES.

Avec ces toques ou ces fenres de quarante bujis, les Negres achetent & vendent entr'eux toutes sortes de marchandises, comme on le fait en Europe avec l'or, l'argent, & le cuivre. Ils ont tant d'estime pour ces coquilles, que dans le commerce & pour leurs parures ils les préferent à l'or. Ils évaluent leurs richesses par le nombre d'Esclaves & de bujis qu'ils possedent. Le prix d'un Esclave est un alkove ou un guinbatton de bujis (86). Des Marchais rapporte que suivant le prix du Marché un Esclave se vend depuis dix-huit jusqu'à vingt *Kabasches*, c'est-à-dire, entre soixante-dix & quatre-vingt mille bujis, qui pésent environ cent quatre-vingt livres du poids de Paris (87).

Hamacs ou voitures de Juida.

Leur description.

Les Européens, les Seigneurs de Juida, & les Négres riches se font porter dans des Hamacs (88) sur les épaules de (89) leurs Esclaves. C'est du Bresil que viennent les plus beaux hamacs. Ils sont de cotton. Les uns sont d'une étoffe continue, comme le drap; les autres à jour, comme nos filets pour la pêche. Leur longueur ordinaire est de sept pieds, sur dix, douze, & quatorze de largeur. Aux deux extrémités, il y a cinquante ou soixante nœuds, d'un tissu de soye, de coton, ou de pitte, que les Négres appellent rubans, chacun de la longueur de trois pieds. Tous les rubans de chaque bout s'unissent pour composer une chaîne, au travers de laquelle on passe une corde, qu'on attache des deux côtés au bout d'une canne de bambou, longue de quinze ou seize pieds; de sorte que le hamac suspendu prend la forme d'un demi-cercle. Deux Esclaves portent les deux extrémités de la canne sur leur tête. La personne qui se fait porter, s'assied ou se couche de toute sa longueur dans le hamac; mais elle ne se met pas en ligne directe, parce que dans cette situation elle auroit le corps plié, & les pieds aussi hauts que la tête. Sa position est diagonale, c'est-à-dire, qu'ayant la tête & les pieds d'un coin à l'autre, elle est aussi commodément que dans un lit. Les personnes de distinction se servent d'un oreiller qui leur soutient la tête.

Ils viennent du Bresil.

Les hamacs (90) qu'on apporte du Bresil sont de différentes couleurs, & fort bien travaillés, avec des souspentes & des franges de la même étoffe, qui tombent des deux côtés, & qui leur donnent fort bonne grace. On s'y sert ordinairement d'un parasol, qu'on tient à la main. Si l'on voyage pendant la nuit, on passe sur la canne une toile cirée, pour se garantir de la rosée, qui est dangereuse dans le Pays. Il n'y a point de litiere où l'on dorme si commodément que dans cette voiture.

Voitures & marches des Directeurs Européens.

Les Directeurs Européens, & quelques Seigneurs du Pays ont des hamacs de la forme des serpentines du Bresil, dont Frazier nous a donné la description (91), & que Durret confond mal-à-propos avec les Palanquins des Indes Orientales. La serpentine ne differe du hamac que parce qu'elle est couverte

(86) Barbot, p. 326. & 339. & Phillips, p. 218.

(87) Des Marchais, Vol. II. p. 32.

(88) Hamak est un mot Bresilien, qui signifie un filet. Atkins, p. 112.

(89) Voyez la Figure.

(90) L'usage de la Côte d'Or est très-différent. Le Voyageur y est assis avec les jambes pendantes d'un côté, & les bras passés sur la canne ou le pieu qui soutient le hamac. Ses Esclaves marchent à côté & portent des parasols pour le garantir du soleil. *Smith*, p. 158.

(91) Voyage de Frazier à la Mer du Sud.

Côte des Esclaves.

d'une sorte de dais, ou d'une arche qui a toute la longueur du hamac, sur environ quatre pieds de largeur. Cette espece de toît est composée de petites planches d'un bois fort leger, & couverte d'une belle étoffe de soye ou de toile cirée, avec des rideaux de taffetas qui se tirent de deux côtés. Lorsque les Directeurs sortent du Comptoir, pour la promenade ou pour quelque voyage, ils sont toujours escortés d'un Capitaine Négre, ou d'un Seigneur qui protege leur Nation, & qui suit immédiatement leur serpentine dans son hamac. A la tête du convoi, un Négre porte l'enseigne de la Nation. Il est suivi d'une garde de cent ou deux cens Négres, avec leurs tambours & les trompettes. Ceux qui ont des fusils tirent continuellement. Les Tambours battent, les Trompettes sonnent, & la marche n'est qu'une danse continuelle. Le Pavillon & le Directeur François jouissent ici du premier rang dans toutes sortes d'occasions. C'est un droit dont ils sont en possession depuis un tems immémorial (92).

Description des hamacs, par Phillips.

Phillips s'étend encore plus particuliérement sur la maniere de voyager. Les hamacs, dit-il, sont ordinairement d'étoffe de coton ; mais les Facteurs en ont de soie, ou du plus beau drap. Leur longueur est d'environ neuf pieds, sur six ou sept de large. Ils ont aux deux extrêmités de petites cordes, ou des rubans, qui les resserrent comme une bourse, & par lesquels ils sont suspendus aux deux bouts d'une piéce de la même longueur. Le voyageur, assis, ou couché de son long, suivant la posture qu'il choisit, est porté entre deux Négres, qui soutiennent les deux bouts du pieu, sur un petit pacquet de toile ou d'étoffe qu'ils ont sur la tête. Avec ce fardeau ils marchent aussi vîte qu'un cheval puisse trotter, chantant de concert & comme en partie. Lorsqu'ils se trouvent fatigués, deux autres Négres leur succedent. Un hamac en a toujours six à sa suite. On loue à fort bon marché des Négres de cette profession. Mais les Seigneurs & les riches Particuliers en ont habituellement à leurs gages, & les offrent quelquefois aux Facteurs Européens pour les conduire du Palais royal à leurs Comptoirs. Il en coute beaucoup moins de les louer au prix commun, parce que ces porteurs prêtés exigent, avec des sollicitations fort importunes, de l'eau-de-vie & d'autres présens. Ils ne s'en trouvent pas beaucoup mieux, ajoute l'Auteur ; car leurs maîtres ne font pas difficulté, à leur retour, de leur enlever tout ce qu'ils ont reçû.

Porteurs de louage & porteurs gagés.

Nécessité des hamacs pour les Européens.

La qualité du climat ne laisse point aux Européens le choix d'une autre voiture. Un Anglois, dit Phillips, ne pourroit faire un mille à pied dans l'espace d'un jour, sans être affoibli très-dangereusement par l'excès de la chaleur ; au lieu qu'il est fort soulagé dans un hamac par la toile qui le couvre, & par le mouvement de l'air que ses Porteurs agitent continuellement. L'Auteur rend témoignage qu'il y a dormi fort tranquillement dans ses voyages, & que le plus souvent on n'a point d'autre lit en Amérique. Lorsqu'un Seigneur Négre est en voyage, il se fait accompagner de dix ou douze Négres armés de fusils, qui environnent son hamac, & qui font retentir le bruit de leurs armes, avec d'autres marques de zele & de gaieté. En arrivant au terme, l'usage est de faire une décharge générale ; & cette cérémonie passe pour une marque de grandeur (93).

(92) Des Marchais, Vol. II. p. 212. & suivantes.
(93) Phillips, p. 214. & suiv.

Côte des Esclaves.

Commodités de la serpentine.

Atkins dit que la voiture la plus commode, dans le Royaume de Juida, est la serpentine, avec des rideaux qui garantissent un Voyageur de la chaleur & des mouches. Elle est portée, dit-il, par deux hommes, & suivie de deux autres qui sont prêts à leur succéder. Le prix du loyer est de six schellings par jour (94).

Vitesse des porteurs.

Snelgrave, dans son voyage de Jakin au Canton d'Assem, avoit six porteurs, qui se relevoient successivement. Quoique la distance fût d'environ quarante milles, il en fut quitte, pour trois jours de marche, à quatre miles par heure. Mais à son retour, la diligence de ses porteurs fut prodigieuse. Ils firent le même chemin entre neuf heures du matin & cinq heures après midi (95).

CHAPITRE III.

Négres du Royaume de Juida.

Leur figure, leur habillement, leur caractere & leur nourriture.

Taille & couleur des Négres de Juida.

LES Habitans naturels de cette contrée sont généralement de haute taille, bien faits & robustes. Leur couleur n'est pas d'un noir de jais si luisant que sur la Côte d'Or, & l'est encore moins que sur le Senégal & sur la Gambra. Mais ils sont beaucoup plus industrieux (96) & plus capables de travail. Au reste, ils ne sont pas moins ignorans. Ils n'ont aucune distinction de tems, aucune fête, aucune division d'heures, de jours, de semaines, de mois & d'années. Ils comptent le tems de leurs semences par les Lunes; & tous les (97) trois jours ils sçavent qu'ils ont un grand jour de marché. Sans plume & sans encre, ils calculent les plus grosses sommes avec autant d'exactitude que les Européens (98). Le Commerce en est plus facile avec eux. Des Marchais grossit beaucoup cette peinture de leur ignorance. Les plus raisonnables, dit-il, ignorent jusqu'à leur âge. Si vous leur demandez quel est celui d'un de leurs enfans, ils répondent qu'il est venu au monde lorsque tel Directeur est arrivé de France, ou lorsqu'il est parti. Voulez-vous sçavoir dans quel tems de l'année? C'est dans la saison des semences ou dans celle de la moisson. Telles sont les époques du Pays, & leurs connoissances ne s'étendent pas plus loin (99).

Leur ignorance.

Politesse admirable de cette Nation.

Avec si peu de lumiéres, les Négres de Juida sont plus civilisés & plus polis que la plûpart des autres Nations du Monde, sans en excepter les Européens. Bosman les met fort au-dessus de tous les autres Négres, autant pour les mauvaises que pour les bonnes qualités. Il observe d'abord qu'ils traitent sa Nation avec les manieres les plus engageantes; qu'au lieu de les importuner sans cesse, comme tous les autres Négres, pour en obtenir des

(94) Atkins, p. 112.

(95) Snelgrave, p. 24, 26 & 81.

(96) Barbot, p. 330.

(97) C'est plûtôt le quatriéme jour, comme on l'a vû dans l'article précédent.

(98) Bosman, p. 352.

(99) Des Marchais, Vol. II. p. 161. & suivantes.

Côte des Esclaves.

présens, ils se contentent le matin d'un verre d'eau-de-vie; qu'ils prennent plus de plaisir à donner qu'à recevoir, & qu'ils sentent avec beaucoup de reconnoissance les avantages qu'ils tirent du commerce des Hollandois. Mais Bosman ajoute que leur attachement est fort opiniâtre (1) pour leurs anciennes coutumes & pour leurs opinions.

Comment ils en usent avec leurs superieurs.

Les devoirs mutuels de la civilité sont si bien établis entr'eux, & leur respect va si loin pour leurs superieurs, que dans les visites qu'ils leur rendent, ou dans une simple rencontre, l'inferieur se jette à genoux, baise trois fois la terre, en frappant des mains, souhaite le bon jour à celui qu'il se croit obligé d'honorer, & le félicite sur sa santé, ou sur d'autres avantages dont il le voit jouir. De l'autre côté le superieur, sans changer de posture, fait une réponse obligeante, bat doucement des mains, & souhaite aussi le bon jour. L'inferieur ne cesse pas de demeurer assis à terre ou prosterné, jusqu'à ce que l'autre le quitte, ou lui témoigne que c'est assez. Si c'est l'inférieur que ses affaires obligent de partir le premier, il en demande la permission, & se retire en rampant; car on regarderoit comme un crime, dans la Nation, de paroître debout, ou de s'asseoir sur un banc, devant ses superieurs. Les enfans ne sont pas moins respectueux pour leur pere, & les femmes pour leur mari. Ils ne leur présentent & ne reçoivent rien d'eux, sans se mettre à genoux, & sans employer les deux mains; ce qui passe encore pour une plus grande marque de soumission. S'ils leur parlent, c'est en se couvrant la bouche de la main, dans la crainte de les incommoder par leur haleine.

Respect des enfans pour leurs peres & des femmes pour leurs maris.

Civilités entre les égaux.

Deux personnes d'égale condition, qui se rencontrent, commencent par se mettre à genoux & frappent des mains; après quoi ils se saluent, en faisant des vœux pour leur bonheur & leur santé mutuelle. Cette cérémonie s'exécute de si bonne grace, que le spectacle en est fort agréable. Qu'une personne de distinction éternue, tous les assistans tombent à genoux, baisent la terre, frappent des mains & lui souhaitent toutes sortes de prosperités. Un Négre, qui reçoit quelque présent de son superieur, frappe des mains, baise la terre & fait un remerciment fort affectueux. Enfin les distinctions de rang & les proportions de respect sont aussi bien observées entre les Négres de Juida que dans aucun autre endroit du Monde; bien différens, ajoute l'Auteur, de ceux de la Côte d'Or, qui vivent ensemble comme des brutes, sans aucune idée de bienséance & de politesse (2).

Egards singuliers pour la Nation Françoise.

Suivant Des Marchais, les mêmes cérémonies se répetent scrupuleusement chaque fois qu'on se rencontre, fût-ce vingt fois le jour; & la négligence, dans ces usages, est punie par une amende (3). Toute la Nation, dit le même Auteur (4), marque une complaisance & une considération singuliere pour les François. Le dernier Roi de Juida portoit si loin ce sentiment,

(1) Atkins en donne pour preuve, qu'une femme du Pays, qui vit avec un Européen, en qualité de *Kousa* ou de maitresse, suivant l'usage commun des Facteurs, n'en demeure pas moins fidelle au culte de ses Dieux; page 116.

(2) Bosman, p. 341. & Barbot, p. 330.

(3) Des Marchais, Vol. II. p. 184.

(4) Les Auteurs Anglois de ce Recueil remarquent ici, avec beaucoup de politesse, que cette prédilection pour les François n'est pas surprenante, parce qu'ils sont la Nation la plus civile de l'Europe: *It is true, they may like the French best, as being the most polite of all the European Nations.*

qu'un de ses principaux Officiers ayant insulté un François & levé la canne pour le frapper, il lui fit couper la tête sur le champ, sans se laisser fléchir par les ardentes sollicitations du Directeur François en faveur du coupable.

Les Négres de Juida comparés aux Chinois.

Cérémonies d'une visite.

Les Chinois mêmes, assure le même Auteur, ne portent pas plus loin les formalités du cérémonial & ne les observent pas avec plus de rigueur. Un Négre de Juida, qui se propose de rendre visite à son superieur, envoie d'abord chez lui pour faire demander sa (5) permission & l'heure qui lui convient. Après avoir reçu sa réponse, il sort accompagné de tous ses domestiques & de ses instrumens musicaux, si sa condition lui permet d'en avoir. Ce cortége marche devant lui, lentement & en fort bon ordre. Il ferme la marche, porté par deux Esclaves sur son hamac. Lorsqu'il est arrivé à quelques pas du terme, il descend & s'avance à la premiere porte, où il trouve les domestiques du maître de la maison. Alors il fait cesser sa musique, & se prosterne à terre avec tout son train. Les domestiques qui sont venus pour le recevoir, se mettent dans la même posture. On dispute long-tems qui se levera le premier. Il entre enfin dans la premiere cour, il y laisse le gros de ses gens, & n'en prend qu'un petit nombre à sa suite.

Les domestiques de la maison l'ayant introduit dans la salle d'audience, il y trouve le maître, assis, qui ne fait pas le moindre mouvement pour quitter sa situation. Il se met à genoux devant lui, baise la terre, frappe des mains, & souhaite à son Seigneur une longue vie avec toutes sortes de prosperités. Il répete trois fois cette cérémonie; après quoi, l'autre, sans se remuer, lui dit de s'asseoir, & le fait placer vis-à-vis de lui, sur une natte ou sur une chaise, suivant la maniere dont il est assis lui-même. Il commence alors la conversation. Lorsqu'elle a duré quelque-tems, il fait signe à ses gens d'apporter des liqueurs, & les présente à son hôte. C'est le signal de la retraite, comme le caffé & les parfums en Turquie. L'Etranger recommence alors ses génuflexions avec les mêmes complimens, & se retire. Les domestiques de la maison le conduisent jusqu'à la porte, & le pressent de remonter dans son hamac. Mais il s'en défend; & de part & d'autre on se prosterne comme à l'arrivée (6). Il monte ensuite dans le hamac, ses instrumens recommencent à jouer, & le convoi se remet en marche dans le même ordre qu'il est venu (7).

Etrange marque de politesse.

Atkins fait observer, comme une grande marque de politesse, que les deux sexes s'accroupissent pour uriner, & que les femmes ont droit de faire mettre à l'amende un homme qui se découvriroit avec indécence pour satisfaire à ses besoins naturels (8).

Industrie & diligence des Négres de Juida.

Les Négres de Juida ne l'emportent pas moins par l'industrie que par la politesse sur toutes les autres Nations des mêmes Pays. La paresse & le goût de l'oisiveté sont la passion favorite des Habitans de la Côte d'Or; au lieu qu'ici l'ardeur du travail regne dans les deux sexes. On n'y voit personne qui abandonne ses occupations avant que de les avoir finies. Tout le monde cherche à s'employer, pour gagner de l'argent & pour augmenter son bien.

(5) Cet usage ressemble aux billets de visite des Chinois.

(6) On s'imagineroit que tous ces usages sont copiés de la Chine.

(7) Des Marchais, Vol. II. p. 181.

(8) Atkins, p. 112.

Côte des Esclaves.

La diligence est une vertu si commune à Juida, que les Européens mêmes en sont surpris. Ce n'est pas, remarque Des Marchais (9), que ce Peuple aime proprement la fatigue du travail ; mais lorsqu'il entreprend quelqu'ouvrage, il le pousse avec une ardeur incroyable ; & l'on est étonné de voir dix mille arpens de terre cultivés, qui étoient en friche deux jours auparavant. Outre l'agriculture, dont le Roi & quelques Seigneurs sont seuls exemts, leurs ouvrages manuels consistent à filer du coton, à fabriquer des étoffes, à faire des calebasses, des ustenciles de bois, des zagaies, des instrumens de fer, & plusieurs autres sortes de marchandises, les unes beaucoup plus parfaitement que sur la Côte d'Or, d'autres qui n'y sont pas même connues. Tandis que les hommes s'occupent avec cette ardeur, les femmes ne demeurent pas oisives. Elles brassent de la biere, elles préparent des alimens, soit pour la subsistance de leur famille, soit pour les vendre au Marché avec les fruits du travail des maris. L'émulation semble animer les deux sexes. Aussi vivent-ils splendidement & ne se refusent-ils rien ; pendant que les Négres de la Côte d'Or n'osent manger un morceau qui leur coûte quelque chose (10).

Leurs occupations.

Occupations des femmes.

Phillips observe que les femmes s'occupent particuliérement à faire des étoffes qui portent le nom de Juida, des nattes, des paniers, du kanki, du pito, & à planter ou semer leur bled, leurs ignames, leurs patatés, &c. L'étoffe, ou le drap de Juida, est longue d'environ deux aunes & large d'un quart. L'usage est d'en joindre trois pieces ensemble. On en fait de diverses couleurs ; mais ordinairement il est à raies blanches & bleues. Pour une livre de tabac, quelque mauvais qu'il pût être, l'Auteur achetoit une mesure de cette étoffe, qui auroit coûté plus d'un écu à la Barbade. Il en obtenoit la même quantité pour huit couteaux, qui ne lui revenoient qu'à vingt-quatre sols la douzaine (11).

Salaire des ouvriers.

Les gages des ouvriers sont fort médiocres ; mais ils veulent être payés d'avance. Le principal service qu'ils rendent aux Hollandois, consiste à transporter leurs marchandises du rivage à la Ville royale, où la Compagnie de Hollande a son Comptoir. La distance est de trois lieues ; & le prix, pour chaque fardeau, est depuis huit jusqu'à douze sols, suivant sa pesanteur. On ne sçauroit se plaindre de la cherté ; mais les porteurs se dédommagent en pillant, comme on l'a déja fait observer. Avec un poids de huit cens sur la tête, ils marchent si légérement, que les Hollandois, sans aucune charge, ont peine à les suivre.

Ceux qui ont acquis des richesses considerables ne se bornent point à l'agriculture, dont ils laissent le soin à leurs femmes & à leurs domestiques. Ils exercent le commerce des Esclaves & de diverses sortes de marchandises (12).

Inclination de ce Peuple au vol.

Mais si les Habitans de Juida surpassent tous les autres Négres en industrie comme en politesse, ils l'emportent beaucoup aussi par le goût & la subtilité qu'ils ont pour le vol. A l'arrivée de Bosman dans ce Comptoir, le Roi lui déclara que ses Sujets ne ressembloient point à ceux d'Ardra & des autres Pays voisins, qui étoient capables, au moindre mécontentement, d'empoi-

(9) Des Marchais, *ubi sup.* p. 207.
(10) Bosman, *ubi sup.* p. 342.
(11) Phillips, p. 220.
(12) Bosman, p. 343.

sonner les Européens. C'est, lui dit (13) le Prince, ce que vous ne devez jamais craindre ici. Mais je vous avertis de prendre garde à vos marchandises, car mon peuple est fort exercé au vol, & ne vous laissera que ce qu'il ne pourra prendre. Bosman, charmé de cette franchise, résolut d'être si attentif qu'on ne pût le tromper aisément. Mais il éprouva bien-tôt, confesse-t'il lui-même, *qu'il avoit compté sans son Hôte*, & que l'adresse des Habitans surpassoit toutes ses précautions (14). Il ajoute qu'à l'exception de deux ou trois des principaux Seigneurs du Pays, toute la Nation de Juida n'est qu'une troupe de voleurs, d'une expérience si consommée dans leur profession, que de l'aveu des François ils entendent mieux cet art que les plus habiles filoux de Paris. A son départ, dit-il encore, il avoit fait ses pacquets avec beaucoup de soin, & les avoit enfermés jusqu'au jour suivant dans le magazin du Comptoir; & s'étant pourvû aussi de quantité de poulets pour le voyage, il les tenoit au même lieu dans des cages. Mais le lendemain il ne retrouva ni ses poulets ni ses marchandises, quoique le Magazin fut un édifice solide & bien fermé. Toutes ses recherches ne purent lui faire juger quelle méthode les Négres avoient employée pour ce vol. Ils lui avoient pris dans une autre occasion la valeur de soixante livres sterling en marchandises; mais il avoit découvert au toît du Magazin, qui n'étoit que de roseaux couverts d'argile, un trou, par lequel ils avoient tiré leur proie avec un long croc. Un jour, le magazin François fut volé de même, & le trou étoit assez grand pour le passage d'un homme. Les Anglois ayant une grosse quantité de bujis à faire transporter du rivage à la Ville, s'étoient avisés, pour les garantir du vol, de coudre leurs barils dans des sacs. Mais cette précaution fut inutile. Les Négres trouverent le moyen d'ouvrir les sacs & d'enfoncer les barils avec des cizeaux de fer. Ils ont mille voies, dont il est impossible de se défier, & qui trompent la vigilance des Gardes. S'ils sont pris quelquefois sur le fait, ils demandent avec une effronterie surprenante si l'on les croit capables de travailler pour un si petit salaire, sans l'espérance qu'ils ont de piller. Il sert peu de porter ses plaintes au Roi. On n'obtient ni justice ni restitution. Si ce Prince ordonne qu'on fasse quelque recherche, personne n'ose l'entreprendre, parce qu'on a toujours à redouter quelque Seigneur qui participe au vol, & qui protege les voleurs (15).

Côte des Esclaves. Exemples des larcins de Juida.

On n'obtient ni justice ni restitution.

Atkins leur a vû pousser l'effronterie jusqu'à dérober les pagnes des Esclaves qu'on amene de l'intérieur des Terres (16).

Habillemens de cette Nation.

Les Négres de Juida sont généralement mieux vétus que ceux de la Côte d'Or, mais ils n'ont pas d'ornemens d'or & d'argent. Leur Pays ne produit aucun de ces précieux métaux, & les Habitans n'en connoissent pas même le prix. Ils portent, l'un sur l'autre, cinq ou six habits de différentes sortes. Celui qu'ils ont par-dessus n'a pas moins de sept ou huit aunes de long, & sert à les envelopper fort décemment. Le droit de porter le rouge n'appartient qu'à la famille Royale. Les femmes portent aussi plusieurs robbes, ou plusieurs pagnes, mais qui n'ont pas plus d'une aune de longueur. Leur usage est de les fermer sur le ventre avec une boucle ou un bouton. Les Négres mêmes badi-

(13) Le même, *ibid.*
(14) Bosman, *ubi sup.*
(15) Le même, p. 348. & suiv.
(16) Voyage d'Atkins, p. 111. On a déja vû d'autres détails dans sa Relation, T. III.

Côte des Esclaves.

nent sur cette mode, qui est, de l'invention de leurs femmes, & pour laquelle il faut supposer, disent-ils, qu'elles ont de bonnes raisons.

Nudité des filles & des garçons.

Les hommes, les femmes, & les enfans ont la tête razée dans tout le Pays de Juida, & ne se la couvrent jamais, malgré la différence des saisons. Ils en ont la barbe (17) beaucoup plus forte. Phillips dit que les filles sont nues jusqu'au tems du mariage, & que c'est la preuve de leur virginité. L'habitude les rend si peu sensibles à cette indécence, qu'il en a vû plus de 200 dans cet état. Les jeunes garçons ne gardent pas plus de mesures. L'Auteur s'imagine que cet usage est institué dans quelque vûe sérieuse; telle, dit-il, que d'assurer la paix & la durée des mariages par la connoissance que les deux Parties ont de leurs perfections mutuelles (18).

Habits du Roi & des Seigneurs.

Des Marchais ne s'accorde pas tout-à-fait avec Bosman sur l'habillement des Négres de Juida. Il traite d'ailleurs cet article avec un peu plus d'étendue. L'habillement du Roi & celui des Grands, dit-il, est presque le même. Il consiste dans une piece d'étoffe blanche de coton, longue de trois aunes, qu'ils se passent autour de la ceinture, & qu'ils laissent tomber jusqu'aux pieds en forme de juppon. Ils mettent par-dessus une piece d'étoffe de soye, qui tombe de même; & par-dessus celle-ci une autre piece plus riche, & longue de six ou sept aunes, qu'ils croisent par les deux bouts autour de leur ceinture; de maniere, qu'un des bouts tombe sur le genoux droit, & l'autre descend jusqu'à terre où elle traîne en forme de queue. Ils portent des bracelets & des coliers de perles, d'or & de corail, des chaînes d'or, & d'autres joyaux. La plûpart ont la tête nue. Mais quelques-uns se la couvrent d'un chapeau à la Françoise, avec un plumet, & portent une canne à la main (19). La plus grande partie est nue, à l'exception de la ceinture, qui est environnée d'un pagne grossier d'étoffe de coton ou de natte, de la grandeur ordinaire de nos serviettes. Les femmes de distinction ont autour de la ceinture cinq ou six pagnes l'un sur l'autre, mais disposés de maniere que ceux de dessus sont les plus courts, & laissent voir celui de dessous, qui a l'air d'un jupon de flanelle. L'Auteur remarque, je ne sçai sur quel fondement, que la même mode régnoit autrefois en France, & qu'elle y étoit venue apparemment des Dames de Juida. Les femmes du Roi, & celles des Grands, sont nues, comme les autres, jusqu'à la ceinture. Mais leurs pagnes sont d'une étoffe plus précieuse, & celui de dessous leur tombe jusqu'à la cheville du pied. Tous ces pagnes sont fort larges. Ils forment autour des reins une sorte de coussin ou de bourlet qui leur donne assez l'air des paniers, dont l'usage est si général en France. Elles portent aussi des chaînes & des anneaux à la cheville du pied, comme les femmes du Sénégal, & plusieurs rangs de colliers & de bracelets au poignet & aux bras. Sur la tête, elles ont, en forme de bonnet, une petite corbeille d'ozier ou de roseaux, travaillée & peinte avec beaucoup de propreté. Sa figure est à peu près celle d'une ruche d'abeilles, ou de la thiare du Pape. Leurs cheveux sont rangés avec beaucoup d'art (20), & les boucles entremêlées de paillettes d'or, & de petits morceaux de verre ou corail.

Habits des femmes de distinction.

(17) Bosman, p. 350. & suiv.

(18) Phillips, p. 222.

(19) Barbot dit que le Roi est vêtu à la Moresque, d'une longue robbe de soie, qui est quelquefois enrichie d'or, & de couleur violette; p. 334.

(20) Des Marchais, Vol. II. p. 47. & suiv.

Les

1. Femmes de Qualité
2. Femmes du Commun.
3. Esclaves



T. IV. N.° XXIV.

Nourriture ordinaire des Négres de Juida.

Les Négres, sur toute la Côte, sont beaucoup plus sobres que les Anglois, dans l'usage de la chair des animaux. Ils ont peu de moutons & de chévres. Le bled d'Inde, le riz, les bananes, les plantins, les dattes ou les noix de palmier, les pommes de pin, les racines, avec un peu de poisson puant, & quelques pieces de volaille, sont leur principale nourriture (21). Ils n'ont aucune sorte de boucherie pour la viande.

Prix des provisions.

Juida est le Pays de toute la côte où les provisions soient en plus grande abondance. Cependant elles n'y sont point à bon marché (22), & les bestiaux n'y ont rien d'extraordinaire pour la grosseur. Une vache du poids de trois cens livres y passe pour un bel animal, & se vend deux grands *Cabeches* ou *Quibesches*. Le prix d'un veau de quatre-vingt livres est un cabeche, & celui d'un mouton de douze livres, huit *Gallinas*. Cinq poules valent un écu. Une douzaine d'oiseaux sauvages & un porc reviennent au même prix. Mais il ne faut pas oublier, dans le voyage de Juida, de se pourvoir de bujis ou de koris, qui ne coutent qu'un schelling la livre, & qui se revendent ici deux schellings & demi. C'est la monnoye la plus commode pour le trafic des denrées; d'autant plus qu'à cette distance de l'Europe, l'or ou l'argent monoyé ne fait jamais un commerce avantageux (23).

Conseil pour les Voyageurs.

Goût que les Négres ont pour la chair de chien.

Phillips dit que les Négres de Juida préferent la chair de chien à celle de tous les autres animaux, & qu'il en vit de fort gras qu'on exposoit en vente (24) au Marché. Des Marchais rend le même témoignage. On voit, dit-il, dans tous les Marchés de Guinée un grand nombre de chiens gras, liés deux à deux, que les Marchands de cette profession engraissent pour la table des Grands. Ils ne ressemblent pas moins aux Chinois sur cet article que sur celui de la civilité. Les Sauvages du Nord de l'Amérique ont le même goût. Labat déclare, à cette occasion, que celui qui refuseroit de manger de la chair de chien, lorsqu'il a bon appétit, meriteroit de mourir de faim; & que lui même, excité souvent par la vûe & l'odeur d'un chien bouilli ou roti, il en auroit mangé avec plaisir, s'il n'avoit été retenu par la crainte des réflexions. Cependant comme les chiens (25), dit-il, sont de fidéles animaux domestiques, il conseille de les épargner.

Pain de Juida.

Le pain des Négres de Juida est de bled d'Inde. Ils ont l'art de le moudre entre deux pierres, qu'ils appellent *Pierres de Kanki*, à peu près comme les Peintres broient leurs couleurs. De la farine, paitrie avec un peu d'eau, ils composent des pieces de pâte, qu'ils font bouillir dans un pot de terre, ou cuire au feu sur un fer ou une pierre. Cette espece de pain, qu'ils appellent *Kanki*, se mange avec un peu d'huile de palmier. Une calebasse de pito, & quelques ignames ou quelques patates qu'ils y joignent, sont la nourriture ordinaire du plus grand nombre (26).

(21) Voyage d'Atkins, p. 130. & suiv.

(22) Phillips dit (p. 221.) qu'elles sont bonnes & à bon marché; mais on conçoit que les prix peuvent varier.

(23) Atkins, p. 111.

(24) Phillips, *ubi sup.* p. 221.

(25) Ce sont des réflexions que Labat mêle dans le texte d'autrui. *Voyez* Des Marchais, Vol. II. p. 164.

(26) Voyage de Snelgrave, p. 3. & 79.

CHAPITRE IV.

Mariages, Amusemens, Maladies & Funérailles du Royaume de Juida.

La plûpart des usages de Juida ont beaucoup de ressemblance avec ceux de la Côte d'Or, à l'exception de ce qui regarde le culte religieux & le fond des mœurs. Par rapport aux femmes, tandis que les Habitans de la Côte d'Or n'en ont qu'une, ou deux, ou trois, & que les plus distingués ne vont guéres au-delà de vingt, le commun des Négres de Juida en prend quarante ou cinquante; les Chefs en ont trois ou quatre cens, quelquefois le double; & le Roi n'en a pas moins de quatre (27) ou cinq mille. Phillips rapporte, sur le témoignage du Capitaine *Tom*, son interpréte, que de son tems, ce Prince avoit trois mille femmes; & loin d'en douter, il ajoute que ce récit lui parut vraisemblable à la vûe de celles des Cabaschirs, ou des Seigneurs du Pays, qui sont (28) en aussi grand nombre qu'ils sont capables d'en nourrir (29).

Excès de polygamie.

Snelgrave assure qu'il est fort ordinaire pour un Seigneur de Juida, d'entretenir plusieurs centaines de femmes, ou de concubines, & que le peuple jouit de la même liberté à proportion de ses forces (30).

Simplicité des mariages de Juida.

Il y a d'ailleurs très-peu de Pays où les mariages se fassent à moins de frais & avec moins de cérémonies. On n'y connoît point les Contrats, les doüaires, les rentes établies, ni les présens mutuels. Les Négres de la Côte Occidentale d'Afrique achetent leurs femmes assez cher, en bestiaux & en marchandises. S'ils ne les trouvent pas vierges, ils sont libres de les congédier & de reprendre leurs présens. Ici les idées sont tout-à-fait différentes. Comme la fécondité n'est pas trop ordinaire dans le Pays, une fille qui a fait ses preuves avant le mariage est toujours préferée par les hommes; mais il ne leur en coute rien pour l'obtenir de ses parens. Des Marchais nous apprend la forme de ces mariages (31).

Maniere dont un Négre se choisit une femme.

Lorsqu'un homme a pris de l'inclination pour une fille, il la demande familiérement au pere, qui ne refuse guéres son consentement si sa fille est en âge d'être mariée. Les parens sont chargés, par l'usage, de la conduire à la maison du mari. A son arrivée, il lui présente un pagne neuf. C'est ordinairement le premier qu'elle ait porté; car elle n'a pas d'autre fortune que ses qualités personnelles; & si par ses épargnes elle avoit acquis quelque bien, elle est obligée de le laisser à la maison paternelle. Le mari tue un mouton, qu'il mange avec les parens de sa femme. L'usage ne lui permettant pas de manger avec elle, il a soin de lui envoyer une portion de ce festin. Les parens, après avoir bû avec lui quelques flacons de liqueurs fortes, se retirent

(27) Description de la Guinée par Bosman, p. 344.

(28) Phillips, p. 219.

(29) Le même Auteur observe que le Général du Roi de Dahomé, qui fit la conquête de Juida & d'Ardra, avoit cinq cens femmes.

(30) Voyage de Snelgrave, p. 3. & 79.

(31) Des Marchais, Vol. II. p. 177. & suivantes.

tranquillement, & lui abandonnent leur empire sur leur fille. Lorsqu'elle n'a point encore atteint l'âge nubile, son mari la laisse entre les mains de ses parens, sans fournir le moindre secours pour son entretien ; & l'engagement qu'ils ont pris avec lui ne leur ôte pas le pouvoir de disposer d'elle s'il se présente un meilleur parti.

Côte des Esclaves.

Phillips compare les mariages du Royaume de Juida à ceux des premiers âges du monde. Un homme, dit-il, qui prend du goût pour une jeune femme la demande, l'obtient, lui fait présent de quelques colliers de rangos, mêlés de corail, invite les amis des deux familles, qu'il traite avec du pito ; & le mariage se trouve accompli sans autre formalité (32).

Prudence des Négres.

Cette dispense de toutes sortes de frais & de cérémonies somptueuses paroît un usage fort prudent. Sans une loi si favorable (33), au lieu de trois ou quatre cens femmes les Grands seroient réduits, comme sur la Côte d'Or, à se contenter d'une douzaine, ou se ruineroient presque tous par des excès de dépense. Des Marchais, qui fait cette réflexion, ajoute que les Négres de Juida ne sont jamais incommodés de la multitude de leurs femmes, à moins qu'elles ne soient du nombre des *Betas*, c'est-à-dire, des Prêtresses du Serpent. On verra dans un autre lieu l'explication de ce titre.

Mariage des Esclaves.

Un Esclave qui veut épouser une fille de la même condition, s'adresse à son Maître, sans être obligé d'obtenir l'approbation de ses parens. Les enfans mâles qui naissent de ces mariages appartiennent au Maître de la femme, & les filles au Maître du mari (34).

Jalousie ordinaire à Juida.

Les Négres sont ici fort jaloux de leurs femmes. Celles du Roi sont si respectées, qu'il est défendu sous de rigoureuses peines de les toucher, & de (35) lever même les yeux sur elles. Celles des Grands sont considerées à proportion. Un Négre du commun, qui entre dans la maison d'un Grand, est obligé de crier *Ago*, terme qui sert d'avis aux femmes pour se retirer à l'écart. Les Grands ont droit de punir par la bastonade ceux qui manquent à cette loi. Mais si quelqu'un rencontre & touche une de leurs femmes, ils portent leurs plaintes au Roi, qui leur accorde une prompte justice (36).

Partage du travail entre les hommes & les femmes.

Tous les profits que les hommes tirent de leur commerce & de leur industrie sont employés à se pourvoir d'habits, eux & leur famille. Ce soin est leur unique partage. Tous les autres embarras d'une maison tombent sur les femmes. Elles s'employent si constamment au travail, qu'on a peine à concevoir comment elles peuvent résister à tant de fatigues (37). En un mot, la condition d'une femme n'est guéres différente ici de l'esclavage. La plûpart sont obligées, suivant Bosman, de cultiver la terre, sans en excepter celles du Roi. Si les plus belles demeurent resserrées dans leurs maisons, ce n'est pas pour y vivre dans l'oisiveté. Elles s'occupent des travaux domestiques, sans compter les services qu'elles doivent rendre à leurs maris. Il n'y a point de Négre un peu distingué qui permette l'entrée (38) de sa maison à d'autres hommes. Sur le moindre soupçon d'infidélité, chacun est en droit de vendre ses femmes pour

(32) Voyages de Phillips, p. 220.
(33) Des Marchais, Vol. II. p. 179. & suivantes.
(34) Voyez ci-dessous l'article des Rois.
(35) Des Marchais, *ubi sup.* p. 179.
(36) Le même, p. 181.
(37) Bosman, p. 344. & Des Marchais, *ubi suprà*.
(38) Bosman, *ubi sup.*

Côte des Esclaves.

l'esclavage, quand le reproche de galanterie tomberoit sur le Roi même. Ici les droits du mariage sont si respectés, que le voisin d'un homme riche, qui auroit séduit une de ses femmes, se verroit exposé non-seulement à perdre la vie, mais à voir tomber toute sa famille dans l'esclavage (39).

Liberté mutuelle pour le divorce.

Cependant les maris sont toujours libres de quitter leurs femmes par le divorce. Mais, dans ce cas, ils doivent payer aux parens le double de ce que la fête du mariage leur a coûté. Les femmes sont dédommagées de la rigueur de cette loi par la liberté qu'elles ont aussi de quitter leur mari, sans autre obligation pour les parens que de lui restituer la dépense qu'il a faite le jour de sa nôce (40).

Une autre loi, qui n'est pas moins rigoureuse pour les femmes, c'est celle qui leur défend sous peine de mort, ou d'esclavage, pendant le tems de leurs mois, d'entrer au Palais Royal, & dans les maisons des Grands (41).

Séparation légale des femmes.

Des Marchais paroît persuadé que les Négres de Juida ont emprunté des Juifs la loi de séparation qu'ils font observer aux femmes dans ces tems périodiques. Dès qu'elles s'apperçoivent de leur état, elles sont obligées de quitter la maison de leurs peres ou de leurs maris, & de renoncer à toute communication avec les hommes pendant la durée de cette indisposition. Chaque famille a, vers l'extrémité de son enclos, une ou plusieurs maisons, où elles passent le tems sous la conduite de quelque vieille Matrone. Elles ne retournent près de leur mari qu'après avoir été lavées & soigneusement purifiées (42).

Leur penchant à la galanterie.

Qui s'imagineroit que malgré tant d'obstacles & de séveres châtimens, les femmes de Juida aiment mieux en courir tous les risques que de vivre sans galanterie ? Ce Pays, dit l'Auteur, fourniroit une riche matiere pour des annales galantes.

Liberté des filles.

Les jeunes filles ont la liberté de disposer d'elles-mêmes. Leurs parens mêmes n'ont pas droit de les blâmer lorsqu'ils les surprennent avec un galant. Loin d'être deshonorées, comme on l'a déja fait remarquer, par une grossesse qui précederoit leur mariage, c'est une recommandation pour trouver un mari, parce qu'elles n'ont pas de meilleure preuve à donner de leur fécondité, & que l'avantage d'une nombreuse famille va de pair ici avec les richesses. Cependant il est rare que les femmes de Juida ayent plus de deux ou trois enfans. Celles qui en ont eu cinq ou six obtiennent une considération fort distinguée. Elles cessent ordinairement (43) d'être propres à la génération vers l'âge de vingt-cinq ou vingt-six ans.

Elle se change en libertinage.

Le même Auteur observe dans un autre endroit (44) que la condition laborieuse & pénible des femmes engage ici quantité de filles dans le libertinage. Comme elles peuvent disposer absolument d'elles-mêmes, elles quittent leurs parens pour vivre en liberté, & se prostituent à ceux qui les payent, avec la certitude de n'en recevoir aucune tache. Les filles de débauche sont en fort grand nombre dans le Royaume de Juida, & moins cheres que sur la Côte d'Or. L'Auteur a vû, sur les grands chemins, des cabanes de neuf ou dix pieds de longueur, & larges de six, où elles sont obligées de se trouver à leur tour, certains jours de la semaine, pour se livrer aux Passans. Comme

Femmes de débauche.

(39) Des Marchais, *ubi sup.* p. 179.
(40) Bosman, p. 353.
(41) Le même, *ibid.*
(42) Des Marchais, *ubi sup.* p. 180.
(43) Le même, p. 70.
(44) Le même, p. 181.

le Pays est fort peuplé, que le nombre des Esclaves est très-grand, & que les femmes mariées vivent dans la contrainte, ces misérables créatures ne manquent pas d'exercice. On assura l'Auteur que les plus accréditées recevoient jusqu'à trente hommes par jour (45).

Côte des Esclaves.

Le prix ordinaire, & comme établi, est de trois bujis, qui reviennent à moins d'un liard; sur quoi elles sont obligées de pourvoir à leur subsistance. Mais elles peuvent prendre quelques jours pour travailler; car ne dépendant de personne, elles ne sont pas initiées solemnellement, comme sur la Côte d'Or. Cependant c'est un usage assez commun parmi les femmes de distinction, quand elles sont au lit de la mort, d'acheter quelques Esclaves femelles pour en faire présent au public. Cette libéralité passe pour une action sainte, dont les Négres croyent fermement qu'elles seront récompensées. La fin de toutes ces malheureuses victimes de l'incontinence publique (46) est encore plus misérable que sur la Côte d'Or, parce qu'étant sujettes à plus de fatigue, elles sont si-tôt infectées qu'elles arrivent rarement à la moitié ordinaire de la vie (47).

Nombre des enfans dans les familles.

D'un si grand nombre de femmes on peut attendre un nombre extraordinaire d'enfans, car sans être extrémement fécondes, elles sont fort éloignées d'être stériles; & non-seulement les hommes sont sanguins, robustes, & de bon appétit, mais ils employent divers ingrédiens pour exciter la nature. L'Auteur a vû des Négres qui se glorifioient d'avoir plus de deux cens enfans. Ayant demandé, un jour, au Capitaine *Agoci*, qui servoit depuis plusieurs années d'interpréte aux Hollandois, si sa famille étoit nombreuse, parce qu'il étoit toujours suivi de quantité d'enfans, le Négre répondit avec un soupir qu'il n'en avoit que soixante-dix, & qu'il lui en étoit mort le même nombre. Le Roi, qui étoit témoin de cette conversation, assura l'Auteur qu'un de ses Vicerois avoit repoussé un puissant ennemi, sans autre secours que ses fils & ses petits fils avec tous ses Esclaves; & que cette famille avoit été composée de deux mille hommes, au nombre desquels il ne comptoit ni les filles ni plusieurs enfans morts. On ne doit pas être surpris, conclud Bosman, que le Pays soit si peuplé, & qu'il en sorte annuellement un si grand nombre d'Esclaves (48).

Motifs dont les Négres autorisent la polygamie.

Smith observe qu'il est ici fort commun de voir dans une famille deux cens enfans pleins de santé & de force. Il ajoute qu'un homme se trouve souvent pere d'une douzaine d'enfans dans le même jour. Jamais les maris n'ont de commerce avec leurs femmes pendant qu'elles sont grosses, ou qu'elles ont leurs infirmités périodiques. Cette seule raison est un grand motif pour la polygamie. D'ailleurs, les richesses consistent ici dans la multitude des enfans; mais les peres en disposent à leur gré; & ne réservant quelquefois que l'aîné des mâles, ils vendent tout le reste pour l'esclavage. Un Royaume de si peu d'étendue fournit tous les mois un millier d'Esclaves au Marché (49).

Cependant Des Marchais, ou son Editeur, ne fait pas difficulté de donner sur cet article (50) un démenti formel aux Voyageurs qu'on a cités. Il n'y a

(45) Bosman, p. 315.
(46) Le même, p. 347.
(47) Bosman, p. 315.
(48) Le même, p. 347.
(49) Voyages de Smith, p. 202.
(50) Il semble même que sa réflexion s'étende à tous les Négres de l'Afrique, & dans cette supposition elle contredit tous les autres

CÔTE DES ESCLAVES.

Les Négres de Juida ne vendent point leurs enfans. Ils peuvent vendre leurs femmes.

point, dit-il, de Nation sur la terre qui ait pour ses enfans plus de tendresse & des sentimens plus paternels que les Négres. A la verité ils vendent leurs femmes; mais ils mettent beaucoup de différence entre leurs femmes & leurs enfans. Les premieres ne sont proprement que leurs Esclaves. Ils ne sont gênés par aucune loi pour le nombre. Ils les tiennent sous le joug par la crainte du châtiment; & lorsqu'ils se trouvent fatigués d'une femme vieille & stérile, ils sont sûrs, avec le prix qu'ils tirent de sa vente à la moindre faute, de pouvoir se procurer une douzaine de jeunes filles, jolies, soumises, & laborieuses, qui augmentent leurs richesses & leur famille. Ils vendent aussi les enfans de leurs Esclaves, parce qu'ils ont le même droit sur eux que sur leurs peres. Mais pour leurs propres enfans, fussent-ils venus d'une mere esclave, ils les regardent comme libres, & ne mettent pas de différence entre ceux qui naissent de leurs simples concubines ou de leurs épouses légitimes. La loi de Juida, continue le même Auteur, s'accorde encore ici avec celle des Juifs, & ne lie pas moins le Prince que le dernier de ses Sujets. D'un autre côté le respect des enfans est extrême pour leur pere. Ils ne leur parlent jamais qu'à genoux. Les femmes sont assujetties à la même humiliation, excepté les Betas ou les Prêtresses; car la loi est renversée en faveur de celle-ci, & leur consécration les met en droit d'exiger de leurs maris les mêmes marques de respect & de soumission.

Respects qu'ils en reçoivent.

Soumission des cadets pour leur frere aîné.

Les cadets des deux sexes sont obligés de rendre aussi cette sorte d'hommage à leur frere aîné, sous peine d'une amende qu'il régle à son gré. Mais il ne paroît pas que les enfans ayent le même respect pour leur mere que pour leur pere. Entre les femmes, les formalités de la politesse sont les mêmes qu'entre les hommes; & comme ce sexe a plus de goût que le nôtre pour les cérémonies, il y a beaucoup d'apparence que les détails de civilité sont encore poussés plus loin. Ce qu'il y a de plus triste, suivant Des Marchais, pour les Dames de Juida, c'est que les hommes n'ont pas pour elles les mêmes complaisances qu'en Europe (51).

Circoncision des mâles & de quelques filles.

La Circoncision des enfans est une pratique établie dans cette Contrée, sans que les Habitans en puissent apporter d'autre raison que l'usage de leurs peres, dont ils en ont reçu l'exemple. On soumet même quelques filles à cette cérémonie sanglante; sur quoi Bosman renvoie ses Lecteurs aux Observations d'Arnold van Overbeck sur les Hottentots du Cap de bonne Espérance. Il n'y a point d'uniformité entre les Négres pour le tems de l'opération. Les uns la souffrent à quatre ans, d'autres à cinq, à six, à huit, & même à dix ans (52).

L'aîné des fils hérite des biens & des femmes de son pere.

A la mort d'un pere, l'aîné des fils hérite, non-seulement de tous ses biens & de ses bestiaux, mais même de ses femmes, avec lesquelles il commence aussitôt à vivre en qualité de mari. Sa mere seule est exceptée (53). Elle devient maîtresse d'elle-même, dans un logement séparé, avec un fond reglé pour sa subsistance. Cet usage n'est pas moins établi pour (54) le peuple que pour le

Voyageurs. Mais on doit l'attribuer vraisemblablement à Labat son Editeur, dont on a déja fait remarquer les décisions hazardées sur mille choses qu'il n'avoit pas vûes.

(51) Des Marchais, Vol. II. p. 185. & suivantes.

(52) Bosman, p. 353. Atkins le cite à la même occasion.

(53) Des Marchais excepte aussi sa grand-mere paternelle.

(54) Bosman, *ubi sup.* p. 346.

Roi & les Seigneurs. Mais un Sujet n'est pas le maître de brûler la maison de son pere, ni d'honorer ses funérailles par le sacrifice de ses femmes & de ses Esclaves, suivant l'usage qui se pratique encore à la mort des Rois. Il est obligé d'obtenir le consentement du Roi, qui ne l'accorde presque jamais (55).

Côte des Esclaves.

Phillips observe qu'après la mort du Roi, toutes ses femmes passent au successeur qu'on lui donne par la voie de l'élection; & que les femmes & tous les biens d'un Cabaschir qui meurt, appartiennent au Roi. Ainsi les enfans des Rois & des Seigneurs, plus à plaindre que ceux d'une condition privée, demeurent sans autre bien que ce qu'ils ont pû enlever secretement pendant la maladie de leur pere (56).

Le Roi hérite des Seigneurs.

L'application extraordinaire que les Négres de Juida apportent au commerce & au travail de l'agriculture, ne leur ôte pas le goût du plaisir & de l'amusement. Leur principale passion, dans ce genre, est pour le jeu. Bosman rapporte qu'ils y risquent volontiers tout ce qu'ils possedent; & qu'après avoir perdu leur argent & leurs marchandises, ils sont capables de jouer leurs femmes, leurs enfans, & de finir par se jouer eux-mêmes (57).

Passion des Négres de Juida pour le jeu.

Des Marchais observe qu'avec autant de passion pour le jeu que les Chinois, ils se dispensent de les imiter sur un seul point; c'est qu'au lieu de se pendre après avoir tout perdu, ils jouent leur propre corps, & sont vendus par celui que la fortune favorise. Ce désordre avoit obligé le dernier Roi de défendre tous les jeux de hazard, sous peine de l'esclavage. Il tint la main pendant tout son regne à l'exécution de cette Loi. Mais son successeur ferma les yeux sur le renouvellement du mal; quoiqu'on se flattât, dit l'Auteur, qu'il feroit revivre la défense aussi-tôt que sa nouvelle autorité feroit mieux établie (58).

Les Habitans ont plusieurs jeux de hazard & d'autres de simple exercice. Le plus célébre, de la premiere espece, est celui qu'ils appellent *Atropoé*, c'est-à-dire, *Jeu des six bujis*. Ils s'assemblent douze ou quinze, & prenant séance autour d'une grande natte, qui est étendue à terre, chacun tient à la main trois bujis, qui portent sa marque. On convient de la valeur du jeu: ce n'est jamais moins de cinq gallinas de bujis, qui font environ quatre livres de France. On joue argent comptant. Un des joueurs prend les trois bujis de son voisin, & les ayant secoués dans la main avec les siens, il les jette tous six sur la natte. Si les trois siens se trouvent opposés à ceux de son adversaire, il gagne le coup. S'il ne s'en trouve qu'un, il perd. S'il y en a deux, le coup passe pour nul & l'on recommence, en doublant le fonds du jeu. Si le coup est encore nul, on triple le jeu, & l'on continue de même jusqu'à ce que l'un des deux joueurs l'emporte. Le vainqueur tient table jusqu'à ce qu'il ait perdu lui-même. Alors il perd la main, & ne la reprend qu'à son tour.

Jeux de hazard des Négres.

Un autre jeu de hazard est avec quatre bujis. Il est peu différent du premier; excepté que pour gagner il faut que deux bujis se trouvent d'un côté & deux de l'autre; sans quoi le coup est nul & le prix du jeu double. Ce jeu est plus aisé que le premier. L'Auteur est surpris que les Européens

Autre jeu.

(55) Des Marchais, *ubi sup.* p. 168.
(56) Voyage de Phillips, p. 219.
(57) Bosman, p. 354. Il les compare aux Chinois, comme le Voyageur suivant.
(58) Des Marchais, Vol. II. p. 172. & suivantes.

CÔTE DES ESCLAVES.

n'aient point introduit ici l'usage des dez, qui préviendroit, dit-il, mille tromperies inévitables avec les bujis.

Troisiéme jeu de hazard.

Les Négres ont un troisiéme jeu de hazard, avec des cailloux ronds, de la grosseur d'un œuf, ou avec de la graine de palmier, marqués comme les bujis. Le nombre des joueurs peut être de trois, ou six, ou neuf. Chacun a son argent devant soi. Trois des acteurs commencent le jeu, avec leurs boules ou leurs pierres, sur la table, à peu près comme les enfans jouent en France au *Toton*. Si l'une des balles, en tournant, pousse les deux autres hors de la natte, celui à qui elle appartient gagne le jeu contre ses deux adversaires. Si sa balle n'en pousse qu'une, il n'en gagne qu'une ; & si elle n'en pousse aucune des deux, le jeu recommence & double toujours. Le vainqueur joue ensuite contre deux autres adversaires, jusqu'à ce qu'il perde ou qu'il ait fini la main. Ce jeu demande beaucoup d'habileté, & les joueurs gardent un silence, qui peut être comparé à celui des Ridotti de Venise.

Jeu d'exercice & d'adresse.

Des Marchais parle d'un autre jeu, qui n'est pas défendu, parce qu'il est de simple exercice & qu'il dépend de l'adresse. On plante un pieu, à quarante ou cinquante pas du lieu où se tiennent les acteurs. Sur le sommet, on fixe une boule de bois tendre & léger, d'un pouce & demi de diametre. On propose des paris. Il est question d'emporter la boule, en deux, trois ou quatre coups. Celui qui manque son but, dans le nombre de coups dont on est convenu, perd le jeu, qui n'est jamais moins de quatre ou cinq écus d'or en bujis.

Tels sont les jeux des Négres de Juida. Ils y risquoient si souvent leur fortune & leur liberté, que le dernier Roi eut recours aux châtimens les plus rigoureux pour couper le cours à cette pernicieuse passion.

Autres amusemens.

Ceux qui ont assez de sagesse & de modération pour se borner à des amusemens moins dangereux, s'assemblent sous des arbres, & forment ce qu'ils appellent un (59) *Kaldé*, où ils passent les jours entiers à s'entretenir, à fumer & à boire du vin de palmier ou de l'eau-de-vie (60). Dans certains tems, leurs divertissemens sont le chant & la danse. Ils sont aussi passionnés que tous les autres Négres pour ces exercices, & les regardent comme un délassement (61) après le travail. Phillips dit que leur danse est fort grotesque. Ce sont des sauts continuels, avec des gestes & des mouvemens bizarres.

Musique de Juida.

Leur musique ressemble à celle de la Côte d'Or ; mais elle est plus réguliere & mieux entendue. Ils s'en servent aussi avec plus de retenue, car dans leurs tems de dueil on n'est pas fatigué du son continuel de leurs instrumens (62). Ils ont des tambours, des tymbales, des trompettes & des flutes.

Tambours & leur forme.

Leurs tambours ne sont que des troncs d'arbres creusés, qu'ils ouvrent d'un côté, & qu'ils bouchent de l'autre (63) avec une piece du même bois. Le diametre est de douze ou treize pouces, sur environ deux pieds de longueur. On choisit le bois le plus doux & le plus léger. Du côté qu'ils sont ouverts,

(59) C'est le nom du lieu où ils s'assemblent, dont ils ont fait celui de l'Assemblée même.

(60) Des Marchais, Vol. II. p. 172.

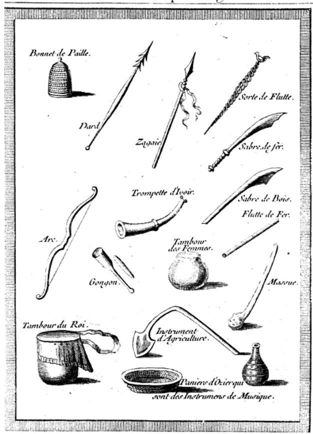
(61) Le même, p. 205.

(62) Phillips, p. 223.

(63) Bosman, p. 254.

on

Armes et Instrumens de Musique du Royaume de Juida.



T. IV. N.° VIII

on les couvre d'une peau de chévre ou de mouton, bien préparée & liée avec des cordes de jonc. Ils sont entourés d'une petite piece de coton, ou d'autre étoffe, comme nos tymbales, avec une bande de coton roulé (64) pour les suspendre au col. On ne se sert que d'une baguette, qui est d'un bois fort dur, & qu'on tient de la main droite; mais la main gauche ne demeure pas oisive. Elle bat des doigts, & quelquefois du poing. Le son de ces tambours est sourd & pesant. Ceux de l'Europe plaisent beaucoup plus aux Négres; mais ils ne peuvent s'accoutumer à manier les baguettes des deux mains. Le Roi se sert, dans sa musique, d'une sorte de tymbale, qui differe peu des tambours pour la forme, mais qui est beaucoup plus grosse & plus longue.

CÔTE DES ESCLAVES.

Trompettes.

Les trompettes sont d'ivoire & de différentes grandeurs. On leur donneroit plus justement le nom de cornet, car leur son n'a pas plus d'agrément que celui de nos cornets à bouquin. Cependant la fabrique de ces Instrumens demande beaucoup de tems & de travail. Ils rendent différens sons; mais il n'y en a pas d'assez harmonieux pour mériter le nom de son musical.

Flutes.

Les flutes sont des canes, composées de plaques de fer fort minces, dont les côtés n'ont qu'un seul trou. Le son en est proportionné à la grandeur de leur diametre. Elles sont limées avec beaucoup de propreté; mais le bruit aigu qu'elles rendent ne peut être agréable qu'à l'oreille d'un Négre.

Le Roi & les Grands ont un autre Instrument de musique; c'est un panier d'osier, de la forme d'une grosse bouteille, & de sept ou huit pouces de diametre sur dix de hauteur, sans y comprendre le col, qui est long d'environ cinq pouces & qui sert comme de manche. On remplit ce panier de coquilles, qui sont apparemment des bujis. Le joueur tient de la main gauche le col de cet Instrument, & secoue les coquilles en mesure, tandis que de la main droite il bat le corps du panier. Le son est tel qu'on peut se l'imaginer.

Autres Instrumens de musique.

Un autre Instrument de Juida est un cylindre de fer, d'un pouce de diametre, qui tourne en spirale autour d'un bâton, & qui est ouvert à l'extrémité. Le sommet du bâton a pour ornement un cocq de cuivre. L'embouchure de l'Instrument est du côté opposé, & l'on s'en sert comme d'une flute.

Tambour des femmes.

Les Négres de Juida ont une sorte de tambour, dont le corps est un pot de terre rond, d'un pied de diametre, avec une ouverture de six pouces de largeur, qui est bordée d'un cercle de la hauteur d'un pouce. Cette ouverture, ou cette bouche, est couverte de parchemin ou d'une peau bien préparée, qui s'attache au cercle. L'usage de cet Instrument est réservé aux femmes. Elles s'accroupissent à terre, & le tenant devant elles, une baguette qu'elles ont à la main leur sert à frapper contre le pot. Tandis qu'elles battent de la main droite, les doigts de leur main gauche agissent sur le parchemin ou sur la peau. Mais cet Instrument n'est pas plus agréable que les précédens. L'Auteur admire que les Européens établis à Juida, particuliérement les François, qui ont introduit dans cette contrée le luxe de la table & des ameublemens, n'aient point mis leur musique à la mode parmi les Ha-

(64) Voyez la Figure.

CÔTE DES ESCLAVES.

Harmonie barbare.

bitans. Cette entreprise seroit aisée, dit-il; car ils ont le goût fort bon & l'oreille délicate (65). Phillips n'en donne pas une idée si favorable. Il représente quatre ou cinq Négres, qui soufflent dans une dent creuse d'éléphant, pendant qu'un autre frappe, avec un bâton, sur une piece de cuivre ou de fer. Ce bruit lui paroît semblable aux mugissemens d'une troupe de bœufs (66).

Maladies du Royaume de Juida.

Ce Royaume a des maladies qui lui sont propres, comme des jeux & des plaisirs. Les Blancs ne s'en ressentent que trop, sur-tout de celle des vers, dont ils guérissent moins facilement que les Négres. Outre ceux qui en sont attaqués dans le Pays, il est arrivé à plusieurs Hollandois d'en rapporter de fatales semences en Europe, qui n'ont produit leur effet qu'un an ou quinze mois après leur retour (67).

Malignité de l'air.

Smith attribue des qualités fort malignes à l'air de Juida, sur-tout depuis que le Pays ayant été dépeuplé par les ravages du Roi de Dahomay & les terres étant demeurées sans culture, il en est sorti quantité d'herbes (68) empoisonnées. Suivant Des Marchais, on reconnoît la malignité de l'air à la rosée qui tombe sur le tillac d'un Vaisseau avant le lever du soleil. Elle y produit immédiatement quantité de petits insectes, qui ressemblent aux lézards, aux crapauds & aux serpens. A la verité, dit-il, l'ardeur du soleil les séche & les dissipe presqu'aussi-tôt. Cependant une si mauvaise disposition de l'air doit produire des effets très-pernicieux sur les Européens qui ont l'imprudence de s'y exposer, en cherchant le frais pendant la nuit sur le tillac. Le plus sûr préservatif est de se tenir soigneusement renfermé, de se bien couvrir la tête & la poitrine, de mener un vie sobre, d'éviter les travaux pénibles pendant la grande chaleur du jour, & sur-tout d'user avec modération des liqueurs fortes, des femmes & des fruits du Pays. Les Négres sont accoutumés à recevoir les rayons du soleil à tête nue; mais l'effet en est si dangereux pour les Européens, qu'ils tombent dans des fiévres malignes, avec de furieux délires, qui deviennent mortels en trois jours. Un Capitaine, qui veut conserver ses gens, ne peut veiller avec trop de soin sur leur conduite.

Fiévres chaudes.

Leur saison & leurs remedes.

Ces fiévres empestées causent leurs plus grands désordres aux mois de Juin, de Juillet & d'Août. Elles se déclarent par de grandes douleurs de tête & de reins, par des maux de cœur, des saignemens de nez, & des sécheresses de langue qui vont jusqu'à la rendre tout-à-fait noire. Des Marchais nous donne le plus heureux des remedes dont il fit l'experience. Il commençoit par purger le Malade avec une infusion de senné, six grains de tartre stibié & une once de sirop rosat. Ensuite il leur faisoit prendre des lavemens rafraîchissans, qui doivent être continués jusqu'à la diminution de la fiévre. Dans l'intervalle, il ordonnoit la saignée du pied, pour prévenir le délire, qui arrive ordinairement le troisiéme jour. Quelquefois il est nécessaire d'appliquer les ventouses. La diéte du Malade doit être constamment de l'eau d'orge, avec un peu de nitre purifié. Lorsque le danger paroît fini, il faut se purger avec de la manne & du sirop de roses, en deux verres, qui doivent être pris alternativement d'heure en heure.

(65) Des Marchais, Vol. II. p. 197.
(66) Phillips, p. 223.
(67) Des Marchais, *ubi sup.* p. 121.
(68) Smith, p. 199.

Outre ces fiévres chaudes, qui sont toujours malignes & intermittentes, la dissenterie est ici fort commune, & paroît devoir être attribuée aux fruits & à l'eau du Pays. Labat est persuadé néanmoins qu'elle vient uniquement de l'excès de l'eau-de-vie & des liqueurs fortes. Cette maladie est d'autant plus difficile à guérir, qu'elle attaque les Etrangers dans toutes les saisons de l'année. Elle naît même quelquefois à la suite d'une fiévre intermittente. La meilleure méthode pour la guérir, à Juida, est de purger le Malade tous les trois jours avec de la rhubarbe pure, & de ne pas cesser jusqu'à la diminution des humeurs qui causent le mal. Lorsqu'on s'apperçoit de quelque changement, il faut joindre avec la rhubarbe six grains de catholicon, sans oublier chaque jour l'usage des clysteres astringens. On se sert aussi avec beaucoup de succès, contre cette maladie, de la racine de simarouba, qui se nomme bois-amer dans les Isles sous-le-Vent, & que les Sauvages de la Cayenne emploient comme un spécifique contre le même mal. Un Jésuite François en ayant envoyé au Collége de Paris, le célebre Frere *du Soleil*, qui étoit chargé de la pharmacie de cette maison, la garda long-tems comme un secret, avec lequel il fit des cures merveilleuses (69).

Côte des Esclaves. Dissenterie commune. Son remede.

Mais ce n'est pas dans les lumiéres de la Médecine que les Négres cherchent du secours contre leurs maladies. Ils s'adressent à leurs Fétiches (70), avec plus d'aveuglement que ceux de la Côte d'Or; & les jours entiers s'emploient à des opérations superstitieuses. Leurs remedes sont les mêmes que sur la Côte d'Or; mais leurs offrandes sont différentes. Chaque Négre choisit, en plein air, une place, qu'il entoure de roseaux & d'autres Plantes. C'est dans ce lieu consacré qu'ils font des sacrifices continuels pour obtenir la santé & la fortune. Ils appréhendent tellement la mort, qu'ils ne peuvent en entendre parler, dans la crainte de hâter son arrivée en prononçant son nom. C'est un crime capital de la nommer devant le Roi & les Grands. Bosman se disposant à partir, dans son premier voyage, demanda au Roi, qui lui devoit environ cent livres sterling, de qui il recevroit cette somme à son retour, en cas de mort. Tous les assistans parurent extrêmement surpris à cette question. Mais le Roi, qui entendoit un peu la Langue Portugaise, considérant que l'Auteur ignoroit les usages du Pays, lui répondit avec un sourire; Soyez là-dessus sans inquiétude: Vous ne me trouverez pas mort, car je vivrai toujours. Bosman s'apperçut fort bien qu'il avoit commis une imprudence. Lorsqu'il fut retourné au Comptoir, son Interpréte lui apprit qu'il étoit défendu, sous peine de la vie, de parler de mort en présence du Roi, & bien plus de parler de la sienne. Cependant, étant devenu plus familier avec ce Prince, dans son second & dans son troisiéme voyage, il prit la liberté de railler souvent les Seigneurs de sa Cour, sur la crainte qu'ils ont de la mort. Il parvint à les faire rire de leur propre foiblesse; & le Roi même prenoit plaisir à l'entendre. Mais les Négres n'en étoient pas moins réservés & n'osoient ouvrir la bouche sur le même sujet (71).

Ressource des Négres dans leurs maladies.

Défense de parler de mort devant le Roi de Juida.

La sépulture des Grands du Royaume est dans une galerie que les enfans font construire exprès pour leur pere. On place le corps au milieu, & l'on met sur la fosse le bouclier, l'arc, les fléches, & le sabre du mort, entourés

Sépulture des Grands.

(69) Des Marchais, Vol. II. p. 121. & suivantes.

(70) Bosman, p. 150. & suiv.

(71) Bosman, p. 150. & suiv.

Côte des Esclaves.

de ses Fétiches & de ceux de sa famille. Le Mausolée a d'autant plus de grandeur qu'on y voit plus d'armes & de Fétiches. Mais quoique les fusils & les pistolets soient en usage dans le Pays, on n'en place jamais sur les tombeaux. Un usage inviolable de l'héritier, après la mort de son pere, c'est de passer une année entiere sans habiter sa maison, & d'attendre la fin de ce deüil pour entrer en possession de ses femmes. Il doit vivre à part, dans cet intervale, quitter sa parure ordinaire, & ne porter ni colliers, ni bagues, ni bracelets. La loi, ou l'usage, ne lui accorde qu'un pagne de natte, qui est comme le symbole de l'infortune & de la douleur (72).

Deuil de l'héritier.

CHAPITRE V.

Religion, Culte, Opinions des Négres de Juida.

BOSMAN croit avoir vérifié que la Religion du Royaume de Juida n'est fondée que sur un principe d'intérêt & de superstition; & plus, dit-il, qu'aucune autre idolâtrie: car si les Payens des autres Pays ont trente mille Divinités, le peuple de cette Région a plus de quatre fois le même nombre. Cependant l'Auteur ne se croit pas moins certain que les Négres de Juida ont quelque foible idée du véritable Dieu, auquel ils attribuent la toute-puissance & l'ubiquité. Ils sont persuadés qu'il existe un Etre, dont l'Univers est l'ouvrage, & qui merite par conséquent (73) d'être preferé aux Fétiches, qui sont eux-mêmes ses créatures. Mais ils ne le prient point & ne lui offrent point de sacrifices. Ce grand Dieu, disent-ils, est trop élevé au-dessus d'eux pour s'occuper de leur situation. Il a confié le gouvernement du monde aux Fétiches, qui sont les Puissances subordonnées (74) ausquelles les Négres doivent s'adresser. Enfin il paroît clairement, comme Loyer l'observe aussi avec plus d'étendue (75), qu'ils ne prennent les Fétiches que pour des substances matérielles, revêtues, par l'Etre Suprême, de certaines vertus pour l'avantage du genre humain.

Ils ont quelqu'idée d'un Souverain Etre. Divers témoignages sur ce point.

Des Marchais prétend que les Négres les plus sensés de Juida, du moins entre les Grands, ont une idée confuse de l'existence d'un seul Dieu, qu'ils placent dans le Ciel. Ils lui attribuent le soin de punir le mal, & de récompenser le bien. Ils croyent que le Tonnerre vient de lui. Ils reconnoissent, suivant le même Auteur, que les Blancs, qui lui adressent leur culte, sont beaucoup plus heureux que les Négres, dont le partage est de servir le Diable, méchante & pernicieuse puissance, qu'ils n'ont pas la hardiesse d'abandonner, parce qu'ils redoutent les fureurs de la populace. On peut juger sur ces idées, conclut Des Marchais, que le zéle des Missionnaires seroit ici fort inutile (76). Dans un autre endroit, paroissant oublier le jugement qu'il a porté, il confirme le récit de Bosman (77). Ces Négres, dit-il, reconnois-

Opinion des Grands du Pays.

(72) Des Marchais, p. 168.

(73) Bosman emploie toujours les termes de Dieux & d'Idoles, pour signifier les Fétiches.

(74) Bosman, p. 367. & suiv.

(75) Voyez le Tome III. de cette Collection, article d'*Issini*.

(76) Des Marchais, Vol. I. p. 129.

(77) Loyer, *ubi sup.*

ſent un Souverain Etre, Créateur de l'Univers, qui réſide au Ciel, d'où il gouverne le monde, & dont la juſtice & la bonté ſont infinies. Il aſſure auſſi qu'ils ont recours à ſa puiſſance dans les calamités publiques ; mais c'eſt après s'être adreſſés en vain à celle du ſerpent. Ils reviennent donc à lui comme au Dieu ſupérieur. Ils employent les jours & les nuits aux danſes & aux chants qu'ils font à ſon honneur. Ils lui ſacrifient, non-ſeulement des animaux, mais de jeunes perſonnes des deux ſexes. *Aſſou*, Capitaine Négre, qui vivoit encore du tems de l'Auteur, avoit offert au Dieu du Ciel un ſacrifice d'hommes & d'enfans pour obtenir la guériſon de ſon Pere (78).

CÔTE DES ESCLAVES.

Opinions des Négres de Juida ſur l'Enfer.

Les Habitans de Juida ont quelques notions de l'enfer, du diable, & de l'apparition des eſprits. Ils mettent l'enfer dans un lieu ſouterrain, où les méchans ſont punis par le feu. Cette opinion avoit été confirmée parmi eux depuis quelques années, par l'arrivée d'une vieille ſorciere, qui faiſoit des récits fort étranges de l'enfer. Elle y avoit vû, diſoit-elle, pluſieurs perſonnes de ſa connoiſſance, & particuliérement l'ancien (79) Miniſtre du Roi, qui y étoit cruellement tourmenté (80).

Maniere dont ils circonciſent leurs enfans.

Quoique les Négres de Juida ne ſoient ni Juifs ni Mahometans, on a fait remarquer qu'ils ont l'uſage de la circonciſion ; mais c'eſt avec la moitié moins de cérémonies que les Négres du Senegal. Lorſque leurs enfans paroiſſent aſſez forts pour ſupporter l'opération, ils les conduiſent chez un Chirurgien Négre, le pere prend ſon fils ſur ſes genoux, lui tire le prépuce, que le Chirurgien coupe, & n'employe que de l'eau fraîche pour arrêter le ſang. Dans l'eſpace de trois jours, la playe eſt guérie ſans autre remede. Loin de regarder cet uſage comme une pratique de Religion, les Négres reconnoiſſent qu'ils en ignorent l'origine, & qu'ils n'ont pas d'autre raiſon pour l'obſerver que l'exemple de leurs ancêtres (81).

Diviſion des Fétiches en deux claſſes.

Les Fétiches de Juida peuvent être diviſés en deux claſſes ; celle des grands & celle des petits. La premiere claſſe eſt celle des Fétiches publics, que Des Marchais réduit à quatre ; le *Serpent*, les *Arbres*, la *Mer* & l'*Agoye*. Il croit néanmoins qu'on peut en ajouter un cinquiéme, qui eſt la principale Riviere du Pays, nommée l'Eufrates. Atkins & Boſman ne comptent que trois grands Fétiches, & ne parlent point de l'Agoye. Le ſerpent eſt ſans contredit le plus célébre & le plus honoré ; mais comme on ſe propoſe d'en parler avec étenduë dans les articles ſuivans, il ſuffira ici de l'avoir nommé (82).

Premier Fétiche.

Second Fétiche.

Pourquoi les Négres l'invoquent, & de quelle maniere.

Le ſecond Fétiche public conſiſte dans quelques grands Arbres, qu'il ſemble que la nature ait pris plaiſir à former. On ne leur adreſſe des prieres & des offrandes que dans le tems des maladies, & pour le rétabliſſement de la ſanté. Les Négres croyent que l'empire de ce Fétiche s'étend particuliérement ſur toutes ſortes de fiévres. Ils n'oublient pas néanmoins le ſerpent ; car dans les cas mêmes où ſon pouvoir eſt borné pour le bien, ils s'imaginent qu'il peut leur nuire. La confiance qu'ils ont aux arbres n'empêche pas qu'ils n'ayent recours à d'autres remedes imaginaires pour la guériſon de leurs maladies. Ils font divers ſacrifices aux Fétiches inférieurs. Quelquefois, ils tuent

(78) Des Marchais, *ubi ſup.* p. 215.
(79) L'Auteur l'appelle le premier Capitaine du Roi.
(80) Boſman, p. 385.
(81) Des Marchais, Vol. I. p. 127.
(82) On parlera de ſon Culte & de ſes Temples.

Côte des Esclaves.

un Esclave & mangent une partie de sa chair. Bosman rend témoignage que ce barbare remede fut tenté deux fois de son tems, à l'occasion d'une maladie du Roi. Ils ont d'autres méthodes aussi extravagantes, dont la répétition seroit ennuyeuse (83). Les offrandes que les malades font aux arbres, sont, suivant Des Marchais, des pâtes de millet, de maïz, & de riz. C'est au Prêtre qu'appartient le droit de les placer au pied de l'arbre qui fait l'objet de la dévotion du malade; après quoi, il peut les emporter pour son propre usage, à moins que le malade ne le paye pour les laisser au même lieu jusqu'à ce que les chiens, les porcs, & les oiseaux les ayent dévorées (84).

Les bosquets sont aussi révérés.

Atkins raconte que les bosquets ont part dans certaines occasions aux offrandes & aux vœux des Négres, ou plûtôt, qu'ils appartiennent au serpent par une consécration particuliere. Quelque idée qu'ils attachent à cette dévotion, plusieurs Grands ont, dans un endroit de quelque petit bois, une Tour quarrée, où ils portent leurs Daschis & leurs présens. On en découvre une fort élevée, dans le voisinage de Sabi, où le Roi & le peuple font tous les ans de riches offrandes (85).

Troisiéme Fétiche.

Le troisiéme Fétiche de la premiere classe est la mer. Il a son département particulier, comme les arbres. Mais ces deux Fétiches n'ont rien à démêler avec le serpent, qui a droit au contraire de les corriger lorsqu'on se plaint de leur paresse & de leur négligence (86).

Sacrifices qu'on fait à la mer.

Dans la saison des tempêtes, où l'agitation des flots s'oppose à la pêche, & au débarquement des marchandises de l'Europe; dans les tems où les Vaisseaux sont attendus & tardent trop longtems à paroître; les Négres font de grandes offrandes à la mer, en y jettant des biens de toutes les especes. Mais les Prêtres n'excitent pas beaucoup le peuple à ces sacrifices, parce qu'il n'en reste rien qui puisse tourner à leur avantage. Le dernier Roi du grand Ardra ayant fait un jour des présens considérables à la mer, fut si choqué d'apprendre qu'elle ne répondoit point à ses espérances, qu'il devint furieux, comme Xerxes, & se vengea par divers outrages (87). Cependant la Nation n'en est pas moins constante dans son culte. Si le tems s'obstine à demeurer contraire au commerce, on consulte le Grand Sacrificateur; & suivant sa réponse, on fait une procession solemnelle, qui se termine par le sacrifice d'un bœuf sur le rivage. On fait couler le sang dans les flots, & l'on y jette, aussi loin qu'il est possible, un anneau d'or pour appaiser la mer. L'anneau n'est pas assez gros pour être regretté. Mais la victime appartient au grand Sacrificateur, qui en dispose à son gré.

Procession qu'on fait à l'honneur de la riviere.

On fait chaque année une autre procession sur les bords de l'Eufrates, principale riviere du Royaume de Juida (88), qui passe aussi pour un Fétiche. Mais elle n'approche point de celle du serpent, dont on lira bien-tôt la description. Elle commence par un Corps de quarante Mousquetaires de la garde Royale, qui sont suivis de dix-huit femmes du Roi, chargées des présens de ce Prince. Après les femmes, on voit paroître seul le Grand Maître des cérémonies, environné de vingt Tambours, de vingt Trompettes, & de vingt

(83) Bosman, p. 368. & 383.
(84) Des Marchais, Vol. II. p. 131.
(85) Voyage d'Atkins, p. 118.
(86) Bosman, p. 368.
(87) Le même, p. 383. C'est lui qui employe la comparaison de Xerxès.
(88) Bosman lui donne le nom de Divinité.

1 . Habit des Femmes du Roy .
2 . Habit des Grands .
3 . Femme tirante du Roy .
4 . Agoye Dieu des Conseils .
5 . Tombeau du Roy .









T. IV. N.° XXVI

Flutes de la musique du Roi. Ce convoi est attendu au bord de la riviere par le grand Sacrificateur avec ses Prêtres. Ils y reçoivent les présens, & jettent dans l'eau, avec les cérémonies ordinaires, la part qui est destinée au Fétiche : c'est ordinairement quelques poignées de riz, de maïz, & de millet (89); mais ils ont la prudence de garder le reste pour eux-mêmes.

Côte des Esclaves.

Agoye, Divinité des Conseils. Sa figure.

L'*Agoye*, qui est le quatriéme Fétiche de la premiere classe, est une hideuse figure de terre noire, qui a l'apparence d'un crapaud (98) plus que celle d'un homme. Elle est placée, ou plutôt accroupie sur un piedestal d'argile rouge, vêtue d'une piece de drap rouge, qui est bordé de bujis. Sa tête est couronnée de lézards & de serpens, entremêlés de plumes rouges; & l'on voit sortir, au sommet, le fer ou la pointe d'une jagaie, qui traverse un gros lézard, audessous duquel est un croissant d'argent. Le col de la figure est entouré d'une bande de drap écarlate, d'où pendent quatre bujis. Cette Idole est sur une table, dans la maison du grand Sacrificateur. Elle a vis-à-vis d'elle trois plats de bois, ou trois demies calebasses, dont l'une contient quinze ou vingt petites boules de terre.

Son culte & son office.

L'Agoye est la divinité (91) qui préside aux conseils. L'usage est de la consulter avant que de former une entreprise. Ceux qui ont besoin de ses inspirations, s'adressent d'abord au Sacrificateur, & lui expliquent le sujet qui les amene. Ensuite, ils offrent leur présent à l'Agoye, sans oublier de payer les droits du Prêtre, qui doit lui servir d'interprête. S'il est satisfait, il prend les boules de terre, il fait quantité de grimaces, que le Suppliant regarde avec beaucoup de respect, il jette les balles au hazard, d'un plat dans l'autre, jusqu'à ce que le nombre se trouve impair dans chaque plat. Il répete plusieurs fois cette opération, & si le nombre continue d'être impair, il déclare que l'entreprise est heureuse. La prévention des Négres est si forte, que si leurs espérances sont trompées, comme il arrive souvent, ils en rejettent la faute sur eux-mêmes, sans accuser jamais l'Agoye. Les femmes, sur-tout, ne cessent pas de consulter l'Oracle, & d'enrichir le Prêtre par leurs présens. L'Auteur donne à cette statue environ dix-huit pouces de hauteur, un pied à sa couronne, & la même grandeur au piedestal (92). On ne fait pas de procession publique à l'honneur de l'Agoye. C'est un culte secret, qui n'a pour témoins que le Prêtre & la Divinité (93).

Fétiches de la seconde classe.

Mais le respect qu'on porte aux grands Fétiches est extrêmement partagé, par la multitude innombrable de petites Idoles que chaque particulier choisit à son gré. Les plus communes, suivant Barbot, sont de terre grasse, parce qu'il est aisé de faire prendre toutes sortes de formes à cette terre. Les maisons & les chambres des Négres, les champs, les grands chemins, les sentiers, dans toutes les parties du Pays, sont remplies de ces figures, qu'on prend soin de placer réligieusement sous des hutes de terre, ou dans des niches. Avec cette espece de chapelles, on en voit un grand nombre d'autres, qui sont destinées à servir de reposoir aux Serpens, lorsque le hazard en fait rencontrer.

(89) Des Marchais, *ubi sup.* p. 160. & suivantes.

(90) Voyez la Figure.

(91) L'Auteur l'appelle Dieu des conseils.

(92) Des Marchaïs, *ubi sup.* p. 161.

(93) Labat badine ici sur l'adresse des Prêtres Négres, sans faire attention que cette matiere est fort délicate.

Côte des Esclaves.

Les Négres donnent à ces hutes le nom de *Casas de Dios*, à l'imitation des Portugais (94).

Autres Fétiches inférieurs.

Les autres Fétiches, d'un rang inférieur, sont de pierre, d'os, de bois, &c. Mais la dévotion est moins aveugle ici pour ces petites Idoles, que dans les autres parties de la Côte. Quoique le premier soin des Habitans soit de les consulter dans leurs moindres entreprises, ils les traitent suivant le succès; c'est-à-dire, que si la fortune répond à leurs désirs, ils les comblent d'honneur & de présens; mais autrement, ils les chassent de leur maison (95).

Maniere de les choisir.

Bosman raconte, d'après un Négre fort sensé, que leur usage commun, en commençant une affaire d'importance, est de chercher quelque nouveau Fétiche qui puisse leur attirer du bonheur. Ils prennent la premiere créature qu'ils rencontrent; un chien, un chat, ou le plus vil animal; & s'il ne s'en présente aucun, leur choix tombe sur une pierre, une piece de bois, enfin sur le premier objet qui flatte leur caprice. Ce nouveau Fétiche est d'abord comblé de présens, avec une promesse solemnelle de l'honorer comme un Patron cheri, s'il répond à l'opinion qu'on a de sa puissance. En effet, si le hazard fait tourner heureusement l'entreprise, on lui prodigue les caresses & les présens. Mais si le contraire arrive, il est regardé comme une machine inutile, & replongé dans son premier sort (96).

Tentatives des François pour convertir les Négres de Juida.

Des Marchais prétend avoir observé, dans les differens voyages qu'il fit au Royaume de Juida, que les Habitans, malgré leur ignorance & leur passion effrenée pour les femmes, sont bien disposés pour le Christianisme. Au contraire, Bosman déclare que la polygamie est pour eux un obstacle insurmontable, & qu'en supposant que toutes les autres difficultés pussent être vaincues, il ne faudroit jamais esperer de les réduire à l'usage d'une (97) seule femme. L'idée confuse qu'ils ont d'un premier Etre, avoit fait concevoir tant d'espérance aux François qui s'établirent dans le Pays en *1666*, que M. du Casse se fit accompagner de deux Capucins (98) dans le Vaisseau *la Tempête*. Ces deux Missionnaites apprirent la langne du Pays, & prêcherent d'abord avec des marques si visibles de la bénédiction du Ciel, qu'ils disposerent le Roi même à recevoir le Batême. On ne sçauroit douter, suivant Des Marchais ou Labat son Editeur, que la conversion de ce Prince n'eût été suivie de celle du Peuple. Mais les Protestans, établis sur la même Côte, se persuaderent qu'un événement de cette nature causeroit infailliblement la ruine de leur commerce. Ils cabalerent avec tant de force, & gagnerent les Prêtres Négres par des présens si considérables, qu'ils susciterent un soulévement contre les deux Capucins. La veille même du jour où le Roi devoit être baptisé, le peuple excité à la sédition, mit le feu à la chapelle Catholique, environna le Palais Royal, & n'auroit pas ménagé la vie des Missionnaires, si le Roi ne les eut mis à couvert de ce furieux emportement. Il connut lui-même que la sienne n'étoit pas en sureté; & cédant à sa frayeur, il promit aux Prêtres Négres de demeurer fidéle à la Religion de ses peres. Des deux Capucins, l'un mourut de chagrin, ou de poison, au bout de quelques

Obstacles qu'ils trouvent de la part des Protestans.

(94) Des Marchais dit que ces Idoles sont de petits marmousets de figure grotesque, hauts de cinq ou six pouces, Vol. II. p. 153.

(95) Bosman, p. 341.

(96) Atkins, p. 118. & suiv.

(97) Bosman, p. 367. & suiv.

(98) Des Marchais, *ubi sup.* p. 215.

jours

jours. L'autre fut obligé de s'embarquer, & son départ fit renaître la tranquillité.

En 1670, la Compagnie Françoise de 1664 fit partir deux Jacobins pour renouveller la même entreprise. Ils reçurent tout ce qui étoit nécessaire à leur dessein ; ils apprirent la langue du Pays, & les apparences sembloient promettre beaucoup. Mais les mêmes Européens recommencerent leurs oppositions. Il fut impossible aux Missionnaires d'obtenir la moindre audience du Roy & des Grands. Le peuple refusa de les écouter, lorsqu'ils voulurent prêcher l'Evangile. Ils moururent tous deux, & l'on ne douta point que le poison n'eût abregé leur vie, comme celle du Capucin. Les François n'ont rien tenté depuis, & leur Comptoir n'a qu'un seul Chapelain (99) pour le service ordinaire de la Religion.

Tentatives des Portugais.

On ne doute pas que les Portugais n'ayent eu le même zéle. Bosman rapporte qu'étant sur la Côte de Juida, en 1698 & 1699, il y vint un Moine Augustin de l'Isle S. Thomas, pour convertir les Négres, & que les mêmes raisons firent échoüer son entreprise. Ce Missionaire proposa au Roi d'écouter ses instructions. Mais dans la premiere visite que l'Auteur rendit à ce Prince, il lui demanda ce qu'il pensoit de cette proposition. Je la loue, lui dit le Roi, & ce Missionaire me paroît fort honnête homme, mais je suis résolu de m'en tenir à mes Fétiches. Le même Religieux se trouvant avec Bosman dans la compagnie d'un Seigneur, qui passoit pour homme d'esprit, déclara d'un ton menaçant, » que si le peuple de Juida persistoit dans ses » fausses opinions, & dans ses mœurs déreglées, il ne pouvoit éviter de » tomber dans les flâmes de l'enfer, pour y brûler éternellement avec le » diable. Le Seigneur Négre répondit froidement. » Nous ne valons pas » mieux que nos ancêtres. Ils ont mené la même vie, & professé le même culte. » Si nous sommes condamnés à brûler, notre consolation sera de brûler avec eux. Cette réponse fit perdre toute espérance au Missionnaire. Il pria Bosman de lui obtenir du Roi son audience de congé ; & quelque tems après, il remit à la voile (1).

Réponse d'un Grand du Pays à un Missionnaire.

§. II.

Le Serpent de Juida & son culte.

Description du Serpent Fétiche.

Des Marchais donne une description fort exacte du serpent, qui fait le principal objet de la Religion de Juida. Cette espece a la tête grosse & ronde, les yeux beaux & fort ouverts, la langue courte & pointue comme un dard, le mouvement d'une grande lenteur, excepté lorsqu'elle attaque un serpent vénimeux. Elle a la queue petite & pointue, la peau fort belle. Le fond de sa couleur est un blanc sale, avec un mélange agréable de raies & de taches jaunes, bleues & brunes. Ces serpens sont d'une douceur surprenante. On peut marcher sur eux sans crainte. Ils se retirent sans aucune marque de colere (2).

Bosman dit qu'ils sont raiés de blanc, de jaune & de brun. Le plus grand

(99) Des Marchais, Vol. II. p. 216. & suivantes.

(1) Bosman, p. 385. & suiv.

(2) Des Marchais, *ubi sup.* p. 236.

Côte des Esclaves.

qu'il eût vû, dans un long séjour sur la Côte, n'avoit qu'une brasse de longueur, & n'étoit pas plus gros que le bras d'un homme. Il ajoute qu'ils aiment beaucoup la chair des rats, & qu'il a pris souvent plaisir à cette chasse. Mais lorsqu'ils ont saisi leur proie, ils ont besoin d'une heure pour l'avaler. Leur gozier, qui est naturellement fort étroit, paroît encore se resserrer dans ces occasions.

Lorsqu'un de ces serpens est sous le toît d'une maison, il ne peut se dégorger assez vîte pour surprendre un rat. Il semble que ces petites bêtes s'en apperçoivent; & l'Auteur assure qu'il en a quelquefois vû passer plusieurs devant leur ennemi, qui se trouvoit dans cet embarras, y repasser cent fois, le railler même par leurs sauts & leur posture, tandis que sifflant, & s'efforçant en vain d'avancer plus vîte, il arrivoit toujours trop tard (3).

Douceur naturelle des serpens Fétiches.

Les serpens Fétiches ne nuisent à personne. Ils sont si privés, qu'ils se laissent prendre & manier. Leur unique antipathie est contre les serpens vénimeux, dont la morsure est dangereuse. Ils les attaquent, dans quelque lieu qu'ils les rencontrent, & semblent prendre plaisir à délivrer les hommes de leur poison. Les Blancs mêmes ne font pas difficulté de manier ces innocentes créatures, & badinent avec elles sans le moindre danger. Il ne faut pas craindre de les confondre avec les autres. L'espece des serpens vénimeux est noire, longue de deux brasses, & d'un pouce & demi de diamétre. Ils ont la tête plate, & deux dents crochues. Ils rampent toujours la tête levée, & la gueule ouverte, attaquant furieusement tout ce qui se présente. L'Auteur les croit du genre vipere, comme ceux de la Martinique, de Sainte Lucie, & de Begnia.

Leur grandeur.

Le serpent sacré a moins de longeur. Il n'a point ordinairement plus de sept pieds & demi; mais il est aussi gros que la cuisse d'un homme. Les Négres assurent que le premier pere de cette race est encore vivant, & qu'il est d'une prodigieuse grosseur (4).

Leurs combats contre d'autres serpens.

Bosman prétend avoir observé que ces serpens ne peuvent mordre ni picquer. Il traite de chimere l'opinion des Négres, qui regardent leur morsure comme un préservatif contre celle des autres serpens. Il assure au contraire qu'ils ne peuvent se défendre eux-mêmes du poison des autres; & que dans les combats qu'ils leur livrent souvent, quoique beaucoup plus gros & plus vigoureux, ils seroient rarement vainqueurs, si ces rencontres n'arrivoient ordinairement près des Villes & des Villages, où le secours de leurs Adorateurs les fait triompher de leur ennemi (5). Snelgrave dit qu'une des principales raisons qui les a fait choisir aux Négres pour l'objet de leur culte, est la bonté de leur naturel. C'est un crime capital de leur nuire, ou de les outrager volontairement; mais s'il arrive par hazard qu'on marche dessus, ils se retirent avec plus de frayeur que de colere; ou s'ils se servent de leurs dents pour mordre (6), la blessure est toujours sans danger.

Origine de cette superstition.

Les Négres de Juida racontent qu'ils ont découvert leur Serpent sacré depuis un grand nombre d'années. Il avoit quitté, disent-ils, une autre région, dont les Habitans faisoient aussi profession de l'adorer, mais s'é-

(3) Bosman, p. 380.

(4) Des Marchais, Vol. II. p. 135. & suivantes.

(5) Bosman, p. 379.

(6) Snelgrave, p. 47.

toient rendus indignes d'une protection si sainte, par leur méchanceté & par leurs crimes. Ceux de Juida, charmés de la préférence que le serpent leur accordoit, le reçurent avec des témoignages incroyables de joie & de respect, & le portérent sur un tapis de soye (7) dans le Temple, où il est actuellement. Des Marchais confirme le récit de Bosman par un détail encore plus particulier. Il est certain, dit-il (8), que ce serpent vient d'Ardra dans son origine, quoiqu'on ignore à quel tems il faut rapporter ici l'introduction de son culte. L'armée de Juida étant prête, suivant cet Auteur, à livrer bataille à celle d'Ardra, il sortit de celle-ci un gros serpent, qui se retira dans l'autre. Non-seulement sa forme n'avoit rien d'effrayant, mais il parut si doux & si privé, que tout le monde fut porté à le caresser. Le grand Sacrificateur le prit dans ses bras, & le leva pour le faire voir à toute l'armée. La vûe de ce prodige fit tomber tous les Négres à genoux. Ils adorerent leur nouvelle Divinité; & fondant sur leurs ennemis, avec un redoublement de courage, ils remportérent une victoire complette. Toute la Nation ne manqua point d'attribuer un succès si mémorable à la vertu du serpent. Il fut rapporté avec toutes sortes d'honneurs. On lui bâtit un Temple, on assigna un fond pour sa subsistance; & bien-tôt ce nouveau Fétiche prit l'ascendant sur toutes les anciennes Divinités. Son culte ne fit ensuite qu'augmenter, à proportion des faveurs dont on se crut redevable à sa protection. Les trois anciens Fétiches avoient leur département séparé: On s'adressoit à la mer pour obtenir une heureuse pêche, aux Arbres pour la santé, & à l'Agoye pour les conseils; mais le serpent préside au commerce, à la guerre, à l'agriculture, aux maladies, à la stérilité, &c. Le premier édifice qu'on avoit bâti pour le recevoir, parut bien-tôt trop petit. On prit le parti de lui élever un nouveau Temple, avec de grandes cours, & des appartemens spacieux. On établit un grand Pontife, & des Prêtres pour le servir. Tous les ans on choisit quelques belles filles, qui lui sont consacrées. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que les Négres de Juida sont persuadés que le serpent qu'ils adorent aujourd'hui est le même qui fut apporté par leurs ancêtres, & qui leur fit gagner une glorieuse victoire. La postérité de ce noble animal est devenue fort nombreuse, & n'a pas dégeneré des bonnes qualités de son premier pere. Quoiqu'elle soit moins honorée que le chef, il n'y a pas de Négre qui ne se croye fort heureux de rencontrer des serpens de cette espece, & qui ne les loge ou les nourrisse avec joie. Ils les traitent avec du lait. Si c'est une femelle, & qu'ils s'apperçoivent qu'elle soit pleine, ils lui construisent un nid pour mettre ses petits au monde, & prennent soin de les élever, jusqu'à ce qu'ils soient en état de chercher leur nourriture. Comme ils sont incapables de nuire, personne n'est porté à les insulter. Mais s'il arrivoit à quelqu'un, Négre ou Blanc, d'en tuer ou d'en blesser un, toute la Nation seroit ardente à se soulever. Le coupable, s'il étoit Négre, seroit assommé ou brûlé sur le champ, & tous ses biens confisqués. Si c'étoit un Blanc, & qu'il eût le bonheur de se dérober à la furie du peuple, il en couteroit une bonne somme à sa Nation pour lui procurer la liberté de reparoitre (9).

Histoire du premier Serpent-Fétiche.

Quelles sont ses vertus & ses fonctions.

Son Temple & ses Prêtres.

Sort de sa postérité.

(7) Description de la Guinée par Bosman, p. 370.

(8) Des Marchais, *ubi sup.* p. 133.

(9) Le même, *ibid.* Bosman dit (p. 376.) qu'un Négre qui toucheroit un de ces serpens du bout d'un bâton, pour l'offenser, seroit condamné au supplice du feu.

CÔTE DES ESCLAVES.

Accident tragique arrivé aux Anglois.

La force de cette superstition fit naître un accident fort tragique, qui est confirmé par le témoignage réuni de Bosman & de Barbot. Lorsque les Anglois commencerent à s'établir dans le Royaume de Juida, un Capitaine de leur Nation ayant débarqué ses marchandises sur le rivage, ses gens trouverent la nuit, dans le magazin, un serpent Fétiche, qu'ils tuerent innocemment, & qu'ils jetterent devant leur porte, sans se défier des conséquences. Le lendemain, quelques Négres, qui reconnurent le sacrilege, & qui en apprirent les auteurs, par la confession même des Anglois, ne tarderent point à répandre cette funeste nouvelle dans la Nation. Tous les Habitans du canton s'assemblerent. Ils fondirent sur le Comptoir naissant, massacrerent les Anglois jusqu'au dernier, & détruisirent, par le feu, l'édifice & les marchandises (10).

Parti à prendre pour un Blanc qui auroit tué un serpent.

Cette barbarie éloigna pendant quelque tems les Anglois de la Côte. Dans l'intervalle, les Négres prirent l'habitude de montrer aux Européens, qui arrivoient dans leur Pays, quelques-uns de leurs serpens Fétiches, & les supplioient de les respecter, parce qu'ils étoient sacrés. Une précaution si nécessaire a garanti les Etrangers de toutes sortes d'accidens. Mais un Blanc, qui tueroit aujourd'hui quelque serpent Fétiche, n'auroit pas d'autre ressource que de s'adresser promptement au Roi, & de lui protester qu'il l'a fait sans dessein. Son crime paroîtroit expié par le répentir, & par une amende qu'on l'obligeroit de payer aux Prêtres. Encore l'Auteur ne lui conseille-t'il pas de s'exposer dans ces circonstances, aux yeux de la populace, qui devient capable de toutes sortes d'outrages, lorsqu'elle est excitée par les Prêtres.

Danger d'un Négre d'Aquambo.

Vers le même tems, un Négre d'Aquambo, qui se trouvoit dans le Pays de Juida, prit un serpent sur son bâton, parce qu'il n'osoit y toucher de la main, & le porta dans sa cabane, sans lui avoir causé le moindre mal. Il fut apperçu par deux Négres du Pays, qui pousserent aussi-tôt des cris affreux, & capables de soulever tout le Canton. On vit courir à la place publique un grand nombre d'Habitans, armés de massues, d'épées, & de zagaies, qui auroient massacré sur le champ le malheureux Aquambo, si le Roi, informé de son innocence, n'eût envoyé quelques Seigneurs pour l'arracher à cette troupe de furieux.

Familiarité des serpens dans les maisons.

Quoique les serpens ne soient pas capables de nuire, ils ne laissent pas d'être fort incommodes, par l'excès de familiarité à laquelle ils s'accoutument. Dans les grandes chaleurs, ils entrent quelquefois, cinq ou six ensemble, jusqu'au fond des maisons; ils se glissent sur les chaises, sur les bancs, sur les tables, & même dans les lits. S'ils trouvent dans un lit, qui n'est pas bien remué, quelque place où ils puissent se nicher, ils y demeurent cinq ou six jours entiers, & souvent ils y font leurs petits. A la verité, l'embarras n'est pas grand pour s'en défaire. On appelle un Négre, qui prend doucement ses Fétiches, & qui les met à la porte. Mais s'ils se trouvent placés sur quelque solive, ou dans quelque lieu élevé des maisons, quoiqu'elles ne soient ici que d'un seul étage, il n'est pas aisé d'engager le Négre à les en chasser. On est obligé fort souvent de les y laisser tranquilles, jusqu'à ce qu'ils en sortent d'eux-mêmes (11). Suivant Barbot, lorsqu'un Négre est fatigué de voir

(10) Description de la Guinée par Bosman, p. 376. & Description de la Guinée par Barbot, p. 341.

(11) Bosman, *ubi sup.* p. 377.

Ville de Benin

CARTE D

ET PARTIE DE

Depuis la Riv

Dressée sur les

Lieues M

ROYAUME DE BENIN

Riv. de Benin

de Aguna

Agaton

Arebo

Bododo

Tout ce Païs est coupé par diferens bras de la Riviere de Benin que nous ne connoissons pas.

NEGRES

ROY.E D'AWERI

Aweri

Rio Formosa ou R. de Benin

Rio dos Escravos

Rio Forcado

I. Forcado

Poloma

Riv. de Ramos ou Zames

COSTE

Koto

Côte basse et

Riviere de

Dans laquelle aucun

ne peuvent

Côte n'est pas frequentée

Rio Dodo

Sangame

Cap Formosa

Tome IV. N° 8.

trop longtems quelques-uns de ces Dieux dans sa maison, il appelle le Prêtre voisin, qui doit les porter au Temple du grand Serpent. Mais en supposant, avec Bosman, qu'il soit permis aux Négres de les tirer de la maison d'un Blanc, on a peine à concevoir pourquoi il n'auroit pas la même liberté dans la sienne.

Avanture de Bosman.

Un serpent se plaça un jour au-dessus de la table, où Bosman étoit accoutumé à prendre ses repas; & quoiqu'il fût à la portée de la main, il ne se trouva personne qui eut la hardiesse d'y toucher. Plusieurs jours après, Bosman eut à dîner chez lui quelques Seigneurs du Pays. On parla du serpent. Il leva les yeux sur celui qui étoit au-dessus de sa tête; & le faisant remarquer à ses Hôtes, il leur dit que ce pauvre Fétiche n'ayant pas mangé depuis douze ou quinze jours, étoit menacé de mourir de faim, s'il ne changeoit de quartier. Ils répondirent qu'ils le croyoient plus sensé, & qu'il ne falloit pas douter qu'en secret il ne trouvât le moyen de s'approcher des plats. La raillerie ne fut pas poussée plus loin. Mais le jour suivant, Bosman se plaignit au Roi, devant les mêmes Seigneurs, qu'un de ses Fétiches eût pris la hardiesse de manger depuis quinze jours à sa table sans être invité. Il ajouta que si cet effronté parasite ne payoit pas quelque chose pour sa pension & son logement, les Hollandois seroient forcés de le congédier. Le Roi, qui aimoit cette espece de badinage, le pria de laisser le Fétiche tranquille, & promit de contribuer à sa subsistance. Dès le soir, il envoya un bœuf gras à Bosman (12).

Sentence de mort contre tous les porcs de Juida, pour avoir tué un Fétiche.

Les animaux, qui tueroient ou blesseroient un serpent, ne seroient pas plus à couvert du châtiment que les hommes. En 1697, un porc, qui avoit été tourmenté par un serpent, se jetta dessus & le dévora. Nicolas Pell, Facteur Hollandois, qui fut témoin de cette scène, ne put être assez prompt pour l'empêcher. Les Prêtres porterent leurs plaintes au Roi, & personne n'osant prendre la défense des porcs, ils obtinrent de ce Prince une Sentence qui condamnoit à mort tous les porcs de son Royaume. Des milliers de Négres, armés d'épées & de massues, commencerent aussi-tôt cette sanglante exécution. En vain les maîtres représenterent l'innocence de leurs troupeaux. Toute la race eût été détruite, si le Roi, qui n'avoit pas l'humeur sanguinaire, n'eût arrêté le massacre par un contre-ordre. Le motif qu'il apporta aux Prêtres, pour justifier son indulgence, fut qu'il y avoit assez de sang innocent répandu, & que le Fétiche devoit être satisfait d'un si beau sacrifice. Bosman, dans son second voyage (13), vit un autre carnage de porcs à la même occasion. Aussi-tôt que le maïz commence à verdir, & qu'il est de la hauteur d'un pied, il est ordonné de tenir les porcs renfermés, sous peine de confiscation. C'est dans cette saison que les serpens mettent bas leurs petits; & le lieu qu'ils choisissent est ordinairement quelque champ de verdure. Les Gardes & les domestiques du Roi, parcourent alors tout le Pays. Ils font main-basse sur les porcs, avec d'autant plus de rigueur, que tout ce qu'ils tuent leur appartient. Les serpens noirs détruisent encore plus de Fétiches que les Porcs; sans quoi, dit l'Auteur, ces ridicules divinités multiplieroient tant, que tout le Royaume en seroit couvert (14).

Précaution contre les porcs en faveur des serpens.

(12) Bosman, p. 381. copié par Des Marchais, Vol. II. p. 143.

(13) Des Marchais, *ibid.* p. 141.

(14) Le même, p. 337.

Un Portugais enleve un serpent de Juida.

Malgré les exemples continuels, qui devroient convaincre les Négres que ces animaux peuvent être tués comme d'autres créatures, l'ignorance & la superstition les dispose à croire certaines histoires, que leurs Prêtres inventent pour entretenir leur vénération. Des Marchais en rapporte deux. Un Portugais, arrivé depuis peu sur la Côte, eut la curiosité d'emporter un serpent Fétiche au Bresil. Lorsque son Vaisseau fut prêt à partir, il se procura secrettement un de ces animaux, qu'il renferma dans une boëte; & s'étant mis dans un Canot avec sa proie, il comptoit de se rendre droit à bord. La mer étoit calme. Cependant le Canot fut renversé, & le Portugais se noya. Les Rameurs Négres ayant rétabli leur Canot, retournerent au rivage, & négligerent d'autant moins la boëte, qu'ils avoient vû le Portugais fort attentif à la garder. Ils l'ouvrirent avec de grandes espérances. Quel fut leur étonnement d'y trouver un de leurs Fétiches! Leurs cris attirerent un grand nombre d'Habitans, qui furent informés aussi-tôt de l'audace du Portugais. Mais comme le coupable étoit mort, les Prêtres & la populace fondirent sur tous les Marchands de sa Nation qui étoient dans le Pays, les massacrerent, & pillerent leurs magazins. Ce ne fut qu'après de longues difficultés, & même à force de présens, qu'ils se laisserent engager à permettre que les Portugais continuassent leur commerce.

Embarras d'un Anglois pour avoir tué un serpent.

La seconde histoire n'est pas moins surprenante. Un Anglois, nouvellement débarqué, trouva un de ces serpens dans son lit. Il ignoroit qu'ils ne sont pas redoutables; & n'étant pas mieux informé du respect qu'on leur porte dans le Pays, il tua celui qui venoit troubler son repos. La nuit étoit fort sombre, & personne n'avoit été témoin de son avanture. Cependant, en moins d'un quart d'heure, on entendit d'horribles clameurs autour du Comptoir. La populace menaçoit d'enfoncer les portes, en criant qu'un impie avoit eu l'audace de tuer leur Fétiche. Le Directeur allarmé prit d'abord le parti de faire passer secretement son Anglois au Comptoir de France; il donna ordre en même-tems que le Fétiche fût enterré; & se présentant ensuite à la troupe furieuse, il promit de punir le coupable, si l'on pouvoit prouver que quelque Fétiche eût été tué. Deux ou trois Prêtres obtinrent la liberté d'entrer, pour faire leurs recherches. La surprise du Directeur fut extrême, en les voyant aller directement à la fosse qu'on avoit creusée pour l'animal, & l'en tirer, comme s'il y eut été mis de leurs propres mains. Il se vit dans la nécessité d'employer les présens pour les engager au silence, en attendant qu'il eût fait avertir le Roi, & le Capitaine, Protecteur de sa Nation. Le peuple reçut ordre de se retirer. Mais lorsque le tumulte fut appaisé, les Prêtres emporterent le serpent, & l'enterrerent avec les cérémonies ordinaires (15).

Etranges effets de la superstition.

Enfin, rien n'approche du respect des Négres pour les serpens. Si la pluie manque dans la saison des sémences, ou le beau tems dans celle de la moisson, on ne voit sortir personne après la fin du jour, parce qu'on suppose le serpent irrité, & qu'on croit sa colere encore (16) plus redoutable dans les ténébres. Lorsqu'on veut écarter des Négres incommodes, il suffit de parler mal du serpent. Ils se bouchent les oreilles, & fuient aussi-tôt vers la porte,

(15) Le même, *ibid.* & suiv.

(16) Atkins, p. 114.

Cependant, pour user de cette méthode, il faut être sûr qu'on a quelque part à leur affection; car un Blanc qu'ils n'aimeroient pas seroit exposé à des suites funestes. Dans l'incendie de quelque maison, s'il arrive que le feu consume un serpent, tous les Négres qui apprennent ce malheur donnent de l'argent aux Prêtres, pour les réconcilier avec le Fétiche, dont ils attribuent le malheur à leur propre négligence. D'ailleurs, ils sont persuadés qu'il doit revenir bien-tôt, & qu'il ne manquera pas de venger sa mort sur ceux qui en ont été l'occasion (17).

Temples dédiés aux serpens dans tout le Pays.

Barbot nous apprend que dans toutes les parties du Royaume, il y a des loges ou des Temples pour l'habitation & l'entretien des serpens. C'est apparemment l'explication qu'il faut donner aux termes d'Atkins, lorsqu'il dit que les serpens sont chéris dans leurs maisons, qui s'appellent (18) *Derboys*. Barbot assure (19) que personne ne passe près de leurs loges, sans s'y arrêter pour leur rendre un culte, & pour leur demander leurs ordres. Il ajoute que chacune de ces loges a sa Prêtresse, qui est une vieille femme, entretenue des provisions qu'on offre aux serpens, & qui répond à voix basse aux questions des adorateurs. Elle conseille aux uns de s'abstenir, dans certains jours, de manger de la volaille, du bœuf, ou du mouton; aux autres, de ne pas boire du vin de palmier, ni de la biere. Ces avis sont observés religieusement, avec une crainte continuelle de s'exposer à la vengeance du serpent par la moindre négligence (20).

Temple principal du serpent.

Mais la principale loge, ou le Temple Cathédral, est situé à deux milles (21) de la Ville Royale de *Sabi*, ou de Xavier, sous un grand & bel arbre. C'est dans ce sanctuaire que le chef & le plus gros des serpens fait sa résidence. Il doit être fort vieux, suivant le récit des Négres, qui le regardent comme le premier pere de tous les autres. On assure qu'il est de la grosseur d'un homme, & d'une longueur incroyable (22)

Chemin qui y conduit.

Des Marchais dit que le Temple & le Palais du grand serpent ne sont point à plus d'une demie-lieue à l'Ouest de Xavier ou Sabi, Capitale du Royaume de Juida; que la route qui y conduit est la plus large du Royaume, quoiqu'elle le soit beaucoup moins que les grands chemins de France; que si elle étoit pavée de grandes pierres, elle ressembleroit beaucoup aux restes des anciens chemins d'Italie, parce qu'elle est tout à la fois droite & étroite: Que le Pays n'ayant point d'autres voitures, que des hamacs, portés par deux Négres, il seroit inutile qu'elle eût plus de largeur (23).

Vœux & offrandes qu'on adresse au grand serpent.

Les Habitans de Juida invoquent le grand serpent dans les pluies, & dans les sécheresses excessives, pour la fertilité des terres & l'heureux succès de leurs moissons; dans les affaires qui concernent le bien public & le gouvernement; dans les maladies de leurs bestiaux, ou pour obtenir qu'ils en soient préservés; enfin, dans toutes les nécessités & les peines qui leur paroissent surpasser le pouvoir de leurs Fétiches ordinaires. Avec une si haute opinion du sien, il n'est pas surprenant qu'ils lui fassent des offrandes considérables.

(17) Bosman, p. 381.
(18) Atkins, p. 113.
(19) Barbot, p. 342.
(20) Barbot, *ibid.*
(21) Ce sont des milles Hollandois, qui en valent sept ou huit d'Angleterre. Des Marchais se trompe ici. *Voyez* quelques lignes plus bas.
(22) Bosman, p. 370.
(23) Des Marchais, Vol. II. p. 155.

Côte des Esclaves.

Le Roy sur-tout, à la sollicitation des Prêtres & des Grands, lui envoie de riches présens, dont les Prêtres profitent. C'est ordinairement des bujis, des étoffes de coton & de soye, des commodités de l'Europe & de l'Afrique, des bestiaux, des vivres, & des liqueurs. Mais ces demandes sont si souvent répetées, que le Roi s'en lasse quelquefois, & les rejette. L'Auteur en rapporte un exemple, dont il fut témoin. Un jour qu'il avoit trouvé ce Prince de fort mauvaise humeur, il lui demanda ce qui pouvoit le chagriner. Sa réponse fut qu'il avoit envoyé au serpent, dans le cours de l'année, des présens fort riches, pour obtenir un abondante récolte, & qu'un de ses Grands ne laissoit pas de lui en demander d'autres de la part des Prêtres, en le menaçant d'une année stérile, s'il les refusoit. Il ajouta qu'il en arriveroit tout ce qu'il plairoit au serpent, mais qu'il étoit résolu de ne pas donner davantage ; d'autant plus, que la moitié de ses grains étant déja pourrie dans les champs, il ne pouvoit guéres être plus maltraité (24).

Malaise du Roi contre les Prêtres.

Les présens qu'on fait aux serpens sont beaucoup plus considérables que ceux qu'on offre aux autres Fétiches. Ils ne se bornent point à des bestiaux, de la volaille, & des fruits. Le grand Sacrificateur exige souvent une grosse quantité de marchandises précieuses, telles que des barils de bujis, de la poudre, de l'eau-de-vie, avec des hecatombes de bœufs, de moutons, & de chévres. Ces demandes sont toujours proportionnées aux caprices, aux besoins, & à l'avarice du grand Prêtre, qui les tourne uniquement à son usage, car le serpent est fort satisfait d'un mouton, ou de quelques pieces de volaille qu'on lui sert pour ses repas. Quelquefois le grand Prêtre demande un sacrifice de quelques hommes, ou de quelques femmes. Comme personne n'ose entrer dans le Temple avec lui & ses Ministres, il leur est toujours fort aisé d'emporter les offrandes des Fidéles, & de les appliquer à leurs besoins. D'ailleurs, la superstition du peuple s'aveugle d'elle-même en leur faveur (25).

Fêtes solemnelles à l'honneur du serpent.

Les plus grandes Fêtes qu'on célébre à l'honneur du serpent, sont deux processions solemnelles, qui suivent immédiatement le couronnement du Roi. C'est la mere de ce Prince qui préside à la premiere, & trois mois après, il conduit lui-même la seconde. Chaque année il s'en fait une autre, qui a le Grand Maître de la Maison du Roi pour guide. A l'exception des événemens extraordinaires, telles que les pluies & les sécheresses excessives, une peste, une famine, ou d'autres calamités publiques, le serpent se contente du culte journalier de ses Prêtres, qui consiste en chants & en danses, dont ils accompagnent les offrandes & les présens du peuple. Des Marchais ayant été témoin de la procession qui se fit le 16 d'Avril 1725, après le couronnement du Roi, nous en a laissé la description suivante (26).

Ordre & détail d'une procession.

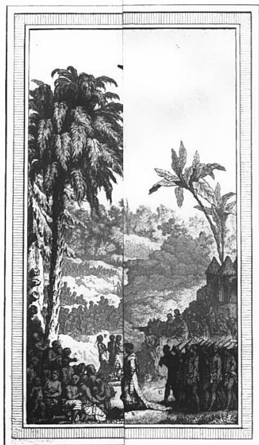
Aussi-tôt que ces processions sont annoncées dans les Provinces, la presse est si grande aux environs de la Ville Capitale, qu'il seroit impossible de passer entre le Temple & la Ville, si la Cour ne donnoit des ordres pour faire ranger le peuple aux deux côtés du grand chemin. On fait marcher

(24) Snelgrave dit que suivant leur tradition, ils ont toujours été délivrés de toutes sortes de maux en invoquant le serpent, p. 47.

(25) Des Marchais, Vol. II. p. 144.

(26) Le même Voyageur remarque que toute la différence, lorsque le Roy s'y trouve en personne, c'est qu'il marche à la même place que sa mere, environné de cinq Princes. *Ibid.* p. 153.

d'abord



T. IV. N.° XVI.



d'abord un grand nombre d'Archers ou de Bedeaux, armés de longues gaules, qui sont chargés de tenir le chemin ouvert, d'y faire regner l'ordre, & de forcer le peuple à s'asseoir en silence sur les talons. Ces Archers sont suivis d'un Corps régulier de Mousquetaires, marchant quatre à quatre, avec leurs Officiers à leur tête. On voit paroître après eux le Trompette Major du Roi, environné de vingt autres Trompettes. Le Tambour Major suit immédiatement, avec vingt autres Tambours, & les Flutes continuent de suivre en même nombre. Ces trois bandes d'instrumens, qui composent la musique ordinaire du Roi, font tout le bruit dont ils sont capables, en se faisant entendre alternativement, ou tous ensemble. Ensuite, on voit venir douze des femmes du Roi, qui portent, deux à deux, les présens de Sa Majesté au serpent, c'est-à-dire, des bujis, de l'eau-de-vie, de la toile, des calicos, & des étoffes de soye. Le Valet de Chambre du Roi suit seul, une canne à la main, la tête nue, & couvert, comme les Grands, d'un pagne qui traîne à terre. Vingt Trompettes viennent après lui, marchant deux à deux. Ils sont suivis de quarante soldats, qui marchent quatre à quatre; ceux-ci de vingt Flutes, deux à deux, & de vingt Tambours dans le même ordre. Douze femmes du Roi paroissent ensuite, avec de grands paniers de roseaux sur la tête, dans lesquels sont les vivres que le Roi présente au serpent. Trois Nains du Roi leur succedent, vêtus richement, avec des pagnes fort longs, qui servent encore à les faire paroître plus petits. Après eux vient le Grand Maître des cérémonies, tête nuë, la canne à la main, comme les autres Grands. Quarante Mousquetaires, quatre à quatre, vingt Tambours, vingt Trompettes, & vingt Flutes remplissent l'intervale suivant. Douze femmes du Roi s'avancent ensuite, chargées des présens de la Reine Mere. Trois Valets de Chambre de la Reine mere paroissent avec son fauteuil. Le dos de cette chaise est attaché aux épaules d'un des trois Valets, & les pieds sont soutenus par les deux autres. Ils sont suivis par trois Nains du Roi, vêtus comme les premiers. Enfin, la Reine Mere paroît seule, avec une canne à la main. Elle est vêtue magnifiquement. Ses pagnes traînent fort loin par-derriere. Sa tête est couverte d'un bonnet rouge, travaillé avec beaucoup d'art & de propreté. Trois Dames du Palais la suivent, en habits fort riches, mais la tête nue. Douze Trompettes, douze Tambours, & douze Flutes du même sexe marchent deux à deux après elles. Le grand Sacrificateur vient le dernier, tête nue, la canne à la main, & vêtu comme les Grands. Cette procession est fermée par un Corps de quarante Mousquetaires, & par un grand nombre d'Archers ou de Bedeaux, qui contiennent le peuple. L'Auteur compta deux cens soixante six hommes, & cent soixante-seize femmes, qui formoient en tout un cortege de quatre cens quarante-deux personnes.

Hommages rendus au serpent.

Tous ces différens Corps arriverent au Palais du serpent, où sans entrer dans la cour, ils se prosternerent à la porte, le visage contre terre, frapant des mains, se couvrant la tête de poussiere, & poussant des cris de joie. Les Musiciens des deux sexes se rangerent des deux côtés, & redoublerent le bruit de leurs instrumens, tandis que les soldats firent un feu continuel de leurs mousquets. Les femmes qui étoient chargées des présens du Roi, & de ceux de la Reine Mere, entrerent ensuite dans la Cour extérieure, & se rangerent sur deux lignes pour attendre la Princesse. Elle entra aussi, & délivra

CÔTE DES ESCLAVES. Personne n'entre dans le Temple.

les présens au grand Sacrificateur. L'Auteur vit entrer avec elle le Valet de Chambre du Roi, le Maître des cérémonies, & les trois Dames du Palais. Mais cette Princesse même ne fut pas admise à l'honneur de voir le serpent. C'est une faveur que les Prêtres n'accordent pas même au Roi. Il ne lui est pas permis d'entrer dans l'édifice. Il rend ses adorations par la bouche du Grand Prêtre, qui lui apporte les réponses de la Divinité. Ensuite la procession retourne à Sabi dans le même ordre.

Diminution de ferveur dans le Roi.

A l'égard de celle qui se fait annuellement, Bosman observe que les Rois de Juida célébroient autrefois cette fête avec beaucoup de magnificence. Non-seulement ils envoyoient des offrandes considérables au serpent; mais ils distribuoient de riches présens aux Seigneurs de leur Cour, & l'usage les engageoit ainsi dans des dépenses excessives. Le Roi qui occupoit le Trône, du tems de ce Voyageur, se lassa d'un joug si pésant; & l'interruption d'une année devint comme une regle pour les années suivantes. Dans la derniere procession que ce Prince avoit faite au Temple du serpent, l'Auteur apprit qu'au grand scandale des Européens, il avoit été accompagné d'un Capitaine François, nommé *Ducas*, qui n'avoit pas fait difficulté de se revêtir d'une peau de tygre, & d'autres ornemens du Pays, pour suivre le Roi dans ce pélérinage. Aujourd'hui ce Prince laisse le soin des cérémonies à ses femmes; ce qui le dispense d'une infinité de frais, qu'il ne pouvoit éviter lorsqu'il s'y trouvoit lui-même.

Revenu que le Roi tire du culte du serpent.

Filles aimées par le serpent.

Cependant le revenu qu'il tire de ce culte n'est pas tout-à-fait méprisable. Tous les ans, depuis le tems où l'on séme le maïz, jusqu'à ce qu'il soit élevé de la hauteur d'un homme, le Roi & les Prêtres, dit le même Auteur, profitent successivement de la superstition publique. Le peuple, dont la crédulité n'a pas de bornes, s'imagine que dans cet intervalle le serpent se fait une occupation, tous les soirs, & pendant la nuit, de rechercher toutes les jolies filles pour lesquelles il conçoit de l'inclination, & qu'il leur inspire une espece de fureur, qui demande de grands soins pour leur guérison. Alors les parens sont obligés de mener ces filles dans un édifice qu'on bâtit près du Temple, où elles doivent passer plusieurs mois pour attendre le rétablissement de leur santé. Ils leur fournissent pendant cette retraite toutes les provisions nécessaires à leur subsistance; & le zéle est si grand pour cette contribution, que les Prêtres n'ont pas besoin alors d'autre secours pour leur entretien. Lorsque le tems des remedes est expiré, & que les filles se croyent guéries d'un mal, dont elles n'ont pas ressenti la moindre atteinte, elles obtiennent la liberté de sortir; mais ce n'est qu'après avoir payé les frais prétendus du logement, & des autres soins. L'une portant l'autre, cette dépense monte à la valeur de cinq livres sterlings; & comme le nombre des prisonnieres est toujours fort grand (27), la somme totale doit être considérable. Chaque Village a son édifice particulier pour cet usage, & les plus peuplés en ont deux ou trois. L'opinion du peuple est que toutes ces sommes appartiennent au serpent; mais l'Auteur assure que le Roi en tire la meilleure part (*).

Elles sont renfermées dans un édifice particulier.

Dans le premier voyage que Bosman fit sur cette Côte, on lui raconta qu'une

(27) Bosman, *ubi sup.* p. 371.

(*) Des Marchais raconte la même chose, avec quelques circonstances différentes, Vol. II. p. 171.

fille n'avoit pas été plûtôt touchée du serpent, qu'elle devenoit furieuse. Il compare cette fureur à celle des anciennes Bacchantes, ou des Prêtresses qui rendoient les Oracles. On l'assura que dans leurs transports elles brisoient tout ce qui tomboit sous leurs mains, & que jusqu'au moment qu'elles étoient renfermées, elles commettoient mille actions diaboliques. Aux doutes qu'il témoignoit sur la verité de ces récits, on répondoit qu'il ignoroit toute la puissance du serpent, & que ce grand Fétiche étoit capable de faire venir une fille à lui, avec quelque soin qu'on pût la lier ou l'enchaîner dans sa maison. Mais un Négre assez sensé, dont l'Auteur s'attira la confiance & l'amitié, lui découvrit naturellement le fond du mystere. Les Prêtres ont l'adresse d'engager, par des présens ou des menaces, les filles qui n'ont point encore eu de commerce avec le serpent, à pousser des cris affreux dans les rues, pour feindre ensuite qu'il les a touchées, & qu'il leur a commandé de se rendre à l'édifice. Avant qu'on ait pû venir au secours, elles prétendent que le serpent a disparu; & continuant de donner les mêmes marques de fureur, elles mettent leurs parens dans la nécessité d'obéir à l'ordre du Fétiche. Lorsqu'elles sortent du lieu de leur retraite, elles sont menacées d'être brûlées vives si elles révelent le secret. La plûpart s'en trouvent assez bien pour n'avoir aucun intérêt à le découvrir; & celles mêmes qui auroient eû quelque sujet de mécontentement, sont persuadées que les Prêtres sont assez puissans pour exécuter leurs menaces.

Côte des Esclaves.

Explication du mystere.

Le même Négre apprit à l'Auteur ce qui lui étoit arrivé avec une de ses propres femmes. Elle étoit jolie; & s'étant laissée séduire par quelque Prêtre, elle s'étoit mise à crier pendant la nuit, à faire la furieuse, & à briser tout ce qui se présentoit autour d'elle. Mais le Négre, qui n'ignoroit pas la cause de sa maladie, la prit par la main, comme s'il eut été résolu de la mener au Temple du serpent, & la conduisit au contraire à quelques Marchands Brandebourgeois, qui faisoient alors leur cargaison d'Esclaves sur la Côte. Lorsqu'elle s'apperçut qu'il étoit disposé sérieusement à la vendre, sa folie l'abandonna au même instant. Elle se jetta aux pieds de son mari, elle lui demanda pardon avec beaucoup de larmes, & lui ayant promis solemnellement de ne jamais retomber dans la même faute, elle obtint grace pour la premiere. Le Négre convenoit que cette démarche avoit été fort hardie, & que si les Prêtres en avoient eû le moindre soupçon, elle lui auroit peutêtre couté la vie.

Avanture d'un Négre avec sa femme.

Pendant que l'Auteur étoit à Juida, le Roi fit renfermer une de ses filles dans l'édifice du serpent. Elle avoit donné aussi des signes de fureur. Cependant elle n'y demeura qu'aussi long-tems que l'usage le demande, & toutes les autres filles qui s'y trouverent avec elle, obtinrent la liberté à son occasion. Le jour qu'on lui accorda celle de sortir, elle fut ramenée au Palais avec beaucoup de magnificence, accompagnée de celles qui étoient sorties dans le même tems. L'Auteur la vit dans sa marche. Elle étoit nue, & sans autre pagne qu'une écharpe de soye, passée entre les jambes. Sa tête & ses bras étoient fort ornés de bijoux. S'étant arrêtée avec ses compagnes dans la premiere cour du Palais, elle y fit toutes sortes d'extravagances, au bruit de plusieurs instrumens de musique. Quelques Négres firent remarquer à l'Auteur que c'étoit un reste de sa premiere folie, dont il ne seroit pas aisé de la

Une fille du Roi est aimée du serpent.

CÔTE DES ESCLAVES. Lui de cet artifice.

guérir, parce qu'elle étoit sortie du Temple avant le terme. Tous les Habitans de quelque distinction s'empresserent de lui apporter des présens ; & la foule fut si grande, que chacun ne pouvant trouver l'accès libre, ces libéralités durérent pendant trois jours. Ainsi, de quelque maniere qu'on veuille expliquer cette avanture, la Princesse reçut des sommes considérables pour sa guérison, tandis que les autres filles étoient obligées d'acheter la même faveur à grand prix.

S'il se trouve quelques Négres assez raisonnables pour reconnoître l'imposture, le désir de plaire au Roi & la crainte des Prêtres les forcent au silence. L'Auteur en fut témoin dans son dernier voyage. La femme du Capitaine Thom, Négre de la Côte d'Or, que sa conduite avoit fait choisir par les Anglois pour leur interpréte, avec la qualité de Capitaine, devint furieuse ou folle, & rejetta sur le serpent la cause de sa maladie. Thom, pour qui la Religion du Pays étoit étrangere, au lieu d'envoyer sa femme au Temple du serpent, la chargea de chaînes, & la tint renfermée. Elle en conçut une fureur si réelle, qu'elle trouva le moyen de faire porter ses plaintes jusqu'aux Prêtres. La qualité d'Etranger, & la différence des Religions ne leur permirent point de se venger ouvertement du mari, mais ils l'empoisonnerent sécretement ; & si le poison n'eût pas la force de lui ôter la vie, il le fit tomber du moins dans une paralysie, qui lui ôta l'usage de la langue & de tous les membres. Bosman, qui le laissa dans cette triste situation à son départ, ignora toujours s'il s'étoit rétabli (28).

Aventure du Capitaine Thom.

Division du sacerdoce entre les deux sexes.

Le ministere de la Religion est partagé ici entre les deux sexes. Les Prêtres & les Prêtresses sont si respectés, que ce seul titre les met à couvert du dernier supplice pour toutes sortes de crimes. Cependant le dernier Roi ne fit pas difficulté de violer cet usage, du consentement de tous les Grands. Un Prêtre s'étant engagé dans une conspiration contre l'Etat, & contre la personne du Roi (29), ce Prince le fit punir de mort, avec plusieurs autres coupables.

Grand-Prêtre du serpent.

Les *Féticheres* ou les Prêtres ont, suivant Atkins, un Chef qui les gouverne, & qui n'est pas moins consideré que le Roi. Son pouvoir balance même assez souvent l'autorité royale, parce que dans l'opinion qu'il converse familierement avec le grand Fétiche, tous les Habitans le croyent capable de leur causer beaucoup de mal ou de bien. Il profite habilement de cette prévention pour humilier le Roi, & pour forcer également le Maître & les Sujets de fournir à tous ses besoins (30).

Des Marchais observe que ce grand Prêtre, ou ce grand Sacrificateur, est le seul qui puisse entrer dans l'appartement secret du serpent, & que le Roy même ne voit cette Idole redoutée qu'une fois dans le cours de son régne, lorsqu'il lui présente les offrandes, trois mois après son couronnement. Suivant le même Auteur, le grand Sacerdoce est héréditaire dans une même famille, dont le Chef joint cette dignité suprême à celle de Grand du Royaume, & de Gouverneur de Province. Tous les autres Prêtres sont dépendans de lui, & soumis à ses ordres (31). Leur Tribu est fort nombreuse.

Cette dignité est héréditaire.

(28) Bosman, *ubi sup.* p. 371. & suiv.
(29) Le même, p. 384.
(30) Atkins, p. 113. & suiv.
(31) Le Grand-Prêtre s'appelle Beti, apparemment parce qu'il est Gouverneur de la Province de ce nom.

Les mâles (32) se trouvent Prêtres, par le droit de leur naissance. Il est aisé de les reconnoître aux marques & aux cicatrices qu'on leur fait sur le corps dès leur premiere jeunesse. Leur habit ordinaire n'est pas différent de celui du peuple; mais ils ont le droit de se vêtir comme les Grands, lorsqu'ils sont capables de cette dépense.

Côte des Esclaves.

Occupations des Prêtres.

Les Prêtres du Royaume de Juida, & le grand Sacrificateur même (33), n'ont aucun revenu fixe. Ils exercent le trafic, comme le commun des Négres. Si le hazard les favorise, & que par le nombre de leurs femmes, de leurs enfans, & de leurs esclaves, ils puissent cultiver une grande étendue de terres, nourrir beaucoup de bestiaux, acheter des Esclaves, & les revendre avec avantage; la considération qu'on a pour eux augmente avec leur fortune. Mais le plus sûr de leurs revenus vient de la crédulité du peuple, qu'ils pillent à leur gré par toutes sortes d'artifices. On voit des familles entieres, ruinées par leurs extorsions. La plûpart des Grands, qui sont les esprits forts, ou plûtôt qui n'ont aucun principe de Religion, regardent leurs Prêtres comme autant d'imposteurs & de fripons. Ils en font l'aveu aux Blancs, qui s'attirent leur confiance. Mais leur conduite est fort opposée à leurs sentimens. La crainte du peuple, qui est le jouet continuel de l'adresse des Prêtres & l'instrument de leur malignité, les force de se couvrir en public d'un masque de Religion.

Prêtresses nommées Bétas.

Les femmes, qui sont élevées à l'Ordre de Bétas ou de Prêtresses, affectent beaucoup de fierté, quoiqu'elles soient nées souvent d'une concubine Esclave. Elles se qualifient particuliérement du titre d'*Enfans de Dieu*. Tandis que toutes les autres femmes rendent à leurs maris des hommages servils, les Bétas exercent un empire absolu sur eux & sur leurs biens. Elles sont en droit d'exiger qu'ils les servent, & qu'ils leur parlent à genoux. Aussi les plus sensés d'entre les Négres n'épousent-ils guéres de Prêtresses, & consentent-ils encore moins que leurs femmes soient élevées à cette dignité. Cependant s'il arrive qu'elles soient choisies sans leur participation, la loi leur défend de s'y opposer, sous peine d'une rigoureuse censure, & de passer pour gens irréligieux, qui veulent troubler l'ordre du culte public (34).

Etranges formalités de leur élection.

Des Marchais rapporte les formalités qui s'observent dans l'élection des Prêtresses. On choisit, chaque année, un certain nombre de jeunes vierges, qui sont séparées des autres femmes, & consacrées au serpent. Les vieilles Prêtresses sont chargées de ce soin. Elles prennent le tems où le maïz commence à verdir; & sortant de leurs maisons, qui sont à peu de distance de la Ville, armées de grosses massues, elles entrent dans les rues en plusieurs bandes de trente ou quarante, elles y courent comme des furieuses, depuis huit heures du soir jusqu'à minuit, en criant *Nigo bodiname*, c'est-à-dire dans leur langue, *Arrêtez, prenez*. Toutes les jeunes filles, de l'âge de huit ans jusqu'à douze, qu'elles peuvent arrêter dans cet intervale, leur appartiennent de droit; & pourvû qu'elles n'entrent point dans les cours ou dans les maisons, il n'est permis à personne de leur résister. Elles seroient soutenues par les Prêtres, qui acheveroient de tuer impitoyablement ceux qu'elles n'auroient pas déja tués de leurs massues.

(32) Des Marchais, Vol. I. p. 136.
(33) Le même, Vol. II. p. 151.
(34) Description de la Guinée par Bosman, p. 384. & suiv.

CÔTE DES ESCLAVES.

Sort des jeunes filles qui sont choisies.

Ces vieilles Furies conduisent dans leurs cabanes les jeunes personnes qu'elles ont enlevées. Elles ont des appartemens qui ne sont destinés qu'à cet usage, où elles les tiennent renfermées pour les instruire, & pour leur donner la marque du serpent. Les parens néanmoins doivent être avertis du lieu où sont leurs filles; & loin de s'en affliger, la plûpart se croyent fort honorés de voir tomber le choix sur leur sang. Il s'en trouve même qui offrent volontairement une fille ou deux au service du serpent. Les Prêtresses parcourent ainsi toutes les parties du Royaume. Elles employent ordinairement quinze jours à cette course; à moins que le nombre de filles qui leur manque ne soit rempli plûtôt. S'il ne l'est pas, dans l'espace même de quinze jours, elles continuent leurs enlevemens nocturnes.

Leur éducation.

Les jeunes filles sont traitées d'abord avec beaucoup de douceur dans leur cloître. On leur fait apprendre les danses & les chants sacrés qui servent au culte du serpent. Mais la derniere partie de ce noviciat est très-sanglante. Elle consiste à leur imprimer dans toutes les parties du corps, avec des poinçons de fer, des figures de fleurs, d'animaux, & sur-tout de serpens. Comme cette opération ne se fait point sans de vives douleurs, & sans une grande effusion de sang, elle est suivie fort souvent de fiévres dangéreuses. Les cris touchent peu ces impitoyables vieilles; & personne n'osant approcher de leurs maisons, elles sont sûres de n'être pas troublées dans cette barbare cérémonie. La peau devient fort belle après la guérison de tant de blessures. On la prendroit pour un satin noir à fleurs. Mais sa principale beauté, aux yeux des Négres, est de marquer une consécration perpétuelle au service du serpent. Cette qualité attire à ces jeunes filles le respect du peuple, & leur donne quantité de privileges, dont le principal est de tenir dans une profonde soumission les hommes qui font la folie de les épouser. Un mari qui entreprendroit de corriger ou de répudier une femme de cette classe, s'exposeroit à la fureur de tout le Corps des Prêtresses. Aussi-tôt que l'instruction est achevée, & les blessures parfaitement guéries, on assure les jeunes Bétas que c'est le serpent qui les a marquées. Quelque idée qu'elles ayent de leur sort, elles feignent de croire tout ce qu'on leur dit; sur-tout, lorsqu'on leur répete avec beaucoup de force, que si elles répondent mal à leur élection, ou si elles révelent les misteres qu'on leur a communiqués, elles seront emportées & brûlées vives par le serpent. Alors, leurs Maîtresses prennent l'occasion de quelque nuit fort obscure, pour les reconduire dans leurs familles. Elles les laissent à la porte, avec ordre d'appeller leurs parens, qui ne manquent guéres de les recevoir avec joie, & d'aller rendre graces au serpent de l'honneur qu'il a fait à leur famille. Quelques jours après, les vieilles Prêtresses viennent demander aux parens le prix qu'elles jugent à propos d'exiger pour le logement & le maintien de leurs éleves. Il n'en faut rien rabattre, si l'on ne veut qu'il soit doublé ou triplé, sans aucune espérance de diminution. Ces contributions se divisent en trois parts, dont l'une appartient au grand Sacrificateur, l'autre aux Prêtres, & la troisiéme aux Prêtresses.

Maniere dont elles retournent dans leur famille.

Leur mariage avec le serpent.

Les jeunes filles rentrent dans l'ordre de leurs familles, avec la liberté de retourner quelquefois au lieu de leur consécration, pour y répeter les instructions qu'elles ont reçues. Lorsqu'elles deviennent nubiles, c'est-à-dire, vers l'âge de quatorze ou quinze ans, on célébre la cérémonie de leurs nôces avec

le serpent. Les parens, fiers d'une si belle alliance, leur donne les plus beaux pagnes, & la plus riche parure qu'ils puissent se procurer dans leur condition. Elles sont menées au Temple. Dès la nuit suivante, on les fait descendre dans un caveau bien vouté, où l'on dit qu'elles trouvent deux ou trois serpens qui les épousent par commission. Pendant que le mistere s'accomplit, leurs compagnes, & les autres Prêtresses, dansent & chantent au son des instrumens, mais trop loin du caveau pour entendre ce qui s'y passe. Une heure après, elles sont rappellées, sous le nom de femmes du grand serpent, qu'elles continuent de porter toute leur vie. On ne sçauroit douter, remarque l'Auteur, que ces Commissaires du serpent ne soient des créatures plus propres au mariage que les Reptiles; d'autant plus, que les fruits de cette avanture sont toujours de l'espece humaine. Le jour suivant, on reconduit les jeunes Prêtresses dans leur famille; & du même jour elles participent à toutes les offrandes qui sont présentées au serpent leur mari. S'il se présente quelque Négre pour les épouser, il les obtient aussi facilement qu'une fille ordinaire; mais c'est à condition de les respecter, comme le serpent même, dont elles portent l'empreinte. Il est obligé de ne leur parler qu'à genoux, de leur accorder tout ce qu'elles désirent, & de se soumettre constamment à leur autorité. Ces femmes sont distinguées par le nom de Bétas. Elles demeurent rarement sans maris, sur-tout lorsqu'elles ont un peu d'agrément naturel. Celles qui ne trouvent pas l'occasion de se marier vendent leurs faveurs au public (35).

Côte des Esclaves. Explication de leur imposture.

Les vieilles Prêtresses sont celles qui ayant perdu leurs maris, ou ne s'étant jamais mariées, se retirent dans des habitations particulieres, qui peuvent être comparées à nos Couvents. Atkins les regarde comme autant de vieilles débauchées, qui font un trafic infâme des jeunes filles qu'elles prennent sous leur conduite. Il fut informé, dit-il, que les riches Cabaschirs sont ordinairement les premiers qui composent avec elles pour la séduction de ces jeunes victimes. Elles persuadent sans peine à ces innocentes créatures, qu'ayant eu des conférences avec le serpent, il leur a déclaré ses intentions & ses ordres. Après leur avoir fait connoître celui qui doit être favorisé, elles leur montrent l'art de se rendre plus aimable à ses yeux, pour se mettre en droit d'augmenter le prix, à mesure qu'elles échauffent ses désirs. Elles font envisager aux jeunes filles, pour fruit de leur complaisance, des récompenses extraordinaires dans le Pays du serpent, qu'elles leur représentent comme un lieu de délices. Elles ajoutent que le serpent même y paroîtra beaucoup plus aimable, & qu'il ne prend ici sa plus laide forme, que pour donner plus de mérite à leur obéissance. La moindre indiscrétion d'une fille, continue le même Auteur, seroit punie de mort; & personne n'oseroit accuser une Prêtresse, ou soutenir quelque chose en Justice contre son témoignage (36).

Infâme trafic des vieilles Prêtresses.

Leur habileté à séduire les jeunes.

Il est à propos d'observer que Bosman parle des filles qui sont renfermées à titre de furieuses, & qu'il les distingue de celles qu'on arrête pour le Sacerdoce. Atkins fait soigneusement la même distinction; au lieu que Des Marchais les confond toutes sous le nom de Prêtresses, sans dire un seul mot de celles qui ne sont que furieuses. Cette différence ne peut venir que d'un peu plus

(35) Des Marchais, Vol. II. p. 144. & suivantes.
(36) Voyage d'Atkins, p. 114. & suiv.

Côte des Esclaves.

ou moins d'exactitude dans les informations; car leurs récits font les mêmes, à l'exception de quelques circonstances. Ainsi, faute d'attention, l'un peut avoir compris que les filles furieuses devenoient Prêtresses; & l'autre avoit conçu, que les Prêtresses étoient sujettes à des accès de fureur.

Réflexions d'Atkins sur l'origine du culte du serpent.

Concluons cet article par quelques réflexions d'Atkins, sur l'origine du serpent & de son culte. Cet Ecrivain, qui ignoroit apparemment la tradition des Négres, ou qui la regardoit comme une fable ridicule, remonte jusqu'au tems de Salomon; & supposant qu'Ophir, où ce Prince envoyoit ses Flottes, ne pouvoit être que Sophola, il s'imagine qu'elles alloient jusqu'à la Côte d'Or, & qu'elles y laisserent quelques notions du serpent, que Moyse éleva dans le désert. Les paons, dont parle le texte sacré, étoient, suivant le même Auteur, des oiseaux à couronne. Il conçoit, dit-il, que Gordon (37) peut ne s'être pas trompé, lorsqu'il a jugé que la loi de Moyse s'est introduite autrefois dans quelques Régions de la Nigritie. Cette conjecture lui paroît extrêmement fortifiée par la ressemblance de plusieurs dénominations, & ... certaines coutumes que les Négres ont reçues vraisemblablement des Juifs, sur-tout de celle de la Circoncision, qui est en usage dans presque toutes les parties de la Côte. Il croit aussi fort probable que les Egyptiens, de qui Abraham l'avoit empruntée, puissent l'avoir transmise eux-mêmes, avec leur commerce, dans toutes ces Régions de l'Afrique. Il ne voit, dit-il, que deux objections à former contre cette opinion; la premiere, que la communication de ces usages auroit pu se faire plus aisément par les Malayens ou les Turcs Négres qui habitent le milieu de l'Afrique; la seconde, que chez les Mahometans la Circoncision n'est pas observée comme un précepte, mais comme une simple tradition.

Autre explication du même culte.

D'autres se sont figurés que le culte du serpent parmi les Négres de Juida, comme celui du bœuf, de la vache, du crocodile, & du chat parmi les Egyptiens, ne doit sa naissance qu'à l'utilité de toutes ces créatures. En Egypte, les crocodiles & les chats faisoient la guerre aux reptiles qui ravageoient les fruits. Ici les serpens, que les Négres honorent, combattent d'autres especes de serpens vénimeux, & détruisent différentes sortes de vermines qui nuisent beaucoup aux productions de la terre.

CHAPITRE VI.

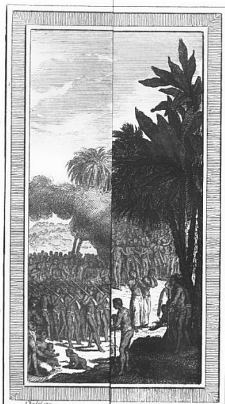
Gouvernement du Royaume de Juida.

Administration de la Justice.

C'EST entre les mains du Roi & de ses Grands que réside l'autorité suprême, avec l'administration civile & militaire. Mais dans les cas de crime, le Roi fait assembler son Conseil, qui est composé de plusieurs personnes choisies, leur expose le fait, & recueille les opinions. Si la pluralité des suffrages s'accorde avec ses idées, la Sentence est exécutée sur le champ. S'il n'approuve pas le résultat du Conseil, il se réserve le droit de juger, en vertu de son autorité suprême.

(37) Voyez sa Grammaire chronologique, p. 327.

Il



T. IV. N.° XX.

Côte des Esclaves. Crimes capitaux du Pays. Supplice des meurtriers.

Il y a peu de crimes capitaux dans le Royaume de Juida. Le meurtre & l'adultere avec les femmes du Roi sont les seuls qui soient distingués par ce nom. Quoique les Négres craignent beaucoup la mort, ils s'y exposent quelquefois par l'une ou l'autre de ces deux voies. Dans l'espace de cinq ou six ans, Bosman vit exécuter deux meurtriers. Ils furent éventrés vifs, leurs entrailles arrachées & brûlées. Ensuite, les corps furent remplis de sel, & placés sur un pieu au milieu de la place publique. Quatre ans après, un Négre qui avoit été surpris dans un commerce familier avec une des femmes du Roi, fut conduit au lieu de l'exécution, c'est-à-dire, en plein champ. Là, il fut placé sur une petite élévation, pour servir de but à plusieurs Grands, qui s'exercerent à lui lancer leurs zagaies. Il souffrit beaucoup dans ce barbare amusement. Ensuite, aux yeux de la coupable, qui fut amenée près de lui, on lui coupa la partie qui l'avoit rendu criminel, & on l'obligea de la jetter lui-même au feu. On leur lia aussi-tôt à tous deux les mains & les pieds. Ils furent jettés dans une fosse assez profonde; & l'Exécuteur de la Justice puisant de l'eau bouillante dans une chaudiere voisine, les en arrosa par dégrés, jusqu'à ce que la chaudiere fut à demi vuide. Alors il versa le reste de l'eau dans la Fosse, qui fut bouchée de terre aussi-tôt; & les deux coupables se trouverent ensevelis.

Jeune homme arrêté au Palais en habit de femme.

Deux ans après cette exécution, le Roi fit arrêter dans son Palais un jeune homme qui s'y étoit renfermé en habit de femme, & qui avoit obtenu les faveurs de plusieurs Princesses. La crainte d'être découvert lui avoit fait prendre la résolution de passer dans quelqu'autre Pays; mais un reste d'inclination l'ayant retenu deux jours près d'une femme, il fut pris avec elle sur le fait. Il n'y eut point de supplice assez cruel pour lui arracher le nom de ses autres maitresses. Il fut condamné au feu. Mais lorsqu'il fut au lieu de l'exécution, il ne put s'empêcher de rire en voyant plusieurs femmes, qui avoient eu de la foiblesse pour lui, fort empressées à porter du bois pour son bucher. Il déclara publiquement quelles étoient là-dessus ses idées, mais sans faire connoître les coupables par leur nom (38).

Supplice de deux adulteres.

La rigueur de la Loi, sur cet article, rend les femmes extrêmement circonspectes dans leurs intrigues, sur-tout les femmes du Roi. Elles se croient obligées de s'aider mutuellement par toutes sortes de services. Mais l'attention des hommes est si exacte sur leur conduite, qu'elles évitent rarement de fâcheuses découvertes. La sentence de mort suit immédiatement le crime, & les circonstances de l'exécution sont terribles. Les Officiers du Roi font creuser deux fosses, longues de six ou sept pieds, sur quatre de largeur & cinq de profondeur. Elles sont si près l'une de l'autre, que les deux criminels (39) peuvent se voir & se parler. Au milieu de l'une, on plante un pieu, auquel on attache la femme, les bras derriere le dos. Elle est liée aussi par les genoux & par les pieds. Au fond de l'autre fosse, les femmes du Roi font un amas de petits fagots. On plante, aux deux bouts, deux petites fourches de bois. L'amant est lié contre une broche de fer, & serré si fortement qu'il ne peut se remuer. On place la broche sur les deux fourches de bois, qui servent comme de chenets. Alors on met le feu aux fagots. Ils

(38) Description de la Guinée par Bosman, p. 357. & suiv.

(39) Voyez la Figure, qui est copiée d'après Bosman.

Côte des Esclaves.

sont disposés de maniere, que l'extrêmité de la flamme touche au corps & rôtit le coupable par un feu lent. Ce supplice seroit d'une horrible cruauté, si l'on ne prenoit soin de lui tourner la tête vers le fond de la fosse; de sorte qu'il est quelquefois étouffé par la fumée avant qu'il ait pû ressentir l'ardeur du feu. Lorsqu'il ne donne plus aucun signe de vie, on délie le corps, on le jette dans la fosse, & sur le champ elle est remplie de terre.

Aussi-tôt que l'homme est mort, les femmes sortent du Palais au nombre de cinquante ou soixante, aussi richement vêtues qu'aux plus grands jours de fête. Elles sont escortées par les gardes du Roi, au son des tambours & des flutes. Chacune porte sur la tête un grand pot rempli d'eau brûlante, qu'elles vont jetter, l'une après l'autre, sur la tête de leur malheureuse compagne. Comme il est impossible qu'elle ne meure pas dans le cours de ce supplice, on délie aussi-tôt le corps, on arrache le pieu & l'on jette l'un & l'autre dans la fosse, qui est remplie de pierres & de terre.

Punition pour les femmes des Grands.

Si c'est la femme d'un Grand qui est surprise en adultere, le mari est en droit de la punir de mort, ou de la vendre aux Européens. Lorsqu'il se détermine à lui ôter la vie, il lui fait couper la tête ou la fait étrangler par l'Exécuteur public, sans être obligé de rendre compte au Roi de sa conduite, pourvu qu'il paye les frais de l'exécution. Mais comme son pouvoir ne s'étend point sur l'homme qui l'a deshonorée, à moins que le prenant sur le fait il ne lui ôte aussi-tôt la vie, il implore la justice du Roi, qui condamne ordinairement le coupable à mort.

Exécution dont Des Marchais fut témoin.

En 1725, Des Marchais fut témoin d'une exécution de cette nature. Un Grand s'étant plaint au Roi qu'un Particulier avoit débauché sa femme, ce Prince, après avoir examiné les preuves, porta une Sentence qui condamnoit l'offenseur, dans quelque lieu qu'il pût se trouver, à être battu jusqu'à la mort & son corps exposé aux bêtes sauvages. Les Officiers de la Justice de Sabi commencerent sur le champ leurs recherches; & l'ayant trouvé qui rentroit dans sa propre maison, ils l'assommerent à coups de massues, & laisserent le corps exposé dans le même lieu. Ce présent chagrina beaucoup les voisins. Ils représenterent au Grand-Maître du Palais qu'un cadavre infectoit le quartier, & le supplierent d'obtenir des ordres du Roi pour le faire transporter en plein champ. Cet Officier, qu'on n'avoit pas manqué d'interesser par quelques présens, fit des sollicitations fort pressantes. Mais le Roi répondit: » Que si l'adultere n'étoit pas puni avec rigueur, le repos » des familles seroit troublé continuellement; que le corps demeureroit » dans le même lieu jusqu'à ce qu'il fût pourri ou dévoré; que c'étoit au » Peuple à profiter de cette leçon, pour ne jamais souiller le lit d'autrui. Il permit néanmoins que pendant le jour on couvrît le cadavre d'une natte, en laissant le visage exposé à la vûe du Public, afin que le Criminel fût connu aussi long-tems qu'on pourroit distinguer ses traits. Cette punition s'étendit plus loin; car il fit présent à l'offensé de tous les effets du coupable, de ses femmes & de ses Esclaves, avec la liberté de les vendre ou d'en disposer à son gré (40).

LeRoi se sert quelquefois de ses femmes, pour l'exécution des arrêts qu'il

(40) Des Marchais, Vol. II. p. 66. & suivantes.

Côte des Esclaves.

Sentences exécutées par des femmes.

prononce. Il en détache trois ou quatre cens, avec ordre de piller la maison du Criminel & de la détruire jusqu'aux fondemens. Comme il est défendu de les toucher, sous peine de mort, elles remplissent tranquillement leur commission. A l'arrivée de l'Auteur, un Négre de sa connoissance fut informé qu'on le chargeoit de certains crimes, & que les ordres étoient déja donnés pour le pillage & la ruine de sa maison. Son malheur étoit si pressant, qu'il ne lui restoit pas même le tems de se justifier. Mais se rendant témoignage de son innocence, loin de prendre la fuite, il résolut d'attendre chez lui les femmes du Roi. Elles parurent bien-tôt; & surprises de le voir, elles le presserent de se retirer, pour leur laisser la liberté d'exécuter leurs ordres. Au lieu d'obéir, il avoit placé autour de lui deux milliers de poudre; & leur déclarant qu'il n'avoit rien à se reprocher, il jura que si elles s'approchoient il alloit se faire sauter, avec tout ce qui seroit autour de lui. Cette menace leur causa tant d'effroi, qu'elles se hâterent de retourner au Palais, pour rendre compte au Roi du mauvais succès de leur entreprise. Les amis du Négre l'avoient servi dans l'intervalle (41), & les preuves de son innocence parurent si claires, qu'elles firent revoquer la sentence. Suivant le même Auteur, c'est toujours à ses femmes que le Roi confie l'exécution de sa justice dans la Ville de Sabi. Lorsqu'il a condamné quelqu'un au châtiment, il les fait partir en troupe, armées chacune d'une longue gaule. Dans ces occasions, elles sont suivies de la populace, qui les respecte beaucoup. En arrivant à la maison du Criminel, elles lui declarent les ordres du Roi. Jamais elles n'y trouvent d'opposition; & se mettant à piller, à détruire ou à brûler, c'est l'ouvrage de quelques minutes. Les Rois ont établi la même méthode, pour humilier quelquefois les Grands, lorsqu'ils sont choqués de leur orgueil. Ils en usent rarement; car, malgré tous les droits d'une autorité despotique, ils craignent leur Noblesse. Cependant lorsqu'ils peuvent donner une couleur de justice au prétexte, ils envoient deux ou trois mille femmes pour ravager les terres de ceux qui manquent de soumission pour leurs ordres, ou qui rejettent des propositions raisonnables. Le respect va si loin pour ces femmes, que personne ne pouvant les toucher sans se rendre coupable d'un nouveau crime, le rébelle aime mieux prêter l'oreille à des propositions d'accommodement, que de se voir dévorer par une légion de furies, ou que de violer une loi fondamentale de l'Etat. Les privileges des Grands, ajoute le même Voyageur, produisent quelquefois de fâcheux effets dans le Royaume de Juida (42).

Maniere dont le Roi humilie les Grands.

Amendes pécuniaires.

Ce que c'étoit que le Capitaine Carter.

La plûpart des autres crimes sont punis par des amendes pécuniaires au profit du Roi. Du tems de Bosman, il n'employoit pas d'autres ministres pour l'exécution de ces petites sentences, que le Capitaine *Carter*, son principal Favori, que l'Auteur a crû pouvoir nommer l'*Ame du Roi*, parce que ce Prince n'entreprenoit rien sans sa participation. Ce Carter étoit revêtu du titre de *Capitaine Blanco*, en qualité d'Agent général, ou de Ministre, pour toutes les affaires qui regardoient les Européens & leur Commerce. Il joignoit de la droiture à beaucoup d'habileté & d'experience.

Dans une accusation sans preuves, le coupable est obligé de se justifier par

(41) Bosman, *ubi sup.* p. 367.

(42) Des Marchais, *ubi sup.* p. 200.

Côte des Esclaves. Epreuve & purgation des accusés.

les Fétiches, avec les mêmes formalités que sur la Côte d'Or, ou de subir une autre épreuve, qui est beaucoup plus commune. On le conduit sur le bord d'une riviere, qui coule près du Palais royal, & dont la propriété, suivant l'opinion des Négres, est de noyer sur le champ tous ceux qui ont la conscience chargée de quelque crime. Mais comme les Négres sont habiles nâgeurs, Bosman, qui fut témoin plusieurs fois de cette cérémonie, ne vit jamais aucune preuve de la qualité des eaux. L'accusé, après s'être justifié, n'en paye pas moins une certaine somme au Roi; & l'Auteur s'imagine que cette méthode de purgation n'a pas d'autre but. Les Vicerois ou les Gouverneurs de Province s'attribuent les mêmes droits dans leur Gouvernement (43) & font tourner à leur profit toutes les amendes imposées pour les crimes. Barbot, qui fait le même récit, ajoute que si le Criminel se noye par quelqu'accident, les Négres font bouillir son corps, & le mangent en haine du crime. Mais il n'assure pas, dit-il, que cet usage soit certain. Il parle, avec plus de certitude, d'une autre cérémonie, qui se pratique ordinairement dans les contrats, & que les Négres appellent *boire dios*, par un mélange de François & de Portugais. Les deux Parties font chacune leur petit trou dans la terre. Elles y font tomber quelques goutes de leur propre sang; & les mêlant avec un peu de terre, elles en avalent une petite partie. Cette maniere de promettre ou de répondre, passe pour l'engagement le plus sacré. Deux Négres, liés par ce serment, n'ont plus que les mêmes interêts & la même fortune. Ils n'ont rien de secret l'un pour l'autre, & tous deux sont persuadés que la moindre infidelité leur couteroit la vie (44).

Autre épreuve.

Crédit, dettes, & maniere dont les créanciers se font payer.

Quoique le crédit soit ici peu connu dans le Commerce, on est quelquefois forcé de l'employer. Mais si le débiteur se reconnoît insolvable, le Roi accorde au créancier le droit de le vendre, lui, sa femme & ses enfans, jusqu'à la concurrence de la somme. Les créanciers jouissent ici d'un droit fort extrraordinaire, dont le Roi même & les Grands ne sont pas dispensés. S'il a demandé trois fois, en présence de quelques témoins, ce qui lui est dû justement par une personne que son rang ou sa puissance ne lui permettent pas d'arrêter, & si ce débiteur refuse de le satisfaire, il a droit de se saisir du premier Esclave qu'il rencontre, sans s'informer à qui il appartient. Les Esclaves des Européens sont seuls à couvert de cette étrange loi. Mais, en mettant la main sur sa proie, il doit dire à haute voix : « J'arrête cet Esclave par la tête, pour telle somme qui m'est dûe par un tel. Les maîtres de l'Esclave sont obligés de payer la somme en vingt-quatre heures, sans quoi le créancier peut le vendre, pour se payer de ses propres mains. Dans ce dernier cas, c'est le maître de l'esclave qui devient le créancier du débiteur. Aussi ceux qui ont recours à cette méthode, ne manquent-ils pas de saisir l'Esclave de quelque personne riche & puissante, parce qu'ils en sont plus sûrs du recouvrement de ce qui leur est dû. Si ce n'est point assez d'un Esclave, le créancier a droit d'en arrêter plus d'un. Cette pratique a ses inconveniens comme ses avantages. Elle procure une espece de justice au créancier; mais elle expose souvent le riche à payer la dette du pauvre.

La loi du talion fort en usage.

Le même Auteur observe que la Loi du talion est ici fort en usage. Le meur-

(43) Bosman, p. 359.

(44) Description de la Guinée par Barbot, p. 337. & suiv.

tre est puni par la mort du meurtrier, & la mutilation par la perte du même membre. A force de sollicitations, on obtient quelquefois du Roi le changement du dernier supplice en un bannissement (45) perpétuel. Les biens & la famille du Criminel sont confisqués au profit du Roi; c'est ainsi que les innocens sont enveloppés dans le châtiment du Criminel. Les incendiaires sont punis par le feu. Ce crime n'est pas commun dans le Pays; mais si le vol y étoit puni avec la même rigueur, le Royaume de Juida seroit désert depuis long-tems. Cependant un voleur convaincu, qui ne peut restituer ce qu'il a pris, est vendu pour l'esclavage (46).

CÔTE DES ESCLAVES.

Prisons.

Le Roi & les Grands ont des prisons pour la garde des criminels & des Esclaves qu'on leur confie. On convient avec eux d'un certain prix; mais ils répondent alors du dépôt, & doivent payer la valeur de chaque prisonnier qui s'échape (47).

Succession & couronnement des Rois.

On lit dans Des Marchais un détail fort circonstancié de toutes les cérémonies qui s'observent au couronnement des Rois. Il assure d'abord que le Royaume est héréditaire & passe toujours à l'aîné des fils, à moins que par des raisons essentielles à l'Etat, les Grands ne se croient obligés de choisir un de ses freres, comme on en vit l'exemple en 1725. Dans toutes les régions habitées par les Négres, depuis le Sénegal jusqu'à Rio Volta, quoique les Rois soient toujours pris dans la famille royale, la succession descend aux enfans des sœurs. Mais les Habitans du Royaume de Juida ont meilleure opinion de la sagesse des femmes, & la succession mâle est admise sans exception; avec cette seule réserve, qu'elle tombe sur le premier fils qui est né au Roi depuis son couronnement, & que ceux qu'il avoit auparavant n'ont aucune prétention à la Couronne (48).

Education fort étrange de l'héritier présomptif de la Couronne.

Une autre loi, qui n'est pas moins inviolable, c'est qu'aussi-tôt que le successeur est né, les Grands le transportent dans la Province de *Zinghé* (49), sur la frontiere du Royaume, à l'Ouest, pour y être élevé comme un homme privé, sans aucune connoissance de son rang & des droits de sa naissance, & sans les instructions qui conviennent au Gouvernement. Personne n'a la liberté de le visiter ni de recevoir ses visites. Ceux qui sont chargés de sa conduite, n'ignorent pas qu'il est fils du Roi; mais ils sont obligés, sous peine de mort, de ne lui en rien apprendre & de le traiter comme un de leurs enfans. Le Roi qui occupe aujourd'hui le trône gardoit les pourceaux du Négre qu'il prenoit pour son pere, lorsque les Grands vinrent le reconnoître pour leur Souverain (50), après la mort de son prédecesseur. Il est aisé, dit l'Auteur, de pénétrer les motifs d'une éducation si singuliere. Comme il se trouve appellé au Gouvernement d'un Royaume dont il ignore les interêts & les maximes, il est obligé de prendre l'avis des Grands, dans toutes sortes d'occasions, & de se remettre sur eux du soin de l'administration. Ainsi le pouvoir se perpétue d'autant plus sûrement entre leurs mains, que leurs dignités & leurs titres sont héréditaires, & que c'est toujours l'aîné des enfans mâles qui succede au rang & à la fortune de son pere (51).

(45) Barbot, p. 337.
(46) L'usage est le même sur la Côte d'Or.
(47) Des Marchais, Vol. II. p. 169.
(48) Le même.
(49) Quelques Cartes mettent *Zuigué*.
(50) Ce Réglement doit être fort moderne, car vingt-cinq ans auparavant Bosman vit les trois fils aîné du Roi à Sabi.
(51) Des Marchais, Vol. II. p. 42. & suivantes.

Côte des Esclaves. Tems du couronnement des Rois de Juida.

Le nouveau Roi n'est pas couronné immédiatement après son accession au trône, c'est-à-dire, en arrivant de Zinghé. Il se passe plusieurs mois, & quelquefois des années entieres avant cette cérémonie. Les Grands, qui ont le droit d'en fixer le tems, prennent là-dessus leur interêt pour regle. Cependant ils ne peuvent différer plus de sept ans. Mais, dans cet intervalle, l'administration est entre leurs mains. Le Roi est servi & respecté, sans avoir la liberté de sortir du Palais. Enfin, lorsque le jour du couronnement est indiqué, ce Prince assemble un Conseil de tous les Grands, où la conduite qu'ils ont tenue jusqu'alors est approuvée. Une décharge de dix-huit piéces d'artillerie avertit le Public, à onze heures du soir, que le Conseil est fini. Les cris de joie retentissent aussi-tôt dans la Ville de *Sabi* ou *Xavier*, & se répandent si promptement de Village en Village, que dans un Royaume si peuplé ils passent en moins d'une heure jusqu'aux Parties les plus éloignées de la Capitale.

Demandes du grand Sacrificateur.

Dès le jour suivant, le *Beti*, ou le Grand-Sacrificateur, ne manque point de se rendre au Palais à dix heures du matin, & de déclarer au Roi, de la part du Serpent, qu'il faut commencer par le juste hommage qu'il doit au grand Fétiche du Royaume. Comme personne n'ignore que ce redoutable Dieu est muet, on n'est pas surpris qu'il fasse connoître ses intentions par son Ministre. Mais s'il demandoit, dans cette occasion, les plus belles & les plus cheres femmes du Roi, ce Prince seroit obligé de les lui abandonner. L'Auteur n'apprit point qu'il eût jamais poussé si loin la cruauté. Au couronnement d'Amar, qui regne aujourd'hui à Juida, il fut assez raisonnable pour se contenter d'un bœuf, d'un cheval, d'un mouton & d'une poule. Ces quatre animaux furent sacrifiés dans l'enceinte du Palais, & portés ensuite, avec beaucoup de cérémonies, au milieu de la Place publique. Des deux côtés de ces victimes on plaça neuf petits pains de millet, enduits d'huile de palmier. Le Grand-Sacrificateur planta, de ses propres mains, un pieu de neuf ou dix pieds de long, sur lequel il arbora une piéce d'étoffe en forme d'étendart ou de pavillon. Toute la cérémonie se passa au bruit des tambours, des flutes & des trompettes, accompagné des acclamations du Peuple. Les carcasses des quatre bêtes furent abandonnées aux oiseaux de proie, avec défense à tous les Négres d'y toucher, sous peine de mort.

Procession des femmes.

Aussi-tôt que les victimes furent exposées, les femmes du Roi, de la troisiéme classe, c'est-à-dire, celles qui par leur âge ou par d'autres raisons ne peuvent plus servir aux plaisirs du Roi (52), sortirent du Palais au nombre de dix-huit, sous une escorte de quarante mousquetaires, précedées des flutes du Roi & de quatre tambours. La principale marchoit la derniere, & portoit une statue de terre, qui représentoit un enfant assis. En arrivant à la Place publique, elle déposa la statue près des victimes. Ces femmes chanterent dans leur marche une espece d'hymne, qui s'accordoit fort bien avec la musique. A leur passage, tout le Peuple se prosterna religieusement, tandis que des deux côtés l'air retentissoit d'une infinité de décharges, qui durerent jusqu'à leur retour.

Après ces deux cérémonies, tous les Grands se rendirent en foule au Pa-

(52) Ce titre sera mieux expliqué dans la suite.

Les Grands rendent hommage au trône.

lais. Ils sont ornés, dans ces occasions, de ce qu'ils ont de plus riche & de plus éclatant. Leurs tambours, leurs flutes, leurs trompettes, marchent devant eux en fort bon ordre, & leurs Esclaves viennent, bien armés, à leur suite. Ils entrent sans se dépouiller de leurs habits, parce que le Roi ne se présente pas d'abord. Ils se prosternent successivement devant le trône, quoique vuide, & sortent aussi-tôt, dans le même ordre qu'ils sont entrés. Ces hommages durent pendant quinze jours. Les femmes du Roi se livrent, dans cet intervalle, aux transports de leur joie. On n'entend que des cris & des décharges du canon & de la mousqueterie. Le Peuple & les Grands sont dans une agitation qu'on prendroit pour une yvresse continuelle. Il faut renoncer au sommeil pendant ces quinze jours & suivre le torrent public, qui n'est qu'un emportement tumultueux de réjouissances & de plaisir.

Le droit de couronner le Roi appartient à un Seigneur d'Ardra.

Les Grands, après avoir rendu leur hommage, députent un d'entr'eux au Royaume d'Ardra, avec un cortége magnifique, pour amener un des Grands de ce Royaume, dont la famille est en possession, depuis un tems immémorial, de couronner les Rois de Juida. Ce Seigneur est défrayé, avec tout son train. Il est traité avec toutes sortes de respects sur la route. Lorsqu'il arrive à deux lieues de Sabi, il trouve des chevaux & des voitures qu'on lui a préparés. Mais, comme s'il avoit besoin de repos après un voyage de quinze ou vingt lieues, on lui propose de s'arrêter pour reprendre haleine. Il passe quarante jours dans ce lieu. On lui fait même entendre que lui, ni personne de sa suite, ne doit approcher de Sabi avant l'expiration de ce terme. Cependant il reçoit la visite de tous les Grands du Royaume, qui le traitent avec beaucoup de distinction, & qui le comblent de présens & de caresses. Le Roi lui envoie, deux fois la semaine, une grande abondance de provisions. Ce sont les femmes de la troisiéme classe qui portent les plats sur leur tête, précedées par la musique royale, & suivies d'une garde de dix fusiliers. Aussi-tôt que les quarante jours sont expirés, le Roi fait inviter un hôte si respectable à faire son entrée dans Sabi, en le faisant assurer qu'il y sera reçu avec joie, & qu'il trouvera un logement digne de lui près du Palais. Le Seigneur d'Ardra reçoit gravement le messager royal. Il répond qu'il se rendra volontiers aux desirs du Roi; mais qu'il attend des nouvelles du Roi d'Ardra son maître, qui doit l'informer si le Roi de Juida, suivant l'ancien Traité qui subsiste entre les deux Couronnes, a fait réparer la grande porte d'*Offra* (53), Capitale du Royaume d'Ardra. En recevant cette réponse, le Roi de Juida fait partir pour Offra des Commissaires, qu'il charge de cette réparation, & qui reviennent ensuite avec un Officier du Roi d'Ardra, pour rendre témoignage que la porte est réparée & que rien ne s'oppose plus au couronnement.

Condition nécessaire au couronnement.

Entrée du Seigneur d'Ardra dans la Ville de Sabi.

Après cette déclaration, tous les Grands, accompagnés de leur suite ordinaire & d'un prodigieux concours de peuple, vont prendre le Seigneur d'Ardra & le conduisent pompeusement à la Ville. Il y est reçu au bruit du canon & des acclamations du peuple. On l'introduit dans l'appartement qui lui est destiné près du Palais. Le Roi le fait complimenter à son arrivée, &

(53) L'Auteur, ou l'Editeur, s'est ici trompé grossiérement; car, suivant sa propre Carte, Offra est proche de Jaquin, & la Capitale d'Ardra est *Assem*.

CÔTE DES ESCLAVES.

donne ordre qu'il soit servi par ses propres Officiers. Chaque jour, au matin, il lui fait renouveller les mêmes complimens. Le troisiéme jour il le reçoit à l'audience. Cette cérémonie s'exécute avec beaucoup d'éclat. Le Seigneur ne quitte point ses habits. Il s'avance vers le Roi sans se prosterner, & lui parle debout.

Intervalle jusqu'au jour du couronnement.

Pendant les cinq premiers jours il ne rend aucune visite aux Grands du Royaume. Ils sont occupés, avec le Peuple, à faire des processions au Temple du grand Serpent, pour demander à cette puissante Divinité que leur nouveau Maître gouverne avec autant de justice & de bonté que son prédécesseur, qu'il rende le Commerce florissant, qu'il fasse observer les loix, & qu'il maintienne les droits & la liberté du Peuple. C'est l'unique occupation du jour. Toutes les nuits sont employées à des festins mutuels, aux chants, à la danse, accompagnés d'acclamations & du bruit continuel des Instrumens de musique & de l'artillerie. Les Etrangers, qui ne sont point accoutumés à cet étrange vacarme, se croient menacé de devenir sourds.

Cérémonie du couronnement.

Le cinquiéme jour, au soir, une décharge de neuf coups de canon avertit le Peuple que le Roi doit être couronné le jour suivant; qu'il doit paroître sur son trône dans une cour du Palais destinée à cette cérémonie, & que les portes seront ouvertes au Public. D'un autre côté, ce Prince a l'attention de donner avis de cette grande fête aux Directeurs des Comptoirs de l'Europe, & l'honnêteté de les y inviter. Une nouvelle si agréable est reçue du Peuple avec de nouveaux transports de joie. Les Grands vont passer la nuit suivante avec le Seigneur d'Ardra, qui doit faire la cérémonie du couronnement. Ils l'emploient dans une conversation douce, accompagnée de priéres; & lorsqu'ils sont fatigués de ces deux exercices, ils se mettent à boire & à fumer, pour s'empêcher de dormir. Chacun de ces deux points est essentiel à la cérémonie.

Ordre de l'Assemblée.

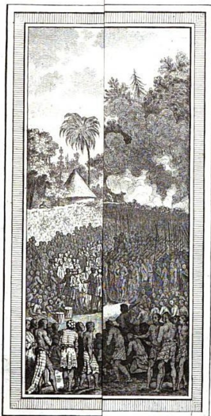
Le sixiéme jour (54), à cinq heures du soir, le Roi sort du Palais, accompagné de quarante de ses principales femmes. Elles sont vêtues des plus précieuses étoffes de soie qui se trouvent dans le magasin royal ou dans les Comptoirs Européens. On les croiroit chargées, plûtôt que parées, de colliers d'or, de pendans, de brasselets, de chaînettes d'or & d'argent, & des plus riches joyaux. Le Roi lui-même est couvert de ce qu'il a de plus magnifique. Il porte sur la tête un casque doré, avec quantité de plumes rouges & blanches. Dans cet état, il traverse les cours du Palais, environné de ses gardes, & va s'asseoir sur son trône. C'est un grand fauteuil doré, sur le dos duquel on voit les armes de France; ce qui le fait assez reconnoître pour un présent de la Compagnie Françoise. Il est placé devant un grand édifice en forme de porche, à l'Est du Palais, dans l'angle d'une cour qui porte le nom de Couronnement. Le Roi y est assis sur un coussin de velours galonné d'or. Il a sous ses pieds un autre coussin, qui n'est pas moins riche. Des Marchais nous représente l'ordre des principaux Personnages qui composent cette auguste Assemblée. Les quarante femmes du cortége étoient assises à la gauche du Roi. Les Européens étoient à sa droite, dans des fauteuils placés sur la même ligne. Doringouin, Directeur de France; l'Auteur & les

Situation du Roi.

(54) Voyez la Figure.

autres

3280



T. IV. N.o XVII.

autres Officiers François touchoient immédiatement au côté du Roi. Les Officiers Anglois étoient après eux, & ceux de Hollande après les Anglois. Les Portugais occupoient la derniere place. Les domestiques de chaque Comptoir étoient assis derriere leurs maitres, à la réserve d'un François, qui portoit l'étendart de sa Nation. Mais tandis que les François, les Anglois & les Hollandois étoient dans une situation si commode, le Directeur Portugais & ses Facteurs demeuroient debout & la tête découverte; circonstance fort humiliante pour cette fiere Nation, dont l'autorité est tellement affoiblie à la Cour de Juida, que si les Négres insultent un Portugais, il n'a pas la liberté de les frapper; au lieu qu'un François, sur lequel un Négre leveroit la main, est en droit de le tuer, sans autre assujettissement que d'expliquer au Roi l'injure qu'il a reçue.

Circonstance humiliante pour les Portugais.

Le Roi avoit à sa droite un de ses Grands, avec un parasol à la main; ornement très-inutile, puisque la cérémonie se faisoit pendant la nuit. Cependant le parasol étoit d'un riche drap d'or, brodé d'or & d'argent, & bordé de franges d'or. Le manche, haut de six pieds, étoit doré, & soutenoit au sommet un cocq de bois doré, de grandeur naturelle. L'Officier qui le portoit, se donnoit beaucoup de mouvement pour l'agiter sans cesse & pour rafraîchir le Roi. Un autre Grand, à genoux devant lui, l'éventoit avec un pagne de soie de la grandeur d'une serviette. Deux Nains du Roi, qui étoient debout vis-à-vis de lui, lui représentoient alternativement les bonnes qualités de son Prédécesseur, & l'exhortoient non-seulement à les égaler par l'imitation, mais à les surpasser. Ces deux petites créatures conclurent leur harangue par des vœux pour la prospérité du Roi & pour la durée de son regne.

Harangue qu'on fait au Roi.

Après ces complimens, on vit paroître le Seigneur d'Ardra, dont l'Office est de présider au couronnement. Il fut amené avec beaucoup de pompe & de cérémonies, au bruit du canon, de la mousqueterie, des tambours, des trompettes & des flutes. On l'introduisit dans la cour avec toute sa suite; mais elle s'arrêta, pour le garder à quelque distance. Il s'avança seul vers le trône, en saluant le Roi d'une simple inclination de tête, & sans se prosterner. Ensuite, il lui fit un petit discours sur la cérémonie qu'il avoit l'honneur d'exécuter; & prenant entre ses mains le casque que ce Prince portoit sur la tête, il se tourna vers le peuple. Alors un signal fit cesser la musique, & toutes les acclamations; l'assemblée demeura quelques momens dans un profond silence. Le Seigneur d'Ardra prononça d'une voix haute & distincte: » Peuple, » voilà votre Roi. Soyez-lui fidéle, & vos prieres seront écoutées du Roi » d'Ardra mon Maître. Il répeta trois fois cette courte harangue; & remettant le casque sur la tête du Roi, il fit à ce Prince une profonde révérence. Le canon, la mousqueterie, la musique, & les acclamations recommencerent avec une nouvelle ardeur, tandis que plusieurs Grands reconduisirent le Seigneur d'Ardra jusqu'à son appartement, & que le Roi, suivi de ses femmes, de ses Gardes, & des Européens, retourna tranquillement au Palais. Les Européens s'arrêterent à la porte, & lui firent leur compliment à l'entrée. Tous les habits & les ornemens qu'il a portés dans cette occasion, appartiennent au Seigneur d'Ardra; mais comme la superstition feroit tirer un mauvais augure de cet usage, s'il étoit observé à la lettre, le Seigneur se contente d'un riche présent que le Roi lui envoie le lendemain, avec quinze Esclaves.

Fonctions du Seigneur d'Ardra.

Discours qu'il adresse au Peuple.

Ses droits après la cérémonie.

CÔTE DES ESCLAVES.

ou leur valeur en marchandises. Il part ensuite, pour retourner dans son Pays, sans pouvoir s'arrêter plus de trois jours après la Fête. Le lendemain de son couronnement, le Roi ne manque jamais de distribuer des présens considérables entre les Grands de son Royaume. Mais ils sont obligés, à leur tour, de lui en faire de beaucoup plus précieux. On passe quinze jours en réjouissances, & la fête se termine par une procession solemnelle au Temple du serpent (55).

Revenus de la Couronne de Juida.

Sans pouvoir fixer les revenus de la couronne de Juida, l'Auteur est persuadé qu'ils doivent monter à des sommes considérables, tant en monnoye du Pays, qu'en marchandises. Ils consistent dans le produit des terres royales, dans les droits que les Officiers du Roi levent sur tout ce qui se vend & qui s'achete, dans les présens des Comptoirs de l'Europe, & dans les Impôts établis sur les marchandises; enfin, dans les amendes & les confiscations.

Maniere dont les terres sont cultivées à Juida.

La Couronne a des terres, non-seulement aux environs de Sabi, mais encore dans plusieurs Provinces du Royaume; & c'est de-là que viennent toutes les provisions de la Maison royale. Mais comme elles excédent la consommation ordinaire, le surplus se vend avec beaucoup d'avantage, & fait une des meilleures parties du revenu royal. Ces terres sont cultivées sans aucune dépense de la part du Roi. Ses droits sont si absolus sur le travail de ses Sujets, qu'il ne leur fournit pas même de l'eau pour se rafraîchir, & qu'ils ne peuvent cultiver leurs propres terres, qu'après avoir achevé la culture des siennes. Ce service se renouvelle trois fois chaque année. On tire trois coups de canon pour signal, le soir du jour qui précede le travail. Dès le lendemain, à la pointe du jour, les Grands conduisent leur monde au Palais du Roi, où l'on commence par des danses & des chants qui durent l'espace d'un quart d'heure. La moitié de la troupe est armée comme pour la guerre, avec des tambours, des trompettes, & des flutes. L'autre moitié n'a pour armes que des pelles, seul instrument du labourage. Le fer de ces pelles, qui sont de la fabrique du Païs, est large à peu près comme la main. Il a peu d'épaisseur. Le manche est courbé (56) en angle droit. Cet instrument est si commode pour le travail, que le laboureur n'a pas besoin de se baisser.

Cultures des terres royales dans les Provinces.

Pendant que le peuple chante & danse à la porte du Palais, les Grands reçoivent les ordres du Roi, par la bouche de son premier Valet de Chambre. Ensuite, toute la troupe se rend aux lieux assignés. Les gens armés s'y mettent à danser, au son de leur musique, près des Grands qui ont l'inspection du travail; & les ouvriers commencent vivement leur tâche, en suivant à chaque coup de bêche la mesure des tambours & des flutes. Cet exercice a l'air d'un amusement, plus que d'un ouvrage pénible. La terre est ouverte en hauts sillons, & ceux du champ royal doivent être plus élevés que les autres. Deux jours après, on plante, ou l'on seme. Chaque jour au soir, tout le monde retourne à la porte du Palais, où les danses & les chants recommencent, tandis que les Grands rendent compte au Roi du progrès de l'ouvrage. Ensuite, chacun se retire chez soi. Comme toutes les terres roya-

(55) Des Marchais, Vol. II. p. 54. & suivantes.

(56) Des Marchais, *ubi sup.* p. 80. & 105.

les ne sont point aux environs de Sabi, les Gouverneurs des Provinces sont chargés de prendre les mêmes soins pour celles qui sont situées dans leur département. Les moissons passent dans des magazins, sans qu'il en coute au Roi la moindre dépense. C'est par les mêmes services que le Palais Royal & le Temple du grand Serpent sont embellis ou reparés, sous la direction du Grand Maître, & du Grand Sacrificateur.

Côte des Esclaves.

Revenus & droits du Roi. Comment ils se levent.

Si l'on considere la petitesse du Pays, les taxes & les droits royaux vont fort loin. Le Roi leve un impôt sur tout ce qui se vend au Marché, & sur tout ce qui entre dans le Pays (57), de quelque nature que soient les marchandises. Ce Droit, dit l'Auteur, n'est point affermé comme en Europe, à la ruine manifeste du commerce. Il est levé par les gens mêmes du Roi, qui se dispersent en grand nombre dans les routes & les passages. Ceux qui seroient convaincus de vol ou de corruption, se croiroient fort heureux d'en être quittes pour la confiscation de leurs biens. Les moindres punitions (58) sont la perte de leur liberté, & la ruine de leur famille. Cependant il se glisse tant d'abus dans l'exercice de ces commissions, que le Roi ne tire pas le quart de ses droits. Il seroit extrêmement riche, s'il y avoit plus d'honneur & de fidélité dans ceux qu'il emploie.

Six Doüanes, qui sont établies (59) au passage des rivieres & à l'entrée de son Royaume, lui font un autre revenu, qui n'est pas moins considérable. Celles des frontieres n'étant pas fixées, les Officiers nuisent beaucoup au commerce par leurs exactions arbitraires. Personne n'en est exempt, à la reserve des Européens, & des Grands du Royaume, avec leurs Domestiques (60).

Taxe sur le poisson.

Des Marchais observe que la seule taxe qui se leve chaque jour sur le poisson, suffiroit pour rendre un Roi Négre fort riche, s'il en recevoit la quatriéme partie. Le produit de ce Droit est employé à l'habillement de ses femmes; car celles qui approchent de sa personne, doivent toujours être (61) magnifiquement vêtues. Bosman assure que les deux principaux péages de l'Eufrates & de la Torri, grandes & belles rivieres, dont l'une coule dans le Pays de Popo, l'autre dans celui de Jakin, rapportent chacun la valeur de cent Esclaves; ce qui ne fait pas néanmoins plus de la moitié du profit des Collecteurs, tant ces deux rivieres fournissent de poisson pour les Marchés publics. La confiscation des biens & des personnes, produit aussi de grosses sommes. Mais Bosman juge, comme tous les autres Voyageurs, qu'il n'en revient pas le quart au Roi. Ce Prince n'est pas payé plus fidélement des amendes & des péages de toutes les Provinces, dont les Gouverneurs devroient lui rendre la moitié. Enfin, le Royaume de Juida, quoiqu'un des moins étendus de la Guinée, sans or, sans yvoire, & sans autres marchandises précieuses, est un des plus riches & des plus florissans de toute la Côte, par le seul commerce des Esclaves; d'où l'on doit conclure quelles sont les richesses du Roi, qui tire cinq *Gallinas* de bujis pour chaque Esclave qui se vend dans ses Etats. Il y a, suivant Bosman, trois Collecteurs en chef pour ce commerce. Chacun d'eux se fait payer une risdale par Esclave, à titre de droit royal. Mais, avec la même infidélité que tous les autres, ils s'entendent si bien avec les Marchands, qu'il

Amendes & confiscations.

Commerce des Esclaves.

(57) Description de la Guinée par Bosman, p. 361.
(58) *Ibid.*
(59) Des Marchais, *ubi sup.* p. 81.
(60) Des Marchais, *ubi sup.* p. 81.
(61) Le même, p. 188.

n'en revient rien au Roi. Les malversations sont plus difficiles, lorsque le payement se fait en bujis, parce que la somme se paye dans la présence du Roi, & qu'il reçoit alors les droits de ses propres mains. Encore arrive-t'il souvent que les Seigneurs viennent la demander pendant la nuit, pour tromper leur Maître; & les Européens, qui ont besoin continuellement de leur secours, ne peuvent la leur refuser lorsqu'ils la demandent (62).

Droits sur les Vaisseaux de l'Europe.

Les Droits, sur les marchandises qui se transportent par mer, font un revenu moins sujet à la fraude, ou à la corruption. Chaque Vaisseau de l'Europe paye ici, pour le droit du commerce, la valeur de vingt Esclaves (63), sans y comprendre les présens, qui sont toujours en pure perte pour le Capitaine ou les Facteurs. Bosman fait monter les frais de chaque Vaisseau, en péages & droits de commerce, à quatre cens livres sterling; & quelquefois (64), dit-il, on voit arriver ici cinquante Bâtimens dans le cours d'une année, quoique dans d'autres tems il n'en vienne pas la moitié de ce nombre. Les seuls présens qu'il reçoit des Capitaines & des Facteurs montent souvent à de fort grosses sommes. En un mot, répete le même Auteur, il seroit un des plus puissans Princes de ces Régions, s'il n'étoit pas trompé.

Dépenses indispensables du Roi.

D'un autre côté, quelque riche qu'il puisse être, les occasions ne lui manquent pas (65) pour employer ses richesses. Outre les sommes qu'il fournit tous les jours pour la destruction des Popos, pour la conquête d'Offra, pour la dépense de sa Maison, & pour le culte du grand serpent, il entretient constamment quatre mille hommes; & quoiqu'il regarde ses Sujets comme autant d'Esclaves, il est obligé, lorsqu'il les employe, de les payer assez libéralement (66).

Présens que le Roi fait aux Européens.

Les présens que ce Prince accorde aux Européens font une autre charge, qui va quelquefois bien loin dans le cours d'une année, sur-tout lorsqu'il prend de l'inclination pour leur personne & qu'il aspire à leur estime. Il fournit leur table de moutons, de porcs, de volaille, & de bœuf; sans compter le pain, la biere, & les fruits. Pendant l'administration de Bosman, le Roi traitoit la Nation Hollandoise avec plus de considération que toutes les autres, & leur envoyoit souvent une double portion de vivres. Mais ses dispositions changerent beaucoup dans la suite, sur-tout, lorsque la conduite du commerce fut abandonnée aux Capitaines de Vaisseaux, qui s'accommodant mal aux manieres d'une Contrée si polie, ne garderent pas plus de ménagement qu'avec les Négres des Côtes voisines. L'Auteur prévit aisément la décadence de leurs affaires. Aussi le mécontentement du Roi ne manqua-t'il point de lui faire hausser considérablement le prix des Esclaves. Je passe légérement sur cette matiere, ajoute Bosman (67), pour ne pas mortifier les Matelots, qui croyent entendre le commerce aussi-bien que les Facteurs.

Officiers & Grands du Royaume de Juida.

Le Monarque qui régnoit alors à Juida aimoit le faste dans toutes les occasions d'éclat. Il suffisoit de jetter les yeux sur les Officiers qu'il avoit établis,

(62) Bosman, p. 362.
(63) Des Marchais, Vol. II. p. 80. & 187.
(64) Bosman, *ubi sup.* p. 362.
(65) Des Marchais, *ubi sup.* p. 187. & suivantes.
(66) Bosman, p. 362.
(67) Bosman, *ubi sup.* Des Marchais, contraire à tous les autres, dit que les richesses du Roi doivent être d'autant plus considérables, que sa dépense est fort bornée. Vol. II. p. 187.

pour se former une juste idée de ses généreuses inclinations. Les dignités qu'il confere se divisent en trois classes. La premiere, est celle des Viceroіs, qui portent ici le titre de *Fidalgos* (68) & de *Governadors*. C'est le premier état du Royaume. Ils commandent avec autant d'autorité dans leurs Provinces, & tiennent une Cour aussi brillante que le Roi même. La seconde est celle des Grands Capitaines, dont la plûpart sont aussi Vicerois. La troisiéme comprend les Capitaines ordinaires. Elle est fort nombreuse. Chaque Officier de cet Ordre a le titre qui lui est propre, tel que ceux de Capitaine du Marché, Capitaine des Esclaves, Capitaine des Prisons, Capitaine du Rivage, &c. Enfin, toutes les affaires, & tous les lieux qui concernent le Roi, ont leur Capitaine, avec un titre qui le distingue. On compte encore un plus grand nombre de Capitaines honoraires, ou sans Office. Tous ces Postes s'achetent à prix d'argent; mais en les vendant bien cher, l'adresse du Roi consiste à faire regarder sa nomination comme une faveur (69).

CÔTE DES ESCLAVES.

Les Grands Conseils d'État s'assemblent ici pendant la nuit; à moins (70) qu'une occasion pressante n'oblige de déroger à cet usage.

Respect des Habitans pour leur Roi.

Quoique l'éducation & la personne du Roi ayent été fort négligées avant qu'il soit monté sur le Trône, à peine est-il reconnu pour Maître, que tous ses Sujets paroissent oublier qu'il est homme, & le regardent comme une Divinité, dont ils n'approchent plus qu'avec un respect mêlé de frayeur. Aucun Négre du Pays n'a la liberté de paroître devant lui (71), s'il n'est appellé par ses ordres, ou reçu avec sa permission. On ne s'avance vers lui qu'à genoux, & l'on se prosterne sur le ventre en approchant. Ceux qui vont le saluer au matin, s'étendent à terre devant la porte du Palais, baisent trois fois la poussiere, & prononcent, en frapant des mains, quelques mots d'adoration. Ensuite, ils s'avancent en rampant jusqu'au lieu d'où il reçoit leur hommage, & répétent la même formule de compliment. Un mot de sa bouche les fait trembler. Mais aussi-tôt qu'il a tourné la tête, ils oublient leur frayeur; & ne se souvenant pas mieux de ses ordres, ils se flatent de pouvoir l'appaiser, ou le tromper par quelques mensonges (72).

Suivant Des Marchais, ils avancent en rampant, jusqu'à ce que le Roi frappe des mains pour leur donner la permission de parler. Ils s'expliquent alors, mais d'une voix basse, en peu de mots, & le visage serré contre-terre. Personne, dit le même Auteur, sans en excepter les Grands du Royaume, n'est exempt de cette humiliation servile. Le Grand Capitaine du Palais & le Grand Sacrificateur ont la liberté d'entrer dans l'appartement du Roi, sans en demander la permission; mais ils ne peuvent lui parler qu'avec la même cérémonie.

Audiences des Grands.

L'audience qu'il accorde aux Vicerois mêmes differe peu, pour le fond, de celle des autres Sujets. Un Viceroi qui veut faire sa cour, ou communiquer quelque chose à son Maître, commence par lui faire demander la permission de se rendre au Palais. Après l'avoir obtenue, il part accompagné, ou plûtôt escorté de tous ses gens armés, avec ses Trompettes, ses Tambours, &

(68) Ces mots, qui sont pris des Portugais, marquent le pouvoir qu'ils ont eu dans un Pays où ils sont aujourd'hui fort méprisés.

(69) Bosman, p. 362.

(70) Des Marchais, Vol. II. p. 62.

(71) Le même, p. 43.

(72) Bosman, p. 365.

Côte des Esclaves. Excès de leur humiliation.

ses Flutes. En arrivant à la premiere porte, ses Mousquetaires font leur décharge, sa musique fait entendre le bruit des instrumens, & le reste de sa suite pousse des cris de joie. Il entre dans la premiere cour avec tout son monde; mais c'est pour s'y dépouiller de ses habits, de ses bracelets, de ses bagues, & de ses autres ornemens. Il se couvre d'un pagne grossier, de roseaux, ou de joncs; & dans cet état, il est conduit par les Officiers du Palais royal jusqu'à la porte de la salle d'audience, où il se prosterne comme le plus vil Sujet. Il se retire avec les mêmes témoignages de respect & d'humilité. Dans l'intervale, tous les gens de son cortége, qui l'attendent au milieu de la premiere cour, y demeurent prosternés le visage contre terre. Lorsqu'il les a rejoints, il reprend ses habits, & donne avis au Roi de son départ par le même bruit de sa mousquéterie & de sa musique, qui avoit annoncé son arrivée (73).

Ils n'en sont pas moins indépendans.

Les embarras, ou l'humiliation de ce cérémonial, rend les visites des Grands fort rares, s'ils n'y sont forcés nécessairement par l'ordre du Roi, ou par leurs propres intérêts. On auroit peine à nommer, dans l'Univers, un Pays où la dépendance des Grands se fasse moins sentir d'ailleurs, que dans le Royaume de Juida. Non-seulement ils partagent le gouvernement avec le Roi; mais ce même Prince, qu'ils traitent avec tant de respect, n'a pas l'autorité de se mêler de leurs querelles particulieres (74), ou n'y entre du moins qu'à titre de Médiateur. Si leurs gens s'allarmoient de la longueur d'une audience, & commençoient à craindre qu'il n'arrivât quelque disgrace à leur Maître, ils forceroient la Garde du Roi, & perdroient bien-tôt le respect qu'ils doivent à la Majesté Royale. Comme les Gardes du Palais ne surpassent point le nombre de cent, & que les Grands ne paroissent jamais dans ces occasions sans un cortége de six ou sept cens hommes, le Roi n'auroit pas la hardiesse de s'emporter à la moindre violence. Des Sujets, qui se déclarent quelquefois la guerre entr'eux sans consulter leur Souverain, se réuniroient bien-tôt contre lui, s'il entreprenoit de violer leurs privileges (75).

Comment les Sujets demandent audience.

Atkins nous apprend (76) que les Sujets du commun sonnent une cloche à la porte du Palais, pour demander audience; & que s'ils l'obtiennent, ils rendent au grand Sacrificateur, lorsqu'il est présent, les mêmes respects qu'au Roi même. Il ajoute, qu'à l'exception du jour où se payent les droits, les Européens sont rarement admis à l'honneur de le voir (77).

Maniere dont le Roi reçoit les Européens.

Des Marchais remarque à cette occasion, que les Directeurs des Compagnies de l'Europe, les Capitaines de Vaisseau, & tous les Blancs qui se présentent devant ce Prince, soit à leur arrivée, soit à leur départ, sont exemptés du cérémonial de l'adoration. Ils obtiennent une audience, lorsqu'ils la demandent. Ils saluent le Roi, comme on salue les personnes de distinction en Europe. Ce Prince les reçoit gracieusement, les prend par la main, les presse de s'asseoir, boit à leur santé; & si c'est la premiere visite qu'ils lui rendent, ou si l'Européen est un Directeur, ou un Capitaine de Vaisseau, il le fait saluer de six ou sept coups de canon lorsqu'il sort du Palais. Ce fut avec cette

(73) Des Marchais, Vol. II. p. 44. & suiv.
(74) Le même, p. 200.
(75) Le même, *ibid.*
(76) Voyage d'Atkins en Guinée, p. 110. & suivantes.
(77) Voyage d'Atkins, p. 110.

politeſſe que le Chevalier Des Marchais fut reçu dans ſa premiere audience, le 12 de Janvier 1725 (78).

Côte des Esclaves.

Les meubles de la Salle d'Audience ſont deux petits *Bancs de pied*, ou deux petites eſtrades, dont l'une eſt couverte d'étoffe, & ſoutient une ſelette ovale, ſuivant l'uſage du Pays. Cette ſelette eſt pour le Roi. L'autre, qui eſt couverte de natte, eſt pour l'Européen. Il eſt aſſis près du Roi, & la converſation eſt ordinairement très-familiere. L'uſage eſt de demeurer tête nue, pendant toute l'audience; non que ce Prince l'exige, mais parce qu'on s'eſt apperçu que ce témoignage de reſpect le flatte. On laiſſe auſſi les épées à la porte du Palais, parce qu'il n'aime pas qu'on paroiſſe armé devant lui. On ne s'ennuie point, dit Boſman, à paſſer une journée entiere avec ce Prince. Il eſt de fort bonne compagnie, & fait la meilleure chere du monde à ſes Hôtes. Perſonne ne boit dans le même verre, ou la même coupe que lui; & s'il arrive qu'un autre y porte les lévres, elle ne ſert plus à ſon uſage, quand la matiere dont elle eſt compoſée pourroit être purifiée par le feu. Il prend plaiſir à voir manger les Européens dans ſa préſence, & la table eſt ſervie avec aſſez d'ordre & de propreté. Ses Nobles ſont proſternés autour de lui pendant le feſtin. Il leur fait donner ce qui reſte ſur les plats; faveur qu'ils reçoivent fort avidement, quoiqu'ils ſoient traités beaucoup mieux à leur propre table. Mais ils craindroient d'offenſer leur Maître s'ils ne marquoient pas cette ardeur pour ſes moindres bienfaits.

Ils ſe tiennent découverts & ſont ſans épée.

Bonne chere qu'il leur fait.

Les Grands de la premiere claſſe ont ſouvent l'honneur de manger en ſa préſence; mais perſonne ne le voit manger, à la réſerve de ſes femmes. L'Auteur s'imagine que le premier but de cet uſage étoit de le faire paſſer aux yeux du peuple pour un Dieu, qui eſt capable de vivre ſans nourriture. Cependant il ne fait pas difficulté de boire à la vûe de tout le monde.

Politique du Roi pour ſe faire reſpecter & pour la ſûreté de ſa vie.

On ne ſçait jamais dans quelle partie du Palais le Roi paſſe la nuit. Boſman ayant demandé un jour au Capitaine Carter (79) où étoit la chambre de lit du Roi, n'obtint, pour réponſe, qu'une autre queſtion: Où croyez-vous que Dieu dorme? lui dit le Capitaine. Il eſt auſſi facile, ajouta-t'il, de ſçavoir où le Roi dort. C'eſt apparemment pour augmenter le reſpect du peuple qu'on le laiſſe dans cette ignorance; ou pour éloigner du Roi toutes ſortes de périls, par l'incertitude où l'on ſeroit de le trouver ſi l'on en vouloit à ſa vie.

Ce Monarque eſt toujours vêtu magnifiquement, en étoffes de ſoye, en draps d'or & d'argent; mais il ajoute quelque choſe à ſa parure, lorſqu'il rend viſite à quelque Européen. Son cortége eſt ſans éclat, car il ne ſe fait accompagner que de quelques femmes. Comme les logemens des Européens ſont autour de ſon Palais, il peut ſe rendre chez eux ſans être vû de ſon peuple (80).

Sa magnificence en habits.

La couleur rouge eſt réſervée ſi particuliérement pour la Cour, qu'en fil & en laine, comme en ſoye & en coton, il n'y a que le Roi, ſes femmes, & ſes domeſtiques qui ayent le droit de la porter. Les femmes du Palais ont toujours par-deſſus leur pagne une écharpe de cette couleur, large de ſix doigts,

Couleur qui lui eſt propre.

(78) Des Marchais, *ubi ſup.* p. 46.

(79) Phillips l'appelle conſtamment *Charter*.

(80) Deſcription de la Guinée par Boſman, p. 360.

Côte des Esclaves.

& longue de deux aunes (81), qui est liée devant elles, & dont elles laissent pendre les deux bouts.

Vie que mènent les Rois de Juida.

L'ignorance & la pauvreté où l'on élève l'héritier de la Couronne, lui donnent une extrême avidité pour le plaisir, lorsqu'il se voit transporté tout coup (*) dans le sein de l'abondance. Aussi n'est-il d'abord occupé que du changement de sa condition. Il passe le tems dans l'oisiveté, au fond de son Palais, d'où l'usage même ne lui permet de sortir que trois mois après son couronnement, pour rendre sa visite au grand Serpent. Il n'entre dans la Salle d'Audience que pour recevoir les Européens, ou pour se montrer quelquefois aux Grands du Royaume, ou pour administrer la justice à son peuple. Le reste de sa vie est employé (82) avec ses femmes. Il en a toujours six de la premiere classe, richement vêtues, & couvertes de joyaux, qui se tiennent à genoux près de lui. Dans cette posture, elles s'efforcent de l'amuser par leur entretien. Elles l'habillent, elles le servent à table, avec une vive émulation pour lui plaire. S'il s'en trouve une qui excite ses désirs, il la touche doucement, il frappe des mains, & ce signal avertit les autres qu'elles doivent se retirer. Elles attendent qu'il les rappelle, ou qu'il en demande six autres. Ainsi la scene change continuellement, au moindre signe de sa volonté.

Leur mollesse au milieu de leurs femmes.

Trois classes de femmes.

Ses femmes sont distinguées en trois classes. La premiere classe est composée des plus belles & des plus jeunes, & le nombre n'en est pas borné. Celle qui devient mere du premier Fils, passe pour la Reine, c'est-à-dire, pour la principale femme du Palais, & sert de Chef à toutes les autres. Elle commande dans toute l'étendue de la Maison royale, sans autre Supérieure que la Reine Mere, dont l'autorité dépend du plus ou du moins d'ascendant qu'elle a sçû conserver sur le Roi son fils. Cette Reine Mere a son appartement séparé, avec un revenu fixe pour son entretien. Lorsqu'elle s'attire un peu de considération, les présens lui viennent en abondance; mais elle est condamnée pour toute sa vie au veuvage.

La seconde classe comprend celles qui ont eu des enfans du Roi, ou que leur âge & leurs maladies ne rendent plus propres à son amusement. La troisiéme, est composée de celles qui servent les autres. Elles ne laissent pas d'être comptées au nombre des femmes du Roi, & d'être obligées, sous peine de mort, non-seulement à ne lier aucun commerce avec d'autres hommes, mais à ne jamais sortir du Palais sans sa permission (83).

Combien les femmes sont respectées.

On a déja fait remarquer, d'après Bosman, qu'un Négre qui toucheroit une femme du Roi, soit volontairement, ou par hazard (84) seroit condamné sans pitié à la mort, ou à l'esclavage; & que ceux qui entrent au Palais sont obligés d'avertir les femmes par un cri, pour leur donner le tems de se retirer. Des Marchais donne encore plus de rigueur à cette loi. Il prétend que par un étrange excès de délicatesse, si quelque homme touche une femme du Roi en passant dans les rues, elle ne peut plus rentrer au Palais, & que les deux coupables sont vendus sur le champ pour l'esclavage. Mais s'il

(81) Des Marchais, Vol. II. p. 77.
(*) Le même, p. 41.
(82) Des Marchais dit qu'il en a deux mille, & autant qu'il en veut prendre; ce qui sert à le concilier avec Atkins, qui n'en compte que mille, & avec d'autres, qui disent trois mille.
(83) Des Marchais, Vol. II. p. 62. & suiv.
(84) Bosman. p. 345.

paroît

paroît que cette familiarité soit volontaire, la femme est vendue, & l'homme condamné au supplice, avec confiscation de tous ses biens. Le même Auteur ajoute, comme Bosman, que le cri par lequel on avertit les femmes de se retirer, est *Agoest*, qui signifie, *prenez garde*, ou *écartez-vous*. On le répete plusieurs fois, & ce terrible mot jette la frayeur parmi toutes les femmes du Palais. C'est par la même raison que le Roi ne reçoit point d'autres services que de la main de ses femmes, & qu'il n'est permis aux hommes d'entrer au Palais que pour les travaux grossiers, qui ne conviennent point à l'autre sexe. Ainsi, lorsque les Couvreurs ou les Maçons s'occupent à réparer quelques ruines, ils doivent crier sans cesse *Ago*; & la loi pour les femmes est d'éviter jusqu'à leurs regards. Si le Roi sort du Palais avec ses femmes, elles sont obligées d'avertir aussi les hommes qu'elles apperçoivent sur la route. Un Négre, qui sent aussi-tôt le péril, tombe à genoux, se prosterne contre terre, & laisse passer cette dangéreuse troupe (85), sans avoir la hardiesse de lever les yeux.

CÔTE DES ESCLAVES. Précautions pour ne pas en approcher.

Phillips observa souvent, qu'à l'approche des femmes du Roi, tous les Négres abandonnoient le chemin. S'ils voyoient un Anglois s'avancer du même côté, ils l'avertissoient par divers signes, de retourner, ou de se retirer à l'écart. Les Anglois croyoient satisfaire au devoir en s'arrêtant. Ils avoient le plaisir de voir toutes ces femmes qui les saluoient à leur passage, qui baissoient la tête, qui baisoient les mains, & qui faisoient entendre de grands éclats de rire, avec d'autres marques de contentement & d'admiration (86).

Ce qu'elles font à la rencontre des Anglois.

Malgré tous les respects que le peuple rend aux femmes du Roi, ce Prince les traite lui-même avec peu de considération. Il les employe, comme autant d'Esclaves, à toutes sortes de services. Il les vend aux Marchands de l'Europe, sans autre régle que son caprice; & si l'on en croit Des Marchais, le Palais royal est moins un Serrail qu'une de ces Loges, que les François du Pays appellent Captiverie. Il assure que si le Roi n'a point d'Esclaves dans ses prisons, il ne balance point à prendre une partie de ses femmes, ausquelles il fait donner aussi-tôt la marque de la Compagnie qui les achete (87), & qu'il les fait partir sans regret pour l'Amérique. Phillips confirme ce témoignage. En 1693, dit-il, faute d'Esclaves ordinaires pour en fournir aux Vaisseaux, le Roi vendit trois ou quatre cens de ses propres femmes (88), & parut fort satisfait d'avoir rendu la cargaison complette. On ne sçauroit douter de la verité de ce récit. Cependant les Hollandois n'ont jamais obtenu de ces cargaisons de Reines; & Bosman, qui étoit sur la Côte vers le même tems, raconte seulement qu'à la moindre occasion de dégoût, le Roi vend quelquefois dix-huit ou vingt de ses femmes. Il ajoute que ce retranchement n'en diminue pas le nombre, parce que trois de ses principaux Capitaines ont pour unique office de remplir continuellement les vuides. Lorsqu'ils découvrent une jeune & belle fille, leur devoir est de la présenter au Roi. Chaque famille se croit honorée de contribuer aux plaisirs de son Maître. Une fille, que son mauvais sort condamne à cet emploi, obtient deux ou trois fois l'honneur d'être caressée par ce Prince; après quoi elle est ordinairement négli-

Comment elles sont traitées par le Roi.

Il les vend souvent pour l'esclavage.

(85) Le même, *ibid.*
(86) Voyage de Phillips en Guinée, p. 222.
(87) Des Marchais, *ubi sup.* p. 82.
(88) Phillips, *ubi sup.* p. 219.

Côte des Esclaves.

Le titre de femme du Roi n'est pas recherché.

gée pendant tout le reste de sa vie. Aussi la plûpart des femmes sont-elles fort éloignées de regarder le titre de femme du Roi comme une grande fortune. Il s'en trouve même qui préferent une prompte mort aux miseres de cette condition. Bosman rapporte, qu'un des trois Capitaines ayant jetté les yeux sur une jeune fille, & se disposant à se saisir d'elle pour la conduire au Roi, l'horreur qu'elle conçut pour leur dessein lui fit prendre la fuite. Ils la poursuivirent. Mais lorsqu'elle désespéra de pouvoir leur échaper, elle tourna vers un puits qui se présenta dans sa course, & s'y étant jettée volontairement, elle y fut noyée avant qu'on pût la sécourir (89).

Atkins attribue aux femmes du Roi, comme un de leurs principaux privileges, le droit de faire & de vendre la Biere du Pays, qui s'appelle Pitto (90).

Contradiction des Voyageurs sur les enfans du Roi.

A l'égard des enfans du Roi, & de leur éducation, les témoignages des Voyageurs paroissent peu s'accorder. Bosman rapporte qu'ils sont élevés au Palais, & que de son tems l'aîné des Fils du Roi faisoit sa demeure à Sabi. Suivant Des Marchais, l'héritier de la Couronne est élevé loin de la Cour, dans une condition fort vile, & sans aucune connoissance de son rang. Mais ces deux Ecrivains s'accordent à représenter la Couronne comme héréditaire, ou du moins comme élective dans la même famille; au lieu que Phillips compte tous les Grands au nombre des Candidats, & prétend même que les Fils du Roi, lorsqu'ils ont atteint un certain âge, ne voyent leur Pere qu'en secret, pour ne pas donner d'ombrage aux Cabaschirs, qui aspirent tous à lui succeder après sa mort. Il ajoute (91), que les Fils du Roi rendent aux Grands les mêmes respects que le plus vil Négre du Pays. Quelle espérance de concilier des relations si opposées, lorsqu'on n'a point d'autre autorité que le témoignage de ceux qui se contredisent ?

Licence établie pendant l'interregne.

Les Rois de Juida meurent au milieu de leurs femmes, comme ils y ont vécu. A la mort d'un Roi, sa principale femme en donne avis aux Grands, qui sont obligés de la tenir secrette pendant trois mois. Dans cet intervale, ils s'assemblent, pour décider, à la pluralité des voix, lequel des Fils du Roi doit succéder à la couronne, lorsque l'aîné leur paroît indigne de cet honneur, comme on en vit l'exemple en 1725. Aussi-tôt que les trois mois sont expirés, la mort du Monarque est publiée. C'est un signal de liberté, qui met tout le peuple en droit de se conduire au gré de ses caprices. Les loix, l'ordre, & le gouvernement paroissent suspendus. Ceux qui ont des haines, & d'autres passions à satisfaire, prennent ce tems pour commettre toutes sortes d'excès. Aussi les Habitans sensés se renferment-ils dans leurs maisons, parce qu'ils ne peuvent en sortir sans s'exposer au risque d'être volés ou maltraités. Il n'y a que les Grands & les Européens qui puissent paroître sans danger. Encore ne doivent-ils leur sûreté qu'à leur cortége, qui est assez bien armé pour les garantir des insultes de la populace. Les femmes ne peuvent faire un pas sans avoir quelque outrage à redouter. Enfin, le désordre & le tumulte sont extrêmes. Heureusement qu'ils ne durent pas plus de quatre ou cinq jours après la publication de la mort du Roi. Les Grands employent ce tems à chercher le Prince qui doit lui succéder. Ils l'amenent au Palais. Une dé-

Comment il se finit.

(89) Bosman, *ubi sup.* & Des Marchais, pp. 65, 82, 180.

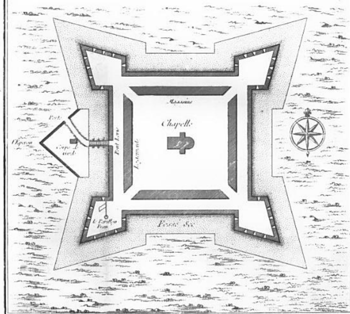
(90) Atkins, p. 111.

(91) Phillips, p. 219.

PLAN DU FORT FRANCOIS DE WHIDAH, OU JUIDA

Echelle de 30 Toises

5 10 15 20 25 30 T



charge de l'Artillerie avertit le Peuple qu'on lui a donné un nouveau Maître. Au même instant, tout rentre dans l'ordre. Le commerce renaît, les Marchés sont ouverts, & chacun retourne à ses emplois ordinaires (92).

Côte des Esclaves.

Bosman parle aussi de ce tems de confusion. Les Négres de Juida ont, dit-il, un étrange usage à la mort de leurs Rois. Chacun exerce, avec impunité, toutes sortes d'injustices & de pillages, & le désordre n'est arrêté par aucune loi pendant l'interregne. Mais aussi-tôt que le nouveau Roi est en possession du Trône, il publie des Ordonnances rigoureuses qui rétablissent la tranquillité publique. Si les Grands ont peine à s'accorder dans l'élection, ils feignent d'être d'accord, pour empêcher la continuation du désordre; & publiant que le Trône est rempli, ils font faire les proclamations de police au nom du Maître qu'ils supposent. Le même Auteur ajoute, que l'élection des Rois entraîne souvent de pernicieuses divisions. L'aîné des Princes n'a pas plûtôt appris la mort du Roi, qu'il intéresse tous ses amis à lui prêter leur assistance, pour se saisir du Palais, & des femmes de son Pere. Les Partisans des autres Princes veillent aussi pour la cause qu'ils embrassent; parce que celui des concurrens qui succéde le premier n'a presque rien à redouter des autres, & que le peuple ne consent point aisément à le voir détrôner (93).

Politique des Grands pour l'arrêter.

On trouve dans Bosman la raison qui fait durer l'interregne pendant trois mois; mais elle ne paroît pas supposer que la mort du Roi demeure (94) si longtems secrete. C'est l'usage, dit-il, de détruire le Palais qui a servi de demeure au Roi décedé. On employe trois mois à faire un nouvel édifice pour son Successeur, & pendant le travail, on transporte dans quelqu'autre lieu toutes les femmes qui doivent lui appartenir. Les Reines Meres sont exceptées seules de cette transmigration.

Interregne de trois mois & son usage.

Aussi-tôt que le nouveau Roi s'est mis en possession du Palais, il donne des ordres pour les funérailles de son Pere. Cette cérémonie est annoncée par trois décharges de cinq pieces de canon, l'une à la pointe du jour, l'autre à midi, & la troisiéme, au coucher du Soleil. La derniere est suivie d'une infinité de cris lugubres, sur-tout dans le Palais, & parmi les femmes. Le Grand Sacrificateur, qui a la direction de cette pompe funébre, fait creuser une fosse de quinze pieds quarrés, & de cinq pieds de profondeur. Au centre, on fait en forme de caveau, une ouverture de huit pieds quarrés, au milieu de laquelle on place le corps du Roi, avec beaucoup de cérémonie. Alors le grand Sacrificateur choisit huit des principales femmes, qui sont vêtues de riches habits, & chargées de toutes sortes de provisions, pour accompagner le mort dans l'autre monde. On les conduit à la fosse, où elles sont enterrées vives, c'est-à-dire, étouffées presqu'aussi-tôt par la quantité de terre qu'on jette dans le caveau.

Sépulture du Roi.

Femmes enterrées avec lui.

Après les femmes, on amene les hommes qui sont destinés au même sort. Le nombre n'en est pas fixé. Il dépend de la volonté du nouveau Roi, & du grand Sacrificateur. Mais comme tout le monde ignore sur qui leur choix doit tomber, les domestiques du Roi mort se tiennent à l'écart dans ces circonstances, & ne reparoissent qu'après la cérémonie. De tous les Officiers du

Hommes sacrifiés. Sort du Favori du Roi.

(92) Des Marchais, Vol. II. p. 73. & suiv.

(93) Description de la Guinée par Bosman, p. 366.

(94) Bosman a peut-être voulu dire qu'elle n'est pas publiée solemnellement.

CASTE DES ESCLAVES.

Palais, il n'y en a qu'un dont le sort soit réglé par sa condition, & qui ne peut éviter de suivre son Maître au Tombeau. C'est celui qui porte le titre de favori. L'état de cet homme est fort étrange. Il n'est revêtu d'aucun Office à la Cour. Il n'a pas même la liberté d'y entrer, si ce n'est pour demander quelque faveur. Il s'adresse alors au grand Sacrificateur, qui en informe le Roi ; & toutes ses demandes lui sont accordées. Il a d'ailleurs quantité de droits, qui lui attirent beaucoup de distinction. Dans les Marchés, il prend tout ce qui convient à son usage ; & les Européens seuls sont exempts de cette tyrannie. Son habit est une robbe à grandes manches, avec un capuchon, qui ressemble (95) à celui des Benedictins. Il porte une canne à la main. Il est exempt de toutes sortes de taxes & de travaux. Cette liberté absolue, jointe aux témoignages de respect qu'il reçoit de tous les Négres, rendroit sa vie fort heureuse, si elle ne dépendoit pas de celle d'autrui ; mais elle doit être empoisonnée continuellement, par l'idée du sort qui le menace. A peine le Roi est-il mort, qu'on le garde soigneusement à vûe ; & sa tête est la premiere qui tombe, aussi-tôt que les femmes ont disparu dans le tombeau.

Tombeau qu'on éleve au Roi.

Tous ceux qui sont choisis pour composer le cortége du Roi dans l'autre monde, ont la tête coupée successivement. Leurs corps sont enterrés autour du caveau, dans la grande fosse, & leurs têtes placées près d'eux. On éleve sur ce malheureux amas de victimes un monceau de terre, qui se termine en pyramide, au sommet duquel on place les armes du Roi, environnées d'un grand nombre de Fétiches, pour servir de Divinités tutelaires (96).

Bosman fait ici succeder à cette cérémonie (97) la démolition du Palais, quoiqu'il ait dit, dans un autre lieu, que les trois mois de l'interregne sont employés à ce travail. Atkins remarque que le nouveau Roi reçoit de la main du Grand-Sacrificateur un sabre fort large (98), & qu'en montant sur le trône il fait au Peuple des présens considerables.

Trois Rois de Juida connus par les Voyageurs.

Les Voyageurs ne nous ont fait connoître que deux ou trois Monarques de Juida. Phillips, qui avoit eu des affaires à cette Cour, en 1694 & 1695, représente celui qui régnoit alors, comme un Prince de moyenne taille & d'une phisionomie commune, mais vif & plein d'esprit. Il paroissoit âgé d'environ soixante ans. C'étoit vraisemblablement le même qui régnoit trois ou quatre ans après, lorsque Bosman arriva dans le Pays. Les observations de ces deux Auteurs sur son caractere & sur sa conduite nous fournissent ici quelques circonstances, qui n'ont pû trouver place dans le récit précédent.

Caractere du premier.

Suivant l'opinion de Bosman, ce Prince étoit au-dessus de cinquante ans ; mais il avoit la force & la vivacité d'un homme de trente-cinq. C'étoit le plus civil & le plus généreux Négre que l'Auteur ait jamais connu. Cependant les conseils interessés de quelques flatteurs changerent par degrés ses inclinations, jusqu'à le rendre dur & opiniâtre dans son commerce avec les Hollandois. Il acceptoit d'abord tout ce qui venoit de leur main ; mais ensuite il devint fort difficile sur le choix des marchandises. Il ne voulut recevoir que les meilleures & celles dont il esperoit le plus de profit ; au grand

(95) Voyez la Figure.
(96) Des Marchais, Vol. II. p. 74. & suiv.
(97) Ce n'est apparemment qu'un défaut d'ordre dans la narration.
(98) Voyage d'Atkins en Guinée, p. 110.

désavantage des Marchands, qui perdoient beaucoup sur le reste, lorsqu'il falloit le vendre separément.

Côte des Esclaves. Promenade qu'il faisoit une fois chaque année.

Il s'étoit fait une loi de sortir de son Palais une ou deux fois l'année. Son cortége étoit magnifique, & n'étoit composé néanmoins que de ses femmes; mais il en avoit plus de mille, qui étoient ornées de leurs plus riches parures. C'étoit la seule occasion où les Etrangers pussent voir cette troupe de Reines. Les trésors de corail dont elles étoient chargées valoient beaucoup plus que le même poids en or. Quoiqu'il ne fût point accompagné d'un seul homme dans cette marche, il faisoit sçavoir à ses Grands de quel côté il vouloit se réjouir. Ils s'y rendoient pour l'attendre, avec des précautions pour ne pas se trouver sur le chemin des femmes; car la plus grande faveur qu'il leur accordât dans cette occasion étoit de les regarder de loin. Il passoit le reste de l'année dans l'enceinte de ses murs, au milieu de ses favorites. Cependant il avoit des jours réglés pour recevoir ses Capitaines à l'audience, soit qu'il eût des ordres à leur donner, ou qu'il ne voulût satisfaire que sa curiosité en apprenant d'eux ce qui se passoit dans ses Etats. Il prenoit plaisir à recevoir aussi les Européens, pour les entretenir de leur Pays ou des affaires du Commerce. Bosman passoit quelquefois avec lui des jours entiers. Leur amusement, après la conversation, étoit quelquefois des jeux de hazard, pour lesquels ce Prince n'étoit pas moins passionné que ses Sujets. Il ne jouoit pas d'argent ni de marchandises, mais un bœuf, un porc, un mouton; & si la fortune ne le favorisoit pas, il envoyoit à l'Auteur ce qu'il avoit perdu, sans vouloir jamais être payé de ses gains (99).

Sa vie dans l'interieur du Palais.

Ses enfans.

Il auroit été difficile d'approfondir quel étoit le nombre de ses enfans; mais l'Auteur en vit quatre, trois garçons & une fille; tous d'une phisionomie très-agréable, sur-tout l'aîné, qui étoit un des plus beaux Négres que l'Auteur ait jamais vûs. Il étoit regardé comme l'héritier présomptif de la Couronne; mais on lui connoissoit un si mauvais caractère & des principes si pervers, que tout le monde souhaitoit qu'il ne succedât jamais à son pere. Il avoit, dans tous les quartiers de la Ville, des émissaires, qu'il entretenoit pour voler les Habitans & les Européens. Les biens mêmes de son pere n'étoient pas épargnés. Jamais il ne sortoit de son appartement avant la nuit, & Bosman eut l'honneur de recevoir alors plusieurs fois sa visite. C'étoit sa fierté qui le tenoit renfermé pendant tout le jour. Il ne vouloit, ni se montrer aux yeux du Public, ni paroître devant son pere.

Mauvais caractere de l'aîné.

Caractere du second.

Le second Prince avoit beaucoup de ressemblance avec le Roi par la politesse & la générosité. Tous les Grands s'empressoient de lui faire leur cour, & paroissoient charmés de ses manieres: d'où l'Auteur croyoit pouvoir conclure que le Pays étoit menacé d'une guerre civile après la mort du Roi. La pluralité des voix ne pouvoit manquer d'être pour le plus jeune de ces deux Princes, tandis que l'aîné employeroit ses forces domestiques & le secours des Etrangers pour faire valoir le droit de sa naissance. Mais, dans cette supposition, Bosman ne doutoit pas (1) que les Européens ne prissent parti pour son frere. C'est ce qu'ils ont fait depuis (2) en faveur du Roi qui regne aujourd'hui. François, Hollandois, Portugais, tous les Comptoirs se sont réu-

(99) Bosman, *ubi sup.* p. 360. & suiv.
(1) Bosman, p. 366.
(2) Des Marchais, *ubi sup.*

CÔTE DES ESCLAVES.

nis pour établir ce Prince sur le Trône, au préjudice de son frere aîné, qu'ils ont chassé du Pays.

Le Roi de Juida avoit épousé deux de ses filles.

Le Roi dont Bosman nous a laissé ce portrait, avoit épousé deux de ses filles. Mais la mort les ayant bien-tôt enlevées, il se figura que les Fétiches avoient voulu punir son crime, & s'engagea par un serment solemnel à n'y jamais retomber. Cependant comme la tentation étoit pressante, parce qu'il lui restoit une troisiéme fille assez jolie, il prit le parti de la marier au Facteur du Comptoir Anglois. Bosman, dans un jour de familiarité, se plaignit de n'avoir pas obtenu la préference, & lui déclara qu'il vouloit être dédommagé par un présent. » J'y consens, lui dit le Roi, & je veux que mon présent » porte le nom d'amende. Mais ma fille, ajouta-t-il, est à votre service, » toute mariée qu'elle est. Je n'ai qu'un mot à dire pour la mettre entre vos » bras. Ainsi les Européens peuvent s'allier à peu de frais au sang royal. Bosman regrette que cette alliance n'apporte pas plus d'avantage ; sans quoi, dit-il, il auroit eu l'honneur de devenir gendre du Roi de Juida (3).

Il en marie une au Facteur Anglois.

Second Roi connu.

Il paroît qu'en 1721, lorsqu'Atkins aborda sur cette Côte, c'étoit le Successeur de ce Prince qui occupoit le Trône. Il étoit d'une monstrueuse grosseur (4) ; & depuis environ douze ans qu'il jouissoit de l'autorité souveraine il n'étoit pas sorti une seule fois de son Palais. On prétendoit, suivant le récit de l'Auteur, que n'ayant pas fait au Peuple le présent que les Rois lui doivent en recevant la Couronne, son avarice le portoit à se cacher, pour se dispenser de cette liberalité. D'autres assuroient qu'il n'avoit pas reçu le grand sabre, qui est l'emblême de son pouvoir, & que cette raison lui donnoit quelque défiance de l'attachement du Peuple & de sa propre autorité.

Troisiéme Roi.

Des Marchais nous apprend qu'en 1715 (5) le Trône de Juida fut rempli par un nouveau Prince, qui se nommoit Amar, & qui l'avoit emporté sur son frere aîné. Mais l'Auteur paroît se contredire à la page suivante, lorsqu'il nous représente ce Prince gardant les pourceaux dans une Province éloignée. Il devoit être l'aîné, puisque, suivant Des Marchais même, c'est l'aîné des fils, ou l'héritier présomptif de la Couronne, que l'usage fait élever dans une condition si basse. On pourroit douter aussi si c'étoit un nouveau Roi qui possédoit le Trône en 1725, quoique Des Marchais, ou peut-être son Editeur, se donne pour témoin de son couronnement. Smith & Snelgrave semblent dire, au contraire, que le Prince qui régnoit en 1726 & en 1727 étoit le même qui régnoit en 1721, du tems d'Atkins. Ils rendent du moins témoignage que c'étoit un des plus gros hommes qu'ils eussent jamais vûs : & Snelgrave dit formellement qu'étant monté sur le Trône à quatorze ans, il en avoit trente en 1726, qui fut le tems de la révolution. C'est mettre son accession au Trône en 1710 ; un an seulement plus tard qu'Atkins, qui lui donne douze ans de regne en 1721. On a vû l'Histoire de la révolution de Juida, au Tome III, dans les Relations de Smith & de Snelgrave (6).

Contradiction de Des Marchais.

Témoignage de Smith & de Snelgrave.

(3) Bosman, p. 346.
(4) Voyage d'Atkins en Guinée, p. 110.
(5) Des Marchais, *ubi sup.*
(6) Voyez ci-dessus les Relations de ces deux Voyageurs.



§. II.

Milice, Armes & Guerres du Royaume de Juida.

Quelqu'idée qu'on ait pû prendre de la beauté du Royaume de Juida & du nombre de ses Habitans, on est surpris de lire dans les Ecrivains qui ont le mieux connu ses forces, que le Roi, sans beaucoup de dépense, peut mettre en campagne une armée de deux cens mille hommes. Au premier ordre de ce Prince, les Grands sont obligés de fournir le nombre de troupes qui est reglé pour leurs Provinces, & de leur préparer des provisions; quoique, suivant les mêmes Auteurs, la dépense des munitions, c'est-à-dire, de la poudre & des balles, regarde uniquement le Roi. Une armée si nombreuse devroit rendre ce Prince redoutable à tous ses voisins; mais les soldats qui la composent sont si foibles & si lâches, qu'ils perdent courage à la vûe de cinq mille hommes bien armés, ne fût-ce que d'autres Négres de la Côte d'Or, & qu'à peine osent-ils soutenir la premiere attaque. On apporte plusieurs raisons de cette étrange lâcheté. Le Commerce & l'agriculture, dont ils sont uniquement occupés, leur inspire une aversion naturelle pour la guerre. D'ailleurs ils manquent de Chefs; & personne d'entre eux n'étant exercé dans le métier des armes, ils sont obligés d'abandonner la conduite de leurs forces à des gens sans réputation & sans experience. Mais la principale cause de leur foiblesse est la crainte de la mort, qui prévaut généralement dans toute la Nation, & qui les rend si timides, qu'ils prennent ordinairement la fuite avant que l'ennemi paroisse. Si le hazard leur donne quelque Chef qui ait une étincelle de courage, l'entrée d'une campagne est quelquefois brillante, & la troupe qu'il conduit marche avec un air de fermeté. Mais comme celles qui viennent à la suite n'ont pas les mêmes raisons de confiance, elles tournent le dos à la vûe du moindre péril, & mettent les héros qui les précedent dans la nécessité de prendre le même chemin. On a remarqué (7) que dans toutes leurs retraites, ce sont toujours leurs Commandans qui donnent l'exemple de la fuite & qui arrivent les premiers à l'Habitation. Bosman (8) leur attribue plus de courage pour la défense de leur propre Pays. Mais l'experience le dément, puisqu'en 1726 ils se laisserent battre honteusement par une poignée de Négres du Royaume de Dahomé (9).

Nombre d'hommes dont l'armée de Juida peut être composée.

Les Habitans manquent de courage. Raisons qu'on en donne.

Avec un peu de connoissance de la discipline militaire, on est choqué de la disposition de leurs troupes pour une bataille. Il y regne un tel désordre, que deux mille Européens mettroient en déroute leurs armées de deux cens mille hommes. Jamais ils ne menent d'artillerie en campagne, parce qu'ils n'ont ni chevaux ni chameaux pour la traîner, & que leurs Villes n'étant pas fortifiées il n'est jamais question de siéges. D'ailleurs, la facilité qu'il ont à fuir, les exposeroit souvent à perdre leur canon. L'Auteur admire qu'ils manquent de courage dans leur patrie; tandis qu'en Amérique ils sont d'une bravoure si déterminée, qu'ils ne connoissent aucun danger. Mais il ne faut pas douter que la crainte de l'esclavage, qui est le sort ordinaire des prison-

Défaut de discipline dans la Nation.

Elle est courageuse en Amérique.

(7) Des Marchais, Vol. II. p. 188.
(8) Bosman, *ubi sup.* p. 395.
(9) Bosman, p. 395.

Côte des Esclaves.

niers, ne leur abbate presqu'autant le courage en Afrique que la crainte de la mort; & qu'au contraire le désespoir d'une vie malheureuse ne les excite, en Amérique, à braver toutes sortes de hazards pour s'en délivrer. Un autre problême, que Bosman n'entreprend pas d'expliquer, c'est que malgré leur aversion pour la guerre, les moindres raisons leur suffisent pour l'entreprendre, & qu'à parler proprement ils ne sont jamais en paix.

Sa maniere de combattre.

Des Marchais nous représente (10) leur maniere de combattre. Chaque Grand mene les Négres de sa dépendance, dont il forme un gros peloton, mais sans ordre & sans rang. Lorsqu'ils sont en plus grand nombre que l'ennemi, ils s'efforcent de l'envelopper. Mais si les forces des deux Partis sont égales, la guerre est bien-tôt finie. Chaque Parti se retire aussi vîte qu'il le peut, sans craindre d'être jamais poursuivi dans sa retraite. Cependant il leur arrive quelquefois de se trouver postés dans des lieux, d'où ils ne peuvent se tirer facilement, & le désespoir les rend alors furieux. Ils sentent qu'il faut vaincre, ou périr, ou se résoudre à l'esclavage. L'action commence par des cris, des reproches & des menaces. Ils font une décharge de leurs petites armes, & l'air est obscurci pendant quelques momens d'une nuée de fléches. Les tambours & les trompettes font un bruit épouvantable. Ils s'approchent ensuite de plus près, pour lancer leurs zagaies & leurs dards, mais si couverts de leurs boucliers, qu'à peine leur apperçoit-on la tête. Alors le combat s'échauffe, le tumulte augmente, & s'ils en viennent aux sabres & aux poignards le carnage est d'autant plus furieux qu'il ne font aucun quartier. Enfin le Parti le plus foible ou le plus maltraité prend la fuite. Les vainqueurs le poursuivent, & font autant de prisonniers qu'ils en peuvent saisir. Ils retournent ensuite sur le champ de bataille, pour dépouiller les morts & leur couper la tête, qu'ils emportent comme le témoignage de leur valeur & le monument de la victoire.

Retour des troupes après la victoire.

Le Roi, qui est demeuré tranquille dans son Palais, monte sur son trône à l'arrivée de ses troupes victorieuses, les reçoit avec des félicitations éclatantes, accorde des éloges & des récompenses à leurs services, & prend pour sa part la dixiéme partie des Esclaves. Chacun retourne ensuite à sa cabane, attache aux murs les têtes qu'il a coupées, & vend ses Esclaves aux Marchands de l'Europe. Quelquefois les parens d'un prisonnier font des propositions pour sa liberté; mais la rançon est toujours mise à si haut prix qu'il est rarement délivré. Ce n'est point un deshonneur, dans la Nation, d'avoir abandonné son poste & ses armes pour prendre la fuite. Outre que les Grands en donnent toujours l'exemple, chacun est porté, par son propre interêt, à justifier dans autrui ce qu'il auroit fait lui-même (11).

Leurs armes à feu.

Les Négres de Juida ont un grand avantage sur leurs voisins. Ils sont pourvûs d'armes à feu. Ils s'en servent fort habilement. Avec du courage & de la conduite, ils donneroient bien-tôt la loi à toutes les Nations qui les environnent. Leurs armes sont un assez grand nombre de mousquets, des arcs & des fléches, de fort beaux poignards, des sabres, de grosses zagaies, avec une sorte de massues auxquelles ils ont beaucoup de confiance (12).

Ils reçoivent leurs fusils, leur poudre & leurs balles, des Marchands de

(10) Des Marchais, Vol. II. p. 188, suivantes.

(11) Des Marchais, Vol. II. p. 188. &

(12) Bosman, p. 396.

l'Europe;

l'Europe; imprudence que nous devrions nous reprocher, puisqu'elle les met en état d'employer nos présens à notre propre ruine. A la vérité, les fusils qu'on leur vend ne sont pas des meilleurs; mais leurs Ouvriers ont assez d'habileté pour les réparer & les entretenir. Ils portent des boucliers, d'environ quatre pieds de long sur deux de largeur, couverts de peaux de bœuf ou d'éléphant. Cependant, comme une masse si pesante est incommode pour la marche & sur-tout pour la fuite, la plûpart s'en font d'ozier, ou de jonc, si bien travaillés & si serrés qu'ils sont à l'épreuve des fléches. La grandeur ordinaire de leurs arcs est de cinq pieds. Le bois, qui en est dur & noueux, se trouve en abondance dans les forêts voisines de l'Eufrates. Leurs fléches sont de roseaux, avec une pointe de fer, qu'ils forgent eux-mêmes, ou de bois, qu'ils font durcir au feu après lui avoir donné sa forme.

Côte des Esclaves.

Leur habileté à les entretenir.

Les Européens leur fournissent des sabres, droits & courbés, mais larges à l'extrêmité. La poignée est ordinairement sans gardes, & leur pesanteur marque la force de ceux qui sont capables de s'en servir. Les lames sont d'environ trois pieds. Mais ils en forgent eux-mêmes; & s'ils ne leur donnent pas plus de légereté, ils les rendent beaucoup plus tranchans. Ceux à qui l'acier manque, en font de bois & de la même forme, qui, au lieu de couper, servent à casser la tête & les bras. Bosman donne à leurs massues une aune de long & cinq ou six pouces d'épaisseur. Elles sont fort rondes, fort unies & plus épaisses du double à l'extrêmité. Tous les Négres sont pourvûs de cinq ou six de ces armes. Le bois en est d'une pesanteur singuliere. Ils ont tant d'adresse à lancer cet instrument, qu'ils ne manquent point leur ennemi à la distance de plusieurs pas, & le coup brise ordinairement la partie qu'il atteint. Les Négres de la Côte d'Or redoutent presqu'autant la massue que le mousquet (13). Des Marchais peint quelques-unes de ces massues avec la tête armée de cloux. Elles ressemblent beaucoup, dit-il, à celles du Nord de l'Amérique (14).

Forme de leurs sabres.

Leurs massues.

La longueur des dards est d'environ quatre pieds. Ils sont plus gros au milieu qu'aux deux extrêmités; ce qui augmente la force du coup & le rend plus certain. La pointe, qui est de fer barbelu, rend les blessures fort dangereuses. Mais il ne paroît pas que les Négres de Juida ayent la méthode de les empoisonner, comme ceux des régions occidentales de la Côte d'Or.

Leurs dards & leurs zagaies.

Les zagaies ne different des dards que par leur longueur & par la forme de leur pointe, qui ressemble à celle de nos demi-piques. Elle est de fer ou de bois endurci au feu. Les Négres se servent de ces deux armes avec tant d'adresse, qu'ils frapent un écu à la distance de cinquante pas. Tout soldat qui est sans fusil, a pour armes un bouclier, un sabre ou une massue, une zagaie, & deux ou trois dards (15).

Phillips raconte que les Négres de Juida sont constamment en guerre avec ceux d'Ardra, d'Alampo, d'Aquambo & d'Achim. Le butin ne consiste qu'en prisonniers des deux sexes, qui sont vendus pour l'esclavage. Le même Auteur vit à Sabi sept ou huit cours remplies de ces malheureux captifs, que leurs vainqueurs traitoient avec beaucoup de mépris. Ils insultoient à leur disgrace, par des reproches & des injures, mêlés de sauts & de cris de joie. Phillips ajoute qu'il y en a peu qui ne portent à la poignée de leur sabre un

Guerres des Peuples de Juida.

(13) Le même, *ibid.*
(14) Des Marchais, p. 192.
(15) Des Marchais, *ubi sup.* p. 195.

Côte des Esclaves.

morceau de la machoire ou du crâne de quelqu'ennemi, qu'ils se vantent d'avoir tué. Il joint à cette peinture une relation des guerres d'*Aforri* contre Juida, qui differe, dans quelques circonstances, de celle qu'on a déja lûe d'après Bosman & Des Marchais.

Guerres du Prince Aforri.

Vers l'année 1691, le Roi de Juida se crut menacé d'une puissante attaque par Aforri, Prince voisin de ses Etats, qui faisoit le commerce des Esclaves avec les Européens, sur la Côte d'Alampo, & qui avoit mérité leur estime par des qualités fort superieures à celles du commun des Négres. En effet, sur quelques sujets de mécontentemens, Aforri se présenta sur la frontiere avec ses troupes, gagna plusieurs batailles, & déclara qu'il étoit résolu non-seulement de faire la conquête du Pays, mais de n'abandonner les armes qu'après avoir coupé la tête au Roi. Une menace si terrible inspira tant de frayeur au vieux Monarque de Juida, que ne se croyant pas capable de résister par la force, il eut recours à la trahison. Ses richesses lui firent trouver dans l'armée d'Aforri deux perfides, qui empoisonnerent ce brave Guerrier. Cependant le nom d'un Ennemi si redouté causoit encore tant de frayeur au Roi de Juida, que suivant les observations de Phillips, il ne pouvoit l'entendre prononcer sans pâlir. Il est impossible de juger laquelle des deux Relations est la plus exacte : mais on remarquera seulement que Phillips étoit à Juida quelques années plus près de la guerre d'Aforri, & par conséquent de sa mort (16).

Variétés dans les témoignages.

§. III.

Eclaircissement sur les Malayens, ou les Malays, Nation qui fait le Commerce à Juida.

La plûpart des Voyageurs parlent des Malayens ou des Malays, sans avoir pris soin de faire la moindre recherche sur leur origine. C'est une Nation, disent-ils, qui vient depuis long-tems exercer le Commerce dans le Pays d'Ardra, sans que les Négres de cette Côte aient jamais eu la curiosité ou le courage de pénétrer jusqu'aux lieux où l'on suppose qu'elle est établie.

Premiers Malayens qu'on ait vûs sur cette Côte.

Les premiers Malayens qui aient paru sur la Côte de Juida, y arriverent en 1704. Ils étoient deux ; grands, bien faits & de bonne mine. L'un étoit noir, l'autre bazané. Ils sçavoient tous deux l'art d'écrire. Ils recueillirent, en forme de Mémoires, tout ce qu'ils remarquerent d'extraordinaire dans le Pays ; c'est-à-dire, les manieres, les usages & le prix des marchandises. Mais cette curiosité leur devint funeste. Ils furent arrêtés à Sabi, & se rendirent sans résistance, avec la seule précaution de renvoyer à Jakin un Interprète & quelques domestiques qu'ils en avoient amenés. Le Roi de Juida les prenant pour deux espions, qui étoient venus observer son Pays par l'ordre de leur Prince pour en faire quelque jour la conquête, s'en défit sécretement.

Quelques Négres de Juida, qui faisoient le Commerce à Jakin & vers le Nord-Est, eurent l'occasion, dans la suite, de connoître mieux la Nation des Malayens. Ils trouverent que c'étoit un Peuple doux, civil, ami de la justice, avec lequel on pouvoit faire un Commerce avantageux, non-seule-

(16) Phillips, p. 220.

ment en Esclaves, mais en plusieurs sortes de marchandises. Un témoignage si favorable porta le Roi & les Grands du Royaume de Juida à faire offrir aux Malayens la liberté & la sûreté du Commerce. Ils accepterent cette offre. Les engagemens furent confirmés sous la garantie du grand Serpent. Ce Traité, qui subsiste encore, amenant plusieurs de ces Marchands étrangers à Sabi & à Jakin, Des Marchais eut l'occasion de les voir & de former avec eux quelque liaison.

Côte des Esclaves.

Leur Traité de Commerce avec le Roi de Juida.

Ils parlent la Langue Arabe & l'écrivent fort bien. Leur humeur est vive & leur caractere honnête. Ils entendent parfaitement le Commerce. Ils sont braves, diligens & curieux. L'Auteur, sans être certain de leur Religion, juge que c'est le Mahometisme. Ils ne voyagent point à pied, comme la plûpart des autres Négres. Leurs montures sont des chevaux, de la grandeur de nos chevaux de carosse. Ils ne les ferrent jamais, parce que la Nature leur a donné des sabots fort épais & fort durs.

Qualités de ce Peuple.

Les Malayens mettent trois Lunes, c'est-à-dire, environ quatre-vingt-dix jours, à faire le voyage de leur Pays au Royaume d'Ardra. Dix lieues par jour en feroient neuf cens. Mais ils s'arrêtent de trois jours l'un, pour donner du repos à leurs Esclaves, qui sont chargés de provisions & de marchandises. Ainsi leur Pays n'est point à plus de six cens lieues d'Ardra.

Eloignement de leur Pays.

Ils apportent des étoffes de coton, des mousselines, des calicots & d'autres toiles de Perse & de l'Inde. Comme on ne sçauroit supposer qu'ils les tirent des Européens, qui leur sont tout-à-fait inconnus, ils doivent les avoir reçus des Mores de l'Inde ou des Arabes; & l'Auteur en conclut que leur Pays est situé vers la Mer-rouge, ou sur les frontieres de l'Abissinie.

Leurs marchandises. D'où ils les tirent.

Leurs habits sont de longues robbes plissées, qui leur tombent jusqu'aux talons, avec des manches fort longues & fort larges. Ils y attachent une sorte de capuchon ou de bonnet, dont ils se couvrent la tête dans l'occasion. Ces robbes sont de laine ou de coton; blanches ou bleues, car on ne leur voit jamais porter d'autre couleur. Ils ont des sandales de cuir, des ceintures ou des écharpes de mousseline, avec de grands mouchoirs pendans, & des bourses ou de petits sacs qui leur servent de poches & qu'ils portent sur la poitrine, par-dessus leur robbe. Pour monter à cheval, ils retroussent leur robbe & la lient avec leur ceinture. Ils ont la tête rasée; mais ils laissent croître leur barbe & mettent leur gloire à l'avoir fort longue. On ne leur voit pas ordinairement d'autre arme qu'un couteau, qu'ils portent à la ceinture, & un sabre de trois pieds & demi de long, en y comprenant la poignée. Leur sabre a la forme de nos batoirs, c'est-à-dire, que la lame est plate, ronde par le bout & tranchante des deux côtés. Ils tirent le fer de leur propre pays & lui donnent une trempe excellente. Leurs lames sont si bien travaillées, qu'ils peuvent en porter un paquet sous le bras comme nous portons un livre. Si l'on frape du plat, elles plient & ne peuvent causer aucun mal. Mais les coups du tranchant sont terribles. On a vû quelquefois, à ces Malayens, des fusils, qu'ils fabriquent aussi dans leur contrée; mais ils sont plus courts que les nôtres, ou plûtôt c'est une espece d'arquebuse, qui portent deux onces de balle. Leur poudre ne vaut pas celle de l'Europe. Cependant ils ne marquent point d'empressement pour la nôtre; apparemment parce qu'ils la croient trop forte pour la qualité de leurs armes, sans faire réflexion qu'ils en pourroient

Leurs habits & leurs armes.

Forme de leurs sabres.

Ils ont des armes à feu.

CÔTE DES ESCLAVES.

diminuer la quantité. Ceux qui ont examiné leurs fusils, assurent qu'ils portent assez loin la balle & que leur fabrique ressemble à celle des nôtres, mais qu'elle a moins de propreté.

Productions de leur Pays. Espece de cuivre lumineux.

Le Pays des Malayens abonde en métaux, tels que l'or, l'argent, le plomb, le cuivre, l'étain & le fer. Leur cuivre rouge est d'une espece singuliere. Ils en font des bagues, qu'ils portent au premier doigt de la main droite. L'Auteur assure que ces bagues sont de la nature des phosphores, & qu'étant placées sur une table, elles rendent autant de lumiére dans les ténebres que deux flambeaux de cire. Aussi n'emploient-ils pas d'autres lampes dans leur Pays. Des Marchais acheta d'eux une de ces bagues, pour la valeur de deux écus en marchandises, & vérifia leur vertu avec beaucoup d'étonnement. Il se proposoit de l'apporter en Europe, mais il eut le malheur de la perdre. Quel avantage, dit-il, ne tireroit-on pas de ce curieux métal, pour éviter les incendies!

Nature de leur Commerce.

Les Malayens n'ont pas le criminel usage de se vendre les uns les autres. Les Esclaves qu'ils emploient dans leur Pays, ou qu'ils amenent au Marché d'Ardra, sont des Etrangers qu'ils achetent sur la route ou dans les régions voisines. On les préfere à tous les autres, dans le Commerce, parce qu'ils sont tout à la fois robustes & dociles. Ils viennent chargés d'étoffes, de toiles & de dents d'éléphans. Les seuls échanges que les Malayens demandent pour ces marchandises, sont des bujis & de l'eau-de-vie. Ils ont pris aussi, dans ces derniers tems, quelques bijoux de l'Europe. Leur habileté dans le Commerce & les précautions qu'ils prennent contre la fraude, n'empêchent pas qu'ils ne soient remplis de droiture & d'équité.

Religion des Malayens.

Il n'est pas aisé de découvrir leur Religion. Quoiqu'on prétende qu'ils sont circoncis, il n'y a rien à conclure d'un usage qui est commun dans toute l'Afrique aux Juifs, aux Mahométans & aux Idolâtres. Mais ce qui fait juger, avec plus de raison, qu'ils sont Juifs, c'est qu'ils s'abstiennent de certaines viandes, & qu'ils prennent soin de tuer eux-mêmes & de préparer tout ce qu'ils mangent. Cependant les Mahométans ont aussi cette pratique. D'un autre côté, les Malayens boivent librement de l'eau-de-vie & du vin.

L'Arabe qu'ils parlent est fort pur. Ils prient Dieu plusieurs fois le jour, sans aucune ablution avant leur priere. Ils n'ont point de Fétiches ni de Grisgris.

Facilité que les François auroient à se lier avec eux.

L'affection particuliere qu'ils marquent pour les François pourroit engager la Compagnie de France à lier avec eux un Commerce qui ne seroit pas sans avantage, & qui conduiroit infailliblement à la découverte de leur Pays. Il faudroit employer pour cette entreprise un Voyageur habile, qui entendît l'Arabe & qui fût versé dans l'art de prendre les latitudes & de mesurer les distances, mais qui eût sur-tout autant de conduite que de courage, & qui fût animé par des récompenses proportionnées à ses peines. L'Auteur, persuadé que cette Nation habite les environs de la Mer-rouge ou quelque partie de la Côte Orientale d'Afrique, auroit entrepris le voyage, si son devoir lui eût permis d'abandonner son Vaisseau (*).

On a remarqué que plusieurs Auteurs, tels qu'Atkins & Snelgrave, ont

(*) Des Marchais, Vol. II. p. 219. & suiv.

parlé des Malayens sans aucun éclaircissement sur leur origine. Smith, qui en parle aussi, semble avoir porté plus loin ses informations. Il raconte que ce Peuple est originaire de la Peninsule de Malaca, aux Indes Orientales; mais que son inclination naturelle pour les courses & les voyages, lui avoit fait former divers Etablissemens à Sumatra, dans les Isles Moluques & dans d'autres lieux. Les Hollandois s'étant rendus maîtres de la plûpart de ces Pays, & portant la rigueur jusqu'à punir de mort ceux qui faisoient le Commerce avec d'autres Nations, la haine de l'oppression fit chercher une retraite aux Malayens vers le Cap de Guardafu en Afrique, près de l'embouchure de la Mer-rouge. C'est de-là qu'ils entreprennent des voyages d'une longueur surprenante, au travers du Continent, jusqu'à la Côte de Guinée, pour faire la traite des Esclaves avec les Cabaschirs. Il en vient aussi, par intervalles, dans le Canton d'Acra & dans les Forts Européens. A l'égard de leurs personnes, le même Auteur observe qu'ils sont fort différens des Négres de Guinée, & qu'on les reconnoît facilement pour des Indiens Orientaux. Leur couleur n'est que bazanée. Leurs cheveux sont longs & noirs. Ils portent de longues robbes. Ils sçavent lire & écrire. Enfin leur langage, suivant Smith, est le véritable Malayen (17).

Côte des Esclaves. Eclaircissement de Smith sur les Malayens.

Atkins se borne à dire que les Malayens sont des Turcs noirs, qui habitent le centre de l'Afrique & qui font quelque Commerce avec le Royaume de Juida. Il croit que c'est d'eux (18) que les Négres de Juida ont pris l'usage de la circoncision. Mais cette opinion auroit peu de vraisemblance, s'il étoit vrai, comme l'assure Smith, que les Malayens tirassent leur origine de Malaca. Il paroît certain que la circoncision est beaucoup plus ancienne ici que leurs transmigrations.

Conjectures d'Atkins.

CHAPITRE VII.

Histoire Naturelle du Royaume de Juida.

DANS cette région, la saison des pluies commence au milieu du mois de Mai & finit au commencement du mois d'Août. C'est un tems dangereux, dont Phillips se ressentit tristement par les maladies qui se répandirent sur son Vaisseau, même entre les Négres. Il avoit eu le malheur d'arriver dans la rade de Juida au milieu de cette saison. Pendant toute la durée des pluies, les Habitans mêmes ne se déterminent pas aisément à sortir de leurs cabanes. Mais le péril est encore plus redoutable pour les Matelots Anglois. L'eau du Ciel, dit l'Auteur, tombe moins en goutes de pluie qu'en torrens. Elle est aussi ardente que si elle avoit été chauffée sur le feu. Dans les lieux étroits, l'air est aussi chaud qu'il nous le paroît en Europe à l'ouverture d'un four. Il n'y a point d'autre ressource que de se faire rafraîchir continuellement par les Négres, avec de grands éventails de peau (19).

Malignité de l'air dans la saison des pluies.

Le terroir de Juida est rouge. Il est aussi fertile qu'on en peut juger par les

(17) Voyages de Smith, p. 156. & suiv. Le Malayen & l'Arabe ne sont pas la même Langue.

(18) Voyage d'Atkins, p. 116.

(19) Voyage de Phillips, p. 215.

CÔTE DES ESCLAVES.

Arbres consacrés au long de la mer.

trois moissons qu'il produit annuellement. Cependant les arbres sont rares sur la Côte, jusqu'à ce qu'on ait passé l'Eufrates, & ne portent aucun fruit. Leur stérilité n'empêche pas qu'on ne regarde comme un grand crime, dans la Nation, de les abbattre ou d'en couper même une branche. Ils sont respectés des Négres comme autant de Divinités. Les Etrangers ne sont pas moins sujets à cette loi que les Habitans. Il en coûta cher à quelques Hollandois, pour avoir entrepris un jour de couper un arbre. Leurs marchandises furent pillées & plusieurs de leurs gens massacrés. Des Marchais juge que cette consécration des arbres est une invention politique des Rois du Pays, pour empêcher que le peu qui en reste ne soit entiérement détruit (20).

Peu de fruits ou médiocres dans le Royaume de Juida.

Outre les mêmes fruits qui croissent sur la Côte d'Or, on trouve ici des tamarins en abondance, & quelques arbres fruitiers qui n'ont pas de noms. C'est-à-dire, dans le langage ordinaire de l'Auteur, qu'il ne put s'en procurer la connoissance; ou que la médiocrité des fruits lui ôta la curiosité de s'en informer, comme il avoue que cette raison l'empêche de les décrire (21).

Le Pays est rempli de palmiers; mais les Habitans ont peu de passion pour le vin qu'on en tire. Leur biere est une liqueur qu'ils préferent au vin, & la plûpart ne cultivent leurs palmiers qu'en faveur de l'huile. Quoique l'Auteur parle des fruits du Pays avec si peu d'estime, il est persuadé, dit-il, que le terroir étant si fertile, l'Afrique & l'Europe n'ont pas de fruits qui n'y prosperassent merveilleusement.

Le polon ou le fromager.

Le *Polon*, ou l'arbre qui porte le nom de Fromager dans les Isles de l'Amérique, est ici fort commun, & produit une espece de duvet, court, mais d'une grande beauté, qui fait de fort bonnes étoffes, lorsqu'il est bien cardé. Un Directeur Anglois en fit teindre une piece en écarlate. Tous les Européens du Pays furent charmés de sa finesse, de sa force, & de l'excellence incomparable de la couleur. On pourroit employer aussi cette espece de coton à faire des chapeaux, qui seroient, tout à la fois, beaux, legers, & fort chauds.

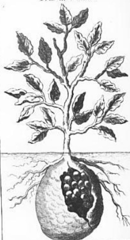
Fruit rouge fort vanté.

Des Marchais vante un petit fruit rouge, qui n'a, dit-il, ni nom, ni figure, & qui ne laisseroit pas d'être utile en France, s'il y pouvoit croître. Dans cette espérance, il en prit de la graine, qui ressemble beaucoup aux pepins de nos poires. Ce fruit, quand on le mâche sans l'avaler (22), a la propriété de faire trouver une saveur fort douce aux choses les plus aigres, ou les plus ameres. Il y a beaucoup d'apparence, sur cette description, que c'est le *Kola*, dont Bosman rapporte les vertus dans sa Relation de la Côte d'Or, mais qu'il ne nomme point entre les fruits du Royaume de Juida. Il croît, dit-il, sur des arbres fort épais. Sa grosseur surpasse un peu celle de la noix, & sa coquille est à peu près la même. L'interieur est naturellement divisé en plusieurs parties, les unes rouges, d'autres blanches. Les Européens sont aussi passionnés que les Négres pour ce fruit. On se contente de le mâcher pour en tirer le jus, & l'on jette le marc. Le goût en est âcre, assez amer, & capable même de resserrer un peu la bouche. On lui attribue une vertu diurétique; mais ses admirateurs prétendent qu'il fait trouver le vin de palmier beaucoup plus agréable. Bosman, qui le regarde d'ailleurs comme un mauvais fruit, ne croit pas qu'aucune de ces deux raisons doive le rendre plus

Il a les propriétés du kola. Le kola, décrit par Bosman.

(20) Des Marchais, p. 14. & 105.
(21) Bosman, p. 393.
(22) Des Marchais, Vol. II. p. 103.









T. IV. N.° VII.

estimable. On le mâche ordinairement avec un peu de sel & de malaguete. Les Habitans le nomment *Busi*, & les Hollandois *Koel*. Mais l'Auteur lui donneroit plus volontiers le nom de Bétel d'Afrique, ou d'*Areka*, parce qu'il a le goût & les proprietés du Bétel (23).

Côte des Esclaves. Il le nomme bétel d'Afrique.

Le terroir de Juida, suivant le même Voyageur, est aussi propre à la culture des canes de sucre & de l'indigo, qu'aucun autre Pays du monde. Il insiste particuliérement sur l'indigo, qui y croît déja fort abondamment, & qui égale, dit-il, s'il ne surpasse pas, celui de l'Asie & de l'Amérique. Les Habitans n'ont presque pas d'autre teinture pour leurs habits; mais comme ils ignorent la bonne méthode de la préparer, ils y employent beaucoup plus de tems qu'elle n'en demande. Leur indigo, dit Bosman, produiroit bien plus en Hollande, que les étoffes mêmes qu'il sert à teindre.

Cannes de sucre & indigo.

Les Négres de Juida font de leurs patates une sorte de pain, qu'ils mangent avec tous leurs autres alimens. Ils ont des ignames, mais moins bonnes & moins abondamment que sur la Côte d'Or. Aussi n'en font-ils pas beaucoup d'usage. Ils ont des oignons & du gingembre; mais en petite quantité. Toutes les racines qui se trouvent sur la Côte d'Or, croissent ici avec peu de culture. Bosman eut la curiosité de semer des choux, des carottes, des navets, des sercifix d'Espagne, du persil, & d'autres légumes, qui vinrent aussi parfaitement qu'en Europe. Il assure même que le premier terroir du monde pour les légumes & les salades est celui de Juida. On y voit en abondance plusieurs espéces de petites féves. Les Hollandois en employent une à faire leurs gauffres, qui portent ici le nom d'*Ackraes*, & qui sont aussi légeres que celles de Hollande. Si le goût en paroît d'abord étrange, on s'accoutume bientôt à le trouver agréable (24). Cette pâtisserie se fait à l'huile.

Combien le terroir est propre aux légumes.

Des Marchais fait observer particuliérement une sorte de pois, dont il prit soin d'emporter de la semence. Ils produisent un arbuste, tel que celui du piment, ou du poivre rouge, de la hauteur de dix-huit ou vingt pouces. La forme de la tige, de l'écorce, & des feuilles a tant de ressemblance aussi avec celle du piment, qu'on a peine à les distinguer. Ils ne portent point de fleurs (25). Les pois croissent dans une cosse, ou une membrane, presque aussi forte que le parchemin. Elle est placée au bas de la tige, entre les racines, dont la plante tire sa nourriture. Cette cosse, ou ce sac, contient depuis cent vingt, jusqu'à cent cinquante pois, tendres, aisés à digerer, & d'un aussi bon goût que ceux de l'Europe. On en fait d'excellens potages. Le tems de leur maturité pour les Négres, est lorsque les feuilles commencent à jaunir. Ils arrachent alors la plante ou l'arbuste, avec ses racines, & la membrane s'ouvre facilement, pour rendre le fruit. Mais les Européens les cueillent plûtôt, & les mangent verds comme nos petits pois. Ensuite, s'ils les veulent plus murs, ils laissent sécher le reste sur la plante. Ces pois se sement à la fin des pluies. Six semaines leur suffisent pour croître & meurir. L'Auteur juge que s'ils étoient cultivés avec plus de soin, & sur-tout mieux arrosés d'eau, on pourroit en recueillir plusieurs moissons (26).

Pois singuliers. Leur description.

Le Pays a trois sortes de bled. On met au premier rang le grand *Milhio*,

Trois sortes de bled.

(23) Description de la Guinée par Bosman, p. 307.
(24) Le même, p. 393.
(25) Voyez la Figure.
(26) Des Marchais, *ubi sup.*

CÔTE DES ESCLAVES.

qui est aussi bon que celui de la Côte d'Or, sans être aussi gros. Mais les Négres ne s'en servent ici que pour la composition de leur biere, & ne sement que ce qui est nécessaire pour cet usage.

Abondance de la moisson.

Le petit *Milhio* ou le maïz, qui ressemble à celui de la Côte d'Or, est l'objet principal du travail de la Nation. On le seme deux fois l'année, quoique moins abondamment dans une saison, que dans l'autre. La terre en est si couverte, dans la meilleure des deux saisons, qu'à peine y reste-t'il des sentiers pour le passage. On peut s'imaginer quelle est l'abondance de la moisson dans un Pays si fertile. Cependant il arrive plus souvent de manquer de maïz à la fin de l'année, que d'en avoir de reste; autant, parce que le Pays est excessivement peuplé, que par l'habitude où l'on est d'en vendre beaucoup tous les ans aux Popos, & à d'autres voisins. De-là vient qu'une année stérile cause ici une famine incroyable. On a vû des personnes libres, se vendre aux Européens pour se procurer des vivres, & d'autres, accorder la liberté à tous leurs Esclaves, parce qu'ils se trouvoient dans l'impossibilité de les nourrir. Un Vaisseau Anglois, profitant un jour de cette calamité publique, fit une grosse cargaison d'Esclaves, qui ne lui couta que des vivres.

Effets de la famine dans le Pays.

La troisiéme sorte de Milhio ressemble à la seconde par la tige, que l'Auteur compare à celle de l'avoine. Le grain en est rougeâtre, & demeure sept ou huit mois en terre avant que d'être mûr. On ne le mange point. Les Négres le mêlent avec le grand milhio pour faire leur biere, & la rendre plus forte.

Biere du Royaume de Juida.

Les femmes du Pays entendent fort bien l'art de brasser cette liqueur. Entre plusieurs especes, elles en composent une qui vaut la biere forte de Hollande, mais qui se vend une risdale le pot, tandis que la biere commune se donne à trois sols. Tous les Habitans, sans en excepter les Esclaves, boivent uniquement de la biere, parce que l'eau de leurs puits, qui ont ordinairement vingt ou trente brasses de profondeur, sur sept ou huit pieds de large, est si froide & si crue, qu'elle ne peut être que fort mal saine dans un climat si chaud. On n'en sçauroit boire quatre jours sans gagner la fiévre. D'un autre côté, comme la biere forte est trop chaude, les Européens sont obligés d'y mêler une égale quantité d'eau, ce qui en fait une liqueur saine & agréable. Bosman ajoute, qu'il n'y a point un seul four dans le Pays. Les Habitans cuisent tout à l'eau, jusqu'à leur pain (27).

Animaux du Pays.

Le Royaume de Juida est trop peuplé pour servir de retraite aux bêtes farouches. Les éléphans, les buffles, & les tygres (28) s'arrêtent dans les montagnes qui séparent le Pays des terres intérieures. Mais on y voit des dains, & sur-tout une fort nombreuse espece de liévres (29), qui ressemblent à ceux d'Apam & d'Akra, & qui ont aussi quelque ressemblance avec ceux de l'Europe. Des Marchais ne trouve ni les liévres, ni les lapins de Juida, d'aussi bon goût que les nôtres. En récompense on y voit les plus beaux singes du monde, & de toutes les especes, mais ils sont tous également méchans. Ceux de Jakin sont extrêmement jolis, & capables d'apprendre tout ce qu'on leur montre, pourvû qu'on les instruise le fouet à la main. Ils sont d'un naturel

(27) Bosman, p. 39.

(28) Phillips rapporte, sur le témoignage d'autrui, qu'il y a beaucoup d'éléphans, de lions, de tigres, de léopards, &c. dans les parties hautes du Pays, p. 223.

(29) Bosman, p. 249. & 390.

si capricieux, qu'on ne peut les vaincre qu'à force de corrections (30).

Le Pays ne manque point de chevaux, quoiqu'ils ne vaillent guéres mieux que ceux de la Côte d'Or. L'Auteur étant obligé de se rendre par terre à Mina (31), en acheta cinq ou six, dont le meilleur ne lui revint pas à plus de quatre livres sterling. Phillips nomme Juida pour le seul Pays de l'Afrique où il ait vû des chevaux; mais fort petits, dit-il, fort indociles, & propres seulement à servir de nourriture aux Négres, qui en aiment la chair autant (32) que celle des chiens. Cependant Des Marchais assûre qu'il n'a vû aux environs de Sabi, ni chevaux, ni chameaux, ni ânes, ni mules; & que pour le transport des fardeaux, les Négres n'ont pas d'autre commodité que leurs épaules (33).

Côte des Esclaves.

Les Quadrupedes privés, tels que les bœufs, les vaches, les chévres, & les porcs, ne sont pas différents de ceux de la Côte d'Or; mais la beauté des prairies, & l'excellence de l'herbe les rendent plus gras, plus charnus, & de beaucoup meilleur goût. Ils ne sont pas même trop chers (34), car on achete un bœuf ou une vache pour dix risdales, un mouton pour deux, un porc de même, & une chévre pour la moitié. Phillips ne paya pour une vache (35) que vingt schellings d'Angleterre en marchandises. Il n'est pas aisé, suivant Des Marchais, de rendre raison de la petitesse des bœufs & des vaches de Juida, quand on considere que les pâturages y sont excellens, & qu'on n'y employe point ces animaux au travail, comme dans le Pays du Senegal. Il ajoute néanmoins que le bœuf est tendre, gros, & nourrissant (36).

Qualités des quadrupedes.

Phillips vante les porcs de Juida. Ils sont fort gras, dit-il, & donnent d'excellent lard, plus doux même, & plus blanc que celui d'Angleterre. Comment ne seroit-il pas bon, ajoute-t'il, lorsque les plus pauvres Négres ont plus de considération pour leurs porcs que pour eux-mêmes, & les nourrissent mieux? Cependant Des Marchais ne juge pas si avantageusement des porcs du Pays. Il prétend que n'ayant guéres d'autre nourriture que les immondices des rues, leur chair n'est pas si saine, ni de si bon goût que dans d'autres Pays. Elle n'est pas facile à digerer. Elle cause des maladies aux Européens. Mais les Négres, qui ont l'estomac beaucoup plus chaud, n'en ressentent aucune incommodité. Le même Auteur loue le veau & les chevreaux (37) de Juida. Il ne trouve pas le mouton de la même bonté, & lui reproche de sentir le suif. Phillips dit au contraire que les chevreaux ne valent pas mieux que le mouton (38).

Porcs de Juida.

En parlant du culte des Serpens, on n'a point assez expliqué leurs propriétés. Atkins en distingue deux sortes: l'une noire & vénimeuse; l'autre si incapable de nuire, que sa douceur l'a fait ériger en Divinité. Ces Dieux du Royaume de Juida sont jaunes, & marbrés dans quelques parties de la peau. Ils ont le gozier fort étroit, mais capable de dilatation, comme la plûpart des serpens, jusqu'à devenir aussi gros que le bras, lorsqu'ils prennent leur nourriture. On prétend qu'ils font la guerre aux reptiles vénimeux, & qu'ils dé-

Diverses especes de serpens.

(30) Des Marchais, Vol. II. p. 210.
(31) Bosman, p. 389.
(32) Phillips, p. 215. & 228.
(33) Des Marchais, *ubi sup.* p. 211.
(34) Bosman, *ubi sup.*
(35) Phillips, p. 215. & 228.
(36) Des Marchais, *ubi sup.* p. 211.
(37) Bosman, *ubi sup.*
(38) Phillips, p. 221.

truisent différentes sortes de vermines (39), qui sont fort nuisibles aux grains. Snelgrave regarde ces serpens, comme une espece tout-à-fait singuliere. Ils ont, dit-il, le milieu du corps fort gros, & le dos rond comme les porcs (40), mais la tête & la queue fort petites; ce qui rend leur mouvement d'une extrême lenteur. Il ajoute, que le fond de leur couleur est jaune & blanc, avec un mélange de rayes brunes, & que leur morsure ne cause aucun mal.

Phillips vit, dans plusieurs cantons de Juida, des serpens noirs, d'une grosseur prodigieuse, & si peu nuisibles, qu'il les croit de la même espece que ceux qu'on adore. Les Négres l'assurerent qu'il n'en devoit rien craindre; & souvent il les voyoit entrer dans sa chambre, & jusques dans son lit. La caution des Négres ne suffisant pas pour le rassurer, il s'éloignoit avec beaucoup de frayeur. Alors quelques domestiques Négres, qu'il avoit toujours près de son lit, prenoient doucement ces animaux dans leurs bras, & les portoient dans quelque champ voisin, sans leur faire de mal, & sans en recevoir. Ils leur rendoient le même service, lorsqu'ils les trouvoient dans quelque chemin. On assura l'Auteur qu'il en avoit couté la vie à plusieurs Européens, pour avoir tué un de ces monstres (41).

Oiseaux. Leur multitude & leur beauté.

L'oiseau à couronne moins beau à Juida qu'en Guinée.

Une aussi belle Contrée que celle de Juida, est l'azile naturel des plus belles especes d'oiseaux. Le nombre en est infini, & leur beauté n'est comparable qu'à leur variété. Cependant l'oiseau à couronne (42) y est moins beau qu'en Guinée. Il a la taille & les jambes du butor. La touffe, dont il est couronné, est jaunâtre, & mêlée de quelques plumes jaspées. Le plumage du corps est noir. Les aîles sont composées de grosses plumes rouges, jaunes, blanches & noires. Il a, des deux côtés de la tête, des taches d'un beau pourpre. Le devant, qui est couvert d'un duvet noir fort serré, a l'apparence du velours. Ces oiseaux, dit l'Auteur, sont si recherchés en Europe, qu'on reçoit sans cesse aux Comptoirs des instances & des ordres pour en faire partir. Il ajoute, que le Roi d'Angleterre (43) parut charmé d'en recevoir un, dont la Compagnie lui fit présent; mais que pour lui, si l'on excepte la tête & le col, il ne leur trouve rien d'admirable (44), & que le corps lui paroît plûtôt laid que beau. Il fit tirer dans la même planche un oiseau du même Pays, qui est de la grosseur d'un poulet, avec le col & les jambes courtes, les yeux & les sourcils comme ceux de l'homme, le bec court & fort épais. Sa couleur est un mélange de noir & de bleu. Il a les jambes & le bec d'une force singuliere (45).

Différentes sortes de beaux oiseaux.

Les oiseaux les plus extraordinaires du Pays ont déja paru dans la description (46) des Côtes Occidentales de l'Afrique, sous le nom général d'oiseaux rouges, bleus, noirs, ou jaunes. Ils ne sont pas connus autrement; & leur différence ne consiste ici que dans l'éclat de leurs nuances, qui sont un peu plus vives & plus luisantes. Le sieur Brue en apporta quelques-uns à Paris; mais l'Auteur observe, qu'il manque une circonstance à ses remarques. Il ne

(39) Des Marchais, *ubi sup.*

(40) Cette description n'est pas différente de celle qu'on a déja lûe; mais on a peine à concevoir qu'un animal si massif & si lent soit capable des exercices qu'on lui attribue.

(41) Phillips, *ubi sup.* p. 223. & suiv.

(42) Voyez les Figures.

(43) Guillaume III.

(44) Bosman, p. 364. & suiv.

(45) Le même, p. 391.

(46) Voyez l'Histoire Naturelle du troisiéme Tome.

fit point attention qu'à chaque muë ces oiseaux changent de couleur ; de sorte, qu'après avoir été noirs cette année, ils deviennent bleus ou rouges l'année suivante, & jaunes ou verds l'année d'après. Leurs changemens ne roulent jamais qu'entre ces cinq couleurs, & jamais ils n'en prennent plus d'une à la fois. Le Royaume de Juida est rempli de ces charmans animaux : mais ils sont d'une délicatesse qui les rend fort difficiles à transporter. La plûpart des perroquets de Juida sont gris, avec quelques plumes rouges à la tête, aux aîles & à la queue. Ils s'apprivoisent facilement, & n'apprennent pas moins vîte à parler.

Côte des Esclaves. Ils changent de couleur à chaque mue.

Les perdrix rouges, les faisans, les grives, les tourterelles, les pintades, les canards sauvages, les sarcelles, les bécasses, les ortolans, les pigeons ramiers, sont fort bons (47) dans leur espece ; & l'abondance en est si grande, que tout le Pays en paroît couvert. Les pies & les canards domestiques, les bécassines, & vingt autres sortes d'oiseaux de table, se trouvent communément, & se vendent à fort bon marché. En ordonnant le soir à un Négre d'aller à la chasse le jour suivant, on est sûr d'avoir plusieurs pieces de gibier, dont il se croit bien payé par une douzaine de pipes. Les tourterelles sont particuliérement en si grand nombre, qu'un chasseur Hollandois du Comptoir de Bosman auroit parié d'en tuer cent tous les jours, depuis six jusqu'à neuf heures du matin, & depuis six heures du soir jusqu'à neuf (48).

Chasse facile & abondante.

Phillips parle d'un grand nombre de prodigieuses chauves-souris, qui se logent pendant le jour sur les grands arbres. Un Anglois, qui avoit tiré au hazard un coup de fusil à petit plomb, fut effrayé d'en voir tomber plus d'une douzaine, de la grosseur de (49) nos merles. Des Marchais observe que si l'on mangeoit ici les chauves-souris, comme aux Indes Orientales, on n'auroit jamais à craindre la famine. Elles sont, dit-il, si communes, qu'elles obscurcissent le Ciel au coucher du soleil. Le matin à la pointe du jour, elles s'attachent au sommet des grands arbres, pendues l'une à l'autre, comme un essain d'abeilles, ou comme une grappe de noix de cocos. C'est un amusement fort agréable de rompre cette chaîne, d'un coup de fusil, & de voir l'embarras où ces hideuses créatures sont pendant le jour. Leur grosseur commune est celle d'un poulet. Elles entrent souvent dans les maisons, où les Négres se font un passe-tems de les tuer. Mais ils les regardent avec une sorte d'horreur ; & quoique la faim paroisse les presser continuellement, ils ne sont pas tentés d'en manger (50).

Chauves-souris monstrueuses.

Où elles se retirent pendant le jour.

La volaille domestique ne consiste ici, comme sur la Côte d'Or, qu'en trois sortes d'animaux ; des cocqs & des poules-d'Inde, des canards & des poulets. Le nombre des deux premieres especes est médiocre ; mais les poulets sont dans une abondance incroyable. Quoique petits, ils sont gras & de fort bon goût. Le prix est de six sols en marchandises, & de trois sols en argent. Bosman trouvoit encore plus d'avantage à les acheter pour des pipes. Avec trois pipes, dit-il, il étoit sûr d'avoir le meilleur poulet (51).

Volaille domestique.

Phillips ne trouva point ici les canards, qu'on a nommés de Moscovie, aussi communs que sur la Côte d'Or. Mais il parle, avec la même admira-

(47) Des Marchais prétend que les perdrix n'ont pas le fumet des nôtres, Vol. II. p. 209.
(48) Bosman, p. 390.
(49) Phillips, p. 223.
(50) Des Marchais, Vol. II. p. 208.
(51) Bosman, *ubi sup.*

tion que Bosman, de la multitude des oiseaux de riviere, & de l'abondance de la volaille (52).

Oiseaux de proie.

Incommodité des mosquites.

Enfin, les oiseaux de proie ne sont pas non plus en aussi grand nombre ici (53) que sur la Côte d'Or. Phillips se plaint de l'incommodité qu'on reçoit des mosquites. La moindre de leurs picqueures enflamme la chair, & cause de l'enflure, avec une démangeaison excessive. Le meilleur remede, que l'expérience ait appris à l'Auteur, est de frotter la partie blessée, avec du jus de limon, ou du vinaigre. La douleur n'augmente un moment, que pour s'appaiser presqu'aussi-tôt. Mais ceux qui veulent écarter ces fâcheux animaux pendant la nuit, n'ont pas d'autre ressource que de faire veiller un Négre, avec un grand éventail de peau, qui sert en même-tems à rafraîchir l'air (54).

Quoique la mer soit toujours grosse, & les vagues dans une agitation continuelle, le poisson est en abondance dans la rade de Juida, & les Négres se hazardent sans crainte dans leurs Canots, pour le prendre à la ligne; car il est impossible d'employer le filet. Les Scharks ou les Requins, qui sont en grand nombre au long de la Côte, leur dérobent toujours une partie de leur pêche.

Deux poissons singuliers. La lune & le singe.

Description du singe.

Des Marchais prit ici deux poissons fort extraordinaires. Le premier que les Matelots ont nommé *Lune*, est décrit dans l'Histoire Naturelle de notre troisiéme Tome. Le second, a reçu le nom de *Singe*, & ce n'est pas sans raison. On le prend à la ligne, ou avec le harpon, lorsqu'il s'approche assez d'un Vaisseau pour recevoir le coup. C'est un fort gros animal. Il s'en trouve d'environ dix pieds de long. Sa largeur est de trois ou quatre pieds, depuis l'extrémité du col, jusqu'au tiers de sa longueur, où diminuant insensiblement, il se termine en queue ronde & fort longue. Son nom lui vient de sa tête & de sa queue. La tête est ronde & les yeux petits. Le poil qui est entre le nez & les lévres a l'apparence de deux moustaches. Le menton est fort court, & le col parfaitement distingué du corps. Le sommet de la tête est couvert d'une excrescence, qu'on prendroit pour une couronne. Il a quatre nageoires, & deux autres excrescences, dont la plus grande, qui est à l'extrémité du col, a la forme d'une spatule. Elle est longue, large, & très-forte. Celle de la queue est un peu plus petite. Les quatre nageoires ressemblent à la barbe ou aux moustaches d'une baleine. On peut donner le nom de mains aux deux premieres, si l'on veut considérer leur usage, plûtôt que leur forme. Elles peuvent se joindre au-dessous du ventre, ou sur le col, & porter à la gueule tout ce qu'elles saisissent. Les deux autres sont placées au-dessous du ventre; & sont plus petites que celles du devant. On ne leur connoît pas de qualités extraordinaires. Ce poisson est fort vif, & nage avec beaucoup de légereté. Lorsqu'il se montre sur la surface de l'eau, avant qu'il ait saisi l'hameçon, ses mouvemens & ses sauts sont fort amusans. Il s'approche de l'amorce, il observe, il y touche du bout des lévres, & se retire. Il l'avalle enfin; mais aussi-tôt qu'il se trouve pris, il fait cent contersions qui réjouissent les spectateurs.

Il devroit être nommé Négre.

Le singe n'a pas d'écailles; mais sa peau est marquetée de petites pustules comme celle du Requin. Elle est noire, & même aussi brillante que le jais,

(52) Phillips, p. 221.
(53) Bosman, p. 391.
(54) Phillips, 225.

lorsque l'animal est vivant ; mais après sa mort elle perd bien-tôt ce lustre. Sa chair est bonne, sans être extrêmement délicate. Les Européens la trouvent le goût du bœuf maigre. Il se nourrit de poisson & d'herbes marines. L'Auteur est surpris que sa couleur, & la Côte qu'il fréquente, ne l'ayent pas fait nommer Négre, plûtôt que Singe (55).

Côte des Esclaves.

Les rivieres d'eau douce fournissent quantité d'excellens poissons, entre lesquels il s'en trouve de fort gros (56). Le Roi en faisoit quelquefois des présens considérables au Capitaine Phillips. Comme les deux principales rivieres qui traversent le Royaume de Juida sont fort poissonneuses, les Habitans ont moins d'ardeur que leurs voisins pour la pêche de mer, & le poisson est toujours à bon marché dans le Pays. Les mêmes rivieres sont remplies de toutes sortes de coquillages, de grosses anguilles, de surmullets, d'anges, de mullets, d'une espece de poisson blanc qui ressemble au brochet, & même de soles & de raies, qui remontent par l'embouchure, & qui sont beaucoup meilleures que celles qui se prennent en pleine mer. On trouve, dans l'Eufrates, des crocodilles, qui détruisent quantité d'autres poissons, des Lamentins, ou des vaches de mer ; des chevaux de riviere, que les Négres haïssent mortellement, à cause du ravage qu'ils font dans leurs moissons. Ils en tuent un assez grand nombre, à coups de fusil ; & mangeant la chair, qu'ils trouvent excellente, ils vendent (57) les dents. Phillips observe qu'à Sabi, près du Palais Royal, il y a deux grands étangs, remplis d'*Alligators*, & que le Roi s'en fait honneur, comme d'une magnificence extraordinaire. On les voit dormir tranquillement sur les bords, à la chaleur du soleil, ou nager en montrant le muzeau. Les plus grands n'ont pas plus de quatre aunes de long. L'Auteur a quelquefois pris plaisir à leur jetter un morceau de terre (car à l'exception du kanki, qui se transporte, on ne trouveroit pas une pierre dans le Pays). Ils ouvroient une gueule fort large ; & poussant un grand cri, ils plongeoient aussi-tôt dans l'étang. Un jour, Phillips leur fit jetter une chévre morte. Elle fut déchirée à l'instant ; mais elle causa une guerre furieuse entre ces monstres, qui s'en arrachoient les morceaux. Les Négres ne souffriroient pas qu'on tirât dessus à coups de balle, parce que l'Alligator est la Divinité du Royaume d'Ardra, comme le Serpent est celle de Juida, & qu'ils croyent devoir du respect aux Fétiches de leurs voisins (58).

Poissons d'eau douce.

Etangs remplis d'alligators.

Pourquoi cet animal est respecté.

§. I.

Eclaircissement sur les Forts Européens & sur la Ville de Sabi, ou Xavier, Capitale de Juida.

La Ville ou le Village de *Gregoué*, qui donne son nom à la Province, est située à quatre ou cinq milles de la rade de Juida, de l'autre côté de la riviere de Jakin, c'est-à-dire, un peu au-delà du Marais. Le Pays qui sépare cette Ville de la mer est si bas & si marécageux, qu'on ne peut le traverser que dans un hamack, dont les Porteurs sont obligés de se relever d'espace

Situation de Gregoué.

(55) Des Marchais, Vol. II. p. 19. & suiv.
(56) Phillips, p. 221.
(57) Des Marchais, *ubi sup.* p. 207.
(58) Phillips, p. 203.

Forme de la Ville.

en espace, parce qu'ils s'enfoncent quelquefois dans la boue jusqu'aux épaules (59).

Gregoné est une assez grande Ville. Tous ses Habitans sont Bateliers ou Pêcheurs ; & se trouvant fort près des établissemens de l'Europe, ils mènent tous une vie fort aisée. Leurs édifices sont de terre, ou de branches entrelassées, qu'ils enduisent d'une couche d'argile, de l'épaisseur d'un pied. Chaque famille a plusieurs cabanes, parce que l'usage ne permet pas de loger deux femmes sous le même toit. Ici, comme ailleurs, dit Snelgrave, les femmes sont jalouses, capricieuses, & de mauvaise humeur. Elles ne souffriroient pas que leurs maris fissent un partage inégal de leurs faveurs, & l'intérêt de la paix oblige les Négres à les séparer (60).

Forts des François & des Anglois.

Les François & les Anglois ont chacun leur Fort, à la pointe Ouest de Gregoné. Le Fort François, qui est le plus Occidental, consiste en quatre bastions (61), avec un large & profond fossé. Mais il n'a ni chemin couvert, ni glacis, ni palissade ; & toute sa défense extérieure est une espéce de demie-lune, qui couvre la porte & le pont-levis. Les bastions & les courtines sont montés de trente pieces de canon, dont les principales batteries sont vers le Fort Anglois. L'Edifice est un grand bâtiment à quatre aîles, dont la cour forme une belle place d'armes, & qui renferment des magazins, des appartemens pour les Officiers, des barraques pour la garnison, & des loges d'Esclaves, que les François appellent captiverie. Au milieu de la cour est une Chapelle, où l'on dit la Messe, lorsqu'il se trouve un Chapelain dans le Fort. Il est commandé par un Lieutenant, à la nomination du Directeur Général, qui fait sa résidence à Sabi. La Garnison est composée de dix Soldats François, deux Sergens, un Tambour, deux Canoniers, & trente Esclaves Bambarras, qui appartiennent à la Compagnie.

Description du Fort François.

Son origine.

Cet établissement François fut commencé en 1671, par un Agent de la Compagnie, qui se nommoit *Carlof*, & qui avoit obtenu du Roi de Juida, non-seulement la permission de bâtir un Fort, mais celle d'étendre son Commerce dans le Royaume d'Ardra (62), qui étoit alors revolté, & qui s'étoit mis sous la protection de ce Prince.

Description du Fort Anglois.

Le Fort Anglois est gouverné par un Lieutenant, sous le Directeur Général de la même Nation, qui fait aussi sa demeure à Sabi. Il est situé à cent pas du Fort François, du côté de l'Est. Sa forme est quarrée ; mais au lieu de bastions, ses angles sont couverts (63) de boulevards ronds. Il est environné d'un fossé sec, sans chemin-couvert & sans palissades. La porte n'est gardée que par un pont-levis. Il a vingt-six piéces (64) de canon. Les Anglois le nomment *Williams Fort*, ou le Fort Guillaume. Ce Comptoir fut bâti par le Capitaine Wiburne, frere d'un Chevalier du même nom. Comme sa situation est au milieu d'un grand marais, le séjour en est fort mal-sain, & les Anglois qui s'y renferment pour servir leur Compagnie, ont rarement le bonheur d'en sortir. Sa circonférence est d'environ deux cens verges. Il n'a qu'un

(59) Barbot donne à Gregoué le nom de *Pilleau*, p. 324.

(60) Snelgrave dit que les maisons sont couvertes de roseaux, suivant l'usage du Pays, p. 115.

(61) Voyez ci-dessous le détail de cet Etablissement, dans la Relation d'Elbée.

(62) Barbot, p. 324.

(63) Voyez les Figures.

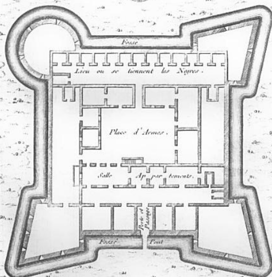
(64) Des Marchais, Vol. II. p. 33.

PLAN DU FORT ANGLOIS DE JUIDA,
ou Fort Williams.

Echelle de 40. Toises.







Tome II. N.° 11.



Côte des Esclaves.

mur de terre, de six pieds de hauteur, dont la porte regarde le Sud. La place intérieure est assez grande; mais les édifices ne sont pas d'une autre matiere que le mur, & sont couverts de chaume. C'est-là qu'un Facteur vit renfermé avec quelques Blancs. On voit dans l'enceinte un magazin, une loge d'Esclaves, & un cimetiere pour les Blancs, qu'on a nommé ridiculement the-hogs-yard, ou la cour des cochons. Phillips y met aussi une forge, & quelques autres petites cabanes (65). A l'Est de la place, on trouve deux petits cavaliers de terre, montés de quelques mauvais canons, & de quelques vieilles arquebuses, qui ne servent qu'à effrayer les Négres. Pendant le séjour que Phillips fit sur la Côte, le Facteur fit creuser autour du Comptoir un nouveau fossé, qui le rendit un peu plus capable de défense. Jusqu'alors, il étoit ouvert dans tous les tems de pluie, parce que l'eau ne manquoit jamais de faire écrouler le mur; & l'on étoit accoutumé à réparer le désordre au retour de la belle saison (66).

Utilité des Forts de Juida.

Les Portugais n'ont pas de Fort à Gregoué, quoique le Roi leur ait accordé un terrain qui n'est éloigné que de cent pas, au Sud, du Fort Anglois. Leur Directeur réside à Sabi, dans une maison qui touche au Palais du Roi. Un Fort, suivant Des Marchais, ne sert qu'à mettre les marchandises à couvert du pillage des Négres, qui cherchent continuellement l'occasion d'enlever le bien d'autrui, sans distinguer leurs amis de ceux dont ils souhaitent la ruine (67).

Observations sur ces Forts.

Il seroit ridicule, dit-il dans un autre lieu, d'attribuer la sûreté des Européens à des Forts si peu capables de résistance. La seule utilité d'une barriere si foible seroit d'arrêter les premiers coups dans une attaque soudaine; car outre le mauvais état des fortifications, la barre, qui est entre les mains des Négres, ne laisse aucune espérance de secours. Il n'y a point ici d'autre sûreté pour les Européens, que l'intérêt même des Négres, qui ont assez de jugement pour concevoir que l'entretien habituel du commerce leur est plus avantageux qu'un pillage passager; & sans une raison si puissante, tous les Forts des Européens seroient détruits depuis longtems. Il en est autrement sur la Côte d'Or, où non-seulement les Forteresses sont plus considérables, mais où la facilité d'aborder sur la Côte donne constamment celle d'y porter du secours (68).

Un demi mille à l'Est du Comptoir Anglois, on rencontre un (69) Village, dont les Habitans se donnent eux-mêmes le nom de *Mineurs*, ou d'*Ouvriers des mines*, & qui assistent les Vaisseaux Hollandois dans tous les travaux du commerce.

Phillips observe, que depuis le Comptoir Anglois, jusqu'à la Ville Royale, on compte environ quatre milles, au travers des plus beaux champs du monde, où le bled de Guinée, les patates, & les ignames croissent en abondance, & rendent ordinairement deux moissons (70).

Peu de forêts dans le Pays.

Le Pays a peu de forêts; mais il est rempli de petits bois, qui paroissent avoir été plantés régulièrement; si l'on n'aime mieux croire que les Habitans

(65) Phillips, p. 215.
(66) Des Marchais, p. 35.
(67) Des Marchais, p. 35.
(68) Le même, p. 192.
(69) Phillips, p. 216. Les Habitans donnent le nom de Krums à leurs Villages.
(70) Le même, *ibid.*

COTES DES ESCLAVES.

les ont laissés subsister exprès, lorsqu'ils ont défriché cette contrée. Elle est si peuplée, qu'il n'y a point d'endroit où l'on ne puisse découvrir d'un coup d'œil vingt ou trente Villages (71).

En transportant les marchandises du Port à Grégoué, ou à Sabi, les Négres ne cherchent pas moins l'occasion de piller, qu'en les apportant au rivage. Leurs Portefaix ont une sorte de bonnets, composés de roseaux, qui peut contenir une calebasse d'une pinte, ou un petit sac de la même grosseur. C'est un réservoir toujours prêt pour l'eau-de-vie & les bujis qu'ils trouvent le moyen de voler. Ils n'ont pas d'autre lieu qui puisse servir à cacher leur vol; car tout leur habillement consiste dans une guenille, qui leur couvre la ceinture. Lorsqu'on a débarqué assez de marchandises pour le commerce qu'on se propose, le Capitaine Européen les fait transporter aux Comptoirs par ces Portefaix Négres, après avoir tiré parole de leur Chef, qu'ils feront diligens & fidéles. Mais comme l'expérience n'a que trop appris qu'il faut s'en défier, on les fait accompagner de cinq ou six Blancs armés (72), dont la vigilance n'est pas toujours capable d'empêcher le désordre.

Situation de la Capitale.

Xavier, Xabier, Sabi, ou Sabié (73), car on trouve cette varieté dans les Voyageurs, & même entre les Négres, est la Capitale du Royaume de Juida. Elle est située à deux lieues au Nord Est de Grégoué, & par conséquent à trois lieues & demie de la mer (74) dans une grande plaine qui est au Sud-Est de l'Eufrates. C'est lui faire beaucoup d'honneur, suivant Des Marchais, que de lui donner le nom de Ville. Cependant on lui accorde ce titre, parce que c'est la résidence du Roi & des Directeurs Européens. Chaque famille a son terrain, qui est environné d'un mur, & qui contient un nombre de cabanes, proportionné à celui de ses Habitans. Tous ces enclos étant séparés l'un de l'autre, on peut donner le nom de rues aux espaces qui les séparent. La plûpart sont si étroits, qu'à peine y passeroit-on deux de front; & ceux qui ont plus de largeur sont si pleins de trous, qu'on n'y passe point sans danger, sur-tout pendant la nuit. Comme tous les édifices sont de terre, & que les Négres la prennent autour de leur demeure, les lieux voisins se trouvent nécessairement remplis de fosses & de ravines; ils y jettent leurs immondices & leurs excrémens, sans s'embarrasser de l'odeur insupportable, dont l'air est infecté. Si l'on sort le matin, avant que les pores ayent nettoyé toutes ces cloaques, on a beaucoup à souffrir de cet excès de puanteur (75).

Description de la Ville de Sabi.

Les maisons de Sabi n'ont qu'un étage. Celle du Capitaine *Assou*, Protecteur de la Nation Françoise, est la seule, à l'exception du Palais Royal, qui ait deux appartemens l'un sur l'autre, & quelques pieces de canon fort bien montées devant la porte. Il a obtenu cette distinction en faveur des services qu'il a rendus à l'Etat, & par l'influence des Directeurs François (76). Avant la révolution de 1726 (77), Barbot croyoit la Ville de Sabi aussi peuplée que toute la Côte d'Or; mais la conquête du Roi de Dahomé a rendu cette Capi-

Combien elle étoit peuplée avant la révolution.

(71) Des Marchais, Vol. II. p. 29.

(72) Le même, *ibid.*

(73) Barbot l'appelle *Savi*, & Atkins *Salée*. Le premier dit qu'elle est à l'entrée d'un bois.

(74) Atkins la place à six milles seulement de la mer. Barbot & Phillips ne la mettent qu'à quatre milles de Gregoué.

(75) Des Marchais, *ubi sup.* p. 36. & suiv.

(76) Le même, p. 186.

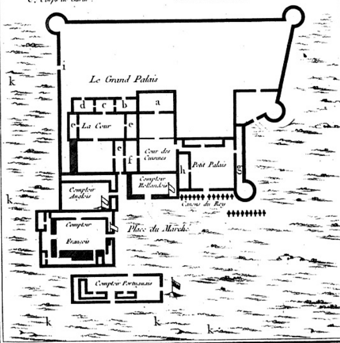
(77) Barbot, p. 327.

tale

PLAN DU PALAIS DU ROY A XAVIER, OU SABI, DANS LE ROYAUME DE JUIDA.

Tiré de des Marchais.

a. *Salle d'Audience*
b. *Apartement du Roy*
c. *Salle Commune*
d. *Apartement de la Reine Mere.*
e. *Corps de Garde.*
f. *Salle.*
g. *Logem.t du Premier Gentilhomme de la Chambre*
h. *Lieu ou se fait le Couronnement du Roy.*
i *Porte de derriere du Palais.*
k. *Costé de la Ville.*



tale fort déserte. Les Européens donnent le nom de Serrail aux édifices qui composent le Palais Royal. L'enceinte (*) en est spacieuse, & fermée d'un mur de terre, haut de neuf ou dix pieds, dont les angles sont revêtus de petites tours rondes de la même matiere & de la même hauteur, pour le logement des Gardes ou des Sentinelles (78). On distingue le Palais en deux parties, dont l'une se nomme le grand, & l'autre, le petit Serrail. Celle-ci sert d'entrée à la premiere. Elle consiste dans une vaste cour, environnée de trois côtés par des bâtimens, & du quatriéme, par un mur, au milieu duquel on trouve une grande porte, qui est toujours gardée par deux Négres. Cette porte est défendue par une batterie de douze pieces de canon, montées sur des affuts de mer; & vis-à-vis la tour de l'angle, on découvre une autre batterie de neuf pieces. Le logement du premier Valet de Chambre du Roi occupe tout le côté gauche de la cour. On entre delà dans celle des cuisines; & de celle-ci dans une troisiéme, qui porte le nom de Cour des Douanes, parce qu'on y reçoit au nom du Roi les taxes qu'il impose sur ses Sujets, & les droits que les Européens lui payent pour la liberté du commerce. L'extrémité de cette cour est fermée par un grand bâtiment, qui sert de salle d'audience. Le Trône du Roi est un fauteuil, placé dans une alcove, qui est couverte d'un tapis de Turquie. Le reste de la salle est revêtu de nattes, & meublé de quelques fauteuils, pour les Européens qui sont admis à l'Audience. L'usage ne permet point aux Blancs de pénétrer plus loin dans l'intérieur du Palais; mais l'Auteur trouva le moyen de se faire excepter de cette regle (79), & de tirer le plan de tout l'édifice. Il n'a qu'un étage, un peu élevé au-dessus du rez de chaussée. La matiere des murs est une argile rouge, qui ne manque pas de solidité. Les voutes sont de paille, ou de feuilles de palmier, d'un tissu si serrée (80), que le vent, le soleil & la pluie n'y peuvent pénétrer. On est étonné de lire dans Des Marchais (81), que non-seulement la disposition des appartemens intérieurs est fort belle dans le Palais, mais que les meubles n'ont rien d'inférieur à ceux de l'Europe. On y voit, dit-il, des lits magnifiques, des fauteuils, des canapés, des tabourets; en un mot, tout ce qui peut servir à l'ornement d'une maison. Les Grands, & les riches Négocians imitent l'exemple du Roi. Ils ont jusqu'à d'habiles Cuisiniers Négres (82) qui ont pris des leçons dans nos Comptoirs; & les Facteurs qui dînent chez eux, ne trouvent pas de différence entre leurs tables & celles des meilleures Maisons de l'Europe. Peut-être adopteront-ils quelque jour notre maniere de se vêtir. Ils ont déja pris l'usage de faire des provisions de vins d'Espagne, de Canarie, de Madere, & même de France. Ils aiment l'eau-de-vie & les liqueurs fines. Ils sçavent distinguer les meilleures. Les confitures, le thé, le caffé, & le chocolat ne leur sont plus étrangers. Le linge de leur table est fort beau. Ils ont jusqu'à de la vaisselle d'argent, & de la porcelaine. Enfin, loin de conserver aucune trace de l'ancienne barbarie, ils sont non-seulement civilisés, mais polis. Cet éloge ne regarde néanmoins que les Grands, & les riches, car on apperçoit peu de changement dans le peuple (83).

Côte des Esclaves. Description du Palais du Roi.

Des Marchais en leve le plan.

Faste dans les meubles & dans les usages.

(*) Voyez les Figures.
(78) Voyez les Figures.
(79) Des Marchais, Vol. II. p. 36. & suiv.
(80) Des Marchais, Vol. II. p. 38.
(81) Le même, p. 71.
(82) Atkins, p. 110. Un Négre de la Côte d'Or, qui avoit été quelque-tems aide de cuisine au Comptoir Anglois, passoit pour un Cuisinier fameux à la Cour de Juida.
(83) Phillips, p. 219.

CÔTE DES ESCLAVES. Idée qu'Atkins & Phillips donnent du Palais.

Atkins, qui n'avoit pas vû l'intérieur du Palais, le représente comme un grand & sale amas d'édifices de Bambous, d'un mille ou deux de circonférence, où le Roi entretient près de mille femmes. Phillips ne met point les femmes dans le Palais. Il leur donne pour habitation un quartier voisin, qu'il nomme une Ville, & qui est composé d'environ quarante maisons dans la même enceinte. Il ajoute que la liberté de les voir, n'est accordée qu'à un vieux Cabaschir, qui est chargé de leur conduite; & sur le témoignage du Capitaine Thom, interpréte de la Compagnie Angloise, il assure qu'elles sont au nombre d'environ trois mille. Ce récit, dit-il, doit paroître fort probable, si l'on considere que chaque Cabaschir en a dix, vingt, & plus ou moins, suivant son caprice & ses facultés (84).

Arsenal de Juida.

On voit, fort près du Palais, une vieille maison ruinée, qui porte le nom d'Arsenal, où le Roi conserve précieusement six vieux canons, chacun du poids de cinq cens livres, mais démontés, & fort en désordre. Il en fait beaucoup de cas, quoiqu'il ne puisse en tirer aucun service, & qu'ils ne soient propres qu'à contenir dans la crainte & la soumission un peuple ignorant. Il les fait tirer quelquefois dans cette vûe, & l'Auteur fut honoré d'une de ces rares décharges en débarquant sur la Côte (85).

Comptoirs Européens, près du Palais.

Les Comptoirs des Nations de l'Europe, c'est-à-dire, les maisons des Directeurs, sont à la gauche du Palais, & portent ici le nom d'Hôtels. Le plus spacieux, & le plus beau de ces Edifices est le Comptoir ou l'Hôtel de France. Il consiste dans une grande cour, environnée de bâtimens uniformes (86), au milieu desquels est le jardin potager; avec quelques orangers, qui croissent naturellement en pleine terre. La porte d'entrée est un gros bâtiment, sur lequel on voit le pavillon François déployé. Elle a de chaque côté un corps de garde. Derriere le principal logement, qui est au fond de la cour, on trouve un autre petit jardin, une forge, une cuisine & d'autres offices pour la commodité de la maison. Le Directeur entretient une fort bonne table, où les Capitaines & tous les Officiers de Vaisseaux ont leur couvert. Il y invite souvent les Seigneurs du Pays, & les Officiers du Palais (87) dont le crédit ou le caractere peuvent être utiles à la Compagnie.

L'Hôtel, ou le Comptoir d'Angleterre, n'est séparé de celui de France que par un mur fort léger. Il touche au Palais royal, comme le Comptoir Portugais, qui n'est séparé aussi de celui de France que par une rue fort étroite. Vis-à-vis, & contre la porte du Palais, est le Comptoir de Hollande. Tous ces édifices sont autour de la grande Place ou du Marché de la Ville; & les maisons des Négres sont dispersées autour d'eux (88).

Témoignage de Bosman.

Bosman raconte que de son tems le Comptoir Hollandois, qui avoit d'abord été bâti pour l'usage du Roi, étoit fort spacieux; qu'il contenoit trois magasins & sept chambres, avec une belle cour interieure; mais que les logemens des autres Nations de l'Europe étoient petits & sans aucune commodité (89).

(84) Le même, p. 220.
(85) *Ibid.*
(86) Ils furent consumés par le feu en 1717 ou 28. Smith, p. 199.
(87) Des Marchais, Vol. II. p. 39. & suiv.
(88) Le même, *ibid.*
(89) Description de la Guinée par Bosman, p. 365. On conçoit que les François peuvent s'être mieux logés dans la suite.



s de XAVIER
Marchais.
La Ville.
Mur du Palais
Cuisine
Palais du Roy
Premiere Cour
Cuisine
Petit Palais

T.IV. N°.IV.

CHAPITRE VIII.

Voyage du Sieur d'Elbée au Royaume d'Ardra, en 1669 & 1670.

CETTE Relation, qui a paru pour la premiere fois dans le second Tome des Voyages du Chevalier Des Marchais, contient deux Parties également curieuses; l'une, qui concerne *Assem*, Ville Capitale du Royaume d'Ardra & la situation des affaires de cette contrée; l'autre, qui est le récit d'une Ambassade du Roi d'Ardra au Roi Louis XIV. avec un détail intéressant des usages & du caractere des Seigneurs Négres. Comme l'Auteur a pris soin de nous informer lui-même de sa condition & des motifs de son voyage, il seroit inutile de donner plus d'étendue à cette Introduction.

D'ELBÉE. 1669. Introduction.

La Compagnie des Indes Orientales, établie en 1664, manquant d'Esclaves Négres dans ses Etablissemens, équipa deux Vaisseaux au Havre de Grace pour faire le Voyage de Guinée; l'un, nommé *la Justice*, & l'autre *la Concorde*; tous deux du Port de cinquante tonneaux & de trente-deux piéces de canon. Le Sieur d'Elbée, Commissaire de la Marine, fut revêtu du Commandement. Il se mit à bord de la Justice, accompagné du Sieur Dubourg, qui avoit été nommé Commandant du Fort & du Comptoir de la Côte d'Ardra. Entre les Facteurs qui furent employés dans cette expédition, il voyoit avec joie un Marchand étranger, nommé *Carlof*, qui avoit acquis la connoissance des usages de l'Afrique au service des Hollandois, & qui avoit embrassé celui de la Compagnie Françoise. Les deux Vaisseaux partirent le premier de Novembre 1669. Après avoir gagné la Côte d'Afrique & touché au Cap-Blanco, ils arriverent dans la rade d'Ardra, où ils jetterent l'ancre le 4 Janvier 1670 (90).

Départ & qualité de l'Auteur.

Il est accompagné du Facteur Carlof. Leur arrivée.

Le jour suivant, Carlof descendit au rivage pour se rendre à la Ville d'Offra. Il avoit appris à Praya (91), du Fidalgo Négre ou du Gouverneur, que les Hollandois, informés du dessein de la Compagnie de France, employoient sécretement toutes sortes de voies pour la ruine d'une entreprise qu'ils croyoient nuisible à leurs interêts. Cependant, après avoir donné avis au Viceroi, par un courier, de l'arrivée de la flote Françoise, il fit heureusement son voyage, & revint à bord avec la satisfaction d'avoir reçu du Viceroi toutes sortes d'honnêtetés & de caresses. Le second Officier du Comptoir Hollandois vint complimenter le Commandant François sur son Vaisseau & lui apporta des rafraîchissemens. Il fut traité avec beaucoup d'amitié & renvoyé avec des présens, quoique le récit de Carlof eût déja fait connoître la vérité de ses intentions.

1670. Carlof se rend à Offra. Il apprend que les Hollandois le traversent.

Dubourg & Carlof partirent le lendemain pour Offra, où le Facteur Anglois leur avoit fait préparer un logement & des provisions. Il n'étoit pas per-

Il retourne à Offra avec Dubourg.

(90) Des Marchais, Vol. II. p. 230. & 31.

(91) On a déja remarqué que Praya est un mot Portugais, qui signifie gréve ou rivage. C'est ici le lieu du débarquement, que Barbot & d'autres Voyageurs appellent le Port du Petit-Ardra & la rade de Jakin.

D'ELBÉE. 1670.

mis aux Négres de leur en offrir, sans avoir reçu l'ordre du Roi pour l'ouverture du Commerce. Cependant le Viceroi fit à Dubourg un accueil fort civil. La réponse de la Cour se fit attendre pendant plusieurs jours. Carlof en fut surpris. Il avoit écrit au Roi, pour lui rappeller leur ancienne amitié. Dans leur jeunesse ils avoient bû plus d'une fois ensemble, *bouche à bouche*, suivant le langage du Pays; c'est-à-dire, dans le même verre; & cette marque de confiance passe dans la Nation pour un gage si sacré d'estime & d'amitié, qu'il ne peut être violé sans un prompt châtiment du Ciel. On n'en prit pas moins la résolution de faire débarquer les présens que la Compagnie de France envoyoit au Roi. Il y avoit entr'autres un beau carosse doré, avec de magnifiques harnois. Les Portugais avoient introduit dans le Pays l'usage de cette voiture.

Il avoit été ami du Roi dans leur jeunesse.

La Cour d'Ardra fait attendre long-tems ses réponses aux Etrangers. Mais en faveur de Carlof & de l'ancienne amitié, le Roi voulut bien abréger les délais. Un Capitaine Négre, dépêché par ce Prince, arriva le 16 de Janvier à Offra. Il se rendit au logis du Sieur Dubourg; & demandant à voir Carlof au nom du Roi, il lui dit que Sa Majesté étoit extrémement satisfaite de retrouver ses anciens amis, lorsqu'elle les croyoit dignes de reparoître devant elle; qu'il auroit l'honneur de la voir immédiatement; & que pour lui marquer qu'elle se souvenoit de lui, elle le dispensoit de la loi imposée aux autres Etrangers, de faire leurs présens avant que d'être reçus à l'audience. Le Messager ajouta que le Roi étoit bien disposé en faveur des François; qu'il leur accorderoit volontiers tous les privileges dont les autres Nations jouissoient dans le Pays, & qu'il y en joindroit de nouveaux; enfin, qu'il avoit donné ordre au Prince son fils & au Grand-Capitaine de se rendre à Offra, pour recevoir Carlof & le conduire à la Cour.

Députation du Roi.

Cette nouvelle, que les François affecterent de publier, mortifia beaucoup les Hollandois. Deux jours après, le Prince héréditaire & le Grand-Capitaine arriverent ensemble. Dubourg, accompagné de Carlof, se hâta de visiter le Prince. Cette entrevûe ne se passa qu'en complimens mutuels; & comme la fin du jour approchoit, on remit les affaires au lendemain. En effet, dès le matin du jour suivant, le Prince, accompagné du Grand-Capitaine, se fit conduire au logement des François. Après les premieres civilités, il dit à Carlof qu'il étoit envoyé par le Roi son pere pour le conduire à *Assem*; mais qu'auparavant il vouloit boire avec lui au bord de la mer, d'où ils reviendroient à Offra pour se rendre à la Cour.

Le Prince son fils vient lui-même.

Cette visite du Prince donna aux François la liberté d'acheter des Habitans toutes les provisions dont ils avoient besoin, non-seulement dans la Ville, mais sur leurs propres Vaisseaux; quoique cette permission fût d'ailleurs inutile, parce que les Négres de la Côte leur portoient toutes sortes de rafraîchissemens pendant la nuit. Quatre jours après, le Prince se fit porter au bord de la mer, où l'on avoit pris soin de lui dresser une grande tente. Il avoit pour cortége le Capitaine du Commerce, Dubourg & Carlof, les Facteurs Anglois & les Ecrivains ou les Sécretaires du Comptoir Hollandois. Il arriva au rivage sur les neuf heures du matin. Aussi-tôt qu'il parut, d'Elbée, qui étoit demeuré à bord, le salua de quatre décharges de douze piéces de canon, & se mit dans une chaloupe pour descendre à terre. Le Prince envoya

Le Prince se rend au bord de la mer.

au-devant de lui quelques gens de sa suite, qui le prirent sur leurs épaules & l'apporterent heureusement de plus de soixante pas en mer; tandis que d'autres Négres, avec autant d'adresse que de force, lancerent à la même distance la Chaloupe sur le rivage. Ces Négres étoient des hommes de haute taille & fort robustes, mais tout-à-fait nuds, à la réserve d'une piéce de coton qui leur couvroit la ceinture.

D'ELBE'E. 1670. D'Elbée se fait conduire au rivage.

Lorsque d'Elbée fut avancé de quelques pas, un Officier Négre vint le prier, en langue Portugaise, de s'arrêter dans le lieu où il étoit. Il y consentit; & tout le Peuple que la curiosité avoit amené pour le voir, s'étant retiré par un mouvement de respect, il demeura seul avec son cortége & l'Officier Négre. Bien-tôt il vit venir vers lui une troupe de Négres, qui portoient de petites banieres, dont le manche étoit un bâton courbé dans la forme d'une *S*, & qu'ils agitoient de mille manieres avec beaucoup d'adresse & de légereté. Divers instrumens de musique suivirent immédiatement. Les premiers, qui étoient des tambours, avoient leurs caisses peintes & fort bien ornées. Ils battoient juste, avec des cadences agréables. D'autres, qui venoient à leur suite, portoient de petites cloches de fer poli, sur lesquelles ils frappoient avec des baguettes, en s'accordant avec le son des tambours. Ils étoient suivis d'une grande troupe de comédiens ou de baladins, les uns dansant, d'autres chantant, avec des mouvemens & des attitudes fort comiques; d'autres récitant des avantures réjouissantes, & d'autres encore jouant différens airs sur des flutes de cuivre & d'ivoire, dont les sons répondoient à celui des autres Instrumens. Cette premiere bande composoit la musique du Prince, & l'accompagne toujours lorsqu'il marche avec la pompe de son rang. Elle passa devant d'Elbée en fort bon ordre, & ne manqua pas de lui donner sa meilleure symphonie. Les Officiers de la Maison du Prince s'avancerent ensuite à la tête de ses gardes, qui marchoient après eux le fusil sur l'épaule, avec de grands sabres à poignées dorées. Ensuite venoit le Grand-Ecuyer ou le Grand-Maître de la Cavalerie, qui marchoit seul, richement vêtu & le chapeau sur la tête. Il portoit sur son épaule le sabre du Prince, comme on porte à Genes l'épée de l'Etat devant le Doge. Enfin, le Prince suivoit immédiatement. Quelques Négres soutenoient sur sa tête un grand parasol. Il marchoit lentement, appuyé sur deux de ses Officiers. Le Grand-Capitaine, ou le Général des armes, étoit à sa droite; & le Grand-Capitaine du Commerce à sa gauche. Il avoit à sa suite quantité de Nobles ou de Seigneurs, & la marche étoit fermée par une troupe d'environ dix mille Négres.

Cérémonies avec lesquelles il y est reçu.

Marche de la suite du Prince.

Il s'arrêta lorsqu'il fut à dix pas des François. L'Officier Négre qui étoit demeuré avec eux avertit leur Commandant qu'il étoit tems de s'avancer. D'Elbée fit quelque pas au-devant du Prince & lui fit une réverence à la Françoise. Le Prince lui présenta la main, dans laquelle il mit respectueusement la sienne. Le Prince la lui pressa doucement & le regarda d'un œil ferme, sans lui parler. D'Elbée, après avoir marqué son respect par un moment de silence, fit son compliment en Portugais. Le Prince se le fit expliquer par l'Interpréte, quoiqu'il sçût aussi la langue Portugaise. Il se servit de la même voie pour répondre qu'il étoit charmé de voir des François; qu'il employeroit en leur faveur tout le crédit qu'il avoit auprès du Roi son pere, & qu'il les remercioit de leurs offres obligeantes. Ensuite, prenant d'Elbée par la main,

Compliment qu'il reçoit de d'Elbée & sa réponse.

Politesses qu'il fait aux François.

D'ELBÉE. 1670.

il le fit marcher près de lui sous le même parasol. Il voulut voir la Chaloupe qui l'avoit apporté au rivage. Il l'examina curieusement ; & s'étant fait donner le pavillon qu'on y avoit élevé, il le plaça vis-à-vis sa tente, à la tête d'une compagnie de cent mousquetaires. Ces marques de distinction causerent de la jalousie aux Hollandois, qui n'avoient jamais été traités avec tant d'honneur. La conversation fut fort polie entre le Prince & le Commandant François, quoiqu'elle continuât de se faire par le ministere de l'Interpréte.

Portrait du Prince.

Sans perdre la gravité de son rang, le Prince montra beaucoup d'agrément & de vivacité. Il étoit d'une taille puissante, mais d'un embonpoint médiocre. Il avoit le visage fort beau, les yeux vifs, les dents belles & le sourire gracieux. Toute sa personne présentoit un air de grandeur & de dignité, temperé par une douceur, qui lui attiroit tout à la fois du respect & de l'affection.

Il dîne avec d'Elbée.

A l'heure du dîner, on étendit dans la tente de fort belles nattes, autour desquelles on mit des coussins de damas. Le Prince prit d'abord sa place & fit mettre d'Elbée à sa droite. Dubourg, Carlof & les Facteurs Anglois se mirent à sa gauche. Le festin fut composé de plusieurs sortes de mets, rôtis & bouillis. C'étoit du bœuf, du sanglier, du chevreau, des poulets & d'autres piéces de volaille, avec divers ragouts à l'huile de palmier, qui ne pouvoient être fort agréables pour ceux qui n'en avoient pas l'habitude. Il ne parut point d'autre vaisselle que des *Kowis*, c'est-à-dire, des moitiés de calebasses, peintes d'un vernis si brillant, qu'on les prendroit pour de l'écaille de tortue des plus belles especes

Usage singulier du Pays.

Pendant le repas, deux Officiers rafraîchirent continuellement le Prince avec des éventails de cuir parfumé. Tous les Négres qui étoient derriere lui le servirent à genoux, avec de grands témoignages de respect. Il y avoit dans ce nombre, mais plus près de son côté, trois hommes, auxquels il fit signe de s'avancer, & dans la bouche desquels il mit (92) quelques morceaux de pain & de viande. D'Elbée apprit que c'étoient ses favoris, & que par un sentiment de respect & de délicatesse, ils ne devoient pas toucher de la main ni laisser tomber de leur bouche ce qui leur étoit donné par le Prince, sous peine de perdre ses bonnes graces. On ne servoit point à boire, & personne n'en demanda pendant le dîner, quoiqu'il eût duré assez longtems. Mais la conversation du Prince n'en fut pas moins vive ni moins amusante. D'Elbée le trouva mieux instruit des affaires de l'Europe qu'il n'auroit pû se l'imaginer. Il fut obligé de répondre à diverses questions, qui marquoient de la délicatesse d'esprit & de la pénétration.

On ne sert à boire qu'après le repas.

Après le dernier service, on offrit de l'eau dans des verres de cristal, pour se laver la bouche. Ensuite on mit devant chaque convive une nouvelle serviette de coton, fort proprement pliée. Les Officiers du Prince apporterent alors du vin de palmier, du vin d'Espagne, de Portugal & de France, dont on but sans excès ; car le Prince ne forçoit personne à boire contre son inclination, quoiqu'il invitât souvent tout le monde à prendre son verre. Il fit boire plusieurs fois d'Elbée en même-tems que lui dans le sien ; témoignage de considération & d'amitié, qui n'a rien d'égal dans la Nation. La difficulté est de concevoir comment deux personnes peuvent boire dans le même verre,

Deux personnes boivent en même tems dans le même verre.

(92) Les Sauvages du Canada & de la Louisiane ont le même usage, lorsqu'ils veulent faire honneur à quelqu'un.

à moins que les verres d'Ardra ne soient différens de ceux de France, ou semblables à ceux d'Italie, qui ont huit ou dix pouces de largeur & qui n'en ont pas plus d'un de profondeur. Pendant que le Prince dînoit sous sa tente, les Négres de sa suite furent traités dans plusieurs petites loges qu'on avoit dressées pour eux. Les Soldats & les Matelots François qui accompagnoient d'Elbée, eurent part aussi à la fête, & tous les restes des alimens furent distribués à la populace. D'Elbée, en sortant de la tente, jetta quelques poignées de bujis, qui exciterent beaucoup d'acclamations. Depuis ce moment le Commerce fut ouvert, & les François eurent la liberté de traiter avec les Sujets du Roi.

D'ELBÉE. 1670.

L'âge du Prince étoit de trente ou trente-cinq ans. Il n'avoit pour habits que deux pagnes, qui traînoient tous deux jusqu'à terre ; l'un de satin, l'autre de taffetas ; avec une large écharpe de taffetas autour de la ceinture. Le reste de son corps étoit nud ; mais il avoit sur la tête un chapeau garni de plumes rouges & blanches, & des sandales rouges aux pieds.

Age & figure du Prince d'Ardra.

Lorsque les François prirent congé de lui, vers le soir, il renouvella ses civilités, en leur promettant toutes sortes de bons offices en faveur de leur Nation. Il voulut voir entrer d'Elbée dans sa Chaloupe. Plusieurs Négres fort robustes la prirent sur leurs épaules & la transporterent au-delà des plus grosses vagues. D'Elbée fit saluer le Prince par des cris de joie, qui servirent de signal aux deux Vaisseaux pour faire successivement quatre décharges de douze piéces de canon (93).

Dubourg & Carlof, qui demeuroient au rivage, se mirent, comme le Prince, chacun dans un hamack porté par des Négres. On leur mit, comme à lui, des parasols sur la tête. Ils partirent avec lui, toujours accompagnés de ses gardes, de sa musique & d'une grande foule de Peuple. Il étoit nuit lorsqu'ils arriverent à Offra. Le jour suivant, qui étoit le 21 de Janvier, le Prince fit une visite à Dubourg avec ses deux grands Capitaines, & lui proposa de l'accompagner à Assem. Il fit préparer deux hamacks pour lui & pour Carlof. Le départ fut differé jusqu'au 24. En voyageant avec le Prince, les deux Officiers de France eurent l'avantage de voir le Pays pendant le jour ; faveur qu'on refuse à tous les Etrangers. Le Prince leur donna une fête au *Grand-Foro*, Village considerable, qui est à moitié chemin entre Offra & Assem. Comme ils étoient partis assez tard, ils furent surpris des ténebres avant que d'arriver à la Capitale. On les conduisit au Palais, dans un appartement qu'on avoit préparé pour eux, & le Roi leur fit porter à soupé.

Dubourg & Carlof demeurent à terre.

Ils se rendent à Assem avec le Prince.

Dans le même tems, d'Elbée débarquoit ses marchandises, qui furent transportées du rivage à Offra par des Négres. Leur salaire n'étoit que de vingt bujis pour chaque voyage. Mais quelque petit qu'il puisse paroitte, il étoit proportionné à leur fardeau, qui n'excede jamais deux barres de fer, ou l'équivalent de ce poids. Ils le nomment *Tonjé*. La barre de fer n'a ici que neuf pieds de long & deux pouces de large, sur un quart d'épaisseur. Les présens destinés au Roi furent portés de même jusqu'à la Capitale, avec les marchandises qui devoient servir à commercer avec les Grands.

Débarquement & transport des marchandises.

Le 27 de Janvier, Dubourg eut sa premiere audience du Roi, en qualité d'Ambassadeur du Roi de France. Il fut introduit par le Prince, fils du Roi,

Premiere audience du Roi.

(93) *Ubi suprà*, p. 236. & suiv.

D'ELBE'E. 1670. par le Grand-Prêtre & les grands Capitaines. Le Roi le fit asseoir sur un lit de coton, près de son fauteuil ou de son Trône. Dubourg fit son compliment en langue Portugaise, que ce Prince entendoit & parloit en perfection. Cependant il se le fit expliquer par ses deux Interprétes, nommés *Matteo* & *Francisco*. L'office d'Interpréte est ici fort considerable ; mais la moindre erreur les expose au supplice.

Le Roi fit une réponse obligeante, après laquelle Dubourg lui présenta le carosse & les autres présens de la Compagnie. Ensuite il lui demanda la permission de bâtir une Loge ou un Comptoir à Offra, en promettant que la Compagnie Françoise envertoit chaque année quatre Vaisseaux pour le Commerce. Le Roi répondit qu'à l'égard du Commerce, les Hollandois lui envoyoient tous les ans plus de Vaisseaux qu'il n'en pouvoit charger ; que l'année précédente plusieurs avoient été obligés de retourner sans cargaison ; qu'il y en avoit actuellement six sur la Côte & quatre à Mina, qui n'attendoient que l'avis de leur Comptoir pour venir dans sa rade ; enfin, qu'il n'avoit besoin, ni de Vaisseaux, ni de marchandises : que les Hollandois d'ailleurs lui faisoient des offres considerables pour l'engager dans une alliance exclusive, & qu'il avoit d'autant plus de raisons de les accepter, que les Anglois paroissoient négliger son Commerce, & que les François, après l'avoir autrefois cultivé, n'étoient pas plus fidéles à leurs engagemens ; faute qu'il n'avoit point à reprocher aux Hollandois. Sa Majesté ajouta, que malgré de si justes sujets de plainte, ce qu'il avoit appris de la Grandeur du Roi de France & du zéle qu'un de ses Ministres avoit pour le progrès du Commerce faisoit naître dans son cœur une vive passion de mériter l'estime d'un si grand Monarque, par les faveurs qu'il étoit résolu d'accorder à ses Sujets ; que dans cette vûe il avoit déja donné ordre à son Grand-Capitaine de bâtir à Offra un Comptoir pour les François, de protéger leur Commerce & de l'encourager de tout son pouvoir. Dubourg se fit apporter les plus précieuses marchandises des deux Vaisseaux. Il en offrit le choix au Roi & lui laissa les prix. Cette galanterie produisit un effet merveilleux & donna une haute idée de la politesse des François. Dubourg étant tombé malade, la direction du Commerce fut abandonnée à Carlof, qui mit aussi-tôt le prix des Esclaves à dix-huit barres par tête, quoique jusqu'alors il n'eût jamais été au-dessus de douze. Le but de cette politique étoit de ruiner le Commerce des Hollandois. En effet, ils aimerent mieux garder leurs marchandises que de ne pas en tirer leurs anciens avantages.

Explications de ce Prince à l'égard du Commerce.

Politique de Carlof.

Carlof envoya des présens à la Reine-Mere & à la Reine. Ensuite se livrant aux soins du Commerce, il commença par acheter du Prince, du Grand-Prêtre & des grands Capitaines, trois cens Esclaves, qu'il fit conduire immédiatement à bord. Un Officier du Roi lui en amena soixante-quinze autres, de la part de ce Monarque, pour le payement des marchandises qu'il avoit choisies.

Facilités qu'il se procure pour le Commerce.

Le 8 de Février, on publia dans toute l'étendue du Pays uue proclamation, qui accordoit la liberté de vendre, à la Compagnie, le nombre d'Esclaves dont le Roi étoit convenu avec les Officiers François. Comme le Traité s'étoit fait à Offra, les Receveurs du domaine y établirent une douane & les mêmes droits que dans la Capitale. Les Esclaves achetés du Roi en furent exemts.

Dès

D'Elbée. 1670.

Dès le premier jour de Mars, la *Justice* auroit pû mettre à la voile avec sa cargaison complette, si d'Elbée n'eut été résolu d'attendre son second Bâtiment. L'envie de hâter son départ lui fit faire un voyage à la Cour, accompagné de Carlof & de Marriage, & suivi de ses domestiques. Le Viceroi d'Offra leur fournit des hamacks & des porteurs. N'ayant pas le Prince pour guide, leur marche se fit pendant la nuit. Mais le tems étoit clair, & la lune si brillante, qu'il leur fut aisé d'observer que le Pays est plat & uni, bien cultivé & rempli de Villes & de Villages. Le Capitaine des Etrangers, qui étoit chargé de leur conduite & qui se faisoit porter dans un hamack à la tête du convoi, eut soin continuellement d'éviter les Villes, & fit quantité de détours pour les laisser toujours à quelque distance.

D'Elbée se rend à la Capitale.

D'Elbée entra dans la Capitale avant le lever du soleil. Mais pendant le séjour qu'il y fit, on lui accorda la liberté de visiter la Ville (94) & les lieux voisins, sous l'escorte de deux Officiers du Roi. A son arrivée, il avoit été conduit à l'appartement des François, où le Roi lui avoit d'abord envoyé toutes sortes de rafraîchissemens. Le Prince, le Grand-Prêtre & tous les Grands lui ayant fait les mêmes civilités, il se vit assez de provisions pour traiter deux cens personnes. Le lendemain il reçut la visite de tous les Grands; mais le Prince se fit excuser de ne pouvoir lui rendre la sienne, parce qu'il avoit perdu un de ses enfans. Il se tenoit renfermé, sans voir personne; ce qui passe dans le Pays pour la marque d'une extrême douleur (95).

Audience extraordinaire qu'il obtient.

Le Roi ne rend jamais de visites. Mais il voulut accorder une faveur extraordinaire à d'Elbée, en le recevant le même jour à l'audience. Les deux Grands Capitaines reçurent ordre de le conduire, en marchant à ses deux côtés. Il fut introduit dans un jardin du Palais, où le Roi étoit assis dans un fauteuil de damas, sous une gallerie.

Portrait du Roi d'Ardra.

Ce Prince, qui se nommoit *Tosizon*, paroissoit âgé d'environ soixante-dix ans. Il étoit de haute taille & d'une grosseur proportionnée. Ses yeux étoient grands & pleins de feu. Si sa contenance faisoit juger avantageusement de sa pénétration, de son jugement & de sa sagesse, ses discours & ses réponses, dans une longue audience, ne firent pas moins connoître la vivacité de son esprit. Il étoit vêtu de deux pagnes, à la mode Persienne, l'un sur l'autre, comme deux jupons. Celui de dessous étoit de taffetas, & l'autre de satin piqué. Une large écharpe de taffetas lui servoit de ceinture. Il avoit le reste du corps tout-à-fait nud; mais il portoit sur la tête une sorte de bonnet de toile bordée de dentelle, & par-dessus, une couronne de bois noir, luisant comme l'ébene, qui rendoit une odeur agréable. Il tenoit dans la main un petit fouet, dont le manche, qui étoit aussi de bois noir, avoit plusieurs ornemens. La corde étoit de soie ou de *Pite*.

D'Elbée s'étant approché, avec trois profondes réverences, le Roi lui présenta la main & prit la sienne. En la lui pressant, il fit craquer trois fois son pouce, par un témoignage distingué d'affection & de faveur. Ensuite ayant fait apporter des nattes & des coussins, il l'invita par un signe à s'asseoir avec ses deux Officiers, tandis que les domestiques attendirent hors de la gallerie.

(94) On en verra la description dans l'article géographique du Pays.
(95) Des Marchais, Vol. II. p. 142.

D'ELBÉE. 1670. Propositions que lui fait d'Elbée.

Après les complimens ordinaires, d'Elbée pria le Roi de laisser aux François la liberté de se bâtir un Comptoir à leur gré, parce que celui qu'il leur avoit donné lui-même étoit trop petit & fort incommode. Il ajouta qu'il le supplioit de donner des ordres pour la sûreté du Directeur & des Facteurs d'Offra. Le Monarque répondit que les François pouvoient compter sur sa protection; qu'il ne souffriroit pas qu'on leur donnât le moindre sujet de plainte, & qu'il alloit même ordonner que les dettes de ses Sujets fussent payées dans l'espace de vingt-quatre heures; qu'à l'égard du Comptoir d'Offra, il chargeroit le Prince son fils & les deux grands Capitaines de s'y rendre en personnes, pour faire augmenter les bâtimens; mais qu'il ne pouvoit permettre aux Facteurs François de bâtir suivant les usages de leur Pays :

Réponse du Roi.

» Vous commencerez, lui dit-il, par une batterie de deux piéces de canon ;
» l'année d'après, vous en aurez une de quatre, & par dégrés votre Comp-
» toir deviendra un Fort, qui vous rendra maître de mon Pays, & capables
» de me donner des loix. Il accompagna ce raisonnement de plusieurs comparaisons fort justes & fort ingénieuses, avec un air si gai & tant de bonnes plaisanteries, que d'Elbée ne put s'offenser d'un refus si gracieux & si politique.

Il demande des marchandises plus rares & plus précieuses.

Il ajouta qu'il étoit surpris que le Royaume de France étant si spacieux & si rempli d'habiles ouvriers, la Compagnie chargeât ses Vaisseaux de marchandises communes, telles qu'il en venoit d'Angleterre & de Hollande. D'Elbée répondit que ce premier voyage n'étoit qu'un essai de la Compagnie, pour reconnoître la nature du Commerce d'Ardra ; mais qu'à l'avenir elle enverroit à sa Majesté ce que la France avoit de plus rare & de plus curieux. Il la pria de nommer ce qu'il trouveroit de plus agréable. Le Roi nomma une épée Françoise à poignée d'argent & un coutelas, de grands miroirs, de belles toiles, des mules de velours, du drap écarlate, des gands parfumés, des bas de soie & quelques autres marchandises d'ajustement. D'Elbée lui promit d'en apporter lui-même, ou d'en envoyer par le premier Vaisseau qui partiroit de France après son retour. Cette conversation fut suivie d'un présent de deux pistolets & d'un fusil garnis d'argent, que le Roi parut recevoir avec beaucoup de satisfaction. Il invita le Commandant François à voir le Prince son fils, en l'assurant que sa visite seroit reçue volontiers, quoique le Prince fût dans la douleur d'une perte fort recente. Ensuite le prenant par la main, il le congédia, avec plus de faveurs & de distinctions qu'il n'en avoit jamais marqué pour aucun autre Européen.

Respect qu'on portoit au Roi Tofizon.

Ce Prince est si respecté de ses Sujets, qu'à l'exception de son fils & du Grand-Prêtre, personne ne paroît devant lui sans se prosterner le visage contre terre (96), & n'ose lever les yeux sur lui. Seulement, lorsqu'ils sont obligés de lui répondre, ils levent un peu la tête, pour la baisser aussi-tôt qu'ils ont cessé de parler. D'Elbée fut témoin, dans son audience, que les deux grands Capitaines mêmes n'étoient pas exemts de cette humiliante cérémonie. Mais le Prince & le Grand-Prêtre en étoient dispensés. Ils parloient debout au Roi, & leur rang ou la faveur de ce Monarque leur donnoit la liberté d'entrer au Palais jour & nuit, à toutes les heures, sans y être appellés.

(96) D'Elbée prit pour une prérogative particuliere du Roi Tofizon, ce qui est d'usage ordinaire dans toutes les Cours de cette région.

D'Elbée ayant obtenu du Roi la permission de voir le Palais & les jardins, visita tous les appartemens, à la réserve de celui des femmes, ou personne n'a la liberté d'entrer. Il fut conduit chez le Prince par le Grand-Capitaine de la cavalerie, à la tête de cent cavaliers Négres armés d'arquebuses & de sabres. Leurs chevaux sont gros & robustes, mais fort mal en bouche. Leurs selles sont petites & plates (97), sans étriers, à la maniere du Portugal. L'habillement de cette cavalerie consiste dans un seul pagne, un bonnet pointu comme nos dragons, des bottes de cuir, ou plûtôt des bottines, qui ne vont qu'au milieu de la jambe, & de grands éperons qui n'ont qu'une seule pointe. D'Elbée & sa suite étoient dans des hamacks. On lui portoit un parasol sur la tête.

D'Elbée visite son Palais.

Cavalerie d'Ardra.

Le Prince ne faisoit pas sa demeure dans la Capitale. Sa Cour étoit une petite Ville, qui n'en est éloignée que d'une lieue. Comme Assem n'a qu'une seule porte, la cavalcade qui escortoit d'Elbée fut obligée de faire le tour des murs pour gagner le chemin. Le Prince reçut le Commandant François avec beaucoup de caresses. C'étoit une faveur extraordinaire de le dispenser du cérémonial; car l'usage ne permet point aux personnes de distinction de recevoir compagnie pendant le deuil. Sa salle d'audience étoit fort grande & couverte d'un tapis de Turquie. Le Prince partut, assis sur une natte. Il en fit apporter d'autres pour d'Elbée & les deux Officiers François qui l'accompagnoient. Après une heure de conversation, où le Prince renouvella ses protestations d'amitié & de zéle pour les François, on apporta des liqueurs; il but *bouche à bouche* (98) avec d'Elbée, & fit présenter des liqueurs aux deux autres. Ensuite s'étant levé, les François prirent congé de lui & retournerent vers la Ville par la même route. Mais ils s'arrêterent à la Maison du Grand-Prêtre, qui avoit invité d'Elbée à souper. Ils y furent reçus avec une politesse dont on ne trouve point d'exemple dans les autres Voyageurs. La salle du festin étoit couverte d'un grand tapis de Turquie, sur lequel on étendit des nattes d'une finesse & d'une propreté admirable, pour servir de nappe. La vaisselle étoit de terre de Delft, & les serviettes plus grandes du double que les nôtres. Les mets consistoient en diverses sortes de viandes, rôties & bouillies, avec des ragouts à la mode du Pays. L'abondance & la variété régnerent pour les liqueurs. Enfin le Grand-Prêtre n'avoit rien épargné dans une fête, dont il vouloit se faire autant de mérite auprès de son Maître que d'honneur aux yeux des Etrangers. Comme il n'ignoroit pas que l'usage des Européens n'est point de s'asseoir à terre, il avoit préparé des coussins de taffetas & de satin pour rendre leur situation plus commode. Un concert de musique se fit entendre au milieu du repas. C'étoient des voix qui ressembloient à celles des enfans & qui paroissoient venir de loin. Elles étoient accompagnées d'un tintement de cloche, qui s'attira l'attention de d'Elbée, parce qu'il crut y trouver de l'harmonie (99).

Demeure du Prince, fils du Roi, & visite que lui rend d'Elbée.

D'Elbée est invité à souper chez le Grand-Prêtre.

Musique qu'il entend.

Le Grand-Prêtre, qui parloit très-bien la langue Portugaise, lui demanda ce qu'il pensoit des voix auxquelles il paroissoit prêter l'oreille. D'Elbée répondit que c'étoit sans doute de petits enfans, qui chantoient avec beaucoup

Explication qu'il en reçoit du Grand-Prêtre.

(97) Voyez la Figure.

(98) On a déja vû le sens de cette expression.

(99) Second Tome de Des Marchais, page 149. & suivantes.

D'ELBÉE. 1670. Il obtient la faveur de voir ses femmes.

de mélodie & qui s'accordoient fort bien avec la mesure des Instrumens. » Ce sont mes femmes, reprit le Prêtre, qui ont entrepris de vous donner » cet amusement. Nous ne sommes point ici dans l'usage de montrer nos » femmes; mais pour vous convaincre de l'affection que je porte aux Fran- » çois, je suis prêt, si vous le souhaitez, à vous donner cette satisfaction. D'Elbée parut fort sensible à cette marque de confiance. A la fin du souper, le Grand-Prêtre le conduisit avec sa compagnie dans une gallerie haute, d'où l'on pouvoit jetter les yeux par une fenêtre dans la salle à manger. Les femmes y étoient rassemblées au nombre de soixante-dix ou quatre-vingt. Elles n'avoient pour habits que des pagnes ou des jupons, qui les couvroient depuis la ceinture jusqu'aux pieds, & toutes les parties supérieures étoient nues. Quelques-unes portoient des ceintures de taffetas. Elles étoient assises sur des nattes, des deux côtés de la gallerie, assez serrées l'une après l'autre. L'arrivée du Pontife & celle des Etrangers parut leur causer aussi peu d'émotion que de curiosité. Elles continuerent leur concert, en frappant, avec de petites baguettes, sur des cloches de fer & d'autre métal, de la forme d'un cylindre & de différentes grandeurs. Leur modestie (1), dans une occasion si extraordinaire, parut fort louable à d'Elbée, & sa réflexion l'est aussi. Mais que penser de Labat, son Editeur, qui semble croire ici qu'en vertu de sa correspondance avec le Diable, le Grand-Prêtre avoit fasciné les yeux de ses femmes jusqu'à les empêcher d'appercevoir les François?

Figure du Diable, & discours du Grand-Prêtre.

Au coin de la gallerie, d'Elbée observa un Figure blanche, de la grandeur d'un enfant de quatre ans. Il demanda ce qu'elle signifioit : » C'est le Dia- » ble, lui dit le Prêtre «. Mais le Diable n'est pas blanc, lui répondit d'Elbée. » Vous le faites noir, repliqua le Prêtre, mais c'est une grande erreur. » Pour moi, qui l'ai vû & qui lui ai parlé plusieurs fois, je puis vous assurer » qu'il est blanc. Il y a six mois, continua-t-il, qu'il m'apprit le dessein que » vous aviez formé en France de tourner ici votre Commerce. Vous lui êtes » fort obligés, puisque suivant ses avis vous avez négligé les autres Européens » pour trouver ici plus promptement votre cargaison d'Esclaves. D'Elbée se crut libre de penser tout ce qu'il vouloit de ce discours, & ne jugea point à propos d'entrer là-dessus en dispute avec le Grand-Prêtre.

Caractere de sa personne.

Ce Pontife d'Ardra étoit un homme d'environ quarante ans, grand, bien fait & d'une phisiomie agréable. Il portoit le même habillement que les principaux Officiers du Roi, c'est-à-dire, deux grands pagnes d'étoffe de soie ou de brocard, l'un sur l'autre; une grande écharpe à la ceinture; des caleçons de coton d'assez bonne longueur; des sandales ou des escarpins de cuir d'Espagne; un chapeau à l'Européenne; un grand couteau à manche doré, qui pendoit à sa ceinture, avec une canne à la main. De tous ces ornemens il ne quitte que sa canne lorsqu'il entre dans les appartemens du Roi, dont il est le premier Ministre pour les affaires d'Etat comme pour celles de religion. Il jouit seul du droit de se présenter devant son Maître à toutes les heures du jour, & de lui parler librement sans se prosterner. Ses civilités pour les François ne se démentirent pas jusqu'au dernier moment. Il les conduisit jusqu'à la porte de son Palais, & ne voulut rentrer qu'après les avoir vûs dans leurs hamacks.

(1) *Ibid.*

La même nuit ils furent transportés à Offra, avec la même escorte qui les avoit amenés à la Capitale.

Grandeur & forces du Royaume d'Arda.

Depuis que les contrées de Juida & de Popo ont été démembrées du Royaume d'Ardra, son étendue n'est pas considerable du côté de mer. Il n'a pas plus de vingt-cinq lieues au long de la Côte; mais s'enfonçant bien loin dans les terres, ses bornes à l'Est & à l'Ouest, qui sont les rivieres de Volta & de Benin, renferment un espace d'environ cent lieues. Cependant il ne peut mettre sous les armes que quarante mille hommes; ce qui n'approche guéres des forces du Royaume de Juida, qui en peut lever deux cens mille. Mais il faut considerer que les troupes d'Ardra forment une milice réguliere, qui est entretenue constamment, & qui ne manque que d'Officiers & d'armes à feu pour faire rentrer dans la soumission les Provinces revoltées. Le Peuple d'Ardra ignore l'art de lire & d'écrire. Il emploie, pour les calculs & pour aider sa mémoire, de petites cordes, avec des nœuds qui ont leur signification. Les Grands, qui entendent la langue Portugaise, la lisent & l'écrivent fort bien; mais ils n'ont point de caractéres pour leur propre langue (2).

Cordes & nœuds que les Négres emploient au lieu de l'écriture.

Habillemens du Pays.

Tous les Négres de quelque distinction portent ici deux pagnes de tafferas ou d'une autre étoffe de soie. Ils ont des écharpes de soie, les uns en ceinture, d'autres en forme de baudrier. Leur usage ordinaire est d'avoir la tête & les pieds nuds; mais il leur est libre de porter des bonnets ou des chapeaux, & des sandales ou des bottines, excepté lorsqu'ils paroissent devant le Roi. Les gens du commun ne sont couverts que depuis les reins jusqu'aux genoux, d'une piéce de serge qu'ils se passent deux fois autour du corps & dont les deux bouts sont croisés au-dessus du nombril. Les laboureurs & les pauvres n'ont qu'un morceau de natte ou d'étoffe de coton, sur le devant du corps, pour cacher leur nudité.

Les habits des femmes de condition sont des pagnes & des écharpes. Comme elles sortent rarement, elles ne se couvrent ni la tête ni les pieds. Les femmes du commun n'ont que des pagnes très-courts. L'Auteur fait observer ici une coutume fort bizarre. Une femme mariée qui se prostitue à un Esclave, devient elle-même l'Esclave du Maître de son amant, lorsque ce Maître est d'une condition superieure à celle du mari: mais au contraire, si la dignité du mari l'emporte, c'est l'adultere qui devient son Esclave (3).

Bizarre punition de l'adultere.

Officiers de la maison du Roi.

Tous les Officiers de la maison du Roi joignent le titre de Capitaine au nom de leur Emploi. Ainsi le grand Maître-d'Hôtel se nomme Capitaine de la table; le Pourvoyeur, Capitaine des vivres; l'Echanson, Capitaine du vin, &c. Personne ne voit manger le Roi. Il est même défendu, sous peine de mort, de le regarder lorsqu'il boit. Un Officier donne le signal avec deux baguettes de fer, & tous les assistans sont obligés de se prosterner, le visage contre terre. Celui qui présente la couppe doit avoir le dos tourné vers le Roi & le servir dans cette posture. On prétend que cet usage est institué pour mettre sa vie à couvert de toutes sortes de charmes & de sortileges. Un jeune enfant, que le Roi aimoit beaucoup & qui s'étoit endormi près de lui, eut le malheur de s'éveiller au bruit des deux baguettes & de lever les yeux sur la couppe au moment que le Roi la touchoit de ses lévres. Le Grand-Prêtre,

Respect qu'on a pour les viandes de sa table.

(2) Relation de d'Elbée, *ubi sup.* p. 254.

(3) *Ibid.* p. 253. L'Auteur remarque que cet usage autorise l'indulgence pour le vice de la part des Maîtres puissans.

D'ELBE'E. 1670.

qui s'en apperçut, fit tuer auſſi-tôt l'enfant & jetter quelques goutes de ſon ſang ſur les habits du Roi, pour expier le crime & prévenir de redoutables conſéquences. Le Roi eſt toujours ſervi à genoux. On rend les mêmes reſpects aux plats qui vont à ſa table ou qui en ſortent ; c'eſt-à-dire, qu'à l'approche de l'Officier qui les conduit, tout le monde ſe proſterne & baiſſe le viſage juſqu'à terre. C'eſt un ſi grand crime d'avoir jetté les yeux ſur les alimens du Roi (4), que le coupable eſt puni de mort & toute ſa famille condamnée à l'eſclavage. Il faut ſuppoſer néanmoins que les Cuiſiniers & les Officiers qui portent les vivres, ſont exemts de cette loi.

Autorité de la Reine.

Quoique les femmes du Roi ſoient en fort grand nombre, il n'y en a qu'une qui ſoit honorée du titre de Reine. C'eſt celle qui devient mere du premier mâle. Les autres ſont moins ſes compagnes que ſes eſclaves. L'autorité qu'elle a ſur elles eſt ſi peu bornée, qu'elle les vend quelquefois pour l'eſclavage, ſans conſulter même le Roi, qui eſt obligé de fermer les yeux ſur cette violence. D'Elbée fut témoin d'une avanture qui confirme ce récit. Le Roi Tofizon ayant refuſé à la Reine quelques marchandiſes ou quelques bijoux qu'elle deſiroit, cette imperieuſe Princeſſe ſe les fit apporter ſécretement ; & pour les payer au Comptoir, elle y fit conduire huit femmes du Roi, qui reçurent immédiatement la marque de la Compagnie & furent conduites à bord. Ces malheureuſes créatures n'auroient pas réſiſté long-tems au chagrin de leur diſgrace, ſi d'Elbée n'eut pris ſoin de les faire traiter avec un peu de diſtinction. Elles arriverent en bonne ſanté à la Martinique (5).

Religion du Pays.

La Religion d'Ardra eſt un amas confus de ſuperſtitions, qui ne peuvent être rappellées aux principes naturels du bon ſens. L'idée même d'un Etre ſuperieur n'a rien de fixe & de reglé dans l'eſprit des Habitans. Ils n'ont ni Temples, ni aucune forme de culte. Ils n'offrent point de priéres ni de ſacrifices. Toutes leurs vûes ſe bornent à la vie préſente, ſans aucun ſoupçon d'un état futur. Tofizon, Roi d'Ardra, avoit été élevé dans un Couvent Portugais de l'Iſle S. Thomas. Il n'avoit que du mépris pour la Religion de ſon Pays ; & d'Elbée n'auroit pas déſeſperé de ſa converſion, s'il n'eût remarqué l'aſcendant du Grand-Prêtre. L'autorité de ce Tyran eſt ſi bien établie, qu'il pourroit détrôner ſon Maître au moindre changement qu'il entreprendroit de faire dans la Religion. C'eſt lui qui aſſigne à chaque famille les Fétiches ou les Idoles qu'elle doit adorer.

Fétiches du Roi & de l'Etat.

Les Fétiches du Roi & de l'Etat ſont de gros oiſeaux noirs, qui reſſemblent aux corbeaux de l'Europe. On les nourrit avec beaucoup de ſoin, & les jardins du Palais en ſont remplis ; mais le culte qu'ils reçoivent n'approche point de celui qu'on rend aux ſerpens de Juida. Il ſe réduit à croire qu'on ne peut les tuer ou les bleſſer ſans attirer ſur le Pays les plus grandes infortunes. Chaque Négre a ſon propre Fétiche. Les uns choiſiſſent une montagne, d'autres un arbre, une pierre, une piéce de bois ou quelqu'autre ſubſtance inanimée, qu'ils regardent avec reſpect, mais ſans priéres & ſans ſacrifices. Religion commode & dégagée de toutes ſortes de cérémonies.

On ne connoît dans le Royaume d'Ardra qu'une ſeule pratique, où l'on pourroit s'imaginer qu'il entre quelqu'ombre de religion. Le Grand-Prêtre a

(4) Relation de d'Elbée, *ubi ſup.* p. 363. & ſuivantes.

(5) On ne dit pas que la compaſſion ait eu d'autres effets dans cette Iſle.

dans chaque Ville une maison, où il envoie les femmes tour à tour, pour apprendre certains exercices qui demandent cinq ou six mois d'instruction. Ce sont des chants & des danses, qui consistent dans des mouvemens & des sauts fort pénibles, avec un mélange de cris & de hurlemens où l'on garde une certaine mesure. Les femmes destinées à cet exercice s'assemblent dans une grande salle. On leur charge les pieds & les mains d'instrumens de fer & de cuivre, pour augmenter le bruit, & ce fardeau rend encore leurs agitations plus fatigantes. Elles ne cessent de danser qu'en tombant de foiblesse & de lassitude. Alors les vieilles maîtresses appellent une nouvelle bande d'écolieres, qui continuent ce divertissement, sans marquer beaucoup d'embarras pour le repos de ceux qui vivent dans le voisinage. D'Elbée eut le malheur de s'y trouver logé, & ne put fermer les yeux jour & nuit pendant tout le tems qu'il y demeura. Il trouva dans la Ville d'Assem quelques Chrétiens Négres, qui vinrent lui demander des chapelets & qui marquerent un desir ardent d'entendre la Messe. Mais il ne s'étoit pas fait accompagner de son Chapelain. Ces Négres avoient sans doute été baptisés par les Portugais, pendant qu'ils étoient établis dans le Royaume d'Ardra; mais il ne s'y trouvoit plus aucun Marchand de cette Nation (6).

D'Elbée. 1670. Pratique d'éducation pour les femmes.

Le Commerce d'Ardra consiste en Esclaves & en provisions. Les Européens tirent annuellement de cette contrée environ trois mille Esclaves. Une partie de ces malheureux est composée de prisonniers de guerre. D'autres viennent des Provinces tributaires du Royaume, & sont levés en forme de contribution. Quelques-uns sont des criminels, dont le supplice est changé dans un bannissement perpétuel. D'autres sont nés dans l'esclavage, tels que les enfans mêmes des Esclaves, à quelqu'office que leurs peres aient été employés. Enfin d'autres sont des débiteurs insolvables, qui ont été vendus au profit de leurs créanciers. Tous les Négres qui ont manqué de soumission pour les ordres du Roi, sont condamnés à mort sans esperance de grace, & leurs femmes, avec tous leurs parens jusqu'à un certain degré, deviennent Esclaves du Roi (7).

Commerce du Pays.

On accorde au Roi la premiere vûe & le choix de toutes les marchandises, soit pour le payement des droits, ou pour celui des Esclaves qu'on achete de lui. Sa réputation est bien établie pour l'exactitude & la fidelité du Commerce. Il ne fait jamais d'emprunts aux Marchands, comme les autres Rois Négres. Après lui, c'est au Prince héréditaire, au Grand-Prêtre & aux grands Capitaines qu'appartient le droit de choisir & celui de vendre les premiers leurs Esclaves. Le peuple a son tarif particulier pour le Commerce, & le prix des Esclaves, comme celui des marchandises, est reglé avec tant de soin, qu'il s'éleve peu de difficultés. Celles qui peuvent arriver sont ajustées sur le champ par le Roi.

Fidelité du Roi dans le Commerce.

Tous les Vaisseaux, grands & petits, payent le même droit de cinquante Esclaves. A dix-huit barres par tête, cet impôt royal fait, pour chaque Vaisseau, neuf cens barres en marchandises. On paye la valeur de deux Esclaves pour la liberté de faire de l'eau, & quatre pour celle de couper du bois. Mais

Droits que lui payent les Vaisseaux.

(6) Relation de d'Elbée, *ubi sup.* p. 260. & suivantes.

(7) *Ibid.* p. 258. Cet usage est généralement établi sur toute la Côte.

D'ELBE'E. 1670.

le Roi n'exige rien pour le mouillage d'un Vaisseau qui n'a pas besoin de ces deux secours.

Marchandises que les Négres desirent.

Les marchandises qui conviennent ici au Commerce des Esclaves, sont de grands colliers (8) de verre blanc, de gros pendans-d'oreilles de cristal, des taffetas de couleur, des étoffes rayées & mouchetées, de beaux mouchoirs à glands, des barres de fer, des bujis, des sonnettes de cuivre de forme conique ou cylindrique, du corail long, des chaudrons de cuivre de toutes sortes de grandeurs, des fusils, de l'eau-de-vie, de grands parasols, des miroirs à quadre doré, des soies & des taffetas de la Chine & de l'Inde, de l'or & de l'argent en poudre, & des écus d'Angleterre ou de Hollande. Dix de ces écus faisant le prix du meilleur Esclave, il y a beaucoup à gagner dans ce Commerce.

Départ de d'Elbée.

Avec quelque diligence que d'Elbée pressât la cargaison de la Concorde, elle ne put être si-tôt finie qu'il se l'étoit proposé ; & la Justice n'ayant rien à desirer pour la sienne, qui consistoit en six cens Esclaves, il prit le parti de mettre à la voile avec un seul Vaisseau. La Concorde demeura dans la rade jusqu'au 13 de Mars, & s'étant rendue à S. Thomas, où elle avoit besoin d'augmenter ses provisions, elle partit de-là pour le voyage de la Martinique (9).

§. II.

Ambassade du Roi d'Ardra à la Cour de France.

Jalousie des Hollandois & ses effets.

LES Hollandois, qui voyoient d'un œil d'envie le nouvel Etablissement des François dans le Royaume d'Ardra & la faveur dont ils jouissoient à cette Cour, commencerent à craindre sérieusement pour leur Commerce. La présence de d'Elbée & de ses deux Vaisseaux les avoit forcés de contraindre leur ressentiment. Mais le départ de la Justice, qui laissoit la Concorde seule ; la mort du Sieur *Jamain*, Capitaine de ce Vaisseau, qui arriva peu de jours après, & l'arrivée de deux Bâtimens de leur Nation qui entrerent dans la rade, leur fit lever le masque avec si peu de ménagement, qu'ils commencerent par arracher le pavillon François du Comptoir de Praya, sous prétexte qu'ils étoient seuls en possession de ce privilege. Marriage, Directeur François, se hâta de paroitre avec tous ses gens, pour s'opposer à cette violence. Mais le Fidalgo Négre, ou le Gouverneur de la Ville, interposa si heureusement son autorité, qu'il rétablit quelqu'apparence de paix entre les deux Nations. Il leur représenta combien son Maitre seroit offensé de leurs emportemens ; & leur déclarant qu'il ne souffriroit rien, dans ses Etats, de contraire à la tranquillité publique, il fit craindre aux agresseurs d'en être chassés sans retour (10).

Querelle des François avec les Hollandois.

Cette menace arrêta la furie des Hollandois, & leur fit promettre de s'en rapporter à la décision du Roi. Chaque Parti dépêcha un courier à la Capitale & reçut ordre de s'y rendre, sans avoir la hardiesse de prétendre à des innovations dans les Droits & dans le Commerce. Une affaire si importante

(8) L'Auteur les appelle *Margrietes*.
(9) Relation de d'Elbée, *ubi sup.* p. 165.
(10) Relation de d'Elbée, *ubi sup.* p. 167.

jetta

jetta le Roi & son Conseil dans un extrême embarras. Leur incertitude duroit encore, lorsque les deux Facteurs arriverent à la Cour; & le feu de la division fut prêt de se rallumer à l'occasion d'une nouvelle difficulté. Le Facteur Hollandois demanda la préséance sur Marriage, Facteur François. Marriage lui répondit froidement que s'il osoit faire un pas devant lui il lui passeroit son épée au travers du corps. Le Prince héréditaire eut la sagesse de prévenir cette querelle, en donnant la main droite à Marriage & la gauche au Facteur Hollandois. Il les conduisit dans cet ordre à l'audience.

D'Elbée. 1670. Fermeté du Facteur François.

A l'exemple du Prince, le Roi plaça le François sur une natte à sa droite, & le Hollandois à sa gauche. Ensuite il leur laissa la liberté d'exposer leurs plaintes. Le Hollandois, aprés une longue harangue, insista sur l'ancien établissement de sa Nation, quoiqu'il ne pût désavouer que les Etats Généraux ses Maîtres avoient toujours reconnu la superiorité du pavillon François. Marriage fit une réponse assez brusque & ne manqua pas d'humilier le Hollandois, en lui rappellant l'origine de la République & l'obligation qu'elle avoit à la France de sa liberté. On commençoit à s'échauffer de part & d'autre, lorsque le Roi imposant silence aux deux Partis, leur tint ce discours avec beaucoup de majesté :

Le Roi d'Ardra termine ce diff.rend.

» Le réglement des droits de la préséance & du pavillon appartient à vos » Maîtres. Comme j'ignore leur puissance, il ne me conviendroit pas de » décider là-dessus, & c'est à eux que vous devez vous adresser. Quoique la » datte de l'Etablissement Hollandois dans mes Etats semble leur donner quel- » que droit à la préference sur de nouveaux venus, les grandes choses qu'on » m'a racontées du Roi de France & de l'étendue de ses domaines, me portent » plûtôt à blesser un peu les prétentions des Hollandois qu'à manquer de » respect pour un si grand Prince. Ainsi je vous défens à tous deux d'arborer » vos pavillons & de recommencer les disputes, jusqu'à ce que vous ayez » reçu la décision de vos Superieurs. Et comme je souhaite beaucoup de con- » noître la grandeur du Roi de France & de l'assurer de ma considération, » je nomme pour mon Ambassadeur auprès de lui Matteo Lopez (11), Inter- » préte de ma Cour, & je vous demande pour ce Ministre, continua-t-il, en » s'adressant à Marriage, le passage sur votre Vaisseau, dans l'esperance que » vous prendrez soin de lui & que vous le ferez conduire sûrement à la Cour » de votre Roi. En attendant, ma volonté est que vous vous embrassiez de- » vant moi, que vous mangiez ensemble & que vous me promettiez de vivre » en bonne intelligence.

Son discours aux deux Facteurs.

Les deux Facteurs trouverent trop d'équité dans cette décision pour ne pas s'y soumettre. Ils s'embrasserent, & furent traités magnifiquement par le Prince dans un des appartemens du Palais. Le Roi leur envoya divers mets de sa table & du vin de sa bouche. Il leur fit dire qu'il les auroit honorés volontiers de sa compagnie, s'il n'eût été retenu par les usages du Pays. Ensuite il accorda une longue audience à Marriage, sans autres témoins que le Prince & l'Ambassadeur. Comme le Vaisseau François étoit prêt à partir, Lopez eut fort peu de jours pour se disposer au voyage. Les présens que le Roi d'Ardra

Ils se reconcilient.

(11) Ce nom, dans un Négre, marque encore le crédit qu'avoient eu les Portugais dans le Royaume d'Ardra. Labat remarque qu'ils y avoient introduit leur Langue, leurs Coutumes & leur Religion.

D'ELBÉE. 1670.

envoyoit au Roi de France n'avoient de précieux que leur nouveauté. Ils consistoient en deux poignards & deux zagaies fort bien travaillés ; une veste d'étoffe du Pays, & un tapis d'écorce d'arbre d'une finesse admirable.

Le Roi d'Ardra envoye un Ambassadeur en France.

Qualités de l'Ambassadeur.

La Concorde mit à la voile avec près de six cens Esclaves, & l'Ambassadeur Négre fut traité avec toute la distinction qui convenoit à son mérite personnel & à son caractere. La blancheur de ses cheveux & de sa barbe le faisoit reconnoître pour un vieillard ; mais il marchoit d'un pas ferme, il avoit de la vivacité dans les yeux, un air de qualité, & la phisionomie fort agréable. Ses manieres étoient douces & polies. Il parloit la langue Portugaise avec beaucoup d'élégance. A l'Office d'Interprete, il joignoit celui de Sécretaire d'Etat. Il avoit été élevé dans les principes de la Religion Romaine, & s'étoit engagé à recevoir le Baptême aussi-tôt que le Roi son Maître auroit reçu des Missionnaires. Il sçavoit les priéres de l'Eglise en Portugais, & pendant le voyage il ne manqua jamais d'assister à la Messe avec beaucoup de vénération. C'étoit un homme sensé, qui parloit peu, mais qui faisoit beaucoup de questions, & qui écrivoit soigneusement tout ce qu'il voyoit ou qu'il entendoit. Dans plusieurs Ambassades, dont il avoit été chargé aux Cours de Benin & d'Oyko, il paroissoit qu'il avoit acquis une parfaite connoissance des régions voisines de celle d'Ardra. Son train consistoit en trois de ses femmes, trois de ses plus jeunes enfans & sept ou huit domestiques (12).

Il arrive à la Martinique & se rembarque pour l'Europe.

Le Vaisseau François n'arriva que le 13 de Septembre à la Martinique ; mais dans une si longue route il lui mourut peu d'Esclaves. M. de Baas, Lieutenant Général & Gouverneur de la Martinique, & le Sieur Pessellier, Directeur général de la Compagnie, firent un accueil fort honorable à l'Ambassadeur. Comme l'hyver approchoit & que son habillement ne convenoit point au climat de l'Europe, ils le firent habiller à la Françoise, lui & toutes les personnes de sa suite. On prit le même soin de lui fournir toutes les commodités nécessaires au voyage. Il s'embarqua le 27 de Septembre, sur un Vaisseau de la Compagnie ; mais les vents contraires firent durer sa navigation pendant soixante-quatre jours, jusqu'au Port de Dieppe, où il jetta l'ancre le 3 de Décembre. Il y fut reçu avec toutes sortes d'honneurs par le Gouverneur de la Ville, qui l'arrêta quelques jours, pour le rétablir des fatigues du voyage. Les Directeurs de la Compagnie ne furent pas plûtôt informés de son débarquement, qu'ils firent disposer à Paris l'Hôtel de Luynes pour sa réception. A son approche, ils envoyerent au-devant de lui deux de leurs Membres avec deux carosses à six chevaux, qui le reçurent à Saint-Denis. Il fit son entrée dans Paris le 15 de Décembre, & la Compagnie le fit complimenter à l'Hôtel où il étoit descendu (13).

Son arrivée à Dieppe.

Son entrée à Paris.

Aussi-tôt que le Roi fut informé de son arrivée, il lui envoya un de ses Gentilshommes ordinaires, avec ordre de demeurer près de lui & de l'accompagner continuellement. La Compagnie lui envoya aussi le Sieur d'Elbée & quelques autres Officiers. Elle lui donna deux carosses pour son usage ordinaire & le fit traiter avec beaucoup de magnificence. On lui dit que le Roi devoit venir à Paris le 19, & lui accorder sa premiere audience à dix heures du matin dans son Palais des Thuilleries. L'Ambassadeur fit paroître beau-

(12) Relation de d'Elbée, *ubi sup.* p. 279. & suiv.

(13) *Ibid.*

D'Elbée, 1670.

coup de bon sens dans cette occasion. Il dit à d'Elbée : » N'ai-je pas fait une » faute, en sortant hier de cette maison ? J'aurois dû ne rien voir jusqu'à ce » que j'aie vû le Roi, qui est le principal objet de mon voyage. Je ne veux plus » sortir avant que d'avoir eu cet honneur.

Visite qu'il reçoit de la Compagnie en Corps.

Tous les Directeurs de la Compagnie le visiterent en Corps. Celui qui portoit la parole en langue Portugaise, s'étendit d'abord sur la Grandeur du Roi, sur ses richesses & ses vertus. Ensuite il ajouta que son Excellence pouvoit remarquer aisément la différence qu'il y avoit entre une Compagnie qui etoit honorée de la protection d'un grand Roi, & celle des Hollandois. L'Ambassadeur répondit que ce qu'il avoit vû en France depuis son débarquement, lui apprenoit à juger de la verité ; & que, sans avoir vû les autres Pays de l'Europe, il s'imaginoit aisément qu'il n'y en avoit pas de comparable à la France : qu'il jugeoit aussi de la puissance de la Compagnie par le traitement qu'il recevoit d'elle, & qu'il n'avoit pas besoin d'autre preuve pour se convaincre des impostures du Facteur Hollandois. Mais, ajouta-t-il, j'aurai l'honneur de voir le Roi. Je l'assurerai que le Royaume d'Ardra est entiérement à lui, & que tous ses Ports & son Commerce sont au service de la Compagnie. Un des Directeurs lui ayant demandé comment il se portoit, il répondit : » Ma santé étoit médiocre ; mais je me trouve mieux depuis que j'ai vû Messieurs de la Compagnie ; & lorsque j'aurai vû le Roi, je me porterai parfaitement bien.

Ses discours.

On le fait habiller richement.

La Compagnie ayant fait faire des habits fort riches, pour lui, pour ses femmes & pour ses enfans, il dit à ceux qui les lui présenterent : » Je vois » que la France veut faire briller ses richesses, en revêtant ainsi ceux dont » la pauvreté est le partage.

Il est conduit à l'audience du Roi au Château des Thuilleries.

Le jour de l'audience, M. de Berlise, Maître des cérémonies, se rendit à l'Hôtel de Luynes avec les carosses du Roi & de la Reine, pour conduire l'Ambassadeur au Palais des Thuilleries. Son Excellence fut placée dans le carosse du Roi, & ses enfans dans celui de la Reine. Ils furent conduits dans la grande Place des Thuilleries, où les Gardes Françoises & Suisses formoient deux bataillons. Les deux Compagnies des Mousquetaires du Roi en formoient deux autres dans la cour interieure. L'Ambassadeur marqua beaucoup d'admiration pour de si belles troupes, & pour la richesse de leurs armes & de leur parure. On l'introduisit dans une salle des appartemens inferieurs, où l'on avoit exposé, sur de grandes tables, quantité de choses précieuses. Il les regarda long-tems avec beaucoup d'attention ; & lorsqu'on lui demanda ce qu'il en pensoit, il répondit : » Je vais voir le Roi, qui est fort au-des- » sus de tout ce que je vois.

Sa réception.

Après lui avoir laissé trois quarts-d'heure pour se rassasier de ce riche spectacle, M. de Berlise vint l'avertir qu'il étoit tems de monter à l'audience. Il trouva, des deux côtés de l'escalier, les Archers du Grand-Prevôt de France, vêtus magnifiquement, avec le Marquis de Sourches, leur Chef, à leur tête. Les Cent-Suisses de la garde étoient rangés sur le haut de l'escalier jusqu'à la porte des appartemens. A la porte même, il fut reçu par M. de Rochefort, Capitaine des Gardes de quartier, au milieu d'un cercle de ses Offi-

(14) Relation de d'Elbée, *ubi sup.* p. 274. & suiv.

D'ELBE'E. 1670.

ciers, & conduit entre deux rangées de Gardes du Corps jusqu'à la porte de la premiere antichambre, qu'il passa au travers d'une foule de personnes distinguées, dont la gallerie étoit remplie. Ce ne fut pas sans peine qu'il arriva au pied du Trône, qui étoit à l'extrémité de la gallerie & où le Roi étoit assis sur une estrade de plusieurs degrés.

Pompe de l'audience.

Sa Majesté étoit distinguée, non-seulement par l'air de Grandeur qui lui étoit naturel, mais par un prodigieux nombre de diamans dont ses habits étoient couverts. Il avoit à sa droite Monseigneur le Dauphin, & M. le Duc d'Orléans à sa gauche. Au-dessous de ces deux Princes étoient, des deux côtés, les Princes du Sang, & plus bas les Ducs & Pairs de France, qui formoient un cercle fort brillant autour du Trône. L'Ambassadeur fit une profonde réverence en arrivant au milieu de la gallerie. Il en fit plus loin une seconde, & une troisiéme lorsqu'il fut au pied du Trône. On le fit monter sur l'estrade, avec ses enfans, qui le suivoient à quelques pas. Il se prosterna aux pieds du Roi, & ses enfans l'imiterent. Le compliment qu'il fit de bouche étoit en langue Portugaise. Dans la situation où il étoit, il leva un peu la tête pour le commencer. » Le Roi d'Ardra, son Maître, ayant entendu » parler des merveilles que la Renommée publioit de Sa Majesté Fran- » çoise, l'avoit envoyé pour assurer un si grand Roi de la passion qu'il avoit » d'obtenir son estime, & pour lui offrir la disposition de sa personne » & de ses Etats. Le Roi le fit lever, & s'appercevant qu'il tenoit un papier à la main, avec quelques marques de confusion, il demanda ce que c'étoit. D'Elbée, qui servoit d'Interprête, répondit que l'Ambassadeur ayant appréhendé que la terreur de la Majesté Royale ne mît quelque désordre dans son discours, l'avoit écrit la veille & l'avoit fait traduire en François, dans l'esperance que Sa Majesté lui feroit la grace d'en entendre la lecture. Le Roi témoigna qu'il y consentoit, & donna ordre à d'Elbée de lire le Discours à haute voix. Il étoit conçu dans ces termes : » SIRE, le Roi d'Ardra » & d'Alghemi, mon Souverain, m'a nommé Ambassadeur auprès de Votre » Majesté, pour vous offrir tout ce que son Royaume est capable de produi- » re, & sa protection pour tous les Vaisseaux qu'il vous plaira d'envoyer » dans ses Ports ; vous assurant que ses Domaines, ses Ports & son Com- » merce vous sont entiérement dévoués & sont ouverts à tous vos Sujets. » Dans le dessein de convaincre plus parfaitement Votre Majesté du desir » sincere qu'il a d'entretenir l'amitié qu'il vous prie de lui accorder, il m'a » chargé de vous déclarer qu'à l'avenir les Officiers de la Compagnie établis » à Offra ne payeront pas plus de vingt Esclaves pour les droits, au lieu de » quatre-vingt qu'ils payent à présent ; c'est-à-dire, moins que les Portugais » ne payoient autrefois, & que les Espagnols, les Danois, les Suédois & » les Anglois ne payent encore, en faveur des Hollandois, qui exercent » depuis long-tems le Commerce avec eux. Mais il m'a ordonné d'assurer » particuliérement Votre Majesté qu'il protegera vos Sujets contre les entre- » prises des Hollandois, & qu'il fera fidéle à cette promesse. Il engage aussi » sa parole que les Vaisseaux François, dans ses Ports, seront préferés en » toutes sortes d'occasions aux Vaisseaux Hollandois, & qu'ils acheveront » de charger avant que les autres aient la permission de commencer leur » cargaison.

Discours qu'il fait de bouche au Roi.

Autre discours que le Roi lui permet de faire lire.

D'Elbée. 1670.

» Le Roi m'a chargé d'informer Votre Majesté, qu'à l'occasion du différend qui s'est élevé entre vos Sujets & les Hollandois par rapport au Pavillon, reconnoissant la distinction qu'il devoit à un si grand Prince, il a placé le Facteur, votre Sujet, à sa droite & l'a logé dans son Palais; tandis que le Facteur de Hollande n'a eu que la gauche & n'a été logé qu'avec le Prince son fils. Il souhaite à cette occasion de sçavoir de Votre Majesté quels honneurs elle demande pour son Pavillon, afin qu'il puisse ordonner qu'ils lui soient rendus dans tous les Pays de son obéissance.

» Entre plusieurs graces qu'il espere de Votre Majesté, il la supplie d'envoyer dans ses Etats deux Religieux, pour instruire quelques-uns de ses Sujets qui ont quelque connoissance de la Religion chrétienne, & qui souhaiteroient de la cultiver. Il m'a commandé aussi de présenter à Votre Majesté deux de mes fils, & de vous prier de les recevoir favorablement; ce que j'estimerai le plus grand bonheur qui puisse m'arriver, par les avantages qu'ils trouveront au service d'un si grand Prince; enfin, de vous présenter deux poignards, deux zagaies, une veste & un tapis. Il supplie instamment Votre Majesté de les accepter, & d'être persuadé que si son Pays produisoit quelque chose de plus curieux ou qu'il pût croire plus agréable à Votre Majesté, il vous l'auroit envoyé avec beaucoup de joie; ne desirant rien plus ardemment que de persuader à Votre Majesté que ses Etats vous appartiennent autant qu'à lui.

Réponse du Roi à l'Ambassadeur.

Le Roi prêta beaucoup d'attention à ce Discours, & fit répondre à l'Ambassadeur, qu'il étoit fort obligé au Roi d'Ardra son Maître de ses complimens, & de lui avoir envoyé un Ambassadeur dont la personne lui étoit fort agréable : qu'il acceptoit l'offre qu'il lui faisoit de ses deux fils; qu'ils demeureroient auprès de leur pere pendant le séjour qu'il feroit à Paris, après quoi il prendroit soin d'eux lui-même; & que pour ce qui concernoit le Commerce, il le renvoyoit à la Compagnie.

Après cette réponse, M. de Berlise ayant fait signe à l'Ambassadeur qu'il étoit tems de se retirer, il se prosterna encore aux pieds du Roi. Ensuite il se leva. Il fit une profonde révérence, & reculant en arriere, sans se tourner, il fit une nouvelle révérence à la porte de la gallerie. M. de Berlise le fit remonter dans le carosse du Roi, & le reconduisit à l'Hôtel de Luynes dans le même ordre qu'il étoit venu.

Audience de la Reine.

Le lendemain, qui étoit le 20 de Décembre, à deux heures après midi, M. de Berlise vint le prendre avec le même cortége, pour le conduire à l'audience de la Reine. Il trouva sur le haut de l'escalier les Cent-Suisses de la garde sur deux lignes, & le Capitaine des Gardes le reçut à la porte. Il fut introduit dans l'appartement de la Reine, qui étoit environnée des Princesses & de toutes les Dames de la Cour, aussi parées, que le dueil où l'on étoit alors pouvoit le permettre.

L'Ambassadeur fit trois profondes réverences en entrant. Lorsqu'il fut à quatre pas de la Reine, il se prosterna, comme il avoit fait devant le Roi, avec ses trois femmes & ses trois enfans, & tous sept ils commencerent à battre des mains, pour exprimer leur vénération. Ensuite l'Ambassadeur se mit à genoux & fit son compliment en Portugais. La Reine l'obligea de se lever malgré toute sa résistance, & lui fit une réponse fort gracieuse en Espagnol.

D'ELBE'E. 1670.

Il se mit encore à genoux, se leva, & reculant en arriere il fit trois révérences jusqu'à la porte. Ses femmes & ses enfans imiterent son exemple & firent paroitre une extrême admiration par leurs regards. La foule étoit si grande, qu'ils ne purent arriver aux carosses qu'avec beaucoup de difficulté.

Audience de M. le Dauphin.

Le jour suivant, l'Ambassadeur fut conduit au Louvre à l'audience de Monseigneur le Dauphin & reçu par M. de Montausier, qui l'introduisit dans l'appartement de ce Prince. Il observa les mêmes cérémonies qu'à l'audience du Roi & de la Reine. Dans son compliment, il félicita le Duc de Montausier, d'avoir été choisi pour l'éducation du premier Prince du Monde. Il dit à Monseigneur le Dauphin que le Prince héréditaire d'Ardra l'avoit chargé de l'assurer de son respect & du desir qu'il avoit de mériter son estime & son amitié. Ensuite il lui présenta quelques armes que ce Prince lui envoyoit. Le Dauphin ayant fait une réponse obligeante à ce compliment, l'Ambassadeur se retira & fut reconduit, comme les jours précédens.

On donne à l'Ambassadeur la Comédie & des Fêtes.

Il rendit ensuite sa visite aux Ministres & aux principaux Seigneurs de la Cour, qui le visiterent à leur tour, avec toutes les caresses & les civilités possibles. On le conduisit à la Comédie, où l'on donna pour eux le *Festin de Pierre*. Un spectacle si nouveau parut l'amuser beaucoup. Il assista souvent au Service Divin dans les principales Eglises, & son attention y fut toujours édifiante. Les Directeurs de la Compagnie lui donnerent une fête à Rambouillet (15) avec un concert des haut-bois du Roi, qu'il trouva plus agréable que la musique de son Pays. Il dit plusieurs fois assez plaisamment : » Ils » me prendront pour un menteur, lorsque je leur raconterai ce que j'ai vû » en France, & mon récit surpassera toutes leurs imaginations. Il y avoit à Rambouillet quatre tables de douze couverts, qui furent toutes servies en même-tems avec beaucoup d'élégance. L'Ambassadeur fut placé à la premiére, avec les Gentilshommes de la Maison du Roi qui l'accompagnoient, & quelques Directeurs de la Compagnie. Ses enfans & quelques autres Directeurs occuperent la seconde. On plaça ses femmes à la troisiéme, avec plusieurs Dames Françoises, qui s'étoient fait un amusement de les accompagner. La quatriéme fut remplie par quelques Directeurs, avec les amis qu'ils avoient invités. Les haut-bois jouerent pendant le festin. Tout le monde admira la politesse, le bon sens & la sobriété de l'Ambassadeur. Après le dîner, on l'amusa quelque-tems par divers spectacles. Ensuite on le conduisit à Vincennes, où il parut prendre beaucoup de plaisir à voir les appartemens & la richesse des meubles. Il dit dans cette occasion, qu'après avoir vû la France il étoit inutile de voir le reste du Monde.

Il fut ramené à la lumiére des flambeaux. On lui fit employer les jours suivans à voir divers Palais de Paris & les belles maisons de campagne qui sont aux environs.

Audience qu'il eut de M. de Lionne.

Dans l'audience qu'il eut de M. de Lionne, Sécretaire d'Etat pour les affaires étrangeres, il fut reçu par ce Ministre au haut de l'escalier & conduit au travers de plusieurs riches appartemens jusqu'au grand cabinet, où ils s'assirent chacun sur un fauteuil, au milieu d'un grand nombre de personnes de distinction qui avoient souhaité d'être témoins de cette visite. L'Ambassa-

(15) C'est le Rambouillet du Fauxbourg Saint-Antoine.

deur dit à M. de Lionne, en Portugais, qu'ayant été envoyé par le Roi son Maître pour offrir au Roi de France ses services & la disposition de ses Etats, il regardoit comme son principal devoir d'engager le Ministre d'un si grand Prince à ne point épargner ses bons offices pour entretenir la correspondance que le Commerce alloit établir entre les deux Etats, & qu'il se flattoit d'autant plus d'obtenir de lui cette grace, qu'il étoit bien informé de son mérite particulier & du zéle dont il étoit rempli pour l'honneur de son Souverain.

D'Elbée. 1670.

Explications qu'il donne sur son Pays.

Le Ministre François lui répondit, en langue Espagnole, qu'il employeroit avec joie tout son crédit pour le service du Roi d'Ardra & pour l'entretien de la bonne intelligence qu'il desiroit. Ensuite il lui demanda quels Ports le Roi son Maître avoit dans ses Etats, si le Royaume d'Ardra étoit d'une grande étendue & s'il avoit souvent la guerre avec ses voisins? L'Ambassadeur repliqua que le Pays d'Ardra ne s'étendoit pas beaucoup au long de la Côte, mais que dans l'interieur des terres il falloit quinze jours pour le traverser; que sur la Côte d'Ardra & dans toute la Guinée on ne trouvoit point de Ports ni de Havres, mais de bonnes Rades, où les plus grands Vaisseaux pouvoient mouiller en sûreté; que les tempêtes y étoient rares, & qu'il n'y avoit point d'autre incommodité pour le débarquement que la violente & continuelle agitation de la mer au long du rivage: que le Roi son Maître avoit des voisins puissans, avec lesquels il étoit sans cesse en guerre; que dans ces occasions il marchoit toujours à la tête d'une nombreuse armée, qui étoit composée de cavalerie & d'infanterie, l'une & l'autre bien fournie d'armes & soumise aux loix d'une sévere discipline.

Sa visite à l'Hôtel de la Compagnie.

En prenant congé de M. de Lionne, qui le reconduisit jusqu'à son carosse, il fut mené à l'Hôtel de la Compagnie, où tous les Directeurs s'étoient assemblés pour le recevoir. Il leur dit qu'il attendoit depuis long-tems, avec impatience, l'occasion de leur faire ses remercîmens, pour toutes les faveurs qu'il avoit reçues & qu'il recevoit continuellement de la Compagnie; que sa reconnoissance seroit éternelle, & qu'ils pouvoient le regarder comme un Serviteur, dont le zéle & l'attachement ne seroient jamais capables de se refroidir. Les Directeurs firent une réponse convenable, & le remercierent de la diligence avec laquelle le Roi son Maître avoit expedié leurs Vaisseaux la Concorde & la Justice, & de la faveur qu'il leur avoit accordée en leur permettant d'établir un Comptoir dans ses Etats.

L'Ambassadeur témoigna quelque desir d'apprendre d'eux-mêmes ce qu'ils avoient à proposer pour le progrès du Commerce, & leur promit de consentir à toutes leurs demandes, autant que ses instructions lui en laisseroient le pouvoir. Alors un des Directeurs lui fit les Propositions suivantes au nom de la Compagnie.

Articles qu'on lui propose.

1°. Que les Vaisseaux de la Compagnie, qui seroient envoyés pour le Commerce au Royaume d'Ardra, eussent la préference sur toutes les autres Nations.

2°. Qu'ils ne payassent pour les droits que vingt Esclaves, au lieu de quatre-vingt que les derniers Vaisseaux avoient payés, & qu'en faveur de la France cet impôt fût réduit aux bornes qu'il avoit du tems des Portugais.

3°. Que le Roi d'Ardra obligeât ceux de ses Sujets qui devoient quelque-

D'ELBÉE. 1670.

chose au Comptoir de la Compagnie, à s'acquitter promptement.

4°. Que les Facteurs François fussent dispensés de faire crédit aux Seigneurs d'Ardra, lorsqu'ils ne les croiroient pas capables de payer.

5°. Qu'il plût au Roi de prendre sous sa protection *immédiate*, la Compagnie, ses Facteurs & ses Effets (16).

A ces conditions, la Compagnie promettoit de tenir ses magasins constamment remplis de marchandises, jusqu'à la valeur de cinq cens Esclaves, pour servir comme de caution dans les mains du Roi; d'envoyer annuellement un nombre de Vaisseaux pour le fonds du Commerce, & de ne s'engager, pour la traite des Esclaves, avec aucun autre Prince.

Restrictions qu'il y met.

Après avoir réfléchi sur ces cinq Articles, l'Ambassadeur les approuva sans restriction, à la réserve du premier & du dernier. Sur le premier, il répondit, que si la Compagnie vouloit promettre formellement de ne faire la traite des Esclaves qu'avec le Roi son Maître, il pouvoit l'assurer qu'elle auroit toujours la préference & que ses Vaisseaux seroient chargés avant ceux de toute autre Nation. A l'égard du cinquiéme, il ne voulut s'engager qu'à faire tous ses efforts pour l'obtenir du Roi d'Ardra, parce que n'étant pas sûr de ses intentions il ne pouvoit se rendre garant du succès.

Acte du Traité & Présens mutuels.

Tel fut le résultat de cette Négociation. La Compagnie en fit dresser un Acte autentique, dont on tira deux copies, qui furent signées des deux Parties; l'une pour être conservée en France, l'autre pour être remise entre les mains de l'Ambassadeur. Il fit présent à l'Assemblée d'un tapis d'écorce d'arbre, & les Directeurs lui donnerent un grand miroir avec un quadre de cuivre doré, dont il parut fort satisfait. En prenant congé d'eux, il fut reconduit par toute l'Assemblée jusqu'à son carosse.

Pendant le reste de son séjour à Paris, il n'eut plus d'autre occupation que celle de recevoir & de rendre des visites. Dans tous les lieux où il parut, on ne cessa point de le traiter avec des témoignages distingués de politesse & de considération. Plusieurs personnes de qualité lui firent des présens. Les Dames en firent à ses femmes, qui avoient bien-tôt appris à mettre beaucoup de différence entre les manieres de l'Europe & celles de leur Pays. Elles firent connoître par leurs expressions qu'elles auroient volontiers choisi la condition de leurs enfans, & qu'elles portoient envie au bonheur qu'ils avoient de demeurer en France.

L'Ambassadeur obtient son audience de congé.

L'Ambassadeur eut son audience de congé avec les mêmes cérémonies que la premiere. Il s'étoit familiarisé si promptement avec les usages de France, qu'en reparoissant devant le Roi, la Reine & le Dauphin, il parut aussi peu contraint dans sa figure que dans ses discours. Il partit de Paris vers le milieu de Janvier 1671, pour se rendre au Havre-de-Grace, où il étoit attendu par deux Vaisseaux. Les ordres furent donnés pour le défrayer sur la route & pour lui rendre tous les honneurs imaginables. Lorsqu'on apporta devant lui les présens du Roi pour son Maître & pour lui-même, il parut également frappé de leur nombre, de leur richesse & de leur beauté. Il répeta plusieurs fois, comme s'il fût sorti d'une profonde extase: » Mon Maître ne croira jamais ce que j'ai à lui raconter. Il doutera même de ce qu'il » verra de ses propres yeux.

Son départ de France.

(16) Relation de d'Elbée, *ubi sup.* p. 282.

On

La Compagnie tire peu de fruit de cette Ambassade.

On ne sçauroit douter que si la Compagnie eut subsisté plus long-tems, elle n'eut tiré de grands avantages de cette Ambassade; mais diverses raisons (17) la firent supprimer quelques années après, & les Isles Françoises de l'Amérique, avec toutes leurs Concessions, furent réunies à la Couronne. La Compagnie du Sénegal, qui succeda au Commerce de Guinée, négligea l'Etablissement d'Ardra, & se détermina, par des considérations particuliéres, à fixer son Comptoir dans le Pays de Juida. L'Auteur remarque que c'est la méthode ordinaire des François dans leurs Etablissemens. Ils en jettent les fondemens avec beaucoup d'ordre & de sagesse; mais ils ne soutiennent pas long-tems leur entreprise (18).

Supplément tiré de Barbot.

On s'est attaché, pour toutes les circonstances, à la Relation dont on a nommé la source dans l'Introduction de cet article. Comme elle finit au départ de l'Ambassadeur d'Ardra, Barbot nous offre dequoi suppléer à ce qui manque pour la conclusion de cet évenement. Il raconte que les présens furent confiés au soin de Carlof, & qu'en arrivant dans la rade d'Ardra le premier d'Octobre 1671, Matteo Lopez prétendit qu'ils devoient être remis entre ses mains pour les délivrer au Roi. Carlof refusa d'y consentir, parce qu'il soupçonnoit l'Ambassadeur d'en détourner quelque partie pour son propre usage; & la suite fit connoître que cette défiance avoit été juste. Matteo Lopez, irrité d'un refus dont il crut son honneur blessé, employa tout son crédit contre les François & nuisit beaucoup au succès de leurs affaires. Le Roi étoit alors occupé à rétablir la paix dans ses propres Etats, où il s'étoit élevé une guerre civile qui avoit interrompu le cours du Commerce. Les passages avoient été bouchés pour l'arrivée des Esclaves. A peine en étoit-il arrivé deux cens à Offra pendant le voyage de l'Ambassadeur Négre; & ces obstacles avoient été si nuisibles au Commerce des Hollandois, que cinq de leurs Vaisseaux étoient retournés à Mina sans cargaison. Carlof, qui trouva le Pays dans cette agitation, & qui ne fut pas long-tems à s'appercevoir de l'infidelité de Matteo, prit le parti de garder les présens du Roi Louis XIV. pour les renvoyer en France, & d'établir un Comptoir dans le Pays de Popo, où il avoit fait anciennement quelque Commerce. Entre plusieurs conditions avantageuses, il obtint que les droits seroient réduits, en faveur des François, à vingt-huit Esclaves pour la cargaison de chaque Vaisseau. Mais ayant fait un jour le voyage de Popo à Juida, il y reçut un accueil si favorable du Roi de cette contrée, & des assurances si formelles d'une protection constante pour la Nation Françoise, qu'il abandonna Popo pour se fixer à Juida. Une autre raison qui pouvoit le porter à ce changement, c'est que les chemins d'Ardra vers Sabi étant alors ouverts, on amenoit un grand nombre d'Esclaves dans le Royaume de Juida, au travers du Pays même d'Ardra & du consentement du Roi, qui, n'en tirant pas moins ses droits ordinaires, étoit bien-aise de punir ses Sujets rébelles en leur ôtant le Commerce d'Offra (19).

L'Ambassadeur Matteo Lopez répond mal à l'espoir des François.

Le Comptoir François est transporté à Juida.

(17) Voyez ci-dessus l'Introduction à l'établissement des François en Afrique, T. II.

(18) Second Tome des Voyages de Des Marchais, publié par Labat, p. 287.

(19) C'est apparement celui que Snelgrave nomme Io.



CHAPITRE IX.

Description du Royaume d'Ardra.

Etendue & bornes du Royaume d'Ardra.

QUOIQU'ON soit bien informé que le Royaume d'Ardra est une région spacieuse & bien peuplée, qui renferme plusieurs autres Pays de sa dépendance, les Européens ne l'ont point assez fréquenté pour être bien certains de ses limites. Il est assez étroit vers la mer, entre les contrées de Juida & de Benin; mais il s'élargit considérablement dans les terres. Quelques Voyageurs lui donnent pour bornes à l'Ouest, Rio da Volta, & Benin à l'Est, en y comprenant trois autres Royaumes; celui de Juida au Nord, celui d'Oyeo (20) au Nord & au Nord-Ouest, celui d'Alghemi, & d'autres Pays d'une grande étendue.

Sa division.

Bosman, & Barbot après lui, divisent cette région en deux parties, qu'ils nomment le Grand & le Petit-Ardra. Sous le nom du Petit-Ardra, ils comprennent toute la Côte maritime, en remontant dans les terres jusqu'au-delà d'Offra, dont elle porte aussi le nom. Ils renferment tout le reste sous le nom de Grand-Ardra, & semblent mettre aussi dans cette division le petit territoire de Tori ou Torri, qu'ils placent entre Juida & le Petit-Ardra. Mais il y a beaucoup d'apparence que l'idée de cette chorographie n'est qu'une conjecture de Voyageur, qui, faute d'informations & de moyens pour s'en procurer, ne rapporte dans sa Patrie que des opinions fausses ou incertaines (21).

Qualités de l'air & du terroir.

En général, l'air de ce Pays est extrêmement mal-sain pour les Européens. De quarante, à peine en échape-t-il cinq à la mort. Cependant la plûpart ne doivent attribuer leur malheur qu'à leur intempérance, ou à l'indiscretion qu'ils ont de s'exposer à la rosée du soir; car les Habitans naturels sont vigoureux & ne meurent que dans un âge fort avancé. La petite-vérole seulement en fait périr un grand nombre.

Le Pays est plat & uni, & le terroir fertile. Mais dans plusieurs cantons il est couvert de ronces. Dans d'autres, il est couvert de bois, entremêlés de vallées fort agréables. Il produit une prodigieuse quantité de bled-d'Inde, de millet, d'ignames, de patates, de limons, d'oranges, de noix de cocos, de vin de palmier, & de sel, qui se fait dans des lieux bas & marécageux, & que les Habitans des Isles de Korama viennent charger dans leurs Canots (22).

Le Pays n'a pas d'éléphans.

On ne voit pas plus d'éléphans dans le Royaume d'Ardra que dans celui de Juida. Les Négres du Pays en tuerent un du tems de Bosman; mais ils assuroient qu'on n'en avoit pas vû d'exemple depuis plus de soixante ans. Ce pesant animal s'étoit sans doute égaré de quelque Pays voisin du côté de l'Est, où le nombre de ces bêtes est si extraordinaire, qu'il est surprenant que des hommes y puissent vivre (23).

(20) Description de la Guinée par Barbot, p. 327 & 346.

(21) Bosman, p. 243, & Barbot, *ubi sup.*

(22) Barbot, p. 347.

(23) Bosman, p. 243.

Chemins d'Ardra.

De tous côtés, le Royaume d'Ardra eſt rempli de chemins commodes & de rivieres, petites, mais profondes, qui ſont propres au tranſport des marchandiſes. Quoiqu'il y ait beaucoup de chevaux dans le Canton d'Aſſem, qui eſt la Capitale du Royaume, on ne les emploie guéres qu'à monter la cavalerie du Roi (24). La voiture ordinaire pour les voyages eſt le hamack, & les Européens s'en ſervent auſſi volontiers que les Habitans ; mais on ne leur permet de voyager que pendant la nuit, dans la défiance où l'on eſt continuellement de leurs obſervations. On a vû, par l'exemple de Dubourg & de Carlof, que la Cour ſe relâche de cette regle en faveur des Etrangers qui voyagent avec un Prince du Pays ; mais on affecte alors de les conduire par des chemins détournés & de les écarter des Villes (25).

Villes connues des Européens.

Foulaon.

Les Européens ne connoiſſent du Royaume d'Ardra qu'un petit nombre de Villes, la plûpart voiſines de la mer. La premiere qu'on rencontre eſt *Foulaon*, que Barbot prend pour la Capitale de Torri. Elle eſt ſituée ſur la Riviere de Torri (26), qui coule entre l'Eſt & l'Oueſt du Grand-Popo. L'occupation commune des Habitans eſt l'agriculture. Ils vendent des proviſions aux Etrangers ; & ſouvent, à l'exemple de leurs voiſins du Grand-Popo, ils ne vivent eux-mêmes (27) que de leurs pillages. Dans un autre endroit, le même Auteur dit que Foulaon eſt l'unique Port maritime de Torri. Cette contrée forme un petit Etat, d'environ quatre lieues de circonference, entre Juida, vers l'Oueſt, & le Petit-Ardra ou Offra du côté de l'Eſt. Elle eſt arroſée au Sud par la Mer, & ſa diſtance de la Rade de Juida n'eſt que d'environ trois lieues.

Praya ou Petit-Ardra.

La ſeconde Place qui ſe préſente ſur la Côte eſt *Praya*, que d'autres nomment le *Petit-Ardra* ou le Port du Petit-Ardra. Depuis la Rade de Juida juſqu'ici, l'étendue de la Côte eſt à l'Eſt pendant l'eſpace d'environ neuf lieues. C'eſt une terre baſſe & plate, couverte de bois dans pluſieurs endroits. Vers Praya (27) néanmoins, le rivage s'éleve un peu & s'avance par trois petits monts, fort près l'un de l'autre, qui forment une eſpece de Cap. Ce Cap, ou cette Pointe, fait le commencement d'une grande Baye, où le mouillage eſt fort bon. Praya eſt dans le fond de cette Baye. La Riviere qui coule entre les Pays du Grand & du Petit-Ardra & qui les ſépare tous deux du Royaume de Benin, ſe jette dans la même Baye ; mais ſon eau ſe ſent beaucoup du voiſinage de la mer.

Sa baye, ſes marques de terre & ſon mouillage.

En approchant de la terre, du côté de l'Oueſt, Praya ſe fait reconnoître à quatre grandes touffes d'arbres, qu'on découvre à la diſtance d'environ trois lieues l'un de l'autre. Les François donnent, au fond de la Baye, le nom de Rade d'Ardra, & les Anglois celui de Rade de Jakin. La Ville eſt à deux cens pas du rivage, ſur un terrain plus élevé, qui a dans ſa circonference environ deux cens toiſes. Dans la ſaiſon de l'Eté, c'eſt-à-dire, depuis le mois de Décembre juſqu'au mois d'Avril, le mouillage le plus commode eſt ſur ſix braſſes d'un fond de ſable, à trois quarts de lieue du rivage. En hyver, ou dans la haute ſaiſon, c'eſt-à-dire, depuis le mois de Mai juſqu'au mois de

(24) Barbot, *ubi ſup.*

(25) C'eſt la même Riviere que celle de Jakin.

(26) Barbot, p. 345.

(27) L'Auteur l'appelle toujours *Petit-Ardra* ; mais on s'en tient ici au nom de Praya, pour éviter la confuſion.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

Novembre, on jette l'ancre à une lieue & demie de la terre, sur huit ou neuf brasses. La Baye est d'une profondeur extrême devant le Port; ce qui augmente beaucoup l'agitation naturelle des vagues. Pendant tout l'Eté, l'air est clair sur la Côte & n'est pas si mal-sain qu'en hyver. Il est du moins plus favorable aux Européens.

Offra.

La Ville d'Offra est située dans les terres (28), à la distance d'environ sept milles Anglois de Praya. Les Anglois & les Hollandois y ont chacun leur Comptoir, tous deux fort bien bâtis; sur-tout celui des Hollandois, qui exercent ici un Commerce considérable en Esclaves.

Jakin & son canton.

La Ville de Jakin est entre Offra & Praya. Elle tire son nom d'un Négre, qui, s'y étant autrefois établi, forma insensiblement une Ville par ses bienfaits plûtôt que par sa puissance. Elle est située sur une petite riviére, dans un enclos de quinze cens toises de terrain, qui est environné d'un simple mur de terre, mais épais & solide. La maison du Gouverneur est supportable (29), quoiqu'elle ne soit composée que d'argile. Bosman prétend que le Canton de Jakin est à quatre lieues de Juida, du côté de l'Est, & dépend du Grand-Ardra, qui y entretient un Gouverneur. A l'égard du territoire d'Offra, que les Européens nomment le Petit-Ardra, le même Auteur observe qu'il est situé un peu plus bas, & plus loin que Jakin dans les terres. Il ajoute que la Compagnie Hollandoise s'y est établie depuis plusieurs années, & qu'elle y exerçoit un Commerce considérable; mais qu'elle n'y a point envoyé de Vaisseaux depuis que les Négres de Popo ont tué son Facteur & ravagé le Pays; que la moitié des terres y sont demeurées sans culture, & qu'elles étoient menacées d'être long-tems dans ce désordre (30), parce que les Rois d'Ardra & de Juida étoient en guerre pour le domaine. Mais on apperçoit dans toutes ces Relations autant de confusion que d'incertitude. Jakin, suivant notre Carte, est située sur une Riviere du même nom, qui paroît être celle de Torri ou Tari, à un mille au Nord-Est d'Offra & à sept milles de la mer. Smith, dans sa Carte de Guinée, la place sur le rivage; mais il est clair que suivant l'usage des gens de mer, il donne à Praya le nom de la Ville dont elle est le Port. Cette explication se trouve confirmée par Snelgrave, qui ayant jetté l'ancre & pris terre, dit-il, à Jakin, se rendit le jour suivant à la Ville, qu'il place à trois milles de la Côte (31) sur le bord Sud de la Riviere. Il ajoute que les Anglois & les Hollandois y avoient alors des Comptoirs, mais que celui des Anglois fut abandonné. A son arrivée, Jakin étoit gouverné par un Viceroi du Royaume d'Ardra. Les guerres du Roi de Dahomé ayant ruiné le Pays, le Viceroi & tous les Habitans se retirerent dans une Isle qu'ils avoient fortifiée au milieu de la Riviere (32), du côté d'*Appak*, environ dix lieues à l'Est (33).

Différences sur sa situation.

Grand-Foro.

Entre Offra & Assem, vers la moitié du chemin, on rencontre *Grand-Foro*, spacieux Village, dont on a déja vû le nom dans la Relation du voyage de d'Elbée à la Cour d'Assem. Les Hollandois l'ont nommé *Pleyster-*

(28) Sur la route d'Assem, Capitale du Pays.

(29) Barbot, p. 345. & suiv.

(30) Bosman, p. 398.

(31) Voyez ci-dessus la Relation de Snelgrave, au Tome III.

(32) Snelgrave, p. 13. & 92.

(33) Le Royaume d'Appak s'étend jusqu'à la baye de Benin.

Plaets. On y trouve une sorte d'hotellerie, pour la commodité des voyageurs (34).

Côte des Esclaves, Royaume d'Ardra.

Assem, ou Azem, comme l'appellent les Négres, ou le Grand-Ardra, suivant la plûpart des Européens, est la résidence ordinaire du Roi d'Ardra. Cette Ville est située à seize lieues dans les terres, au Nord-Ouest du Petit-Ardra ou de Praya, avec un grand chemin de communication entre l'une & l'autre. Les Négres donnent neuf milles Anglois de circonference à leur Capitale; ce qui n'est pas sans vraisemblance (35), si l'on considere que les rues sont d'une largeur extraordinaire, & que dans la crainte du feu les maisons sont séparées par de grands enclos. D'Elbée, qui étoit dans le Pays en 1669, observe qu'en entrant dans la Ville d'Assem, on le fit passer par quatre grandes portes (36), & que les murs, quoique de terre, étoient fort épais & fort hauts. Cette terre ou cette argile est rougeâtre. Elle se lie parfaitement; & sans aucun mélange de chaux elle n'est pas moins ferme & moins unie que du plâtre. Les portes ne sont pas vis-à-vis l'une de l'autre. Chacune est défendue par un large fossé; mais contre la méthode de l'Europe, les fossés sont du côté interieur des murs. On passe chaque fossé sur un pont leger, qui peut être changé ou brisé facilement suivant l'occasion. Les pilliers qui soutiennent les portes sont de grands poteaux, qui paroissent fort bien joints. Sur chaque porte est une chambre pour le logement du portier. Elle a des deux côtés une gallerie, qui sert de corps de garde, où d'Elbée vit en passant des soldats en ligne, armés de sabres & de mousquets. Entre chaque fossé & son mur, il remarqua un espace de terre, qui sert de communication interieure d'une porte à l'autre. Les venteaux, dedans & dehors, sont couverts de plusieurs peaux de bœuf, pressées l'une sur l'autre & soigneusement affermies avec des cloux. Cette défense est suffisante ici pour résister aux coups de haches, qui sont les seules armes avec lesquelles on pourroit entreprendre de forcer le passage (37).

Assem, Capitale d'Ardra, & sa description.

Ses fortifications.

La moitié de la Ville est environnée de l'Eufrates, qui lui sert de fossé naturel; & du côté de cette Riviere il n'y a qu'un simple mur interieur, qui n'est pas si haut ni si épais que les autres. On n'entre dans la Ville que d'un seul côté, quoiqu'elle ait réellement beaucoup d'étendue. Elle a cet avantage sur Sabi, Capitale de Juida, que ses édifices sont plus réguliers, ses rües plus grandes & plus nettes, sans fossés & sans inégalités dans le terrain, & qu'avec fort peu de femmes qui se fassent voir hors des maisons, on ne laisse pas de rencontrer à chaque pas une foule d'Habitans (38).

Ses édifices & ses rues.

Barbot dit que les édifices sont composés d'une terre grasse; que l'épaisseur des murs est d'environ trois pieds; que les toits sont de paille, que les meubles, comme dans les autres Pays de la Guinée, ne consistent que dans quelques ustenciles nécessaires aux besoins de la vie. Le Palais même du Roi, suivant le même Auteur, n'est pas meublé plus richement que les maisons communes, à l'exception de quelques fauteuils de damas, dont les Européens lui ont fait présent (39).

Ameublemens des maisons.

(34) Barbot écrit *Grand-Fero*.
(35) Barbot, *ibid*. p. 345. & suiv.
(36) On va voir que chaque porte a son mur.
(37) Des Marchais, Vol. II. p. 247.
(38) Le même, p. 253.
(39) Barbot, p. 347.

Côte des Esclaves. Royaume d'Ardra. Palais du Roi.

Cependant cette demeure royale est fort spacieuse. Elle est composée de plusieurs grandes cours, environnées de galleries ou de portiques, au-dessus desquels on a ménagé les appartemens. La chaleur du climat ne permet pas de donner beaucoup d'ouverture aux fenêtres. Dans quelques chambres on trouve des tapis de Turquie, qui couvrent le plancher ; & dans d'autres, des nattes : mais chacune n'a qu'un seul fauteuil, avec un grand nombre de coussins, revêtus de quelqu'étoffe de soie. On y voit néanmoins des tables, des écrans, des cabinets de porcelaine & des armoires de la Chine. Au lieu de vitres, les fenêtres ont des chassis d'étoffe blanche, avec des rideaux de taffetas.

Les jardins sont fort grands. Ils sont partagés en quantité d'allées (40), longues & étroites, bordées de diverses sortes d'arbres qui donnent de l'ombre ou du fruit. On y trouve des parterres entourés de thin, & remplis de fleurs. L'Auteur y vit des lys de trois couleurs, dont les feuilles sont plus longues & plus minces que celles des lys de l'Europe. L'odeur en est moins forte & plus agréable (41).

Assem a deux Palais royaux.

Barbot donne au Roi, dans la Ville, deux grands Palais, dont l'un est sa résidence ordinaire, & l'autre toujours prêt à lui servir d'azile dans le cas d'un incendie. Ils étoient environnés tous deux d'un rempart de terre, haut de six pieds, semblable à celui qui environnoit la Ville. Les bâtimens étoient d'argile & couverts de paille. Ils étoient divisés en plusieurs appartemens. Ces Palais contenoient plusieurs cours & divers jardins. Au-dessus régnoient de longues & larges galleries, sous lesquelles le Peuple avoit la liberté de se promener. Les jardins étoient entourés de murs, & divisés en grandes allées d'arbres verds, entremêlés de parterres, où l'on distinguoit entre un grand nombre de fleurs trois différentes sortes de lys. Dans la ruine générale du Royaume d'Ardra par la conquête du Roi de Dahomé, en 1724, la Ville d'Assem fut renversée de fond en comble.

Autres Villes du Pays. Jago & Ba.

Le Pays a plusieurs Villes qui sont environnées, comme la Capitale, d'un ou de plusieurs murs de terre. Les Négres vantent particuliérement Jago & Ba ; la premiere à trois journées de Jakin ; l'autre, plus éloignée de deux milles. Jago a deux portes du côté du Sud. Au Nord, elle est arrosée par une riviere qui vient de Benin. Les Hollandois ont un Comptoir dans la Ville de Ba. S'il y a quelques Villes, dans le Royaume, qui ne soient point entourées de murs, c'est qu'elles sont défendues naturellement par leur situation.

Marchés publics.

Les Marchés publics sont en fort grand nombre dans toutes les parties du Royaume. Celui de Ba, qui se tient tous les quatre jours, est célebre pour le sel, qu'on transporte sur des canots dans la contrée d'Alghemi, & de-là beaucoup plus loin dans les terres. A cinq ou six milles de Ba, on rencontre dans la plaine un fort gros arbre, autour duquel il se tient un Marché en certains tems de l'année. Il s'y rassemble trois ou quatre mille Marchands, avec toutes sortes de marchandises d'Afrique (42).

Il y a peu de différence entre les Habitans de ce Royaume & ceux de Jui-

(40) Des Marchais, p. 250. p. 250

(41) Voyage de Des Marchais, Vol. II. (42) Barbot, *ubi sup.* p. 346.

da (43) pour les manieres, le Gouvernement & la Religion. Leur habillement consiste en cinq ou six bons pagnes, d'étoffes fabriquées dans le Pays, qu'ils mettent l'un sur l'autre. Dans ce nombre, quelques-uns sont enrichis d'or trait ou battu, qui leur donne beaucoup d'éclat.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

Habits & maniere du Pays d'Ardra.

Les Grands & les autres personnes de distinction portent ordinairement sur les épaules une sorte de manteau court, sous lequel ils sont enveloppés de quelqu'étoffe de soie des Indes, ou d'une chemise de beau calico blanc, qui se fait dans le Royaume.

L'habit ordinaire du Roi est composé de deux pagnes, l'un sur l'autre, en forme de juppons, mais l'un plus long que l'autre, à la maniere de Perse. Quelquefois il y joint une écharpe de soie passée en baudrier, avec une sorte de coëffe à dentelle qui lui tombe sur les épaules, & qui couvre, sur sa tête, une petite couronne de bois noir, dont il sort une odeur très-agréable. Il tient à la main un petit fouet, dont le manche est curieusement travaillé.

Luxe & propreté des femmes.

Les femmes portent ici le luxe des habits beaucoup plus loin que les hommes. Elles ont communément de fort belles étoffes des Indes ou de la Chine, avec divers ornemens d'une grande richesse.

On admire dans les deux sexes un soin extrême de se laver matin & soir, & de se frotter de civette. Les femmes sur-tout ne négligent rien pour la propreté du corps, dans la vûe de plaire à leurs maris, qu'elles connoissent également délicats & lascifs.

Alimens du Pays.

La préparation du bled est la même dans le Royaume d'Ardra que sur la Côte d'Or. On en fait une sorte de gâteau, qui se nomme *Kanki*. Les Habitans rôtissent leurs ignames sur le charbon, ou les font bouillir avec du beurre, qu'ils ont l'art de battre fort habilement. Leurs alimens communs sont du riz, des légumes, des herbes & des racines, avec du bœuf, du mouton, de la volaille & de la chair de chien, &c. Ils donnent indifféremment le nom de *Kade* à tous ces mets. Leur boisson est de la biere, qu'ils nomment *Pitau*, comme sur la Côte d'Or. Celle de Foro & d'Offra passe pour la meilleure. Cette biere, mêlée avec de l'eau, est une liqueur assez agréable; mais il faut en user avec modération, parce qu'elle est dangereuse en elle-même, ou capable du moins de causer des tranchées fort violentes. On lui reproche aussi de s'aigrir aisément & de ne pouvoir souffrir le transport.

Mariages & commerce des femmes.

Les hommes ont ici la liberté, comme à Juida & dans les autres parties de la Guinée, de prendre autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir. La principale femme du Roi porte le titre de Reine, avec l'étrange prérogative de pouvoir vendre les compagnes de son fort, pour suppléer à ses besoins lorsque leur mari commun refuse d'y satisfaire. La plûpart des Grands épousent de jeunes filles de qualité, qui n'ont pas plus de neuf ou dix ans; mais ils ne consomment le mariage qu'après les avoir entretenues pendant quelques années en qualité de servantes. Elles sont tout-à-fait nues dans cet intervalle, & lorsque le tems de la consommation est fixe, elles commencent à se couvrir d'un petit pagne ou d'une robbe fort courte.

Les mariages ne demandent point d'autre cérémonie que le consentement

(43) Le détail suivant est de Barbot, page 347. mais il a copié Dapper, dans la traduction d'Ogilby, p. 465. & suiv.

Côte des Esclaves. Royaume d'Ardra.

mutuel des parens. L'usage n'oblige l'homme qu'à faire présent de deux ou trois pagnes neufs à la femme qu'il épouse, & qu'à traiter ses parens & ses amis avec quelques pots de pitau. Il déclare alors à l'assemblée qu'il prend la fille qu'il nomme, en qualité de sa principale épouse. Comme la naissance & la fortune sont comptées pour rien dans ces alliances, le Négre de la plus basse condition peut aspirer aux femmes de la plus haute qualité.

Usages entre les deux sexes.

L'air d'Ardra n'est pas favorable à la propagation de l'espece humaine. Il est rare qu'une femme ait plus de deux ou trois enfans. Les femmes d'un homme de qualité sont toujours respectueuses en sa présence, & ne lui parleroient pas sans avoir reçu ses ordres. Lorsqu'un mari les fait paroître aux yeux de quelqu'Etranger, elles sont assises l'une près de l'autre, sur des nattes, dans l'enfoncement d'une chambre; & s'il les avertit par un signe, elles se mettent à battre en cadence, avec deux bâtons, sur une petite cloche de fer ou de cuivre, qui est l'Instrument musical de leur sexe. Une femme qui mettroit au monde deux enfans dans une seule couche, passeroit pour adultere, parce que les Habitans ne peuvent se persuader qu'elle puisse avoir à la fois deux enfans du même homme.

Incontinence commune aux hommes & aux femmes.

La continence n'est pas ici plus connue des femmes que sur le reste de la Côte, & la crainte même de l'esclavage ne les empêche pas de se livrer aux Etrangers lorsqu'elles en trouvent l'occasion. Elles affectent de paroître lascives & libertines, dans l'air & dans les manieres. Les hommes, encore moins capables de retenue, ne se bornent pas à leurs propres femmes & mettent tous leurs soins à séduire celles d'autrui. Cependant la contrainte où elles sont retenues par les Grands & les Riches, fait régner plus de modestie & de sagesse dans les conditions superieures. La liberté de les voir n'est jamais accordée aux hommes du même Pays; & les Européens même ne l'obtiennent qu'après avoir fait naître une opinion fort avantageuse de leur caractere.

Les Habitans de la Côte s'emploient à la pêche, à faire bouillir du sel & aux exercices du Commerce. Dans les terres, l'occupation des Négres d'Ardra est l'agriculture. Ils cultivent la terre à force de bras, avec beaucoup d'assiduité & de vigueur au travail.

Leur langage.

Leur Langue doit être ou fort difficile ou fort désagréable, puisque dans l'usage ils préferent ordinairement celle d'Alghemi, & qu'ils la trouvent plus douce & plus commode (44).

Funérailles.

Leurs funérailles ne different de celles de la Côte d'Or que dans deux circonstances; l'une, qu'au lieu que sur la Côte d'Or c'est la famille du Mort qui fournit l'étoffe dont on enveloppe le cadavre, cette dépense tombe ici sur le Gouverneur de la Place; & que le lieu de la sépulture est ordinairement la maison même que le Mort habitoit, où l'on construit un caveau pour cet usage. Ces enterremens se font avec peu de pompe & de cérémonies. Les Rois mêmes ne sont pas plus distingués; mais trois mois après leur mort (45) on sacrifie quelques Esclaves, qu'on enterre près d'eux.

Politesse de la Nation pour les Européens.

Toute la Nation traite ici les Européens avec beaucoup de considération & de civilité. On s'empresse de leur fournir toutes sortes de commodités & de rafraîchissemens, à si bon marché, qu'il semble toujours que la politesse

(44) Description de la Guinée par Barbot, p. 348.
(45) Le même, p. 348. & 353.

y ait

y ait plus de part que l'interêt. Un baril d'eau fraîche, une charge de bois à brûler ne leur coute que deux bagues de cuivre. On leur donne un boisseau de sel pour quatre bagues, un pot de biere pour une. Ces bagues se réduisent en *Poules*. Quatre bagues, que les Habitans appellent un *Jaune*, font cinq *Poules*.

Côte des Esclaves. Royaume d'Ardra.

Commerce actif & passif du Pays.

Les Hollandois font un Commerce considerable (46) dans le Royaume d'Ardra. Celui des Anglois, sans avoir autant d'étendue, leur rapporte aussi de grands avantages. Ils ont des Comptoirs ou des Loges dans les deux Villes de Praya & d'Offra. Les marchandises qu'ils y achetent sont des étoffes de coton, des pierres bleues, qui s'appellent *Aigris* ou *Akkoris*, & qui sont fort recherchées sur toute la Côte; mais sur-tout un grand nombre d'Esclaves des deux sexes (47). La meilleure commodité qu'ils puissent apporter dans le Pays, est la monnoie favorite des Négres, c'est-à-dire, des bujis, dont le cours est en usage ici comme celui de l'or, de l'argent & du cuivre en Europe. Les Esclaves se payent, moitié en bujis, moitié en marchandises; à moins que le Marchand, faute de bujis, ne soit obligé de faire autrement son Traité. Mais ils y entrent toujours pour un tiers, ou du moins pour un quart. Les barres de fer plates tiennent le second rang; car les Négres ne les aiment ni rondes ni quarrées. Le corail long, les *Sarcenets* de la Chine, les cuirs dorés, les damas rouges & blancs, les draps rouges, les chaudrons & les bassins de cuivre, les bagues ou les anneaux de même métal, la verroterie de Venise & les colliers de différentes couleurs, les agates, les miroirs à quadre doré, les serges de Leyde, les toiles des Indes & de l'Europe, l'eau-de-vie de France, le vin de Canarie, la malvoisie, les chapeaux noirs de Caudebec, les taffetas d'Italie blancs & rouges, les étoffes d'or & d'argent, les couteaux de Hollande qui se nomment *Bosmans*, les armoizins à fleurs, ou rayés, les brocatelles d'or ou d'argent, les fusils, les mousquets, la poudre à tirer, les grands colliers de Rouen, les *Sarcenets* blancs à fleurs, les armoizins des Indes, les serviettes damassées, les grands pendans de corail, les coutelas larges & dorés, les écharpes de soie, les grands parasols, les piéces de huit & les sonnettes de forme cylindrique ou pyramidale, sont autant de marchandises dont les Négres sont idolâtres, & qui sont recherchées avec la même passion sur toute la Côte, jusqu'à la Riviere de Gabon.

Présens & droits.

Ici, comme à Juida, c'est avec le Roi qu'on fait les traités particuliers de Commerce. A l'arrivée d'un Vaisseau, le Capitaine ou le Supercargo doit s'adresser au Gouverneur de Praya, pour se faire conduire à la Cour avec ses présens, qui consistent ordinairement, pour le Roi, dans une pacotille de trois ou quatre livres de corail & de quelques piéces d'étoffe, une autre pacotille de corail pour la Reine, une piéce de serviettes damassées pour le Prince, une piéce d'armoizin pour le Foella ou le Capitaine des Blancs, une autre piéce de la même étoffe pour les Portiers de la Cour, une autre pour les Courtisans; dix *Gallinhas* de bujis pour les Danseurs, ou la valeur en d'autres marchandises (48). L'Européen est accompagné, depuis le rivage

(46) Le même, p. 352.

(47) Barbot dit, p. 350. que les Hollandois l'emportent beaucoup sur les Anglois & qu'ils transportent annuellement trois mille Esclaves.

(48) L'Auteur appelle Assem le Grand Arda.

Côte des Esclaves. Royaume d'Ardra.

jusqu'au Palais d'Assem, par le Gouverneur de Praya ou ses principaux Officiers, avec une fort belle suite & des hamacks, dont le prix, pour chaque porteur, est quatre bagues par jour avec la subsistance. Cependant, si les marchandises sont pour le Roi, chaque porteur ne peut exiger qu'une bague. L'usage établi pour les Européens, est de donner au Roi, pour la permission du Commerce & pour ses droits sur chaque Vaisseau, la valeur de cinquante Esclaves en marchandises. Le Prince a deux Esclaves pour la permission de prendre de l'eau, & quatre pour celle de couper du bois. Mais si le Vaisseau n'a pas besoin de ces deux secours, il est exemt de ces derniers droits.

Le Honga, ou le Capitaine de la Barre, reçoit un Esclave en marchandises pour douze voyages d'un Canot, de la terre au Vaisseau, ou du Vaisseau à terre. Il est obligé, à ce prix, de se tenir sur le rivage avec tous ses gens, pour veiller sur les rameurs, presser le travail & donner tous les secours nécessaires au transport des marchandises, parce que la Barre est ici fort dangereuse (49).

Préliminaires du Commerce à l'arrivée d'un Vaisseau.

Il n'est pas permis aux Européens de faire le Commerce des Esclaves, & des aygris ou des pierres bleues, avant que la permission ait été publiée, comme à Juida, par un crieur public, à qui le Capitaine doit payer pour sa peine quarante bagues de cuivre, vingt poules, une chévre, une piéce de kanequin & une piéce de petit armoizin. Il est conduit ensuite, avec le même cortége, dans un Village que les Hollandois ont nommé *Stock-vis-dorp*, quatre milles au Sud-Sud-Ouest de Praya, où il fait transporter toute sa cargaison dans un logement que le Roi lui prête, & d'où il envoie au Palais d'Assem les marchandises qui sont pour le Roi & pour la Cour. Après ces préliminaires, c'est au Grand-Capitaine du Commerce qu'appartient le droit de choisir les meilleures marchandises de la cargaison. Mais comme les Facteurs ont à servir plusieurs Négocians du Pays, qui achetent plus cher que le Roi & le Grand-Capitaine, il est rare qu'ils présentent ce qu'ils ont de meilleur au Roi & à ses Officiers.

La mesure des Bujis & la maniere de compter avec des nœuds sur une corde, est ici la même qu'à Juida.

Conclusion du Commerce.

Lorsque la vente est finie, le Capitaine Européen doit présenter au Roi deux mousquets, vingt-cinq livres de poudre & la valeur de neuf Esclaves en autres marchandises, comme un témoignage de reconnoissance pour la permission du Commerce. Il doit donner, par le même motif, une piéce d'armoizin ou foella, une autre piéce au Capitaine de la Barre, & une troisiéme à quelques Officiers inferieurs. Ainsi (50) tous les droits pour un Vaisseau montent à la valeur de soixante-dix, soixante-quinze ou quatre-vingt Esclaves en marchandises; au lieu qu'à Juida ils ne passent jamais trente-deux ou trente-cinq Esclaves.

Observations sur la Religion d'Ardra.

Les Voyageurs ont observé quelques différences entre la Religion d'Ardra & celle de Juida. Elles viennent du caprice des Prêtres qui en ont la direction; car malgré l'indifférence des Habitans pour tout ce qui regarde les interêts d'une autre vie, le nombre des Prêtres est infini dans toutes les parties

(49) Voyez ci-dessus sa description. p. 348. & Dapper, dans la Traduction d'Ogilby, p. 469.
(50) Description de la Guinée par Barbot,

du Royaume, & les personnes riches se font honneur d'en entretenir un dans leur maison.

La plûpart des Négres d'Ardra, quoique plongés dans une grossiére idolâtrie & sans aucune notion de l'immortalité de l'ame, ne laissent pas de se former quelqu'idée confuse d'un Etre superieur, puisqu'ils reconnoissent un Pouvoir qui regle le tems où chacun d'eux doit arriver au monde, en sortir, y retourner, & qui arrange à son gré les autres évenemens de la vie. Ils sont allarmés des moindres accidens. On les voit trembler au seul nom de la mort. Quoiqu'ils paroissent persuadés que le corps & l'ame sont détruits par la même pourriture, ils croient que ceux qui ont été tués en combattant pour la patrie reviennent sur la terre, mais avec d'autres traits & une nouvelle figure, qui ne permettent pas à leurs meilleurs amis de les reconnoître. Cette opinion est une invention politique de leurs Prêtres, pour inspirer du courage aux soldats. Ils racontent là-dessus mille histoires extravagantes; & comme ils marchent en campagne à la suite des armées, ils prennent soin d'enterrer sécretement pendant la nuit ceux qui ont péri dans une action, pour se donner la liberté d'assurer qu'ils les ont vûs reparoître pleins de vie & de santé.

Politique des Prêtres.

Chacun a ses Fétiches particuliers, de la même nature que ceux de Juida, & donne la même explication au culte qu'il leur rend. L'usage commun est de couvrir les Fétiches d'un grand pot de terre. Tous les six mois, le Chef d'une famille leur fait publiquement ses offrandes, & leur propose les questions ou les demandes qui conviennent à ses besoins. Si le Prêtre trouve l'offrande trop vile, il déclare à l'adorateur que les Fétiches rejettent ses priéres, & ne lui feront point de réponse jusqu'à ce qu'ils aient reçu quelque chose de plus précieux. Il n'en est pas quitte à moins d'une chévre, d'un chien ou de quelques poules. Alors le Prêtre fait à voix basse la réponse de l'Idole, que la stupidité des Négres leur fait prendre pour une secrete inspiration. Après avoir prononcé l'oracle, le Prêtre fait rentrer la Divinité sous son pot & l'arrose de quelques goutes de liqueur. Les amis & les voisins, qui ont été témoins du sacrifice, font après lui les mêmes aspersions.

Fétiches du Pays & culte qu'on leur rend.

Si la cérémonie se fait pour un malade, le Prêtre sacrifie quelqu'animal, arrose le Fétiche du sang de la victime & jette la chair hors de la maison, comme un reste impur & profane.

Le respect des Négres est extrême pour les Prêtres. Ils rendent une espece d'adoration au Grand-Pontife & le regardent comme un Prophête ou un Devin, qui a la vertu de prédire les choses futures après avoir conversé avec une Statue difforme, placée dans une grande salle où il donne ses audiences au Public. Cette Figure est de la grosseur d'un enfant de quatre ans. Sa couleur est blanche; car les Négres sont persuadés que c'est celle du Diable, & qu'il n'arrive point de Vaisseau sur la Côte d'Ardra dont il ne revele l'approche au Grand-Prêtre. Ils croient aussi, comme les Négres de la Côte d'Or, que le Diable les bat cruellement. On leur entend du moins jetter des cris (51) dans les ténebres, & c'est à cette cause qu'ils les attribuent.

Respect des Négres pour leurs Prêtres.

Figure du Diable.

Snelgrave observe, comme une preuve du respect qu'on porte aux Prêtres,

(51) Barbot, *ubi sup.* p. 352. & suiv.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

que malgré la loi, qui condamne à mort un Négre par la maison duquel un incendie commence, le feu ayant pris à Jakin près de la Cour, & le Palais du Prince ayant été consumé par les flammes, on ne fit aucune recherche (52), parce qu'on n'ignoroit pas que l'incendie avoit commencé par la maison d'un Prêtre. Le même Auteur raconte que le Fétiche du Seigneur de Jakin étoit placé au centre d'une grande cour quarrée, entre quatre belles allées d'arbres. L'édifice qui lui servoit de Temple avoit la figure d'un tas de foin, & le toît n'étoit que de paille. Mais au lieu d'occuper l'interieur de ce bâtiment, le Fétiche, qui étoit un crane de Mort, avoit été placé au sommet du toît, & c'étoit devant cette redoutable Idole (53) qu'on faisoit des vœux & des offrandes pour la santé & la conservation du Prince. On lit dans Phillips, que le Fétiche du Roi d'Ardra est un crocodile. Mais d'Elbée prétend que c'est un oiseau noir, qui ressemble au corbeau (54).

Fétiche du Seigneur de Jakin.

Diverses loix du Pays.

Dans le Royaume d'Ardra, un Négre qui manque de soumission pour les ordres de la Cour a la tête tranchée, & ses femmes avec ses enfans deviennent Esclaves du Roi.

Les débiteurs insolvables sont abandonnés à la merci de leur créancier, qui a la liberté de les vendre pour se rembourser de la somme. L'usage impose le même châtiment à ceux qui débauchent la femme d'autrui. Une femme qui couche avec un Esclave devient elle-même l'Esclave du Maître de son amant, s'il est d'une condition superieure à celle du mari offensé ; mais si la qualité du mari l'emporte, il devient le maître de l'Esclave adultere. Pour les autres crimes, les punitions sont les mêmes qu'à Juida (55).

Titres du Roi d'Ardra.

Le Roi d'Ardra prend aussi le titre de Roi (56) d'Alghemi. Celui qui régnoit en 1670, pendant le voyage de d'Elbée, se nommoit Tozifon Il n'avoit pas voulu permettre aux Hollandois de bâtir un Fort dans ses Etats, par les raisons qui lui firent refuser la même grace aux François. Il étoit fils de Tési, Roi d'Ardra & d'Alghemi. Son autorité étoit absolue, & l'on n'approchoit de sa personne qu'avec les soumissions qu'on a déja représentées. Son Grand-Prêtre, qui étoit revêtu tout à la fois du Ministere de l'Etat & de la Religion, jouissoit seul du privilege de lui parler debout.

Comment il reçoit les Européens.

Tous les Habitans du Royaume, sans en excepter les Etrangers, payent au Roi une capitation considérable. La Cour de ce Monarque est nombreuse. Chaque Officier porte le titre de Capitaine, avec le nom de l'Emploi qu'il exerce. Les Blancs qui font le voyage d'Assem pour obtenir une audience du Roi, sont logés au Palais, dans un appartement destiné à l'usage de chaque Nation. Ils y sont traités aux dépens du Roi jusqu'au jour de l'audience. Ce sont ordinairement les Capitaines du Commerce & de la cavalerie qui leur servent d'Introducteurs. Le Roi fait ordinairement quelques pas au-devant d'un Européen, lui prend la main, la presse dans la sienne & lui touche trois fois successivement le premier doigt. Ensuite il le fait asseoir à son côté, sur des nattes fort propres. L'Etranger fait apporter ses présens, les expose à la vûe du Monarque, déclare ses intentions ou ses demandes par la bouche de

(52) Voyez ci-dessus la Relation de Snelgrave, Tome III.

(53) Voyage de Snelgrave, p. 143.

(54) Voyez ci-dessus la Relation de Phillips, Tome III.

(55) Barbot, p. 352.

(56) Voyez ci-dessus l'Ambassade de Matheo Lopez, dans la Relation de d'Elbée.

l'Interprète ordinaire, & reçoit une réponse par le même canal.

Côte des Esclaves. Royaume d'Ardra.

Après l'audience du Roi il est conduit à celle du Prince, qui réside ordinairement dans une grande Ville, environnée de murs, à deux milles de la Capitale. Les formalités de cette visite sont à peu près les mêmes. De-là il est ramené chez le Grand-Prêtre, où les Etrangers sont traités fort noblement. On y est assis à la maniere des Turcs, sur des coussins, placés sur de très-belles nattes. Si ce Pontife veut donner à quelqu'un des marques particulieres de distinction, il fait paroître ses femmes, qui sont au nombre d'environ quatre-vingt. Elles dansent & chantent dans une grande salle, au bruit de leurs Instrumens de musique.

Le Roi & le Prince ne se montrent jamais en public sans une garde nombreuse, armée de fusils & conduite par le Général de la Cavalerie, qui marche la tête couverte & le sabre à la main. Le Roi suit, appuyé ordinairement sur les épaules de deux Officiers, avec les deux grands Capitaines à ses côtés & quantité de Seigneurs autour de lui.

Forces du Royaume d'Ardra.

Les principales forces du Roi d'Ardra consistent dans une armée de quarante mille hommes de cavalerie, qu'il peut mettre en campagne au premier ordre. Il n'y a d'ailleurs que l'enfance ou la vieillesse qui dispensent ses Sujets de prendre les armes lorsqu'il les appelle sous ses Enseignes. Sur la Côte les soldats sont armés de mousquets & de sabres. Mais plus loin, dans les terres, ils ont encore l'usage des arcs & des fléches, des poignards, des javelines & des massues de bois. Quoique grands & robustes, ils ne sont pas plus braves (57) que les Négres de Juida. Cependant ils ont des fêtes anniversaires, pour célebrer leurs anciennes victoires; & les Etrangers en prendroient une haute opinion, s'ils en jugeoient par les expressions de leur joie. Dans leurs expéditions militaires, ils portent une sorte de pieu ou de gaule, dont la forme est celle d'un *S*, & sur l'extrémité superieure un petit étendart déployé, auquel ils donnent quantité de mouvemens fort bizarres. Leurs tambours se terminent en pointes. Ils les battent avec une sorte de mesure, tandis que d'autres frappent avec des bâtons sur de petites cloches, dont le son a la vertu de causer aux soldats mille agitations ridicules. Cet Instrument produit sur eux le même effet dans leurs amusemens & dans leurs fêtes. La musique vocale est en usage aussi dans leurs armées. Ils ont des chanteurs & des bouffons, pour animer le soldat par des chants, par des récits & des postures martiales. La cavalerie a de petites trompettes, qui forment des chœurs & dont le bruit est fort aigu. Mais tous ces secours ont peu de force (58) pour leur échauffer le courage. Bosman observe que le Roi d'Ardra, avec toutes les contrées qui dépendent de lui, est vingt fois plus puissant que celui de Juida, mais qu'il n'a pas la hardiesse de lui déclarer la guerre, quoique l'inimitié soit perpétuelle entre ces deux Couronnes (59).

Armes & Instrumens militaires.

Etats puissans dans l'interieur des terres.

L'interieur des terres a des États encore plus puissans. Mais les informations de l'Auteur se réduisirent à quelques faits dont il fut témoin. Pendant qu'il étoit à la Cour d'Ardra, il y vit arriver des Ambassadeurs d'un grand Monarque, qui venoient avertir le Roi que plusieurs de ses Sujets avoient

(57) Barbot fait la même peinture des troupes d'Ardra, pour la lâcheté, le défaut de discipline & l'ignorance des Chefs, que Bosman fait de celles de Juidà.

(58) Barbot, p. 350. & suiv.

(59) Bosman, p. 377. & suiv.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

Fierté d'un Monarque Négre & guerre qu'il fait à celui d'Ardra.

porté des plaintes à leur Maître, & lui déclarer de sa part que si les Gouverneurs du Royaume d'Ardra ne traitoient pas le Peuple avec plus de douceur, il seroit obligé, contre ses propres desirs, de marcher au secours de ceux qui demandoient sa protection. Le Roi d'Ardra reçut cette menace avec un sourire; & pour faire éclater le mépris qu'il en faisoit, il envoya les Ambassadeurs au supplice. Après cette insulte, le Monarque des terres interieures fit entrer dans le Royaume d'Ardra une armée d'un million d'hommes, qui porterent de tous côtés le ravage & la désolation. Son Général retourna chargé de butin & s'attendoit à recevoir des récompenses du Roi son maître; mais ce fier Monarque le fit pendre à son arrivée, parce qu'il ne lui avoit point amené le Roi même d'Ardra, dont sa vengeance demandoit la tête plûtôt que la ruine de ses Sujets. Il y a beaucoup d'apparence que cette Nation redoutable, dont l'Auteur ne nous apprend pas le nom, est celle des Oyos ou des Oycos, nommés Ios par Snelgrave, qui ont la Mer pour Fétiche national, mais à qui leurs Prêtres défendent par respect d'en approcher & de la voir. Snelgrave apprit ces circonstances d'un Mulâtre Portugais, qui avoit été long-tems prisonnier à la Cour de Dahomey (60).

Le Roi de Dahomey fait la conquête d'Ardra.

Les Dahomeys ne sont connus que par cet évenement.

Dans ces derniers tems, les Négres d'Ardra n'ont point eu de plus mortels ennemis que ceux de Dahomey, & l'on a déja lû, dans plusieurs Relations, que leur Pays est devenu la proie de ces barbares vainqueurs. La Nation & le Pays des Dahomeys n'ont été connus qu'à l'occasion de leurs conquêtes & de leurs cruautés. Snelgrave raconte que leur Roi sacrifia dans un seul jour à ses Idoles quatre mille Négres de Juida, & qu'il fit donner la mort à plusieurs jeunes prisonniers de la Nation des Tuffos, pour accompagner dans l'autre Monde quelques-unes de ses femmes (61).

Le principal Fétiche des Dahomeys n'est, dans leur opinion, qu'un Génie subordonné à quelque Dieu plus puissant, qui pourroit bien être, disent-ils, le Dieu des Européens; mais comme ce Dieu ne s'est pas fait connoître dans leur Pays (62), ils croient devoir se borner au Génie qu'ils adorent. Snelgrave observe que le Roi ne se laisse voir à personne dans les jours consacrés au Fétiche (63).

(60) Voyage de Snelgrave, p. 59.
(61) *Ibid.* p. 48.
(62) Voyez ci-dessus l'article de Snelgrave, au Tome III.
(63) Voyage du même Auteur, p. 76.



HISTOIRE GENERALE DES VOYAGES

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU XVe SIÉCLE.

PREMIERE PARTIE.

LIVRE ONZIÉME.

VOYAGES DANS LA GUINÉE, ET AU ROYAUME DE BENIN;

CONTENANT la Description du Royaume de Benin & de toute la Côte, jusqu'au Royaume de Congo.

CHAPITRE PREMIER.

Description du Royaume de Benin.



QUOIQU'ON ait publié, en divers tems, plusieurs Voyages au Royaume de Benin, nous avons peu de Relations qui nous fassent connoître l'interieur du Pays & le caractere des Habitans. Les deux principales, sont celle de *Gotard Artus*, plus connu sous le nom d'Artus de Dantzick, & celle de *David Van Nyendael.* INTRODUCTION.

On trouve la premiere dans le second Tome de la Collection de Bry. Elle fait la sixiéme Partie de l'*India Orientalis*, sous le titre de Description historique & véritable de la Côte d'Or. Mais il faut observer qu'elle est moins l'ouvrage d'Artus, que celui d'un Hollandois qui avoit fait le voyage de la Côte d'Or, & qui n'avoit rien écrit que sur le témoignage de ses propres yeux. Elle fut d'abord composée en Hollandois; & les Allemands l'ayant traduite aussi-tôt dans leur Langue, c'est cette Traduction qu'Artus a mise en langue Latine. Cet éclaircissement se lit dans l'Epître dédicatoire, qui est adressée à l'Electeur de Mayence. Idée générale de la description d'Artus.

INTRODUCTION.

Comme le nom du premier Auteur ne paroît ni dans l'Original ni dans les deux Traductions, ce sera toujours sous le nom d'Artus que nous y renverrons ici nos Lecteurs, pour la facilité des Citations.

Ce qu'elle contient.

Cette Description est divisée en vingt-sept Chapitres. L'Auteur commence par le départ de deux Vaisseaux, qui sortirent du Texel, en 1600, pour faire voile à Mina. Il les fait arriver heureusement sur cette Côte, dont il donne la description dans les trois premiers Chapitres. Après s'être étendu sur les mœurs & les usages des Habitans, il traite l'Histoire Naturelle du Pays, & finit par une ample description de Mina & du Gouvernement Portugais. Toutes ces matieres forment cinquante Chapitres, dont le fond est entré jusqu'ici dans le Texte de ce Recueil ou dans les Notes. Le cinquante-quatriéme contient un Voyage de Mawri à Benin & à Rio Forcados ; le cinquante-cinquiéme, une Description de la Ville de Benin ; & les deux suivans, celle de la Côte jusqu'au Cap Lopez-Consalvo.

Les Figures & les Perspectives sont au nombre de vingt-six ; mais on ne nous apprend pas si elles ont été dessinées par l'Auteur, ou si De Bry les a fait composer d'après ses descriptions.

Noms des Figures.

1. Négres de la Côte d'Or.
2. Divers habillemens de femmes.
3. Habits d'hommes.
4. Marché du Cap-Corse.
5. Cérémonies religieuses.
6. Trois Guerriers armés.
7. Jugemens & punitions.
8. Maniere de commercer sur la Côte.
9. Pêche pendant le jour.
10. Pêche pendant la nuit.
11. Bestiaux & animaux privés.
12. Chasses des bêtes féroces.
13. Différentes especes de bêtes sauvages.
14. Agriculture & arbres fruitiers.
15. Maisons & meubles du Pays.
16. Création d'un Noble.
17. Différens habits de femmes.
18. Cérémonies funébres.
19. Audience du Roi, au Cap Lopez-Consalvo.
20. Habitans du même Cap.
21. Combat sur la Côte d'Or.
22. Funérailles d'un Roi.
23. Maisons de la Ville de Benin.
24. Château de Mina.
25. Vûe de l'Isle S. Thomas.
26. Bustes d'hommes & de femmes.

Au bas de chaque Figure on en lit l'explication, suivant la méthode de De Bry. Barbot a copié, dans sa Description de la Guinée, toutes les Planches qui sont marquées d'une étoile ; mais rien n'est moins fidéle que cette Copie, & les Figures n'y paroissent pas sous les mêmes titres que dans l'Original.

Barbot les a copiées.

Où l'on trouve la Relation de Van-Nyendael.

On est redevable de la Relation de *Van Nyendael*, à Bosman, qui l'a inserée dans sa Description de la Côte d'Or. Elle fait la vingt-uniéme Lettre de cet Ouvrage, sous le titre de Description de la Riviere Formosa & de celle de Benin. Les avantures personnelles de l'Auteur se réduisent à une navigation tranquille depuis le Port de Praya jusqu'à ces deux Rivieres, à bord du Yacht *la Jeanne-Marie*, d'où cette Lettre fut écrite à Bosman le premier de Septembre 1702.

Caractere de Dapper & de Barbot.

On pourroit joindre à ces deux Auteurs, Dapper & Barbot. Mais ils méritent moins le nom de Voyageurs, que celui d'Historiens Géographes, dont les

les Ouvrages ne sont qu'une revue des observations d'autrui. Barbot même, qui avoit fait le voyage de Guinée, ne peut passer que pour un Compilateur, sur-tout dans sa Relation de Benin, où tout est emprunté de Nyendael & de Dapper, avec tant de mauvaise foi qu'il ne les a pas même nommés. Dapper s'étant rendu coupable de la même faute, ils ont tous deux peu d'autorité. Aussi n'avons-nous jamais cité leur témoignage qu'avec beaucoup de précaution, du moins lorsqu'il n'est pas confirmé par celui de quelqu'autre Ecrivain. INTRODUCTION.

Il ne sera pas inutile de joindre ici quelqu'éclaircissement sur le caractere de Bosman, à qui l'on a dû remarquer jusqu'à présent que nous n'avons pas eu peu d'obligation. Ce célebre Hollandois avoit puisé dans la lecture des voyages une ardente curiosité de voir les Pays étrangers. Il trouva l'occasion de la satisfaire, dans un Emploi qu'il obtint au service de la Compagnie de Hollande. Après avoir exercé pendant plusieurs années l'Office de Facteur en Guinée, il fut élevé à celui de Facteur en chef, ou Directeur particulier du Comptoir d'Axim, principal Etablissement des Hollandois sur la Côte d'Or. Il passa de cette administration à celle de Mina. Quatorze ans de séjour qu'il fit dans le Pays, lui donnerent les moyens de satisfaire la passion qu'il avoit de s'instruire. Il n'y eut point de Place considérable sur la Côte, qu'il ne visitât dans cet intervalle; &, rempli de tant d'observations utiles, il se crut obligé de les communiquer à sa Patrie par la voie de l'impression. Eclaircissement sur Bosman & son Ouvrage.

Il divisa ses Remarques en cinq Livres. Le premier traite de l'étendue, de la division & de la fertilité de la Côte d'Or; le second, des manieres, des usages, de la Religion & du Gouvernement; le troisiéme, du Commerce des Négres & des Européens; le quatriéme, des animaux, sauvages & privés, quadrupedes, reptiles, insectes, oiseaux, poissons, & des plantes, des légumes, des fruits & autres végetaux; le cinquiéme, des Royaumes de *Landinghur*, de *Koto*, des deux Popos & de la charmante contrée de Juida. L'Auteur y joignit une Description des Côtes, dans un voyage qu'il fit en 1698. Mais, dans la suite, ayant eu l'occasion d'envoyer toutes les Parties de son Ouvrage, en vingt-deux Lettres, à un Médecin de ses amis, il prit la résolution de le publier dans cette forme, avec une addition de deux Lettres, qu'il avoit reçues en divers tems, de deux Officiers de la Compagnie; l'une, de David Van Nyendael, concernant Benin; l'autre, qui contient une description des Côtes d'Ivoire & de Malaguette, par John Sneek. Plan de son Ouvrage.

Cet Ouvrage, après avoir paru d'abord en Hollandois, fut traduit en plusieurs autres Langues. L'Angleterre en compte trois Editions; la premiere en 1705. C'est celle dont on s'est servi pour ce Recueil.

Outre les motifs communs, qui peuvent exciter un Voyageur à publier ses observations, Bosman considera que la Côte de Guinée étoit alors un Pays presqu'inconnu à toute l'Europe, & qu'à la réserve de quelques peintures hazardées, qui n'offroient qu'une misérable esquisse, il n'en avoit point encore paru (64) de veritable Description. Il prit connoissance de deux gros Motifs de l'Auteur pour donner ses Observations au Public.

(64) Bosman, qu'on ne fait ici que traduire, paroît avoir ignoré l'Ouvrage dont on a parlé sous le nom d'Artus. Cependant il s'accorde si parfaitement avec lui dans ses Remarques, qu'on est quelquefois tenté de le soupçonner de plagiat, comme Barbot.

INTRODUCTION.

Ouvrages du siécle précedent, qui, sans être méprisables dans ce qu'ils contiennent sur la Hollande & sur d'autres Pays de l'Europe, ne lui parurent dignes d'aucune attention, dans tout ce qui concerne les autres Parties du Monde. Il s'est dispensé de nommer les Auteurs qu'il censure; mais on croit reconnoître, à divers traits, *Olfert Dapper* & Guillaume *Godschalck Van Fockenbrog*, ou *Folquenbrog*, comme d'autres l'écrivent. Sa critique les épargne peu dans le cours de ses Relations (65). Tandis qu'il achevoit son entreprise, il eut le bonheur de voir arriver sur la Côte un habile Dessinateur. C'étoit l'homme qui lui manquoit pour lever tous les Plans des Forts Européens à l'Est de Mina. Il se hâta de l'employer; & pour écarter les obstacles, il l'accompagna dans cette entreprise, à l'occasion d'une affaire de Commerce dont il fut alors chargé par le Directeur général de Hollande. Les animaux furent tirés d'après nature; & les Forts, suivant les regles ordinaires de la perspective. Mais la mort lui enleva cet Artiste lorsqu'il se préparoit à faire un autre voyage à l'Ouest de Mina (66).

Hazard qui lui procure des Plans.

Les Figures de Bosman consistent en sept Planches, dont les quatre premieres contiennent les Perspectives des Forts. La cinquiéme renferme les quadrupedes, & les deux dernieres, les oiseaux. Chaque Fort est tiré sous deux points de vûe. On voit dans la premiere Planche ceux de Mina, de Mawri & d'Anamabo; dans la seconde, celui de Conradsbourg & du Cap-Corse; dans la troisiéme, Apam, Cormantin & Simpa ou Wineba; & dans la quatriéme, les Forts Anglois, Hollandois & Danois de la Côte d'Acra (67).

§. I.

Géographie de Benin.

ROYAUME DE BENIN.

Situation de cette contrée.

LE Royaume de Benin, *Binnin*, *Binni* ou *Benni*, car on le trouve écrit avec cette variété (68) dans les Voyageurs, est une région dont les bornes sont connues avec peu de certitude. Cependant plusieurs Géographes le placent entre le dix-neuviéme & le trente-cinquiéme degré de longitude Est, & entre le dixiéme degré Nord & le troisiéme degré Sud de latitude, lui donnant ainsi environ neuf cens trente milles de longueur de l'Ouest à l'Est, & six cens quarante de largeur du Nord au Sud. Dans cette supposition, ses bornes à l'Ouest sont le Golfe de Benin & la Côte d'Or, de laquelle il est séparé par Rio da Volta; la Négritie au Nord; les Royaumes de Mayack & de Makoko à l'Est, & le Golfe de Congo (69) au Sud. On lui fait ainsi renfermer les Royaumes de Koto, de Popo, de Juida & d'Ardra, dont on a déja vû la description, avec toutes les Côtes qui sont distinguées dans nos Cartes par les noms de Benin, de Biafara & de Majumbo; & du côté du Sud on l'étend au-delà du Cap Lope-Consalvo jusqu'à Loango, qui appartient au

(65) Voyez la Description de la Guinée par Bosman, pp. 111, 222. & dans plusieurs autres endroits.

(66) C'est la raison qui nous a privés du Plan des Forts à l'Ouest.

(67) Description de la Guinée par Bosman, dans les Préfaces.

(68) Bosman, & plusieurs autres, l'appellent Grand-Benin.

(69) Voyez la derniere Carte de l'Afrique, par Delisle, à l'usage du Roi.

Royaume de Congo. Mais, en le resserrant dans ses véritables limites, il ne renferme qu'une petite partie de ce vaste espace. Il est borné à l'Ouest par le Royaume d'Ardra; au Sud par le Golfe, & par les contrées d'Averri & de Kalbari ou Kalabar; au Nord, suivant quelques Géographes, par les Royaumes de *Jabu*, d'*Oudobo*, d'*Alghemi*, d'*Isago* & de *Jabou*; à l'Est, par celui d'*Istanna*. Cependant les Auteurs de ce Recueil ne prétendent point se rendre garans de cette Géographie, & bien moins en fixer les dimensions. Ils se réduisent à juger qu'il peut avoir au long de la Côte, depuis le Cap-Lagos jusqu'à Rio Forcados, environ cent-soixante ou cent-soixante-dix milles d'étendue. ROYAUME DE BENIN. Son étendue & ses bornes.

De Praya, ou de la Rade de Jakin, qui est neuf ou dix lieues à l'Ouest du Cap-Lagos, jusqu'à Rio Formosa, les gens de mer comptent cinquante ou cinquante-cinq lieues, en droite ligne au-dessus des Isles de Karamo. C'est la route ordinaire des Hollandois; mais les Anglois & les Portugais prennent entre ces Isles & le Continent, qui s'enfonce ici en demi-cercle. Ce passage ou ce canal peut être divisé en trois parties; l'une, qui appartient à Lagos; l'autre aux Isles de Karamo, & la troisiéme à Benin. Le Canal de Lagos, qui commence au Cap du même nom, s'étend jusqu'à la Riviere de Lagos, c'est-à-dire, l'espace d'environ seize lieues au Nord-Est; & quoiqu'il en ait dix de largeur à l'entrée, c'est-à-dire, entre le Cap & la premiere Isle, il est bouché par tant de basses, que dans plusieurs endroits & pendant plusieurs lieues il n'est pas plus large qu'une grande riviere. Le Canal de Karamo commence à la Riviere de Lagos, & sa largeur l'a fait nommer par quelques Ecrivains Lac de Koramo. Vers le milieu il n'a pas moins de quatorze ou quinze brasses de fond, & dans toute son étendue il est navigable pour les Brigantins & les Bâtimens de la même grandeur. Sa longueur est d'environ trente lieues jusqu'au Canal de Benin, qui est plus étroit & qui conduit dans la Riviere de Formosa. Disposition de la Côte jusqu'à Benin. Double route. Trois parties du Canal de Karamo ou Karan.

Entre le Cap-Lagos & la Riviere qui porte son nom, on rencontre à gauche, du côté du Continent, les Rivieres d'Albo & de Dodo, mais sans aucune Ville. Sur la pointe Est de Lagos est situé le Village d'Almeta, & un peu plus loin la Ville de *Kuran* (70), qui est environnée d'une double palissade. Treize lieues plus loin, à l'Est, on trouve celle de *Jabun*, qui est défendue aussi par un mur de bois, sur la rive Ouest de la Riviere *Palmar*. Douze lieues au-delà, on arrive à la Riviere *Primeria*; & vingt lieues plus loin, à la Pointe-rouge, qui fait l'entrée de la Riviere Formosa. En remontant l'espace d'environ vingt lieues, dans cette Riviere, on rencontre, sur sa rive Est, la Ville de *Gatton* ou d'*Agatton* (71); & sur la rive opposée, au Nord-Ouest, la Ville d'*Argun* ou d'*Arguna*, dont la même Riviere porte aussi le nom. Rivieres qui s'y déchargent.

Barbot observe que la Riviere de Lagos, en se déchargeant dans le Canal, est bouchée par une Barre, où la violence des flots rend le passage difficile aux Chaloupes mêmes; & que les Portugais placent à quelques lieues dans les terres, sur le bord de cette Riviere, la Ville de Jubu, qu'ils appellent *Ciudad de Jubu*. Il ajoute que dans la Ville de Karamo, nommée *Karan* par les Barre de la Riviere de Lagos. Ciudad de Jubu.

(70) Barbot l'appelle Karamo ou Kuramo. & la confondent avec la Ville de Benin. Barbot, p. 354.
(71) Les Pilotes Anglois l'appellent Gato,

Pilotes Anglois, les Négres font de belles étoffes, qui se vendent fort bien sur la Côte d'Or.

La distance entre la plus Orientale des Isles Karamo & la pointe Sud-Est de Rio Formosa, est d'environ dix lieues. On y trouve par-tout depuis douze jusqu'à quinze pieds d'eau ; & depuis ce lieu jusqu'à la Pointe-rouge, que les Hollandois nomment *Ruyge-hoeck*, & qui se présente dans l'éloignement comme un grand rocher dont le sommet est plat, l'embouchure de la Riviere a huit ou neuf lieues de largeur. Mais les deux rives se resserrant par degrés, elle diminue jusqu'à quatre milles d'Angleterre, & cet espace varie ensuite à mesure qu'on avance. Si l'on arrive du côté de l'Ouest, la Riviere se fait distinguer pleinement. Vers Ardra, fort loin dans les terres, le Pays est uni & couvert de bois. La pointe Ouest de la Riviere s'éleve beaucoup, & paroît comme un roc dont on auroit coupé le sommet. Mais la pointe Est est basse, & le Pays fort plat aux environs. L'embouchure ne devant être prise que du lieu où les deux côtés du rivage commencent à se rapprocher, on ne peut lui donner proprement que quatre ou cinq milles de largeur ; mais cette Riviere se partage en quantité de bras, dont quelques-uns sont assez larges pour mériter le nom de rivieres, & dont les bords sont habités par différentes Nations, qui ont chacune leur Chef ou leur Roi. Dans la division d'un si grand nombre de bras, il n'est pas aisé de naviguer sur la Riviere Formosa, & la prudence oblige toujours de prendre un Pilote du Pays.

Embouchure de la Riviere Formosa ou de Benin.

Multitude de ses bras.

A quels Pays elle communique.

L'Auteur ne put être informé de la longueur de cette Riviere ni du Pays où elle prend sa source. Mais il juge qu'elle arrose par ses bras toutes les contrées voisines, parce qu'il vit arriver par cette voie quantité de Marchands Négres, qui venoient d'Ardra, de Kalabar & de divers autres lieux. Il apprit aussi des Portugais qu'il y avoit deux chemins pour se rendre à Kalabar, l'un par terre, & l'autre beaucoup plus commode par eau ; qu'avec un Canot on pouvoit gagner les Rivieres de Lagos, d'Elbrei, de Kamarones, &c. & qu'on remontoit même jusqu'à Rio da Volta. Si ce récit fait naître quelque doute, c'est particuliérement pour la communication avec Rio da Volta (72), qui paroît peu vraisemblable dans une si grande distance.

Le Royaume de Benin découvert par Aveiro.

Juan-Alfonso *de Aveiro*, à qui l'on doit la découverte du Royaume de Benin, nomma cette Riviere *Formosa* ou *la Belle*. Les François, les Anglois & les Hollandois l'appellent indifféremment *Riviere de Benin* ou d'*Argun* (73).

A quelques lieues dans les terres le Pays est bas & marécageux ; mais les bords de la Riviere sont continuellement ornés d'arbre fort hauts & fort touffus. La multitude de ses bras forme un grand nombre d'Isles, entre lesquelles il s'en trouve de flottantes, que le vent & les Travados poussent souvent d'un lieu à l'autre, & rendent par conséquent fort dangereuses pour la navigation. Elles sont couvertes d'arbustes & de roseaux.

Mauvaise qualité de l'air.

Quoique la Riviere de Benin soit fort agréable, l'air y est mal-sain, comme sur la plûpart des autres rivieres de la Côte. L'Auteur attribue cette fâcheuse qualité aux exhalaisons qui sortent des marais & des lieux bas. Les mosquites, ou les cousins, sont une autre peste, qui n'est pas moins insuppor-

(72) Nyendal, dans Bosman, p. 426. & suivantes.

(73) Barbot, p. 355.

table, sur-tout pendant la nuit. Leurs picqueures sont si douloureuses qu'elles ne permettent point de dormir & qu'elles rendent le visage absolument méconnoissable le jour suivant. Deux inconvéniens si pernicieux abregent beaucoup la vie des Etrangers. L'Auteur perdit la moitié de ses gens à chaque voyage. Cinq de ses Matelots eurent la témérité de parier entr'eux, qui sortiroit vivant de la Riviere. Ils engagerent dans leur pari le Valet de l'Auteur, & celui-ci enterra successivement les cinq Matelots.

Royaume de Benin.

Pari de cinq Hollandois.

La Riviere de Benin a quatre principales Villes, où les Hollandois portent leur Commerce, & où cette raison attire un grand nombre de Négres, sur-tout à l'arrivée des Vaisseaux. Nyendal les nomme *Bododo*, *Arebo* ou *Arbon*, *Agatton* ou *Gatton*, & Meiberg.

Quatre Villes de Commerce.

Bododo contient environ cinquante maisons, bâties de roseaux ou de feuilles. Son Canton est gouverné par un Viceroi & par quelques Seigneurs, dont l'autorité ne s'étend qu'aux affaires civiles. Dans les évenemens de quelqu'importance & pour toutes les affaires criminelles, ils sont obligés de consulter la Cour & d'attendre ses ordres (74).

Bododo.

A deux milles de l'embouchure, la Riviere se divise en deux bras, éloignés l'un de l'autre d'environ deux milles d'Angleterre, sur l'un desquels est située la Ville d'*Awerri* ou d'*Ouverre*, qui dépend d'un Prince indépendant de Benin. Les Portugais y ont une Eglise & un Comptoir.

Arebo ou *Arbon*, qui est aujourd'hui comme le centre du Commerce de Benin, est située sur la Riviere à soixante lieues de l'embouchure. Les Vaisseaux peuvent remonter plus haut, mais c'est par cent bras différens; sans parler des criques, dont plusieurs sont fort grandes. La Ville d'Arebo est grande, belle & bien peuplée. Sa forme est ovale. Les édifices y sont plus grands qu'à Bododo, quoique bâtis dans le même goût. Cette Place & le Pays voisin sont gouvernés par un Viceroi. Les Anglois & les Hollandois y avoient autrefois chacun leur Comptoir, avec des Mercedors & les Fiadors, qui sont une espece d'Agens du Pays. Mais la négligence des Anglois pour cette partie de leur Commerce ayant laissé tomber leur Comptoir en ruines, leurs Facteurs se sont unis dans la même demeure avec ceux de Hollande (75).

Arebo ou Arbon.

Agatton ou Gatton étoit autrefois une Ville considerable par sa grandeur & par la richesse de son Commerce. Les ravages de la guerre l'ont rendue déserte. Elle est située sur une petite éminence, qui forme une Isle dans la Riviere, mais fort près de la rive. Ses débris rendent encore témoignage de son ancienne grandeur. L'air y est plus sain que dans toutes les autres parties de la même contrée. Aussi les Négres ont-ils commencé à la rebâtir. Le Pays, aux environs, est rempli de toutes sortes d'arbres fruitiers. On y découvre quantité de petits Villages, dont les Habitans viennent en foule au Marché d'Agaton, qui se tient tous les cinq jours. La Ville de Benin, résidence ordinaire du Roi & des principaux Seigneurs, n'en est éloignée que d'une journée (76).

Agatton ou Gatton.

Barbot dit que Gatton, nommée par les Portugais, *Hugatton* ou *Agatton*, est vingt-quatre lieues plus haut qu'Arbok, sur la riviere, au Nord-Est, & que

(74) Nyendal, p. 428.
(75) Le même, p. 426, & Barbot, p. 355.
(76) Nyendal, *ubi sup.* p. 430. & suiv. & Barbot, p. 360.

ROYAUME DE BENIN. Meiberg.

le Canal se retrecit entre ces deux Villes. Il ajoute qu'elle est à douze lieues au Nord d'Oedo, Capitale du Royaume (77).

La derniere des quatre Villes de Commerce est Meiberg, qui a tiré vraisemblablement son nom de quelque Facteur Hollandois. La Compagnie de Hollande y avoit autrefois un Etablissement considerable, qui est devenu encore plus célebre par un évenement fort tragique. *Beldsnyder*, dernier Facteur, ayant conçu une folle passion pour une des femmes du Gouverneur Négre, prit le parti de l'enlever. Le mari, transporté de cet outrage, se rendit au Comptoir avec une troupe de Négres armés, dans la résolution de tuer son ennemi. Beldsnyder eut beaucoup de peine à se sauver sur un Vaisseau, & fut blessé si dangereusement dans sa fuite, qu'ayant été mal-pansé par un mauvais Chirurgien, il mourut de cette blessure. Le Directeur général de la Compagnie, mal informé des circonstances, fit partir de Mina un Brigantin bien armé, avec ordre de venger la mort de son Facteur. Ses intentions furent suivies avec tant de rigueur par les Soldats Hollandois, qu'ils massacrerent ou firent prisonniers tous les Habitans de Meiberg qui ne purent se dérober par la fuite. Le Roi de Benin se fit expliquer la cause de cette sanglante exécution ; mais au lieu de tourner son ressentiment contre les Hollandois, dont l'emportement avoit blessé toutes les regles de la justice, il se fit amener son Gouverneur, qui n'avoit pensé qu'à défendre l'honneur de sa famille, & le fit couper en piéces, lui & toute sa race. Les corps mutilés de toutes ces misérables victimes furent abandonnés aux bêtes, & leurs maisons rasées jusqu'aux fondemens, avec défense de les jamais rétablir. Ce zéle aveugle pour les interêts de la Compagnie, inspira tant de confiance aux Hollandois (78) qu'ils ont continué jusqu'à présent leur Commerce.

Effet tragique de l'incontinence d'un Hollandois.

Oedo, ou Benin, Capitale du Royaume.

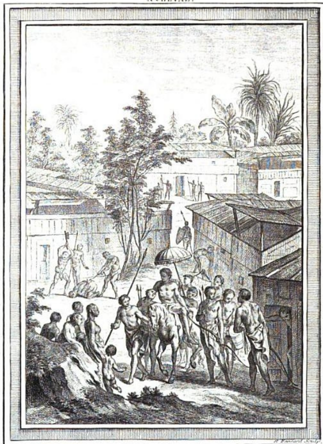
La principale Ville, ou la Capitale du Royaume, porte le nom d'Oedo dans le Pays ; mais les Européens lui donnent communément celui de Benin. Nyendal prétend néanmoins que c'est d'elle que le Royaume & la Riviere ont pris leur nom. Elle est située, dit-il, à douze lieues d'Agatton, au Nord-Est, dans une délicieuse plaine, qui est couverte des plus beaux arbres du monde. La circonference de cette Ville est d'environ six lieues, en y comprenant le Palais. Cependant l'Auteur ne lui donne que le nom de Village & prétend qu'elle n'en mérite point d'autre (79).

Description de cette Ville.

La Ville de Benin, dit Artus de Dantzick, paroît fort grande à la premiere vûe. On entre d'abord dans une rue si spacieuse, que le même Ecrivain lui donne huit fois plus de largeur qu'à celles de Hollande. Elle traverse toute la Ville. Après y avoir marché un quart-d'heure, on découvre le sommet d'un arbre, éloigné de près de deux milles, au-delà duquel elle s'étend encore fort loin. Mais les maisons de ce côté ne sont pas fort agréables. Ceux qui ont pris la peine de mesurer cette grande rue, lui donnent plus d'une lieue de longueur, sans y comprendre les fauxbourgs. Elle est coupée par quantité d'autres, qui sont fort droites & qui s'étendent à perte de vûe. On n'arrive à la porte qu'après avoir passé par un grand fauxbourg. Cette porte n'est que de bois ; mais, outre une garde continuelle, l'entrée est défendue par un gros boulevart de terre, avec un fossé large & profond, quoique sec,

(77) Barbot, p. 355.
(78) Nyendal, *ubi sup.* p. 432. & suiv.
(79) Bosman, p. 461.

MAISONS DE BENIN, AVEC LEURS EXECUTIONS, ET LEUR MANIERE DE MONTER A CHEVAL.



T. IV. N° XXI.

dont les bords sont revêtus de grands arbres extrêmement serrés. L'Auteur ne put s'assurer de son étendue, ni s'il environne la Ville, parce que les Etrangers n'ont pas la liberté de porter si loin leurs observations. En approchant de Benin ils trouvent un Officier du Roi pour les conduire, sous prétexte de leur montrer le chemin ; mais, au fond (80), dans la vûe d'empêcher qu'ils ne prennent trop de connoissance du Pays.

ROYAUME DE BENIN.

Défiance que les Habitans ont des Etrangers.

Cependant, depuis le tems d'Artus, les Européens ont trouvé mille occasions de satisfaire leur curiosité. Suivant Dapper, Benin est couvert d'un côté par un double mur de bois, c'est-à-dire, de gros troncs d'arbres, hauts de dix pieds, enfoncés dans la terre comme des palissades, & croisés par des barres de cinq ou six pieds. L'espace qui sépare ces deux rangées de troncs, est rempli de terre rouge ; de sorte qu'à quelque distance on croit voir un mur fort épais & fort uni. L'autre côté de la Ville est défendu par un large fossé, bordé de ronces si épaisses (81), qu'il est impossible d'en approcher. Les portes ont dix pieds de hauteur & cinq de largeur. Elles sont d'une seule piéce, & tournent sur un pieu, qui les traverse de bas en haut (82). On y fait une garde assidue.

Oedo, ou Benin, est divisé en plusieurs quartiers, qui ont chacun leur Gouverneur ou leur Chef. On y compte trente grandes rues, dont la plûpart ont vingt toises de largeur & sont longues d'environ deux milles d'Angleterre. Elles s'étendent en droite ligne d'une porte à l'autre. Le nombre des rues de traverse est infini. Les femmes y entretiennent une propreté continuelle, par le soin qu'elles ont, comme en Hollande, de nétoyer constamment le devant de leurs portes (83).

Division de Benin en quartiers.

Les maisons, du tems d'Artus, étoient l'une contre l'autre & fort bien alignées, comme en Europe. Celles des Grands & de la Noblesse avoient plus d'élévation que les autres. On y montoit par un certain nombre de degrés. A l'entrée on trouvoit un vestibule, ou un porche, sous lequel on pouvoit s'asseoir ou se promener à couvert du vent & du soleil. Ce lieu étoit nétoyé tous les jours au matin par des Esclaves & revêtu de nattes de paille. Les chambres interieures étoient quarrées, avec une ouverture au milieu du toît, pour donner passage à l'air & à la lumiére. Ces appartemens n'étoient que pour l'habitation des maîtres ; car les logemens des domestiques, les cuisines & les offices formoient des édifices à part. Toute la maçonnerie étoit de terre, détrempée d'eau & séchée au soleil ; ce qui en fait des murs fort solides. Ils avoient deux pieds d'épaisseur, pour résister plus facilement à la force de l'air (84), qui ne laissoit pas de les détruire insensiblement.

Forme & qualité des édifices.

Autrefois, dit Nyendal, les maisons de Benin étoient trop serrées, & les Habitans y étoient comme l'un sur l'autre. On s'en apperçoit encore aux ruines des anciens bâtimens. Mais les distances sont aujourd'hui fort bien ménagées, & tous les édifices peuvent passer sans exception pour des logemens agréables & commodes. Ils sont de terre, parce qu'on ne trouveroit pas dans tout le Canton une pierre de la grosseur du doigt. Les toîts sont de ro-

Changement qui s'y est fait.

(80) Artus, dans la Collection de Bry, Vol. II. Part. VI. p. 119.

(81) Barbot dit que c'est un grand marais, entouré de ronces fort épaisses.

(82) Ogilby, p. 470. & Barbot, p. 358.

(83) Nyendal, *ubi sup.* p. 462.

(84) Artus, *ubi sup.* p. 120.

ROYAUME DE BENIN.

seaux, de paille ou de feuilles. L'architecture en est supportable, du moins quand on la compare à celle des autres Pays Négres. Elle ressemble beaucoup à celle d'Axim, sur la Côte d'Or (85).

Guerre civile qui a rendu cette Ville déserte.

Mais la Ville de Benin se ressent encore du ravage & de la désolation d'une guerre civile, dont Nyendal rapporte l'origine & les principales circonstances. Le Roi avoit fait mettre à mort deux Chefs de quartier, sous prétexte qu'ils avoient conspiré contre sa vie ; mais, suivant l'opinion de tout le monde, parce qu'il en vouloit à leurs richesses. Un troisiéme Chef, qui étoit menacé du même sort, fut averti assez-tôt pour prendre heureusement la fuite. Il étoit si tendrement aimé du Public, que les trois quarts des Habitans abandonnerent la Ville pour le suivre. Le Roi fit marcher d'abord un corps de troupes, dans la seule vûe de ramener les fugitifs ; mais ses ordres furent peu respectés. On fit main-basse sur son détachement ; & lorsqu'il employa des forces plus considérables pour soutenir son autorité, elles furent repoussées avec une vigueur à laquelle il ne s'étoit pas attendu. Le Chef de quartier, devenu plus audacieux par ce succès, retourna dans la Ville, la mit au pillage, & n'excepta de ses violences que le Palais du Roi. Il se retira tranquillement après cette expédition ; mais demeurant sous les armes avec tous ses partisans, il continua pendant dix ans de piller le pays & de tenir le Roi dans une vive allarme. Enfin la paix fut conclue par la médiation des Portugais. Le Roi fit grace aux rebelles & pressa leur Chef de venir reprendre sa maison dans la Ville. Mais ce coupable Sujet, n'osant se fier aux promesses de son Maître, prit le parti de s'établir à deux ou trois journées de Benin & s'y fit une Cour aussi brillante que celle du Roi. Quelques-uns de ses amis eurent la hardiesse de retourner à Benin. Ils y furent reçus avec beaucoup de caresses, & distingués même par des emplois & par d'autres faveurs. L'esperance du Roi, dans cette conduite, étoit d'engager le reste à suivre leur exemple. Mais la défiance, qui accompagne le crime, ne leur permit pas de quitter leur retraite ; & dans le tems que l'Auteur écrivoit sa Relation, la plus grande partie de Benin étoit encore inhabitée (86).

Description du Palais royal.

Artus représente le Palais royal comme un lieu de si grande étendue (87) qu'après y avoir pénetré fort loin, dit-il, & s'être lassé à marcher, on n'en apperçoit pas la fin. C'est un prodigieux nombre de cours quarrées, qui communiquent l'une à l'autre. Lorsqu'on se croit à la derniere, on est surpris d'en retrouver d'autres, plus grandes que toutes celles qu'on a traversées. Elles contiennent non-seulement des appartemens pour les hommes & pour les femmes, mais quantité de magasins pour les provisions, & d'établ
es pour les bestiaux (88).

Ordre des cours & des édifices.

Cette courte description est confirmée par les récits de Nyendal. La Cour du Roi, dit-il, compose la principale partie de la Ville. Elle est située dans une grande plaine, autour de laquelle il n'y a pas d'autres maisons. Sa vaste étendue est ce qu'elle a de plus remarquable. Le premier édifice qui se présente est une gallerie fort longue (89), soutenue par cinquante-huit fortes

(85) Nyendal, *ubi sup.* p. 461.
(86) Le même, *ibid.* p. 466. & suiv.
(87) Artus, *ubi sup.* p. 121.
(88) Artus, dans la Collection de Bry, Vol. II. Part. VI p. 121.
(89) C'est ce que les Anglois appellent Piazza, d'après les Italiens.

planches,

planches, au lieu de colomnes. Leur hauteur est de douze pieds. Cette gallerie conduit au mur de terre, où l'on découvre trois portes; l'une au milieu, & les deux autres aux deux coins. La plus belle, qui est celle du centre, soutient une tourelle de bois, en forme de cheminée, de soixante ou soixante-dix pieds de hauteur. Au sommet, on voit la figure d'un gros serpent, qui panche la tête en bas. Cette piéce est fort belle, & l'Auteur n'en a pas vû de si parfaite dans toutes ces régions. On entre, par les trois portes, dans un enclos d'un mille quarré, dont le mur est assez bas.

ROYAUME DE BENIN.

Belle figure d'un serpent.

A l'extrêmité de cette cour, on trouve une autre gallerie semblable à la premiere, mais sans mur & sans tourelle. Depuis quelque-tems le feu du ciel a ruiné presqu'entiérement cette seconde gallerie, & l'on a négligé de la rétablir. Elle a de chaque côté une porte, qu'on n'a pas plûtôt passée, qu'il se présente une troisiéme gallerie, dont toute la différence d'avec les deux premieres est que les planches qui lui servent de pilliers sont taillées en figure humaine; mais l'ouvrage est si misérable, qu'il est presqu'impossible de distinguer si l'intention du Sculpteur étoit d'en faire des hommes ou des bêtes. Cependant les Négres qui servoient de guides à l'Auteur les vanterent beaucoup, comme des figures de Marchands & de Soldats. Nyendal vit, derriere un rideau de coton, onze têtes d'hommes de cuivre, & sur chaque tête une dent d'éléphant. Mais l'ouvrage ne valoit pas mieux que ceux de sculpture. Après avoir traversé cette gallerie on se trouve dans une très-grande cour, & l'on gagne une quatriéme gallerie, au-delà de laquelle sont les appartemens du Roi. Le premier mur offre encore la figure d'un gros serpent. A l'entrée de cette cour, dans le premier appartement, est la salle de l'audience (90).

Têtes de cuivre.

Dapper dit (91) que le Palais est situé à la droite de la Ville, en entrant par la porte de Gatton ou d'Agatton, & Barbot le représente aussi grand que la Rochelle ou Bordeaux. Dans les plus grandes rues il se tient tous les jours des Marchés, où l'on vend des bestiaux, du coton, des dents d'éléphans, des marchandises de l'Europe, & tout ce que les Pays voisins produisent de meilleur. Artus nomme deux de ces Marchés; l'un, qui s'appelle *Dia de Ferro*; l'autre, simplement Ferro. On y expose en vente des chiens vivans, dont les Négres aiment passionnément la chair; des singes & des babous rôtis; des chauves-souris & de gros rats; des perroquets, des poules, des lézards séchés au soleil, des fruits & du vin de palmier; de la vaisselle de bois & d'autres meubles, des étoffes de coton, des instrumens de fer pour la pêche & pour la culture des terres, des zagaies, des dards & toutes sortes d'armes. Chaque marchandise a ses boutiques & ses quartiers séparés. L'ordre & la propreté y regnent également. A l'égard des provisions, la Ville est bien fournie de bestiaux & de fruits. Les Habitans ont deux sortes de vins, qu'ils appellent *Vino de pali* & *Vino de Bordon* ou *Pardon*. Le premier se boit le matin ou à midi, & l'autre le soir. Ils ont une sorte de fruit, qui a le goût de l'ail, mais qui est de couleur pourpre. Dans leurs sermens, ils jurent de s'en abstenir (92).

Marchés de Benin & provisions.

Deux sortes de vins du Pays.

Benin a quantité de riches Habitans qui suivent la Cour, sans se mêler

(90) Nyendal, *ubi sup.* p. 463.
(91) Dans la Traduction d'Ogilby, p. 470.
(92) Artus, *ubi sup.* p. 110. & 111.

ROYAUME DE BENIN. Revenu des Négres qui suivent la Cour.

du Commerce ni de l'agriculture, & qui laissent la conduite de leurs affaires à leurs femmes & à leurs domestiques. Ils ont un grand nombre de ces Agens subalternes qui se répandent dans les Villages voisins, pour y trafiquer en toutes sortes de marchandises ou pour y travailler à gage, & qui apportent à leur Maître la plus grande partie de leur gain. Tous ces Habitans de Benin sont nés dans la Ville, & les Etrangers n'ont pas la liberté de s'y établir (93). Mais quoique le Royaume soit fort peuplé, il s'en faut beaucoup qu'il le soit autant que celui d'Ardra, du moins à proportion de la grandeur. Les Villes y sont fort éloignées l'une de l'autre, dans les terres comme sur la Riviere & sur la Côte (94).

Caractere des Habitans.

En géneral, les Habitans du Royaume de Benin sont d'un fort bon naturel, doux, civils, & capables de se rendre à la raison lorsqu'on emploie de bonnes manieres pour les persuader. Leur faites-vous des présens ? ils vous en rendent au double. Si vous leur demandez quelque chose qui leur appartienne, il est rare qu'ils le refusent, quoiqu'ils en ayent eux-mêmes besoin. Mais les traiter durement, ou prétendre l'emporter par la force, c'est s'exposer à ne rien obtenir. Ils sont habiles dans les affaires & fort attachés à leurs anciens usages. En se prêtant un peu à leurs principes, il est aisé de composer avec eux dans toutes sortes de commerce.

Entr'eux ils sont civils & complaisans dans la société; mais réservés & défians dans les affaires. Ils traitent tous les Européens avec politesse, à l'exception des Portugais, pour lesquels ils ont de l'aversion. Mais ils ont une prédilection déclarée pour les Hollandois (95).

Leur considération pour les Européens.

Artus représente les Négres de Benin comme un Peuple ennemi de la violence, juste à l'égard des Etrangers, & si complaisant, qu'un porte-faix du Pays, quoique pesamment chargé, se retire pour laisser le passage libre à un Matelot de l'Europe. C'est un crime capital, dans la Nation, d'outrager le moindre Européen. La punition est févere. On arrête le coupable, on lui lie les mains derriere le dos, on lui bouche les yeux; & lui faisant pancher la tête, on la lui abbat d'un coup de hache. Le corps est partagé en quatre parties & jetté aux bêtes farouches (96).

Libertinage des Négres.

Avec ce fond de justice & de modération naturelle, les Négres sont extrêmement déreglés dans leurs mœurs & livrés à tous les excès de l'incontinence. Ils attribuent eux-mêmes ce penchant à leur vin de Pardon & à l'excellence de leurs alimens. Ils évitent les obscenités grossiéres dans leurs conversations; mais ils aiment les équivoques, & ceux qui ont l'art d'envelopper les idées sales sous des expressions honnêtes passent pour des gens d'esprit (97).

Leurs habits.

Les habits du Royaume de Benin sont riches, parans & de meilleur goût que ceux de la Côte d'Or. Celui des personnes riches est composé d'abord d'un calico blanc, long d'une aune & large de la moitié, qui leur sert comme de hautes-chausses. Par-dessus, ils ont une étoffe plus fine, de soie ou de coton, qui n'a pas moins de quinze ou seize aunes de longueur & qui est fort proprement plissée, sur laquelle ils passent une écharpe, dont le bout est orné

(93) Nyendal, *ubi sup.* p. 462.
(94) Le même, *ibid.* p. 430.
(95) Le même, p. 434.
(96) Le même, p. 463.
(97) Artus, *ubi sup.* p. 122. & Nyendal, p. 443.

d'une frange ou d'une dentelle d'or. Ce second pagne ressemble assez à l'habillement des femmes de la Côte d'Or. Toutes les parties superieures du corps sont nues. Cette maniere de se vêtir est celle de tous les Grands ; mais elle n'est d'usage qu'en public ; car dans l'interieur de leurs maisons ils portent, au lieu de hautes-chausses, un pagne assez grossier, couvert d'une étoffe peinte, de la fabrique du Pays, dont ils s'enveloppent comme d'une robbe.

Habits des femmes.

Les femmes de distinction ont des pagnes d'un fort beau calico, qui se fait aussi dans le Royaume, & dont les couleurs sont variées avec beaucoup d'agrément. Cette espece de jupon ne leur descend que vers le milieu des jambes. Il est fermé avec des boucles, comme dans le Pays de Juida ; mais au lieu de se fermer par derriere, comme à Juida, il se boucle ici par devant. La tête & les épaules sont couvertes d'une belle mantille, ou plûtôt d'une sorte de voile d'une aune de longueur. Les colliers sont ordinairement de corail, & fort bien arrangés. Aux bras & aux jambes, c'est une multitude de petits cercles luisans, les uns de cuivre, d'autres de fer. Les doigts sont chargés d'autant d'anneaux de cuivre qu'ils en peuvent contenir. La différence entre les personnes de qualité & le peuple, ne consiste que dans la richesse des étoffes & des ornemens ; car chacun a la liberté de se vêtir suivant ses facultés.

Nudité des enfans.

Tous les enfans de l'un & l'autre sexe sont nuds jusqu'à l'âge de dix ou douze ans. Les filles portent seulement quelques cordons de corail autour de la ceinture (98).

Artus assure que l'usage pour les deux sexes est d'être nud jusqu'au tems du mariage ; à moins qu'on n'obtienne du Roi le privilege de porter plûtôt des habits ; ce qui passe pour une si grande faveur, qu'elle est célebrée dans les familles par des réjouissances & des fêtes (99).

Parures de la tête.

Les hommes laissent croître leurs cheveux dans leur forme naturelle, à la réserve de quelques boucles, qui leur servent à suspendre des ornemens de corail. Mais les femmes apportent beaucoup d'art à leur chevelure. Elles la frisent en grandes & en petites boucles. Au sommet de la tête elles lui donnent la forme d'une crête de cocq, environnée d'une frisure fort réguliere. D'autres se contentent de la diviser en vingt ou trente boucles, suivant son épaisseur, & l'enduisent d'huile de palmier, qui prend en séchant une couleur jaune, qu'elles aiment beaucoup ; quoiqu'au jugement de l'Auteur rien ne soit si désagréable & si difforme (1).

Alimens ordinaire.

Le goût de la bonne chere est commun à toute la Nation. Mais les personnes riches n'épargnent rien pour leur table. Le bœuf, le mouton, la volaille, sont leurs mets ordinaires, & la poudre ou la farine d'igname, bouillie à l'eau ou cuite sous la cendre, leur compose une espece de pain. Ils se traitent souvent les uns les autres, & les restes de leurs festins sont distribués aux pauvres.

Dans les conditions inferieures, la nourriture commune est du poisson frais cuit à l'eau, ou seché au soleil après avoir été salé. Il ressemble à ce que les Hollandois nomment *Raf* & *Reckel*. Leur pain est de la farine d'igna-

(98) Nyendal, *ubi sup.* p. 439. & suiv.
(99) Artus, *ubi sup.*

(1) L'Auteur dit que cette huile s'exprime de la noix en la rôtissant.

ROYAUME DE BENIN.

mes ou de féves. Leur vin, pour lequel ils ont tant de passion, a peu d'agrément pour les Européens; mais les Grands & les Riches du Pays boivent de l'eau-de-vie, mêlée avec de l'eau, lorsqu'ils peuvent s'en procurer (2).

Musique du Pays.

Leurs Instrumens de musique sont de grands & de petits tambours, qui sont peu différens de ceux de la Côte d'Or. Ils ont de petites cloches, comme à Juida, sur lesquelles ils frappent avec une sorte de mesure; & des calebasses remplies de bujis, qui leur servent de castagnetes. Le mélange de tous ces sons n'est pas sans harmonie. Nyendal leur donne un autre Instrument de musique, qui est composé, dit-il (3), de six ou sept roseaux étendus, sur lesquels ils jouent avec assez d'art & qu'ils accompagnent de la voix, en dansant à leur maniere. Leurs danses sont fort au-dessus de celles mêmes d'Axim, par la variété & l'agrément. Ils n'ont pas d'inclination pour les jeux de hazard; le seul dont ils ayent l'usage est un jeu de féves, & jamais ils ne jouent pour de l'argent.

Mariages & commerce des femmes.

La pluralité des femmes n'est pas moins établie dans le Royaume de Benin que dans toutes les autres parties de l'Afrique; sans autres bornes que celles des facultés d'un mari pour les entretenir. Il y a peu de cérémonies dans le mariage. Un homme qui prend du goût pour une femme la fait demander par un de ses parens & ne manque guéres de l'obtenir. Le consentement du pere est suivi de quelques présens, d'habits, de colliers & de brasselets, pour lesquels l'amant ne consulte que sa fortune ou la force de son inclination. Il traite les parens des deux familles, mais avec peu d'embarras, parce que la fête ne se donne pas chez lui & qu'il envoie sa part à chacun dans sa propre maison. Il entre ensuite dans tous les droits du mariage.

Bizarre jalousie des Négres.

La jalousie des Négres est fort vive entr'eux: mais ils accordent aux Européens toutes sortes de libertés auprès de leurs femmes; & cette indulgence va si loin, qu'un mari, que ses affaires appellent hors de sa maison, y laisse tranquillement un Hollandois, & recommande à ses femmes de le réjouir & de l'amuser. D'un autre côté, c'est un crime pour les Négres d'approcher de la femme d'autrui. Dans les visites qu'ils se rendent entr'eux, leurs femmes ne paroissent jamais & se tiennent renfermées dans quelqu'appartement interieur; mais tout est ouvert pour un Européen, & le mari les appelle lui-même, lorsqu'elles sont trop lentes à se présenter (4).

Vie pénible des femmes.

La vie des femmes est aussi laborieuse dans la Capitale, qu'aux champs & dans les moindres Villages du Royaume. Elles sont obligées de vendre & d'acheter, de prendre soin de leurs enfans & de l'interieur de leurs maisons, de préparer les alimens, de cultiver la terre, & d'employer le jour entier à des offices très-pénibles. Elles s'en acquittent (5) avec une ardeur & une satisfaction surprenantes. Comme la stérilité n'est point un défaut du Pays, & que les hommes jouissent d'une parfaite liberté pour le choix, la multiplication de l'espece est ici fort abondante. Une femme qui a donné plusieurs enfans à son mari, est respectée de tout le monde. Celles qui ont le malheur d'être stériles (6) languissent dans le mépris. Pendant la grossesse,

(2) Nyendal, *ubi sup.* p. 441. & suiv.
(3) Le même, p. 453.
(4) Le même, p. 441.
(5) Le même, p. 463.
(6) Le même, p. 447.

l'usage les prive de toute sorte de communication avec leur mari. Si l'enfant est un mâle, il est présenté au Roi comme un bien qui appartient à la Couronne ; & de-là vient que tous les hommes se glorifient du titre d'Esclaves de l'Etat. Mais les filles appartiennent au pere, & doivent vivre près de lui jusqu'à l'âge nubile, où il dispose d'elles à son gré.

ROYAUME DE BENIN.

Huit ou quinze jours après la naissance, & quelquefois plus tard, les enfans des deux sexes reçoivent la circoncision. On coupe le prépuce aux mâles, & une petite partie du clitoris aux filles (7). Pendant leurs indispositions lunaires les femmes passent pour impures, & n'ont pas même la liberté d'entrer dans l'appartement de leur mari. Elles se retirent dans des lieux séparés, d'où elles ne sortent qu'après s'être lavées & soigneusement purifiées. Si vous demandez aux Négres de Benin d'où leur viennent ces deux usages (8), ils vous répondent, comme dans les autres Pays de la même Côte, qu'ils l'ignorent, mais qu'ils leur ont été transmis par leurs ancêtres. Outre les douleurs de la circoncision, ils doivent essuyer celle d'une infinité d'incisions & de picquures, dont on leur forme sur tout le corps des figures assez (9) régulieres. Les femmes ont beaucoup plus de ces ornemens que les hommes. On ne conçoit pas que les enfans puissent les recevoir sans être cruellement tourmentés ; mais dans un autre âge, ils seroient au désespoir qu'une fausse compassion les eût privés de cette parure.

Circoncision des deux sexes.

Purifications des femmes.

Le septiéme jour après celui de leur naissance, le pere s'imaginant que le tems du danger est passé pour eux, célébre sa joie par une petite fête ; & pour les garantir de la méchanceté de certains Esprits, il expose des liqueurs & des alimens sur les chemins publics. Loin de faire un crime aux femmes de porter deux enfans, comme dans le Royaume d'Ardra, la naissance de deux jumeaux passe ici pour un heureux augure. Le Roi en est informé. Il ordonne des réjouissances publiques au son des instrumens ; & pour ménager une femme si chere à l'Etat, on donne à l'un des deux enfans une nourrice, qui est ordinairement la mere de quelqu'autre enfant mort. Cependant le même Roi, qui est capable d'une conduite si sage à Benin, laisse subsister dans la Ville d'Arebo une pratique fort opposée. Les Habitans de ce lieu ont l'usage d'égorger une mere qui met au monde deux enfans d'une même couche. Ils la sacrifient, elle & ses deux fruits, à l'honneur d'un certain Démon, qui habite un bois voisin de la Ville. A la verité, le mari est libre de racheter sa femme, en offrant à sa place une Esclave du même sexe ; mais les enfans sont condamnés sans pitié. En 1699, l'Auteur connut la femme d'un Marchand, nommée *Ellaroë* ou *Mof*, qui avoit été rachetée par son mari, mais qui avoit vû périr misérablement ses deux fils, & qui déploroit encore son malheur avec beaucoup de larmes. L'année suivante, il vit arriver la même chose à la femme d'un Prêtre ; c'est-à-dire, qu'elle fut rachetée aux dépens d'une Esclave ; mais le pere se vit obligé, par son office, de sacrifier ses deux enfans de sa propre main. Neuf ou dix mois après, la même femme en eut deux autres. Mais l'Auteur ne put sçavoir quel fut leur sort. Cette loi

Honneur qu'on rend aux femmes pour avoir eu deux enfans à la fois.

Pratique barbare à la même occasion.

(7) Artus dit seulement qu'ils ont l'usage de la circoncision comme les Mahométans.

(8) Nyendal, p. 447.

(9) Artus dit qu'on leur ouvre de chaque côté trois grandes raies sur le devant du corps, depuis les épaules jusqu'au nombril, & que cette opération passe pour utile à la santé. *ubi sup.* p. 122.

Royaume de Benin.

barbare commençoit à faire tant d'impression sur les maris, que dans la grossesse de leurs femmes, la plûpart les éloignoient & leur laissoient le tems d'accoucher dans un autre Pays ; d'où l'Auteur crut pouvoir conclure que ces inhumanités touchoient à leur fin.

Démon d'Arobo, & Bois qui lui est consacré.

Le Bois, qui sert de résidence au Démon d'Arobo, est si sacré pour les Habitans, qu'ils ne permettent pas aux Négres mêmes des autres cantons ni à leurs femmes d'y mettre le pied. S'il arrive qu'un Etranger s'engage dans quelque sentier qui conduise à ce Bois, ils le forcent de retourner sur ses traces jusqu'au grand-chemin dont il s'est détourné, sans souffrir qu'il prenne une autre voie pour racourcir sa marche. Ils sont persuadés que si cet usage & celui du sacrifice étoient violés, leur pays seroit ravagé par une peste cruelle ou par quelqu'autre accident. L'Auteur, pour leur faire ouvrir les yeux sur une si folle prévention, alloit souvent à la chasse dans leur bois & passoit indifféremment d'un sentier à l'autre. Sa hardiesse paroissoit leur causer beaucoup d'étonnement, & leur surprise étoit encore plus grande de la voir impunie. Mais leurs Prêtres ne manquoient pas d'excuser le Démon, en les assurant qu'il s'embarrassoit peu de la conduite des Blancs ; au lieu que si les Négres osoient suivre cet exemple, ils ressentiroient bien-tôt les effets de sa vengeance (10).

Remedes des Négres de Benin dans leurs maladies.

Les Habitans du Royaume de Benin sont moins effrayés de la mort que ceux des autres Pays de la même Côte. Ils ne craignent point d'en prononcer le nom, parce qu'ils croyent que la durée de leur vie est reglée par leurs Dieux. Cette persuasion ne les empêche pas d'employer toutes sortes de moyens pour la prolonger. S'ils tombent malades, leur premiere ressource est dans leurs Prêtres, qui sont aussi leurs Médecins, comme sur la Côte de Guinée. Ils en reçoivent d'abord quelques herbes. Si ce remede est sans force, ils ont recours aux sacrifices. La guérison d'un malade met le Prêtre en honneur. Lorsqu'elle paroit trop lente, on appelle un autre Prêtre ; & si la maladie triomphe de tous les soins, on trouve, comme en Europe, des explications qui sont toujours au désavantage du Mort. Malgré cet excès de confiance pour les Prêtres, la plûpart sont fort pauvres. L'Auteur en apporte deux raisons ; l'une, que la considération qu'on a pour eux ne dure pas plus que la maladie ; l'autre, que dans l'exercice même de la Religion, chaque Particulier sacrifie ses propres victimes & ne fait jamais passer ses offrandes par leurs mains.

Les Habitans de la Capitale y sont toujours enterrés.

Aussi-tôt qu'un Malade est expiré (11) on lave soigneusement le corps. Les Habitans de la Ville de Benin, qui meurent dans quelqu'autre endroit du Royaume, sont rapportés fidellement au lieu de leur naissance. On fait sécher leur corps avec un feu lent, on le renferme dans un cercueil, & l'on attend la premiere occasion pour le faire transporter à Benin. Il se passe quelquefois plusieurs années avant que ce devoir soit rempli. Le corps se conserve avec soin dans l'intervalle, & l'Auteur en vit plusieurs exemples aux environs d'Arobo. Les plus proches parens d'un Mort, ses femmes & ses Esclaves, portent le deuil en se faisant raser les cheveux ou la barbe. Quelques-uns néanmoins ne se rasent que la moitié de la tête. Les témoignages

Deuil de Benin.

(10) Nyendal, p. 444.

(11) Nyendal, *ubi sup.* p. 447. & suiv.

publics de douleur durent l'espace de quatorze jours. Ils consistent dans des cris & des lamentations, accompagnés de plusieurs Instrumens de musique, qui finissent & recommencent à certaines heures du jour. Après les funérailles, tous les amis & les voisins se retirent; mais le deuil des parens continue pendant plusieurs mois.

Sacrifice pour les Grands.

A l'enterrement des personnes de distinction, l'usage est de massacrer trente ou quarante Esclaves. L'Auteur apprit qu'aux funérailles d'une grande Dame on en avoit sacrifié soixante-dix-huit, qui lui avoient appartenu; & que pour faire le nombre de quatre-vingt, on y avoit joint un jeune garçon & une fille du même âge, qu'elle avoit tendrement aimés. Mais cette boucherie est beaucoup plus sanglante à la mort des Rois.

Barbare pratique à la mort des Rois.

Un Roi de Benin n'a pas plûtôt rendu le dernier soupir, qu'on ouvre, près du Palais, une fort grande fosse, & si profonde, que les ouvriers sont quelquefois en danger d'y périr, par la quantité d'eau qui s'y amasse. Cette espece de puits n'a de largeur que par le fond; & l'entrée, au contraire, en est assez étroite pour être bouchée facilement d'une grande pierre (12). On y jette d'abord le corps du Roi. Ensuite on fait faire le même saut à quantité de ses domestiques, de l'un & de l'autre sexe, qui sont choisis pour cet honneur. Après cette premiere exécution on bouche l'ouverture du puits, à la vûe d'une foule de Peuple, que la curiosité retient nuit & jour dans le même lieu. Le jour suivant on leve la pierre, & quelques Officiers destinés à cet emploi baissent la tête vers le fond du trou, pour demander à ceux qu'on y a précipités s'ils ont rencontré le Roi. Au moindre cri que ces malheureux peuvent faire entendre, on rebouche le puits, & le lendemain on recommence la même cérémonie, qui se renouvelle encore les jours suivans, jusqu'à ce que le bruit cessant dans la fosse, on ne doute plus que toutes les victimes ne soient mortes.

Après cette affreuse exécution, le premier Ministre d'Etat en va rendre compte au Successeur du Roi mort, qui se rend aussi-tôt sur le bord du puits, & l'ayant fait fermer en sa présence, fait apporter sur la pierre toutes sortes de viandes & de liqueurs pour traiter le Peuple. Chacun boit & mange abondamment jusqu'à la nuit. Ensuite cette multitude de gens, échauffés par le vin, parcourt toutes les rues de la Ville en commettant les derniers désordres. Elle tue tout ce qu'elle rencontre, hommes & bêtes; elle leur coupe la tête & porte les corps au puits sépulcral, où elle les précipite, comme une nouvelle offrande que la Nation fait à son Roi (13).

Humanité qui regne d'ailleurs à Benin.

Au milieu de ces barbares usages, le Royaume de Benin est rempli d'établissemens qui respirent la douceur & l'humanité. Le Roi, les Grands & les Gouverneurs de Provinces, font subsister les Pauvres dans les Villes de leur demeure, employent à divers exercices ceux que leur âge & leur santé rendent propres au travail, & nourrissent gratuitement les Vieillards & les Malades. Aussi ne voit-on pas de mendians dans le Pays. La liberalité est une vertu commune à toute la Nation. Les Habitans se font des présens mutuels.

(12) Cette description des funérailles du Roi est tirée de Barbot, p. 366. mais il paroît s'être peu souvenu d'avoir dit plus haut, qu'on ne trouve point à Benin une pierre de la grosseur du poing. Il est vrai que celle-ci peut y avoir été apportée.

(13) Description de la Guinée par Bosman, p. 371.

ROYAUME DE BENIN.

Ils envoyent aux Européens des rafraîchissemens en abondance, & souvent aux dépens de leur propre commodité, qui ne leur permet pas toujours d'être si généreux. A la verité, quelques richesses qu'ils ayent acquises, ils s'efforcent de les déguiser sous une apparence de simplicité, dans la crainte que le Roi ou le Gouverneur (14) ne se saisisse de leurs effets. Cette raison les oblige aussi de se traiter entr'eux avec beaucoup de politesse, pour ôter à leurs voisins la pensée de les accuser (15).

Les Habitans ont peu d'industrie.

Ils ont peu d'industrie & de goût pour le travail. Tous ceux qui ne sont point assez pauvres pour se trouver forcés d'employer leurs bras, laissent le fardeau des occupations manuelles à leurs femmes & leurs Esclaves, c'est-à-dire, le soin de cultiver la terre, de préparer le coton, de fabriquer les étoffes, & l'exercice même des métiers les plus pénibles ; tels que ceux de ferruriers, de charpentiers & de tanneurs. Ils n'en ont guéres d'autres, & les ouvrages du Pays (16) sont fort grossiers. Un homme qui a gagné quelque chose, par les mains de ses femmes ou de ses domestiques, s'attache aussitôt au Commerce, soit avec les Vaisseaux de l'Europe, soit, dans leur absence, avec les Négres des Pays interieurs (17) qui achetent volontiers du poisson & d'autres commodités de la Côte. Leur plus grand défaut, suivant Nyendal, est un excès de lenteur dans les affaires. Ils sont huit ou dix jours à régler un article de Commerce. Mais ces délais sont ménagés avec tant de politesse, qu'il est impossible de se fâcher contr'eux. Un autre inconvénient pour les Hollandois, c'est qu'étant obligés de donner à crédit les pagnes ou les étoffes, le payement se fait attendre si long-tems, que le progrès de la saison & les maladies de l'équipage mettent un Capitaine de Vaisseau dans la nécessité de partir sans avoir touché le prix de ses marchandises ; quoiqu'à son retour, dans la saison suivante, il soit sûr d'être payé fidellement.

Leur lenteur dans les affaires.

Agens Négres, nommés Fiadors.

Les Agens Négres, qui ménagent le Commerce entre les Hollandois & les Habitans, sont nommés par la Cour, & portent le titre de *Mercardors* & de *Fiadors*. Cet usage est passé presqu'en loi, quoique dans l'origine les Européens prissent librement ceux qui sçavoient un peu de Portugais & n'eussent pas d'autre raison pour les employer. Aujourd'hui même, le seul mérite de ces Agens est de pouvoir servir d'Interprétes ; car la plûpart sont la plus vile canaille de la Nation. Cependant les Hollandois sont obligés, en arrivant sur la Côte, de leur payer quelques droits ; mais si peu considérables, dit l'Auteur, qu'ils ne méritent pas d'être remarqués.

Les Habitans sont libres & ne peuvent être transportés, excepté les femmes.

Tous les Esclaves mâles qui servent ou qui se vendent dans le Pays, sont étrangers ; ou si quelques Habitans sont condamnés à l'esclavage pour leurs crimes, il est défendu de les vendre pour le transport. La liberté est un privilege naturel de la Nation, auquel le Roi même ne donne jamais d'atteinte. Chaque Particulier se qualifie d'Esclave de l'Etat ; mais cette qualité n'emporte pas d'autre dépendance que celle de tous les Peuples libres à l'égard de leur Prince & de leur Patrie. Les femmes, toujours humiliées & maltraitées en Afrique, sont seules exceptées d'une loi si favorable aux hommes, & peuvent être vendues & transportées au gré de leurs maris (18).

(14) Nyendal, *ubi sup.* p. 439.
(15) Le même, *ibid.* p. 434.
(16) Le même, p. 438.
(17) Le même, p. 462.
(18) Nyendal, *ubi sup.* p. 462.

§. II.

§. II.

Religion & Gouvernement du Royaume de Benin.

Le regne des Fétiches est établi à Benin comme sur toutes les Côtes précédentes. Nyendal rapporte que les Habitans prennent tout ce qu'ils voyent d'un peu extraordinaire pour autant de divinités, jusqu'aux cranes & aux squellettes de morts. Cependant ils les considerent comme des divinités subalternes, qui servent de médiateurs entr'eux & le Dieu principal, dont ils ont une idée moins grossière. Ils le croient immatériel & tout-puissant; & dans la persuasion qu'il n'a pas de corps, ils regardent comme une absurdité de le représenter (19) par des images sensibles. Ils donnent le nom de diable à tout ce qui est mauvais; mais ils n'ont pas non-plus (20) de figures qui le représentent.

Notion assez juste qu'ils ont de Dieu.

Suivant Dapper, ils ont de véritables notions d'un Etre suprême & d'une nature invisible, qui a créé le Ciel & la Terre, & qui continue de gouverner le Monde par les loix d'une profonde sagesse. Ils l'appellent *Orissa*. Mais ils croient qu'il est inutile de l'honorer, parce qu'il est nécessairement bon; au lieu que le Diable étant un Esprit méchant, qui peut leur nuire, ils se croient obligés de l'appaiser par des priéres & des sacrifices (21).

Ils parlent beaucoup d'apparitions nocturnes, & du retour de leurs parens & de leurs amis; mais pour demander certaines offrandes, qu'ils ne manquent point de leur accorder aussi-tôt que le jour paroît. Si leur fortune ne le permettoit pas, ils iroient à l'emprunt chez leurs voisins plûtôt que de négliger un devoir si sacré. Leurs offrandes journalieres ne sont pas d'un grand prix. Ce sont quelques ignames bouillies & mêlées d'un peu d'huile. Ils offrent quelquefois un cocq, mais si le sang est pour le Fétiche, ils gardent la chair pour leur propre usage.

Ils croient aux apparitions des Morts.

Les Grands font des sacrifices annuels, avec une pompe qui les engage dans de grosses dépenses. Ils tuent, dans ces occasions, un grand nombre de bœufs ou de vaches, de moutons & de toutes sortes d'animaux. Tous leurs amis sont invités à la fête, qui dure pendant plusieurs jours & qui se termine par de fort beaux présens.

Sacrifices des Grands.

Les Négres de Benin placent l'Enfer & le Paradis dans la mer. Ils s'imaginent que l'ombre d'un homme est un Etre réel, qu'ils nomment *Passador*, ou conducteur, & qui doit rendre témoignage un jour de la bonne ou mauvaise vie de celui qu'il n'a pas cessé d'accompagner.

Idée qu'ils ont de l'Ombre & du Paradis.

Toutes les maisons sont tellement remplies de Fétiches, qu'à peine s'y trouve-t-il quelqu'endroit libre. Ces Idoles ont aussi des hutes particuliéres, où les Habitans vont quelquefois leur offrir des sacrifices (22). Leurs Prêtres s'attribuent une correspondance familiere avec le Diable, & l'art de pénetrer dans l'avenir par le moyen d'un pot percé de trois trous (23), dont ils tirent

(19) Il est remarquable que c'est le premier Peuple de toute la Côte qui s'en forme une idée si juste.

(20) L'Auteur ne laisse pas de dire, quelques lignes plus haut, que dans leurs Images ils adorent indifféremment Dieu & le Diable.

(21) Nyendal, p. 454.

(22) Nyendal, p. 455.

(23) Ogilby, p. 478.

ROYAUME DE BENIN.

un certain son. Nyendal prétend que chaque Négre est son propre Prêtre ; si *est* n'est point une faute d'impression au lieu d'*a*, qui s'accorderoit avec le témoignage de Barbot. Ils le consultent dans toutes leurs entreprises de religion & se conduisent par ses avis. Barbot ajoute que c'est une loi inviolable pour les Prêtres, de ne jamais sortir du Royaume sans la permission du Roi, & que la contravention est toujours punie de mort. Il n'est pas moins défendu aux Prêtres des Provinces d'entrer dans la Capitale du Royaume. Mais l'Auteur ne put se procurer aucun éclaircissement sur les motifs d'une Ordonnance si bizarre (24).

Prêtre de Loebo, fameux par ses prédictions.

Le Grand-Prêtre de Loebo, Ville du Pays, à l'embouchure de la Riviere Formosa, est fameux par son habileté dans la magie. Les Négres, sans en excepter le Roi, sont persuadés que son pouvoir s'étend sur la mer & sur l'air, qu'il prévoit l'arrivée des Vaisseaux, les naufrages & quantité d'autres évenemens. Le Roi, frappé de tant de merveilles, lui a fait présent de la Ville de Loebo & de toutes les terres de sa dépendance. Ce Pontife est si respecté, qu'on n'approche de lui qu'en tremblant & que personne n'ose lui toucher la main (25).

Oiseaux noirs, redoutés à Benin.

Artus raconte que les Habitans de Benin redoutent beaucoup une espece d'oiseaux noirs, & qu'il est défendu, sous peine de mort, de leur causer le moindre mal. Il y a des Ministres établis pour les servir & pour leur porter leur nourriture, dans un endroit des montagnes qui leur est particuliérement consacré (26).

Division du tems.

Dans le Royaume de Benin le tems se divise en années, en mois, en semaines & en jours, & chaque division est distinguée par un nom propre. Mais l'année est composée de quatorze mois. Le sabbat, ou le jour de repos, revient de cinq en cinq jours. Il est célébré par des offrandes & des sacrifices. Les Grands immolent des vaches, des moutons & des chévres, tandis que la dévotion du Peuple se réduit à sacrifier des chiens, des chats & des poulets. On distribue aux Pauvres une partie des victimes, pour les mettre en état de prendre part à la fête.

Jours consacrés à la Religion. Fête des Morts.

Il y a beaucoup d'autres jours consacrés à la Religion. Dapper s'étend sur la Fête anniversaire (27) qu'on célébre à l'honneur des Morts. Il assure qu'on sacrifie dans cette occasion, non-seulement un grand nombre d'animaux, mais plusieurs victimes humaines, qui sont ordinairement des Criminels condamnés à mort, & réservés pour cette solemnité. L'usage en demande vingt-cinq. S'il s'en trouve moins, les Officiers du Roi ont ordre de parcourir les rues de Benin pendant la nuit, & d'enlever indifféremment toutes les personnes qu'ils rencontrent sans lumiére. On permet aux riches de se racheter; mais les pauvres sont immolés sans pitié. Les Esclaves d'un Grand peuvent être rachetés par leur Maître, pourvû qu'il fournisse d'autres victimes. Cette méthode de prendre des hommes au hasard est fort avantageuse pour les Prêtres, parce qu'en recevant le prix de ceux qu'on rachete, ils font aisément croire au Peuple, que les prisonniers ont été tués secretement (28).

Fête du corail.

Mais la plus grande Fête du Royaume de Benin, est celle qui se nomme Fête

(24) Nyendal, p. 454.
(25) Ogilby, *ubi sup.* & Barbot, p. 375.
(26) Artus, *ubi sup.* p. 122.
(27) Nyendal, p. 456.
(28) Ogilby, p. 476. & Barbot, p. 372.

du Corail. On la célébre au mois de Mai, & c'est la seule occasion de l'année où le Roi se fasse voir en public. Nyendal, qui fut témoin de cette cérémonie, en 1702, nous apprend que ce Prince s'avança, dans la seconde cour du Palais, vêtu superbement, & qu'il s'y assit sous un dais fort riche. Ses femmes & ses principaux Officiers se rangérent autour de lui. Pendant la procession, qui commença bien-tôt, il ne quitta point son Trône. Mais il se leva, lorsqu'elle fut finie, pour offrir son sacrifice en plein air, & faire l'ouverture de la Fête. Cette action fut accompagnée des acclamations du Peuple. Après y avoir employé un quart d'heure, il remonta sur son Trône, où il demeura l'espace de deux heures, pour donner le tems au Peuple de faire ses dévotions. Ensuite il rentra dans l'intérieur du Palais. Le reste du jour fut employé en rejoüissances & en festins, aux frais du Roi & des Grands, qui firent distribuer dans toute la Ville une grande abondance de vivres & de vin de pardon. L'Auteur ne put découvrir l'origine, ni même le but de cette Fête; & lorsqu'il interrogea les Négres, il ne les trouva pas mieux informés que lui sur ces deux points (29).

ROYAUME DE BENIN.

Gouvernement de Benin.

Les Habitans de la riviére de Benin & des Contrées voisines sont gouvernés par différens Princes, qui reconnoissent le Roi de Benin pour leur Chef, à l'exception de celui d'*Ouserri*, où les Portugais ont leur établissement, & des Pirates d'*Usa*, qui n'ont jamais voulu se regarder comme ses Vassaux.

Trois Ordres de l'Etat.

Ils s'attribuent tous la qualité de Peuple libre, quoiqu'ils soient traités en Esclaves par le Roi, & qu'ils se fassent même honneur (30) de ce titre. L'autorité du Roi est absolue, & sa volonté passe pour la loi suprême. L'Etat est composé de trois ordres, dont trois Grands forment le premier. Leur principale fonction est d'être sans cesse près de la personne du Roi, & de servir d'interprétes, ou d'organes, aux graces qu'on lui demande, & qu'il accorde. Comme ils ne lui expliquent que ce qu'ils jugent à propos, & qu'ils donnent aussi le tour qu'il leur plait à ses réponses, le pouvoir du Gouvernement semble résider entre leurs mains.

Le second ordre de l'Etat est composé de ceux qui portent le titre de *Are de Roes*, ou *Chefs des Rues*. Les uns président sur le Peuple, d'autres sur les Esclaves, sur les affaires militaires, sur les bestiaux, sur les fruits de la terre, &c. On auroit peine à nommer quelque chose de connu dans la Nation, qui n'ait ainsi son Chef ou son Intendant. C'est parmi les *Are de Roes*, que le Monarque choisit ses Vicerois ou ses Gouverneurs des Provinces. Ils sont soumis à l'autorité des trois premiers Grands, comme c'est à leur recommandation qu'ils sont redevables de leurs emplois. (31)

Les Fiadors ou les Viadors composent le troisiéme ordre. (32)

Forme de l'administration.

L'administration du Royaume appartient naturellement au Roi; mais ses trois premiers Grands jouissent en effet de l'exercice du pouvoir souverain, tandis qu'il reçoit les honneurs d'un vain titre. Les Vicerois mêmes, ou les Gouverneurs des Provinces, ressortissent uniquement au Conseil de ce Triumvirat, & ne reconnoissent point d'autres ordres. (33).

(29) Nyendal, *ubi sup.* p. 465. & suiv.
(30) A peu près comme en Turquie.
(31) Nyendal, p. 430.
(32) Le même, *ibid.* p. 435. & suiv.
(33) Le même, p. 437.

ROYAUME DE BENIN.

Dapper s'étend un peu plus sur cette forme de Gouvernement. Outre les trois premiers Ministres, qu'il appelle Grands Viadors, ausquels il attribue l'administration de la Justice & celle des revenus publics, il nomme un Grand Maréchal de la Couronne, qui est chargé de tout ce qui concerne la guerre. Ces quatre Grands Officiers sont obligés de tems en tems de visiter toutes les parties du Royaume, pour y maintenir le bon ordre. Ils ont des Officiers subordonnés, dont le premier se nomme *Onegoua*, le second *Ossade*, & le troisiéme *Arribou*; sur lesquels ils se reposent d'une partie de leurs fonctions extérieures, parce que leur propre intérêt, autant que la nécessité des affaires publiques, les attachent constamment à la Cour. (34)

Cordon de corail, espece de Chevalerie.

Lorsqu'un Seigneur Négre est élevé à l'un de ces trois grands Postes, le Roi lui donne, comme une marque insigne de faveur & de distinction, un cordon de corail, qui est l'équivalent de nos Ordres de Chevalerie. Cette grace s'accorde aussi aux Mercadors qui se sont signalés dans leur profession, aux Fulladors ou aux Intercesseurs, & aux Vieillards d'une sagesse éprouvée.

Ceux qui le quittent ou qui le perdent sont punis de mort.

Deux exemples.

Ceux qui l'ont reçûe du Souverain sont obligés de porter sans cesse leur cordon ou leur collier autour du cou, & la mort seroit le châtiment infaillible de ceux qui le quitteroient un instant. L'Auteur en cite deux exemples. Un Négre, à qui l'on avoit dérobé son cordon, fut conduit sur le champ au supplice. Le voleur ayant été arrêté, subit le même sort, avec trois autres personnes qui avoient eu quelque connoissance du crime, sans l'avoir revelé à la Justice. Ainsi, pour une chaîne de corail, qui ne valoit pas deux sols, il en couta la vie à cinq personnes. Le second exemple est encore plus extraordinaire. Tandis que l'Auteur étoit à Bododo, en 1700, le Capitaine d'un Vaisseau Portugais, qui attendoit le payement de quelques dettes, ennuyé d'un trop long délai, prit le parti de faire arrêter à bord son principal débiteur. C'étoit un riche Marchand Négre, qui fit des efforts violens pour s'échapper. Mais le Pilote Portugais l'arrêta par son cordon de corail; & mettant en piéces cette précieuse parure, il la jetta dans la Mer. Le Négre perdit courage à cette vûe, & consentit à demeurer sur le Vaisseau. Mais ayant bientôt trouvé le Pilote endormi, il le tua d'un coup de fusil dans la tête; & ne se bornant point à cette vengeance, il perça le cadavre de plusieurs coups de couteau. Ensuite jettant ses armes, il déclara qu'il étoit indifférent pour tout ce qui pouvoit lui arriver. Ma mort, dit-il, étoit certaine après avoir perdu mon Corail. Qu'ai-je à craindre de pis? Le Capitaine Portugais n'osa le faire punir; mais il le livra au Gouverneur de la Place, qui l'envoya aussi-tôt à la Cour, & le Roi donna ordre qu'il fût gardé dans une étroite prison, pour le faire exécuter aux yeux des premiers Portugais qui arriveroient sur la Côte. L'Auteur vit ce Malheureux dans les chaînes; & l'année même qu'il partit de Benin il y arriva deux Bâtimens Portugais, qui venoient demander justice du meurtre de leur Pilote. Il ignora quelle fut la conclusion de cette avanture; mais il ne douta point qu'elle n'eût fini par le supplice du Chevalier Négre.

De quoi ces cordons sont composés.

Le Roi se charge lui-même de la garde de ces colliers. Celui qui auroit la hardiesse de les contrefaire, ou d'en conserver un sans sa permission, n'é-

(34) Afrique d'Ogilby, p. 474. & Description de la Guinée par Barbot, p. 367.

viteroit pas la mort. Quoiqu'ils portent le nom de corail, ils sont composés d'une terre cuite d'un rouge-pâle, ou d'une pierre fort unie, qu'on prendroit pour du marbre à veines rouges (35). Royaume de Benin.

Le droit d'héritage, dans le Royaume de Benin, appartient à l'aîné des fils. Mais s'il est d'une naissance au-dessus du commun, il est obligé d'obtenir le consentement du Roi, en lui présentant un Esclave, & un autre aux trois Ministres. La justice qu'il demande n'est jamais refusée, sans d'importantes raisons. Il est déclaré seul héritier de son pere, avec le droit de faire à ses freres le partage qu'il juge à propos. Mais si sa mere est vivante, il ne peut se dispenser de lui assigner un fonds de subsistance convenable à sa condition, & de lui laisser la jouissance de tout ce qu'elle a reçu de son pere. Pour les autres veuves, sur-tout celles qui n'ont point eu d'enfans, il est le maître de les prendre s'il les trouve à son gré, & d'en user comme des siennes. S'il ne les juge pas dignes de son affection, il les employe au travail, pour augmenter son revenu, mais sans aucune raison conjugale. Le nombre de ces femmes est ici fort grand; & la plûpart s'accommodant peu du célibat, n'ont pas d'autre ressource que la prostitution. Méthode des héritages.

Si le Mort ne laisse point d'enfans, son héritage passe à son frere ou à son plus proche parent. Dans le cas où il ne se présenteroit aucun héritier, la succession appartiendroit au Roi.

Nyendal nous apprend les différentes punitions des crimes. Quoique les Négres de Benin n'ayent pas autant de penchant pour le vol que ceux de plusieurs autres Pays, un voleur convaincu est obligé de restituer ce qu'il a pris & de payer une amende. S'il n'a point assez de bien pour satisfaire à la Loi, il est puni corporellement. Le vol commis dans la maison des Grands, ou sur quelque chose qui leur appartient, est puni de mort. Mais on en voit peu d'exemples. Différentes punitions des crimes. Le vol.

Le meurtre est encore plus rare à Benin que le vol. Il est puni de mort. Cependant si le meurtrier étoit d'une haute distinction, tel qu'un des fils du Roi ou quelque Grand du premier Ordre, il seroit banni sur les confins du Royaume & conduit dans son exil par une grosse escorte. Mais comme on ne voit jamais revenir aucun de ces Exilés, & qu'on n'en reçoit même aucune nouvelle, les Négres sont persuadés qu'ils passent bien-tôt dans (36) le pays de l'oubli. S'il arrive à quelqu'un de tuer son ennemi d'un coup de poing, ou d'une maniere qui ne soit pas sanglante, le meurtrier peut s'exempter du supplice à deux conditions; l'une, de faire enterrer le Mort à ses propres dépens; l'autre, de fournir un Esclave qui soit exécuté à sa place. Il paye ensuite une somme assez considérable aux trois Ministres; après quoi il est rétabli dans tous les droits de la société, & les amis du Mort sont obligés de paroître satisfaits. Le meurtre.

Tous les autres crimes, à l'exception de l'adultere, s'expient avec de l'argent, & l'amende est proportionnée à la nature de l'offense. Si les criminels sont insolvables, ils sont condamnés à des peines corporelles (37).

Il y a plusieurs punitions pour l'adultere. Parmi le Peuple, un homme qui L'adultere.

(35) Nyendal, *ubi sup.* p. 436. & suiv.

(36) Ils entendent apparemment la Mer, qui est, comme on l'a vû, leur Enfer & leur Paradis.

(37) Nyendal, *ubi sup.* p. 448.

ROYAUME DE BENIN.

soupçonne sa femme employe toutes sortes de moyens pour la surprendre, parce qu'elle ne peut être punie sans conviction. S'il réussit, il acquiert un droit certain sur tous les effets de l'adultere, en Esclaves, en bujis, en yvoire & en marchandises, avec le pouvoir de s'en saisir aussi-tôt & de les employer à son usage. La femme coupable, après avoir essuyé une rude bastonnade, est chassée de la maison & réduite à chercher fortune. Personne n'ayant d'empressement pour l'épouser dans cette situation, elle se retire dans quelque lieu où elle ne soit pas connue, pour trouver un autre mari en qualité de veuve, ou pour y vivre de quelque métier qu'elle n'ait pas besoin d'apprendre.

Les Négres riches tirent à peu près la même vengeance d'une femme adultere; mais ses parens, pour éviter le scandale, s'efforcent d'appaiser le mari offensé avec une somme d'argent, & rétablissent ordinairement la paix entre les deux Parties. La femme rentre alors dans tous les droits de la fidélité & de la vertu, sans qu'il soit permis au mari de lui reprocher sa faute.

Les Grands & les Gouverneurs sont beaucoup plus séveres dans leurs punitions. S'ils surprennent leurs femmes dans une galanterie, ils tuent sur le champ les deux coupables & jettent leurs corps aux bêtes farouches. Mais cette séverité même rend ici l'adultere (38) fort rare. Lorsque l'accusation n'est pas clairement prouvée, l'accusé doit se purger par les méthodes établies. Il y en a cinq, dont quatre s'employent dans les causes légeres & de nature civile. La cinquiéme est pour les crimes capitaux, tels que celui de haute-trahison, & n'est accordée qu'aux personnes de distinction, par un ordre spécial du Roi.

Cinq méthodes de purgation pour les accusés.

Premiere méthode.

Dans la premiere, l'Accusé est conduit devant le Prêtre, qui graisse une plume de cocq & lui en perce la langue. Si la plume pénetre aisément, c'est une marque d'innocence, & la blessure se ferme avec peu de secours. Mais si la plume s'arrête dans la langue & cause de l'embarras au Prêtre, c'est un si mauvais signe, que le crime n'a plus besoin d'autre preuve.

Seconde.

Dans la seconde purgation, le Prêtre prend un morceau de terre, qu'il paîtrit en longueur & dans lequel il fait entrer sept ou neuf plumes de cocq, que la personne soupçonnée doit tirer successivement. Sortent-elles sans peine? c'est le signe de l'innocence. Mais si l'on s'apperçoit de quelque difficulté, c'est une conviction du crime. La troisiéme purgation se fait en crachant le jus de certaines herbes dans les yeux de l'Accusé. S'il n'en ressent aucun mal, il est renvoyé libre. Si ses yeux deviennent rouges & enflammés, il est déclaré coupable & condamné à payer une amende. Dans la quatriéme, le Prêtre frappe trois fois l'Accusé sur la langue, avec un anneau de cuivre chauffé au feu. Son innocence dépend d'être brûlé ou de ne l'être pas.

Troisiéme.

Quatriéme.

L'Auteur ayant été témoin de ces quatre épreuves, tous les accusés furent déclarés coupables; & loin d'en être surpris, il l'auroit été, dit-il, qu'un morceau de cuivre rougi au feu n'eût pas fait quelqu'impression sur la langue d'un homme. La derniere purgation, dont on ne voit pas un exemple en vingt ans, s'exécute avec les formalités suivantes.

Si le crime est du premier ordre, & que l'Accusé demande à se purger par

(38) Nyendal, dans la Description de la Guinée par Bosman, p. 451. & suiv.

ferment, on commence par s'adreſſer au Roi pour obtenir ſa permiſſion. Enſuite le Priſonnier eſt conduit ſur le bord d'une riviere, à laquelle on attribue l'étrange proprieté de ſoutenir un innocent qu'on y plonge, quand il n'auroit jamais ſçu nâger, & de le repouſſer doucement ſur la rive; tandis qu'au contraire elle ouvre ſon ſein pour abîmer le plus habile nâgeur, s'il eſt coupable. Auſſi-tôt qu'il y eſt jetté, diſent les Négres, l'eau s'agite comme dans le tournant d'un gouffre, & ne redevient tranquille que lorſqu'il eſt au fond.

Royaume de Benin. Cinquiéme méthode, qui eſt fort rare.

Le partage des amendes ſe fait entre pluſieurs perſonnes. On ſatisfait d'abord l'offenſé; & s'il eſt queſtion d'un vol, on lui reſtitue tout ce qui lui avoit été pris. Le Gouverneur a la ſeconde part, & le reſte appartient aux trois grands Miniſtres. Ainſi le Roi eſt le ſeul qui n'en tire aucun avantage, parce que les différends de ſes Sujets ne vont jamais juſqu'à lui. Si les trois Miniſtres paroiſſent contens, l'affaire eſt terminée. Mais il arrive ſouvent qu'ils renvoyent leur part au Gouverneur, en lui reprochant d'impoſer des amendes trop légeres. Il eſt obligé alors de leur envoyer le double de la même ſomme.

Partage des amendes.

Dapper s'eſt attaché à décrire la cérémonie du couronnement des Rois de Benin. Lorſque le Monarque régnant croit approcher de ſa fin, il fait appeller un de ſes trois Miniſtres; & lui ordonnant le ſecret, ſous peine de mort, il lui nomme, entre ſes fils, celui qu'il deſtine à ſa ſucceſſion. Auſſitôt que le Roi eſt expiré, ce Miniſtre prend ſous ſa garde le tréſor & tous les effets du Roi. Les Princes, qui ſont tous dans l'incertitude avec les mêmes eſperances, viennent lui rendre hommage à genoux & s'efforcent de lui plaire, comme à l'arbitre de leur ſort.

Couronnement des Rois. Comment le Succeſſeur eſt nommé.

A l'approche du tems reglé pour la proclamation, il fait avertir le Grand-Maréchal, qui vient recevoir auſſi-tôt ſes ordres. Il lui déclare les dernieres volontés du Roi, & le Grand-Maréchal ſe les fait répeter cinq ou ſix fois; après quoi il retourne gravement ſur ſes pas, s'enferme dans l'interieur de ſa maiſon, & ne découvre à perſonne l'auguſte ſecret qu'il vient d'entendre.

Formalités qui précedent la proclamation.

Le Miniſtre fait alors appeller celui d'entre les Princes à qui la Couronne doit appartenir, & lui commande de ſe rendre chez le Grand-Maréchal, pour le prier de donner un Maître à l'Etat. Le Prince obéit, ſans répondre un ſeul mot, fait ſa priére au Grand-Maréchal, & retourne au Palais pour exécuter fidellement toutes ſes inſtructions. Cinq ou ſix jours après, cet Officier y revient lui-même, & concerte avec le Miniſtre-Régent les meſures néceſſaires pour la proclamation; mais ce n'eſt pas ſans lui avoir fait répeter encore les dernieres volontés du Roi, & ſans lui avoir demandé pluſieurs fois ſi ſa mémoire ne le trompe pas, & s'il ne prend pas le nom d'un Prince pour celui d'un autre. Enfin, ils font appeller tous deux le jeune Prince, & lui ordonnant de ſe mettre à genoux, ils lui déclarent, dans cette poſture, les intentions du Roi ſon pere. Il les remercie de la fidelité avec laquelle ils ont rempli leur devoir, il ſe leve, il eſt revêtu ſur le champ des ornemens royaux; & ces deux Officiers le proclamant Roi de Benin, il reçoit les Grands & le Peuple, qui viennent lui rendre hommage à genoux.

Après cette cérémonie, le nouveau Roi ſe retire ordinairement dans un Village nommé *Oiſebo*, aſſez près de Benin, pour y tenir ſa Cour juſqu'à ce

Inſtructions que le nouveau Roi prend dans l'art de gouverner.

ROYAUME DE BENIN.

qu'il soit instruit des régles du Gouvernement. Barbot ajoute que dans cet intervalle, la Reine-Mere, le Ministre dépositaire des volontés du feu Roi & le Grand-Maréchal, sont chargés de l'administration. Lorsque le tems de l'instruction est fini, le Roi quitte Oisebo sous la conduite du Grand-Maréchal, & va prendre possession du Palais & de l'autorité royale. Il pense ensuite à se défaire de ses freres, pour assurer la tranquillité de son regne. Cet usage cruel avoit été adouci dans ces derniers tems, & l'on en avoit laissé vivre quelques-uns ; mais ils userent si mal de cette faveur, en conspirant avec les amis de quelques Fiadors exilés, que le Roi d'aujourd'hui a pris le parti de faire étouffer (39) ou massacrer tous les siens. Quelques-uns prétendent qu'il les a forcés de se pendre de leurs propres mains, parce qu'il n'est jamais permis de répandre le sang royal. Mais, après leur mort, il n'épargna rien pour donner toute la magnificence possible à leurs funérailles (40).

Il fait mourir tous ses freres.

Processions royales.

On a déja fait observer, d'après Nyendal, que le Roi de Benin ne se montre au Peuple qu'une fois l'année, à la fête du corail. Cependant Artus assure qu'il fait annuellement deux processions au travers de la Ville. C'est dans ces occasions qu'il fait éclater toute sa grandeur, en marchant à la tête de ses femmes, dont le nombre monte à plus de six cens. Ce nombre n'a rien de surprenant dans les femmes du Roi, puisque les Grands en ont ici quatre-vingt ou quatre-vingt-dix, & les plus pauvres jusqu'à dix ou douze (41).

Suivant Dapper, le Roi de Benin monte à cheval certains jours de l'année, pour se faire voir de son Peuple. Il prend, dans ces occasions, un de ses plus beaux chevaux, richement équipé. Il est suivi de trois ou quatre cens des principaux Seigneurs de sa Cour, une partie à cheval, l'autre à pied, précédés & suivis des musiciens. A la tête de cette procession royale, une troupe de nains & de muets conduit des léopards & des tigres enchaînés. La fête se termine ordinairement par la mort de dix ou douze Esclaves, achetés par le Peuple & sacrifiés à l'honneur du Roi (42).

Cour du Roi de Benin.

Artus dit que la Cour du Roi de Benin est composée d'un grand nombre de Nobles qui montent à cheval pour se rendre au Palais, & qui s'y tiennent assis, à la maniere des (43) femmes, les deux pieds du même côté. Un Esclave conduit leur monture ; & des deux côtés ils en ont un autre, sur lequel ils s'appuient dans le besoin. Par derriere ils en ont une troupe, dont les uns portent un parasol sur la tête de leur Maître. Les autres jouent de la flute ou du tambour. Outre ces Instrumens communs, les Nobles du premier rang en ont de propres à leur Ordre. C'est une sorte de filets, qui ressemblent à ceux de nos pêcheurs, & qui contiennent quelque chose, dit l'Auteur, dont le mouvement fait le même bruit que des noix renfermées dans une boëte.

Instrumens de musique.

Esclaves du Roi.

Le Roi entretient un prodigieux nombre d'Esclaves des deux sexes. On ne fait point un pas dans la Ville sans en rencontrer une foule, dont les uns

(39) Barbot dit qu'on les étouffe, après leur avoir lié les mains, en leur bouchant les oreilles, le nez & la bouche.

(40) Afrique d'Ogilby, p. 447. & Barbot, p. 371. & suiv.

(41) Artus, dans la Collection de Bry, Vol. II. Part. VI. p. 121. & suiv.

(42) Ogilby, p. 475. & Barbot, p. 370.

(43) Gynæcius.

portent,

portent, sur leur tête, des fruits & de l'huile de palmier, pour l'usage du Palais; d'autres, de l'eau & du foin pour les écuries royales. Quelquefois le Roi fait l'honneur à ses Nobles de leur envoyer des présens, qui sont portés avec beaucoup de pompe par ses Esclaves. Ces marches sont autant de spectacles réguliers. Elles sont conduites par divers Officiers du Palais, qui portent à la main des bâtons blancs, pour écarter le Peuple & rendre le chemin libre (44). ROYAUME DE BENIN.

Du tems de Barbot, le Roi de Benin étoit un jeune Prince, d'un air affable. Il avoit encore sa mere, qu'il traitoit avec beaucoup de respect, & qui faisoit sa demeure dans un Palais séparé, à quelque distance de la Capitale, avec une Cour digne de son rang. Il la consultoit souvent sur les affaires de l'Etat, mais par l'entremise de ses Ministres; car il ne pouvoit la voir lui-même sans blesser les loix & sans s'exposer à quelque soulevement du Peuple (45). Figure du Roi, suivant Barbot.

Il y a beaucoup d'apparence que ce fut le même Prince dont Nyendal obtint une audience. Ce Voyageur lui donne quarante ans, & fait le même portrait de sa figure. Après avoir été introduit dans la salle, on l'obligea, suivant l'usage, de s'arrêter à trente pas du trône. Mais il demanda la permission de s'approcher plus près de Sa Majesté; & cette faveur, quoiqu'extraordinaire, lui fut accordée par le Roi, avec un sourire fort gracieux. Il s'avança jusqu'à huit ou dix pas de sa personne. Il n'y avoit autour de lui que les trois grands Ministres, & un Négre le sabre à la main, d'une contenance aussi fiere que les sentinelles militaires. Tout ce qu'on veut dire au Roi doit être expliqué à ces trois Seigneurs, qui ne font qu'aller & venir pour communiquer les discours & les réponses, sans que personne puisse sçavoir si leurs rapports sont justes & fidelles. Audience que Nyendal obtint de ce Prince.

A la gauche du Roi, l'Auteur observa, contre une belle tapisserie, sur des pieds-d'estaux d'ivoire, plusieurs belles dents d'éléphans. Toutes les richesses de ce Prince sont placées de même dans les appartemens du Palais. Nyendal lui présenta une robe-de-chambre de soie, qu'il parut recevoir avec beaucoup de satisfaction. Les présens qu'on lui fait sont couverts de nattes & portés par des Esclaves, qui marchent devant & derriere avec un bâton blanc à la main. Ceux qui rencontrent cette procession doivent se retirer promptement, s'ils ne veulent être battus avec beaucoup de rigueur. On se croit obligé à cette précaution, pour éviter le poison (46) & tout ce qui pourroit donner atteinte à la sûreté du Roi. Disposition des richesses du Roi.

Les revenus de la Couronne sont fort considérables. Chaque Gouverneur de Province est comptable au Roi d'un certain nombre de sacs de bujis, qui montent à de grosses sommes. Les Officiers subalternes payent leurs taxes en bestiaux, en volaille, en ignames & en étoffes. Ainsi, le Palais étant fourni de toutes les provisions nécessaires, il y a peu de dépenses à faire pour l'entretien de la vie, & le revenu pécuniaire demeure entier dans les coffres. La Cour n'impose aucun droit sur les marchandises; mais chacun paye au Gouverneur du lieu qu'il habite une somme annuelle pour la liberté du Com- Ses revenus.

(44) Artus, *ubi sup.*
(45) Barbot, p. 368.

(46) Nyendal, *ubi sup.* p. 464. & suiv.

ROYAUME DE BENIN.

merce. Les Gouverneurs en donnent au Roi une partie fixe, & sçavent ainsi à quoi monte leur propre revenu.

Les Européens favorisés dans le Commerce.

Les Européens sont ici traités avec beaucoup de distinction, car les droits du Roi sur chaque Vaisseau, ceux des trois Ministres & des Gouverneurs, avec les gages des Mercadors ou des Fiadors, ne montent point ensemble à plus de six livres sterling. Une si petite somme (47) met un Capitaine étranger dans tous les droits du Commerce.

Puissance militaire de Benin.

Dapper représente le Roi de Benin comme un Prince si puissant, que dans l'espace d'un seul jour il peut rassembler une armée de vingt mille hommes. Avec un peu plus de tems, il en met cent mille en campagne. Aussi sçait-il se faire respecter de ses voisins & de ses propres troupes. Il n'admet au partage du butin que son Général, qui porte le titre d'*Ouasserry* ou *Siassiri*. La discipline est si rigoureuse dans ses armées, que personne n'ose quitter son poste (48), sous peine de mort. Cependant Nyendal assure que l'art de la guerre est ignoré dans la Nation, & que le courage & la conduite lui manquent également, quoiqu'étant environnée de pyrates & de voleurs, qui lui causent des allarmes perpétuelles, elle ait souvent l'occasion de s'aguerrir.

Armes de la Nation.

Les armes du Royaume de Benin sont le sabre, le poignard & la zagaie, avec l'arc & les fléches. Chaque soldat est couvert d'un bouclier, mais composé de bambous, & par conséquent si foible & si léger (49), qu'il sert plûtôt d'ornement que de défense. La plûpart des Nobles portent en campagne une robe d'écarlate, comme une marque de leur rang. D'autres néanmoins se couvrent de peaux d'éléphant, ou d'autres cuirs à l'épreuve de la fléche, ornés de dents de léopards, & surmontés d'un grand bonnet rouge, d'où pend une longue queue de cheval. Le commun des soldats porte à la ceinture un pagne de soie très-fine, qui est comme l'uniforme de leur profession militaire. Le reste du corps est nud, & n'a pour défense que leurs boucliers, quoique leurs fléches & celles de leurs ennemis soient empoisonnées (50).

Le même Ecrivain ajoute diverses remarques, qui ne se trouvent point dans les autres Voyageurs. Mais Nyendal les ayant refutées, comme autant d'erreurs ou de fausses imaginations, nous nous garderons bien d'en infecter cet Ouvrage.

CHAPITRE II.

Voyage au Nouveau-Kalabar, à Bandi & à Dono, par JACQUES BARBOT & JEAN GRAZILHIER.

INTRODUCTION.

L'AUTEUR de cette Relation étoit frere de *Jean Barbot*, Voyageur célebre par sa Description de la Guinée, où nous n'avons pas cessé de puiser jusqu'ici comme dans une excellente source. Jacques Barbot, excité par cet exemple domestique, entreprit un voyage maritime avec la qualité de Supercargo, sur l'*Albion*, Frégate de trois cens tonneaux & de quatre pié-

(47) Le même, p. 460. & Barbot, *ubi sup.*
(48) Ogilby, p. 474.
(49) Nyendal, p. 437.
(50) Dapper dit qu'elles le sont par leurs Prêtres.


Rio Camarones ou
R. des Chevrettes
Biafara
Capitale de ces Contrées
Barcha
Sangame
C. Formosa
Ville et Riviere de
Maranbachagalt
R. de Maneka
R. de Borea
Serra Queveira
Angra de Ilhas
BIAFARA
4
4
3
3

ces de canon (51). Il s'étoit associé avec d'autres Marchands de Londres pour le fond de la cargaison; & l'objet particulier de son voyage étoit le Nouveau-Kalabar, Riviere de la Côte méridionale d'Afrique, que les Portugais nomment *Rio Real. Jean Grazilhier*, qui partageoit avec lui l'office de Supercargo, l'accompagna dans toutes ses courses, & recueillit ses propres observations, qui furent ensuite augmentées dans quatre voyages qu'il fit successivement aux mêmes lieux. Elles paroîtront ici, après le Journal de Barbot. Les Cartes dont ils ont enrichi leurs Relations furent composées par d'habiles Pilotes, dans les Pays mêmes dont elles représentent la situation; & si leurs Auteurs n'ont pas toujours travaillé sur le témoignage de leurs propres yeux, ils ont consulté soigneusement les Négres, dans les occasions où les autres secours leur ont manqué.

INTRODUCTION.

§. I.

Journal de Jacques Barbot.

L'ALBION, où l'Auteur s'embarqua aux Dunes, mit à la voile le 13 de Janvier 1699. Elle passa, dans la route ordinaire, à la vûe de Porto-Santo, de Madere, des Canaries, du Cap-Verd & du Cap-Mesurado. Le 25 de Février elle jetta l'ancre à l'embouchure de Rio Sestos ou Sestro, où elle s'arrêta quelques jours pour prendre de l'eau, du bois & des provisions. Barbot y trouva le Roi *Peter* plein de vie & de santé; mais les dents d'éléphans y étoient si cheres, qu'il n'en acheta qu'un petit nombre.

JACQUES BARBOT. 1699. Départ de l'Auteur & cours de sa navigation.

La Frégate quitta Rio Sestos le 20 de Mars, & mouilla le 8 d'Avril au Cap Tres-Puntas, devant le Grand-Frederickshourg. Barbot y fut reçu fort civilement du Général Danois; mais il apprit de lui qu'il y avoit peu de Commerce à se promettre sur la Côte. La guerre étoit allumée entre les Habitans, à l'instigation des Hollandois, qui employoient cette voie pour se rendre insensiblement les maîtres du Pays. Barbot apprit encore que six semaines auparavant, le même Général, revenant du Cap Lopez-Consalvo, avoit été attaqué par un pyrate, qu'il avoit forcé de prendre le large, & que deux ou trois autres de ces brigands croisoient actuellement entre le Cap-Lopez & l'Isle S. Thomas. Le Patron d'une petite Barque Portugaise, qui arriva le 10 d'Avril à Fredericksbourg, confirma cette nouvelle par le récit de son voyage, que les mêmes craintes avoient fait durer trois semaines depuis S. Thomas. Il ajouta que trois mois auparavant il avoit vû dans cette Isle trois grands Vaisseaux François, qui venoient de la Côte de Guinée avec leur cargaison d'Esclaves & qui étoient commandés par le Chevalier Damon. Ces trois Bâtimens étoient venu acheter des Esclaves en Guinée par commission particuliere de la Cour de France, pour indemniser les Flibustiers de l'Isle S. Domingue des prétentions qu'ils formoient au butin que MM. de Pointis & du Casse avoient enlevé à Cartagene. Le dessein de la France étoit de leur donner des Esclaves au lieu d'argent, dans l'esperance de les faire

Nouvelles qu'il apprend à Fredericksbourg.

Commission de trois Vaisseaux François.

(51) L'Auteur l'appelle un Vaisseau de *dix pour cent*; c'est-à-dire, un de ces Marchands particuliers, qui payoient dix pour cent à la Compagnie Angloise pour la liberté du Commerce. *Voyez ci-dessus, Tome III.*

JACQUES BARBOT. 1699.

retourner à leur Etablissement de S. Domingue, qu'ils avoient abandonné. On étoit convenu avec eux que, rendus dans cette Isle, ils les prendroient à deux cens cinquante livres par tête; marché dont la France ne tira pas beaucoup d'avantage, parce que les Esclaves étant alors fort chers, ils lui revenoient à cinquante écus sur la Côte de Juida. Mais elle obtint ce qu'elle s'étoit proposé à cette condition; c'est-à-dire, le retour des Flibustiers à S. Domingue.

Maladies qui se répandent dans l'Albion.

Barbot, sur quelques démêlés avec les Négres de Tres-Puntas, se vit exposé à manquer d'eau fraîche auprès du rivage, par la malignité qu'ils eurent de détourner le canal de la source. Il porta ses plaintes au Général Prussien, qui donna ordre que le cours de l'eau fût rétabli, & qui prêta même quelques-uns de ses gens pour transporter les tonneaux à bord. Mais ce secours n'empêcha point que l'excès de la chaleur ne causât de fâcheuses maladies dans l'Equipage. Plusieurs matelots périrent en peu de jours. Les rafraîchissemens étoient rares & fort chers. On ne put se procurer qu'une chévre, un porc & sept poulets, qui couterent cinq ackis en or; & pour comble de disgrace, une provision de grosses féves, qui devoit servir à la subsistance des Esclaves & qui avoit couté cent livres sterling à Londres, se trouva si corrompue, qu'elle ne put être d'aucune ressource. On remit tristement à la voile, & le 17 d'Avril on jetta l'ancre devant le Château de Mina. Cette rade avoit alors sept Bâtimens Hollandois, dont quatre étoient des Vaisseaux de haut bord, entre lesquels Barbot vit deux Frégates de trente piéces de canon & de cent-trente hommes d'équipage, qui étoient chargées de donner la chasse aux Pyrates & aux Marchands d'Interlope. Elles avoient pris depuis peu trois Interlopiers de Zélande, dont l'un portoit trente-six piéces de canon, & ne s'étoit rendu qu'après une vigoureuse résistance. Une de ces deux Frégates ayant passé deux années entieres sur la Côte, se disposoit à retourner en Hollande, chargée de mille marcs d'or, qui reviennent à trente-deux mille livres sterling.

Vaisseaux Hollandois qu'elle rencontre à Mina.

Cap-Corse & Anamabo.

Le 18 on arriva au Cap-Corse, où l'on mouilla contre deux Vaisseaux Anglois, sur un fonds de vase & de sable d'environ huit brasses. La Barque Portugaise qu'on avoit rencontrée à Tres-Puntas, ayant eu la liberté d'accompagner le Vaisseau, eut le malheur d'échouer, pour s'être trop approchée du rivage après avoir perdu son cable. Elle mit son esquif en mer, pour en tirer quelques secours; mais il fut renversé presqu'aussi-tôt par un vent impétueux qui fit périr trois hommes. La Frégate Angloise trouva le bled si cher au Cap-Corse, qu'elle n'en put obtenir pour sa provision. Ayant levé l'ancre le 21 d'Avril, elle l'alla jetter sous Anamabo, où elle acheta une grosse quantité de bled-d'Inde, qui lui couta fort cher; mais dans l'extrêmité où la perte de ses féves l'avoient réduite, il falloit du bled à toutes sortes de prix. Elle se dédommagea par la vente de ses perpétuanes & de quantité de poudre, marchandises que les Négres recherchoient avec beaucoup de passion. Ils ne marquerent pas moins d'avidité pour les toiles peintes & les toiles cirées.

Commencemens de Commerce.

On partit d'Anamabo le 11 de Mai; & passant à la vûe des Forts d'Apang & de Winneba, on arriva le 15 dans la rade d'Akra, où l'on employa le tems, jusqu'au 26, au Commerce de l'or, des Esclaves & de l'ivoire. La perte d'une

JACQUES BARBOT. 1699.

ancre, dont le cable se rompit & qu'on fut obligé de laisser entre les rocs, n'empêcha point qu'on n'achetât soixante-six Esclaves au long de la Côte d'Or, avec une bonne quantité d'or & d'ivoire. Enfin l'on remit en mer, dans la résolution de porter droit au Nouveau-Kalabar, où l'on esperoit de trouver des Esclaves en plus grand nombre.

Navigation pénible.

Le 27 de Mai on étoit, suivant les observations, à cinq degrés quatre minutes de latitude du Nord, avec un tems doux & le vent Sud-Ouest-quart-d'Ouest. Mais vers minuit le tems devint si gros, qu'on craignit beaucoup de se voir séparés de la petite Chaloupe, qui suivoit à voiles. Le 29 on essuya des agitations violentes, par l'impétuosité d'un vent de Nord, accompagné d'une grosse pluie. On se crut, par estimation, fort près du Cap-Formosa. Le jour suivant, on s'avança jusqu'à deux lieues de la terre, sur un fond de sable de dix brasses, avec beaucoup de peine à résister au cours de la marée, qui étoit fort impétueux vers le rivage. On crut avoir fait cent-dix lieues depuis Akra, & l'on s'apperçut avec surprise qu'ayant manqué le Cap-Formosa, on avoit été jetté par la marée quinze lieues plus loin au Nord-Ouest, dans le Golfe de Benin. Le 31, on jetta l'ancre à une lieue & demie du rivage, vers quatre degrés cinq minutes de latitude du Nord. On trouva pendant le reste du jour que le cours de la marée étoit fort rapide au Nord. La Côte s'étendoit Nord & Sud, & paroissoit plate & couverte de bois. Depuis qu'on étoit parti d'Akra, le tems n'avoit pas cessé d'être fort épais, avec des pluies continuelles.

Remarques sur la Mer de Guinée.

Ceux qui croiroient, dit l'Auteur, que la navigation est facile en Guinée, depuis le mois de Mai jusqu'au mois d'Août, seroient fort éloignés de la vérité. Ils doivent au contraire se fournir, dans cette saison, d'une double provision d'ancres, parce que la mer est fort grosse, le vent impétueux au Sud-Sud-Ouest, accompagné de pluies longues & pesantes, qui incommodent beaucoup un Vaisseau tandis qu'il est à l'ancre, & le fond chargé de rocs dans quantité d'endroits, tels que Sestos, Axim, Tres-Puntas & Akra. On s'est imaginé, aussi faussement, que les grandes pluies abbattoient la force des vagues. L'Auteur a vérifié, au contraire, que pendant plus de cinq semaines de pluie, la mer avoit été continuellement fort grosse, le tems obscur, & le froid aussi vif, pendant le jour & la nuit, que dans le Canal de la Manche au mois de Septembre.

Cap-Formosa. Rio Non. Rio Oddy. Rio Tilante, ou S. Juan. S. Barthelemy. Sombreiro.

Depuis le premier de Juin jusqu'au 15, la Frégate continua de tourner, en mouillant chaque jour au long de la Côte, sans cesser d'avoir le vent contraire. Le 16, [illegible]ant porté au Sud-Est, sur huit & neuf brasses, on gagna le Cap-Formosa, qu'il n'est pas [illegible]isé de reconnoître. A deux heures après-midi [illegible] passa *Rio Non*, en portant à l'Est; & vers quatre heures *Rio Oddy*, sur sept brasses. A six heures du so[illegible]r on mouilla sur six brasses, Nord-Est & Sud-Ouest de *Rio Tilante* ou *S. Ju[illegible]n*. Le 17, continuant d'avancer vers l'Est au long du rivage, sur six & sept brasses, on eut vers neuf heures Rio S. Nicolas au Nord, à onze h[illegible] Rio S. Barbara; on passa vers une heure la Riviere de S. Barthele[illegible] deux heures & demie celle de Sombreiro. Enfin, vers trois heures [illegible] ancré entre l'ancienne & la nouvelle Riviere de Kalabar, sur [illegible] & demie d'un fond de vase, Nord & Sud de la pointe de Foko[illegible] tion. [illegible]

JACQUES BARBOT. 1699.

Barbot arrive à la Riviere de Kalabar.

Le 18, à la pointe du jour, on envoya la Chaloupe au rivage, pour y prendre langue, & demander des Pilotes qui connussent la Riviere de Kalabar. Trois hommes, qui se mirent dans la Chaloupe, avec des essais de plusieurs sortes de marchandises, découvrirent presqu'à perte de vûe un Bâtiment à voiles dans la Riviere de *Bandi*. Vers dix heures, le cours de la marée étant à l'Est, on prit le parti de mouiller à quatre lieues du rivage, dans l'opinion que le Commerce ne se pourroit faire qu'avec la Chaloupe & la Barque longue, parce qu'il ne seroit pas possible de trouver un canal favorable, pour un bâtiment qui tiroit quatorze pieds & demi d'eau. Le 21, à la pointe du jour, le vent devint si impétueux qu'il brisa le cable du Sud-Est. La marée étoit très-forte & le tems d'une fraîcheur extrême. On s'apperçut que le mois de Juin est *un diable* dans cette Mer, comme on en avoit été averti à Tres-Puntas par le Patron de la Barque Portugaise. Cependant l'agitation des vagues diminua un peu le jour suivant.

Dangers au mois de Juin.

Informations que l'Auteur reçoit d'un Canot Négre.

Le 23, à une heure, on vit paroître un grand Canot, à neuf rameurs, avec plusieurs autres Négres. Il appartenoit à *Guillaume*, Roi de *Bandi*, qui envoyoit à la Frégate deux ou trois Pilotes de sa Nation, munis des certificats de plusieurs Capitaines Anglois, dont ils avoient conduit heureusement les Vaisseaux dans la Riviere, quoiqu'ils ne tirassent pas moins de treize brasses d'eau. Les mêmes Négres assurerent que le Bâtiment qu'on avoit apperçu étoit un Vaisseau Anglois, commandé par le Capitaine Edouards, qui avoit fait dans l'espace de trois semaines sa cargaison d'Esclaves, & qui se préparoit à partir pour les Indes Occidentales. Ils ajouterent qu'ils n'avoient pas plûtôt découvert la Frégate, que le Roi avoit envoyé des ordres sur la Riviere pour acheter des Esclaves, outre cent-cinquante qui étoient actuellement à Bandi ; & le Patron de la Chaloupe vint rendre témoignage que ce Prince lui avoit promis d'en rassembler bien-tôt cinq cens, des plus jeunes & des plus vigoureux. Sur tant d'heureuses apparences on prit la résolution de s'abandonner à la conduite des Pilotes, & d'entrer dans la Riviere pour hâter la cargaison.

Le Vaisseau entre, avec danger, dans la Riviere.

Le 24, avec un fort beau tems, on commençoit à retirer la seule ancre qui restoit au Vaisseau, lorsque le cable se rompit, quoique neuf ; & la chaîne ayant eu le même sort un peu après midi, on fut forcé de tendre une partie des voiles, pour sauver la vie des hommes & le Vaisseau. On observa de présenter l'avant au Sud-Est, pour diminuer l'action des vagues du côté de la barre. Toute la ressource fut d'avancer ainsi, la sonde à la main. Vers trois heures, étant à la distance d'environ trois lieues des Pointes de Foko & de Bandi, on tomba tout d'un coup sur trois brasses & demie, ensuite sur trois brasses, & bien-tôt sur deux & trois quarts, & sur deux & de[illegible] Il n'y eut personne qui ne crût le Vaisseau près de sa ruine. L'arrière toucha trois fois le fond, & la troisiéme fois avec beaucoup de violence. Mais on prit le parti de déploier toutes les voiles ; & cette résolution sauva la Fregate Angloise, en lui faisant passer tout d'un co[illegible]rre. Pendant les deux heures suivantes, on continua de trouver dans le[illegible]uelques inégalités qui causerent encore de l'effroi ; mais la Mer ét[illegible]nquille, on ne courut en effet aucun danger. A cinq heures, [illegible]a dans l'embouchure même de la Riviere, d'où l'on découvr[illegible]nt le Vaisseau

du Capitaine Edouards, qui étoit à l'ancre devant la Ville royale. On arriva près de lui avec la même marée; & la seule ancre dont on put faire usage n'étant que de trois cens, on mouilla devant Bandi, malgré la difficulté de résister au courant avec un si foible secours. Edouards envoia aussi-tôt sur l'Albion un ancre de six cens, mais seulement pour la nuit, & jusqu'à ce qu'il fût en état d'en prêter une plus grosse. Les Pilotes n'avoient été d'aucun secours dans des embarras si pressans. Il s'étoient contentés d'assurer que jamais ils n'avoient vû l'eau si basse, quoiqu'ils l'eussent fait passer à plusieurs Vaisseaux dans les basses marées. En effet, le Capitaine Edouards leur dit lui-même, qu'en mettant les deux caps Est & Ouest, & portant droit au Nord & au Nord-Est-quart-d'Est, au lieu de porter au Nord-Ouest quart de Nord & au Nord-Nord-Ouest, il auroient trouvé constamment entre cinq & huit brasses de fond, jusqu'au lieu où il étoit avec sa Pinace.

JACQUES BARBOT. 1699.

Il mouille devant la Ville de Bandi.

Le 25 au matin, ils saluerent le Roi Négre d'un décharge de sept piéces. Les Officiers de la Fregate descendirent le même jour au rivage, pour rendre leurs devoirs à ce Prince, & régler les conditions du commerce. Mais il leur fit entendre qu'il exigeroit d'eux, pour chaque Esclave, une barre de plus que le Capitaine Edouards n'avoit payé. Il se plaignit de leurs bassins, de leurs chaudrons & de leurs colliers jaunes, qui n'étoient plus des marchandises convenables à ses besoins. Le lendemain ils eurent une autre conférence avec lui & ses principaux Officiers. Elle dura long-tems sans aucun fruit, parce que faisant valoir la rareté des Esclaves, ils exigeoient rigoureusement treize barres pour un mâle, & dix pour une femme. Le Roi traita les Facteurs à souper. Le 27, il leur fit demander un barril d'eau-de-vie, de trente-cinq gallons, à deux barres pour chaque gallon. La conférence recommença le soir avec aussi peu de succès que les deux premieres. Le 28, les Anglois firent remonter la Riviére à leur Chaloupe jusqu'à la Ville de *Doni*, qui est éloignée de Bandi d'environ vingt-cinq milles. Les provisions commençoient à manquer sur le Vaisseau.

Difficultés pour le Commerce.

Conférences infructueuses.

Le 30, ils eurent une nouvelle conférence avec les Officiers du Roi, sans en retirer plus d'avantage pour la conclusion du Traité. Pepperell, frere du Roi, leur dit civilement « qu'il étoit mortifié de leur voir fermer l'oreille » à ses propositions; qu'ils ne pouvoient lui en faire un reproche, parce » qu'il estimoit beaucoup les Blancs, & qu'il leur avoit l'obligation de » s'être enrichi par le commerce; mais qu'il étoit forcé d'insister sur le prix » des Esclaves, depuis que la vûe de tant de grands Vaisseaux qui arrivoient » sur la Côte, l'avoit fait hausser dans tous les marchés intérieurs du Pays: » que pour le moderer néanmoins, il se contenteroit de treize barres pour » les hommes, de neuf barres & deux anneaux de cuivre, pour les femmes, » & d'un prix proportionné pour les garçons & les filles «. On se sépara sans avoir rien conclu.

Discours du frere du Roi.

Cependant, dès le lendemain, le Roi fit rappeller les Facteurs, & l'on s'accorda presqu'aux mêmes termes que Pepperell avoit proposés; c'est-à-dire, à treize barres pour les hommes, & neuf pour les femmes. Le Roi promit de se rendre le lendemain à bord, pour confirmer les articles & pour recevoir ses droits. Le même jour, les Matelots Anglois prirent un Requin monstrueux, dont les Négres de Bandi firent un grand festin. La Chaloupe

On s'accorde.

JACQUES BARBOT. 1699.

arriva le soir de Doni. Elle apportoit un Esclave, qui n'avoit coûté que dix barres & un pot d'étain; avec une vache, qu'on avoit achetée pour cent cinquante anneaux de cuivre.

Visite que le Roi rend à bord.

Après une grosse pluye, qui dura la moitié du jour, le Roi tint sa promesse, & se rendit sur le Vaisseau dans la Chaloupe des Anglois, escorté de ses Cabaschirs & de ses Officiers dans trois grands Canots. En montant à bord il fut salué de sept coups de canon. Son habillement étoit un juste-au-corps d'écarlate à l'ancienne mode, enrichi d'un galon d'or & d'argent fort terni. Il avoit la tête couverte d'un fort beau chapeau, mais les pieds nuds. Son Cortége lui rendoit des respects extraordinaires; & ce sentiment est si général dans la Nation, que depuis l'arrivée de la Fregate aucun Habitant n'avoit osé commercer avec les Anglois jusqu'à la conclusion du Traité. Barbot & les Facteurs eurent un long entretien avec ce Prince & son frere, touchant le prix de chaque marchandise & les Droits royaux. Pepperell leur parut fort rusé, mais grand parleur. Le pounch & l'eau-de-vie furent distribués avec tant de profusion, que l'Assemblée, composée de quinze Négres, commençoit à se rendre importune aux Anglois. Enfin, les articles furent réglés solidement, & le Roi donna ordre que la permission du commerce fût proclamée dans sa Capitale. Cette proclamation se fait au son de quelques trompettes d'ivoire, semblables à celles de la Côte d'or. Le Crieur a seize anneaux de cuivre pour salaire.

La permission du Commerce est proclamée.

Les Négres de cette Côte sont assez capables de trouver des raisons ou des excuses pour rompre un Traité, qui ne peut être que verbal, parce quils n'ont point l'art de l'écriture. Ils se croient en droit d'interpréter à leur gré les expressions qu'ils ont employées.

Présens des Facteurs.

Barbot fit les présens. Le Roi reçut un fusil, un chapeau, & neuf pacquets de colliers, au lieu d'un juste-au-corps qu'il avoit jusqu'alors exigé. Le Capitaine *Forty*, Général des Armes, le Capitaine Pepperell, le Capitaine *Boileau*, l'Alderman *Bougsby*, Milord *Wittiby*, le Duc de Monmouth, l'Ivrogne *Harry*, (52) & quelques autres Seigneurs Négres, reçurent deux fusils, huit chapeaux & neuf pagnes d'étoffe de Guinée. Ce fut avec ce Conseil que les Facteurs Anglois réduisirent la valeur des marchandises & des provisions en barres, qui étoient comme le coin fixe, ou la monnoie de convention.

Tarif des marchandises.

Marchandises.	*Barres.*	*Provisions.*	*Barres.*
Un paquet de colliers	1	Soixante ignames du Roi	1
Quarante anneaux	1	Cent-soixante ignames communes	1
Quatre bagues de cuivre	1	Une jatte de beurre	2 anneaux.
Une piéce d'étoffe de Guinée	1	Une chévre	1 barre.
Une piéce de Hambourg	1	Une vache, suivant sa grandeur	8 ou 10.
Une piéce de Nicanis	1	Un porc	2
La poudre à tirer, l'eau-de-vie, les chaudrons & les bassins, les pots, &c. avoient leur tarif proportionné.		Un veau	8
		Une jatte d'huile de palmier	1 un quart.

(52) On a déja vû plusieurs exemples de ces noms empruntés des Européens, dont les Négres se font beaucoup d'honneur.

Les

Les droits du Roi furent payés en marchandises, sur le pied de deux anneaux pour chaque Esclave. Mais ce Prince & les principaux Marchands demanderent qu'on leur avançât une partie du payement reglé pour la cargaison, qui devoit monter à cinq cens Esclaves de l'un & de l'autre sexe. Ils avoient besoin de cette avance pour acheter une partie de ce qu'ils s'engageoient à fournir, d'autant plus que les Marchés interieurs sont éloignés, & qu'ils avoient besoin de neuf ou dix jours pour remonter la Riviere & la descendre dans leurs grands Canots. Aussi Barbot ne fit-il pas difficulté de prêter au Roi la valeur de cent-cinquante barres en diverses marchandises. Les prêts ou les avances, qu'il fit aux Seigneurs, monterent à plus de trois cens barres.

Festin que les Anglois donnent au Roi.

Après ces arrangemens, les Anglois se crurent obligés de rendre au Roi le festin qu'il leur avoit donné dès le premier jour. Ce Prince choisit le souper. Il fut servi avec autant de propreté que d'abondance : mais la conduite du Monarque & des Sujets fit un spectacle également comique & révoltant. A peine un plat paroissoit sur la table, qu'il étoit vuidé par un grand nombre de mains, qui se disputoient les morceaux. Chacun pensoit à remplir tout à la fois son ventre & ses poches, sur-tout lorsqu'on apporta les jambons & les langues. Le tumulte étoit affreux, sans aucune ombre d'ordre ni de décence. Lorsqu'ils se furent tous remplis, jusqu'à ne pouvoir plus marcher sans peine, ils rentrerent dans leurs Canots pour retourner à la Ville, & la Frégate les salua de sept coups de canon.

Traite des Esclaves.

Le Roi revint à bord le jour suivant, sous prétexte de voir des essais de marchandises, mais en effet pour se rassasier encore une fois à la table des Anglois. Le 5, il leur envoya trente Esclaves des deux sexes, dont ils ne prirent que dix-neuf & lui renvoyerent le reste. Le 6, il en amena lui-même quatre autres, qui furent acceptés. C'étoit vingt-trois, pour lesquels on lui paya deux cens quarante-sept barres, parce que dans ce nombre il se trouvoit trois femmes grosses.

Cherté des vivres & maladies des Anglois.

Le Commerce fut poussé avec autant de bonne foi que de chaleur jusqu'au 29 d'Août, non-seulement à Bandi, mais dans plusieurs autres endroits de la Riviere jusqu'à Doni, par le moyen des Chaloupes armées. Dans cet intervalle, on rassembla six cens quarante-huit Esclaves des deux sexes & de toutes sortes d'âges, en y comprenant les soixante-cinq qu'on avoit achetés sur la Côte d'Or. On se fournit aussi d'un grand nombre de provisions, telles que des ignames, des chévres, des porcs, de la volaille, de l'eau & du bois, avec quelques bœufs & quelques veaux. A l'égard du poisson, il s'en trouva peu dans la Riviere ; & les Anglois y perdirent beaucoup, parce qu'ayant épuisé toute leur chair salée & leur biscuit, ils se virent dans la nécessité de nourrir l'Equipage, qui étoit affoibli par les maladies, & même par la mort de plusieurs matelots, avec de la viande fraîche de terre & d'autres provisions nouvelles, qu'ils n'achetoient point à bon marché.



GRAZILHIER. 1699.

§. II.

Journal de Jean Grazilhier, depuis Bandi jusqu'au Nouveau-Kalabar & à Doni.

L'Auteur se rend à la Ville du nouveau Kalabar.

Le 22 de Juillet 1699, Grazilhier, second Supercargo de l'Albion, (53) partit de la Pointe de Bandi dans une Chaloupe, avec une petite cargaison, pour se rendre au nouveau Kalabar, dans la Riviére du même nom, que les Portugais appellent Rio-Real. Le soir du même jour il mouilla près d'un Village nommé *Bandi*, situé dans la partie Nord-Nord-Ouest de l'Isle des Interlopiers, où les Portugais font habituellement la traite des Esclaves. Le 23 il remit à la voile avec la Marie; & vers minuit il jetta l'ancre dans la riviére du nouveau Kalabar, après avoir tiré un coup de canon. Mais personne ne paroissant sur la rive, il s'avança le lendemain devant la Ville du nouveau Kalabar, & salua le Roi de trois coups de canon. Il fallut commencer par des présens, suivant l'usage, qui s'est changé comme en loi dans cette Riviére. Grazilhier donna au Roi un barril d'eau-de-vie, un barril de poudre, & un chapeau. Les quatre principaux Négres, qui portoient comme à Bandi des noms éclatans de l'Europe, reçurent, l'un un chapeau, les autres une piéce d'étoffe, un juste-au-corps & un fusil. La permission du commerce fut aussi-tôt proclamée, à douze barres par tête pour les hommes, neuf pour les femmes, & six pour les garçons ou les filles.

Présens qu'il fait au Roi & aux Grands.

Dès le jour suivant Grazilhier acheta quinze jeunes Esclaves; & lorsqu'il vit le zéle des Habitans échauffé jusqu'à faire partir quarante grands Canots pour aller presser le commerce dans l'intérieur des Terres, il renvoya son Bâtiment à Bandi, avec les Esclaves qu'il s'étoit déja procurés, & l'ordre de lui apporter de nouvelles marchandises pour le retour des Canots. Dès le 27, à neuf heures du soir, les Canots arrivérent chargés d'un grand nombre d'Esclaves. Grazilhier, surpris de cette diligence, en apprit bien-tôt la raison. Les marchés intérieurs sont moins éloignés du nouveau Kalabar que de Bandi; d'où il conclut que cette Riviere est plus avantageuse que l'autre pour le commerce. La Chaloupe qu'il avoit renvoyée à Bandi étant revenue le 29, il prit le parti de conduire lui-même au Vaisseau quarante-quatre Esclaves qu'il venoit d'acheter. Il partit à l'entrée de la nuit, pendant une fort grosse pluye. Le lendemain il mouilla sous la Pointe de Foko, cinq lieues au Sud du Kalabar; & le 31 à dix heures du matin, il arriva heureusement à bord. Pour éviter les bancs qui sont au Nord de la Pointe de Foko, il avoit porté à l'Est l'espace d'une demie-lieue; ensuite au Nord-Ouest jusqu'à l'Isle des Interlopiers, en côtoyant l'écume des vagues au-dessous du vent, sur trois brasses, & deux & demie dans la basse marée, avec beaucoup de précautions pour se garantir d'un banc qui s'étend plus d'une lieue vers la mer. De là jusqu'à la Pointe de Bandi, & de cette Pointe jusqu'à la Ville il avoit trouvé constamment dix brasses.

Avantages du Commerce de Kalabar.

Voyages à Bandi, & retours successifs.

(53) On ne doit point avoir oublié que Grazilhier étoit associé à Barbot dans le même Emploi, & que sa Relation fait partie du même Voyage.

La nuit suivante il remonta dans sa Chaloupe, pour retourner à Kalabar avec une nouvelle cargaison. Barbot s'étant déterminé à l'accompagner, ils y arriverent ensemble la nuit du premier d'Août. Quarante-deux Esclaves, qu'ils trouverent prêts le lendemain, mirent Grazilhier en état de partir aussi-tôt pour Bandi avec ce supplément. Barbot, demeurant à Kalabar pendant son absence, logea ses marchandises dans le Palais ou les Cabanes du Roi, qui se nommoit Robert. Grazilhier, revint deux jours après, accompagné d'un Vaisseau Portugais; & trouvant trente Esclaves déja prêts, il remit à la Voile immédiatement pour Bandi. GRAZILHIER. 1699.

La traite fut soutenue avec le même bonheur, & les voyages continués d'un lieu à l'autre, jusqu'à ce que le nombre des Esclaves fut rempli. Dans ces fréquens passages, lorsque le vent étoit contraire ou trop impétueux, Grazilhier traversoit le Canal, au long de la petite Isle qui est à l'Ouest de la Rade. On y découvre quelques Hutes de Pêcheurs, qui lui apportoient quelquefois du poisson à bord. Au Nord du Canal, on apperçoit un édifice de charpente, qui paroît aussi loin de la Rive, qu'elle l'est du lieu d'où l'on commence à voir ce Bâtiment. L'Isle que l'on côtoye a plus de hauteur que toutes les terres voisines. A mesure qu'on avance, on trouve que l'édifice de bois a l'apparence d'une Grange, & qu'il est environné de plusieurs Villages, qui n'en sont point éloignés. La curiosité y ayant un jour conduit Barbot, il y remarqua vingt-cinq ou trente têtes d'Elephans, séchées & rangées au long des solives. Ce sont les Idoles du Pays; & les Habitans s'y rendent en foule, comme au centre de leur Religion. Ce que Grazilhier découvrit dans cette route.

Grazilhier fit ensuite quelques voyages à Doni dans la Barque longue, accompagné ordinairement de Barbot. Le 8 du mois d'Août, s'y étant rendu seul, il y arriva dans le cours de la nuit, & logea ses marchandises dans le Palais du Roi, qui étoit âgé d'environ quarante-cinq ans. On lui fournit le lendemain trois Esclaves, trois Vaches & une Chévre, qui ne lui coûtérent ensemble que cinquante-sept barres. Le tems devint si mauvais à son retour, qu'il ne put arriver à Bandi que le 10 au matin, dans le même instant que Barbot arrivoit de Kalabar avec trente-sept Esclaves. Voyages de l'Auteur à Doni.

Après ce voyage dans l'Albion, Grazilhier en fit successivement trois autres à Kalabar, avec la qualité de Commandant ou de Capitaine, pour divers Marchands d'Angleterre ou de la Hollande. (54) En 1705, se trouvant à Southampton avec Jean Barbot, il lui dit que les Hollandois ne faisoient pas difficulté d'envoyer des Bâtimens de trois ou quatre cens tonneaux pour la traite des Esclaves; & que par la connoissance qu'il avoit acquise de la Riviere, il se faisoit fort d'y faire entrer un Vaisseau de six cens tonneaux, par un nouveau passage qu'il avoit découvert, où, dans la basse marée même, la barre n'avoit jamais moins de quatre ou cinq brasses. Autres voyages de l'Europe à la Riviere de Kalabar.

Dans un voyage qu'il fit en 1700, étant parti des Dunes au mois d'Octobre, il n'employa que deux mois pour se rendre à l'embouchure de la Riviére. Son Bâtiment étoit une petite Frégate Angloise, sur laquelle il embarqua deux cens Esclaves. Mais ils lui revenoient par tête à vingt-quatre ou

(54) C'est-à-dire, qu'après avoir été au service de l'Angleterre, il alla s'établir en Hollande. Il étoit Protestant réfugié, comme les deux Barbots; mais sa Relation ne le fait pas mieux connoître.

GRAZILHIER. 1699.

vingt-six barres, parce qu'il étoit arrivé tant de Vaisseaux sur la Côte, qu'elle étoit comme inondée de Marchands. Il fit voile ensuite à la Barbade, où il se défit heureusement de sa cargaison au mois d'Avril suivant. En 1703 & 1704, le prix des Esclaves à Kalabar n'étoit, par tête, que de douze barres pour les hommes, & de neuf pour les femmes.

Qualités des Esclaves du Pays.

Les Esclaves mâles de cette Contrée sont généralement de haute taille, mais foibles, parce qu'ils ne sont nourris que d'ignames & d'autres miserables alimens. On en transporte tous les ans un fort grand nombre, & la multitude des Marchands fait sans cesse varier le prix. Dans certaines années il monte au double des années communes. Grazilhier juge qu'il sort aussi, tous les ans, de la Riviére de Kalabar, trente ou quarante tonneaux de bel ivoire, sur-tout pour le compte des Hollandois.

Marchandises propres aux échanges.

Les marchandises qu'on recherchoit en 1724, au nouveau Kalabar, pour l'échange ou le prix des Esclaves, étoient les barres de fer & de cuivre, les rangos, les colliers de verre, couleur de groseille, grands & petits, les Nikami des Indes, les sonnettes de cuivre, les chaudrons de trois livres, les étoffes de Guinée, les cornes de bœuf en forme de tasses, les pôts d'étain, grands & petits, les toiles bleues, les perles bleues, les liqueurs fortes, & les perpétuanes bleues.

Difficultés de la Barre.

Grazilhier observe qu'aux mois de Juillet, d'Août & de Septembre, les vagues s'élevent de quinze & vingt pieds aux environs de la riviére de Kalabar, & sur-tout près des bancs de la Barre. C'est un avis suffisant, dit-il, pour obliger les Vaisseaux à de justes précautions. Mais pendant les six mois suivans, lorsque la barre est couverte de sept, huit & neuf pieds d'eau, la défiance doit augmenter d'autant plus, que le péril est moins sensible. Aux mois d'Août & de Septembre il est plus aisé de faire promptement une cargaison d'Esclaves, que de rassembler la quantité d'ignames & d'autres provisions nécessaires pour les nourrir. Mais au mois de Janvier, de Février, &c. où les ignames sont communes & à bon marché, le premier soin d'un Marchand doit être de faire ses provisions, & d'acheter ensuite des Esclaves. Un Vaisseau dont la cargaison est de cinq cens Esclaves, doit se pourvoir de cent mille ignames; & ce n'est point un embarras médiocre pour l'Equipage, parce que cette racine (55) occupe beaucoup d'espace. Cependant on ne peut se dispenser d'en prendre une si grosse quantité. Le temperamment des Esclaves demande nécessairement cette nourriture; leur estomach ne s'accommode point du bled d'Inde, des féves & du maniok. Ils commencent à languir & deviennent malades lorsque les ignames leur manquent, comme il arriva au premier voyage de Barbot & de Grazilhier, qui s'en trouverent dépourvûs en arrivant à l'Isle S. Thomas, c'est-à-dire, quinze jours après avoir quitté la pointe de Bandi.

Provisions d'ignames pour les Esclaves.

Embarras à les transporter.

L'Auteur ajoute que les Esclaves de Kalabar sont une étrange sorte de créatures; foibles & paresseux, mais cruels & sanguinaires, se querellant entre-eux & se battant sans cesse, se pinçant, se mordant & s'entretuant quelquefois sans pitié. Ceux qui se chargent de les transporter aux Indes occidentales, doivent demander au Ciel un prompt passage, s'ils veulent les conduire au terme. La meilleure route est d'aller directement de la riviére de Ka-

(55) Pour en juger mieux, voyez ci-dessus la description de l'Igname, dans l'Histoire Naturelle de la Côte d'Or.

labar au Cap Lopez, sans toucher à l'Isle de S. Thomas, ni à celle du Prince. Tous les Vaisseaux qui avoient chargé dans le même tems que l'Albion, & qui prirent la route de S. Thomas, perdirent, les uns la moitié, d'autres les deux tiers de leur cargaison avant que d'arriver à la Barbade; & ceux qui eurent moins à souffrir dans la navigation, ne virent pas moins périr, après leur arrivée, la plus grande partie de leurs Esclaves; autant par la mauvaise qualité, ou par le défaut des alimens, que par la mauvaise conduite des Officiers qu'ils avoient employés à bord.

GRAZILHIER. 1699.

Carte des Rivieres de Bandi & de Kalabar.

Pendant que Barbot & Grazilhier étoient dans la rivière de Bandi, leur Pilote, secondé par le Capitaine Edouards, par le Capitaine d'un Vaisseau Portugais qui étoit près d'eux à l'ancre, & par quelques Pilotes Négres d'une grande expérience, employa plusieurs jours à sonder le canal & les différentes profondeurs de la barre & des bancs qui sont entre les Pointes de Bandi & de Foko. Après y avoir apporté toute l'exactitude nécessaire, il dressa une Carte des rivières de Bandi & du nouveau Kalabar.

Usages mutuels des Européens & des Négres.

C'est l'usage du Roi de Bandi, à l'arrivée d'un Vaisseau Marchand, de traiter tous les Officiers dès le premier jour. Comme c'est celui des Facteurs de lui rendre cette civilité quelques jours avant leur départ, Barbot & Grazilhier s'acquitterent de ce devoir le 12 d'Août. Leur festin fut composé d'une chévre, d'un porc & d'un barril de pounch. Tous les Marchands Négres qui doivent quelque chose aux Européens, ou qui n'ont point encore fourni le nombre d'Esclaves & d'ignames dont on est convenu, regardent cette fête comme le signal du payement. S'ils affectent de fermer les yeux, le Roi les force de satisfaire à leurs obligations. C'est aussi le tems où ceux qui ont reçû quelque présent des Facteurs les prient d'accepter à leur tour un jeune esclave de l'un ou de l'autre sexe. Il se fait, à cette occasion, un autre festin à bord. Barbot & Grazilhier choisirent le 15 d'Août pour donner cette fête aux Négres. Le Capitaine Portugais & les principales Dames de la Ville y furent invités. Le Roi leur prêta sa musique; & la danse, qui dura fort long-tems, ne fut point un spectacle sans agrément.

Le 22 d'Août, après avoir arboré leur pavillon, ils tirerent quelques piéces d'artillerie, pour avertir les Négres que le jour du départ approchoit, & que le reste des Esclaves & des ignames étoit attendu à bord.

Extorsions criantes dont l'Auteur se plaint.

On vit arriver, le 26, un Vaisseau Hollandois nommé la Zelande, de seize piéces de canon & de quarante hommes d'équipage. Il venoit de l'Isle du Prince, après avoir fait le commerce, au mois de Mars précédent, sur la Côte d'or & sur celle d'ivoire, & mis ensuite ses effets en dépôt dans l'Isle S. Thomas. Le Capitaine se proposoit de prendre des dents d'Elephans au nouveau Kalabar, & de s'avancer de là, pour le même commerce, à Rio-Gabou, à Congo, & jusqu'au Royaume d'Angola. Barbot & Grazilhier obtinrent de lui une ancre d'onze cens livres, en échange pour leur Chaloupe, avec ses mats, ses voiles & ses agrêts: extorsion criante, dit l'Auteur, car ils auroient trouvé dans l'Isle S. Thomas quatre cens piéces de huit pour leur Chaloupe; mais n'ayant qu'une seule ancre dans une Fregate aussi riche que l'Albion, la nécessité leur fit une loi de ce marché.

Le 28 d'Août, à six heures du matin, ils partirent de Bandi au reflux de la marée, en suivant la rive de fort près, pour éviter les bancs qui

GRAZILHIER. 1699.

Passages ou canaux pour sortir de la Riviére.

sont situés à l'Est de la Pointe, & qui sont mêlés de quelques rochers. A dix heures, ils mouillerent sur neuf brasses, contre la Pointe de Bandi, qui regarde le Nord-Est, à une demie lieue de la terre & deux milles anglois des écueils, au travers desquels il y a divers passages. Celui du Sud-Ouest n'a pas moins de quinze pieds d'eau dans les basses marées. Mais il est si étroit, que sans un vent de terre, qui est extrêmement rare dans cette saison, il n'y a point de sûreté à le traverser; & l'on prit la résolution d'essayer le lendemain celui du Sud-Est, qui est plus sûr avec les vents Sud-Ouest, parce qu'il est plus large.

Observations nautiques.

L'Auteur observe qu'il y a deux barres ou deux bancs à passer. La premiere est située entre deux basses, où la mer se brise avec beaucoup d'écume. Lorsqu'on a mis la Pointe de Bandi au Nord-Est, & celle de Foko à l'Ouest-Nord-Ouest, on peut suivre sans danger le côté Sud-Ouest des bancs, & le côtoyer de fort près si l'on veut être sûr d'avoir toujours quatre brasses, quatre brasses & demie, & cinq brasses d'eau. Aussi-tôt qu'on aura mis la Pointe de Bandi au plein Nord, on trouvera, pendant l'espace d'un mille, depuis trois brasses jusqu'à trois & trois quarts. Ensuite, lorsque la même Pointe sera un peu au Nord-Ouest, on sera délivré de tous les dangers, & l'on pourra sans crainte porter quelque tems au Sud-Est, avec certitude de trouver toujours un meilleur fond, entre quatre, cinq, six & sept brasses. Il est aisé, par cette route, de conduire un Bâtiment hors de la Riviére. Mais pour y entrer, en venant de la Pointe de Foko, sur cinq brasses & quatre brasses & demie; si l'on tombe au tems du reflux, & que le Vaisseau tire plus de dix pieds d'eau, il ne faut pas manquer de jetter l'ancre aussi-tôt qu'on a mis la Pointe de Bandi au Nord & celle de Foko à l'Ouest-Nord-Ouest. Ensuite remettant à la voile au commencement de la marée, & portant au Nord-Nord-Ouest, on est sûr d'être poussé directement entre les deux bancs, & l'on continue d'avancer sans péril en côtoyant celui qui est situé à l'Ouest. Le fond qu'on y trouve est uni, plat, & d'un sable dur. Les Habitans assurerent l'Auteur qu'ils n'avoient jamais vû dans la Riviére un Bâtiment de la grandeur de sa Fregate, & qui tirât, comme elle, quinze pieds d'eau. Aussi, regarde-t-il comme un miracle d'y être entré avec tant de bonheur, au milieu des dangers où l'on s'étoit jetté sans précaution.

§. III.

Description de la Côte depuis Rio Formosa jusqu'au Cap-Formosa.

Pirates d'Usa.

A l'embouchure de la riviére Formosa, ou de Benin, sont situés les Négres d'Usa, que leurs brigandages ont fait nommer Pyrates d'Usa. Ils sont fort pauvres, & ne vivent que de pillage. Leur unique occupation est d'enlever de tous les côtés, sur les bords de la Riviére, les hommes, les bestiaux & les marchandises, qu'ils vendent pour des alimens, dont ils sont entiérement dépourvûs (56).

Rio Forcado.

Dix-huit lieues au Sud-Sud-Est de Rio-Formosa, on trouve Rio-Forcado,

(56) Nyendal, dans la Description de la Guinée par Bosman, p. 428.

riviére dont la source est fort éloignée dans les terres, vers le Nord-Nord-Est, & qui n'arrive à la mer que par une infinité de détours. Dans toutes ses parties connues, elle n'a pas moins de deux milles d'Angleterre, sur-tout vers la mer; mais avec si peu de profondeur, qu'elle n'est pas navigable pour un Bâtiment qui tire plus de sept ou huit pieds d'eau. Ses bords sont ornés de belles rangées d'arbres, qui rendent la perspective charmante. Près de son embouchure, sur une petite Riviére qui s'y décharge, on rencontre le Village de Poloma (57), dont les Habitans n'ont pas d'autre exercice que la pêche (58). Royaume d'Overry.

Rio-Forcado est si large, suivant le récit d'Artus, qu'il est facile de le reconnoître, sur-tout à la petite Isle (59) qui se trouve placée à son embouchure. Le même Auteur ajoute que les Portugais fréquentent beaucoup cette Riviére, & qu'ils y achetent un grand nombre d'Esclaves, pour les transporter à S. Thomas & dans leurs colonies du Bresil. Elle n'a d'ailleurs rien de plus remarquable qu'une sorte de pierres, vertes, bleues ou noires (60), qui sont fort estimées des Négres, & dont ils se font des colliers. Elles sont recherchées jusques sur la Côte d'or. Les Habitans de Rio-Forcado sont tout-à-fait nuds, & ne commencent à se couvrir le milieu du corps d'un morceau d'étoffe, que lorsqu'ils sont transportés pour l'esclavage. Il y a quelques Portugais établis au long de la Riviére pour l'exercice du Commerce (61). Largeur & marques de cette Riviére.

Le Royaume d'Overry, ou d'Oveiro, est situé sur les bords de Rio Forcado. Sa Capitale, qui communique son nom à tout le Pays, est sur la même Riviére, à trente lieues de l'embouchure. On lui donne deux milles de tour. Du côté de la terre elle est environnée de petits bois. Ses édifices sont plus agréables & de meilleur goût que dans la plûpart des autres Pays Négres, sur-tout ceux des Habitans de quelque distinction. Quoique les murs ne soient composés que de terre, ils sont peints de rouge ou de gris; & la structure des toits, qui sont de feuilles de palmier, n'est pas non plus sans agrément. Le Palais du Roi, sans être aussi vaste que celui d'*Oedo*, ou de Benin, lui ressemble beaucoup par la forme, par les matériaux & par la disposition des cours & des bâtimens. Situation du Royaume d'Overry sur ses bords. Capitale du Pays & ses Edifices.

Les vapeurs qui s'exhalent sans cesse de la Riviére rendent l'air si mal sain, qu'il cause des maladies mortelles aux Européens, sur-tout lorsqu'ils oublient les loix de la temperance, & qu'ils ne se garantissent pas soigneusement des rosées du matin & des clairs de Lune. On ne voit guéres que des Hollandois & des Portugais dans la riviére de Forcado. Les marchandises qu'ils apportent pour le commerce sont les mêmes qu'à Benin. Ils tirent, en échange, des Négres fort robustes, & mieux faits que ceux de Guinée; mais le Pays n'en fournit pas plus de cinq cens dans le cours d'une année. Malignité de l'air.

Les Portugais, ayant été les premiers Marchands de l'Europe qui ayent ici porté leur commerce, s'étoient accoutumés à confier leurs marchandises aux

(57) C'est apparemment celui que les Pilotes Anglois appellent *Dolmas*, & devant lequel ils placent une grande Isle du même nom.

(58) Description de la Guinée par Barbot, p. 376.

(59) Cette Isle est nommée *Forcades* par les Pilotes Anglois.

(60) C'est la pierre d'aygris, qui est une sorte de corail bleu.

(61) Artus, *ubi sup.* p. 119.

ROYAUME D'OVERRY.

Défiance des Hollandois dans le Commerce.

Habitans, pour les faire vendre avec plus d'avantage dans l'intérieur du Pays. Mais les Hollandois, plus défians, ont aboli cet usage, & mis les Négres dans la nécessité de venir commercer argent comptant dans leurs comptoirs. On y voit même les femmes du Pays, qui viennent acheter ou vendre librement. Cette Nation est civile & de bonne foi dans ses marchés, mais d'une lenteur extrême à régler les conditions. Lorsqu'on est une fois convenu de prix, le tarif devient général pour tous les Habitans du Pays.

Productions du Royaume d'Overry.

Toutes les parties du Royaume d'Overry ne sont pas également fertiles. La rareté de l'herbe, dans un Pays où les rosées nocturnes ne sont pas fort abondantes, produit celle des bestiaux. On ne voit point ici la même quantité de vaches & de chevaux qu'à Benin & dans les régions à l'Ouest & au Nord. Mais la volaille y est plus grosse & plus commune que dans aucune partie de la Guinée. Les Négres d'Overry ont une méthode extraordinaire de rotir leurs poulets. Ils les bardent de leurs entrailles, battues avec un jaune d'œuf, ce qui leur donne assez bon goût.

Ils ont beaucoup de palmiers, beaucoup de limons, d'oranges, de malaguette ou de poivre de Guinée, de bananes & de maniok, qu'ils appellent *mandi hotra* dans leur langue, & dont ils font de la cassave, ou une sorte de farine qui leur sert de pain. Les hommes sont généralement bien faits, & les femmes d'une beauté remarquable. Mais les deux sexes ont trois grandes cicatrices, l'une sur le front, au-dessus du nez; les deux autres, de chaque côté des yeux près des temples. Ils n'ont pas d'usage reglé pour leur chevelure, qu'ils portent longue ou courte à leur gré. Ils sont plus industrieux que les Négres de Benin & ne leur cedent en rien pour la propreté. Leurs pagnes sont d'une étoffe plus fine & de la longueur de deux aunes. Ils se les passent sous les bras, autour du dos & de la poitrine, en les laissant pendre de toute leur longueur. Les uns sont de coton, d'autres de lin ou d'écorce, qu'ils filent aussi délicatement que la soie; & dans le tissu, ils font passer sur les bords quantité de fils, qui ont l'apparence d'une frange. Ces pagnes se vendent fort bien sur la Côte d'Or.

Habits du Pays.

La pluralité des femmes est en usage ici comme dans toutes les autres parties de la Guinée; mais, à la mort du mari, toutes les veuves appartiennent au Roi, qui dispose d'elles suivant son interêt ou son goût. La Religion du Pays ne differe de celle de Benin qu'à l'égard des sacrifices d'hommes ou d'enfans, dont on ne parle ici qu'avec horreur. Les Habitans d'Overry croient qu'il n'appartient qu'au Diable de répandre le sang humain. Ils n'ont pas non-plus beaucoup d'inclination pour le culte des Idoles, ni l'habitude des empoisonnemens, comme en Guinée. Il semble même qu'ils ayent conservé quelque teinture du Christianisme. On voit dans leur Capitale une espece d'Eglise, avec un Crucifix sur l'autel, entre deux chandeliers, & quelques figures de la Vierge & des Apôtres. Ils se rendent de toutes parts dans ce lieu, pour prononcer devant le Crucifix quelques paroles en forme de priéres, avec des chapelets à la main, tels que ceux des Portugais. On prétend, dit le même Auteur (62), que la plûpart de ces Négres sçavent lire & écrire, & qu'ils reçoivent des plumes, de l'encre, du papier & des

Religion des Habitans.

Le Christianisme y est établi.

(62) Description de la Guinée par Barbot, p. 376. & suiv. C'est dans les récits de cette nature qu'on s'apperçoit que l'Auteur étoit Protestant.

livres,

livres, des Portugais de l'Isle S. Thomas & de celle du Prince; d'où Barbot conclut que leur conversion seroit moins difficile que celle des autres Négres. *Merolla*, dans la Relation de son Voyage à Congo, raconte à cette occasion une avanture fort remarquable. Vers l'année 1683, deux Missionnaires Capucins, dont l'un se nommoit *Angelo-Maria d'Ajaccio*, & l'autre *Bonaventure de Firenza*, étant arrivés de S. Thomas dans le Royaume d'Overry, furent reçus du Roi avec beaucoup de civilités & de caresses. Il avoit été mieux élevé que la plûpart des Princes Négres. Quelques Portugais, qui s'étoient trouvés à la Cour d'Overry dans son enfance, lui avoient appris leur Langue & communiqué du penchant pour le Christianisme. Dès la premiere audience le Pere Angelo lui tint ce langage : « Si Votre Majesté desire que je » fasse un long séjour dans ses Etats, il faut qu'elle oblige ses Sujets d'embrasser le saint état du mariage, suivant les loix de ma Religion, & qu'Elle » ordonne à tous les jeunes-gens de son Royaume de couvrir leur nudité » avant l'âge nubile. Le Roi répondit, qu'à l'égard de ses Sujets il accorderoit volontiers ces deux demandes; mais que pour ce qui le regardoit lui-même, il ne se soumettroit jamais à la loi du mariage, à moins qu'on ne lui donnât une femme blanche, à l'exemple de quelques-uns de ses Prédécesseurs. La difficulté consistoit à trouver une Portugaise qui voulût épouser le Roi; car les femmes de cette Nation méprisent beaucoup les Négres. Le Pere Angelo se hâta de retourner à S. Thomas, pour chercher le moyen de satisfaire ce Monarque. Là, son zéle lui ayant fait découvrir une jeune fille, pauvre & vertueuse, qui vivoit sous la conduite de son oncle, il choisit un jour de Dimanche, après la Messe, pour se tourner vers le Peuple qui étoit assemblé dans l'Eglise; & s'adressant à l'oncle, il le conjura publiquement, au nom de Dieu, de consentir au mariage de sa niéce avec le Roi d'Overry, dans l'esperance d'avancer la conversion du Royaume entier. L'oncle se laissa vaincre par un si pieux motif, & le zelé Missionnaire eut la satisfaction de conduire au Roi la jeune fille, accompagnée de quelques personnes de sa Nation. Elle fut reçûe avec beaucoup d'affection & de magnificence. Le Roi ne tarda point à l'épouser avec les cérémonies de l'Eglise; & cet heureux mariage fut suivi de la conversion de tous ses Sujets (63).

ROYAUME D'OVERRY. Avanture qui l'a fait recevoir du Roi & des Habitans.

Le Roi veut épouser une femme Portugaise.

Comment on le satisfait.

Le Roi d'Overry, quoique tributaire du Roi de Benin (64), jouit d'une autorité fort absolue dans ses Etats. Celui qui régnoit en 1644 étoit un Mulâtre, né d'une femme Portugaise mariée au Roi de Mingo, & se nommoit Dom Antonio Mingo. Il étoit toujours vêtu à la Portugaise, un chapeau sur la tête & l'épée au côté (65).

De qui ce Prince étoit né.

(63) Voyez la Collection de Churchill, Vol. I. p. 676. & Vol. V. p. 377.

(64) Barbot, *ubi sup.* p. 377.

(65) Le même, p. 378.



SUITE DE LA MEME CÔTE.

§. IV.

Côte, depuis Rio Forcado jusqu'à la Riviere du Nouveau-Kalabar, nommée aussi Rio Real.

Situation de la Côte d'Overry.

DEPUIS l'embouchure de Rio Forcado jusqu'au Cap-Formosa, la Côte d'Overry s'étend l'espace d'environ quarante-six lieues, Sud-Est-quart de Sud. Elle est plate, couverte de bois, & si basse, qu'à peine l'apperçoit-on avant que d'être arrivé sur vingt brasses de fond en s'avançant de la mer au rivage.

Riviere de Ramos ou Lamos. Riviere de Dodo.

Elle est divisée par plusieurs rivieres, qui la traversent pour venir se décharger dans l'Océan. Les plus considerables sont celles de *Ramos* ou *Lamos*, & celle de Dodo. Mais elles sont peu fréquentées par les Européens, & Rio Forcado semble attirer tout le Commerce. Il y auroit peu d'avantage à s'arrêter dans un Pays, d'où les Hollandois mêmes & les Portugais ne tirent qu'un petit nombre d'Esclaves, par la Riviere de Sangama, au Cap-Formosa, & par celles qui se trouvent situées entre ce Cap & Rio Real ou le Nouveau-Kalabar.

Situation du Cap Formose. Riviere & Village de Sangama.

La situation du Cap-Formose est au quatriéme degré quatre minutes de latitude du Nord. Ce Cap, comme tout le reste des Côtes voisines, est plat & couvert de bois. Il a tiré son nom de la beauté de sa perspective, du côté de la mer. Au Nord-Nord-Ouest il est baigné par une petite Riviere, qui a sur sa rive Nord le Village de Sangama, & dans l'interieur de son embouchure, un banc de sable que la basse-marée laisse à découvert. C'est à ce Cap que la plûpart des gens de mer font commencer le Golfe de Guinée, quoique d'autres le prennent depuis *Rio das Lagos*, près d'Ardra. Les Géographes modernes lui ont donné le nom de Golfe Ethiopique, & le terminent au Cap Lope-Consalvo, parce que la terre forme un demi-cercle dans cet intervalle. On apperçoit le Cap-Formose de la mer, lorsqu'arrivant de l'Ouest on commence à se trouver sur vingt-quatre brasses de fond. La Côte s'étend du Sud-Est au Nord-Ouest.

Avis nautique.

Du Cap-Formose jusqu'à Rio Real ou la Riviere du Nouveau-Kalabar, la direction de la Côte est à l'Est pendant l'espace d'environ trente-cinq lieues; mais elle est coupée par sept rivieres. Dans toute cette étendue le mouillage est fort bon pour toutes sortes de Vaisseaux, sur cinq, six & sept brasses; le fond sabloneux, & la terre continuellement basse & unie. Cependant le plus sûr ici, comme dans tout le Golfe, est de jetter l'ancre sur dix brasses, à cause des sables mouvans qui se trouvent près du rivage.

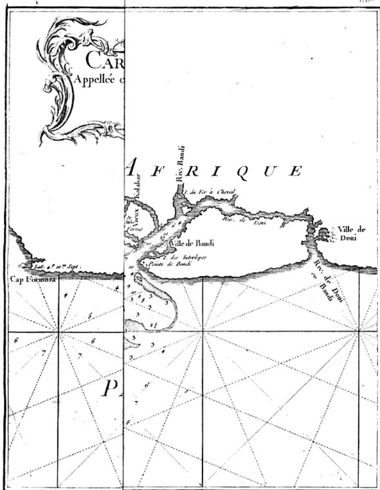
Sept Rivieres. Rio Non. Rio Oddi.

La premiere des sept Rivieres qui divisent cette Côte, est *Rio Non*, à quatre lieues du Cap-Formose. La seconde, plus loin à l'Est, porte les differens noms de *Rio Oddi*, *Fon-Soadi* (66), *Melsonsa* (67) & Santo Benito (68). En arrivant sur sept brasses de fond, du côté du Sud, elle se fait reconnoître à deux grands Caps, qui font les deux pointes de son embouchure. La terre

(66) *Fonsaoddy*, dans la Carte de la Riviere de Kalabar.

(67) *Masonca*, dans la Carte.

(68) Dans la Carte, Rio-Non est *Santa-Benito*.


CAR
Appellée
AFRIQUE
Riv. Bandi
Kalabar
Vieux
Ferme
I. du Fer à Cheval
Riv. de Doni
Ville de Doni
Ville de Bandi
I. des Interlopes
Pointe de Bandi
Lat. 4d. 10m. Sept.
Cap Formosa
Riv. de Doni ou Bandi
P

est basse & plate derriere ces deux Caps. On apperçoit aussi deux touffes de grands arbres, assez voisines l'une de l'autre, des deux côtés de la riviere. La Côte ne cesse pas d'être basse & unie. SUITE DE LA CÔTE.

La troisiéme Riviere se nomme Filana (69) ou Juan Diaz. La quatriéme est celle de S. Nicolas ou de Lempta (70). Filana ou Juan-Diaz. Lempta.

La cinquiéme porte les deux noms de Santa Barbara & de Rio Meas. A son embouchure, & sur la Côte, à l'Est, la mer est fort grosse & les vagues entremêlées d'écume. Rio Meas.

La sixiéme est S. Barthelemi, ou Rio de tres Hermannos. Cette Riviere est remarquable par un Cap ou un Mont escarpé qui en est à deux lieues, & par les flots d'écume que l'agitation des vagues produit sans cesse à l'Est. On ne trouve pas plus de quatre brasses d'eau à une lieue & demie du rivage, sur un fond très-inégal. La terre, qui est fort basse, s'étend vers le Sud-Sud-Est. Enfin la septiéme Riviere est celle de Sombreiro (71), d'où les petits Bâtimens peuvent se rendre dans celle du Nouveau-Kalabar, par d'autres rivieres interieures. S. Bartolomeo. Sombreiro.

Il n'y en a point une des sept, qui ne se découvre aisément de la mer, & où les Vaisseaux ne puissent mouiller pour tenter la fortune. Mais celle de Sombreiro est la plus avantageuse; & de son embouchure jusqu'à la pointe de Foko, qui forme le Cap-Ouest de la Riviere du Nouveau-Kalabar, on ne compte que trois lieues à l'Est, comme il y en a quatre de la pointe de Foko à celle de Bandi (72).

La Riviere que les Portugais nomment *Rio Real*, les Anglois (73) *Kalabar*, & les Hollandois *Kalbari*, est nommée par d'autres, *Riviere de Kalberine*; mais ces trois derniers noms lui viennent également de sa Ville, qui s'appelle le Nouveau-Kalabar, & du Pays qu'elle arrose. Elle descend de fort loin au Nord-Ouest; mais, outre les difficultés de son embouchure, il y a tant d'inégalités dans le fond de son canal (74), qu'elle n'est navigable que pour les Chaloupes & les Yachts. La Rade qui est devant cette Riviere a depuis cinq jusqu'à huit brasses d'eau, en deça de la Barre; mais le fond en est dur & sabloneux. Le véritable passage est à la pointe de Bandi, Nord & Sud, sur quatre & trois brasses & demie dans la basse marée. En arrivant près des vagues écumeuses, on doit porter à l'Ouest, presque jusqu'à la pointe de Foko; ensuite au Nord, jusqu'à la Rade de la Ville de Foko, entre le Continent & la petite Isle qui lui fait face à deux milles de distance. Cette Isle est assez haute, & sert de marque en mer pour reconnoître la Riviere. Peu de Vaisseaux remontent jusqu'à la Ville du Nouveau-Kalabar, parce qu'il y a plus de sûreté à mouiller dans la rade de Foko, où l'on est d'ailleurs moins incommodé des mosquites. Description de la Riviere de Kalabar ou Kalberine. Sa Rade. Passages de la Barre.

Un petit Bâtiment peut risquer le passage à la pointe de Foko, avec le secours de la marée, pourvû qu'il cotoye d'assez près le rivage pour entendre les discours des Négres. Mais, dans les marées basses, le plus profond canal

(69) Dans la Carte, c'est Tilana ou S. Juan.

(70) Juan-Diaz, dans la Carte.

(71) La Carte lui donne aussi le nom de Sangamar.

(72) Description de la Guinée par Barbot, p. 379.

(73) Dans la Carte Angloise on lit Kalbar.

(74) Barbot, *ubi sup.* p. 380.

Suite de la Côte. Ville de Foko ou Wyndorp.

& le seul où la prudence permette de s'engager, est à la pointe de Bandi.

La Ville de Foko est située sur la rive Ouest de Rio Real, à quelques lieues de son embouchure, ou, pour parler plus juste, à l'entrée de la Riviere; c'est-à-dire, dans l'endroit où elle commence à se resserrer entre ses bords. L'abondance des palmiers qu'on découvre aux environs, lui a fait donner par les Hollandois le nom de *Wyndorp* ou Ville du vin; & Foko même signifie *vin* dans le langage du Pays. Cette Ville est environnée de deux petites rivieres, l'une à l'Ouest & l'autre à l'Est, qui se déchargent toutes deux dans la grande. Le mouillage est excellent à l'embouchure de celle d'Ouest, & les Chaloupes peuvent y remonter l'espace de trois lieues. Comme ses deux rives sont bordées de plusieurs Villages dont les Habitans ont toujours paru civilisés, on peut y faire le commerce de l'ivoire, des Esclaves & des provisions. La Ville de Foko fournit de l'eau & du bois. L'eau se prend dans un étang voisin, & se conserve parfaitement sur mer. Elle est beaucoup plus estimée que celle du Nouveau-Kalabar. On trouve aussi, dans le Canton de Foko, des ignames & des bananes à bon marché; mais depuis le mois d'Août jusqu'au mois de Mars, elles y deviennent si rares & si cheres, que les Vaisseaux sont quelquefois obligés de descendre, aux mois de Mai & de Juin, vers la Côte d'Ambozes & de Rio Camarones, pour acheter des plantains, qui sont une sorte de bananes séches ou vertes, dont les Négres font beaucoup de cas, & de revenir au Nouveau-Kalabar pour la traite des Esclaves, après avoir ainsi perdu cinq ou six semaines. Le moyen d'éviter un délai, si pernicieux dans cette saison, est de relâcher au Cap Tres-Puntas ou dans la rade d'Anamabo sur la Côte d'Or, pour y acheter du bled-d'Inde. Quoique les Esclaves de Kalabar se trouvent mieux des ignames que de toute autre nourriture, ils préférent du moins le bled-d'Inde à tous les alimens de l'Europe, excepté peut-être aux grosses féves, que la plûpart aiment beaucoup lorsqu'elles sont cuites avec de la chair de porc ou de l'huile de palmier (75).

Inconvénient dangereux pour le Commerce.

Saison propre au Commerce de Kalabar.

Les ignames ne sortant de terre qu'aux mois de Juillet & d'Août, quantité d'Européens sont persuadés que la meilleure saison pour faire voile à la Riviere de Kalabar est le mois de Mai & de Juin; d'autant plus que l'air, qui est alors rafraîchi par les pluies, rend le Commerce interieur plus facile aux Habitans, sur-tout pendant les mois d'Août & de Septembre; car dans le cours de Juin & de Juillet le tonnerre & les éclairs sont terribles. Mais il est certain que la plus fâcheuse de toutes les saisons est celle d'Octobre, Novembre & Décembre, parce que la chaleur est alors excessive, & le brouillard si épais, que deux hommes ne se reconnoissent pas du bout d'un Vaisseau à l'autre.

Les Ignames de la Pointe de Bandi ne sont pas comparables à celles de Foko ou du Nouveau-Kalabar, parce que le terrain est beaucoup meilleur dans ces deux cantons.

Situation de la Ville de Kalabar.

La Ville du Nouveau-Kalabar est située dans une Isle que forme Rio Real, au Nord d'un petit ruisseau qui s'y décharge. C'est le centre du Commerce Hollandois dans cette contrée. Elle contient trois cens neuf maisons, bien palissadées à la maniere des Négres. L'Isle est assez grande, & couverte de

(75) Description de la Guinée par Barbot, p. 379.

bois ; mais si proche du Continent, qu'on la distingue à peine des bords de la riviere. Au Nord de la Ville est un grand marais, qui est inondé souvent par la marée ; & l'eau se répand même entre les maisons, qui sont bâties & dispersées sans ordre. Cependant celle du Roi est sur un terrain plus élevé. Comme tous les environs sont stériles, la plûpart des Habitans tirent leur subsistance d'un Pays au Nord, qui est habité par les *Hakkous*, Nation guerriere & livrée au pillage, qui n'en a pas moins deux Marchés chaque semaine, où les Négres de Kalabar vont se fournir réguliérement d'Esclaves & de provisions, sur-tout de vin & d'huile de palmier, qu'ils y trouvent toujours en abondance (76).

Suite de la Côte.

Nation des Hakkous & leurs Marchés.

Robert, qui régnoit alors à Kalabar, étoit un Prince doux & civil, âgé de trente-cinq ou quarante ans. L'usage est établi, entre ses Sujets, de se traiter le soir, alternativement, dans les maisons l'un de l'autre. Le fond de ces festins est une certaine quantité de vin de palmier. Chaque convive de l'un & de l'autre sexe apporte sa sellette & s'assied au pied du tonneau. Les tasses sont des cornes de bœuf, assez bien préparées, de la mesure d'une quarte ou plus. Chacun boit, chante & se réjouit aussi long-tems qu'il reste quelque chose dans le tonneau. Les alimens sont des ignames, bouillies avec du poisson & de l'huile de palmier.

Festins mutuels des Négres de Kalabar.

Toutes les rues & les maisons présentent un grand nombre d'Idoles, que les Habitans appellent *Jou-jou*, & qu'ils honorent comme leurs Dieux tutelaires. La plûpart de ces Divinités sont des têtes d'animaux, sechées au soleil, ou de petites figures de terre, peintes d'un fort beau vernis. Le Roi même ne s'éloigne jamais de sa maison, soit pour la chasse ou la promenade, soit pour se rendre à bord de quelque Vaisseau de l'Europe, sans avoir rendu ses adorations à ses Idoles au bruit du tambour & des autres Instrumens. Tous les Négres de sa suite ont la tête nue. Il se baisse devant ces informes poupées, les supplie de lui accorder un heureux voyage, & leur fait sacrifier une poule. Ce sacrifice consiste à lier la poule par une jambe au bout d'un long bâton, & à lui passer dans l'autre un anneau de cuivre, pour la laisser pendre dans cette situation jusqu'à ce qu'elle soit morte de faim. On fait la même cérémonie au départ & au retour des Canots, lorsqu'ils remontent la riviere pour le commerce des Esclaves.

Leurs Idoles.

La Nation des Négres du Kalabar est généralement cruelle, portée au larcin, & capable de violer ses plus saints engagemens. Barbot ne remarqua point d'autres curiosités dans le Pays que de fort grosses dents d'éléphans, mais si cheres qu'elles n'auroient été d'aucun profit en Europe ; diverses sortes de coquillages, & quelques armes de la Nation des Hakkous.

Caractère des Négres de Kalabar.

On voit un prodigieux nombre de singes aux environs de Kalabar ; mais difformes & sans agrément. On y voit aussi des perroquets blancs.

Singes & perroquets blancs.

Dix lieues plus loin dans les terres, à l'Ouest du Nouveau-Kalabar (77), on rencontre une autre Ville qui se nomme *Belli*, grande & gouvernée par un Capitaine, mais sans autre Commerce que celui d'un petit nombre d'Esclaves.

Ville de Belli.

Environ seize lieues au-dessus de Kalabar, Rio Real reçoit une autre Ri-

(76) Le même, *ibid.* p. 380.

(77) Le même, p. 481. mais dans la page suivante il place Belli à l'Ouest du Vieux-Kalabar. L'erreur est d'un côté ou de l'autre.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'AU VIEUX KALABAR.

viere qui vient de l'interieur des terres, du côté de l'Est Nord-Est, & dont les rives sont bordées de plusieurs Villages.

Territoires de Krikke & de Bani.

Le territoire de *Krikke* est situé à quelques lieues de Rio Real (78), au Nord-Nord-Ouest, & borde au Sud celui de *Moko*, qui touche à la mer; comme celui de *Bani (79)*, autre Canton, qui dans l'espace de quatre ou cinq lieues renferme neuf ou dix Villages, tous gouvernés par des Capitaines indépendans, auxquels les Européens donnent indifféremment le titre de Rois. Le principal est celui de Kalebo, Ville ou grand Village du même Canton.

Monnoie de Moko.

L'Auteur fait observer que la monnoie de Moko est de fer, & que sa forme est proprement celle d'une Raye. Elle est plate & de la grandeur de la main, avec une queue du même métal & de la même longueur.

Pointe & Ville de Bandi.

La Pointe de Bandi, ou le Cap oriental de l'embouchure de Rio Réal, est fort remarquable du côté de la mer, par une touffe de grands arbres, qui s'élevent audessus des bois dont toute la Côte est couverte. Les Portugais ont donné à cette touffe le nom de *Lanterne*, qu'elle mérite assez justement, parce qu'elle sert comme de guide pour entrer dans la riviere. Le véritable canal est près de cette Pointe, Nord & Sud, sur quatre ou trois brasses & demie. Aussi-tôt que les Négres voient paroître un Vaisseau à l'embouchure, ils ne manquent point d'envoyer à bord plusieurs Pilotes, qui sçavent quelques mots d'Anglois, de Hollandois ou de Portugais, & qui offrent leurs services pour la conduite du Bâtiment. L'entrée de cette riviere n'est pas si difficile que celle de Rio Real. Lorsqu'on la découvre à la gauche du Vaisseau, il faut porter droit au Nord-Est, avec la marée, dont le cours est ici fort rapide, & l'on va mouiller heureusement devant la Ville de Bandi, ou du *Grand-Bandi*.

Entrée de la Riviere.

La distance, de cette Ville à la Pointe, est d'environ deux lieues, à l'Est. On trouve toujours dans sa rade entre douze & quatorze brasses d'eau. La Ville est composée de trois cens maisons. Elle est située, comme celle de Kalabar, dans une Isle qui touche presqu'à la terre, mais un peu plus grande que l'autre. Les édifices & les manieres des Habitans sont les mêmes dans ces deux Villes. Elles sont fort bien peuplées. L'occupation commune est la pêche & le Commerce. Les Canots du Pays ont jusqu'à soixante pieds de long sur sept de large, & sont conduits par dix-huit ou vingt rameurs, qui transportent les marchandises de l'Europe & leur poisson dans les Pays interieurs, & qui apportent en échange un grand nombre d'Esclaves des deux sexes, avec d'assez bel ivoire, pour la cargaison des Vaisseaux. Quelques-uns de ces Négres sont employés, par les Européens, en qualité de Facteurs, & vendent ou achetent pour le compte d'autrui, avec des appointemens proportionnés à leurs entreprises. Les Esclaves qu'ils se procurent dans les terres viennent de plusieurs régions éloignées, où les Marchands Hollandois ne sont pas tentés de pénetrer. Après les Vaisseaux de Hollande, qui font ici la plus grande partie du Commerce, les Anglois tiennent le premier rang; & les Portugais

Facteurs Négres employés par les Européens.

(78) Delisle, dans sa Carte de Barbarie, de Nigritie & de Guinée, place Krikke à l'Est de la Riviere de Kalabar, & Moko & Bani à l'opposite du côté Ouest.

(79) C'est ici probablement Boni ou Doni, dont on va bien-tôt parler, & que les Pilotes Anglois nomment Bani; comme Kalebo paroît être Kaledo, à l'embouchure du Vieux-Kalabar.

du Bresil & de S. Thomas viennent glaner ce qui échape à ces deux Nations. Mais ils tirent ensemble un grand nombre d'Esclaves pour l'Amérique, avec une quantité considerable de dents d'éléphans & de provisions (80).

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'AU VIEUX KALABAR.

Riviere de Laitomba, sur laquelle Doni est situé.

Vingt-cinq milles à l'Est de Bandi on trouve la Riviere de *Laitomba* ou de San Domingo, qui s'appelle aussi *Boni*, *Doni* & *Audoni*. C'est dans cette Riviere, à quatre milles de son embouchure, que la Ville de Doni ou Boni (81) est située au fond d'une Anse, du côté de l'Est. Barbot la représente fort grande & fort peuplée. Elle entretient un commerce d'ivoire & d'Esclaves avec les Européens, par la Riviere de Bandi, qui communique à celle de Laitomba. En 1699, lorsque Jacques Barbot se rendit à Boni, tout le Canton, qui est bas & marécageux, étoit inondé par le débordement de plusieurs petites rivieres, qui le coupent en quantité d'endroits. Il produit un grand nombre de bestiaux noirs, tels que des vaches, des porcs & des chévres; mais petits, sur-tout les vaches; avec une abondance extraordinaire de vin de palmier, qui est la boisson ordinaire du Pays. Barbot, qui étoit logé dans la maison du Roi, vit près de son logement un autre édifice, où ce Prince faisoit garder religieusement ses Idoles, ou ses *Joujous*, dans une grande armoire, qui étoit remplie de cranes humains & d'une infinité d'os, revêtus de terre peinte comme au Nouveau-Kalabar. Le regne de la superstition est si tyrannique à Doni, qu'on ne peut toucher à ces misérables divinités sans mettre sa vie en danger. Les Habitans adorent aussi une espéce de gros lézard, qui se nomme *Guana* aux Isles de l'Amérique; & ceux qui auroient l'impiété d'en tuer un, n'éviteroient pas la mort.

Temple des Idoles du Roi.

La plûpart de ces Négres sont circoncis. Ils rendent de grands honneurs à leurs Prêtres. S'ils tuent quelqu'animal pour leur propre nourriture, ils réservent les entrailles pour leurs Idoles.

Ce Prince avoit quelque teinture du Christianisme.

Le Roi de Doni étoit un Prince doux & de fort bon naturel. Il parloit facilement la langue Portugaise, & paroissoit avoir reçu quelques idées de christianisme (82) des Prêtres Catholiques de S. Thomas & du Bresil. Dans la premiere visite qu'il rendit aux Anglois sur leur Vaisseau, ils lui firent présent d'un chapeau & d'un fusil. Sa joie & sa reconnoissance éclaterent dans ses yeux. Il les invita civilement à porter leur Commerce dans sa Ville.

Riviere du vieux Kalabar, ou Rio Conde.

Depuis Rio San Domingo, ou Doni, jusqu'à la Riviere du Vieux-Kalabar ou de Kalbarine, la Côte, qui est unie & couverte de bois, s'étend à l'Est. Les Anglois donnent le nom de *Vieux-Kalabar*, & les Hollandois celui de *Oude-Kalborgh* à la Riviere que les Portugais ont nommée *Rio Conde*. Son véritable canal, du côté de l'Est, a trois brasses & demie d'eau; & son meilleur ancrage est à l'entrée d'une autre riviere qui s'y rend du Nord-Ouest, au-dessus d'un lieu nommé *Sandy-Point* ou la Pointe de sable. Au-dessous du même lieu, à l'embouchure même de la grande Riviere, on apperçoit deux Villages, peu éloignés l'un de l'autre, dont l'un se nomme *Fish-Town*, & l'autre *Salt-Town*, c'est-à-dire, Ville au sel & Ville au poisson, parce que tous les Habitans font leur occupation de ces deux objets.

Près du Vieux-Kalabar & presqu'à son embouchure, on trouve à l'Est une

(80) Description de la Guinée par Barbot, p. 380.

(81) Le même, *ibid.* p. 381 & 461. Voyez la Carte de la Riviere de Kalabar.

(82) Barbot, *ubi sup.* p. 462.

Suite de la Côte jusqu'au Vieux Kalabar. Isle à son embouchure.

autre petite Riviere, qui, après avoir coulé au Nord, tourne à l'Est vers *Rio del Rey*, & forme une Isle entre deux. Les Vaisseaux peuvent y entrer sans péril. Mais l'embouchure même du Vieux-Kalabar est divisée au milieu par une petite Isle basse, de figure ovale, qui se nomme l'Isle des Perroquets (83), & qui forme deux canaux. Le meilleur est à l'Est, du côté de la Riviere de *Bennet*. L'autre passe entre la petite Isle & Salt-Town; mais il est croisé par une Barre, qui s'étend depuis Salt-Town jusqu'assez près de la pointe Ouest de l'Isle, & qui ne laisse qu'un étroit passage au long de cette Isle, où la profondeur de l'eau est de six ou sept brasses.

Ses bords sont remplis de Villages.

Toutes ces marques font reconnoître aisément la Riviere du Vieux-Kalabar. Elle est navigable pour les plus grands Vaisseaux. Le Pays qui la borde est rempli de Villages & produit toutes sortes de provisions, telles que du bled-d'Inde, des ignames, des bananes, &c. Les Habitans sont civilisés, & passionnés pour le Commerce. Mais les biens qu'on leur demande n'étant pas ceux dont ils sont le mieux pourvûs, quelques Vaisseaux ont été forcés d'attendre huit ou dix mois pour leur cargaison, & d'amarrer contre les arbres de la rive pour épargner leurs cables. D'ailleurs l'air y est très-dangereux pour les Etrangers. Barbot, dans son premier voyage, sur le *Soleil d'Afrique*, rencontra, au passage de la Ligne, une Corvette Angloise qui faisoit voile à Nevis, après avoir passé dix mois au Vieux-Kalabar, & qui n'avoit conservé de tout son Equipage que cinq hommes capables de travail. De trois cens Esclaves qui composoient sa cargaison, le tiers étoit déja mort, quoiqu'il n'y eût pas plus de trois semaines qu'elle étoit sortie de la Riviere.

Malignité de l'air.

Difficultés pour sortir de la Riviere.

Le tempéramment des Hollandois s'accommode moins de ce séjour que celui de toutes les autres Nations. Aussi n'y tournent-ils pas souvent leur Commerce; d'autant moins que sa situation est telle dans le Golfe, que le cours de la marée étant fort impétueux vers Rio Camarones, ce n'est pas sans beaucoup de peine que les Vaisseaux employent trois semaines ou un mois à faire le tour d'une partie du Golfe, pour aller prendre des rafraîchissemens au Cap Lope-Consalvo, ou dans les Isles du Prince & de S. Thomas (84).

CHAPITRE III.

Suite de la Côte,

Depuis le Vieux-Kalabar jusqu'au Cap Lope-Consalvo.

On ne compte pas plus de dix lieues depuis la pointe Est du Vieux-Kalabar jusqu'au Cap Ouest de Rio del Rey.

Situation de Rio del Rey.

Rio, ou la Riviere *del Rey*, se fait reconnoître aisément de ceux qui viennent de l'Ouest, par l'extrême hauteur des terres d'Ambozes, qui sont entre son embouchure & celle de *Rio Camarones*. Elles se présentent au Sud-Est en entrant dans cette Riviere. L'entrée de Rio del Rey a l'apparence

(83) Les Pilotes Anglois placent cette Isle assez loin au-delà de l'embouchure.

(84) Description de la Guinée par Barbot, p. 381. & suiv.

d'une

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO GABON.

d'une grande & profonde baye, qui n'a pas moins de sept ou huit lieues de largeur. Le canal est exactement au milieu, sans sables & sans basses, excepté vers la rive Est, qui est beaucoup moins libre. Sa profondeur est de trois & quatre brasses, sur un fond de vase. On apperçoit à quelque distance, vers la mer, deux rangées de pieux fichés dans l'eau, que les Européens appellent *la Pécherie*, parce qu'il est vraisemblable que les Négres y attachent leurs filets. On trouve près de ce lieu jusqu'à huit brasses.

La Pêcherie.

Le Pays, au long des deux bords de la Riviere, est bas & marécageux. Elle vient de fort loin du côté du Nord, & sa largeur est long-tems considerable, parce qu'en avançant vers la mer elle reçoit plusieurs autres rivieres. Ses bords sont bien peuplés & couverts de Villages. Le lieu du Commerce est un Village situé à la pointe Ouest de son embouchure, sur une petite Riviere qui s'y décharge & qui est navigable pour les Chaloupes. C'est entre les mains des Hollandois qu'est ici le principal Commerce. Ils y envoyent des Yachts de Mina, avec des assortimens de marchandises convenables au Pays, telles que des barres de fer, du corail, des chaudrons de cuivre, la plûpart rebutés dans les autres parties de la Côte; des colliers de diverses couleurs, des brasselets & des anneaux de cuivre qui viennent de Loango dans le Royaume d'Angola, & des presses pour les oranges & les limons. En échange, ils tirent annuellement du Pays quatre ou cinq cens Esclaves, mille ou douze cens tonneaux de bel ivoire; sans compter des pierres d'aygris, ou de corail bleu, des javelines, & une sorte de couteaux que les Négres fabriquent ici parfaitement & qui se vendent fort bien sur la Côte d'Or. L'aygris bleu ne se trouve que sur les bords de Rio del Rey & de Rio Camarones. Le plus fâcheux inconvénient du Pays est de n'avoir pas d'autre eau fraîche que celle de pluie, qu'on reçoit du sommet des maisons. L'air y est continuellement épaissi par des brouillards.

Marchandises que les Hollandois envoyent ici.

Le Pays est sans eau fraîche.

Le territoire d'Ambozes, qui est situé entre Rio del Rey & Rio Camarones, se fait remarquer par la hauteur de ses montagnes. Elles ont fait nommer par les Portugais *Tierra alta de Ambozi*; & l'on assure en effet qu'il s'en trouve d'aussi hautes que le Pic de Tenerife. Depuis Rio del Rey, la Côte s'étend au Sud-Est. Cinq lieues plus loin on rencontre *Rio Piqueno*, ou la petite Riviere de Camarones. De-là jusqu'au Cap-Camarones, qui fait la pointe Nord de la grande Riviere, la Côte est plus basse & plus couverte de bois qu'entre le Petit-Camarones & Rio del Rey (85).

Ambozes.

Rio Piqueno.

Ce canton est coupé par un grand nombre de bras qui sortent des deux Rivieres de Camarones, & qui le divisent en plusieurs grandes Isles, dont la plus éloignée, du côté de la grande Riviere, a reçu le nom de *Negrey*. On y trouve une baye, qui se nomme *White-Bay* ou la Baye blanche, près de laquelle est à l'Ouest un Cap, que les Anglois nomment *High-Point* (86), à l'opposite de Rio de Beroa, qui est au Sud-Est de Camarones. On voit dans ce lieu un Village de pêcheurs, éloigné de quelques lieues de la pointe de Snalleba (87), qui est au Sud-Ouest.

Baie blanche.

High-Point.

Le Pays d'Ambozes contient plusieurs Villages à l'Ouest du Cap-Camarones. Barbot nomme ceux de *Serges*, *Bodi* & *Bodiva*, où le Commerce, qui consiste en quelques Esclaves, est entre les mains des Hollandois. La terre y

Villages du Pays d'Ambozes.

(85) Barbot, *ubi sup.* p. 384. & suiv.

(86) Les Pilotes l'appellent *Steap-Point*.

(87) Ce détail est le même dans les Pilotes Anglois.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO GABON.

produit toutes les especes de plantes & de fruits qui sont connus dans la Guinée, à l'exception des palmiers. Au défaut du vin qu'on en tire, les Habitans composent une liqueur du jus de certaines racines, qu'ils appellent *Gajanlas*, & qu'ils font bouillir dans de l'eau. Le goût n'en est pas désagréable, & l'on vante sa vertu pour la colique. Ils ont des bestiaux & de la volaille en abondance. Le même Auteur observe que pour exprimer les premiers nombres 1, 2, 3, 4, 5, ils se servent, dans leur Langue, de *Mo*, *Ba*, *Melella*, *Meley* & *Matan* (88).

Noms de leurs chiffres.

Isles que forment les Rivieres Camarones.

La petite Riviere de Camarones est proprement un bras de la grande. Elle se subdivise en trois parties, qui traversent le Pays d'Ambozes pour se jetter dans la Mer d'Ethiopie. Le principal de ces bras, qui est la troisiéme Riviere au Sud-Est de Rio del Rey, est nommé par les Anglois, le vieux Camarones. Le troisiéme bras se subdivise encore en deux autres, qui vont se rendre, l'un au Sud-Est, l'autre au Sud-Sud-Est, dans la grande Riviere de Camarones, & qui forment ainsi, avec l'Océan, trois Isles dans le territoire d'Ambozes. C'est dans ces Isles que sont les plus hautes montagnes. Elles s'étendent jusqu'à la pointe, ou au Cap-Nord, du Grand-Camarones.

Isles d'Ambozes.

A l'Ouest & au Sud-Ouest du Vieux-Camarones, on rencontre trois Isles rondes (89), éloignées du Continent d'environ trois lieues, qui, étant fort hautes & vis-à-vis les montagnes d'Ambozes, ne paroissent pas distinguées du Continent. Elles ont reçu des Portugais le nom d'*Ilhas* Ambozes (90). Le canal qui les sépare de la Côte a dix brasses de profondeur ; & les plus grands Vaisseaux peuvent y passer avec d'autant plus de sûreté, qu'au défaut du vent ils sont aidés par le cours de la marée. La plus septentrionale des trois Isles est à quatre lieues de la Pêcherie de Rio del Rey ; & la plus méridionale à cinq lieues au Nord du Cap-Camarones. Celle-ci est la plus grande, & celle du milieu la plus petite. Quoique dans l'éloignement ces Isles paroissent remplies de grands rochers, elles sont toutes trois fort peuplées, & si fertiles, sur-tout en vin de palmier, qu'elles fournissent à la subsistance de leurs Habitans. On est d'autant plus surpris d'y voir un si grand nombre de palmiers, qu'il ne s'en trouve point dans la partie du Continent qui leur est opposée. La mer y produit aussi beaucoup de poisson.

Leur fertilité.

Rade du Commerce.

La rade pour le Commerce est à l'Est de la plus méridionale des trois Isles. Les Habitans entendent fort bien la langue Portugaise ; mais ils passent pour les plus dangereux Négres de toute la Guinée. Les trois Isles forment une sorte de République, qui s'est rendue redoutable par ses incursions dans le Continent.

Rio del Rey, & Nation des Kalbongos.

Rio del Rey est habitée par les Kalbongos, Nation divisée en deux Etats, dont l'un occupe la partie superieure de la Riviere, vers le Pays de Gabon au Nord. L'autre est situé à l'embouchure : mais le lien d'une même origine n'empêche pas que les Peuples de ces deux Pays ne soient sans cesse en guerre. Barbot étend leur contrée à l'Ouest jusqu'au Cap-Formose. Ils sont grands & robustes, mais pauvres & capables de toutes sortes de perfidies dans le Commerce ; si cruels & si brutaux, que les peres, les maris, les freres,

(88) Barbot, *ubi sup.* p. 386.

(89) Les Pilotes Anglois n'en marquent que deux.

(90) Les François & les Anglois les appellent Amboizes.

Suite de la Côte jusqu'a Rio Gabon.

vendent leurs enfans, leurs femmes & leurs sœurs. Ils sont d'une malpropreté dégoutante, sur leurs personnes & dans leurs maisons. Au lieu d'habits, ils se peignent le corps d'une sorte de vernis rouge. Ils ont le front défiguré par de grandes cicatrices, les cheveux bizarrement arrangés, & les dents aiguisées en pointe, comme celles des *Quaquas*. Leur principale occupation est la pêche, dans un grand nombre de rivieres qui abondent en poisson. Lorsqu'ils sont accusés de quelque crime, leur méthode pour se justifier est de se faire au bras une incision dont ils succent le sang. Cet usage leur est commun avec les Peuples d'*Ambozes*, d'*Ambo* & de *Boteri*, qui leur portent une haine mortelle à cause de leur méchanceté (91).

Grande Riviere de Camarones.

Rio Camarones, que d'autres appellent *Jameor* ou *Yamur*, borde la Guinée au Sud & le Royaume de *Biafara* au Nord. Cette Riviere tombe dans l'Océan par une large embouchure, qui ne la rend pas plus favorable à la navigation. Elle ne reçoit que des Brigantins & des Chaloupes, & ne les reçoit pas sans difficulté.

Isle Boufflers ou Buffs.

Le Sud de l'embouchure est occupé par la petite Isle de *Boufflers*, que les Pilotes Anglois appellent *Buffs*, d'où part une chaîne de rocs qui s'étend au Sud-Ouest, & si escarpés, qu'un Vaisseau les peut cotoyer de fort près sur six brasses d'eau. Il en est de même des autres rochers qui se montrent des deux côtés du canal. Le passage est exactement au centre, & sa profondeur est de trois brasses. Pendant l'espace de plusieurs lieues, le flux & le reflux de la marée sont d'une extrême vitesse. Le mouillage le plus sûr est à l'entrée d'une petite Riviere qui vient de l'Est, nommée *Manoka* par les Négres, & *Tandegatt* (92) par les Hollandois. Plus haut, du même côté, Rio Camarones reçoit une autre petite Riviere, que les Hollandois appellent *Monambascha-gatt*, sur les bords de laquelle est une Ville du même nom, où les Européens font le Commerce. Les montagnes d'Ambozes se présentent au Nord, & forment une longue chaîne, qui s'étend fort loin dans les terres au Nord-Nord-Est.

Riviere de Manoka, ou Tandegatt.

Village de Bascha, Ville de Biafara.

Au-dessus de Monambascha-gatt (93) est un Village nommé *Bascha*, & plus loin au Nord-Est, sur la Riviere même de Camarones, une grande Ville qui se nomme Biafara (94), Capitale de toutes ces contrées. La Ville de Medra, Capitale des Royaumes de Medra & de Tebelder, est près du Nygris.

Moneba, beau Pays.

Les terres opposées à ces dernieres Places, au Nord de Rio Camarones, sont habitées par les Kalbongos, qui sont sans cesse en guerre, soit entr'eux, soit avec les Camarones leurs voisins. Ceux-ci sont situés plus haut sur la riviere dont ils portent le nom. Ils ont pour Chef un Prince de leur Nation, nommé Moneba (95), dont la résidence, ou le Palais, est un des plus beaux lieux de toute la Guinée. Les agrémens de la perspective, la pureté de l'air & la fertilité du terroir, qui produit en abondance du vin de pardon, des ignames, des bananes & toutes sortes de fruits, en font un délicieux séjour.

(91) Barbot, *ubi sup.* p. 385.
(92) Les Pilotes Anglois la nomment *Bora*, & la placent à quelques lieues de l'embouchure de Rio Camarones.
(93) Dans la Carte de Moll on lit *Monabas*.
(94) Biafara, dans les Pilotes, est placé à vingt lieues de l'embouchure de la Riviere, & dans la Carte de Delisle à huit degrés.
(95) Ce doit être ici *Monembas*, qu'on a nommée ci-dessus; ou *Moniba*, comme Delisle l'appelle.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO GABON.

La forme des maisons est ici quarrée. Les Habitans entretiennent quelque Commerce avec les Européens, qui en tirent des pierres d'aygris & des Esclaves, pour des barres de fer & de cuivre, des pots & des chaudrons, des colliers de diverses couleurs, des limes d'acier & des cornes de bœuf. L'aygris s'échange ordinairement pour des étoffes d'Harlem, telles qu'on les porte à Rio del Rey & dans d'autres endroits du Golfe.

Les Négres de Camarones sont grands & vigoureux. Ils ont la peau douce, mais généralement les jambes trop longues.

Isle de Branca & ses Habitans.

Depuis la pointe de Suallaba, au Sud de Rio Camarones, la Côte, qui est d'environ soixante-dix lieues jusqu'à Rio Gabon, est peu connue & peu fréquentée des Européens. Elle s'étend d'abord au Sud-Est pendant dix lieues, jusqu'à Rio de Boroa ou Borro, près duquel est l'Isle de *Branca* ou *Barracombo*, à deux lieues & demie du Continent. Cette Isle a celle de *Fernendo-Po* à l'Ouest, éloignée d'environ dix lieues. Elle produit diverses sortes de fruits & d'animaux, entre lesquels on voit quantité de Kurbalos, telles qu'on les a décrits à Rio Sestos. Les femmes portent ici le libertinage & l'effronterie si loin, qu'elles se prostituent ouvertement à la vûe des hommes.

Il y a quelques années qu'un Vaisseau Hollandois ayant jetté l'ancre sous l'Isle de Branca, vingt-huit Négres s'en approcherent dans un Canot (96). Un d'entr'eux avoit un tambour, & un bâton creux de la forme d'une flute. Un autre portoit dans la main droite une branche verte & une cloche; & dans la gauche un petit oiseau semblable au moineau, qu'il laissoit voler de tems en tems sur le tillac. Dans l'entretien qu'il eut avec lui, il sonnoit quelquefois sa cloche, pour témoigner son admiration. Quelques Hollandois, qui descendirent au rivage, observerent une petite cabane de trois pieds de haut, qui renfermoit un pot de terre couvert d'un filet, & près du pot la figure d'un enfant, assez grossiérement travaillée en bois, avec quelques os de poisson enfoncés autour des yeux. Les Négres n'ayant pas voulu souffrir qu'ils y portassent la main, ils jugerent que c'étoit quelqu'Idole du Pays. Cependant ils ne leur trouverent aucune notion de la Divinité ni aucune trace de culte, quoiqu'ils fussent tous circoncis.

Quatre Villages dans les Cartes Portugaises.

Depuis Rio de Boroa, on compte quinze lieues jusqu'à Rio de Campo. C'est dans cet espace que les Cartes Portugaises placent quatre Ports ou quatre Villages, qui ne se trouvent dans celles d'aucune autre Nation. Ils les nomment *Serra-Querreira*, *Agra do Ilheo*, *Pao de Nao* & *Porto de Garopo*. Le dernier est représenté dans ces Cartes comme une profonde Baye, qui paroît être le Golfe de Pan-Navia dans les Pilotes Anglois, & qui offre un fort bon mouillage, sur quinze brasses d'eau, entre le Cap & la petite Isle du même nom. Les mêmes Cartes marquent, à peu de distance de la Côte, deux Montagnes rondes, qui s'étendent dans les terres depuis la pointe de Pan jusqu'au Banc Nord de Rio Campo. Mais les noms de toutes ces Places ne se trouvent point dans les Cartes Hollandoises (97).

Rio de Campo.

De Rio de Campo jusqu'à Rio S. Benito, la distance est de dix lieues, & les Cartes Portugaises placent dans cet espace plusieurs rochers au long du rivage, sous le nom de *Baixos de Pedra*. Au Sud de ces rochers elles placent

(96) Barbot, *ubi sup.* p. 386.

(97) Barbot, *ubi sup.* p. 387.

un Port nommé *Duas-Puntas*, qui est apparemment celui qu'on trouve nommé dans les Pilotes Anglois *Baye de Bata*, Rade large & profonde (98), où le mouillage est excellent. Les Cartes Portugaises marquent encore ici, dans les terres, une longue chaîne de petites montagnes, qui s'étendent depuis Rio de Campo, de cinq ou six lieues vers le Sud, & placent du côté Nord un grand Promontoire à l'embouchure de Rio S. Benito. Avant cette Riviere on trouve une chaîne de rocs, qui s'étend trois lieues au long du canal. La profondeur de l'eau, dans le canal même, est entre quatre & six brasses. Il reçoit de l'Est-Nord-Est une autre Riviere, qui se nomme *Gaza* (99).

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO GABON.

Positions Portugaises.

Depuis Rio S. Benito jusqu'à la Baye d'Angra, on compte environ quinze lieues, droit au Sud-Ouest, car la Côte s'enfonce ici en demi-cercle. On y trouve par-tout depuis douze jusqu'à quinze brasses d'eau. La pointe Nord de la Baye d'Angra est nommée dans les Cartes Portugaises, Cap das Serras; & celle du Sud (1), S. Joao. Suivant les Pilotes Anglois, le fond du demi-cercle est une terre basse, qui s'éleve par degrés jusqu'au Promontoire de *S. Joao*; & cette terre basse est suivie d'une chaîne de montagnes, nommées *Las-Mitas*. La Côte est couverte de grands arbres, & n'a pas moins de sept brasses en faisant le tour du Cap pour entrer dans la Baye.

Rio S. Benito, & Baye d'Angra.

Cette Baye forme un quarré de huit ou neuf lieues, auquel les Anglois ont donné le nom d'*Anger* (2) ou de *Danger*. La Riviere d'Angra s'y décharge, à l'angle du Sud-Est, tandis qu'une autre Riviere y entre à l'angle du Nord-Est. Le centre de la Baye est occupé par une petite Isle, nommée le Grand-Corisco. Les Cartes Angloises s'accordent avec les Portugaises sur la disposition de cette Baye; mais elles different beaucoup des Hollandoises.

Description de cette Baye.

Suivant Barbot, la pointe Nord du Grand-Corisco se termine par un Rocher de figure ronde, qui forme deux petits Caps; c'est-à-dire, un de chaque côté, sur lesquels on découvre quelques arbres. L'Isle a trois lieues de longueur au Sud, sur une lieue de largeur. Elle est environnée, du Nord-Est au Sud-Ouest, par des basses, des rocs & des bancs de sable. Mais le côté de l'Est est plus libre, & le mouillage y est fort bon, sur un fond de sable blanc. Sa pointe du Nord est à cinq minutes de latitude du Nord. La terre est assez basse; mais au long de la Côte elle s'éleve un peu vers le Nord. Le nom d'*Ilha de Borisco*, qu'elle a reçu des Portugais, vient du tonnerre horrible qui s'y fait entendre, & de la quantité d'éclairs dont elle parut environnée lorsqu'elle fut découverte (3) pour la premiere fois. Elle est entiérement couverte de bois. Les arbres y sont grands, & l'on y en trouve d'une espece rouge & propre à la teinture, que les Habitans nomment *Takoel*, & les Anglois, *Camwood*. Artus lui attribue d'excellentes qualités. Il est pesant, dit-il, dur, poli, brillant, & d'un plus beau rouge que le *Braziletto* ou (4) le bois de Bresil. La terre du Grand & du Petit-Corisco est si basse (5) que les arbres paroissent sortir de l'eau. Comme la mer est ordinairement fort calme

D'où vient le nom de Grand-Corisco.

Beau bois de teinture qui se trouve dans cette Isle.

(98) Le même, p. 386.

(99) Le même, p. 387.

(1) Au contraire, les Pilotes Anglois mettent S. Joao au Nord, & le Cap d'*Estiras*, qui est le même que das Serras, au Nord.

(2) Deux corruptions du mot Portugais *Angra*. On en a vû d'autres exemples.

(3) Artus dit que ce fut par cette raison qu'elle demeura déserte, quoiqu'on y allât prendre de l'eau & du bois.

(4) *Ubi sup.* p. 123.

(5) Bosman ajoute que ces Isles sont fort agréables.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO GABON.

autour de l'Isle, il s'y trouve des endroits extrêmement commodes pour carêner les Vaisseaux, sur trois ou quatre brasses d'un excellent fond, & fort près du rivage. La Rade est au Nord-Est de l'Isle, près d'une source d'eau fraîche qui tombe des montagnes dans la mer, vis-à-vis la Baye d'Angra. Cette eau est fort douce après le départ de la marée.

Ses Habitans & leur misére.

Le Grand-Corisco n'a pour Habitans que trente ou quarante Négres, qui sont établis vers la pointe Nord-Est, à deux ou trois milles du lieu de l'aiguade. Ils sont gouvernés par un Chef qui se qualifie de Seigneur de l'Isle. Leur vie est fort misérable. Ils n'ont pour alimens que des concombres (6) & diverses sortes d'oiseaux ; sans compter que l'air étant fort mal-sain, ils sont sujets à quantité de maladies (7).

Tentative des Hollandois pour s'y établir.

En 1679, le Général Hollandois de Mina se proposa d'y établir une Colonie de sa Nation, pour y faire trouver des rafraîchissemens aux Vaisseaux de la Compagnie, & les délivrer de la nécessité d'avoir recours aux Isles Portugaises. Il y envoya quarante Hollandois, qui éleverent un Fort de terre, monté de quelques canons de fer, & qui s'appliquerent soigneusement à l'agriculture. Mais la fatigue & les mauvaises qualités de l'air rendirent bientôt leur condition si triste, qu'après avoir perdu dix-sept de leurs compagnons, ils prirent le parti de raser leur Fort & de retourner à Mina. La Compagnie de Hollande n'a pas pensé depuis à renouveller cet Etablissement (8).

Du tems d'Artus, elle avoit dans la baye d'Angra un Commerce d'ivoire assez considérable. Le langage y est différent de celui de Gabon ; mais les usages & les superstitions de ces deux Pays ont beaucoup de ressemblance (9).

Isles Moucheron. Origine de ce nom.

A quelque distance du Grand-Corisco, dans la même baye, on rencontre à l'Est-Nord-Est trois petites Isles, que les Hollandois appellent *Isles Moucheron*, du nom d'un certain Baltazar de Moucheron, qui, faisant voile aux Grandes-Indes en 1600, fut jetté par la violence des courans dans le Golfe de Guinée, où il tomba heureusement sur ces petites Isles. Il fit bâtir un Fort dans la plus grande, avec l'esperance d'un Commerce considerable sur le Continent ; & laissant un Facteur, nommé *Nesius*, pour y commander, il continua sa route. Mais les Hollandois étoient à peine établis depuis six mois, lorsque les Négres de Rio Gabon, appréhendant qu'ils n'attirassent dans leur Fort tout le Commerce de la Riviere, trouverent l'occasion de les surprendre & de les massacrer, eux & tous les Négres d'Angra que le Commerce avoit rassemblés dans la même Isle. Les Habitans de Rio d'Angra, moins puissans que ceux de Gabon, quoiqu'ils ayent un Roi, ne purent tout-d'un-coup se venger de cet outrage ; mais leur ressentiment n'ayant pas moins subsisté, ils trouverent par degrés le moyen de commencer la guerre, & cette querelle dure encore.

Rio d'Angra & son Commerce.

Rio d'Angra est un lieu de Commerce très-fréquenté par les Hollandois, & quelquefois par les Vaisseaux de la Compagnie Angloise, qui en tirent des dents d'éléphans, de la cire & des Esclaves. Ils ont pris l'habitude de mouiller dans la rade Nord-Est du Grand-Corisco, & d'envoyer leurs marchandi-

(6) Artus dit que la terre n'y peut produire autre chose.

(7) Barbot, *ubi sup.* p. 388.

(8) Le même, p. 389.

(9) Artus, *ubi sup.* p. 123. & suiv.

fes en balles, dans la Riviere, fur des Chaloupes ou des Canots. Les Négres d'Angra prétendent que leur riviere vient de fort loin dans les terres, & la grandeur de fon embouchure donne affez de vraifemblance à cette opinion. Elle eft fituée précifément à deux degrés (10) de latitude du Nord.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO GABON.

Baye das Serras & Côte fuivante.

Depuis le Cap das Serras la Côte s'étend au Sud-Oueft l'efpace de cinq lieues jufqu'à la baye du même nom, qui a trois lieues de profondeur du Nord au Sud, fur environ la même largeur. On compte dix lieues, Sud-quart-d'Eft, depuis l'Ifle Corifco jufqu'au Cap Sainte-Claire, & l'on trouve au long de cette Côte quinze braffes d'eau, jufqu'affez près du Cap, où la profondeur diminue à douze braffes. La Carte Angloife ne place qu'une feule Riviere dans cet intervalle, & ne lui donne pas de nom.

Le Cap Sainte-Claire forme une pointe fort élevée, & préfente au côté du Nord (11) une double terre d'une grande hauteur. C'eft la pointe Nord de Rio Gabon, lieu fort connu de tous les gens de mer.

§. II.

Rio Gabon & fes Habitans.

Rio Gabon.

APRE'S le Cap Sainte-Claire, la terre tourne tout-d'un-coup à l'Eft pendant l'efpace de fix lieues, pour former la Baye de Rio Gabon, ou Gabaon, comme (12) l'appellent les Portugais. C'eft une Côte élevée, qui préfente de grands arbres à diverfes diftances. Elle tourne enfuite au Sud-Sud-Eft, où elle eft coupée par deux petites Rivieres. Artus dit que Rio Gabon eft à quinze lieues au Sud de Rio d'Angra, & qu'étant fitué fous la Ligne Equinoxiale il a directement devant lui l'Ifle S. Thomas, à la diftance d'environ quarante-cinq lieues à l'Oueft. La largeur de fon embouchure eft de quatre lieues; mais elle diminue par degrés, & vers l'Ifle de Pungo elle n'a pas plus de deux lieues. Ses bords font revêtus (13) de grands arbres. Suivant Barbot, la largeur de la Baye depuis le Cap Sainte-Claire, qui fait fa pointe-Nord, jufqu'au Cap du Sud, que les Anglois ont nommé (14) *Round-Hill*, eft d'environ trois lieues. Le milieu du canal eft fitué précifément au-deffous de la Ligne. Sa profondeur, entre les deux Caps, eft depuis fix jufqu'à dix braffes.

Rio Gabon eft directement fous la Ligne.

Cap Ste Claire. Sa defcription.

Le Cap Sainte-Claire a beaucoup de reffemblance du côté de la mer avec le Cap *S. Joao*, qui fait la pointe de Rio d'Angra. Mais il eft d'une blancheur, qui pourroit le faire prendre dans l'éloignement pour la voile d'un Vaiffeau. Quelques baffes (15) qui l'environnent & qui s'étendent dans la mer en rendroient l'approche dangereufe, fi l'écume des vagues qui s'y brifent n'étoit un avis continuel. La pointe Sud, à l'entrée du canal, eft une terre baffe, avec une petite montagne ronde qui eft couverte de bois. Elle a auffi

Pointe du Sud.

(10) Artus, *ubi fup.* p. 123. Collection Hollandoife, Tom. I. Part. II. p. 550. & Barbot, *ubi fup.*

(11) Barbot, p. 389. & fuiv.

(12) D'autres le nomment *Gaba*, *Gabona* & *Gabam*.

(13) Artus, *ubi fup.* p. 124.

(14) Leurs Pilotes mettent *Round-Corner*, ou coin rond. *Round-Hill* fignifie *Montagne ronde*.

(15) Artus affure qu'il n'y a pas moins de trois ou quatre braffes d'eau fur ces Baffes.

RIO GABON. ſon banc de ſable ; mais qui laiſſe un paſſage libre & ſans danger pour des Chaloupes de trente tonneaux. Quelques lieues au Sud de cette pointe, on découvre les Dunes blanches qui portent le nom de *Las Serniſſas*, & qui ſervent de marque, à ceux qui viennent du Nord, pour reconnoître la Riviere. Le meilleur canal eſt au long de la rive Sud, avec un peu de précaution pour ſe garantir d'un Rocher qui ſe fait voir au deſſus de l'eau, près de la ſeconde Pointe, dans l'interieur de la Riviere. Lorſqu'on a paſſé cet écueil, on porte [illegible] au Sud, & l'on ſe trouve dans le véritable canal des Iſles de Pungo, au-delà deſquelles un Vaiſſeau peut remonter ſans crainte l'eſpace de cinq ou ſix lieues.

Iſles de Pungo, dans la Riviere de Gabon. Les Iſles de Pungo ſont dans l'interieur de la Riviere, à trois ou quatre lieues de l'embouchure. Elles ſont ſituées au-delà de la pointe que les Hollandois appellent *Sandhoek* ou Pointe de Sable. D'autres lui donnent le nom de Pointe du Sud, & vantent la bonté de ſon eau, qui ſurpaſſe beaucoup celle du Cap Lopez-Conſalvo. Barbot dit que cette Pointe eſt dans l'interieur de la Riviere, à cinq lieues (16) de l'embouchure, & qu'elle s'étend (17) du Nord au Sud. Les Iſles de Pungo ſont au long de la rive Nord. On les diſtingue par différens noms. La plus grande, qui n'a qu'environ deux lieues de circonference, a preſqu'au centre une haute Montagne. Les Anglois lui ont donné le nom de *Prince's-Ile*, ou d'Iſle du Prince ; tandis qu'elle eſt nommée par les Hollandois *Koning-Eyland* (18) ou Iſle du Roi. Elle eſt fort peuplée & ſert de réſidence au Roi du Pays. L'autre a tiré le nom d'*Iſle aux Perroquets* du grand nombre de ces animaux (19) dont elle eſt remplie. Elle abonde en pluſieurs ſortes de fruits ; & ſe trouvant fortifiée par ſa ſituation, elle ſert de retraite pendant la guerre aux Habitans de l'Iſle du Prince. Depuis l'année 1601, les Habitans ont quelques piéces de canon & pluſieurs mouſquets, qu'ils enleverent d'un Vaiſſeau Hollandois, après avoir maſſacré & mangé l'Equipage. Ils traiterent enſuite un Bâtiment Eſpagnol avec la même barbarie ; mais le commerce des Européens les a rendus moins intraitables, quoiqu'ils ne puiſſent point encore paſſer pour civiliſés (20).

Titre du Roi, & révolution dans les deux Iſles. Les Habitans de Pungo donnent à leur Roi le nom de *Mani-Pungo*, qui ſignifie Seigneur ; titre qu'ils trouvent préferable à celui de Roi. Boſman, qui avoit paſſé ſeize jours dans cette Riviere, dit qu'une des deux Iſles tire ſon nom du Roi, & l'autre du Prince de la Riviere ; deux Seigneurs, dit-il, fort puiſſans dans le Pays : mais qu'ayant été ravagées & rendues déſertes en 1698, elles furent abandonnées par ces deux Princes, qui ſe firent de nouveaux Etabliſſemens ſur deux différens bras de la Riviere.

Diverſes profondeurs de Rio Gabon. A deux lieues de l'embouchure, ſuivant Artus, on trouve dans Rio Gabon un banc de ſable, mais qui n'a pas moins de huit braſſes d'eau. La profondeur, au milieu du canal, eſt de douze ou treize braſſes (21), qui diminuent,

(16) Barbot, p. 390.

(17) Suivant Boſman, elle ne peut être ſi loin.

(18) Boſman, p. 408. & Barbot, *ubi ſup.*

(19) Artus confirme qu'il y a dans cette Iſle une montagne d'une hauteur remarquable, & que l'autre abonde en fruits.

(20) Barbot, *ubi ſup.*

(21) Il y a quelque difficulté à concilier ici les Voyageurs ; car il ſemble, en liſant Barbot, que de ſon tems du moins, l'Iſle du Prince & celle des Perroquets étoient la même. Mais on conçoit effectivement que ceux qui l'ont ſuivi peuvent avoir confondu tous ces noms. *Voyez* Barbot, *ubi ſup.*

dans

dans l'espace d'une demie lieue, jusqu'à sept, six & quatre; de sorte qu'il est aisé d'y mouiller au long des rives. Bosman observe néanmoins que les sondes ont ici peu d'uniformité, & qu'après avoir trouvé dix, douze & quinze brasses, on est surpris de tomber aussi-tôt sur cinq; après quoi l'on se retrouve presqu'aussi-tôt sur douze, comme si le fond de la Riviere étoit parsemé de rocs. Il ajoute qu'il faut attendre la marée pour y entrer, parce que la violence du reflux ne permet pas de remonter lorsqu'elle descend. Cet Auteur, à qui l'experience avoit procuré tant de lumiéres, avertit encore, que pendant l'espace de quelques lieues la Riviere de Gabon est navigable pour les petits Bâtimens, mais qu'il y a peu de sûreté à remonter plus loin. RIO GABON.

Outre le motif du Commerce, quantité de Vaisseaux sont attirés dans cette Riviere par la commodité qu'on y trouve pour se radouber. Ceux qui s'y rendent dans cette derniere vûe, se déchargent dans l'Isle du Prince de tout ce qu'ils ont de pesant, comme leur canon, leurs ancres, leurs barils d'eau, & se servent de la marée pour s'avancer sur la rive aussi loin qu'il est possible, afin de se trouver presqu'à sec au tems du reflux. Mais les gros Bâtimens courent beaucoup de risque à suivre cette méthode. Commodité de cette Riviere.

Le Commerce de Rio Gabon consiste en ivoire, en cire, en miel, &c. Il est quelquefois fort lent, sur-tout lorsque les Habitans ayant vû paroitre peu de Vaisseaux, ne s'empressent point de faire approcher leurs marchandises de la Côte. Mais cette disgrace leur arrive peu, depuis que les Bâtimens Zélandois d'Interlope ont pris l'habitude de visiter leur Riviere dans toutes les saisons, soit pour le Commerce ou pour se radouber. Ils y vont prendre aussi de l'eau & du bois, quoiqu'ils n'en trouvent pas moins facilement au Cap-Lopez (22). Quel est son Commerce.

Bosman, qui s'étoit proposé de faire le Commerce de l'ivoire & de la cire à Rio Gabon, s'accommoda si peu du caractere des Habitans, que pour s'en défaire, après avoir commencé à traiter avec eux, il ceda ses droits à d'autres Facteurs de sa Compagnie, qui arriverent fort à propos. Il trouva les mêmes Négres encore plus insupportables en revenant de Juida, où il n'avoit eu qu'à se louer de la civilité des Habitans (23). Les Habitans rebutent Bosman.

Quelqu'avidité que les Négres de Gabon ayent pour l'eau-de-vie, ils n'en boiroient point une goute à bord, avant que d'avoir reçu quelque présent. S'ils trouvent qu'on ait trop de lenteur à l'offrir, ils ont l'effronterie de demander si l'on s'imagine qu'ils soient capables de boire pour rien? Ceux qui ne les payent point ainsi pour la peine qu'ils prennent de boire, ne doivent point esperer de faire avec eux le moindre Commerce. Plaisante fierté.

Lorsque l'Auteur eut abandonné le dessein d'entrer en commerce avec eux, il lui en vint d'abord une grosse Troupe, qu'il auroit souhaité de pouvoir envoyer aux autres Facteurs. Il leur offrit quelques verres d'eau-de-vie, pour s'en délivrer honnêtement. Mais irrité de leur voir refuser de boire sans avoir reçû des présens, il prit le parti de leur tourner le dos. Alors comprenant qu'il renonçoit au commerce, ils revinrent lui demander humblement ce qu'ils avoient refusé. Sa réponse fut, qu'il n'avoit pas le tems de les écouter. Ils sont assez disposés à faire eux-mêmes des présens aux Eu-

(22) Barbot, *ibid.*

(23) Bosman, p. 401.

RIO GABON.

ropéens qui arrivent, mais c'est à condition qu'on leur en fasse sur le champ de plus considérables; & si l'on est trop lent pour leur impatience, non-seulement ils n'ont pas de honte de demander, mais ils reprennent ce qu'ils ont apporté lorsqu'ils croient ne rien gagner au change. Enfin, l'Auteur conclut d'un ton chagrin (24) qu'ils ne different des bêtes que par la forme.

Barbarie & cruauté des Habitans.

Au reste, son témoignage est confirmé par celui d'Artus, qui représente les Habitans de Rio Gabon comme une Nation farouche & cruelle. Ils n'épargnent personne, dit-il, & bien moins les Etrangers. En 1601, les Hollandois éprouverent leur cruauté, lorsque ces Barbares s'étant saisis de deux Barques de Delft, massacrerent inhumainement l'Equipage. Le même Auteur ajoute que les hommes sont des Loups ravissans, & les femmes des Louves impudentes, qui préviennent les désirs & les sollicitations des Etrangers. Entr'eux les premieres loix de la nature paroissent inconnues ou comme effacées par une longue dépravation. La mere reçoit ouvertement les caresses de son fils, & les filles celles de leur pere (25).

Incestes en usage.

Division de la Nation.

Quoique les Négres de Gabon ne composent point une Nation nombreuse, ils sont divisés en trois classes; l'une qui est attachée au Roi, l'autre au Prince, & la troisiéme, qui ne reconnoît point d'autre Maître qu'elle même. Les deux premieres, sans être en guerre ouverte, font profession de se haïr, & cherchent pendant la nuit l'occasion de se battre & de s'entre-piller. Mais cette barbarie n'empêche point qu'ils ne se fassent honneur de prendre des noms Européens, & qu'en venant à bord ils ne déclarent le nom qu'ils ont emprunté, comme s'ils nous croyoient obligés, dit l'Auteur, de les en estimer davantage (26).

Leurs habits & leurs parures.

Ils ont, pour pagnes, des nattes d'écorce d'arbre, assez proprement travaillées & teintes en rouge, qu'ils ornent de quelques peaux de Singes ou d'autres animaux, avec une sonnette qui leur pend du milieu de l'estomac. La plûpart vont pieds & tête nuds. Leurs cheveux sont coupés d'une maniere bizarre, ou relevés sur la tête. Quelques-uns portent de petits bonnets de joncs, ou d'écorce de cocotier. D'autres se parent les temples de deux touffes de plumes & de petites plaques de fer. Ils se peignent le corps de rouge avec la décoction d'un certain bois. On voit aux uns des anneaux de fer ou de cuivre, qui leur traversent le nez, les lévres & les oreilles; aux autres, de petites piéces d'ivoire dans les mêmes parties. Plusieurs se percent la lévre inférieure, & rendent le trou assez grand pour se faire un plaisir d'y passer la langue. Leurs pendans d'oreille pésent quelquefois plus d'une livre. La plûpart ont pour ceinture une piéce de peau de buffle, qui ne leur entourant point tout-à-fait le corps, est liée par devant avec une corde. Elle leur sert à suspendre des couteaux larges & courts, qui pendent devant eux.

Férocité des femmes.

Les femmes sont chargées de bracelets de cuivre & de léton. Autour de la ceinture, elles n'ont qu'une natte de roseau. Leur vie ressemble à celle des bêtes sauvages. Lorsqu'elles sont pressées du sommeil, elles se couchent à terre dans le lieu où elles se trouvent. Leur occupation est de porter de l'eau & de préparer les fruits & les racines qui servent d'alimens à leur famille. Les hommes & les femmes ont la peau cicatrisée d'un si grand nom-

(24) Description de la Guinée par Bosman, p. 404. & suiv.

(25) Artus, *ubi sup.* p. 125.

(26) Bosman, *ubi sup.* p. 402.

bre de figures, (17) qu'on ne peut les regarder sans étonnement.

Bosman, sans entrer dans aucune description de leurs habits, dit seulement qu'ils sont misérablement vêtus, comme tous les autres Négres, & qu'achetant les habits de rebut des Matelots Européens, ils se croient merveilleusement parés lorsqu'ils sont couverts de ces guenilles. Ils sont passionnés pour les chapeaux & les perruques, mais la maniere dont ils les portent est singuliérement horrible. Autrefois les Matelots Hollandois faisoient ici un commerce considérable en vieilles perruques, pour lesquelles ils recevoient en échange de la cire, du miel, des perroquets, des singes, & toutes sortes de raffraichissemens. Mais depuis quelques années, il est venu sur la Côte tant de Marchands de perruques, que les Matelots ont ce profit de moins.

Rio Gabon.

Commerce de vieilles perruques.

Les Négres de Gabon sont grands, robustes & bien faits. Ils se frottent le corps avec de la graisse de Bufles & d'Elephans, & se le peignent d'une couleur rouge, dont l'odeur est si puante, sur-tout dans les femmes, qu'on sent leur approche de cinquante pas. Mais elles n'en plaisent pas moins aux Matelots, qui pour un petit couteau, ou quelqu'autre bagatelle, peuvent ici se choisir des Maîtresses (18).

Les femmes s'apprivoisent avec les Matelots.

Les armes du Pays sont des zagaies, des dards, des arcs & des flêches empoisonnées. On ne voit jamais les Habitans sans un poignard à la main. Quelques-uns en ont à trois pointes, dont les blessures doivent être fort dangereuses. Leurs tambours sont étroits, & se terminent en pointe. Leurs zagaies & leurs épieux sont fort bien travaillés, car ils ont d'excellens Forgerons. Lorsqu'ils vont à la guerre, leurs femmes portent leurs armes.

Armes du Pays.

La nourriture commune, au long de la Riviere, consiste en ignames, en patates & en bananes. On fait sécher les bananes; & de leur farine, on compose une pâte qui tient lieu de pain. Le Pays produit diverses sortes de racines & de cannes de sucre. Le poisson y étant en abondance, les Habitans le font sécher au soleil. Ils mangent à terre, avec beaucoup de malpropreté, dans des plats & dans des écuelles de bois. Mais leur Mani, ou leur Roi, est assez bien fourni de vaisselle d'étain (19).

Alimens.

Ils n'ont pas l'usage de boire en mangeant; mais après leurs repas ils prennent plaisir à s'enivrer de vin de palmier, ou d'un mêlange de miel & d'eau qui ressemble à notre hydromel. Quoique la passion pour l'eau-de-vie paroisse commune à tous les Négres, elle est si désordonnée à Rio Gabon, que les Habitans lui sacrifient tout ce qu'ils possédent. Ils donnent une fort belle dent d'Elephant pour une mesure d'eau-devie, qu'ils ont quelquefois vuidée avant que de sortir du vaisseau. Lorsque l'ivresse commence à les échauffer, la moindre dispute les met aux mains, sans respect pour leur Roi & pour leurs Prêtres, qui entrent à coups de poings dans la mêlée, pour ne pas demeurer Spectateurs inutiles. Ils se battent de si bonne grace, que leurs chapeaux, leurs perruques, leurs habits, & tout ce qu'ils ont entre leurs mains, est précipité dans la mer. Au reste, ils sont si peu délicats sur l'eau-de-vie, qu'avec la moitié d'eau claire & un peu de savon d'Espagne,

Usages grossiers.

(17) Bosman, p. 403. & 405.

(18) Le même Ecrivain dit qu'ils font rôtir les bananes & que c'est leur principal aliment. Ils ont des ignames, des patates & des féves, mais en petite quantité.

(19) Artus, *ubi sup.* p. 124.

RIO GABON. pour faire écumer la liqueur, on peut l'augmenter au double sans qu'ils s'en apperçoivent (30).

Le Pays est sans bled & sans culture.

En un mot, dit Bosman, l'univers n'a point de Nation plus barbare & plus misérable. Il juge qu'elle tire sa principale subsistance de la chasse & de la pêche, parce qu'il n'apperçut dans le Pays (31) aucune sorte de bled, ni aucune trace d'agriculture. Les maisons, suivant Artus, ne laissent pas d'être bâties avec assez d'art; elles sont composées de roseaux & de cannes, couvertes de feuilles de bananier, & plus agréables que sur la Côte de Guinée.

Palais du Roi.

Le Palais du Mani se nomme *Golipatta*. Il est plus grand que tous les autres édifices. L'habillement de ce Prince n'est pas moins différent de celui du Peuple. C'est une espece de harnois, composé d'un mélange d'os & de coquillages, peints en rouge, & joints ensemble comme des chappelets, autour de son cou, de ses bras & de ses jambes. Il a le visage peint de blanc. Devant la porte de son palais, on voit un mauvais canon de cuivre & quelques autres piéces de fer, que les François lui ont données en échange pour des marchandises plus précieuses. Mais les Négres sont passionnés pour l'artillerie.

Langue & Religion de Gabon.

Le langage & la Religion du Pays sont les mêmes qu'au Cap Lopez. Artus prétend que la langue de Gabon s'apprend plus facilement que celle de la Côte d'or, parce que les Habitans parlent avec plus de lenteur.

Leur Religion n'a rien de remarquable. Ils adorent le Soleil & la Lune, mais sans exclurre d'autres Idoles, qu'ils ont en grand nombre. Quelques-uns adressent leur culte aux arbres; d'autres à la terre, comme à la source de tous les biens sensibles, & portent le respect qu'ils ont pour elle, (32) jusqu'à n'oser cracher dessus. Bosman n'ajoute rien au récit d'Artus. Il leur attribue seulement beaucoup de superstition, & quantité d'Idoles; mais dans le peu de séjour qu'il fit sur les bords de la Riviere, il ne put se procurer d'autres informations. Il conclut aussi du peu d'égard qu'ils ont les uns pour les autres, que chacun vit pour soi-même, s'embarrassant peu du Roi & des Princes, qui ne jouissent que d'un vain titre (33) & d'une ombre de pouvoir. En 1600, (34) on comptoit trois Rois sur la Riviere, dont l'un faisoit sa résidence à *Kajomba*, sur la rive Nord; l'autre à Gabon, sur la rive Sud; & le troisiéme, dans les Isles de Pungo. Le Roi de Pungo & celui de Kajomba, s'étant unis par une étroite alliance, étoient sans cesse en guerre avec le Roi de Gabon, qui employoit de son côté le secours des Négres du Cap Lopez Consalvo. Artus, qui nous donne cette idée du Pays, ajoute que dans chaque Village, les Habitans s'assembloient le matin chez leur Gouverneur, qu'ils nommoient *Chaveponso*; & que se jettant à genoux devant lui, ils battoient des mains & crioient, *Fino*, *Fino*, *Fino*, qui signifie bon jour dans leur langue. Mais on a déja fait observer que du tems de Bosman il n'y avoit qu'un Mani, ou un Roi, sur la Riviere de Gabon. Ce Prince, dit le même Auteur, exerçoit le métier de Forgeron, pour gagner sa vie sans être à charge à ses Sujets, & loüoit ses femmes aux Européens; ce qui n'empêchoit point que sa pauvreté ne fut extrême, comme celle de tous les autres Habitans (35).

Etat du Pays en 1600.

Changement postérieur.

(30) Bosman, *ubi sup.* p. 402.
(31) Le même, p. 406.
(32) Artus, p. 124. & 126.
(33) Bosman, p. 405. & suiv.
(34) Artus, *ubi sup.* p. 124.
(35) Bosman, p. 406.

La saison de l'hiver arrive ici au mois d'Avril, & dure jusqu'au mois d'Aout. Mais on ne doit entendre, par le nom d'hiver, que le tems des pluies, qui tombent avec une abondance continuelle, & que la terre absorbe aussi-tôt sans qu'il reste aucune trace d'humidité. La chaleur n'est pas moins excessive, avec beaucoup d'épaisseur & d'obscurité dans l'air. Ces pluies enflent les Rivieres, & le poisson est innombrable dans cette saison. Les jours & les nuits sont égaux en longueur (36).

RIO GABON. Hyver du Pays.

Dans tous les Pays qui bordent la Riviere, la multitude des bêtes farouches est incroyable, sur-tout d'Elephans, de Bufles & de Sangliers. Bosman ayant pris terre à la pointe de sable avec le Capitaine de son Vaisseau & quelques domestiques, poursuivit, l'espace d'une heure, un Elephant qui avoit marché pendant plus d'une lieue sur le rivage, à la vûe du Vaisseau. Mais il disparut heureusement dans un bois; car avec si peu d'hommes, qui n'étoient armés que de mousquets, (37) il y avoit eu de l'imprudence à presser un animal si redoutable. En revenant de cette chasse, l'Auteur rencontra cinq autres Elephans en trouppe, qui jettant sur lui & sur son cortége un regard indifférent, comme s'ils n'eussent pas jugé quelques hommes dignes de leur colére, les laisserent passer tranquillement. Bosman & ses Compagnons, par un mouvement de crainte autant que de respect, les saluerent en ôtant leur chapeau. Cependant il ne se passa pas de jour où l'Auteur ne prît le plaisir de la chasse, sur-tout des Sangliers, qui lui donnerent beaucoup d'amusement. Dès le second jour il en trouva une troupe de plus de trois cens, qu'il se mit à chasser avec vigueur. Mais ils étoient plus legers que lui, à l'exception d'un seul qui se laissa couper & qui se jetta dans un petit bois. Les Chasseurs Hollandois n'auroient pas été long-tems à se rendre les plus forts, s'ils n'eussent découvert aussi-tôt dans le même bois le squellete entier d'un Elephant. La joie de cette prise leur ayant fait abandonner l'esperance de l'autre, ils trouverent soixante-dix livres d'ivoire dans la tête d'Elephant (38).

Bêtes farouches en grand nombre. Chasse d'éléphans. Chasse de sangliers.

Le troisiéme jour, Bosman tomba sur une bande d'environ cent Bufles; & les ayant forcés de se séparer en plusieurs troupes, il s'attacha aux plus voisins, sur lesquels ses Gens firent pleuvoir une grêle de balles. Il ne parut pas que ces farouches animaux s'en fussent ressenti; mais ils regarderent leurs ennemis d'un air irrité, comme s'ils leur avoient reproché cet outrage.

Chasse de bufles.

La plûpart de ces Bufles étoient rougeâtres. Ils avoient les cornes droites & panchées vers les épaules, de la grandeur à peu-près de celles d'un bœuf ordinaire. En courant, ils paroissoient boiteux des pieds de derriere; mais leur course n'en étoit pas moins prompte. Les Négres assurerent Bosman que s'ils se sentent blessés, sans l'être mortellement, ils se jettent sur leurs ennemis, & ne manquent guéres de les tuer. L'Auteur eut d'autant moins de peine à le croire, que dix ans auparavant quelques Hollandois étant à la chasse dans le même Pays, un d'entr'eux tira sur un Bufle, qui fondit aussi-tôt sur lui, & l'auroit tué, sans le secours qu'il reçut d'un de ses compagnons. Mais ce secours même lui devint funeste. Celui qui le donnoit ayant tiré sur le Bufle, le manqua, & blessa du même coup l'ami qu'il avoit voulu secourir.

Qualités de ces animaux. Hollandois tués.

(36) Description de la Guinée par Bosman, p. 406.
(37) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI. p. 226.
(38) Bosman, *ubi sup.* p. 408. & suiv.

RIO GABON.

Alors le Bufle se jetta sur son ennemi blessé, & lui arracha facilement un reste de vie. Les Négres font la guerre aux Bufles avec plus de précautions. Après avoir observé les lieux que ces animaux fréquentent, ils se placent sur quelque arbre aux environs, & tirent de-là sans danger. S'ils voient tomber leur proie, ils descendent, pour l'emporter tranquillement. S'ils n'ont fait que des blessures, ils attendent que l'animal ait disparu pour se retirer. La chair de Bufle, est ici fort bonne, & suffisamment grasse, (39) parce que l'herbe ne manque point à ces animaux vers le *Sandy-Point*, ou la pointe de sable. Le terroir du Pays n'est pas d'ailleurs extrêmement fertile, c'est-à-dire, propre aux grains & aux racines, du moins depuis l'embouchure de la Riviere jusqu'à l'Isle du Prince, qui est la seule partie où l'on ait pénétré. Mais il produit une abondance extraordinaire de fruits; & la Riviére n'est pas moins remplie de toutes sortes de poissons.

Crocodiles & Souffleurs.

On y voit aussi beaucoup de crocodiles & de chevaux marins. L'embouchure est fréquentée par un grand nombre de petites Baleines, que les François appellent *Souffleurs*, les Hollandois *Nord-Kopers*, & les Anglois (40) *Grampuss*, dont la longueur est d'environ quarante pieds. Jusqu'au Cap Lopez, la Côte offre une infinité de Remores ou de Succeurs (41). Les Négres ont une maniere de pêcher fort amusante. Ils parcourent tranquillement la Riviére dans un Canot; & lorsqu'ils apperçoivent un poisson, ils lui lancent leur zagaie avec tant d'adresse, qu'ils manquent rarement leur coup (42).

§. III.

Côte depuis Rio Gabon jusqu'au Cap Lopez-Consalvo.

Distance au long des Côtes jusqu'au Cap-Lopez.

Depuis la pointe Sud de Rio Gabon, la côte s'étend Sud-quart-d'Ouest jusqu'à la riviére d'*Olibato*, ou d'*Olibatta*, pendant l'espace de vingt-cinq ou trente lieues. On en compte neuf de cette Pointe à la riviére de Nazareth; six de là jusqu'à la Baye du même nom; douze ensuite jusqu'à l'embouchure d'une autre Riviere, d'où il n'en reste que quatre & demie jusqu'à celle d'Olibato.

La Côte est basse & couverte de bois jusqu'aux Dunes blanches qu'on appelle *Las-Sernissas*. Ces Dunes sont distinguées par les Portugais en *Fanais-Piquenas*, au Nord de la Riviére Nazareth, & *Fanais-Grandes* qui s'étend au Sud jusqu'assez près de la baye de Nazareth. A l'exemple des Portugais, les Anglois les ont nommées dans leur langue *Little* & *Great-Cliffs*; (43) & les Hollandois *Kleyne* & *Groete-Klypen*. D'autres les nomment *Wittehoek*.

Rivieres de Nazareth & d'Olibato.

Après la riviére Olibato, la terre tourne droit au Nord-Ouest l'espace d'environ huit lieues, & forme une peninsule étroite & platte, qui n'a pas plus de deux lieues dans sa plus grande largeur, & qui diminue par degrés à mesure qu'elle approche au Nord-Ouest de sa Pointe ou de son Cap, qui est le fameux Cap Lopez-Consalvo. La mer qui est entre ce Cap & la terre qui lui répond à l'Est, porte le nom de Baye ou d'Angra de Nazareth; & la Côte

(39) Bosman, p. 408.

(40) Voyez ci-dessus l'Histoire Naturelle du Tome III.

(41) Bosman, p. 407. & Barbot, p. 390.

(42) Ou *Little* & *Great-Sernis*.

(43) Cette description est entiérement tirée de la Description de Guinée par Barbot, p. 394. & suiv.

voisine, au Sud-Sud-Est, forme le golfe ou la baye d'Olibato. A l'entrée de la riviére de Nazareth, du côté du Nord, on rencontre une Isle nommée *Fanias*, que les Pilotes Anglois appellent *Finas*; & du côté du Sud, sort un banc triangulaire qui s'étend l'espace de cinq lieues au long de la baye d'Olibato. Cette Baye contient plusieurs Isles & quantité de bancs. Au centre est l'Isle de Pirins, entre la Côte de la baye de Nazareth & le Cap Lopez. A l'Est on trouve une autre Isle, mais beaucoup plus petite. A l'Ouest, près du Cap, est un banc qui a pris le nom de *Banc François*. Au Sud-Est de l'Isle Pirins, on trouve encore une Isle qui est à l'opposite de la riviére d'Olibato, vers laquelle s'avance un banc de sable qui part de cette Riviére.

Suite de la Côte jusqu'au Cap Lopez-Consalvo. Plusieurs Isles.

Banc François.

La Côte de la baye d'Olibato, depuis Angra de Nazareth jusqu'à la pointe Nord-Est de Rio Olibato, est couverte d'un grand banc de sable, qui s'élargit à mesure qu'il approche de la Riviére, jusqu'à ce qu'il arrive au canal de l'embouchure, & qui recommence à s'étendre au-delà du canal, vers la rive Nord de la même Riviére. Comme les sables sont mouvans & les fonds d'une inégalité continuelle aux environs de cette Baye, il seroit dangereux d'y passer sans avoir constamment la sonde à la main. Mais aussi-tôt qu'on est arrivé à l'Ouest du Cap, tous les dangers disparoissent, & le fond devient excellent.

On trouve généralement au long de cette Côte douze & treize brasses d'eau à une lieue & demie du rivage; mais plus près de la terre, on tombe sur quatre & six, & le mouillage est sûr. La marée venant du Cap Lopez, porte au Sud & à l'Ouest quart de Sud, pendant les mois de Mars d'Avril & de Mai; ce qui facilite beaucoup la navigation pour traverser l'Equateur. Il est rare autour du Cap, qu'elle aille au Nord, dans cette saison, comme il arrive quelquefois aux mois d'Aout & de Septembre. On attribue ce changement aux vents du Sud, qui la forcent de prendre son cours au Nord; & l'on prétend qu'alors ils soufflent constamment de la grande riviére de Zaire, quoiqu'elle soit à près de cent lieues de cette Côte au Sud-Est (44).

Sondes de cette Côte.

Marées favorables.

Le Cap Lopez-Consalvo, qui n'est en droite ligne qu'à dix-huit lieues de Rio Gabon, (45) fait les dernieres bornes du golfe de Guinée. Un peu plus loin au Sud, on arrive à l'entrée du Royaume (46) d'Angola. Artus assure que ce Cap n'est pas difficile à reconnoître, parce que c'est l'endroit de toute la Côte, qui s'avance le plus à l'Ouest. Sa situation est au premier degré de latitude du Sud (47).

Cap Lopez-Consalvo. Borne du Golfe de Guinée.

Suivant Barbot, (48) le Cap Lopez-Consalvo, à cinq lieues de distance du côté de l'Ouest, paroît une Isle basse & platte. Mais c'est réellement une longue & étroite peninsule, qui s'étend l'espace de plusieurs lieues dans la mer, & qui est basse, plate, marécageuse & couverte de bois, (49) comme toutes les terres voisines. Il a pris le nom du Portugais qui l'a découvert le premier (50).

(44) Barbot, *ibid.*
(45) Artus & Bosman le placent un degré au-dessous de la Ligne; Barbot, à cinquante-cinq minutes.
(46) Bosman, p. 411.
(47) Artus, p. 127.
(48) On le trouve aussi nommé *Lopo*, *Lopos Consalvez*, & simplement *Lopez*.
(49) Atkins dit que le Cap est bas, mais escarpé; qu'il a beaucoup d'arbres, & des plaines par derriere, p. 196.
(50) Barbot, p. 395.

CAP LOPEZ-CONSALVO.

Description du Cap & de sa Rade.

Artus observe que la Rade de ce Cap est également bonne pour le mouillage & le carénage. On y trouve des rafraichissemens & des provisions en abondance. Mais les bancs de sable & les basses ne permettent point d'y entrer (51) sans le secours de la sonde. Bosman, qui rend le même témoignage, ajoute que ces bancs sont peu dangereux dans un tems tranquille, & que suivant l'expérience qu'il en a faite, on les passe en pleine marée (52) sans s'en appercevoir. Barbot dit que le mouillage ordinaire pour les Vaisseaux de charge est à cinquante minutes de latitude du Sud, Est quart de Sud du Cap, à l'entrée même de la Pointe. Quoique la terre soit platte & basse, on peut s'approcher fort près du rivage pendant la marée, contre la nature ordinaire des Côtes plates, où la profondeur de l'eau diminue à proportion que la terre est basse. Mais le même Auteur fait observer qu'à une lieue & demie du Cap, à l'Est-Nord-Est, on rencontre un banc de sable, qui laisse entre le Cap & lui un grand canal (53) de cinquante brasses de profondeur. Atkins, plus exact encore sur la situation de la Rade, assure qu'on peut mouiller sur deux brasses de fond, en mettant le Cap Nord-Ouest quart de Nord; que le lieu de l'Aiguade est au Sud-quart-d'Est, & que le Cap forme une baye sûre & agréable (54).

Hameau près du Cap.

Ville d'Olibato.

On découvre près du Cap un Hameau de vingt maisons, ou de vingt hutes, qui ne sont habitées par les Négres qu'à l'arrivée des Vaisseaux de l'Europe; mais c'est-à-dire presque continuellement, car on voit sans cesse au Cap Lopez un grand nombre de Bâtimens, sur-tout de Hollandois, qui viennent s'y caréner ou prendre des provisions (55). Bosman met peu de maisons sur le rivage, & marque pour principale habitation des Négres, une Ville, qui est située, dit-il, un peu au-delà du Port, sur une rivière nommée (56) *Olibato*. C'est sans doute la Ville même d'Olibato, qui est à l'embouchure de la Riviere. Barbot compte six lieues par terre depuis cette Ville jusqu'au Cap. C'est la résidence du Prince Thomas, fils du Roi du Cap Lopez, comme les Marchands de l'Europe lui font l'honneur de le nommer. D'Olibato jusqu'à la Cour du Roi, on compte encore cinq ou six lieues, qu'on fait en remontant la Riviere dans des Canots. Le même Voyageur vit devant le Palais d'Olibato quelques canons de fer montés sur leurs affuts, que le Prince avoit reçus des François, mais dont il faisoit peu d'usage. La Ville où le Roi fait sa demeure contient environ trois cens maisons, bâties de branches entrelassées & couvertes de feuilles de palmier, comme celles de Gabon. On rencontre, dans le Pays, d'autres Villes éloignées de cinq ou six lieues l'une de l'autre (57). Les principaux Négres prennent les titres de Princes, de Ducs, d'Amiraux, & d'autres noms empruntés de l'Europe, comme ceux de Rio Gabon. En un mot, dit Bosman, les usages se ressemblent parfaitement dans ces deux Contrées, à l'exception de la civilité & de la douceur, dont les Habitans du Cap Lopez sont mieux partagés (58).

Ville où le Roi du Cap fait sa résidence.

On ne sauroit douter que la rivière d'Olibato ne soit la même, où, suivant le récit d'Artus, les Hollandois faisoient de son tems le commerce de l'ivoire.

(51) Artus, p. 127.
(52) Bosman, p. 413.
(53) Barbot, p. 394.
(54) Atkins, p. 196.
(55) Barbot, p. 395.
(56) Bosman, *ubi sup.* p. 412.
(57) Barbot, p. 396. & suiv.
(58) Bosman, *ubi sup.*

Il ajoute

Cap Lopez-Consalvo.

Il ajoute qu'elle produit un grand nombre de Crocodiles & de Chevaux marins; d'où quelques-uns concluent, dit-il, qu'elle doit être un bras du Nil (59). Il observe aussi que les Habitans sont ici beaucoup plus civilisés qu'à Rio Gabon, & que le Pays abonde en toutes sortes de bêtes farouches, telles que des Elephans, des Buffles, des Dragons, des Serpens, & d'autres Monstres, aussi affreux, que redoutables. Atkins représente le Cap Lopez comme le refuge des Buffles. On y trouve aussi beaucoup de Singes, & des Perroquets gris (60).

Ressemblance entre les Nègres du Cap & ceux de Gabon.

Suivant Bosman, le poisson est encore plus commun au Cap Lopez qu'à Rio Gabon. Un jour au matin, dit-il, ses gens en prirent assez, d'un coup de filet (61) pour la provision de dix Vaisseaux. Barbot dit, presque dans les mêmes termes, que d'un seul coup on peut prendre dequoi charger une Barque. Il ajoute que les huitres n'y sont pas en moindre abondance, & qu'on les voit pendre aux branches des Mangles ou des Peletuniers qui environnent la Baye (62).

Provisions que les Vaisseaux prennent au Cap.

Les provisions, dont les Vaisseaux se fournissent ici, sont des bananes, des patates & des ignames; de la chair de Busle & de Porc, de la volaille, du poisson, du poivre long, qu'on nomme autrement Pimento de Rabo, & du Pourpier. L'usage, pour tous les Bâtimens qui arrivent dans la Rade, est de donner avis de leur approche par une décharge de quatre piéces de canon. Aussi-tôt les Habitans d'Olibato & des autres lieux voisins s'empressent d'apporter au rivage, du bois, de l'eau & toutes sortes de provisions. Ils tiennent en réserve certaines mesures de bois coupé, de la longueur de deux pieds, dont ils donnent la charge d'un Canot pour une barre de fer. L'eau fraiche se tire d'un grand Etang bourbeux, qui n'est pas loin du Cap. Elle se conserve fort bien en mer, & quantité de Matelots la trouvent plus saine que celle de S. Thomas & du Prince. Chaque Vaisseau donne pour le mouillage & pour la liberté de l'eau & du bois, une douzaine de couteaux, & quelques bouteilles de liqueurs fortes, (63) qui sont moins un droit qu'un présent.

Usages du Cap à l'arrivée des Vaisseaux.

Commerce du Cap-Lopez.

Bosman fait consister ici le commerce, comme à Rio Gabon, en ivoire, en cire & en miel, qui est en fort grande abondance dans le Pays. Mais il y vient tant de Vaisseaux, qu'ils ne peuvent se flater tous d'y trouver leur cargaison. Cependant, un des Yachts de la Compagnie Hollandoise y prit, en 1698, trois ou quatre milliers d'ivoire & de cire. D'autres ont été plus (64) ou moins heureux. Barbot ajoute à ces richesses, du bois de teinture. Les échanges se font pour des couteaux, du fer en barres, des colliers de verre, de vieux draps, de l'eau-de-vie & du rum, des haches, des chaudrons & d'autres vaisseaux de cuivre, des armes à feu, de la poudre, du plomb & des balles. Le bois de teinture, que les Anglois appellent *Camwood*, appartient ici au Roi, qui le vend vingt-cinq ou trente schellings le tonneau, c'est-à-dire, la valeur de ce prix en marchandises. La meilleure espéce croît dans les terrains marécageux. Elle est dure, pésante, & du plus beau rouge;

Où croît le bois Camwood.

(59) La même raison, soutenue par l'ignorance, a fait croire à quantité d'Ecrivains que le Nil étoit la source commune de toutes les rivieres d'Afrique.

(60) Artus, *ubi sup.*

(61) Artus, *ibidem.*

(62) Barbot, *ubi sup.* p. 411.

(63) Description de la Guinée par Barbot, p. 395. Description du même Pays par Bosman, p. 411. & suiv.

(64) Bosman, *ibid.* p. 412.

au lieu que celle des lieux hauts & secs est plus pâle & plus légere. Le bois Camwood du Cap Lopez est aussi estimé à Londres que celui de Scherbro (65).

§. IV.

Courans, Pluies, Vents de Commerce & Vents de Terre sur les Côtes de Guinée.

HISTOIRE NATURELLE.

ATKINS, raisonnant en Physicien sur les mouvemens de la mer au long des Côtes de Guinée, a jugé que le principe de pésanteur dont le célébre Newton s'est servi pour expliquer tous les phénomenes des marées, peut être appliqué ici aux courans. Il expose les faits, & tire ensuite la conclusion (*).

Régularité des Courans, excepté dans les rivieres & les canaux.

Dans les riviéres de Gambra, de Sierra-Leona & de Gabon, dans les détroits & les canaux de Benin, & sur toute la Côte, les marées sont régulieres; avec cette différence, que dans les Riviéres & les Canaux où l'eau est resserrée entre des rives peu éloignées, elles sont hautes & violentes; mais que sur les Côtes ouvertes, elles sont lentes & basses, ne s'élevant guéres au-dessus de deux ou trois pieds. Cette remarque est sensible au Cap Corse, à Sukkonda, à Commendo & dans d'autres lieux. En un mot, par-tout où la Côte s'ouvre & s'enfonce par quelque détour, la marée est plus haute d'un, de deux, ou de plusieurs pieds, que sur des Côtes plus droites & plus unies, quoique fort voisines.

Les courans ont quelquefois ici leur direction avec le vent, quelquefois contre le vent, & forment des ondulations comme la marée. Dans d'autres tems, la surface de la mer, jusqu'à dix ou douze lieues du rivage, est immobile pendant plusieurs jours, sans qu'on y sente ou qu'on y apperçoive la moindre agitation.

Observations physiques & nautiques sur les Courans de la Côte de Guinée.

Les courans, dans la baye de Benin, se portent également sur les deux rivages. Du côté du Sud, ils viennent des environs du Cap Lopez & de plus loin; & de la Côte de Popo, du côté de l'Ouest, c'est-à-dire, de dessous le vent; car on remarque les mêmes variétés dans les vents au long de la Côte, que dans les courans. C'est ce que tous les Vaisseaux ont éprouvé en faisant voile au Royaume d'Angola, lorsqu'ils ont voulu suivre la terre, ou lorsqu'ils ont gagné l'Ouest de Popo ou de la Côte d'or. Atkins est persuadé que la cause de toutes ces différences n'est que la forme des Côtes & les différentes qualités de l'air & des vents. La terre étant en droite ligne, sans golfes & sans bayes, à l'exception de celle de Benin & de Kalabar, le flux de la mer n'est pas plutôt arrêté par le rivage, qu'il tend naturellement vers l'enfoncement qui forme ce golfe, & devient plus fort à mesure qu'il s'avance des deux côtés; parce que les golfes ont dans la contraction de leurs eaux quelque ressemblance avec les canaux des Rivieres, qui à proportion de leur largeur, de leur profondeur, & de la mer qui est à leur ouverture, ont plus ou moins de courant au long de leurs rives. Les vents, qui changent de route pour s'enfoncer dans la baye, contribuent aussi à l'impétuosité des

(65) Barbot, *ibid.* p. 395. & suiv.

(*) Les Observations suivantes contiennent, dans l'Original, quelques superfluités qu'on a crû devoir supprimer.

flots; & l'on peut juger que la qualité même de l'air y a quelque part, lorsque la chaleur du soleil attire des vapeurs qui vont se répandre en brouillard & en pluies vers le rivage. Que ne doit-on pas penser des pluies, qui durant, sans interruption, pendant cinq ou six semaines, fortifient encore la détermination des courans? HISTOIRE NATURELLE.

L'Auteur examine pourquoi les courans prennent ordinairement leur direction sous le vent. C'est que le flux, dit-il, venant de l'immense étendue de l'Ocean méridional, prend nécessairement son cours au long du rivage; mais que le reflux, qui retourne aisément & comme également vers la mer, cause si peu d'altération dans son cours, qu'à peine se fait-il appercevoir ou sentir à peu de distance. Le courant le plus impétueux que l'Auteur ait trouvé, fut à l'entrée du golfe de Benin. Il avoit quitté la rade de Juida vers la fin du mois de Juillet; & quoique les courans, dans cette Rade, fussent très-impétueux vers le dessous du vent, il trouva que sans beaucoup de peine il auroit pû gagner les Isles de l'Amérique. Mai sil en auroit désesperé, comme d'une entreprise impossible, si le même courant eut traversé toute la Baye. Il ne comprend pas même comment il put aller si loin au Sud, c'est-à-dire, sous le vent, à moins qu'on ne supose que les eaux, que les courans amenent dans la Baye, sont reverberées au milieu de l'espace & tournent insensiblement vers la grande mer.

Conclusions que l'Auteur en tire.

De ce petit nombre d'observations, Atkins croit pouvoir conclurre : 1°. Que dans toutes sortes de lieux il y a beaucoup de liaison entre les courans & la marée; que c'est principalement la forme des Côtes qui sert à leur direction; que s'ils se trouvent resserrés entre deux rivages jusqu'à former une espéce de canal, l'élevation diurnale de l'Ocean par la Lune rendra la marée rapide à proportion de la largeur & de la profondeur du canal; & que si la Côte est ouverte, comme en Guinée, ces marées deviendront de simples courans. Ces conclusions s'accordent avec les observations que l'Auteur a lûes dans plusieurs voyages aux mêmes lieux, particuliérement avec celles du sixiéme voyage entrepris au nom de la Compagnie d'Angleterre, (66) qui regardent le canal entre la Côte orientale d'Afrique & l'Isle de Madagascar. Comme ce canal est trop large & trop profond pour soutenir la marée dans une même direction, il s'y trouve des courans Nord & Sud, suivant que l'élevation de la marée porte au Nord ou au Sud de l'Isle; & ce qui confirme l'opinion de l'Auteur, c'est que ces courans sont plus forts dans les lieux où le canal est plus étroit, & varient sur les différens points du compas à proportion que la mer s'ouvre au passage de la ligne.

Autres conclusions.

L'Auteur conclut en second lieu, que les courans & les marées ne s'apperçoivent que vers les Côtes, & qu'il est impossible de les découvrir à dix lieues en mer, ou à l'embouchure d'un canal. Il ajoute qu'ils peuvent varier suivant l'influence de la Lune & le changement de l'air (67). On a remarqué constamment, au long de la Côte, un retour de pluies d'Automne & de Printems; mais celles-ci sont les plus longues & les plus continuelles, des deux côtés de l'Equateur. A Sierra-Leona, elles commencent au mois de Mai. Sur la Côte d'or & sur celle de Juida, c'est au mois d'Avril. Elles sont précédées

(66) Voyez ci-dessus, Tome premier de ce Recueil.

(67) Voyage de Guinée par Atkins, p. 132. & suivantes.

HISTOIRE NATURELLE.

par les vents du Sud & du Sud-Est. De l'autre côté de la ligne, le mois des pluies du Printems, au Cap Lopez, est Octobre; au Royaume d'Angola, c'est Novembre. Les nuées, qui sont alors fort épaisses, rendent l'air plus froid. Aussi les Habitans donnent-ils à cette saison le nom d'hiver.

Explication de divers phénoménes.

Atkins croit que la cause de cette irrégularité est impénétrable. Mais c'est une observation générale, que le Soleil à l'équinoxe améne ordinairement la pluye. Le Docteur Clayton assure (68) qu'aux mois d'Avril & de Septembre les pluies sont grosses & fréquentes à la Virginie. On a fait la même remarque dans toutes les autres Contrées. Au Cap Corse, en 1721, elles cesserent à la fin de Mai, après avoir duré six semaines sans interruption, sur-tout pendant la nuit, avec un tonnerre continuel, des éclairs & des calmes. Tous les vents qui soufflerent dans cet intervalle furent Sud, & venoient directement de la mer. Les nuées qui contenoient la pluie arrivoient aussi de l'Ocean, & sembloient se succéder avec beaucoup d'ordre. Lorsque l'horison s'éclaircissoit, comme il arrive quelquefois dans ces saisons pluvieuses, le Soleil se faisoit sentir avec un redoublement de chaleur.

D'où viennent les pluies, dans les Pays voisins de la Ligne.

Les brouillards ordinaires dans les mêmes saisons, & ces rosées abondantes, qui dans les autres tems tombent chaque nuit sur le rivage, & rarement, ou jamais deux milles plus loin lorsqu'un Vaisseau est à l'ancre, sont une preuve assez forte que les vapeurs qui forment les pluies s'élevent moins du milieu de l'Océan, que des eaux moins profondes au long ou dans l'intérieur des Côtes. Autrement ces exhalaisons seroient beaucoup plus sensibles en pleine mer, au milieu de la masse d'eau dont on y est environné. Mais au contraire elles diminuent à proportion qu'on s'éloigne de la terre. Ajoutez, dit l'Auteur, que les vents de mer, qui aménent ordinairement les pluies, ne s'élevent, comme on le sçait fort bien, qu'à peu de lieues du rivage; & quoique leur régularité périodique, dans ces lieux voisins de la Ligne, soit un mistére fort obscur, il est certain qu'ils poussent visiblement ces nuées de terre, chargées de vapeurs aqueuses, qu'un air plus rarefié attire d'ailleurs assez naturellement, & dont il facilite la chûte. (69).

Vents & Tornados.

Les vents différens de ceux de l'Europe, dont on trouve la description dans les mêmes Voyageurs, sont particuliers aux latitudes chaudes, tels que les vents de commerce (*); ou aux Côtes, tels que les Tornados & les *Matans* d'air. Ces vents sont Est, soufflent nuit & jour pendant toute l'année & dans toutes les parties du globe maritime, soit Atlantique, Indien, ou Américquain; car quoique la cause qui les produit subsiste avec beaucoup de force, ils reçoivent, de la position des terres, des déterminations fort différentes & fort incertaines. Ils s'étendront jusqu'à trente degrés de latitude du Nord lorsque le Soleil est de ce côté de l'Equateur, & de même au Sud lorsqu'il est du même côté; se détournant où il est le plus éloigné, ici au Nord-Est, là au Sud-Est, & toujours le plus près du point Est de l'Equinoxial, ou du lieu où il est vertical.

Raisons de ce Phénomené.

Les meilleures raisons que l'Auteur apporte de ce phenoméne sont: 1°. La rotation diurnale de la terre sur son axe, dans laquelle l'air ou le vent vont

(68) Voyez les Transactions Philosophiques, N°. 101. p. 781. & l'Abrégé, Vol. III. p. 575. & suiv.

(69) Atkins, dans le même Voyage, page 136. & suiv.

(*) Qu'on nomme aussi *Alisés*.

à l'Oueſt, relativement aux ſuperficies; ce qui paroît d'autant plus vrai, que ces vents ne ſe trouvent que dans les plus grands cercles, où le mouvement diurnal eſt le plus prompt, & qu'ils ſont auſſi forts la nuit que le jour, auſſi-bien ſur la Côte du Breſil, que vers la Guinée.

Raiſons du Docteur Halley.

Le Docteur Halley donne pour ſeconde cauſe permanente des mêmes effets l'action des raions du Soleil ſur l'air & ſur l'eau, jointe à la nature des terres & aux ſituations des continens voiſins. Le Soleil échauffe & rareſie exceſſivement l'air dans toutes les latitudes entre le Zodiaque; ce qui paroît évidemment à la reſpiration de la plûpart des animaux dans les calmes. Or, l'air devenant plus péſant dans les latitudes qui ſont hors de ſon influence, preſſe avec beaucoup de force pour rétablir l'équilibre, & doit aller à l'Eſt pour ſuivre le Soleil. Les vents Oueſt, qui rétabliſſent cette balance, en venant des latitudes au-delà des Tropiques, ſeroient auſſi conſtans, ſuivant le Docteur Halley, & garderoient une circulation réguliere, ſi tout le globe étoit composé d'eau. Dans l'état où ſont les choſes, ils ſont les plus dominans depuis trente degrés juſqu'à ſoixante, avec une déflexion au Nord ou au Sud, cauſée par divers accidens: ils ſoufflent avec plus de force, parce qu'entr'autres raiſons l'équilibre eſt rétabli d'un plus grand cercle à un petit; & pour confirmation de cette doctrine, ils entrent dans le vent de commerce, avec quelque déflexion au Nord-Eſt, ou plus au Nord, dans le point même de leur reception.

Sur la Côte de Guinée, au Nord de l'Equinoxial, les véritables vents ſont Oueſt, & gardent la direction du rivage lorſqu'elle eſt entiérement à l'Eſt. Depuis la riviére de Gabon, ſous la Ligne, les Côtes s'étendent vers le Sud; & les vents courent du Sud-Eſt au Sud-quart-d'Eſt pour garder une eſpéce de parallele avec la terre. Dans ces deux directions, la Côte ſemble détourner le vrai vent de commerce, comme les Caps détournent les marées ou les courans juſqu'au point où le paſſage eſt plus libre. Si dans quelque ſaiſon particuliere, comme dans celle des pluies, les vents deviennent plus Sud, & tombent directement ſur le rivage, on s'apperçoit qu'ils ſont foibles; & le Soleil étant alors du côté Nord de l'Equinoxial, c'eſt probablement pour rétablir l'équilibre de l'air de terre, qui eſt plus rareſié par une chaleur plus forte & plus refléchie.

Remarques d'Atkins ſur d'autres Voyages.

A ces remarques l'Auteur en ajoute quelques-unes ſur d'autres Voyages: 1°. Il faut être hors de l'influence de la terre, ſous le vent, pour trouver le véritable vent de commerce. Dans la mer de Guinée, cette diſtance des Côtes doit être de trente ou quarante lieues; après quoi les Bâtimens qui vont en Amérique peuvent s'aſſurer de faire tranquillement quarante ou cinquante lieues toutes les vingt-quatre heures.

Raiſon des calmes qui régnent dans certaines latitudes.

2. De l'un & de l'autre côté de la Ligne, les vents de commerce Nord-Eſt & Sud-Eſt, ſoufflant obliquement l'un contre l'autre, c'eſt, ſuivant Atkins, la raiſon du calme qui régne dans les latitudes qui ſont entre quatre & douze degrés du Nord, parce que c'eſt le point de leur combat. L'Auteur en apporte pour preuve, 1°. que le vent de commerce Eſt-Sud s'étend ordinairement juſqu'au quatriéme degré du Nord; & c'eſt auſſi le terme du vent de commerce Eſt-Nord. Les calmes & les petits vents peuvent varier un peu, ſuivant le lieu actuel du Soleil; mais cette varieté n'eſt jamais conſidérable; & près des Côtes qui ſont au-deſſus du vent, ils ſeront accompagnés de tonnerre, d'éclairs & de pluies continuelles.

3. La vérité de cette observation est reconnue par tous les Vaisseaux, dans leur passage de Guinée aux Indes occidentales, ou dans le passage d'Angleterre en Guinée. Il n'y a point de mois excepté. Le véritable vent de commerce diminue à mesure qu'ils approchent de ces latitudes; & du côté d'en haut, entre le Cap verd & les Isles, tous les Navigateurs rendent témoignage qu'il est constamment accompagné de tonnerre & de pluies.

4. Les mêmes effets, qui arrivent au commencement de ces vents, à vingt-sept ou vingt huit degrés de latitude du Nord, doivent être raportés incontestablement à la même cause.

De ces remarques l'Auteur est porté à conclurre, qu'en faisant voile de Guinée, les latitudes calmes sont plus aisées à passer, à la distance de cent lieues du continent d'Afrique; & qu'il en est à peu-près de même du côté de l'Amérique; car il est persuadé que sous le vent comme audessus, la navigation est plus aisée dans cet espace, que plus loin ou plus près de la terre. La précaution, dit-il, n'est pas si nécessaire aux Vaisseaux qui partent d'Angleterre, parce que le vent de commerce Nord-Est ne leur manque point jusqu'au-delà du parallele de la Barbade, la plus méridionale des Colonies Angloises.

Vents de terre & de mer.

Les vents ordinaires de terre & de mer ne s'étendent jamais bien loin. Les premiers, qui sont les plus foibles & les plus inconstans, souffleront d'une Isle dans toutes les parties d'une Rade; & l'Auteur ne s'attribue point assez d'expérience pour juger s'ils soufflent en même-tems de tous les côtés, ou si c'est alternativement d'un côté & de l'autre; quoique leur inconstance, ajoute-t-il, rende l'une & l'autre opinion également probable. On trouve ces deux vents sur toutes les Côtes entre les Tropiques. Ceux de mer arrivant vers dix heures du matin, rafraîchissent & raniment tout. Ceux de terre, qui leur succédent, commencent à la même distance du Soleil couchant au plus tard; mais ils sont foibles, & presque toujours puans, sur-tout lorsqu'ils passent au travers des Mangles, ou qu'ils viennent de quelque canton où les eaux soient dormantes. Il semble qu'ils ne doivent leur naissance qu'à la chaleur des raions du Soleil. On ne sçauroit douter que l'air ne soit plus rarefié par la réflexion de ces raions sur le corps solide de la terre, que sur un fluide: Ainsi, jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli après une rarefaction de trois ou quatre heures, le vent doit être de mer sur toutes les parties de la Côte, parce que la même cause y opére de même; & si cette rarefaction est limitée par une hauteur déterminée de l'atmosphére, les vents de mer qui doivent remplir les vuides ne dureront aussi qu'un tems déterminé, c'est-à-dire, deux, trois heures, ou plus.

On peut trouver, dans les mêmes principes, l'explication de certains vents qui s'élevent souvent sur les Côtes avec le Soleil du midi, jusques dans la latitude d'Angleterre. Les vents de terre, qui succédent pendant la nuit, lorsque le Soleil a perdu son pouvoir, semblent par leur foiblesse n'être que le retour de l'air que la chaleur du jour précédent a comme entassé, & qui comme tous les autres fluides, doit revenir à l'égalité par une espéce de reflux, lorsqu'il s'est trouvé plus haut ou plus plein d'un côté que de l'autre (70). On a rendu compte dans l'Histoire naturelle du troisiéme Tome, des *Mattans d'air*, ou des *Harmattans*.

(70) Voyage d'Atkins, p. 144. & suiv.

HISTOIRE GENERALE DES VOYAGES

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU XVe SIÉCLE.

PREMIERE PARTIE.

LIVRE DOUZIÉME.

VOYAGES DANS LES ROYAUMES DE CONGO ET D'ANGOLA.

CHAPITRE PREMIER.

Voyage d'Edouard Lopez.

INTRODUCTION.

Qui étoit l'Auteur.

Il est envoyé à Rome & à Madrid.



CET ouvrage, avec la description qu'il contient du Royaume de Congo & de quelques autres Pays, fut composé en 1589, par Phillipe *Pigafetta*, sur les mémoires d'*Edouard Lopez*, qui après avoir passé plusieurs années dans le Royaume de Congo, avoit été envoyé par le Roi de cette Contrée, avec la qualité d'Ambassadeur, au Pape & au Roi d'Espagne, pour implorer leur secours contre ses Ennemis, & leur demander des Missionnaires & des Prêtres. Les instances de Lopez eurent peu de succès à la Cour de Madrid. Il se rendit à Rome, où son ambassade ne fut pas plus heureuse. Mais à la follicitation d'*Antonio Migliore*, Evêque de San-Marco, il mit le recueil de ses voyages entre les mains de Pigafetta, en y joignant de bouche toutes les explications qui pouvoient augmenter leur utilité. Il remit à la voile pour l'Afrique, aussi-tôt que l'ouvrage eut été composé sous ses yeux, c'est-à-dire, en 1589. La Préface ajoute qu'il promit de revenir à Rome avec de nouvelles informations sur le Nil & sur d'autres matiéres qu'il n'avoit pas encore eu l'occasion d'approfondir; mais on ignore s'il pensa dans la suite à l'exécution de cette promesse.

Quoiqu'il eut écrit ces Mémoires en Portugais, Pigafetta, qui étoit Ita-

INTRODUCTION. Sa Relation est publiée en Italien.

lien, prit le parti de les publier dans sa propre langue, & ne manqua pas de réduire tous les noms à l'ortographe de son Pays. C'est une méthode qu'on n'est point en droit de reprocher aux Traducteurs, parce qu'elle est passée comme en usage; mais il seroit à souhaiter du moins qu'avec cette considération pour leur Patrie, ils conservassent les véritables noms dans un Index, en faveur de la vérité, & pour rendre service à toutes les autres Nations.

Traduction en Anglois & en Latin.

Quelques années après, *Hackluyt*, Auteur d'un fameux Recueil de Voyages, fit traduire l'ouvrage de Pigafetta, par *Abraham Hartwell*; le même qui s'étoit déja fait connoitre par une traduction (71) de *Minadoi*. Les Mémoires de Lopez furent traduits dans la suite en Latin, par *Augustin Cassiodore Reinius*, & placés par de Bry à la tête de sa Collection de Voyages.

Ce qu'elle contient.

La traduction Angloise parut à Londres en 1597, sous le titre (72) de Relation du Royaume de Congo, Région d'Afrique, & des Pays dont il est environné. Ces Pays renfermant presque la moitié de l'Afrique, doivent avoir été décrits par Lopez sur le témoignage d'autrui; car il ne paroît pas qu'il eût pris lui-même la peine de les parcourir. La forme de l'ouvrage est *in quarto*. Il lui manque un Index; défaut qu'il n'a point dans la traduction Latine. Sa division est en deux livres, dont le premier contient quatorze chapitres.

1. Voyage de Lisbone à Congo. 2. Air de Congo, couleur de ses Habitans, vents, pluies & néges du Pays. Taille & physionomie des Négres. 3. Couleur des mulâtres, ou des enfans sortis du mélange des Portugais & des Négres. 4. Etendue de Congo. Ses bornes à l'Ouest, ou Côte de la mer. 5. Ses bornes au Nord & Pays adjacens. 6. Ses bornes à l'Est. 7. Ses bornes au Sud. 8. Etat présent du Royaume de Congo. 9. Six Provinces du Royaume, dont la premiere se nomme Bamba. 10. Songo ou Sogno, deuxiéme Province. 11. Sundi, troisiéme Province. 12. Pango, quatriéme Province. 13. Batta, cinquiéme Province. 14. Pemba, sixiéme Province.

Le second Livre est composé de dix chapitres.

1. Situation de la Ville Capitale de Congo.

2. Introduction du Christianisme dans le Royaume, & commerce Portugais.

3. Guerres entre Dom Alfonse second Roi Chrétien, & son frere. Miracles operés par la foi, & conversion des Habitans.

4. Comment l'Isle de S. Thomas s'est peuplée. Affaires de Religion. Deux Rois tués par les Portugais & par les Seigneurs de Congo. Bannissement de la Nation Portugaise.

5. Invasion des Jakkos ou des Jaggas. Leurs mœurs & leurs usages. Ils s'emparent de la Capitale du Royaume.

6. Ambassadeur envoyé à la Cour de Portugal. Refus de découvrir les mines. Ambassade en Espagne, pour demander des Missionnaires. Lopez embrasse la vie religieuse.

7. Cour de Congo. Habits du Peuple, avant & après sa conversion.

8. Pays vers le Cap de Bonne Espérance, & remarques sur le Nil.

9. Royaume de Sofala. 10. Côte d'Afrique jusqu'à la mer rouge. Recherches sur l'Empire du Prêtre Jean, & sur l'origine du Nil.

(71) C'est une histoire des guerres entre les Turcs & les Persans.

(72) A report of the Kingiom of Congo, a Regio of Africa, and of the countries that border round about the same, &c.

Il y

Il y a peu d'ordre dans cette Relation. Hartwell croit Pigafetta bien excusé par la confusion qui régnoit dans les Memoires de Lopez. Mais lorsque ce Traducteur Italien divisoit l'ouvrage en livres & en chapitres, il devoit sentir que la méthode n'étoit pas moins necessaire dans le fond des matiéres. Le stile ne mérite pas moins de censure, par l'ennuyeux excès des figures & par une vaine affectation d'éloquence, soit que ce défaut vienne de l'Auteur, ou que le reproche ne doive tomber que sur la traduction.

INTRODUCTION. Jugement sur l'ordre & le style.

Les éditions Angloises & Latines sont ornées de cartes & de figures. La derniere contient trois cartes géographiques; l'une de Congo; l'autre de la partie méridionale de l'Afrique; la troisiéme, de l'Egypte, de l'Abissinie & des Contrées voisines; avec dix planches, qui offrent les figures suivantes. 1. Le baptême du Seigneur de Sogno. 2. Les Portugais à l'audience du Roi de Congo. 3. Destruction des images dans le Royaume de Congo. 4. Habits des hommes. 5. Hommes armés pour la guerre. 6. Voitures du Pays. 7 & 8. Autres voitures. 9. Le Zebra, bel animal. 10. Habits des femmes. 11. Animaux de Congo. Figure du Bananeor. 12. L'Anziki. 13. Jaggas. 14. Femmes de Monomotapa. L'Edition Angloise a deux cartes & dix Figures, dont les titres sont les mêmes que celles de l'édition latine, depuis la quatriéme. On peut conclure que l'ouvrage de Pigafetta n'en contenoit pas davantage, & que le reste est un ouvrage d'imagination.

Cartes & Figures.

§. I.

Journal de Lopez.

DANS le cours de l'année 1578, c'est-à-dire, de celle où Dom Sebastien Roi de Portugal, entreprit la malheureuse expédition de Maroc Edouard (73) Lopez, natif de Benevento, Ville sur les bords du Tage, à vingt-quatre milles de Lisbone, mit à la voile dans le S. Antoine, pour se rendre à *Loanda*, Port du Royaume de Congo (74). Ce Bâtiment, qui appartenoit à son oncle, chargé de marchandises convenables à l'Afrique, & suivi d'une petite Pinace pour la commodité du commerce. On s'arrêta au Port de Funchal, dans l'Isle de Madere, où l'on prit des rafraîchissemens & du vin du Pays, avec quantité de confitures & de marmelades, qui sont excellentes dans cette Isle. De-là, passant à la vûe des Canaries, on alla relâcher à S. Antoine, une des Isles du Cap-Verd; ensuite à S. Jago (75), la principale des mêmes Isles, où l'on prit de nouvelles provisions. Les Vaisseaux Portugais fréquentoient alors ces Isles, & faisoient avec les Habitans un Commerce de couteaux, de chapeaux, & sur-tout de colliers de verre, qui étoient fort recherchés des Négres.

LOPEZ. 1578. Départ de l'Auteur.

De l'Isle S. Jago on porta vers le Bresil, dans l'esperance de gagner le vent; car il y a deux routes pour faire voile du Cap-Verd au Port de Loanda. La premiere est au long des Côtes d'Afrique; l'autre, en portant au Sud & au Sud-Est jusqu'à la hauteur du Cap de Bonne-Esperance, c'est-à-dire,

Route qu'il prend pour se rendre à Loanda.

(73) L'Auteur l'appelle *Duarte*, qui est Edouard en Portugais

(74) Le Vaisseau avoit pour Pilote Francisco Martinez, habile Navigateur.

(75) L'Auteur l'appelle S. Jacopo, qui est le nom Italien.

Lopez. 1578.

jusqu'à vingt-sept ou vingt-neuf degrés du Sud, où l'on trouve les vents de Commerce, qui soufflent dans cette Mer pendant tout l'Eté. On prit cette derniere route, & l'on ne manqua point de trouver le vent qu'on s'étoit promis; à l'aide duquel on commença bien-tôt à porter au Nord-Nord-Ouest, vers Congo. Dans l'espace de douze jours on eut la vûe de l'Isle Sainte-Hélene, à laquelle on ne s'étoit point attendu; & dix-sept jours après on arriva heureusement au Port de Loanda, dont l'Auteur vante beaucoup l'excellence. Ce fut la derniere fois, comme c'étoit la premiere, que les Portugais firent un si long détour pour se rendre au Royaume de Congo. L'autre route, qui est par le Cap-Palmas & par l'Isle de S. Thomas, conduit au Cap-Lopez-Consalvo, & de-là vers la Riviere de Zaire, d'où l'on ne compte jusqu'à Loanda qu'environ cent quatre-vingt milles.

Seconde route, & la seule en usage.

Lettre du Roi de Congo au Roi de Portugal.

Après la funeste catastrophe du Roi Dom Sebastien, la Couronne de Portugal devant tomber sur la tête du Cardinal Dom Henri, le Roi de Congo écrivit à ce Prince, pour lui demander des Missionnaires de l'Eglise Romaine. Mais la mort du Cardinal fit suspendre la réponse, jusqu'au nouveau changement qui rendit Philippe II. maître du Portugal. Alors le Gouverneur de l'Isle S. Thomas reçut ordre de communiquer cette révolution au Roi de Congo. Il lui envoya Sebastien da Costa, avec la qualité d'Ambassadeur, & ce Monarque Négre, charmé de l'attention qu'on avoit eue pour ses desirs, renvoya da Costa au Roi Philippe, avec ordre de lui offrir de sa part la découverte de plusieurs mines d'or qui n'étoient pas connues des Européens. Il chargea même da Costa de quelques essais de ces mines. Mais le Vaisseau qui les portoit fit naufrage sur les Côtes de Portugal. L'Ambassadeur périt avec tout l'Equipage; & l'on ne sauva du dépôt dont il étoit chargé, qu'une petite caisse, qui contenoit quelques instructions sur son voyage, & qui fut jettée sur le rivage par les flots.

Naufrage d'un Ambassadeur.

Aussi-tôt que la nouvelle de ce désastre fut arrivée à Congo, le Roi prit la résolution d'envoyer un Seigneur de sa Cour en Espagne, avec la qualité d'Ambassadeur. Cet honneur fut brigué avec tant d'empressement par les Grands du Royaume, que pour arrêter la chaleur des Partis, le Roi fit enfin tomber son choix sur Edouard Lopez, Auteur de cette Relation, qui se trouvoit alors à la Cour, après avoir passé plusieurs années dans le Pays. Avec ses Lettres de créance, il lui donna par écrit d'amples instructions sur l'objet de son voyage, & le pouvoir de traiter en son nom avec le Pape & le Roi Catholique. Le principal but de cette Ambassade étoit d'informer les Puissances chrétiennes du triste état de la Religion dans le Royaume de Congo, & de leur demander un nombre de Missionnaires & de Prêtres, qui fût capable de soutenir la Foi, nouvellement plantée. Lopez étoit chargé aussi de montrer au Roi d'Espagne & de Portugal divers essais des métaux de Congo, & de lui offrir la liberté du Commerce pour les Portugais; faveur qui n'avoit point été accordée à ses Prédécesseurs. A l'égard du Pape, il devoit lui baiser les pieds au nom du Roi de Congo, lui exposer les besoins de la Religion dans ce Royaume, & solliciter une nombreuse recrue de Prêtres.

L'Auteur est choisi par le Roi de Congo pour aller aux Cours de Rome & de Madrid.

Ses instructions.

Lopez, après avoir été revêtu d'une si importante commission, fut obligé, par les affaires du Roi & par les siennes, de passer encore sept ou huit

mois dans le Pays. Enfin, dans le cours du mois de Janvier (76), qui étoit la saison de l'Eté à Congo, il s'embarqua pour Lisbonne sur un Bâtiment de cent tonneaux. Sa navigation fut heureuse jusqu'à la hauteur des Isles du Cap-Verd. Mais le Vaisseau, qui étoit fort vieux, fit une voie d'eau, qui jetta l'Equipage dans de facheux embarras. On étoit arrêté par des vents si impétueux, qu'il paroissoit impossible de gagner les Isles ou le Continent d'Afrique. L'état du Bâtiment permettoit encore moins de continuer le voyage vers l'Europe. Il ne resta point d'autre parti que de suivre le vent, pour gagner les Isles de l'Amérique. Après avoir failli mille fois de périr, par les tempêtes, par la voie d'eau & par l'épuisement presqu'entier des provisions, on arriva dans l'Isle de Cubago, près de la Marguerite. On s'y radouba, on y prit des rafraîchissemens, & l'on se rendit à *Cumana*, Port du Continent dans le Royaume de la Nouvelle-Grenade. Mais, en touchant au rivage, des accidens inconnus firent couler le Vaisseau à fond. Tout l'Equipage & les Passagers furent sauvés; quoiqu'après les miseres & les fatigues qu'ils avoient essuyes, la plûpart fussent dans un état si triste, que le repos même & les rafraichissemens du Port ne purent les garantir des plus dangereuses maladies.

LOPEZ. 1587. Avantures de son voyage.

Son Vaisseau coule à fond sur les Côtes d'Amérique.

Lopez fut un des plus maltraités. N'ayant pû se rétablir avant le départ de la flotte qui met tous les ans à la voile pour l'Espagne, il se vit dans la nécessité d'attendre d'autres occasions. Il eut le malheur de passer un an & demi à Cumana sans en trouver. Dans cet intervale le Roi de Congo, qui n'avoit pas reçu de ses nouvelles, conclut qu'il étoit mort, & forma le projet d'une troisiéme Ambassade. Dom Pedro Antonio, un des premiers Seigneurs de son Royaume, fut choisi pour cette glorieuse commission, & reçut les mêmes instructions que Lopez. Il se fit accompagner de Gasparo de Dias, Portugais riche & d'une considération distinguée, qui s'étoit établi depuis plusieurs années dans le Royaume de Congo. S'ils rencontroient Lopez, ils avoient ordre de s'unir à lui & de se conduire par des délibérations communes.

Il passe pour mort à Congo.

Ils se hâterent de mettre à la voile; mais le Ciel ne réservoit pas beaucoup de succès à leur entreprise. En approchant de l'Europe, ils tomberent entre les mains des Anglois. Leur Vaisseau, conduit vers les Côtes d'Angleterre, eut le malheur de toucher à fond & de s'ouvrir dans cette course. Dom Pedro & son fils perirent au milieu des flots. Gasparo se sauva heureusement avec un petit nombre de Matelots, & trouva l'occasion de passer en Espagne, dans le tems que Lopez, après avoir surmonté tous les obstacles, y étoit entré dans les fonctions de son Ambassade. On ignore ce qui lui fit perdre l'envie d'aller jusqu'à Madrid; mais après avoir écrit sa résolution à Lopez, il monta sur le premier Vaisseau pour retourner à Congo.

Autre Ambassade du Roi de Congo. Sort des Ambassadeurs.

Lopez, impatient de se voir retardé si long-tems à Cumana, étoit passé à S. Domingue dans l'Isle Hispaniole, où il avoit trouvé un Vaisseau Portugais qui attendoit la flotte de Tierra-Firma pour faire voile en Europe. Il s'étoit rendu heureusement dans l'Isle de Tercere, une des Açores, & de-là à San-Lucar de Barameda, à l'embouchure du Guadalquivir, d'où il n'avoit pas eu

Lopez se retrouve à Madrid.

(76) L'année n'est pas nommée; mais il paroît par le calcul du tems que ce devoit être 1586 ou 1587.

LOPEZ. 1587.

de peine à gagner Seville. Au lieu de se rendre ensuite à Madrid, il avoit fait le voyage de Portugal, pour voir ses amis & se mettre en état de paroître à la Cour. Enfin, s'étant présenté aux Ministres d'Espagne, avec ses Lettres de créance, il obtint du Roi une audience favorable, dans laquelle il exposa le sujet de sa commission. Mais la mort du Roi de Congo, dont on fut informé dans ces circonstances, & les embarras de la Cour d'Espagne, qui rapportoit alors toutes ses vûes à la conquête de l'Angleterre, firent avorter encore une fois cette malheureuse Ambassade.

Ses chagrins lui font quitter le Monde.

Le chagrin de tant d'infortunes, joint à de profondes réflexions sur l'incertitude de la vie & sur la vanité des esperances humaines, inspira au vertueux Lopez un parfait dégout pour le Monde. Il quitta l'épée, & s'étant revêtu à Madrid d'un habit grossier, qui étoit apparemment celui de quelqu'Ordre religieux, il ne pensa plus qu'à se rendre à Rome, pour répondre aux pieuses intentions du feu Roi de Congo. Ses propres vûes n'étoient pas moins chrétiennes, puisqu'il s'engagea par un vœu à consacrer toutes les richesses qu'il avoit en Afrique au service de la Religion. Il promit au Ciel de bâtir une Maison pour l'entretien des Prêtres & des Missionnaires qui se destineroient à l'instruction de la Jeunesse de Congo, avec un Hôpital pour le soulagement & la guérison de tous les pauvres Malades chrétiens. Une de ses esperances, dans le voyage de Rome, étoit d'obtenir la permission du S. Siége pour ces deux Etablissemens, & d'y faire joindre des Jubilés, des Indulgences & d'autres faveurs Ecclésiastiques. Il reçut un accueil fort gracieux du Pape, qui étoit alors Sixte-Quint. Mais ce Pontife ayant appris que le Royaume de Congo dépendoit du Roi d'Espagne, craignit modestement de blesser les droits d'autrui, & renvoya cette affaire à Sa Majesté Catholique. Ce fut alors que Pigafetta reçut de Lopez les Mémoires dont cette Relation est composée, & qu'il se hâta de travailler sous ses yeux. Après avoir rendu ce service au Public, Lopez retourna immédiatement à Congo.

Etablissemens qu'il veut faire à Congo.

Il y retourne.

§. II.

Voyages & Avantures d'André Battel au Royaume d'Angola.

INTRODUCTION.

QUOIQUE la Relation de *Battel* ait été publiée sous un de ces titres extraordinaires (77), qui inspirent de la défiance aux Lecteurs sérieux, il y a peu de Voyages qui portent les mêmes caracteres de verité dans leur source. L'Auteur étoit un homme de jugement & d'honneur. Purchas, qui nous a donné son Ouvrage, l'avoit connu particuliérement à *Leigh*, dans la Province d'Essex, & ne rend pas moins témoignage à sa bonne-foi qu'à ses lumiéres. Ils avoient travaillé de concert à rédiger ses Mémoires. Tout ce qui s'y trouvoit de douteux ou d'obscur avoit été soigneusement éclairci dans leurs conversations. Battel s'étoit retiré à Leigh, pour y mener une vie tranquille après son retour d'Afrique. Dans sa jeunesse il avoit servi sous *Manuel Sylveira Pereyra*, Gouverneur de S. Paul pour le Roi d'Espagne. On ne nous

(77) Le titre Anglois est : *The strange Aventures of Andrew Battel, of Leigh in Essex, sent by the Portuguese Prisoner to Angola, in which Kinldom and the adjacent Regions he lived eighteen years.*

apprend point que ses Emplois eussent été distingués ; mais ils avoient été militaires, puisqu'il accompagna ce Général dans l'interieur du Royaume d'Angola, avec une armée de huit mille Portugais & de quinze mille Négres. Cependant il avoit d'abord été pris par les Portugais sur la Côte de Bresil, & de-là conduit à Congo, où il vécut pendant plusieurs années dans la condition d'un prisonnier. Ce ne fut qu'à l'occasion de la guerre, qu'il obtint la liberté de porter les armes, & le titre de Sergent dans une Compagnie Portugaise.

INTRODUCTION.

Sa Relation, telle que Purchas l'a publiée, paroît d'autant plus estimable aux Anglois, qu'avec le mérite de la fidélité, c'est la premiere de leur Nation où l'on trouve des éclaircissemens sur les Royaumes de Congo & d'Angola. Elle est ornée de la figure d'un *Zebra*, dans la même attitude que celle de Lopez.

BATTEL. 1589. Départ de l'Auteur.

Battel sortit de la Tamise le 20 d'Avril 1589, sous le commandement d'Abraham *Coke*, de Limehouse (78), qui faisoit voile à *Rio de Plata*, avec deux Pinaces, nommées le *May-Morning* & le *Dolphin*, chacune de cinquante tonneaux. Ils toucherent le 26 à Plymouth, pour augmenter leurs provisions. Le 7 de Mai ils se remirent en mer ; mais sous de si malheureux auspices, qu'ils furent repoussés impétueusement dans ce Port, où ils se virent contraints d'attendre des vents plus favorables. Enfin, profitant du premier souffle qui pouvoit servir à leur navigation, ils gagnerent les Côtes d'Espagne, qu'ils passerent heureusement. La mer devint si grosse à la hauteur de Madere, qu'ils furent jettés sur la Côte de Barbarie, où ils prirent le parti de mouiller dans la rade de Santa-Cruz. Le Capitaine y fit construire une grande Barque, qu'il avoit apportée en deux piéces, & qu'il croyoit capable de soutenir la mer pendant le reste du voyage. Ensuite on remit à la voile pour s'avancer vers les Côtes de Guinée : mais si l'on y arriva heureusement, ce fut pour tomber dans des calmes dont il fallut essuyer tout l'ennui, parce qu'on s'étoit trop approché de la terre.

Sa navigation jusqu'aux Côtes de Guinée.

Toutes les maladies du climat affligerent bien-tôt l'Equipage. On arriva néanmoins au Cap-Palmas, où la bonté des rafraîchissemens servit à rétablir un peu les Matelots. Le Capitaine se flatta de tirer quelqu'avantage du Commerce des Habitans ; mais toutes leurs promesses furent autant d'artifices, qui couvroient le dessein de s'emparer de la Barque. On évita cette disgrace que par la vigilance continuelle des gardes. De ce Cap, le Capitaine fit porter au Sud-Ouest ; mais la force des courans, dont on ne se défioit point au milieu des calmes, jetta la petite flotte dans l'Isle S. Thomas, lorsqu'elle se croyoit beaucoup plus loin en mer. Comme l'eau & le bois lui manquoient également, elle mouilla du côté du Sud, entre l'Isle S. Thomas & les Isles *das Rolas*. Ce mouillage est fort tranquille ; & la facilité d'aborder aux Isles das Rolas y fit envoyer la Barque. Elle n'y trouva point d'eau ; mais elle en apporta une grosse provision d'oranges & de plantains. Battel y vit un Village de Négres, composé d'Esclaves foibles ou malades, que les Portugais de S. Thomas y envoyent pour se rétablir. Quoique ces Isles soient sans eau fraîche, elles produisent beaucoup de fruits, & sur-tout de vin de palmier. Les

Le Capitaine est trompé par les courans.

Isles Rolas, fertiles, mais sans eau.

(78) Village qui touche à Londres sur les bords de la Tamise.

BATTEL. 1589. Anglois, après en avoir tiré des rafraîchissemens, prirent la cruelle résolution de brûler le Village. Ensuite, côtoyant l'Isle S. Thomas à l'Est, ils se présenterent devant la Ville; mais le canon du Château leur fit perdre l'envie d'en approcher.

Les Anglois sont repoussés par les Portugais de l'Isle S. Thomas.

De-là ils reprirent vers le Continent d'Afrique; & dans l'espace de vingt-quatre heures ils arriverent à la vûe du Cap Lopez-Consalvo. Ils n'en étoient plus qu'à trois lieues, lorsque changeant de dessein ils retournerent à l'Ouest, vers l'Isle S. Thomas. Coke fit prendre au côté Ouest de cette Isle, où l'on découvre un Ruisseau qui se précipite des montagnes. Ses gens se rendirent au rivage dans la Barque, avec six ou sept tonneaux. Mais ils tomberent dans une embuscade de cent hommes, que le Gouverneur avoit rassemblés depuis leur premier passage; & toute leur diligence à se retirer ne les empêcha point de perdre un Matelot.

Ils passent sur les Côtes du Bresil. Ilha-Grande.

Coke fut déterminé, par cette avanture, à tourner ses voiles vers la Côte du Bresil. A cinquante lieues de l'Isle S. Thomas, il tomba sur une troupe de dauphins, qu'il regarda comme un secours du Ciel dans ses besoins. Elle le suivit pendant trente jours, jusqu'à la vûe de la terre; & la nécessité augmentant l'adresse des Matelots, il ne se passa point de jour où l'on n'en prit assez pour la subsistance de l'Equipage. On suivit la Côte du Bresil jusqu'à *Ilha-Grande*, qui est au cinquiéme degré de latitude du Sud. Cette Isle est sans habitans, quoique naturellement fertile. Coke ayant fait mouiller entre l'Isle & le Continent, on profita d'une situation si tranquille pour nétoyer les deux Pinaces. Tandis que les Matelots étoient livrés au travail, ils virent arriver un petit Bâtiment Portugais, qui cherchoit de l'eau, pour continuer sa course à Rio de Plata. Ils l'aborderent & se saisirent du Patron Portugais.

Commerce de Buenos-Ayres.

Coke apprit de lui, que dans l'espace de six semaines deux Pinaces Portugaises de Buenos-Ayres devoient passer dans le même lieu, & que tous les ans il partoit de cette Ville quatre ou cinq Caravelles chargées de richesses, qu'on transporte par terre, du Pérou dans la Riviere de Plata; d'où elles sont envoyées à Bahia au Brésil, & dans le Royaume d'Angola sur la Côte d'Afrique. L'avidité de Coke s'échauffant à ce récit, il se détermina sur le champ à prendre sur son bord une partie de l'Equipage du *Dauphin*, pour se rendre propre à quelqu'entreprise d'importance; & renvoyant le Dauphin en Angleterre, il ne s'entretint que de ses esperances de fortune. Le Patron Portugais le conduisit dans un endroit de l'Isle où quelques Bannis de Lisbonne avoient formé une Plantation. Il y trouva particuliérement des plantains, auxquels il fut obligé de se réduire jusqu'à la Riviere de Plata, parce que toutes ses provisions étoient épuisées.

Les Anglois se rendent à l'embouchure de Rio de Plata.

Il partit d'Ilha-Grande avec ce seul secours, qui le soutint pendant tout son passage; c'est-à-dire, pendant trente-six jours qu'il employa pour gagner l'Isle de Lobos-Marinos, à l'embouchure de Rio de Plata. Cette Isle est longue d'un demi-mille. Elle n'a point d'eau fraîche; mais la mer qui l'environne est si remplie de veaux de mer & de chevaux-marins, que les Matelots de la Barque ne purent s'approcher du rivage qu'après avoir écarté ces animaux à coups de rames. L'interieur même de l'Isle en étoit couvert. Pendant trente jours l'Equipage Anglois n'eut point d'autre nourriture. En vain s'occupoit-on sans cesse à visiter les deux bords de la riviere. Dans le dé-

fespoir d'une si malheureuse situation, Coke résolut de faire avancer sa Barque jusqu'à *Buenos-Ayres*, pour enlever une des Pinaces qui étoient à l'ancre devant la Ville. Mais lorsque ses gens se disposoient à cette téméraire entreprise, un violent orage les força de se retirer sous *Ilha-Verde*, ou l'Isle-Verte, qui est à l'embouchure de la riviere, du côté du Nord.

BATTEL. 1589. Ils sont pressés par la faim.

Le courage & l'avidité des richesses ne pouvant lutter long-tems contre la faim, Coke abandonna son projet & tourna au Nord, pour gagner l'Isle S. Sebastien, sous le Tropique du Capricorne. Cette route fut courte & heureuse. Là ses gens, véritablement affamés, se partagerent en plusieurs troupes; les uns pour la pêche, d'autres pour chercher des fruits dans les bois. Mais, tandis qu'ils étoient dispersés, il arriva dans l'Isle un Canot Indien de *Spirito-Santo*. Les Sauvages qui le conduisoient ayant débarqué à l'Ouest de l'Isle, s'avancerent au travers des bois & se saisirent de cinq Anglois. Battel étoit de ce nombre. Il fut transporté avec ses compagnons dans la Riviere de Janeiro, sans avoir jamais entendu parler depuis, du Capitaine Coke, ni de son Vaisseau, ni du reste de l'Equipage.

Ils gagnent l'Isle S. Sebastien.

Battel est pris par des Indiens-Portugais.

Les cinq Prisonniers tomberent entre les mains des Portugais, & n'eurent à souffrir que le chagrin d'une longue captivité. Après avoir passé quatre mois dans la Riviere de Janeiro, Battel & *Turher*, un de ses compagnons, furent envoyés sur un Bâtiment de passage à S. Paul de Loanda, Ville maritime du Royaume d'Angola, en Afrique, à neuf degrés au Sud de la Ligne. Il ne sortit du Vaisseau que pour entrer dans une étroite prison. Cependant il fut bien-tôt conduit sur la Riviere de *Coanza* ou *Quansa*, dans une Ville de guerre, à cent-trente milles de Loanda. Il y mena, pendant deux mois, une vie fort triste. Mais le Pilote d'une Pinace Portugaise, qui étoit à l'ancre devant cette Ville, étant mort subitement, il reçut ordre de prendre sa place & de conduire la Pinace à Loanda. Ce changement auroit rendu son sort plus doux, si le jour même de son arrivée il n'eût été attaqué d'une maladie, qui le tint pendant huit mois dans une affreuse situation; haï, pauvre & sans secours, parce qu'il étoit Anglois. A la fin, s'étant rétabli, Dom Juan Hurtado Mendoza, qui commandoit alors dans la Ville de Loanda, lui donna ordre de partir dans une Pinace, pour aller faire le commerce de l'ivoire, du bled & de l'huile de palmier dans la grande riviere de Congo, qui se nomme Zaire. Cette Riviere est située à cinquante lieues de Loanda, au Nord, & passe pour la plus grande de la Côte. On trouve, à l'embouchure, une Isle nommée *Kalabes*, qui avoit alors une fort bonne Ville. Battel y chargea la Pinace & revint heureusement à Loanda.

Il est envoyé au Royaume d'Angola.

Il est employé par le Gouverneur, qui lui promet sa liberté.

Quelque tems après il fut envoié à Loango, quinze lieues au Nord de la riviére de Zaire, avec des marchandises convenables au Pays, telles que des colliers de verre, des perles bleues, des miroirs, de grosses étoffes bleues & rouges, &c. qui passoient encore aux yeux des Négres pour de précieuses richesses. Une aune d'étoffe se vendoit trois dents d'Elephans, du poids de cent vingt livres. En peu de jours toute la cargaison fut échangée avec le même avantage. Des services si importans attirerent beaucoup de caresses à Battel. Le Gouverneur de Loanda lui promit la liberté, s'il continuoit de le servir avec le même zéle. Pendant deux ans & demi, il ne cessa point de faire d'autres voyages au long de la Côte.

BATTEL.
1589.

Il veut se la procurer sécretement.

L'utilité que le Gouverneur en tiroit lui faisoit oublier ses promesses, lorsqu'on vit arriver au Port de Loanda un Bâtiment Hollandois, commandé par le Marchand même à qui appartenoit la cargaison. Cet honnête Négociant conçut de l'amitié pour Battel & de la compassion pour son sort. Il lui promit de l'emmener à son départ. Une si douce espérance fit prendre au malheureux Battel toutes sortes de précautions pour se rendre secretement à bord. Mais son Bienfaicteur ne s'étoit pas souvenu qu'il avoit quelques Portugais entre ses Matelots. Battel fut découvert par leur trahison, ramené dans la Ville par la Justice, & jetté dans un noir cachot, où il passa deux mois chargé de fers, avec la mort incessamment devant les yeux. Enfin, le Gouverneur se contenta de le bannir à *Massangano*, pour le faire servir à la conquête de ce Pays. Il demeura oublié pendant six ans dans ce triste séjour, sans aucune espérance de revoir jamais la mer.

Il est banni à Massangano.

Complot qu'il fait pour fuir avec dix autres Bannis.

Il avoit trouvé dans le Fort de Massangano quelques Egyptiens (78) & quelques Mores, qui y étoient relegués comme lui. La ressemblance de leur infortune aiant servi à les lier mutuellement, il prit le parti d'ouvrir son cœur au plus intrépide de ces Etrangers. Après leur avoir représenté toute l'horreur de leur situation, il lui demanda s'il ne valoit pas mieux exposer sa vie pour se procurer la liberté, que de languir dans une misere perpétuelle. L'Egyptien reçut avidement cette ouverture, & lui promit d'engager dix de leurs Compagnons à les accompagner dans leur fuite. En peu de tems Il lui amena trois Egyptiens & sept Portugais, gens d'un courage ferme, & disposés à braver toute sorte de périls. La nuit fut reglée pour leur départ, ils se saisirent du meilleur Canot qu'il purent trouver; & recommandant leur entreprise à la protection du Ciel, ils commencerent à descendre la riviére de Quansa. Le matin du jour suivant, ils arriverent dans le canton de *Manikabeth*, petit Seigneur de la Province d'Elamba. Leurs mousquets étant leur unique fardeau, avec un peu de bled qu'ils avoient apporté pour leur premiere resusion, ils se déterminerent à ne pas aller plus loin pour quitter leur Barque; mais il la coulerent à fond, de peur que les Portugais ne remarquassent le lieu où ils avoient pris terre. Quelques autres voisins leur fournirent du bois pour faire griller leur bled. Ils reprirent des forces avec un repas si simple.

Leur marche dans leur fuite.

Périls auxquels ils sont exposés.

Cependant ils attendirent la nuit pour se mettre en marche, dans la seule vûe de tromper les observations de ceux qui pourroient les poursuivre. Ils marcherent sans interruption, non-seulement jusqu'à la fin du jour suivant; mais n'ayant pas trouvé d'eau, quoiqu'ils eussent fait quantité de détours dans cette espérance, ils se sentirent si fatigués la seconde nuit, qu'ils arracherent l'écorce de plusieurs arbres pour en tirer un foible rafraîchissement en collant leur bouche contre le tronc. Le troisiéme jour ils trouverent un vieux Négre qui étoit en chemin pour se rendre à Kabech. Ils le lierent & le forcerent de leur servir de guide jusqu'au Lac de Kasansa. Après un autre jour de marche dans la plus excessive chaleur, ils arriverent à Bansa, Ville de Mani Kasansa, qui est à douze lieues de Loanda dans l'intérieur des terres. Une cruelle nécessité les força d'y demander de l'eau; & les Habitans eurent la dureté de leur en refuser. Ils étoient résolus d'emploier la force, lorsque ces Négres inhumains s'appercevant de leur désespoir pres-

(78) L'Auteur n'explique point d'où ces Etrangers étoient venus.

ferent leur Mani, ou leur Seigneur, de ne pas les y expoſer. Alors paſſant à l'extrêmité contraire, non-ſeulement il leur accorda de l'eau, mais il les pria de paſſer la nuit dans la Ville. C'étoit un artifice pour couvrir le deſſein qu'il avoit de les arrêter. Ils ſe déſierent heureuſement de cette nouvelle barbarie, & paſſerent la nuit ſur les bords du Lac.

BATTEL. 1589.

Le quatriéme jour au ſoir ils arriverent à la vûe d'une Riviére, qu'ils prirent pour celle de Bango. Ils ne la traverſerent pas ſans crainte, parce qu'ils n'ignoroient pas qu'elle eſt remplie de Crocodiles. Le cinquiéme jour, ils eurent à paſſer celle de Dande. Leur marche s'étoit ſi fort étendue à l'Eſt, qu'ils ſe trouvoient à l'oppoſite des montagnes de Bangons. Nouveau ſujet de fraieur. Le Mani de ces montagnes étoit en guerre avec le Roi de Congo, dans les Etats duquel ils alloient chercher un azile. Ils traverſerent néanmoins la riviére de Dande, & s'endormirent une partie de la nuit ſur ſes bords. Le lendemain, ils trouverent, à deux lieues de cette Riviére, quelques Négres qu'ils interrogérent ſur la diſpoſition du Pays. Quelle fut leur conſternation en apprenant qu'ils étoient fort éloignés du chemin qu'ils s'étoient propoſé? Les mêmes Négres leur offrirent de les conduire à Bamba. Ils les aſſurerent qu'ils recevroient toutes ſortes de rafraîchiſſemens du Mani de ce nom; & pour leur inſpirer plus de confiance, ils ſe donnerent pour des Moſi Congos. Mais les moindres imprudences pouvant devenir funeſtes, Battel ferma l'oreille à toutes ces offres, & ne fit pas plus de fond ſur les éclairciſſemens qui regardoient ſa route. Il anima ſes Compagnons à continuer leur marche vers l'Eſt. Cependant après avoir fait trois milles de plus, ils reconnurent ſi clairement qu'ils s'étoient trompés, qu'à la pluralité des voix ils prirent le parti de retourner à l'Oueſt. Leur courage ſembloit les rendre inſenſibles à la fatigue. Mais ils ne purent l'être à la crainte, lorſque rencontrant les mêmes Négres dont ils avoient rejetté les offres, ils leur virent tourner contr'eux leurs arcs & leurs flêches. Ils ne balancereut point à faire feu ſur ces Barbares; de la premiere décharge ils en tuerent quatre. La chûte des morts parut effraier les autres, & leur fit prendre du moins le parti de ſe retirer. Cependant ils ſe rapprocherent bien-tôt; & s'obſtinant à ſuivre leur proie l'eſpace de trois ou quatre milles, ils bleſſerent deux Portugais de leurs flêches. Le jour ſuivant, Battel & ſes Compagnons entrerent dans le Pays de Bomba. Ils continuerent leur marche pendant le reſte du du jour, & vers le ſoir ils entendirent avec une joie extrême le bruit des vagues de la mer. Mais après s'être livrés pendant la nuit aux plus douces eſpérances, ils reconnurent le lendemain au matin qu'ils étoient pourſuivis par un grand nombre de gens à cheval. Cette vûe leur fit perdre courage. Les ſept Portugais ne conſultant que leur crainte, ſe cacherent auſſi-tôt dans les bois. Battel & les quatre Egyptiens ſe flaterent que l'attention de leurs ennemis tourneroit ſur le plus grand nombre & qu'ils en auroient plus de facilité à s'échaper. Mais ils ſe virent ſerrés de ſi près, qu'il ne leur reſta plus d'autre reſſource qu'un petit bois, dans lequel ils ne furent pas plûtôt entrés, qu'ils entendirent ſiffler autour d'eux une grêle de balles. Un péril ſi preſſant les força de ſe diſperſer.

Erreur dans leur marche.

Ils ont à combattre des Négres.

Ils en tuent plusieurs.

Ils ſont pourſuivis par un corps de Portugais.

Battel avoit conſervé aſſez de préſence d'eſprit, pour remarquer que ceux qui le pourſuivoient à cheval étoient des Portugais, accompagnés d'une

BATTEL. 1589. Résolution de Battel.

troupe de Négres à pied. Lorsqu'il se trouva seul, il fit réflexion que si les Négres se saisissoient de lui dans le bois, ils ne manqueroient pas de lui ôter la vie sans pitié ; au lieu qu'en se livrant de bonne grace aux Portugais & aux Mulâtres, il pouvoit encore esperer un traitement moins barbare. Dans cette vûe il sortit du bois, son mousquet en joue, pour écarter les Négres. Le Commandant des Portugais, qui l'apperçut aussi-tôt, & qui ne douta point, à son air résolu, qu'il ne fût soutenu de tous ses compagnons, cria de loin : » Braves Soldats, je vous apporte le pardon du Gouverneur. Si vous » vous rendez volontairement, il ne vous arrivera aucun mal. Battel répondit, d'un ton ferme, qu'il étoit Anglois ; qu'ayant servi six ans à Massangano, dans la derniere misere, le désespoir l'avoit porté à s'échaper avec onze de ses compagnons, qui l'avoient abandonné seul ; que si le Commandant vouloit lui garantir sa grace, il étoit prêt à se rendre ; mais que pour éviter le supplice, il étoit résolu de vendre sa vie bien chere jusqu'au dernier soupir. Le Capitaine Portugais engagea sa parole de Gentilhomme & de Soldat, que la vie lui seroit conservée en faveur de son courage, & l'exhorta tendrement à s'approcher sans défiance. Sur cette promesse, Battel rendit aussi-tôt les armes. Alors le Capitaine donna ordre à ses gens de pénetrer dans le bois, & de lui amener le reste, mort ou vif. Il fut obéï avec beaucoup de diligence. Tous les Prisonniers furent conduits à S. Paul de Loanda, où Battel & les trois Egyptiens passerent trois mois dans une étroite prison, les fers aux mains & aux pieds, avec la perspective continuelle du supplice.

Il se rend sous condition de la vie.

Il passe trois mois dans les fers.

A quoi il est employé après sa liberté.

Enfin, le Gouverneur ayant reçu du Portugal trois ou quatre cens Bannis, qui devoient être envoyés dans la Province d'Elamba, Battel fut délivré de ses chaînes & joint à cette malheureuse troupe, après une proclamation publique, qui le bannissoit perpétuellement de Loanda, & qui le condamnoit à porter les armes pendant toute sa vie dans les guerres du Portugal. Il marcha d'abord, avec ce petit corps d'armée, contre le Seigneur de Sovonso, Sujet du Duc de Bamba, qui se soumit aux Portugais sans résistance. *Samani-Bansa*, qu'ils visiterent ensuite, les reçut avec la même soumission. Mais ils trouverent plus de difficulté dans le Pays de *Kamba-Kalamba*, Seigneur puissant, qui parut disposé à les attendre de pied-ferme. Cependant, lorsqu'ils eurent commencé par brûler sa Ville, il prit le parti de l'obéïssance, & se joignit même aux Portugais avec un corps de trois mille Négres. De-là ils marcherent contre *Sollankango*, Seigneur d'un petit canton, mais si brave, qu'il ne se rendit qu'après un combat des plus opiniâtres. L'armée Portugaise alla prendre ensuite ses quartiers dans le Pays de *Kombrekaiango*, où elle s'arrêta pendant deux ans ; mais sans cesser de faire quantité d'excursions, qui mirent un grand nombre de Seigneurs dans la dépendance du Portugal.

Guerres des Portugais.

Expédition d'Inkambo.

Entre ces expéditions, Battel s'étend sur celle d'*Outeiro*, ou de la Montagne d'*Inkambo*, qui couta beaucoup de sang aux Portugais. Ils entrerent dans ce Pays avec une armée de quinze mille hommes, composée de leurs Alliés & des Peuples qu'ils avoient vaincus. Dans leur route ils brûlerent la Ville d'*Ingasia*, qui appartenoit à l'Ennemi qu'ils alloient attaquer, & s'avancerent ensuite vers celle d'*Inkambo*, Capitale du Pays, située sur le sommet

d'une montagne, où l'on n'arrive qu'après une demie-journée de marche. Le Seigneur de cette Ville parut pour la défendre à la tête de vingt mille archers, & tua beaucoup de monde aux Portugais. Mais le feu de la mousqueterie l'ayant forcé de se retirer dans l'interieur de la montagne, il perdit l'esperance de résister long-tems à des armes si terribles, & dès le jour suivant il envoya un de ses Officiers au Général Portugais, avec ordre non-seulement de reconnoître en son nom l'autorité du Portugal, mais de promettre qu'il iroit rendre le lendemain ses soumissions en personne. En effet, il se présenta le matin à l'entrée du camp, avec ses tambours & ses trompettes. Les Portugais lui firent un accueil favorable; mais il le paya noblement, par les présens qu'il fit au Général & à toute l'armée.

BATTEL. 1589. Soumission du Seigneur de cette Montagne.

La plaine où la Ville est située, au sommet même de la montagne, parut fort grande à l'Auteur. Mais s'il put se tromper à son étendue, il parle de sa beauté avec plus de certitude. Elle est couverte de palmiers, de cannes de sucre, des patates & d'autres légumes, & d'une prodigieuse quantité d'orangers. Les Portugais admirerent beaucoup un arbre, nommé *Engeriay*, dont le fruit, qui est de la grosseur d'une pomme ordinaire, porte un noyau qui guérit sur le champ de la colique. Une riviere, qui prend sa source vers la même plaine, vient arroser les murs de la Ville. Après s'être reposé pendant cinq jours, l'armée Portugaise s'avança dans le Pays, en ravageant tout ce qui se présentoit dans sa marche. Cette expédition dura six semaines, au bout desquelles les Portugais victorieux & chargés de butin revinrent à Inkambo. Avec un grand nombre d'Esclaves, de moutons & de chévres, ils rapportoient quantité de *Margarites*, petites pierres qui sont la monnoie courante du Pays. Ils choisirent, à une lieue de la belle montagne d'Inkambo, un camp fort commode, dans lequel ils passerent douze mois entiers. Battel, qui avoit été blessé à la jambe droite, fut transporté à Loanda pour y être guéri, avec un grand nombre de Portugais & de Mulâtres qui avoient besoin des mêmes secours.

Beauté du Pays.

Arbre nommé Engeriay.

Battel est guéri de ses blessures.

Après leur guérison, le Gouverneur trouva l'occasion de les employer sur une Frégate chargée de marchandises, qu'il envoyoit du côté du Sud. Ils s'y embarquerent au nombre de soixante, & firent voile jusqu'au douziéme degré de latitude du Sud, où ils trouverent une belle baye de sable. Les Habitans leur apporterent des vaches & des moutons, avec du bled & des féves. Mais ils s'arrêterent peu dans ce lieu, parce qu'ils s'étoient proposés de gagner la *Bahia das Vaccas*, que les Portugais appellent aussi *Bahia de Torre*, d'un rocher fort haut qui a l'apparence d'une Tour. Ils y allerent mouiller en effet, au Nord du rocher. Cette baye est aussi sabloneuse; & les bestiaux, que les Habitans nourrissent en fort grand nombre, sont beaucoup plus gros que ceux d'Angleterre. On y trouve du cuivre très-fin, & quantité d'une sorte de bois odoriferant, nommé *Kakongo*, que les Portugais estiment beaucoup, avec une abondance extraordinaire de bled & de féves. Le Commandant de la Frégate, après avoir achevé sa cargaison, laissa dans la baye cinquante Soldats, qui bâtirent un petit Fort de bois & de terre, pour se mettre à couvert de l'insulte des Habitans. Dans l'espace de dix-sept jours ils se procurerent cinq cens bestiaux. Le Gouverneur de Loanda leur envoya trois Bâtimens, sur lesquels ils retournerent dans cette Ville avec le fruit de leur Commerce.

Il est employé à divers voyages de Commerce.

Bahia das Vaccas ou de Torre.

BATTEL. 1589.

Morro de Benguela.

Rencontre d'un camp de Jaggas.

Dans un autre voyage que Battel fit au long de la Côte, s'étant avancé jusqu'à *Morro de Benguela*, dans la même latitude, il découvrit un camp nombreux, sur le bord Sud de la Riviere de *Kova*. La Chaloupe fut envoyée au rivage pour y prendre des informations. Un corps de cinq cens Négres s'avança vers elle; & leur Chef apprit aux Matelots Portugais que ses gens étoient Jaggas, ou Gindes; qu'ils venoient de Sierra-Leona (79), & qu'ils avoient traversé la *Ville* (80) de Congo, en voyageant à l'Est de la grande *Ville* d'Angola, que les Habitans du Pays nomment *Dongo*. Après cette explication, le grand Jagga leur Général, quitta son camp pour s'approcher de la Chaloupe. Il n'avoit jamais vû de Blancs. Lorsqu'il eut appris qu'ils étoient amenés par le motif du Commerce, il applaudit à leur dessein, & les pressa d'apporter leurs marchandises au rivage. Dans l'espace de sept jours leur Bâtiment se trouva chargé d'Esclaves, qui ne leur revenoient point à plus d'une risdale par tête, tandis qu'ils se vendoient douze milreys à Loanda. Battel & ses compagnons se disposerent à remettre à la voile. Mais, à la vûe de leurs préparatifs, le grand Jagga les supplia de retarder un peu leur départ, & de lui prêter leur Chaloupe pour faire passer à ses gens la Riviere de Kova. Il se proposoit de faire des incursions dans le Royaume de Benguela, qui est au Nord de cette Riviere. Les Portugais de la Frégate ne prévoyant que de l'avantage pour eux dans ce dessein, ne firent pas difficulté de se rendre au camp des Jaggas. Ils furent surpris de le trouver réguliérement fortifié par un fossé & de bonnes palissades. On leur fournit des logemens pour la nuit suivante. Le vin de palmier, la farine, la chair de vache, de mouton & de chevreau leur furent portés en abondance.

Les Portugais rendent un mauvais office aux Négres de Benguela.

Le lendemain, avant le jour, on sonna le *Gongon*, qui est un Instrument de guerre dont le bruit ressemble à celui d'une cloche, & le Général déclara publiquement qu'il étoit résolu de détruire les Benguelas. Aussi-tôt tout le camp prit les armes & marcha vers la riviere, où l'on avoit déja rassemblé un grand nombre de Canots. Les Portugais, qui s'y étoient rendus dans leur Chaloupe, prirent quatre-vingt Négres à bord. Ils firent feu sur l'Ennemi, pour favoriser leur descente; ce qui n'empêcha point que plusieurs Jaggas ne fussent tués au passage. A midi toute l'armée se trouva sur l'autre bord.

Après le débarquement, les tambours des Jaggas se firent entendre, avec tous les autres Instrumens militaires, & cette belliqueuse troupe fondit tête baissée sur l'Ennemi. L'action fut sanglante pour les Benguelas. Ils prirent la fuite avec beaucoup de confusion, en laissant derriere eux un grand nombre de morts & de captifs. *Hombiangymbe* leur Prince, & cent de ses principaux Seigneurs, avoient perdu la vie dans la premiere mêlée. Leurs têtes furent coupées, & jettées aux pieds du grand Jagga. Les prisonniers furent amenés vivans; mais tous les morts furent dévorés par les vainqueurs (81), qui sont les plus furieux antropophages de l'Univers. Ils font leurs délices de la chair humaine, quoiqu'ils ayent des bestiaux en abondance.

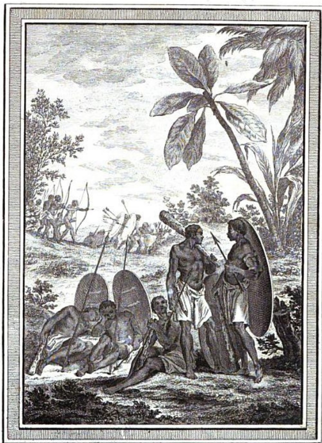
Ils profitent du brigandage des Jaggas.

Les dépouilles des vaincus & la multitude des Esclaves, rendirent pendant

(79) C'est peut-être une erreur de nom, car, quelle apparence que ce corps de Négres fût venu de si loin? On verra dans la suite ce que c'est que les Jaggas.

(80) Ville, en langage des Négres; mais il faut entendre apparemment le Pays même.

(81) L'Auteur ne dit pas qu'il ait été témoin de ce festin barbare.



Soubeiran Sculp.

JAGAS, AVEC LEURS HABITS ET LEURS ARMES,
Tirés de Bry.

T. IV. N.° XXI.

Battel. 1589.

cinq mois le Commerce fort avantageux pour les Portugais. Mais quoique le Pays fût rempli de bestiaux & de bled, & qu'il n'y manquât que du vin de palmier, l'inconstance des Jaggas ne leur permit pas de s'y arrêter long-tems. Ils tournerent leur marche vers la Province de Bambola, qui est éloignée de cinq journées dans les terres, & qui avoit alors pour Chef, ou pour Roi, un Seigneur nommé Kalikasamba. Pendant les cinq mois, Battel & ses compagnons avoient fait trois voyages à Loanda. Ils furent étonnés, à leur retour du troisiéme, de ne plus retrouver les Jaggas. Cependant, comme ils auroient été fâchés de ne tirer aucun fruit de leur course, ils prirent la résolution de marcher sur les traces de ces Barbares. Ils laisserent leur Vaisseau dans la baye de Benguela, sous la garde de quelques matelots; & descendant au nombre de cinquante, il pénétrerent dans les Pays pendant deux jours, jusqu'à la Ville d'un Seigneur nommé *Mofarigosa*. Elle avoit été brûlée par les Jaggas. Mais profitant de la terreur qu'ils avoient inspirée, Battel proposa d'envoyer un Esclave Négre au Seigneur de cette Ville, avec ordre de se faire passer pour un Jagga, que ses compagnons avoient laissé aux Portugais pour leur servir de guide jusqu'à leur camp. Mofarigosa parut tremblant au nom de ses ennemis, & reçut les Portugais fort civilement. Mais il eut l'adresse de les arrêter sous divers prétextes, pour laisser aux Jaggas le tems de s'éloigner; & lorsqu'il se crut en état de prendre un autre ton, il leur déclara qu'ils n'auroient la liberté de partir qu'après l'avoir assisté dans une guerre contre ses voisins. Leur secours lui paroissoit d'autant plus redoutable pour ses Ennemis, qu'on n'avoit point encore vû dans cette contrée d'hommes blancs, ni d'armes à feu. Ils se trouverent forcés de l'accompagner, & le bruit de leurs mousquets lui fit obtenir la victoire. Cependant il ne fut pas plus disposé à les laisser partir après leur retour, à moins qu'ils ne s'engageassent à revenir dans l'espace de deux mois, & qu'ils ne lui donnassent un de leurs gens pour caution.

Départ des Jaggas.

L'interêt porte les Portugais à les suivre.

Ils sont arrêtés par un Prince Négre.

Dans l'empressement de retourner à bord, les Portugais & les Mulâtres résolurent de le satisfaire & d'abandonner le choix de l'ôtage au sort. Mais sur quelques différends qui s'éleverent entr'eux, ils se déterminerent ensemble à laisser Battel aux Négres, comme un Anglois, que sa patrie & sa religion devoient leur rendre moins cher. Ils lui donnerent un de leurs meilleurs mousquets, avec une provision de poudre & de balles; & n'épargnant point les sermens, ils jurerent de revenir dans deux mois, au nombre de cent, pour aider Mofarigosa dans ses guerres. Leur intention (82) n'étoit que d'assurer leur propre liberté. Après l'expiration du terme, Battel fut traité avec rigueur. Les principaux Négres de la Ville le dépouillerent de tous ses habits & proposoient de lui couper la tête. Mais le Prince Mofarigosa se flattant encore que les Portugais n'oublieroient pas leurs promesses, voulut que l'exécution fût differée. Ainsi Battel continua de vivre sous l'empire de ses maîtres, mais avec moins de consideration & de liberté. Cependant, comme on ne l'empêchoit pas d'aller d'une habitation à l'autre, il résolut de profiter quelque nuit de cette faveur, pour éviter la mort dont il étoit menacé, & loin de retourner vers la mer, où ses maîtres n'auroient pas man-

Ils lui laissent Battel pour caution de leur retour.

Battel prend la fuite & rejoint les Jaggas.

(82) Cette supposition est pardonnable au malheureux Battel.

BATTEL. 1589.

qué de le poursuivre, il entreprit de rejoindre les Jaggas dans leur camp.

S'étant mis en chemin à l'entrée de la nuit, il arriva le lendemain dans une grande Ville, nommée *Kaschil.* Les Habitans, pour qui le visage d'un Européen étoit un spectacle fort nouveau, s'assemblerent autour de lui avec admiration, & le conduisirent à leur Prince. Il eut le bonheur de trouver parmi eux quelques Jaggas, avec lesquels il se rendit à Kalisamba, où cette Nation vagabonde étoit campée. Sa marche dura dix jours. Mais il fut consolé de ses fatigues par les caresses du grand Jagga & par le repos dont il jouit dans son camp. Cette nouvelle situation lui parut si douce, qu'il prit la résolution d'y demeurer, dans l'esperance que ses Protecteurs retournant un jour vers l'Ouest, il retrouveroit la mer, & quelque Vaisseau de l'Europe sur lequel il pourroit s'échaper. Les Jaggas passerent quatre mois entiers à Kalisamba. Le bled, les bestiaux, l'huile & le vin de palmier étoient en abondance dans leur camp. Mais ils ne laissoient pas de faire des festins de chair humaine (83); spectacle dont l'horreur ne diminuoit pas pour Battel. Ils se remirent en marche vers les montagnes de *Kadschinkadbar*, qui sont d'une hauteur prodigieuse & remplies de mines de cuivre. Chaque jour de leur route fut signalé par des brigandages. De-là s'étant avancés jusqu'à la Riviere de Longa, ils la passerent, & s'établirent pour cinq ou six mois dans la Ville de Kalango. Ensuite ils entrerent dans la Province de Tonda; & tombant sur le bord de la Riviere de Gonsa, ils le suivirent au Sud jusqu'au territoire d'un Seigneur nommé *Makella-Kolongé*, près de la grande Ville de Dongo. Ils eurent à traverser, dans ce Pays, de hautes montagnes, où le froid étoit extrême.

Il les accompagne dans leurs marches.

Riviere de Longa.

Kalango. Tonda.

Battel les suivoit depuis seize mois, sans pouvoir juger quel seroit le terme de ses peines. Il ressentit une vive joie de les voir tourner à l'Ouest, vers le territoire d'un Seigneur nommé *Schillambansa*, oncle du Roi d'Angola. Ce fut pour y exercer leurs ravages ordinaires. Ils brûlerent la Ville, qui étoit grande & bien bâtie. Battel admira la fertilité & l'agrément du Pays. Les paons y sont aussi communs que les autres oiseaux le sont en Europe, & volent librement d'un arbre à l'autre. Le vieux Seigneur Schillimbansa étant mort pendant le passage des Jaggas, ils permirent qu'il fût enterré au centre de la Ville, & que, suivant l'usage du Pays, on entretînt sur son tombeau cent paons, dédiés à son Idole, que les Habitans appellent *Mokeso*. On orna aussi sa sépulture d'une grande quantité de cuivre, d'étoffes & d'autres richesses.

Schillambasa.

Les Jaggas continuerent leur marche vers l'Ouest, au long de la Riviere de Quansa jusqu'au pied des montagnes de *Kambombe*, que les Portugais appellent Serras de Prata, où l'on découvre une grande chute d'eau, dont le bruit se fait entendre à plus de trente milles. Ils entrerent ici dans la Province de Kasama, où *Longere*, un des plus puissans Seigneurs du Pays, prit aussi-tôt le parti de la soumission. Mais ils trouverent beaucoup de résistance dans le Canton du Seigneur *Kasock*, Guerrier redouté, qui avoit battu sept ans auparavant une armée de huit cens Portugais & de quarante mille Négres. Ce Héros Afriquain fit tête aux Jaggas. La victoire étant demeurée dou-

Province de Kasama.

(83) Ici l'Auteur parle comme témoin de cette barbarie; ce qui détruit l'opinion de Snelgrave. *Voyez son article au Tome III.*

teuse le premier jour, ils prirent le parti de bâtir un Fort de bois, suivant leurs usages, & pendant quatre mois ils ravagerent le Pays. Les services que Battel leur rendoit avec son fusil lui avoient attiré tant de considération, qu'il obtenoit d'eux tout ce qu'il desiroit. Leur Général avoit donné ordre qu'on veillât soigneusement à sa sûreté dans les combats; & souvent il avoit dû la vie à l'empressement qu'ils avoient eu de le rapporter entre leurs bras. Cependant, comme il ne se trouvoit qu'à trois journées de Massangano, où les Portugais avoient un Fort, il prit des mesures si justes pour s'échaper, avec quelques Marchands Négres qui étoient venus acheter des Esclaves au camp des Jaggas, qu'il se rendit heureusement au Fort Portugais.

Considération que Battel obtient parmi les Jaggas.

Il les quitte pour se rendre à Massangano.

Cette Place avoit alors pour Commandant le Seigneur Dom Juan *de Coutinho*, chargé par le Roi d'Espagne de faire la conquête des Mines ou des Montagnes de Kombamba. Il avoit obtenu du Roi, pour ce service, la jouissance des droits Espagnols & Portugais, pendant sept ans, sur toutes les marchandises qui sortoient du Royaume d'Angola, sans autre condition que de bâtir trois Forts; un à *Damba*, où sont les mines de sel; l'autre à *Kombamba*, qui contient les mines d'argent, & le troisiéme dans la *Bahia das Vaccas*. Ce Gouverneur s'étoit fait, à son arrivée, une réputation de générosité & de douceur, qui s'étoit répandue dans tous les Pays voisins, & qui avoit attiré volontairement un grand nombre de Mulâtres & de Négres à son service. Après avoir passé six mois à S. Paul de Loanda, il s'étoit avancé au Port de Tombo, où s'étant embarqué avec ses troupes, il avoit remonté la Riviere de Congo ou de Quansa, jusqu'au Port de Sogno, à soixante milles de la mer. Ce Canton, qui est situé près de la Domba, est fort abondant en mines de sel.

Etat des affaires Portugaises.

Dom Juan de Coutinho étoit depuis dix jours à Songo, lorsque Battel arriva au Fort de Massangano. Il avoit envoyé une Pinace au Capitaine de ce Fort, avec ordre de faire partir les meilleurs Soldats de sa garnison, pour grossir sa petite armée. Battel, choisi dans ce nombre, descendit à Songo & fut présenté à Coutinho, qui le créa Sergent d'une Compagnie Portugaise. L'armée se mit en marche sous la conduite de son Général. Elle ne trouva point de résistance du côté de Machimba, ni dans les Cantons de Kovo & de Melombe. Quantité de Seigneurs voisins s'empresserent même d'y venir rendre leurs soumissions aux Portugais. Mais étant entrée dans le Pays d'un puissant Seigneur, nommé *Angoy-Kayongo*, elle y trouva soixante mille hommes disposés à la recevoir. Cependant, sans s'effrayer du nombre, Coutinho fondit sur des ennemis qu'il méprisoit, & les mit en fuite avec un grand carnage. Il prit ensuite les femmes & les enfans du Prince Négre. La Capitale du Pays étant située dans un canton fort agréable, où les bestiaux & les provisions étoient en abondance, il en prit possession, dans le dessein de s'y établir. Mais, huit jours après sa victoire, ce brave Gouverneur fut enlevé par la mort, & laissa l'exécution de ses desseins au Capitaine de Massangano.

Battel est créé Sergent d'une Compagnie.

Succès des Portugais.

Mort de Coutinho.

Après un séjour de deux mois dans les terres d'Angoy-Kayongo, les Portugais marcherent vers Kombamba, qui en est éloigné de trois journées, & camperent aux pieds des montagnes. Ensuite ayant passé la Riviere de Quansa, ils bâtirent sur ses bords un Château de bois & de terre, d'où ils éten-

BATTEL. 1589.

dirent leur autorité dans tout le Pays. Battel passa ici deux années à leur service. Ils ouvrirent les mines d'argent ; mais avec si peu de succès, que ce travail fut bien-tôt interrompu. D'ailleurs, le nouveau Gouverneur traitoit si durement ses Soldats, qu'ayant été abandonné de tous les Volontaires, il se vit forcé de renoncer à son expédition. Dans le même tems, on apprit, par les Missionnaires Jésuites, que la Reine Elisabeth étoit morte (84) & que le Roi Jacques avoit conclu la paix avec l'Espagne. Sur cette nouvelle, qui rendoit Battel libre & indépendant, il déclara que sa résolution étoit de retourner dans sa Patrie. Le Gouverneur ne fit pas difficulté d'y consentir, & le prit avec lui pour se rendre à S. Paul de Loanda. Il laissa cinq cens hommes dans le Fort de Kombambo.

Battel passe deux ans dans cette expédition.

Il obtient la liberté de retourner en Europe.

Cependant Battel, qui partageoit avec les troupes Portugaises l'aversion qu'elles avoient conçues pour leur Général, abandonna le dessein qu'il avoit eu de l'accompagner, & partit avec un Marchand Portugais qui devoit faire le voyage de *Bamba*. De-là ils se rendirent ensemble à *Outeiro*, Ville située sur la Montagne de Congo ; ensuite à *Gongon* & à *Batta*, où ils vendirent avantageusement leurs marchandises. Après une course de six mois, ils reprirent le chemin de S. Paul. L'esperance de Battel étoit de s'embarquer sur le premier Vaisseau qui partiroit pour l'Espagne. Mais le Gouverneur, irrité de sa conduite, retracta le consentement qu'il avoit donné à son départ, & lui ordonna de se tenir prêt dans deux jours pour le suivre dans une nouvelle expédition. Un contre-tems si cruel mit Battel au désespoir, & lui fit prendre une résolution fort étrange. Comme on attendoit de jour en jour un nouveau Gouverneur du Portugal, il prit le parti de sortir de la Ville & de vivre à l'écart jusqu'au changement de l'administration, dans l'esperance qu'un Gouverneur moins injuste & moins passionné ne lui feroit point un crime de sa fuite.

Le Gouverneur la retracte.

Chagrin de Battel & résolution qu'il prend.

Il partit dès la nuit suivante, accompagné de deux jeunes Négres, qu'il avoit gagnés par ses promesses. L'un portoit son mousquet, avec six livres de poudre & une centaine de balles ; l'autre étoit chargé d'une petite provision de vivres, dont il avoit eu la précaution de se fournir. Le lendemain au matin, ils se trouverent à vingt milles de S. Paul, sur le bord de la Riviere de Bengo. Ils s'y arrêterent pendant quelques jours ; & passant enfin cette riviere, ils arriverent à celle de Dande, qui est au Nord. Battel s'étoit flatté d'apprendre ici quelques nouvelles de la Ville, parce que c'est le grand-chemin qui conduit à Congo. Un de ses Négres, qu'il chargea de prendre des informations, lui rapporta que le nouveau Gouverneur ne devoit arriver que l'année suivante. Quel sujet de douleur pour un homme qui n'avoit à se déterminer qu'entre deux partis ; celui de retourner à la Ville, où il ne doutoit pas que sa mort ne fût résolue dans l'esprit du Gouverneur, & celui de mener une vie misérable au milieu des bois ! C'étoit la troisiéme fois qu'il désertoit ; car il jugeoit bien que la haine feroit donner ce nom à sa fuite. Il continua, pendant l'espace d'un mois, de se tenir à couvert sous quelques arbres, entre les Rivieres de Dande & de Bengo. Ensuite se rapprochant de celle de Bengo, dans le Canton de *Mani-Kansa*, il eut le courage de la traverser pour

Il est réduit à vivre dans les bois.

(84) En 1602.

gagner

gagner le Lac de Kasansa, où il sçavoit qu'on trouve plus d'animaux sauvages que dans aucune autre partie d'Angola.

Il y arriva sans obstacle. Ce fut dans ce lieu désert qu'il résolut d'attendre le secours de la fortune. Les bufles, les daims, les chevreuils, les *Mokokes* & les *Impolances*, qui se présentoient d'eux-mêmes à ses coups, firent pendant six mois son unique nourriture. Il boucanoit la chair de ces animaux, à la maniere des Sauvages. Quelquefois ses Négres lui apportoient un peu de bled, qu'ils obtenoient en échange, dans les Habitations les plus voisines, pour de la chair boucanée. Le Lac de Kasansa est rempli de poisson; mais les instrumens lui manquoient pour le prendre. Cependant il y suppléoit souvent par son adresse. Un jour il en prit un, de quatre pieds de long, qui avoit sauté sur la rive. Les Négres le nomment Sombo. Avec son poisson & sa chair il entretint constamment sa santé. Mais une malheureuse vie, dont rien ne lui faisoit esperer la fin, lui devint si ennuyeuse & si insupportable, qu'il rappella toutes les forces de son courage & de son industrie pour se procurer un autre sort.

BATTEL. 1589. Vie qu'il méne sur les bords du Lac de Kasansa.

Le Lac dont il habitoit les bords a quantité de petites Isles, couvertes d'une espece d'arbres que les Négres nomment *Membas*, d'un bois aussi tendre & aussi léger que le liége. Battel se servit de son couteau pour en faire un Canot; & n'ignorant point que le Lac de Kasansa communique à la Riviere de Bengo, il résolut de tenter la fortune par cette voie. Après avoir mis une petite provision de chair boucanée dans sa Barque, qu'il appelle *Jingado*, il y entra lui-même avec ses deux Négres, sans autre instrument que trois rames. Le Lac a huit milles de largeur. Il le traversa facilement, à la faveur des petites Isles; & tombant dans la Riviere de Bengo, il s'abandonna au cours de l'eau. Son Canot descendit heureusement jusqu'à la barre; mais les vagues y étoient si fortes, qu'il y courut un grand danger. Cependant, après avoir surmonté ce terrible obstacle, il ne balança point à s'engager dans la mer, en suivant au Nord, avec le vent, une Côte qu'il connoissoit & qui devoit le conduire, dans ses vûes, au Royaume de Loango. Le matin du jour suivant, il découvrit une Pinace qui sembloit venir au-devant de lui. Sa situation ne lui laissant plus de périls à redouter, il ne pensa point à s'en éloigner par la fuite. Elle étoit Portugaise & partie de S. Paul de Loanda. Mais le Patron, qui reconnut aussi-tôt Battel, avoit été son compagnon de fortune dans plusieurs voyages, & le reçut comme un ancien ami. Il consentit volontiers à le mettre à terre dans le Port de Loango.

Comment il retourne à la mer.

Rencontre qu'il fait d'un ami.

Il se rend à Loango.

Battel ne nous apprend pas comment il trouva l'occasion de retourner en Angleterre, ni quel accueil il reçut des Négres de Loango (85) en arrivant dans leur Port. Il ajoute seulement qu'il y passa trois ans, & que dans cet intervalle il se rendit fort agréable au Roi par son adresse & son experience à la chasse.

Sa Relation finit par quelques Remarques sur la maniere dont les Portugais font la guerre dans ces contrées. Ils choisissent un Seigneur du Royaume de Congo, qui soit Chrétien, d'un bon caractere, & capable d'amener à ses frais cent Négres soumis à ses ordres. Ils lui donnent le titre de *Tandala*,

Maniere dont les Portugais font la guerre en Afrique.

(85) C'est apparemment une abbréviation dans le goût de Purchass, qui mutile ses récits au lieu de les abréger.

BATTEL. 1589. c'est-à-dire, de Général du camp Négre, avec un autorité absolue pour le gouverner. Lorsqu'un Chef ennemi vient se soumettre à l'autorité du Portugal, il commence par apporter au Tandala un présent d'Esclaves & de bestiaux. Ensuite il est introduit, par le Tandala même, à l'audience du Gouverneur Portugais, au Page duquel il doit donner deux Esclaves avant que d'y être admis. Le présent reglé pour le Gouverneur est de trente ou quarante Esclaves, avec quantité de bestiaux. Aussi-tôt que ces devoirs sont remplis, le nouveau Sujet du Portugal bat des mains en paroissant devant le Gouverneur, se met à genoux & se prosterne. On lui fait signe de se lever. Il se leve, & dit à haute voix : » J'ai été votre ennemi. Mais je promets de » vous être fidéle à l'avenir, & de ne jamais lever les mains contre vous. Alors le Gouverneur appelle un Soldat Portugais, qui ait acquis de l'honneur par ses services, & remet le Chef Négre sous sa protection. Ce Soldat contracte l'obligation de garder & de défendre son client; mais il devient aussi son Directeur & comme son Maître. Il doit résider avec lui. Il a droit d'en exiger tout ce qui est nécessaire à sa subsistance. Si le Chef Négre entreprend la guerre, le Soldat l'accompagne & reçoit la moitié du butin. Il y a peu de Soldats Portugais qui n'ayent ainsi leur *Sova*, ou la direction d'un Seigneur Négre (86).

CHAPITRE II.

Voyage de Michael Angelo de Gattina & de Denis Carli de Piacenza (87), au Royaume de Congo.

INTRODUCTION. CES deux Voyageurs étoient des Missionnaires Capucins, qui ne se font connoître que par le titre de leur profession. Angelo mourut dans le Royaume de Congo, après avoir écrit en Europe diverses Lettres, dont on tira la partie de cette Relation qui lui appartient. Carli étant retourné dans sa Patrie, continua l'Ouvrage dans l'endroit où son Associé l'avoit fini, & le publia dans un même Volume, en Langue Italienne. Ensuite il fut traduit en François, & publié à Lyon en 1680, sous le titre de *Relations curieuses & nouvelles d'un Voyage de Congo.* Les Anglois en firent aussi la traduction dans leur Langue, & la donnerent au Public en 1704. L'air de simplicité & de bonne-foi qui regne dans cet Ouvrage, le met à couvert de tous les soupçons peu favorables aux Voyageurs.

§. I.

ANGELO. 1666. Départ de seize Missionnaires pour Congo. MICHAEL *Angelo* & *Denis Carli*, avec quatorze autres Capucins envoyés par la Congrégation Romaine *de Propanganda Fide*, partirent en 1666 pour la Mission de Congo. Leurs Patentes contenoient des priviléges distingués, dont les deux Missionnaires n'ont pas manqué de faire honneur à leur

(86) Pilgrimage de Purchas, Vol. II.
(87) Plaisance. On sçait que les PP. Capucins prennent des noms de Villes, &c.

Angelo. 1666.

Commission. Ils étoient autorisés à relever les Fidéles de toutes sortes d'irrégularités, excepté la bigamie & le meurtre prémédité ; à relever du vœu simple, par dispense ou par commutation, même de celui de chasteté ; à donner les dispenses du mariage au second & au troisiéme degré ; à permettre aux Payens convertis de conserver une de leurs femmes ; à donner l'absolution des péchés dans tous les cas réservés au Pape ; à bénir le linge d'Eglise, les Chapelles & les calices ; à donner la permission de manger de la chair aux jours défendus par l'Eglise ; à dire deux Messes par jour dans les cas de nécessité ; à publier des Indulgences plénieres & pour la délivrance des Ames du Purgatoire ; à porter des habits séculiers dans les occasions nécessaires ; à dire le Rosaire, faute de Bréviaire ou pour quelqu'autre empêchement ; à lire les Livres défendus, excepté *Machiavel*.

Privileges qu'ils obtiennent du S. Siége.

Aussi-tôt qu'ils eurent reçu cette faveur du Pape, ils se rendirent à Plaisance, où ils avoient ordre d'attendre *Michael Angelo di Rheggio* ; & de-là ils prirent avec lui le chemin de Genes, qui étoit le rendez-vous de tous les Missionnaires. Cette Troupe Apostolique s'embarqua pour Lisbonne. Elle y arriva heureusement ; mais elle fut obligée de s'y arrêter quelques mois, pour attendre l'occasion d'un Bâtiment Portugais qui devoit aller charger au Brésil, & de-là faire voile au Royaume de Congo. Le passage fut de trois mois jusqu'au Bresil. Dans une si longue navigation, les Missionnaires eurent souvent le plaisir de voir des poissons volans poursuivis par des albicores & des dorades. Le poisson-volant est de la longueur d'un pied, assez semblable au harang, excepté qu'il a le dos couleur d'azur, & les nâgeoires si larges qu'elles lui servent d'aîles.

Ils se rendent à Lisbonne, & de-là au Bresil.

En approchant des Côtes de Guinée, ils commencerent à sentir la chaleur excessive du Soleil, qui est là proprement au Zenith. Elle devint si violente, à mesure qu'ils avançoient, qu'en peu de jours ils ne se trouverent capables ni de boire ni de manger ; & pour comble de tourment, leurs provisions & leurs liqueurs se trouverent infectées de magots. Cette douloureuse situation dura quinze jours entiers, c'est-à-dire, pendant tout le tems qu'ils firent voile sous la Ligne. Ils regarderent comme une espece de miracle d'y avoir pû résister, quoiqu'on fût alors au mois d'Août, qui est la saison la plus temperée dans cette partie du Monde.

Leur voyage du Bresil à Congo.

L'usage des Portugais est de faire quelques réjouissances & de célébrer un jour de fête, pour obtenir du Ciel un heureux succès dans un si dangereux voyage. Ceux qui n'ont jamais passé la Ligne, sont obligés de faire présent aux Matelots d'une piéce de monnoie ou de quelque chose d'équivalent, sans en excepter les Capucins, qui donnent dans ces occasions des *agnus* & des chapelets. Ces instrumens de piété sont exposés en vente, & le prix est employé à faire dire des Messes pour les Ames du Purgatoire. Si quelqu'un refuse de payer ce Droit, les Matelots, vêtus en Officiers, le conduisent au pied d'un Tribunal, où quelqu'un d'entr'eux, faisant le Juge en robe longue, le condamne à se voir plongé trois fois dans la mer. Cette Sentence est immédiatement suivie de l'exécution. La personne condamnée est attachée au bout d'une corde, dont on passe l'autre bout autour d'une poulie ; & dans cette situation les Matelots la levent & la laissent descendre trois fois sous l'eau. Il ne se fait guéres de voyages où il ne se trouve quelque jeune Matelot ou

ANGELO. 1666.

quelque Passager qui donne cet amusement. On observe le même usage (88) au Détroit de Gibraltar & au Cap de Bonne-Esperance.

Après avoir passé la Ligne, le Vaisseau tomba sous des vents si impétueux, que si leur violence n'eût été combattue par un courant fort rapide, il auroit fallu s'attendre à périr sans ressource. Le calme qui succéda fit ensuite regretter l'impétuosité de l'orage; & les provisions commençant à manquer, on ne put se défendre d'une crainte fort vive, au souvenir du désastre qui étoit arrivé depuis peu à la *Catarinetta*. Ce Vaisseau, qui étoit parti des Grandes-Indes avec une riche cargaison, avoit fait une heureuse course jusqu'au Bresil. Mais en passant la Ligne pour se rendre à Lisbonne, le Pilote & la plûpart des Matelots furent étouffés par l'excès de la chaleur. Ceux qui survécurent étoient des gens foibles ou sans experience sur mer, qui, ne pouvant gouverner le Vaisseau, se virent abandonnés à la merci des flots, & poussés au hazard pendant sept mois, jusqu'à l'épuisement de tous leurs vivres. Leurs besoins devinrent si pressans, qu'il furent réduits à manger leurs chats, leurs chiens & les rats qu'ils purent prendre à bord. Ils se jetterent ensuite sur le cuir des ballots & des cordages. Ils mangerent jusqu'à leurs souliers. De quatre cens hommes qui composoient l'Equipage, il n'en restoit que cinq, au nombre desquels étoit le Capitaine. La vûe d'une mort inévitable l'affligeoit moins que la perte de sa réputation; car son imagination lui représentoit déja qu'on l'accusoit de s'être retiré dans quelque Pays étranger avec les trésors dont il avoit la conduite. Il souhaitoit que la mort épargnât du moins quelqu'un de ses gens, pour rendre témoignage de son infortune. Dans cette idée il leur proposa de tirer au sort qui d'entr'eux seroit sacrifié pour la nourriture des quatre autres, puisqu'une affreuse nécessité sembloit justifier cette unique ressource.

Triste avanture du Vaisseau la Catarinetta.

Extrêmité où l'Equipage est réduit.

On propose de tirer au sort qui sera mangé le premier.

Ils consentirent tous à sa proposition; mais ils ne s'accorderent pas moins à vouloir qu'il fût excepté. Ce combat dura peu, parce qu'il jura solemnellement qu'il étoit résolu de partager le péril commun. On jetta les dez, & le sort tomba sur lui. Les autres n'en furent pas plus disposés à profiter de leur avantage. Ils protesterent qu'ils aimoient mieux attendre la mort en bons Chrétiens, que de souiller leurs mains dans le sang de leur compagnon. Après cette résolution, ils se préparerent à toutes sortes d'évenemens. Un d'entr'eux monta sur le perroquet, d'où jettant les yeux autour de lui, il crut appercevoir quelque chose d'obscur dans l'éloignement. Le Capitaine monta aussi-tôt avec une bonne lunette, pour suivre ce rayon d'esperance. Il ne douta point que ce ne fût la terre. On porta vers le même lieu, avec toutes les forces que chacun put recueillir; & découvrant bien-tôt le rivage, on arriva dans un Port qui étoit en paix avec le Portugal. Le Gouverneur reçut ce petit nombre de Malheureux, comme autant de Morts que la faveur du Ciel avoit ressuscités. Cependant deux d'entr'eux, épuisés par les maux qu'ils avoient soufferts, moururent dans peu de jours. Les trois autres se rétablirent, apporterent tous leurs soins à radouber promptement leur Vaisseau & remirent à la voile pour Lisbonne. Un des trois, qui retomba malade dans le voyage, mourut à la vûe de sa Patrie. Le Capitaine, & le seul Matelot

La religion fait abandonner ce dessein, & le Vaisseau arrive à terre.

(88) Chaque Nation a le sien, qui differe des autres par quelques circonstances. Voyez ci-dessus la Relation de Jannequin, au T. II.

qui lui restoit, prirent terre heureusement. Ils furent présentés au Roi. Ce Prince, touché de leur disgrace & de leur courage, éleva le Capitaine à la dignité d'Amiral, & donna au Matelot le commandement d'un Vaisseau.

ANGELO. 1667. Récompense accordée au Capitaine.

Au dixiéme degré de latitude du Sud, les Missionnaires découvrirent le Cap S. Augustin, & virent un grand nombre d'oiseaux de terre qui voltigeoient autour du Vaisseau. Ils apperçurent aussi plusieurs baleines, qui poussoient des torrens d'eau par les narines. Le nombre en est si grand dans cette Mer, que, suivant le témoignage de l'Auteur, un Marchand paye cinquante mille écus au Roi de Portugal pour le privilége de l'huile.

Les Missionnaires arrivent à Fernambuc.

En passant à la vûe de Notre-Dame de Nazareth, Eglise à cinq milles de Fernambuc, les Missionnaires la saluerent de trois *Ave Maria* (89), tandis que le Capitaine lui rendoit un hommage plus militaire par une triple décharge de son artillerie. On alla mouiller sous une tour, qui sert de Fort au Port de Fernambuc; car ce Port est trop petit pour contenir à l'ancre un grand nombre de Vaisseaux, & l'on en comptoit alors quatre-vingt dans le canal & aux environs. En arrivant, Angelo & Carli se trouverent atteints de la maladie ordinaire à ceux qui font le même voyage, soit qu'elle vienne du changement de l'air ou de celui des alimens.

Fête célébrée avec magnificence.

Pendant leur séjour à Fernambuc, ils assisterent à la Fête du Rosaire, qui fut célébrée avec beaucoup de magnificence dans l'Eglise de *Corpo Santo*. Cette Eglise étoit tendue de dix mille aunes d'étoffe de soie, couleur de feu, & d'autres ornemens précieux. La dépense d'une si pompeuse décoration ne tombe pas sur les Prêtres & les Religieux, mais sur les Marchands de la Ville, qui se font honneur d'ouvrir leur bourse pour faire éclater leur piété. Celui qui s'étoit chargé cette année des frais de la fête, protesta le lendemain aux Missionnaires, que les seuls frais de réjouissance étoient montés à quatre mille ducats. Mais c'étoit un badinage, que l'Auteur prend soin d'expliquer. Le Marchand avoit un Vaisseau qui n'étoit plus propre à la mer. Après en avoir fait ôter tous les ouvrages de fer, il avoit consacré aux feux de la fête tout le reste du Bâtiment, qui lui étoit revenu à quatre mille ducats dans sa construction.

Manufactures de sucre.

Comme celui des Missionnaires devoit prendre une cargaison de sucre, ils se firent un amusement de visiter les Manufactures, qui sont une des principales curiosités du Pays. Le principal instrument est une grande roue, qu'un grand nombre de Négres font tourner avec beaucoup de violence. Elle donne son mouvement à une presse de fer massif, dans laquelle les cannes de sucre sont coupées en piéces & brisées. La liqueur coule dans un grand chaudron, qui est sur le feu. On ne peut voir sans admiration la constance des Négres, qui sont naturellement paresseux, à soutenir un exercice si rude, & l'adresse avec laquelle ils jettent les cannes sous la masse de fer, sans oublier ce qu'ils ont à craindre de cette machine pour leurs bras & leurs mains.

Navigation du Bresil en Afrique.

Le 2 de Novembre 1667, après avoir embarqué plus de mille caisses de sucre, le Vaisseau remit à la voile pour Congo. Il fut obligé, pour éviter les vents contraires, de remonter à dix-neuf degrés de latitude du Sud, & même

(89) L'Auteur raconte l'origine de cette Eglise, qui a l'air trop fabuleux pour trouver place ici; d'autant plus que l'Auteur parle d'après les Portugais.

ANGELO. 1667.

jusqu'au Cap de Bonne-Esperance, qui mériteroit plûtôt, dit l'Auteur, le nom de Cap de mort, parce que ceux qui en approchent ont à trembler continuellement pour leur vie. Pendant huit jours entiers, le Bâtiment Portugais essuya des agitations terribles ; élevé quelquefois jusqu'aux nues, & quelquefois précipité jusqu'au centre de la mer, avec un égal danger. Enfin le vent s'appaisa, & l'on vit paroître sur les flots quelques os de poissons, qu'on nomme *Seches* & qui servent aux opérations des Orfévres. On regarde la vûe de ce poisson, non-seulement comme un pronostic de beau tems, mais comme une marque de la proximité de la terre, parce qu'il ne s'éloigne pas beaucoup du rivage. Aussi découvrit-on le Continent dès le matin du jour suivant. On commença aussi-tôt à se promettre un heureux succès pour le voyage. Tous les Matelots rendirent témoignage qu'il n'y a plus de tempêtes à redouter sur cette Côte, & qu'on peut même la suivre à la portée du mousquet, sans craindre d'y rencontrer des bancs de sable. Cependant la Chaloupe fut en mer pendant plusieurs jours, en sondant sans cesse, pour découvrir quelques rochers cachés sous l'eau, qui se trouvent au long de la Côte. Elle pêchoit, en avançant ; & chaque jour elle apportoit à bord une grosse quantité de poisson. Elle en prit un, qui ne pesoit pas moins de quinze ou seize livres. Sa couleur étoit rouge. Il avoit la tête ronde & fort grosse, les yeux étincellans & des narines plates sur le front. Ses nâgeoires battoient furieusement, & ses écailles sembloient s'entre-pousser. Enfin tout son corps s'agitoit d'une maniere fort hideuse. Le Capitaine, qui connoissoit ce monstrueux poisson pour un des plus délicieux de cette Mer, voulut en traiter les Missionnaires, & prit la peine d'y faire lui-même une sauce avec du sucre, des épices & du jus d'orange & de limon. Il composa un ragoût qu'on auroit pris pour une marmelade & qui fut mangé avec des cuillieres ; de sorte qu'il fut difficile de distinguer si le poisson devoit sa bonté à la sauce, ou la sauce au poisson.

Poisson monstrueux.

Frayeurs d'un Pilote Portugais.

L'Auteur, s'étant mis dans la Chaloupe, fut vivement tenté de descendre au rivage ; mais il en fut détourné par le Pilote, qui l'assura qu'au long de cette Côte on trouvoit des Négres antropophages. Ils en apperçurent deux, qui prirent la fuite à la vûe des Blancs. Le Pilote se crut obligé de prendre aussi-tôt le large, dans la crainte que ces deux Négres ne fussent allés chercher quelque Magicien du Pays pour faire abîmer la Chaloupe. Quelques jours après, le même Portugais descendit à terre pour satisfaire à quelque besoin naturel. Il se retira derriere un rocher ; mais au même instant il revint au bord de l'eau, dans une mortelle frayeur, en implorant l'assistance de ses compagnons. Il avoit vû derriere le rocher un feu allumé & quelques filets de pêcheurs qui étoient à sécher, d'où il avoit conclu que les Négres n'étoient pas éloignés. L'excès de sa crainte lui fit oublier ses besoins ; & l'Auteur remarque, avec beaucoup de simplicité, qu'il passa trois jours sans en ressentir.

Cette Côte n'est qu'une longue chaîne de montagnes nues & stériles, qui forment un affreux spectacle. Cependant, à la latitude de quatorze degrés, on découvre quelques arbres verds ; & le rivage, qui devient plus agréable, présente de bons Ports, dont plusieurs contiendroient deux ou trois mille Vaisseaux. Le jour de Noel on mouilla dans celui de S. Philippe, Capitale du Royaume de Benguela. On vit aussi-tôt venir à bord quantité de petits Ca-

On arrive à S. Philippe de Benguela.

nots, conduits chacun par deux Négres, qui venoient offrir d'échanger leur poisson pour du tabac de Bresil. L'Auteur descendit au rivage, avec le Supérieur de sa troupe, & fit aux Négres un Sermon en langue Portugaise. L'air du canton communique aux alimens une si pernicieuse qualité, que les Etrangers qui en mangent à leur arrivée, s'exposent à la mort & contractent infailliblement quelque dangereuse maladie. Cette raison doit ôter aux Passans l'envie de débarquer, & sur-tout celle de boire de l'eau du Pays, qui est épaisse & mal-saine. Les deux Missionnaires n'accepterent le dîner du Gouverneur, qu'après s'être bien assurés qu'il ne leur feroit servir ni provisions ni liqueurs de cette contrée. Il les traita fort bien, à la maniere Portugaise. Le Vaisseau eut part aussi à ses libéralités. Il y envoya de fort bons fruits de l'Europe, & un bœuf entier, mais petit & sans cornes. La chair en étoit de très-bon goût, & ces animaux sont en grand nombre dans le Pays. Le Gouverneur, qui manquoit de Prêtres, proposa au Superieur de lui laisser pendant quelque-tems un de ses Religieux; mais la figure des Blancs du Pays dégoûta les Missionnaires. Ils sçavoient d'ailleurs que pour les crimes odieux le Roi de Portugal envoye les Bannis à Benguela, comme dans le lieu le plus infecté qu'il possede, & que ces misérables Proscrits sont par conséquent les plus méchans & les plus perfides de tous les hommes.

ANGELO. 1667. Malignité de l'air dans ce Pays.

Repas que le Gouverneur donne aux Missionnaires.

Après avoir pris congé du Gouverneur, les Missionaires continuerent leur voyage, & l'acheverent heureusement le douziéme jour. Ils mouillerent au Port de Loanda, le plus beau & le plus spacieux que l'Auteur eût jamais vû. Ayant pris terre avec Carli, son Compagnon, ils furent reçus par une foule de Blancs & de Négres, qui exprimerent la joie qu'ils ressentoient de leur arrivée en baisant leurs habits & les embrassant. Ils se rendirent à leur hospice (90) au milieu de ce cortége. L'Eglise étoit remplie des principaux Habitans de la Ville & de plus de trois cens personnes, qui s'avancerent audevant d'eux. Ils trouverent dans le Couvent trois Religieux de leur Ordre; un Vicaire de Congo, qui se rétablissoit d'une maladie; un Pere, d'Angola, qui avoit actuellement la fiévre, & un vieux Frere-Lay. Deux Missionnaires de leur troupe, qui étoient partis de Genes quelque-tems avant eux, étoient morts en arrivant; l'un à *Loanda*, l'autre à *Messangrano* (91), qui n'en est pas éloigné.

Ils arrivent à Loanda.

Le Vicaire de Congo prit la résolution de conduire Angelo & son Compagnon dans le Pays de Songo, & de-là dans celui de Bamba. Ce projet chagrina beaucoup les Habitans de Loanda, qui avoient espéré de le retenir dans leur Ville. Ils les presserent d'y passer du moins une année, pour s'accoutumer à l'air & aux alimens du Pays. Ils leur représenterent les dangers auxquels ils alloient exposer leur vie, dans les déserts mal-sains de Bamba. Mais rien ne fut capable de refroidir leur zéle, & de leur faire redouter des fatigues & des périls qu'ils envisageoient depuis long-tems comme l'objet de tous leurs desirs.

Destination d'Angelo & de Carli.

Tel est l'Extrait des Lettres d'Angelo, qui compose la premiere Partie de cette Relation. Carli prend ici la plume, pour continuer jusqu'à la fin de l'Ouvrage.

Fin du récit d'Angelo.

(90) C'est le nom que les Missionnaires donnent aux lieux de leur résidence, parce que ce ne sont pas des Couvens réguliers.

(91) Il y a quelqu'apparence que c'est Massangano, qu'on a déja vû dans la Relation de Battel.

CARLI. 1667.

§. II.

Courses Evangéliques des Missionnaires de Congo.

Arrivée d'Angelo & de Carli au Fort de Dante.

UN repos de quelques jours, qu'Angelo & Carli prirent à Loanda, ne fut qu'une préparation pour commencer leur carriere apostolique. Ils s'embarquerent dans une Pinace ; & côtoyant le rivage, ils arriverent en deux jours à Dante (92), sur la frontiere du Royaume d'Angola, où les Portugais ont un Fort. Leur premier soin fut de saluer le Gouverneur, & de lui communiquer les Lettres du Conseil de Loanda, qui étoit chargé de l'administration jusqu'à l'arrivée d'un nouveau Viceroi. Ces Lettres contenoient des recommandations, pour leur faire trouver des Négres & ce qui étoit nécessaire au transport de leur équipage. Pendant deux jours, qu'ils passerent au Fort de Dante, le Gouverneur employa ses gens à la pêche, & fit saler du poisson pour la provision de leur voyage. Outre ce présent & trente Négres qu'on nomma pour les accompagner, il leur fournit des hamacks. Tout le monde les assura que chaussés & vêtus comme ils étoient, ils ne devoient point esperer de pouvoir marcher long-tems à pied ; & malgré leur répugnance, ils furent obligés de se soumettre à l'usage du Pays.

Comment ils commencent leur route par terre.

On ne trouve point de grandes routes dans ces régions sauvages. Les chemins sont des sentiers fort étroits, où deux personnes auroient peine à passer de front. Quelques Négres faisoient l'avant-garde, avec leurs fardeaux. Angelo venoit ensuite dans son hamack, & Carli après lui dans une autre de ces voitures. Ils étoient suivis du reste de leurs Négres, dont l'office étoit de relever les porteurs lorsqu'ils commençoient à paroître fatigués. On auroit peine à s'imaginer avec quelle légereté ils marchent par des chemins fort pénibles. Ils sont armés de leurs arcs & de leurs fléches. Leur terme étoit une de leurs Villes, qu'ils nomment *Libates*, où d'autres porteurs devoient leur succeder. On regrete ici que l'Auteur ait négligé les distances.

Maisons & habillemens du Pays.

Le Prince ou le Seigneur du Libate, que les Habitans nomment ***Makolonte*** dans leur langage, s'empressa de rendre visite aux Missionnaires, & leur donna pour logement deux des meilleures cabanes. Dans tout le Royaume, excepté à S. Salvador, on ne trouve point une seule pierre. Les plus belles maisons sont bâties de terre & couvertes de chaume ; la plûpart sans fenêtres & sans autre ouverture que la porte. Le Makolonte portoit pour habit une piéce d'étoffe à la ceinture, de la grandeur d'un mouchoir, & un manteau de drap bleu de l'Europe, qui lui tomboit jusqu'à terre. Le goût général du Pays est pour le bleu. Les Officiers du cortége n'avoient qu'une piéce d'étoffe ou un petit pagne de la même couleur. Le reste du Peuple étoit couvert de feuilles d'arbres ou de peaux de singes. Mais ceux qui vivent en pleine campagne, & qui n'ont point d'autres maisons que le dessous des arbres, sont entiérement nuds, sans distinction d'âge & de sexe.

Description d'un Libate & de ses Habitans.

Ce premier Libate étoit composé d'environ cent cabanes, séparées l'une de l'autre, avec aussi peu d'ordre que d'élégance ou de propreté ; mais on

(92) C'est apparemment la Riviere Dande, dont Battel parle aussi.

peut

peut dire qu'elles ne sont point habitées pendant le jour. Les hommes connoissent peu la tristesse & l'ennui. Ils se réjouissent pendant le jour. Ils conversent ensemble. Ils jouent de quelques misérables Instrumens jusqu'à la nuit. Les femmes sortent le matin pour aller cultiver la terre. Elles portent sur le dos un panier, qui contient un pot de terre noire nommé *Kiousou* (93), avec un de leurs enfans. Le plus jeune est dans leurs bras, & succe les mammelles de sa mere sans aucun secours. Elles menent le troisiéme par la main. Souvent elles en portent un quatriéme dans leur sein, car la plûpart sont très-fécondes. Si leurs enfans sont en plus grand nombre, les autres suivent par derriere; à moins qu'ils ne soient assez grands pour être abandonnés à eux-mêmes. Les peres & les meres ne prennent point alors plus de soin d'eux que s'ils ne leur appartenoient pas.

Carli. 1667.

Fécondité des femmes.

Les Missionnaires firent présent au Makolonte d'un collier de verre, que les Négres appellent *Missanga*, & qu'ils portent sans cesse au col, parce qu'ils n'ont point de lieu où ils puissent le garder. Après avoir témoigné sa reconnoissance à ses hôtes, il fit avertir tous les Habitans du Libate d'amener leurs enfans pour les faire baptiser. Mais il y en avoit peu qui n'eussent déja reçu le Baptême. Les Capucins ont cette Mission depuis trente ans. Lorsqu'il en arrive un dans le Libate, tous les peres accourent avec les enfans qui n'ont point été baptisés, en portant dans la main deux de leurs pagnes de feuilles, ou des coquilles de *Zimbi*, qui sont la monnoie courante du Pays, ou un poulet, avec un peu de sel pour la bénédiction de l'eau baptismale. On leur avoit autrefois porté de la volaille, qui avoit multiplié fort abondamment; mais les guerres l'ont presqu'entiérement détruite. Ils offrent ces présens au Prêtre, quoiqu'il n'exige aucun salaire de ceux qui n'apportent rien. Les deux Missionnaires baptiserent chacun quinze enfans.

Les Missionnaires baptisent les enfans.

Carli ayant averti le Makolonte de faire préparer tout ce qui étoit nécessaire pour célébrer la Messe le jour suivant, plusieurs Négres furent chargés de couper du bois & des feuilles de palmier, dont on composa aussi-tôt une petite Eglise & un Autel. Les ornemens furent tirés des caisses que les Missionnaires avoient apportées. On avoit pris soin de bâtir l'Eglise ou la Chapelle sur une petite éminence, afin que tout le monde pût voir le Prêtre, si tout le monde ne pouvoit pas l'entendre. L'Assemblée fut très-nombreuse. Après la Messe, les Missionnaires diviserent le Peuple en deux parties, pour lui expliquer les principes de la Religion par le ministere des Interprétes. Ensuite les Négres se mirent à jouer de leurs Instrumens, à chanter & à danser, avec un bruit qui se seroit fait entendre d'une lieue. Lorsque les Missionnaires parurent disposés à se retirer, le Makolonte fit un signe, qui imposa silence à toute l'Assemblée. Ils partirent, après avoir donné une bénédiction publique à ce bon Peuple; & les danses recommencerent aussi-tôt avec le même bruit.

Ils disent la Messe. Joie des Négres.

Carli remarqua, dans la route, différentes sortes d'animaux, sur-tout quantité de singes de diverses couleurs, qui montoient fort légerement au sommet des plus grands arbres. Il apperçut deux pakasses, espece d'animal qui ressemble au bufle & qui a le rugissement du lion. Le zebra se trouve aussi dans cette contrée. Les Missionnaires virent une autre bête, dont le poil étoit noir &

Animaux qui se présentent sur la route.

(93) L'Original met *Quiousou*; mais il me semble que dans tous ces noms le K fait naître une idée plus précise de leur véritable son.

CARLI. 1667.

jaune, mais si loin sur la montagne, que n'ayant pû le distinguer parfaitement, ils le prirent pour un léopard sur le témoignage de leurs Négres. Dans un autre lieu, ils rencontrerent un gros animal endormi, qui s'éveilla aux cris du cortége, & qui, s'étant levé avec un grand saut, prit aussi-tôt la fuite. Il ressembloit aux loups par le corps, mais il avoit la tête d'un veau, & cette disproportion de parties le rendoit fort hideux. Les Négres assurerent que c'étoit un monstre, dont le nom leur étoit inconnu. De tous les côtés il se présentoit un grand nombre d'autres bêtes, qui avoient beaucoup de ressemblance avec les chévres, & qui s'attendoient les unes les autres pour prendre la fuite ensemble. On voyoit aussi une multitude de poules, beaucoup plus grosses que les poules privées. Les Missionnaires en mangerent plusieurs & leur trouverent le goût du liévre.

Carli est effrayé par trois lions dans un Libate.

Il ne leur arriva rien d'extraordinaire dans le second Libate, & leurs exercices s'y firent aussi tranquillement qu'au premier. Mais ayant continué leur route, ils arriverent un jour au soir dans un autre Libate, dont ils trouverent la porte fermée. L'enclos étoit une haie d'épines de la hauteur d'une picque; & la porte n'étoit qu'un tas d'épines séches, que les Habitans avoient rassemblées à l'ouverture de cet enclos. Elle fut ouverte pour recevoir les Missionnaires, & le Makolonte leur offrit des cabanes. Mais comme la chaleur étoit excessive, ils aimerent mieux passer la nuit en plein air dans leurs hamacks, qu'ils suspendirent d'un côté au sommet d'une cabane, & de l'autre à deux pieux plantés en croix. Vers minuit trois lions s'approcherent de la haie, avec des rugissemens *qui faisoient trembler la terre*. Carli, réveillé par cet horrible bruit, leva un peu la tête pour découvrir les monstres à la clarté de la Lune. Mais la haie étoit si épaisse & si couverte de feuilles, qu'il ne put les appercevoir, quoiqu'il jugeât facilement qu'ils ne devoient pas être éloignés. La crainte le fit d'abord penser à se retirer dans une cabane; cependant, après avoir consideré qu'il étoit impossible aux trois lions de passer une haie si épaisse & si haute, il résolut d'attendre tranquillement le jour. Aussi-tôt qu'il le vit paroître, il se hâta de rejoindre Angelo, qui s'étoit placé contre la cabane voisine, & qui avoit profité de la fraîcheur pour dormir d'un profond sommeil, sans avoir entendu le rugissement des lions. Il le félicita sur sa tranquillité, en lui disant que si les lions étoient venus le dévorer, il auroit eu le bonheur d'arriver au Ciel sans sçavoir par quel chemin.

Tranquillité de son Compagnon.

Après avoir baptisé plusieurs enfans, ils se remirent en marche dans leurs hamacks. Vers midi, les Négres leur conseillerent de s'arrêter, pour se rafraîchir sur le bord d'une petite Riviere, dont l'eau étoit excellente. Ils se placerent sous quelques arbres, dans le dessein d'y faire préparer quelques alimens. Une partie de leurs gens alla couper du bois. D'autres se mirent à cueillir (94) du bled noir. Angelo voulut se servir de son cailloux & de son fusil pour allumer du feu. Mais un Négre, qui entendoit un peu la cuisine, lui dit qu'il n'étoit pas besoin de fer ni de cailloux. Il prit deux morceaux de bois, l'un épais de deux doigts & percé de plusieurs trous qui ne le traversoient point entiérement; l'autre de l'épaisseur d'un seul doigt; & faisant entrer celui-ci dans un des trous du premier, il l'agita tellement avec les deux mains

Comment les Négres de Congo font du feu.

(94) L'Auteur ne dit pas si le terrain étoit cultivé, ou si ce bled croissoit naturellement.

qu'on en vit bien-tôt sortir des flammes. C'est la méthode commune des Négres pour faire du feu. Ceux qui étoient allé cueillir du bled revinrent chargés d'épis, dont ils tirerent le grain, & l'ayant fait bouillir avec des patates, ils en composerent un mets supportable.

Carli. 1667.

Rencontre d'un éléphant, & maniere de l'effrayer.

Tandis que chacun s'employoit à ce travail, on découvrit un éléphant, qui n'étoit pas moins gros qu'un chariot chargé de foin. Il avoit la tête pendante & sembloit avoir perdu une de ses dents. Tous les Négres sautant sur leurs armes, avec de grands cris, lui décocherent une grêle de fléches. Mais un d'entr'eux, plus expérimenté que ses compagnons, courut vers une cabane qui n'étoit pas éloignée, & mit le feu au toît de chaume. La flamme, qui s'éleva aussi-tôt, effraya le monstrueux animal & lui fit prendre la fuite, avec trois fléches qui demeurerent enfoncés dans sa peau. Malheureusement le feu, poussé par le vent, se communiqua bien-tôt aux herbages voisins, qui étant fort secs & fort hauts, furent consumés en un instant dans l'espace de plus d'une lieue. Cet incendie jetta l'effroi parmi toutes les bêtes du canton, & rendit le chemin fort libre jusqu'au Libate suivant.

Rencontre d'un serpent prodigieux.

Un autre jour, les Négres de l'escorte rencontrerent un prodigieux serpent. Il avoit la tête aussi grosse que celle d'un veau. Sa longueur étoit de vingt-cinq pieds; & l'Auteur craint si peu qu'on l'accuse d'exagération, qu'il cite en témoignage la peau d'un autre serpent de la même longueur, qu'il mesura lui-même, & qu'Angelo son Compagnon envoya dans la suite à son pere, avec d'autres curiosités. A la vûe de cette affreuse créature, les Négres pousserent un grand cri, suivant leur usage, & firent monter les Missionnaires sur un terrain plus élevé, pour lui donner le tems de passer ou de reculer. Carli observa qu'en avançant, elle causoit autant de mouvement dans l'herbe que le passage de vingt hommes. On s'arrêta plus d'une heure, pour s'assurer qu'il ne restoit rien à craindre de son retour. Mais les Missionnaires s'apperçurent assez que les Négres étoient plus effrayés qu'eux-mêmes, & qu'ils avoient peu de fond à faire sur leur secours. Ils regretterent plusieurs fois de n'avoir point apporté un ou deux fusils, dont ils auroient tiré, dans ces occasions, plus de service que de leur escorte. La seule ressource, pour des voyageurs sans armes, est de s'éloigner par la fuite, ou de mettre le feu aux herbages.

Les Missionnaires trouvent un beau Village, où ils ne comptoient trouver que deux cabanes.

En arrivant sur le bord d'une riviere, où, suivant leurs informations, ils ne s'attendoient à trouver que deux ou trois chaumiéres pour servir de logement aux Négres qui vont de Loanda à S. Salvador, ils furent surpris de trouver un grand nombre de hutes, & d'entendre le son des trompettes, des tambours, des fifres & de plusieurs autres Instrumens. Les Négres s'imaginerent que ce pouvoit être le *Grand-Duc* (95) ou le Seigneur de la Province. Mais s'étant approchés, ils remarquerent que toutes les hutes paroissoient neuves, & qu'elles étoient environnées d'une haie d'épines fort épaisses, pour servir de défense contre les bêtes sauvages qui viennent se désaltérer dans la riviere. Bien-tôt ils virent venir au-devant d'eux quatre Mulâtres, armés de mousquets, avec quantité de Négres qui jouoient de leurs Instrumens. Ils étoient envoyés par le frere du Capitaine-Major de Dante, Négre distingué, qui reçut fort civilement les Missionnaires. Il leur dit qu'étant en marche avec ses

(95) On verra dans la suite le sens de ces titres.

CARLI. 1667.

Marche pompeuse d'un Seigneur du Pays.

gens, il faisoit bâtir chaque jour au soir un Village tel qu'il le voyoit. Sa troupe, ou son armée, étoit composée de dix-huit cens hommes, sans y comprendre les femmes & les enfans. Après avoir traité les Missionnaires avec des poulets & des fruits du Pays, il leur offrit son secours pour traverser la riviere. Entre les Soldats de sa garde, il avoit vingt-quatre Mulâtres, armés de mousquets & de cimeteres. Les armes de ses Négres étoient des arcs & des demi-picques (96). Cet appareil, & le bruit des Instrumens qui ne cessa point de se faire entendre, donna aux Missionnaires une haute idée de la magnificence des Seigneurs du Pays dans leurs voyages.

Un demi-mille au-delà de la riviere, ils apperçurent les deux chaumiéres qu'on leur avoit annoncées. Elles n'étoient point défendues par une haie d'épines ; mais elles avoient, à peu de distance, quatre arbres, au sommet desquels on avoit pratiqué quelques petites hutes. Les Négres de l'escorte leur offrirent de faire la garde sur les arbres pendant la nuit, s'ils vouloient prendre un peu de repos dans les chaumiéres. Angelo & Carli accepterent cette offre, & choisirent la meilleure des deux cabanes. Le reste de l'escorte se logea dans l'autre. Leur sommeil auroit été tranquille, s'ils n'eussent point eu d'autre incommodité que d'être couchés sur la paille. Ils avoient eu dequoi souper abondamment de ce que le Seigneur Négre *avoit eu la charité* de leur accorder. Mais vers minuit leur repos fut troublé par un lion & une tigresse, qui vinrent se réjouir autour de leur chaumiére. Ils jetterent les yeux au travers de quelques fentes & n'apperçurent que trop ces deux bêtes, qui n'étoient qu'à vingt pas du mur. La crainte leur fit passer quelques mauvais momens. Cependant leurs Négres, qui veilloient avec beaucoup de fidelité, allumerent un feu, dont la vûe fit prendre la fuite aux deux monstres.

Les Missionnaires sont effrayés par un lion & une tigresse.

Rencontre d'un Chanoine de S. Salvador.

Le lendemain, ils joignirent un petit corps de Négres, qui portoient un Portugais dans son hamack. C'étoit un jeune Ecclésiastique, qui alloit remplir un Canonicat dans l'Eglise Cathédrale de S. Salvador. Cette rencontre leur fut d'autant plus agréable, qu'ils s'étoient vûs à Loanda. Ils marcherent ensemble pendant le reste du jour. Carli demanda au jeune Chanoine comment il avoit pû quitter une aussi belle Ville que Lisbonne, pour venir habiter des contrées arides & désertes? Sa réponse fut, qu'il étoit bien payé, & que ses appointemens annuels montoient, graces au Ciel, à cinquante mille reys. Le Missionnaire, qui n'ignoroit pas que cinquante mille reys ne font qu'environ (97) quarante pistoles, lui dit que ce revenu étoit médiocre, & que pour lui, il n'accepteroit pas le même Emploi pour des millions d'or. Que venez-vous donc faire ici? lui demanda le Chanoine. Nous venons, repliqua le Missionnaire, pour l'amour de Dieu & du Prochain, & nous nous croirons bien récompensés de toutes nos fatigues si elles peuvent contribuer au salut d'une seule Ame. Lorsqu'ils furent arrivés au Libate suivant, n'y trouvant point assez de Négres pour les porter, ils proposerent au Chanoine de prendre le devant, dans la vûe d'attendre le retour de ses porteurs. Mais ils ne purent l'y faire consentir. Quelques jours après il mourut à *Bombi*, d'où ils étoient partis avant qu'il y fût arrivé.

Son entretien avec les Missionnaires.

(96) C'étoient apparemment des zagaies, quoiqu'elles soient plus courtes que nos demi-picques.

(97) Ou dix-sept livres sterling, suivant l'usage.

Bombi est un très-grand Libate, gouverné par un Marquis, Vassal du Duc de Bamba, comme ce Duc l'est du Roi de Congo. Un de ses fils, âgé de vingt-cinq ans, qui parloit fort bien la langue Portugaise, ayant offert aux Missionnaires de leur servir d'Interpréte pendant leur séjour à Bamba, ils accepterent cette faveur avec le consentement de son pere. Ils partirent au soleil-levant, fort satisfaits du nouveau Compagnon qu'ils avoient acquis; mais au moment qu'ils s'y attendoient le moins, ils virent devant eux, dans l'éloignement, un grand feu que les Négres avoient allumé dans les herbages. Le vent poussant les flammes à leur rencontre, ils ne douterent point qu'elles ne leur amenassent bien-tôt un grand nombre de bêtes féroces. Leurs Négres les avertirent que le seul moyen d'éviter la furie de ces animaux étoit de monter sur les arbres. Il fallut suivre ce conseil. Ils avoient heureusement dans leurs malles une échelle de corde, qu'ils avoient apportée du Bresil. Un Négre monta sur un arbre pour l'attacher au haut du tronc, & les deux Missionnaires, avec le fils du Marquis, chercherent aussi-tôt leur sûreté dans cet azile. Ils tirerent l'échelle après eux, tandis que tous les Négres monterent sur les arbres voisins. Le péril étoit pressant, car on vit paroître immédiatement un grand nombre d'animaux redoutables, tels que des tigres, des lions, des loups, des pacasses, des rhinoceros & quantité d'autres especes, qui leverent la tête en passant, avec une sorte d'admiration. Les Négres en blesserent quelques-uns de leurs fléches empoisonnées.

CARLI. 1667. Libate de Bombi, gouverné par un Marquis.

Dangereuse avanture des Missionnaires.

Le lendemain les Missionnaires arriverent dans un Libate, dont les Habitans étoient partis à la suite du Duc de Bamba, pour faire la guerre au Duc de Songo, qui s'étoit révolté contre le Roi de Congo. Après quelques rencontres, où la victoire avoit été balancée, on étoit convenu d'une tréve; mais les deux Parties avoient repris les armes, & le Duc de Bamba commandoit les troupes royales. Comme il étoit resté fort peu de monde dans le Libate, Angelo prit la résolution de se rendre seul à Bamba, qui n'en est point éloigné, & promit à Carli de lui envoyer de-là vingt hommes, pour le transporter avec le bagage. Carli & le fils du Marquis attendirent pendant six jours. Ils avoient, pour unique nourriture, de grosses féves, que le fils du Marquis alloit cueillir tous les jours. Elles s'appellent *Kazebaze* dans le langage du Pays. Mais l'Auteur ne s'apperçut que trop, à l'état de ses forces, que ce secours ne suffisoit pas pour les entretenir. A peine pouvoit-il se soutenir sur ses jambes. Il lui vint à l'esprit de s'asseoir à la porte de sa cabane & d'y enfiler des chapelets. Les Habitans, qui n'étoient que des vieillards, s'assemblerent autour de lui, pour admirer les grains enfilés dans un cordon de soie, auquel la médaille étoit attachée. Ils le priérent de lui en donner quelques-uns pour leur Makolonte. Carli les assura qu'il leur en donneroit volontiers, s'ils vouloient lui faire présent d'un poulet. Ils y consentirent d'autant plus facilement, qu'ils en avoient un grand nombre aux environs du Libate. L'Auteur proteste que ce fut la nécessité seule qui lui fit employer ce stratagême. Il n'y avoit point d'enfans à baptiser dans le Libate; & les Habitans, dit-il, n'étoient point accoutumés à faire l'aumône pour l'amour de Dieu.

Duc de Bamba, Général de Congo, contre le Comte de Songo.

Maniere dont Carli se procure un poulet.

Enfin les porteurs arriverent de Bamba, & Carli se mit en marche. Vers le soir, assez près du Libate où il devoit passer la nuit, il rencontra un lion, si blessé, qu'à peine pouvoit-il se traîner, en laissant une trace de sang sur son

Rencontre d'un lion blessé.

CARLI. 1667.

passage. Les Négres se déchargerent de leur fardeau, pour saisir leurs fléches. Un d'entr'eux fit du feu, avec les deux bâtons qui ont été décrits, & le mit aux herbages, qui étoient alors fort secs, fort hauts & fort épais. La flamme s'élevant, & les Négres continuant leurs cris, on vit bien-tôt le lion changer de route. Carli arriva au Libate une heure avant la nuit. Cette Place n'avoit point d'enclos, comme celles où les Missionnaires avoient passé jusqu'alors, & Carli en apprit bien-tôt la raison. S'étant rendu droit au Marché, où le Peuple se portoit en foule, il y vit un Négre blessé, autour duquel tout le monde s'assembloit. Il demanda dequoi il étoit question. On lui dit que c'étoit le Makolonte, qui venoit de combattre un lion. Carli, après l'avoir salué, lui fit un reproche de ne pas avoir autour de son Libate une bonne haie d'épines, comme il en avoit vû dans les autres Villes. » Pere, lui dit le Makolonte, » aussi long-tems que je serai au monde on n'aura » pas besoin ici d'une haie. Lorsque je serai mort, on fera ce qu'on jugera » nécessaire.

Carli apprend dans le Libate d'où venoit la blessure du lion.

Avanture hardie du Makolonte.

Sa blessure étoit légere. L'Auteur ayant marqué de la curiosité pour apprendre les circonstances du combat, le Makolonte lui raconta lui-même qu'il s'étoit trouvé dans le même lieu avec ses gens, lorsqu'un lion affamé, & sans doute attiré par l'odeur de la chair humaine, avoit fondu sur eux, sans rugir, comme ces animaux y sont accoutumés en cherchant leur proie, & que les Négres de l'assemblée, qui étoient sans armes, avoient à peine eu le tems de s'échaper : » Pour moi, continua-t-il, comme je ne suis point accoutumé » à fuir, j'ai mis un genoux & une main contre terre; & tenant mon couteau » de l'autre main, j'ai frappé le lion de toute ma force au milieu de la poi- » trine. Il a poussé des rugissemens lorsqu'il s'est senti blessé. Il s'est jetté si » furieusement sur moi, qu'il s'est fait une autre blessure à la gorge; mais en » même-tems il m'a déchiré le côté d'un coup de griffe. Mes gens ayant alors » paru avec leurs armes, il a pris aussi-tôt la fuite, en perdant beaucoup » de sang.

Ce lion étoit le même que l'Auteur avoit rencontré. Sa vie, dit-il, étoit fort en danger après avoir été blessé de deux coups de bayonnette par une main si ferme & si vigoureuse.

Baptême d'une belle fille.

On amena ici au Missionnaire une jeune & belle fille, qui n'avoit point encore été baptisée. Il la fit couvrir de feuilles pour cacher sa nudité, en lui reprochant d'avoir differé si long-tems à demander le Baptême. Elle s'excusa sur la vie qu'elle menoit dans les champs, occupée pendant le jour à cultiver la terre & passant la nuit sous des arbres. Carli l'instruisit des principes de la Religion, la baptisa & lui donna le nom d'Anne. Après la cérémonie, tous les Habitans du Libate, hommes & femmes, sur-tout les jeunes garçons, qui s'appellent Muleches, firent un cercle autour d'elle & se mirent à danser au son de leur musique, en criant dans leur langue, *Vive Anne, vive Anne*, avec un bruit & une confusion si étrange, que le Missionnaire ne pouvoit revenir de son étonnement. Il ne trouva point d'enfans à baptiser, parce que le zéle de son Compagnon avoit prévenu le sien en passant dans le même lieu.

Le jour suivant, il continua son voyage vers Bamba. Le chemin fut si mauvais, qu'il fut obligé de quitter son hamack & de faire une demie-lieue à pied, dans une grande vallée, par des chemins fort pierreux; phénomene si

tare dans le Pays, qu'il n'y avoit point encore vû une seule pierre. La chaleur étant excessive & le sentier fort étroit, tout le monde eut beaucoup à souffrir; sans compter qu'on avoit les jambes continuellement battues par des herbes hautes & épaisses, dont Carli conserva deux mois les meurtrissures. Au milieu de la vallée, il fallut traverser une riviere fort profonde. Les Négres ayant sondé le gué trouverent quatre pieds d'eau dans l'endroit le moins dangereux. Carli & le fils du Marquis étoient dans leurs hamacks, & ne manquerent pas d'employer les plus robustes de leurs porteurs. Mais le passage n'en fut pas moins effrayant, parce que les Négres étoient obligés de lever les bras pour soutenir la voiture au-dessus de leur tête, & qu'un faux pas auroit pû les faire tomber tous ensemble. Cependant ces hardis Afriquains rioient de leur propre embarras, & prirent plaisir à s'arrêter dans l'eau pour se rafraîchir. Il se présenta sur toute la route un grand nombre de beaux oiseaux, rouges, verds, jaunes; & d'autres, qui parurent les plus admirables à l'Auteur, avec le fond du plumage blanc, marqueté de lignes noires en forme d'écailles de poisson; le bec, les yeux, la queue & les pieds couleur de feu. On les appelle perroquets d'Ethiopie; ils parlent, comme ceux d'Amérique, & se transportent rarement en Europe. L'Auteur doute qu'on en ait jamais vû dans l'Italie.

CARLI. 1667.

Passage d'une profonde Riviere.

Perroquets d'Ethiopie.

En approchant de Bamba, il entendit le son d'une cloche. C'étoit celle du Couvent des Capucins, qu'Angelo faisoit sonner pour sa Messe. Aussi-tôt qu'il fut sorti de l'Autel, il vint au-devant de son Compagnon, avec quantité de Négres qui jouoient de leurs Instrumens. Carli ne trouva rien dans le Couvent de Bamba qui fût capable d'exciter son admiration. Il étoit composé de quatre petites cellules de terre, couvertes de chaume. L'entrée, le porche, la sacristie & l'Eglise même n'étoient pas plus magnifiques. A peine fut-il arrivé, qu'un Négre vint lui faire des complimens de la part de la Grande Duchesse, & lui témoigner qu'elle souhaitoit de le voir. Mais, épuisé comme il étoit de fatigues & de chaleur, il se dispensa, pour le premier jour, d'une visite si précipitée. Sa curiosité le fit entrer néanmoins dans le jardin du Couvent, où il trouva non-seulement toutes les racines & les plantes d'Afrique, mais encore la plûpart de celles qu'il avoit vûes au Bresil. A l'égard des fruits & des légumes de l'Europe, il ne vit ni pommes, ni poires, ni les autres productions qui demandent un climat plus froid. On n'avoit pû tirer du terroir, dans la transplantation, que du raisin, du fenouil, des cardons, des concombres, toutes sortes de salades & d'autres plantes de même espéce. Vers le soir, la Duchesse envoya aux Missionnaires un flacon de vin de palmier, aussi blanc que du lait. Mais ne le trouvant point de leur goût, ils en firent présent à leurs Négres, qui le trouverent délicieux, & qui répeterent plusieurs fois le mot de *Malaf*, c'est-à-dire, *vin*, dans leur langue.

Couvent de Bamba.

Jardin des Capucins.

L'Eglise & la maison étoient en si mauvais état, qu'Angelo se proposoit de rebâtir ces deux édifices. Entre les Négres qu'il loua pour cette entreprise, il en choisit quelques-uns pour le service du Couvent. Deux furent chargés de l'entretien du jardin. Il nomma un Sacristain, un Cuisinier, deux Porteurs-d'eau & un Quêteur; c'est-à-dire, un Ministre fidéle pour recueillir les aumônes, telles que le miel, la cire, les fruits, la viande, le bled, & les coquilles qui servent de monnoie. Le fils du Marquis continua son

Leurs domestiques.

Carli. 1667.

office d'Interprête, quoiqu'il se trouvât quantité de Négres qui entendoient la langue Portugaise, parce que Bamba étant sur le chemin de Loanda à S. Salvador, les marchandises y passent continuellement.

Visite de Carli à la grande Duchesse.

Carli rendit ses devoirs à la Grande Duchesse. Ils convinrent ensemble, dans cette visite, de faire partir un Négre, pour conseiller de leur part au Grand-Duc de finir la guerre par une bonne trêve, & de revenir incessamment dans ses Etats. Mais apprenant que le Roi de Congo s'étoit rendu à Pemba, qui n'est qu'à dix journées de Bamba, les deux Missionnaires saisirent cette occasion de lui faire la cour, dans l'esperance de baptiser & de prêcher en chemin. Ils partirent dès le jour suivant, accompagnés de plusieurs Négres que la Duchesse leur donna pour escorte. Comme ils avoient à traverser des montagnes désertes & remplies de lions, ils prirent le parti de mettre le feu aux herbages, pour faire rentrer tous ces redoutables animaux dans les bois.

Les Missionnaires font le voyage de Pemba.

Ils y trouvent le Roi de Congo.

Ils trouverent à Pemba, dans un petit hospice de leur Ordre, Antoine de Saraverre, Capucin de la Province de Toscane. A peine l'eurent-ils embrassé, en lui expliquant le motif de leur voyage, qu'ils entendirent un grand bruit de trompettes, de fifres & de tambours. Le Pere Antoine les ayant assurés que c'étoit le Roi qui passoit, ils se hâterent de sortir pour aller au-devant de Sa Majesté. C'étoit un jeune Prince Négre d'environ vingt ans. Il étoit vêtu d'un juste au-corps d'écarlate à boutons d'or. Sa chaussure ordinaire étoit une paire de bottines blanches, sur des bas de soie couleur de chair. On assura les Missionnaires qu'il portoit tous les jours un habit neuf; mais Carli eut peine à le croire, dans un Pays où les belles étoffes & les bons tailleurs ne sont pas fort communs. Ce Monarque étoit précedé, dans sa marche, par vingt-quatre jeunes Négres, tous fils de Ducs ou de Marquis. Leur habillement étoit un petit pagne noir autour de la ceinture, avec un manteau de drap bleu de l'Europe, qui descendoit jusqu'à terre. Mais ils avoient la tête & les pieds nuds. Les Seigneurs du cortége, au nombre de cent, étoient vêtus à peu près de même; & quantité d'autres Négres, qui suivoient en foule, n'avoient que des pagnes noirs. Immédiatement après le Roi, quelques Officiers portoient son parasol de soie, qui étoit d'une fort belle couleur & galonné d'or & son fauteuil de velours couleur de chair, à cloux d'or & bois doré. Deux autres Négres, vêtus de juste-au-corps rouges, portoient le hamack royal, qui étoit ou de soie ou de coton en ceinture, & le bâton couvert de velours rouge. Les Missionnaires firent une profonde réverence au Roi. Son nom étoit Dom Alvaro II. Il leur dit qu'il étoit fort obligé à leur zéle, qui les avoit amenés dans son Royaume pour l'utilité de ses Sujets; mais qu'il leur auroit encore plus d'obligation s'ils vouloient l'accompagner à S. Salvador. Cette proposition ne s'accordant point avec les devoirs de leur ministere, ils le remercierent humblement, & s'excuserent sur le besoin qu'on avoit d'eux à Bamba, parce que cettte Province étoit sans Prêtres. Il leur fit diverses questions concernant l'Italie & le Portugal; ensuite il donna ordre à son Sécretaire, qui étoit un Mulâtre, de leur donner des Lettres de recommandation pour le Grand-Duc.

Cortége de ce Monarque, son nom & son âge.

Sa politesse pour les Missionnaires.

En les congédiant, il leur fit divers présens, dont ils s'acquitterent par quelques bijoux religieux, que sa douceur & sa piété lui firent accepter gracieusement.

ment. Carli fait observer qu'en 1646. le cortége d'Alphonse III. Roi de Congo étoit beaucoup plus nombreux & ses habits plus magnifiques, lorsque ce Prince avoit donné audience à quelques Missionnaires du même Ordre. Il étoit couvert d'un habit de drap d'or, enrichi de pierres précieuses. Il avoit sur son chapeau une couronne de diamans, & d'autres pierreries en fort grand nombre. Son Trône étoit sous un dais de velours-cramoisi, à la maniere de l'Europe. Il avoit sous ses pieds un grand tapis, & deux tabourets de velours-cramoisi galonnés d'or. Le nombre & la parure de ses Officiers répondoient à cette magnificence.

Retour des Missionnaires à Bamba.

Angelo & Carli prirent congé du Pere Antoine, pour retourner promptement à Bamba. Leur route se fit sans obstacle. Ils voyoient continuellement un si grand nombre d'oiseaux, qu'on les auroit crûs rassemblés de toutes les parties de la Terre. Un jour l'Auteur se persuada qu'il avoit entendu le cri d'un enfant, & fit arrêter ses porteurs dans cette idée. Ils rirent beaucoup de son imagination, & lui apprirent que c'étoit le chant naturel d'un fort gros oiseau. En effet, il lui vit prendre à l'instant son vol. Cet animal étoit d'un jaune foncé & beaucoup plus gros qu'un aigle. Les deux Missionnaires seroient morts de faim dans le voyage, s'ils n'eussent été payés de leurs fonctions ecclésiastiques. Cependant les Négres sont fort charitables entr'eux. Qu'on leur fasse présent de quelques vivres, ils en donnent une partie au premier qu'ils rencontrent, & ne mangent rien qu'ils ne partagent ensemble.

Oiseau qui a le cri d'un enfant.

Aussi-tôt que les Missionnaires furent arrivés à Bamba, on leur amena de toutes parts un si grand nombre d'enfans pour le Baptême, qu'ils furent obligés de tenir leur école dans l'Eglise. Il leur vint aussi quelques personnes des deux sexes, pour demander la bénédiction du mariage. Mais on voit peu de Négres qui se soumettent à ce joug. La plus grande difficulté de la Mission est de réduire le Peuple à se contenter d'une femme. Angelo & Carli célebroient souvent deux Messes dans le même jour. Ils alloient dire la seconde dans les Libates voisins, où le Makolonte les traitoit avec de grosses féves & d'autres légumes, que les femmes du Pays cultivent. Rarement leur offroit-on quelque chose de meilleur. La sobriété des Négres est incroyable pour les alimens. Ils ne pensent point à faire de grosses provisions. A peine s'embarrassent-ils le matin s'ils auront quelque chose à manger pour le soir. L'Auteur raconte que dans ses voyages, lorsqu'il n'avoit rien à leur donner, ils n'en paroissoient pas plus inquiets ni plus chagrins. Ils coupoient un morceau de bois en forme de bêche, & fouillant la terre au milieu de l'herbe, ils tiroient autour des racines certaines petites boules, qu'ils mangeoient avec beaucoup d'apétit. L'étonnement de Carli étoit de ne pouvoir trouver les mêmes boules, en ouvrant la terre comme eux. Cette maigre nourriture les rassasioit parfaitement & ranimoit leurs forces. Ils se mettoient ensuite à rire, à danser, comme s'ils étoient sortis d'un festin; & l'on ne s'appercevoit pas qu'ils fussent plus gais & plus contens lorsqu'ils avoient été mieux traités.

Principale difficulté de la Mission.

Etrange sobriété des Négres.

Il ne se passoit pas de jour où les Missionnaires n'eussent dix ou douze enfans, & quelquefois quinze ou vingt à baptiser. Comme les pauvres venoient souvent de fort loin, Angelo prit la résolution de parcourir les campagnes, tandis que son Compagnon demeureroit chargé du Couvent & de l'École. Dom Pierre & Dom Sebastien, tous deux fils de la Grande Duchesse, ve-

CARLI. 1667. Carli instruit deux Princes.

noient chaque jour au Couvent pour apprendre la langue Portugaise. Leurs dispositions naturelles répondoient à leur naissance. Ils avoient l'esprit vif & penétrant. Carli ne leur enseignoit rien qu'ils n'apprissent facilement. Cependant la joie qu'il ressentoit du succès de ses soins, n'empêchoit pas que la fatigue ne diminuât ses forces. Il n'avoit aucune maladie ; mais, faute de pain & de vin, ses jambes étoient si foibles qu'à peine étoit-il capable de marcher. Il auroit souhaité de voir arriver quelque nouveau Missionnaire, qui vînt partager ses fatigues ; mais il y voyoit peu d'apparence. A l'exception de S. Salvador, il n'y avoit pas plus de six Capucins dans la Province ; & lorsqu'il en mouroit un, il étoit difficile de le remplacer.

Procession des Négres & leur chant lugubre.

Un jour, au soir, après le coucher du soleil, l'Auteur crut entendre le chant d'un grand nombre de Négres, mais un chant si triste & si lugubre, qu'il en ressentit une sorte d'horreur. Ses domestiques lui apprirent que c'étoient les Habitans de quelque Libate, qui venoient se donner la discipline dans l'Eglise, avec le Makolonte à leur tête, parce qu'on étoit au premier Vendredi du mois de Mars. Il fut étonné d'une cérémonie qu'il ignoroit. Cependant il ouvrit aussi-tôt les portes de l'Eglise, il alluma deux cierges & fit sonner la cloche. Mais avant que d'entrer, les Négres continuerent, pendant plus d'un quart-d'heure, de chanter le *Salve Regina* dans leur langue, à genoux & d'un ton fort tragique. Ils entrerent enfin dans l'Eglise. Carli leur présenta de l'eau-bénite. Leur nombre étoit d'environ deux cens, tous chargés de piéces de bois fort pesantes, pour augmenter la rigueur de leur pénitence. Ils se mirent à genoux & commencerent à se battre la poitrine. Les Missionnaires ayant fait éteindre les deux cierges, ils se donnerent la discipline pendant une heure entiere, avec des courroies de cuir & des cordes d'écorce d'arbre. Ensuite, après avoir récité fort dévotement les Litanies de la Vierge, ils reprirent le chemin de leur Libate. Mais ils laisserent à la porte de l'Eglise le bois qu'ils avoient apporté. Les Missionnaires en firent usage pour leur édifice & leur jardin.

Ils se donnent la discipline avec des cordes.

Grande Comète en 1668.

Dans le cours d'une autre nuit, au mois de Mars 1668, les Négres de Bamba réveillerent Carli, pour l'avertir que le *Ciel brûloit*. Il s'imagina d'abord qu'ils avoient vû dans l'éloignement quelque feu allumé sur une montagne. Mais étant entré dans le jardin, il apperçut une Cométe, la plus grande qu'il eût jamais vûe. Il se tourna vers les Négres, & *leur apprenant que ce Phénomene étoit le présage de quelque disgrace* (98), il leur conseilla d'expier leurs péchés par la pénitence.

Noix de Kola.

Un jour ils lui apporterent quantité de racines rondes (99), semblables à des truffes, mais qui croissent sur des arbres & qui sont de la grosseur des limons. Elles renferment quatre ou cinq noix, dont l'interieur est rouge. L'usage des Négres est de les couvrir de terre, pour les conserver fraîches. S'ils veulent les manger, ils les lavent soigneusement, & ne manquent point de boire un peu d'eau après les avoir avallées. Le goût en est amer ; mais cette amertume fait trouver l'eau délicieuse. On les appelle Kola, & les Portugais de Loanda les aiment beaucoup. Carli envoya une caisse de ces noix

(98) L'Auteur n'avertit pas s'il le croyoit lui-même, ou si c'étoit un pieux artifice.

(99) On ne conçoit pas bien des racines qui croissent sur un arbre.

à ses amis de l'Europe, qui lui marquerent leur reconnoissance par divers présens.

Culture du jardin des Capucins.

Angelo étant revenu de ses courses, après avoir baptisé un grand nombre d'enfans, résolut de s'attacher à la culture du jardin, comme à la principale source de ses alimens. Il transplanta les vignes sur un terrain plus élevé. Il sema diverses graines de l'Europe, qui vinrent en perfection. Dans son voyage, il avoit visité un Libate voisin d'une mine de fer, d'où il avoit apporté plusieurs piéces de ce métal. Il y avoit fait faire des bêches, des hoyaux, des haches, & d'autres ustenciles pour le service du jardin; sans compter deux grands fers de picques, pour servir de défense aux Négres contre les bêtes sauvages, lorsqu'ils avoient quelque désert à traverser; car étant quelquefois surpris, ils ne peuvent faire usage de leurs arcs & de leurs fléches.

Avanture d'Angelo avec un tigre.

Angelo, racontant à l'Auteur les avantures de son voyage, lui dit qu'il avoit un jour rencontré un tigre, & que ne voyant point d'arbre sur lequel il pût monter, il avoit été forcé de pénetrer fort loin daus un bois de ronces. Un Négre, qui craignit de se piquer la peau & qui aima mieux se fier à la vîtesse de ses jambes, eut le malheur d'être dévoré. L'habit religieux défendit le corps du Missionnaire contre la pointe des ronces; mais il eut les jambes cruellement percées par mille picquures.

Voyage apostolique de Carli.

Carli partit à son tour pour exercer le ministere apostolique, accompagné de vingt Négres qui avoient déja servi d'escorte à son Compagnon, & qui ne demandoient que leur nourriture pour salaire. Dans les lieux détournés où son zéle le porta, les Habitans prenoient quelquefois la fuite en le voyant, aussi effrayés de la figure de son habit que de la vûe d'un monstre. A son retour, il trouva que le jardin du Couvent avoit pris une nouvelle forme. Angelo l'avoit orné à la maniere d'Italie. Les vignes & les orangers y formoient des berceaux & des allées fort agréables.

Sorciers de Congo.

Dans le Royaume de Congo, dit l'Auteur, il se trouve encore un grand nombre d'Enchanteurs & de Sorciers, qui *ne causent pas moins de mal que les Hérétiques en Europe*. Ils font la ruine d'un Peuple, qui seroit fort docile sans cette peste. Le Roi n'a rien épargné pour les détruire, jusqu'à permettre aux Seigneurs de les poursuivre au fond de leurs ténébreuses retraites & de les brûler dans leurs cabanes. Mais ils sont servis si fidellement par leurs espions, qu'il est difficile de les surprendre.

Retour du grand Duc.

Le Grand-Duc, qui étoit enfin revenu dans ses terres, rendoit de fréquentes visites aux deux Missionnaires. L'Auteur lui demanda un jour ce qu'étoit devenu son armée, dont on avoit fait monter le nombre à cent-cinquante mille hommes. Il répondit qu'à son retour il les avoit renvoyés dans les Libates auxquels ils appartenoient, & qu'en arrivant à Bamba il ne lui restoit que dix mille hommes d'une armée si nombreuse. Ce Prince dit un jour à Carli, qu'il avoit dépendu de lui d'être Roi; mais qu'il avoit refusé la Couronne pour vivre plus près des Portugais, & pour avoir quelquefois le plaisir de boire de l'eau-de-vie & du vin. Quoique les Missionnaires entendissent fort bien ce langage, ils feignoient souvent de n'y rien comprendre, pour éviter une familiarité qui pouvoit leur devenir incommode. Ils avoient dans leur Eglise une assez jolie Chapelle lambrissée, qui servoit de sépulture à sa famille. Ses ancêtres y reposoient honorablement, avec des mortiers de terre

Son caractere & ses usages.

CARLI. 1667.

rouge sur leur tombe. Il étoit aussi richement vêtu que le Roi; mais sa suite étoit moins nombreuse. Il portoit ordinairement un juste-au-corps noir, qui ne lui passoit pas les genoux; & par-dessus, un manteau de drap bleu. Son bonnet étoit de velours rouge, bordé d'un galon d'or. Il avoit autour du col deux grands colliers, d'où pendoient plus de cinquante médailles. Le fils d'un Seigneur de sa Cour portoit son chapeau; un autre son cimetere. Un troisiéme portoit ses fléches. Dans ses marches, il étoit précedé par cinquante Négres, qui jouoient de diverses sortes d'Instrumens. Vingt-cinq Seigneurs environnoient sa Personne, & cent Archers le suivoient par derriere. Il est aisé, suivant l'Auteur, d'expliquer comment le nombre des Soldats est si grand dans le Pays. Tous ses Habitans y sont oisifs, à la réserve de quelques-uns qui travaillent en fer, ou qui font des étoffes de feuilles de palmier.

Maladie & mort d'Angelo.

Le courage de Carli l'avoit soutenu jusqu'alors dans l'excès de ses fatigues; mais il approchoit d'un tems, où il ne devoit plus rien esperer que de l'assistance du Ciel. Angelo, son fidéle Compagnon, lui dit un jour qu'il se sentoit épuisé de forces. Une fiévre double-tierce, dont il fut saisi presqu'aussitôt, jetta Carli dans un embarras d'autant plus pressant, que le Pays n'offre ni Médecins ni remédes. Comme il n'avoit point d'autre ressource que la saignée, il se servit d'un Négre du Grand-Duc, qui avoit pris quelques principes de chirurgie à Loanda. Mais le mal augmenta immédiatement, & le Malade se plaignit bien-tôt d'une douleur à l'oreille gauche, qui se communiqua au col. Carli ne doutant pas qu'elle n'eût sa source dans les glandes de l'oreille, frotta la partie d'une huile d'*angélique*, qui avoit été composée à Rome. Cette onction ne servit qu'à faire changer de place à la douleur. Elle passa d'une oreille à l'autre, avec un redoublement d'enflure. En un mot, le vertueux Angelo mourut le quinziéme jour. Dans une si vive affliction, Carli fut un peu consolé par l'arrivée du Pere Philippe, Superieur de la Mission. Il avoit fait saigner Angelo quinze fois; & craignant d'avoir été trop loin, il consulta dans la suite un Médecin d'Angola, qui lui dit au contraire que la maladie de son Compagnon auroit eu besoin de trente saignées.

Arrivée du Pere Philippe.

Carli tombe malade.

Après lui avoir rendu les derniers devoirs, il fut pris lui-même de la fiévre. Le Pere Philippe, qui étoit dans les principes du Médecin d'Angola, le fit saigner deux fois par jour, & n'interrompit cette méthode qu'à la quarantiéme saignée. Carli ne décide point de son utilité; mais il tomba dans une condition si misérable, qu'à peine avoit-il la force de respirer. Enfin l'ardeur de sa fiévre commençant à se rallentir, le Superieur, appellé par d'autres devoirs, fut obligé de le quitter, après avoir prescrit aux Négres la maniere dont ils devoient le traiter pendant son absence. Mais comme il n'étoit pas capable de se tourner dans son lit, & que la quantité de sang qu'il avoit perdu le rendoit presqu'aveugle, les Négres profiterent de l'occasion pour dérober tout ce qui tomboit entre leurs mains, & lui apportoient un bouillon lorsqu'ils s'en souvenoient. Il n'étoit point en état d'avaller une nourriture plus solide.

Visite & présent d'un Jésuite.

Dans cette triste situation, il reçut un jour la visite d'un Jésuite de S. Salvador, qui étoit en chemin pour retourner au Collége de Loanda, & qui lui fit présent de trois poulets (1), après avoir passé deux jours avec lui.

(1) Le prix d'un poulet, à Congo, est de 3500 coquilles, qui reviennent à la valeur d'une pistole.

Mais ses forces étoient si éloignées de renaître, qu'il ne pouvoit s'asseoir sur son lit sans être soutenu par deux Négres. Cependant il baptisoit, chaque jour, dix ou douze enfans. Les aumônes qu'il recevoit de leurs parens servoient à la subsistance de ses domestiques, qui l'auroient abandonné si les vivres leur avoient manqué. Il marioit aussi quelques personnes de distinction. Leur charité ne laissoit pas ce service sans récompense. Un d'entr'eux lui fit présent d'une chévre, dont le lait passe dans le Pays pour un aliment fort délicat; mais elle en donnoit fort peu. Il auroit avallé volontiers quelques œufs de poule, s'il n'avoit sçu qu'ils étoient mal-sains. Son bonheur, dans une si cruelle maladie, fut de dormir d'un sommeil assez tranquille, pendant toute la durée des nuits, qui sont réguliérement de douze heures, sans aucune diminution dans tout le cours de l'année. Il étoit seulement tourmenté par une multitude de gros rats, qui lui mordoient quelquefois les pieds; sans autre moyen pour s'en défendre, que de faire placer son lit au milieu de sa chambre & de faire coucher ses Négres sur des nattes autour de lui. Mais ces maudits animaux ne laissoient pas, dit-il, de l'assiéger dans cette situation. Il prit la liberté de faire avertir le Grand-Duc de ce qu'il avoit à souffrir de l'importunité des rats & de la puanteur des Négres. Ce généreux Seigneur lui envoya un petit singe privé, en le faisant assurer que c'étoit le reméde de ses deux peines. Le singe étoit accoutumé à chasser les rats par son souffle; & l'odeur naturelle de sa peau, qui sentoit le musc, suffisoit pour dissiper celle des Négres. Il rendit en effet ces deux services au Missionnaire, avec celui de nétoyer sa tête & sa barbe, qu'il peignoit beaucoup plus adroitement que les Négres. Ces singes, remarque l'Auteur, sont fort différens des chats-civettes, quoiqu'ils ayent aussi l'odeur de musc. Il vit à Loanda plusieurs civettes, enchaînées dans des cages de bois. Les Portugais, qui les entretiennent, ont soin de tirer une fois chaque semaine le musc qui s'amasse dans leur petite bourse & qu'ils appellent *Angellia*.

CARLI. 1667. Circonstances de sa situation.

Il est assiégé par les rats.

On lui donne un singe pour sa défense.

Quoique la fiévre n'eût point encore abandonné Carli, il commençoit à se rétablir par degrés, lorsqu'étant dans un profond sommeil il fut réveillé par un saut que le singe fit sur sa tête. Il s'imagina que les rats l'avoient effrayé; & pour l'encourager, il le caressoit de la main. Mais les Négres s'étant levés brusquement, se mirent à crier: Débout pere, debout. Il demanda de quoi il étoit question; les fourmies, lui répondit-on, se sont ouvert un passage, & vous n'avez pas un moment de tems à perdre. Dans l'impossibilité de se remuer, il se fit porter sur son lit au milieu du jardin. Déja les fourmies commençoient à courir sur ses jambes; & dans un instant elles couvrirent le plancher des cabanes, de l'épaisseur d'un demi pied. Le porche & l'allée du cloître n'en furent pas moins remplis. On ne trouva pas d'autre expédient pour les chasser, que de brûler de la paille dans tous les lieux qu'elles occupoient. La flamme les détruisit, ou les fit fuir; mais elles laisserent une odeur si forte, que le Missionnaire s'étant fait reporter dans sa chambre, il fut obligé de tenir long-tems le singe contre son visage. A peine s'étoit-il rendormi, qu'il fut réveillé par un autre accident. Le feu, qui avoit été mal éteint par les Négres, s'étoit communiqué au toit de chaume, & commençoit à se repandre. Tandis qu'on travailloit à l'arrêter, Carli se vit encore dans la nécessité de retourner au jardin. Des agitations si vio-

Il est attaqué par les fourmies.

Dangers auxquels il est exposé.

CARLI. 1667.

lentes, chasserent tout-à-fait le sommeil de ses yeux, lorsqu'il fut revenu dans sa cellule. Mais il lui auroit peu servi de s'endormir, puisqu'il reçut bien-tôt une troisiéme allarme, qui l'obligea de retourner encore une fois au jardin. Les fourmies avoient gagné la Ville; & quelques Négres ayant employé le secours du feu pour s'en délivrer, les flammes avoient consumé une cabane, & faisoient appréhender le même sort pour toutes les autres. Cependant on eut le bonheur d'arrêter l'incendie. Carli, après tant de craintes, remercia particuliérement le Ciel de l'avoir sauvé des fourmies. Dans une foiblesse qui ne lui permettoit pas de se remuer, il demeura persuadé qu'elles l'eussent dévoré avant la fin de la nuit. Il apporte l'exemple de quantité de vaches qui ont le même sort dans le Royaume d'Angola, & dont on ne retrouve que les os à l'arrivée du jour.

On lui fait présent d'un tigre.

On lui fit présent d'un jeune tigre; mais il prit peu de soin pour le conserver, parce que son singe ne souffroit pas volontiers la compagnie d'un animal qu'il rédoutoit. Aussi, mourut-il peu de jours après; & le singe en fit éclater sa joie. Pendant tout le tems que Carli fut attaché au lit de douleur, le Grand Duc laissa passer peu de jours sans le consoler par sa visite; & s'il étoit arrêté par ses affaires, il envoyoit au Couvent quelques-uns de ses principaux Sujets, qui passoient trois ou quatre heures sur des nattes autour du malade. Mais comme ils avoient sans cesse leurs pipes à la bouche, & que la fumée lui faisoit mal à la tête, il fut obligé de leur en témoigner quelque chose. Leur complaisance alloit si loin, qu'ils s'accoutumerent ensuite à laisser toujours leurs pipes à la porte. Elles ont une aune de long, & la tête forme une espéce de pot, qui ne se vuide jamais entiérement.

Consolations qu'il reçoit du grand Duc.

Il part pour Loanda.

Carli n'attendant rien des remedes humains, eut recours à l'intercession de S. Antoine de Padoüe. Mais le Ciel, qui vouloit mettre sa foi & son courage à l'épreuve, parut sourd à ses prieres. Il résolut enfin de se faire porter à Loanda, quoiqu'il prévît tout ce qu'il avoit à craindre de la fatigue du voyage. Le Grand Duc lui promit une escorte nombreuse. Cependant lorsqu'il fut à la veille de son départ, il ne put trouver assez de Négres pour le transport de son bagage. Il ne prit pas le chemin par lequel il étoit venu, pour éviter le passage de la riviére de Dante. Pendant tout le cours du voyage, qui dura vingt-cinq jours, sa foiblesse fut si continuelle, qu'il ne pouvoit ouvrir la bouche jusqu'à la nuit. Ses Négres le crurent plus d'une fois mort. Un jour qu'il avoit à passer une riviére, il découvrit à peu de distance vingt-cinq éléphans qui étoient à boire ensemble. Après avoir traversé l'eau avec quelque danger, les deux Négres qui le portoient ayant quelque peine à monter sur la rive, lâcherent la gaule qui soutenoit le hamack, & laisserent tomber fort rudement leur fardeau. Il en fut incommodé, jusqu'à perdre connoissance, d'autant plus que la gaule du hamack le blessa dangereusement à la tête. S'étant relevé avec beaucoup de peine, il se banda la tête de son mouchoir, sans prononcer un seul mot. Ses plaintes auroient irrité les Négres, qui étoient capables de l'abandonner en chemin & de prendre la fuite au travers des bois.

Accidens qui lui arrivent en chemin.

Lorsqu'il fut arrivé au premier Libate, ils le placerent dans une cabane, sur une poignée de paille; & le quittant, sans paroître touchés de sa situation, ils emporterent le bâton qui lui servoit à s'appuyer, & qu'il avoit ap-

porté d'Italie. Il demeura sans secours & sans nourriture jusqu'au tems où les femmes reviennent du travail avec leurs enfans ; c'est-à-dire, depuis le matin jusqu'au coucher du soleil. Elles eurent assez d'humanité pour faire cuire, à sa priere, un poulet qu'il avoit apporté. Il en prit le bouillon, qui n'étoit pas mal apprêté, & leur abandonna le poulet, dont elles firent entr'elles une grande fête. Son unique soutien dans le voyage fut un bouillon, qu'il prenoit tous les jours. Quelques Habitans du même Libate lui firent présent de deux *Nicostas*, espéce de fruit dont il ne donne pas la description, mais si délicat & si rafraîchissant, qu'il ne put se défendre d'en manger, quoiqu'avec précaution. Il fut transporté le jour suivant dans une autre Libate, dont tous les Habitans s'occupoient à faire des étoffes de feuilles de palmier. Personne ne s'offrant à lui servir de porteur, il se souvint qu'il avoit un sac de *Zimbis*, ou de petites coquilles. Il appella quelques Négres, dans l'espérance de les exciter par cette vûe. Mais ils affectoient de fermer l'oreille à ses cris, quoiqu'ils fussent assis tranquillement dans les hutes voisines, & trop près de lui pour ne pas l'entendre. Comme ils ne sortoient point de cette barbare indifférence, il rappella toutes ses forces pour ramper jusqu'à la porte sur les pieds & les mains. Ayant apperçû quelques Mulêches, qui étoient à jouer ensemble, il en appella un, & le pria d'ouvrir son porte-manteau, d'où il tira les Zimbis. Le son de cette monnoie, qu'il remua dans le sac, amollit le cœur des Négres. Ils vinrent à lui, & promirent de le conduire au Libate voisin pour une partie de la somme. Ainsi, à force de Zimbis, de chapelets & de médailles, il arriva heureusement à Bombi, qui est la premiere Place où les Portugais soient établis. En approchant de cette Ville, il rencontra un Portugais & un Prêtre, qui le conduisirent civilement dans leur maison. Son visage étoit de la couleur du saffran ; il n'avoit pas la force de parler, ni d'ouvrir les yeux. Ses Hôtes apprenant des Porteurs qu'il n'avoit pris chaque jour qu'un bouillon dans sa route, s'efforcérent de lui rendre un peu de vigueur, en lui faisant avaller de la malvoisie & des œufs frais.

CARLI. 1667.

Son embarras pour trouver des porteurs.

Carli arrive dans un Etablissement Portugais ;

Après avoir passé deux jours à Bombi, il continua sa marche jusqu'à Loanda. Quoiqu'il fût alors dans l'abondance de toutes sortes de secours, il passa six mois au lit, sans pouvoir se délivrer de sa fiévre. La meilleure viande lui causoit des dégouts insurmontables. Il ne pouvoit manger qu'un peu de poisson. Quelque tems après son arrivée, il devint sujet à des saignemens de nez si violens, qu'il perdoit quelquefois trois ou quatre livres de sang dans un seul jour. Jamais il n'auroit crû qu'il y eût tant de sang dans le corps humain. Le Médecin l'assura que toute l'eau qu'il buvoit tournoit en sang ; & chaque jour il en buvoit cinq ou six pintes. C'est l'usage du pays de n'en jamais refuser aux malades. On ne laissa pas de le saigner vingt-quatre fois du bras. Pendant trois ans de maladie, il essuia quatre-vingt-dix-sept saignées, sans compter le sang qu'il rendit en abondance par le nez, la bouche & les oreilles ; ce qu'il regardoit lui-même comme un prodige.

Et de-là à Loanda.

Etat de sa maladie.

Tandis qu'il luttoit contre la mort à Loanda, le Pere Jean-Chrisostôme, Supérieur de cette Mission, envoya Pierre *Burchi* & Pierre-Joseph-Marie de *Bussetto*, deux Missionnaires Italiens, dans la Province de Massangano, une des plus considérables du Royaume. Mais le premier mourut peu de jours

Etat de la Mission.

CARLI. 1667. Carli se rend à Calombo avec le Pere Sallizan.

après, & l'autre tomba dans une maladie fort dangereuse. L'Auteur, plus sensible aux besoins de la Religion, qu'à ses propres maux, pria le Supérieur de l'envoyer à Calombo, dans l'idée que le changement d'air pourroit contribuer au rétablissement de sa santé. Ce canton n'est qu'à deux journées de Loanda, & les Capucins y ont un couvent sur la riviére de Quansa, qui est remplie de crocodiles. Carli s'y rendit avec le Pere Jean-Baptiste de Sallizan. Il admira la beauté du jardin, où les oranges, les limons & toutes sortes de fruits se trouvoient en abondance. Il y avoit aux environs du Couvent plusieurs Fermiers Portugais, qui nourrissoient un grand nombre de porcs, de moutons & de vaches; mais ils n'avoient point encore trouvé l'art de faire du fromage, parce qu'il est difficile de faire cailler le lait dans un pays si chaud. Carli & Sallizan prenoient souvent le frais sous une belle rangée d'arbres qui s'étendoit depuis leur Eglise jusqu'à la riviére. Ces arbres portent une sorte de fruit qui ressemble à nos grosses prunes, mais âcre & coriace. Ils conservent leurs feuilles pendant toute l'année. Sallizan fit part à l'Auteur d'une Relation de ses voyages dans ces régions de l'Afrique, particuliérement dans celle de Kassansi (2). Il lui communiqua aussi le dessein qu'il avoit formé de se rendre au Royaume de Malemba, (3) où régnoit, peu d'années auparavant, une Princesse nommée Singa, qui étoit morte dans la foi Romaine; mais ses peuples étoient retombés ensuite dans l'idolâtrie. Sallizan convint avec Carli de l'avertir, s'il pouvoit obtenir l'entrée de ce Royaume. Il partit; mais on n'a jamais appris dans la suite ce qu'il étoit devenu.

Tourmens de Carli à Calombo.

La maladie de Carli recevant peu de diminution, le Supérieur lui proposa de retourner à Loanda. Mais la crainte de se trouver encore plus mal du voisinage de la mer, lui fit souhaiter de demeurer à Calombo, quoiqu'il y fût seul avec deux Négres, & qu'il eût sans cesse à se défendre d'un nombre infini de mouches & de cousins, qui obscurcissoient l'air. Il n'y étoit pas moins tourmenté par la crainte des serpens, des crocodiles & des lions. Il se passoit peu de nuits, dit-il, où l'on ne trouvât de moins quelque vache ou quelque mouton, que ces horribles bêtes avoient dévorés.

Il part pour le Bresil dans un Vaisseau Portugais.

Pendant que Carli étoit indéterminé sur le lieu de son séjour, on vit arriver au Port de Loanda un Vaisseau Portugais qui devoit faire voile au Brésil. Il obtint la permission de s'y embarquer, pour retourner en Italie. Ce Bâtiment étoit chargé de dents d'éléphans & d'Esclaves de toutes sortes d'âges, au nombre de six cens quatre-vingt. Carli fut vivement touché de la maniere dont tous ces misérables étoient traités. Les hommes étoient liés les uns aux autres, au fond de calle, dans la crainte de quelque soulevement. Les femmes & les enfans étoient entre les ponts, mais serrés de si près, qu'il en sortoit une odeur insupportable. Cependant on gardoit un peu plus de ménagement pour les femmes grosses. Elles étoient ensemble dans la grande cabine. Le Capitaine fit placer sur le tillac un lit couvert de quelques nattes, pour l'usage de Carli.

Misere des Esclaves à bord.

Le voyage de Loanda au Brésil se fait ordinairement dans l'espace de

(2) C'est sans doute le même lieu que De-l'Isle nomme, dans sa Carte, pour Capitale du Pays des Jagas-Kassanji. On verra ci-dessous les Remarques du Pere Sallizan.

(3) Nommé aussi *Mattemba*.

trente

trente ou trente-cinq jours, parce que les Vaisseaux n'ayant pas besoin de monter jusqu'au Cap de Bonne Espérance pour chercher le vent, font voile en droite ligne. Mais les calmes furent si fréquens, que la navigation de Carli dura cinquante jours. Il souffrit une chaleur extrême sous l'équateur. Son zéle s'exerça pendant la route à bâtiser un grand nombre de Négres. Il est défendu aux Portugais, sous peine d'excommunication, de transporter au Brésil des Esclaves qui n'ayent pas reçû ce Sacrement.

CARLI. 1667.

Ils doivent être baptisés avant que d'entrer au Brésil.

Priére bizarre à S. Antoine.

Les Matelots de l'Equipage, effraiés de tant de calmes, dont ils connoissoient le danger, placerent une image de S. Antoine au pied du mât; & se mettant à genoux, ils lui adresserent cette étrange sorte de priere: « Notre » Saint Compatriote, ayez agréable de demeurer dans cette place, jusqu'à » ce que vous nous ayez accordé un bon vent pour continuer notre voyage. Il s'éleva un petit vent, qu'ils attribuerent à l'intercession de ce Saint. Le Vaisseau passa fort près d'une Isle, qui se nomme l'Assomption; mais sans y relâcher, parce qu'on se croyoit assez fourni de provisions. Cependant elles commencerent bien-tôt à manquer, par l'imprudence du *Proveditor*, qui n'avoit point assez consideré combien il avoit de bouches à nourrir.

Les vivres manquent sur le Vaisseau.

Carli étoit à rendre du sang, par un triste renouvellement de tous les effets de sa fiévre, lorsque le Capitaine vint lui découvrir son embarras. Il lui abandonna quelques provisions, que ses amis lui avoient données à son départ. Elles pouvoient servir pendant quelques jours à soutenir les Blancs du Vaisseau. Mais il ne restoit point d'autre ressource pour la conservation des Négres, que de leur fournir abondamment de l'eau. On a vérifié, par l'expérience, que dans les climats chauds ce secours les défend de la mort pendant deux jours entiers. Mais une si triste nouvelle ne fut pas plutôt répandue dans cette misérable troupe, qu'il s'éleva des gémissemens & des cris lamentables. Carli exhorta tout le monde à la patience. Il représenta que c'étoit un juste châtiment du Ciel sur les Négres & sur les Blancs. Les premiers s'étoient rendus coupables en négligeant les exercices de Religion; & les autres en donnant le nom de la Vierge à la corde qu'ils employoient pour châtier les Négres. Il leur fit chanter quelques Hymnes, pour appaiser la colére du Ciel, & promettre quarante Messes pour les Ames du Purgatoire, & quarante à l'honneur de S. Antoine.

Exhortation du Missionnaire.

Cette exhortation paroissant les rendre un peu tranquilles, il fit donner aux Négres chacun leur verre d'eau. Mais ces malheureux affamés, sur-tout les enfans, recommencerent à pousser des cris furieux. Carli, pénétré jusqu'au fond du cœur, se retira dans sa cabine de nattes, & passa le jour entier sans nourriture, pour encourager tant d'infortunés par son exemple. Tandis qu'il faisoit des réflexions améres sur une si cruelle extrêmité, il entendit quelques Matelots Portugais qui proposoient entr'eux de tuer des Esclaves, & qui s'étonnoient de l'embarras du Capitaine, lorsqu'on avoit tant de chair humaine à manger. Il leur fit un sanglant reproche de cette odieuse idée. Mais le malheur public n'empêchoit pas la plûpart des autres de suivre leurs vicieuses inclinations. Le Pilote s'étant énivré, blessa mortellement un Matelot. On fut obligé de fermer les yeux sur ce désordre, parce que son habileté & son expérience en faisoient un homme nécessaire. L'eau devint

Affreuse idée de quelques Portugais.

CARLI.
1667.

la feule nourriture du Vaiffeau pendant trois jours. Enfin, lorfqu'elle commençoit à manquer, on apperçut la terre.

Le Vaiffeau arrive dans la Baye de Tous les Saints.

C'étoit le Cap S. Auguftin. On entra le Dimanche dans la *baye de Todos Santos*, Ville capitale du Bréfil, & réfidence ordinaire du Viceroi. Cette rade, qui a quatre lieues de longueur, contenoit des Vaiffeaux de toutes les Nations. Le jour fuivant, quantité de Particuliers, qui avoient des Efclaves à bord, y arriverent dans des Chaloupes, & furent agréablement furpris qu'après un fi long & fi fâcheux voyage, le nombre ne fut diminué que de trente-trois; tandis qu'il en meurt fouvent la moitié dans le paffage.

L'Auteur defcendit au rivage; mais il étoit encore fi foible, qu'il ne pouvoit fe fervir de fes jambes. Il fut reçû au Couvent des Cordeliers, où il y avoit une Chapelle du Tiers-Ordre de S. François. On y fit une proceffion folemnelle, où toutes les images des Saints du Tiers-Ordre furent portées. Trois cens Négres marchoient à la fuite; les uns chargés d'arbres entiers; d'autres les mains attachées en croix à de groffes folives, ou dans d'autres attitudes, par voie d'expiation, pour avoir volé leurs Maîtres, ou commis d'autres défordres.

L'Auteur fe rembarque fur un Vaiffeau Génois.

Un Capitaine Genois, qui montoit un Vaiffeau bien armé, & qui devoit efcorter cinq Navires marchands, dans la crainte des Pirates, accorda le paffage à Carli. Il le fit avertir lorfqu'il fut prêt à lever l'ancre. Le bon Miffionnaire avoit accepté joieufement l'occafion de partir; mais il ne put s'embarquer fans regret, parce que le jour du départ étoit un Samedi. Le Bâtiment étoit chargé de mille caiffes de fucre, & de trois mille rouleaux de tabac, avec une groffe quantité de bois précieux, de dents d'éléphans, de vin, d'eau-de-vie, de moutons, de porcs & de coqs-d'Inde; de différentes efpéces de finges & de perroquets, & quelques-uns de ces oifeaux du Bréfil, qui fe nomment *Arrakas*. Il portoit cinquante piéces de canon, vingt-quatre Padereros, & d'autres armes. Les Paffagers étoient de différentes nations; Italiens, Portugais, Anglois, Hollandois, Efpagnols, Efclaves Indiens à vendre, ou qui fuivoient leurs Maîtres. Un riche Marchand Portugais, qui retournoit à Lifbone avec fa famille, avoit loué la chambre de poupe. Son nom étoit *Amaro*. Il donnoit mille écus pour fon paffage; & la dépenfe qu'il avoit faite pour fes provifions montoit à deux mille. Ayant remarqué que le Miffionnaire étoit malade, il lui offrit fa table & une place dans fa chambre, qui étoit fpacieufe & fort ornée de dorures & de peintures. Carli accepta l'offre de fa chambre; mais il ne s'engagea qu'à demi pour la table, parce qu'il avoit déja fait la même promeffe au Capitaine.

Cargaifon du Vaiffeau.

Il eft menacé de périr à deux lieues du rivage.

A peine étoit-on à deux lieues du rivage, que le Vaiffeau heurta furieufement fix fois, contre un banc de fable, fur lequel il demeura fort engagé. Les Officiers & le Pilote fe hâterent de fauter dans la Chaloupe, pour gagner la terre; car on fe trouvoit encore dans la rade. Pendant quelque tems, on n'entendit que des gémiffemens & des cris. Les uns jettoient un baril dans la mer; d'autres un rouleau de tabac, ou une caiffe de fucre, pour foulager le Bâtiment; chacun cherchoit quelque moyen de fauver fa vie. Le Capitaine feul demeuroit affis, comme une ftatue, fans être capable de fe remuer ou de prononcer une parole; lui qui avoit combattu fix fois les Pirates dans le

Conflernation des Paffagers.

même Vaisseau. Quelques-uns vouloient qu'on tirât un coup de canon, pour avertir les autres Vaisseaux de l'Escadre, & leur demander du secours ; mais dans une si étrange confusion, il ne se trouvoit ni Canoniers, ni poudre, ni méche. Les animaux qui étoient à bord, effraiés du bruit qu'ils entendoient, commencerent à jouer leur rôle & redoublerent le tumulte. Carli rencontra le Chapellain du Vaisseau en chemise, portant sur son visage les marques d'une mortelle fraieur, quoiqu'il passât pour un des plus braves hommes de l'équipage, & qu'il en eut donné souvent des preuves en combattant contre les Pirates. Après avoir entendu sa confession, il lui demanda ce qu'il pensoit de leur situation. « Helas ! répondit le Chapellain, je ne » pensois point à m'embarquer. Ils m'ont trompé par de vaines promesses. Carli lui représentant qu'il ne falloit encore désespérer de rien : « Si nous » échappons, reprit-il dans son trouble, je suis résolu de me jetter à la nage » & de retourner à terre. Les autres passagers, qui entendirent ce discours, en prirent droit de renouveller leurs cris. Carli passa dans la chambre de poupe, où il trouva la Dame Portugaise assise dans un coin, la tête tristement panchée sur un coussin, & ses quatre enfans à ses genoux, qui imploroient la miséricorde du Ciel. Le mari étoit dans un fauteuil, plus mort que vif. Carli s'efforça de leur inspirer de l'espérance & du courage, quoiqu'il ignorât lui-même à quel sort il devoit s'attendre.

Carli. 1657.

Frayeur du Chapellain.

Pendant que sa charité s'exerçoit, un Capitaine, des amis du Seigneur Amaro, vint à bord, pour le prendre, avec sa famille, & le transporter sur son Vaisseau. A la vûe du tumulte qui régnoit dans le Bâtiment Genois, il encouragea les passagers qui se présenterent, & chargea deux de ses gens de visiter la pompe & le fond de calle, pour s'assurer de la nature du péril. On ne trouva rien en désordre ; point de voie d'eau, ni de fracture. Une planche qu'on voyoit en mer, n'étoit qu'une piéce du doublage, qui s'étoit relâchée. Alors le même Capitaine fit jetter la sonde, qui trouva effectivement fort peu d'eau pour un si gros Bâtiment. Mais il ordonna que le gouvernail fût agité avec force ; & tout le monde passa de la fraieur à la joie, en voyant le Vaisseau se mouvoir. On ne put douter, remarque l'Auteur, que si le vent eût été plus impétueux, son naufrage n'eût été certain. Ceux qui s'étoient sauvés au rivage, revinrent avec la Chaloupe, & l'on remit tranquillement à la voile pour Fernambuc, qui est à cent lieues de la Baye de Tous les Saints. Il fallut y mouiller à cinq lieues de la Ville, parce que le Port n'est pas propre à recevoir de grands Vaisseaux. Après s'y être arrêtés cinq jours, on leva l'ancre. Mais tandis qu'on la tiroit à force de bras, & lorsqu'elle étoit déja sur la surface de l'eau, le cable se rompit tout-d'un-coup, & quarante hommes, qui étoient occupés à ce travail, tomberent si pesamment, qu'ils se blesserent tous dans quelque partie de la tête ou du corps. Comme le fond étoit mauvais & rempli de rocs, il n'y eut aucun moyen de retrouver l'ancre.

Comment le Vaisseau est dégagé.

On relâche à Fernambuc.

C'étoit un spectacle agréable, sur le Vaisseau, que de voir les ouvriers de chaque profession travailler comme s'ils eussent été dans leur boutique. Il s'y trouvoit des armuriers, des fondeurs, des orfévres, des tonneliers, des bouchers, des cordonniers, des tailleurs & des cuisiniers. D'autres s'occupoient à réparer les couleurs, qui étoient fort belles les jours de fête, & de cent for-

Occupations & amusemens du Vaisseau.

CARLI. 1667.

tes différentes, sur-tout les pendans du perroquet du grand mât. Ils étoient de taffetas couleur de chair & longs de huit aunes. Lorsque le tems le permettoit, les autres Vaisseaux amenoient leurs voiles, & donnoient un concert de tambours & de trompettes, mêlé de trois *Vive le Roi* des Matelots, qui recevoient le signal avec le sifflet du Bosman. Le Capitaine exerçoit aussi ses gens à tirer. Mais ces amusemens furent un jour interrompus par un accident tragique. Onze Anglois vinrent se plaindre au Capitaine qu'on ne leur donnoit point assez d'eau pour boire. Cet air de révolte le rendit si furieux, qu'il se jetta sur une épée, dont il auroit fait un sanglant usage si l'on ne s'étoit efforcé de l'appaiser. Il fit enfermer le plus mutin de la troupe, & lui donna deux sentinelles pour le garder jusqu'à Lisbonne, dans la crainte qu'il n'excitât quelque nouvelle sédition dans l'Equipage. Cet Anglois étoit de haute taille & d'une vigueur extraordinaire. Il levoit un canon aussi facilement qu'un autre homme leve un fusil, & l'on prétendoit que dans sa fureur il avoit fait sauter quelques Vaisseaux en mettant le feu aux poudres. Le Capitaine protesta ensuite qu'il ne s'étoit livré à cet emportement, que pour apprendre à ceux qui manquoient de quelque chose, à ne pas lui faire leurs plaintes en corps. Il traita de même un autre Anglois, qui s'étoit ennyvré avec deux bouteilles d'eau-de-vie & dont l'yvresse dura trois jours. Ses compagnons l'avoient nommé *Kill-Turks* ou *tueur de Turcs*. Il étoit si robuste, que d'un coup de sabre il avoit partagé un Pyrate en deux; & l'on appréhendoit quelque malheur de ce furieux lorsqu'il étoit yvre.

Mutinerie de quelques Anglois.

Terreur panique d'un Capitaine.

Un jour, au matin, avant le lever du soleil, lorsqu'on approchoit des Côtes de Portugal, on entendit tirer un coup de canon, & le boulet vint tomber fort près du Vaisseau. C'étoit le Capitaine d'un autre Vaisseau du convoi, qui, ayant pris pour une armée navale quantité de Bâtimens pêcheurs qu'il avoit découverts dans l'éloignement, avoit arboré le pavillon rouge & s'étoit crû obligé d'avertir ses Compagnons par un double signal. Il y avoit effectivement plus de cinq cens pêcheurs qui couvroient la Côte. Ces petits Bâtimens font voile de toutes sortes de vents; & l'on ne doit pas être surpris de leur nombre, si l'on considere que l'usage du Peuple de Lisbonne est de manger du poisson le soir, même les jours gras, & qu'au lieu de s'acheter au poids, il se vend par baril.

Carli arrive à Cascais & à Lisbonne.

Enfin la Flotte arriva devant Cascais, petite Ville hors de la barre, & s'avança jusqu'au Fort S. Julien, où elle fit un si grand feu de son artillerie que le bruit alla jusqu'à Lisbonne. En entrant dans l'embouchure du Tage, on vit paroître un grand nombre de Barques, chargées de Marchands Italiens & Portugais, qui étoient intéressés dans les différentes cargaisons. Le visage de Carli étoit si changé, que ses amis ne purent le reconnoître. Ils furent surpris de le revoir vivant, après avoir reçu la nouvelle de sa mort. On mouilla vis-à-vis le Palais du Prince Dom Pedro, alors Régent du Royaume, depuis que les Portugais avoient envoyé leur Roi aux Isles Terceres. Tous les Passagers s'étoient vêtus si proprement, qu'on ne les auroit pas pris pour les mêmes hommes. Tel est l'usage lorsqu'on arrive dans quelque Port, quoiqu'on porte ce qu'on a de moins précieux en habits pendant qu'on est en mer. Carli, en descendant au rivage, se rendit droit au Couvent des Capucins, pour y attendre quelque Bâtiment qui fît voile en Espagne. L'occasion ne

tarda point à se présenter. Un Capitaine de l'Isle de Corse, nommé *Dominico*, qui souhaitoit d'avoir un Prêtre à bord, vint lui offrir son passage sur le Vaisseau *le Paradis*, prêt à faire voile avec deux autres Bâtimens, *le Loretto* & la *Princesse*. Carli fut étonné d'y trouver un grand nombre d'autres Religieux, Benedictins, Cordeliers, Dominiquains, qui avoient demandé aussi le passage. Au lieu d'un Chapelain, dont le Capitaine avoit appréhendé de manquer, il eut assez de Prêtres pour former un Clergé nombreux. Cependant cette religieuse troupe, qui paroissoit craindre beaucoup la mort, se tint cachée si soigneusement sous les ponts, qu'on n'en vit paroitre aucun dans tout le cours du voyage. Carli, plus accoutumé au danger, profita du tems pour convertir un Hérétique Irlandois. Mais il n'ose répondre de la sincerité de cette conversion, parce qu'il arrive souvent, dit-il, que les Hérétiques retombent dans leurs erreurs, après avoir paru de fort zélés Prosélytes.

CARLI. 1667. Il part pour Cadix.

Il convertit un Irlandois.

On alla mouiller dans le Port de Cadiz, un des plus grands & des plus nobles de l'Europe. Il étoit alors rempli de Vaisseaux, de Galeres, de Barques, de Caravelles, de Tartanes & d'autres sortes de Bâtimens, au nombre d'environ cent-cinquante. A l'entrée du même Port, Carli en observa vingt-cinq, d'une grandeur extraordinaire. Cadiz est un centre de Commerce pour toutes les Parties de l'Europe & des Indes. Il est ordinaire, ajoute l'Auteur, d'y voir entrer & sortir chaque jour trente ou quarante Vaisseaux, auxquels on ne fait pas plus d'attention qu'aux Chaloupes. Etant descendu avec un Gentilhomme Italien & quelques Marchands Espagnols, ils furent arrêtés par les Officiers du Port, qui les interrogerent sur les qualités de leurs personnes. Le Gentilhomme & les Marchands se donnerent pour des gens de guerre, au service du Roi, & passerent à ce titre. Ils se flatterent qu'il ne restoit qu'à faire charger leur bagage, pour se rendre librement chez eux. Mais à l'entrée de la Ville le Chef de la Douane, accompagné de ses suppôts, arrêta les porteurs, & leur donna ordre d'entrer avec leurs marchandises dans son Bureau. Les Espagnols l'assurerent que tout étoit acquitté, & qu'il n'étoit plus besoin d'interrogations ni de recherches. Sur une réponse brusque de cet Officier, les esprits s'échaufferent, & des paroles on en vint aux coups. Cent épées brillerent aussi-tôt. Mais la presse étoit si grande, que chacun étant obligé de tenir ses armes en l'air, sans pouvoir se servir de la pointe, on ne pouvoit se battre que du poing. Le bruit étoit si terrible, qu'on auroit cru la mêlée fort sanglante; & la poussiére, qui obscurcissoit l'air, augmentoit encore la confusion. Comme le lieu du combat étoit proche du Port, la populace ne manqua point d'accourir avec de grands cris, pour séparer les combattans, & s'attendoit à trouver un grand nombre de morts ou de blessés. Mais tandis que les plus sages s'efforçoient en vain d'arrêter le désordre, quatre Matelots yvres y réussirent en un moment. Ils vouloient se rendre à leur bord; & ne pouvant s'ouvrir un passage au milieu de la foule, ils se mirent à jetter si furieusement des pierres, que les deux Partis ne penserent qu'à se retirer, chacun de son côté, pour se mettre à couvert. L'Auteur saisit l'occasion & gagna son Couvent.

Beauté du Port de Cadiz.

Combat des Passagers avec les Officiers de la Douane.

Bizarre accident qui le fait finir.

La fiévre, qui ne l'avoit point encore quitté, parut reprendre des forces dans le repos, & le tint au lit pendant plus d'un mois. On lui tira six fois du

CARLI. 1667.

Pélérinage de Carli à S. Jacques en Galice.

sang. Les Vaisseaux étant partis dans l'intervalle, il perdit l'occasion de repasser en Italie. La nécessité d'attendre un autre tems, lui fit naître le dessein d'un pélérinage à S. Jacques en Galice. Il s'associa pour ce voyage avec un Cordelier de Milan. S'étant embarqués pour Porto, un vent frais les y conduisit en peu d'heures. De-là, ils se rendirent par mer à Birone, d'où ils firent à pied le chemin qui reste jusqu'à Compostelle. C'est dans cette Ville que le culte de S. Jacques est établi. Les Chanoines de son Eglise sont vêtus d'écarlate & portent le titre de Cardinaux. Carli se présenta pour dire la Messe sur l'Autel du Saint; mais on lui dit que cet honneur n'étoit accordé qu'aux Prélats. Le Reliquaire de S. Jacques est placé sur cet Autel, & son Image dessus. Les dévots montent quatre ou cinq marches, & font toucher leur tête à celle de la Statue, qui est vêtue en habits de Pélerin. L'Autel est environné d'un grand nombre de lampes d'argent, mais si noires, qu'on les croiroit de bois. Le Missionnaire étant sorti, après avoir dit un *Pater* & un *Ave Maria*, fut surpris d'entendre dire à son Compagnon, que s'il n'avoit cru trouver que ce qu'ils avoient vû, il n'auroit pas pris la peine de venir de si loin. Ils logerent chez un Orfévre, qui les traita en vin de Florence, en saucisses de Boulogne & en fromage de Parmesan : grand sujet d'admiration pour l'Auteur, dans une contrée si éloignée de l'Italie.

Eglise & Autel de S. Jacques.

Carli retourne à Cadiz sur un Vaisseau Anglois.

Ils apprirent heureusement qu'il y avoit au Cap de Finistere un Vaisseau prêt à faire voile pour Cadiz. Cet avis les fit partir immédiatement pour la Corogne, où ils arriverent dans l'instant que le Capitaine d'un Navire Anglois entroit dans sa Chaloupe pour se rendre à bord. Quoique l'Auteur n'ignorât pas que cet Anglois étoit un Hérétique, il lui demanda pour l'amour de Dieu le passage jusqu'à Cadiz. Le Capitaine ne balança point à lui accorder cette faveur, & s'offrit même à le conduire jusqu'à Seville. Mais son Compagnon, qui portoit un habit différent, fut obligé de payer pour la même grace. Le Navire Anglois étoit un Vaisseau de guerre de soixante-dix piéces de canon & de trois cens hommes d'équipage. Il portoit des ancres & d'autres munitions de mer, avec ordre de chercher dans les Ports d'Espagne vingt-quatre Frégates Angloises, qui étoient en course contre les Corsaires de Barbarie, & de leur fournir ce qui seroit nécessaire à leurs besoins.

Il découvre deux Corsaires.

Aussi-tôt que le Vaisseau fut en mer, on découvrit deux Bâtimens, qui paroissoient fort éloignés. Le Capitaine, après les avoir observés avec sa lunette d'approche, entra dans sa cabine, où ses Officiers furent appellés au conseil. Ils en sortirent bien-tôt, pour donner leurs ordres. Les tambours se firent entendre immédiatement, & tous les soldats prirent leurs postes. On porta droit aux deux Bâtimens, avec un vent de côté. Le Vaisseau, qui avoit quatorze voiles, avançoit comme le vent même, & coupoit les vagues avec une impétuosité surprenante.

Combat furieux.

Dans l'espace d'une heure on joignit les deux Bâtimens, que le Capitaine avoit pris avec raison pour un Corsaire & sa Prise. Comme ils n'avoient point arboré de pavillon, il fit tirer un coup de canon pour leur en donner l'ordre. Mais étant deux contre un & fort bien équipés, ils répondirent vigoureusement d'un coup à boulet. Alors les Anglois baissant les voiles, leur envoyerent une bordée de vingt piéces, qui fit un bruit capable d'épouvanter les plus fermes. Ils avoient le vent, & toute la fumée portoit sur les Corsaires. Ce-

pendant le feu ne fut pas moins terrible du côté de ces Brigands ; car ils avoient eu le tems d'équiper leur Prise. Les principaux de leurs prisonniers chrétiens avoient été chargés de fers, & les autres étoient forcés de servir à l'artillerie. Après une furieuse canonade, qui dura plus d'une heure & demie, le Capitaine Anglois jugeant que le combat pourroit traîner en longueur, fit jetter les grapins sur un des Bâtimens ennemis, pour en venir tout-d'un-coup à l'abordage. Ce fut alors qu'on entendit les cris & les gémissemens des blessés, qui tomboient l'un sur l'autre, & qui servoient comme de rempart aux combattans. L'attaque fut vive & la résistance vigoureuse. Mais l'ennemi étant inferieur en nombre, commença bien-tôt à mollir & à se retirer. Les Anglois sauterent immédiatement à bord, mirent les Corsaires dans les chaînes & les Chrétiens en liberté. Le second Vaisseau voulut profiter de cet intervalle pour s'éloigner par la fuite, d'autant plus qu'il avoit à bord toutes les marchandises qu'il avoit enlevées aux Chrétiens, & que l'autre, qui étoit sa Prise, n'étoit plus chargé que de munitions & de vivres. Mais le Capitaine Anglois s'étant mis à le poursuivre, arriva bien-tôt à la portée du canon ; & les Corsaires, après avoir tiré quelques coups, ne trouverent point de sûreté à résister plus long-tems. Les prisonniers qu'ils avoient à bord étoient des Espagnols, entre lesquels il se trouvoit plusieurs Italiens de Naples & de Milan, avec quelques Hollandois. Ils étoient au nombre de quatre-vingt, sans y comprendre douze Espagnols qui avoient été tués par l'artillerie. Il ne restoit que cent-trente Turcs, tous les autres ayant été tués ou blessés.

Les Anglois vont à l'abordage.

Ils se rendent maîtres des deux Corsaires.

Le Capitaine Anglois s'étant fait représenter tous les Prisonniers Chrétiens, ils se jetterent à genoux devant lui, pour le remercier de leur liberté. Il demanda quel étoit leur Capitaine ; car, dépouillés comme ils étoient, il n'y avoit point de distinction à faire de leurs rangs par les habits. Un homme à demi nud répondit en Espagnol, que c'étoit lui. Ensuite se servant de la langue Portugaise, il raconta qu'il étoit Espagnol ; qu'il venoit de Malaga, chargé de vins & d'autres marchandises ; qu'il avoit été attaqué par les Corsaires près du Cap S. Vincent ; que ces Brigands étant bien équipés, avec deux cens vingt-cinq hommes d'équipage, soldats & matelots, il s'étoit trouvé trop foible pour se défendre long-tems, quoiqu'il ne se fût pas rendu sans résistance. Le Capitaine Anglois leur laissa la liberté d'aller s'habiller, & les remit en possession de leur Vaisseau. Ils le remercierent avec transport, & se rendirent à Cadiz sous son escorte.

Prisonniers chrétiens qui se revettent en liberté.

Mais il leur restoit d'autres périls à rédouter avant que d'entrer au Port. Dans le cours de leur voyage, le Ciel commença tout d'un coup à s'obscurcir. Ce changement fut regardé comme l'avant-coureur d'une tempête, & l'on aména aussi-tôt les voiles. A peine eut-on pris une précaution si nécessaire, que le vent s'étant déchaîné avec une violence extrême, les trois Vaisseaux dévinrent le jouet de tous les élemens. L'image de la mort, qui se présenta aux passagers avec toutes ses horreurs, leur fit pousser des cris qui augmentoient le tumulte & la confusion. Cependant le Capitaine Anglois assura Carli, que son Bâtiment étant neuf, il étoit capable de résister à toute la fureur des flots. Le Cordelier, qui croyoit les voir ouverts à chaque moment pour l'engloutir, dit à l'Auteur que c'étoit une juste vengeance du Ciel,

Tempête qui jette le Vaisseau sur la Côte d'Afrique.

CARLI. 1667.

& qu'ils avoient bien merité cette punition en demandant le passage à des Hérétiques, qui sont habituellement excommuniés. Dans le même tems, un Matelot cria du sommet d'un mât, terre, terre. Le Capitaine y étant monté, reconnut qu'on étoit sur la Côte de Barbarie, & que la tempête avoit jetté le Vaisseau fort loin dans la Méditerranée. Il ne balança point à faire porter vers Oran, Place forte qui appartient à l'Espagne, dans l'espérance d'y arriver avant que les Corsaires eussent pû le découvrir. On gagna le Port dans l'espace d'une heure, avec d'autant plus de satisfaction, que si malheureusement on l'eût manqué, il falloit s'attendre d'être poussés directement dans la rade d'Alger.

Il entre dans le Port d'Oran.

Le Capitaine descendit le lendemain au rivage, accompagné de quelques-uns de ses Officiers & du Capitaine Espagnol, pour y visiter le Gouverneur, qui le remercia, au nom de l'Espagne, du service qu'il avoit rendu à sa Nation. La Forteresse d'Oran paroît comme imprénable. Elle est défendue par une grosse artillerie; & son Port forme une retraite extrémement avantageuse aux Vaisseaux Chrétiens qui sont battus de la tempête, car ils n'ont pas d'autre azile sur cette Côte. Le jour suivant on remit à la voile, d'un tems fort serain, & l'on arriva bien-tôt à Cadiz. Carli pensoit à gagner la terre, pour se rendre au Couvent des Capucins; mais le Capitaine ayant loué une Barque pour remonter jusqu'à Seville, où il étoit appellé par quelques affaires, lui offrit encore le passage. Il prit trente Rameurs de son Vaisseau, pour suppléer au défaut du vent s'il venoit à lui manquer. On relâcha pendant quelques heures à San-Lucar; & continuant d'avancer le reste de la nuit, on arriva heureusement à Seville. Carli fit des remercimens fort vifs au Capitaine, en reconnoissant qu'il n'auroit pû espérer plus de faveurs d'un Catholique. Sans nous apprendre quelle réponse il en reçut, elle lui fit connoitre, dit-il, que les Anglois n'ont pas beaucoup d'estime pour les Capucins.

Etat de cette Forteresse Espagnole.

Carli passe à S. Lucar & se rend à Seville.

§. III.

Suite du Voyage de Carli, au travers de l'Espagne & de la France.

Description de Seville.

L'IMPATIENCE de se revoir dans sa Patrie ne permit point à l'Auteur de prendre plus de huit jours de repos à Seville. Le Couvent des Capucins est fort grand & fort nombreux. La Ville ressembleroit beaucoup à celle de Milan, si les rues étoient plus belles & mieux percées. Mais le dôme de la Cathédrale n'est point inférieur à celui de Milan; excepté qu'au lieu de marbre, il est d'une pierre plus tendre, qui en a pourtant quelqu'apparence. C'est un usage commun dans toute l'Espagne, de placer le Chœur & le Maître-Autel au milieu des Eglises, sur-tout dans les Cathédrales; ce que l'Auteur juge incommode dans les Villes où le peuple est fort nombreux, quoique les édifices, dit-il, soient vastes & magnifiques. Le dôme de Seville est si grand & si bien bâti, qu'on y peut monter à cheval ou en litiere. L'Auteur, surpris du grand nombre de ses cloches, se hâta de descendre, pour se mettre à couvert d'un bruit dont il pressentoit la violence. En effet, les Sonneurs ayant commencé leur office lorsqu'il mettoit le pied dans la rue, il s'imagina que toutes les cloches du Royaume s'étoient réunies pour le tourmenter.

Le

Le jardin royal ne manque point d'agrémens. On y voit des jets d'eau, des oranges & des limons. Cependant il ne s'y trouve rien qui ne soit commun en Italie. Le Couvent des Recollets est fort grand, mais d'une ancienne structure. Il contient plus de cent cinquante Religieux, sans compter ceux que leurs maladies retiennent à l'infirmerie. Les Chanoines de Seville sont fort riches, & ne sortent que dans un carosse traîné par quatre mules. On attendoit alors *Monsignor Spinola*, Prélat Italien, que la Cour avoit nommé depuis peu à cet Archevêché. CARLI. 1667.

Carli partit de Seville à pied, pour se rendre à Cordoue. Il passa par Carmona & par d'autres petites Villes, dans une si mauvaise route, qu'on n'y trouve point un arbre, ni une maison, ni même un verre d'eau pour se rafraîchir. Il fut obligé de se pourvoir d'un flacon de vin, qu'un Gentilhomme eut la charité d'acheter pour lui; car il n'avoit point de fond à faire sur celle des Hôtelleries publiques; & si les Capucins, dit-il, n'étoient un peu soulagés par les Gens de qualité, ils seroient exposés à mourir de faim en Espagne, tant la charité du peuple est refroidie. En passant dans une Ville où il n'y avoit point de Couvent de son Ordre, il demanda un morceau de pain, pour l'amour de Dieu, à la porte d'un Boulanger. Le maître de la maison en parut si surpris, qu'il demeura la bouche fermée comme une statue. Carli, en mandiant d'importance, le laissa lui & son pain; dans la crainte, dit-il, que s'il demeuroit plus long-tems à sa porte, sa présence ne causât quelqu'évanouissement à cet avare Espagnol. L'Auteur se rend à Cordoue. Embarras de son voyage.

En arrivant à Cordoue, il se rendit au Couvent de son Ordre, où il fut obligé de se contenter de l'*Olla-Podrida*, (a) mêt favori de l'Espagne, qui lui parut fort bien nommé, car c'est un mélange extravagant de toutes sortes de viandes & de légumes, avec assez de saffran pour lui avoir rendu la peau jaune, si la longueur de sa maladie n'eût déja produit cet effet. Les Espagnols trouvent ce ragoût fort délicat; mais un étranger, qui n'y est point accoutumé, n'en juge pas de même. Olla-Podrida; mets Espagnol.

La Cathédrale de Cordoue paroît aussi grande à l'extérieur, que le reste entier de la Ville. Les apparences ne sont pas trompeuses; car on est surpris de la vaste étendue d'un édifice où la vûe ne peut s'étendre d'un bout à l'autre. Si la hauteur étoit proportionnée, il passeroit, avec raison, pour une des merveilles du monde. Un Chanoine assura l'Auteur, qu'on y compte trois cens soixante-six Autels. Le principal est orné d'un grand Tabernacle, enrichi de pierres précieuses, qui a trois mille livres de rente pour son entretien. La voute de l'Eglise est soutenue par dix rangs de pilliers ou de colomnes, qui sont au nombre de quinze sur chaque rang. L'aîle du milieu est fort spacieuse & bâtie à la moderne. Le grand Autel & le tour du Chœur sont richement dorés. Chaque Chappelle a ses ornemens particuliers pour le Service Ecclésiastique. On montre, dans une des plus grandes, un Ciboire d'argent qui pése quatre-vingt-seize onces. Sur une colomne séparée, on voit la statue d'un homme à genoux, qu'on donne pour un Esclave Chrétien du tems des Mores. Le merite qu'on lui attribue, est d'avoir gravé avec ses ongles, pendant un long esclavage, la figure d'une Croix, qui paroît aussi Singularités de la Cathédrale de Cordoue.

(a) C'est-à-dire, Pot-pourri.

CARLI. 1667.

belle que si elle étoit l'ouvrage du cizeau, & qui doit avoir demandé beaucoup de travail, parce que la colomne est d'un marbre fort dur. Cordoue est située dans une grande vallée. La riviére, qui baigne ses murs, traversoit autrefois la Ville, qui étoit alors d'une vaste étendue. Mais ce n'est aujourd'hui qu'une Place médiocre, & qui n'a rien de remarquable.

Alcala la Real. Dégoût de l'Auteur pour ce Pays.

En partant pour *Alcala la Real*, Carli avoit entendu dire à quelques Espagnols, que l'Andalousie étoit le jardin de l'Espagne. Mais à la vûe du Palais & de la Ville, qui est située sur une colline, il ne put s'empêcher de dire en lui-même: Dieu me garde du reste de l'Espagne, si c'en est ici le jardin.

Beauté de Grenade. Palais de l'Alhambra.

Grenade, où il se rendit ensuite, est une grande & belle Ville, mais inférieure néanmoins à celle de Seville. Les Capucins y ont deux Monastéres. Le Palais des anciens Rois Mores, qui se nomme *Alhambra*, est situé sur une colline, à laquelle on pourroit donner le nom de montagne, & qui, malgré sa hauteur, a de l'eau en abondance. Les appartemens sont en si grand nombre dans cet édifice, qu'on peut s'y perdre, comme dans une espéce de labirinte. On y admire encore les plafonds. Ils sont d'un plâtre coloré, qu'on prendroit pour neuf, après une si longue suite de siécles. Le tems n'a pas moins respecté deux bains, qui servent à l'usage des Mores, l'un froid & l'autre chaud. On voit une autre colline, où ces ennemis du Christianisme faisoient souffrir le supplice & la mort aux Fidelles. Il y reste encore un grand nombre de reliques.

Lerenna.

De Grenade, l'Auteur prit le chemin de *Lerenna*, canton dont le vin passe, comme celui de Seville, pour le meilleur de l'Espagne. Mais les Habitans y parlent si mal la langue Espagnole, qu'à peine est-il possible de les entendre. Carli les appelle Biscalins. Il s'arrêta huit jours dans le Couvent d'Antequerra, grande Ville, d'où il se rendit à Malaga. Ce Port est d'une bonté médiocre; mais la Ville est fort peuplée, & riche par son commerce. L'Archevêque étoit alors un Dominicain, frere de Dom Juan d'Autriche. On assura l'Auteur que son revenu montoit à quatre-vingt mille ducats de rente. Pendant qu'il attendoit l'occasion de s'embarquer, il s'abandonna aux lumieres d'un Médecin Anglois, qui rétablit assez heureusement sa santé & ses forces pendant huit jours; mais ce fut pour retomber ensuite dans un aussi triste état que jamais. Enfin, six Galeres, qui étoient venu prendre des provisions à Malaga, devant aller passer l'hiver à Carthagene, le Marquis de Santa Cruz, qui les commandoit, lui accorda, non-seulement le passage sur son propre bord, mais encore la qualité de son Confesseur & de son Chapelain pendant le voyage. Ce Seigneur Espagnol, qui avoit été Général des Galeres de Naples & de Sicile, venoit de résigner cette Dignité à son fils, avec son titre, qui étoit auparavant celui de Marquis de Bayone. Il laissoit son Chapelain ordinaire, malade à Carthagene.

Antequerra. Malaga & son Port.

Carli passe à Carthagene, avec le Marquis de Santa-Cruz.

Rencontre d'un Vaisseau Anglois. Haine de cette Nation contre les Turcs.

Pendant ce voyage, qui dura quinze jours, Carli regreta les commodités des grands Vaisseaux, qui l'emportent beaucoup sur celles des Galeres. La clarté de la Lune fit découvrir un Vaisseau qui voguoit à pleines voiles. On le suivit à force de rames. Il arbora le pavillon Anglois; mais les Galeres ayant tiré un coup de canon, il répondit; & le Capitaine se mit dans la Chaloupe, pour venir rendre ses devoirs à l'Amiral Espagnol. Ce Vaisseau

avoit l'apparence d'une montagne, pour ceux qui étoient dans les Galeres. Sa poupe étoit dorée; & son emploi, de croiser contre les Turcs, ausquels les Anglois portent une haine mortelle. Si tous les Princes, ajoute l'Auteur, vouloient suivre leur exemple, ces détestables Pirates se verroient bien-tôt resserrés dans leurs mers. CARLI. 1667.

Le Marquis de Santa Cruz s'arrêta deux jours à Almeria, pour renouveller ses provisions. Cette Ville n'est ni grande, ni bien peuplée; mais étant environnée de montagnes & défendue par un bon Fort, elle doit avoir été considérable pendant la domination des Mores. Elle est ornée de fontaines, de la plus belle eau du monde. L'Amiral Espagnol prit, dans le cours de cette navigation, trois Brigantins Turcs, dont l'équipage fut distribué sur les Galeres. Les trois vaisseaux furent montés par des Soldats Chrétiens, avec des Esclaves Turcs pour la manœuvre. Almeria. Prise de trois Brigantins Turcs.

On arriva heureusement à Carthagene. Le Port de cette Ville ne doit sa beauté qu'à la nature. Il est fermé par de hautes montagnes, qui rendent le mouillage sûr, particuliérement pour les Galeres. Carli crut s'appercevoir que la Ville avoit été considérable; mais c'étoit alors la plus misérable Place de toute l'Espagne. Les Habitans, après avoir lapidé leur Evêque, (a) avoient été sept ans sans pluie. Mais le Ciel, remarque le bon Missionnaire, a recommencé à leur en accorder deux ou trois fois l'an; ce qui n'empêche pas que le Pays ne soit stérile. On y apporte du biscuit d'Italie, pour la subsistance des Galeres, qui viennent ordinairement passer l'hiver dans ce Port. Carthagene. Pieuse Histoire.

L'Auteur passa de Carthagene à Caravaca, où il vit la sainte Croix qui fut apportée du Ciel par un Ange, & placée sur un Autel, pendant qu'un Prêtre y disoit la Messe sans croix. Il se rendit ensuite à Valence, Ville célébre par sa beauté & par ses jardins délicieux, entre lesquels Carli n'en trouva point de plus agréables que ceux de l'Archevêque. Il continua son voyage par Murcie, & par Alicante, petite Ville, mais d'un riche commerce, & distinguée par la hauteur & la beauté de ses maisons. Il gagna Tortose; & de là Tarragone, où il admira la beauté du dôme. Sa piété le conduisit à Monferrat, par des chemins qu'on croiroit taillés dans les rochers & les montagnes qu'ils traversent. On voit arriver continuellement dans ce lieu un grand nombre de Pelerins. Les Chappelles y sont au même nombre que les mistéres du Rosaire. Elles sont remplies de lampes d'or & d'argent, parmi lesquelles il s'en trouve quelques-unes d'ambre. L'ornement des Autels répond à cette religieuse magnificence. Caravaca. Autre pieuse Histoire. Tortose & Tarragone. Monferrat.

De Monferrat, Carli prit sa route par Barcelone, capitale de la Province de Catalogne. Les Capucins y ont trois Couvens hors de la Ville. Il y a peu de Cités en Espagne qui ayent autant de grandeur & de beauté, & qui soient aussi-bien fournies de toutes sortes de commodités. Il ne manque à Barcelone qu'un Port sûr pour le mouillage des grands Vaisseaux. Carli trouva l'occasion d'entendre la musique que les Habitans de Barcelone employent dans leurs rejouissances. Au lieu de violons, il se servent de fifres & de trompettes, dont le son fait trembler l'Eglise. Barcelone.

Pendant le séjour qu'il fit dans cette Ville, il y vit arriver *Pierre de Sessari*

(a) Un fait si singulier demandoit plus d'explication. Mais on peut remarquer, dans Carli, un exemple de beaucoup de bonne-foi avec peu d'exactitude.

CARLI. 1667.

Deux Capucins captifs à Alger, & leur sort.

Frere Lai de son Ordre, qui avoit été pris six mois auparavant par les Corsaires, avec le Pere Louis de Palerme, & conduit à Alger. Le Pere Louis n'avoit pas eu de peine à se procurer de quoi vivre, en célébrant la Messe pour les Captifs Chrétiens, en prêchant, en écoutant les confessions; & du revenu de son ministére, il tiroit par-dessus son entretien de quoi payer à son maître une somme dont ils étoient convenus. Cette raison lui avoit fait accorder la liberté d'aller indifféremment dans toute la Ville d'Alger. Mais sa rançon n'en devint que plus difficile. On demanda pour lui trois mille ducats; tandis que le Frere Lai, qui n'étoit propre que pour la rame, fut rendu pour trois cens. Comme cette derniere somme étoit plus facile à lever que la premiere, Pierre de Sassari eut le bonheur de sortir des fers avant le Pere Louis.

Carli s'embarque pour la Sardaigne.

Furieuse tempête qu'il essuie dans le Golfe de Lion.

L'Auteur & lui s'embarquerent ensemble, sur un Vaisseau qui faisoit voile en Sardaigne. A l'entrée du Golfe de Lion, ils essuierent une furieuse tempête. Les vagues, suivant l'expression de Carli, secouerent le Vaisseau comme une coquille de noix; & chaque instant amenoit une montagne d'eau qui paroissoit prête à l'engloutir. Les cris des Passagers se joignant au bruit de la mer, pour augmenter la confusion, le Capitaine se vit obligé de mettre l'épée à la main, & de forcer ceux qui ne pouvoient lui être d'aucun secours à descendre sous les ponts. Tandis que les battemens des flots mettoient le Vaisseau dans le dernier danger, il reçut un ébranlement si furieux, qu'une piéce de canon, échappée de ses liens, roula d'un côté à l'autre avec une affreuse violence, & faillit ouvrir le Vaisseau par son poids. La nuit étoit fort sombre. Un accident de cette nature redoubla la terreur. Enfin, les Matelots, épuisés de fatigue & couverts d'eau, résolurent de s'abandonner au vent. Ils voyoient un de leurs mâts brisé, & toutes leurs voiles en piéces. Jamais Carli ne s'étoit vû si près du naufrage. Cependant, vers la pointe du jour, le tems devint un peu plus doux; & lorsque les raions du Soleil eurent commencé à blanchir l'horison, on découvrit des montagnes, qui ne paroissoient pas éloignées d'une lieue. C'étoit la Côte d'Espagne, près du Cap Gata. Le Capitaine fit porter vers la Catalogne; & dans quelques heures on arriva heureusement à Matalone.

On est jetté à Matalone.

Carli étant descendu avec son compagnon, qu'il n'avoit pas vû pendant toute la durée de l'orage, ils se rendirent ensemble au Couvent de leur Ordre, qui est situé sur une colline hors de la Ville. Le lendemain ils retournerent à bord, & gagnerent Ablana, dont le Port est beaucoup meilleur. Les dangers de la mer ne contribuerent pas plus que les agrémens de ce lieu à faire prendre aux deux Capucins la résolution d'achever leur voyage par terre. Le Couvent d'Ablana est situé sur un rocher, dans une peninsule qui tient à la Ville par une petite langue de terre; de sorte que la mer sert d'enclos à l'édifice & aux jardins. L'air y étant d'ailleurs fort temperé, Carli déclare qu'il ne connoît point de Couvent de son Ordre dont la situation soit plus agréable. Il passa huit jours dans cette délicieuse Maison. Ensuite, le dessein où il étoit de traverser par terre la partie méridionale de la France, lui fit prendre sa route par Girone. Il eut ainsi l'occasion de voir presque toute la Catalogne, qui lui parut très-fertile. De Girone, il se rendit à *Higueras*, derniere Ville d'Espagne; & traversant les montagnes, il entra dans le Comté de Rous-

Beau Couvent d'Ablana.

Carli acheve son voyage par terre.

fillon. *Cerat* fut la premiere Ville de France qui se présenta sur son passage. Il se rendit ensuite à Tony, dans la vallée de Perpignan, où il passa la Riviére sur un pont qui n'a qu'une arche, & dont les deux bouts portent sur deux montagnes. On conçoit que l'espace qui les sépare est non-seulement fort étroit, mais d'une profondeur effrayante. Aussi l'Auteur n'avoit-il rien vû de semblable dans tous ses voyages. Le Pays, aux environs, étoit rempli de Soldats, qu'on y avoit envoyés du Languedoc, pour appaiser une sédition qui s'étoit élevée à l'occasion du sel. Perpignan, que l'Auteur vit ensuite, est un Fort Royal, situé sur un rocher fort élevé. Trois gros murs, qui lui servent de défense, avec de bons fossés & une puissante artillerie, semblent le rendre imprenable. Cependant il s'étoit rendu à la France, après un siége de huit mois, sous prétexte qu'il commençoit à manquer de provisions; quoique la Place en puisse contenir pour trois ans. A la vérité, dit l'Auteur, il est voisin d'une Ville fort peuplée, qui en avoit consumé la plus grande partie. Le Couvent des Capucins est hors de la Ville.

CARLI. 1667. Il passe par le Roussillon.

Après avoir passé toutes les montagnes, Carli se rendit à Narbone, Ville d'une grandeur médiocre, mais fort peuplée; comme sont, dit-il, toutes les Cités & les Villes de France. Elle est traversée par une riviére qui se jette dans la mer à la distance d'une lieue. Les Eglises n'y sont pas belles; mais la foule y est si grande, sur-tout les jours de fête, qu'à peine le Prêtre est-il libre à l'Autel. Les Prêtres de l'Eglise S. Just sont vêtus comme des Moines. On admire dans les deux clochers de la même Eglise, un écho qui produit un effet fort agréable. L'Auteur continua sa route par le Languedoc & la Provence; mais il parle peu des Villes qu'il trouva sur son passage. Beziers est situé sur une colline, dans une Contrée qui est arrosée par de fort belles eaux, & qui lui parut fort délicieuse. Mr. de Bonzi, Florentin, en étoit alors Evêque. Carli remarque, que ce Prélat fut nommé ensuite à l'Archevêché de Toulouse; & qu'ayant été chargé en même-tems de l'Ambassade de Madrid, le Roi lui laissa le revenu de ces deux Siéges, pendant la vacance du premier. Il ajoute qu'on voit avec admiration, dans la Cathédrale de Beziers, une très-grande orgue, qui n'a sur la porte, où elle est placée, qu'un certain nombre de tuyaux de front. Tous les autres sont distribués trois à trois entre les pilliers; ce qui produit un retentissement prodigieux, quoique l'Eglise soit d'une grandeur extraordinaire. Cette piéce, dit-il, merite beaucoup d'admiration.

Il entre dans le Languedoc.

Ce qu'il voit dans plusieurs Villes.

Toulouse est une Ville fort spacieuse & fort peuplée, où Carli vit un grand nombre de Religieux. Agde est une Ville ancienne, & célébre par la tenue d'un Concile, qui se nomme *Concilium Agatense*. Le Couvent des Capucins est situé sur le rivage. On y voit une image miraculeuse de Notre-Dame, à l'occasion du péril où la Ville avoit été plusieurs fois d'être submergée par les flots. Depuis que l'image est dans ce lieu, la mer s'est plûtôt reculée qu'approchée. Arles est une Ville Archiépiscopale, que l'Auteur trouva fort bien peuplée. Celle de Martigues lui parut curieuse. Elle est composée, dit-il, de quatre Hameaux, bâtis sur le bord de la mer, & séparés par des ponts. Les Capucins yont deux Couvens, aux deux extrémités de la Ville, composés de vingt-deux Prêtres, qui entendent les confessions, parce que la Ville n'a point de Religieux d'aucun autre Ordre. Les Habitans, suivant les ob-

CARLI. 1667.

servations de l'Auteur, tirent uniquement leur subsistance de la pêche. Ils ont, pour cet exercice, plus de huit cens Tartanes; sans compter un si grand nombre de petites Barques, qu'une grande partie de la mer en est couverte.

Observations de l'Auteur à Marseille.

De là l'Auteur eut la curiosité de visiter Aix, Ville considérable, & Capitale de la Provence. Il vit ensuite Marseille, qui ne répondit point à l'opinion qu'il avoit de sa grandeur; mais, dans une étendue médiocre, elle lui parut extrémement peuplée. Le commerce y est très-florissant. Son Port est fort beau & fort commode, quoique les grands Vaisseaux n'y puissent entrer avec leur charge. Il y avoit alors vingt-cinq Galeres, rangées l'une contre l'autre. Celle du milieu étoit la Galere Royale, que tous les Bâtimens saluoient d'un coup de canon à leur arrivée. Elle étoit dorée à la poupe, mais moins grande que la Galere Royale d'Espagne, que l'Auteur avoit vûe à Carthagene. Marseille a trois Forts, dont le plus neuf, qui est à l'entrée du Port, étoit environné autrefois de trois murs, & dont on a détruit celui qui étoit du côté de la montagne, pour agrandir la Place; & ce changement a fait transporter le Couvent des Capucins dans la Ville. On trouve, à Marseille, des Négocians de tous les Pays du monde. Mais Carli vit avec beaucoup plus de satisfaction plusieurs corps de Saints, & quantité d'autres reliques, entre lesquelles il vante beaucoup la croix de l'Apôtre S. André.

Il s'embarque pour Toulon. Son jugement sur cette Ville.

Ici l'Auteur s'embarqua pour la Ciotat & pour Toulon. La Ville de Toulon lui parut médiocre; mais il admira la grandeur & la beauté du Port, qui est capable de recevoir une multitude infinie des plus grands Vaisseaux. Il y vit le royal Louis, auquel on travailloit encore. Ce Bâtiment étoit percé pour cent vingt piéces de canon. Il avoit trois galeries. L'avant, l'arriere, les côtés & les cabinets étoient dorés avec tant de profusion, que, suivant le témoignage du Doreur même, on y avoit employé déja pour trois mille écus de feuilles d'or. Carli prit l'occasion d'un Vaisseau qui partoit pour Savone. On relâcha la nuit suivante à S. Tropez; & le jour d'après, on fut forcé, par le mauvais tems, de s'arrêter dans un lieu où l'on n'apperçut que deux maisons. Elles étoient fort éloignées de la Ville de Grasse, qui est située sur une montagne, environnée de plusieurs autres. A peine se fait-elle voir de la mer. Cependant il falloit se déterminer à s'y rendre à pied, ou s'exposer à mourir de faim.

Avanture extraordinaire qui arrive à l'Auteur.

L'Auteur raconte que sa fiévre étique ne lui permettant pas d'entreprendre cette course avec les compagnons de son voyage, il se coucha sous un arbre, dans l'esperance que le sommeil suppléroit aux alimens. Mais la faim l'empêcha de fermer les yeux. Une si triste situation l'ayant forcé de se relever, sans sçavoir ce qu'il alloit devenir, il rencontra un homme, qui lui parut de quelque distinction, & qui lui demanda ce qu'il faisoit seul dans ce Pays désert. Il répondit qu'une maladie, dont il portoit des marques assez visibles, l'avoit mis dans la nécessité de s'arrêter; mais qu'il étoit actuellement plus tourmenté par la faim que par la fiévre. L'Etranger lui dit qu'il avoit, assez près de là, une Felouque qui lui appartenoit, & qu'ayant pris quelques sardines, il étoit prêt à partager son souper avec un homme affamé. Carli ne ne se fit pas presser pour accepter cette offre. Ils se rendirent ensemble à la Felouque, où ils trouverent deux Matelots, qui avoient déja préparé les sardines. Comment ferons-nous? dit l'Etranger. Au lieu de pain, nous n'avons

que du biscuit. Tout est bon dans la nécessité, répondit le Voyageur; & je me suis trouvé plus d'une fois sans biscuit & sans pain. Comme l'Etranger parloit la langue Portugaise, il lui demanda s'il étoit de cette Nation. Non, lui dit l'autre; mais j'ai fait quelques voyages en Portugal. CARLI. 1667.

Ils satisfirent leur faim & leur soif, sans s'embarrasser du soleil, qui leur brûloit le visage. Après s'être rassasiés, ils se mirent à marcher sur le sable, en discourant sans aucune affectation. Tout d'un coup le mouvement d'un dauphin, qui paroissoit aux prises avec quelqu'autre poisson, fit avancer Carli sur le bord de l'eau. Il s'amusa quelques momens à lui jetter des pierres. Ensuite s'étant tourné pour rejoindre son Bienfaiteur, il fut surpris de ne plus l'appercevoir. La crainte qu'il n'eût pensé à partir sans avoir reçu ses remercimens, le fit retourner promptement vers la Felouque. Mais il ne retrouva ni la Felouque ni l'Etranger. Cette avanture le mit comme hors de lui-même; & plus il y faisoit de réflexion, moins il trouvoit de moyens de l'expliquer. Il interrogea soigneusement quelques Matelots qui étoient restés sur son Vaisseau. Il leur demanda s'ils n'avoient pas vû du moins une Felouque & trois hommes. Leur réponse fut qu'ils n'avoient vû personne, quoiqu'ils n'eussent pas cessé de pêcher, dans cette anse, au long du rivage. Il prit le parti de se taire, en se livrant à son admiration. Rien ne pouvoit l'aider, dit-il, à découvrir s'il avoit été secouru par le Ciel ou par la main des hommes; mais il sentit des mouvemens incroyables de joie & de consolation, qui l'auroient fait retourner à Congo si sa maladie ne l'eût arrêté (5).

Effet que son avanture produit sur lui.

On remit à la voile le jour suivant; le Port de Nice n'étant pas sûr, on alla mouiller dans celui de Villefranche. Le Couvent des Capucins se présente ici comme un Paradis, au milieu des hautes montagnes & des rochers dont le Pays est environné. L'Auteur se mit dans une Galere Génoise, qui le conduisit à Monaco. Il loue la force & la beauté de cette Place. De-là il partit pour Savone; mais ayant été repoussé par des vents impétueux, qui lui firent craindre encore une fois le naufrage, il reprit la résolution de ne plus se fier à la mer. Sa route fut par Menton & San-Remo, qu'il nomme le Paradis de l'Italie; par Savone & Sestro di Ponente jusqu'à Genes. Le Couvent de son Ordre, à Genes, s'appelle la Conception. Il s'y arrêta, pour attendre les ordres de ses Superieurs. Mais une fiévre violente dont il y fut saisi, & qui dura quarante jours, faillit d'achever ce que sa fiévre étique avoit commencé depuis trois ans.

Il se rend à Genes au long de la Côte.

Pendant le séjour qu'il fit à Genes, il y vit arriver le Pere Michel d'Orviette, qui revenoit de Congo, chargé par le Superieur de cette Mission d'aller représenter au Pape le misérable état où elle étoit réduite. La plûpart des Missionnaires étoient morts en peu de tems. Il n'en restoit que trois dans tout le Royaume. Dom Alvaro, Roi du Pays, avoit eu le même sort, & son Successeur n'avoit pas moins de zéle pour le progrès de la Religion. Carli apprit par la même voie, que le Pere Philippe de Golesia, Missionnaire de la Province de *Sonde*, avoit été mangé par les Négres. On lui raconta quelques cir-

Nouvelles qu'il y reçoit de Congo.

(5) Si ce n'est point une pieuse fiction, pour exciter la foi des Lecteurs, ou un songe, qui répondroit assez à la situation de l'Auteur, il ne reste qu'à regarder cette avanture comme une faveur surnaturelle.

CARLI. 1667. Capucin mangé par les Sorciers Négres.

constances de cette funeste avanture. Les Seigneurs ayant obtenu du Roi la permission de brûler tous les Sorciers (6) qu'ils pourroient découvrir, se rendirent dans un lieu où l'on n'ignoroit pas qu'ils s'étoient rassemblés, & mirent le feu à leurs hutes. Ceux qui échaperent aux flammes prirent la fuite ; mais en s'éloignant, ils rencontrerent dans leur chemin le Pere Philippe, le tuerent & firent un festin de sa chair. Les Négres qui les poursuivoient reconnurent la verité de cette barbare exécution, aux feux qu'ils leur virent allumer.

Carli arrive dans sa Patrie.

Carli, délivré de sa fiévre, quitta Genes ; & passant par Plaisance, il alla fixer son séjour au Couvent de Boulogne, où il conserva toujours quelques restes de la maladie qu'il avoit apportée de Congo. Il avoit baptisé de sa propre main, dans ce Royaume, deux mille sept cens personnes ; sans comprendre dans ce nombre trois cens soixante, qui avoient reçu le même bienfait de celle du Pere Michel Angelo.

CHAPITRE III.

Voyage de Jérôme Merolla, dans le Royaume de Congo & dans d'autres Parties méridionales de l'Afrique.

INTRODUCTION. Occasion de ce Voyage.

C'EST de l'Auteur même qu'on apprend, dans sa Préface, l'objet & l'occasion de son voyage. Il raconte que François *di Monteleone*, Capucin de la Province de Sardaigne, ayant formé le projet d'exercer son zéle dans la Mission de Congo, adressa sa demande à la Congrégation *de Propaganda Fide*. Il obtint en même-tems la permission de prendre le Pere *Jérôme Merolla de Sorrento*, pour lui servir de Compagnon. A son retour, Merolla publia cette Relation, qui est, dit-il, un Recueil court & imparfait de ses Remarques. Mais il assure le Lecteur qu'elles ont toujours eu la bonne-foi pour guide & la verité pour régle, sur-tout celles qu'il ne doit qu'au témoignage de ses propres yeux. Son Ouvrage est écrit en Italien. Il s'en trouve une Traduction Angloise à la suite des Voyages d'Angelo & de Carli, dans la même Collection.

Quelqu'idée qu'on doive se former de la bonne-foi d'un Missionnaire, on est ici forcé, par le bon sens, d'attribuer à l'ignorance ou à la chaleur d'un zéle aveugle certains détails qui regardent les Sorciers de Congo & la conduite des Capucins. Mais le plus sûr est d'en abandonner le jugement au Lecteur.

§. I.

Navigation jusqu'au Bresil, & de-là au Royaume d'Angola.

Départ de Merolla.

LES deux Voyageurs s'embarquerent le 5 de Mai 1682, dans une Felouque qui faisoit voile à la Bastie, Capitale de l'Isle de Corse. Ils y arriverent heureusement ; & changeant de bord ils monterent sur un Bâtiment Genois, qui devoit se rendre aux Salines. Mais ayant bien-tôt rencontré une grande

Barque

Barque Genoise qui n'avoit que trois hommes à bord & qui alloit chercher quelques-uns de leurs compagnons dans la baye d'Alghieri en Sardaigne, ils prierent le Commandant de les recevoir. La Barque côtoya l'Isle, en s'efforçant d'entrer dans cette baye; mais le vent ne cessa pas d'être si contraire, qu'elle fut poussée vers un petit Port, fort près de la pointe. Montelione, qui connoissoit parfaitement le Pays, entreprit de grimper au long du rivage sur une petite montagne, où il se proposoit de demander, à titre d'aumône, un agneau ou quelqu'autre secours aux premiers bergers qu'il pourroit rencontrer. Aussi-tôt qu'il eut gagné le sommet, il excita par des signes fort pressans ses compagnons à le suivre. Ils monterent, dans la confiance qu'ils avoient à son caractere; & du même lieu ils découvrirent un Vaisseau, que leurs lunettes leur firent reconnoître pour un Corsaire Turc. Ne pouvant douter que s'ils eussent passé la pointe ils ne fussent tombés dans le piége qui étoit visiblement tendu contre les Chrétiens, le Commandant fit des remercimens à S. François *avec un déluge de larmes*.

MEROLLA.

Il échape aux Corsaires.

La nuit suivante ils remirent à la voile; & dans l'espace de quelques heures ils arriverent dans la baye d'Alghieri. Il s'y trouvoit plus de cent Barques Génoises, qui étoient à la pêche du corail & du thon. En débarquant, les deux Missionnaires furent surpris, qu'au lieu d'un cheval, qu'ils avoient fait demander au Superieur de leur Couvent, on leur eût amené un bœuf pour porter leur bagage. C'est la bête de charge dont on se sert ordinairement dans le Pays, parce que les chevaux y sont d'une petitesse extrême. Quelques Gentilshommes Portugais assurerent l'Auteur que les Isles du Cap-Verd sont dans le même usage; & qu'avec les bœufs, elles ont une race qui tient le milieu entre ces animaux & les ânes. Les Habitans n'en ont l'obligation qu'à leur industrie. Ils trompent les taureaux, en couvrant une ânesse avec la peau d'une vache.

Baye d'Alghieri en Sardaigne.

Merolla passa un mois entier au Couvent d'Alghieri, pour attendre le retour de son Compagnon, qui étoit allé rassembler dans l'interieur de l'Isle quelques autres Missionnaires. Cependant Monteleone n'en amena qu'un, qui se nommoit le Pere François *de Bitti*, fort exercé au métier de la prédication. Dans le même tems, un Vaisseau de la rade étant prêt à faire voile en Provence, ils se déterminerent à s'y embarquer. Le Capitaine, qui avoit un oncle & un frere dans leur Ordre, les traita fort civilement; & pour mettre le comble à ses politesses, ayant appris qu'une flotte Portugaise attendoit le Duc de Savoye à Villefranche, pour le transporter à Lisbonne, où il alloit épouser l'Infante de Portugal, il loua une Felouque pour les conduire dans ce Port. Ils y passerent trois mois, pendant lesquels ils reçurent, chaque semaine, une provision reglée, que l'Amiral avoit la charité d'envoyer au Couvent. Une maladie du Duc de Savoye, qui paroissoit augmenter, dit l'Auteur, chaque fois qu'il se disposoit à s'embarquer, fit prendre à l'Amiral la résolution de se retirer. Quelques bons Politiques dirent aux deux Missionnaires, que ce changement étoit une disposition de la Providence pour l'avantage de l'Italie.

Merolla s'embarque pour la Provence.

Le 4 d'Octobre, Fête de S. François, leur Patron, une troupe de Capucins rassemblée à Villefranche, s'embarqua sur la flotte Portugaise. Dans la crainte de se rendre incommodes, leur Superieur les distribua deux à deux sur cha-

Occasion qu'il trouve pour passer à Lisbonne.

MEROLLA. 1682.

que Vaisseau. Il se plaça lui-même, avec le Pere Monteleone, à bord de l'Amiral, qui se nommoit *le Comte de S. Vincent.* Merolla & le Pere Amedeo monterent sur *le Fiscal*, commandé par le Seigneur Gonzalo de Costa ; & deux autres sur le *S. Benoît*, qui avoit pour Commandant Dom Louis de Lobo, ancien Viceroi d'Angola. La navigation fut heureuse. On entra dans le Port de Lisbonne le 2. de Novembre, à deux heures de nuit. Comme les Missionnaires ne connoissoient pas le chemin de leur Couvent, ils eurent beaucoup d'embarras à trouver un guide, quoiqu'un pieux Gentilhomme de la Flotte offrît de payer libéralement ceux qui voudroient leur rendre ce service. Enfin un Négre d'Angola promit de les conduire *gratis*, par reconnoissance, dit-il, pour les services que ses compatriotes avoient reçus des Religieux de son Ordre.

Fameuse Eglise de S. Antoine de Pade.

L'Auteur profita de son séjour à Lisbonne, pour visiter la maison où Saint Antoine de Pade reçut la naissance. On en a fait une Eglise, qui se trouve fort riche par la beauté de ses ornemens, mais qui n'en est pas plus distinguée par son architecture. Elle est basse, & sa situation est au coin d'une rue. Merolla ne manqua point de visiter aussi l'Eglise paroissiale d'*Engracha*, où est le Fond-baptismal du même Saint. Cet édifice, après avoir été bâti pendant plusieurs années avec beaucoup de travail & de dépense, étoit tombé nouvellement, & l'on commençoit à le rétablir. Merolla fit aussi ses dévotions à l'Eglise des Chanoines-Réguliers, parmi lesquels ce Saint avoit quelque-tems vécu. Sa statue est placée sur le maître-autel, en habit de cet Ordre. La même Eglise sert de sépulture aux Rois de Portugal & à quantité de grands Hommes.

Démêlés entre deux Capitaines à l'occasion de l'Auteur.

Le zéle de l'Auteur commençant à lui faire trouver les délais fort ennuyeux, il s'adressa au Capitaine d'un Vaisseau qui faisoit voile au Bresil, pour lui demander l'Office de Chapelain sur son bord, parce que des raisons, qu'il n'explique point, avoient porté son Superieur à lui défendre de passer sous une autre qualité. Le Capitaine lui offrit volontiers le passage ; mais il s'étoit déja pourvu d'un Chapelain. Peu de jours après, le Commandant d'un autre Vaisseau, qui avoit congedié son Chapelain, se mit en mer, avec la résolution de ne pas lui donner de successeur. Mais après quelques jours de navigation, il essuya une tempête si violente, qu'il regarda comme une faveur du Ciel de pouvoir regagner Lisbonne, où il fit vœu de ne jamais remettre à la voile sans être accompagné d'un guide spirituel. Dans cette disposition, il accepta volontiers le service de Merolla, qui étoit le seul de ses Compagnons à qui l'occasion manquât pour partir. Mais le premier Capitaine auquel il s'étoit adressé n'apprit son engagement que pour en faire des plaintes fort vives. Il prétendoit qu'après s'être adressé à lui, le Missionnaire ne devoit pas s'engager avec un autre. La véritable cause de son ressentiment étoit une vûe d'interêt ; parce que les Capucins n'exigent point d'autre salaire que leur subsistance ; au lieu que, suivant les loix du Portugal, un Prêtre séculier, ou un Religieux d'un autre Ordre, doit être non-seulement nourri, mais payé réguliérement ; & que dans tous les lieux où l'on débarque il doit être logé, avec trois carlinos d'appointemens par jour. La querelle fut si vive, que ce premier Capitaine auroit défié l'autre au combat, si tout le monde n'eût été d'accord à blâmer son procédé.

Etat des Chapelains Portugais.

MEROLLA. 1682.

L'Auteur s'embarque. Route du Vaisseau.

Le 8 de Décembre, cinq Vaisseaux mirent ensemble à la voile. Ils tomberent immédiatement dans le Golfe *des Mares* (6), qui a tiré ce nom de la violente agitation de ses eaux. Ensuite, passant à la vûe de Madere, ils arriverent à celle de Palma, une des Canaries. Les Vaisseaux de l'Europe ne sont menacés des Pyrates & n'ont besoin de convoi que depuis l'Isle de Madere jusqu'aux Canaries. Ils peuvent ensuite avancer sans crainte. Ceux qui font voile au Bresil se séparent de leur escorte vers la hauteur du Cap-Verd, qui est éloigné de Palma d'environ deux cens seize lieues.

Trois cens lieues plus loin, Merolla se trouva, pour la premiere fois, sous la Zone-torride. La navigation n'y fut pas trop lente; mais quoiqu'on fût au milieu de l'hyver & que les vents ne manquassent point de force, la chaleur étoit assez vive pour jetter tout le monde dans une extrême langueur. Enfin l'on eut le bonheur de passer fort promptement la Ligne, sans être arrêtés par ces fâcheux calmes, qui causent quelquefois beaucoup de préjudice à la navigation. Le dernier jour de Carême, au soir, un poisson-volant d'une grosseur considerable, s'embarrassa dans les voiles & tomba sur le tillac. Le Capitaine en fit présent à Merolla, qui le reçut avec beaucoup de satisfaction, parce qu'il avoit eu quelque chose à souffrir pendant le tems de l'abstinence. Les provisions du Vaisseau ne consistant qu'en chair fraîche ou salée, il avoit été réduit à vivre de lentilles, de biscuit & d'eau puante. Il s'imagine que la difficulté qu'il eut à se procurer du poisson, ne venoit que des Matelots, qui auroient souhaité de lui faire rompre son jeûne, & qui lui répétoient continuellement, que dans les voyages de long cours personne n'est obligé à l'observaton du Précepte ecclésiastique.

Un poisson volant tombe sur le Vaisseau.

Etoile extraordinaire.

Le 6 de Janvier, à deux heures du matin, on découvrit une Etoile si grande & si lumineuse, que la description en paroîtroit incroyable. Le Capitaine, qui avoit fait quarante fois le même voyage, déclara qu'il n'avoit jamais rien vû d'approchant. Quelques-uns s'imaginerent que c'étoit l'Etoile qui avoit servi de guide le même jour aux Rois-Mages. Mais l'Auteur ne douta point que ce ne fût la Planette de Jupiter. Pendant toute la durée de cette course, on n'eut qu'un demi-jour de calme, qui fut employé à la pêche. Le Capitaine ayant fait jetter la sonde à dix degrés de la Ligne, on fut extrêmement surpris, au milieu du vaste Océan, de ne trouver que quatre-vingt-dix pieds d'eau.

Fond au milieu de l'Océan.

On arriva le 17 de Janvier dans la baye S. Salvador, au Bresil. Sa situation est au treiziéme degré de latitude du Sud. Le Port est également remarquable, par sa grandeur & par sa sûreté, que l'Auteur attribue aux deux montagnes qui en couvrent l'entrée, & à son éloignement de la haute mer. En débarquant, le premier spectacle qui s'offrit à Merolla fut un filet, traversé par un bâton, que deux Négres vêtus de noir portoient sur leurs épaules. Le filet, dit-il, étoit couvert d'une courte-pointe, aux quatre coins de laquelle marchoient quatre femmes. Il s'imagina que c'étoit un corps mort qu'on portoit au tombeau; & la curiosité lui fit demander qui c'étoit. On lui répondit que c'étoit une Veuve Portugaise. Il demanda encore pourquoi il ne voyoit point une croix devant elle, puisqu'elle étoit chrétienne; & ne sui-

L'Auteur essuye quelques railleries au Bresil.

(6) C'est-à-dire, le Golfe des Jumens. Quelques-uns disent *Kiching-Mares*, ou des Jumens ruantes.

MEROLLA. 1682.

vant que l'inspiration de sa charité, il se mit à réciter le *De profundis*. Son erreur parut si réjouissante à tout le monde, qu'on s'assembla autour de lui avec de grands éclats de rire. Il reconnut enfin qu'il avoit pris pour morte une femme remplie de santé; & sa confusion lui fit chercher promptement à se dérober aux railleries des spectateurs.

Difficulté qu'il qu'il trouve à son départ pour Congo.

Dans l'impatience qu'il avoit d'arriver à Congo, il prit le parti, avec deux de ses Compagnons, de monter sur un Brigantin qui devoit faire voile au premier vent. Le Capitaine leur avoit promis de les remettre tous trois dans le Royaume d'Angola. Mais lorsqu'ils se croyoient prêts à partir, le Gouverneur du Bresil chargea le Capitaine du transport de neuf Prisonniers enchaînés, au nombre desquels étoit son propre Sécretaire, qui avoit mérité sa disgrace par quelques discours indécens où son Maître n'avoit pas été respecté; & pour l'humilier davantage, on l'avoit attaché, par la jambe & le bras, à la chaîne d'un Esclave. Le Capitaine, après avoir reçu cet ordre, pria les Missionnaires de le dispenser de sa promesse, parce qu'il ne lui restoit point assez de place pour le recevoir dans son Vaisseau. Cependant, loin de perdre l'esperance, ils s'adresserent au Gouverneur même, pour lui demander en grace de remettre à d'autres occasions le départ d'une partie du moins des Prisonniers. Il ne leur accorda point cette faveur; mais il donna ordre au Capitaine de prendre les trois Capucins à bord, sans s'embarrasser s'ils y seroient commodément. Ses ordres furent exécutés. On mit à la voile; & le Capitaine n'avoit pas même ouvert la bouche pour renouveller ses objections. Mais à peine fut-il sorti du Port, qu'ayant appellé tout l'Equipage en présence des Missionnaires, il demanda ce qu'on feroit de ces trois pauvres Capucins, pour lesquels il ne connoissoit aucune place à bord. Il ajouta que c'étoit le devoir de ses gens, comme le sien, de prendre soin de trois Missionnaires; & faisant jetter aussi-tôt sa Chaloupe en mer, il y mit le Sécretaire & deux autres Prisonniers, qu'il renvoya au rivage. L'Auteur est persuadé qu'il y auroit aussi envoyé tous les autres, si l'or ne leur eût pas manqué pour le mettre dans leurs interêts. Mais les Capucins se trouverent un peu plus à l'aise. Ils apprirent dans la suite que le Sécretaire avoit sçu tirer une vengeance éclatante de son humiliation, en suscitant contre son Maître une faction si puissante, qu'il l'avoit fait saisir & renvoyer à Lisbonne. Ces violences ne sont pas sans exemple dans les Colonies Portugaises. Lorsqu'on y est mécontent d'un Gouverneur, on ne fait pas difficulté de l'embarquer sur le premier Vaisseau & de le renvoyer dans sa patrie; heureux encore s'il en est quitte pour un simple congé. Son Successeur balance-t-il à signer le pardon des rébelles? ils lui font déclarer à son arrivée, que sans cette condition il ne sera point reçu au rivage.

Vengeance que le Sécretaire du Gouverneur tire de son Maître.

Navigation de Merolla jusqu'à Congo.

La navigation des Missionnaires dura soixante-dix-sept jours jusqu'à la vûe de la terre, sans qu'ils pussent se vanter d'avoir vû le ciel ni la mer; car, dans un si long intervalle, ils furent obligés, pour éviter la pluie & les vagues, de se tenir continuellement sous les ponts. Vers le Cap de Bonne-Espérance ils essuyerent une furieuse tempête, qui brisa une partie de leur proue. Enfin l'on découvrit la terre, que le Pilote s'étoit promis de voir huit jours plûtôt. On ne tarda point alors à lancer la Chaloupe. Elle revint bien-tôt, chargée d'excellent poisson. A l'entrée de la nuit, on prit le parti de la laif-

MEROLLA. 1682.

ser en mer avec deux hommes, attachée au Brigantin d'une simple corde. L'obscurité étoit fort épaisse, lorsqu'à cinq heures du matin une baleine passant entr'elle & le Vaisseau, rompit la corde, & donna une si furieuse secousse au Brigantin, que toutes les lumières en furent éteintes. Dans l'épaisseur des ténèbres, on ne pouvoit donner de secours à la chaloupe & aux deux hommes. Le Capitaine fit amener les voiles, pour se donner le tems de jetter dans l'air quelques fusées qui leur servirent de guides. Ils se rapprocherent heureureusement du bord, lorsqu'on commençoit à désespérer de leur retour.

Une baleine secoue le Vaisseau.

Prise d'un requin.

Les Matelots ayant pris un requin, Merolla obsérve que la tête de cet animal ressemble à celle d'un chien, & qu'ordinairement son corps est de la grosseur d'un bœuf. En mangeant, il ne remue que la machoire supérieure. On le prit avec une amorce de bœuf-salé. Tandis qu'on le tiroit sur le Vaisseau, il trouva le moyen de s'échaper; mais une seconde amorce qu'on lui jetta aussi-tôt le prit encore. On lui ouvrit le ventre, dans lequel on trouva quantité d'os qu'on avoit jettés depuis plusieurs jours; ce qui fit juger qu'il avoit suivi long-tems le Vaisseau. L'Auteur ayant observé que son cœur battoit fortement, après avoir été séparé des entrailles, le prit & le garda jusqu'au jour suivant. Son étonnement fut extrême, de le voir battre encore. Ce monstre marin ne paroît jamais sans être accompagné d'une multitude de petits poissons de différentes couleurs, dont quelques-uns ne se nourrissent que de l'écume qui sort de sa gueule. Les Portugais les appellent *Romeiros* (7), c'est-à-dire, dans leur Langue, *Pelerins*. Il y en a d'autres, de la longueur d'un demi-pied, qui s'attachent à lui, le ventre en haut, & que les Portugais appellent *Pegadores;* nom qui exprime la qualité même qu'ils ont de s'attacher. *Gennaro* (8) en donne la même idée.

Petits poissons qui lui servent de cortége.

La bonite & ses propriétés.

La couleur de la *Bonite* est un mélange de jaune & de verd. Elle est agréable à la vûe, mais pernicieuse pour ceux qui la mangent. On prétend qu'elle cause une mort subite; & les Matelots en sont si persuadés, qu'ils la rendent à la mer aussi-tôt qu'elle est prise.

Oiseaux & signes qui annoncent la terre.

Les oiseaux qui volent en plus grand nombre dans ces mers, sont les *Alcatrazes*, especes de mouettes de mer, de la grosseur d'une oye; de couleur brune, avec de longs becs, qui leur servent à prendre le poisson. Ils font leur nourriture, soit de celui qu'ils prennent dans l'eau, soit du poisson-volant, qu'ils enlevent dans l'air. Pendant la nuit, ou lorsqu'ils sont pressés du sommeil, ils prennent leur essor aussi haut qu'il leur est possible; & mettant la tête sous une de leurs aîles, ils se soutiennent quelque-tems avec l'autre, jusqu'à ce que le poids de leur corps les faisant approcher de l'eau, ils reprennent leur vol vers le ciel. Ainsi répétant plusieurs fois la même chose, on peut dire qu'ils dorment en volant. Quelquefois, s'observant peut-être moins au-dessus des Vaisseaux, ils s'y laissent tomber. L'Auteur en vit prendre deux, qui étoient tombés dans le sien pendant la nuit. Ceux qui ont mieux étudié la nature de ces animaux, assurent qu'ils bâtissent leurs nids dans les lieux les plus hauts du rivage, pour avoir plus de facilité à pren-

(7) C'est apparemment la ressemblance des noms qui les a fait confondre avec la Remore, par les Voyageurs & les Matelots des autres Nations. *Voyez l'Histoire Naturelle du Tome précédent.*

(8) Dans l'Ouvrage intitulé : *Sacr. Orient.* l. 1. c. 7.

MEROLLA. 1682.

dre leur vol. Leurs jambes sont grosses & courtes, comme celles des oyes. On observe que les alcatrazes qui tombent dans les Vaisseaux, ne peuvent reprendre d'essor.

Avant que d'arriver à la vûe du Cap de Bonne-Esperance, Merolla vit quantité d'oiseaux, entre lesquels il nomme les *Manches-de-velours*, qui sont de la grosseur d'une oie, le bec long & le plumage d'une extrême blancheur. Ce sont comme autant de messagers, qui informent les Vaisseaux de l'approche de la terre. Les manches-de-velours voltigent sur les flots pendant tout le jour, & retournent la nuit au rivage. La vûe de ces oiseaux fait sauter les Matelots avec des transports de joie.

Un autre signe qui annonce la terre, est cette espece de roseaux, ou plûtôt d'herbe, de la grosseur du doigt, qu'on a nommés caravelles de Bretagne, & qui paroissent amenés dans l'Océan par le cours des rivieres. A quelque distance, on prendroit leur amas pour de petites Isles. Il s'en trouve quelquefois à cent milles de la terre.

Imagination des Matelots.

Pendant que le Vaisseau côtoyoit le rivage, quelques Matelots, qui avoient fréquenté ces mers, s'efforcerent de faire appercevoir à l'Auteur une grande Croix, taillée, disoient-ils, dans une montagne, long-tems avant que ces régions eussent été découvertes par les Européens. Mais l'extrême célérité du Vaisseau ne lui permit point de la distinguer, avec le secours même d'une bonne lunette.

On arrive au Port de Benguela,

Après avoir suivi la terre pendant trois ou quatre jours, on entra dans le Port de *Benguela*, Royaume conquis par les Portugais. La malignité de l'air, qui infecte ici tous les alimens, donne aux Habitans du Pays une pâleur semblable à celle de la mort, & les fait parler d'une voix foible & tremblante, comme s'ils touchoient au dernier moment de leur vie. Aussi-tôt que l'arrivée des Missionnaires fut connue dans la Ville, le Vicaire général se hâta de les venir visiter à bord, & de leur faire apporter des rafraîchissemens de fruits, de viande & de légumes. Ils furent surpris de cet excès de politesse & de charité, jusqu'à ce qu'ils eurent appris qu'il avoit reçû, avec quatre de ses freres, son éducation dans un de leurs Couvens. On pouvoit dire que cet Officier Ecclésiastique n'avoit d'autorité que sur lui-même, car dans tout le Pays il n'y avoit pas d'autre Prêtre Chrétien que lui.

Et bien-tôt à Loanda, Port d'Angola.

Merolla & ses compagnons ne passerent point ici plus d'un jour. Ayant remis à la voile, ils arriverent en quatre jours à Loanda, Port d'Angola, le 6 Mai, un an après avoir quitté Naples. Le Gouverneur, informé le premier de leur arrivée, fit avertir le Supérieur de la Mission, qui envoya au devant d'eux les Peres Joseph de Sestri & François de Pavie, pour les amener au rivage. La joie de les voir parut commune à tous les Habitans. Pendant huit jours, ils reçurent les visites & les caresses des principales personnes de la Ville, ausquelles ils distribuerent, par reconnoissance, quelques reliques qu'ils avoient apportées d'Italie. Mais comme ils n'étoient que trois, on ne leur accorda point les honneurs qui sont en usage à l'arrivée d'un plus grand nombre de Missionnaires. L'Auteur explique en quoi ces honneurs consistent. Aussi-tôt que plusieurs Missionnaires Capucins sont entrés dans le Port, leurs Freres, accompagnés de toute la Noblesse & des Officiers de la Ville, vont au-devant d'eux jusqu'à leurs Vaisseaux. Là les rece-

Honneurs que les Missionnaires y reçoivent à leur arrivée.

vant dans une Barque, ils les conduisent au rivage, où ils sont reçûs par un grand nombre de jeunes Blancs, vêtus en Capucins, qui marchent en procession devant eux, avec des chants de joie jusqu'à l'Eglise. On y chante le *Te Deum*; après quoi le Gouverneur, le Clergé & tous les Ordres de la Ville, viennent leur rendre les respects qu'ils croient devoir à des Ministres de l'Evangile.

MEROLLA. 1683.

§. II.

Voyage de l'Auteur à Sogno, & ce qui s'y passa pendant son séjour.

Merolla est envoyé à Sogno.

QUINZE jours après son débarquement, Merolla fut obligé de quitter Loanda, avec quelques autres Missionnaires, qui étoient depuis neuf mois dans cette Ville, mais à qui l'excès de la chaleur n'avoit point encore permis de se rendre au lieu de leur Mission. Joseph-Marie de Busseto, Capucin d'un sçavoir & d'une expérience consommés, choisit Merolla pour son compagnon dans celle de Sogno, ou *Songo*, & le demanda au Supérieur, qui se nommoit Paul-François de Porto Maurisio. La Mission de Sogno est non-seulement la plus ancienne du Pays, mais la plus douce & la meilleure, autant par la commodité de la rivière, que par la disposition des Habitans. Les deux Missionnaires monterent sur une Chaloupe, & dans l'espace de quatre jours ils arriverent à l'embouchure de la rivière de Zaïre, qui est le Port de Sogno. En entrant dans cette rivière, ils trouverent le vent si impétueux, & les vagues si hautes, qu'ils se crurent en danger de périr. Cependant, après avoir doublé la premiere pointe, ils se trouverent un peu plus à l'abri; & par le secours de leurs rames, qu'ils apprirent eux-mêmes à manier, ils entrerent enfin dans le Canal, où ils commencerent à revivre. Ils prirent beaucoup de plaisir à promener leurs regards sur les deux bords, qui sembloient être parsemés d'émeraudes. L'eau même de la Rivière avoit l'apparence d'une chaussée de cristal. En suivant la rive, qui fait quantité de détours, ils étoient continuellement à l'ombre des *mangos*, espèce d'arbres qui ressemblent au franc laurier. C'est apparemment l'*arbe de Reys*, qui est fort commun dans l'Inde, ou celui qu'on a déja nommé mangle, ou peletaunier. La description de l'Auteur y fait trouver du moins beaucoup de ressemblance. Les mangos, dit-il, poussent, à la jonction des branches, une sorte de racine pendante, qui descendant enfin jusqu'à terre, s'y attache, y prend des forces & forme un nouveau scion; de sorte qu'en peu de tems un de ces arbres produit un petit bois, dans lequel on a peine à distinguer les rejettons de la premiere plante. On fit voir à Merolla un mango flétri & presque sec, dont on lui raconta l'histoire. Un certain Evêque de Congo, ayant été maltraité par le Peuple du Pays, fit le signe de la croix sur cet arbre; & sur le champ on le vit sécher, comme le figuier de l'Evangile.

Danger qu'il court en entrant dans la Riviere de Zaïre.

Beauté de cette riviere.

Mangas, ou *Arbe de Reys*.

Arrivée des deux Missionnaires à Sogno.

Vers minuit, les Missionnaires arriverent à la Ville de Pinda, qui est à douze milles de la mer. En débarquant ils se rendirent à l'Eglise, la premiere que les Portugais ayent bâtie dans le Pays. Elle est dédiée à la Ste. Vierge; & les Négres s'y rassemblent en foule tous les Dimanches, pour honorer son image, qui est en bas relief. Il y avoit autrefois un Couvent de Capucins dans la même Ville, mais les mauvaises qualités de l'air, dans

MEROLLA. 1683. Politesse qu'ils reçoivent du Comte.

un lieu si proche de la rivière, ont fait prendre le parti de le placer à Sogno, qui n'en est qu'à deux milles. Les Missionnaires s'y rendirent le matin du jour suivant. Ils reçurent aussi-tôt la visite du Prince, ou du Seigneur de cette Contrée, célèbre dans les Relations des Voyageurs, sous le titre de Comte de Sogno. Il voyoit avec joie l'arrivée de deux Capucins, parce qu'il estimoit leur Ordre; & sur-tout celle du compagnon de Merolla, qui avoit déja fait le même voyage trois ans auparavant. Aussi, leur envoia-t-il divers présens, des meilleures productions du Pays. Ils trouverent dans le Couvent un seul Prêtre, nommé *Paul de Varesa*, qui, retournant peu de jours après à Loanda, leur laissa un vieux Frere Lai, dont le nom étoit *Leonard de Nardo*.

Dans quel Corps les Comtes de Sogno sont élûs.

Merolla fut chargé de dire la premiere Messe. Comme il ne sçavoit point encore la langue du Pays pour prêcher en public, il composa un sermon à la hâte, en langue Portugaise, & le prononça dans la Chapelle de la Congrégation, qui touche à l'Eglise. Cette assemblée est composée des principales personnes de la Ville, qui entendent assez bien le Portugais. C'est entre les Confréres de la Congrégation qu'on élit ordinairement les Comtes de Sogno, pourvû qu'ils soient *du sangre de Cagara*; expression Portugaise, qui signifie la Famille regnante. Bussetto, compagnon de Merolla, promit de prêcher publiquement tous les Dimanches & les jours de fêtes. Le Comte avoit le défaut de venir fort tard à la Messe; mais cette paresse étoit justifiée par le soin qu'il prenoit d'y amener toujours une suite fort nombreuse de courtisans Négres. Son cortége l'emportoit sur celui de tous les autres Princes de cette partie de l'Afrique.

Sermon de Merolla & ses effets.

Le cinquiéme Dimanche après la Pentecôte, Merolla prêchant devant lui, prit pour texte les paroles du Commandement, *tu ne tueras point*. Il en prit occasion de s'emporter contre les Sorciers, ou les Prêtres du Pays, qui conservent toujours beaucoup d'ascendant sur les Négres. Il prouva que le meurtre des ames, par les illusions diaboliques, étoit infiniment pire que celui du corps. Comme le mot de *tuer* revenoit fort souvent dans le cours de son sermon, l'assemblée fit entendre quelque murmure Le Missionnaire n'ayant pas laissé de poursuivre avec courage, le bruit parut augmenter parmi le peuple; tandis que le Comte seul gardoit le silence.

Découverte qu'il fait à cette occasion.

Merolla & son compagnon souhaiterent fort impatiemment d'apprendre la cause de ce murmure. Ils interrogerent tous les Négres qui se trouverent à leur rencontre, sans en pouvoir tirer aucune réponse. Tout le monde les quittoit en souriant. Enfin, lorsque la foule fut dissipée, ils prirent un de leurs Auditeurs dans le Couvent; & l'ayant traité avec de l'eau-de-vie & du tabac, ils tirerent de lui l'explication qu'ils désiroient. Il leur dit que ce qu'ils avoient pris pour un murmure, étoit une marque d'approbation, sur le rapport du sermon avec quelque chose qui étoit arrivé nouvellement; qu'il étoit défendu sous peine de mort, à tous les Habitans, d'en parler aux Missionnaires, mais qu'il ne leur en feroit pas moins le récit, parce qu'il avoit une juste confiance à leur discrétion. Que pendant la Semaine sainte, les exercices de la Religion ayant amené à l'Eglise un grand nombre de Chrétiens Négres, de toutes les Parties du Comté de Sogno, il étoit tombé dans l'esprit du Comte & de ses Parens, qu'une grande partie de

MEROLLA. 1683.

de cette assemblée couvroit quelque pernicieux dessein sous des apparences de piété; que là-dessus un grand nombre d'amis & de vassaux du Comte s'étant rassemblés chez lui le jour de Pâques, sous prétexte de lui souhaiter les bonnes fêtes, ce Prince leur avoit donné ordre de faire prendre l'engagement du *Bolungo* (a) à certaines personnes dont il soupçonnoit la fidélité dans trois endroits de ses Etats : d'où il falloit conclurre qu'il étoit mort quantité de personnes, dans le sens que le Pere l'avoit entendu, & qu'il en périssoit tous les jours un grand nombre par le même genre de mort. Les deux Missionnaires, consternés de cette déclaration, promirent le secret au Négre, & ne l'assurerent pas moins qu'ils trouveroient quelque moyen d'arrêter le scandale. Quelques jours après, Bussetto fit un sermon public, dans lequel il reprit le sujet de Merolla, pour se procurer l'occasion de toucher quelque chose de ce qu'il avoit découvert. Mais le mal demandant d'autres remedes, il se rendit le soir du même jour, avec son compagnon, au Palais du Comte de Sogno; & lui ayant fait demander une audience sécrette, il lui reprocha, avec beaucoup de force, d'avoir commis une action indigne de la qualité de Chrétien. Le Comte, frappé d'un discours si ferme, demeura d'abord sans réponse; & la pâleur qui se répandit sur son visage, fit juger aux deux Missionnaires qu'il étoit tourmenté par ses remords. Bussetto crut devoir garder quelque ménagement. « Non, reprit-il, je ne saurois me persuader que de son propre mouvement *Dom Antonio Bareto da Sylva* (c'étoit le nom du Prince) ait été capable de forcer ses Sujets à prendre le Bolungo, & j'aime mieux croire qu'il s'est laissé entraîner par de mauvais conseils. Le Comte se jetta aux genoux des Missionnaires, en pleurant avec amertume : « Je reconnois, leur dit-il, que je suis extrémement coupable d'avoir exigé cette preuve barbare de la fidélité de mes Sujets; mais après avoir peché comme David, je demande grace comme lui ». Sans attendre le jour suivant, il révoqua ses ordres dès la même nuit.

Reproches que les Missionnaires font au Comte.

Il reconnoît ses fautes.

Le serment de Bolungo est exigé des traîtres, ou de ceux qui sont soupçonnés de trahison, par une sorte de Sorciers, qui se nomment *Kamgazumbos*. On fait une composition de simples, de chair de serpent, de certains fruits, & de quelques autres matiéres, dont le Kamgazumbo fait avaller une partie à l'accusé. Si le crime est réel, on prétend que cette pâte fait tomber le coupable dans un profond évanouissement, qu'elle lui cause un tremblement de tous ses membres, & que sa mort est infaillible lorsqu'on ne se hâte point de lui faire prendre un antidote. S'il est innocent, il ne ressent aucun mal. L'imposture est visible, ajoute Merolla; car on connoît aisément que si le Sorcier veut justifier quelque personne accusée, il ne fait point entrer dans sa pâte les mêmes ingrédiens qu'il donne à ceux qu'il veut perdre. Mais la méthode que le Comte avoit emploiée étoit différente, & les Missionnaires apprirent de plusieurs Négres, qu'on n'en avoit jamais vû d'exemple. Il avoit ordonné que tous ses Sujets, sans exception, se rendissent successivement dans un des trois endroits où les Sorciers, que l'Auteur appelle ici Ministres du Diable, faisoient leur résidence, pour y rendre témoignage de leur fidélité, dans la forme suivante. Chacun devoit se pancher sur une grande cuve d'eau. S'il

Ce que c'est que le serment du Bolungo.

Quelle preuve le Comte avoit exigée de la fidélité de ses Sujets.

(a) Pratique de l'idolatrie, dont on verra bien-tôt l'explication.

MEROLLA. 1683.

y tomboit, on lui coupoit aussi-tôt la tête. S'il se soutenoit ferme, il étoit renvoié, comme innocent. Le tems, dit Merolla, fera connoître pourquoi les uns succomboient, & les autres résistoient à l'épreuve. Mais ceux qui présidoient à cette opération étant Sorciers & Payens, on peut supposer, ajoute-t-il, qu'ils empoisonnoient l'eau.

Zéle des Missionnaires contre une Sorciere & son fils.

Les deux Missionnaires ne furent pas long-tems à Sogno sans être informés, par les remords de certains Négres, que la sœur d'un certain Noble du Pays emploioit des recettes magiques pour la guérison des malades, & que pour se faire connoître en qualité de Sorciere, elle portoit un habit extraordinaire, avec les cheveux pendans, contre l'usage du Pays. Ils apprirent aussi qu'elle se faisoit précéder d'un tambour, pour annoncer ouvertement sa profession; & qu'un de ses fils, qui faisoit sa demeure avec elle, exerçoit le même art. Leur zéle s'enflamant à ce récit, ils formerent une accusation juridique contre la mere & le fils, & tous leurs soins furent emploiés à les faire arrêter tous deux. La mere fut assez promptement avertie, pour se sauver par la fuite. Mais le fils étant tombé entre les mains de ceux qui l'observoient, fut conduit au Palais du Comte. Les Missionnaires s'attendoient à quelqu'exemple de sévérité, qui jetteroit l'épouvante parmi les Sorciers. Cependant le Comte laissa tant de liberté au coupable, que tout lié qu'il étoit il se procura le moien de fuir, & ses amis le firent passer dans une Isle de la riviére de Zaire, où il trouva de la protection. Ce sujet de chagrin fut le premier que les Missionnaires reçurent du Comte. Ils ne balancerent point à lui en faire des plaintes. Ils lui reprocherent d'imiter mal son prédécesseur, le Comte Etienne, qui après avoir emploié tous ses efforts pour détruire cette détestable race, avoit donné ordre à ses Gouverneurs de faire mainbasse sur ceux qui oseroient reparoître, & les avoient condamnés eux-mêmes à perdre la tête s'ils exécutoient trop mollement ses volontés. Ce Comte entroit de si bonne grace dans les vûes des Missionnaires Capucins, qu'il faisoit avec eux le tour de ses Etats, pour s'assurer que ses ordres étoient remplis.

Les deux coupables leur échapent.

Après cette réprimande, Dom Antonio Baretto de Sylva parut plus disposé à poursuivre les Sorciers, & donna, pour excuse de son indulgence passée, la difficulté de s'en saisir dans les lieux écartés, dont ils avoient fait leur retraite. Entre ceux qui avoient favorisé la fuite du jeune Médecin, son pere même, craignant d'être arrêté pour avoir rendu service à son fils, eut recours à l'artifice. Il feignit d'être malade, & fit prier Merolla de le venir confesser; parce que, suivant l'usage du Pays, celui qui a reçû l'absolution du Prêtre est déchargé de toutes sortes de crimes, & rentre dans tous les droits de la liberté. Comment la Justice humaine, disent-ils, pourroit-elle traiter de coupable celui que Dieu même déclare innocent? L'Auteur aiant découvert qu'on l'avoit trompé, en fit ses plaintes au Comte, qui lui répondit: Ne lui avez-vous pas donné l'absolution? N'est-il pas libre: De quel droit puis-je le faire arrêter? Rien ne put le faire changer de sentiment, parce que le coupable appartenoit à sa famille.

Artifice d'un Négre pour éviter le châtiment.

Avanture d'un Sorcier.

Dans un autre tems, il envoia un de ces Sorciers aux Missionnaires, en leur promettant qu'à l'avenir il n'en laisseroit échapper aucun. Ils firent entrer le prisonnier dans une Chambre du Couvent, pour l'examiner à

loisir. Mais tandis que le Pere Joseph Bussetto étoit allé chercher quelques papiers dans la chambre voisine, le Sorcier s'échappa des mains de Merolla & de l'Interpréte. Un grand chien, allarmé par le bruit, se mit à le poursuivre; & Merolla, courant aussi de toutes ses forces, l'eut bien-tôt atteint. Il ne lui épargna pas, dit-il, les coups de cordon, en invoquant à son secours S. Michel & tous les Anges. Bussetto, qui parut immédiatement, ne put s'empêcher de rire, en voiant avec quelle rigueur il le maltraitoit. Les Gardes qui l'avoient amené, lui liérent les pieds & les mains, d'une maniere qui le rendit immobile. Dans cet état, on lui fit bientôt abjurer ses erreurs; & sa soumission lui fit obtenir la liberté.

Merolla, 1683.

Il arrivoit chaque jour quelqu'événement de la même nature; mais l'Auteur ne s'arrête qu'aux principaux. On lui amena un des plus fameux sorciers du Pays; & l'importance du cas ne lui permettant pas de se fier au Comte, il mit son prisonnier sous la garde du Portier de l'Eglise; office au reste qui ne rapportoit pas moins de profit que d'honneur, & dont les Missionnaires ne revêtoient que des Négres éprouvés. Cependant celui-ci rendit la liberté au Sorcier; & par une double trahison, il mit à sa place un misérable Esclave. Merolla étant allé, quelques jours après, pour examiner le coupable, & ne reconnoissant pas son visage, demanda au Portier ce qu'il avoit fait de son prisonnier. Non-seulement cet infidéle Geolier soutint que c'étoit le même, mais l'Esclave même protesta qu'il étoit le sorcier. Alors Merolla, feignant de les croire tous deux, appella un des Esclaves qui étoient au service de l'Eglise, & lui donna ordre, en leur présence, de couper la tête au prisonnier. L'air sérieux dont cette sentence fut accompagnée, & la hache, qui fut apportée dans le même moment, forcerent l'Esclave de changer de langage. Il s'écria qu'il n'étoit pas le sorcier, & que le Portier l'avoit mis à sa place. Qu'avez-vous à répondre? dit le Missionnaire au Portier. Helas! répondit-il en tremblant, le Sorcier m'a demandé la liberté de sortir, pour chercher de quoi vivre, & m'a laissé cet Esclave pour gage de son retour. Il s'offrit làdessus de le poursuivre, dans la confiance de le retrouver bien-tôt; & Merolla se mit à le chercher avec lui. Mais l'adroit Sorcier étoit déja bien loin. Il en coûta son office au Portier, qui crut avoir encore beaucoup d'obligation au Missionnaire, de lui sauver la vie. Les prisons n'étant ici que de roseaux, c'est une barriere trop foible pour arrêter long-tems les coupables. Aussi, les Missionnaires, ne manquerent point, à l'arrivée des Vaisseaux de l'Europe, d'envoier leurs prisonniers à bord & de les faire transporter dans d'autres Pays.

Autre avanture.

Dans la seconde année de sa Mission, l'Auteur se trouva seul à Sogno, par la mort du Supérieur général, dont le Pere Joseph Bussetto alla remplir la place au Couvent d'Angola. Vers le même tems, les Missionnaires Capucins reçurent une lettre du Cardinal Cibo, au nom du sacré Collége. Elle contenoit des plaintes améres sur la continuation de la vente des Esclaves, & des instances pour faire cesser enfin cet odieux usage. Mais ils virent peu d'apparence de pouvoir exécuter les ordres du saint Siége, parce que le commerce du Pays consiste uniquement en ivoire, & dans la traite des Esclaves. Cependant ils s'assemblerent, pour marquer leur soumission; & s'étant adressés au Roi de Congo & au Comte de Sogno, ils obtinrent du

Merolla se trouve seul à Sogno.

Lettre du Cardinal Cibo sur la traite des Esclaves.

MEROLLA. 1683.

moins que les Hérétiques feroient exclus du fecond de ces deux commerces, fur-tout les Anglois, qui l'exerçoient en grand nombre, & qui transportoient leurs Efclaves à la Barbade, où ils ne pouvoient leur inspirer que de l'éloignement pour l'Eglife Romaine. Enfuite l'Auteur prit un jour de fête pour expliquer au Peuple les intentions du facré Collége, & pour le détourner du même commerce. Il lui repréfenta que s'il y étoit abfolument obligé par la néceffité, il valoit mieux qu'il traitât avec les Hollandois, qui s'étoient obligés à fournir chaque année un grand nombre d'Efclaves aux Efpagnols; & mieux encore avec les Portugais qu'avec les Hollandois. Mais les Habitans de Sogno fermerent l'oreille à ces inftances, & fe défendirent par diverfes raifons: En premier lieu, parce qu'ils étoient réfolus de ne pas accorder aux Portugais la liberté de s'établir dans leur Pays. Secondement, parce qu'ils n'efpéroient pas que les Portugais leur vendiffent jamais des armes & des munitions. Enfin, parce qu'ils n'étoient pas contens du prix que les Portugais mettoient à leurs Efclaves.

Les Habitans font peu difpofés à s'y foumettre.

Arrivée d'un Vaiffeau Anglois. Ce que Merolla exige du Comte.

Depuis plus d'une année, il n'avoit paru aucun Vaiffeau fur la Côte. On vit enfin paroître un Vaiffeau Anglois, & Merolla en avertit auffi-tôt le Comte, en le fupliant de ne pas permettre qu'on vendît le moindre Efclave à ces ennemis du S. Siége. Le Comte lui promit de le fatisfaire. Mais il fit cette promeffe d'un air fi froid, qu'il ne fut pas difficile de pénétrer fes intentions. En effet, ce Prince ne pouvoit renoncer fans regret à l'occafion de faire un commerce avantageux. Pendant ce tems-là, le Capitaine Anglois mouilla dans la riviére, mais fous prétexte d'y prendre des rafraîchiffemens & de n'y être que trois jours. Ce terme étant paffé, on ne s'apperçut point qu'il parût fe difpofer à partir. Un jour que l'Auteur s'étoit approché du rivage, pour s'entretenir avec le Mafukka, ou le Receveur des Blancs, il vit, en entrant dans fa maifon, deux Anglois, qu'il crut près de la ftation ordinaire de leur Bâtiment. Ils entrerent après lui; mais craignant leur rencontre, il prit le parti de fortir auffi-tôt. A peine eut-il fait quelques pas, qu'il entendit fiffler autour de lui plufieurs balles de piftolet. Il jetta les yeux de tous côtés, fans découvrir perfonne. Cependant il retourna enfuite dans la même maifon, pour fe plaindre de cette perfidie, dont il croyoit pouvoir accufer les Anglois. Mais ce qui l'étonna beaucoup, le Mafukka ne fit point d'attention à fes plaintes.

Merolla court rifque pour fa vie.

Sa querelle avec un Capitaine Anglois.

Le lendemain il ne fut pas moins furpris de recevoir la vifite du Capitaine Anglois, qui venoit moins, dit-il, pour conferer avec lui, que pour lui faire un affront. En effet, il commença par lui demander pourquoi il s'oppofoit au commerce des Anglois dans ce Port? Le Miffionnaire répondit que fuivant fes conventions avec le Comte, tous les Hérétiques devoient être exclus de la traite des Efclaves dans les Etats de Sogno, quoiqu'ils fuffent libres à la vérité d'exercer tout autre commerce. « Qu'en-» tendez-vous par Hérétiques? reprit l'Anglois. Notre Duc d'York n'eft-» il pas Catholique Romain, & Chef de notre Compagnie? N'eft-ce pas » de lui que j'ai reçu des pouvoirs pour toute forte de commerce? Le Miffionnaire en convint; mais il prétendit que l'intention du Duc n'étoit pas qu'on vendît des Chrétiens pour l'efclavage; bien moins encore, ajouta-t-il, que des gens tels que le Capitaine euffent la hardieffe, non-feulement

de faire un commerce illicite, mais d'infester même & de piller la Côte, comme un autre Anglois n'avoit pas eu honte de le faire l'année précédente, enlevant quantité de Négres avec la derniere violence, & tuant encore plus cruellement ceux qui vouloient se dérober à ses brigandages. Il le menaça d'en informer la Duchesse d'York, qui étoit de son Pays; assez sûr d'ailleurs que le Duc ne souffriroit pas l'insulte qu'on faisoit à sa réputation, & qu'il apporteroit une juste rigueur à la punition des coupables. Ce discours échauffa vivement le Capitaine. Il entreprit, avec plus de bruit que de raison, de justifier sa conduite & celle de tous les Anglois. « Enfin, dit l'Auteur, s'il n'étoit » venu quelques personnes à mon secours, je ne sçai quelle auroit été la fin de » cette scéne. Cependant, après s'être délivré du Capitaine, il fit déclarer sur le champ au Comte de Sogno, que la porte de l'Eglise ne seroit point ouverte jusqu'au départ des ennemis du S. Siége. Ce message aména aussi-tôt le Comte au Couvent, accompagné d'un seul Négre, qui tenoit à la main un grand poignard, à demi tiré du fourreau, & qui se mit à genoux sans quitter cette arme. Pour entrer dans le sens de cette circonstance, il faut remarque, avec l'Auteur, que dans les visites que le Comte rend aux Missionnaires, il n'est permis qu'à l'Interpréte d'entrer avec lui; ou que si l'occasion exige qu'il améne un homme de plus, ce survenant extraordinaire doit être à genoux pendant toute la conférence, comme l'Interpréte est obligé d'y être aussi. Dans quelque vûe que le Comte eut fait armer le Négre qui l'accompagnoit, il s'efforça d'abord, avec douceur, de faire comprendre à Merolla, qu'étant environné d'ennemis, il ne pouvoit se dispenser de se pourvoir d'armes & de munitions, & que pour une précaution si nécessaire, il n'avoit pas d'autre moyen que de recevoir les Vaisseaux Européens qui venoient dans son Port. Il fit valoir cette raison avec beaucoup de force & d'adresse. Mais s'appercevant qu'elle faisoit peu d'impression sur le Missionnaire, il commençoit à froncer les sourils & à remuer vivement les lévres, pour s'emporter à quelques menaces, lorsque Merolla, se hâtant de le prévenir, lui déclara, d'un ton ferme, « qu'il étoit venu en Afrique pour le ser» vice de Dieu & pour le salut des ames; qu'il perdroit plûtôt la vie que de » laisser tomber volontairement tant de pauvres ames entre les mains des Hé» rétiques, c'est-à-dire, au pouvoir du diable, dont il sembloit que le Comte » voulût prendre le parti dans tous ses argumens; & qu'il l'exhortoit à con» siderer combien il se rendoit coupable par une révolte si opiniâtre contre » l'autorité de l'Eglise. Après s'être expliqué si nettement, il se disposoit à sortir de la chambre. Mais le Comte l'arrêta par le bras, d'un air plus soumis, en le conjurant du moins d'écouter ses raisons. Il le força de s'asseoir près de lui sur un banc. Là il commença un long discours, dans lequel il rassembla tout ce qu'il put imaginer de plus spécieux pour sa défense. Mais le Missionnaire n'en paroissant pas plus satisfait, & ne faisant pas même difficulté de l'interrompre, il tomba dans un furieux accès de colére, jusqu'à déclarer qu'il se croyoit Chef de l'Eglise dans ses Etats, & que sans sa permission les Missionnaires n'y pouvoient pas bâtiser même un enfant. Ce langage fit aisément comprendre à Merolla qu'il étoit gagné par les Anglois. Il n'en put rester le moindre doute à personne, lorsqu'on entendit publier une proclamation qui défendoit à tous les Négres du *Banza* d'aller déformais à l'E-

Merolla. 1683.

Il fait fermer les portes de son Eglise.

Entretien fort vif avec le Comte de Sogno.

Emportemens du Comte.

Il défend à ses Sujets d'aller à l'Eglise.

MEROLLA. 1683.

Merolla l'excommunie.

glise. Cependant, comme cette loi ne portoit aucune peine pour ceux qui refuseroient de s'y soumettre, la plûpart des Fidelles continuerent d'assister à la Messe. Mais la crainte de quelqu'outrage personnel n'empêcha point Merolla d'excommunier le Comte, en vertu de l'autorité dont il étoit revêtu par l'Evêque d'Angola. Il eut même la fermeté d'attacher sa Sentence d'excommunication à la porte de l'Eglise. Les Négres qui servoient à l'Eglise & au Couvent en prirent occasion de se retirer; & Merolla ne douta point que ce ne fût à l'instigation de leur Souverain.

Occasion qui appaise un peu le bruit.

Pendant qu'on attendoit les suites de ce démêlé, un Vaisseau de Hollande entra dans le Port. Le Sécretaire du Comte, aména, suivant l'usage, le Capitaine de ce Bâtiment au Missionnaire, pour recevoir sa bénédiction; formalité que le Capitaine Anglois avoit négligée. Merolla ne balança point à suivre l'ordre établi; & sa facilité diminua beaucoup l'esprit de révolte que les Sorciers, dit-il, avoient inspiré au peuple, en publiant qu'il ne s'opposoit à l'exécution des contrats avec les Européens, que pour ôter à la Nation le moien d'acheter des armes, & la livrer sans défense aux Portugais. L'arrivée du Vaisseau Hollandois causa bien-tôt le départ de l'autre. Mais les Anglois ne laisserent pas d'emmener quinze ou seize Esclaves Chrétiens de Sogno, outre une centaine qu'ils prétendirent avoir achetés des Payens du Pays.

Merolla a recours à son Supérieur.

Merolla écrivit successivement deux lettres au Supérieur de la Mission, pour l'informer de ce qui s'étoit passé dans l'Eglise confiée à ses soins; mais elles furent interceptées par l'ordre du Comte. Il en écrivit trois autres, avec la précaution d'en faire partir une en secret, par un Négre, auquel il promit une récompense considérable. Les deux autres, qui furent envoiées publiquement, eurent le sort des premieres. De son côté le Comte écrivit à l'Evêque de Loanda, pour se plaindre de la conduite du Missionnaire, qui refusoit d'ouvrir l'Eglise & d'administrer les Sacremens, & qui avoit porté publiquement une Sentence de mort contre les Sorciers. L'Evêque ne fit point de réponse à cette lettre. Mais il envoia peu de tems après, à Sogno, le Supérieur de la Mission, accompagné du Pere Benoit de Belvedere. Tandis que le Comte persistoit dans son obstination, la petite verole, que les Portugais appellent *Bexigas*, se répandit dans ses Etats, & fit beaucoup de ravage parmi ses Sujets. Ce fleau du Ciel fut regardé par le Peuple comme un châtiment sensible de la révolte du Prince contre l'autorité Ecclésiastique. Il se forma des assemblées, qui représenterent au Comte le triste état de la Nation, & qui le presserent d'expier ses emportemens. La crainte d'une sédition lui fit répondre, qu'il n'avoit jamais eu dessein d'attirer sur eux les maux dont ils se plaignoient, & qu'en publiant sa proclamation, il n'avoit pensé qu'à faire prendre au Missionnaire des sentimens plus moderés; mais que s'ils regardoient leurs maladies comme l'effet de son Ordonnance, il la retracteroit volontiers, pour les satisfaire. Cette promesse fut exécutée presqu'immédiatement. Mais le Missionnaire n'ayant pas jugé que ce fût assez pour lui faire lever l'excommunication, les Négres recommencerent leurs plaintes, en protestant qu'ils ne vouloient pas mourir sans le secours de l'Eglise, & qu'étant nés Chrétiens, ils vouloient se reconcilier avec leurs Supérieurs Spirituels. Enfin, ils demanderent que le Comte se présentât au Mis-

La petite vérole se répand dans le Comté de Sogno.

Les Négres allarmés forcent leur Prince à se réconcilier avec l'Eglise.

sionnaire, pour implorer le pardon de son crime, & pour obtenir que la porte de l'Église fût ouverte. Merolla n'ose décider si la soumission du Comte fut sincère; mais elle fut éclatante. Tous ses Courtisans reçurent ordre de se revêtir de leurs meilleurs habits, pour l'accompagner dans le même appareil qu'ils affectent à l'entrée des Ambassadeurs. Pour lui, couvert d'un sac, nuds pieds, une couronne d'épines sur la tête, un crucifix dans les mains, & la corde au cou, il s'avança au milieu de son cortége jusqu'à la porte du Couvent. Là, il se prosterna humblement, pour attendre les ordres du Missionnaire. Cependant lorsqu'il le vit paroître il lui adressa une petite harangue, dans laquelle il confessa qu'il s'étoit conduit avec une témérité inexcusable. Il l'assura qu'il venoit lui offrir toutes sortes de satisfactions pour sa désobéissance; & citant l'exemple de David, il ajouta, qu'après avoir peché, comme lui, il esperoit d'obtenir le même pardon. Ensuite aiant remis son crucifix entre les mains d'un de ses gens, il baisa respectivement les pieds du Missionnaire. Aussi-tôt Merolla s'empressa de le relever, lui ôta sa couronne d'épines & la corde qu'il portoit au cou, l'embrassa, & lui répéta les termes dont le Pere Joseph de Bussetto s'étoit servi dans une autre occasion : « Si vous avez peché comme David, imitez-le aussi » dans son répentir. Après cette cérémonie, il le reconduisit jusqu'à l'entrée de la rue.

MEROLLA. 1683.

Il demande pardon au Missionnaire.

Le Comte revint une autre fois dans la même parure, pour demander que l'excommunication fût levée formellement. Le Missionnaire ne fit pas difficulté d'absoudre la Nation & ses Complices particuliers du crime; mais il remit l'absolution du Prince à l'arrivée du Supérieur de la Mission. En effet, le Supérieur parut quelques jours après, & donna l'absolution au Pénitent. Merolla écrivit à l'Évêque de Loanda, pour le remercier de l'approbation qu'il avoit donnée à sa conduite, & lui expliquer les raisons qui l'avoient porté à menacer les Sorciers du dernier supplice.

L'excommunication est levée.

Pendant ce tems-là, les Hollandois poussoient vivement leur commerce. Les Esclaves qu'ils achetoient devant passer entre les mains des Espagnols, ce motif suffisoit à Merolla pour rassurer son zéle. Mais il n'auroit point été si tranquille, s'il eut appris, avant leur départ, qu'ils s'efforçoient de semer l'ivrage de l'hérésie parmi le véritable bled de l'Evangile. Un certain Cornelius Glas, qui s'étoit fait de la réputation dans le Pays par ses subtilités, entreprit de mettre les Habitans dans le goût d'une Religion plus libre. Il les assuroit qu'ils n'avoient pas besoin d'autres Sacremens que le Baptême; & que si leur dévotion les portoit à communier, ils en étoient les maîtres; mais que sur sa parole, ils pouvoient se passer hardiment de la confession. Il osa même nier ouvertement la présence réelle dans l'Eucharistie; avec la précaution, dit Morella, d'invoquer les Saints, & sur-tout S. Antoine de Pade, pour ne pas trop révolter les Négres par des erreurs si opposées à leurs principes. Quelques-uns de ces foibles Catholiques se laisserent séduire par ses raisonnemens: Avec quelle chaleur le Missionnaire ne les auroit-il pas combattus, s'il eût pû former le moindre soupçon de cette perfidie!

Un Hollandois veut pervertir les Négres.

Dans la cinquiéme année de sa Mission, il vit arriver un second Vaisseau Anglois, qui n'attendit la permission de personne pour jetter l'ancre dans la Riviére. Il se hâta de prévenir le Comte, en le conjurant, s'il vou-

Autres difficultés à l'arrivée d'un Vaisseau Anglois.

MEROLLA. 1683.

loit éviter les malheurs passés, de ne pas permettre que les Anglois descendissent au rivage. Le Comte parut entrer volontiers dans ses vûes, & s'engagea même à les suivre par une promesse formelle. Cependant il reçut les présens des Anglois, & leur permit d'exercer le commerce dans ses Etats; assez justifié, dans ses idées, parce qu'il n'avoit pas fait une mention expresse du commerce des Esclaves. Le Capitaine Anglois se rendit au Couvent avec sa permission; mais loin d'y trouver Merolla, il apprit bien-tôt qu'il s'occupoit à préparer un Manifeste, par lequel il défendoit, sous peine d'excommunication, de vendre des Esclaves aux Anglois, en accordant néanmoins la liberté du commerce pour les autres marchandises. Le Capitaine ressentit l'effet de cette menace, car il ne put se procurer que cinq Esclaves, qu'il avoit achetés avant la publication de ce Manifeste. Il retourna au Couvent, accompagné d'un Capitaine Hollandois; & prenant un ton fort soumis, il dit au Missionnaire : « Quelles peuvent être vos raisons, mon Pere, pour vous opposer à la liberté de mon commerce, lorsque vous n'ignorez pas combien » j'ai essuié de fatigues & de périls pour me rendre ici? La réponse de Merolla fut civile. Il assura le Capitaine qu'il étoit disposé à ne rien épargner pour rendre service à tous les Chrétiens, & sur-tout à lui, dont le discours & les manieres lui paroissoient dignes d'un honnête homme; mais que pour le commerce dont il étoit question, il ne pouvoir consentir à rien sans la permission de ses Supérieurs. Il ajouta que s'il ne pouvoit exercer le commerce à terre, parce qu'il en étoit exclus par sa qualité d'Hérétique, il étoit libre de l'exercer sur mer, supposé qu'il trouvât quelqu'un disposé à le suivre. Le Capitaine comprit fort bien le sens de cette politesse. Cependant il protesta qu'il auroit mieux aimé le commerce sur mer; n'eût-ce été, dit-il, que pour épargner ses présens, qu'il se reprochoit d'avoir donnés, sans espérance d'en tirer aucun avantage. Ces bêtes brutes, continua-t-il, en parlant des Négres, ont toujours les mains ouvertes pour recevoir; mais attend-on d'eux quelques services? ils donnent aussi-tôt pour excuse, qu'ils » n'ont pas la permission des Missionnaires. Pourquoi ne s'expliquent-» ils pas d'abord? J'aurois épargné mes présens, & tourné mes voiles d'un » autre côté. Il y aura bien du malheur, ajouta-t-il, si je ne trouve pas » l'occasion de leur marquer mon ressentiment. Ensuite se tournant vers le Missionnaire, il lui dit: » Pour vous, mon Pere, je ne puis que vous re-» mercier de m'avoir dit nettement la vérité. Faites-moi rendre seulement » ce que j'ai donné à votre Comte, & je ne tarderai point à partir. Mais » permettez-moi d'abord de vous faire présent d'un barril de farine, pour » faire vos hosties; & d'un flacon d'eau-de-vie, avec d'autres bagatelles, » qui pourront vous être de quelque usage. Merolla le remercia beaucoup » de ses offres; mais quelque besoin qu'il eut de farine, il refusa de l'accepter; & touché de la politesse du Capitaine, il le força lui-même de recevoir un panier de fruit.

Visite que Merolla reçoit du Capitaine. Leurs discours mutuels.

Le Capitaine part mécontent, & menace le Pays.

Le Comte ne put restituer les présens, parce qu'il en avoit déja disposé. La crainte de l'excommunication ne lui permettant pas non plus de livrer des Esclaves, rien ne peut exprimer la mauvaise humeur des Anglois, qui se voyoient trompés dans toutes leurs espérances. Le Capitaine quitta sa maison pendant la nuit, & retourna sur son Vaisseau, avec deux Esclaves & quelques

& quelques dents d'élephans qu'il avoit achetées pendant les premiers jours. Son Hôte ne se fut pas plûtôt aperçu de son évasion, qu'il se hâta de le suivre, pour lui demander le prix de son logement. Mais le fier Anglois ayant fait tourner la pointe de son canon vers le rivage, lui cria, d'un ton menaçant: Approche, approche Esclave, & tu seras payé de la monnoie que tu mérites. Ensuite, laissant pour adieux un grand nombre d'imprécations, il leva l'ancre & sortit de la riviere. Au reste, le Comte de Sogno n'en fut pas moins excommunié, pour avoir consenti secretement à la vente des deux Esclaves; mais la Sentence Ecclésiastique ne fut point attachée à la porte de l'Eglise.

MEROLLA. 1683.

Avant le départ du Vaisseau Anglois, il en étoit arrivé un de la Compagnie de Hollande; & le Pere Benoît de Belvedere, que le Supérieur général avoit laissé à Merolla pour compagnon, n'avoit pas permis que le Capitaine débarquât un seul homme de l'Equipage. Il apportoit pour raison, que les Hollandois n'étoient pas moins Hérétiques que les Anglois, & qu'ils joignoient à cette qualité celle d'Apôtres de l'erreur, comme on l'avoit éprouvé par l'exemple de Cornelius Clas. Merolla n'étoit pas d'une opinion différente. Cependant, pour l'intérêt de la paix, il représenta qu'après s'être heureusement délivré des Anglois, il ne falloit pas pousser la rigueur si loin contre les Hollandois; qu'il étoit à craindre que la soumission des Habitans ne resistât point à cet excès de sévérité; que ne voulant point de commerce avec les Portugais, il ne leur restoit aucun moien de se défaire de leurs marchandises, & que la Religion n'en souffriroit pas moins que l'Etat. Le zéle du Pere Benoît ne se rendit point à des raisons si fortes, & l'emporta dans la suite à quelques excès, dont il se répentit trop tard.

Les Missionnaires s'adoucissent en faveur des Hollandois.

Le jour de Pâques de l'année 1687, tous les Electeurs & les Gouverneurs du Pays s'assemblerent à la Cour du Comte, pour lui renouveller les témoignages de leur fidélité & de leur obéissance. Cette cérémonie est d'un ancien usage. Ceux qui manquent volontairement de se rendre à l'assemblée, passent pour rebelles; & le Comte est obligé de traiter pendant les trois fêtes tous ceux qui se rendent à leur devoir. Belvedere ayant entendu le bruit confus des instrumens & des acclamations du peuple, apporta toute sa diligence à prévenir une solemnité qui ne devoit pas être célébrée à Sogno, tandis que le Comte étoit excommunié. Merolla ne pénétra point ses intentions, quoiqu'il l'eût vû sortir avec tant d'empressement. Mais le zelé Missionnaire se rendit au lieu de l'assemblée, & reçut froidement les politesses des Seigneurs, qui s'avancerent au-devant de lui pour le saluer. Il ne leur répondit que par des plaintes & des reproches. Il les accusa non-seulement d'avoir blessé leur conscience, en recevant les Hérétiques, mais de manquer de respect pour l'Eglise, en célébrant une fête qui ne convenoit point aux circonstances. Ce discours irrita si vivement le Chef des Electeurs, qu'il s'écria, dans un transport de colére: Que veut-on nous dire par les distinctions de Chrétiens, de Catholiques, d'Hérétiques? Ne sommes-nous pas tous sauvés par le seul Baptême? Belvedere perdit patience à son tour, & ne pouvant souffrir que la Religion fût insultée avec cette audace, il donna un soufflet à l'Electeur. Un affront de cette nature, causa beaucoup de mouvement parmi le peuple. On s'assembla autour du Missionnaire. Le Comte, le Capitaine général & le grand

1687. Embarras où ils se jettent par un excès de zéle.

Belvedere interrompt une fête des Négres.

Il donne un soufflet au Chef des Electeurs.

MEROLLA. 1687.

Capitaine, apprenant ce qui venoit d'arriver, se hâterent de paroître pour arrêter les plus furieux, & le conduisirent en sûreté jusqu'à son Couvent.

Méthode employée pour la réconciliation.

Merolla sentit de quelle importance il étoit, pour le soutien de la Mission, de se reconcilier promptement avec l'Electeur; mais il appréhendoit de commettre l'autorité de l'Eglise. Dans ce partage de sentimens, il imagina un moien de concilier tous les droits. Après avoir laissé passer quelques jours, il fit prier l'Electeur de se rendre au Couvent. Il lui fit un accueil fort civil, & lui offrit de l'absoudre, à condition qu'il retractât le langage qu'il avoit tenu publiquement, & qu'il demandât pardon à Belvedere. L'Electeur lui répondit: « Votre proposition n'est-elle pas singuliere? Je suis offensé, & » vous voulez que je me reconnoisse coupable. Qui a reçu le soufflet, de votre » Compagnon, ou de moi? Le Missionnaire répliqua, que ce qui ne se faisoit pas dans l'intention d'offenser, ne devoit pas être regardé comme une offense; que loin de donner le nom d'insulte au soufflet qu'il avoit reçu, il avoit dû le prendre pour une salutaire exhortation à ne plus prêter l'oreille aux séductions des Hérétiques; & qu'il devoit apprendre à distinguer ce qui venoit d'une affection véritablement paternelle de la part de son Supérieur Ecclésiastique (10). Enfin, ne devez-vous pas reconnoître, ajouta-t-il, que vous méritiez quelque punition, pour avoir osé publier une opinion pernicieuse dans une assemblée Catholique? Toutes ces raisons firent tant d'impression sur l'Electeur, qu'après s'être reconnu coupable, il consentit à retracter ses erreurs, après la Messe, à la porte de l'Eglise. On lui permit néanmoins, pour adoucir un peu son humiliation, d'ajouter qu'il n'avoit peché que par un emportement de colere, & que dans le fond du cœur il n'en avoit pas eu moins de soumission pour l'Eglise. Ensuite, après avoir demandé pardon au Pere Benoit de Belvedere, & lui avoir baisé les pieds, il fut rétabli dans la Communion Ecclésiastique. Merolla exigea aussi qu'il fit des excuses au Comte, pour avoir tenté d'exciter ses Sujets à la révolte, par un discours impie & séditieux.

Le Chef des Electeurs se soumet à l'Eglise.

A cette correction spirituelle, les Missionnaires joignirent un sermon, où, pour humilier les Négres & les munir contre l'orgueil & l'impureté, ils les comparerent aux porcs & aux singes du Pays.

Occasion que le Comte prend pour se réconcilier avec le Missionnaire.

Quoique le Comte fût excommunié pour la seconde fois, un leger incident l'avoit disposé à supporter cette disgrace avec soumission. La Comtesse son épouse, allarmée d'une infirmité passagere, fit demander à l'Auteur quelques secours contre sa maladie. Il s'empressa de la visiter, accompagné du Pere Etienne Romano, autre Capucin de la Mission, qui avoit quelque connoissance de la médecine. Leurs remedes & leurs soins rétablirent bien-tôt la Comtesse; & ce zéle à la servir, que le Comte avoit observé secretement, lui fit ouvrir les yeux sur les véritables intentions des Missionnaires. Il comprit que la charité seule les animoit dans leurs corrections spirituelles, comme dans les secours désintéressés qu'ils avoient offerts à sa femme. Merolla, informé de ce changement, saisit une si favorable occasion pour se rendre au Palais. Il pria le Comte de faire réflexion qu'en

(10) On retranche du texte ces deux lignes suivantes: *Et se souvenir que le soufflet qu'on reçoit de la main d'un Evêque, dans le Sacrement de la Confirmation, passe moins pour une tache que pour un honneur.*

l'excommuniant il n'avoit suivi que son devoir ; & que si les Fidelles prétendoient n'être assujettis qu'à leurs propres inclinations, ils devoient renoncer à la qualité de Chrétiens, & rentrer ouvertement dans le paganisme. Il le pressa de se soumettre aux censures de l'Eglise ; enfin, pour adoucir ses instances & ses reproches, il lui représenta les dangers & les peines où les Missionnaires ne craignoient pas de s'engager, dans la seule vûe de se rendre utiles au salut des Négres ; & l'ayant attendri par cette peinture, il lui demanda s'il ne devoit pas la reconnoissance & l'affection d'un fils à des Peres si généreux & si tendres.

Merolla. 1687.

Formalités de la réconciliation.

Il y avoit plus d'un mois que le Comte n'étoit entré dans l'Eglise qu'à la dérobée & sans s'approcher de l'Autel. Quelques jours après, il envoia prier l'Auteur de l'absoudre. Merolla y auroit consenti volontiers ; mais Belvedere jugea qu'il falloit attendre le départ des Hollandois. Cependant, le Comte renouvella sa priere, en faisant entendre que ses Sujets, qui ne le verroient pas à l'Eglise, en pourroient prendre occasion de se soulever. Merolla crut qu'il étoit tems de le satisfaire. Il lui fit dire de se rendre le lendemain à la Messe, vêtu en pénitent, & de se faire accompagner de tous les Seigneurs de sa Cour. A leur arrivée, il adressa au Comte un discours mêlé de tendresse & de force, dans lequel il lui représenta le tort qu'il faisoit à son Peuple, & qu'il se faisoit à lui-même, en accordant l'entrée de ses Etats aux Hérétiques. Ensuite, prenant le Missel, il exigea de lui & de toute l'Assemblée un serment solemnel, par lequel ils s'engageoient tous à ne recevoir aucun Vaisseau Anglois dans leurs Ports. Ce serment, remarque l'Auteur, n'a jamais été violé. Pour pénitence Ecclésiastique, il fit promettre au Comte d'emploier son autorité pour faire recevoir le Sacrement de Mariage à trois cens de ses Sujets, qui vivoient dans un commerce libre avec leurs femmes. Cette condition fut acceptée avec joie. Le Comte entra dans l'Eglise d'un air de triomphe ; & sa reconciliation fut si fincère, qu'il ne donna jamais dans la suite aucun sujet de plainte aux Missionnaires.

Serment que Merolla exige des Négres.

Querelle des Princes neveux du Comte.

Mais l'humeur bouillante des jeunes Seigneurs Négres leur causoit quelquefois d'autres embarras. Un jour, le Capitaine général, qui étoit fils d'un frere du Comte, prit querelle avec un autre neveu du Comte par sa sœur. Après s'être échauffés mutuellement par quantité d'injures, celui-ci tomba brusquement sur l'autre, & le maltraita de plusieurs coups. Le Comte, à qui l'offensé porta ses plaintes, lui répondit qu'il ne voyoit aucun moien de faire justice entre deux ennemis qui étoient si proches parens. Ce n'étoit pas le premier affront que le Capitaine général eût reçu du même côté. Le frere de la Comtesse l'avoit outragé dans quelques occasions. Il se ressentit si vivement de la froideur du Comte, qu'étant sorti, avec ses trois freres, il rassembla un grand nombre de leurs Partisans, & fit proposer le combat à ses ennemis. Mais ils trouverent si peu de personnes qui voulussent entrer dans leur querelle, qu'ils ne parurent point au lieu marqué pour la décision.

Revolte du Capitaine général.

Quelques jours après, deux Electeurs, dont l'un, nommé *Mani Enquella*, étoit cousin du Comte, se rendirent auprès du Capitaine général, pour lui proposer un accommodement. Ils le trouverent majestueusement assis sous un parasol, qui avoit l'apparence d'un dais. A leur approche, il leur déclara, d'un air fier, que ceux qui désiroient de lui parler devoient se prosterner de-

Merolla. 1687.

vant lui. Sur le refus qu'ils firent de lui rendre un honneur qui n'appartenoit qu'au Comte, il entra dans un transport de colere; & levant l'étendard de la révolte, il alla camper à deux journées de la Ville, avec tous ses Partisans. Ses freres se rendirent immédiatement dans sa Province, pour y lever d'autres Trouppes. C'étoit un vaste canton des Etats de Sogno, dont il avoit obtenu le Gouvernement, pour recompense d'avoir éteint dans sa source une rébellion dangereuse. Il devoit y suivre ses freres, avec plusieurs petites piéces de campagne, trois cens mousquets, trente barrils de poudre, un grand nombre d'arcs, & quantité d'autres munitions. Des préparatifs si redoutables avoient jetté l'allarme à la Cour de Sogno, lorsque les Missionnaires entreprirent d'arrêter les suites de cette guerre.

Merolla entreprend de rétablir la paix.

Cependant ils avoient attendu que le Comte fut venu leur représenter ses inquiétudes, & solliciter leur secours. Alors Merolla lui offrit de se rendre auprès du Capitaine général, & d'emploier tout son crédit pour le faire rentrer dans la soumission. En effet, il partit dans son hamack. Mais à peine eut-il fait deux ou trois milles, qu'il fut arrêté par une garde de Soldats, qui lui défendirent d'aller plus loin. Il vouloit passer, malgré cet ordre, lorsqu'il fut surpris de voir le Commandant des Négres à genoux, pour l'arrêter par d'humbles prieres. C'est la posture que les Négres de Sogno prennent en parlant aux Missionnaires & à leurs Princes. Mais comme l'Auteur ne s'étoit point attendu à trouver tant de respect dans une Trouppe de rebelles, il s'imagina que c'étoit une marque de repentir & de soumission. Dans cette idée, il crut pouvoir continuer sa marche. Quelle fut sa fraieur de sentir aussi-tôt le bout d'un fusil appuié sur ses épaules, & d'entendre le Commandant, qui, sans quitter sa posture respectueuse, le menaça de lâcher le coup s'il faisoit un pas de plus! Après quelques remontrances inutiles, il prit le parti de mettre son crucifix entre les mains d'un Négre, en lui ordonnant, au nom de Dieu, de le porter au Capitaine général, pour faire foi de sa marche & des pieuses intentions qui l'amenoient. Ses ordres furent exécutés; mais il n'en fut pas moins obligé de prendre un autre chemin, par lequel il arriva, le soir du même jour, dans le Pays de Khitombo. Le Capitaine général s'y étoit arrêté avec ses Touppes, parce que portant le nom de cette Province, il se flatoit que les Habitans se souleveroient d'eux-mêmes en sa faveur. Il fit dire au Missionnaire, qu'il le prioit de ne pas avancer plus loin, & que son dessein étoit d'aller lui-même au-devant de lui. Cette civilité augmenta les esperances & le courage de Merolla. Il fit répondre au Prince, que s'il vouloit remplir le devoir d'un Chrétien fidéle & soumis à l'autorité de l'Eglise, non-seulement il abandonneroit les armes, qu'il avoit prises contre son oncle & son Souverain, mais que sans quitter le lieu où il étoit, il attendroit respectueusement les ordres du Comte. Cependant comme une proposition si vague pouvoit lui laisser quelque sujet de défiance, il ajouta qu'il lui donnoit sa parole d'obtenir de la Cour des conditions favorables; & ne demandant que de la sûreté pour le passage de ses lettres, il lui proposa de les faire porter au sommet d'une picque, pour donner, suivant l'usage du Pays, plus d'éclat & d'autorité à sa négociation.

Etrange Priére d'un Commandant Négre.

Négociation de Merolla.

Le Capitaine général consentit à toutes ces propositions; mais il fit répéter au Missionnaire, qu'en attendant la réponse du Comte, il lui paroissoit inu-

tile qu'il prît la peine de venir dans son camp. Sa crainte étoit sans doute que la présence de Merolla ne refroidît le zéle & l'attachement de ses Trouppes. Le Missionnaire ne voiant aucune utilité à demeurer plus long-tems dans la Province de Khitombo, prit le parti de retourner à son Couvent, & se hâta d'envoier son Interpréte au Comte, pour lui communiquer l'effet de son voyage. La joie du Comte fut si vive, que ne se fiant point assez au récit de l'Interpréte, il voulut, dit l'Auteur, que cette heureuse nouvelle lui fût confirmée par la bouche d'un Prêtre. Toutes ces dispositions paroissoient lui faire souhaiter la paix. Cependant il pria le Missionnaire de répondre à deux questions; la premiere, pourquoi il n'avoit pas excommunié le grand Capitaine, qui avoit eu l'audace de prendre les armes contre son Souverain ? La seconde, quel châtiment méritoit une si grande offense ? Merolla ne marqua point d'incertitude sur le premier de ces deux points. Il justifia sa conduite par deux raisons. L'offense du grand Capitaine ne regardoit point l'Eglise; & d'ailleurs, il s'étoit rendu à ses premieres sollicitations. Mais à l'égard du second article, il fut d'autant plus embarrassé, qu'il crut découvrir dans les yeux du Comte une envie secrete de faire déclarer son neveu rébelle, pour se mettre en droit de le punir lorsqu'il se seroit livré entre ses mains. Il évita le piége par une plaisanterie dont l'effet surpassa ses espérances. Les Missionnaires avoient au Couvent un jeune Négre, qu'ils élevoient avec soin, & pour qui le Comte avoit conçu beaucoup d'affection. Pour la seconde question, lui dit Merolla, votre Excellence permettra que j'en laisse la réponse à notre éleve. Toute l'assemblée applaudit au Missionnaire par un éclat de rire, & le Comte n'insista point sur sa question.

Merolla. 1687. Il retourne à Sogno.

Joie du Comte. Deux questions captieuses qu'il fait à Merolla.

Mais lorsqu'on croyoit la reconciliation certaine, le Gouverneur de Khiova fils aîné du Comte, parut avec une armée nombreuse, qu'il venoit de lever pour la défense de son pere. D'un autre côté, le Capitaine général, qui avoit promis de se présenter au Comte sans autre escorte que ses trois freres, arriva, suivi de toutes ses Trouppes; & les ayant rangées en bataille devant l'Eglise, il attendit dans cette situation que le Comte vînt recevoir ses excuses & lui promettre l'oubli de son crime. Les deux armées se trouverent à la vûe l'une de l'autre. Merolla, effrayé d'un contre-tems si terrible, n'osoit se promettre d'arrêter des furieux, qui sembloient n'attendre que le signal pour en venir aux mains. Il dit au second fils du Comte, qui se trouvoit dans le Couvent, que si le Comte son pere prenoit un peu de confiance à ses conseils, il se garderoit bien d'écouter son ressentiment dans cette conjoncture. » Des rébelles, répondit ce jeune Prince, qui viennent demander » grace avec cet appareil, méritent d'être reçus à coups de balles & de sabres. Ce langage ne faisant que redoubler les allarmes du Missionnaire, il alla trouver sur le champ un des freres du Capitaine général, qui faisoit sous lui l'office de Sécretaire, & qui passoit pour un esprit sage & moderé. Il lui expliqua ses sentimens sur ces apparences d'hostilité. On lui répondit que tous les soldats qu'il voyoit autour de lui seroient congediés avant le soir. En effet, l'exécution suivit de près cette promesse.

Incident qui rallume la guerre.

Merolla fit avertir aussi-tôt le Comte de l'heureuse disposition de ses quatre neveux. On convint qu'ils paroîtroient le lendemain devant lui, sans aucune suite. Ils vinrent ensemble devant la porte de l'Eglise, où l'on avoit

Elle est appaisée par Merolla.

MEROLLA. 1687.

Entrevûe du Comte & de ses neveux.

pris soin de préparer trois fauteuils de cuir; l'un pour le Comte, l'autre pour Merolla, & le troisiéme pour le Capitaine général. Le Comte prit la gauche, avec sa modestie ordinaire. Après un moment de silence, le Capitaine général se leva, fit trois profondes révérences, & reconnoissant sa faute, en demanda humblement pardon. Le Comte, qui avoit affecté jusqu'alors un air pensif, prit tout-d'un-coup une contenance fiere, secoua la tête, & se tournant vers Merolla: » Est-ce là, lui dit-il, ce que vous me demandiez? » Etes-vous satisfait, mon Pere? Etes-vous content? Ensuite s'étant levé brusquement, il se retira sans ajouter un seul mot. On eut beaucoup de peine ensuite à le faire consentir au rétablissement de ses neveux dans leurs Emplois. Il saisit les premieres occasions pour dépouiller de leurs Gouvernemens plusieurs Manis qui étoient attachés au Capitaine général, sur-tout ceux qui étoient voisins de sa Province. Il leur donna pour successeurs ses propres créatures; & par degrés il affoiblit beaucoup un pouvoir qu'il avoit appris à redouter.

Avantures dont on laisse le jugement au Lecteur.

Après cette Relation, qui jette quelque lumiére sur les affaires & les usages du Pays, l'Auteur termine la premiere Partie de son Ouvrage par deux ou trois Histoires, dont on laisse le jugement au Lecteur. Un Soldat Portugais de Loanda, qui avoit été réprimandé plusieurs fois par son pere, lâcha sur lui un coup de pistolet. La balle frappa le front du pere; mais au lieu d'y entrer, elle rejaillit sur le front de ce fils dénaturé & lui fit une blessure dangereuse. Il se jetta aussi-tôt dans l'Eglise, comme dans un asile dont sa dépravation ne l'empêchoit pas de reconnoître la sainteté. Mais n'en jugeant point d'assez sûr pour un si grand crime, il s'embarqua dans l'esperance de passer au Royaume de Loango, & de-là en Europe. Les Hollandois, qui s'étoient chargés de lui, l'abandonnerent au Cap-*Padron*, à l'embouchure de la Riviere de Zaïre. Il y demeura quelque-tems sans secours. La nécessité le forçant de chercher une autre retraite, il résolut de passer dans le Royaume d'*Anguay*; & l'Auteur le vit en chemin, se servant de son épée au lieu de canne, pour s'appuyer. Quelques Matelots Anglois, dont il implora le secours, ne sentirent aucun mouvement de compassion pour un parricide & un deserteur. L'Auteur ajoute que tout l'art des chirurgiens ne parvint jamais à fermer sa blessure, & que pendant tout le reste de sa vie il porta la marque de son crime imprimée sur le front. Une autre Avanture, qui méritoit encore moins d'entrer dans un Ouvrage sérieux, c'est celle d'un Négre, qui, s'étant mocqué plusieurs fois des avis d'un Missionnaire, fut enlevé par une main invisible, laissa pour adieu un grand coup de pied à son compagnon, qui s'efforçoit de le retenir, & disparut au milieu des airs. Les témoins de cet évenement, ajoute l'Auteur, sont encore pleins de vie au Royaume de Congo. Il parle avec la même admiration de quelques naissances monstrueuses, qui arriverent de son tems. Un enfant vint au monde avec de la barbe & toutes ses dents. On vit naître d'une seule couche un enfant noir & un blanc. Une Négresse devint mere d'un enfant blanc.

Naissances monstrueuses.



§. III.

MEROLLA. 1687.

Voyage de l'Auteur au Royaume de Kakongo.

DANS la feconde année de fa Miffion Merolla fut attaqué d'une fiévre violente, qui le conduifit au bord du tombeau. L'unique remede que les Européens du Pays puiffent employer, eft de fe faire tirer tout le fang qu'ils ont dans les veines, & de s'en former un nouveau avec les nourritures du Pays. Ceux qui furvivent à cette efpece de métempficofe, éprouvent de longues douleurs & fe rétabliffent lentement. Il ne faut, fuivant l'Auteur, que quatre mois & quatre jours, pour accoutumer le corps à des alimens étrangers; mais deux ou trois années de foins & d'attention fuffifent à peine pour le rétabliffement de la fanté. On peut confulter *Cavazzi de Montecucculo*, qui a traité cette matiere dans fa Defcription hiftorique du Royaume de Congo (11).

Maladies & difficulté de fe rétablir.

Tandis que Merolla étoit dans la langueur de fa maladie, incertain de fa vie ou de fa mort, il reçut un Envoyé du Roi de Kakongo, avec une Lettre de ce Prince, qui lui marquoit de la difpofition à recevoir la Foi chrétienne dans fes Etats, & qui le preffoit de lui apporter un fi généreux préfent. Il paroît que le Comte de Sogno lui avoit donné fa fœur en mariage, à condition qu'il embrafferoit le Chriftianifme. Merolla fe vit dans la néceffité de s'excufer fur fa maladie. Il n'y avoit point alors d'autre Miffionnaire que lui dans les Etats du Comte: mais promettant de fe rendre à Kakongo dès qu'il feroit rétabli, il demanda deux graces au Roi dans l'intervalle; l'une, d'ordonner au Gouverneur d'une Ifle, nommée *Kairakakongo*, dans la Riviere de Zaire, de laiffer planter une Croix dans cette Ifle; l'autre, d'affigner d'avance un lieu dans fes Etats pour y bâtir une Eglife.

Le Roi de Kakongo demande des Miffionnaires.

Ces deux faveurs furent accordées. Bien-tôt un Miffionnaire, arrivé de Loanda, partit de Sogno pour fuppléer au défaut de Merolla. Mais en arrivant à *Bomankoy*, Capitale du Royaume d'Angoy, il apprit que l'ancien Roi de Kakongo étoit mort, & qu'on doutoit des intentions de fon Succeffeur. Cette nouvelle refroidit le Miffionnaire, jufqu'à lui faire reprendre immédiatement le chemin de Sogno. Cependant il s'employa, dans fon retour, à l'inftruction de quelques Ifles fur la Riviere de Zaïre. Il paffa même dans celle de Kairakakongo, pour y fonder les difpofitions des Habitans. Une croix, qu'il y trouva plantée, lui donna occafion de leur demander s'ils vouloient recevoir l'Evangile. Les Gouverneurs lui répondirent que fans le confentement du nouveau Monarque ils ne pouvoient accepter une Religion étrangere; mais qu'ils étoient prêts à l'embraffer avec la permiffion de leur Maître. Le Miffionnaire, n'efperant rien de fes inftances, prit le parti d'attendre une occafion plus favorable.

Sa mort produit un changement.

Trois ans après, on vit arriver au Couvent de Sogno deux Miffionnaires, le Pere André de Pavie, qui avoit été nommé Superieur à la place de Merolla, & le Pere Ange-François de Milan, avec un Frere-Lay, nommé Giulio

(11) Livre I. p. 146; & Livre III. p. 300.

MEROLLA. 1687. Départ de Merolla pour sa mission entreprise.

d'Orsa. L'Auteur, qui commençoit à reprendre ses forces, résolut sérieusement d'entreprendre la Mission de Kakongo; mais il ignoroit par quels lieux il devoit commencer. Il voyoit peu d'apparence de réussir à Kiovakianza. Les Habitans n'avoient pas vû de Prêtres depuis plusieurs années. D'ailleurs, il se souvenoit d'y avoir été maltraité, dans un voyage qu'il y avoit fait autrefois. Ce Pays, qui est à quatre ou cinq journées de Sogno, étoit alors en guerre avec le Comte; & l'arrivée du Missionnaire ayant paru suspecte, il avoit été renfermé dans une étroite prison, où il couroit risque de languir long-tems, si l'avarice, dit-il, n'eût eu plus de part à sa liberté que la charité & la justice.

Il se rend à Kapinda, Port d'Angoy.

Ces obstacles n'étant pas capables de l'arrêter, il se procura des Interprétes ou des guides d'un rang distingué, tels que le fils de Dom Stephano & deux neveux du Comte de Sogno. Mais lorsqu'il ne manquoit plus rien à ses préparatifs, il vit son projet renversé par le Comte, qui refusa de consentir au départ des deux Princes ses neveux. Ce contre-tems le fit changer de résolution. Il prit celle de s'embarquer pour Angoy, dans l'esperance de gagner de-là le Royaume de Kakongo. Cependant le regret qu'il avoit d'abandonner ses premières vûes, lui fit envoyer à Kiovakianza un Négre, qui avoit reçu son éducation au Couvent, & qui baptisa plus de cinq mille enfans dans cette Ville. L'Evêque de Loanda récompensa dans la suite cet Apôtre Négre, en le nommant Chanoine de son Eglise.

Le premier Port où Merolla descendit, fut celui de Kapinda, dans le Royaume d'Angoy. Les Portugais & les Hollandois y font le Commerce pendant toute l'année; mais avec si peu d'ardeur pour le progrès de la Religion, que le Missionnaire n'y trouva qu'un seul Habitant disposé à l'écouter. Il ne laissa point de s'y arrêter quelque-tems. Un jour le Mafukka, ou le Chef de la Ville, vint lui déclarer qu'il avoit ordre du Roi de Congo d'envoyer à la Cour de ce Prince tous les Capucins qui paroîtroient dans le Pays. Merolla lui répondit que venant de Sogno, il n'étoit pas sûr d'être vû de bon œil à la Cour de Congo. Le Mafukka se chargea d'écrire au Roi, pour consulter ses volontés. Ensuite il pria le Missionnaire d'écrire lui-même. Merolla y consentit d'autant plus volontiers, que la Cour de Congo étant éloignée de trois journées par eau & de quatre par terre, il ne vouloit pas risquer un voyage pénible, sans être assuré d'un favorable accueil.

Il est pressé de se rendre à Congo. Comment il s'en dispense.

Quelques jours après, s'étant rendu dans un autre Port du Royaume d'Angoy, il écrivit au Roi du Pays, pour lui donner avis de son arrivée. Quoiqu'il eût choisi, pour présenter sa Lettre, un Portugais, nommé *Ferdinand Gomez*, qui s'étoit établi depuis quelques années dans cette Nation, il le connoissoit si avare, que n'osant lui donner toute sa confiance, il crut lui devoir associer dans cette commission un Négre, parent du Roi. Il les chargea de ses présens, qui consistoient en deux couronnes; l'une de cristal, pour le Roi, & l'autre de verre bleu, pour la Reine. Elles furent reçues si favorablement, que le Roi se mit la sienne aussi-tôt sur la tête & pressa la Reine de suivre son exemple. Toute l'Assemblée en marqua de l'étonnement, parce qu'il est défendu aux Monarques d'Angoy, par une loi du Pays, nommée *Kegilla*, d'employer à leur parure aucun ornement de l'Europe. Mais ce Prince affectoit de paroître superieur aux superstitions de ses Sujets. Il traita pendant

Il envoye des présens au Roi d'Angoy.

pendant huit jours les Envoyés du Missionnaire, avec beaucoup d'honneurs & de caresses. En les congédiant, il lui écrivit, pour le remercier de ses bonnes intentions. Il lui promit de le recevoir honorablement ; mais il lui conseilla de se faire accompagner de quelque riche Négociant Portugais, & d'apporter des marchandises pour satisfaire le Peuple. Merolla. 1687.

Quelques années auparavant, un autre Roi du même Pays ayant reçu le Baptême, ordonna, par une proclamation publique, que tous les Sorciers qui ne seroient pas sortis de ses Etats dans un certain tems fussent conduits au supplice. Une loi si févere excita tous ses Peuples à la révolte. Ils l'attaquerent dans son Palais, & le forcerent de se retirer sous la protection de son fils, qui régnoit dans un Pays voisin. Mais la crainte des rébelles, qui formoient une armée nombreuse, l'emporta dans le cœur du fils sur la tendresse qu'il devoit à son pere. Il eut la cruauté de le livrer à ses ennemis, & ce malheureux Prince perdit la vie par la main d'un bourreau. La même disgrace arriva au Roi de Loango, pour s'être efforcé de répandre le Christianisme dans ses Etats. Entre les motifs qui conduisoient l'Auteur dans le Royaume de Kakongo, il se proposoit de visiter le tombeau du premier de ces deux Princes. Sort de deux Rois chrétiens.

Gomez le pressoit beaucoup d'écrire en sa faveur au Roi d'Angoy, pour lui faire accorder la permission de se rendre à la Cour en qualité de Marchand, & d'y porter une grande variété de marchandises. Mais le dessein de ce Portugais étoit fort différent des apparences. Il cherchoit au contraire à se procurer, sous le titre de Marchand du Roi, plus de facilité pour vendre ses marchandises à bord, résolu de partir aussi-tôt, sans avoir rien exposé aux risques du débarquement. Les Négres pénétrerent ses vûes, & lui déclarerent que s'il pensoit à faire la traite des Esclaves dans le Pays, il devoit commencer par débarquer ses marchandises. Merolla, fâché qu'un Marchand voulût le faire servir de voile à ses artifices, & craignant qu'on ne le soupçonnât d'intelligence, prit la résolution de se rendre à la Cour & de s'expliquer avec le Roi. Gomez le voyant disposé à partir, se mit dans un hamack pour l'accompagner. Quoique la distance ne fût que de neuf milles, ils trouverent le voyage extrêmement difficile. Il falloit monter beaucoup, en quittant le rivage. Merolla fut obligé de faire à pied une grande partie du chemin ; & sa foiblesse l'ayant forcé de rentrer dans sa voiture, il eut beaucoup de peine à gagner le sommet de la montagne. Artifice d'un Marchand Portugais. Merolla s'y oppose.

Il arriva le soir au logement du Mafukka, qui étoit proche parent du Roi, & qui faisoit sa demeure à un mille de la Cour. Il le prit à l'écart, pour lui découvrir naturellement les intentions de Gomez. Cette déclaration mit le Mafukka fort en colere. Cependant Merolla l'ayant appaisé par d'autres explications, lui demanda sérieusement s'il croyoit qu'en se rendant à la Cour il pût disposer le Roi à recevoir le Baptême. Le Mafukka répondit qu'il n'en doutoit pas, mais à condition que le Commerce fût établi solidement avec les Européens. Cette réponse fit changer les résolutions du Missionnaire. Il pria le Mafukka d'assurer le Roi, qu'il feroit exprès le voyage de Loanda pour régler l'affaire du Commerce avec le Gouverneur Portugais ; & que s'il ne revenoit pas lui-même, il engageroit le Supérieur de la Mission à venir baptiser ce Prince. Ensuite se tournant vers Gomez, dans la présence du Sei- Il arrive chez le Mafukka d'Angoy.

MEROLLA. 1688.

gneur Négre, il le pria de renoncer à ses intentions, & de ne pas faire servir son esprit & son adresse à tromper de pauvres Négres. Ce grave avertissement ne laissa plus d'autre soin au Marchand Portugais que celui de lever l'ancre.

Il y reçoit un Ambassadeur du Roi de Congo.

Le même soir Merolla reçut, dans la maison du Masukka, un Ambassadeur du Roi de Congo, avec des Lettres de ce Prince, qui le conjuroient au nom de Dieu de se rendre à sa Cour. Depuis plusieurs années il n'avoit pas vû de Capucins dans ses Etats, & Dona Potentiana sa mere avoit des choses importantes à communiquer au Missionnaire pour l'utilité de la Religion. Le Roi envoyoit un présent de deux Esclaves, l'un pour le Missionnaire, l'autre pour le Masukka, qui lui avoit rendu plusieurs services. Merolla refusa d'abord une libéralité qui ne convenoit point à sa profession. Mais considérant ensuite que s'il ne l'acceptoit pas, le Masukka auroit deux Esclaves à vendre aux Hérétiques, il donna le sien à Gomez, pour un flacon de vin, qu'il destina au service de l'Autel. Ensuite prenant congé du Masukka, il lui recommanda encore d'assurer son Maître qu'il feroit le voyage de Loanda pour entrer dans ses intentions. Quelques petits présens qu'il fit à cet Officier, lui firent obtenir des provisions pour sa route, & quelques guides, qui, joints aux Négres de Congo, lui composerent une escorte de douze Négres.

Il part pour Congo.

Le 7 de Mars 1688 il se mit en chemin pour Congo, après avoir imploré l'assistance du Ciel. Deux jours de marche par terre le firent arriver au Banza de Bomangoy, où il fut reçu fort civilement par un ami du Masukka & par le Gouverneur. On lui procura un Canot, pour remonter la Riviere. Ce voyage lui fut extrêmement pénible. La chaleur étoit insupportable pendant le jour. A l'entrée de la nuit il étoit obligé de descendre sur la rive, & d'y prendre pour lit un terrain humide, parce qu'on étoit dans la saison des pluies, tourmenté par une espece de mouches qui s'appellent melgos, & qui ne quittent prise qu'après s'être ennyvrées de sang. Il auroit encore été plus dangereux de demeurer exposé à l'air dans le Canot. Pour mettre le comble à ses peines, les Négres qui avoient la conduite des provisions ayant été payés d'avance, ne lui donnerent des vivres que pour quatre jours; tandis que les autres, après avoir ramé à leur tour, descendirent à terre pour se réjouir & ne rejoignirent le Canot qu'à Boma. Il n'eut point d'autre ressource, dans cet intervalle, que le flacon de vin qu'il avoit reçu de Gomez. L'Ambassadeur de Congo & ses gens, qui n'étoient pas plus ménagés, l'exhorterent à la patience jusqu'à l'entrée de leur Pays, où les moyens ne leur manqueroient pas pour se venger de leurs Négres infidéles.

Difficultés de sa route.

Isle de Boma.

Isles de Sogno.

L'Isle de Boma est dans une situation fort agréable. Elle est grande, bien peuplée, & fournie très-abondamment de tous les vivres qui sont propres au climat. Elle est tributaire du Roi de Congo; mais plusieurs petites Isles, qui n'en sont pas éloignées, appartiennent au Comte de Sogno. Les Habitans n'ont pas l'usage de la circoncision, comme d'autres Payens leurs voisins, qui la reçoivent huit jours après leur naissance. Lorsque les Missionnaires passent dans les Isles de Sogno pour y exercer leurs fonctions, les Insulaires de Boma leur portent leurs enfans & demandent pour eux le Bapême. Mais à l'exception de ce Sacrement, ils vivent sans aucun exercice de reli-

Chrétiens abandonnés.

gion ; ce que Merolla n'attribue qu'au malheur qu'ils ont d'être sans Missionnaires & sans Prêtres. A son arrivée les femmes accouroient au-devant de lui avec leurs enfans ; mais le Mani ne lui permit point de les baptiser sans une permission expresse du Seigneur de l'Isle. Tandis que le Canot continuoit d'avancer dans le canal, ce Seigneur fit dire à Merolla qu'il souhaitoit de lui parler ; mais il le fit avertir de se bien garder de le toucher, parce qu'il étoit inviolablement attaché à l'ancienne religion de son Pays. Ses bras étoient couverts de fers enchantés & de plusieurs cercles de cuivre, dont il craignoit que l'attouchement du Missionnaire ne diminuât la vertu. Il étoit assis dans un fauteuil de cuir, sous un parasol. Un pagne de toile lui couvroit le devant du corps en forme de tablier, & le reste de son corps étoit enveloppé d'une sorte de drap écarlate, qui avoit perdu sa couleur. Merolla s'assit aussi sur une petite chaise de cuir, qu'il portoit dans tous ses voyages, pour entendre les confessions. Après quelques discours, il fit un petit présent au Seigneur Négre ; condition toujours nécessaire pour assurer le succès d'une Mission.

MEROLLA. 1688.

Crainte plaisante d'un Payen.

Ce Prince lui fit préparer une maison près de la sienne, & le pria de baptiser une femme qui étoit son esclave. Mais le Missionnaire apprenant qu'elle vivoit avec lui dans un commerce libre, & ne lui voyant aucune disposition à se soumettre aux loix de l'Eglise, refusa constamment de lui donner le Baptême. Cependant il accorda cette grace à quantité d'autres, qui lui marquerent leur reconnoissance par des présens. A cette vûe, Merolla se tournant vers les Négres qui l'avoient forcé au jeûne sur la Riviére, leur dit d'un air gai : » Apprenez à mettre de la différence entre votre Religion & la mienne. La » vôtre vous permet d'être ingrats. La mienne m'oblige de faire du bien à » ceux mêmes qui m'ont fait du mal. Je vous abandonne tous ces présens, » & je n'en demande que ce qui m'est nécessaire pour soutenir ma vie jus- » qu'à demain ». Le généreux Missionnaire se vit mal recompensé. Les Négres lui laisserent en effet de quoi souper. Mais à peine eut-il achevé ce funeste repas, qu'il ressentit des douleurs fort vives. La crainte d'avoir été empoisonné le fit recourir à quelques antidotes, dont il n'étoit jamais dépourvu. Ses douleurs ne firent qu'augmenter. Il sentit branler toutes ses dents, & sa vûe se racourcissoit sensiblement. Enfin, se voyant sans ressource, il pressa un limon dans ses mains, & s'efforça d'en avaller quelques goûtes. Dès la premiere, il se trouva un peu soulagé. Mais lorsqu'il eut le reste du jus dans l'estomach, il tomba dans profond assoupissement, qui fut suivi d'un long sommeil. Les Négres le crurent mort. Il fut réveillé par le bruit qu'ils firent à leur retour, & le premier mouvement de son cœur fut de prier le Ciel de leur pardonner. Les secours qu'il se procura pendant sept ou huit jours, achéverent sa guérison. Mais il demeura persuadé, par l'expérience, que le jus de limon est un puissant antidote ; quoique personne, dit-il, n'en connoisse la vertu. Il raconte à cette occasion la malheureuse catastrophe de sept Religieux, qui périrent en différens lieux par le poison des Négres. Ces récits ne peuvent intéresser que les Missionnaires du même Ordre. Mais il y a plus d'utilité à tirer de l'avanture suivante, pour la connoissance du misérable état de la Religion dans un Pays où la rareté des Prêtres Européens oblige de confier les dignités de l'Eglise à des Mulâtres sans mœurs & sans lumiéres. Un Ca-

Merolla refuse de baptiser une femme.

Générosité mal récompensée.

Le Missionnaire est empoisonné.

Le jus de limon lui sert d'antidote.

Empoisonnemens fréquens à Congo.

MEROLLA. 1688.

pucin de la Mission de Sogno, nommé Joseph-Marie de Sestri, fut envoié par ses Supérieurs à *Inkusso*, Ville Chrétienne du Royaume de Congo. Il étoit prévenu sur le danger du poison parmi les Négres; & cet avis lui fit prendre de justes précautions. Pendant près d'un an qu'il passa dans cette Contrée, il eut soin de recueillir, après la mort de quelques Missionnaires, les vases sacrés qui avoient servi à leur ministere; & le tems de sa Mission étant fini, il se disposoit à partir pour Loanda, avec ces précieuses dépouilles. Dom Michel de Castro, Prêtre Mulâtre & Grand Vicaire d'Inkusso le pria de lui administrer les Sacremens avant son départ, parce qu'étant fort âgé & n'ayant point d'autre Ecclésiastique dans le Pays, il ne vouloit pas s'exposer à mourir sans les consolations du Christianisme. Le Pere de Sestri se crut trop heureux d'être emploié à ce pieux office. Il étoit en bonne santé lorsqu'il entra dans la maison du Grand Vicaire; mais après y avoir pris quelques rafraîchissemens, il se sentit attaqué par des douleurs si vives, qu'il mourut avant la nuit. Aussi-tôt qu'il fut expiré, le Mulâtre fit écarter tous les témoins, & se saisit des vases d'argent, des encensoirs & de plusieurs autres instrumens Ecclésiastiques, qui ne sortirent jamais de ses mains. L'Evêque & le Chapitre de Loanda le poursuivirent envain par des menaces & par les foudres mêmes de l'Eglise. Il ne parut pas plus sensible à la crainte de l'autorité Ecclésiastique, qu'à celle des jugemens de Dieu, qui ne pouvoient être retardés longtems à l'égard d'un homme de son âge.

Tirannie avec laquelle Merolla est traité.

Merolla ne fut pas plutôt rétabli, qu'il s'informa si son escorte étoit disposée à partir. On lui répondit que son Canot avoit disparu pendant sa maladie, avec tous les Négres qui l'avoient conduit jusqu'à l'Isle de Boma. Il s'adressa au Prince de l'Isle, pour obtenir un Canot & quelques Rameurs. Mais il fut extrémement surpris de sa réponse : Si vous avez besoin de Canot, lui dit le Prince, j'ai besoin d'un habit. Le Missionnaire entendit ce langage. Il avoit deux piéces d'étoffes de cotton, qu'il réservoit pour des usages inconnus. Il se hâta d'en envoier une au Prince. Mais on lui fit entendre qu'il falloit les sacrifier toutes deux; & lorsqu'il représenta que la seconde étoit destinée pour le service de Dieu, on lui répondit que le Canot qu'il vouloit obtenir du Prince, ayant sans doute la même destination, il étoit juste que le plus important des deux services fût préferé à l'autre. Il obtint, à ce prix, un Canot & des Rameurs.

Cependant il ne s'en servit que pour traverser le Canal qui sépare l'Isle de Boma du bord de la riviere de Zaïre. Après avoir pris terre, il fut obligé de monter, dans son hamack, une montagne fort escarpée. Elle le conduisit dans un Village nommé *Bungu*, où il fut surpris d'appercevoir des *choux verts*, plantés à la maniere de l'Europe. Il jugea qu'ils y avoient été apportés par quelques Missionnaires. On en trouve beaucoup dans le Royaume d'Angola; mais ils ne produisent point de semence, & la maniere de les faire multiplier est de planter les rejettons, qui s'élevent ordinairement fort haut.

Village de Bungu.

Querelle de Merolla avec ses porteurs.

Lorsqu'il fut question de partir de Bungu, après avoir renvoié les premiers porteurs, Merolla se vit fort embarrassé par le caprice de ceux qui devoient leur succéder, suivant l'usage du Pays. Ils refuserent de se charger du fardeau s'ils n'étoient paiés d'avance, quoique le droit des Missionnaires Ca-

pucins, dans le Royaume de Congo, comme dans les Pays catholiques de l'Europe, soit de voyager aux frais du public. Merolla leur dit en vain qu'il se rendoit à la Cour par l'ordre du Roi, & pour des affaires importantes. Ils lui répondirent, d'un air absolu, qu'ils vouloient être païés. Ils frappoient des mains & des pieds, comme une trouppe de furieux. Merolla prit le parti de rire de leur emportement, & leur dit que s'ils vouloient recommencer trois fois la même comédie, ils ne manqueroient pas d'être païés. Cette plaisanterie les fit rire aussi. Ils se retirerent un moment pour déliberer ensemble, & le résultat de leur conseil fut de se charger aussi-tôt du hamack.

Suite du voyage. Ville de Norkia.

Le Missionnaire arriva le second jour à *Norkia*, où dans l'espace d'un jour & demi il baptisa cent vingt-six personnes. Quoique cette Ville soit une des mieux situées qu'il eut vûes dans toutes ces régions, il n'y étoit jamais venu de Prêtres, parce qu'elle est un peu détournée des grandes routes. Les Habitans portoient leurs enfans, pour le Baptême, dans une autre Ville, éloignée de six journées, où les Missionnaires faisoient leur résidence. Comme la foule devint fort grande, & que la cour où Merolla exerçoit ses fonctions lui parut trop petite, il déclara qu'il alloit se rendre au marché; lorsque le Mani, observant son embarras, lui proposa d'aller à l'Eglise, & lui dit qu'elle n'étoit pas éloignée. Il fut charmé d'entendre parler d'une Eglise, & s'y rendit aussi-tôt. Il la trouva plus grande qu'il ne s'y étoit attendu, avec une croix de bois devant la porte. Mais il remarqua que la porte même ne ressembloit point à celle des Eglises ordinaires du Pays. Là-dessus, ayant pressé le Mani de l'ouvrir, il fut extrêmement surpris qu'au lieu d'exécuter sa priere, le Mani & toute l'assemblée prirent aussi-tôt la fuite. Il ne balança point à renverser la porte de plusieurs coups de pieds. En entrant, il découvrit, au lieu d'Autel, un grand monceau de sable, au sommet duquel étoit une corne de trois ou quatre pieds de long; & des deux côtés, plusieurs autres de moindre grandeur. Contre le mur, il vit deux chemises de toile grossiere, suspendues, comme il en avoit déja vû dans les Temples payens du Royaume d'Angoy. Ce spectacle le fit frémir. Ses cheveux se dresserent, dit-il, & sa langue demeura quelque tems comme clouée à son palais. Enfin, il se mit à pousser des cris & des plaintes. Il auroit brûlé sur le champ ce lieu détestable, s'il n'eût été retenu par deux craintes; celle de réduire toute la Ville en cendres par la communication des flammes, & celle de voir bien-tôt la timidité des Habitans changée en fureur. Mais il résolut d'exécuter ce dessein avec plus de précaution, à son retour, & lorsqu'il seroit plus assuré de la faveur du Roi. Entre plusieurs exemples de la vengeance des Payens contre les Missionnaires, il raporte celui du Pere Bernard de Savone, qui fut abandonné par ses guides au milieu d'une forêt, d'où il n'eut pas peu de peine à regagner le bord de la mer, après s'être vû exposé pendant plusieurs jours à la fureur des bêtes féroces. Merolla devoit s'attendre au même sort, s'il n'eut consulté que l'ardeur impétueuse de son zéle. Mais l'arrivée d'un autre Prince, fils du Roi de Congo, qui lui faisoit l'honneur de venir exprès au-devant de lui, le délivra de ses allarmes. Il marcha l'espace d'un jour & demi sous une si noble escorte. Ensuite il rencontra l'oncle du Roi, avec quelques autres Seigneurs, accompagnés de leurs instrumens de musique & d'un nombreux cortége. Etant arrivé à un demi mille de Banza de *Lemba*, où le Roi tenoit alors sa Cour,

Merolla prend un Temple pour une Eglise.

Transports de son zéle.

Le Prince de Congo vient au-devant de lui.

MEROLLA. 1688.

on lui déclara qu'il ne devoit pas aller plus loin sans avoir reçû de nouveaux ordres. Il demeura seul jusqu'au lendemain, avec son Interpréte. Vers midi, il vit paroître plusieurs personnes, qui étoient chargées de le conduire à la Ville. Un Sécretaire d'Etat le reçut à quelque distance des murs, & le conduisit à la place publique, où le Peuple, divisé en chœur, chantoit les prieres du Rosaire en langue du Pays. Le Roi étoit assis lui-même au fond de cette place; son habillement étoit un beau pagne, à la mode du Pays; une veste de satin, galonné d'argent, & un grand manteau d'écarlate. Ce Prince, voyant approcher le Missionnaire, tira un grand crucifix d'ivoire, qu'il lui offrit à baiser. Ensuite s'étant mis à genoux, il lui demanda humblement sa bénédiction. Le Peuple marcha aussi-tôt vers l'Eglise, en fort bel ordre. On y fit une courte priere; & Merolla montant à l'Autel, satisfit, par un long sermon, l'avidité d'une troupe innombrable de Chrétiens, qui étoient comme affamés de la parole de Dieu.

Il arrive à la Cour. Accueil qu'il y reçoit.

Après avoir rempli les devoirs de la Religion, il eut l'honneur d'accompagner le Roi au Palais, & d'y être traité par ce Prince. Les principaux Seigneurs de la Cour reçurent ordre de le conduire dans une maison qui appartenoit à l'oncle du Roi, où chaque jour au matin ils vinrent le prendre, en robbes longues, pour le conduire à l'Eglise.

Le Roi de Congo veut être couronné.

Merolla souhaitoit impatiemment d'apprendre les raisons qui avoient porté le Roi de Congo à le solliciter de venir à sa Cour. Il le pressa un jour de s'expliquer. Le Roi lui répondit, qu'il étoit bien-aise d'avoir un Prêtre dans ses Etats. Votre Majesté me cache une partie de ses vûes, reprit le Missionnaire; & voyant en effet que ce Prince l'écoutoit avec un sourire, il ne fit pas difficulté d'ajouter : Si Votre Majesté me permet de déviner ses intentions, je m'imagine qu'Elle a besoin de mon ministere pour la cérémonie de son couronnement. Ce discours, qui fut entendu de toute l'assemblée, excita de grands applaudissemens. Tous les Seigneurs battirent des mains, suivant l'usage du Pays, pour témoigner la joie publique. Les tambours, les trompettes & tous les instrumens de la musique royale se firent entendre dans toute l'étendue du Palais.

Couronne envoyée à Congo par le S. Siége.

Les Rois de Congo ont obtenu du Pape Urbain VIII, une Bulle, qui leur permet de se faire couronner par un Missionnaire Capucin, avec les cérémonies de l'Eglise Romaine; & jusqu'alors ils avoient profité de cette faveur avec autant de respect que de magnificence. Le Roi fit voir à Merolla le droit qu'il avoit au Trône, par le suffrage unanime de tous les Electeurs. Mais il étoit question de se procurer la Couronne Royale, qui avoit été envoiée à Congo par le S. Siége, & qui se trouvoit alors à Loanda, entre les mains des Portugais. Merolla remonte ici à la cause de cet événement. Dom Garcie II. dix-septiéme Roi Chrétien de Congo, s'étant proposé d'assurer l'héritage du Trône à sa famille, commença par la ruine de plusieurs Maisons puissantes, dont il craignoit les oppositions. Ensuite, renonçant au Christianisme vers la fin de sa vie, il donna toute sa confiance aux Prêtres Payens, que l'Auteur honore toujours du nom de Sorciers. Ces ennemis de la foi chrétienne n'ignoroient pas que Dom Alphonse, fils aîné du Roi, détestoit l'idolâtrie. Ils se flatoient au contraire de trouver un appui dans les inclinations déréglées du second Prince, qui se nommoit Dom Antoine. Ce double mo-

Histoire de cette couronne & révolution de Congo.

tif leur fit emploier toute leur adresse pour persuader à Dom Garcie que son fils aîné avoit formé le dessein de l'empoisonner. Un tiran soupçonneux & cruel n'est pas difficile sur les preuves. Il déclara le Prince Alphonse indigne du Trône, il le fit assassiner; & rendant son ame impure, après un régne de vingt & un ans, il nomma Dom Antoine pour son successeur. Il est fâcheux que l'Auteur ait négligé l'ordre des années. Avec la Couronne de son pere, Dom Antoine hérita de tous ses vices, à l'exception néanmoins de l'idolâtrie, sur laquelle il trompa heureusement l'espérance des Sorciers. Mais outre le meurtre de son frere, dont il avoit été complice, sa qualité de Chrétien ne l'empêcha point de souiller ses mains dans le sang de ses plus proches parens. Il donna la mort à sa femme, sous prétexte d'adultere, pour en épouser une autre, dont il étoit amoureux depuis long-tems. Cette tirannie l'ayant rendu fort odieux aux Portugais & à tous les Blancs, il fit vœu, en apprenant leurs indispositions, de les persécuter sans relâche & de les bannir de ses Etats. Dans cette résolution, il leva une armée de neuf cens mille hommes; nombre, dit Merolla, (*a*) qui ne paroîtra point incroyable, si l'on considere combien ce Pays est peuplé, & que tous les Sujets du Roi sont obligés de le suivre à la guerre. Avant qu'il partit en campagne, François de Salvador, son parent & son Aumônier, lui conseilla de ne pas mettre au hasard sa Couronne & la vie de tant d'innocens, contre une nation aussi belliqueuse que les Portugais. Il ferma l'oreille à ce conseil. Le premier jour de sa marche, il fut arrêté par un déluge de pluie; & San Salvador en prit occasion de renouveller ses instances. Mais elles ne firent pas sur lui plus d'impression. Un autre jour, tandis qu'il étoit à se reposer avec un petit nombre de Soldats, à quelque distance de son armée, un tigre sorti d'une forêt voisine, s'avança furieusement jusqu'à lui. San Salvador, qui ne le quittoit jamais, coupa le monstre en deux, d'un coup de cimeterre; nouvel avertissement, dit l'Auteur, que son obstination lui fit mépriser.

Merolla. 1688.

Prodigieuse armée.

Avis qui devoient empêcher la guerre.

Les Portugais, loin de paroître allarmés de ses preparatifs, ne furent point fâchés d'avoir trouvé l'occasion de pénétrer jusqu'aux mines d'or, que la Cour de Congo leur promettoit depuis long tems, & qu'elle différoit toujours de leur découvrir. Ils s'assemblerent au nombre de quatre cens, soutenus par deux mille Négres, dont la plûpart étoient leurs Esclaves. Toute leur artillerie se réduisoit à deux piéces de canon. Mais connoissant le caractére de leurs ennemis, ils ne balancerent point, avec si peu de force, à pénétrer dans le canton de Pemba. Bien-tôt ils s'y virent environnés de cent mille Négres. Les Missionnaires se placerent entre les deux armées, le crucifix à la main, dans l'espérance de faire écouter des propositions de paix. Mais le Roi, poussé par sa haine, & comptant sur la victoire, donna lui-même le signal du combat. Les Portugais demeurerent fermes dans leurs rangs, & firent une exécution si terrible avec leurs armes à feu, qu'une partie des Négres ayant commencé à plier, tous les autres suivirent aussi-tôt cet exemple. Le Roi, qui se vit presque seul, crut trouver azile derriere un rocher, qui le déroboit à la vûe des vainqueurs; mais un boulet de canon, que le hasard dirigea vers sa retraite, fracassa le rocher & l'ensévelit sous ses ruines. Les Portugais, avertis de son malheur, trouverent le corps, avec celui du fidéle Chapelain. Ils lui couperent la tête & l'emporterent à Loanda, où elle fut enterrée solem-

Courage merveilleux des Portugais.

Ils remportent la victoire.

Monument de cette bataille.

MEROLLA. 1688.

nellement dans l'Eglise de Notre-Dame de Nazareth. Le succès de cette bataille fut attribuée à l'assistance du Ciel. L'Auteur en vit une peinture dans la même Eglise, & s'en fit expliquer les circonstances par un Capitaine Portugais, qui avoit eu part à l'action. Cet Officier lui raconta aussi qu'étant à poursuivre les fuyards, il étoit entré dans une maison, où la vûe de deux piéces de chair qui rotissoient au feu lui avoient fait espérer de pouvoir rassasier sa faim. Mais en les observant de plus près, il les avoit reconnues pour deux piéces de chair humaine; d'où l'Auteur conclut que si les Négres de Congo ne sont point antropophages, ils peuvent être quelquefois portés à d'étranges excès par les nécessités de la guerre.

Conseils que Merolla donne au Roi de Congo pour son couronnement.

A l'égard de la Couronne, les Portugais avoient déclaré qu'ils étoient prêts à la restituer lorsqu'elle leur seroit demandée. Comme la mort de Dom Antoine avoit jetté les affaires dans une grande confusion, Merolla proposa au Roi de se rendre à San Salvador, ancienne Capitale du Royaume, & résidence ordinaire des Rois, pour envoier de cette Ville un Ambassadeur au Gouverneur Portugais. Il promit de se rendre lui-même à Loanda, & d'y attendre l'Ambassadeur jusqu'au mois d'Août. Le Gouverneur Portugais approchoit de son terme. Un présent médiocre l'engageroit infailliblement à rendre le Sceptre & la Couronne; & Merolla s'empressant de venir couronner Sa Majesté, avec le Superieur de la Mission, il n'y auroit personne qui pût révoquer son élection en doute, lorsqu'elle paroîtroit revêtue du consentement & de l'autorité des Portugais. Le Roi goûta toutes ces propositions; mais trouvant de la difficulté à les exécuter avant la Mission, il remit à partir pour San Salvador aussi-tôt que le travail des champs seroit achevé. Après l'avoir confirmé dans ces dispositions, il ne fut pas difficile à Merolla d'obtenir grace pour un Seigneur du Royaume, nommé Dom Garcie, qui, s'étant fait proclamer Roi de Congo, avoit été vaincu par les Trouppes royales & contraint de chercher une retraite dans le Comté de Sogno. En pardonnant au Rebelle, le Roi lui accorda le Gouvernement d'une Ville. Les sollicitations du Missionnaire le firent aussi consentir à restituer le Pays de *Kiovakiansa* au Comte de Sogno, dans la vûe de s'en faire un ami, & d'assurer la tranquilité de son régne, lorsque ce Prince & les Portugais vivroient en bonne intelligence avec lui. L'Auteur lui fit remarquer qu'il étoit moins obligé que personne à parler en faveur de Dom Garcie, parce que ce Seigneur Négre avoit fait brûler une Eglise dans la Ville de Kussu. Un Missionnaire, nommé le Pere Michel de Turin, l'avoit excommunié pour cet attentat. Mais il s'étoit reconcilié avec l'Eglise au Couvent de Sogno.

Il obtient de lui plusieurs graces.

Les Chrétiens de Congo reglent leur Carême par le cours de la Lune.

Merolla passa trois semaines à la Cour de Congo. Les Chrétiens du Royaume avoient avancé de quinze jours le carême de cette année, parce que n'ayant point de calendrier ecclésiastique, ils s'étoient réglés par le cours de la Lune. Ils n'en firent rien connoitre au Missionnaire, dans la crainte qu'il ne fit durer leur jeune quinze jours de plus. La même nuit qu'il étoit arrivé à la Cour, le Marquis de Mattari avoit fait dans la Ville une entrée triomphante, pour avoir subjugué deux Princes dont les Etats bordoient le Royaume de Mokokko.

Histoire singuliere.

Ce Royaume fait rappeller à l'Auteur une histoire mémorable, qui lui avoit été racontée par le Pere Thomas de Sestola, Superieur de la Mission. Un Missionnaire

Missionnaire du même Ordre, qui avoit exercé son ministere avec tant de succès qu'on comptoit plus de cinquante mille ames baptisées de sa main, pénétra dans le Royaume de Mokokko, & proposa au Roi de recevoir la Foi Chrétienne. Ce Prince reconnut facilement la sainteté du Christianisme. Il demanda le Baptême avec empressement. Mais lorsqu'il étoit prêt à le recevoir, il lui tomba dans l'esprit des idées fort étranges, qu'il communiqua au Missionnaire dans ces termes: « Mon Pere, avant que d'embrasser votre » Religion, je vous demande deux graces, qu'il ne faut pas que vous me refusiez. La premiere, de me donner la moitié de votre barbe. La seconde, » de m'accorder un successeur qui vienne de vous. Je ferai paroître devant » vous toutes mes femmes, & vous choisirez celle qui vous plaira le plus. Vous » sçavez, continua-t-il, que nous sommes tous mortels. Si vous venez à » mourir, ou si vous prenez la résolution de nous quitter, qui soutiendra la » nouvelle Religion que vous voulez établir parmi nous? Que me serviroit-il » de recevoir une nouvelle Loi, si je n'ai pas l'espérance qu'elle puisse se » maintenir. Laissez-moi donc un fils, qui, possédant les rares qualités de son » pere, transmette ici votre Doctrine à la postérité. Le Missionnaire, fort » surpris de ces deux demandes, répondit en souriant, qu'il ne pouvoit accorder ni l'une ni l'autre. Mais ayant voulu sçavoir pourquoi le Roi de» mandoit la moitié de sa barbe, il apprit que le dessein de ce Prince étoit de » la conserver précieusement, pour la montrer comme une relique du Fon» dateur de la Religion dans ses Etats. Et qui sçait, ajoute Merolla, si la simplicité des Négres ne les eût pas portés quelque jour à l'adorer?

Merolla, 1688.

Maladie de l'Auteur. Il est faigné par l'oncle du Roi.

Dans le séjour que l'Auteur fit à Lemba, il fut attaqué d'une fiévre double tierce, qui affoiblit bien-tôt ses forces. Pendant sa maladie, le Roi lui rendit de fréquentes visites. La Reine & l'Infante Donna Monica s'informoient souvent de sa situation, & lui envoyoient des raffraîchissemens. Il eut besoin de se faire saigner. L'oncle du Roi ne voulut se fier de cette opération qu'à ses propres mains, & le saigna effectivement avec autant d'habileté que le meilleur Chirurgien de l'Europe. Aussi-tôt qu'il se crut capable de soutenir la fatigue du voyage, il ne pensa qu'à partir pour Sogno; & la seule faveur qu'il demanda au Roi, fut de le faire conduire jusqu'à *Kiova*, Pays de la dépendance de Sogno, ou dans l'Isle de *Zariambala*, qui est de la même domination. Ce Prince lui accorda ce qu'il désiroit. Mais il parut fort surpris d'un départ si précipité. Le même jour étant allé prendre congé de la Reine mere, il fut reçû à la porte de son appartement par deux de ses Officiers. Comme il étoit nuit, chaque chambre étoit éclairée par deux flambeaux, & gardée par un grand nombre de domestiques. Il trouva la Reine assise, avec sa fille, sur un fort beau tapis. Cette Princesse avoit les épaules couvertes d'une piéce d'étoffe, qui venoit lui passer sous le bras, en forme de mantille, & le reste du corps enveloppé d'une espéce de chemise. Lorsqu'elle eut entendu le compliment du Missionnaire, elle prit un visage chagrin; & s'appuiant les deux mains sur les côtés, elle lui demanda ce que penseroit le monde de lui voir quitter si brusquement la Cour de Congo, après s'être fait presser si long-tems pour y venir. Non, non, lui dit-elle, ne comptez pas de partir si-tôt. Je représenterai à mon fils que son honneur ne lui permet pas d'y consentir. Merolla lui répondit avec un sourire; » Si Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'acheter,

Son entretien avec la Reine-mere.

MEROLLA. 1688.

» qu'Elle me fasse la grace de m'apprendre à quel prix & dans quel marché, » afin que je lui paie ma rançon, avec beaucoup de remercimens; car je suis » forcé de partir. Cette réponse, dit l'Auteur, fit rire toute l'assemblée & la » Reine même. Mais il ajouta que s'il ne lui étoit pas permis de se rendre à » Loanda, il ne voyoit aucun moien d'exécuter ce qu'il avoit promis & ce » qu'on paroissoit désirer avec tant d'impatience ». La Reine cessa de le presser. Elle se nommoit Donna Potentiana. Merolla observe que ce nom répondoit fort bien à son caractére imperieux, & qu'aimant à jouir de l'autorité, elle faisoit profession d'une haine ouverte contre *Donna Agnès* & *Donna Anna*, deux autres femmes ambitieuses, qui avoient esperé de devenir Reines en faisant couronner leurs maris. Ces trois Dames avoient répandu le feu de la discorde dans toutes les parties du Royaume. L'espérance d'obtenir des Portugais la Couronne, qui étoit à Loanda, leur avoit fait emploier toutes sortes de voies pour engager les Missionnaires dans leurs intérêts. Il en avoit coûté la vie à plusieurs Capucins; & de-là venoit la repugnance du Superieur à fournir des Religieux pour la Mission de Congo.

Nom & caractére de cette Princesse.

L'Auteur part de Congo.

Au départ de Merolla, le Roi lui offrit un présent de plusieurs Esclaves; mais comme il en avoit déja treize dans son Couvent de Sogno, il n'en accepta qu'un, pour les services du voyage. L'attention qu'il devoit à sa sûreté ne lui permit pas de refuser une escorte, que ce Prince le pressa aussi d'accepter. En prenant congé de lui, il obtint la permission de faire raser le Temple impie de Norkia.

Il est abandonné par son escorte.

Lorsqu'il eut gagné la riviére qui sert de borne au Royaume de Congo, les Négres de son escorte, qui étoient, dit-il, en assez grand nombre, les uns armés de fusils, & d'autres de longues picques, tinrent conseil ensemble sur le parti qu'ils devoient prendre. Il ne se trouvoit point de Barques au long de la même rive; mais sur quelques signes qu'ils firent aux Habitans d'une Isle voisine, ils en virent bien-tôt arriver trois. Ils en firent prendre une à l'Auteur, avec son Interpréte & son Esclave, en lui promettant de le suivre. Mais aussi-tôt qu'il fut passé sur l'autre bord, ils disparurent de concert; apparemment, dit Merolla, parce qu'ils n'osoient prendre confiance aux Sujets du Comte de Sogno.

Tirannie avec laquelle il est forcé de payer.

Le Mani de l'Isle fit un accueil fort civil au Missionnaire; mais il exigea de lui qu'il s'arrêtât jusqu'au lendemain, pour donner le Baptême à quelques enfans. Merolla emploia volontiers une partie de la nuit à cette pieuse fonction. Le lendemain, il fut réveillé par la voix bruiante du Mani, qui lui déclara qu'avant que de rentrer dans son Canot il falloit ouvrir sa bourse. Le Missionnaire y consentit, & demanda quelle somme on exigeoit. Quinze *Libonkis*, répliqua le Mani. C'étoit environ dix jules romains. Tandis que l'Auteur se disposoit à les donner, le Mani, prétendant s'être trompé dans son compte, en demanda trente. Les voici, dit le Missionnaire, en les comptant. Mais un Négre de l'assemblée se mit à crier, qu'apparemment le Mani ne connoissoit rien à la navigation, puisqu'il ne demandoit que trente Libonkis pour un service qui en valoit soixante. Merolla consentit, sans réplique, à payer soixante Libonkis.

Il arrive dans une Isle, où il est forcé de descendre.

Vers la fin du jour, lorsqu'il se croyoit fort près des terres de Sogno, il découvrit une Isle. Ses matelots, sans le consulter, s'approcherent aussi-tôt du rivage. Un Négre, d'une monstrueuse taille, se présenta au même moment, &

lui dit, d'un ton impérieux, qu'il avoit ordre du Sécretaire de Congo de le faire descendre dans cette Isle. Quelle apparence, répondit le Missionnaire, lorsque j'ai laissé le Sécretaire de Congo à la Cour! Le Négre répliqua, que de quelque maniere qu'il lui plût de l'entendre, le Sécretaire de Congo souhaitoit de lui parler. Merolla comprit alors que le Mani de l'Isle prenoit cette qualité. Il s'excusa de descendre, sur l'état de sa santé. Mais le Messager revint bien-tôt avec des ordres plus pressans. Il ne resta point d'autre parti à l'Auteur que d'expliquer le fond de ses affaires. Il déclara qu'ayant été appellé par le Roi de Congo, il étoit revenu de Lemba avec une escorte de trois cens hommes; qu'il étoit chargé d'une commission importante, pour le service de ce Monarque; & que la fidélité qu'il devoit à ses engagemens ne lui permettoit pas de s'arrêter. Cette explication lui attira aussi-tôt des civilités & des excuses. Le Mani lui fit dire que malgré l'obscurité de la nuit, il étoit résolu de lui rendre visite, au rivage même, où il s'étoit arrêté. Alors Merolla se croyant obligé à quelque retour de politesse, le fit prier de s'épargner cette fatigue, & promit de l'aller voir le lendemain. Il fut reçu avec distinction. Le Mani fit tuer une chévre pour le traiter. Il lui présenta divers fruits, du vin du Pays, un flacon d'eau-de-vie; & pour le consoler de l'injustice qu'il avoit essuiée dans l'Isle de Muscilonga, il lui rendit le double de la somme. Merolla. 1688.

En admirant la simplicité de l'Auteur dans le récit suivant, il est difficile de prendre une idée fort avantageuse de ses lumieres. Au moment de son arrivée, il avoit commencé, dit-il, à baptiser plusieurs enfans, près d'une maison dont la maîtresse étoit malade. L'assemblée, qui étoit devenue nombreuse, ne pouvant manquer de causer quelque désordre sur le terrain de cette femme, elle sortit en fureur & poussa des cris épouventables. Le Missionnaire, interrompu dans ses fonctions, lui fit un signe de son bâton, dans la seule vûe de l'engager au silence. Mais elle prit ce mouvement pour une menace; & dans le transport de sa rage, elle saisit une bêche, dont elle se mit à creuser la terre autour de l'assemblée. Suivant l'Auteur, c'est le premier soin des sorciers, lorsqu'ils entreprennent leurs noires pratiques. Ensuite, elle recommença ses cris avec un emportement extraordinaire. Merolla, qui n'avoit point encore perdu l'attention qu'il devoit à son ministere, se contenta de recommencer de son bâton le signe qu'il avoit déja fait. Alors cette furieuse, perdant toute retenue, se mit à crier: « Quoi! un étranger osera traiter ainsi des Habi- » tans? Je serai chassée de ma maison par un homme que je ne connois pas? » Non, non; si je ne puis me vanger par de bonnes voies, j'emploierai tout » pour lui arracher l'ame du corps. Elle disparut, dans quelque mauvaise intention; & le Missionnaire ayant achevé de baptiser, congédia l'assemblée. Mais bien-tôt il vit revenir son ennemie, qui ne s'étoit éloignée un moment que pour appeller à son secours un jeune sorcier. Il étoit aisé, dit-il, de reconnoître leur profession à leur parure. Ils avoient tous deux, autour de la tête, un mouchoir qui leur couvroit un œil. Dans cet état, la sorciere jetta quelque regard fixe sur Merolla, en prononçant des paroles. Ensuite elle se servit de ses ongles pour ouvrir un petit trou dans la terre. Ici le Missionnaire, rappellant son courage, donna ordre à son Interprête de s'écarter; & disposé à braver toutes les puissances de l'enfer, il commença par défendre aux esprits malins de s'approcher de lui. Ce premier ordre n'empêcha point la femme de

Avanture de l'Auteur avec une Sorciere.

MEROLLA. 1688.

continuer ses fortiléges. Mais, à la seconde conjuration, elle donna un soufflet au jeune sorcier, & lui commanda de la laisser seule. A la troisiéme, elle se retira elle-même, avec quelques gémissemens. Cependant elle reparut le lendemain à la pointe du jour, & ses opérations recommencerent autour du Missionnaire. Il ne douta point que son dessein ne fût de l'ensorceler, & que ce ne fût dans cette vûe qu'elle avoit creusé la terre. La résolution qu'il prit, pour abreger les difficultés, fut de changer de place & de se rendre de grand matin chez le Mani. Il n'ignoroit pas, dit-il, que l'usage des sorciers, lorsqu'ils veulent faire périr quelqu'un, est de mettre dans le trou qu'ils ont creusé de leurs ongles, une composition de certaines herbes, qui épuise par degrés les forces de leur ennemi, & qui le fait tomber enfin dans une langueur mortelle. Mais après avoir rendu sa visite au Mani, il revint sur le bord de l'eau; & quel fut son chagrin d'y retrouver la sorciere! Ses Rameurs n'étoient point encore arrivés. Il prit le parti de s'asseoir pour les attendre. Son ennemie s'étendit à terre, vis-à-vis de lui, & recommença ses détestables opérations. Quantité d'Habitans, curieux de voir la fin de cette querelle, s'étoient cachés dans un champ de millet, d'où ils pouvoient observer toutes les circonstances. Enfin Merolla, se recommandant au Ciel, souffla doucement sur la Sorciere, & lui donna ordre de se retirer. Elle se leva aussi tôt, fit trois sauts, poussa autant de cris & disparut en un clin-d'œil. Le mouvement de sa fuite parut si prompt, que tous les spectateurs, pénétrés d'étonnement, jugerent qu'il avoit surpassé le pouvoir de la Nature. Aussi ne tarderent-ils point à se montrer; & poursuivant la Sorciere avec des reproches & des injures, ils s'écriérent tous d'une voix : Le Diable est vaincu; qu'il emporte les Sorciers & la sorcellerie.

L'Auteur arrive à Zariambola.

Merolla, continuant de descendre la riviere, arriva le soir du second jour dans l'Isle de *Zariambola*, qui appartient au Comté de Sogno. Il avoit rencontré, dans cet intervalle, un neveu du Comte, auquel il avoit appris qu'il revenoit directement de la Cour de Congo, & qu'il apportoit d'heureuses nouvelles à son oncle. Ce jeune Prince ne perdit pas un moment pour les annoncer à Sogno. Ensuite étant revenu dans l'Isle de Zariambola, avant que l'Auteur en fût parti, il tomba dans une furieuse colere, en reconnoissant de ses propres yeux que le Mani retenoit Merolla sous de vains prétextes, & qu'il négligeoit de lui procurer un Canot. » Est-ce ainsi, lui dit-il, en présence du Missionnaire, » que vous prenez soin des affaires de mon » oncle? Je rendrai compte de votre zéle à Sogno & je vous ferai priver de » votre Gouvernement. Cette menace ayant excité la diligence du Mani, Merolla obtint sur le champ un Canot, dans lequel il arriva, vers minuit, au Port de Pinda, premiere Isle de la Riviere de Zaïre. La crainte d'être châtiés pour la faute du Mani, fit prendre aussi-tôt la fuite à ses rameurs. Mais il lui étoit si facile de gagner le Continent, qu'il se rendit avant le jour au Couvent de Sogno. Dès le matin, il vit paroître le Comte, qui venoit le féliciter de son retour avec un nombreux cortége, & qui commença par lui baiser les pieds, malgré tous les efforts que sa modestie fit faire au Missionnaire pour l'arrêter. Ensuite ayant pris ce Prince à l'écart, il lui déclara que par son crédit à la Cour de Dom Juan Simantamba, Roi de Congo, il avoit obtenu pour lui la restitution du Pays de Kiovakiansa. Cette nouvelle péné-

Le Mani est accusé de l'avoir retenu.

Retour de Merolla au Couvent de Sogno.

tra le Comte de joie & de reconnoissance. Il prit aussi-tôt la résolution de congédier Dom Garcie, à qui la seule politique lui avoit fait accorder sa protection, & pour qui l'Auteur avoit obtenu grace de son Souverain.

Dès le même jour, le Pere André de Pavie, un des deux Missionnaires qui étoient demeurés à Sogno dans l'absence de Merolla, fut averti qu'un Vaisseau Hollandois, qui étoit à l'embouchure de la riviere, devoit mettre immédiatement à la voile pour Loanda. Il se hâta d'apporter cette nouvelle à l'Auteur, dans l'opinion qu'il saisiroit une occasion si prompte pour exécuter les intentions du Roi de Congo. Mais un reste de maladie dont Merolla n'étoit pas délivré ne lui permettant point de remonter si-tôt en mer, il chargea le Pere André d'entreprendre lui-même ce voyage. Comme la plûpart des Bâtimens Hollandois sont fort bons voiliers, on ne fut pas surpris de le voir de retour en moins d'un mois. Il avoit expliqué sa commission au Gouverneur Portugais, qui avoit été charmé d'une ouverture si favorable au Commerce de Portugal. L'Auteur observe en effet que dans le dernier voyage qu'il avoit fait à Loanda, le Gouverneur l'ayant pressé, à son départ, d'obtenir du Comte de Sogno la liberté du Commerce, les Fermiers du Roi, qui se trouvoient présens, lui avoient représenté que le Commerce de Sogno étoit de peu d'importance, & ressembloit à ces grands arbres qui ne produisent que des branches & des feuilles; au lieu qu'avec les feuilles, celui de Congo rapportoit des fruits.

Il députe à Loanda pour la couronne de Congo.

A l'arrivée du Pere André de Pavie, Dom Louis de Lobo, alors Gouverneur de Loanda, déclara au Conseil-royal qu'il souhaitoit qu'on lui remît la couronne de Congo. On la chercha long-tems sans la pouvoir trouver. Dom Louis en fit faire une d'argent à ses propres frais; & le Roi de Portugal ayant appris que l'ancienne étoit perdue, envoya ordre au Gouverneur & à l'Evêque d'approfondir entre les mains de qui elle avoit été déposée, & de faire punir rigoureusement ceux qui seroient convaincus d'avoir abusé de ce dépôt. Entre plusieurs services que Dom Louis de Lobo rendit à sa Patrie, on compte celui d'avoir jetté les premiers fondemens du Commerce avec Congo, & d'avoir mis ce Royaume sous la dépendance du Portugal. La couronne qu'il avoit fait faire devoit être conservée précieusement pour l'arrivée de l'Ambassadeur. Mais quoique le Roi de Congo se fût engagé à faire partir son ambassade au mois d'Août, Merolla, qui se rendit alors à Loanda, n'apprit point que cette promesse eût été remplie. Quelque-tems après, il fut informé par quelques Négres, arrivés de Congo, qu'ils avoient rencontré dans leur route l'Ambassadeur avec une suite nombreuse. Sa lenteur n'en étoit que plus surprenante; lorsque les Députés de Sogno, qui étoient venus féliciter le nouvel Evêque de Loanda sur sa promotion, reçurent avis qu'il avoit été arrêté par l'ordre du Duc de Bamba, en traversant les terres de ce Prince, qui étoit ennemi du Roi de Congo & qui s'attribuoit même des droits sur sa Couronne. Les Portugais apprirent du moins avec joie que l'Ambassadeur étoit parti; & leurs projets de Commerce auroient commencé à s'exécuter heureusement, s'ils n'eussent été suspendus par d'autres troubles. Le Gouverneur qui avoit succedé à Dom Louis de Lobo, avoit entrepris la guerre contre la Reine de Singa, qui avoit ravagé par le fer & le feu un territoire soumis aux Portugais, & condamné à l'esclavage le Seigneur Négre

La couronne de Congo se trouve perdue.

Dom Louis de Lobo en fait faire une autre.

L'Ambassadeur de Congo est arrêté par le Duc de Bamba.

MEROLLA. 1688.

& sa femme. Cependant les Missionnaires ne perdirent pas l'esperance de terminer l'affaire du couronnement.

Pendant qu'ils y employoient tout leur crédit & tous leurs soins, le Supérieur de la Mission se proposa de rétablir la Foi chrétienne dans le Royaume de Kakongo. Le Gouverneur de Loanda lui avoit offert de seconder une si belle entreprise, & s'étoit engagé à lui prêter les premiers Vaisseaux qui n'auroient pas de commission plus pressante. Mais cette entreprise échoua, par la discorde de quelques Missionnaires Italiens & Portugais de différens Ordres.

Conversions innombrables.

D'un autre côté, la Congrégation *de Propaganda Fide* employa le Pere de Monteleone, ancien Compagnon de l'Auteur, à fonder un Couvent dans l'Isle de S. Thomas, pour servir comme d'entrepôt aux Missionnaires qui se destineroient au service de la Religion dans le Royaume de Congo. Les conversions augmentoient de jour en jour, & de si beaux champs ne manquoient que d'ouvriers pour leur culture. L'Auteur rend témoignage qu'il avoit baptisé environ treize mille personnes de sa propre main, & qu'il en avoit fait entrer un grand nombre dans les liens d'un mariage légitime. On a remarqué, dans un autre lieu, qu'un Religieux du même Ordre en avoit baptisé plus de cinquante mille. Le Pere Jérôme de Montesarchio assura l'Auteur, que dans l'espace de vingt ans il avoit conferé le Baptême à plus de cent mille Ames, entre lesquelles il nommoit le Roi, ou plûtôt, dit l'Auteur, le Duc de *Kongobella*, tributaire du Roi de Mikokko, le neveu du même Prince, & plusieurs autres personnes de la plus haute distinction. Un argument fort bizarre, que les Négres incrédules emploient contre le Baptême, c'est que l'éléphant, qui n'est pas baptisé, ne laisse pas de devenir fort gros & fort gras, & vit fort long-tems. Le Baptême, dans leur Langue, s'appelle *Minemungu;* terme qui signifie proprement, *assaisonner avec du sel béni.* Leur demande-t-on s'ils sont Chrétiens? ceux qui ont reçu effectivement le Baptême, répondent qu'ils le sont, parce qu'ils ont goûté le sel qui a été béni par le Prêtre. S'ils n'ont été baptisés qu'avec de l'eau, il semble qu'il manque quelque chose à leur satisfaction. Un Négre obstiné, qui s'étoit toujours défendu d'embrasser le Christianisme par des raisons de cette nature, reçut le Baptême au lit de la mort, fut marié immédiatement avec une femme chrétienne, & mourut trois jours après.

Argument des Négres contre le Baptême.

Comment la Reine de Singa fut convertie.

La Reine de Singa & la plus grande partie de ses Sujets avoient été convertis par le Pere Antoine *Laudati* de Gaëte. L'Auteur apprit d'un Capitaine Portugais, qui étoit alors à la Cour de cette puissante Reine, quelle voie le Missionnaire avoit employée pour toucher son cœur. Après mille instances inutiles, un jour qu'il étoit à s'entretenir avec elle, il lui tint ce discours : » Quand je vois des vallées si belles & si fertiles, ornées d'un si grand nombre de rivieres, & défendues contre les injures de l'air par des montagnes » si hautes & si agréables, je ne puis m'empêcher de demander respectueusement à Votre Majesté, qui est l'auteur de tant de merveilles? Qui rend » la terre féconde? Qui donne la maturité aux fruits? La Reine répondit: Ce sont mes ancêtres. Votre Majesté, répliqua le Capucin, jouit sans doute de tout le pouvoir de ses ancêtres? Oui, lui dit-elle, & ma puissance surpasse même la leur; car je suis Maitresse absolue du Royaume de Matam-

ba. Là-dessus, Laudati prit la premiere paille qui s'offrit à terre : Madame, dit-il à la Reine, faites-moi la grace d'ordonner à cette paille de se soutenir en l'air. La Reine détourna la tête, & parut entendre cette proposition avec dédain. Le Missionnaire renouvella sa demande, & lui mit dans la main cette paille, qu'elle laissa tomber aussi-tôt. Il feignit de vouloir la reprendre ; mais elle fut plus prompte que lui à s'en saisir. La raison, lui dit-il, pour laquelle cette paille est tombée, n'est pas que Votre Majesté lui ait ordonné de tomber. Mais peut-être se soutiendra-t-elle en l'air si Votre Majesté lui en donne l'ordre. Enfin la Reine voulut bien en faire l'épreuve ; & la paille n'ayant pas laissé de tomber aussi-tôt : « Que Votre Majesté apprenne, lui dit » le Missionnaire, que ses ancêtres n'ont pas été plus capables de produire » ces belles campagnes & ces rivieres, qu'elle ne l'est elle-même d'obliger » cette paille à se soutenir en l'air. Ce raisonnement devint une conviction, qui porta la lumiére dans l'esprit de cette Princesse. Après avoir reconnu un Créateur tout-puissant, il fut aisé, dit l'Auteur, de lui faire embrasser la Foi chrétienne.

Histoire singuliere d'un Capitaine François.

Il joint à ce récit une histoire fort singuliere, qui lui fut racontée à Mina par un Capitaine François, & confirmée par un Portugais, qui en avoit été témoin oculaire. Le François, faisant voile au long de la Côte d'or, fut pris par les Hollandois, chargé de fers & gardé par trente Négres vigoureux, avec la mort pour unique perspective. Le Chef de ces Négres, charmé de la constance de son prisonnier, & jugeant à sa physionomie qu'il étoit capable de discretion, lui dit un jour : « Je sçai que vous n'avez commis aucun mal, & je » vois que vos ennemis poussent la rigueur trop loin. Voulez-vous m'avoir » obligation de votre liberté ? Je me sens porté à vous rendre ce service, par » l'aversion que j'ai pour l'injustice & la violence ». Cette proposition ranima le Capitaine. Il prit le Ciel à témoin, que celui qui auroit assez de générosité & de courage pour le délivrer, acquereroit des droits immortels sur sa reconnoissance. Mais il parut douter de la possibilité de cette entreprise. Le Négre lui expliqua ses vûes. Il avoit déja gagné six de ses compagnons. Il se proposoit d'enivrer les autres. Le reste dépendoit d'un peu de hardiesse & de bonheur. Peu de jours après, il exécuta heureusement la premiere partie de son dessein. Ayant ouvert au François les portes de sa prison, il lui fit traverser pendant la nuit des bois fort épais ; & le lendemain ils arriverent au Port où le Vaisseau du Capitaine étoit gardé. Les Hollandois de la garde furent surpris de les voir ; mais le Négre, qui passoit parmi eux pour homme de confiance, leur ayant dit que le Gouverneur avoit rendu la liberté au François, & leur envoyoit ordre de lui restituer son Vaisseau, ils ne firent pas difficulté de le croire & d'ôter les fers à tout l'Equipage. Aussi-tôt qu'ils furent partis, le Capitaine ouvrit toutes ses caisses, & n'excepta rien des offres qu'il fit à ses liberateurs. Mais ils refuserent ses présens, parce que l'intérêt, lui dirent-ils, n'avoit point eu de part à leur résolution, & qu'ils n'avoient suivi que le mouvement d'une juste compassion. Ils lui offrirent même de s'embarquer avec lui, s'il vouloit accepter leurs services. Le François saisit volontiers l'occasion de leur marquer sa reconnoissance ; & ne perdant point un moment pour lever l'ancre, il retourna droit en France, dans la crainte de retomber entre les mains de ses ennemis. Pendant le voyage, il s'efforça de faire con-

Comment il est délivré d'une étroite prison par quelques Négres.

Il emmene ses Libérateurs en France & les comble de bienfaits.

MEROLLA. 1688.

noître aux sept Négres, par des caresses & des civilités continuelles, qu'ils n'avoient rien perdu au changement de leur condition. Les Matelots même entrerent dans les sentimens de leur Chef. Enfin, lorsque le Vaisseau fut arrivé en France, tous les amis & les parens du Capitaine s'unirent à lui pour rendre les Négres contens de leur sort.

Il retourne avec eux en Afrique.

Après avoir passé trois mois dans l'abondance, leur Chef lui proposa d'équiper un Vaisseau plus considérable, & de le charger de marchandises précieuses. Il lui promit de le conduire dans un Port de Guinée, qui ne dépendoit pas des Hollandois, & de lui faire tirer un immense profit de son voyage. Comment se défier de sept hommes à qui l'on a l'obligation de la vie? Le Capitaine ne balança point à se remettre en mer, avec ses bienfaicteurs. Sa navigation fut heureuse. Il prit des rafraîchissemens dans l'Isle S. Thomas; & voulant tourner ses voiles vers la Guinée, il fut bien-tôt obligé d'attendre le vent de commerce, que les Portugais appellent *viracao*. Comme ce vent se leve de six en six heures avec la marée, tous les Matelots s'endormirent, à l'exception du Pilote & de deux autres. Les sept Négres, qui méditoient un noir dessein, demeurerent éveillés. Un d'entr'eux se mit à couper du bois avec une hache, dans l'espérance que le bruit favoriseroit l'entreprise de ses compagnons. Ils prirent ce tems en effet pour surprendre le Pilote & les deux autres Matelots, qu'ils égorgerent facilement. Le reste devoit leur coûter beaucoup moins, puisqu'ils supposoient que tout le monde étoit endormi. Mais un Mousse, qui se réveilla heureusement, donna l'allarme au Capitaine. Elle se répandit aussi-tôt dans toutes les parties du Vaisseau. Les premiers Matelots qui monterent sur les ponts virent le commencement du carnage; & pensoient à se défendre, lorsque le Capitaine arrivant bien armé, avec la plûpart de ses gens, fit main-basse sur les perfides. Il en tua quatre, entre lesquels étoit le Chef. Les trois autres, se voyant arrêtés, confesserent que leur dessein avoit été de massacrer tout l'Equipage, & de retourner dans leur Patrie avec le Vaisseau. Ils furent pendus sur le champ au grand mât. Cette étrange avanture étant arrivée à la vûe de l'Isle S. Thomas, les Habitans tirerent un coup de canon du rivage, pour demander quelque éclaircissement sur la cause du désordre. Le Capitaine fit arborer pavillon blanc, & leur envoia des informations par sa chaloupe. S'ils admirerent la perfidie des Négres, ils ne furent pas moins surpris de leur adresse, & sur-tout de la constance avec laquelle il falloit supposer que ces miserables avoient nourri si long-tems leur détestable projet.

Leur trahison.

Vengeance qu'il en tire.

Il se rend dans la Riviere de Zaïre.

Après s'être sauvé d'un si grand danger, le même Capitaine avoit entrepris de se rendre à Sogno, pour voir la fameuse riviére de Zaïre, & tenter par cette voie de pénétrer dans le Royaume des Abyssins (13); quoiqu'il n'ignorât point, dit-il à l'Auteur, que le grand nombre d'Isles, qui bouchent le canal de cette Riviére, rend la navigation fort difficile aux grands Vaisseaux. Les Négres du Royaume d'Angoy, dont il fut obligé de suivre les Côtes, lui envoierent un Canot, pour l'inviter à venir jetter l'ancre dans leur Port de Kapinda. Ensuite, apprenant que son dessein étoit de faire des découvertes dans la Riviére, ils lui offrirent des guides pour cette expédition. Mais ils lui conseillerent de ne pas toucher à Sogno, en l'assurant que les Habitans de cette Contrée haïssoient mortellement les Européens, & que depuis peu d'an-

Il est encore trompé par les Négres.

(13) On verra dans la suite les fondemens de cette esperance.

nées

nées ils avoient eu la cruauté d'en massacrer un grand nombre. Quoiqu'il eût appris à se défier de tous leurs discours, il consentit à leur envoier deux Matelots dans sa Chaloupe, avec une certaine quantité de marchandises. Quinze jours se passerent sans qu'il entendît parler de ses gens. Mais les Négres ne laissoient pas, dans cet intervalle, de venir chaque jour à bord, sous prétexte d'entretenir la bonne intelligence, & de s'y réjouir aux dépens de ses liqueurs & de ses provisions. Enfin, commençant à craindre pour le sort de sa Chaloupe, il résolut d'éclaircir les raisons de cette lenteur par un coup de fermeté. Un jour que le Mani de Kapinda étoit venu sur le Vaisseau avec sept des principaux Habitans, il le fit arrêter, lui & toute sa suite; & les ayant chargés de fer, il leur déclara que si ses deux Matelots & ses marchandises ne reparoissoient pas immédiatement, non-seulement il les emmeneroit pour l'esclavage, mais qu'il enleveroit autant de Négres qu'il en pourroit prendre dans leur Pays.

MEROLLA. 1688.

Comment il se venge.

Telle étoit la situation de ses affaires, lorsqu'il prit le parti de mouiller au Port de Sogno. Les Capucins de la Mission presserent le Comte d'employer son autorité pour lui faire retrouver ses deux Matelots & ses marchandises. Il vit reparoître en effet sa Chaloupe & ses Matelots; mais la plus grande partie des marchandises avoit été pillée par les Négres. Le Comte de Sogno décida que pour dédommagement, les Habitans d'Angoy devoient lui fournir douze Esclaves. Ils reconnurent la justice de cette Sentence. Cependant, comme ils ne se hâtoient pas de l'exécuter, le Capitaine se contenta de mettre à terre un de ses huit prisonniers, pour servir de guide aux douze Esclaves qui devoient lui être amenés à bord; & pendant qu'il les attendoit à Sogno, il fit le commerce avec tant d'avantage, que dans peu de tems il se vit une cargaison de trois cens Négres, qu'il se proposoit d'aller vendre dans l'Isle Hispaniola. Les Habitans d'Angoy négligeant de le satisfaire, il paroissoit fort content, dit l'Auteur, d'avoir entre les mains le Gouverneur de Kapinda; & sa résolution étoit de le mener en France, pour le présenter au Roi, dans l'habillement de son Pays.

Il emmene en France le Gouverneur de Kapinda.

Merolla ne s'est étendu sur ces événemens, que pour faire connoître la subtilité & la malice des Négres. Il ajoute qu'ils emploient tout leur tems à chercher les moyens de tromper; mais que si l'on parvient néanmoins à leur faire abandonner ces vicieux principes, il est rare qu'ils y retombent jamais.

Caractere artificieux des Négres.

La maladie de l'Auteur n'ayant point diminué depuis cinq ou six mois, il se vit dans la nécessité de quitter l'Afrique; résolu, s'il se rétablissoit au Bresil, de retourner sur le champ dans le Royaume de Congo. Il s'embarqua sur un Vaisseau Portugais, qui le transporta heureusement à Baia, principale Ville du Bresil. Les soins qu'on prit de sa santé dans les Couvens de son Ordre, eurent peu d'effet pour sa guérison. Il saisit l'occasion d'un Vaisseau arrivé d'Angola, qui conduisoit à Lisbone le Gouverneur Portugais de Massangano. Après une navigation de trois mois, il entra dans le Tage, avec une flotte de dix-huit Vaisseaux, chargée de sucre & de tabac.

L'Auteur retourne en Europe par le Bresil.

Le jour touchoit à sa fin lorsque cette Flotte arriva au Port. De tant de Vaisseaux, il n'y en eut que trois qui purent y entrer avant la nuit, entre lesquels étoit un Bâtiment François, qui avoit fait une partie du voyage sous le convoi des Portugais. A la pointe du jour, un Médecin de Lisbone s'en approcha

Perte d'un Vaisseau François dans le Port de Lisbone.

MEROLLA. 1688.

dans une Chaloupe, pour s'informer, suivant l'usage, s'il n'y avoit point de maladie contagieuse à bord. Le Capitaine François s'étant imaginé que c'étoient les Officiers de la Douane, se hâta de cacher dans sa chambre des poudres, une grosse quantité de tabac. Mais dans la précipitation de ses mouvemens, il laissa tomber quelques étincelles, qui mirent le feu aux poudres, & firent sauter une partie du Vaisseau. L'eau pénétrant aussi-tôt par une infinité d'ouvertures, on ne put sauver de l'Equipage que ceux qui sçavoient nager & qui furent reçus dans des Barques. L'Auteur remarque pieusement que le Public attribua cette disgrace à l'irréligion du Capitaine, qui n'avoit point de Chapelain à bord.

Accueil que le Roi de Portugal fait à l'Auteur.

En descendant au rivage, Merolla se rendit à la Cour, où il reçut un accueil si gracieux du Roi de Portugal, que ce Prince lui fit l'honneur de baiser sa robbe & de se tenir debout, la tête découverte, pendant tout le tems qu'il s'entretint avec lui. Il lui parla de l'Etat des Missions, du zéle de son Ordre, & sur-tout de la merveilleuse charité des Missionnaires Italiens, pour lesquels il déclara qu'il avoit tant de respect, qu'ayant défendu l'entrée des Pays de sa dépendance en Afrique, à tous les Prêtres étrangers, il ne prétendoit pas que les Capucins Italiens fussent compris dans cette loi.

L'Auteur se rend à Genes.

Son Bâtiment est arrêté par un Vaisseau de guerre François.

De Lisbonne, l'Auteur fit voile à Genes sur un Vaisseau Génois, nommé *la Sainte-Rose*. Au moment qu'on se croyoit prêt d'entrer dans le Port, un vent furieux repoussa le Bâtiment vers la mer. On se rapprochoit le matin de la Côte, lorsqu'un Vaisseau de guerre François, s'avançant à pleines voiles, donna ordre au Capitaine de lui envoyer sa Chaloupe. Les Génois continuerent leur route, sans faire beaucoup d'attention à cet ordre. Mais le Capitaine François leur fit entendre que leur Bâtiment étant un Vaisseau de guerre, il étoit obligé, par sa commission, de faire venir leur Commandant sur son bord ou de les couler à fond. Ils furent d'autant plus consternés de cette menace, que le jour précedent ils avoient déchargé leur artillerie à la vûe de Genes. Leurs mousquets avoient été portés dans la chambre-d'armes, & les Matelots s'étoient déja revêtus de leurs meilleurs habits pour entrer dans le Port. Cependant l'importance de leur cargaison les faisoit balancer à se soumettre; & les Officiers, désesperés de cette rencontre, parloient de tout mettre au hazard pour gagner l'entrée du Port en se défendant. Heureusement le Capitaine François, surpris de leur lenteur eut assez de modération pour leur envoyer demander de plus près qui ils étoient. Son frere, qu'il chargea de ses ordres, reconnut en approchant qu'ils étoient Génois, & leur reprocha le danger auquel ils s'étoient exposés sans raison, puisque Genes étoit en paix avec la France. Ils répondirent que sur mer on devoit être en garde contre toutes sortes d'accidens, & qu'on voyoit tous les jours des Pyrates arborer un faux pavillon. L'Officier François leur déclara qu'ils n'avoient rien à redouter de leurs amis, mais que le Capitaine son frere étoit en course pour enlever les Matelots de sa Nation sur tous les Vaisseaux qu'il pourroit rencontrer, & que s'ils en avoient à bord il leur conseilloit de les rendre de bonne grace. Ils souffrirent sans peine qu'on en fit la recherche, & ceux qui se trouvoient parmi eux furent rendus immédiatement; après quoi le Vaisseau François ne tarda point à s'éloigner. Il auroit été fâcheux pour les Genois de rencontrer un Vaisseau de cette grandeur qui eût été moins

Eclaircissement qui le met hors de danger.

disposé à les épargner. Outre quantité de marchandises précieuses, ils avoient à bord plus d'un million & demi pour le compte de divers Marchands, & beaucoup d'argent en lingots. Ils portoient d'ailleurs de grosses sommes qui avoient été levées en Espagne, & qui devoient être transportées à Rome pour la canonisation de deux Saints Espagnols.

MEROLLA. 1688.

Richesse du Vaisseau Genois.

L'Auteur conclut son Ouvrage par une Relation des souffrances du Pere André de Butti & du Pere Pierre de Sestola, deux Missionnaires Capucins, qui avoient rendu de longs services à la Religion dans le Comté de Sogno. Dom Pedro, qui régnoit alors dans cette contrée, les fit un jour appeller, & leur demanda pourquoi les Payens avoient de la pluie de reste dans les Pays voisins, tandis que ses Etats, où le Christianisme étoit florissant, *n'en recevoient pas une goutte*. Les Négres idolâtres en attribuoient la cause à quelques Reliques que le Pere André portoit sur lui, & publioient qu'aussi longtems qu'on lui permettroit de les conserver, il ne falloit s'attendre qu'à des années stériles. Enfin le Comte ébranlé par ces vains discours ordonna au Pere André de s'en défaire, & lui déclara que si le jour suivant se passoit sans pluie, tous les Missionnaires devoient craindre sa vengeance. Le Ciel étoit alors extrêmement clair, & ne le fut pas moins jusqu'à minuit. Mais les ferventes priéres des Missionnaires en firent descendre une pluie abondante. Malgré cette faveur miraculeuse, le Comte refroidi pour la Religion, les accusa de méditer des projets pernicieux, & leur proposa de purger leur innocence par le serment du Khilomba. La juste horreur qu'ils témoignerent pour ces pratiques infernales, les fit chasser du Pays, avec des violences si barbares, qu'elles coûterent la vie au Pere André de Butti. L'Auteur cite, pour témoin de tous ces évenemens, Cornelius Van Wouters, Capitaine Hollandois.

Conclusion de l'Ouvrage de Merolla.

Pluie miraculeuse.

CHAPITRE IV.

Voyage de Jacques Barbot le jeune & de Jean Caseneuve à la Riviere de Congo & de Kapinda.

BARBOT LE JEUNE. 1700.

Introduction.

Le nom de Barbot, quoique françois dans son origine, tient un rang distingué entre les Voyageurs Anglois. On a vû paroître successivement les Relations de Jean & de Jacques Barbot, deux freres, que les troubles de la Religion avoient fait passer en Angleterre, & qui s'y étoient procuré des établissemens considerables par leur habileté dans le Commerce. Jacques Barbot *le jeune*, fils de Jacques & neveu de Jean, ne fut pas plûtôt sorti de l'enfance qu'ouvrant les yeux sur ces deux exemples domestiques, il se proposa la gloire & la fortune par les mêmes voies. Il s'embarqua sur le *Dom Carlos de Londres*, en qualité de Supercargo. Jean Caseneuve, dont le nom se trouve associé au sien, étoit Contre-Maître du même Vaisseau. A leur retour, Jean, oncle du jeune Barbot, se chargea de mettre en ordre le Journal de leur navigation, & le publia dans l'Histoire de ses propres voyages. Cette Relation contient un grand nombre de remarques utiles, sur le Commerce & la Navigation de l'Afrique. On conserve ici l'ortographe de Barbot pour les noms

Qualité de l'Auteur.

BARBOT LE JEUNE. 1700.

Afriquains, parce qu'on n'a point d'autre regle pour les vérifier; quoiqu'il paroisse qu'en écrivant en Anglois l'Auteur s'est attaché à la prononciation françoise.

Son départ.

Il partit des Dunes le 8 d'Avril 1700. En arrivant le 11 de Mai à la vûe de Madere, où le Vaisseau relâcha pour se procurer des rafraîchissemens, Barbot leva le plan de la Ville de *Funchal*. On trouva ici la variation de trois degrés trente minutes Ouest. Le 14 de Mai on eut la vûe de Palma & de Ferro, deux des Isles Canaries. On découvrit aussi le Pic de Ténerife, qui se présentoit à l'Est-Nord-Est, au-dessus de l'Isle de Gomere.

Evénemens de sa navigation.

Le 18, à minuit, une baleine passant sous le Vaisseau, heurta fort rudement contre le milieu de la quille. Le Pilote, qui étoit alors au gouvernail, assura qu'il avoit été plus d'une minute sans aucun mouvement. Le 23 on prit une grosse dorade; & le 24, à douze degrés cinq minutes de latitude du Nord, on découvrit deux Bâtimens qui paroissoient faire voile avec différens vents, à deux ou trois milles de distance. Le 29, à neuf degrés trente minutes du Nord, on se vit environné d'une multitude de marsouins, dont on ne prit qu'un seul, avec un croc de fer. A peine fut-il blessé que tous les autres prirent la fuite.

On passa la Ligne le 19 de Juin, & le 24 on se trouva vers quatre degrés cinquante-six minutes du Sud, c'est-à-dire, à la hauteur de Kapinda, qui étoit le terme du voyage. Mais on en étoit à plus de six cens lieues à l'Ouest, avec le chagrin de ne pouvoir résister aux vents Est-Sud-Est & Sud-Est, qui devenoient plus impétueux de jour en jour. Le 3 de Juillet, à dix-sept degrés quarante-six minutes du Sud, on crut être fort près des basses qui partent du Cap-Abrolho, au Bresil, & qui s'étendent dans la mer l'espace de cinquante lieues à l'Est. L'attention du Pilote redoubla, parce qu'il connoissoit la grandeur du danger. Les vents changeant chaque jour, du Sud à l'Est & quelquefois au Nord-Ouest, on porta au Sud. Le 24 on étoit à trente-un degrés vingt minutes de latitude du Sud, & à quinze degrés cinquante-sept minutes de longitude Est de Ferro.

Basses d'Abrolho.

[Nota. *Il se trouve ici une Lacune, dont la cause est expliquée dans l'Avertissement.*]

Les Anglois sont maltraités par des Négres.

En arrivant à la Pointe, où leur Pinace les attendoit, ils furent surpris d'y voir cinquante des mêmes Négres armés, qui leur avoient causé tant de frayeur dans la forêt. Ces Brigands avoient pris le plus court chemin pour se rendre au rivage, dans l'esperance d'enlever les armes qu'ils trouveroient dans la Pinace. N'en ayant pas trouvé, ils avoient maltraité les Matelots qui étoient à la garder. Le Capitaine les menaça de porter ses plaintes au Comte de Sogno. Mais ce Prince & le Missionnaire Portugais lui dirent le lendemain que ces Négres étoient une sorte de Sauvages qui ne pouvoient souffrir les Blancs, depuis qu'un Vaisseau de l'Europe avoit enlevé quelques hommes de leur Nation, & qu'ils étoient d'ailleurs extrêmement jaloux de leurs femmes. Cependant le Comte promit d'employer son autorité pour faire restituer l'Interpréte Négre.

Le 28, après le retour de Caseneuve, qui n'avoit pû se procurer que deux Esclaves dans la Riviere, on prit la résolution, avant que de se rendre dans

BARBOT LE JEUNE. 1688. Suite de la navigation.

NOTA BENE. On se trouve heureusement en état de suppléer ici à l'interruption de la page précédente, sans être obligé, comme on le craignoit, de recourir à l'Angleterre, dans un tems où les occasions sont rares & difficiles. La faute étoit venue des Relieurs Anglois, qui avoient doublé une feuille dans l'Original, & tout-à-fait omis celle qui devoit la suivre. Mais, avec un peu de recherche dans la Bibliotheque du Roi, le bon ordre que M. l'Abbé SALLIER *ne cesse point d'y entretenir & son zéle pour le succès des entreprises littéraires, ont fait trouver la Relation même de Barbot le jeune, dans une Collection Angloise en six volumes* in folio. *Ainsi la Lacune sera immédiatement remplie; & l'on se croit dispensé de toute autre explication. Il suffit d'avertir qu'on a répété les chiffres des pages, parce que l'impression n'ayant point été suspendue, il ne s'est pas présenté d'autre expédient pour rejoindre le texte.*

Le 9 d'Août on se trouva comme environné d'une multitude d'oiseaux, qui avoient le ventre blanc, les aîles longues & pointues, de la grosseur d'un pigeon, bruns sur le dos, qui voloient ou nâgeoient fort près du Vaisseau, & qui prirent enfin la fuite. L'observation fit trouver vingt-trois degrés vingt-sept minutes de latitude du Sud, & trente-un degrés cinquante-quatre minutes de longitude de Ferro. On passa le Tropique du Capricorne avec un vent frais, sans se croire à plus de quinze lieues de la côte d'Afrique. Le 10 on apperçut un palmier flotant, & quantité des mêmes oiseaux. On eut le même spectacle le jour suivant. L'eau de la mer parut avoir changé de couleur. Le 13, l'observation donna seize degrés cinq minutes de latitude. On découvrit un grand nombre de certains oiseaux, que les François nomment Gornets, & qui ne s'écartent jamais de la terre; ce qui fit juger qu'on n'en étoit pas fort loin. Le 14, vers une heure & demie, on eut la vûe des terres d'Afrique, qui s'étendoient du Sud-Est quart de Sud au Nord-Est quart de Nord, à cinq ou six lieues du Vaisseau.

Oiseaux nommés Gornets.

Cette partie de l'Afrique porte le nom de *Mataman* ou *Cimbebas*. On y découvre, par intervalles, des montagnes blanches. On jugea, faute d'observation, qu'on étoit à quinze lieues au Sud du Cap-Négre, qui, suivant l'opinion la plus commune, est à seize degrés trente minutes de latitude du Sud. Cependant les Cartes different sur cette position. Quelques-unes la placent à quinze degrés quinze minutes, & d'autres à seize degrés.

Position du Cap-Négre.

Pendant les deux ou trois derniers jours on avoit eu quantité de baleines & de souffleurs autour du Bâtiment; sur-tout la nuit du quatorze au quinze, qu'on en vit trois ou quatre à fort peu de distance, s'agitant avec un bruit prodigieux. On supposa que ces terribles animaux étoient attaqués par d'autres poissons aussi monstrueux, qui se nomment *Epées* ou *Empereurs*, & qui sont leurs mortels ennemis.

Divers animaux.

Le 15 au matin on ne se trouvoit plus qu'à deux lieues & demie ou trois lieues de la terre. Elle est assez haute au rivage, & double en plusieurs endroits, avec quantité de petits monts pointus qui s'élevent un peu au-dessus de la seconde terre. On n'avoit pas trouvé de fond pendant la nuit, avec une sonde de soixante-dix brasses.

On arrive à la vûe de la terre. Ses apparences.

Vers midi, on découvrit une assez haute montagne, noire & ronde, environ trois lieues au Sud-Est, qu'on prit pour le Cap-Négre. La hauteur de la terre en cet endroit est à peu près la même qu'entre Torbay & Plymouth,

BARBOT 12 JUNE. 1688.

quoique plus basse au rivage même, mais fort escarpée & de couleur rougeâtre. On fit voile au long de la Côte, vers le Nord-Nord-Est, & pendant l'espace de quatre lieues elle parut coupée par quantité de petites bayes bordées de sable. La terre est plate aux environs, séche, stérile, & n'offre que des ronces dispersées.

Multitude de marsouins.

Faucon mosquite.

Le 16, ayant tenu la même route, on continua de découvrir une terre fort stérile, sans aucune apparence d'arbre ou de buisson. Dans le cours de la nuit on avoit rencontré pendant deux lieues une multitude infinie de marsouins. La nuit d'auparavant on avoit pris, sur le Vaisseau, un oiseau nommé le *Faucon-mosquite*, de la grosseur d'une allouette & de la couleur d'une bécasse, qui a les yeux grands, le bec court & fort large, les pieds d'un moineau, & qui tire son nom des mosquites, espece de cousins dont il fait sa nourriture. On trouve un grand nombre de ces oiseaux dans la Nouvelle Angleterre. La terre, qu'on continuoit de côtoyer, ne parut pas si haute ce jour-là que le jour précédent.

Poisson nommé le Soleil de mer.

Le 17, on trouva, par observation, douze degrés quinze minutes de latitude du Sud. La course fut au Nord-Nord-Est, à six ou sept lieues de la terre, avec une nombreuse escorte de baleines & de souffleurs. Vers le soir, on tua d'un coup de croc un gros & hideux poisson, nommé *le Soleil*, dont Barbot crayona aussi-tôt la figure. Il étoit long d'un pied, large de trois, & presqu'ovale. Sa tête étoit petite, & couverte d'une petite peau très-dure, couleur de chagrin brun. Il avoit, des deux côtés, deux nâgeoires, qui se remuoient avec beaucoup de lenteur. Les Matelots en firent cuire à l'eau les meilleures parties & les trouverent excellentes. La chair est d'un blanc de lait. Elle s'éleve en écailles, comme celle de la morue, & ressemble à la raye pour le goût. Le foie, qu'on fit bouillir, rendit environ trois pintes d'huile. Les Matelots firent cuire aussi les entrailles, & les vanterent comme un met délicieux.

Quelques Matelots tentent de descendre au rivage.

Leur récit.

Le 18, vers midi, on découvrit une petite baye sabloneuse, à la distance d'environ quatre milles. Comme on avoit remarqué, pendant les deux ou trois nuits précédentes, que les Négres allumoient du feu sur le rivage, on jugea que c'étoient des signaux par lesquels ils invitoient le Bâtiment à s'arrêter. Quelques Matelots furent envoyés dans la Pinace, pour observer les propriétés du Pays. Mais l'agitation des flots étoit si violente au long du rivage, qu'il leur fut impossible d'en approcher. Cependant trois d'entr'eux gagnerent la Côte à la nâge & s'avancerent un peu dans les terres. Ils y découvrirent cinq ou six petites hutes, mais sans Habitans; & pour toutes richesses, quelques piéces de requin séché, avec des crocs ou des hameçons pour la pêche. Ils jugerent que la crainte avoit fait prendre la fuite aux pêcheurs Négres lorsqu'ils avoient apperçu la Pinace. Le hazard leur ayant offert quelques petits Canots, que les Anglois appellent *Bark-logs*, c'est-à-dire, *Piéces d'écorce*, ils s'en servirent pour retourner à la Pinace, qui s'étoit arrêtée au-delà des plus grosses vagues. Il rapporterent que le Pays leur avoit paru stérile & pierreux, & qu'on y voyoit à peine quelques petits arbres & quelques ronces. La terre étoit sabloneuse vers la mer, & le rivage coupé par de petits monts blancs assez escarpés, entre lesquels on découvroit de petites bayes sabloneuses.

Le 19, vers midi, on découvrit au Nord-Est une Pointe haute & escar-

pée, qui s'abaisse à l'Est dans l'interieur des terres, & qui ne ressembleroit pas mal à la Pointe de Portland en Angleterre si elle ne s'étendoit moins dans la mer. On continua d'avancer l'espace de plusieurs lieues au Nord-Nord-Est, à deux milles du rivage. La terre, au Nord, forme trois Pointes ou trois Caps, dont l'un se présente au Nord-Nord-Est demi-Nord, celui du milieu au Nord-Nord-Est, & le troisiéme au Nord-Est quart de Nord. Celui qu'on a comparé à la pointe de Portland, faisoit face à l'Est-Sud-Est dans le Royaume de Benguela. Il a du côté du Sud une baye sabloneuse, & des basses pierreuses sur lesquelles la mer se brise avec un bruit terrible. Au Nord du même Cap est une autre baye, dont l'accès est plus facile; mais le Pays aux environs paroît stérile & désert. On y mouilla vers le soir, sur un fond de douze brasses, dans la résolution de ne pas pénétrer plus loin sans avoir acquis plus de connoissance du Pays. L'observation, fit trouver onze degrés trente-neuf minutes du Sud.

BARBOT LE JEUNE. 1688.

Trois Caps & leur position.

A six heures du matin, le Capitaine se rendit au rivage, dans la Barque longue, accompagné de vingt-deux hommes armés. L'agitation de la mer, au long de la Côte, l'ayant forcé de jetter l'ancre au-dessous des vagues, quelques Matelots gagnerent la terre à la nâge. Ils y trouverent deux Canots, d'un bois nommé *Mapou*, ou plûtôt deux radeaux, composés de petites piéces de ce bois jointes ensemble, terminées en pointe, & relevées sur les ailes par d'autres piéces. Ils les amenerent à la Barque, pour transporter leurs compagnons au rivage. Ce ne fut pas sans peine & sans danger. La plûpart furent renversés dans les flots; mais ils en furent quittes pour faire sécher leurs habits. Ils s'avancerent dans les terres, l'espace d'environ trois milles, sans découvrir aucune apparence de maisons ni d'Habitans. Ils observerent seulement quelques piéces de terres qui paroissoient avoir été brûlées nouvellement, & qui conservoient encore un reste de chaleur. Ils virent aussi plusieurs petits sentiers, dans lesquels Barbot, qui étoit de la troupe, distingua pendant plus d'un mille & demi des traces de pied d'homme. Ensuite ils arriverent près d'un gros rocher, qui formoit une caverne en forme de voûte. Ils y entrerent tous; mais ils n'y trouverent que des pierres. Le Capitaine auroit souhaité de pénetrer plus loin, s'il n'avoit eu parmi ses gens un scorbutique, qui, n'ayant pas la force de soutenir une si longue marche, vouloit retourner seul au rivage. Les autres prirent le parti de l'accompagner, dans la crainte qu'il ne rencontrât quelques Sauvages, qui pouvoient s'être cachés à la vûe de tant d'Etrangers. Ils ne découvrirent dans leur voyage qu'un petit nombre d'arbres dispersés, les uns couverts de quelques feuilles, d'autres entiérement nuds. En arrivant au rivage, où la Barque longue étoit demeurée à l'ancre, ils apperçurent à peu de distance un Etang d'eau saumache, qui leur parut fort riche en poisson. Ils se firent apporter aussi-tôt du Vaisseau leur grand filet, avec lequel ils prirent trois douzaines d'assez gros mulets, & quantité de chevretres d'un goût fort agréable. Ils voyoient en même-tems un grand nombre d'oiseaux de couleur grise, le col, les jambes & le bec fort longs, de même espece que ceux qu'ils avoient observés en suivant les Côtes de Benguela & de Mataman, c'est-à-dire, une sorte de mouettes.

Le Capitaine descend au rivage.

Il marche dans les terres. Ce qu'il y rencontre.

BARBOT LE JEUNE. 1688.

Son embarras pour retourner à bord.

Dans l'intervalle, il s'étoit élevé un vent de mer, qui, joint au flux de la marée, augmentoit si furieusement l'agitation des vagues, qu'il devint fort difficile de retourner à la Barque longue. Les Canots furent renversés plusieurs fois. Barbot tomba quatre fois dans les flots; & ne sçachant point nâger, il y auroit infailliblement péri s'il n'eût été secouru par quelques Matelots. Cependant ils arriverent tous à bord. On remit à la voile vers six heures du soir, & l'on porta droit au Nord, en suivant le rivage, qu'on ne perdit point de vûe pendant toute la nuit, sans avoir moins de douze brasses d'eau.

Côte qui s'offre à la vûe.

Cap Tres-Puntas.

Le 21, à huit heures du matin, on découvrit une pointe fort escarpée, à la distance d'environ sept lieues. Vers midi, ce Cap, ou cette Pointe, faisoit face au Nord-Nord-Est, à trois ou quatre lieues du Vaisseau. Toute cette Côte forme une espece de table, peu couverte de verdure. On apperçut au Nord-Est quart de Nord une épaisse fumée, entre des monts blancs d'une hauteur médiocre, & une sorte de baye ou d'anse, qui, joint aux observations, fit conclure que c'étoit le Cap de *Tres-Puntas*, ou des trois Pointes, dans le Royaume de Benguela. Le Cap *Falet*, ou plûtôt *False*, se présentoit le soir au Sud-Est quart de Sud, à six lieues du Vaisseau.

Cap-Ledo.

Cap-Palmarino.

Le 22 à midi, on eut le Cap-*Ledo* à l'Est, sans en être à plus de cinq lieues. Sa hauteur est médiocre. On étoit alors, par estimation, à neuf degrés cinquante-trois minutes de latitude du Sud. Le 23, un tems de brume ne permit pas d'observer la terre; mais on se crut à l'Oüest de la pointe Sud de l'Isle de S. Paul de Loanda, Ville du Royaume d'Angola qui appartient aux Portugais; & par calcul on trouva neuf degrés onze minutes de latitude du Sud. Le 24, à midi, on étoit à neuf lieues au Nord de la même Isle; &, suivant les conjectures du Pilote, à onze lieues du Cap-*Palmarino*, dans le Royaume de Congo. Le Vaisseau se trouva escorté d'un grand nombre de baleines & de souffleurs. Depuis le 23 jusqu'au 24 à midi, le tems avoit continué d'être si épais, qu'on n'avoit pû découvrir la terre. Mais l'après midi on l'apperçut à six lieues, en portant au Nord-Nord-Est, & quelquefois au Nord jusqu'au 25. Pendant le reste de la navigation, jusqu'au 28, on ne découvrit que diverses parties de la Côte, telles que les deux montagnes rouges, nommées *Barreiras* par les Portugais, qui se présenterent le 26, & la belle Côte qui les suit, dont on eut la vûe le jour suivant. Elle est ornée d'un grand bois & d'un beau rivage de sable. Ce fut le même jour au soir, qu'ayant mouillé sur six brasses, on apperçut, à la distance de cinq lieues vers le Nord, une Pointe assez courte, qu'on prit pour le Cap-*Padrone*, Pointe Sud de la Riviere de Congo. L'observation s'accorda exactement avec les Cartes, qui mettent ce Cap à six degrés de latitude du Sud.

Cap-Padrone.

Le 28, étant à deux lieues du Cap-Padrone, qui se présentoit au Nord-Est quart d'Est, on découvrit sur le rivage un grand nombre de Négres & quantité de Canots, dont ils lancerent vingt-cinq ou trente en mer, pour leur pêche ordinaire. Mais tous les signes par lesquels on s'efforça de les faire approcher, ne purent les attirer à bord.

La Côte qu'on avoit suivie le matin est plus couverte de bois que toutes celles qui s'étoient présentées jusqu'alors. Le Cap-Padrone forme une pointe de sable, basse & plate, couverte d'arbres à peu de distance du rivage, sur le-

quel on voit un palmiste seul, qui rend encore le Cap plus facile à reconnoître du côté de la mer. Lope-Gonzalez ayant découvert la Riviere de Zaire, érigea sur cette Pointe, par l'ordre du Roi de Portugal, une pyramide de pierre, pour servir de témoignage qu'il avoit pris possession de toutes les Côtes qu'il avoit laissées derriere lui. C'est de lui, dit Barbot, que la Riviere prit le nom de *Padrone*, comme elle fut nommée *Riviere de Congo*, parce qu'elle traverse ce Royaume.

Pyramide élevée par Lope Gonzalez.

Dans le cours de l'après-midi on s'avança d'un mille au long du rivage; & doublant le Cap de Padrone, on trouva douze, treize, quatorze & quinze brasses d'eau. Mais tout d'un coup, à la vûe du Cap-Palmarino, qui fait la pointe Nord de la Riviere de Congo & qui se présentoit au Nord-Nord-Ouest, on manqua de fond avec une sonde de vingt-cinq brasses. Ce Cap est dans le territoire de Goy, au Sud de la Baye de Kapinda.

Le Vaisseau entre dans la Riviere de Congo.

A l'Est-Nord-Est du Cap-Padrone, on passa devant une autre pointe, à demie-lieue de distance; & l'on en découvrit bien-tôt une troisiéme, après avoir retrouvé le fond avec la sonde de vingt-cinq brasses. Mais étant bien-tôt tombé sur cinq brasses, dans une marée violente qui se précipitoit vers le rivage, on prit le parti de jetter l'ancre. La troisiéme Pointe de la Riviere de Congo, dont on n'étoit point à plus d'une demie lieue, est celle de Sogno. On y apperçut un grand nombre de Négres, dont la vûe détermina le Capitaine à se rendre à terre dans la Pinace. Il revint bien-tôt à bord, avec deux Négres du Pays, qui parloient un peu de Portugais. On apprit d'eux qu'ils avoient quantité d'Esclaves dans la Ville même de Sogno, résidence ordinaire du Prince ou du Comte de ce nom; que cette Ville n'étoit qu'à cinq lieues de la Pointe, & qu'il n'y avoit alors à Kapinda que deux Vaisseaux, l'un Anglois, l'autre Hollandois, qui avoient déja presqu'achevé leur cargaison.

Eclaircissemens qu'il reçoit des Négres.

Tous les Négres, à l'embouchure de cette Riviere, sont Catholiques Romains. Quelques-uns portent au col un long chapelet avec une croix, & chacun affecte de prendre un nom Portugais. On voit sur la Pointe de Sogno, une petite Chapelle dédiée à S. Antoine.

Le Capitaine & le Contremaître, ayant pris pour guides deux ou trois Négres de la Pointe, s'avancerent l'espace de douze milles dans la Crique de Sogno, & descendant ensuite au rivage, ils firent six milles par terre jusqu'à la Ville. On leur fit attendre assez long-tems l'honneur de parler au Prince. Lorsqu'ils furent introduits à l'audience, suivant l'usage du Pays, ils lui présenterent six aunes d'étoffe, qu'il reçut d'un air satisfait; & sur le champ, il leur fit apporter quelques rafraîchissemens dans un plat d'étain. Les deux Anglois lui ayant dit qu'ils étoient venus pour la traite des Esclaves, il leur demanda s'ils prendroient soin de les faire instruire dans la Foi chrétienne, & s'ils avoient parlé au Missionnaire Portugais; deux conditions sans lesquelles il ne pouvoit traiter avec eux. Ensuite leur ayant fait présent d'une chévre & de six poules, il ne tarda point à les congédier. Le Capitaine ne se hâta pas moins de retourner à bord, accompagné de trois Négres de qualité, *Mansouge*, *Manehingue* & *Manoubaka*, que le Prince avoit chargés d'examiner les marchandises du Vaisseau. Le Contremaître fut retenu à So-

Le Capitaine se rend à Sogno.

BARBOT LE JEUNE. 1688.

Fidélité des Négres Catholiques au jeûne.

gno en qualité d'ôtage, pour leur sûreté. Ces trois Seigneurs portoient au col de longs chapelets, avec une croix & quelques *agnus*. Ils exécuterent soigneusement leur commission. A diner, ils refuserent toute autre nourriture que du pain & du fromage, parce que ce jour étant un Vendredi, la Religion catholique, dont ils faisoient profession comme leur Prince, les obligeoit à cette abstinence. Les Missionnaires, qui gouvernoient alors l'Eglise de Sogno, étoient deux Moines Portugais de l'Ordre des Bernardins.

Les Anglois sont soumis à demander la permission des Missionnaires pour le Commerce.

A trois heures après midi, les Seigneurs Négres quitterent le Vaisseau pour retourner à Sogno. Le Capitaine prit le parti de les accompagner, dans l'esperance de conclure son marché. Mais on l'assura, pour unique réponse, qu'il ne devoit esperer aucun Commerce avec le Comte & ses Sujets, s'il ne commençoit par satisfaire pleinement les Missionnaires. On ajouta même que ce Prince n'avoit pas le pouvoir de vendre des Esclaves dans son territoire sans leur permission. Le Capitaine, forcé d'obéir, malgré sa répugnance, se rendit chez eux & leur expliqua ses intentions. Ils y opposerent d'abord quelques difficultés. La principale regardoit la Religion. Vendre des Esclaves pour la Barbade, c'étoit les livrer à des Hérétiques, qui négligeroient infailliblement de les instruire dans la Foi chrétienne. Le Capitaine leur montra ses instructions; & les deux Peres n'entendant point la langue Angloise, il demanda qu'elles fussent traduites en Portugais ou en Latin. Mais personne ne pouvant lui rendre ce service, ces Peres lui accorderent enfin la permission du Commerce. Alors le Prince donna ordre aux trois mêmes Seigneurs de retourner à bord avec lui, pour recommencer la visite des marchandises. Il les fit accompagner d'un Sécretaire Négre, qui sçavoit écrire & parler la langue Portugaise, & qui devoit lui apporter un compte exact de leurs observations. En arrivant au Vaisseau, ils furent traités avec toute la bonne chere possible. On but la santé du Prince, celle des Missionnaires, & successivement celle des quatre Députés. Chaque santé fut accompagnée d'une décharge de cinq piéces d'artillerie.

Ils l'obtiennent.

On leur accorde un Comptoir à Sogno.

Ils demeurerent à bord jusqu'au 2 de Septembre. Ensuite, retournant à Sogno avec une certaine quantité de marchandises angloises, pour fournir le Comptoir qui devoit être établi dans cette Ville, ils assurerent le Capitaine, que dans l'espace de deux mois & demi, au plus tard, il pouvoit compter sur une cargaison de cinq cens Esclaves. On ne pensa plus qu'à régler l'état du Comptoir. Les Anglois s'applaudirent beaucoup d'avoir obtenu une maison dans la Ville, malgré l'usage du Pays, qui n'accordoit de logement aux Marchands étrangers que sur le bord de la crique ou de la riviére de Sogno. Cependant le Contre-Maître, qui fut établi dans le Comptoir avec la qualité de Facteur, donna bien-tôt avis au Capitaine que l'ouverture du commerce demeuroit suspendue, parce qu'on n'étoit pas encore convenu du prix des Esclaves, & que les droits du Prince n'avoient point été payés.

Difficultés que les Anglois surmontent par leurs présens.

Caseneuve fut obligé de se rendre le 15 à Sogno. S'étant adressé d'abord au Supérieur de la Mission, il lui présenta quelques rafraîchissemens de l'Europe, tels qu'il pouvoit avoir en reste sur le Vaisseau après un voyage de cinq mois. Cependant ils furent reçus avec beaucoup de satisfaction, & le Pere s'acquitta de cette politesse par un présent d'oranges & de bananes fraîches. Le

Capitaine fit demander ensuite une audience au Prince. Il le trouva dans son fauteuil, la tête nue, parce qu'il venoit de la faire raser, les épaules couvertes d'un manteau noir fort court, les jambes nues & des pantoufles aux pieds. En voyant entrer Caseneuve, il lui fit signe de s'asseoir vis-à-vis de lui. Après quelques discours sur le commerce, il fit apporter un grand flacon de vin de palmier, qu'il lui fit présenter gracieusement, tandis qu'il en buvoit lui-même dans une grande tasse d'argent.

Logement du Comte de Sogno & des Missionnaires.

Les appartemens de ce Prince sont divisés par des cloisons de planches en plusieurs chambres basses, dont quelques-unes sont peintes de diverses figures, en différentes couleurs. La maison des Missionnaires est beaucoup plus grande & plus belle. Elle est accompagnée d'un jardin, curieusement planté de toutes sortes d'arbres de l'Afrique, qui forment de belles allées couvertes. Il y a trois cloches dans la Chapelle.

Accusations qui rebutent les Anglois.

Le prix des Esclaves fut reglé à huit piéces pour les hommes, & sept pour les femmes. A l'égard des étoffes angloises, on convint que la mesure seroit de six pieds deux pouces pour le Prince, & de cinq pieds seulement pour le Peuple; car l'usage du Comte de Sogno étoit toujours de faire pour lui-même un marché plus avantageux que pour ses Sujets. Malgré ce traité, les Anglois compterent peu sur le succès de leur commerce à Sogno. Leur défiance venoit des discours qu'on ne cessoit de leur répéter. Les Négres du Pays ne les croyoient pas Chrétiens. Ils les accusoient de transporter les Esclaves aux Turcs, ou à d'autres Peuples qui n'avoient pas reçû le Baptême. Caseneuve prit enfin la résolution de chercher un Canton plus favorable sur la Riviére de Congo; sur-tout lorsqu'il eut appris que sur la rive Nord, près d'une pointe nommée *Gitar*, qui est dix-huit ou vingt lieues plus loin, il pouvoit établir un nouveau Comptoir & faire la traite des Esclaves avec les Habitans du Pays voisin, qui se nomme Zairy ou Serry. Il s'y rendit, le 21 de Septembre, dans la Pinace. En descendant au rivage, il fut reçu fort civilement par le Chef du Village de *Gitar*, qui est situé du côté Sud-Ouest d'une crique, un peu au Nord de la pointe où la Riviére de Zaïre se joint à celle Congo. Cet honnête Négre, après lui avoir procuré une maison commode, pour deux piéces de loier par mois, lui conseilla de rendre ses devoirs au Roi de Zaïre, & de lui demander la permission du commerce. C'étoit, lui dit-il, un usage établi, qui avoit pris la force d'une loi. Caseneuve y ayant consenti, ce vieux Chef Négre dépêcha lui-même à la Cour, pendant la nuit *Menlonbele*, beau-frere du Roi, pour l'informer du dessein des Anglois & le prier d'envoier à Gitar quelques-uns de ses Officiers, qui servissent de *Gardes* au Comptoir Européen.

Caseneuve va s'établir à Gitar.

Visite qu'il reçoit des Officiers du Roi.

Le 23, Caseneuve étant dans le Comptoir avec le Chef de Gitar, entendit un bruit extraordinaire & le son d'une trompette & d'un tambour. C'étoit Menlonbele, qui revenoit avec les Officiers du Roi. *Mangove*, un des principaux Seigneurs de la Cour, marchoit à la tête des autres, sous un parasol qui étoit porté sur sa tête par un Négre de sa suite, escorté de trente autres Négres, outre les Officiers du Roi. Caseneuve les fit saluer, à leur arrivée, d'une décharge de sa mousqueterie. Ils s'assirent sur des nattes, à la mode du Pays, pour boire quelques verres de liqueurs fortes. Leur visite ayant été

BARBOT LE JEUNE. 1688.

fort courte, parce qu'elle étoit de pure cérémonie, ils se retirerent dans le Village, avec un flacon d'eau-de-vie, dont les Anglois firent présent à Mangove.

Il obtient la liberté du Commerce.

Le lendemain ils revinrent au Comptoir, pour y présenter eux-mêmes à Caseneuve un porc & deux grappes de bananes. Après s'être arrêtés deux jours, ils retournerent à la Cour sans lui avoir parlé de commerce. Le génie de ces Peuples est plein de cérémonies & de formalités. Quelques jours après, on vit revenir Mangove au Comptoir avec les mêmes Officiers, & des présens de la part du Roi. Il dit à Caseneuve que ce Prince étoit charmé de l'arrivée des Anglois. Ensuite il déclara aux Habitans de Gitar qu'ils pouvoient commercer librement avec eux, & leur recommanda de ne leur causer aucun trouble.

Conditions qu'on lui impose.

Cependant les Officiers exigerent du Facteur qu'il prît à ses gages cinq domestiques Négres, pour le service du Comptoir & pour la garde des Esclaves qu'il devoit acheter. Leur salaire fut reglé, sans aucune obligation de les nourrir. Ils répondirent de tout ce qui seroit confié à leurs soins, c'est-à-dire, qu'ils s'engagerent à payer ce qui disparoîtroit par le vol, & à demeurer Esclaves à la place de ceux qu'ils laisseroient échapper. Mais ces engagemens n'empêchent pas qu'on n'ait besoin de veiller sans cesse sur leur conduite. Ils se laissent emporter par leur inclination au larcin ; & s'ils peuvent mettre la main sur quelque chose sans être apperçus, ils prennent la fuite & ne reparoissent plus au Comptoir.

Il se rend à la Cour de Zaïre.

Caseneuve promit aux Officiers Négres de se rendre le jour suivant à la Cour, avec des présens pour le Roi. Il partit en effet le 25, sous leur escorte. Le voyage se fit par eau dans des canots. On lui fit prendre terre environ quatre milles au-dessus de la pointe de Gitar. Il y trouva des hamacs, & Mangove le pressa d'en prendre un, pour se faire porter à la mode du Pays. Mais la distance n'étant que de sept ou huit milles par terre, il aima mieux les faire à pied. En arrivant à la Ville de *Zaïre*, il se reposa quelques momens chez un des Officiers du Roi, où plusieurs Grands de la Nation s'assemblerent aussi-tôt pour le féliciter de son arrivée, & pour lui faire aussi des plaintes de ce qu'il étoit entré dans la Ville sans avoir fait, suivant l'usage, une décharge de ses armes à feu. Il apporta pour excuses, non-seulement son ignorance, en qualité d'Etranger, mais encore le chagrin qu'il ressentoit de la maladie de quelques-uns de ses gens. Cette réponse parut les satisfaire.

Il est conduit au Palais.

Il fut conduit au Palais Royal, à deux heures après midi. Dans sa marche, Mangove lui donna la droite, & le fit suivre par un Esclave, qui soutenoit un parasol sur sa tête. Ils étoient précédés de quatre Nobles. Les autres Officiers marchoient dans leur rang, derriere Mangove, avec quantité de Négres d'une condition inférieure. Tout ce cortége reçut ordre de s'arrêter près du Palais, parce que le Roi étoit occupé de quelques dévotions qu'il rendoit à ses Idoles. Enfin, l'on fit passer Caseneuve, par deux enclos ou deux cours, dans une grande esplanade, où il trouva plus de trois cens Négres assis sur le sable. C'étoient ou les Domestiques du Roi, ou les principaux Habitans de la Ville, que la curiosité attiroit pour voir les Blancs.

Le Roi étoit assis à l'extrémité de cette spacieuse cour, sur un siége d'environ

viron quinze pouces de hauteur, le dos appuyé contre le mur. Il avoit sous ses pieds une peau de gazelle, en forme de tapis. Son habit étoit un long manteau d'écarlate, qu'il avoit reçu depuis peu d'un Capitaine Anglois nommé *Monerif*. Il avoit la tête, les jambes & les pieds nuds. Un pagne d'écorce de *Matomba* lui couvroit la ceinture. Sa lance étoit plantée devant lui dans le sable. Ce Prince paroissoit fort âgé & d'une figure médiocre. Une femme, qui étoit débout devant lui, tenoit un gros flacon de palmier. Dix pas plus loin, on voyoit dix ou douze Négres armés de mousquets, mais assis, au milieu desquels on en distinguoit un qui étoit couvert d'un manteau d'écarlate, bordé d'une frange d'or.

Situation dans laquelle il trouve le Roi.

Caseneuve s'étant assis vis-à-vis du Roi, à neuf ou dix pas de distance, la femme offrit à Sa Majesté une tasse de vin de palmier. Tous les Négres de l'assemblée battirent des mains pendant que leur Prince avalloit cette liqueur.

Audience qu'il reçoit de ce Prince.

On fit avancer l'Interpréte Royal entre Caseneuve & le Roi, mais beaucoup plus près du Trône. Il se mit à genou, pour faire le serment de fidélité, dont l'Auteur rapporte la forme. Après avoir frotté plusieurs fois la terre d'une main, dont il se frottoit chaque fois le front, il prit dans ses deux mains un des pieds du Roi, cracha sur la plante, & le lécha respectueusement avec sa langue. Ensuite, se tournant vers Caseneuve, il le pria de lui déclarer ses intentions, qu'il expliqua au Roi dans la langue du Pays. On convint du prix des Esclaves. Le Roi, satisfait des conditions, témoigna aux Anglois la joie qu'il ressentoit de l'établissement d'un Comptoir. Caseneuve lui fit présent de quelques aunes d'étoffe noire, & de quelques flacons d'eau-de-vie, qu'il parut charmé de recevoir. Il chanta dans sa langue quelques paroles, ou quelques vers. Il les répéta trois fois; & les Négres battirent des mains à chaque répétition, pour applaudir à la beauté du chant. Ensuite il engagea Caseneuve à goûter devant lui de chaque flacon qu'il lui avoit présenté. C'est l'usage constant du Pays, lorsqu'on reçoit ou qu'on achete quelque liqueur, pour se précautionner contre toutes les craintes de poison.

Après l'audience, Caseneuve sortit immédiatement de la Ville, avec quelques Officiers du Roi. Ils lui montrerent neuf ou dix routes, qui conduisent à plusieurs grandes Villes, & celle qui méne au Royaume de Congo, par lesquelles ils lui firent entendre qu'il arrivoit tous les ans à Kapinda une prodigieuse quantité d'Esclaves. Ils ajouterent que Congo n'étant pas fort éloigné de leur riviére, les Habitans de ce Royaume n'auroient pas plûtôt appris l'établissement d'un Facteur Anglois à Gitar, qu'on les verroit arriver en grand nombre pour la traite, dans la vûe de lui épargner le voyage de Kapinda, qui en est éloigné de vingt-cinq ou trente lieues vers la mer.

Grandes routes du Pays.

Caseneuve ayant trouvé le chemin de Zaïre fort incommode à pied, prit un hamac, pour retourner au canot qui l'avoit apporté de Gitar. Le Roi lui avoit confié à son départ quatre Esclaves, dont le prix ne devoit être payé qu'au Comptoir. Il les fit conduire par quelques Négres, tandis qu'escorté de trois Officiers de la Cour, il se fit porter jusqu'à la riviére dans son hamac. Mais en arrivant à Gitar, il aprit avec chagrin que pendant son absence on n'avoit pû se procurer que deux Esclaves. C'est l'usage des Euro-

Caseneuve retourne à Gitar.

BARBOT LE JEUNE. 1688.

Exemple singulier de la modestie des Négres.

péens, qui font ce commerce en Afrique, d'examiner fort soigneusement tous les membres de leurs Négres, pour s'assurer qu'ils n'ont pas d'infirmité. Caseneuve en ayant acheté quelques-uns, qu'il visitoit avec beaucoup d'attention, fut étonné d'entendre les Officiers du Roi qui éclatoient de rire. Il voulut sçavoir ce qui leur causoit tant de joie. L'Interpréte lui répondit qu'elle venoit de l'excès de sa curiosité. En effet, le Roi lui fit ordonner, quelques jours après, de menager un peu plus la modestie de ses Peuples, & de faire du moins ses observations à l'écart : leçon assez remarquable pour les Européens.

Les Anglois quittent Gitar à la dérobée.

Les Anglois du Comptoir s'appercevant bien-tôt que le commerce répondoit mal à leurs espérances, prirent la résolution de retourner au Vaisseau, & n'en remirent pas l'exécution plus loin qu'à la nuit suivante. Vers minuit, ils transporterent toutes leurs marchandises dans la Pinace, qui étoit demeurée à l'ancre près la pointe de Gitar. Mais ce mouvement ne put être dérobé à la connoissance de leurs Domestiques Négres. Les Habitans allarmés s'assemblerent au Comptoir. Il fallut beaucoup d'adresse pour les appaiser, en les assurant que le dessein du Facteur n'étoit pas de les abandonner sitôt. Cependant aussi-tôt qu'ils se furent retirés dans cette confiance, on acheva de porter les marchandises à la Pinace ; & l'on eut seulement la fidélité de laisser dans le Comptoir le prix du loyer & les gages des Domestiques pour un mois, quoique leur service n'eût pas duré plus de huit jours. On laissa aussi les quatre Esclaves que Caseneuve avoit amenés de Zaïre, parce qu'ils n'avoient point été payés au Roi. Comme deux Blancs suffisoient pour conduire la Pinace hors de l'anse du Village, la crainte d'être salués, à bord, de quelques coups de fusil que les Négres pouvoient tirer au travers des buissons, détermina le reste des Anglois à prendre leur route au long de l'anse jusqu'à la riviére. Ils arriverent heureusement à la pointe, qui est toujours à sec après la marée ; & passant tous dans la Pinace, ils arriverent au Vaisseau vers le milieu du jour, à la satisfaction extrême de tous leurs compagnons, qui avoient tremblé pour le succès de leur entreprise.

Précautions qu'ils prennent pour leur fuite.

Caseneuve, qui n'a pas moins de part que Barbot à ce Journal, joint ici quelques observations sur les usages du Pays de Zaïre. Mais comme elles sont réservées, suivant la méthode de ce Recueil, pour l'article général des *Mosicongos*, on se contente de remarquer après lui qu'il ne quitta point Gitar sans regret, parce qu'il y avoit reçu beaucoup de civilités des Habitans, & que l'avenir auroit pû faire prendre une meilleure face à son commerce. Ce fut lui qui dans la vûe de rendre service à ceux qui feront le même voyage engagea Barbot à composer une carte de la Riviére de Zaïre, telle qu'on la joint ici. Cette Riviére a plus de six lieues de largeur entre ses deux pointes. Elle se rétrecit par degrés jusqu'à la moitié de cet espace, devant la pointe de Gitar, à la jonction d'une autre riviére qui vient de la Ville Royale. La situation de cette Ville est à quelques milles de la rive, du côté de l'Ouest. Sa grandeur est médiocre, & le nombre de ses maisons ne monte point à plus de sept ou huit cens. La route qui conduit de Gitar à Zaïre est coupée par quantité de marais & de ruisseaux, qui la rendent fort incommode. On rencontre dans l'intervalle quelques Hameaux, ou

Carte de la Riviere de Zaïre, composée par Barbot.

Situation & grandeur de la Ville de Zaïre.

quelques Villages, aux deux côtés & fort près du chemin, dans un terrain ouvert, sec, & sterile. Le Roi de Congo entretient au Village de Gitar un Receveur, pour le tribut que le Pays lui doit sur le poisson qu'on pêche dans la riviére.

BARBOT LE JEUNE. 1688.

Après avoir renoncé successivement à deux Comptoirs, les Anglois résolurent de faire un troisiéme essai à Bomangoy, sur l'autre bord de la même Rivière, pour se rendre ensuite à Kapinda, où ils se croyoient plus sûrs de leur cargaison. Ils embarquerent tout ce qui leur restoit de marchandises à Sogno, sans faire attention à la mauvaise humeur du Comte & de ses Sujets, qui leur firent payer double droit pour le mouillage, & qui affecterent de les mortifier par d'autres extorsions. La Ville de Sogno est composée d'environ quatre cens maisons, bâties à la maniere du Pays, c'est-à-dire, à tant de distance & dans un ordre si peu régulier, qu'elles occupent un assez grand espace. Elle est située à plus d'un mille dans les terres, au fond d'une anse fort étroite, dont les bords sont couverts de petits arbres, & de ronces si épaisses, qu'une Chaloupe ne peut pénétrer jusqu'à la Ville. Le Comptoir Anglois en étoit fort près, sur une petite élevation. Malgré les scrupules de Religion que les Missionnaires s'efforcent d'inspirer aux Habitans, on y voit souvent arriver des Bâtimens Anglois & Hollandois, pour le commerce des Esclaves & de l'ivoire. Les marchandises qu'on y recherchoit alors étoient des étoffes noires, du papier, des bassins de cuivre, de la poudre à tirer, des mousquets, du corail, &c. Nos Marchands y ont répandu tant de couteaux, qu'ils ne s'y achetent plus avec cette chaleur qui leur faisoit échanger anciennement pour de l'ivoire, quelque nombre qu'on en pût apporter. Les Négres du Pays font aussi moins de cas des liqueurs fortes, qu'ils demandoient autrefois avec passion.

Projet des Anglois.

Etat de la Ville de Sogno & de son Commerce.

Vers le Cap Padrone, sur le bord Sud de la grande Riviére de Zaïre, on trouve une grande saline, où les femmes d'un Village voisin, situé au milieu d'une Forêt, s'occupent continuellement à faire du sel. C'est la principale richesse de ce Canton, d'où les Habitans le transportent dans les Pays intérieurs.

Saline du Cap-Padrone.

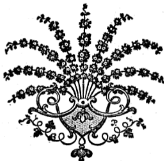
Un jour que les deux Auteurs de ce Journal étoient au rivage avec neuf hommes, sur la pointe de la Chapelle, pour chercher des rafraîchissemens, Caseneuve s'éloigna de la trouppe, accompagné de deux autres Blancs & d'un Interpréte Négre, natif de Zaïre. Après avoir fait environ deux milles au long de la Riviére, il découvrit un sentier qui conduisoit dans la forêt, & qu'il prit le parti de suivre l'espace d'un autre mille. Tout d'un coup il fut surpris de se trouver près de la saline, & d'y voir une centaine de femmes qui travailloient à faire du sel. A peine l'eurent-elles apperçu, qu'elles pousserent des cris; & ce bruit redoubla beaucoup lorsqu'elles lui virent prendre avec ses gens le chemin du Village, qui se présentoit au bout de la saline. Mais sa curiosité fut refroidie par la vûe de deux cens Négres qu'il vit paroître, les uns avec leurs arcs & leurs fléches, d'autres avec des bâtons, & quelques-uns avec des mousquets & des sabres. Les Mousquetaires appuierent le bout de leurs armes sur l'estomac des Anglois, & les menacerent de les tuer. En vain Caseneuve leur offrit-il quelques bijoux, tels que les Européens n'ou-

Danger auquel la curiosité expose Caseneuve.

BARBOT LE JEUNE. 1688.

blient jamais d'en porter parmi les Négres. Ils enleverent l'Interpréte, pour le punir d'avoir amené des étrangers dans ce lieu. Ainsi, les trois Blancs se virent forcés de retourner sur leurs pas, & se crurent fort heureux de pouvoir rejoindre leurs compagnons.

En arrivant à la Pointe, [*Voyez ci-dessus, page* 572.]



la baye de Kapinda, de faire quelques tentatives de Commerce à Bomangoy, principale Ville du Royaume d'Angoy, au Nord de la Riviere de Zaïre. Cette entreprise se fit à la priére des Négres, qui venoient souvent à bord, pour solliciter le Capitaine d'établir un Comptoir dans leur Pays. Caseneuve s'y rendit, avec un autre Officier du Vaisseau. Ils furent reçus fort civilement par le Chef de la Ville, qui les conduisit au *Mangove*. La conférence dura plus d'une heure, sans aucune conclusion. Le Mangove insista sur des droits exorbitans, & sur un prix qui ne l'étoit pas moins pour les Esclaves. Les Anglois retournerent à bord le jour suivant.

BARBOT LE JEUNE. 1700. Tentatives de Commerce à Bomangoy.

Le 30 de Septembre, à six heures du matin, ils tournerent enfin leurs voiles vers Kapinda. Le vent étant Sud-Sud-Ouest, ils porterent au Nord & au Nord-Est quart de Nord, en louvoyant avec beaucoup de difficulté. Le cours de la marée étoit si rapide, qu'on ne pouvoit faire usage du gouvernail à l'entrée de la Riviere. Cet embarras n'ayant pas cessé jusqu'à midi, on tomba bien-tôt à la vûe des écueils qui sont au Nord de la Riviere ; & quoiqu'on en fût à plus de deux milles, on n'avança plus que la sonde à la main. Le fond est d'un sable dur, depuis huit jusqu'à quinze brasses. Vers le soir, on prit le parti de jetter l'ancre, dans la crainte de manquer Kapinda pendant la nuit.

Le Vaisseau se rend à Kapinda.

Il arrive dans la baye.

Toute la Côte, depuis Kapinda jusqu'à Bomangoy, est remplie de bancs de sables, dont quelques-uns s'étendent jusqu'à trois lieues dans la mer, & laissent entr'eux & la terre un canal, qui ne peut recevoir que les Canots & les Chaloupes. Le lendemain, à la pointe du jour, on remit à la voile avec un vent Sud-Ouest quart de Sud, en observant de ne pas s'approcher des écueils sur moins de six brasses, jusqu'à la pointe Sud de la baye de Kapinda. Mais pour entrer dans la baye, ils rangerent la rive du Sud sur cinq, quatre & trois brasses. Enfin, vers onze heures, étant tombés sur quinze brasses, ils y jetterent l'ancre. Dans cette situation, la pointe de la baye paroît à l'Ouest ; & la terre, du côté de Malimba, au Nord, à six ou sept lieues de distance. On tira cinq coups de canon, suivant l'usage, pour saluer le Roi d'Angoy. Ce Prince envoya aussi-tôt quelques Officiers à bord, avec ordre de s'informer si c'étoit le même Vaisseau qui avoit été à Sogno, & d'apprendre au Capitaine, non-seulement qu'il trouveroit dans le Pays un grand nombre d'Esclaves, mais qu'on lui permettroit volontiers d'y établir un Comptoir. Les Officiers du Vaisseau répondirent qu'ils acceptoient cette proposition, & que leur Capitaine se seroit empressé d'aller rendre ses devoirs au Roi s'il n'eût été retenu par une dangereuse maladie.

Ils trouverent dans la baye de Kapinda un petit Bâtiment Anglois, qui avoit déja cent-vingt Esclaves à bord, & qui comptoit de faire monter sa cargaison à deux cens cinquante. Un Interlopier Hollandois, qui s'étoit trouvé dans la même rade à l'arrivée du Capitaine, avoit été saisi & ses marchandises confisquées par un Vaisseau de la Compagnie de Hollande.

Les étoffes de l'Europe se vendent ici à la piéce, à la brasse & à l'aune : trois aunes font une brasse du Pays, & quatre brasses une piéce. Les autres marchandises recherchées par les Habitans, sont des *Annabasses*, des chaudrons de cuivre, des mousquets, de la poudre, des *Bafts* noirs, des *Tapseils*, des *Pintados*, des étoffes de Guinée, du papier, des Nicanis, des couteaux, du drap écarlate, du corail, des liqueurs fortes, des bayes blanches, des colliers noirs, de la vaisselle & des cuillieres d'étain.

Etat du Commerce dans ce Pays.

BARBOT LE JEUNE. 1700.

Etablissement d'un Comptoir Anglois.

Le 3 d'Octobre, les Facteurs Anglois réglerent avec les Officiers du Roi tout ce qui concernoit les droits & les présens. On convint de quarante-sept piéces pour le Roi, trente-une pour le *Mafukka*, dix-sept pour le *Manchin*, dix-sept pour le *Mafukka-Mabouka*, & dix-sept pour le *Manabela*. Le jour suivant, les Facteurs commencerent à faire transporter leurs marchandises au rivage, après avoir payé d'avance cinq piéces, pour le loyer d'une maison qui devoit servir de Comptoir & de Magasin. Barbot & deux autres Officiers assisterent constamment à ce travail. Outre les domestiques Négres qu'ils avoient loués pour le service du Comptoir, le Roi leur en donna deux des siens ; & les quatre Officiers qu'on a nommés s'associerent pour leur en donner quatre. Ils virent ainsi leur maison composée d'onze Gromettes, dont les gages devoient monter ensemble à deux brasses chaque semaine, pour les frais de leur subsistance ; sans compter trois piéces, que chacun devoit recevoir à la clôture du Commerce. Un d'entr'eux, revêtu de la qualité d'Interpréte, n'avoit point d'autre occupation que d'écarter le Peuple, dans la crainte de quelqu'insulte.

Traite des Esclaves.

Le tarif des Esclaves ne fut pas reglé à Kapinda, comme il l'est ordinairement dans les contrées de Sogno & de Zairy. Chaque jour il falloit recommencer de nouveaux marchés, soit au Comptoir ou sur le Vaisseau. Souvent les Facteurs étoient obligés d'envoyer leur Chaloupe avec quelques marchandises, pour inviter les Habitans au Commerce dans les Villages voisins. Caseneuve, qui fut chargé de cette partie, ne put acheter plus de quarante-cinq Esclaves depuis le 7 d'Octobre jusqu'au 16 de Novembre. Le 29, il fut obligé de prendre la direction du Comptoir, pour suppléer à Barbot, qui étoit malade. Dans ce nouvel office, il s'en procura quarante-huit jusqu'au 16 de Décembre. C'étoit quatre-vingt-trois, entre lesquels il y avoit seize femmes, neuf jeunes garçons & trois filles. Ce nombre revenoit en marchandises à quatre livres sterling par tête.

Raison qui diminue les avantages du Commerce.

Mais le Commerce devint bien-tôt moins avantageux, par l'arrivée de cinq autres Vaisseaux Anglois, qui entrerent successivement dans la baye. Comme ils venoient acheter des Esclaves & de l'yvoire à Kapinda, les Habitans cesserent d'apporter leurs marchandises au Comptoir, & ne manquerent point d'en augmenter le prix. Il ne s'en falloit heureusement que de vingt-cinq ou trente Esclaves, pour rendre la cargaison de Barbot complette ; car les autres Facteurs avoient travaillé avec plus de succès dans quelques lieux voisins. On avoit à bord quatre cens dix-sept Négres, hommes, femmes & enfans. Le reste fut bien-tôt rempli jusqu'à cinquante. L'Auteur fait conclure de-là que la traite des Esclaves est incertaine dans la Riviere de Zaïre, & qu'elle dépend aussi du nombre des Vaisseaux marchands.

Observations de l'Auteur sur ce Pays.

Caseneuve étant tombé malade avant que Barbot fût rétabli, leur Journal contient peu d'observations sur les propriétés du Pays. Les Négres de Kapinda qui habitent les bords de la riviere parlent quelques mots d'Anglois, & sont connus sous le nom de *Portadors*. C'est une sorte de Courtiers, qui avertissent les Habitans de l'interieur des terres à l'arrivée des Vaisseaux, & qui amenent des Marchands aux Comptoirs. Ils font le Commerce pour eux ; & prenant quelquefois avantage de leur expérience, ils font payer à ces Négres simples & ignorans une piéce ou deux au-dessus du prix réel. Les Facteurs Eu-

ropéens sont obligés de favoriser cette friponnerie, pour l'interêt de leur propre Commerce.

On quitta la baye de Kapinda le premier de Février, & l'on mit à la voile pour la Jamaïque. Barbot, Caseneuve, le Capitaine & plusieurs Matelots étoient dans une langueur qui leur causoit plus de chagrin & d'impatience qu'une véritable maladie. Les mauvaises qualités du climat leur avoient emporté six hommes de l'Equipage; & dans la situation où la plûpart des autres étoient réduits, personne n'osoit se promettre de résister aux difficultés d'une si longue navigation. Il fut impossible de déguiser cet excès de misere aux Esclaves. D'ailleurs la garde se faisoit avec négligence; & l'on se flattoit mal-à propos que l'indulgence auroit plus d'effet pour les contenir, qu'une rigueur imparfaite & mal soutenue. Ils en prirent occasion de se révolter. Un jour, qu'après leur avoir servi à dîner on les faisoit descendre entre les ponts, l'un après l'autre, pour leur donner leur portion d'eau, suivant l'usage, le plus grand nombre, qui étoit encore sur le tillac, commença une scéne des plus tragiques. Quelques-uns étoient armés de couteaux, qu'on avoit eu l'imprudence de leur laisser. D'autres s'étoient saisis de plusieurs morceaux de fer qu'ils avoient trouvés sans usage. Leurs chaînes mêmes, dont ils avoient eu l'adresse de se défaire depuis plusieurs jours qu'ils méditoient leur complot, devinrent des armes redoutables entre leurs mains. Enfin le seul desir de la liberté suffisant pour animer leur audace naturelle, ils se jetterent sur les Anglois qui se trouvoient autour d'eux, & le premier qu'ils attaquerent expira sur le champ de quinze ou seize blessures. Ils firent le même traitement à deux ou trois autres, qui furent surpris avec aussi peu de défense. Un Matelot poursuivi se jetta dans la mer; mais avec une présence d'esprit aussi surprenante que la vigueur de ses bras & de ses mains, il s'étoit saisi d'un cordage de la voile d'avant, qui lui servit à se soutenir, & par le moyen duquel il demeura ferme contre le flanc du Vaisseau jusqu'à la fin de la mêlée. Cependant les sains & les malades ayant retrouvé des forces dans un péril si pressant firent un feu terrible sur les rébelles & n'en tuerent pas moins de vingt-huit dès les premiers coups. Quelques-uns, plus mutins, se précipitérent dans les flots; mais les autres, épouvantés d'une exécution si brusque, prirent le parti d'implorer la clémence de leurs Maîtres. En les remettant aux fers, on eut soin de les encourager par l'esperance du pardon. Le lendemain ayant reçu ordre de paroître sur le tillac, ils déclarerent unanimement que les Esclaves de Manombo avoient été les auteurs de la conspiration; & quoique le grand nombre des morts parût une expiation suffisante, on se crut obligé, pour l'exemple, d'en faire fouetter rigoureusement trente des plus coupables.

Triste état de son Vaisseau en partant pour la Jamaïque.

Révolte des Esclaves Négres.

Jean Barbot ne donne pas plus d'étendue à cette Relation. Mais avec la fermeté d'un Voyageur, que le changement continuel de Pays & de liaisons rend comme insensible aux impressions de la Nature, il ajoute froidement que son Neveu, jeune-homme d'une grande esperance, mourut ensuite à la Barbade.

Mort de l'Auteur.

HISTOIRE
GENERALE
DES VOYAGES
DEPUIS LE COMMENCEMENT DU XVe SIÉCLE.
PREMIERE PARTIE.



LIVRE TREIZIÉME.
DESCRIPTION DES ROYAUMES DE LOANGO, DE CONGO, D'ANGOLA, DE BENGUELA, ET DES PAYS VOISINS (*a*).

CHAPITRE PREMIER.
Royaume de Loango.

INTRODUCTION. Etendue & situation de Congo.



SI l'on considere, avec les Géographes, le Royaume de Congo dans toute son étendue, il est situé entre vingt-huit degrés trente minutes & quarante degrés dix minutes de longitude Est. Sa latitude comprend depuis l'Equateur jusqu'au seiziéme degré du Sud. On lui donne environ neuf cens-cinquante milles de longueur du Nord au Sud, & sept cens de largeur de l'Ouest à l'Est.

Ses bornes au Nord sont les Contrées de Gabon & de Pongo ; à l'Est, le Royaume de Mokokos ou d'Anzibo, celui de Matamba, & le territoire des Jaggas Kasangis ; au Sud, le même territoire, le Pays de Muzumbo, Akalunga & celui de Mataman, dans la région des Caffres ; à l'Ouest, l'Océan occidental ou Atlantique. Mais ses côtes forment un arc, dont les deux extrémités sont le Cap de Ste. Catherine & le Cap Négre, l'un au Nord, & l'autre au Sud, tous deux célébres parmi les gens de mer.

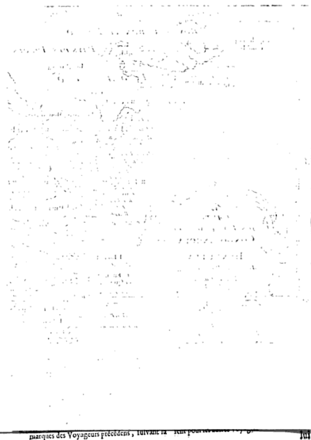
Sous cette idée, Congo peut être divisé en quatre principales parties, qui sont autant de grands Royaumes : 1. Loango. 2. Congo, proprement dit. 3. Angola & Bengola. Ces quatre Royaumes s'étendent du Nord au Sud. Ce-

(*a*) On ne cesse point d'avertir que c'est la réduction ou l'incorporation de toutes les Remarques des Voyageurs précédens, suivant la méthode qu'on s'est proposée dans la Préface de cet Ouvrage, & qu'on a suivie jusqu'à présent pour les autres Voyages.

lui


25
45
50
5
Cap de Lope
Gonfalvo
DE
MONSOLES
NO
OU
METIKAS
PARTIE DU
Ces Cantons dont le terroir est
fertile mais l'air mal sain sont
ravagés par les Jaggas.
ROYAUME
DE
NIMEAMAYA
MONO:





marques des Voyageurs précédens, suivant la [illegible] lui

lui de Loango, qui est le plus septentrional, a le Pays de Gabon au Nord; Mokoko, ou Anziko, à l'Est; & la riviére de Zaïre au Sud. Sa longueur est de quatre cens trente milles de l'Ouest à l'Est; & sa largeur d'environ trois cens vingt du Nord au Sud.

INTRODUCTION. Sa division en quatre grands Royaumes.

Lopez prétend (1) que le Royaume de Loango, habité par les Bramas, commence du côté du Nord à l'équateur, & s'étend de la Côte dans l'intérieur des terres, l'espace de deux cens milles, en comprenant dans ses bornes le golfe de Lopez-Consalvo. Ce Pays est peu connu des Européens, à l'exception de quelques Places au long de la Côte. De tous les Voyageurs, dont les Relations ont été publiées, *Battel* (2) est celui qui traite l'article de Loango avec plus d'étendue. Il s'accorde même fort exactement avec Bruno & Dapper, quoiqu'il fasse profession de ne les avoir jamais lûs. Dapper a publié dans son Afrique une ample description de Loango, qu'il appelle *Loangego*, mais sans faire connoître de quelle source il avoit tiré ses lumieres. Il observe que suivant le récit des Négres les plus vieux & les plus expérimentés, Loango étoit autrefois divisé en divers territoires, tels que *Mayomba*, *Kilongo*, *Piri*, *Wansi* & Loango, habités par différens peuples, chacun sous le gouvernement de son propre Chef. A présent que ce Royaume est réuni sous un même Maître, il contient plusieurs Provinces, dont les principales, suivant le même Geographe, sont Loangiri, Loangomongo, Kilongo & Piri.

Qui en a traité avec le plus d'étendue.

Provinces de Loango.

Celle de *Loangiri* est arrosée par quantité de petites riviéres, qui la rendent extrémement fertile. Elle est fort peuplée. Ses Habitans vivent de la fabrique des étoffes, de la pêche & de la guerre.

Loangiri.

Loangomongo est une Province grande & montagneuse, mais remplie de bestiaux & de palmiers. L'huile, qu'on tire abondamment de ces arbres, y est toujours à bon marché. Ses Habitans sont livrés au commerce. C'est de cette Contrée que la Maison Royale de Loango tire son origine. *Kilongo*, ou Kikongo, surpasse toutes les autres Provinces en grandeur, & la multitude de ses Habitans répond à son étendue. Dans quelques endroits elle est montagneuse. Dans d'autres elle offre de vastes plaines & des vallées délicieuses. Ses Peuples sont farouches & grossiers. On en tire une grosse quantité de dents d'éléphans. Le *Manibelor*, ou le Gouverneur de Kilongo, jouit d'une autorité absolue; & quoiqu'il reconnoisse le Roi de Loango pour son Souverain, ce Prince n'a point de part à son élection.

Loangomongo.

Kilongo.

Le Cap, ou la pointe de *Kilongo*, (3) qui tire aussi le nom de *Salage*, d'une Ville voisine, est situé à trente-cinq milles de Mayomba, du côté du Sud (4).

Cap de Kilongo ou de Sallage.

La Province de *Piri* n'a point de montagnes. Les terres sont unies, couvertes de bois, fertiles en toutes sortes de fruits, & peuplées d'une prodigieuse quantité de bestiaux & de volaille. Ses Habitans, qui sont aussi en fort grand nombre, forment une Nation riche & tranquille, qui tire néanmoins toute sa subsistance de ses pâturages & de la chasse. Ils portent le nom

Piri.

(1) Voyez ci-dessus la Relation de Pigafetta.

(2) Samuel Bruno étoit un Chirurgien de Bâle, qui fit en 1611 un Voyage à Congo. Il se trouve au premier Tome de l'*India Orientalis*.

(3) Delisle fait de *Cylongo* une Province, & de *Quilongo* un Port, comme si ces deux noms étoient différens.

(4) Afrique d'Ogilby, p. 493.

INTRODUCTION. de *Mouvirissers*, ou *Mouviris*, mot composé de *Mourfi*, & de *Piri*, qui signifie *Peuple*. Loangiri n'est aussi qu'un composé de Loango & de Piri.

Villes principales de Loango. Les principales Villes de Loango se nomment *Kape*, *Boke*, *Solansa*, *Mokanda*, où réside la Reine mere; *Sottu*, *Katta*, qui est la résidence des sœurs du Roi; *Loango*, où le Roi tient sa Cour; *Kango*, *Piri*, les deux Kilongos, *Jamba*, *Roti*, *Seni*, *Gommo* & *Lanzi* (5).

A cette légere description des Provinces de Loango, on va joindre ici, suivant le plan de ce Recueil, tout ce qui se trouve d'utile & d'intéressant dans les différentes Relations, dont on a déja lû le Journal.

§. I.

Provinces de Mayomba & de Kalongo.

ROYAUME DE LOANGO. Situation & propriétés de Mayomba. SUIVANT les observations de Battel, la Province de Mayomba (6) est à dix-neuf lieues de Loango de côté du Nord. Elle est si couverte de bois, qu'on y peut voyager à l'ombre, sans être jamais incommodé par la chaleur du soleil. On n'y trouve ni bled, ni aucune sorte de grain. Les Habitans se nourrissent de plantains, de racines & de noix. N'étant pas mieux fournis de volaille & de bestiaux que de bled, ils ne connoissent point d'autre chair que celle des élephans & des bêtes féroces. Mais leurs rivières fournissent du poisson en abondance.

Leurs bois sont si remplis de singes de toutes sortes d'espéces, & de grands perroquets, que le voyageur le plus intrépide n'oseroit y passer sans escorte. On y trouve sur-tout une multitude de ces dangereux singes, (7) dont la grande espéce se nomme *Pango*, & la petite *Empko*. Le Port de Mayomba est à deux lieues au Sud du Cap Négre, qui a tiré ce nom de la noirceur apparente de ses arbres. La baye, qui est grande & sabloneuse, reçoit une rivière nommée *Banna*, sans barre en hyver, parce que les vents du commerce y rendent la mer fort grosse. Mais lorsque le soleil est au Sud de la Ligne, les pluies y apportent une tranquillité qui permet aux Chaloupes d'y entrer. Cette rivière est fort large, mais elle est bouchée par plusieurs Isles inhabitées. Les Portugais y viennent charger du bois de teinture. La longueur de la baye, depuis le Cap Négre jusqu'à la pointe du Sud, est d'environ deux milles, côte basse & couverte d'arbres. On découvre dans les terres une montagne rouge, que les Habitans nomment *Metute*, près de laquelle est un grand Lac salé, large de trois milles, d'où il s'échappe quelques eaux qui viennent tomber dans la mer à deux milles au Nord du Cap Négre. Mais les passages sont quelquefois fermés par de grosses vagues, qui battent avec beaucoup de violence.

Riviere de Banna.

Ville de Mayomba. La Ville de Mayomba consiste dans une longue rue, si proche de la mer, que les flots forcent quelquefois les Habitans d'abandonner leurs maisons. Elle a du côté du Nord une riviére pleine d'huitres, dont la largeur est médiocre à son embouchure, & n'a pas plus de trois ou quatre pieds d'eau. Plus

(5) *Ibid.* p. 490.

(6) Battel écrit *Mayomba*; d'autres, *Majumba*.

(7) Voyez ci-dessous l'Histoire Naturelle.

loin dans les terres, on est surpris de la trouver fort large & fort profonde pendant l'espace de cinquante milles; ce qui est extrêmement commode pour ceux qui vont prendre du bois rouge à Sette. Mayomba est sans grains; mais le Pays produit beaucoup de palmiers & de bananes, & ses riviéres sont remplies de poisson. Le commerce de l'ivoire est réduit presqu'à rien sur cette Côte, après avoir été autrefois très-florissant. Les femmes prennent des huitres dans la riviére, qui est au Nord de la Ville, les ouvrent & les font sécher à la fumée: méthode simple qui les conserve pendant plusieurs mois, comme tout autre poisson.

ROYAUME DE LOANGO.

Usage des Habitans.

Le territoire de Mayomba est gouverné par un Conseiller d'Etat de Loango, qui porte le titre de Manibomma, & qui ne rend compte au Roi que du bois rouge. Les Habitans se nomment *Morombas*, & sont circoncis, comme les Négres d'Angola. Leurs chasses se font avec des chiens du Pays, qui n'aboient point, mais qui portent au cou des cresselles de bois, dont le bruit guide les Chasseurs. Ils font tant de cas des chiens de l'Europe, à cause de leur aboiement, que Battel leur en vit acheter un trente livres sterling. Entre plusieurs sortes de gibier, le Pays est rempli de Faisans, qu'ils tuent avec beaucoup d'adresse.

Chiens qui n'aboient pas.

Idole du Pays.

On voit dans la Ville de Mayomba une idole, que les Habitans nomment Maramba. Elle est placée dans un grand panier, de la forme d'une ruche, au milieu d'une grande maison qui sert de Temple. La plûpart des Négres du Pays sont livrés aux pratiques de la sorcellerie. Ils y ont recours pour le succès de leurs chasses & de leur pêche, pour la guérison des maladies & pour la sûreté de leurs entreprises. L'idole Maramba sert à découvrir les vols & meurtres. Au moindre sujet de haine, les Habitans exercent leurs sortiléges l'un contre l'autre, & sont si persuadés de la vertu de ces opérations, que si quelqu'un meurt, tous les voisins sont obligés de jurer par le Maramba, qu'ils n'ont point eu de part à sa mort. S'il est question d'une personne distinguée, toute la Ville fait le même serment. Battel en rapporte la méthode. Ils se mettent à genoux, dit-il, ils prennent l'Idole entre leurs bras, & prononcent ces quatre mots: *Emeno cyge Bembes ô Maramba*, qui signifient: Je viens m'exposer à l'épreuve, ô Maramba. Les coupables, ajoute l'Auteur, tombent morts sur le champ, quand il y auroit trente ans que le crime est commis. Il assure qu'ayant passé une année entiere dans le Pays, il en vit périr (8) plusieurs dans cette épreuve. La même superstition régne depuis Maramba jusqu'au Cap Lopez.

Sorciers & leur épreuve.

On consacre particuliérement au culte de Maramba, des hommes, des femmes & des enfans de l'âge de douze ans. Battel nous apprend aussi les formalités de cette consécration. Ceux qui se destinent au service de l'Idole, s'adressent au Chef des Prêtres, qui portent le nom de *Ganzas*. Il les enferme dans une chambre obscure, où il les fait jeûner long-tems. Ensuite il leur laisse la liberté de sortir, avec ordre de garder le silence pendant quelques jours, malgré tout ce qu'on entreprend pour les faire parler. Cette loi les expose à toutes sortes de souffrances. Enfin, le Prêtre les conduit devant l'Idole, & leur ayant fait sur les épaules deux marques en forme de croissant,

Prêtres de l'Idole.

Cérémonies religieuses.

(8) Il en vit mourir six ou sept.

ROYAUME DE LOANGO.

il les fait jurer par le sang qui coule de ces incisions, qu'ils seront fidelles à Maramba. Il leur défend l'usage de certaines viandes, & leur impose d'autres devoirs, auxquels ils sont attachés scrupuleusement. Ceux qui les négligent, dit l'Auteur, sont attaqués de diverses maladies, & ne réussissent dans aucune entreprise. Il veut dire apparemment que telle est l'opinion des Négres. La marque de leur initiation est une petite boete qu'ils portent suspendue au cou, & qui contient quelque relique du Maramba. Le Chef du Pays ne marche jamais sans être précédé d'une grande statue, qui représente l'Idole. S'il boit du vin de palmier, la premiere tasse est répandue aux pieds de cette statue, que les Habitans nomment *Nokiso*. Le premier morceau de ses alimens est offert de même; mais de la main gauche, avec quelques paroles magiques.

Deux bois de teinture.

Suivant Dapper, le territoire de Sette est situé à cinquante-cinq milles de la riviére de Mayomba, du côté du Nord, & s'étend jusqu'à Gobbi. Ce Pays, qui est arrosé par une riviére du même nom, produit une abondance extraordinaire de bois rouges & de plusieurs autres sortes de bois. On en distingue deux, l'un nommé *quines*, que les Portugais achetent, mais qui n'est pas estimé à Loango: l'autre, qui s'appelle *bisesse*, est plus pésant & plus rouge; & les Habitans le vendent plus cher. La racine se nomme *angansi abisesso*. Il n'y a point de bois plus dur, ni d'une couleur si foncée. Les Habitans en font un grand commerce sur toute la Côte d'Angola & dans le Royaume de Loango; mais ils ne traitent qu'avec les Négres, & le droit de leur Gouverneur est de dix pour cent.

Pays de Gobbi & ses propriétés.

Le Pays de Gobbi est situé entre Sette & le Cap Lopez-Consalvo. Il est plein de riviéres, de marais & de lacs, que les Habitans traversent dans des Canots. Leur Ville capitale est éloignée d'une journée de la mer. Ils ont dans leurs riviéres un grand nombre d'élephans d'eau, & quantité d'autres poissons monstrueux; mais la terre nourrit peu de bestiaux, & n'offre que des animaux feroces. Un Habitant qui reçoit la visite d'un ami, commence par lui offrir l'usage d'une de ses femmes; & dans les autres occasions, une femme surprise en adultere reçoit moins de reproches que d'éloges. Cependant l'empire des hommes est si absolu, qu'ils maltraitent leurs femmes avec une rigueur sans exemple; & cette pratique leur étant devenue comme naturelle, une femme se plaint de n'être pas aimée lorsqu'elle n'est pas assez souvent battue par son mari. La langue du Pays a beaucoup de ressemblance avec celle de Loango.

A l'Est du Cap Négre, Battel se fit conduire chez un Seigneur nommé *Mani Keseck*, éloigné de Mayomba d'environ huit journées. Il y acheta une grosse quantité de dents & de queues d'élephans, qu'il revendit aux Portugais pour trente Esclaves. De la résidence de Mani Kefeck, il envoya, par un de ses gens, un miroir à Mani Sette, qui lui fit présent à son tour de quatre belles dents d'élephans, en le faisant prier de lui adresser les Vaisseaux Européens qui viendroient au Nord du Cap Négre, parce qu'on voyoit peu de Blancs dans cette Contrée.

Nation de Pygmées, nommée Matimbas.

On trouve au Nord Est de Mani Kefeck (9) une Nation de Pigmées, qui se nomment *Matimbas*, de la hauteur d'un garçon de douze ans; mais tous d'une grosseur extraordinaire. Leur nourriture est la chair des animaux qu'ils

(9) Dapper les appelle *Backebackes*.

580a



Nº XIX.

tuent de leurs flêches. Ils payent à Mani Kefeck un tribut de dents & de queues d'élephans. Quoiqu'ils n'ayent rien de farouche dans le caractere, ils ne veulent point entrer dans les maisons des Marambas, ni les recevoir dans leurs Villes. Si le hasard y en amene un, c'est assez pour leur faire abandonner leurs plus anciennes demeures; mais l'Auteur n'explique point les raisons de cette antipathie. Leurs femmes se servent de l'arc & des flêches avec autant d'habileté que les hommes. Elles ne craignent point de pénétrer seules dans les bois, sans autre défense contre les Panges que leurs flêches empoisonnées.

ROYAUME DE LOANGO. Leur haine pour les Marambas.

La Province de Kalongo (10) est située au Sud de Mayomba, & ses bornes du même côté sont les bords de la riviére de Quelles. Les terres y sont fertiles, sur-tout en bled. On y recueille une prodigieuse quantité de miel. Deux petits Villages, qui se font voir de la mer, servent de marques au Port de Loango. Quinze milles plus loin, du côté du Nord, on rencontre la riviére de Nombo, qui n'a point assez de profondeur pour recevoir une Barque médiocre. Cette Province borde à l'Est celle de Bongo (11).

Province de Kalongo.

Kalongo forme un territoire considérable au Nord de *Quilla*. De Royaume libre qu'il étoit, il est devenu Province du Royaume de Loango; mais en payant un tribut, ses Habitans conservent leurs usages & jouissent encore de leurs anciens privilèges.

Le Pays, qui porte proprement le nom de Loango, est situé au Sud de Kalongo. Sa principale Ville est connue sous le même nom, & sert de résidence au Roi du Pays. Elle est à trois milles de la mer, dans une vaste plaine. Les palmiers & les platanes, sous lesquels les maisons sont bâties, y entretiennent une fraicheur continuelle. Ses rues sont fort longues & fort larges. Le Palais du Roi occupe le côté de l'Ouest, & sa porte donne sur une belle place, où ce Prince tient ses Conseils de guerre & célébre les fêtes publiques. Une grande rue, qui part de cette place, rassemble tous les jours à dix heures du matin, quantité de Marchands, soit de la Ville ou des lieux voisins. Ils y exposent en vente des étoffes de palmier de toutes les espéces, de la volaille, du poisson, du vin, du bled & de l'huile. Mais quoique les dents d'élephans soient fort communes dans le Pays, l'usage ne permet point qu'on en apporte au marché. On y voit une fameuse Idole, qui porte le nom de *Mokisso à Loango* (12). Dapper s'accorde avec ce récit; mais il donne plus d'étendue à quelques circonstances.

Province de Loango. Beauté de sa Capitale.

Il observe que la Capitale de Loango porte, entre les Négres, le nom de Banza *Loangiri*, qui est une contraction de Loango & de *Buri* ou *Piri*. Il lui donne une grandeur considérable; ses rues, dit-il, sont d'une forme irréguliere; les unes larges & droites, d'autres étroites, tortues; mais toutes d'une netteté admirable, & plantées de palmiers, de bananiers & de bakoros. Les maisons étant environnées de ces arbres en reçoivent autant de fraîcheur que d'ornement. Au centre de la Ville, Dapper place le grand marché, dont le Palais du Roi forme un côté. Cette demeure Royale contient autant d'espace que les Villes ordinaires du Pays. Elle est embellie de plusieurs édifices séparés, qui servent de logement aux femmes.

(10) Purchass écrit toujours Calongo.
(11) Battel, *ubi sup.*
(12) Ogilby, *ubi sup.* p. 491.

ROYAUME DE LOANGO. Sa description.

Toutes les maisons de la Ville sont à peu-près de la même grandeur ; & cette uniformité rend le point-de-vûe fort agréable. Leurs distances ne sont pas moins égales. Chacune est composée de deux ou trois chambres. Celles des Grands sont environnées d'une haie de branches de palmiers & de roseaux, qui renferme sept ou huit bâtimens dans le même enclos. Les meubles du commun des Habitans consistent dans quelques pots & quelques calebasses, des nattes pour la nuit, avec un bloc qui leur sert de chevets ; de grands & de petits paniers, où leurs habits sont renfermés ; & d'autres ustenciles d'aussi peu de valeur. Le même Ecrivain ne compte que dix bâtimens dans l'enclos Royal ; mais beaucoup plus spacieux que les maisons de la Ville. Il place au Sud du Palais un autre enclos, qui contient les logemens des femmes, & dont l'entrée est interdite aux hommes, sous peine de mort. Le nombre des femmes du Roi n'est que de cent cinquante. Un homme qui auroit la témérité de parler à quelque femme dans cet enclos, seroit conduit sur le champ à la place publique avec sa complice, pour y perdre la vie par un supplice cruel. La justice du Roi se borne ordinairement à leur faire trancher la tête. Mais leurs corps sont partagés en plusieurs parties, & demeurent exposés un jour entier dans les rues de la Ville. Le Prince qui régnoit alors avoit eu quatre cens enfans de ses femmes (13).

Nombre des femmes du Roi & de ses enfans.

Port de Loango, nommé Konga.

Le Port de Loango se nomme Konga. Il est à deux lieues de la baye des *Almadies*, qui tire ce nom de la multitude de Canots & de Pêcheurs qu'on y voit continuellement, parce que la mer y est beaucoup plus tranquille qu'au long de la Côte. Cette baye est sabloneuse. Le mouillage y est commode, sur quatre ou cinq brasses, à cent pas du rivage. Battel vit dans le Port de Konga une Idole, nommée *Chikokko*. C'est une petite statue noire, qui a pour Temple une petite maison, à l'entrée du chemin qui conduit à la mer. Tous les Négres qui passent devant elle la saluent en battant des mains ; & les ouvriers de toutes sortes de professions lui offrent des présens, pour attirer ses faveurs sur leur commerce. Cette Idole, suivant le récit de Battel, tourmente souvent les Négres pendant la nuit, & les jette dans une espéce de délire, qui dure trois heures. Chaque mot qu'ils prononcent dans cet intervalle, passe pour une inspiration du *Chikokko*. On habille fort proprement ceux qui sont saisis de cette religieuse fureur. Les Prêtres ou les Devots enduisent soigneusement l'Idole de *tekkola*, c'est-à-dire, d'une couleur rouge, qu'ils expriment d'un certain bois (14), en le broiant entre des pierres, avec un mélange d'eau. L'usage des Habitans est de s'en peindre aussi le corps depuis la tête jusqu'à la ceinture. Le tekkola se transporte dans le Royaume d'Angola pour le même usage.

Idole de ce lieu.

Le Roi de Loango n'avoit pas moins de veneration pour l'Idole de Konga, que pour le Mokisso de sa Capitale. Mais Battel assure que ce Prince étoit Sorcier lui-même, c'est-à-dire, Prêtre, comme il l'explique dans un autre lieu. Les Habitans de Konga ont une seconde Idole, dont le nom est feminin. Son Temple s'appelle *Musa Gomberi* ; & sa Prêtresse est une vieille femme, qui est distinguée dans toute la Nation par le titre de *Ganga*, ou Prêtresse de Gomberi. On célébre à l'honneur de cette Divinité une fête annuelle, au son

Idole femelle, nommée Gomberi.

(13) Battel, *ubi sup.*
(14) C'est le même bois que les Portugais achetent & dont on a parlé ci-dessus.

des tambours & des trompettes. Mais les sacrifices ne consistent qu'à boire excessivement. La Prêtresse fait entendre une voix souterraine, que les Habitans prennent pour celle de l'Idole. Ils raconterent à Battel que Gomberi étoit venue d'elle-même dans leur Ville, pour habiter avec Chikokko.

ROYAUME DE LOANGO.

A deux lieues de Loango, du côté de l'Est, on trouve une autre Ville nommée *Longeri*, où les Rois du Pays ont leur sépulture. Ce lieu funebre est environné de dents d'élephans, fichées en terre comme autant de pilliers. A l'Est de Longeri est la Province de Bongo, qui borde le Royaume de Mokokko, dont le Roi porte le titre de *Grand Angeka*. Bongo produit beaucoup de fer, d'étoffes de palmier & d'ivoire. Au Nord-Est se présente la Province de Kango, à quatorze journées de la Ville de Loango. Elle est remplie de montagnes & de rochers, où l'on trouve des mines d'excellent cuivre. Les élephans y sont plus grands que dans les Contrées voisines, & sont en si grand nombre, que les Négres de Loango en tirent la meilleure partie de l'ivoire qu'ils vendent aux Européens dans leur Port.

Longeri, sépulture des Rois de Loango.

La Ville de Loango est située au centre de quatre Seigneuries, que Battel nomme *Kabango*, *Salage*, *Bok* & *Kaye*. Ces quatre territoires forment un Pays plat, également fertile en fruits & en bled. On y fabrique, avec beaucoup d'art, quantité d'étoffes de palmiers de diverses espéces. Les Habitans ont tant de goût pour le travail, qu'ils ont sans cesse l'éguille à la main.

Situation de la Ville de Loango.

La Ville de Kaye (15) sert de résidence à l'héritier présomptif de la Couronne de Loango. La riviére du même nom, qu'on appelle *Loango Lenyes*, est à quatre lieues de celle de Kakongo du côté du Nord.

Ville & Riviere de Kaye.

Battel place la Province, ou le Royaume de Kakongo, au Sud du Royaume de Loango. De toutes les Contrées que Merolla vit en Afrique, il n'en trouva point de plus agréable que Kakongo, & tous les étrangers en portent le même jugement. Le profit & la commodité s'y trouvent réunis. On fait consister sa commodité dans sa situation, entre trois Ports qui sont extrémement fréquentés. Le premier & le plus célebre est celui de Loango; le second, celui de Kapinda; & le troisiéme, celui de Kakongo même, quoiqu'il soit le moins sûr.

Royaume de Kakongo & ses propriétés.

La plus grande partie du Royaume est un pays plat, dont l'air est moins dangereux que celui des régions voisines, & le terrain assez fertile. Les pluies y sont fréquentes. La terre y est noirâtre, au lieu que dans la plûpart des autres Pays elle est sabloneuse, ou de nature de chaux. Les Habitans sont plus civils & plus humains que le commun des Négres. Merolla raconte, qu'après avoir inutilement invoqué leurs Dieux dans un tems de peste, ils les brûlerent, en disant: S'ils ne nous servent à rien dans l'infortune, quand nous serviront-ils?

Comment les Habitans traitent leurs Dieux.

Suivant Battel, la riviére de Kakongo est à quatre lieues de celle de Kaye du côté du Sud, comme elle est à sept de Kapinda du côté du Nord. Elle reçoit des Barques de dix tonneaux. Ses bords sont rians & fertiles. Les Mombales y font un grand commerce; mais ils sont obligés de prendre le tems de la nuit pour traverser la riviére de Zaïre, parce qu'elle est alors fort

Commerce des Mombales.

(15) Cette Ville est située sans doute sur la Riviere de Kaye. Cependant Delisle, dans sa Carte de Congo, la place sur la Riviere de Quille, à seize milles de son embouchure.

ROYAUME DE LOANGO.

calme. Ils transportent de là quantité d'ivoire à la Ville de *Mani Sonna*, (16) où les Portugais & les autres Blancs qui touchent au Port viennent l'acheter.

Royaume d'Angoy. Comment il s'est formé.

Angoy porte le titre de Royaume, & le mérite peu par son étendue. Il étoit autrefois soumis au Roi de Kakongo. Mais un Mani du Pays ayant épousé une Mulâtre, fille d'un riche Portugais, profita des richesses & du crédit de son beau-pere pour se révolter contre son Souverain. Ensuite la guerre s'étant allumée entre Loango & Kongo, il eut l'adresse de se rendre tranquille sur le Trône, en prenant le parti de la neutralité dans cette querelle. Battel dit que le pays d'Angoy est couvert de bois. Sa Capitale, qui se nomme Bomangoy, est située sur la rive Nord de la riviére de Zaïre, assez près de son embouchure; mais on ne trouve la véritable distance ni dans Merolla, ni dans les autres Voyageurs. Ce Missionnaire ne fut pas peu surpris en voyant à quelque distance le Palais du Mani ou du Gouverneur, qu'il prit d'abord pour une Citadelle réguliere, environnée d'excellens murs, & d'une fabrique supérieure aux ouvrages ordinaires des Négres. Mais s'étant approché, il ne les trouva composés que de piliers fort épais & fort serrés, avec d'autres solives de traverse qui les bordent au sommet. L'espace intérieur est divisé en plusieurs rues. Les édifices n'étant que de bois, de paille & & d'oziers, l'Auteur trouva fort ridicule qu'ils fussent défendus par des canons de fonte. Toutes les chambres étoient proprement tendues de nattes d'ozier de diverses couleurs (17).

Palais du Gouverneur de Bomangoy.

Kapinda, Port d'Angoy, & sa situation.

Le principal Port d'Angoy se nomme *Kapinda* ou *Kabenda*. Il est situé, suivant Battel, à cinq lieues au Nord du Cap *Palmar*, sur la rive Nord de la riviére de Zaïre. La rade ou la baye de Kapinda est également commode pour l'eau, pour le bois & pour le commerce. Le Pays au long des Côtes est dans quelques endroits plat & marécageux; mais à trois milles dans les terres, (18) il s'éleve par dégrés & se termine par une chaîne de montagnes, sur la pente desquelles on découvre une Ville qui sert de résidence au pere du Roi. Les lieux voisins sont remplis de bois coupé, qu'il tient en réserve pour l'arrivée des Vaisseaux, & qu'il donne à fort bon marché. Depuis ces amas de bois vers le Sud-Ouest, au long de la baye, on voit plusieurs cabanes dispersées, dont la plûpart bordent de chaque côté un petit ruisseau d'eau fraîche, qui tombe dans la baye. C'est de là que les Européens tirent leur eau, en faisant rouler les barils sur le bord du ruisseau jusqu'à l'embouchure; car, en pleine marée même, on n'y peut faire entrer qu'un radeau, qui porte à peine un ou deux barils.

Ville de Kapinda.

La Ville de Kapinda est située sur la pointe ronde de la baye. Elle regarde l'Ouest; mais le comptoir Anglois du tems de Barbot, (19) étoit au Sud-Ouest de la rade à quelque distance du rivage, & au Nord de la Ville. Le Port de Kapinda est fréquenté par les Portugais & les Hollandois, (20) que le besoin d'eau fraîche ou le commerce y amene.

Maisons.

Les maisons de la Ville sont de roseaux, les unes rondes, d'autres quarrées; mais la plûpart si miserables, qu'elles sont plus propres à servir de re-

(16) C'est vraisemblablement *Sogno* ou *Sonho*.

(17) Relation de Merolla, p. 653.

(18) Voyez la Carte.

(19) Description de la Guinée par Barbot, p. 511.

(20) Merolla & Battel, *ubi sup.*

traite

traite aux insectes, dont le pays abonde, que de logement à des hommes. Cependant celle du Mafukka, ou Receveur des Blancs, quoique bâtie de la même matiere, est fort spacieuse & fort commode. Elle est composée de plusieurs chambres voutées, dont chacune est défendue par deux petites piéces de canon de fonte. On en compte dix-huit, en y comprenant deux grosses piéces, qui sont à la porte. Toute cette artillerie vient des Européens, dans les échanges qu'ils font pour de l'ivoire ou des Esclaves.

Royaume de Loango. Beauté de celle du Mafukka.

Le pays est peu cultivé autour de la rade; mais il seroit assez fertile si l'indolence des Habitans ne leur faisoit négliger l'agriculture. On n'y voit point d'autres bestiaux qu'un petit nombre de porcs. La volaille y est plus commune. Les perroquets & les singes y sont en abondance. Caseneuve vit à Kapinda une sorte de *Babon*, ou de singe, qu'on avoit amené de plus de cent lieues dans l'intérieur des terres, & qui avoit beaucoup de ressemblance avec la figure humaine. Son visage étoit celui d'une veille femme. Il avoit le poil du dos fort long; mais il n'en avoit point aux mains & aux pieds; & l'on auroit eu peine à distinguer ses cris de ceux d'un enfant (21).

Singe de forme humaine.

Merolla vit dans la même Ville un chat civette, que les Habitans appellent *Nzime*. Il s'en trouve d'une autre espéce, qui portent le nom de *Nzusi*. Le Pays en produit un grand nombre, que les Européens achetent volontiers. Toutes les Côtes de cette baye sont couvertes d'huitres. On les trouve entassées les unes sur les autres, en si grande quantité, qu'on les prendroit pour de petits rochers. Les Habitans s'exercent à la pêche sur le rivage & dans leurs canots. Ils ont de grands filets, composés d'une racine, qui, étant battue, se file aussi proprement (22) que le chanvre. Au lieu de liége, ils y mettent, à certaines distances, de longues cannes, dont le mouvement leur fait connoître que le poisson est pris.

Deux sortes de civettes.

Pêche des Habitans.

L'habit le plus décent des Négres de Kapinda est une piéce de cotton, dont ils se couvrent les épaules, & une autre piéce qu'ils se passent autour des reins. Mais la plûpart se contentent d'un petit pagne, en forme de tablier. Ils portent au cou une petite corne, qui leur pend sur la poitrine. Au tems de la pleine lune, ils oignent cette corne d'une huile qu'ils reçoivent de leurs Sorciers. La forme de leur chevelure est proportionnée à leur rang. Celle de la Reine est razée en forme de couronne, avec de petites touffes ménagées dans le cercle. La plûpart des gens de distinction sont tonsurés comme les Moines de l'Europe. D'autres néanmoins ont les cheveux rangés en pointe, vers le front & derriere le cou, avec un soin extrême de n'en laisser sortir aucun de cette forme; le reste de la tête est razé de fort près.

Leur habits & leur chevelure.

Quoique la polygamie soit en usage ici comme dans les autres régions de l'Afrique, les loix en sont différentes. De plusieurs femmes, dont le nombre n'est borné pour personne, c'est celle que le mari aime le plus qui porte proprement le nom d'épouse, & qui commande à toutes les autres. Cependant il est libre de s'en défaire, comme de toutes les autres, lorsque son affection se refroidit. Les Princesses du sang Royal ont la liberté de choisir l'homme qui leur plait, sans égard pour sa naissance ou sa condition; mais elles ont sur lui un pouvoir absolu de vie ou de mort. Pendant que Merolla se

Polygamie. Comment exercée dans le Pays.

(21) Barbot le jeune, *ubi sup.* p. 511. & suiv.

(22) Merolla. *ubi sup.* p. 652.

ROYAUME DE LOANGO.

trouvoit dans le Pays, une Dame de ce rang, sur le simple soupçon que son mari vivoit librement avec une autre femme, fit vendre sa maîtresse aux Portugais; & loin d'oser s'en plaindre, il se crut fort heureux d'une vengeance si moderée. Les femmes qui reçoivent des étrangers dans leurs maisons sont obligées de leur accorder leurs faveurs pendant les deux premieres nuits. Aussi-tôt qu'un Missionnaire Capucin arrive dans le Pays, ses Interprétes avertissent le Public que l'entrée de sa chambre est interdite aux femmes.

La superstition est excessive dans le Pays d'Angoy.

La superstition passe ici toutes sortes de bornes. Quoique le Roi n'eût pas fait difficulté de recevoir des présens de l'Auteur, il refusa de le voir, parce qu'ayant des bracelets enchantés & d'autres charmes magiques autour de lui, il s'imagina que la vûe d'un Prêtre Européen pourroit en diminuer la vertu. Les Sorciers du Pays avertissent quelquefois le Public, par une proclamation, que les voleurs ayent à restituer ce qu'ils ont dérobé; sans quoi, ils les menacent d'emploier leur art pour les découvrir. Un jour le hasard conduisit Merolla dans une assemblée où l'on se disposoit à faire prêter un serment devant l'Idole. Il vit, sur une table, la figure d'un petit homme, revêtue d'une veste de diverses couleurs, avec un chapeau rouge sur la tête. Les Négres étoient rangés en cercle autour de la table. Mais lorsqu'ils eurent vû paroître l'Auteur, ils se disperserent, & cacherent soigneusement leur Idole; parce qu'ils sont persuadés, suivant l'Auteur, que la présence d'un Prêtre Chrétien détruit toute la vertu de leurs charmes. Il y a peu d'Habitans qui n'ayent devant leur porte une ou plusieurs de ces figures. On en voit de cinq ou six pieds de haut. Mais, grandes ou petites, elles sont fort grossiérement travaillées. L'usage général est de les colorer d'une poudre rouge, au premier jour de la Lune. Le même jour, à la premiere vûe du croissant, le Peuple tombe à genoux; & frappant des mains, chacun s'écrie: « Puisse ma vie se renouveller » comme tu te renouvelles. S'il arrive que la Lune soit cachée par quelque nuage, ils ne lui adressent aucune priere, parce qu'ils s'imaginent qu'elle a perdu sa vertu. Cependant l'Auteur ajoute que cette dévotion est particuliérement propre aux femmes (23).

Priére qu'on y fait à la nouvelle Lune.

§. II.

Végétaux & Animaux du Royaume de Loango.

AVEC une culture exacte, la terre produit ici trois moissons. Les Habitans n'y emploient point d'autre instrument qu'une sorte de truelle, mais plus large & plus creuse que celle de nos maçons (24).

Quatre sortes de bled.

On distingue dans le Royaume de Loango quatre sortes de bled. Le premier, qui se nomme *massanga*, (25) croît sur une tige de la grandeur d'un roseau, & dans un épi long d'un pied. Sa forme est celle de la graine de chanvre. Le second se nomme *messambala* (26). Il rend avec tant d'abondance, qu'un seul grain produit quatre ou cinq cannes, chacune de la hauteur de dix pieds, & portant une demie-pinte de bled dans son épi. Le grain est

(23) Merolla, *ubi sup.* p. 693.
(24) Ogilby, *ubi sup.* p. 495.
(25) Merolla donne au *Massanga* le nom d'herbe.
(26) Merolla écrit *Massamamballa.*

ROYAUME DE LOANGO.

de la grosseur de notre ivroie, mais d'une fort bonne qualité. La troisiéme sorte de bled croît en forme d'herbe, & porte un grain qui ressemble à la semence de la moutarde. C'est la meilleure des quatre espéces. La quatriéme, est le bled de Guinée; mais c'est celle dont les Habitans font le moins de cas.

Différens pois de Loango.

Leur pois sont fort bons, & plus gros que les nôtres; mais ils croissent différemment. Les cosses viennent sous terre, (27) & c'est à leurs feuilles qu'on reconnoît leur maturité. Ils en ont une autre espéce, qu'ils appellent *wandor*, & qui croissent sur un petit arbre. La premiere année, ils ne rapportent rien; mais ils portent ensuite sans interruption pendant trois ans; à la fin desquels il faut les couper. C'est vraisemblablement la seconde des trois espéces dont on lit la description dans Dapper. Il la représente de la grosseur de nos féves. Elle croit, dit-il, sur des arbres de huit ou neuf pieds de hauteur, dans des cosses assez épaisses; & elle se mange avec de l'enganga. Le même Ecrivain parle d'une troisiéme sorte, qui est de la forme des haricots, & qui croit en rampant à terre, dans des rangées de cosses blanches. Enfin, le Pays d'Angoy a deux autres espéces de pois, qui ne sont qu'à l'usage des personnes riches: toutes deux blanches, mais de différentes formes.

Autres espéces de légumes & de fruits.

Les patates, les ignames, les rompions ou les courges, la racine de *melando*, dont les feuilles s'attachent & montent, comme le houblon, au tronc des arbres; le manioke, dont les Négres font leur pain, le tabac, les bananes, le *milanga*, qui est un fruit rempli de jus, le cotton & le poivre du Brésil, croissent ici fort abondamment. On y trouve de la cochenille, mais en petite quantité. Les oranges, les limons & les cocos n'y sont pas non plus fort communs. Mais les noix de *kola*, les cannes de sucre & la casse y viennent sans aucun soin.

Trois arbres extraordinaires.

Le Metamba.

Entre les arbres extraordinaires, on vante l'*enzanda*, (28) le *metombas* & l'*alikondi*, qui servent tous trois à faire des étoffes. Il n'y a point de canton dans le Royaume de Loango, qui ne produise en abondance l'arbre nommé *metamba*, & qui n'en tire beaucoup d'utilité. Le tronc fournit d'assez bon vin, quoique moins fort que le vin de palmier. De ses branches on fait des solives & des lattes pour les maisons, & des bois de lit. Les feuilles servent à couvrir les toits, & résistent aux plus fortes pluies. Mais leur grand usage est pour la fabrique d'une espéce d'étoffe, dont tout le monde est vêtu dans le Royaume. Cette étoffe y tient aussi lieu de monnoie courante (29).

L'Alikondi.

L'*alikondi* ou l'alekonde est d'une hauteur & d'une grosseur singuliéres. On en voit de si gros, que douze hommes n'en embrasseroient pas le tronc. Ses branches s'écartent comme celles du chêne. Il s'en trouve de creux, qui contiennent une prodigieuse quantité d'eau: l'Auteur ne craint pas, dit-il, de la faire monter jusqu'à trente ou quarante tonneaux; & s'il faut l'en croire, elle a servi pendant vingt-quatre heures à désalterer trois ou quatre cens Négres, sans être entiérement épuisée. Ils emploient, pour monter sur l'arbre, des coins de bois dur, qui s'enfoncent aisément dans un tronc dont la substance est fort tendre (30).

(27) Voyez les Relations du second & du troisiéme Tome.

(28) On verra la description de cet arbre entre ceux de Congo.

(29) Ogilby, *ubi sup.* p. 494. & suiv.

(30) Battel, *ubi sup.*

ROYAUME DE LOANGO.

Merolla observe que ces arbres étant fort communs, & la plûpart creux par le pied, on y fait entrer des troupeaux de porcs, pour les garantir des ardeurs du Soleil. Le fruit ressemble beaucoup à la courge. Sa queue est de la grosseur du doigt, & sa longueur d'environ trois pieds. On emploie l'écaille à faire des vases ou des bouteilles. L'écorce intérieure de l'alikondi, bien abreuvée & bien battue, forme une matiere propre à filer, qui est plus fine & plus durable que le chanvre (31).

Les Habitans du Pays ont l'usage de suspendre au sommet de cet arbre, une caisse, ou une piéce de bois creux, qui se remplit de miel tous les ans, & qu'ils vuident avec de grands cris de joie, après en avoir délogé les abeilles (32).

Animaux du Pays.

Lopez rapporte, sur le témoignage de ses propres yeux, que le Royaume de Loango est rempli d'éléphans, (33) & que les Négres échangent volontiers l'ivoire pour du fer, dont ils composent les pointes de leurs fléches, leurs couteaux & d'autres instrumens. Battel assure qu'on trouve ici le fameux animal nommé *Zebra* ou Zevera (34); mais que le Pays n'a pour animaux privés que des boucs & des chévres (35). Les vaches qu'on s'est efforcé d'y nourrir y ont peu vécu. La volaille au contraire y est en si grande abondance, qu'on y achete trente poulets pour quelques colliers de la valeur de six sols. Les perdrix, les faisans & les autres oiseaux de table y sont aussi fort communs.

Véritable pélican.

On y voit un oiseau plus gros que le cigne, d'une forme assez semblable à celle du heron, avec de longues jambes & le cou fort long. Son plumage est noir & blanc. Il a toujours au milieu de l'estomac une tache, ou plûtôt une place sans plumes, & l'on suppose qu'il les arrache de son propre bec. Suivant Pigafetta, (36) c'est le véritable pelican; & les Portugais se trompent lorsqu'ils donnent ce nom à certains oiseaux blancs, de la grosseur d'une oie, qui sont ici fort communs.

Différentes pêches de Loango.

Sur la Côte de Loango, la pêche la plus ordinaire se fait avec des crocs de toutes sortes de longueur, que les Negres manient avec beaucoup d'adresse. Ils veillent soigneusement pour observer un monstre marin, qui ressemble au grampus ou au souffleur, & qui est toujours précédé d'un grand nombre de petits poissons. Ils prennent les petits, mais ils respectent le monstre; & s'il arrive quelquefois qu'il échoue sur le rivage, ils l'aident avec beaucoup de peine à regagner la mer. Ils lui donnent le nom d'*Emboa*, qui signifie *Chien* dans leur langue; & leur plus grande crainte est de lui nuire. Dans les bayes & les rivières, où l'eau a moins de profondeur, ils emploient, pour filets, des nattes de roseaux, qui ont jusqu'à cent brasses de longueur. Ces nattes surnagent; mais elles ont d'un côté de longues cannes, qui pendent dans l'eau, & qui effraiant le poisson par leur mouvement continuel, le font sauter sur les nattes lorsqu'elles approchent de la rive. Alors on le pousse dans quelque endroit réservé, où la pêche devient facile (37).

Les Peuples qui habitent le Royaume de Loango portent le nom de *Bramas*.

(31) Voyage de Merolla, p. 635.

(32) Ils emploient de la fumée. Battel, *ubi suprà*.

(33) Voyage de Pigafetta, p. 31.

(34) Voyez les Figures.

(35) Dapper dit au contraire que les vaches & les moutons sont aussi communs ici que la volaille.

(36) Battel, *ubi sup.*

(37) Le même, *ibid.*

ROYAUME DE LOANGO.

Ressemblance des Négres de Loango avec ceux de Congo.

Ils ont beaucoup de ressemblance avec les Négres de Congo. Ils sont soumis comme eux à la rigoureuse pratique de la circoncision. Ils exercent le commerce entr'eux. Ils sont vigoureux & de haute taille ; civils, quoiqu'anciennement leur ferocité les ait fait passer pour antropophages ; délicats sur la conduite de leurs femmes, & livrés eux-mêmes à tous les excès du libertinage ; avides de s'enrichir, mais généreux & liberaux les uns à l'égard des autres ; passionnés pour le vin de palmier, sans aucun goût pour celui de la vigne ; peu zelés pour la Religion, & sans cesse entraînés par leurs superstitions.

Habits du Roi & des Seigneurs.

Les hommes portent de longs pagnes, qui leur tombent depuis le milieu du corps jusqu'aux pieds, & dont le bas est ordinairement bordé d'une frange. Le Roi & les Seigneurs en ont de très-riches & fort curieusement travaillés. Ceux du Peuple ne passent pas les genoux ; mais ils sont ou mouchetés, ou flambés, ou découpés. Tout le monde est obligé de porter une piéce de pelleterie par-dessus ses habits. Les peaux blanches ou tachetées de noir, qui s'appellent *enkini*, se vendent fort cher, & ne servent qu'à l'usage du Roi. Quelques Seigneurs portent jusqu'à sept ou huit peaux dans leurs voyages. Le Roi & les Grands du premier ordre les entrelacent de queues d'enkini. Ils placent au milieu une touffe ronde de plumes de perroquets ; & sur les bords, une frange de poil d'éléphant. On ne voit personne sans une ceinture au milieu du corps. Les ceintures ordinaires sont de feuilles de matomba. Mais outre la principale, l'usage des plus galans est d'en porter deux autres, larges de trois ou quatre pouces ; l'une d'un beau drap rouge ou noir, ornée d'une broderie légere ; la seconde de laine filée, à fleurs, qui se place entre les deux autres, & qui se lie pardevant avec deux cordons. Quelques-uns portent des ceintures de joncs ou de jeunes branches de palmier, ou de l'écorce de katta & de l'ensamda, deux sortes d'arbres communs dans le Pays. Les ornemens du cou sont ou des colliers, ou des chaînes triangulaires qui pendent sur la poitrine & qui viennent de l'Europe, ou diverses sortes de coquilles & de piéces d'ivoire. Aux bras & aux jambes, ils mettent des cercles de cuivre ou de fer, de la grosseur d'un tuyau de plume, parsemés de grains de verre noirs & blancs. Ils ont sur les épaules un sac long de trois quarts d'aune, avec une petite ouverture pour y faire entrer la main. Sur la tête, ils portent un bonnet ferré, & dans les mains, un grand couteau, ou leur arc, ou leur épée ; car ils ne paroissent jamais sans armes.

Habits communs.

Habits des femmes.

Les pagnes des femmes descendent un peu au-dessous du genou. Elles ont quelquefois, par-dessus, une piéce de toile, ou quelque belle étoffe de l'Europe, mais sans ceinture. Toutes les parties superieures & la tête demeurent nues, ou n'ont pas d'autre ornement que des colliers, des brasselets & d'autres bijoux. Les jambes sont ornées de la même parure. L'usage général, pour les deux sexes, est de se peindre le corps avec le jus d'un bois nommé *Takol*, qu'on broie facilement entre deux pierres.

Alimens du Pays.

La sobriété dans les alimens est le partage général de tous les Pays chauds. A l'exception de certains jours de fête & de réjouissance, où l'on fait tuer des bestiaux & de la volaille, les Négres de Loango n'ont pas d'autre nourriture que du poisson frais ou fumé, sur-tout des sardines, qu'ils font bouillir avec différentes herbes & du poivre de Bresil (58). Les personnes distinguées

(58) Les Négres le nomment *Akei*.

Royaume de Loango.

par leur rang ou par leurs richesses, mangent leur poisson avec du missanga ou du petit millet (39) broyé dans un mortier & cuit à l'eau. Le plus agreable de leurs mets est un composé de poisson fumé avec des feuilles de *Majara* (40), d'huile de palmier, de sel & d'akky ; mais le plus commun est le *Fondi*, qui n'est que de la farine de millet (41).

Mariages.

Le mariage, dans le Royaume de Loango, est si déchargé de cérémonies & de formalités, qu'à peine se soumet-on à demander le consentement des peres. On jette ses vûes sur une fille dès l'âge de six ou sept ans (42), & lorsqu'elle en a dix on l'attire chez soi par des caresses ou des présens. Cependant il se trouve des peres qui veillent soigneusement sur leurs filles jusqu'à l'âge nubile, & qui les vendent alors à ceux qui se présentent pour les épouser. Mais une fille qui se laisse séduire avant le mariage, doit paroître à la Cour avec son amant, déclarer sa faute & demander pardon au Roi. Cette absolution n'a rien d'humiliant ; mais elle est si nécessaire, qu'on croiroit le Pays menacé de sa ruine par une éternelle sécheresse si quelque fille coupable refusoit de se soumettre à la loi. Quoique le nombre des femmes ne soit pas borné & que plusieurs en ayent huit ou dix, le commun des Négres n'en prend que deux ou trois (43).

Soumission des femmes.

Les femmes sont ici chargées de tous les ouvrages serviles, extérieurs & domestiques. Pendant que le mari prend ses repas, elles se tiennent à l'écart & mangent ensuite ses restes. Leur soumission va si loin, qu'elles ne leur parlent qu'à genoux, & qu'à son arrivée elles doivent se prosterner pour le recevoir.

Succession.

L'aîné d'une famille en est l'unique héritier ; mais il est obligé d'élever ses freres & ses sœurs, jusqu'à l'âge où l'on suppose qu'ils peuvent se pourvoir eux-mêmes. Les enfans naissent Esclaves, lorsque leur pere ou leur mere sont dans cette condition (44).

Les Négres naissent blancs.

Tous les enfans, suivant l'observation particuliere de l'Auteur, naissent blancs, & dans l'espace de deux jours ils deviennent parfaitement noirs (45). Les Portugais qui prennent des femmes dans ces régions y sont souvent trompés. A la naissance d'un enfant ils se croient sûrs d'en être les peres, parce qu'ils le voient de leur couleur ; mais deux jours après ils sont obligés de le reconnoître pour l'ouvrage d'un Négre. Cependant ils ne se rebutent point de ces épreuves, parce que leur passion, dit le même Auteur, est d'avoir un fils mulâtre à toutes sortes de prix. On voit quelquefois naître, d'un pere & d'une mere Négres, des enfans aussi blancs que les Européens. L'usage est de les présenter au Roi. On les nomme *Dondos* (46). Ils sont élevés dans les pratiques de la sorcellerie ; & servant de Sorciers au Roi, ils l'accompagnent sans cesse. Leur état les fait respecter de tout le monde. S'ils vont au Marché, ils peuvent prendre tout ce qui convient à leurs besoins. Battel en vit quatre à la Cour de Loango (47).

Négres nommés *Dondos*, qui sont aussi blancs que les Européens.

(39) Afrique de Dapper, dans Ogilby, p. 497.
(40) *Ibid.*, p. 494.
(41) *Ibid.* p. 499.
(42) *Ibid.* p. 501.
(43) *Ibidem.*
(44) *Ibidem.*
(45) On a vû quelque chose d'approchant dans la Relation de Merolla.
(46) Battel, *ubi sup.*
(47) *Ibidem.*

Dapper s'étend un peu plus sur la nature de ces Négres blancs. Il observe (48) qu'à quelque distance ils ont une parfaite ressemblance avec les Européens. Leurs yeux sont gris, & leur chevelure blonde ou rousse. Mais en les considerant de plus près, on leur trouve la couleur d'un cadavre, & leurs yeux paroissent postiches. Ils ont la vûe très-foible pendant le jour, & la prunelle tournée comme s'ils étoient bigles. La nuit, au contraire, ils ont le regard très-ferme, sur-tout à la clarté de la Lune. Quelques Européens, ajoute l'Auteur, ont cru que la blancheur de ces Négres est un effet de l'imagination des meres, comme on prétend que plusieurs femmes blanches ont mis des enfans noirs au monde après avoir vû des Négres. » Qui se flattera, dit-il, » de pénétrer les secrets de la Nature? Quelque jugement qu'on en » doive porter, il est certain que ces Blancs de l'un & de l'autre sexe sont » incapables de génération, & qu'ils doivent être mis par conséquent au » rang des monstres. Vossius s'est imaginé que ce sont des lépreux, comme on en voit, dit-il, assez communément parmi les Mores qui habitent des lieux chauds & secs, & qu'à force d'onctions les Négres empêchent que leur maladie ne se déclare plus visiblement par des taches. Il ajoute que les Portugais donnent à ces Mores blancs le nom d'*Albinos*, & qu'ils cherchent l'occasion de les enlever pour les transporter au Bresil. On prétend qu'ils sont d'une force extraordinaire, & par conséquent très-propres au travail; mais que leur paresse est extrême, & qu'ils préferent la mort aux exercices pénibles. Les Hollandois ont trouvé des hommes de la même espece, non-seulement en Afrique, mais aux Indes Orientales, dans l'Isle de Borneo & dans la Nouvelle Guinée, qui s'appelle aussi le Pays des Papos (49). Les Négres blancs du Royaume de Loango ont le privilége d'être assis devant le Roi. Ils président à quantité de cérémonies religieuses, sur-tout à la composition des *Mokissos*, qui sont les Idoles du Pays (50).

ROYAUME DE LOANGO. Explications de ce phénomene.

Le Pays de Loango est rempli de plusieurs sortes d'ouvriers, tels que des Tisserands, des Forgerons, des Bonnetiers, des Potiers, des Charpentiers, des Vignerons (51) & des Pêcheurs. On y fait plusieurs sortes de fil, de la peau des feuilles du matomba; l'un nommé *Pocsana*, dont on fabrique des étoffes grossiéres; l'autre, beaucoup plus fin, qui se nomme *Poësampana* (52). Battel dit que l'*Alikonde* donne aussi la matiere d'un fil dont on fait des étoffes; mais qu'il n'est pas si fin que celui de l'arbre nommé *Ensanda* (53).

Ouvriers de Loango.

De plusieurs sortes de fil qu'on tire de ces arbres, on en distingue quatre, qui servent à faire autant d'especes d'étoffes. La plus fine est réservée pour le Roi & pour ceux qui obtiennent de lui, comme une faveur spéciale, la permission d'en porter. Elle se nomme *Libongo*, & quelquefois *Bondo*. Il est défendu aux Tisserands, sous peine de mort, d'en vendre aux Particuliers. La seconde espéce est de deux sortes; l'une, qui se nomme *Kimbas*, & qui ne sert qu'à l'usage des Grands. Elle est d'un fort beau grain, embellie & variée d'un grand nombre de fleurs & de figures. Chaque piéce a deux empans & demi de largeur, & demande quinze ou seize jours de travail. La se-

Differentes étoffes du Pays.

(48) Dans Ogilby, p. 508.
(49) Vossius, *De origine Nili & aliorum fluminum*.
(50) Ogilby, *ubi sup.* p. 508.
(51) *Ibid.* p. 501.
(52) Battel, p. 598.
(53) Ogilby, p. 496.

ROYAUME DE LOANGO.

conde sorte, nommée *Sokka*, est plus petite de la moitié que le kimbos; mais elle en est d'ailleurs si peu différente, qu'il est aisé de les confondre. Six piéces de kimbos suffisent pour un habit complet. On les teint ordinairement en rouge, en noir ou en verd. Les deux autres espéces de drap ou d'étoffe ne servent qu'au Peuple. Elles sont unies & sans figures; mais l'une est plus forte que l'autre (54).

Elles tiennent lieu de monnoie.

Les Portugais portent ces étoffes à Loanda, où elles passent pour monnoie courante. Chaque pagne, que les Portugais nomment *Panos-Jambos*, & qui s'appelle en langue du Pays *Mollolo-vicrri*, consiste en quatre piéces cousues ensemble, & porte à Loanda le nom de *Libongo*. Une livre d'ivoire vaut cinq libongos (55).

Soie de palmier.

Battel observe que des feuilles du palmier qui porte le vin, on fait des velours, des satins, des taffetas, des damas, des sarcenets, & d'autres étoffes qui ont l'apparence de soie, en rendant le fil aussi long & aussi uni qu'il est besoin (56). Les Négres de Loango, dit-il encore, emploient pour monnoie de petites étoffes composées de quatre piéces, chacune d'un empan & demi quarré. La valeur de chacune est d'un sol. Mais l'usage en est fort diminué depuis que les principales richesses des Habitans consistent en Esclaves. Les autres marchandises qu'ils vendent aux Blancs sont des dents d'éléphans, du cuivre, de l'étain, du plomb & du fer. Les mines sont si éloignées, que la difficulté du transport rend ces métaux assez rares. La plus grande partie du cuivre vient d'un lieu nommé *Sondi*, qui n'est pas loin d'*Abissina*. Les Forgerons Négres s'y rendent en foule vers le mois de Septembre, & s'occupent à le fondre jusqu'au mois de Mai.

Commerce de queues d'éléphans.

Les Européens tirent du même Pays un grand nombre de queues d'éléphans, qui se vendent fort bien à Loanda. Les Négres en font de fort belles tresses, qu'ils portent autour du cou. Les plus longues leur servent de ceintures.

L'ivoire devenu rare à Loango, & pourquoi.

L'ivoire étoit autrefois fort commun dans le Royaume de Loango; mais il devient plus rare de jour en jour, parce que les Négres sont obligés de l'apporter de fort loin sur la tête. Leur principal Marché, pour les dents d'éléphans, est à *Bakkamele*; qui, n'étant pas à moins de trois cens milles de la Côte, demande l'espace de trois mois pour aller & revenir. Les marchandises qu'ils y portent ordinairement sont du sel, de l'huile de palmier, des couteaux à lames larges, de leur propre fabrique; des toiles grossiéres de Silésie, des miroirs & d'autres bagatelles. Les chemins de Loango à *Bombo*, à *Sondi*, à Mousel, au Grand-Mokokko & vers quantité d'autres lieux, sont infestés continuellement par les Jaggas (57); ce qui met toujours les Marchands dans la nécessité de partir en troupe.

Bakkamele, lieu de Commerce.

Cérémonies funébres du Pays.

Les cérémonies funébres du Royaume de Loango n'ont rien de plus remarquable que les cris & les lamentations des Habitans. On les croiroit attaqués des plus vives douleurs, ou menacés des plus cruelles infortunes. Après cette comédie, les amis du Mort portent le corps dans la rue, le lavent & le nétoyent publiquement, & ne se lassent point de lui demander pendant deux ou trois heures, pourquoi il s'est laissé mourir. Ensuite ses parens apportent

(54) *Ibid.* p. 502.
(55) Battel, *ubi sup.*
(56) Ogilby, *ubi sup.*
(57) Afrique de Dapper, donnée par Ogilby, p. 502. & suiv.

quelque

quelque partie de leurs meubles & de leurs ustenciles, pour les jetter dans la fosse avec tous les siens. Alors on enleve le corps, avec autant de précipitation que si l'on avoit quelque péril à redouter. On jette la moitié des ustenciles dans la fosse, & le reste demeure exposé sur des pieux; mais avec la précaution de les couper en piéces, pour ôter l'envie de les dérober. Le soir, tous les parens & les amis se rassemblent & recommencent leurs cris. Cette assemblée se renouvelle soir & matin sans interruption, pendant l'espace de six semaines. Royaume de Loango.

S'il est question d'une personne de qualité, les cris sont encore plus furieux. Parens, amis, étrangers, tous ceux qui se rencontrent dans les rues, s'abordent avec un ruisseau de larmes, mettent les deux mains sur leur tête & se rendent à la maison du Mort. Ils y trouvent le corps assis sur une natte ou sur un bloc, & soutenu par quelques appuis de bois. Ils lui coupent les ongles, lui rasent les cheveux & l'oignent de takol. Pendant qu'ils lui rendent cet office, les femmes s'agitent, s'empressent de courir de tous côtés pour vanter la noblesse de son origine, exagerent son opulence, l'air de grandeur qui régnoit dans sa maison; nomment ses amis & n'oublient pas ses ennemis. Le nom d'ennemis paroît échauffer aussi-tôt les hommes de l'assemblée. Ils commencent à s'informer de la cause de sa mort. Toutes leurs questions ne pouvant leur procurer la certitude qu'ils desirent, ils prennent la résolution d'aller consulter les Mokissos, & chacun donne une partie de ses habits pour les frais de cette information. Deux ou trois jours après, ils prennent la fuite avec le corps, & l'enterrent comme on l'a rapporté, soit dans les champs, soit dans le *Chienga*, qui est la demeure de plusieurs Sorciers rassemblés. On place sur lui un de ses Mokissos, avec un pot & une pelle de bois, une fléche, une calebasse, une tasse pour boire, du tabac, une pipe, un bâton, une zagaie & d'autres ustenciles. Les lamentations continuent aussi pendant deux ou trois mois. Funérailles des Grands.

Les recherches, pour connoître la cause de sa mort, consistent à se rendre chez un Sorcier célebre, qui, s'attendant à cette consultation, est assis à terre derriere sa hute, avec un grand couteau devant lui. Il le touche & le remue souvent, sans prononcer un seul mot. Ensuite il frote ses mains l'une après l'autre, avec beaucoup de gravité. Alors, les amis du Mort lui disent: » Un tel est mort. Est-ce un sortilege qui a fini ses jours? ou sont-ce les Mo- » kissos qui ont redemandé sa vie? Si le Sorcier cesse de frotter ses mains & les frape l'une contre l'autre, ils se croient certains que leur Ami est mort par l'ordre des Mokissos. Mais si le frottement continue, ils recommencent leurs questions: » Un tel est mort. Est-ce par un sortilege ou par la volonté des » Mokissos? Qui a fait le coup? Où demeure t-il? Etoit-il des amis du Mort? » Est-ce un homme? Est-ce une femme? Quelle raison l'a pû porter à cet atten- » tat? S'ils ne voient point de changement dans les mouvemens du Sorcier, ils passent quelquefois deux ou trois mois à courir d'une Ville à l'autre, ils interrogent tous les Mokissos, jusqu'à ce qu'ils croyent avoir découvert la demeure du coupable. S'ils n'osent le nommer, ils prennent à partie toute la Ville. Ils obtiennent du Chef la permission de faire leurs informations. Ils s'établissent dans la plus grande rue de la Ville ou dans le principal Hameau du canton, & leur premier soin est de trouver quelque Ministre Recherches qui se font à l'occasion des Morts.

ROYAUME DE LOANGO.

qui sçache composer le breuvage qu'ils appellent *Bonde*. Ensuite tous les Habitans sont obligés de s'assembler dans la grande rue, si c'est une Ville; ou dans le principal Hameau, si les Habitations sont dispersées. Le Prêtre choisit un homme de chaque rue ou de chaque Hameau, qui avalle la liqueur pour tous ses voisins. Si quelqu'un d'entr'eux se laisse tomber, tous ses voisins, c'est-à-dire, tous les Habitans de la même rue ou du même Hameau doivent prendre la coupe l'un après l'autre, parce qu'il ne paroît plus douteux que le coupable ne soit de ce nombre. Tous les hommes échapent-ils à cette épreuve? les femmes sont forcées de boire après eux. Enfin, celui ou celle qui tombe, passe pour l'auteur du meurtre & reçoit aussi-tôt la mort (58).

Les Etrangers ne peuvent être enterrés dans le Royaume de Loango.

Il est fort remarquable, suivant Battel, que les Négres de Loango ne permettent jamais qu'un étranger soit enterré dans leur Pays. Qu'un Européen meure, on est obligé, pour les satisfaire, de porter son corps dans une Chaloupe à deux milles du rivage, & de le jetter dans la mer. Un Négociant Portugais étant mort dans une de leurs Villes, ne laissa pas d'y être enterré, par le crédit de ses amis, & demeura tranquille pendant quatre mois dans sa sépulture. Mais il arriva, cette année, que les pluies, qui commencent ordinairement au mois de Décembre, retarderent de deux mois entiers. Les Mokissos ne manquerent point d'attribuer cet évenement au mépris qu'on avoit fait des loix en faveur des Portugais. Son corps fut exhumé avec diverses cérémonies & précipité dans les flots. Trois jours après, suivant l'Auteur, on vit tomber la pluie en abondance (59).

§. III.

Gouvernement de Loango & Cour du Roi.

Ancien état du Pays, & comment il a changé.

ON a déja remarqué, sur le témoignage de Dapper, que le Pays de Loango étoit anciennement divisé en plusieurs territoires, gouvernés chacun par leurs propres Chefs. Dans la suite des tems, s'étant divisés par des motifs & des interêts convenables à leurs idées, un d'entr'eux, qui se vantoit de tirer son origine de Lexi, dans le Pays de Kakongo, eut l'habileté de se lier avec quelques-uns des plus puissans pour fondre sur les autres. Ensuite cherchant querelle à ceux qui lui avoient prêté leurs secours pour détruire les premiers, il parvint à les mettre successivement sous le joug. Lorsqu'il crut son autorité bien établie, il divisa ses Etats en plusieurs Provinces, dont il donna le gouvernement à ses Conseillers, & choisit pour centre de sa puissance le Canton de Piri, où il fit quelque-tems sa résidence. Mais sur quelque dégoût qu'il prit pour cette demeure, il transporta sa Cour à Loango, dans la même Province (60).

Merolla observe que Loango étoit autrefois soumis au Roi de Congo (61); mais qu'un Gouverneur du Pays s'étant fait proclamer Roi, envahit une si

(58) Ogilby, p. 501.
(59) Battel, *ubi sup.* p. 981.
(60) Ogilby, *ubi sup.* p. 490.
(61) Du tems de Lopez, le Roi de Loango étoit ami du Roi de Congo, quoiqu'on assurât qu'il avoit été autrefois son Sujet. *Voyage de Pigafetta*, *p.* 31.

grande partie des Etats de son Souverain, que le Royaume de Loango est aujourd'hui fort étendu (62) & tout-à-fait indépendant.

ROYAUME DE LOANGO.

Battel nous apprend que les Rois de Loango sont respectés comme des Dieux, & qu'ils portent le titre de *Samba* & de *Pango*, qui signifie dans la langue du Pays, *Dieu* ou *Divinité*. Ses Sujets sont persuadés qu'il a le pouvoir de faire tomber la pluie du Ciel. Ils s'assemblent au mois de Décembre, pour l'avertir que c'est le tems où les terres en ont besoin. Ils le supplient de ne pas différer cette faveur, & chacun lui apporte un présent dans cette vûe. Le Monarque indique un jour, auquel tous ses Nobles doivent se présenter devant lui, armés comme en guerre, avec tous leurs gens. Ils commencent les cérémonies de cette fête par des exercices militaires, & rendent à genoux leur hommage au Roi, qui les remercie de leur soumission & de leur fidélité. Ensuite on étend à terre un tapis d'*Ensanda*, d'environ quinze brasses de circuit, sur lequel il s'assied dans son Trône. Alors il commande à ses *Dembes* & à ses *Pongos* de faire entendre leurs tambours & leurs trompettes. Les tambours sont si gros, qu'un homme seul ne suffit pas pour les porter. Les trompettes sont des dents d'éléphans d'une grandeur extraordinaire, creusées & polies avec beaucoup d'art. Le bruit de cette musique est effroiable. Après ce concert barbare, le Roi se leve, sans quitter son Trône, & lance une fléche vers le Ciel. S'il pleut le même jour, les réjouissances & les acclamations sont poussées jusqu'à l'extravagance. Le jour que Battel fut témoin de cette cérémonie, il tomba une pluie fort abondante, & le Peuple fut plus confirmé que jamais dans sa superstition (63).

Les Rois de Loango sont respectés comme des Dieux.

Cérémonies qu'ils observent pour accorder de la pluie à leurs Sujets.

Entre les principaux Officiers du Royaume de Loango, Dapper nomme *Mani Bomma*, *Mani Mamba*, *Mani Belor*, *Mani Belullo*, *Mani Kinga* & *Mani Matta*.

Grands Officiers du Royaume.

Le titre de *Mani Bomma* signifie Seigneur Amiral. C'est le premier Officier de la Cour; & son emploi renferme le Gouvernement particulier de *Loangiri*. Mani Mamba est Gouverneur de *Loango Mongo*, mais il a quelques Adjoints dans cette commission. Mani Belor gouverne la Province de Kilongo. Il est chargé aussi du Département de la Religion, c'est-à-dire, de tout ce qui regarde les Sorciers & les liqueurs d'épreuve. Mani Belullo commande dans la grande Province de *Kilongatiamo Kango*, mais avec la qualité de Seigneur libre & sans aucune dépendance du Roi dans son administration. Mani Kinga est Lieutenant général de la Province de Piri, où le Roi tient sa Cour. Mani Matta commande la Garde Royale; & le nom même de *Matta* signifie *Arc*. Ces premiers Nobles du Royaume composent le Conseil du Roi; mais il y a quantité d'Officiers subordonnés, qui sont chargés du détail des affaires, entre lesquels le grand Maître d'hôtel tient un rang distingué. Chaque canton des Provinces a son Chef ou son Mani particulier, qui administre la justice au nom du Roi (64).

Officiers subalternes.

Les Troupes du Roi de Loango sont si nombreuses, que l'opinion de sa puissance le fait respecter des Rois d'Angoy & de Kalongo. Pigafetta donne pour armes à ses soldats de grandes targettes, d'une peau fort dure, qui leur couvrent presqu'entiérement le corps; des zagaies garnies de fer, & une

Forces militaires de Loango.

Armes des Soldats.

(62) Voyage de Merolla, p. 651.
(63) Battel, *ubi sup.*
(64) Ogilby, *ubi sup.* p. 503.

ROYAUME DE LOANGO.

sorte de poignée au milieu du manche, qui sert à les lancer avec beaucoup de force ; une espéce de poignards, qui ressemblent beaucoup pour la forme à la tête des zagaies, & des sabres fort tranchans (65). La discipline n'est pas plus exacte à Loango que dans la plûpart des autres Pays Négres, quoique le nom du Roi soit si respecté qu'on l'atteste dans les sermens. La formule consiste dans ces deux mots : *Figa Maniloanga*. Mais l'engagement le plus solemnel se fait, comme l'épreuve, en avallant la liqueur de *Bonda*.

Ce que c'est que la liqueur Bonda, qui sert aux preuves.

Cette liqueur, qui se nomme aussi *Imbonda*, est le jus d'une racine de la grosseur de la cuisse d'un homme, quoiqu'elle ne soit longue que d'environ six pouces. On rape la racine dans de l'eau. Après y avoir long-tems fermenté, elle forme une liqueur aussi amere que le fiel. L'Auteur eut la curiosité d'en gouter, & la trouva si forte, qu'il ne fut pas surpris qu'une seule racine puisse servir à l'épreuve de cent personnes. Si l'on en rape trop dans une petite quantité d'eau, elle cause une suppression d'urine ; & gagnant la tête, elle y répand des vapeurs si puissantes qu'elle renverse infailliblement celui qui l'avalle. C'est le cas où il est déclaré coupable (66). Dapper dit que cette racine est de couleur rougeâtre ; qu'elle est amere, astringente, & qu'elle acquiert une nouvelle vertu par les enchantemens des Sorciers. La portion qu'on fait avaller pour l'épreuve, est une pinte & demie.

Battel raconte que sur le soupçon d'un crime on conduit l'Accusé devant le Roi, ou devant Mani-Bomma, qui exerce la Justice après lui. Si l'accusation ne peut être prouvée par les voies ordinaires, on le condamne à l'épreuve du Bonda (67). Dapper fait le même récit, en appliquant particuliérement l'épreuve aux cas de vol, & d'empoisonnement ou de sortilége (68).

Elle sert aussi à découvrir la cause des accidens.

La liqueur de Bonda sert aussi à découvrir la cause des événemens. Les Négres de Loango s'imaginent que peu de personnes finissent leur vie par une mort naturelle. Ils croient que tout le monde meurt par sa faute, ou par celle d'autrui. Si quelqu'un tombe dans l'eau & se noie, ils en accusent quelque sortilége. S'ils apprennent qu'un tigre ait dévoré quelqu'un, ils assurent que c'est un Dakkin ou un Sorcier qui s'est revêtu de la peau de cet animal. Lorsqu'une maison est consumée par un incendie, ils racontent gravement que quelque Mokisso y a mis le feu. Ils ne sont pas moins persuadés, lorsque la saison des pluies arrive trop tard, que c'est l'effet du mécontentement de quelque Mokisso, qu'on laisse manquer de quelque chose d'utile ou d'agréable. Comme il paroît

Formalités de cette opération.

important de découvrir la vérité, on a recours à la liqueur Bonda. Les personnes intéressées s'adressent au Roi, pour le prier de nommer un Ministre, & cette faveur coute une certaine somme. Les Ministres de Bonda sont au nombre de neuf ou dix, qui se tiennent ordinairement assis dans les grandes rues. Vers trois heures après midi, l'accusateur leur apporte les noms de ceux qu'il soupçonne, & jure, par les Mokissos, que ses dépositions sont sincéres. Les accusés sont cités avec toute leur famille ; car il arrive rarement que l'accusation tombe sur un seul ; & souvent tout le voisinage (69) y est compris. Ils se ran-

(65) Voyage de Pigafetta, p. 31.
(66) Ogilby, *ubi sup.*
(67) Battel, dans Purchass, Vol. II. p. 983.
(68) *Ubi suprà.*
(69) Battel dit qu'il a vû quelquefois paroître jusqu'à cinq cens Accusés, qui avalloient la liqueur. *Ubi sup.* p. 983.

gent sur une ou plusieurs lignes, pour s'approcher successivement du Ministre, qui ne cesse point, pendant ces préparatifs, de battre sur un petit tambour. Chacun reçoit sa portion de liqueur, l'avalle & reprend sa place (70).

Alors le Ministre se leve, & lance sur eux de petits bâtons de bananier, en les sommant de tomber s'ils sont coupables, ou de se soutenir sur leurs jambes & de pisser librement s'ils n'ont rien à se reprocher. Il coupe ensuite une des mêmes racines dont la liqueur est composée (71) & jette les piéces devant lui. Tous les accusés sont obligés de marcher dessus d'un pas ferme. Si quelqu'un a le malheur de tomber, l'assemblée pousse un grand cri, & remercie les Mokissos de l'éclaircissement qu'ils accordent à la vérité. En effet, dit l'Auteur, le coupable, étourdi par les vapeurs qui lui montent au cerveau, garde le silence & paroît agité par d'affreuses convulsions. Ces signes achevent de le convaincre. Si le crime est grave, ou si le coupable a beaucoup d'ennemis, ses accusateurs le conduisent devant le Roi, après l'avoir dépouillé de ses habits, qui sont l'unique salaire du Ministre. La Sentence est prononcée aussitôt, & le condamne ordinairement au supplice. On le méne à quelque distance de la Ville, où son sort est d'être coupé en piéces (72), au milieu d'un grand chemin. Mais s'il est question d'une faute légere, ou si l'on veut traiter le coupable avec indulgence, on lui compose un antidote de fiente humaine & de quelques herbes mêlées d'eau, qu'on lui fait avaller promptement pour arrêter les effets du poison. Les innocens sont reconduits jusqu'à leurs hutes avec de grandes acclamations. On accorde aux personnes riches la liberté de faire avaller la liqueur par un de leurs Esclaves. Si l'Esclave tombe, le Maître est obligé d'avaller la liqueur à son tour. On donne l'antidote à l'Esclave ; & si le Maître tombe, ses richesses ne le garantissent point de la mort. Cependant lorsque le crime est leger, il achete sa grace, en donnant quelques Esclaves. Au reste, tous les Voyageurs reconnoissent que cette pratique est mêlée de beaucoup d'artifice & d'imposture. Les Ministres font tomber l'effet du poison sur leurs ennemis, ou sur ceux dont la ruine peut leur être de quelque utilité. Ils se laissent gagner par des présens, pour noircir l'innocence, ou pour sauver les coupables. Si les accusés sont des étrangers, à l'égard desquels ils soient sans prévention, c'est ordinairement sur le plus pauvre (73) qu'ils font tomber la peine du crime, par une fausse conviction. Il ne faut pas douter, dit Battel, que le Sorcier ne soit partial dans la distribution de sa liqueur, & qu'il ne donne la plus forte dose à ceux qu'il veut perdre, quoique cette odieuse supposition se fasse avec tant d'adresse, que personne ne s'en apperçoit. Le même Auteur ajoute qu'il ne se passe point de semaine où la cérémonie de l'épreuve ne se renouvelle à Loango, & qu'elle y fait périr un grand nombre d'innocens (74).

Sentence & supplice des coupables.

Privilege des personnes riches.

Imposture de cette pratique.

Les femmes du Roi n'en sont point exemptes, sur-tout dans les cas où leur fidélité paroît suspecte. La grossesse en est un qui ouvre la porte aux soupçons. Lorsqu'une femme du Roi devient grosse, toute la sagesse de sa conduite n'empêche pas qu'on ne fasse avaller le Bonda pour elle à quelque Esclave. S'il

Les femmes du Roi y sont soumises dans leur grossesse.

(70) Ogilby, p. 987.

(71) Battel dit simplement que le Ministre frape chacun, avec une baguette de bananier.

(72) Battel dit que le peuple fait justice sur le champ à coups de couteau, sur le lieu même de l'épreuve.

(73) Ogilby, *ubi sup.* p. 499.

(74) Battel, dans Purchass, Vol. II. p. 983.

Makonda, ou principale femme du Royaume.

tombe, elle est condamnée au feu, & l'adultere est enterré vif. Suivant le récit des Négres de Loango, leur Roi n'a pas moins de sept mille femmes. Il nomme entr'elles une des plus graves & des plus expérimentées, qu'il honore du titre de sa mere, & qui est plus respectée que celle à qui cette qualité appartient par le droit de la nature. Cette Matrone, que le Peuple appelle *Makonda*, jouit d'une autorité si distinguée, que dans toutes les affaires d'importance le Roi est obligé de prendre ses conseils. S'il l'offense, ou s'il lui refuse ce qu'elle desire, elle a le droit de lui ôter la vie de ses propres mains. Lorsque son âge lui laisse du goût pour le plaisir, elle peut choisir l'homme qui lui plaît; & ses enfans sont comptés parmi ceux du sang Royal. L'amant sur lequel tombe son choix est puni de mort s'il est surpris avec une autre femme.

Ordre de la succession.

Après la mort du Roi, la Couronne ne passe point à ses enfans, mais à l'aîné de ses freres; & s'il n'a point de freres, elle passe aux enfans de ses sœurs. Ceux qui ont de justes prétentions à la succession Royale ont leur demeure fixée dans différentes Villes, plus ou moins éloignées de la Cour, suivant le degré de leur droit. L'héritier présomptif fait sa résidence à Kay, grande Ville, à cinq milles de Loango, au Nord-Nord-Ouest, & porte le titre de *Mani Kay*. Le second se nomme Mani *Bocke*, du nom de la Ville qu'il habite, à quatorze ou quinze milles dans l'intérieur des terres. Mani *Sallaga* ou *Sallage*, qui est le troisiéme, demeure à Sallage, Ville d'assez bonne grandeur, à trente-cinq milles de Loango, du côté du Nord. *Mani Kat*, le quatriéme, habite le Village de Kat, à cinquante milles de Loango. Le cinquiéme, nommé *Mani Ingami* (75), est fixé dans le Village de son nom, au Sud du Royaume, vers Kalongo. A la mort du Roi, Mani Kay étant appellé au Trône par le droit de sa naissance, Mani Bocke prend son titre & sa demeure; comme Mani Sallage succéde à sa demeure & au titre de Mani Bocke, & les autres suivant l'ordre de leurs degrés. Mais quoique Mani Kay entre aussi-tôt en possession du Gouvernement, il attend que le deuil soit fini pour quitter sa Ville & se rendre à la Cour.

Quels étoient les Successeurs de la Couronne du tems de Battel.

Du tems de Battel, la succession à la Couronne ne rouloit que sur quatre Princes, fils d'une sœur du Roi, qui faisoient leur demeure à Kay, à Bocke, à Sallage & à Kabango. Mani Kay, héritier présomptif, avoit une Cour digne de ses espérances. Battel ajoûte qu'à la mort du Roi, Mani Bocke devant prendre la place de Mani Kaye, Mani Sallage celle de Mani Bocke, & Mani Kabango celle de Mani Sallage, Kabango attendoit alors un nouveau Seigneur. La mere de ces quatre Princes étoit la Makonda, ou la premiere Dame du Royaume. Mais ils étoient de différens peres, parce que cette Princesse s'étoit lassée de ses amans ou de ses maris, & qu'elle les avoit chassés successivement pour en prendre d'autres. Les quatre Princes étoient si respectés, qu'à leur passage tous les Négres fléchissoient le genou & battoient des mains (76).

L'habit ordinaire du Roi est de quelqu'étoffe Européenne, qu'il achete des Portugais ou des autres Blancs. Ce Prince & tous les autres Grands de la Cour, à son exemple, portent à la main gauche une peau de chat sauvage, cousue en forme de manchon, mais fermée par le bout. Dans son Palais même il y a deux logemens; l'un pour boire, & l'autre pour manger. Il passe la nuit dans les

(75) Ogilby écrit *Inpami*, & fait demeurer le plus jeune des freres à Khilasia.
(76) Battel, dans Purchass, Vol. II. p. 981.

appartemens des femmes. On lui sert à manger deux fois le jour. Le tems de son premier repas, ou de son dîner, est vers dix heures du matin. Ses mets sont apportés dans des paniers couverts, précédés d'une cloche qui avertit de leur arrivée. Il quitte alors sa compagnie; & sans être suivi lui-même de ses Officiers domestiques, il s'enferme dans la salle où son dîner l'attend. La Loi défend, sous peine de mort, de le voir boire ou manger (77). Un enfant de sept ou huit ans, fils d'un Noble du premier ordre, eut un jour le malheur de s'endormir dans la salle du festin, & de s'éveiller pendant que le Roi portoit le verre à sa bouche. Il fut condamné à la mort, avec un délai de six ou sept jours en faveur du pere. Après ce terme, on lui cassa la tête d'un coup de marteau sur le nez, & les Prêtres firent tomber son sang, avec beaucoup de soin, sur les Mokissos du Roi. Ensuite on lui mit une corde au cou, pour le traîner sur un grand chemin qui sert aux exécutions publiques (78). Battel rapporte un exemple, encore plus étrange, de la même rigueur. Un fils du Roi, âgé d'onze ou douze ans, étant entré dans la salle tandis que son pere buvoit, fut saisi par l'ordre de ce Prince, revêtu sur le champ d'un habit fort riche & traité avec toutes sortes de liqueurs & d'alimens. Mais aussi-tôt qu'il eut achevé ce funeste repas, il fut coupé en quatre quartiers, qui furent portés dans toutes les Villes, avec une proclamation, qui apprenoit au Public la cause de son supplice (79). Ce trait odieux est confirmé par une barbarie de la même nature, dont Bruno fut témoin (80). Un autre fils du Roi, mais plus jeune, ayant couru vers son pere pour l'embrasser, dans les mêmes circonstances, le Grand Prêtre demanda qu'il fût puni de mort. Le Roi y consentit; & sur le champ ce malheureux enfant eut la tête fendue d'un coup de hâche. Le Grand Prêtre recueillit quelques goûtes de son sang, dont il frotta les bras du Roi, pour détourner les malheurs d'un tel présage. Cette loi s'étend jusqu'aux bêtes. Les Portugais de Loanda avoient fait présent au Roi d'un fort beau chien de l'Europe, qui, n'étant pas bien gardé, entra dans la salle du festin pour caresser son Maître. Il fut massacré sur le champ.

ROYAUME DE LOANGO. Régime du Roi pour sa nourriture. Il mange & boit seul. Exemples de plusieurs punitions cruelles pour l'avoir vû boire.

Cet usage vient d'une opinion superstitieuse & généralement établie dans la Nation, que le Roi mourroit subitement si quelqu'un l'avoit vû boire ou manger. On croit détourner le malheur dont il est menacé, en faisant mourir le coupable à sa place. Quoiqu'il mange toujours seul, il lui arrive quelquefois de boire en compagnie. Mais ceux qui lui présentent la coupe, tournent aussi-tôt le visage, & sonnent une cloche, au bruit de laquelle toute l'assemble se prosterne le visage contre terre, jusqu'à ce qu'il ait cessé de boire (81). Si ses Courtisans boivent dans la même salle, ils sont obligés de tourner le dos pendant qu'ils ont le verre à la bouche. Il n'est permis à personne de boire dans le verre dont le Roi s'est servi, ni de toucher aux alimens dont il a goûté. Tout ce qui sort de sa table doit être enterré sur le champ (82).

Raisons de cet usage.

Après le repas du matin, il se rend dans sa salle d'audience, accompagné d'une Cour nombreuse de ses Officiers & de ses Nobles. Cette salle est le

Salle d'audience & sa forme.

(77) Battel ajoute que les mets sont placés sur une table, & que le Roi appelle ses Officiers lorsqu'il a cessé de manger.

(78) Ogilby, p. 505.

(79) Battel, *ubi sup.* p. 980.

(80) On a vû le même usage dans le Royaume d'Ardra.

(81) Battel, dans Purchass, *ubi sup.*

(82) Ogilby, *ubi sup.* p. 506.

ROYAUME DE LOANGO.

plus grand & le plus bel édifice du Palais. Elle est située au milieu d'une vaste cour. Le front en est ouvert, pour la commodité de la fraîcheur. Elle est divisée vers le fond par une cloison revêtue de nattes, qui cache un autre espace où le vin de palmier est dérobé à la vûe du Peuple. Le *Tial*, ou le tronc, est contre la cloison. Il est orné de plusieurs petites colomnes de branches de palmiers. Sa longueur est de quatre pieds, sa hauteur d'un pied & demi, & sa largeur de deux. Il a des deux côtés un panier d'ozier rouge & noir, dans lequel les Négres sont persuadés que le Roi entretient des esprits familiers pour sa garde.

Son usage.

C'est dans ce lieu que le Peuple apporte ses plaintes ou ses demandes. Toutes les causes publiques y sont décidées en présence du Roi. Battel dit que cette salle est extrémement longue; qu'à midi elle est remplie de Seigneurs, assis à terre sur des tapis de nattes, & qu'elle ne cesse point d'être pleine jusqu'à minuit. Le Roi *Jamba* (83), prédécesseur de celui qui regnoit alors, ne donnoit pas volontiers ses audiences pendant le jour. Mais celui dont Battel eut l'honneur d'approcher écoutoit tout le monde sans distinction de tems, quoiqu'il passât la plus grande partie du jour avec ses femmes. Lorsqu'il paroissoit sur son Trône, toute l'assemblée battoit des mains, en prononçant cinq mots, dont l'Auteur n'explique pas le sens: *Biani Pemba, Ampola, Moneya Quesinga* (84).

Souper du Roi.

Une heure après le coucher du Soleil, le Roi se retire dans sa salle à manger, pour y prendre son second repas, avec les mêmes formalités que le premier. Ensuite il retourne ordinairement à la salle d'audience, d'où il ne sort que pour se rendre au quartier de ses femmes. Pendant la nuit il marche précédé de quelques flambeaux.

Occasions dans lesquelles il sort du Palais.

On le voit rarement sortir du Palais. Cependant Battel nomme trois occasions où jamais il ne se dispense de paroître: l'arrivée d'un Ambassadeur; la chasse ou la prise de quelque leopard qui se sera fait voir près de la Ville; & le tems de la culture des terres, qui est le même auquel il reçoit le tribut de sa Noblesse. Le lieu qu'il choisit alors pour se montrer au Public, est une grande place au centre de la Ville, vis-à-vis son Palais. On lui éleve un Trône, orné de divers tissus d'ozier blanc & noir, derriere lequel on plante un pilier, d'où pend sa Targette, sous une piéce de quelque belle étoffe de l'Europe. Près du Trône on dispose sept ou huit évantails, qui se nomment *Pos* ou *Manis*. Leur forme est un demi-cercle. Ils sont ornés de petites cornes, entremêlées de plumes de perroquets. En les agitant avec beaucoup de force, ils répandent dans l'air une fraîcheur agréable. Devant le Trône, on étend un grand tapis de feuilles de palmier, long de vingt brasses, & large de douze, sur lequel il n'est permis de marcher qu'au Roi & aux Princes de son sang. Entre les bords de ce tapis & les rangs de la Noblesse, on menage un chemin, par lequel deux ou trois personnes peuvent passer de front. Tous les Nobles sont assis des deux côtés en lignes, les uns à plate terre, d'autres sur des nattes, chacun tenant à la main une queue de bufle, qu'ils font voltiger autour d'eux. Le Peuple est débout par derriere; & tous les Officiers du Roi, qui sont en fort grand nombre, se tiennent débout derriere le Trône.

Assemblée annuelle.

Les instrumens de musique, qui sont l'ame de ces assemblées, sont de trois

(83) Purchass écrit *Gembe*.

(84) Battel, *ubi sup.* p. 980.

espéces

espéces à Loango. 1. Les cornets, ou les trompettes d'ivoire, que Battel nomme *Rongos*. La forme de ces instrumens est à peu-près celle de nos anciens cors de chasse. Ils sont d'ivoire. Leur ouverture à l'extrêmité est d'un pouce & demi ou deux pouces de largeur. On en voit de plusieurs sortes, dont le son réuni forme un bruit assez mélodieux (85). 2. Les tambours, que Battel appelle *Dembes*, sont des troncs d'arbres creusés, couverts par un bout, de cuir, ou de quelque peau de bête sauvage, avec une ouverture de deux doigts à l'autre bout. On n'emploie d'ordinaire que quatre de ces instrumens dans les fêtes. La maniere de battre est avec une baguette de la main droite & le poing gauche, ou simplement du plat des deux mains. 3. Le troisiéme instrument est une espéce de casserole, d'un bois épais, autour de laquelle on a creusé, deux à deux, des trous de la longueur du doigt, par lesquels on fait passer deux plaques de cuivre, attachées avec des pointes du même métal. Cet instrument, lorsqu'on l'agite, rend un bruit semblable à celui de plusieurs petites cloches qui feroient autour d'une roue (86).

ROYAUME DE LOANGO. Trois sortes d'instrumens de musique.

Lorsque le Roi s'est placé sur son Trône, quantité de Nobles s'empressent de le saluer, en secouant les bras & faisant deux ou trois grands sauts en avant & en arriere. Ils s'approchent du Trône, avec cette révérence qu'ils appellent (87) *Kilomba*. Le Roi & les Grands de son cortége étendent les bras, comme pour les recevoir; mais ils se jettent aux pieds de Sa Majesté, & se roulent plusieurs fois dans le sable, pour témoignage de leur soumission. Ceux qui ont une part distinguée à la faveur, n'ont pas plûtôt fini cet exercice, que se relevant, ils posent les deux mains sur les genoux du Roi & la tête sur son sein. Les Grands du premier ordre ont des siéges à quelque distance du Trône, & reçoivent le Kilomba de leurs inférieurs. On voit des Nobles qui se rendent aussi cette marque d'honneur les uns aux autres; & quelquefois, mais rarement, le Roi même ne dédaigne point de faire cette galanterie à ses principaux Courtisans.

Salutation que les Nobles font au Roi.

Dans les passages qui sont entre la natte Royale & les rangs des Nobles, on voit trois ou quatre Crieurs publics, une sonnette de fer à la main, de la forme de celles qu'on suspend au cou des moutons, mais épaisses & pésantes, dont ils tirent avec un bâton un son sourd & lugubre, pour imposer silence à l'assemblée. L'office de ces Crieurs est aussi de proclamer les ordres du Roi dans la Ville, & de publier ce qu'on a perdu ou trouvé. Battel parle d'une sonnette du Roi, qui ressemble à celle des vaches de l'Europe (88), & dont le son est si redoutable aux voleurs, qu'ils n'osent garder un moment leurs vols après l'avoir entendue. Ce Voyageur, étant logé dans une petite maison à la mode du Pays, avoit suspendu son fusil au mur. Il lui fut enlevé dans son absence. Sur ses plaintes, le Roi fit sonner sa cloche; & dès le matin du jour suivant, le fusil se trouva devant la porte de l'Auteur (89).

Sonnettes & leur usage.

Vis-à-vis le Trône du Roi sont assis quelques Nains, le dos tourné vers lui. Ils ont la tête d'une prodigieuse grosseur; & pour se rendre encore plus difformes, ils sont enveloppés dans une peau de quelque bête feroce. Les Négres du Pays assurent qu'il y a, dans l'intérieur des terres, une grande Con-

Nains & Négres blancs du Roi.

(85) Ogilby, *ubi sup.* p. 508.
(86) Battel, dans Purchass, p. 770.
(87) *Kilomba* signifie salutation ou révérence sautante.
(88) Battel, *ibidem.*
(89) Battel, *ubi sup.* p. 770.

ROYAUME DE LOANGO.

trée, qui n'est habitée que par des hommes de cette taille, & que leur unique occupation est de tuer des élephans. Le nom commun de ces Pygmées est *Backebacke*, mais leur Nation se nomme *Mimos* (90). Près d'eux, vis-à-vis du Trône, on voit aussi quelques-uns des Négres Blancs dont on a déja fait la description. L'assemblée commence ordinairement vers trois heures après midi, & finit à quatre ou cinq.

Maniere dont les femmes cultivent la terre.

Le tems d'ensemencer les terres arrivant au commencement de Janvier, c'est depuis le premier de ce mois jusqu'au quatre que les femmes cultivent celles du Roi. Une grande partie des hommes paroît armée autour d'elles, soit pour les exciter au travail, ou pour les garantir de toutes sortes de violences. Le Roi se montre aussi, avec beaucoup de pompe, dans le cours de l'après midi. Il les encourage par sa présence, & par ses regards. Le soir, il les traite à ses frais; & les jours les plus laborieux se changent ainsi en jours de fêtes. Les terres de chaque Seigneur sont cultivées de même par les femmes de leurs propres Sujets. Lorsqu'elles ont satisfait à ce devoir public, elles ont la liberté de travailler pour elles-mêmes.

Maniere dont on demande l'audience.

Un Seigneur, ou son Deputé, qui souhaite de parler au Roi dans ces assemblées, déclare ses intentions en s'approchant du Trône & frappant deux ou trois fois des mains. Tous les Assistans lui répondent de la même maniere. Alors il prononce, d'une voix fort haute, ces quatre mots : *Empou lasan bia Pongo*, qui signifient, *Ecoutez-moi au nom de Dieu*. Les Assistans répondent *Tlesambikinga*, c'est-à-dire : Que Dieu vive long-tems. Ensuite le Supliant commence son discours par le mot *Wag*, dont l'usage est fort commun dans la Nation, & finit par les trois mots, *In mama Wag*, qui signifient : *C'est ainsi que je conclus*. Ceux qui ont quelque objection à faire contre ses demandes, commencent & finissent de même. Cette formule est employée dans toutes sortes de suppliques ou de plaidoyers, & dans les Ordonnances mêmes du Roi (91).

Chasse du léopard.

Un Seigneur Négre, qui a tué un Leopard, apporte sa queue au Roi sur la pointe d'une branche de palmier, plante la branche en terre, & se retire, sans aucune autre cérémonie. Mais si l'on apprend qu'il y ait un leopard dans quelque bois voisin de la Ville, on avertit aussi-tôt le Peuple par le son des trompettes, & chacun se dispose à la chasse. Le Roi ne manque jamais de prendre part à cet amusement. Si l'ennemi public est loin du Palais, ce Monarque se fait porter dans un fauteuil sur les épaules de quatre hommes. En arrivant à la retraite du leopard, le Peuple, armé de fléches, de lances & de dards, forme un grand cercle, avec la précaution d'étendre & de soutenir devant le Roi un grand filet qui le met à couvert de toutes sortes d'accidens. Chacun s'efforce, par des cris affreux, & par le bruit des trompettes, des tambours & de la mousqueterie, d'éfraier l'animal & de le faire sortir de sa retraite. Il est aussi-tôt accablé par la multitude. On l'apporte en triomphe dans la grande place qui est devant le Palais. Tous les Chasseurs passent le reste du jour & la nuit suivante à se rejouir autour de la carcasse, par des sauts, des chants & des danses. Enfin, le Roi donne à quelques Seigneurs la commission de faire écorcher le léopard & de lui en apporter la peau. On enterre la chair

(90) Ce sont apparemment les mêmes que Battel appelle Matinbas.
(91) Ogilby, *ubi sup.*

& les inteſtins dans une foſſe aſſez profonde, pour ôter au Peuple l'eſpérance d'en faire ſa proie. Le fiel, qui paſſe pour un poiſon fort dangereux, eſt coupé en piéces devant quantité de témoins, & jetté dans la riviére, afin qu'il ne puiſſe jamais nuire à perſonne.

Trois circonſtances des funérailles des Rois.

Les cérémonies qui s'obſervent aux funerailles des Rois, ne différent de l'uſage populaire que par trois circonſtances remarquables. 1. On conſtruit ſous terre une voute, en forme de caveau, ſous laquelle on place le corps dans ſes plus riches habits, aſſis ſur une ſellete de bois, avec quantité de meubles & d'uſtenciles autour de lui. 2. On arrange, au long des murs, de petites ſtatues de bois & de terre rouge, qui repréſentent les Dieux domeſtiques & les Officiers du Roi mort. 3. On met, en partie dans le même lieu, & dans un caveau voiſin, les corps d'un grand nombre d'Eſclaves, qu'on ne manque point de ſacrifier, pour le ſervice du Roi dans un autre monde, & pour y rendre témoignage de la conduite qu'il a tenue pendant ſa vie.

Privileges de la Nobleſſe.

La ſoumiſſion du Peuple pour la Nobleſſe eſt pouſſée ſi loin, que les Négres du commun ſe jettent à genoux lorſqu'ils rencontrent un Négre dans les rues, & détournent la tête, comme s'ils ne ſe croyoient pas dignes de le regarder. Cependant, s'il leur parle, ils lui répondent; mais dans la même poſture, & ſans fixer la vûe ſur eux. Ils ne ſont différens des Eſclaves que par la liberté qu'ils ont toujours de paſſer dans une autre Contrée, lorſqu'ils ſe laſſent de leur Patrie. Les principaux Seigneurs ont, comme le Roi, une ſalle d'audience, qui leur ſert auſſi de cellier pour le vin. Ils y paſſent une partie du jour à ſe réjouir avec leurs amis; & la partie du Peuple qui reſſortit à leur Tribunal y vient à certaines heures, pour la déciſion des moindres différends. Le vin des Seigneurs monte chaque jour à ſept ou huit calebaſſes, dont ils envoient une partie à leurs femmes. Le reſte eſt employé à leurs plaiſirs (92).

§. IV.

Religion, Mokiſſos, & Prêtres de Loango.

Idées de Dieu & d'une autre vie.

Les Habitans des Royaumes de Loango, de Kakongo & d'Angoy n'ont aucune notion d'un Dieu ſuprême, quoiqu'ils en ayent le nom dans leur langage, & qu'ils l'emploient ſouvent. Ils l'appellent *Sambian Pongo*; mais ils ne cherchent point à le connoître mieux (93). Cependant ils croient l'exiſtence d'un autre monde, dans lequel ils doivent paſſer après cette vie. Leurs idées ne ſont pas mieux éclaircies ſur la nature de ce changement. Lorſqu'on leur parle de la reſurrection des morts, ils traitent cette opinion d'impoſſible & de ridicule. Toutes leurs pratiques de Religion ſe bornent aux Temples de leurs Idoles. Ils en ont un grand nombre, qui ſont diſtinguées par différens noms, ſuivant leur office & leur juriſdiction. Aux unes, ils attribuent l'empire ſur les éclairs & ſur les vents. Elles ſervent comme d'épouvantail dans leurs champs, pour la conſervation des grains, contre les injures de l'air, & contre les oiſeaux & la vermine. D'autres préſident aux poiſſons

Idoles & leurs offices.

(92) Ogilby, p. 510.

(93) Ils doivent néanmoins le reſpecter, puiſqu'on vient de lire que leurs Rois doivent lui rendre compte de leur vie. Battel écrit Farube & Pongo.

ROYAUME DE LOANGO.

de la mer; d'autres à ceux des rivières, aux bestiaux, à la santé, à la bonne fortune, à la clarté des yeux, à la fermeté des jambes, à la connoissance des sciences occultes. Enfin, chaque Idole jouit du pouvoir qui lui est propre, & dans les limites d'un certain lieu.

Ces images ou ces statues s'appellent *Mokissos*. Elles ont peu de ressemblance dans leurs formes. Les unes représentent la figure humaine; d'autres ne sont que des bâtons, garnis de fer par le bout, ou décorés d'un peu de sculpture; des roseaux, qui se portent autour des bras & du cou; des cordes ornées de petites plumes & de deux ou trois petites cornes, qui servent de ceinture; des pots remplis de terre blanche; des cornes de busles, revêtues de la même terre, & garnies d'un anneau de fer à l'extrêmité. La plus ridicule espéce de ces Divinités, est le pot, qui est rond & sans pieds. Ils mouillent soigneusement la terre dont il est rempli, & lui font surpasser les bords de quelques pouces. Les dehors sont peints de diverses couleurs. Ces Mokissos, dans l'opinion de leurs Adorateurs, sont jaloux les uns des autres; & si l'on ne veut point s'exposer au ressentiment de ceux qui se croiroient négligés, il faut leur rendre à tous les mêmes adorations.

Maniere de faire les Mokissos.

Les Négres se font instruire dans l'art de faire des Mokissos. Ils ont des maîtres, nommés *Engangas Mokissos*, dont ils admirent beaucoup l'habileté. Lorsqu'un Particulier se croit obligé de créer une nouvelle Divinité, il assemble tous ses amis & ses voisins. Il demande leur assistance pour bâtir une hute de branches de palmier, dans laquelle il se renferme pendant quinze jours, dont il doit passer neuf sans parler. Il est aidé à garder le silence par deux plumes de perroquets, qu'il porte aux deux coins de la bouche. Si quelqu'un le salue, au lieu de battre des mains, suivant l'usage, il frappe d'un petit bâton sur un bloc qu'il tient sur ses genoux, & sur lequel est gravée la figure d'une tête d'homme. Les Engangas ont des blocs de trois sortes : les uns grands, d'autres moiens, & les troisiémes fort petits, qui ont chacun leur vertu, suivant les vûes de l'adorateur.

Cérémonies terribles.

A la fin des quinze jours toute l'assemblée se rend dans un lieu plat & uni, où il ne croisse aucun arbre, avec un *Dembe* ou un tambour, autour duquel on trace un cercle (94). Le tambour commence à battre & à chanter. Lorsqu'il paroît bien échauffé de cet exercice, l'Enganga donne le signal de la danse; & tout le monde à son exemple se met à danser, en chantant les louanges des Mokissos. L'adorateur entre en danse aussi-tôt que les autres ont fini, & continue pendant deux ou trois jours, au son du même tambour, sans autre interruption que celle des besoins indispensables de la nature, tels que la nourriture & le sommeil. Enfin, l'Enganga reparoît au bout du terme; & poussant des cris furieux, il frappe sur differens blocs, il prononce des paroles misterieuses, il fait de tems en tems des raies blanches & rouges sur les temples de l'adorateur, sur les paupieres & sur l'estomac, & successivement sur chaque membre, pour le rendre capable de recevoir le Mokisso. Quelqu'explication qu'on veuille donner à l'effet de ces conjurations, l'adorateur est agité tout d'un coup par des convulsions violentes, se donne mille mouvemens extraordinaires, fait d'affreuses grimaces, jette des cris horribles,

(94) Ogilby, *ubi sup.* p. 511. & suivantes. Comme l'Auteur ne parle que sur le témoignage des Négres, on conçoit qu'il faut rabatre quelque chose de tout ce qu'on va lire.

prend du feu dans ses mains & le mord en grinçant les dents, mais sans en ressentir aucun mal. Quelquefois, dit l'Auteur, il est entraîné, comme malgré lui, dans des lieux déserts, où il se couvre le corps de feuilles vertes. Ses amis le cherchent, battent le tambour pour le retrouver, & passent quelquefois plusieurs jours sans le découvrir. Cependant, s'il entend le bruit du tambour, il revient volontairement. On le transporte à sa maison, où il demeure couché pendant quelques jours, sans mouvement & comme mort. L'Enganga choisit un moment pour lui demander quel engagement il veut prendre avec son Mokisso. L'esprit qui le possede répond par sa bouche, mais avec des flots d'écume & des marques d'une extrême agitation. Alors on recommence à chanter & à danser autour de lui, jusqu'à ce que le diable, dit nettement l'Auteur, juge à propos de sortir de son corps. Enfin, l'Enganga lui met un anneau de fer autour du bras, pour lui rappeller constamment la mémoire de ses promesses. Cet anneau devient si sacré pour les Négres qui ont essuié la cérémonie du Mokisso, que dans les occasions importantes ils jurent par leur anneau; & tous les jours on reconnoît qu'ils perdroient plûtôt la vie que de violer ce serment.

ROYAUME DE LOANGO.

Anneau qui en devient le gage.

Il y a d'autres méthodes pour la composition des Mokissos; mais l'Auteur s'est attaché à la plus misterieuse & la plus solemnelle. Lorsqu'un Négre est attaqué de quelque maladie, l'Enganga vient implorer ses Mokissos. Il leur demande pourquoi leur adorateur est malade, & s'il a manqué de fidélité pour quelqu'un de ses engagemens. L'esprit répond par la bouche du malade: Sur quoi l'Enganga ordonne quelques présens pour sa guérison (95).

Autres méthodes.

Les opinions des Négres s'accordent peu sur la nature & le sort des ames. Dans la famille Royale on a pour principe, que l'ame d'un mort est regenerée dans quelque personne de la même famille. Quelques-uns paroissent persuadés que le corps & l'ame finissent par une destruction commune. D'autres, en plus grand nombre, mettent les ames de leur famille au rang de leurs Divinités tutelaires; d'autres leur donnent une habitation sous la terre; enfin, d'autres leur font une petite loge sous le toît de leurs maisons, devant laquelle ils ne manquent jamais d'offrir les prémices de leurs alimens. Non-seulement ils sont persuadés, comme on l'a déja fait observer, que personne ne peut mourir naturellement; mais ils croient que celui qui a causé la mort d'un autre, peut le forcer, par ses conjurations, de sortir du tombeau & de s'attacher à son service. Ces morts ressuscités sont nourris, par leur maître, de viandes bouillies sans sel. Si l'on y mêloit du sel, dit l'Auteur après les Négres, toute l'habileté du Sorcier n'empêcheroit pas que leurs corps ne fussent visibles.

Opinions des Négres sur la nature de l'ame.

A la naissance d'un enfant, on appelle un Enganga, pour imposer au nouveau né quelque loi qu'il est obligé d'observer pendant toute sa vie. Ces prescriptions ne sont pas seulement personnelles; il n'y a point de famille ni de Tribu qui ne soit assujettie à quelqu'imposition de la même nature. Les Engangas demandent aux parens quelle est leur propre loi, & quelle étoit celle de leurs ancêtres. Ils réglent là-dessus celle qu'ils imposent aux enfans. Le soin des meres, dans le cours de l'éducation, est de leur inculquer chaque jour un devoir si sacré, afin qu'ils prennent l'habitude de le respecter

Engagemens qu'on leur impose à leur naissance.

(95) Ogilby, *ubi sup.* p. 512.

ROYAUME DE LOANGO.

toute leur vie. Ces loix consistent ordinairement à se priver de quelque espéce particuliere de viande, de légume ou de fruit; à ne jamais monter sur l'eau dans un canot, mais à traverser les riviéres qui se trouveront sur leur passage, soit à la nage, soit à gué; à se raser la tête ou la barbe. Il est permis à d'autres d'user de certaines viandes, ou de certains fruits, pourvû qu'ils en mangent seuls & sans témoins. A d'autres, il est ordonné de porter une ceinture de la peau d'un certain animal, & liée d'une certaine maniere au-dessus du ventre; d'avoir une corde sur la tête, au lieu de bonnet; & de ne pas emploier d'autre étoffe que le libongo. Les femmes ne sont pas moins assujetties dans leurs usages. Les unes doivent aller tête nue; d'autres, se revêtir d'une seule étoffe; d'autres, porter un pagne de quatre piéces différentes; d'autres, observer cette varieté dans leur ceinture, &c.

Exemples de superstition.

Il n'y a point d'action, de circonstance, ni même d'attitude, qui ne soit sujette à quelqu'observation superstitieuse. Un Négre entre dans une maison & se place indifféremment sur le coin d'un lit. S'il est averti qu'un homme & une femme y ayent couché la nuit précédente, il doit se rendre sur le champ chez un Forgeron, & lui apprendre sa faute. Cet artisan allume du feu, prend le coupable par le petit doigt de la main gauche, qu'il fait tourner sur sa tête, frappe ensuite de son marteau deux ou trois fois sur l'enclume; & soufflant sur les mains jointes de son Client, l'absout par quelques paroles qu'il prononce à basse voix. Cette cérémonie porte le nom de *Vampa Momba*, c'est-à-dire, *Bénédiction* ou *Purification*

Un homme qui a le malheur de se trouver pere d'un fils insensé, ne doit pas manger d'une certaine partie de la chair de busle; mais s'il a dans la suite un enfant plus raisonnable, il est délivré de cette contrainte. Rien n'approche de la soumission des Négres de Loango pour tous ces devoirs. Ils ne doutent pas que les Mokissos n'aient le pouvoir de punir rigoureusement les infractions volontaires. Leurs maladies, leurs pertes, leurs afflictions, ils ne les attribuent qu'à cette cause.

Ce que les Négres entendent par le nom de Mokissos.

On veut les justifier d'idolatrie.

Par le nom de *Mokisso*, ils entendent un Etre, qui a le pouvoir de faire du bien & du mal, & qui peut communiquer la connoissance du passé, du présent & de l'avenir. L'Auteur prétend qu'il y auroit de l'injustice à les accuser proprement d'idolâtrie, parce qu'ils n'ont aucune connoissance ni de Dieu, ni du diable; & que sans distinction de l'un & de l'autre, ils appellent Mokisso tout ce qui a la vertu de produire quelque effet. Tout ce qu'ils attribuent à ces Agens invisibles est le pur ouvrage de leur imagination, ou plûtôt l'action ordinaire des causes physiques. Qu'un homme de bonne constitution mene une vie sobre par l'ordre du Mokisso, ils attribueront sa santé au Mokisso même, & non à son regime, quoique la santé & la force soient l'effet naturel de la sobriété. Si l'art ou la nature rétablit un malade, ils font honneur de sa guérison au Mokisso. S'il meurt au contraire de sa maladie, ils attribuent cet accident à quelque sortilége, dont le Mokisso a permis qu'il soit devenu la victime, pour le punir de quelque transgression. Ainsi, conclut l'Auteur, le nom de Mokisso n'est qu'un vain titre, que la force de la tradition leur fait donner à des causes qu'ils ignorent (96).

(96) On ne sçait ici dans quelle vûe l'Auteur veut justifier les Négres d'Idolatrie. Mais son raisonnement supposeroit qu'il n'y a de vrais Idolâtres que ceux qui connoissant le

Ce qui augmente beaucoup la superstition, c'est que l'intérêt des Grands, & celui même du Roi, s'y trouve mêlé. L'Auteur confirme cette réflexion par l'exemple de la sœur du Roi, qui n'a pas plûtôt mis au monde l'héritier de la Couronne, qu'elle est obligée d'aller faire sa résidence au Village de Kine, & de renoncer à l'usage de la chair de porc. Lorsque l'enfant commence à marcher, on le mene chez le *Moansa*, ou le Grand Prêtre, qui l'ayant comblé de bénédictions mistérieuses, lui interdit l'usage du *Kola* en compagnie, quoiqu'il lui laisse la liberté d'en manger seul. Ensuite il est mené au *Gangasimeka*, autre Prêtre d'un rang distingué, qui lui défend de manger aucune espèce de volaille, s'il ne l'a tuée ou préparée lui-même, & qui lui ordonne d'enterrer ses restes. A mesure qu'il avance en âge, & qu'il habite les Villes par lesquelles il s'approche de la Couronne, il consulte d'autres Prêtres, qui lui font faire de nouveaux progrès dans la doctrine des Mokissos. Enfin, lorsqu'il monte sur le Trône, il passe pour consommé dans leurs mistéres, & presqu'égal à eux par la sublimité de ses connoissances.

ROYAUME DE LOANGO. L'exemple des Grands augmente leur superstition.

Tous les Prêtres du Pays, que la plûpart des Voyageurs ne distinguent point des Sorciers, sont confondus sous le nom de *Gangas* ou d'*Engangas*. Ils y joignent le titre du Mokisso qu'ils servent particulierement. Ainsi, les plus célebres sont les Gangas *Thiriko*, *Bosibatta*, *Kikoko*, *Bombo*, *Makemba*, *Makongo*, *Negmi*, *Kossi*, *Kimaya*, *Inyami*, *Kitouba*, *Pansa Pongo*, *Mansi*, &c. (97).

Noms des principaux Mokissos.

Thiriko est une grande Ville, ou, si l'on veut, un grand Village, à quatre lieues de Boayre (98), du côté du Nord. Le Mokisso de ce lieu, qui est logé dans un Temple fort spacieux, a la figure humaine. Son Ganga est le Seigneur de la Ville. Chaque jour au matin il célébre le Service de l'Idole par des prieres & des conjurations mistérieuses. Il ne manque point de lui recommander, à haute voix, la santé du Roi & de la Maison Royale, la prospérité de l'Etat, celle des moissons, le progrès du commerce & le succès de la pêche. Tous les assistans battent des mains, pour joindre leurs vœux aux siens & pour rendre honneur à leur Grand Mokisso.

Thiriko.

Au Temple de *Bosibatta*, le Ganga ne paroît jamais sans un nombreux cortége d'instrumens & de danseurs. Mais son principal ornement consiste dans une grande besace de peau de lion qu'il porte autour du cou. Elle est remplie de petites cornes, de coquilles, de petites pierres, de sonnettes, de clés, de haillons, de dents, de poils, d'ongles de daims blancs, &c. Au dehors, elle est ornée de plumes, de petites cordes & de bandelettes d'étoffe. Sur les deux épaules, elle soutient deux paniers remplis de coquilles, de plumes, de petits crochets de fer, & d'une herbe apportée de quelques montagnes éloignées, dans la tige de laquelle le Ganga fait entrer du vin, qu'il donne à boire aux femmes grosses & aux malades.

Bosibatta.

La simplicité de quelques Négres parut fort risible à l'Auteur. En voyageant pour le commerce, ils portoient, dans une marche de quarante ou cinquante milles, un sac rempli de toutes ces miserables reliques, qui pésoit quelquefois dix ou douze livres. Quoique ce poids, joint à leur charge, fût

Simplicité des dévots Négres.

vrai Dieu se feroient d'autres objets d'adoration; ce qui est contraire à toutes les idées reçues.

(97) Ogilby, p. 514.

(98) C'est sans doute la Ville de Loango, dont l'ancien nom étoit *Boare* ou *Boayre*.

capable d'épuiser leurs forces, ils ne vouloient pas convenir qu'ils en ressentissent la moindre fatigue. Au contraire, ils assuroient l'Auteur que ce précieux fardeau servoit à rendre l'autre beaucoup plus leger (99).

Dévotions publiques.

Leurs dévotions publiques sont également insensées & ridicules. Elles commencent toujours par l'exposition d'un sac de bijoux sacrés, tel qu'on vient de le dépeindre. Ensuite le Ganga s'assied sur une natte, se bat les genoux avec une petite bourse de cuir, en faisant sonner quelques grelots de fer, qu'il porte toujours entre les doigts; frappe ensuite sur sa poitrine, se peint successivement les paupieres, le visage & d'autres parties du corps, de blanc & de rouge, avec des mouvemens & des grimaces étranges, tantôt levant, tantôt baissant la voix, & répétant par intervalles le mot *Mariomena*, auquel toute l'assemblée répond le mot *Ka*. Après cette comédie, qui dure assez long-tems, le Ganga paroît hors de lui-même; on est obligé de lui tenir les bras, pour arrêter ses transports. Mais par l'aspersion d'une eau fort aigre, qu'on exprime de quelques plantes, cette aliénation d'esprit cesse. Il déclare ce qu'il vient d'apprendre du Bosibatta, c'est-à-dire, la réponse qui convient aux demandes de l'adorateur.

Mokisso-Kikokko.

Kikokko (1) est une statue de bois noir, qui représente un homme assis. Le lieu de son culte est la Ville de *Kinga*, située à quelques milles de la Côte, & célébre par un cimetiere public. On attribue mille vertus à cette Idole. Elle préserve de la mort. Elle garantit des sortiléges. Elle force les morts de sortir du tombeau pendant la nuit, pour servir à la pêche & pour aider au mouvement des canots. Aussi-tôt que le jour paroît, elle les fait rentrer dans leurs demeures souterraines (2). Quelques Matelots Portugais eurent la hardiesse d'enlever, dans les ténébres, l'Idole Kikokko, & de la transporter sur leur Vaisseau. L'allarme & la douleur furent extrêmes dans le Canton. Son absence ou sa perte fut pleurée long-tems par un deuil public. Cependant le même Vaisseau étant revenu sur la Côte, les Matelots n'oserent débarquer sans avoir restitué l'Idole. Ils prirent le tems de la nuit pour la replacer secretement dans son Temple. Mais comme ils s'étoient fait un jeu de lui casser la tête & les bras, ils clouerent au corps les parties qui se trouvoient séparées. Le jour suivant, à la vûe du Mokisso, le bruit se répandit parmi les Négres qu'il avoit fait le voyage du Portugal, pour leur amener un Vaisseau chargé de marchandises. A la vérité ils eurent peine à comprendre pourquoi il paroissoit si maltraité dans une partie de ses membres; mais ils attribuerent ce désordre aux fatigues d'un long voyage. Quelque tems après, il arriva qu'un Bâtiment Portugais heurta contre les rocs de Loango, & manqua de périr par une large voie d'eau. Ils publierent aussi-tôt que les Portugais étoient punis, pour n'avoir pas pris plus de soin de Kikokko dans leur Pays; & qu'en brisant leur Vaisseau, il leur avoit bien rendu le clou qu'ils lui avoient enfoncé dans la tête.

Il est enlevé par les Portugais.

Mokisso-Bombo, & ses fêtes.

Les fêtes qu'on célébre à l'honneur de *Bombo* sont remarquables par un grand nombre de tambours, qui demeurent placés à terre, & sur lesquels on bat des mains & des pieds. Dans ces assemblées, les filles du Canton dansent avec des mouvemens & des attitudes si extraordinaires, qu'on les croiroit folles

(99) Ogilby, *ubi sup.* p. 515.
(1) Battel l'appelle Chikokko.
(2) Ogilby, p. 515.

ou

ROYAUME DE LOANGO.

ou furieuses. Elles chantent certains vers, qui doivent être fort obscénes, s'ils le font autant que leurs gestes & leurs postures. Leur tête est couverte de plumes de toutes sortes de couleurs, & le reste du corps bizarrement paré. Elles ont à la main une espéce de cresselle, peinte de rouge & de blanc, qui augmente leurs transports par la confusion & par le bruit.

Mokisso-Makemba.

Makemba est un Mokisso fort reveré, parce qu'il préside à la santé du Roi. Il consiste dans une natte d'un pied & demi quarré, avec une bande au sommet, d'où pendent de petits paniers, des plumes, des coquilles, des tuyaux de casse, des os, des sonnettes & d'autres bagatelles peintes en rouge avec le jus du *Takol*. Les fêtes de cette Idole n'admettent que de petits tambours, sur lesquels des enfans battent avec les mains. Ensuite le Ganga prend avec un goupillon de l'eau colorée de Takol, dont il arrose le Roi & toute la Noblesse, en chantant une hymne convenable aux circonstances.

Mokisso Makongo.

Mokisso-Mimi.

Le Mokisso *Makongo* est honoré avec des cresselles, des tambours, de petits paniers d'ozier & des hameçons de pêche, teints en rouge. Le Mokisso *Mimi* (3) est renfermé dans une petite hute, environnée de bananiers & d'autres arbres. Cette Idole n'est qu'un tronc, assez élevé, sur lequel on place un sac rempli de toutes les espéces de bijoux qu'on a déja nommées. Le principal est un collier de verre, surchargé de petites coquilles, du milieu desquelles pend une piéce de bois creux, sur laquelle on frappe respectueusement. Un Négre qui a passé la nuit précédente avec une femme, n'ose toucher au Mokisso Mimi.

Mokisso Kossi.

Le Mokisso *Kossi* est un sac, orné de cornes, & rempli de terre blanche. Son Service est célébré avec des cresselles, de longues gaules, des chants nocturnes, des prostrations, des bagues & des bandelettes. Il garantit de la foudre & des autres feux du Ciel.

Mokisso Kimaya.

Le Mokisso de Kimaya, Ville fort proche de Loango, consiste dans une multitude de pots, & de blocs pourris qui leur servent de couvercles, avec quelques haillons dont ils sont ornés. Cette Idole fait une triste figure. Le Ganga porte dans ses mains une boete blanche, dont il fait divers tours d'adresse. Il soufle dans ses mains, il étend les bras, il s'assied sur une peau, & prescrit des remedes aux malades qui viennent le consulter. Kossi fait tomber la pluie depuis le mois de Décembre jusqu'au mois de Mai, c'est-à-dire, dans la saison où les pluies sont régulieres. Il préside à la mer, à la pêche, aux canots. Son pouvoir a tant d'étendue, qu'on ne le croit point inférieur à celui de Mikokko même.

Mokisso-Inyami.

Inyami est un grand Village, à six milles au Sud de Loango. Son Mokisso a la figure humaine. Mais quoiqu'il soit placé dans un Temple, le principal lieu de son culte est une colline ronde, sur la route de Loango, à l'Est. Personne n'a le privilége d'y passer en voiture. On la traverse à pied, dans la crainte d'offenser l'Idole par une profanation. Le Mokisso de *Kitouba* est une grosse cresselle de bois, sur laquelle les Négres font serment de n'emploier aucun sortilége pour causer des maladies ou d'autres désordres. Celui de Panga est un bâton, de la forme d'une hallebarde, avec une tête de sculpture, & peinte en rouge. Celui de Pongo est un panier, rempli de bagatelles, & couvert de petits ouvrages de sculpture.

Kitouba.

(3) Dans un autre endroit l'Auteur écrit *Nyimi*.

ROYAUME DE LOANGO. Mokisso-Moanzi.

Enfin, le Mokisso de *Moanzi*, qui est un des plus célébres, consiste dans un pot enseveli sous terre, entre quelques arbres, & surmonté d'une fléche, qui soutient au dehors une corde tendue, d'où pendent quantité de feuilles, qu'on a soin de renouveller lorsqu'elles commencent à flétrir. Ceux qui obtiennent la faveur de voir ce respectable pot, doivent porter un bracelet de cuivre, & ne jamais manger de kola en compagnie. L'Auteur ajoute que le nombre des Mokissos & des Gangas est infini (4).

CHAPITRE II.

Description du Royaume de Congo.

§. I.

Ses Limites, son Etendue, ses Rivieres & ses Montagnes.

ROYAUME DE CONGO. Bornes de Congo, suivant Lopez.

LOPEZ paroît s'être attaché soigneusement à fixer les bornes du Royaume de Congo; mais s'arrêtant trop aux détails, il tombe souvent dans la confusion. Le Royaume de Loango, dit-il, le borne au Nord. Cependant il lui donne en même-tems, pour limite, une ligne tirée du Cap Ste Catherine, jusqu'à la jonction de la Riviére de Vamba avec celle de Zaïre; c'est-à-dire, un espace de six cens milles, dans lequel Loango même est renfermé. Suivant le même Auteur, Congo est borné à l'Est par la montagne de cristal, qui s'étend au Sud depuis l'embouchure de la Vamba, jusqu'aux montagnes du Soleil, à la gauche desquelles s'élevent celles de Nitre. Ensuite, lui faisant traverser la Riviére de *Berbela*, qui descend du Lac *Akhelonda*, il fait finir ses bornes orientales au point du Sud, dans une longueur d'environ six cens milles (5).

Ses bornes au Sud commencent aux montagnes de *Plata*, où finissent ses limites de l'Est, & s'étendent jusqu'à la baye des vaches, c'est-à-dire, l'espace de quatre cens cinquante milles, jusqu'à la Côte maritime. Lopez ajoute que cette ligne méridionale divise le Royaume d'Angola, & laisse au Sud les montagnes d'argent, au-delà desquelles est le Royaume de *Matama* (6) ou de *Mataman*. Mais cette division convient plûtôt au Royaume de Benguela qu'à celui de Congo.

Depuis l'embouchure de la Riviére de *Koanza* ou *Quanza*, jusqu'à la Riviere de *Barreras Vermelhas*, on compte trois cens soixante-quinze milles. La seconde de ces deux riviéres tire son nom des ruines de plusieurs rochers, qui, étant minés par la mer, laissent voir dans leurs débris une apparence de rougeur. De là vers l'Est en ligne droite, les terres de Congo s'étendent l'espace de quatre cens cinquante milles. De là au Sud, en traversant d'autres montagnes de cristal que celles qu'on vient de nommer, les montagnes de Nitre & la Ri-

(4) Ogilby, dans sa Description de l'Afrique, après Dapper, p. 517.

(5) Dans la Relation de Pigafetta, p. 30. & suivantes.

(6) *Ibid.* p. 43.

viére de Berbela au pied des montagnes d'argent, & montant jusqu'au Lac d'Akhelonda, on compte environ cinq cens milles. Enfin, depuis ce Lac, en suivant la Riviére de Koanza, qui en fort, jusqu'à son embouchure, il y a trois cens soixante milles. Ainsi, toute la circonférence de Congo est de dix-huit cens quatre-vingt-cinq milles. Sa plus grande largeur commence au Cap *Padron*, à l'embouchure de la Riviére de Zaïre, & n'a pas moins de six cens milles jusqu'aux montagnes de cristal, où elle finit (7).

ROYAUME DE CONGO. Grandeur de sa circonférence.

Telle est la description de Lopez. Mais, suivant les meilleures idées auxquelles on s'attache aujourd'hui, le Royaume de Congo, proprement dit, est borné au Nord par ceux de Loango & de Makoko ou d'Ankiko, dont il est séparé par la Riviére de Zaïre; à l'Est, par Makoko & Matamba; au Sud, par Buenguela; à l'Ouest, par l'Océan. Sa situation est entre le second & l'onziéme degré de latitude du Sud, & entre le trente-deuxiéme & le quarante-uniéme degré de longitude orientale. Du Nord au Sud, sa longueur est de cinq cens soixante milles; & sa largeur de l'Ouest à l'Est, d'environ quatre cens vingt milles.

Idées reçues sur les limites & l'étendue de Congo.

Anciennement le Royaume de Congo avoit beaucoup plus d'étendue. Il comprenoit les Pays d'Abundos, de Matama, de Quizama, d'Angola, de Kakongo, de Kongere, d'Amdera, de Pangelungos, d'Anzikos (8), d'Anzikana & de Loango, qui en ont été séparés dans la suite des tems.

Ce qu'il étoit autrefois.

Les montagnes de cristal tirent ce nom de la quantité de toutes sortes de cristaux qui s'y trouvent. Elles sont grandes, hautes & désertes au sommet. Les montagnes du Soleil ne doivent leur nom qu'à leur hauteur, qui les approche en quelque sorte de cet astre. Il n'y tombe jamais de nége, & l'on n'y voit aucun arbre (9).

Montagne de cristal & du Soleil.

Le Royaume de Congo est arrosé par un grand nombre de riviéres, dont les principales, du Nord au Sud, sont celles de *Zaïre*, de *Lebueda*, d'*Ambriz*, d'*Enkokoqué-Matari*, de *Loze*, d'*Onza*, de Libongo, de Danda, de *Bengo*, & de Koanza ou Quanza.

Rivieres de Congo.

La Riviére de *Lelunda*, dont le nom signifie *Truite*, sort du Lac d'Akhelonda, comme celle de *Koanza*. Dans son cours, après avoir reçu une autre riviére qui vient du grand Lac, elle passe au pied de la montagne où S. Salvador est situé (10); mais elle est si basse, en toute autre saison que celle des pluies, qu'il est aisé de la traverser à pied (11). Depuis la montagne, elle coule à l'Ouest, par une infinité de détours, jusqu'à la mer, & s'y jette impétueusement dans le tems des pluies; mais à son embouchure même, elle a si peu d'eau dans d'autres tems, que les plus petits Vaisseaux ne la traverseroient pas sans risque. Les Négres la fréquentent dans leurs canots, au hasard d'être dévorés par les crocodiles, qui s'y rassemblent en fort grand nombre (12).

La Lelunda.

L'*Ambriz* offre un bon Port à son embouchure. Elle sort aussi du Lac d'Akhelonda, & passe à quatre lieues de S. Salvador (13). Pigafetta la place à six degrés de latitude du Sud, & la représente comme une riviére grande &

L'Ambriz.

(7) *Ibid.* p. 58.
(8) *Ibid.* Mais il semble qu'Anzikos n'est que le nom des Habitans d'Anzikana.
(9) Pigafetta, *ubi sup.* p. 38.
(10) Delisle, dans sa Carte de Congo, lui fait prendre sa source au pied de la montagne.
(11) Pigafetta, *ubi sup.* p. 26.
(12) Ogilby, *ubi sup.* p. 527.
(13) Pigafetta, *ubi sup.*

ROYAUME DE CONGO.

poissoneuse, mais dont l'embouchure est fermée par quantité de rocs, qui n'en permettent l'accès qu'aux petites Barques. Ses eaux paroissent toujours bourbeuses; ce qui vient uniquement de la rapidité de son cours. A trente milles de la Côte, on la traverse sur une espéce de ponton, où les Voyageurs payent quelques droits au Roi de Congo pour leur passage. La rive du Sud est habitée par un grand nombre de Pêcheurs & d'autres Négres, qui fabriquent du sel, en faisant bouillir l'eau de la mer dans des vaisseaux de terre. Il est noirâtre & rempli de sable; mais le commerce n'en est pas moins considérable à Pambi & dans d'autres lieux.

L'Enkokoqué-Matari.

L'*Enkokoqué-Matari* est une riviére de peu d'usage, parce que dans toute l'étendue de son lit, comme à son embouchure, elle est remplie de grandes basses & de bancs de sable, qui laissent à peine un passage libre aux canots. Sa source est inconnue aux Européens, & Lopez même paroît l'avoir ignorée.

La Loze.

La *Loze* ne mérite que le nom de ruisseau. Mais quoiqu'elle n'ait point de Port à son embouchure, elle est navigable pour les canots. A vingt milles de la mer, elle a, comme l'Ambriz, un Ponton, où les droits du passage se payent au Duc de Bamba (14).

L'Onza, ou l'Onzoni.

L'*Onza* ou l'*Onzoni* offre un Port, ou une petite Rade, à son embouchure; mais loin d'être navigable au-delà, elle peut être passée à gué dans presque toute son étendue.

La Libongo ou la Lemba.

La Riviére de *Libongo*, que Lopez nomme *Lemba*, n'a ni Port, ni profondeur pour recevoir les moindres Vaisseaux.

La Danda.

La *Danda* est une grande riviére, qui reçoit des Bâtimens de cent tonneaux. On ne trouve jamais moins de cinq ou six pieds d'eau à son embouchure. Mais elle est infestée de crocodiles & de chevaux marins. Le Pays qu'elle arrose est très-fertile; haut par intervalles, du côté du Sud; & bas au Nord, dans une largeur d'environ deux milles (15).

La Bengo.

La *Bengo*, qu'on prend pour une branche de la Danda, est encore une grande riviére, qui reçoit des Barques l'espace de quarante milles, & qui, malgré ses bancs de sable, n'a pas moins de sept ou huit pieds d'eau à son embouchure. Sa source est fort éloignée, & ses inondations si violentes dans la saison des pluies, c'est-à-dire, aux mois de Mars, d'Avril & de Mai, qu'elle entraîne d'un côté une grande partie de la rive, qui se joint à l'autre, ou que la rapidité du courant porte jusqu'à la mer (16).

La Quanza.

La Riviére de *Quanza* ou *Koansa* sort du petit Lac d'Akhelonda, qui est formé par une autre riviére sortie d'un grand lac (17). Elle a deux milles de largeur à son embouchure. Les Barques y remontent l'espace de cent milles; mais elle est sans Port du côté de la mer.

Grandeur de la Riviere de Zaïre.

Le Royaume de Congo n'a pas de plus belle & de plus grande riviére que celle de Zaïre. Merolla prétend qu'elle doit son nom à l'ignorance des premiers Européens. En arrivant, dit-il, il demanda aux Habitans comment se nommoient le Pays & la Riviére. Ceux-ci, qui ne les entendoient pas, répondirent dans leur langue, *Zeroco*, qui signifie, *Je ne puis vous entendre*: d'où les Portugais formerent le nom de Zaïre (18). Ils planterent sur une des poin-

(14) Ogilby, p. 528.
(15) Ogilby & Pigafetta, *ubi sup.*
(16) Ogilby, p. 528.
(17) Pigafetta, p. 21.
(18) Cette étymologie paroît forcée. Il est plus naturel de la tirer de *Zairi*, Ville à dix-

CARTE DE L'EMBOUCHURE DE LA RIVIERE DE CONGO OU DE ZAYRE

Tiré de Barbot et autres.

Echelle de Lieues Communes de France.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

PARTIE DU ROYAUME DE CONGO

Zayre Ville Royale

Terres Hautes

Baye de Kabinda

Ville de Kabinda

Cabanes des Pecheurs

Ruisseau d'eau fraiche

Ville de Kabinda

Catarates

I. Quantalla

Isle Bomma

Pont

RIV. DE CONGO ou DE ZAYRE

C. Padron

Rade

Pointe S. Paul

Chapelle

Petit Etang

Salines

Baye du Rocher le Pampus

Sogno

tes de son embouchure une belle croix de marbre, qui fut ensuite abatue par les Hollandois. Cependant il en restoit encore une partie du tems de l'Auteur; & l'on découvroit aisément, sur la base, les armes du Roi de Portugal, avec une inscription en caractéres gothiques, qui ne se lisoit pas si facilement (19).

Royaume de Congo.

D'où elle tire sa source.

Cette fameuse riviére tire ses eaux, suivant Lopez, de trois différens lacs; l'un se nomme *Zambre*; l'autre *Zaire*; & le troisiéme, qui est aussi la source du Nil. Mais le plus grand de ces trois lacs est celui de Zambre, d'où le même Auteur fait sortir toutes les grandes riviéres qui arrosent l'Afrique (20). Merolla observe, sur le témoignage commun des Négres, que la Riviére de Zaïre sort d'un vaste amas d'eau dans le Royaume de Matamba; & que la même source produit le Nil, qui prend son cours vers l'Egypte (21).

Monstres marins de figure humaine.

Il ajoute qu'on voit dans ce grand lac plusieurs sortes de monstres, entre lesquels il s'en trouve un de figure humaine, sans autre exception que celle du langage & de la raison. Le Pere François de Pavie, Missionnaire Capucin, qui faisoit sa résidence dans le Pays de Matamba, rejettoit toutes ces histoires de monstres, comme autant de fictions des Négres. Mais la Reine de Singa, informée de ses doutes, l'invita un jour à la pêche. A peine eut-on jetté les filets, qu'on découvrit sur la surface de l'eau, treize de ces poissons monstrueux. Il fut impossible d'en prendre plus d'un. C'étoit une femelle. La couleur de sa peau étoit noire; ses cheveux longs & de la même couleur; ses ongles d'une longueur singuliére. Merolla conjecture qu'ils lui servoient à nager. Elle ne vécut que vingt-quatre heures hors de l'eau; & dans cet intervalle elle refusa toutes sortes de nourriture (22).

Rivieres qui tombent dans la Zaïre.

En traversant le Royaume de Congo, la Riviére de Zaïre reçoit plusieurs riviéres, qui donnent beaucoup de facilité aux Habitans pour le commerce intérieur. On nomme premierement l'*Umbre*, que d'autres appellent *Vamba* & *Vambese*, & qui sortant, dit-on, d'une montagne de la Nigritie, vient tomber au Sud de la Zaïre. 2. La *Brankare* ou la *Bankare*, qui, suivant Lopez, se joint à la Zaïre sur les limites orientales de Pongo, assez près des montagnes de cristal. 3. La *Verbele* ou la *Barbele*, qui vient du même lac d'où l'on suppose que sort le Nil, & qui, traversant ensuite le Lac d'Akhelonda, se jette dans la Zaïre quelques lieues au-dessous de la Ville de Pango, après avoir baigné ses murs (23).

Largeur de sa Zaïre à son embouchure.

Lopez donne vingt-huit milles de largeur à l'embouchure de la Riviére de Zaïre. Elle entre avec tant d'impétuosité dans l'océan, qu'à trente ou quarante milles de la terre, & quelquefois à quatre-vingt, ses eaux se conservent fraîches. Les Matelots en boivent à cette distance, & les reconnoissent à leur épaisseur. Cependant elle n'est navigable que l'espace d'environ vingt-cinq milles (24), au-delà desquels étant resserrée par des rochers, elle tombe avec un bruit qui se fait entendre à sept ou huit milles. Les Portugais ont donné à ce lieu le nom de *Cachivera*, c'est-à-dire, chute ou cataracte (25).

huit ou vingt lieues de son embouchure.

(19) Merolla, p. 609.

(20) Pigafetta, p. 27. & Ogilby, p. 526.

(21) L'ignorance de l'Auteur paroit extrême; car on sçavoit long-tems avant la datte de son voyage, que la source du Nil est fort loin de là.

(22) Voyage de Merolla, p. 610.

(23) Ogilby, *ubi sup.*

(24) Il semble par la suite qu'il y ait ici quelqu'erreur.

(25) Pigafetta, *ubi sup.*

ROYAUME DE CONGO.

Merolla donne dix lieues de large à l'embouchure de la Zaïre, quoique d'autres Ecrivains, dit-il, ne lui en donnent pas moins de trente. Mais ils renferment dans cette étendue l'embouchure d'un autre bras de la même Riviére qui n'est pas éloigné du premier. Les eaux de la Zaïre, ajoute-t-il, ont quelque chose de jaunâtre qui les fait distinguer de celles de la mer à plus de trente lieues de la Côte. Ce fut cette difference qui donna lieu à la découverte du Royaume de Congo. Dom Diego de Ceno, que Jean II. Roi de Portugal avoit envoié dans cette vûe, n'eut pas de signe plus certain pour juger qu'il approchoit de la terre, que la qualité des eaux de la Zaïre (26).

Comment le Royaume de Congo fut découvert.

Dapper ne donne que trois lieues de largeur à son embouchure ; mais il assure que la force & l'abondance de ses eaux à l'Ouest-Nord-Ouest & au Nord-Est quart de Nord, se font sentir à plus de quarante milles du rivage. Il ajoute qu'après avoir perdu la terre de vûe, on distingue encore leur courant, par la noirceur de l'eau, & par des amas de roseaux, & d'autres substances, qui paroissent former autant de petites Isles flotantes. Aussi, les Vaisseaux ont-ils besoin d'un vent bien frais pour remonter jusqu'à la Riviére au long de cette trace.

Cabo del Padron.

La pointe Sud de l'entrée est un promontoire, que les Portugais ont nommé *Cabo de Padron*, & sur lequel ils éleverent, il y a deux cens ans, une petite Chapelle & une croix de marbre. Un peu plus loin, dans l'intérieur du Cap, on arrive à la pointe de S. Paul, qui offre une rade fort commode. Cinq milles au-delà, on rencontre l'anse ou la crique nommée *Pampus*; & dix ou douze milles plus loin, la résidence du Comte de Sogno (27).

Crique de Pampus.

Isles de la Zaïre.

Entre l'embouchure de la Riviére & la cataracte, le canal est divisé par de grandes Isles, dont la plûpart sont bien peuplées, & gouvernées par divers Seigneurs, sous l'autorité du Roi de Congo. Cette dépendance du même Souverain n'empêche pas que les Insulaires ne s'entrenuisent souvent par des attaques subites, dans leurs canots, qui ne sont composés que d'un tronc d'arbre, d'une grosseur incroyable.

Isle aux chevaux.

La premiere de ces Isles a peu d'étendue. Elle porte le nom d'*Isle aux Chevaux*, qu'elle a tiré de la multitude de chevaux marins qui s'y retirent. Du tems de Lopez, les Portugais y faisoient leur demeure dans un Village, tandis qu'ils avoient leurs Vaisseaux, au Sud de la riviére, dans le Port de Pinda (28), où le commerce étoit alors florissant.

Isles Bomma & Quantalla.

Les Isles de *Bomma* & de *Quantalla* sont situées à l'embouchure de la riviére : d'autres plus haut ; mais toutes extrêmement peuplées. Celle de Bomma est riche en mines de fer. Quoiqu'on vante le nombre de ses Habitans, on y découvre peu de maisons ; parce qu'une grande partie des terres étant couverte d'eau, les Négres habitent le sommet des arbres. Ils s'y font des loges entre les branches, sans autre toit que le feuillage ; & leurs canots entretiennent la communication de l'un à l'autre. Ces Insulaires sont bien faits & robustes ; mais ils menent une vie qui ne les distingue guéres des bêtes. On prétend, dit l'Auteur, qu'ils sont tous Sorciers, & *qu'ils parlent face à face au diable*. Dans les tems de paix, leur unique exercice est le commerce du fer, qu'ils tirent de leurs mines, & qui leur procure des vivres par la voie des

Brutalité des Habitans.

(26) Merolla, p. 609.

(27) Ogilby, *ubi sup.*

(28) Delisle place le Port de Pinda dans l'Isle même.

échanges. Pendant les guerres du Pays, ils forgent des armes, telles que des fléches, des poignards & des zagaies, dont ils ne tirent pas moins de profit. Le mariage n'est pas connu dans leur Isle. Dès leur premiere jeunesse, les deux sexes se mêlent ensemble, sans aucune cérémonie; & ce mêlange ne donne aux hommes aucun droit sur les femmes.

Idole de Quantalla & singularité de son culte.

L'Isle Quantalla est renommée par une Idole d'argent, dont il n'est permis d'approcher qu'aux seuls Ministres qui président à son culte. Ils apportent tous leurs soins à déguiser le lieu qu'elle habite & les chemins qui peuvent y conduire. Chaque fois qu'ils y vont eux-mêmes, ils doivent prendre une nouvelle route, & se dérober aux yeux de ceux que la curiosité porteroit à les suivre. On sçait en général que l'Idole est logée dans une grande plaine, couverte de bois. Les Rois & les Peuples voisins lui font des présens & des sacrifices, sur-tout dans leurs maladies. Ils envoient dans la plaine ce qu'ils ont de plus riche. Toutes ces offrandes y demeurent sans usage, suspendues au long d'un grand mur, qui est composé de dents d'éléphans au lieu de pierres, jusqu'à ce que le tems les fasse tomber en pourriture (29).

Isle Zaïra Kakongo.

L'Isle de Zaïra Kakongo, qui est située au milieu du canal, produit en abondance toutes sortes de provisions, & n'est pas moins peuplée que féconde. Elle est plate; mais élevée de huit brasses au-dessus de l'eau, & jointe au Royaume de Congo par un pont (30).

Poissons de la Riviere de Zaïre.

La Riviére de Zaïre est remplie de crocodiles, de chevaux marins & de toutes les espéces de poisson connues en Afrique. On vante particuliérement l'*Ambize Angalo*, ou le porc d'eau, le *Kakongo* & le *Poisson royal*. Ces trois espéces, avec la truite & la tanche, doivent être portées au Roi, sous peine de mort (31).

Division de Congo en Provinces.

Lopez divise le Royaume de Congo en six Provinces, qu'il nomme *Bamba*, *Sogno*, *Sandi*, *Pango*, *Batta* & *Pemba*. Mais Carli ne compte que cinq Provinces (32). 1. S. Salvador, qui contient la Ville du même nom, résidence ordinaire du Roi. 2. Le Duché de Bamba. 3. Le Duché de Sondi. 4. Le Marquisat de Pemba. 5. Le Comté de Sogno. Suivant la seconde de ces deux divisions, Pango & Batta, n'étant pas nommées, doivent faire partie des autres Provinces. Carli s'écarte encore de Lopez, par la division de Pemba en deux Provinces. Mais la description de chaque Pays est indépendante de cet ordre.

Bamba.

Bamba, la plus grande & la plus riche Province du Royaume de Congo, est bordée à l'Ouest par l'océan, & s'étend depuis la Riviére d'Ambriz, jusqu'à la Riviére de Quansa. Ses bornes au Sud sont les terres du Royaume d'Angola; & à l'Est, le Pays de Quizama, vers le Lac d'Akhelonda (33). Carli donne autant d'étendue (34) à la Province de Bamba, qu'au Royaume de Naples & de Sicile.

Cantons subordonnés.

Ce grand Pays est gouverné par un Prince ou un Mani, qui a quantité d'autres Princes & de Seigneurs dans sa dépendance. Les principaux, au long de la Côte, sont le Seigneur particulier de Bamba (35), Lieutenant général de

(29) Ogilby, p. 526.
(30) Voyage de Merolla, p. 640.
(31) Relation de Pigafetta, p. 28. & suiv.
(32) Voyage de Carli, p. 562.
(33) Pigafetta, *ubi sup.* p. 60.
(34) Carli, *ubi sup.* p. 561.
(35) Carli l'appelle un *Grand-Duc*, Sujet du Roi de Congo. Mais tous ces titres sont de la création des Missionnaires & des Matelots.

ROYAUME DE CONGO.

la Province, & ceux de *Lemba*, de *Dandi*, de *Benga*, de *Loanda*, de *Korimba*, de *Quanza* & de *Kazanza*. Au dedans des terres, dans le Pays des *Ambandos*, qui habitent vers les frontiéres d'Angola, & qui font partie de la Province de Bamba, on trouve les Seigneurs d'*Angazi*, *de Khingongo*, de *Motello*, de *Kabonda*, & quantité d'autres moins distingués.

Autres Seigneuries.

Quelques Voyageurs, qui paroissent avoir porté leurs recherches plus loin, ajoutent à ces Seigneuries plusieurs autres Cantons, gouvernés, au nom du Roi de Congo, par des Chefs, que les Portugais appellent *Sabos* ou *Sovasen*. Tels sont, *Vamma*, *Roansa*, *Hani*, *Kallé*, *Kovagongo*, *Ingombia*, *Mukkama*, *Kabonda ou Kabanda*, *Motemmo-Kavangongo*, *Moffoula* ou *Muffula*, *Motemma-Quinquongo*, *Oanda*, *Quina*, *Bamba*, *Bumba*, *Ensala*, *Lovato* & *Quitungo*.

Détail des Territoires & des Jurisdictions.

Le territoire de *Vamma* est arrosé par la mer & par la Riviére de Danda. On trouve ensuite, sur la même Riviére, sept ou huit petites Provinces, mais si peu considérables, qu'elles ne sont pas nommées. Plus loin, se présente le territoire de *Quansa*, dont le Seigneur partage avec celui de Vamba la jurisdiction des petites Provinces qui les séparent. Kallé suit immédiatement Quansa. Sa situation est un peu au Sud, & sa jurisdiction n'a pas beaucoup d'étendue. Kovangongo la borde. Un peu plus au Sud, sont *Engombia* & *Mukkama*; ou, suivant d'autres Geographes, *Ingombia* & *Kabonda*, dont la jurisdiction s'étend sur diverses petites Seigneuries voisines (36).

A quelque distance de la Riviére de Danda, au Nord, on trouve Motemmo-Kavangongo. Moffoula est à l'Ouest, sur la Côte, & comprend toute la partie maritime depuis la Riviére de Danda, jusqu'à celle de Loge. Le Seigneur de Moffoula est très-puissant, quoiqu'il le soit moins que celui de Kovangongo.

A l'Est de *Motemmo-Kavangongo*, on rencontre Motemma-Quinquongo; & vers le Sud-Est, *Kabonda*, autrefois un des plus puissans Pays de cette région, mais à présent fort affoibli. Les deux Jurisdictions de Kabonda & de Quinquongo sont à sept ou huit journées de Kavangongo à l'Est. Elles ont elles-mêmes, à l'Est, le territoire d'*Ambuela* ou d'*Amboille*, qui est indépendant de Congo. Au Sud & au Sud-Ouest d'Ambuela, on trouve *Oanda*, qui en est divisé par la Riviére de Loze, & qui borde Bamba du côté de l'Ouest. Oanda, que d'autres nomment *Ovando* & Wanda, est une grande & puissante Contrée, qui est soumise au Roi de Congo; mais, dans le cours de l'année 1646, elle fut ravagée par le Roi de Ghingo, & la plûpart de ses Habitans enlevés pour l'esclavage.

Oanda est bordé à l'Est par *Quina*, petit territoire; à l'Ouest par Bamba & par quelques petites portions de Pemba.

Dans la situation qu'on vient de représenter, Bamba touche, vers le Sud & le Sud-Ouest, à la Province de Bumbi, & du côté de l'Ouest à celle de Moffoula.

Entre Pemba & Quina est située la Province d'*Ensala*, dont le Gouverneur porte le titre de Mansala. Sur quelques oppositions qu'il fit, en 1643, à l'autorité du Roi de Congo, ce Prince obtint des Hollandois un secours de cinquante Soldats, qui l'aiderent à piller les terres d'un Sujet rébelle.

(36) Pigafetta, p. 60.

Au-delà

Au-delà de la Riviére de Loze, on trouve les Pays de *Lavato* & de *Quintingo*, qui s'étendent au long de la Côte, & qui s'enfoncent dans les terres l'espace de trente ou quarante milles, jusqu'à Sogno. ROYAUME DE CONGO.

Toutes ces portions de Province ont des bornes connues, qui sont pour la plûpart de hautes montagnes, nommées *Quibambis* dans le Pays. Elles sont bordées de plusieurs Villes, qui, servant de résidence ordinaire aux Chefs du Pays, leur ôtent l'occasion de toutes sortes de différends pour les limites. Bornes naturelles de tous ces Cantons.

La Riviére d'*Onza* présente, vers la Côte, trois Villages, qui forment un triangle; Mongonendoin, au Sud; *Jagado*, six milles plus loin dans les terres, & Lengo. Assez près des mêmes lieux, sans qu'aucun Voyageur en ait fixé l'éloignement, est située *Mussula* ou *Mossula*, Ville de commerce fréquentée par les Hollandois (37). Triangle de Villes.

La principale Ville de la Province de Bamba, & le séjour ordinaire de son Mani, est placée dans une belle plaine, entre les Riviéres de Loze & d'Ambrize. Elle se nomme *Panza* (38), & son éloignement de la mer est d'environ cent milles (39). Suivant Dapper, quelques-uns la mettent à quatre-vingt-cinq, d'autres à cent vingt milles de la Côte. Elle est à six journées de Loanda dans le Royaume d'Angola, & presqu'à la moitié du chemin entre Pemba & Sogno. Cette Ville renferme un terrain de fort grande étendue; mais ses rues & ses édifices sont dispersés comme à Loango. Elle est divisée (40) par deux petites riviéres qui la traversent. En *1666*, du tems de Carli, c'étoit à Bamba, même que le Seigneur de la Province, ou le Duc, faisoit sa résidence. Carli représente Bamba comme une Ville grande & bien peuplée, à soixante-dix lieues de la mer. C'est dans la même Province que commencent les montagnes où l'on trouve des mines d'argent & d'autres métaux, & qui s'étendent vers le Royaume d'Angola. L'Auteur juge que ce Pays doit être fort riche, parce qu'on voit sur la Côte une quantité extraordinaire de *Lumaches*, qui sont la monnoie courante du Royaume de Congo. D'ailleurs, la traite y est si considérable pour les Esclaves d'Angola, qu'annuellement les Portugais en transportent plus de cinq mille. Principale Ville de Bamba. Richesse du Pays.

Les Habitans de cette Province marchent armés, comme les Hongrois, de sabres fort longs & fort larges. Il s'en trouve de si robustes, que d'un seul coup ils abattent la tête d'un taureau. Lopez en vit un qui portoit sur le bras, dans une marche, un vaisseau de vin du poids de trois cens trente-cinq livres, & qui ne s'en déchargea qu'après l'avoir vuidé. Force des Habitans.

Bamba est comme le rempart du Royaume de Congo, par la terreur que le courage & le nombre de ses Habitans inspirent à toutes les Contrées voisines. Dans un besoin pressant cette Province (41) peut armer quatre cens mille hommes, qui ne font que la sixiéme partie de ses Habitans. Carli ne balance point, dit-il, à la regarder comme la seconde Province du Royaume, c'est-à-dire, la premiere après la Province Royale. Le Grand Duc qui la gouvernoit de son tems se nommoit Dom *Theodosio* (42).

Ce puissant Mani commande en Chef toutes les forces du Roi de Congo; mais c'est volontairement & pour sa propre satisfaction qu'il se charge de cet Puissance du Seigneur de Bamba.

(37) Ogilby, p. 522.
(38) Pigafetta, p. 62.
(39) Ogilby nomme cette Ville *Banga*.
(40) Ogilby, *ubi sup.*
(41) Pigafetta, p. 61.
(42) Carli, p. 562.

ROYAUME DE CONGO.

emploi. Il a des prétentions sur les deux *Oudans*, au Sud de la Rivière de Danda. La plûpart de ses Sujets étant de la Religion Romaine, il entretient, pour le Service ecclésiastique, plusieurs Jésuites, & d'autres Prêtres, Négres & Mulâtres (43).

Pays de Quizama.

Le Pays de Quizama, qu'on a déja nommé, étoit une sorte de République, gouvernée par des Seigneurs qui ne reconnoissoient l'autorité d'aucun Roi. Mais, après avoir long-tems soutenu la guerre contre Paulo Draz, Roi de Congo, ils ont pris le parti de se soumettre à sa Couronne, pour se garantir du joug d'Angola, dont ils étoient menacés (44).

§. II.

Sogno, ou Songo, seconde Province du Royaume de Congo.

Etendue & situation de Sogno.

CETTE Contrée, que d'autres nomment *Songo*, *Sonho* & Soni, est bordée au Nord par la Riviére de Zaïre, au Sud par celle de *Lelonda*, à l'Ouest par l'Océan. Elle est environnée presqu'entiérement par une forêt nommée *Findeignella*. Lopez l'étend jusqu'à Barreras-Vermelhas, sur les frontiéres du Royaume de Loango (45). En un mot, le Pays de Sogno est une Peninsule, qui a pour bornes à l'Est la Province de Bamba, dont elle est séparée par la Riviere d'Ambrize.

Ses Villes.

Les domaines de Sogno ont d'autant plus d'étendue, qu'ils comprennent quantité de petites Seigneuries, autrefois indépendantes, & plusieurs Isles de la Riviere de Zaïre. Le Pays est rempli de grandes Villes, que les Habitans nomment *Banzas*, & qui ont dans leur dépendance d'autres petites Villes nommées *Libattas* (46). Kiova est une des plus grandes. Mais la premiere est celle de Sogno, où le Chef de la Province tient sa Cour. Il porte le titre de Comte dans toutes les Relations des Voyageurs (47).

Son Seigneur porte le titre de Comte.

Ville de Sogno. Sa forme & ses édifices.

La Ville de Sogno est composée d'environ quatre cens maisons, bâties à la maniere du Pays ; c'est-à-dire, séparées l'une de l'autre dans un fort grand espace. Elle est éloignée d'un mille, de l'extrêmité de la Crique ou de la Riviere de Sogno, qui, étant fort étroite & bordée de petits arbres ou de buissons fort épais, ne reçoit point les Barques assez loin pour les faire approcher de la Ville (48).

Toutes les maisons sont couvertes de chaume, & les murs composés d'un mélange de branches & de feuilles de palmier, fort proprement entrelassées. L'interieur est revêtu de nattes de diverses couleurs. Le fond est de terre bien battue & d'une dureté à toute épreuve. Les voûtes & les platfonds sont de roseaux, tels qu'on les employe pour les chaises dans plusieurs Pays de l'Europe. La forme du Palais est quadrangulaire. Il est bâti de planches, mais peint d'une sorte de vernis, qui forme une croute épaisse sur le bois. Tous

(43) Ogilby, p. 524.

(44) Delisle fait de Quizama une Province maritime, & la place au Sud de Quanza. Au reste, on peut voir à tous momens, par la sécheresse des Voyageurs, combien ils approfondissent peu ce qui se présente à leurs yeux.

(45) Pigafetta, p. 61.

(46) Le même, p. 94. & Ogilby, p. 514.

(47) Merolla, p. 628. & Pigafetta, p. 95.

(48) Barbot, Description de la Guinée, p. 509.

ROYAUME DE CONGO.

les Seigneurs peuvent se loger de même, après en avoir obtenu la permission du Comte. La plûpart des Eglises sont de bois. Celle des Capucins, qui surpasse toutes les autres, est capable de contenir cinq cens personnes. Du tems de Merolla, il y avoit dans Sogno cinq autres Eglises, dont l'une servoit de sépulture aux Comtes. Une autre portoit le titre de Chapelle royale (49).

Figure & caractere des Habitans.

Les Habitans du Pays sont généralement de taille moyenne. Ils ont le visage agréable, les jambes & les bras fort menus, & l'esprit si subtil qu'il est impossible de les tromper. Ils entendent merveilleusement les poids & les mesures; & leur défiance étant égale à leur adresse, il semble, dit l'Auteur, que leurs regards percent au travers des Blancs. Souvent, après les avoir vûs mesurer avec beaucoup d'attention, ils les prient froidement de recommencer. Dans leurs propres Marchés, ils commencent toujours par demander le double du prix; & leurs instances durent deux heures pour obtenir un couteau par-dessus la convention. Les Anglois & les Hollandois ne laissent pas de les visiter souvent (50) pour le commerce de l'ivoire & des Esclaves. Le Comptoir où les Anglois s'étoient établis en 1700, étoit situé sur une petite éminence, près de la Ville. Suivant Carli, Sogno est éloigné d'une lieue de la Riviere de Zaïre (51). Dapper compte un mille de Sogno au Village de Pinda, que les Facteurs de Hollande avoient prêté aux Portugais pour la facilité de leur Commerce (52). Cette Province porte du cuivre, fort superieur à celui des autres Pays de Congo. Elle produit aussi du coton, mais elle en vend peu (53).

Commerce du Pays.

Habits des deux sexes.

L'habillement des Nobles de Sogno est une camisole de paille, d'un ouvrage assez propre, qui tombe jusqu'au-dessous de la ceinture, & qui se termine par deux bandes, pendantes jusqu'à terre. Au lieu de manches, ils ont deux ouvertures qui servent de passage pour les bras. Quelques-uns portent un bonnet de soie fort proprement tricoté; mais c'est un honneur qui n'est point accordé sans distinction. Les femmes du premier rang ont une sorte de jupon de paille, qui leur couvre tout le bas du corps. Depuis la ceinture jusqu'à la poitrine elles s'enveloppent d'une piéce d'étoffe, qui fait ordinairement deux tours, & dont le bout se releve sur la tête pour leur servir de voile. L'usage général des deux sexes est de porter de longues pipes, avec lesquelles on les voit fumer continuellement. Le Peuple, hommes & femmes, n'a qu'un petit pagne autour des reins, qui ne passe point les genoux. Dans les parties intérieures du Pays, on ne se couvre précisement que le devant du corps; & c'est même une regle établie, d'être entiérement nuds dans les maisons, pour diminuer l'incommodité d'une chaleur excessive, qui dure neuf mois entiers sans la moindre fraîcheur. Elle n'est interrompue qu'aux mois de Juin, de Juillet & d'Août.

Habits du Comte de Sogno.

Les habits du Comte de Sogno (54) varient suivant les fêtes & les occasions. Son habillement ordinaire est une veste de paille, qui lui serre le corps, mais d'une fabrique dont l'usage lui est propre, ou n'est permis qu'à

(49) Voyage de Merolla, p. 631.
(50) Description de la Guinée par Barbot, *ubi suprà*.
(51) Voyage de Carli, p. 562.
(52) Ogilby, *ubi sup.* p. 524.
(53) *Ibid.* p. 542.
(54) Voyage de Merolla, p. 631.

ROYAUME DE CONGO.

ceux qu'il honore de cette faveur. Cette veste, ou cette soutane, descend jusqu'à terre. Il porte par-dessus, un manteau d'étoffe, de la même longueur. Aux jours de fête, il paroît en habit court d'écarlate, plissé, & bordé d'une frange du même drap. Dans les plus grandes solemnités, il prend une chemise de la plus belle toile, des bas de soie jaunes ou rouges, & un manteau de soie à fleurs, qui porte le nom d'habit de printems. Lorsqu'il fait ses Dévotions à l'Autel, il est couvert d'un grand manteau blanc, qui traîne fort loin sur le pavé. En allant à l'Eglise, il se fait précéder de quelques Esclaves, qui portent son fauteuil de velours & son coussin. Il se fait porter lui-même dans son hamac, sur les épaules de deux Négres, qui ont à la main chacun un bâton de Commandement, l'un d'argent, l'autre d'ébene. Son chapeau, ou son bonnet, est de taffetas, orné de fort belles plumes. Mais, hors de ces occasions, il a la tête couverte d'un petit bonnet de soie picqué, dont l'usage lui est propre ou n'est accordé qu'à très-peu de personnes. A la tête de son cortége marche toujours un musicien, qui porte à la main une petite verge de fer d'un demi-pied de long, environnée de grelots, & qui la remue avec mesure, en chantant les louanges & la grandeur de son Maître (55).

Ordre de ses marches.

Ornemens dont il se pare.

A l'égard des ornemens du Comte, c'est ordinairement plusieurs cordons de corail, qui lui tombent du col jusqu'à la ceinture; avec une grosse chaîne de l'or le plus pur, qui soutient sur sa poitrine une croix d'or fort massive. Il porte constamment des brasselets du plus précieux corail; mais, dans les jours solemnels, ses brasselets sont des chaînes d'or, d'un travail admirable. Ses doigts sont presque toujours couverts de bagues. Au lieu de souliers, on ne lui voit jamais que des sandales de soie. Quatre Officiers portent devant lui deux parasols de plumes de paon, & deux de paille. D'autres ont à la main des queues de cheval, pour écarter les mouches. Ceux qui remplissent ces fonctions sont ordinairement ses principaux Favoris ou ses plus proches parens. Les jours de grande fête, il fait faire à ses Gardes quelqu'exercice militaire; ou ses Courtisans l'amusent par des danses, au son de leurs Instrumens. Mais il ne manque jamais, après le service des jours solemnels, de finir les louanges de Dieu par une décharge de mousqueterie & par un concert de toute sa musique (56).

Son autorité.

L'autorité du Comte de Sogno est absolue; mais il est tributaire du Roi de Congo. Entre plusieurs Cantons, autrefois indépendans, qui le reconnoissent aujourd'hui pour leur Maître, il compte le Pays des *Mombalus*, Nation située vers la Capitale de Congo (57). Les principales dignités du Comté de Sogno sont celles des neuf Electeurs. Ils se choisissent un Maître à la pluralité des voix. Lorsqu'il meurt, ils doivent lui donner un Successeur avant qu'il soit enterré; & pendant l'interregne, qui ne dure jamais longtems, le Pays est gouverné par un enfant, auquel on rend autant d'obéissance qu'au Prince légitime. Aussi-tôt que l'élection est finie, on en donne avis aux Missionnaires, pour la faire confirmer par leur approbation; sans quoi, Merolla nous assure qu'elle seroit nulle.

Comment il est élû.

Sort des Com.

Après la mort du Comte, (*) la Comtesse douairiere rentre dans son ancien

(55) Voyage de Merolla, p. 631.
(56) Le même, *ibid.* p. 632.
(57) *ibid.* p. 627.
(*) Relation de Pigafetta, p. 95.

état, comme les Reines de Congo, & devient une femme privée, sans autre privilége que celui du rang, qu'elle a toujours après la Comtesse régnante. Il se trouve quelquefois trois ou quatre de ces Douairieres; soit parce que les femmes du Pays y vivent plus long-tems que les hommes; soit parce que ne pouvant épouser que le successeur de leur mari, elles demeurent veuves, sans jamais changer de condition. La loi qui les oblige à la continence est si rigoureuse, que sur la conviction du moindre désordre elles seroient punies par le glaive ou par le feu.

Royaume de Congo. Comtesses Douairieres.

Si le fils aîné du Comte, ou quelque Prince de son sang, aspire à lui succeder, on voit naître ordinairement de grands troubles, qui n'attendent pas sa mort pour éclater. L'ambitieux, qui veut s'élever sur le trône au mépris des loix, forme des factions & s'efforce de gagner les Electeurs. La crainte d'une guerre civile fait cacher la mort des Comtes aussi long-tems qu'il est possible; & quelquefois, par un excès de précaution, ils meurent privés des secours de l'Eglise.

Embarras d'un Comte dans une maladie.

Merolla raconte, à cette occasion, que le Comte l'ayant fait appeller dans une maladie, n'eut pas le courage de lui demander les Sacremens, de peur qu'on ne crût sa vie fort en danger. Au contraire, il sortit aussi-tôt de son lit, pour déguiser mieux sa situation. Il avoit néanmoins la conscience agitée de quelques remords. Quelques jours après, un autre Missionnaire, revenant de quelque lieu voisin, rencontra plusieurs corps morts sur sa route. Merolla soupçonna de quelle main le coup étoit parti. Il se hâta d'en parler au Comte, qui se reconnut de bonne-foi l'auteur du crime, mais en s'efforçant de justifier un ordre si cruel par des raisons d'Etat. Le zélé Missionnaire lui déclara ce qu'il pensoit d'une politique de cette nature, & ne manqua pas, dit-il, de lui imposer une sévere pénitence (58).

Condition des enfans du Comte.

Après la mort des Comtes de Sogno, leurs enfans sont réduits, comme leur mere, à la condition privée. Si leur pere se détermine à leur acheter pendant sa vie des terres ou quelqu'autre bien, il doit faire publier dans toute l'étendue de ses Etats que c'est de son propre argent qu'il fait cette acquisition. Autrement ses fils seroient dépouillés de ses bienfaits, comme ils l'ont été souvent pour avoir négligé cette formalité. Les Comtes ont une voie plus sûre, lorsqu'ils veulent faire des établissemens avantageux à leurs enfans. Ils font défricher quelques portions des bois du domaine, & les ayant changés en terres labourables, ils ont le pouvoir d'en disposer à leur gré (59).

Cérémonie du renouvellement de l'hommage.

Le jour de S. Jacques, tous les Sujets du Comte de Sogno sont obligés de lui renouveller le serment de fidelité, avec les cérémonies suivantes. On éleve un trône, sur la grande Place, qui est proche des Capucins. Le Comte y étant monté, commence par recevoir la bénédiction des Missionnaires, qui se présentent pour cet office à la porte de leur Eglise. Ensuite il fait publiquement l'exercice avec deux sortes d'armes. C'est d'abord l'arc & les fléches, qui sont les anciennes armes du Pays. Il a la tête couverte d'une couronne ou d'un bonnet de plumes flottantes. Le second exercice est celui du fusil; mais changeant de parure, il prend alors un chapeau à l'Européenne,

(58) Voyage de Merolla, p. 627. & suiv.

(59) *Ibid.* p. 629.

orné d'un plumet. De sa croix, qui repose sur sa poitrine au bout d'une chaîne d'or, pend un long cordon de corail, qui lui tombe jusqu'aux genoux. Ses épaules sont revêtues d'un court manteau d'écarlate, brodé en or, avec une ouverture de chaque côté pour le passage des bras. Il est suivi, dans ces exercices, d'une foule de Peuple, qui fait les mêmes mouvemens & les mêmes gestes que s'il étoit question d'attaquer l'Ennemi ou de s'en défendre. Enfin le Comte s'assied sur son trône, qu'on place ordinairement sous un grand arbre, au côté Sud de l'Esplanade.

A son exemple, le Capitaine général exécute à la tête du Peuple quantité de mouvemens militaires, qui se nomment *Saskelari*. En finissant, il se place sur un grand siége de cuir, élevé pour lui du côté de l'Eglise, d'où il peut voir aisément d'autres exercices, que chaque Electeur est obligé de faire à son tour. Ces neuf Seigneurs paroissent à la tête d'autant de compagnies, & portent un essai du tribut annuel qu'ils sont obligés de payer au Comte pour sa subsistance & celle de sa Cour. Ceux, par exemple, qui doivent lui fournir du poisson, en portent quelques-uns au bout d'une picque. Ceux qui sont chargés de la provision d'huile, présentent le fruit d'où elle se tire. Ceux qui fournissent la viande portent la corne de quelque bête, ou s'enveloppent quelquefois d'une peau de vache. C'est dans la même occasion que les Manis disposent des Offices civils, & qu'ils ôtent leurs Emplois à ceux qui ont manqué de conduite. On choisit le jour de S. Jacques pour cette cérémonie, parce que depuis une grande victoire qu'Alfonse, Roi de Congo, remporta contre les Infidèles, ce Saint est regardé comme le Patron de toutes ces contrées (60).

Pourquoi elle se fait le jour de S. Jacques.

Revolte des Comtes de Sogno contre le Roi de Congo.

Vers le milieu du dernier siécle, un Comte de Sogno ayant fortifié la forêt de Fidenguella, qui sert de boulevard au Pays, & l'ayant rendu imprenable, refusa l'hommage au Roi de Congo & ne voulut porter que la qualité de son Allié. En 1636, le Roi Dom Alvare II. entreprit de faire rentrer le même Comte dans la soumission. Il s'avança vers Sogno avec une armée formidable, soutenue de quatre-vingt soldats Portugais, qu'il avoit obtenus du Gouverneur de Loanda. Mais les troupes du Comte étant sorties subitement de leur forêt, défirent l'armée royale & se saisirent de la personne même du Roi. Il fut obligé d'acheter sa liberté par la cession de deux territoires, dont l'un, nommé *Makuta*, contient un Pays bien cultivé sur la Riviere de Zaïre. Ensuite, la guerre s'étant rallumée, Dom Alvare perdit une seconde bataille.

Guerres dont elle devient l'occasion.

Ces deux avantages enflérent la Comte d'un orgueil insuportable. Ses Sujets mêmes en ressentoient le poids, lorsque le Roi de Congo, paroissant avec de nouvelles Trouppes, lui fit paier bien cher l'éclat passager de son triomphe. Cette révolution produisit la paix jusqu'à la mort du Comte, qui eut, en 1641, Dom *Daniel de Sylva* pour successeur. Dom Daniel étoit fils d'un autre Comte de Sogno, nommé *Dom Michel*, après la mort duquel, en 1606, il avoit aspiré à lui succéder. Mais ayant perdu ses espérances, il s'étoit retiré à la Cour de Bamba, où il avoit vécu long-tems dans l'oubli. Cependant les Electeurs de Sogno s'étant réunis en sa faveur, il refusa de faire confirmer son élection par le Roi de Congo, sous prétexte que ce Monarque avoit contribué à son exil. Dom Alvare, enflammé de colére, le dépouilla d'abord du Pays de *Makuta*, qu'il avoit accordé à son Prédécesseur. Ensuite, pénétrant

DOM DANIEL DE SILVA COMTE DE SOGNO, EN 1741 TIRÉ DE DAPPER.



T. IV. N.° XXIII.

Royaume de Congo.

dans le Comté de Sogno avec une puissante armée, il y exerça tous les ravages de la guerre. Mais au mois d'Avril 1643, il fut défait dans une autre bataille, où Auguste & Dom Alfonse son fils, qu'il avoit revêtu de la Principauté de Makuta, fut fait prisonnier, avec une partie de sa Noblesse. Le Comte fit couper la tête à tous les Nobles de Congo, suivant l'usage du Pays; mais respectant le lien du sang dans le Prince Alfonse, qui étoit son cousin, il se contenta de le tenir renfermé dans une étroite prison.

Loin de succomber à cette infortune, le Roi de Congo fit de nouveaux efforts pour hâter sa vengeance. Il leva une nouvelle armée, qui n'étoit composée que de sa Noblesse & de trois ou quatre cens Mulâtres, sur lesquels il faisoit plus de fond que sur les Négres. Le Duc de Bamba, chargé du Commandement, marcha vers Sogno sous de fort heureux présages. Mais la forêt de Fidenguella ne cessa point d'être funeste aux Trouppes de Congo. Elles tomberent, le 31 de Juillet, dans une embuscade où elles furent taillées en piéces. Il en coûta au Duc de Bamba la restitution de quelques Places & de quelques Pays qu'il avoit enlevés au Comté de Sogno. Dom Alfonse obtint la liberté à ce prix. Mais il ne fut pas plûtôt rentré dans les Etats de son pere, que ne pouvant oublier ses ressentimens, il recommença la guerre avec une nouvelle fureur (60).

Ambassadeurs Négres envoyés au Comte Maurice.

Pendant ces cruelles divisions, le Roi de Congo envoia un Ambassadeur au Bresil, avec des lettres pour le Comte Maurice de Nassau, qui gouvernoit alors cette Contrée au nom des Etats de Hollande. Il y joignit un présent de plusieurs Esclaves pour le Conseil Hollandois, & de deux cens pour le Gouverneur même, avec une chaîne d'or d'un grand prix. Mais le Comte de Sogno fit partir, presque en même-tems, trois de ses principaux Nobles; & ne se bornant point à solliciter l'amitié du Comte Maurice, il chargea un de ses Ambassadeurs de passer du Bresil en Hollande, pour faire la même demande aux Etats Généraux. Ses instances, ou plûtôt l'intérêt que les Hollandois crurent avoir à laisser le tems aux deux Princes Négres de s'affoiblir par une guerre si sanglante, leur fit écrire à leurs Directeurs de Congo & d'Angola de n'y prendre aucune part, sous prétexte qu'ils avoient des liaisons égales avec les deux Partis. Les Ambassadeurs de l'une & de l'autre Puissance furent renvoyés avec des lettres & des présens. Ceux du Roi lui apporterent, de la part du Conseil, un grand manteau d'écarlate, bordé de galons d'or & d'argent, un juste-au-corps de soie & un chapeau de castor, bordé d'or & garni d'une cocarde. Le Comte de Sogno reçut à peu-près la même valeur sous une une autre forme. Mais par une sorte de préference, le Comte Maurice y joignit en particulier une épée, avec un ceinturon richement brodé en argent (61). Le silence de l'Auteur sur les suites de la guerre, fait juger que la paix fut rétablie par la médiation des Directeurs, ou par l'épuisement des deux Partis.

Politique des Hollandois.

Entreprise des Portugais contre Sogno.

Vers l'année 1680, les Portugais d'Engola entreprirent la conquête de Sogno. Merolla, qui s'est fait l'historien de cette guerre, rapporte qu'un Roi de Congo, voulant se faire couronner, eut recours à l'assistance des Portugais, & leur promit le Comté de Sogno, avec deux mines d'or, qui n'eurent pas moins

(60) Ogilby, p. 542. & suiv. (61) *Ibid.* p. 544. & suiv.

ROYAUME DE CONGO.

de force pour les engager dans ses intérêts. Ils assemblerent immédiatement toutes leurs forces. Le Roi leva de son côté de nombreuses Troupes, ausquelles il joignit une Compagnie de Jaggas, sous leur propre Chef, qu'ils appellent *Kalangola*. Les deux armées s'étant unies, marcherent ensemble vers Sogno. Elles ne trouverent pas le Comte sans défense. Il avoit eu le tems de rassembler un prodigieux nombre de ses Sujets; & son courage le fit marcher au devant de l'Ennemi. Mais la plûpart de ses gens manquant d'armes à feu, & n'étant point accoutumés à la maniere de combattre des Européens, il perdit la vie dans une bataille sanglante, après avoir vû prendre ou massacrer une grande partie de son armée.

Leurs commencemens sont heureux.

Cruelle proposition.

Après une si glorieuse victoire, le Kalangola proposa au Général Portugais de faire tuer tous les prisonniers, pour servir de nourriture à leurs Troupes victorieuses, qui commençoient à manquer de provisions. Il apportoit pour raison, que pouvant compter chaque jour sur un grand nombre de nouveaux prisonniers, il seroit difficile de les garder tous; & qu'avec cette ressource pour la subsistance de l'armée, la guerre seroit plus agréable & plus facile. Un mêlange d'humanité & d'intérêt fit répondre au Général, que les Jaggas étoient libres de manger les corps morts, qui étoient en assez grand nombre pour les rassasier; mais qu'il leur défendoit de tuer les prisonniers vivans, & que dans l'intervalle il chercheroit d'autres moiens pour remédier aux besoins de l'armée. Peu de jours après, la Comtesse Douariere & le Peuple de Sogno firent supplier les Portugais de suspendre les hostilités, en leur promettant de satisfaire à toutes leurs prétentions. Mais le Général leur fit répondre qu'il étoit résolu de pénétrer jusqu'à leur derniere Ville, pour leur apprendre le respect & l'obéissance qu'ils devoient au Roi de Congo.

Désespoir des Peuples de Sogno.

Comment ils en sont délivrés.

Une menace si terrible répandit le désespoir dans cette malheureuse Nation. Lorsqu'elle s'attendoit aux dernieres extrémités de la guerre, un Seigneur du Pays se présenta courageusement, & promit de la délivrer de toutes ses craintes, si les Electeurs vouloient le choisir pour succéder au Comte. Sa proposition fut acceptée. Il commença par rétablir l'ordre dans les Troupes dispersées; & pour éviter la confusion, à laquelle il attribuoit leurs derniers malheurs, il ordonna qu'à l'avenir tout le monde auroit la tête rasée, sans excepter les femmes, & que les Soldats se ceindroient le front d'une branche de palmier. Cet usage, dont le but n'étoit pas moins d'inspirer de la confiance au Peuple, par des préparatifs extraordinaires, que d'apprendre en effet aux Troupes à se reconnoitre dans la mêlée, s'est conservé jusqu'aujourd'hui dans la Nation.

Adresse & fermeté de leur nouveau Comte.

Le nouveau Comte exhorta ses Sujets à ne pas s'effraier du bruit des armes à feu, qui n'étoit propre, leur dit-il, qu'à causer de l'épouvante aux enfans, puisqu'une balle ne faisoit pas plus d'exécution qu'une fléche, ou qu'un coup de zagaie; sans compter que le tems dont les Blancs avoient besoin pour charger leurs fusils donnoit beaucoup d'avantage à ceux qui n'avoient qu'une fléche à poser sur leur arc. Il les avertit sur-tout de ne pas s'arrêter puerilement aux bagatelles (62) que les Portugais étoient accoutumés de jetter parmi eux pour causer du désordre dans leurs rangs. Il leur recommanda de tirer aux hommes, sans s'amuser aux chevaux, qui ne devoient pas leur paroître aussi

(62) Les Portugais jettoient dans les rangs des Négres qu'ils avoient à combattre, des couteaux, des rubans & d'autres colifichets.

terribles

terribles que les lions, les tigres & les élephans. Il ordonna que celui qui tourneroit le dos fût tué sur le champ par ses voisins; & que si plusieurs avoient cette lâcheté, loin d'être plus épargnés, ils fussent regardés par les autres comme leurs premiers ennemis; car il est question, leur dit-il, de périr glorieusement, plûtôt que de mener une vie misérable. Enfin, pour ne laisser aucun sujet d'inquiétude à ceux qui promettoient de le suivre, il voulut que tous les animaux domestiques fussent massacrés; & donnant l'exemple, à la vûe du Public, il égorgea aussi-tôt tous les siens. Cet ordre fut exécuté si ponctuellement, que toute la race des bestiaux, sur-tout celle des vaches, est presqu'entiérement détruite dans le Comté de Sogno. L'Auteur y a vû vendre une jeune fille pour un veau, & une femme pour une vache.

Il se met en campagne & taille ses ennemis en piéces.

Il ne restoit au Comte qu'à fortifier son armée par le secours de ses voisins. L'intérêt commun eut la force d'en rassembler un grand nombre. Ainsi, marchant avec des légions de Négres, il trouva bien-tôt l'occasion de surprendre des ennemis qui prenoient trop de confiance à leurs victoires. Comme ils avançoient sans ordre & sans précaution, ils tomberent imprudemment dans la premiere embuscade. Les Jaggas & leur Chef donnerent l'exemple de la fuite. Ils furent suivis par les Trouppes de Congo. Les Esclaves qu'ils avoient faits dans la premiere bataille étant abandonnés par leurs Gardes, rejoignirent leurs amis, & tournerent avec eux toute leur fureur contre les Portugais, qui disputoient encore le terrain. Mais, accablés par le nombre, ils se virent forcés de tourner le dos, sans pouvoir éviter d'être massacrés dans leur fuite. Il n'en resta que six, qui furent faits prisonniers, & présentés au Comte. Après les avoir regardés quelque tems d'un œil furieux, il leur laissa le choix, ou de mourir avec leurs compagnons, ou de vivre esclaves. Merolla leur prête une réponse fort noble: « On n'a point encore vû, lui dirent-ils, de Blancs qui ayent daigné servir des Négres, & nous n'en donnerons point l'exemple ». A peine eurent-ils prononcé ces quatre mots, qu'ils furent tués sous les yeux du Vainqueur. L'artillerie & le bagage de leur Nation tomberent entre les mains des Négres de Sogno, qui les vendirent dans la suite aux Hollandois. L'Auteur assure que la Compagnie de Hollande emploia ces dépouilles Portugaises à munir un Fort de terre qu'elle avoit fait bâtir à l'embouchure de la Riviére de Zaïre, & qui commande cette Riviére & la mer.

Mort héroïque de six Portugais.

Armadilla Portugaise trompée dans ses espérances.

En partant de Loanda pour se rendre à l'Armée de Congo, les Portugais, trop accoutumés à la victoire pour douter du succès de leur entreprise, avoient recommandé à leurs Marchands de les suivre de près & de débarquer au premier endroit de la Côte de Sogno où ils découvriroient des feux allumés. L'*Armadilla* (c'est le nom qu'ils donnent à leurs petites Flottes) arriva dans les circonstances de la victoire du Comte, chargée de fers, qui devoient servir aux Esclaves Négres; & voiant sur la Côte un grand nombre de feux, que les Vainqueurs avoient allumés, pour se réjouir, elle les prit pour le signal dont on étoit convenu. Mais lorsqu'elle eût jetté l'ancre, un Portugais qui se fit appercevoir sur le rivage, demanda, par plusieurs signes, qu'on se hâtât de le prendre dans une Chaloupe. C'étoit un malheureux fugitif, qui ayant été pris & conduit au Comte de Sogno, après l'exécution des six autres, avoit obtenu la vie à des conditions fort humiliantes. Le Comte s'étoit fait appor-

ROYAUME DE CONGO.

ter une jambe & un bras des six Portugais qu'il avoit sacrifiés à son ressentiment, & lui avoit ordonné de porter ce présent, avec la nouvelle de sa victoire, au Gouverneur de Loanda. L'Armadilla se crut fort heureuse d'une rencontre qui la garantissoit peut-être de sa ruine.

Mort du Comte de Sogno.

Le Comte de Sogno ne jouit pas long-tems des fruits de sa victoire. Il avoit reçû, dans la mêlée, trois blessures, dont il mourut à la fin du mois. Mais il laissa ses Peuples tranquilles, après avoir fait perdre à leurs Ennemis l'espérance qui les avoit armés contr'eux. Cette brave Nation publia, pour justifier sa défense, que le Roi de Congo n'avoit pas eu droit de donner aux Portugais un Pays qui ne lui appartenoit pas & qui ne dépendoit que de ses propres Souverains. A l'égard des Portugais, elle leur reproche, comme une injustice, d'avoir accepté ce qu'ils ne pouvoient ignorer qu'on leur donnoit sans droit; & comme une ingratitude, d'avoir oublié qu'ils avoient trouvé un azile à Sogno lorsque les Hollandois s'étoient mis en possession du Royaume d'Angola, qu'ils avoient été bien reçus du Comte, & qu'ils en avoient même obtenu l'*Isle aux chevaux*, avec des provisions pour s'y établir.

Apologie de la Nation.

Tous ces démêlés causerent tant de préjudice à la Religion, que l'Auteur étant à *Khitombo*, malheureux champ de la derniere bataille, n'y trouva presque personne qui fût disposé à recevoir les Sacremens de l'Eglise (63).

En 1665, lorsque le Pere Carli étoit à Sogno, il y avoit déja plusieurs années que le Comte refusoit l'hommage au Roi de Congo (64).

Mines de Demba.

Battel nous apprend que le Pays de Sogno est voisin des mines de Demba, d'où l'on tire, à deux ou trois pieds de terre, un sel de roche d'une beauté parfaite, aussi clair que la glace, & sans aucun mêlange. On le coupe en piéces d'une aune de long, qui se transportent dans toutes les parties du Pays, & qui s'y vendent mieux que toute autre marchandise (65). De l'Isle place les mines de sel dans le Pays de Bemba, qu'il divise en deux ou trois Contrées différentes, & qu'il place à l'Est des Pays de Bamba & de Batta.

§. II.

Provinces de Sundi, de Pango, de Batta & de Pemba.

Etendue & bornes de la Province de Sundi.

I. SUNDI (66) troisiéme Province du Royaume de Congo, est située à l'Ouest de Pango & à l'Est de Pemba, à la distance d'environ quarante milles de S. Salvador. Elle est arrosée au Nord par la Riviére de Zaire, depuis les montagnes de cristal, jusqu'à la Riviere de Benkare, & de-là jusqu'aux cataractes; d'où elle s'étend des deux côtés de la Zaire jusqu'aux bords de l'Anziko. Sa principale Ville, où le Mani fait sa résidence, est fort près du Comté de Sogno, à neuf ou dix lieues des cataractes. Cette Province passe pour la premiere du Domaine héréditaire de Congo. Elle a toujours pour Gouverneur le fils aîné du Roi, ou celui qui est destiné à lui succéder, sous le titre de *Mani Sundi*; & cet usage a duré sans interruption depuis Dom Jean, premier Roi Chrétien. La Province de Sundi a quantité de Seigneurs parti-

Elle donne son nom à l'héritier du Royaume.

(63) Voyage de Merolla, p. 610.
(64) Voyage de Carli, p. 561.
(65) Battel, dans Purchas, p. 978.
(66) Carli lui donne le titre de Duché.

culiers dans sa dépendance. Ses Habitans font avec leurs voisins un commerce régulier de sel, d'étoffes & de différentes teintures qui leur viennent des Indes orientales & du Portugal. Ils reçoivent en échange des étoffes de palmier, de l'ivoire, des peaux de sable & de martre, & certaines ceintures d'un tissu de feuilles de palmier, dont on fait beaucoup de cas dans toutes ces régions. On trouve dans la même Province quantité de cristal & différentes sortes de métaux ; mais le seul qui soit estimé des Habitans est le fer, dont ils font des couteaux, des haches, des armes pour la guerre, & d'autres instrumens de guerre (67).

ROYAUME DE CONGO. Commerce du Pays.

II. Pango a pour bornes, au Nord, Sundi ; au Sud, Batta ; à l'Ouest, Pemba ; à l'Est, les montagnes du Soleil. Sa principale Ville se nomme *Pango* ; mais elle portoit autrefois le nom de *Panguelungos*. Elle est située sur la rive Ouest de la Riviere de Barbela, qui traverse toute la Province. Quoique les terres de Pango ne soient pas aussi fertiles que les autres parties du Royaume, elles payent le même tribut.

Pango, nommée autrefois Panguelungos.

Cette Province formoit autrefois un Royaume indépendant. Elle fut conquise par les Rois de Congo, qui y ont introduit par degrés les usages & la langue de Sundi. Du tems de Lopez, le Gouverneur, qui se nommoit Dom Francesco Mani Pango, étoit un Seigneur de la plus ancienne Noblesse, & possédoit cet emploi depuis cinquante ans. Le commerce de Pango n'est pas différent du commerce de Sundi (68).

Dapper place à cinquante milles de Batta, du côté de l'Est, le territoire de *Kondi* (69) ou de *Pango de Okango*, traversé par la profonde & rapide Riviere de *Koango* ou *Quango*, qui vient se décharger dans celle de Zaïre. Ce Pays, suivant le même Auteur, est gouverné, depuis un tems immémorial, par une femme, tributaire du Mani ou du Gouverneur de Batta, qui reçoit d'elle le tribut & l'hommage au nom du Roi de Congo, quoiqu'il n'en revienne rien à ce Prince. Les Peuples de Kondi assurent qu'au-delà de la Riviére de Koango, on trouve une Nation Blanche avec de longs cheveux, mais un peu moins blanche que les Européens (70).

Territoire de Kondi.

Nation blanche.

III. *Batta* est une Province bornée au Nord par celle de Pango. A l'Est, elle s'étend au-delà de la Riviere de Barbela, jusqu'aux montagnes du Soleil & jusqu'à celles de Nitre. Au Sud, elle prend depuis ces mêmes montagnes jusqu'à la jonction des Rivieres de Barbela & de Kasinga, d'où elle continue jusqu'au mont *Bruchato* (71), c'est-à-dire, *Ecorché*. La principale Ville de cette Province porte aussi le nom de Batta ; mais elle formoit autrefois un grand & puissant Royaume, sous le nom d'Aghirimba. S'étant unie volontairement au Royaume de Congo, à l'occasion de quelques dissensions entre les Seigneurs, elle conserve plus de liberté & de privileges que les autres Provinces. Le Roi lui donne toujours pour Gouverneur quelque descendant de l'ancienne Maison Royale du Pays, mais avec de justes égards pour l'intérêt de la sienne.

Province de Batta.

Le Mani Batta, que les Portugais nomment le Prince de Batta, réside plus

Puissance & pri-

(67) Pigafetta, p. 97. & suiv.
(68) *Ibid.* p. 99.
(69) Delisle écrit *Condi*.
(70) Ogilby, p. 524.
(71) Ou *Bruscìato*. Dapper l'appelle *Montagne brûlante*, & prétend que les Portugais lui donnent le nom de *Monte quemado*.

ROYAUME DE CONGO. Priviléges du Mani Batta.

près du Roi qu'aucun autre Seigneur, & passe pour la seconde personne du Royaume. A l'extinction des légitimes héritiers, il est destiné, par son rang, à la succession de la Couronne. Du tems de Lopez, il se nommoit Dom Pedro. Entre ses droits, on compte celui de manger à la table de son Souverain, mais débout & un peu plus bas; honneur qui n'est point accordé aux enfans mêmes du Roi. Sa Cour ne le cede guéres à celle du Roi pour le nombre & le faste. Il ne marche jamais sans être précedé par des tambours, des trompettes & quantité d'autres Instrumens. On assure qu'il peut mettre en campagne une armée de soixante-dix ou quatre-vingt mille hommes. De tous les Gouverneurs ou les Manis de Congo, il est le seul à qui la Cour permette d'entretenir une compagnie de mousquetaires, parce qu'étant sans cesse en guerre avec les Jaggas, il a besoin d'autant de force que de vigilance pour réprimer une Nation si barbare. Les Princes mêmes du sang royal ne jouissent point de cet avantage, & Lopez en apprit la raison de la bouche même du Roi: » Je ne serois pas capable, lui dit ce Prince, de contenir un Sujet ré- » belle, qui entreprendroit de me faire la guerre avec deux mille mous- » quets.

Habitans de Batta nommés Mouschos. Leur caractere.

Le Prince de Batta compte un grand nombre de Seigneurs dans sa dépendance. Les Habitans naturels de sa Province se nomment *Mouschos*. Ils ont un langage différent de celui des Mosicongos, quoiqu'ils s'entendent mutuellement. Leur caractere est dur & farouche. On s'en apperçoit jusques dans les Esclaves, qui sont plus brutaux & plus opiniâtres que ceux des autres régions de l'Afrique. Le Commerce est le même à Batta qu'à Sundi; mais le revenu du Roi monte au double dans cette grande Province (72). Dapper représente le Canton qui sépare Batta de Pango, comme un des plus fertiles terrains de l'Afrique. Il produit, dit-il, toutes sortes de provisions. Depuis S. Salvador jusqu'à Batta, le Pays est si peuplé, qu'il offre continuellement des maisons & des Villages (73).

Province de Pemba.

IV. La sixiéme Province, nommée *Pemba*, est bornée au Nord par *Sundi*, à l'Est par *Batta*, au Sud par Bamba, à l'Ouest par Sogno. Elle fait, suivant Lopez, le centre du Royaume de Congo. De son tems, le Gouverneur de cette Province étoit *Dom Antonio*, second fils du Roi Dom Alvare, & digne du Trône par ses vertus, si les loix n'eussent assuré la succession à son aîné. C'est de cette Province que les anciens Rois de Congo tiroient leur origine, & peut-être n'ont-ils pas eu d'autre raison pour en faire leur résidence.

Le Gouverneur ou le Mani de Pemba, fait la sienne dans une Ville du même nom, située au pied du *Mont-Ecorché*, sur les bords de la Riviere de Loze (74). C'est dans la même Province que les Officiers de la Couronne ont leurs biens & leurs effets, parce qu'étant voisins de la Cour, ils ont plus de facilité à s'y procurer leurs besoins. Quelques-uns de ces Seigneurs, dont les terres bordent la Province de Bamba, ont beaucoup de peine à se garantir des Négres de Quizama, depuis que l'amour de la liberté a fait secouer à cette Nation le joug de Congo (75).

(72) Pigafetta, *ubi sup.* p. 100.
(73) Ogilby, p. 524.
(74) Delisle place Pemba sur la Riviere d'Onza.
(75) Pigafetta, *ubi sup.* p. 104. & suiv.

Carli divise la Province de Pemba en deux Parties, dont il nomme l'une *Marquisat de Pemba*, & l'autre, Province de *S. Salvador*, du nom de la Capitale du Royaume où les Rois font leur résidence ordinaire. Cette Ville portoit anciennement le nom de *Banza*, qui signifie (76), dans le langage de la Nation, *Cour* ou *demeure royale*. Elle est située à cent cinquante milles de la mer, sur une grande & haute montagne, qui n'est presqu'un seul rocher & qui contient néanmoins une mine de fer. Le sommet offre une plaine d'environ dix milles de tour, bien cultivée, & si remplie de Villes & de Villages, que dans un si petit espace elle contient plus de cent mille ames. Les Portugais, charmés d'un si beau lieu, lui ont donné le nom d'*Otheiro*, c'est-à-dire, Perspective; parce qu'outre les agrémens du terrain même, on y a celui de découvrir d'un coup-d'œil toutes les plaines dont la montagne est environnée. Elle est fort escarpée du côté de l'Est. Mais sa hauteur n'empêche pas qu'elle n'ait quantité de sources, qui acheveroient d'en faire un séjour délicieux si l'eau en étoit meilleure. Les Habitans tirent celle dont ils font usage, d'une seule fontaine qui est du côté du Nord, sur la pente de la montagne, où leurs Esclaves vont la puiser dans des vaisseaux de bois & de cuir. La plaine est d'une fertilité extrême en grains de toutes les espéces. Elle a des prairies d'une herbe excellente, & des arbres d'une verdure (77) continuelle. L'air y est aussi (78) fort frais & fort sain. Outre ce motif, que les Rois ont eu sans doute pour y établir leur demeure, ils n'y ont pas été moins engagés par la situation du terrain, qui fait de leur Palais une retraite inaccessible, & parce qu'étant au centre du Royaume il leur donne la facilité d'étendre leur attention de toutes parts à la même distance. Du pied de la montagne, à l'Ouest, jusqu'au sommet, on compte cinq milles, par le grand chemin, jusqu'à la Ville de S. Sauveur. Du côté de l'Est, coule un riviere, où les femmes descendent l'espace d'un mille pour aller laver leurs habits (79). Dapper la représente fort petite. Il l'appelle *Vese*, & la prend pour la *Lelunda*. Ce Ruisseau, dit-il, répand la fertilité dans les champs voisins, & donne tant d'agrément au païsage, que les Habitans de la Ville ont leurs jardins sur ses bords. Leurs troupeaux, qui sont en petit nombre, & qui se réduisent à quelques porcs, quelques chévres & quelques brebis, sans une seule vache, sont nourris & gardés dans la Ville entre quelques haies qui touchent aux maisons.

Royaume de Congo. Division de cette Province.

Ville de S. Salvador, Capitale du Royaume de Congo.

Beauté de la montagne où elle est située.

S. Salvador, Capitale du Royaume de Congo, est située dans un angle de la montagne, vers le Sud-Est. Dom Jean, premier Roi chrétien, la fit environner d'une forte muraille, qui renferme aussi son Palais, & la Ville, ou le quartier, qu'il accorda aux Portugais pour leur établissement (80). Les portes n'ont point de gardes & ne sont jamais fermées. Entre l'enclos du Palais royal & celui des Portugais, qui ont chacun environ un mille de circuit, on a laissé un grand espace pour la principale Eglise & pour un grand Marché,

Description de S. Salvador.

(76) Suivant les Missionnaires, ce nom marque une Cité, une Capitale où le Prince réside. Dapper dit qu'il signifie *Tête* ou *Chef*, & que l'ancien nom de la Ville, suivant Marmol, étoit *Ambos Congo*.

(77) Dapper y met des palmiers, des tamarins, des plantins, des *Kolas*, des orangers & des limoniers.

(78) Carli dit que c'est le meilleur air du Royaume.

(79) Relation de Pigafetta, p. 108. & suiv.

(80) Dapper dit qu'il n'y a point d'autre mur que ceux du Palais & de la Ville Portugaise.

ROYAUME DE CONGO.

au fond duquel quantité de Seigneurs ont leurs maisons, qui font face à l'Eglise. Comme on trouve d'autres maisons de Seigneurs & de riches Portugais hors des enclos, il ne seroit point aisé de déterminer la grandeur générale de la Ville. Mais tout le sommet de la montagne est rempli de Villages & de Palais, qui forment comme autant de Villes, ou plûtôt qui n'en font qu'une seule d'une très-grande étendue (81).

Suivant Carli, S. Salvador a l'avantage de n'être point infesté, comme le reste du Royaume, par les mosquites, les cousins, les puces & d'autres espéces de vermine; mais elle n'est point exemte de fourmies, & ces petits animaux y sont fort incommodes (82). Les rues sont fort bien distribuées; la plûpart des édifices, uniformes, grands, en bon ordre, mais couverts de chaume, à l'exception d'un petit nombre de maisons Portugaises. Le Palais du Roi est fort spacieux. Outre le grand mur, il en a quatre autres, dont celui qui regarde la Ville Portugaise est de pierre & de chaux. Les autres sont de roseaux, mais fort bien travaillés. Les appartemens, les salles, les galleries, sont revêtus de belles nattes, qui forment des tapisseries à la maniere de l'Europe. Dans l'intervalle du mur le plus intérieur on a pratiqué des jardins, qui sont remplis de toutes sortes de légumes & plantés de différentes espéces d'arbres. On y a bâti des sallons & des cabinets de plaisir, ornés avec beaucoup de dépense (83).

Edifices de la Ville.

Palais du Roi.

Carli donne une lieue de circonférence au Palais du Roi. Il ajoute que c'étoit autrefois le seul édifice du Pays qui fût de pierre & de bois; mais que depuis l'établissement des Portugais, tous les Grands ont appris d'eux à mettre plus d'ordre & de goût dans leurs bâtimens & dans leurs meubles. S. Salvador a plusieurs Eglises. La Cathédrale, celles de la Vierge & de S. Pierre, celle de S. Antoine de Pade, où sont les tombeaux des Rois de Congo; celle des Jésuites, qui est dédiée à S. Ignace, sont bâties de pierre. Celle de Notre-Dame de la Victoire est de terre, mais proprement blanchie (84).

Eglises de S. Salvador.

Dapper compte dix ou onze Eglises à S. Salvador: la grande, ou la Cathédrale; celles des sept Lampes, de la Conception, de la Victoire, de S. Jacques, de S. Antoine & de S. Jean. Les trois autres sont entre les murs du Palais, & portent le nom du S. Esprit, de S. Michel & de S. Joseph. Les Jésuites ont un grand cloître, qui sert d'école pour l'instruction des Négres; & d'autres lieux, où les enfans des Nobles apprennent les langues Latine & Portugaise. Quoique les Eglises de S. Salvador & tous les édifices publics soient bâtis de pierre, ils sont couverts de paille, à l'exception du cloître des Jésuites, auquel il ne manque rien pour la solidité. Les ornemens & les vases ecclésiastiques sont en petit nombre & de peu de valeur. Entre plusieurs commodités, la Ville a deux fontaines, qui fournissent d'assez bonne (85) eau; l'une dans la rue S. Jacques, l'autre entre les murs du Palais. Merolla observe qu'on trouve hors de la Ville un grand Marché, nommé le *Pombo*, anciennement bâti par les Jaggas (86), où l'on vendoit la chair humaine à la livre, comme celle de bœuf & de mouton. Les Marchands Portugais, qui

Cloître & Collége des Jésuites.

Ancien Marché de chair humaine.

(81) Pigafetta, p. 109.
(82) Carli, p. 562.
(83) Ogilby, p. 525.
(84) Carli, *ubi sup.*
(85) Ogilby, p. 525.
(86) Il les appelle *Giacchi*; mais on verra dans la suite que ce ne peut être que les Jaggas. *Merolla, p. 663.*

commençoient à fréquenter le Pays, refusèrent d'acheter la chair des Esclaves morts; mais ayant proposé à ces Barbares de l'acheter en vie, ils firent avec eux un traité, qu'ils veulent faire regarder comme le fondement de leur privilége exclusif pour la traite des Esclaves; Acte ou Traité, dit l'Auteur, qu'ils n'ont jamais pû produire (87). ROYAUME DE CONGO. Traité des Portugais.

Le territoire de S. Salvador fait partie du domaine royal, dans un espace de sept ou huit lieues de tour (88). Carli fait monter les Habitans de la Ville à quarante mille, la plûpart Nobles, dit-il, mais si pauvres, qu'à peine s'en trouve-t-il neuf ou dix qui portent une chaîne d'or ou d'autres ornemens de quelque prix (89). Pauvreté des Nobles de Congo.

Du tems de Merolla, c'est-à-dire, en 1668, les troubles d'une guerre longue & sanglante avoient fait transporter la Cour à Lemba (90). Cet Auteur parle de S. Salvador comme de l'ancienne résidence des Rois. C'étoit, dit-il, la Capitale du Royaume & le séjour ordinaire de ses Princes. On y voyoit un Evêque, un Chapitre, un Collége de Jésuites, un Couvent de Capucins & d'autres établissemens ecclésiastiques, qui tiroient tout leur entretien de la pieuse générosité du Roi de Portugal. Mais les ravages de la guerre (91) ont fait de la Ville & du Canton une retraite de voleurs. Décadence de S. Salvador.

CHAPITRE III.

Figure, Caractere & Mœurs des Habitans de Congo.

IL y a peu de régions aussi peuplées que le Royaume de Congo. Carli assure hardiment que ses Habitans sont innombrables. Les *Mosicongos* (92), tel est le nom qu'ils se donnent eux-mêmes, sont communément noirs, quoiqu'il s'en trouve un grand nombre de couleur olivâtre. La plûpart ont les cheveux noirs & frisés; mais il s'en trouve aussi qui les ont roux. Leur taille est moyenne; & si l'on excepte la couleur, ils ont beaucoup de ressemblance avec les Portugais. Les uns ont la prunelle des yeux noire; d'autres, d'un verd de mer. Leurs lévres ne sont pas grosses & pendantes, comme celles des Nubiens & des autres Négres (93). Couleur & chevelure des Mosicongos.

A l'égard du caractere, quoiqu'ils soient quelquefois fiers & emportés, ils paroissent ordinairement doux & civils pour les Etrangers, traitables dans les affaires, capables de se rendre à la raison, mais passionnés pour les liqueurs fortes, sur-tout pour le vin d'Espagne & l'eau-de-vie. Dans la conversation, ils ne manquent ni de vivacité ni de jugement. Ils s'expriment avec tant de justesse & d'agrément, que les Européens les plus sensés prennent plaisir à les entendre. Leur caractere.

Les Habitans du Comté de Sogno joignent la fierté à beaucoup d'indolence & de mollesse; mélange bizarre, qui ne les empêche point d'avoir les manieres fort insinuantes, avec une volubilité de langue dont les Habitans

(87) Voyage de Merolla, *ubi sup.*
(88) Relation de Pigafetta, p. 107.
(89) Ogilby, p. 535.
(90) Merolla, *ubi sup.*
(91) *Ibid.*
(92) Voyage de Carli, p. 589.
(93) Dapper écrit *Mosi-Konghen*. Mais il ne nous apprend point l'origine de ce nom.

ROYAUME DE CONGO. Ils sont voleurs. Usage qu'ils font de leurs vols.

du Nord de la Zaïre n'approchent point. Pour la valeur & la force, c'est aux Négres de Bamba qu'on accorde la palme (94).

Ils ont tous un penchant presqu'invincible pour le vol. Mais ce qu'ils se procurent par cette voie, ils l'employent aussi-tôt à boire avec leurs compagnons. Dans la joie de pouvoir se réjouir aux dépens d'autrui, un d'entr'eux marche devant le fondateur de la fête, en lui donnant le titre de Roi de Congo, parce qu'ils ne connoissent rien d'égal au plaisir de la bonne chere.

Voleurs Nobles, & empoisonneurs.

Entre S. Salvador & Loanda, on est exposé à rencontrer quantité de Nobles disgraciés du Roi, qui s'unissent pour voler sur le grand chemin, jusqu'au rétablissement de leur faveur. Ils s'empoisonnent les uns les autres à l'occasion des moindres démêlés; mais si le coupable est découvert, il est puni de mort, sans espérance de pardon. Les recherches se font avec tant de rigueur, qu'il est difficile au crime de demeurer long-tems caché; & cette séverité commençoit, du tems de l'Auteur, à le rendre beaucoup plus rare (95).

Anciens habits de Congo avant les Portugais.

Lopez raconte que les Rois de Congo & leurs courtisans avoient autrefois pour habits des pagnes d'étoffe de palmier, qui leur tomboient depuis la ceinture jusqu'au-dessous des genoux. Ils y suspendoient, par devant, des peaux de tigres, de civettes ou de martres, en forme de tabliers. Ils avoient sur les épaules, autour du col, une sorte de capuchon, dont ils pouvoient se couvrir la tête. Le corps étoit couvert d'une espéce de surplis, qu'ils appellent *Inkutto*, tressé, comme nos filets, de très-belles feuilles de palmier, & bordé d'une frange. Ce surplis se relevoit sur l'épaule droite, pour laisser le bras en liberté; & sur la même épaule ils portoient une queue de *Zebra*, qui flottoit comme nos nœuds d'Europe. Sur la tête ils avoient un petit bonnet quarré, mais si mince & si étroit, que ne pouvant les défendre de la pluie & du soleil, il ne servoit que pour l'ornement. La plûpart marchoient pieds nuds, à l'exception du Roi & de quelques-uns des principaux Seigneurs, qui portoient des sandales de bois de palmier, assez semblables à celle des anciens Romains. Le Peuple n'avoit qu'un pagne d'étoffe grossiere, qui couvroit la partie inferieure du corps. Tout le reste étoit nud. Les femmes du premier rang s'enveloppoient, depuis la ceinture, de trois espéces de tabliers, dont le plus interieur leur descendoit jusqu'aux talons. Elles avoient sur le corps une sorte de casaquin, ouvert par devant, & sur les épaules une mantille d'étoffe de palmier. La tête n'étoit couverte que d'un petit bonnet, de la même forme que celui des hommes. Il n'y avoit point d'autre différence dans l'habillement des femmes du commun, que celle de l'étoffe, qui étoit plus grossiere. Les femmes esclaves & celles du dernier ordre, étoient nues depuis la ceinture jusqu'à la tête.

Anciens habits des femmes.

Changement que les Portugais y ont apporté.

Telle étoit la parure de Congo, avant l'arrivée des Portugais. Mais aussitôt que le Roi & les principaux Seigneurs du Royaume eurent embrassé le Christianisme, ils commencerent bien-tôt à se régler sur l'exemple de leurs Maîtres. Ils prirent les manteaux à l'Espagnol, le chapeau, la veste de soie, les mules de velours ou de maroquin, & les bottines à la Portugaise, avec des épées aussi longues qu'on en ait jamais porté dans la Castille. La nécessité

(94) Relation de Pigafetta, p. 14.

(95) Ogilby, *ubi sup.* p. 532. & suiv.

borne

borne encore les pauvres à leurs anciens habits ; mais les femmes de distinction imitent les usages des femmes de Lisbonne. Elles ont la tête couverte d'un voile, lequel la plûpart mettent par-dessus un bonnet de velours, orné de joyaux précieux. Autour du col elles portent des chaînes d'or (96).

ROYAUME DE CONGO.

Différences entre le récit des Voyageurs.

Cependant on trouve quelque variété dans les Voyageurs, sur la forme & la matiére des habits de Congo. Dapper raconte que les femmes d'un rang distingué, sur-tout dans les grandes Villes, sont richement vêtues de longues mantes du plus beau drap, sous lesquelles on voir paroître vers le cou, des chemises fort blanches, &, par le bas, de grands jupons de satin ou de damas brodé, à franges d'or. Quelques-unes portent encore des étoffes d'écorce de matomba & de feuilles de palmier, teintes en noir ou en rouge. Mais toutes ont les jambes nues ; & pour unique parure de tête, un bonnet de cotton blanc. Elles s'enrichissent le cou & les bras de petites chaînes d'or, ou de cordons de beau corail rouge (97). Suivant Carli, les femmes de qualité ne trouvant rien de trop magnifique dans les plus belles étoffes de l'Europe, s'en font des pagnes ou des juppons qui descendent jusqu'à terre. Elles portent une mante des mêmes étoffes, qui leur couvre le dos, l'estomac & le bras gauche ; mais le bras droit demeure nud. Les femmes d'une condition inférieure, emploient des étoffes de moindre valeur & de la fabrique du païs.

Alimens ordinaires de Congo.

Les Habitans de Congo ont été plus fidelles aux usages de leurs ancêtres dans tout ce qui concerne les alimens. Les grains du Pays & les racines composent le principal fond de leur nourriture ; mais quoiqu'ils ayent différentes sortes de viandes, celle de boucherie & la volaille sont des mets fort rares. Carli nous apprend qu'un Poulet vaut une pistole dans le Royaume de Congo, une piéce de huit au Brésil, & dix schellings dans le Pays d'Angola ; mais il trouve qu'en gardant les proportions c'est beaucoup moins qu'à Lisbone, où il se vend un écu. Cette excessive cherté inquiéte peu les Habitans de Congo. Il n'y a point de nourritures pour lesquelles ils ayent du dégoût. Leur vie est extrêmement dure, & l'Auteur en donne pour preuve l'exemple de leurs Voyageurs (98), qui se réduisent à vivre d'eau & de racines.

Ancienne ignorance des Habitans.

Ils n'ont aucune trace des sciences, ni la moindre inclination à les cultiver. On ne trouve point parmi eux, dit l'Auteur, d'anciennes histoires de leur Pays, ni des régistres d'un tems éloigné, où la mémoire & le nom de leurs Rois soient conservés. Jusqu'à l'arrivée des Portugais, ils n'avoient pas connu l'art de l'écriture. La datte des faits étoit la mort de quelque personne remarquable. Cela est arrivé, disoient-ils, avant ou depuis la mort d'un tel (99). Ils comptoient leurs années par les *Kossionos*, ou les hivers, qui commencent pour eux au mois de Mai, & finissent au mois de Novembre ; leurs mois par les pleines lunes ; & les jours de la semaine par leurs marchés : mais ils ne poussoient pas plus loin la division du tems (1). De même, ils n'avoient pas d'autre régle pour juger de la grandeur d'un Pays, que le nombre des marches ou des journées, qu'ils distinguoient seulement par le terme de *Voyage libre* ou *chargé* (2).

(96) Lopez, dans la Relation de Congo par Pigafetta, p. 177. & suiv.
(97) Dans Ogilby, p. 533.
(98) Voyage de Carli, p. 572. & suiv.
(99) Relation de Pigafetta, p. 181.
(1) Ogilby, p. 535.
(2) Pigafetta, *ubi sup.*

ROYAUME DE CONGO.
Leurs amusemens.

Leurs principaux amusemens sont aujourd'hui le chant & la danse. Ils ont quelques jeux de hasard, entre lesquels on est surpris de trouver des cartes. Ils jouent pour de petites coquilles, qui leur servent de monnoie (3). Mais parmi ceux que la pauvreté prive de ce plaisir, l'usage commun, lorsque les femmes sont revenues du travail avec leurs enfans, est de se retirer dans leurs hutes & d'y allumer du feu, autour duquel ils sont assis à terre. Ils mangent dans cette situation ce qu'ils ont amassé pour leur souper, & s'entretiennent jusqu'à ce que le sommeil les fasse tomber sur le dos (4).

Maniere de manger & de boire dans les fêtes.

Merolla nous représente une de leurs fêtes. Ils choisissent ordinairement le tems de la nuit & s'assemblent en fort grand nombre. Leur posture favorite est d'être assis en rond, comme on vient de les représenter autour du feu; mais ils choisissent quelque arbre épais, sous lequel ils se placent sur l'herbe. Le centre du cercle est occupé par un grand plat de bois, qui contient quelque mêlange de leur goût. L'ancien de la trouppe, qu'ils appellent *Makolontu* ou *Kalobanzi*, divise les portions, & les distribue avec une égalité qui ne laisse aucun sujet de plainte. Ils n'emploient, pour boire, ni verres ni tasses. Le Makolontu prend le flacon, qu'ils appellent *Moringo*, le porte successivement à la bouche de tous les convives, laisse boire à chacun la mesure qu'il juge convenable, & le remet à sa place. Cette méthode s'observe jusqu'au dernier moment de la fête.

Tous les Passans sont admis à ces festins.

Mais, ce qui parut beaucoup plus surprenant à l'Auteur, il ne passoit personne, près de l'assemblée, qui ne se plaçât sans façon dans le cercle & qui ne reçût sa portion comme les autres, quoiqu'il fût arrivé après la distibution. Le Makolontu prenoit sur chaque part de quoi composer celle de l'étranger. On apprit à Merolla que cette cérémonie ne s'observe pas moins quand les passans se présentent en plus grand nombre. Ils se levent aussi-tôt que le plat est vuide, & continuent leur chemin, sans prendre congé de l'assemblée & sans dire un mot de remerciment. Les voyageurs profitent de ces rencontres pour ménager leurs propres provisions. Il n'est pas moins étrange que l'assemblée ne fasse pas la moindre question à ces nouveaux visages, pour sçavoir d'eux où ils vont & d'où il viennent. Tout se passe avec un silence admirable. On croiroit, dit l'Auteur, qu'ils veulent imiter les Locriens, ancien Peuple d'Achaie, qui, suivant le témoignage de Plutarque, punissoit par une amende ceux qui se rendoient importuns par leurs questions (5). Un jour Merolla traitant plusieurs Négres, qui lui avoient rendu quelque service, remarqua que le nombre de ses convives étoit fort augmenté. Comme il ne se croyoit point obligé de recevoir des inconnus, il demanda qui étoient ces étrangers. On lui répondit qu'on l'ignoroit. Pourquoi souffrez-vous, dit-il à ses Négres, que des gens qui n'ont point eu de part à votre travail viennent partager votre nourriture? Ils lui répondirent simplement que c'étoit l'usage. Avec un peu de réflexion, cette charité lui parut si louable (6), qu'il fit redoubler la portion commune.

A quelles occasions ils se donnent.

Leurs fêtes ont des tems & des occasions réglées, telles que le gain d'un procès, un mariage, la naissance d'un enfant, leur élevation à quelque di-

(3) Ogilby, p. 534.
(4) Carli, p. 575.
(5) On sçait qu'aux fêtes Romaines l'*Altum silentium* étoit aussi en usage.
(6) Voyage de Merolla, p. 684.

gnité. Chacun s'efforce alors de faire un présent à son Protecteur ou à son Maître, & ne laisse pas de contribuer aux frais des réjouissances communes (7). On chante des vers, que l'Auteur appelle des ballades d'amour (8). On joue d'un instrument dont la forme est singuliere. Il ressemble au luth par le corps & le manche; mais le ventre, c'est-à-dire, l'endroit où la rose est percée dans un luth, est d'une peau fort mince. Les cordes sont des poils de la queue d'un élephant, ou des fils de palmier, qui régnent d'un bout de l'instrument jusqu'à l'autre & qui tiennent à plusieurs anneaux distribués en différens lieux. A ces anneaux sont suspendues de petites placques de fer & d'argent, de différentes grandeurs & de différens tons. En pinçant les cordes, on remue les anneaux, qui font mouvoir aussi les placques; & de tous ces sons, il résulte une harmonie confuse qui n'est pas sans agrément. Ceux qui manient ces instrumens les accordent avec beaucoup d'art. Mais ce qui causa beaucoup d'admiration à l'Auteur, c'est qu'avec leurs doigts seuls ils expriment, dit-il, aussi clairement leurs pensées qu'avec la langue (9).

ROYAUME DE CONGO. Chansons & Instrumens de musique.

Merolla fait la description d'un instrument qu'il appelle *Nsambi*, & qui paroît du même genre. C'est une espéce de guitarre, mais qui a pour tête cinq petits arcs de fer, qu'on fait entrer plus ou moins dans le corps de l'instrument lorsqu'on veut l'accorder. Les cordes sont de fils de palmiers. On joue dessus avec les deux pouces, & le joueur tient l'instrument sur sa poitrine. Le son, quoique fort bas, en est assez mélodieux (10).

Instrument nommé Nsambi.

Mais le plus agréable & le plus ingénieux instrument de la musique de Congo, est celui dont Carli fait la description suivante. On prend une planche de bois, qu'on tend & qu'on bande comme un arc. On y suspend quinze calebasses, longues & séches, de différentes tailles, percées chacune au sommet, avec un trou de moindre grandeur quatre doigts au-dessous. Le trou d'en bas est à demi bouché, & celui d'en haut couvert d'une petite planche fort mince, à quelque distance au-dessus. Le joueur attache aux deux bouts de l'instrument une petite corde, qu'il se passe autour du cou pour le soutenir; & de deux petites baguettes, dont le bout est couvert d'étoffe, il frappe sur la planche, dont le retentissement se communique aux Calebasses & forme une harmonie singuliere, sur-tout lorsque plusieurs personnes jouent ensemble (11).

Autre Instrument.

Cet instrument a quelque ressemblance avec le *Marimba*, qui est fort en usage parmi les Abundis & les Abundas, Habitans d'Angola, de Matamba & de quelques autres Contrées. Le Marimba consiste en seize calebasses, de différentes grandeurs, fort bien rangées entre deux planches, qui sont aussi suspendues au cou du joueur. L'embouchure de chaque calebasse est couverte de petites tranches, d'un bois rouge & sonore, nommé *Tanilla*. C'est sur ces tranches mêmes que le joueur bat avec deux petites baguettes; & le son qui sort des calebasses a quelque ressemblance avec celui de l'orgue.

Divers autres Instrumens.

Pour former un concert, les Négres emploient cinq instrumens, dont le *Nsambi* est le principal. Ils y joignent quelquefois le *Kassuto*, qui est une piéce de bois creux d'une aune de long, couverte d'une planche taillée en ma-

Concert des Négres.

Tecor.

(7) *Ibid.* p. 630.
(8) Relation de Pigafetta, p. 182. & suiv.
(9) *Ibid.*
(10) Voyage de Merolla, p. 632.
(11) Voyage de Carli, p. 563. Les Auteurs Anglois paroissent douter si des Missionnaires Capucins doivent passer pour de bons Juges en musique.

ROYAUME DE CONGO. Basse.

niere d'échelle, c'est-à-dire, avec de petites tranches dispersées par intervalles. On racle dessus avec un bâton, & cet instrument passe pour le *Tenor*.

La basse du concert est le *Quilando*, qui est composé d'une fort grande calebasse, large par le fond, & fort étroite au sommet, de la forme à peu-près de nos bouteilles. Elle est percée en échelle, comme le Kassuto, & l'on racle aussi dessus avec un bâton. En général toute cette symphonie n'est point désagréable dans l'éloignement ; mais, de près, le bruit de tant de baguettes cause nécessairement beaucoup de confusion.

Musique de la Cour. Trompette d'ivoire.

Les Négres du Pays se servent aussi de quantité de petits grelots, placés au long d'un fer, qu'ils agitent en mesure. Cet instrument est fort en usage dans le Comté de Sogno, & marche toujours devant le Comte aux jours de fêtes. Mais les principaux instrumens de Congo se nomment *Embauckis*. Ce sont ceux du Roi & des Princes. Le plus riche est la trompette d'ivoire, composée de plusieurs piéces bien percées, qui s'emboitent l'une dans l'autre, & qui sont ensemble de la longueur du bras. L'embouchure est de la grandeur de la main. On y applique les doigts, & le son se forme par leur resserrement ou leur dilatation. L'instrument n'a point de trous lateraux comme nos fluttes & nos hautbois. Le *Longo* est composé de deux sonnettes de fer, liées par un fil d'archal, en forme d'arc. On bat dessus avec deux baguettes. Cet instrument royal marche devant les Princes, lorsqu'ils veulent annoncer leurs volontés au Public (12). C'est apparemment du Longo que parle Carli, lorsqu'il représente les jeunes Princes & les enfans des premiers Seigneurs avec des sonnettes de fer à la main, sur lesquelles ils battent alternativement. Il compare ces sonnettes à celles qu'on suspend en Europe au cou des bestiaux. Mais cette musique est rare, dit-il, parce que le nombre des Seigneurs n'est pas grand (13).

Longo, ou les deux sonnettes.

Fluttes & Cornemuses.

Caractere des danses.

On voit, à la Cour, des fluttes & des cornemuses, dont les Musiciens de Congo jouent fort bien. On en voit aussi parmi le Peuple, mais d'une forme moins élegante & d'un son plus grossier. Le Peuple n'observe qu'une mesure imparfaite dans les danses, & bat des mains pour accompagner les instrumens. Mais à la Cour, le mouvement des pieds est plus juste & plus grave. C'est une sorte de mesure moresque, que l'Auteur trouve assez majestueuse (14).

Tambours.

Les tambours font composés d'un bois fort mince & d'une seule piéce, de la forme de nos grandes jarres de terre. Ils sont couverts d'une peau de bête, sur laquelle on bat avec la main. Le bruit l'emporte beaucoup sur celui de nos tambours (15). Suivant Carli (16), on n'y apporte point d'autre art que de couper un tronc d'arbre long de trois quarts d'aune, de le creuser & de le couvrir des deux côtés d'une peau de tigre, ou de quelqu'autre animal. On bat, dit l'Auteur, avec la main ouverte ; & le son est fort hideux.

Autres sortes de Tambours.

Outre ces grands tambours, Merolla en représente de plus petits, que les Négres appellent *Nkamba*. Ils sont composés du fruit de l'arbre *Alikonda*, dont on a déja vû la description, ou d'une piéce de bois creux, qui n'est couverte que d'un côté. Leur usage est ordinairement pour les parties de débau-

(12) Merolla, *ubi sup.* p. 631. & suiv.
(13) Carli, p. 564.
(14) Pigafetta, p. 183.
(15) Merolla, p. 645.
(16) Carli, p. 563. & suiv.

che, quoiqu'ils fassent assez de bruit pour être entendus de fort loin. Aussi les Missionnaires ne l'entendent jamais sans courir aussi-tôt vers le lieu de l'assemblée, dans la vûe d'interrompre ces criminels amusemens. L'Auteur regrette de n'avoir jamais pû surprendre un coupable, pour en faire un exemple. Il ajoute que les Jaggas emploient ces tambours, non-seulement à leurs fêtes, mais aux sacrifices humains qu'ils font à l'honneur de leurs ancêtres, & sur-tout, dit-il, lorsqu'ils invoquent le diable (17).

ROYAUME DE CONGO. Tambour de débauche.

§. II.

Arts & Coutumes des Mosicongos.

ON remarque peu de différence entre les édifices de Congo & ceux de toute la Côte occidentale d'Afrique. Les Mosicongos élevent aussi plusieurs hutes au milieu d'un enclos. Elles sont de terre ou de bois, couvertes de paille, divisées en plusieurs chambres commodes, mais sans rez-de-chaussée & sans aucun étage. La plûpart sont tendues de fort belles nattes, & garnies de plusieurs autres ornemens (18). C'est la seule force de l'usage, ou quelque goût de commodité, qui borne les Négres de Congo à cette maniere de bâtir; car loin de manquer de pierres, il y a peu de régions dans l'univers où les montagnes en fournissent autant & de tant d'espéces différentes. Ils ont d'ailleurs du bois pour la charpente, & des bêtes de charge pour le transport des matériaux. Mais ils manquent, à la vérité, de maçons, de charpentiers, de couvreurs & d'autres ouvriers. Les murs des Eglises & les autres bâtimens de la même fabrique ont été construits par des maçons Portugais.

Edifices du Pays.

Pour former leurs enclos, ils plantent des branches d'*Oghegue*, fort près l'une de l'autre. Ces arbrisseaux deviennent si forts, en croissant, qu'ils composent moins une haie qu'un véritable mur, qui, étant couvert de nattes, forme une très-belle cour, où les Négres se promenent à l'abri du Soleil (19).

Hayes & murs.

Ceux qui font leur demeure dans les Villes, tirent leur subsistance du commerce. Ceux qui habitent la campagne vivent de l'agriculture & de l'entretien des bestiaux. Ceux qui sont établis sur les bords de la Zaïre & des autres rivières, subsistent de la pêche. D'autres gagnent leur vie à recueillir le vin de *Tombe*; d'autres à fabriquer les étoffes du Pays. Il y a peu de Mosicongos qui ne soient experts dans quelque métier (20); mais ils ont tous une extrême aversion pour le travail pénible.

D'où les Habitans tirent leur subsistance.

Les Habitans des limites orientales du Royaume & des Pays voisins, sont d'une habileté singuliere pour la fabrique de plusieurs sortes d'étoffes, telles que les velours, les tissus, les satins, les damas & les taffetas. Leurs fils sont composés de feuilles de divers arbres, qu'ils empêchent de s'élever, en les coupant chaque année, & les arrosant avec beaucoup de soin, pour leur faire pousser, au printems, des feuilles plus tendres. Ces fils sont très-fins & très-unis. Les plus longs servent à composer les grandes piéces. On les nomme Inkorimbas, du pays de leur fabrique, qui est aux environs de la Ri-

Fabriques de diverses étoffes.

(17) Merolla, p. 632.

(18) Dapper dit que leurs meubles consistent en épées & en boucliers, p. 535.

(19) Pigafetta, p. 115. & suiv.

(20) Ogilby, p. 534. & suiv.

ROYAUME DE CONGO.

viére de Vumba. Les velours, qui sont à peu-près de la même grandeur, se nomment Enkabas; les damas, *Insulas*; les ratis, *Marikas*; les *Zendadis*, Tongas; & les Armoisins, *Engombas*. Les plus légeres de ces étoffes, qui sont de la fabrique d'*Anzikki*, sont encore en plus grandes piéces. Elles sont d'ailleurs très-commodes pour l'usage, & assez serrées pour garantir de la pluie. Les Portugais ont commencé à les emploier pour faire des tentes, & s'en trouvent bien contre la pluie & le vent (21).

En quoi consistent les richesses de Congo.

Les richesses de Mosicongos consistent principalement en Esclaves, en ivoire & en simbos, qui sont de petites coquilles qui tiennent lieu de monnoie. Congo, Songo & Bamba vendent peu d'Esclaves; & ceux qu'on tire de ces trois Provinces ne passent pas pour les meilleurs, parce qu'étant accoutumés à vivre dans l'indolence, ils succombent bien-tôt aux travaux pénibles. Les plus estimés viennent d'*Amboille*, de *Jingos*, des Pays de *Jaggas*, de *Kasenda*, de *Quilax*, de *Lembo* & de divers autres Pays au-dessus de *Massingano*, dans le Royaume d'Angola. Les Européens font aussi quelque commerce en simbos. Mais les principales marchandises du Comté de Sogno sont les étoffes de sombos, l'huile de palmier & les noix de kola. Les dents d'élephans, qu'on y apportoit autrefois en grand nombre, y sont devenues plus rares. Au reste, c'est la Ville de S. Salvador qui est comme le centre du commerce Portugais dans ces Contrées. Les Habitans achetent d'eux des étoffes de *Cypres*, des toiles peintes, nommées *Capes de verdure*, des *Cans* bleus, des *Biramks* de Surate, des chaudrons de cuivre, des draps d'Angleterre, de grands *Simbos* de Loanda, des *Besers*, des colliers, des anneaux & d'autres merceries de peu de valeur. Les poids & les mesures ne sont en usage ici qu'entre les Portugais. Congo est aussi sans monnoie d'or, d'argent & de cuivre. Tous les marchés s'y font en simbos, petites coquilles qui passent pour monnoie courante, & qui n'ont aucun prix dans les autres régions de l'Afrique. Les Portugais mêmes sont réduits à s'en servir dans les voyages qu'ils font au travers du Royaume, lorsqu'ils portent ou qu'ils envoyent par leurs Pomberos ou leurs Esclaves des marchandises à Pembo & dans d'autres cantons d'Angola (22). Outre l'usage ordinaire des simbos, les Négres de Congo ont une nouvelle raison de les rechercher ardemment, depuis qu'ils sont en commerce avec quelques Peuples voisins qui adorent la mer & qui étendent leur respect à tout ce qui sort de son sein. La passion de ces Afriquains interieurs pour les coquilles marines, va jusqu'à les leur faire nommer *Enfans de Dieu*. Ils donnent en échange ce qu'ils ont de plus précieux, & ne s'estiment heureux ou riches qu'à proportion qu'ils en peuvent amasser (23). Dix mille cinq cens simbos font la valeur d'une pistole (24).

Centre du Commerce Portugais dans le Royaume de Congo.

Simbos, & leur usage.

Voitures du Pays.

Le Royaume de Congo ne produisant point de chevaux & n'étant pas propre à les nourrir, les Habitans n'ont pas d'autre commodité pour les voyages que d'être couchés dans leurs hamacks, ou assis dans une espece de fauteuils, au-dessus desquels on soutient des parasols, qui les mettent à couvert du soleil. Ils sont portés sur les épaules de leurs propres Esclaves, ou par des porteurs de louage, qui se trouvent prêts à se relever sur la route. Ceux qui sont obligés de faire beaucoup de diligence, prennent avec eux un grand

(21) Pigafetta, p. 39. & suiv.
(22) Ogilby, p. 535. & suiv.
(23) Voyage d'Angelo, p. 362.
(24) Voyage de Carli, p. 573.

nombre d'Esclaves, qui, se relevant au moindre signe de lassitude, n'avancent pas moins que le meilleur cheval au trot (25). Pour traverser les riviéres, ou pêcher sur les côtes, ils font usage de leurs canots. Les plus grands sont composés d'un tronc d'*Alikonda*, arbre d'une prodigieuse grosseur (26). On lit avec étonnement, dans la Relation de Pigafetta, qu'un Canot peut contenir quelquefois jusqu'à deux cens hommes. Les rameurs sont debout, comme dans les autres régions de l'Afrique, & manient fort habilement une espece de pelle qui leur sert de rame. Lorsqu'ils sont obligés de combattre sur l'eau, ils abandonnent la rame pour manier leurs arcs & leurs fléches (27).

ROYAUME DE CONGO.

Canots d'une étrange grandeur.

Quoique le Christianisme ait fait beaucoup de progrès dans le Royaume de Congo, & que les mariages y soient célebrés avec les cérémonies de l'Eglise Romaine, il a toujours été fort difficile de faire perdre aux Habitans le goût du concubinage. Malgré les plaintes & les reproches des Missionnaires, ils prennent autant de maîtresses qu'ils en peuvent entretenir. L'ancien usage des Négres de Sogno étoit de vivre quelque-tems avec leurs femmes, avant que de s'engager dans le mariage, pour apprendre à se connoître mutuellement par cette épreuve (28). La méthode chrétienne leur paroît contraire au bien de la société, parce qu'elle ne permet point qu'on s'assure auparavant de la fécondité d'une femme, ni des autres qualités convenables à l'état conjugal. Aussi les Missionnaires n'ont-ils pas peu de peine à leur faire abandonner la pratique de leurs ancêtres, qui consiste dans un traité fort simple. Les parens d'un jeune-homme envoyent à ceux d'une jeune fille pour laquelle il prend de l'inclination, un présent, qui passe pour douaire, & leur font proposer leur alliance. Ce présent est accompagné d'un grand flacon de vin de palmier, qui porte dans le Pays le nom de *Chetto à Melaff* (29). Le vin doit être bû par les parens de la fille avant que le présent soit accepté; condition si nécessaire, que la conduite du pere & de la mere passeroit autrement pour un outrage. Ensuite le pere fait sa réponse. S'il retient le présent, il n'a pas besoin d'autre explication pour marquer son consentement. Le jeune-homme & tous ses amis se rendent aussi-tôt à sa maison & reçoivent sa fille de ses propres mains. Mais si quelques semaines d'épreuve & d'observation font connoître au mari qu'il s'est trompé dans son choix, il renvoie sa femme & se fait restituer son présent. Si les sujets de mécontentement viennent de lui, il perd son droit à la restitution. Mais de quelque côté qu'ils puissent venir, la jeune femme n'en est pas regardée avec plus de mépris, & ne trouve pas moins l'occasion de subir bien-tôt une nouvelle épreuve.

Mariages de Congo.

Aversion des Négres pour le mariage chrétien.

Formalités des mariages du Pays.

Observez, avec l'Auteur, que le pere de la fille ne doit jamais se plaindre de la médiocrité du présent, s'il ne veut pas être accusé d'avoir vendu sa fille. Cependant, pour éviter jusqu'aux plaintes secretes, la loi regle ce qu'un mari doit donner, suivant son rang & sa fortune. Le pere de la fille regarde ces présens nuptiaux comme une partie de ses richesses, du moins jusqu'au terme de l'épreuve, où le sort d'une femme est fixé sans retour. Ainsi les

Présens nuptiaux.

(25) Pigafetta, p. 73. & 87.
(26) On en a déja vû la description.
(27) Relation de Pigafetta, p. 28.
(28) Les Auteurs Anglois de ce Recueil assurent que cet usage régnoit autrefois en Angleterre, & qu'il subsiste encore dans quelques endroits d'Irlande & d'Ecosse.
(29) Ou *Cietto*.

ROYAUME DE CONGO.

plus riches sont ordinairement ceux qui se trouvent peres d'un plus grand nombre de filles.

Abus, & manière de les corriger.

Il arrive quelquefois, entre les Négres du commun, qu'un mari méconrent de sa femme, mais peu disposé à perdre ses présens, la cede au même prix à quelque jeune-homme de sa famille. Les loix du Pays n'opposent rien à cette infâme pratique; mais le zéle des Missionnaires y supplée. Dans un cas si scandaleux ils employent tout leur crédit pour faire donner la bastonnade au coupable. Un Négre de quelque distinction ayant fait un jour cet odieux marché pour la femme de son cousin, fut amené devant les Missionnaires, qui s'efforcerent d'abord de lui inspirer d'autres sentimens par leurs exhortations. Ils passerent ensuite aux menaces; mais apprenant qu'elles n'avoient produit aucun effet, & qu'au lieu de quitter sa femme le coupable avoit fait un nouveau présent à son pere, pour persuader au Public qu'il avoit rempli la loi, ils s'emporterent si vivement contre son crime, qu'une partie du Peuple, échauffé par leurs discours, se saisit du mari & de la femme, les fouetta sans pitié, & priva le mari d'un emploi fort lucratif dont il étoit revêtu (30).

Les femmes prennent leurs maris à l'essai.

Les femmes ont droit aussi de mettre leurs maris à l'essai, & l'on reconnoît tous les jours qu'elles sont plus inconstantes & plus opiniâtres que les hommes, car on les voit profiter plus souvent de la liberté qu'elles ont de se retirer avant la célébration du mariage, quoique leurs maris n'épargnent rien pour les retenir. Merolla raconte qu'ayant été appellé pour confesser une mere dont la fille étoit dans l'état d'épreuve, il lui déclara qu'il ne pouvoit lui donner l'absolution si elle n'obligeoit sa fille de se marier. Elle répondit: » Mon Pere, je ne donnerai point à ma fille un juste sujet de me maudire » après ma mort, en la forçant de prendre un mari pour lequel elle n'ait pas » d'inclination. Vous craignez donc moins, repliqua le Missionnaire, les » malédictions de Dieu que celles de votre fille? Cette menace fit tant d'impression sur la jeune femme, que s'étant mise à pleurer, elle appella immédiatement son mari, pour lui promettre de consentir à la célébration. Dès le lendemain ils allerent ensemble à la pêche, & le sort ayant répondu à leurs esperances, ils reçurent la bénédiction nuptiale. Merolla ne fit plus difficulté de confesser la mere, qui mourut peu de jours après. Mais il en vit plusieurs obstinées à mourir sans confession (31), plûtôt que d'employer leur autorité pour forcer leurs filles au mariage. Il ajoute qu'après les cérémonies de l'Eglise, on les voit vivre ordinairement dans une parfaite union; que les femmes ont une aversion particuliere pour les Hérétiques; qu'il s'en trouve plusieurs qui s'assemblent le premier jour de Carême, & qui s'engagent à la continence jusqu'au jour de Pâques; enfin, qu'elles apportent plus de fidélité que les hommes à l'observation du jeûne.

Sagesse des femmes chrétiennes.

Galanterie des Négres.

Une femme qui laisse prendre sa pipe par un homme & qui lui permet de s'en servir un moment, lui donne des droits sur elle & s'engage à lui accorder ses faveurs. Dans le cas de l'adultere, la loi condamne l'Amant à donner la valeur d'un Esclave au mari, & la femme à demander pardon de son crime; sans quoi le mari obtiendroit facilement la permission du divorce. Malgré

Punition de l'adultere.

(30) Voyage de Merolla, p. 624. & suiv.

(31) Voyage de Merolla, p. 644.

gré l'attachement que toute la Nation conserve pour l'ancien usage de l'épreuve, ceux qui sont surpris dans un commerce trop libre avant le mariage payent, en monnoie du Pays, une amende qui revient à neuf de nos écus.

ROYAUME DE CONGO.

L'œconomie domestique a ses loix, qui sont uniformes dans toute la Nation. Le mari est obligé de se pourvoir d'une maison ; de vêtir sa femme & ses enfans suivant sa condition ; d'émonder les arbres, de défricher les champs & de fournir sa maison de vin de palmier (32). Le devoir des femmes est de faire les provisions qui regardent la nourriture & de prendre tous les soins du Marché. Aussi-tôt que la saison des pluies est arrivée, elles vont travailler aux champs jusqu'à midi, pendant que les maris se reposent tranquillement dans leurs hutes. A leur retour, elles préparent le dîner. S'il manque quelque chose pour la subsistance de la famille, elles doivent l'acheter sur le champ de leur propre bourse, ou se le procurer par des échanges. Le mari est assis seul à table, tandis que sa femme & ses enfans sont debout pour le servir. Après son dîner, ils mangent ses restes, mais sans cesser de se tenir debout, par la force d'une ancienne notion, qui leur persuade que les femmes sont faites pour servir les hommes & pour leur obéir (33).

Loix de l'œconomie domestique.

Dapper rapporte un usage qui prévaloit de son tems dans toute la Nation. De trois freres, si l'un venoit à mourir, les deux autres partageoient entr'eux ses concubines ; & s'il en mouroit encore un des deux, elles appartenoient toutes au troisiéme. Après la mort du dernier, elles tomboient en partage à celui qui devenoit le maître de la maison (34).

Partage des concubines entre les freres.

C'est un usage qui subsiste toujours pour les filles, lorsque leurs infirmités lunaires commencent pour la premiere fois, de s'arrêter dans le lieu où elles se trouvent, & d'attendre qu'il arrive quelqu'un de leur famille pour les reconduire à la maison paternelle. On leur donne alors deux Esclaves de leur sexe pour les servir, dans un logement séparé, où elles doivent passer deux ou trois mois & s'assujettir à certaines formalités, telles que de ne parler à aucun homme, de se laver un certain nombre de fois pendant le jour, & de se frotter d'un onguent composé d'eau & de poudre de *Takolla*. Celles qui négligeroient cette pratique se croiroient menacées d'une stérilité perpétuelle, quoique l'expérience leur ait fait souvent connoître la vanité de cette superstition. Un préjugé de la même nature oblige les femmes de se lier, au commencement de leur grossesse, depuis les reins jusqu'aux genoux, d'un cercle d'écorce, dont elles ignorent d'ailleurs la vertu. On leve cette écorce sur le tronc d'un arbre nommé *Mirrone*. Elle ressemble à du drap grossier. Son tissu naturel est si régulier, qu'on le prendroit moins pour une production de la terre que pour un ouvrage de l'art (35).

Usage des filles.

Usage des femmes grosses.

Dans la premiere jeunesse des Négres, on les lie aussi de certaines cordes composées par les Sorciers, ou les Prêtres du Pays, avec quelques paroles mistérieuses qui accompagnent cette cérémonie. On suspend autour d'eux des os & des dents de divers animaux, comme un préservatif infaillible contre toutes sortes de maladies. Quelques meres, suivant Merolla (36), y joignent des *Agnus*

Préservatifs contre les maladies des enfans.

(32) Le même, *ibid.*
(33) Voyage de Merolla, p. 625. & 684.
(34) Dans Ogilby, p. 534.
(35) Merolla, *ubi sup.* p. 625. & suiv.
(36) *Ibidem.*

ROYAUME DE CONGO.

Dei, des médailles & des reliques; mais toutes ces précautions n'empêchent pas qu'un grand nombre d'enfans ne soient la proie des bêtes farouches. Carli raconte qu'il étoit exposé aux plaintes des parens, qui venoient lui apprendre qu'un tigre ou un loup avoit dévoré quelqu'un de leurs enfans pendant la nuit; comme s'il eût été obligé, dit-il, d'en prendre plus de soin qu'eux, qui les négligent autant que s'ils ne leur appartenoient pas (37).

Cordes magiques.

Lorsque les Missionnaires trouvent ces cordes magiques sur les enfans qu'on présente au baptême, ils obligent les meres de se mettre à genou, & leur font donner le fouet jusqu'à ce qu'elles ayent reconnu leur erreur. Une femme que Carli avoit condamnée à ce châtiment, s'écria sous les verges: » Pardon, mon Pere, pour l'amour de Dieu. J'ai ôté trois de ces cordes en » venant à l'Eglise, & c'est par oubli que j'ai laissé la quatriéme. Cette simplicité, dit le Missionnaire aussi simple, fit rire les spectateurs & sauva quelques coups à la mere.

Cérémonie immodeste.

Lorsqu'on sevre un enfant, les parens le couchent à terre, & lui font je ne sçai quoi, dont la modestie de l'Auteur ne lui a pas permis de nous apprendre le nom. Le pere le prend ensuite entre ses bras, & le tient quelque tems suspendu en l'air, dans l'opinion que cette cérémonie doit le rendre plus vigoureux. Elle se nomme en langue du Pays, le *lever des enfans*; & sur le témoignage de Carli, qui ne la fait pas mieux connoître, on peut la regarder, comme la plus impudente & la plus superstitieuse pratique dont on puisse se former l'idée. L'usage du Peuple est de laisser les enfans nuds sur la terre, pour les endurcir & les rendre plus agiles. Aussi-tôt qu'ils sont capables de marcher seuls, on leur attache une sonnette au cou, dans la seule vûe de les retrouver facilement lorsqu'ils s'écartent.

Education des enfans.

Les Négres qui n'ont point embrassé le Christianisme, ou qui ne sont pas fermes dans la foi, présentent leurs enfans aux Sorciers dès le moment de leur naissance, pour apprendre à quelle fortune ils sont destinés. Le faux prophete prend l'enfant entre ses bras, le tourne, l'examine, observe successivement toutes les parties de son corps, & communique ses lumieres aux parens. On soumet les malades aux mêmes observations, pour approfondir la cause de leurs maladies. Si le Prophete se trompe, les prétextes ne lui manquent jamais pour s'excuser (38).

Impositions religieuses des Sorciers.

L'ascendant des Sorciers sur les Négres va jusqu'à leur interdire l'usage de la chair de certains animaux, & de tels fruits ou de tels légumes, avec d'autres prescriptions ridicules; & ce joug religieux porte le nom de *Kejilla* (39). Rien n'approche de la soumission des jeunes Négres pour les Ordonnances de leurs Prêtres. Ils passeroient plûtôt deux jours à jeûn que de toucher aux alimens qui leur sont défendus; & si leurs parens ont négligé de les assujettir au Kejilla dans leur enfance, à peine sont-ils maîtres d'eux-mêmes qu'ils se hâtent de la demander au Prêtre ou au Sorcier, persuadés qu'une prompte mort seroit le châtiment du moindre délai volontaire. Merolla raconte qu'un jeune Négre étant en voyage, s'arrêta le soir chez un ami, qui lui offrit à souper un canard sauvage, parce qu'il le croyoit meilleur que les canards domestiques. Le jeune étranger demanda de bonne foi si c'étoit un canard pri-

Exemple du scrupule religieux des Négres.

(37) Voyage de Carli, p. 570.

(38) Voyage de Carli, *ubi sup.*

(39) *Chegilla*, dans l'Original Italien. On a vû le même usage à Loango.

vé. On lui répondit que c'en étoit un. Il en mangea de bon appetit, comme un voyageur affamé. Quatre ans après, les deux amis s'étant rencontrés, celui qui avoit trompé l'autre lui demanda s'il vouloit manger avec lui d'un canard sauvage. Le jeune homme, qui n'étoit point encore marié, s'en défendit, parce que c'étoit son Kejilla. Quel scrupule! lui dit son ami; & pourquoi refuser aujourd'hui ce que vous acceptâtes il y a quatre ans à ma table? Cette déclaration fut un coup de foudre, qui fit trembler le jeune Négre de tous ses membres, & qui lui troubla l'imagination jusqu'à lui causer la mort dans l'espace de vingt-quatre heures (40). ROYAUME DE CONGO.

Avant l'arrivée des Portugais, les Habitans de Congo n'avoient pas de noms fixes pour la distinction des familles. Les gens du commun portoient des noms d'herbes, de plantes, de pierres, d'oiseaux, d'animaux de terre ou de rivières, & d'autres créatures. Les Seigneurs prenoient le titre de leur Terre. Mais à présent les hommes & les femmes de toutes sortes de rangs, sans en excepter le Roi & les Princes, reçoivent au baptême un nom de famille avec celui de la Religion. Noms des Habitans de Congo.

Le Royaume de Congo n'a point de Médecins ni d'Apoticaires, ni même d'autres remedes que les simples, l'écorce des arbres, les racines, les eaux & l'huile, qu'on fait prendre aux malades presqu'indifféremment pour toutes sortes de maladies. A la vérité, des remedes plus recherchés ne seroient d'aucune utilité dans un climat que l'Auteur représente assez sain, & pour une Nation sobre, qui se charge rarement l'estomac d'un excès de viande & de liqueurs. La fiévre, qui est ici la maladie la plus commune, fait ses plus dangereux ravages en hiver. On l'attribue au mêlange de chaleur & d'humidité qui est causé par les pluies continuelles. La méthode ordinaire des Habitans est de se frotter deux ou trois fois tout le corps, depuis la tête jusqu'aux pieds, avec un onguent composé d'huile & de poudre de sandal. Leur remede pour le mal de tête est une légere saignée aux temples. Ils se servent pour cette opération d'une petite coquille aiguisée; & mettant une petite corne sur la plaie, ils sucent le sang. La saignée se fait de même aux autres membres. Cette méthode est en usage aussi dans quelques pays du Levant, tel que l'Egypte. La petite verole, que les Habitans nomment *Kitangas*, n'est ici ni dangereuse, ni si difficile à guérir qu'en Europe. Il emploient l'onction de sandal, dont ils distinguent deux sortes; l'une rouge, qu'ils appellent *Tavila*; l'autre grise, nommée *Khikongo*. La deniere est si estimée, qu'on ne fait pas difficulté de donner un Esclave, ou sa valeur, pour s'en procurer une piéce. Médecins & remédes. Leur maniére de saigner. Reméde pour la petite vérole.

On se purge dans le Royaume de Congo avec certaines écorces d'arbres réduites en poudre, dont la force est extraordinaire, mais qui n'empêchent pas les Négres de se livrer à leurs occupations dès le même jour. Pour les blessures, ils emploient des simples, ou le suc qu'ils en expriment. Lopez parle d'un Négre qui avoit eu le bras percé de sept coups de fléches, & qui fut guéri en peu de tems par cette voie (41). Purgations.

Lorsqu'une personne de l'un ou de l'autre sexe a paié le dernier tribut de la nature, on blâme le mari, si c'est une femme, ou la femme si c'est elle qui Soupçons à l'occasion des Morts.

(40) Merolla, p. 616.

(41) Relation de Pigafetta, p. 183. & suiv.

ROYAUME DE CONGO.

survit à son mari, parce que l'opinion généralement établie ne permet jamais de croire qu'on puisse mourir d'une mort naturelle. On suppose toujours que le poison, ou quelqu'autre violence, a prévenu l'invitation des amis de l'autre monde, qui ne se pressent point, disent les Négres, d'appeller à eux les vivans. Ainsi, les amis & les parens du mort enlevent tout ce qui lui appartenoit, & tourmentent pendant huit jours le survivant par leurs reproches & leurs plaintes. Ils le forcent de se faire razer la peau ; ils le condamnent à d'autres privations, en lui représentant que s'il est coupable, ce n'est pas une vengeance trop rigoureuse pour la mort de leur ami. Aussi-tôt que les huit jours sont expirés, ils exigent des témoignages d'innocence, ils forcent la personne suspecte de se purger par les épreuves ordinaires. Si les soupçons paroissent injustes, elle obtient la liberté de vivre dans sa demeure habituelle. Si les apparences sont clairement contre-elle, il n'y a point de Puissance ni de faveur qui puisse la sauver du bannissement (42).

Cérémonies des funérailles.

Dans les Royaumes de Kakongo & d'Angoy, l'usage ne permet pas d'ensevelir un parent si toute la famille ne se trouve assemblée. L'éloignement des lieux n'est pas même un sujet d'exception. Les funerailles commencent par le sacrifice de quelques poules, du sang desquelles on arrose les dehors & le dedans de la maison. Ensuite on jette les carcasses par-dessus le toit, pour empêcher que l'ame du mort ne fasse le *Zumbi*, c'est-à-dire, qu'elle ne revienne troubler les Habitans par des apparitions ; car on est persuadé que celui qui verroit l'ame d'un mort tomberoit mort lui même sur le champ. Cette persuasion est si fortement gravée dans l'esprit des Négres, que l'imagination seule a souvent produit tous les effets de la réalité. Ils assurent aussi que le premier mort appelle le second, sur-tout lorsqu'ils ont eu quelque démêlé pendant leur vie.

Cérémonies extravagantes.

Après la cérémonie des poules, on continue de faire des lamentations sur le cadavre ; & si la douleur ne fournit pas des larmes, on a soin de se mettre dans le nez du *Siliquastre* ou du poivre indien, qui les fait couler en abondance. Lorsqu'on a pleuré & crié quelque tems, on passe tout d'un coup de la tristesse à la joie, en faisant bonne chere aux frais des plus proches parens du mort, qui demeure pendant ce tems-là sans sépulture. On cesse de boire & de manger, mais c'est pour suivre le son des tambours, qui invite toute l'assemblée à danser. Le bal commence. Aussi-tôt qu'il est fini, on se retire dans des lieux indiqués, où tous les spectateurs des deux sexes sont renfermés ensemble dans l'obscurité, avec la liberté de se mêler sans distinction. Comme le signal de cette infâme cérémonie se donne au son des tambours, l'ardeur du Peuple est incroiable pour se rendre à l'assemblée. Il est presque impossible aux meres d'arrêter leurs filles, & plus encore aux Maîtres de retenir leurs Esclaves. Les murs & les chaînes sont des obstacles trop foibles. Mais, ce qui doit paroître encore plus étrange, si c'est le Maître d'une maison qui est mort, sa femme se livre à tous ceux qui demandent ses faveurs, à la seule condition de ne pas prononcer un seul mot tandis qu'on est seul avec elle.

Cérémonies infâmes.

Pour conduire le corps d'un Noble à la sépulture, on couvre le chemin de

(42) Ogilby, *ubi sup.* p. 535.

feuilles & de branches. La marche doit se faire en droite ligne ; & s'il se trouve par conséquent quelque mur, ou même quelque maison sur le passage, on ne balance point à l'abattre. L'usage ordinaire est d'enterrer quelques personnes vivantes dans le même tombeau, avec une provision de vivres & de liqueurs, afin qu'il ne manque rien au mort. Un Missionnaire ayant appris qu'on avoit renfermé deux Négres vivans dans le tombeau d'un Seigneur, se hâta, dès la nuit suivante, de les délivrer de cette infernale demeure. En effet, il les rendit au jour, mais déja morts, soit de leur saisissement, ou des incommodités de leur situation. Quelquefois, à la mort d'un ami, on tue un ou deux de ses Esclaves, pour le servir dans l'autre monde. Si les Missionnaires font retentir leurs plaintes, car il se trouve des Chrétiens mêmes qui ne peuvent renoncer à ces barbares usages, on en est quitte pour désavouer froidement le fait, quoiqu'il soit vérifié avec la derniere évidence. Un Capucin apprenant qu'on alloit sacrifier une de ces malheureuses victimes, après la mort de son Maître, courut chez la veuve & lui fit un repproche amer de sa cruauté. Elle se plaignit d'abord d'être accusée injustement ; mais obligée enfin de se rendre à la force des preuves, elle revoqua ses ordres inhumains. L'Auteur cite d'autres exemples qui arriverent de son tems, malgré toute la vigilance de son zéle, & sans avoir jamais pû convaincre assez formellement les coupables, pour se mettre en droit de les faire punir (43).

Négres enterrés vifs.

Zéle inutile des Missionnaires.

Les cimetieres des Payens sont ordinairement dans des campagnes ouvertes. On place quelque chose sur les tombeaux, suivant la qualité du mort. Sur les uns, c'est un grand amas de terre, qu'on rend capable de résister au tems. Sur les autres, on voit la corne de quelque bête extraordinaire, ou quelque vaisseau de terre. D'autres sont à couvert sous un arbre, dont les branches offrent quantité d'entrelassemens superstitieux, qui sont l'ouvrage des Prêtres. Au lieu d'un cercueil de bois, on enveloppe le corps dans une piéce d'étoffe de cotton, soigneusement cousue, & revêtue au dehors d'une infinité de bagatelles. Les pauvres sont renfermés dans une natte de paille (44).

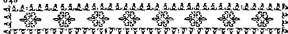
Cimetiéres & leurs ornemens.

(43) Voyage de Merolla, p. 674. & suiv.

(44) Merolla, *ibid.*

Nota. *La grosseur de ce Volume oblige de rejetter au Tome suivant l'article du Gouvernement de Congo.*

FIN DU QUATRIEME TOME.



TABLE

DES CHAPITRES ET DES PARAGRAPHES CONTENUS DANS CE VOLUME.

Suite du Livre Neuviéme, & de la Description de la Guinée.



LIVRE X.

Contenant la description des Côtes, depuis Rio da Volta jusqu'au Cap Lopez-Consalvo.

LIVRE XI.

Voyages dans la Guinée & au Royaume de Benin ; contenant la description du Royaume de Benin & de toute la Côte, jusqu'au Royaume de Congo.

LIVRE XII.

Voyages dans les Royaumes de Congo & d'Angola.

LIVRE XIII.

Description des Royaumes de Loango, de Congo, d'Angola, de Benguela & des Pays voisins.

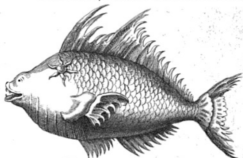
FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

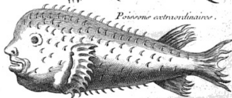
On trouvera le Privilege au premier Volume.

De l'Imprimerie de CLAUDE SIMON, *Pere, Imprimeur de Monseigneur l'Archevêque.*

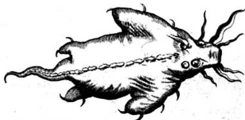
Côte Occidentale d'Afrique.

Poissons du Cap Mesurado tiré de Desmarchais.





Poissons extraordinaires.

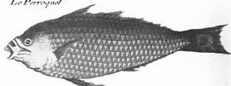


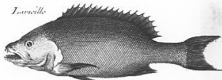
Espece de Raye qui se nomme Diable de Mer.

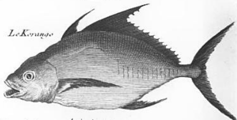
Sup. T. III. N.° I

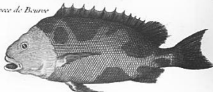


Côte de Sierra Leona.









Sup. T. III. N.° II

Côte d'Afrique.

Orvie ou Pertimbuaba long de 18. a 20. pouces tacheté de Bleu.



Monstre Marin tiré de Desmarchais

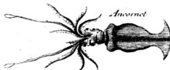


Marsoin de Guinée tiré de Barbot.



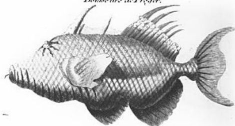
Becasse de Mer tiré de Desmarchais.





Ancornet

Seul Os de Lancornet presque transparant

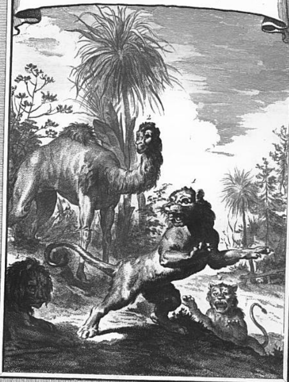

Bourse tiré de Froger.


Remore ou Suceur.


Soleil de Mer long de 4 pieds et demie.


dessous du Suceur
ou Remore.

1. Lion d'Afrique 2. Chameau du Cap vert.



Sup. T. III. N. V.

Tête du Marteau

Insectes de la Gambra.

1. La lune de Mer ou Poissons d'Argent.
2. Le Crapaud de Mer

3 Le Pantouflier pamapa ou le Marteau.

Fourmillière

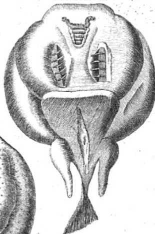
Fourmi de grandeur naturelle

Sup. T.III. N. VI.

Côte Occidental d'Afrique.

La Torpille ou Torpede d'après Kempfer











Sup. T. III. N°. VII.

OISEAUX DE LA CÔTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE

1. *Autruches.* 3. *Spatule.*
2. *Pelicant.* 4. *Oiseau de Paradis.*



Chedel Sculp.

Cochin filius delin. *Sup.* T.III. N.° VIII.



Laurent Sculp.

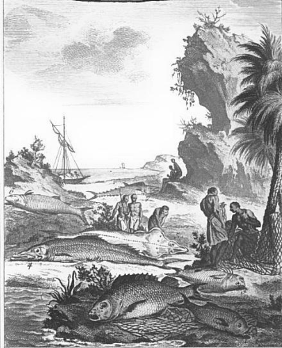
Sup. T. III. N.° LX.



Suplement T.III. N.° X.



Suplement T. III. N.° XII.



Tardieu sculp.

T.III. N°XI.

